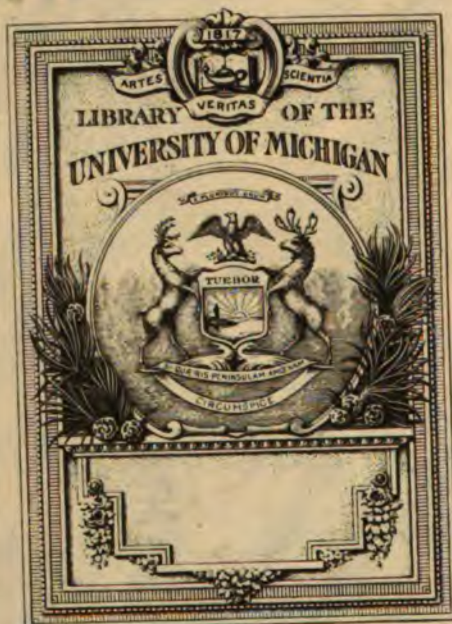
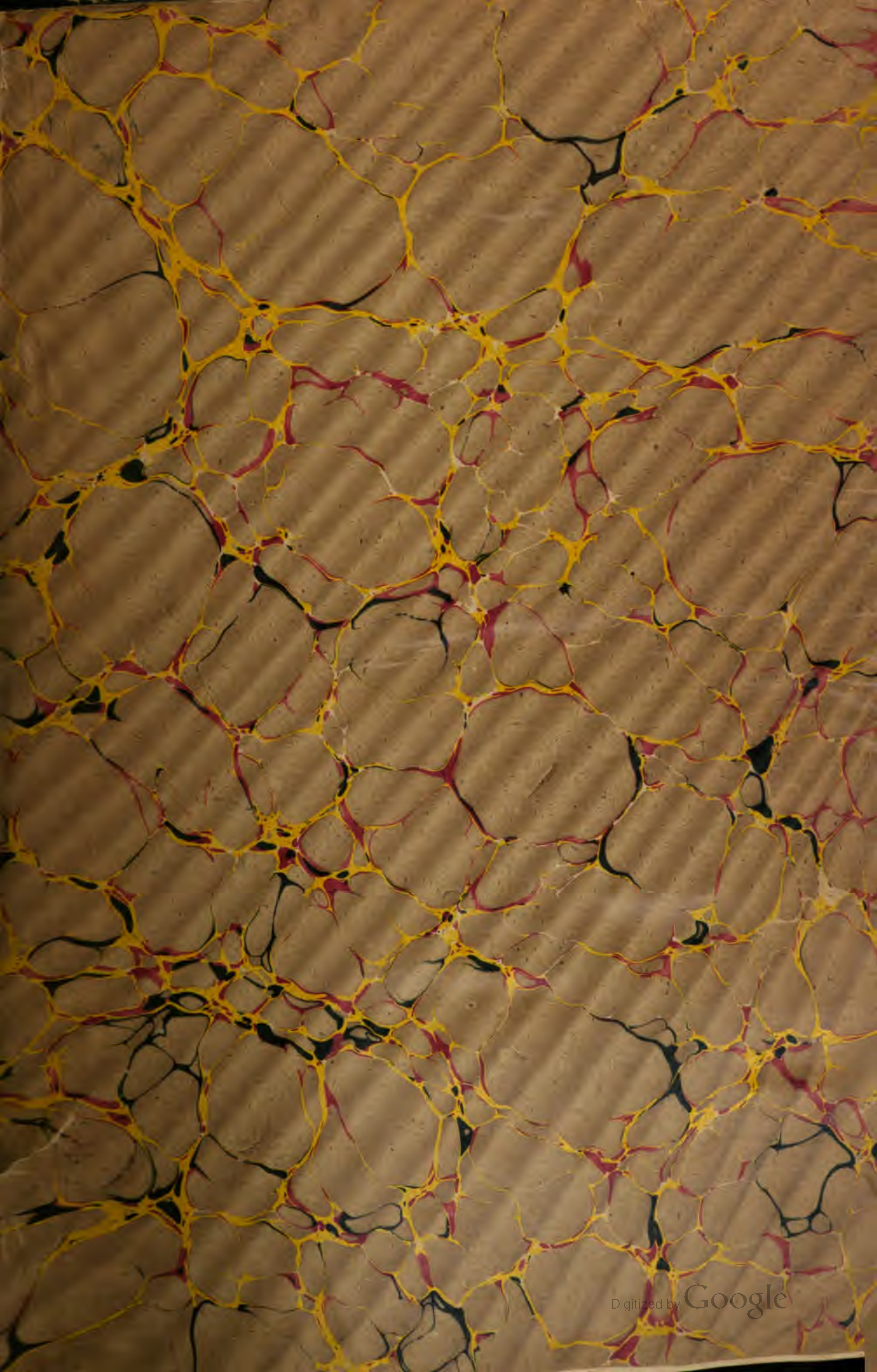

a39015 00016896 6b


1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE



Digitized by Google

HISTOIRE DE L'ARMÉE

ET

DE TOUS LES RÉGIMENTS.

Paris. — Imprimerie de Pommeret et Moreau, quai des Grands-Augustins, 17.

Pascal, ...

HISTOIRE
DE L'ARMÉE

ET

DE TOUS LES RÉGIMENTS

DEPUIS LES PREMIERS TEMPS DE LA MONARCHIE FRANÇAISE JUSQU'A NOS JOURS,

TERMINÉE PAR

JULES DU CAMP

Auteur de l'*Histoire de la Révolution de Février*, etc., etc.

avec des Tableaux représentant l'organisation des armées aux diverses époques et le résumé des campagnes de chaque corps,

PAR M. BRAHAUT

Colonel d'état-major, chef de la section historique au Ministère de la guerre,

ET DES TABLEAUX CHRONOLOGIQUES DES COMBATS, SIÉGES ET BATAILLES,

PAR M. LE CAPITAINE SICARD,

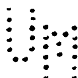
Auteur de l'*Histoire des Institutions militaires des Français*.

Illustrée par MM. Philippoteaux, E. Charpentier, H. Bellangé, de Moraine, Morel-Fatio, Sorieul, etc.



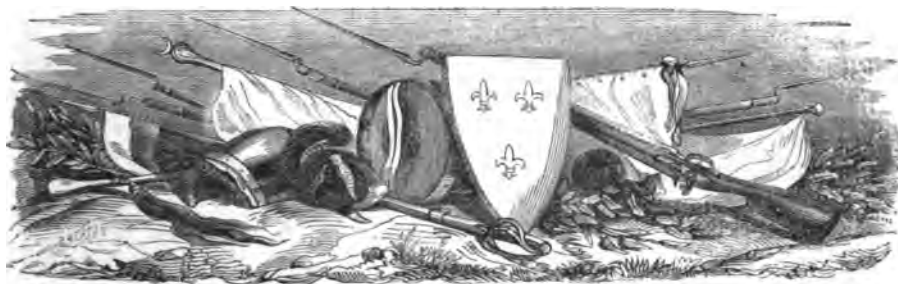
TOME QUATRIÈME.





PARIS
A. BARBIER, ÉDITEUR,
50, RUE D'ENGHIEN.

1850.



CHAPITRE Ier.

SOMMAIRE. — Sur la chute de l'Empereur. — Sur le retour des Bourbons. — Réorganisation de l'armée. — Mort de Napoléon. — Guerre d'Espagne. — Forces en présence. — Passage de la Bidassoa. — Prise de Logrono. — Milans et Llobéra. — Ballesteros et Mina. — Burgos. — Capitulation de Madrid. — Formation de l'armée d'Andalousie. — Combats dans la Sierra-Morena. — Marche sur Cadix. — Forces des parties belligérantes en Catalogne. — Progrès de nos armées. — Combats de Mataro et de Vich. — Retraite de Mina. — Combat de Palau. — Investissement de Barcelone. — Molins-del-Rey. — Entrée à Valence. — Entrée à Murcie. — Lorca et Grenade. — Guadalhuertuna, Campillo de Arenas. — Entrée à Grenade. — Capitulation de Ballesteros. — Opérations en Galice et dans les Asturies.—Prise de la Corogne.— Opérations en Andalousie.— Sortie et échec de la garnison de Cadix. — Le duc d'Angoulême devant Cadix. — Prise d'Algesiras et de l'île Verte. — Prise du Trocadero. — Prise du fort Santi-Petri. — Bombardement de Cadix. — Situation des constitutionnels dans cette place. — Expédition sans succès de Riego auprès de Ballesteros. — Combats de Jaen et de Jodar. — Jugement et mort de Riego. — Milans et Llobera à Tarragonne. — Combats divers. — Investissement de Tarragonne. — Siége et prise de Pampelune. — La colonne de San Miguel. — Prise de Lérida. — Délivrance du roi Ferdinand VII. — Capitulation de Cadix. — Conclusion de la guerre d'Espagne.

Quel homme, même en cherchant des exemples dans l'antiquité de Plutarque, tomba jamais de plus haut que l'empereur Napoléon ! quel héros, même dans les poëmes d'Homère et dans les fictions épiques, a-t-on osé peindre si grand, pour le présenter ensuite la victime d'un martyre pareil au sien ?

Un moment il fut plus puissant que ne le furent jamais Annibal, Charlemagne et Charles-Quint. On l'a dit, mieux que nous ne saurions le faire sans doute, dans le cours de ses succès, Napoléon semblait appelé à renouveler le monde en changeant les dynasties royales, pour rendre la sienne la plus puissante de toutes. Il avait fait rois les électeurs de Bavière, de Wurtemberg et de Saxe ; il avait donné la couronne de Naples à Murat, celle d'Espagne à Joseph, celle de Hollande à Louis, celle de Westphalie à Jérôme ; sa sœur

Élisa Bacciocchi devenait princesse de Lucques, et les autres n'étaient pas moins bien apanagées. Empereur des Français, roi d'Italie, il avait laissé monter sur le trône de Suède un de ses capitaines; par le traité de la Confédération du Rhin, il exerçait les droits de la maison d'Autriche sur l'Allemagne; il s'était déclaré médiateur de la Confédération helvétique; il avait renversé la Prusse; presque sans flotte, il avait mis en blocus les îles Britanniques, si bien que malgré ses nombreux vaisseaux, l'Angleterre se vit sans un port pour débarquer un ballot ou jeter une lettre. Les États du Pape, enfin, faisaient partie de l'empire : le Tibre était frère de la Seine.

Mais ce qui empêcha Napoléon d'achever son œuvre, ce fut l'effort même qui en avait signalé le début et la première réussite. Les forces manquèrent au pays pour aller plus loin; le bras faillit à exécuter ce que concevait la tête ardente; la France, épuisée d'hommes et d'argent, ne put répondre aux nouvelles luttes nécessaires pour garder et défendre ce que son premier élan lui avait fait conquérir. Aussi, génie de la guerre, Napoléon s'illusionnait-il lorsqu'il espérait pouvoir continuer dans la paix son œuvre de demi-dieu. Le même tronc ne saurait porter à la fois le laurier et l'olivier. Napoléon dans sa chute imméritée, dans ses malheurs touchants et dans une infortune si grande, qu'un jour les générations croiront cette fin fabuleuse, Napoléon, disons-nous, laissait à son successeur un rôle tout tracé, dont l'accomplissement pouvait donner une popularité aussi grande que celle des batailles, sinon pareille en éclat. Il n'y avait qu'à comprendre cet immense besoin d'ordre, de repos, de bien-être matériel devenu la soif ardente d'un peuple brisé par les ardents accès d'une longue fièvre de gloire, mais aussi épuisé par un délire sanglant. C'était désormais aux Bourbons à rendre à la civilisation européenne sa marche progressive, en faisant régner, au milieu de cette paix universelle devenue le besoin de tous, les arts, les lettres, les sciences et l'industrie, doux labeurs, consolations aimables, réparations utiles pour une société troublée par le choc des glaives. Et ce rôle, les Bourbons le recevaient d'autant mieux préparé, que Napoléon, tout absorbé dans ses conceptions politiques et guerrières, avait, fort à tort, on doit le dire, négligé certains génies tout à fait dignes d'ajouter aux illustrations bruyantes de son règne celles de leurs méditations scientifiques ou littéraires. C'est ainsi qu'il repoussa Chateaubriand et M[me] de Staël, qu'il méconnut Fulton, et ne sut pas rechercher ce qu'il pouvait y avoir de raisonnablement applicable dans les conceptions hardies des Fourier et des Saint-Simon.

Les Bourbons débutèrent singulièrement au milieu de ces chances si faciles et si belles que le passé leur offrait pour s'attacher le pays fatigué. Supprimer par ordonnance une révolution qui était désormais acceptée, non plus comme fait, bien entendu (le moyen de faire autrement?), mais comme principe à titre de *mal nécessaire*, était une idée aussi bizarre et aussi déraisonnable qu'imprudente. Mais il y avait en France une forte fraction de gens de toutes classes, lesquels, pour aspirer au repos de leurs longues fatigues guerrières, ne pouvaient pour cela consentir à abdiquer, devant un décret, les souvenirs glorieux

qui naissaient de ces mêmes fatigues, et en faisant dater une charte de la *dix-neuvième année* de son règne, Louis XVIII ne devait pas prétendre d'enivrer d'eau du Léthé toute cette population militaire qui avait illustré le Consulat et fondé l'Empire. L'antagonisme politique naquit donc du jour même où devait commencer un repos bercé de glorieux souvenirs. C'est qu'il était impossible de faire croire à ces hommes qui avaient gagné leur croix, leurs grades en versant leur sang sur tous les champs de bataille de l'Europe, que cet immense mouvement qui, pendant vingt-cinq ans avait renouvelé la France, et si profondément remué l'Europe, n'était qu'une longue insurrection, révolte accidentelle, œuvre de factieux, erreur de philosophes qu'on pouvait supprimer à la façon plaisante du père Loriquet, de la compagnie de Jésus!

Sans entrer sur ce point dans les développements qui naissent en foule du sujet, et pour rester absolument dans notre spécialité suivie, il nous suffira de faire entrevoir combien les Bourbons mirent d'imprudence à froisser cette forte et généreuse portion du pays dont ils firent un *parti*, qui se constitua peu à peu et devint ce libéralisme alors accusé *d'idéologie*. Des idéologues, les libéraux de 1815! Nous en avons vu bien d'autres depuis, de ces réformateurs et de ces novateurs, et, franchement, nous sommes fondés à trouver les utopistes de la Restauration bien anodins. Nous avons vu imputer, sinon à l'armée, toujours brave et fidèle, du moins à quelques-uns de ses chefs, les désastres de 1815, comme si les trahisons des uns, les lassitudes des autres avides de repos, avaient pu élever l'armée, qui n'est qu'un instrument, un moyen, au rôle de suprême élément politique! Non, ce n'est point parce que l'armée française était réduite au dixième de son grand effectif de guerre, non, ce n'est point parce que la coalition européenne nous avait arraché à Waterloo une victoire dont elle avait désespéré, que l'empire s'est écroulé et que l'Empereur a disparu! Si le héros et son œuvre sont tombés, c'est que la majorité du pays, tout en l'admirant, n'était plus avec lui depuis l'invasion de l'Espagne et la campagne de Russie. Et voyez plutôt où Louis XVIII alla chercher ses ministres en lui succédant! Fut-ce parmi les fanatiques de l'ancien régime, parmi les exaltés de l'émigration et du parti religieux? Non, ce fut parmi ces hommes mêmes qui représentaient les idées du soldat hardi qui, au 18 brumaire, fit sauter la république par les fenêtres de Saint-Cloud, hommes que la chute de l'Empereur trouva subitement former un parti de conservateurs constitutionnels. Talleyrand, le Machiavel de la modération; l'abbé de Montesquiou, ancien constituant, le baron Louis, le duc de Dalmatie (lequel n'avait pas hésité à pren drel'iniative du mouvement de Quiberon), Royer-Collard, et enfin l'illustre Cuvier, voilà quels furent les premiers ministres de la royauté, revenue de son rancuneux exil. Qui commandait les gardes nationales de Paris? le brave maréchal Oudinot; qui était à la Chancellerie de la Légion d'honneur? un autre maréchal de l'empire, Macdonald. Eh bien! ces choix et ces acceptations auxquels l'opinion publique ne trouva rien à redire, sont le thermomètre de l'opinion de la France d'alors. On y voit combien le pays, las de secousses, on oserait presque dire las de gloire, avait besoin de repos et de prospérités pacifiques.

Ceux des généraux, des soldats impériaux, qui se réfugièrent sous leur tente, témoignèrent de leur attachement pour un homme; mais ceux qui, espérant que le nouveau gouvernement allait comprendre les nouveaux besoins du pays, consentirent à le servir, firent acte d'attachement à la patrie. Les coupables furent ceux qui secondèrent ce gouvernement dans ses réactions et ses folies. Mais, encore une fois, ce qui a renversé Napoléon, c'est l'esprit public français pénétré par la diplomatie étrangère, qui a bâti sur cette découverte sa coalition contre un homme. Vainqueurs à Waterloo, nos soldats retardaient l catastrophe de quelques jours, de quelques mois peut-être, mais ils ne la conjuraient pas. Ces mots rapidement tracés pour justifier l'armée d'attaques sans logique ou sans loyauté, revenons à notre spécialité.

La réorganisation, ou plutôt l'organisation de l'armée *Royale* eut lieu immédiatement après le licenciement des dernières phalanges *Impériales*. On se hâta de changer les dénominations qui rappelaient la grande époque expirée: le nom de *légion* remplaça celui de régiment, et en place de l'infanterie légère ou de ligne, on fit un amalgame de fantassins et de cavalerie en créant des fusiliers et des chasseurs. Chaque nouvelle légion, composée de trois bataillons (deux d'infanterie et un de cavalerie), prit le nom d'un des quatre-vingt-six départements de la France. Mais cet état de choses dura peu ; on ne tarda pas à reconnaître l'inconvénient qui résultait du mélange des chasseurs et des fusiliers, et dix légions furent spécialement formées de fantassins; puis enfin, en 1820, on supprima la dénomination de *légion* pour rétablir celle de *régiment*. Les corps de cavalerie subirent moins de modifications : on se borna à supprimer es lanciers, donnant leurs lances à un des escadrons de chaque régiment de chasseurs. On verra plus tard que ces réorganisations devaient subir bien des modifications encore.

Le 5 mai 1821, l'empereur Napoléon, prisonnier de l'Europe coalisée, ayant pour geôlier l'Angleterre, et pour bourreau l'ignoble Hudson-Lowe, mourut de la nostalgie, du mal de l'esclavage, entre les bras de quelques officiers, de quelques serviteurs, ennoblis du titre d'amis, et immortalisés par l'histoire,

L'Empereur disait souvent, sentant sa fin imminente : Ce n'est pas la faiblesse qui me mine, c'est la force qui m'étouffe, c'est la vie qui me tue!!!!!

En effet, l'aigle enchaîné brise ses plumes de son bec impatient, ronge sa chair dans son ardeur impuissante ; c'est un lent et douloureux suicide, il meurt en détail... l'Angleterre avait tout prévu. Et pour hâter un trépas qui seul pouvait mettre fin à ces terreurs qui la faisaient encore frissonner d'inquiétude, elle avait donné pour prison à la victime un roc affreux, sous un climat impitoyable, et pour geôlier, pour tortionnaire, cet Hudson Lowe! un monstre que la nation anglaise elle-même méprise et hait.

Parmi les divers testaments qu'a laissés l'empereur Napoléon, il en est un qu'on n'a point assez publié. Il contient le legs que l'illustre mourant fit à l'Angleterre. Nous croyons devoir le rapporter. On y puisera la conviction que l'histoire ne saurait s'armer d'assez vives rigueurs pour flétrir la politique d'une nation jugée comme le fait l'héroïque martyr dans cette pièce : la voici :

« J'étais venu m'asseoir au foyer du peuple britannique; je demandais une loyale hospitalité. Contre tout ce qu'il y a de droits sur la terre, on m'accueillit avec des fers. J'eusse reçu un autre accueil d'Alexandre, de l'empereur François, du roi de Prusse lui-même. Mais il appartenait à l'Angleterre de surprendre, d'entraîner les rois, et de donner au monde le spectacle inouï de quatre grandes puissances s'acharnant sur un seul homme. C'est le ministre anglais qui a choisi cet affreux rocher, où se consomme, en moins de trois ans, la vie des Européens, pour y achever la mienne par un assassinat. Et comment m'a-t-on traité depuis que je suis sur cet écueil? Il n'y a pas une indignité dont on ne se fait une joie de m'abreuver. Les plus simples communications de famille, celles même qu'on n'a jamais interdites à personne, m'ont été refusées... Ma femme, mon fils ne vivent plus pour moi : on m'a tenu six ans à la torture du secret. Dans cette île inhospitalière, on m'a donné pour demeure l'endroit le moins fait pour être habité, celui où le climat meurtrier du tropique se fait le plus rigoureusement sentir; il a fallu me renfermer entre quatre cloisons, moi qui parcourais à cheval toute l'Europe! Le gouvernement britannique m'a assassiné jour par jour et avec préméditation. L'infâme Hudson Lowe a été son exécuteur des hautes-œuvres. Ce gouvernement finira comme la superbe république de Venise. Quant à moi, mourant sur ce hideux rocher, privé des miens et manquant de tout, JE LÈGUE L'OPPROBRE DE MA MORT A LA MAISON RÉGNANTE D'ANGLETERRE!

La nuit ou l'empereur Napoléon expira fut une affreuse nuit de tempête. L'île semblait ébranlée par le choc formidable des lames furieuses soulevées par un vent impétueux. La pluie tombait à torrents; les éclairs brillaient au bruit de la foudre répercutant ses détonations dans les rochers pleins de sinistres échos. On eût dit une de ces convulsions effrayantes qu'on présage comme date des transformations du monde. L'âme de Napoléon ne pouvait pas s'exhaler comme celle d'un autre mortel. Le grand événement d'une telle mort devait avoir son atmosphère et son heure à nulles autres semblables. Il fallut, pour que disparût totalement du ciel l'étoile déjà pâlie de cet homme, un moment maître du monde guerrier, que les sphères célestes entrassent en convulsion... Les derniers mots que prononça cette bouche expirante furent ceux-ci : *Tête...* ARMÉE!

L'armée..... elle allait revoir l'Espagne, y portant un nouveau drapeau.

La révolution espagnole de 1820 se rattache à des faits d'un ordre tellement connu, qu'il semble même inutile de les indiquer ici. Les discussions du gouvernement espagnol avec les souverains qui faisaient partie de la Sainte-Alliance, les déterminations prises au congrès de Vérone, et les motifs qui décidèrent le gouvernement français à s'armer contre le pouvoir constitutionnel établi à Madrid, sont des événements vingt fois racontés et auxquels il ne nous reste qu'à ajouter le récit d'une foule de petites opérations militaires et de deux ou trois blocus, qui furent la conséquence de ces événements.

Dans les premiers jours de mars 1823, cinq corps, dont un dit de réserve, et formant un effectif de 80,000 hommes, furent réunis sur la ligne des Pyrénées. Les commandements étaient répartis de la manière suivante : Le maréchal duc de Reggio commandait le premier corps, le général Molitor le second, le prince de Hohenlohe le troisième, Moncey, duc de Conégliano, le quatrième (exclusivement destiné à opérer en Catalogne), et le général Bordesoulle le cinquième. Le généralissime était le duc d'Angoulême, ayant pour major général le général Guilleminot. Voici quelle était la composition de ces divers corps : Les quatre premiers comprenaient dix divisions formées chacune de trois brigades, lesquelles offraient chacune deux ou trois régiments tant d'infanterie que de cavalerie légère. Deux divisions de dragons, de chacune quatre régiments, formaient ce qu'on appelait la cavalerie *mixte*. Ces deux divisions étaient partagées entre les deux premiers corps.

Le corps de réserve était composé de huit bataillons d'infanterie de la garde royale et de Suisses; plus, trois régiments de dragons, chasseurs et cuirassiers de la garde, et une division de quatre régiments de cuirassiers de la ligne. L'artillerie ajoutait à ces divers effectifs le personnel et le matériel nécessaires pour seconder le service.

Le roi Louis XVIII voulut que sa maison militaire fournît son contingent à l'armée active, et 450 gardes de sa personne et de celle de Monsieur furent placés sous le commandement du général comte d'Audenarde.

L'armée de mer joignait quelques voiles à cette expédition pour agir simultanément avec nos troupes. Deux petites escadres furent dirigées l'une sur l'Océan, l'autre dans la Méditerranée. La première, commandée par le contre-amiral Hamelin, avait une de ses divisions sur les côtes de la Biscaye, pour porter, au besoin, secours aux chefs royalistes et bloquer les petits ports qui étaient encore au pouvoir des Constitutionnels. L'autre était chargée, sous le commandement du contre-amiral Des Rotours, de surveiller la partie orientale de l'Espagne. Comme de la précédente escadre, une division en était détachée entre les côtes de la Catalogne et les îles Baléares. Le capitaine de vaisseau de Rosamel commandait cette division. Les amiraux devaient combiner de leur mieux leurs évolutions avec les opérations des troupes, et contribuer à accélérer la pacification de la péninsule Ibérique, en interceptant toute communication que les Constitutionnels tenteraient d'établir par voie de mer.

Le 7 février, le ministre de la guerre espagnol présenta aux Cortès les cadres réalisés de l'armée nationale, dont l'effectif se montait déjà à 80,000 hommes d'infanterie, auxquels on comptait ajouter, comme soutiens, 60,000 hommes de milice mobile; les Cortès décrétèrent en outre une levée complémentaire de 30,000 hommes. On voit donc qu'en déduisant de cet effectif les troupes nécessaires à la défense des places fortes et des côtes, les Constitutionnels pouvaient opposer à l'invasion française une armée beaucoup plus forte que celle des Pyrénées. Mais on peut croire que l'évaluation des forces espagnoles était exagérée, et que les cadres des régiments ne furent

pas tous complétement remplis; car, d'une part, un grand nombre de soldats, restés nominalement sur les cadres, étaient rentrés dans leurs foyers, ou avaient quitté le drapeau de la Constitution pour passer sous celui de la Foi; et, de l'autre, les milices avaient d'autant plus de peine à se recruter, qu'on n'y voulait admettre que des révolutionnaires éprouvés. Néanmoins, à l'ouverture de la campagne, l'armée constitutionnelle avait quatre corps régulièrement organisés.

Mina commandait le premier, formé d'environ 25,000 combattants aguerris, occupant la Catalogne; —Ballesteros avait 36,000 hommes dans son double commandement de la Biscaye et de la Navarre; — Morillo occupait la Galice avec plus de 15,000 hommes; et le corps de réserve enfin, un moment affaibli par les fortes escortes données au roi pour sa translation à Séville, se complétait à Madrid sous les ordres du comte de l'Abisbal. Les Cortès comptaient en outre sur un renfort de 30,000 Portugais, renfort dont les priva la contre-révolution qui éclata bientôt à Cadix.

L'ordre d'entrer en campagne étant venu, l'armée française franchit la Bidassoa le 7 avril 1823.

La veille de ce mouvement décisif, une bande de transfuges, précédée par un drapeau tricolore, s'était présentée à nos avant-postes pour essayer d'ébranler la fidélité des soldats. Le général Vallin, qui commandait l'avant-garde, les accueillit par des feux de peloton et quelques décharges de mitraille.

La Bidassoa franchie, le gros de l'armée marcha sur Tolosa. Mais une division, commandée par le général Bourke, prenant sur la droite, occupa la petite citadelle de Fontarabie, le port dit du Passage, et, après un rapide engagement, contraignit les avant-postes constitutionnels à se réfugier dans Don Sébastien, cette même place où, dix ans auparavant, nos soldats soutinrent un siége si glorieux, l'un des plus notables épisodes de la retraite si brillamment dirigée par le maréchal Soult. Cette fois, les Français changeant de rôle, établirent le blocus devant cette place forte qu'ils avaient si énergiquement enseigné à défendre.

Le duc d'Angoulême, généralissime, passa l'inspection de l'armée à Tolosa, après quoi le 2e corps, commandé par le général Molitor, se dirigea sur Saragosse par la Navarre, dans le but de mettre l'armée en communication avec le corps du maréchal Moncey, qui, le 21 avril, devait pénétrer en Catalogne. Nos troupes s'attendaient à une affaire sérieuse d'entrée en campagne dans la forte position de Salinas; mais le général constitutionnel Balesteros, prévoyant les manœuvres du général Molitor, couvrit brusquement l'Aragon en passant par Logrono, laissant sur l'Èbre le corps d'armée du comte de l'Abisbal, chargé de la défense des deux Castilles. L'éloignement de Ballesteros força donc notre armée de franchir, sans coup férir, ces redoutables défilés de Salinas où elle avait espéré de combattre. Le 17, nous entrâmes dans Vittoria, où le généralissime établit son quartier général auprès de la Junte royaliste qui vint s'installer sous son égide. Dans le même temps, la division Bourke, qui continuait son mouvement parallèle aux côtes de l'Océan, s'était emparée

sans beaucoup de résistance de la ville de Guétaria, défendue par une assez forte citadelle, et Molitor, entré le 26 à Sarragosse, y avait reçu la soumission du commandant d'une des citadelles du Haut-Aragon, celle de Jaca.

Nous suivrons sur les points opposés les mouvements et opérations de nos divers corps, préludant tous à une active entrée en campagne.

La 4me division du 1er corps, commandée par le général Obert, se dirigeant par la gauche du gros de notre armée, marchait de Vittoria sur Logrono, que l'ennemi occupait encore. L'avant-garde, que commandait le général Vittré, arriva le 18 avril sur les bords de l'Èbre; un officier d'ordonnance, envoyé en parlementaire aux Constitutionnels, fut reçu à coups de fusil : nous attaquâmes aussitôt.

Logrono était défendu par 700 fantassins et 250 cavaliers qui avaient barricadé les doubles portes du port, espérant que la rivière leur serait un rempart infranchissable contre l'ennemi. Les Français emportèrent le poste d'assaut, enfoncèrent la première porte, et les voltigeurs lancés au pas de course furent bientôt maîtres du pont. Restait à forcer la seconde porte, derrière laquelle les assiégés se tenaient barricadés. On rapporte que ce fut un jeune tambour du nom de Matreau qui franchit le mur sous le feu des Espagnols étonnés, et qui, battant intrépidement la charge, fraya un passage à nos soldats. Il est juste de dire que les Constitutionnels se défendirent vaillamment, et qu'obligés d'abandonner la ville et de battre en retraite, ils ne se retirèrent qu'en combattant avec obstination, jusqu'au village de Villa-Médicina, où ils furent rejoints par 200 cavaliers des régiments de Bourbon et de la Reine. Talonnés par les nôtres, ils formèrent le carré. Le colonel Muller (des hussards du Bas-Rhin, 5me de l'arme) ordonna une charge à fond, se précipitant le premier dans les rangs constitutionnels: ceux-ci, culbutés, débandés, se réfugièrent dans les montagnes, laissant en notre pouvoir bon nombre de prisonniers, parmi lesquels le général don Julien Sanchez.

Cette campagne débutait avec une extrême facilité; la Biscaye et la Navarre furent occupées en peu de jours et avec peu de sang versé. Les Constitutionnels ne conservèrent bientôt plus que les places de Don Sébastien, Santona, Saint-Ander et Pampelune, dont le blocus fut formé par le 3e corps, que commandait le prince de Hohenlohe, chargé d'assurer les communications de l'armée avec la France.

Le 1er corps suivit la route de Madrid et entra le 9 mai à Burgos; le duc d'Angoulême l'accompagnait. Madrid était encore toute émue d'un coup de main qu'au moment de l'entrée des Français en Espagne, les royalistes, commandés par Bessières et Ulman, avaient tenté pour la soumettre. Le ministère constitutionnel avait décidé de reculer devant les progrès de l'armée française en transférant Ferdinand VII et les Cortès à Séville, et de cette ville à Cadix s'il le fallait. Aussi, dès que Bessières connut l'occupation de Burgos par les Français, il recula sur Madrid afin de favoriser l'exécution des plans arrêtés. Mais déjà le duc d'Angoulême avait conclu avec l'envoyé du comte de l'Abisbal, le général Zayas, une capitulation par suite de laquelle la garnison cons

titutionnelle de la capitale, qui savait l'impossibilité de défendre la ville, consentait à la remettre aux Français, le 24 mai, se réservant une libre retraite dans telle direction qu'il lui plairait de choisir; les Français ne pouvant pas reprendre les hostilités contre elle avant le 26 au matin. Cette capitulation n'empêcha point les Constitutionnels et les royalistes d'en venir aux mains; quant à Bessières, il prit position à peu de distance de la ville, pour attendre l'armée française.

Aux termes de la convention, le généralissime entra à Madrid le 24, et s'empressa d'établir une régence au nom du roi Ferdinand, afin de donner un gouvernement régulier aux provinces occupées par les troupes françaises.

Nous avons dit qu'aux termes de la convention conclue pour l'évacuation de Madrid, la garnison ne pouvait subir d'hostilités de la part des nôtres avant le 26 au matin. Le duc d'Angoulême, décidé à user de ses avantages, ordonna au lieutenant général Vallin, qui commandait l'avant-garde du 1er corps, de se renforcer de deux régiments de cavalerie et de quelques pièces de campagne, pour poursuivre les Constitutionnels. Les Espagnols, qui prévoyaient cette agression, hâtaient leur marche, mettant de leur mieux à profit le temps qu'ils avaient d'avance. Mais le général Vallin fit aussi de son côté une telle diligence qu'après deux jours de marche forcée, c'est-à-dire le 26 mai, à l'heure même de l'expiration de la trêve, son avant-garde rejoignait l'arrière-garde ennemie au pont de l'Alberche, à une lieue de Talaveyra. Les Constitutionnels avaient 3,000 hommes dans cette place, et leurs tirailleurs s'étaient embusqués dans les bois d'oliviers qui occupaient l'espace entre la ville et la rivière l'Alberche. Ils avaient en outre 4 pièces de canon en batterie devant le défilé du pont court et étroit, et 500 cavaliers se tenaient en bataille en arrière. Le Tage protégeait en outre la droite de cette position, très-habilement choisie dans la halte de l'ennemi, au moment où, reconnaissant qu'il était poursuivi, il comprit qu'il n'y avait plus à refuser le combat.

L'affaire s'engagea résolument. Deux escadrons de nos régiments de chasseurs s'élancèrent sur le pont, malgré la fusillade et la mitraille, chargèrent impétueusement tout ce qui était devant eux et culbutèrent la batterie. L'infanterie, qui suivait les chevaux, s'élança dans toutes les directions, débusquant les tirailleurs espagnols, tandis que le 5e régiment de hussards, qui avait passé l'Alberche à gué, tournant la position de l'ennemi, le prit entre deux feux. Les Espagnols, voyant le 9e d'infanterie légère se porter au pas de course sur Talaveyra, perdirent tout espoir et cherchèrent leur salut dans la fuite. La plupart ne durent ce salut qu'à l'asile, impénétrable aux chevaux, que leur offraient les bois qui bordaient la route; un certain nombre s'échappa en franchissant le Tage au pont de Talaveyra, ou par celui de l'Arzobispo.

Sentant la nécessité de pousser les opérations dans l'Estramadure et l'Andalousie, pour profiter de l'effet moral causé par nos premiers succès, le duc d'Angoulême ordonna la formation d'une armée expéditionnaire formée de deux colonnes destinées à chacune des deux provinces. La première de ces colonnes, confiée au général Bordesoulle, était forte de 7,000 hommes, et devait prendre route par Aranjuez, la Manche et Cordoue, pour gagner Séville,

où elle pouvait arriver à temps pour empêcher le départ du roi, qui s'apprêtait à partir pour Cadix. Manquant son but, Bordesoulle devait marcher immédiatement sur l'île de Léon.

Le lieutenant général Bourmont reçut le commandement de la seconde colonne, qui s'élevait à 8,000 hommes, compris l'avant-garde Vallin, et flanquée d'un corps de royalistes espagnols à la tête duquel était le brigadier Mérino. Cette colonne devait entrer en Estramadure par Truxillo. On s'attendait à rencontrer là ce qui restait de la garnison de Madrid ; le général Bourmont devait détruire ces fuyards et poursuivre sa route sur Badajoz, à moins qu'il n'eût avis d'opérer à Séville sa jonction avec la colonne du général Bordesoulle, lequel, dans ce cas, prendrait le commandement supérieur du corps expéditionnaire.

Cette petite armée quitta Madrid le 1er juin. Il est intéressant de noter ici que le jeune prince de Savoie-Carignan (depuis Charles-Albert), animé par le désir de se distinguer dans la seule guerre qu'eût vue l'Europe chrétienne depuis la chute de l'empereur Napoléon, avait demandé à servir comme volontaire sous le drapeau français, et qu'il marcha dans la colonne Bordesoulle. Vingt-cinq ans plus tard ce prince traversait de nouveau ces provinces autrefois foulées par sa jeunesse aventureuse, mais cette fois pour aller mourir de chagrin, mais non sans gloire, à Lisbonne où l'exilait un traité secret de la défaite de Novare...

Le général Bordesoulle traversa rapidement la province de la Manche. Les Constitutionnels, qui, sous le commandement du partisan Chaleco, avaient leurs positions à Mançanarez, avertis de l'approche des Français, se replièrent en hâte sur les flancs de la Sierra-Morena, pour rejoindre les forces rassemblées sur ce point par le général Placencia, dans le but de défendre ces défilés redoutables. Cette jonction portait les forces espagnoles à environ 3,000 hommes. Les points les plus importants à défendre étaient les deux routes qui traversent la Sierra, réunissant Santa-Cruz et Cordoue.

Après avoir placé 2,000 hommes sur celle des deux routes qui passe par Visillo, le général Placencia s'efforça avec le reste de ses forces, de couvrir aussi celle de El-Viso. Mais Bordessoulle fut instruit par des prisonniers espagnols de ces dispositions, et il se mit sur le champ en mesure de les entraver. Le duc de Dino, commandant de son avant-garde, fut expédié à la poursuite de la colonne qui occupait la route de Cordoue, tandis que la brigade aux ordres du maréchal de camp de Carignan s'attacha aux mouvements de Placencia. On était au milieu de la nuit lorsque commença ce double mouvement. Le duc de Dino, qui avait sous ses ordres le 2e régiment d'infanterie légère et quelques escadrons des chasseurs de la garde royale, se trouva au point du jour en arrière de Visillo, à peu de distance de l'ennemi. Mais nos soldats devaient rencontrer dans les difficultés du terrain des entraves particulièrement inaccessibles à la cavalerie. Ajoutons aussi que les Espagnols s'étaient répandus partout en tirailleurs, ce qui allait permettre à un bataillon de 800 hommes, dit le *bataillon d'Amérique*, de prendre position sur une hauteur de façon à battre les environs

à l'aide de son artillerie. Mais sentant combien un tel résultat nous serait préjudiciable, le duc de Dino s'empressa d'ordonner au colonel d'Argout de tourner l'ennemi par la gauche, à la tête de ses chasseurs de la garde, tandis que lui-même chargerait de front. Ces divers mouvements furent accomplis avec tant d'ardeur et d'ensemble, qu'avant que l'artillerie ennemie ait eu le temps de faire feu, elle était culbutée, et les Espagnols en déroute avant d'avoir pu former leur carré. Cette affaire d'avant-garde eut pour trophées un drapeau, dix pièces de canon, des caissons, la caisse, contenant 17,000 francs, et enfin 700 prisonniers. Pendant que le général de Dino remportait cet avantage, Bordesoulle, qui avait prévu que le général Placencia, désespérant de gagner l'Estramadure, chercherait à opérer sa jonction avec Ballesteros, donna ordre au duc de Dino de le poursuivre. Sa brigade, bien servie par des espions espagnols, ayant trouvé la trace de l'ennemi, s'avança à marches forcées, et le rattrapa. L'infanterie espagnole fut attaquée à la baïonnette, et ne put résister à l'impétuosité de nos soldats. Ses carrés furent enfoncés, et les escadrons que le général Placencia commandait en personne se virent contraints de battre en retraite, après avoir vainement tenté de résister. Ce fait d'armes acheva la destruction de la division constitutionnelle de la Manche; il fit le plus grand honneur aux troupes qui y prirent part, et qui étaient un régiment de chasseurs de la garde royale, et le 2ᵉ léger.

Mais le roi Ferdinand, suivi des Cortès, avait quitté Séville pour se réfugier à Cadix. Bordesoulle, dont les intentions avaient prévu cette éventualité, marcha directement sur la capitale.

Nous ne saurions passer sous silence les opérations du général Bourmont, lequel, quittant Madrid en même temps que Bordesoulle, battit aussi l'ennemi au pont de l'Arzobispo; 400 hommes du régiment de Guadalaxara et 100 cavaliers défendaient ce passage du Tage; le 9ᵉ léger le força, et le général français passa le fleuve à Almaraz. Au même moment la brigade de l'Empécinado, forte d'environ 1,000 hommes, était défaite à Moraleja par le brigadier Mérino.

Réunie à Truxillo dès le 11 juin, la 2ᵉ division de l'armée d'Andalousie avait à poursuivre le corps que commandait Lopez Baños, auquel s'étaient joints en grande partie les débris de la garnison de Madrid. Lopez Baños avait deux jours d'avance sur son ennemi; mais comme les habitants de Séville étaient passés à la cause royale aussitôt les Cortès partis pour Cadix, ils avaient essayé, bien que vainement, d'empêcher le passage du chef constitutionnel. Celui-ci, qui commandait encore à plus de 4,000 hommes espérait rejoindre le général Villa-Campa, pour se retirer avec lui dans l'île de Léon. Mais il n'avait pas prévu l'habile mouvement du général Bordesoulle, qui lui coupa la route à Utrera. Lopez Baños se vit donc contraint de repasser le Guadalquivir pour essayer de s'embarquer pour Cadix à Huelba. Bourmont, informé de ces dispositions, lança son avant-garde, commandée par le général Lauriston, à la poursuite de l'ennemi par la voie de Los Magos et de San Lucar. L'arrière-garde de Lopez, bientôt atteinte, fut vigoureusement chargée par le 9ᵉ de chas-

seurs et le 5e de hussards, et fut culbutée. Mais la résistance qu'elle opposa laissa le temps à une forte partie de l'infanterie constitutionnelle de s'embarquer à Huelba, payant sa retraite de la perte de 400 prisonniers, deux étendards, 350 chevaux et une quantité de chariots et d'équipages. Moins heureux que Lopez Baños, le général Villa-Campa, abandonné d'une partie de ses soldats, se vit contraint de se jeter, avec quelques compagnies fidèles, dans les montagnes de la Ronda. Le 24 juin, les deux colonnes qui formaient l'armée expéditionnaire de l'Andalousie se réunirent sous Cadix.

Nous avons dit précédemment que le maréchal Moncey, auquel avait été confié le commandement des troupes destinées à agir en Catalogne, réunissait sous ses ordres trois divisions, formées de neuf brigades. Ces divisions, qui formaient un effectif de 21,000 hommes, étaient commandées par les lieutenants généraux comte Curial, vicomte de Donnadieu et baron de Damas. Le baron d'Eroles avait sous ses ordres un corps de 10,000 Catalans royalistes, corps assez mal organisé, il faut le dire. C'était un ensemble d'environ 30,000 hommes destinés à opérer contre les Constitutionnels dans cette province.

Ceux-ci, commandés par le célèbre Mina, présentaient un effectif de plus de 36,000 hommes, composés de 22,000 soldats de ligne et 14 à 15,000 miliciens. Ces forces étaient commandées en second par les généraux Milans et Llobéra; le général Zorraquin était le chef d'état-major de Mina. Le général piémontais Piacharotti avait reçu le commandement d'un bataillon de transfuges français et italiens, et le colonel Corta, soldat aux passions politiques et véhémentes, avait été placé à la tête des milices organisées à Barcelone.

Mais la Catalogne, hérissée de places fortes (Urgel, Gironne, Balaguer, Hostalrich, Figuières, Tortose, Tarragone, Lerida, Barcelone), devait, pour sa défense, affaiblir singulièrement les forces dont disposait Mina. Vainement chercha-t-il à organiser, à l'aide de volontaires échappés des points occupés par les Français, quelques bandes coadjutrices, son effectif fut réduit à une douzaine de mille hommes de troupes régulières, renforcées de 5 à 600 miliciens. C'est dans ces conditions médiocres que l'aventureux général espagnol entra en campagne.

Nos troupes débutèrent, contre les défenseurs de la Catalogne, par l'occupation de la vallée d'Arran, presque aussitôt suivie de l'investissement de Figuières et de l'occupation de la forteresse de Roses, qui eut lieu le 21 avril. Le 29, notre armée franchit la Fluvia en présence de Mina et de ses lieutenants, qui nous laissèrent faire. Le duc de Conegliano put entrer le 2 mai à Gironne sans trouver d'obstacle. Il n'y eut d'engagements partiels qu'à Castel-Follit et à Olar; l'avantage nous resta. Mina, traqué par les nôtres, gagna Berga, et se jeta dans les montagnes escarpées, dont les défilés lui étaient familiers; ses lieutenants Milans et Llobéra se réfugièrent à San-Celoni, tandis que Donnadieu entrait à Vich et Curial à Ostalrich. Bref, le 11 mai nous étions maîtres de San-Feliu-de-Guixols et de Palamos.

A Vich, le général Donnadieu fut informé que Milans et Llobéra s'étaient concentrés dans les environs de Moya, espérant opérer leur jonction avec leur

chef Mina. Le général français, résolu à contrecarrer ces mouvements, se mit en marche le 17, se faisant précéder, dans la direction même de Moya, par les brigades Laroche-Aymon et Saint-Priest. L'ennemi fut trouvé à Castel-Tersol, dans une position de résistance secondée par une habile occupation du terrain, qui formait amphithéâtre. Notre attaque n'en eut pas moins lieu sur-le-champ, dirigée par le général Romagosa, chef d'état-major de la Nougarède, et par le colonel de Lapoterie, du 12ᵉ léger. La colonne espagnole du général royaliste occupait la droite; le vicomte de Saint-Priest commandait la gauche. Donnadieu, à la tête de deux bataillons du 18ᵉ de ligne, s'avançait vers le centre. Les trois chefs escaladèrent impétueusement, la baïonnette au poing, la déclivité du terrain, malgré un feu très-nourri qui se croisait sur eux; mais les Constitutionnels, débusqués de leurs positions, durent les céder alternativement, et, abandonnant un champ de bataille qu'ils avaient choisi, se retirer débandés et singulièrement affaiblis par leurs pertes, sur San-Feliu, pour gagner ensuite Barcelone, point qui offrait la ressource extrême d'un embarquement.

Mais en s'avançant vers ce point, les Constitutionnels, voyant qu'ils n'étaient pas poursuivis, songèrent à tenter de prendre une revanche de leur défaite de Castel-Tersol, en attaquant la ville de Mataro, située au bord de la mer et occupée par 1,800 Français, commandés par le général Vence. Pour augmenter leurs chances de succès, ils appelèrent à leur aide cinq régiments d'infanterie de ligne (Cordova, Léon, Zamora, Barbastro et Africa), que les lieutenants de Mina avaient réunis sous les glacis de Barcelone; ils s'adjoignirent aussi le bataillon de transfuges français et italiens du colonel Piacharotti, un millier de miliciens et 300 cavaliers d'élite, le tout s'élevant à environ 7,000 hommes, destinés à en surprendre 1,800; nous disons surprendre, parce que, dans l'espoir de multiplier leurs chances de réussite, les Constitutionnels s'étaient décidés à attaquer Mataro la nuit.

La petite armée se divisa en deux colonnes, dont les rôles furent ainsi partagés : celle que commandait Llobéra, et dont faisait partie la cavalerie, prenant par le bord de la mer, devait attaquer Mataro du côté de Barcelone; Milans conduisait l'autre à travers les rocs et les collines boisées qui dominent la ville, afin d'attaquer du côté opposé. L'armée quitta sa position de Saint-André, sous Barcelone, le 23 mai vers le soir. Llobéra se trouva en vue de la ville vers deux heures de la nuit. Surprise dans son poste avancé, la garde se replia sur le faubourg, appelant à son aide les voltigeurs du 1ᵉʳ bataillon du 6ᵉ léger, qui, ayant entendu les premiers coups de fusil, se mettaient rapidement sous les armes. Le combat s'engagea aussitôt, et la résistance de cette poignée de braves permit au général Vence de mettre à cheval le 18ᵉ chasseurs, de rassembler le 6ᵉ léger, et d'arriver sur le théâtre du combat. L'ennemi fut bientôt chassé de l'avant-poste, que la retraite des sentinelles lui avait permis d'occuper, et, poursuivis avec ardeur par le 6ᵉ léger et les chasseurs, les Constitutionnels s'enfuirent, débandés, dans la direction de Premia, où le général

Llobéra reforma tant bien que mal son bataillon, appauvri de 450 morts ou blessés, que l'obscurité de la nuit n'avait pas permis de recueillir.

Le général marquis de Vence, désireux de ne pas laisser sa victoire incomplète, s'était mis à la poursuite des Espagnols sans attendre le jour. Il ne s'était arrêté dans cette poursuite que devant le torrent voisin de Villazar. Au point du jour il étudiait la direction par laquelle il pourrait rejoindre l'ennemi, lorsqu'il entendit une fusillade des plus vives sur la droite de Mataro. C'était Milans qui arrivait à son tour, mais un peu tard, pour attaquer la ville. Accueilli par un bataillon du 7e de ligne et par quatre compagnies du 26e, le général constitutionnel trouvait une résistance égale à celle qui avait si vigoureusement repoussé Llobéra. Le général Vence se décida sur-le-champ à couper la retraite à ce nouvel ennemi, et dans ce but il se porta rapidement, avec deux escadrons et un bataillon, derrière un mouvement de terrain en deçà duquel Milans attaquait la place.

Pris en flanc par le 6e léger et le 18e chasseurs, en même temps qu'un bataillon du 7e de ligne les attaquait de front, les Espagnols furent lestement culbutés et prirent la fuite de toutes parts, en s'enfonçant dans les bois impénétrables à la cavalerie ennemie. Divisant ses forces (un millier d'hommes) en deux colonnes, le général voulut poursuivre à la fois Llobéra et Milans, et tailla en pièces les traînards; les routes étaient couvertes de morts, de blessés, d'armes, de bagages abandonnés. Le succès de la brave garnison de Mataro fut complet, et les Constitutionnels ajoutèrent une nouvelle défaite à l'affaire de Castel-Tersol, au lieu d'une revanche qu'ils avaient espérée, pour se réhabiliter devant les Barcelonais.

Mina était fort inquiet de ses lieutenants, en train de se faire battre par l'armée catholique. Dans l'espoir de les rejoindre, il avait vainement poussé des reconnaissances vers Caldès, vers Moya, et il avait fini par supposer qu'ils avaient été contraints de se retirer dans ces monts escarpés, ces défilés rocheux qui jouent un si grand rôle dans l'histoire des guerres de la Péninsule. Mina était vivement traqué par le général Donnadieu et aspirait à placer entre l'ennemi et ses soldats harassés le cours du Ter. Il chercha à franchir ce fleuve le 24 mai vers San-Felin de Sassera, à quelques lieues de Vich, afin de se trouver à proximité de quelques places encore occupées par les siens. Il espérait aussi relever le moral de ses soldats et animer ses partisans en s'emparant de Vich, qui, placée sur la rive droite du Ter, n'était gardée que par un bataillon du 8e de ligne (400 hommes) et par quatre compagnies du général royaliste Romagnosa, notre allié.

Vich comptait 8,500 habitants. Cette ville, située au milieu d'une grande plaine, n'avait pour toute défense qu'une simple ceinture de murs percés de neuf portes.

Mina arriva le 25 mai de bon matin, débouchant dans la plaine par la route de San-Julian-de-San-Juan. Il divisa son infanterie en autant de détachements que la ville avait de portes à attaquer, mais s'attachant plus particulièrement à celles qui portaient les noms de Saint-Joseph, des Capucins, de San-

Pedro et de la Rambla. Les transfuges, les miquelets constitutionnels envahirent les maisons et les jardins des faubourgs.

Le colonel Salperwick (du 8e de ligne), qui commandait la défense de Vich, avait fait barricader chaque porte, et telle avait été l'habileté et la promptitude de ses dispositions, que malgré le petit nombre d'hommes dont-il disposait, la résistance était organisée sur chaque point menacé. Par malheur, une compagnie de voltigeurs qui était allée aux vivres, tomba au milieu des rangs ennemis avec le troupeau de bestiaux qu'elle amenait. Le colonel Salperwick voulut opérer une sortie pour protéger ces braves et les faire rentrer dans la ville. Cette hardiesse lui réussit, malgré les efforts de la cavalerie espagnole ; mais cette sortie coûta cher aux assiégés, qui perdirent plusieurs de leurs plus braves officiers.

Les Constitutionnels étaient au nombre d'environ 3,000, renforcés de 300 chevaux; munis d'échelles, ils arrivèrent les appliquer aux murs, avec une résolution peu ordinaire. Mais, repoussés sur tous les points par les soldats français, auxquels s'étaient unis quelques royalistes de la ville, les Espagnols, décimés du haut du rempart, commencèrent à comprendre la difficulté d'une entreprise qu'ils avaient espéré réaliser presque sans coup férir. Mina, désolé de la grave blessure reçue par son chef d'état-major, le général Zorraquin, et voyant que l'attaque, qui durait depuis sept heures, échouait contre la résistance la plus imprévue, craignant d'ailleurs l'approche du général Donnadieu, songea à la retraite et renonça à traverser le Ter. Il commença à se retirer vers le milieu du jour, prenant la route des montagnes, et emportant le plus que possible de ses blessés. Cette défense d'une ville d'un circuit aussi étendu, mal fortifiée, et dont la garnison n'arrivait guère qu'à 800 hommes, fit le plus grand honneur au colonel Salperwick, ainsi qu'aux braves du 8e de ligne, qui repoussèrent si énergiquement des forces quadruples. Après cet échec, le général Mina se retira provisoirement sur Urgel, puis, y manquant de vivres, il résolut de gagner Figuières. Mais ce mouvement fut entravé par nos colonnes lancées sur ses traces; or, comme ce général se souciait assez peu de combattre de nouveau, faute de pouvoir rétrograder sur Urgel, il chercha à se frayer un chemin dans le Serrat, montagnes des plus impraticables de la chaîne orientale des Pyrénées. L'espoir de Mina était d'arriver à la Cerdagne avant le général Saint-Priest et le baron d'Éroles.

Les chemins dans lesquels Mina avait engagé les Constitutionnels n'étaient, à vrai dire, que des sentiers de chèvres, peu praticables à une marche armée. Un temps affreux ajoutait aux difficultés de l'ascension, et de nombreux traînards affaiblissaient d'heure en heure le corps de retraite. Le 13 juin, vers le soir Mina parvint pourtant à atteindre le sommet du Mont-Vouri, voisin du col d'Antose et des sources de la Sègre et du Ter. La division était réduite à moins de 2,500 hommes, les mulets déferrés, les soldats épuisés de fatigue et presque sans vivres. Mina tint conseil avec ses officiers, et se décida à diviser ses colonnes, plaçant 1,000 hommes sous les ordres du colonel Gorréa, et gardant le reste sous les siens. Le général espagnol, qui savait que

le baron d'Éroles, le général de Saint-Priest et le général Rottembourg manœuvraient sur ses flancs, espérait ainsi qu'une des deux colonnes pourrait échapper et rentrer dans Urgel. A cet effet, il commanda à Gorréa de se diriger sur Palau afin de gagner la ville désignée par la rive gauche de la Sègre, tandis que lui-même chercherait à se frayer un chemin par la rive droite, entre Mont-Louis et Puycerda.

Le 14, et au moment même où elle espérait entrer dans la Cerdagne, la colonne Gorréa fut atteinte par la brigade Saint-Priest, qui avait fait des prodiges d'activité malgré des chemins affreux. Gorréa immédiatement attaqué fut défait, et le petit nombre des Constitutionnels qui échappèrent à la mort se réfugièrent, la nuit aidant, au milieu des bois de Palau ; mais nos soldats ne leur laissèrent pas ce refuge, ils les débusquèrent le jour venu, et les Espagnols, affaiblis encore par de nouveaux combats, opérèrent une retraite désespérée sur Aja; là ils trouvèrent le général Romagosa, ce qui les contraignit à mettre décidément bas les armes. Gorréa resta notre prisonnier. Quant à la colonne de Mina, elle subit à peu près le même sort que la première, et le tiers à peine parvint à gagner Urgel; Mina lui-même faillit être pris, et ne s'échappa qu'en se déguisant en paysan.

Sur un autre point, nos troupes avaient commencé le 8 juillet l'investissement de Barcelone, où Llobéra et Milans avaient eu garde de se laisser personnellement bloquer. Ils avaient abandonné au gouverneur Rotten le soin de défendre la place, se réservant d'opérer sur nos derrières, d'inquiéter nos opérations pour faire diversion au blocus. Dans ce but prudent, ils s'étaient retirés sur la rive droite du Llobrégat, étendant leur ligne sur la chaîne de montagnes qui borde cette rivière, depuis le pont de Molins-del-Rey, dont Milans avait fait créneler les maisons, jusqu'à celui de Martorell. Ce dernier pont avait été barricadé de sorte que l'ensemble de la position était fort avantageux à la résistance, et formait une sorte de camp retranché qui permettait une facile retraite après les escarmouches tendant à nous harceler.

Bien qu'affaiblie par l'éloignement de la brigade Saint-Priest, la division Donnadieu, qui n'était plus formée que des 3e et 18e de ligne, du 5e et du 6e hussards, échelonnée entre Sabadell et San-Cugat, attaqua les Constitutionnels le 9 juillet. Llobéra, qui avait quatre bataillons pour défendre la position de Martorell, avait pour adversaire le général Achard avec le 18e de ligne, tandis que le général Laroche-Aymon, à la tête du 3e d'infanterie et de quelques colonnes de chasseurs et de hussards, marchait contre Milans, qui défendait le pont de Molins-del-Rey. Sur ce dernier point nos troupes furent reçues par une vive fusillade partant des maisons crénelées qui défendaient le pont. Notre tête de colonne, formée d'un bataillon commandé par le capitaine Lefol, attaqua avec une impétuosité irrésistible les bataillons ennemis embusqués dans tous les avantages qu'offraient à la résistance les escarpements du terrain. Après un combat des plus sanglants, les nôtres enlevèrent la maison crénelée et débusquèrent tous les Espagnols de la montagne.

Un peu plus loin, l'ennemi, vigoureusement assailli par nos grenadiers,

abandonnait le village de Molins-del-Rey, et cherchait un refuge sur le pont. Mais les nôtres les y poursuivirent malgré les dangers qu'offrait le passage d'une chaussée découverte que couvrait le feu espagnol. Ce passage nous occasionna des pertes sensibles; le brave capitaine Lefol fut blessé, le capitaine Fernaux fut tué d'une balle au front, et le colonel Des Odoards faillit être écrasé sous son cheval frappé à mort. Mais un heureux renfort vint donner à l'affaire une solution définitive. Le général de la Roche-Aymon, qui venait d'emporter la maison crénelée, accourut avec ses braves qui, s'élançant à la baïonnette sur le pont, mirent en fuite les Constitutionnels, lesquels laissant sur le terrain bon nombre des leurs, se retirèrent derrière les hauteurs qui dominent la route de Tarragone, pour s'y reconnaître et essayer de se reformer.

Donnadieu, qui marchait sur Martorell avec la colonne du général Achard, n'ayant pu traverser le Llobrégat, arriva à Molins-del-Rey au moment même où Laroche-Aymon venait de balayer le pont. L'ennemi s'était évidemment concentré sur les mamelons voisins, c'était là qu'il fallait le poursuivre, quelques avantages qu'il y eût. Une vive fusillade accueillit les nôtres sur tous les points; Donnadieu défendit de riposter et fit opérer l'assaut à la baïonnette. Rien ne résista à cet élan, l'ennemi fut débusqué de partout, laissant dans les vignes, sur les rochers, ses blessés et ses morts. Milans parvint pourtant à se reformer une troisième fois en arrière des mamelons, tandis que le général Achard, remontant Llogrégat, allait s'emparer de Martorell, défendue par Llobéra.

Nous avons dit que Milans essayait de se reformer. Donnadieu ne perdit pas un moment pour recommencer l'action, s'aidant cette fois de quelques pièces de campagne qu'il n'avait pu utiliser jusque-là. Le colonel des miquelets, Piacharotti, fut coupé en deux par un des premiers boulets, ce qui occasionna dès le début de l'engagement une déroute générale. Les Constitutionnels s'enfuirent dans toutes les directions, poursuivis par nos cavaliers; à la même heure le général Achard, après un sanglant combat, chassait Llobéra de Martorell; notre victoire était complète.

Certain que Milans et Llobéra, deux ou trois fois défaits coup sur coup, ne songeraient plus de quelque temps à entraver le blocus de Barcelone, le maréchal Moncey réunit ses troupes, dans leurs cantonnements, sous les murs de la place. Le 2e corps avait reçu l'ordre de s'arrêter à Sarragosse, pour prévoir le cas où sa jonction avec le 1er corps, qui marchait sur Madrid, pourrait devenir nécessaire. Ballesteros, apprenant la position critique dans laquelle les succès de notre armée de Catalogne avaient réduit Milans et Llobéra, se repliait sur Valence suivi de nos troupes, dont l'effectif montait encore à environ 18,000 hommes. L'arrivée du général espagnol dans ces provinces surprit les royalistes, déjà maîtres d'un point très-important, la citadelle de Murviedro, et activant le siége de Valence. Mais les choses changèrent brusquement d'aspect devant le nombre. Les royalistes se retirèrent, gagnèrent les montagnes, et d'assiégeants devant Valence, devinrent assiégés dans Murviedro, que Ballesteros fit sur-le-champ investir.

La situation critique des royalistes dans cette dernière place étant parvenue

à la connaissance du général Molitor, il s'empressa de marcher contre le général espagnol, qu'il contraignit à lever le siége et à se retirer au delà même de Valence, où le général français entra avec son armée le 13 juin.

L'arrière-garde de Ballesteros n'avait pu suivre assez rapidement le mouvement du corps d'armée principal pour que la brigade du général Bonnemains (détachée de l'avant-garde du 2e corps) ne l'atteignît pas. La rencontre eut lieu à Algemesi, et les Constitutionnels furent encore une fois battus. Ballesteros, ayant dû abandonner Valence, s'était retiré sur Alcira, ville située dans une île de la Jucar, au point où cette rivière se jette dans la Réquena. Un ouvrage fortifié défendait le pont qui joint la ville à la rive toute couverte des faubourgs. Nos troupes s'approchaient par la gauche, pays cultivé en rizières, genre de culture qui exige, comme on sait, beaucoup d'eau, de sorte que les nombreuses écluses d'irrigation enlevaient au Jucar une partie de son niveau naturel. Mais les Constitutionnels, mettant à profit tous les avantages de leur position, avaient retenu toutes les eaux de la rivière, de façon à la rendre infranchissable sur tous les points. Enfin le pont, qui réunissait la villa d'Alcira à ses faubourgs, était défendu par des troupes d'élite, 1,800 fantassins et 150 dragons; de plus, Ballesteros avait fait placer deux pièces de canon en tête du pont. En résumé, le général espagnol disposait d'environ 10,000 hommes pour la défense de cette place; ces troupes étaient échelonnées sur la route de San-Félipe jusqu'à Carcagente.

La position de l'ennemi bien étudiée, le général Bonnemains entama résolument l'action. Deux compagnies de voltigeurs (4e léger) s'élancèrent sur celles des maisons du faubourg qui faisaient face au pont. Ces maisons ne tardèrent pas à être occupées malgré la vive fusillade qui tenta de les défendre. Pendant ce premier engagement, le général français s'efforçait de rétablir le jeu des écluses afin d'épuiser le lit du Jucar pour le passer à gué. Toutefois ces travaux étaient d'une exécution lente et difficile, qui impatientait nos soldats. Bonnemains sut mettre à profit cette impatience en parlant de forcer le pont lui-même pour arriver à la ville. Nos braves accueillirent ce moyen avec enthousiasme, et s'élancèrent au pas de charge, la baïonnette au poing. Les Constitutionnels, qui virent bien que cette ardente résolution serait irrésistible, ne songèrent plus qu'à se ménager le temps de fuir en levant un pont-levis qui terminait le pont de pierres sur leur rive. En effet, le temps qu'il fallut pour le baisser laissa échapper ces étranges défenseurs de la Constitution. Les 150 dragons essayèrent seuls de résister dans le faubourg, et voulurent sauver les deux pièces de canon. Ces efforts ne firent que retarder quelque peu notre victoire; les magasins de Ballesteros tombèrent en notre pouvoir, l'ennemi s'enfuyant de tous côtés. Il est bon de noter qu'en moins d'une semaine nos troupes avaient enlevé à l'ennemi 120 pièces de canon dans le seul royaume de Valence.

Ballesteros, découragé, se retira sur Murcie d'abord, puis sur Grenade, tandis que Peniscola et Vinaros ouvraient leurs portes aux troupes de Ferdinand VII. Mais Molitor ne se détachait point de la poursuite du chef constitu-

tionnel. Entré à Murcie le 7 juillet, il continua sa marche vers Grenade, après avoir expédié quelques détachements pour examiner la situation de Carthage et d'Alicante.

Notre 2e corps s'avançait donc rapidement sur les traces de Ballesteros, désirant toujours, mais en vain, comme tout le reste de l'armée, qu'une de ces grandes batailles comme on en vit tant sous l'Empire vînt dénouer ou trancher les questions ardues de la politique. Cette guerre d'escarmouches, de surprises, de combats partiels contre un ennemi dont la résistance ne se prolongeait guère au delà du premier effort, impatientait nos soldats et contribuait peu à leur faire estimer leurs adversaires. A défaut de grandes affaires qui laissent un nom populaire à l'histoire, cette guerre offrait donc de nombreux faits d'armes particuliers, et c'en est un de cette espèce que nous présente encore la prise de Lorca. C'était une forteresse placée sur le sommet à pic d'un gigantesque rocher qui dominait la ville du même nom, et que le 2e corps trouva sur sa route en marchant vers Grenade. Le temps manquait pour faire de Lorca l'objet d'un siége en règle; on ne pouvait qu'y tenter un coup de main.

Cette citadelle est sans accès régulier sur son pic rocheux. Toutes les routes environnantes sont commandées par les feux croisés de ses batteries. L'art de l'ingénieur a si bien su concentrer sur cette aire d'aigle tous les moyens de défense, qu'il suffit de fort peu de monde pour protéger la ville qui est placée à l'ombre de ce pic infranchissable. Ballesteros avait pourtant jeté là, en passant, 600 hommes d'élite commandés par un officier déterminé, le brigadier Menchaca. Le fort était abondamment pourvu de munitions, et offrait 18 gros canons en batterie.

Ce fut le 12 juillet au matin, que le général Bonnemains, qui commandait l'avant-garde de la division Loverdo, déboucha devant Lorca. Bonnemains, sans s'effrayer des boulets qui accueillirent ses éclaireurs, fit sommer le commandant constitutionnel de lui rendre la forteresse, ce qui fut repoussé, on le prévoit bien. Le général français ne perdit pas un moment; il fit d'abord investir la ville par sa cavalerie, et se mit de sa personne à étudier en tous sens la situation de la forteresse, cherchant les points d'attaque les plus favorables. Il n'y avait qu'une route qui pût conduire à l'entrée des fortifications, et par là seul on pouvait tenter l'attaque, si téméraire qu'elle pût sembler.

Tous les soldats espagnols, abandonnant la ville, s'étaient concentrés dans ce fort. Bonnemains la fit occuper par le 4e léger, et plaça d'habiles tirailleurs au sommet de tous les édifices, dans tous les clochers dont l'élévation approchait de celle des batteries de la forteresse. Un certain nombre d'habitants de la ville, faisant cause commune avec les troupes françaises, s'établirent sur les collines.

Les Constitutionnels dirigèrent tout d'abord leur feu sur ces édifices, ces clochers et ces hauteurs qu'ils sentaient bien devoir les incommoder dans leur défense. Nos troupes répondirent vigoureusement à ces attaques, surtout les soldats qui occupaient le haut clocher de San-Christoval, dont le tir faisait beaucoup de mal aux artilleurs du fort. De son côté le général Bonnemains

menaçait, à l'aide de longues échelles, les parties les moins défendues du circuit. La hardiesse seule de cette attaque imprévue avait déjà jeté, avec la surprise, quelque indécision dans la garnison; lorsqu'elle vit la résolution du général français, la vivacité du feu de nos tirailleurs, et les nombreux paysans qui accouraient, en criant, unir leurs faibles mais dévoués efforts à ceux de l'assaut, les Espagnols commencèrent à ne plus tant compter sur l'inexpugnabilité de leur retraite. Le général Bonnemains sut très-habilement saisir un moment où le découragement frappait la défense d'une évidente mollesse, pour lancer ses carabiniers, portés d'avance derrière les bâtiments d'un couvent, dans la direction de la seule entrée qu'offrît la forteresse. Lancés au pas de charge à travers les rochers éboulés sur l'escarpement du terrain, nos braves affrontèrent le double feu de la mitraille et de la fusillade que leur approche avait ranimé, et, escaladant la route penchée du fort, ils franchirent dans un indicible élan la première barrière. L'ennemi accouru se groupa derrière le pont-levis, qui ne fut pas suffisamment assuré pour qu'à l'aide des chaînes pendantes les nôtres ne pussent en forcer la chute. Trois soldats, carabiniers, furent mis à l'ordre du jour pour l'ardeur et le rare courage avec lesquels ils franchirent les premiers les traverses et les gardes du pont (1). Une partie du 1er bataillon pénétra dans la première enceinte, où se livra le combat le plus acharné. Mais la seconde enceinte fut bientôt forcée, et les Espagnols, réfugiés sur la plate-forme, ne tardèrent pas à demander à capituler, à la seule condition d'avoir la vie sauve. Le général Bonnemains y consentit heureux de cette glorieuse étape, et pressé de reprendre sa route à peine entravée quelques heures, pour mener à fin cet incroyable assaut.

Mais chaque jour qui s'écoulait ajoutait à la position critique de l'armée constitutionnelle. Ballesteros crut devoir réunir en conseil autour de lui ses principaux officiers, pour avoir leur avis sur la situation. Toutes choses sérieusement examinées, commentées, on s'arrêta au parti en quelque sorte imposé par la force même des événements. L'armée française, s'avançant sur le centre de l'armée constitutionnelle, et séparant les deux ailes de celle-ci par la récente occupation de la forteresse de Lorca, il fut décidé que les généraux Villa-Campa et Zayas resteraient à Grenade pour faire tête à l'attaque centrale, tandis que Ballesteros et son lieutenant Balanzat s'avanceraient sur la droite de nos forces, qui seraient en outre contournées, prises de revers par les généraux Chapalanguera et Torrijos. Mais il était dit que ce qu'il pouvait y avoir d'habile dans cette manœuvre serait conjuré par l'extrême rapidité des mouvements de Molitor. En effet, Torrijos et Chapalanguera n'eurent pas le temps de réaliser la partie du plan qui les concernait, et quant à Ballesteros, on va voir de quelle désastreuse façon la prévoyance du général en chef français fit tourner ses dispositions personnelles.

Ce fut à Guadix que le général Molitor apprit que les troupes constitutionnelles qui reculaient sans cesse devant les nôtres, semblaient enfin s'être décidées à accepter une bataille; on était au 24 juillet.

(1) Les soldats Eynard, Faure et Ducoing.

Zayas était resté à Grenade, ainsi que le voulait le plan concerté par le haut état-major espagnol. Réunissant sous leurs ordres l'élite de leur armée, Ballesteros et Balanzat, quittant furtivement cette ville, étaient allés prendre position à Guadalhuertuna, sur le côté droit de la route de Guadix. Ballesteros espérait que son mouvement avait échappé aux Français, qui, continuant de s'avancer sans défiance vers Grenade, se trouveraient brusquement enveloppés par les forces constitutionnelles. Ce fut pour mieux s'associer à ce plan que le général Zayas, par une ruse tout au plus tolérable aux yeux de la loyauté guerrière, envoya offrir au général Molitor de lui rendre Grenade. Son but, qui était d'augmenter la confiance des Français en les portant à s'engager plus avant sur cette route bordée de périls, échoua par la connaissance qu'acquit Molitor du mouvement de Ballesteros. Toutefois le général français, feignant à son tour, accepta la capitulation de Zayas, mais n'en prit pas moins toutes ses dispositions pour aller droit à Ballesteros dès le lendemain.

Molitor, accompagné de la division Loverdo tout entière, s'avança sur Moréda, tandis que sur son ordre le général Pelleport marcha sur Guélago, et le général Domon sur Almiar.

Ballesteros, qui avait une cavalerie formée de vieux soldats, comptait beaucoup sur elle. Il plaça ces escadrons (1200 chevaux) en avant de Guadalhuertuna ; nous n'avions que 400 chasseurs à leur opposer, et encore étaient-ils harassés de fatigue. Le général Bonnemains, placé à la tête de l'avant-garde, ne refusa point le combat. Il semble invraisemblable de dire que, malgré cette disproportion énorme, nos chasseurs culbutèrent les vieux cavaliers de Ballesteros, et que, malgré leur résistance opiniâtre, ils furent hachés, mis en déroute, et contraints de s'enfuir à plus de deux lieues au delà de Guadalheurtuna, laissant un quart des leurs sur le champ de bataille. Mais Ballesteros avait pris position à Campillo-de-Arenas à la tête d'environ 7,000 hommes, ce qui, dans l'état d'exaspération où le mettaient ses revers successifs, ne l'empêchait pas de rechercher la bataille. Il faut dire que la position qu'occupaient les Constitutionnels était formidable. Nous la décrirons rapidement.

La vallée de Campillo est enserrée par deux chaînes de montagnes, la sierra de las Albuñuelas vers le royaume de Grenade, et la sierra del Castillo vers le royaume de Jaen. Un torrent, le Dormillo, divise inégalement la vallée dans toute sa longueur, et disparaît par un déchirement profond causé par ses eaux à la sierra del Castillo. Une route qui unit Grenade à Jaen passe par cette vallée de Campillo ; mais cette route est si mauvaise, qu'elle se confond sur plus d'un point avec le lit du torrent. Enfin la vallée de Campillo se rétrécit vers le nord, et s'encombre de mille débris rocheux, de mamelons abruptes, entre lesquels courent les eaux.

L'armée française arrivait par la route de Montehijar qui longe la chaîne de la sierra de las Albuñuelas. C'est sur cette chaîne de montagnes, dont diverses collines à angles droits formaient comme les contreforts, que l'armée constitutionnelle s'était mise en bataille, sa gauche appuyée sur Novalejo et sa droite sur Santa-Colonna.

Le premier engagement eut lieu le 28 juillet de la façon qui suit. Le général en chef marchait avec une escorte d'une cinquantaine de chasseurs (20ᵉ régiment), en avant de la division Pelleport. Il tomba dans une reconnaissance de 150 cavaliers espagnols qui commencèrent le feu. Mais le capitaine l'Enferna, qui commandait l'escorte, les tailla en pièces; la moitié resta sur le champ de bataille; un colonel et divers officiers subalternes furent faits prisonniers. On débutait bien. Le général Loverdo ne tarda pas de son côté à prendre part à l'action, en attaquant une colonne d'infanterie qui, longeant son flanc droit, cherchait à gravir les hauteurs de Santa-Coloma, pour agir sur ses derrières. L'ennemi fut défait, repoussé et poursuivi dans les montagnes, où il se débanda. Presque tout un régiment, celui d'Aragon, fut fait prisonnier. Ce succès nous rendit maîtres des Albuñuelas, où le 1ᵉʳ et le 11ᵉ de ligne prirent position.

Le général Bonnemains, si heureux dans les journées précédentes, se dirigeait à la tête des voltigeurs des 4ᵉ et 8ᵉ léger, vers les montagnes escarpées de la chaîne opposée, tandis que le général en chef avec la division Pelleport et les dragons du général Domon, s'avançaient sur l'extrémité de la position droite des Espagnols. Mais bientôt il rencontra des chemins si impraticables, que, ne pouvant plus faire rouler son artillerie, il prit le parti de la laisser sous la garde de deux bataillons, à l'embranchement des débouchés de Monteijar et Isnallos. Cette nécessité réduisait l'effectif de Molitor à environ 6,000 hommes. Le général Saint-Chamans, avec les 4ᵉ et 20ᵉ de chasseurs à cheval, chassa l'ennemi de Novalejo; l'infanterie du général Pelleport et les dragons du général Domon se dirigèrent sur Campillo, où ils arrivèrent en même temps que Saint-Chamans. L'ennemi fut promptement débusqué du village, et les Constitutionnels réfugiés sur les hauteurs, attaqués avec impétuosité, furent repoussés sur la route de Cambil. Pendant que l'action se propageait ainsi sur les chaînes parallèles des montagnes, le général Buchet, commandant le 24ᵉ régiment et un bataillon du 39ᵉ, parvenu à s'établir sur un vaste plateau au pied du Castillo, y avait rejoint le général en chef. Alors la majeure partie des troupes était engagée, la fusillade retentissait sur tous les points, et l'ennemi défendait de son mieux l'inextricable terrain où il s'était posté. Mais le général Laverdo s'étant rendu maître du chemin de Cambil, la brigade Bonnemains ayant, malgré sa belle défense, culbuté le régiment léger de Valence, et les Espagnols ayant été chassés de Cortijo del Castillo et de toutes leurs positions des collines, par les 4ᵉ et 8ᵉ légers, le 11ᵉ de ligne et le 24ᵉ, l'issue de la journée ne restait plus douteuse. En vain l'infanterie ennemie chercha-t-elle à se rallier, en vain les Constitutionnels voulurent-ils utiliser leurs connaissances des localités pour s'embusquer dans les accidents de terrain couronnant les hauteurs, ils furent débusqués de tous points et ils n'eurent d'autres ressources que de se jeter en hâte sur Cambil, abandonnant leurs blessés, leurs armes, et perdant un grand nombre de prisonniers. Nos soldats les poursuivirent jusqu'à la nuit dans la direction de Charchelejos. Sans les difficultés insurmontables du terrain, qui annulaient complétement l'usage de notre artillerie et de la cavalerie, l'armée

de Ballesteros était anéantie jusqu'au dernier homme. Toutefois le chef constitutionnel se vit réduit à 8,000 partisans.

La conséquence de cette journée, qui eût pu être plus complète sous le rapport militaire, fut cependant très-notable sous le rapport politique. Le 4 août, le général Molitor, qui avait porté son quartier-général à Grenade, reçut la soumission de Ballesteros et de son armée à la régence établie à Madrid au nom du roi Ferdinand.

Décidé à s'avancer sur Madrid, le généralissime ne pouvait laisser derrière lui le corps d'armée que le général Morillo commandait en Galice. En quittant Burgos le duc d'Angoulême avait donné ordre au général Bourcke de s'avancer sur la Galice par Carrion et Léon, et d'attaquer Morillo. Le général Hubert fut chargé de chasser les Constitutionnels du royaume des Asturies et de la province de la Montana (Vieille-Castille); ces deux missions furent accomplies en quelques jours, au complet triomphe de nos armes. Le général Morillo reconnut la régence de Madrid, et tous les débris de l'armée constitutionnelle se réfugièrent dans la Corogne sous les ordres du général Quiroga. Le duc d'Angoulême prit des dispositions pour les y poursuivre.

Ce fut le général Bourcke qui fut chargé d'agir. Il reprit la campagne le 13 juillet, et rencontra bientôt les avant-postes ennemis, qu'il rejeta sur Burgos. Là l'ennemi tenta de se retrancher et de se défendre; mais le général de Larochejaquelein l'en débusqua, et notre marche continua. L'ennemi s'était encore là, comme toujours, réfugié sur les hauteurs, s'embusquant dans les rochers et multipliant ses moyens de défense à l'aide de retranchements servant à appuyer quelques batteries. Les généraux Wilson et Quiroga présidaient avec ardeur à cette défense, que la nature, mais vainement, aidait partout de ses redoutes, de ses fortifications naturelles. Le 7e léger attaqua le premier, bientôt secondé des 22e, 37e et 38e de ligne, ardents à se mesurer avec ces insaisissables ennemis. Nos balles s'aplatissaient contre les rochers, sans presque atteindre l'ennemi, qui, au contraire, ajustait nos soldats derrière ses retranchements. Le général Bourcke vit bien tout son désavantage, aussi résolut-il de le changer par une résolution intrépide. « Soldats ! s'écria-t-il en montrant les collines d'où pleuvent la mort, c'est à vous qu'est réservé l'honneur d'enlever ces retranchements : l'ennemi est là... en avant! à la baïonnette et au pas de charge ! »

Soudain le feu cesse du côté des Français; le 7e régiment se forme en colonne; le général Bourcke se place à sa tête, et on s'élance contre les hauteurs sans s'inquiéter de la grêle de balles qui part de toutes les positions des Espagnols. Le général de Larochejaquelain, le colonel Lambot sont les premiers à l'assaut des collines, et les plus exposés; l'ardeur est extrême, le terrain est envahi; l'ennemi, étonné de tant d'audace, cesse un moment son feu. Les retranchements sont escaladés, nos soldats pénètrent dans les batteries, l'ennemi est saisi, culbuté; il s'échappe par tous les sentiers, poursuivi par les Français, qui sont maîtres de toutes les hauteurs après moins de quatre heures de combat. L'honneur de cette victoire appartient au 7e léger.

Le siége de la Corogne suivit immédiatement cette journée. Le général Bourcke commença le feu de ses batteries le 6 août, laissant le commandement au général Novella. Quiroga avait abandonné la place, s'embarquant pour Vigo. Sir Robert Wilson, battu et blessé au précédent combat, s'était embarqué pour Cadix. Les assiégés démasquèrent leur feu le même jour, et de part et d'autre l'engagement fut impétueux; mais nos projectiles mirent le feu à divers édifices de la ville, et le cinquième jour la garnison demanda à capituler. Le 12, nous entrâmes dans la place. Le 27 août, toutes les troupes constitutionnelles qui tenaient encore la campagne sous les ordres des généraux Vigo, Palarea et Rosello, capitulèrent et mirent bas les armes. La province des Asturies et toute la Galice étant ainsi pacifiées, restaient à suivre les opérations en Andalousie.

A son retour dans Cadix, le roi Ferdinand avait refusé l'exercice du pouvoir suprême, bien que le ministère, dévoué à la révolution, continuât à gouverner au nom du roi, presque prisonnier dans l'hôtel des Douanes. La ville commençait à manquer de vivres; mais comme le contre-amiral Hamelin, qui faisait le blocus de Cadix, n'avait à sa disposition que deux vaisseaux, deux frégates et quelques briks, on comptait sur la facilité avec laquelle pourraient passer des bâtiments légers attendus de Gibraltar.

Instruit de la position de nos soldats en Andalousie, le généralissime s'occupa de leur faire parvenir des approvisionnements et des renforts. Brest et Baïonne expédièrent des pièces de canon; des artilleurs furent envoyés de Madrid pour le service des parcs et batteries. Enfin, la majeure partie du matériel tombé en notre pouvoir dans le royaume de Valence trouva la même destination. D'un autre côté, le général Bordesoulle, dans le but de faire concorder tous les moyens d'opération, réunit tous les bâtiments légers dans les ports du littoral, où l'on organisa, à Séville et à San-Lucar particulièrement, des chantiers de réparations navales et tous les ateliers nécessaires pour l'équipement d'une flottille composée d'une vingtaine de canonnières, de quinze bombardes et d'une douzaine de bâtiments légers. A vrai dire, tous ces préparatifs avaient autant pour but de frapper le moral ennemi que d'offrir un moyen extrême pour le réduire, si contre toute attente il ne suivait pas sur ce point l'exemple de soumission donné par tant d'autres provinces. Pour mettre le comble à ces moyens de terreur ou d'action, et pour protéger en même temps la flottille contre l'approche de l'ennemi par mer, quelques batteries furent armées, d'autres furent créées; on donna à deux de ces dernières les noms de Carignan et d'Angoulême.

Un coup de vent ayant permis à quelques bâtiments de tromper la surveillance de nos croiseurs, des approvisionnements pénétrèrent dans la ville, circonstance dont les chefs constitutionnels profitèrent adroitement pour ranimer la confiance un peu abattue de leurs soldats. Ils surent également tirer parti d'une rumeur qui s'était répandue, touchant l'approche de Ballesteros, pour tenter une sortie, pour attaquer les Français avant l'achèvement de leurs travaux de siége. Quatre colonnes d'inégales forces, et présentant ensemble un

effectif de 10,000 hommes, furent destinées à ce coup de main aventureux, fixé au 16 juillet.

De grand matin, une des colonnes, forte de 2,000 hommes, franchit le canal Santi-Petri, voisin de l'embouchure de la mer, pour se placer sous la protection et l'aide du fort et de l'île de Léon. Une autre colonne de 5,000 hommes passa également le canal au pont de Suazo, et se fractionna en trois divisions. La troisième colonne débarqua ses 1,200 hommes à Venta-Nueva, et la dernière enfin, sortie du Trocadéro, et qui complétait les 10,000 hommes de l'expédition, appuyée par une batterie de quatorze gros canons et par la mousqueterie de cinq fortes chaloupes, se dirigea sur la droite de notre ligne d'investissement, située sous la ville de Puerto-Réal.

Mais l'ennemi ne put s'imaginer qu'il allait surprendre l'armée française; Bordesoulle avait pris toutes ses dispositions pour le recevoir.

Les 1er et 2e bataillons du 30e de ligne occupaient, avec le 8e dragons, Puerto-Réal. Le général Gougeon, qui commandait ces troupes, leur fit prendre position hors de la ville; tandis qu'à la tête d'un détachement, un de ses chefs de bataillon, M. de Monistrol, allait au-devant de l'ennemi pour le retarder jusqu'à ce que toutes les mesures de défense fussent prises. Cet officier accomplit cette mission avec autant de sang-froid que de valeur; suivi d'une centaine d'hommes, tout au plus, qu'il avait divisés en deux pelotons; de façon à pouvoir croiser son feu sur la tête de la colonne ennemie, il la laissa approcher à trente pas, mettant à profit quelques accidents du terrain. Les Espagnols (la 4e division, sortie du Trocadéro), surpris de cette audace, s'apprêtaient à charger les nôtres à la baïonnette, lorsqu'au commandement de leur chef, les Français firent feu et abattirent une quarantaine d'hommes, ce qui mit le désordre dans l'avant-garde, sur laquelle chargèrent immédiatement nos soldats, dispersant l'ennemi et jetant la confusion jusque dans les rangs les plus reculés. M. de Monistrol sut si bien mettre à profit cette panique, qui s'augmentait évidemment de l'erreur où étaient les Espagnols sur le nombre de leurs adversaires, que tous battirent en retraite pour se mettre sous la protection de leurs forts, et que, persuadés que leur coup de main était manqué, ils rentrèrent bientôt dans le Trocadéro, laissant sur la route une centaine des leurs.

Celle des colonnes qui était sortie par la Venta-Nueva n'avait pas tardé à rencontrer une compagnie du 34e, dont l'attitude menaçante suffit pour retenir les Espagnols sous la protection de leurs canonnières et des batteries de la Caracca. Restaient deux colonnes, les plus fortes; celle qui avait franchi le pont le Suazo s'était, on l'a dit, divisée en trois sections. La première de ces sections ayant voulu attaquer le moulin d'Osio, fut reçue à ce retranchement par une compagnie du 34e, qui joncha le terrain de morts et de blessés espagnols; une autre section de 1,500 hommes, comme la précédente, échoua complétement dans l'attaque de la redoute de Bellune; et la troisième enfin, qui comptait plus de 2,000 hommes, munis d'artillerie, s'étant attaquée à une maison crénelée de Chiclana, fut prise en flanc par le général de Béthisy, qui

avait caché dans un bois voisin un millier d'hommes et trois canons, si bien qu'elle fut si maltraitée qu'elle battit en retraite, jonchant la route de ses blessés et de ses morts.

Ce fut le prince de Carignan qui reçut la quatrième colonne de sortie à la tête d'un bataillon du 20ᵉ. Ce général engagea énergiquement l'action, malgré la disproportion des forces que vint bientôt un peu rétablir le comte de Béthisy. La colonne constitutionnelle, excessivement maltraitée, s'empressa de regagner ses barques, jusqu'au pavois desquelles elle fut poursuivie par les Français, malgré le feu du fort Santi-Petri et celui de deux canonnières. Tel fut le triste résultat de cette tentative nocturne, qui coûta aux Espagnols plus de 1,000 morts et 500 prisonniers.

Cet échec découragea les Constitutionnels, objets de sarcasmes des citadins. Les chefs eurent beaucoup de peine à entraver les désertions, qui se multiplièrent encore lorsque parvint à Madrid la nouvelle de la capitulation de Ballesteros et de la soumission de Morillo. Le général Bordesoulle profita de cet abattement de l'esprit ennemi pour activer la construction de ses ouvrages d'attaques et compléter sa ligne de blocus. Pendant l'exécution de ces travaux de siége, un corps détaché de la division Bourmont contraignait, dans le comté de Niebla, les débris de la colonne de Lopez Bañoz à s'enfuir sur le territoire portugais.

Après avoir installé à Madrid une régence au nom de Ferdinand, le duc d'Angoulême quitta cette ville pour suivre les opérations du siége de Cadix. Ayant appris en route la capitulation des divers corps dont nous avons énuméré les défaites, le duc, arrivé à Andujar, rendit une ordonnance dont le souvenir fait honneur à son caractère, dans le but de protéger contre les violences des royalistes espagnols les Constitutionnels vaincus. Le 16 août, le généralissime établit à Santa-Maria son quartier général. Un conseil de guerre ayant été assemblé, il y fut décidé que l'attaque du Trocadéro serait immédiate. La possession de ce point était en effet des plus importantes, car elle nous rendait maîtres de la rade intérieure, et facilitait aussi le débarquement dans l'île de Léon; déjà le fort de l'île Verte était en notre pouvoir par le concours de la marine.

Nous avons vu la garnison de Madrid recevoir des approvisionnements de Gibraltar; il lui en venait également du comté de Niebla. Mais ces derniers lui furent interceptés à la suite d'une expédition menée à bonne fin par le marquis de Conflans. Quant à Gibraltar, on devine que les Anglais étaient enchantés de pouvoir, selon leur coutume ou leur politique invariable, nous jouer le mauvais tour d'aider nos ennemis à prolonger leur résistance. D'ailleurs, l'affaire avait cette fois un double intérêt, puisqu'en outre du mal qu'ils nous faisaient, les Anglais gagnaient des sommes énormes en vendant aux Constitutionnels des vivres et des munitions de guerre. Notre surveillance maritime sur ces opérations interlopes était assez difficile à exercer, car nous manquions de petits bâtiments propres à la navigation des bas fonds des côtes, si bien que les caboteurs espagnols quittant le rio de Santi-Petri, rasaient les-

tement le rivage jusqu'à Gibraltar, s'approvisionnaient dans les magasins et arsenaux de la Grande-Bretagne, et revenaient impunément apporter ces secours aux défenseurs de Cadix, ayant au besoin pour refuge, en cas de rencontre de quelqu'une de nos canonnières, les ports de Tarifa, d'Algésiras et l'abri du fort de l'île Verte, points restés au pouvoir des Constitutionnels. Mais la nécessité de les occuper frappa bientôt les généraux français, et le comte de Lauriston, dont la brigade se trouvait en observation dans les montagnes de la Ronda, reçut ordre d'attaquer Algésiras, tandis que l'amiral Hamelin expédiait le capitaine de vaisseau Lemarant, avec les frégates *la Galatée* et *la Guerrière*, pour attaquer Tarifa et l'île Verte. *La Guerrière*, frégate de 60, était commandée par M. Lemarant: *La Galatée*, percée seulement à 44, était montée par le capitaine de vaisseau Drouault. Ces deux bâtiments furent en vue d'Algésiras le 13 août; ils s'embossèrent à distance voulue de l'île Verte, et commencèrent vers quatre heures un feu très-vif contre les forts, qui répondirent aussitôt. Le combat durait depuis deux heures à peine, que les frégates avaient déjà tirée 2,000 coups de leurs pièces de 36; aussi, leur pointage étant excellent, la plupart des édifices de l'île étaient en ruines et toutes les batteries démontées : les morts et les blessés à proportion. Comme dans tous les combats de fort à navire, nos frégates avaient perdu peu de monde, mais les mâtures étaient pleines d'avaries, celle de *la Guerrière* particulièrement.

Le feu dut cesser au tomber de la nuit. Le lendemain matin, le commandant Lemarant se disposait à reprendre l'attaque, lorsqu'il apprit que le général de Lauriston avait occupé Algésiras, dont la garnison s'était réfugiée dans l'île Verte. L'officier de marine se disposait à se concerter avec le général sur les moyens de réduire l'ennemi, lorsque le commandant de l'île Verte, convaincu de l'impossibilité de la défense, offrait de capituler. Les chefs français imposèrent pour condition que la garnison serait prisonnière de guerre, et que le matériel du fort nous serait livré. Ces dures conditions ayant été acceptées, le 15 août, au matin, nos soldats occupèrent l'île. Tarifa, imitant Algésiras, arbora le drapeau royal espagnol.

Mais l'attaque plus importante du Trocadéro ne devait pas se faire attendre. Elle fut secrètement fixée pour la nuit du 30 au 31, à l'heure de la basse mer. Le soir venu, on réunit, à l'abri de la batterie d'Angoulême les troupes destinées à l'attaque, qui furent divisées en trois colonnes. La colonne d'attaque, composée de 14 compagnies d'élite, dont 6 bataillons de guerre des 3ᵉ, 6ᵉ et 7ᵉ régiments de la garde royale, 6 du 34ᵉ de ligne, et 2 du 36ᵉ, était commandée par le général Gougeon, ayant sous ses ordres M. de Mirmont, chef de bataillon du 36ᵉ, auquel étaient confiées les 8 compagnies de la ligne. Cette 1ʳᵉ colonne était renforcée d'une compagnie de sapeurs et d'une autre d'artillerie à pied de la garde.

La 2ᵉ colonne, commandée par le général d'Escars, était formée des compagnies du centre des bataillons de la garde.

La 3ᵉ réunissait les bataillons du 34ᵉ de ligne. Le lieutenant général Obert,

commandant l'attaque, se tenait dans ses rangs. La réserve était composée du 3e bataillon du 36e de ligne.

Ces colonnes devaient être guidées par des officiers qui avaient été reconnaître les passages. Nos troupes partirent à minuit, pénétrèrent dans la tranchée et s'avancèrent jusqu'à la 2e parallèle, en face même du point de passage. Arrivées là, les troupes se formèrent en une seule colonne, et une partie d'elles reçut l'ordre, le canal franchi, de s'avancer rapidement sur les retranchements sans tirer un seul coup de feu, tandis que les autres s'empareraient des batteries de droite et de gauche.

La marée ne devait être suffisamment retirée, pour laisser le passage du canal guéable, que vers deux heures et demie du matin. Mais le général, ne pouvant maîtriser l'ardeur de ses soldats, devança l'heure fixée, en donnant le signal du départ. Si cette circonstance ajouta quelques difficultés à l'entreprise, l'ennemi, qui d'ordinaire ne prenait les armes et ne commençait à veiller que lorsque la mer était retirée, fut surpris avant de s'être mis sur ses gardes, et l'attaque ne nous en réussit que mieux. Les Constitutionnels ne s'aperçurent de la surprise qu'on leur ménageait que lorsque déjà les premières divisions avaient les jambes dans l'eau. Ils s'empressèrent alors de faire feu.

La première colonne s'avança avec tant d'ardeur sous la fusillade espagnole, que, bien qu'en certains points le canal eût encore jusqu'à quatre pieds d'eau, la passe fut franchie en moins d'un quart d'heure. Ce fut aux cris de *vive le roi!* signal de ralliement, que nos soldats pénétrèrent dans les ouvrages ennemis. Arrivées là, les divisions se séparèrent suivant le plan établi à l'avance; la garde royale se dirigea sur les batteries de gauche, la ligne sur celles de droite: tous les artilleurs espagnols furent écharpés sur leurs pièces, et en un instant les 50 canons tombés en notre pouvoir furent retournés contre l'ennemi.

Chaque colonne franchit aussi résolument et aussi heureusement la passe. La seconde enleva rapidement le moulin de la Guerra et en fit la garnison prisonnière. La troisième eût eu la chance de pénétrer au milieu des habitations du Trocadéro, au milieu des Espagnols débandés et en fuite, si l'impossibilité de trouver le vrai chemin, à travers mille sentiers enveloppés d'ombre, n'eût décidé le général d'Escars à attendre le jour.

Le duc d'Angoulême, qui, durant la première attaque, était resté avec son état-major au bord de la Cortadura, à peu de distance de la tranchée, passa bientôt, le premier des siens, dans la position enlevée. Après avoir fait reconnaître les environs du village, le généralissime donna les ordres pour l'attaque, faisant détruire par le génie les ouvrages enlevés, et retourner les canons conquis vers les lieux à emporter.

Les choses en étaient à ce point, où tout se disposait pour une nouvelle attaque, lorsque des retranchements du Trocadéro nos soldats purent assister à un engagement naval. Voici les faits : On se souvient de la flottille qui s'armait dans le port de Santa-Maria, et qui se composait de onze canonnières ou

bombardes. Le duc d'Angoulême avait donné ordre à cette flottille de se réunir à l'escadre française, et dans ce but, elle appareillait du Guadalètè, lorsque l'ennemi, voyant ce mouvement, voulut s'y opposer, et expédia quinze chaloupes canonnières barrer le passage à nos bâtiments. Malgré la supériorité numérique de l'ennemi, nos marins engagèrent sur-le-champ le combat. L'action fut vive de part et d'autre, mais de peu de durée; car, comme nos canonnières tout en combattant avançaient toujours, le feu des batteries de la côte ne tarda pas à leur venir en aide, et le brick *la Lilloise* (commandé par le lieutenant de vaisseau Lemarant) étant survenu, les Espagnols changèrent d'amures et nous laissèrent passer. *La Lilloise* leur fit la conduite jusque sous le feu des batteries de Cadix, envoyant même quelques boulets sur la ville.

Mais il s'agissait de l'attaque contre le village du Trocadéro (Saint-Joseph). La colonne chargée de cette expédition se composait des bataillons du 34e de ligne, et du 3e bataillon du 36e, appuyés d'un bataillon de la garde. Le commandement en était confié au colonel Farincourt.

L'attaque n'était pas sans quelques difficultés; car, pour arriver aux retranchements ennemis, il fallait s'avancer sur une longue et étroite chaussée dominée par une batterie, et un épaulement derrière lequel les Espagnols s'étaient retranchés, et d'où ils faisaient un feu fort vif. Malgré leur ardeur et leur intrépidité, les soldats du 36e n'avaient pu réussir à jeter l'ennemi hors de sa position; de sorte qu'à rester ainsi à découvert, nous perdions beaucoup de monde. Pourtant le capitaine Conté, qui commandait cette division, ayant été grièvement blessé, le commandant de Monistrol le remplaça, fit faire à ses soldats un détour par les marais, et tournant leur position, les contraignit à mettre bas les armes. Tout le succès de l'expédition était attaché à ce passage. Dès qu'il fut forcé, le village de Saint-Joseph, le fort Saint-Louis et les vastes magasins du Trocadéro ne pouvaient tarder à tomber entre nos mains. La garnison constitutionnelle se rendit donc, moins une faible partie qui réussit à s'échapper dans les barques. Plusieurs de ces barques même, sur les sommations des nôtres, revinrent au rivage déposer ceux qu'elles portaient, qui se constituaient prisonniers.....

Les deux journées du 31 août et du 1er septembre, qui firent flotter les couleurs de notre camp sur tout le Trocadéro, l'île et le fort Saint-Louis, et sur l'ancien fort de Mutagorda, nous valut en outre 53 canons et d'immenses approvisionnements de toute espèce. Sur 1,700 hommes qui formaient la garnison ennemie, il y eut 150 tués, 300 blessés et 1,100 prisonniers.... La plupart de ceux qui tentèrent de s'échapper se noyèrent dans les marais voisins. La rapidité de notre attaque, l'ordre et la méthode qui y présidèrent, firent que nos pertes ne dépassèrent pas 50 morts et 150 blessés.

L'île de Léon, que le canal de Santi-Petri sépare du continent, et qui n'est abordable que par son extrémité sud, seule partie qui ne soit pas recouverte de marais, devait être l'objet d'une descente décidée par le généralissime. Mais il fallait avant tout que la marine s'emparât du fort de Santi-Petri dont les batteries planaient sur la partie du canal à traverser pour aborder l'île.

L'attaque du fort fut fixée au 13, délai calculé nécessaire pour pouvoir faire concourir quelques batteries de terre à l'attaque maritime. Le 12, la division de l'escadre du contre-amiral Hamelin, chargée de cette opération, quitta la rade, et le généralissime porta à Chiclana son quartier général. Pour opérer une utile diversion, le reste de l'escadre devait bombarder la ville et diriger plus particulièrement sur l'arsenal de Caracca ses projectiles incendiaires.

Le 13, au point du jour, le contre-amiral des Rotours, qui commandait la division, eut à lutter avec le vent qui repoussait ses voiles des batteries. La journée se passa sans qu'il pût gagner. Le 14, au point du jour, le duc d'Angoulême, qui s'était placé avec son état-major sur les hauteurs de Santa-Anna pour suivre l'opération, vit l'escadrille à l'ancre à cinq mille toises dans l'est de Santi-Petri. Cette escadrille était formée des vaisseaux *le Trident* et *le Centaure*, de la frégate *la Guerrière*, de la corvette *l'Isis* et d'une goëlette. Craignant que le vent ne la confinât longtemps encore dans son immobilité, le prince fit entreprendre des préparatifs tendant à charger exclusivement de l'attaque l'armée de terre. Mais à peine les premières mesures dans ce sens eurent-elles été prises, que le vent changea; aussi, le 20 septembre (1823) de grand matin, le contre-amiral Des Rotours prit-il ses dispositions pour commencer l'attaque. Sa division fut sous voiles à sept heures, *le Centaure* en tête, suivi du *Trident*, et *la Guerrière* en serre-file. L'amiral fit prendre sa tête de colonne à la corvette *l'Isis* pour sonder la profondeur des eaux, et ne pas compromettre les vaisseaux par un échouage; on fit ainsi voile vers le nord de Santi-Petri.

L'amiral Des Rotours, afin de résister à l'action combinée des vents et des courants, très-violents sur ce point, désirait s'embosser à quatre cents toises du fort, si le fond le lui permettait. Il envoya la goëlette vérifier le brasseïage, qui fut reconnu suffisant. Bientôt ayant pris position, *le Centaure*, commandé par M. Poncé, ouvrit le feu. *Le Trident* s'embossa derrière et se mit aussi à tirer avec énergie. La frégate, contrariée par les courants, ne put se porter en tête de ligne, comme elle en avait l'ordre ; elle resta sous le vent du *Centaure*, d'où son feu ne pouvait atteindre le fort. Mais le combat ne devait pas se prolonger ainsi : déjà le fort ne répondait plus que mollement à l'attaque concertée des doubles batteries de terre et de mer ; l'amiral pensa que le moment était venu de donner l'assaut ; il fit embarquer dans les chaloupes les troupes, qui se composaient de 420 hommes des 12e et 24e de ligne, et d'un détachement de grenadiers de l'artillerie de marine. Mais cette opération dut être bientôt suspendue à la vue d'un ample drapeau blanc arboré sur le fort. L'amiral rappela ses chaloupes et fit cesser le feu. Un parlementaire espagnol fut expédié à bord du *Trident;* il offrait la reddition du fort, à la condition que la garnison serait libre de se retirer dans l'île de Léon, pour continuer de servir sous les drapeaux constitutionnels. L'amiral, repoussant ces conditions, leur opposa un ultimatum qui consistait dans l'engagement pris par les Espagnols de ne plus porter les armes contre nous durant toute la fin de la guerre. Ces conditions furent acceptées, outrepassées même... car les soldats vinrent faire leur

soumission comme prisonniers. Les Français prirent possession du fort, où ils trouvèrent un riche matériel.

On conçoit que ce nouveau succès de nos armes ne put qu'augmenter le découragement et l'effroi qui régnaient déjà dans Cadix. Le duc d'Angoulême voulant mettre à profit les circonstances, ordonna sur-le-champ le bombardement. Nos marins étaient prêts, et, le 23 septembre, le contre-amiral Duperré dirigea devant Cadix la flottille de bombardement, formée de 7 bombardes françaises, 3 espagnoles et 5 obusières, qui prirent position entre les Puercas et les Cochinos, à 800 toises de la place. Cette flottille était sous les ordres des lieutenants de vaisseau Bellanger et Estelle.

Les batteries de la ville se mirent à canonner vivement notre ligne d'attaque. Notre feu ne s'en ralentit nullement, et dura ainsi plus de deux heures. Mais le vent étant venu à fraîchir de la partie du sud-ouest, et la mer devenant conséquemment houleuse, notre tir manqua de précision, ce qui décida le contre-amiral Duperré à faire cesser le bombardement et à donner aux canonnières l'ordre de rejoindre l'escadre.

Cette première opération sur Cadix n'empêcha point de donner suite au projet du prince d'occuper l'île de Léon.

Mais le découragement était chaque jour plus grand, non pas seulement chez les soldats, mais bien aussi chez les chefs constitutionnels. Il avait été facile aux gens passionnés, qui gardaient Ferdinand prisonnier, de cacher aux habitants de Cadix les progrès de nos armes dans toute l'Espagne. Mais la prise du Trocadero, l'attaque de Cadix, témoignaient de revers dont l'évidence éclatait désormais de toutes parts. Quelques rassemblements populaires avaient commencé à intimider les membres du gouvernement et les ministres eux-mêmes. La milice, jadis si résolue à se défendre à toute extrémité, commençait également à sentir son patriotisme ébranlé par la puissance des succès ennemis. La junte se vit bientôt désobéie dans les ordres qu'elle donnait pour la défense ; le commencement de bombardement vint mettre le comble à la mauvaise humeur des uns, et à la frayeur des autres; il était facile de pressentir que la résistance ne dépasserait pas les indispensables proportions des concessions à faire à la dignité civique.

Le 4 le bombardement, repris avec vigueur, mit le feu à de vastes magasins de bois qui étaient situés en arrière de Puntalès. Ce fait ne put qu'ajouter à l'anxiété qui tourmentait la ville. Il y eût une sorte d'émeute sous les fenêtres des autorités, et celles-ci se décidèrent à faire aux chefs de l'armée française des ouvertures conciliatrices. Les ministres firent signer, pour le duc d'Angoulême, une lettre du roi qui demandait la suspension des hostilités pour donner le temps de traiter de la paix. Le prince répondit qu'il ne traiterait qu'avec *le roi seul et libre, et qu'il ne considérerait Ferdinand en liberté que lorsqu'il le verrait au milieu des troupes françaises*. Cet ultimatum fut déféré aux cortès, qui allaient sans doute s'y soumettre ; mais l'arrivée soudaine du général Quiroga ranima l'exaltation du parti révolutionnaire, et la junte de défense fut investie de nouveaux pouvoirs pour persévérer dans la résistance. Ces résul-

tats, connus au camp français, y firent reprendre avec activité les préparatifs d'attaque. La capitulation de Cadix étant le fait extrême qui mit fin à la guerre entreprise par nos armes en Espagne, il convient qu'avant de montrer comment fut obtenu ce résultat, nous jetions un coup d'œil sur les diverses opérations militaires dont la Péninsule était le théâtre depuis quelques semaines.

Apprenant la capitulation de Ballesteros (4 août), après les affaires de Campillo, les cortès avaient expédié le général Riego, muni de pleins pouvoirs, pour prendre le commandement des troupes disséminées dans les royaumes de Murcie et de Valence. Riego avait ordre de tout faire pour ramener les troupes de Ballesteros à la cause constitutionnelle. Il se rendit à leurs cantonnements, dans les environs de Priego. Nous croyons curieux et utile de citer ici un extrait du rapport adressé par Ballesteros à l'autorité française, pour rendre compte de la manière dont fut accueillie la mission de Riego. C'est le général capitulé qui parle :

« Dans la matinée du 10, j'eus avis que le général Riego s'approchait de Priego, et je pris en conséquence la résolution de m'opposer de vive force à son passage, ainsi qu'il avait été convenu avec le général Molitor le 4 du mois dernier. Je me suis avancé vers le point appelé *el Arroyo del Conejo*, à environ une demi-lieue de Priego, avec environ 1,200 hommes d'infanterie et 100 chevaux. J'attaquai hardiment. Mes chasseurs enlevèrent une colline avec la plus grande valeur; en même temps, j'ordonnai à un bataillon de tourner par le flanc gauche la position de l'ennemi. Quoique nos troupes observassent la plus grande précision dans leurs mouvements, je remarquai cependant quelque mollesse et un peu de lenteur dans leur feu, et qu'elles se battaient avec répugnance contre les troupes nationales. M'étant porté à la tête de la colonne d'attaque, je ne cessai de les encourager par mon exemple. Cependant le feu des tirailleurs continua d'être languissant en comparaison de leur nombre. Sur ces entrefaites, les ennemis s'approchant de nos rangs, et jetant leurs armes, entouraient mes soldats de toutes parts et moi-même, en criant : « Nous sommes tous frères ! vive la nation libre ! vive la constitution ! vive le général Ballesteros ! » Mes soldats ne purent résister à l'impression de ce premier mouvement, et mêlèrent leurs embrassements et leur voix à ceux des camarades avec lesquels, peu de temps auparavant, ils avaient été unis par les mêmes intérêts et les mêmes devoirs. Riego, ses aides de camp et son état-major m'environnèrent, en me félicitant, en me proclamant leur général, et me priant de me charger du commandement des deux armées. Les troupes, une fois mêlées, se dirigèrent sur Priego, en répétant le cri *vive la constitution*, en me proclamant leur général. Riego voulait que je les haranguasse ; je lui répondis qu'il fallait attendre, et laisser passer ce moment. Enfin, j'entrai dans la ville après Riego, et les habitants m'accueillirent avec enthousiasme. Je me rendis à mon logement, où j'assemblai tous les généraux et chefs de corps, et leur exposai l'état des choses en leur faisant connaître le cas extraordinaire où nous nous trouvions, et la surprise dont on avait usé à notre égard, au moyen d'un stratagème difficile à prévoir, et plus difficile encore à éviter ; mais que l'armée et moi

nous ne pouvions manquer à la parole donnée, et que je périrais plutôt que de souscrire à l'ignominie de violer la foi jurée. Tous les chefs furent unanimes et partagèrent mon opinion ; je leur ordonnai de faire à l'instant même sortir les troupes de la ville, afin d'éviter tout contact entre elles et celles de Riego. Ils exécutèrent mon ordre. Riego vint alors chez moi, et nous eûmes ensemble une longue conférence en présence de quelques généraux et chefs de l'armée. Il exagéra, et c'était naturel, les avantages qui résulteraient pour la patrie de la réunion des deux armées, l'obligation où nous étions, selon lui, de consentir à cette réunion, l'irrégularité de notre convention, parce quelle avait été faite sans le consentement du Gouvernement établi à Cadix, et enfin la gloire dont je me couvrirais en me mettant à la tête des troupes réunies. Je lui répondis que je ne manquerais en aucune manière aux promesses que j'avais faites solennellement et librement, et que j'affronterais plutôt la mort (ainsi que cela m'était arrivé avec joie le matin du même jour), plutôt que de violer le traité que j'avais conclu. Riego, chagrin et étonné, me quitta. Il voulut haranguer les troupes; mais les chefs de ces troupes, déja revenus de leur première surprise, ne se laissèrent pas approcher. Riego retourna à Priego, fit désarmer la garde de vingt hommes qui était à mon logement, et y plaça une compagnie de ses troupes, pour en garder toutes les issues ; dès ce moment je fus observé comme un prisonnier. Le lieutenant-général don Martin Gonzales de Menchaca, le général chef d'état-major, don Felipe Montès, l'adjudant-général Guerrero de Torres, le colonel Huber, sous-inspecteur d'infanterie, mon aide-de-camp, le capitaine don Ambrosio Doz, mon neveu, le capitaine don Pio Ballesteros, adjoint à l'état-major général, le capitaine don Gaspard Aguilera, qui était venu la nuit précédente avec des dépêches du général comte Molitor, le fils du général Menchaca et quelques autres officiers qui étaient entrés par hasard dans mon logement, ne purent en sortir. A six heures et demie du soir, Riego me signifia que j'étais prisonnier, au nom de la patrie, avec les officiers qui m'accompagnaient, et que nous partirions dans la nuit même pour un château-fort. Pendant ce temps quelques-uns des bataillons de mon armée, exaspérés et furieux de la conduite dont Riego avait usé à mon égard, et de sa perfidie envers eux, voyant revenir les soldats de ma garde sans leurs armes, voulaient venir l'attaquer cette nuit même, sans remarquer l'énorme disproportion de leurs forces. Je les empêchai d'en agir ainsi, et ils se contentèrent d'envoyer un officier pour demander énergiquement à Riego ma prompte liberté, le menaçant de l'attaquer avec toutes leurs forces réunies, s'il ne l'accordait à l'instant, et lui annonçant qu'ils périraient tous avant d'abandonner leur résolution. Riego trouva sans doute que sa situation était critique, et à une heure du matin, au moment où nous étions prêts à nous mettre en route pour la captivité qu'il nous destinait, il nous annonça que nous étions libres. Pendant cette nuit même, il avait imposé une contribution de deux cent mille réaux sur les habitants de Priego ; mais malgré la rigueur employée pour la perception, il n'en put recueillir que la moité. Il partit au point du jour, et prit la direction d'Alcandète; depuis lors plusieurs de ses officiers et un grand nombre

de ses soldats se sont présentés pour s'incorporer dans mon armée, et aujourd'hui il en est venu d'autres qui appartiennent presque tous à l'arme de la cavalerie. Plus de deux cent cinquante se sont déjà réunis à mes troupes, et l'on compte dans ce nombre les deux forts escadrons de Numance et d'Espagne. De mon armée il n'a pas déserté un seul homme. »

Riego, qui se dirigeait sur Jaen, était suivi par l'avant-garde du 2ᵉ corps que commandait le général Bonnemains. Il fut rejoint sous les murs de la ville, et l'affaire commença aussitôt ; mais nos troupes durent s'arrêter devant une enceinte bastionnée, défendue par un château-fort, à l'abri duquel les Espagnols se réfugièrent. Une sortie tentée par l'ennemi fut vivement repoussée par le général Buchet. Bonnemains combina toutes ses forces pour une attaque générale. Le 1ᵉʳ bataillon du 8ᵉ léger reçut l'ordre de tourner la ville, tandis que le 2ᵉ bataillon du même régiment et un du 39ᵉ réussissaient à pénétrer dans la place par une poterne, en dissipant l'arrière-garde espagnole. Dans le même temps le général Bonnemains, à la tête du brave 4ᵉ léger augmenté d'un bataillon du 1ᵉʳ de ligne, enlevait à la baïonnette une disposition qui dominait le château-fort. Bientôt notre attaque, vaillamment poussée sur les autres points, commença à démoraliser les constitutionnels, qui firent une sortie en masse, bien moins dans l'intention de nous offrir un combat de plaine que dans celle de se ménager une retraite au lieu de capituler dans les murailles en partie conquises de la ville. Attaqué vigoureusement de tous côtés, l'ennemi se défendit comme pour la forme, et rompit aussi vite que possible vers un petit bois voisin de Mancha-Réal. Nos troupes entrèrent dans Jaen le soir même. Riego fut réduit à environ 1200 hommes après cette affaire, de 4,000 au moins qu'il avait emmenés à Priego. Le reste avait péri ou était prisonnier.

Ce double revers diplomatique, peut-on dire, quant à l'affaire Ballesteros, et guerrier enfin, n'abattit point le courage de ce fougueux partisan. La prudence lui conseillait évidemment de se retirer sur Cadix, il se décida au contraire à marcher sur Ubeda, où, malgré la leçon qu'il venait de recevoir de la part de son collègue rallié à nos armes, il espérait encore soulever la division du général Carondelet, qui avait capitulé, et s'avancer ensuite, ainsi renforcé, dans l'Estramadure. Mais le colonel d'Argout, qui se trouvait à Andujar avec un régiment de chasseurs de la garde royale et quelques compagnies d'infanterie, ayant eu avis du mouvement de Riego, se porta à sa rencontre sur le point du Guadalquivir qu'il devait infailliblement chercher à franchir ; étant arrivé le premier à Bessicar, il y plaça un détachement de garde, et s'avança rapidement vers Ubeda, direction vers laquelle, selon toutes probabilités, il devait rencontrer l'adversaire désiré.

Riego s'était arrêté à Jodar, où il faisait reposer les débris de sa colonne. Il venait de reprendre sa route vers le passage du Guadalquivir, lorsque l'avant-garde du colonel d'Argout le rencontra. Les Constitutionnels donnèrent l'alerte, et un petit engagement du premier rang permit à ceux-ci de se débander et de se jeter dans les bois d'oliviers qui bordaient la route. Mais ils se refor-

mèrent en arrière, et commencèrent leur retraite vers Cazorla. Le chef d'escadron de Bernecourt eut ordre de les poursuivre avec le 1er escadron des chasseurs. Le reste du régiment, conduit par le lieutenant-colonel de Chateaubriand, suivit de près. L'ennemi fut rejoint dans une plaine, et son dernier bataillon essaya de se former en carré, commençant un feu fort mal dirigé, mais assez nourri. Nos chasseurs enfoncèrent ce carré, qui mit bas les armes. Ce combat avait permis à l'avant-garde, où se trouvait Riégo, de prendre, sur la déclivité d'un mamelon, une bonne position de défense. Mais le colonel d'Argout lança si ardemment les siens contre l'ennemi, que peu d'instants suffirent pour présager un complément de victoire. Riego, qui se vit perdu, songea à son salut personnel, et s'élança au galop dans un sentier, suivi d'une quinzaine d'officiers qui craignaient de tomber entre les mains des royalistes, dont la vengeance était implacable. Les dernières aventures de ce chef célèbre nous paraissent avoir assez d'intérêt pour que nous les fassions intervenir dans le récit un peu monotone d'une campagne où chaque engagement se ressemble par le paysage et le dénoûment. Nous reproduisons donc ce récit qui jette un peu de drame dans l'uniformité que l'histoire impose à ces pages, en même temps qu'il offre un tableau curieux des mœurs révolutionnaires de l'Espagne.

« Épuisé de fatigue et de faim, Riego, le lendemain de sa défaite de Jodar, rencontra l'ermite de la Torre de Pedrogil et un habitant de Vilches, du nom de Lopez Lara. Il les prit à l'écart et leur dit : Mes amis, vous avez maintenant l'occasion de faire votre fortune et celle de vos familles; il ne s'agit que de me conduire, sans être vu de qui que ce soit, à la Caroline, à Carboneras, et à Las Navas de Tolosa. J'y ai des amis qui me procureront un guide pour l'Estramadure, où je désire me rendre. L'ermite et son compagnon refusèrent; mais Riego les fit arrêter, et les força à monter sur deux mules, en leur déclarant en même temps que, bon gré mal gré, ils serviraient de guide à lui et à ses compagnons. Lorsqu'il fit nuit, ils se mirent en route. Une conversation imprudente fit connaître aux deux guides que l'homme qui les violentait ainsi était le fameux général Riego. Dès ce moment Lopez Lara songea aux moyens de le remettre entre les mains de la justice. Au jour, ils se trouvèrent près de la ferme de Baquevizones, non loin d'Arquillos. Riego annonça qu'il allait demander un asile. Lara frappa à la porte, et le sort voulut que ce fût un de ses frères, nommé Matteo, qui vint ouvrir. Riego, craignant qu'une escorte trop nombreuse ne le trahît, ne voulut permettre qu'à trois de ses compagnons d'entrer avec lui. Un de ceux-ci était un colonel anglais qui, plein de crainte et de méfiance, ferma promptement la porte derrière lui, et s'empara de la clef. Ils donnèrent l'avoine à leurs chevaux et se reposèrent dans l'étable, l'épée nue à côté d'eux. Riego en s'éveillant ordonna à Lopez Lara de faire ferrer son cheval. « Fort bien, répondit celui-ci, je vais le faire ferrer à Arquillos. » Riego refusa et manifesta le désir que son frère Mattéo se chargeât de cette commission, non pas en conduisant le cheval à Arquillos, mais en allant chercher un maréchal ferrant. Lopez n'eut que le temps d'annoncer secrètement à son frère que Riego était chez lui, qu'il fallait qu'il en donnât avis aux magistrats, et

qu'il pouvait dire qu'ils étaient prêts à faire leur devoir. Riego se mit à table aussitôt qu'il eut appris de Matteo que le maréchal ferrant venait; mais l'Anglais, toujours méfiant, ne quittait pas la fenêtre, d'où, avec une lunette d'approche, il examinait les environs. Tout à coup il s'écria : « Général ! nous sommes perdus ! Voilà des hommes armés qui s'approchent ! »

« *Aux armes !* » cria Riego. Mais dans le même moment Lopez et Mattéo saisirent les carabines et les couchèrent en joue, en disant : « Le premier qui fait un pas est mort ! » Riego ne put ou n'osa pas résister : il se laissa attacher les mains derrière le dos, et engagea seulement Lopez Lara à dire à la troupe, qui arrivait, de ne pas leur faire de mal, puisqu'ils étaient prisonniers. L'alcade entra suivi de la force armée; Riego le pria de nouveau de ne point le maltraiter et de l'embrasser. Ce fut avec peine que l'alcade y consentit. Riego offrit alors à la troupe l'argent qu'il avait sur lui, pour qu'on le traitât avec humanité; mais l'alcade défendit de rien accepter, et dit aux prisonniers que la justice déciderait de leur sort.

Un instant après, le commandant civil d'Arquillos arriva avec une garde à cheval et enmena les prisonniers. A son arrivée à Andujar, le peuple voulait mettre en pièces Riego. Quand il fut arrivé sur la place, en face du balcon d'où il avait harangué le peuple, il se tourna vers un officier français qui l'accompagnait, et lui montrant la foule qui les environnait, il lui dit : « Ce peuple que vous voyez aujourd'hui si acharné contre moi, ce peuple qui sans vous m'aurait égorgé, l'année dernière me portait ici même en triomphe ! La ville me força à accepter, malgré moi, un sabre d'honneur. Toute la nuit que je passai ici, les maisons furent illuminées; le peuple dansa sous mes fenêtres et m'assourdit de ses cris. »

Riego fut déposé dans la maison d'Andujar, où une garde française fut posée pour le préserver des fureurs de la populace. Le capitaine-général de la province de Grenade, sous la juridiction duquel est placé le village d'Arquillos où Riego avait été arrêté, se proposait de le réclamer pour le faire juger, non pour délits politiques, mais comme *brigand et assassin*, prétendant que Riego, pendant son séjour à Malaga, avait pillé les caisses publiques et particulières, et fait fusiller plusieurs chanoines, dont le seul crime était d'être prêtres ; mais l'ordre arriva de l'envoyer à Madrid.

Il partit escorté par les troupes françaises. Avant qu'il ne fût arrivé dans les prisons de Madrid, la Régence avait rendu un décret *ad hoc*, en date du 2 octobre, portant qu'il serait jugé comme député aux Cortès, pour avoir voté, dans la séance du 11, la translation du roi à Cadix, et sa déchéance. A Madrid, Riego fut jugé et condamné à être pendu, après avoir été traîné sur une claie jusqu'au lieu du supplice. Cette sentence ne fut lue que le 5 novembre; il l'écouta avec le plus grand calme. Bientôt après, il fut transféré de la prison dans une chapelle ardente, où il resta jusqu'au lendemain.

Le 7 novembre, vers neuf heures du matin, on le dépouilla de ses habits pour le revêtir d'une espèce de chemise blanche et d'un bonnet vert; on lui mit en outre une ceinture de corde ; et après l'avoir fortement garrotté, on l'étendit sur

une espèce de corbeille de paille attelée d'un âne. C'est ainsi qu'il fut traîné au supplice, jusqu'à la *place de Cabeda*, où l'on avait dressé une potence d'une hauteur démesurée.

Six frères de la Congrégation grise soutenaient la corbeille traînée par l'âne; un prêtre était auprès du condamné ; devant lui un clerc portait une grande croix ; à son côté un autre clerc agitait une cloche; quelques soldats de la foi accompagnaient ce funèbre cortége. Aucun Français ne parut à cette exécution... Nos soldats n'assistent à la mort de leurs ennemis que sur le champ de bataille où ils les combattent !

Dans toutes les rues que Riego traversa, la foule resta silencieuse. Arrivé au pied de l'échafaud, il fut enlevé de la claie et placé sur la première marche, où il se confessa ; ensuite on l'éleva presque au haut de l'échelle, et tandis que le bourreau lui attachait la corde autour du cou, le prêtre parlait aux spectateurs et demandait pour le condamné le pardon de ceux qu'il pouvait avoir offensés, comme il pardonnait à ses ennemis. On commença l'acte de foi, et Riego fut lancé de dessus l'échelle. Parmi les quelques milliers de spectateurs, quelques centaines seulement crièrent une fois : *Vive le roi!* et un très-petit nombre répéta le même cri une seconde fois. Dans la foule il se trouvait un homme qui fut assez cruel pour frapper le corps expiré. C'est la seule insulte qui fut faite à cette malheureuse victime des révolutions. Le soir, les restes du général Riego furent transportés dans l'église voisine, et enterrés dans le Campo-Santo, par la confrérie de la charité. » Reprenons notre récit.

Milans et Llobera, à la suite de leurs défaites successives, s'étaient retirés dans Tarragone; ce fut de cette forte place qu'ils se portèrent sur Culaf, à la fin d'août; mais ayant trouvé là le baron d'Eroles, ils se rapprochèrent de Manrésa. De son côté, le baron d'Eroles se réunit au général Tromelin pour s'opposer à la marche des Constitutionnels. Ils se rencontrèrent le 14 août, et l'action s'engagea aussitôt. Le lieutenant-colonel de Walz, du 6e hussards, à la tête d'un de ses escadrons et d'un autre du 18e chasseurs, contraignit l'ennemi à battre en retraite. Le baron d'Eroles le poursuivit jusqu'au village de Caldès ; là, les Espagnols trouvant le terrain propice, prirent position et acceptèrent de nouveau le combat.

Les forces des Français et des Espagnols constitutionnels se composaient, pour les premiers, du 16e de ligne, de deux bataillons du 66e; et pour les seconds, des régiments de Ferdinand VII, de Toro, des Canaries, renforcés de trois escadrons de cavalerie et de deux pièces de campagne. Le 16e marcha à l'ennemi, qui s'avançait à sa rencontre, et la fusillade commença de part et d'autre à demi-portée de tir. Mais le régiment des Canaries, tournant les nôtres, nous prit à revers, ce qui plaçait le 16e régiment entre deux feux, position extrêmement critique, puisqu'il luttait contre des forces quadruples, l'ennemi s'étant massé contre lui. Déjà nous avions perdu 80 hommes, dont 8 officiers ; de plus, le colonel d'Alvymare et le lieutenant-colonel Mannuville étaient dangereusement blessés ; l'ennemi semblait devoir prendre sur nous une tardive revanche à tant de défaites qui avaient signalé presque chaque journée

depuis l'entrée en campagne, lorsque le commandant Bonne, du 16ᵉ, inspiré par le danger, ordonna une charge à la baïonnette qui eut un plein succès. Le régiment des Canaries, culbuté, s'empressa de battre en retraite pour se reformer sur les hauteurs du terrain qu'il avait judicieusement choisi.

Au moment où le 16ᵉ s'était vu tourner par sa gauche, un bataillon du 60ᵉ, commandé par le lieutenant-colonel Magnan, forçait la réserve ennemie à évacuer le bois contre lequel la position de l'ennemi était appuyée. En vain l'ennemi voulut-il se reformer à Caldès, le colonel Magnan, officier plein d'intrépidité et d'habileté militaire, poursuivit Milans et le chassa de sa nouvelle position. L'ennemi battit en retraite sur Moya, essayant de temps en temps de s'arrêter pour combattre, mais vigoureusement poursuivi et remis en déroute. Sans les nombreux accidents de terrain, les bois, les vignes, les monts dont est couvert ce pays, et dont les Constitutionnels savaient se faire d'impénétrables refuges contre notre cavalerie de poursuite, il n'eût pas échappé cent hommes de ce corps d'armée.

A Moya, on refusa aux Constitutionnels l'entrée de la ville. Ceux-ci furent obligés de bivouaquer sur une montagne voisine. Milans et Llobera, qui se voyaient affaiblis de plus de 1,800 hommes, se décidèrent à prendre à travers les monts la route de Tarragone. Dans les jours qui suivirent (le 27 septembre), le général Berge mit en déroute un corps de 5,000 hommes à Altafulla. Ces troupes s'étaient présentées pour attaquer les Français que le maréchal Moncey avait placés au blocus de Tarragone. Peu après, les Constitutionnels abandonnèrent la Catalogne; les colonnes mobiles de Milans et Llobera s'abritèrent dans Tarragone, au moment même où Mina se retirait à Barcelone. Urgel, Figuières et Ostalrich renfermaient de fortes garnisons qui attendaient les ennemis. De tous ces chefs découragés par tant de revers successifs, Mina était encore le plus ardent. Il assembla un conseil de guerre à Barcelone pour aviser à quelque nouveau plan de campagne. Il fut décidé qu'on enverrait à Figuières 2 à 3,000 hommes d'élite, ce qui élèverait à plus de 5,000 hommes la garnison de cette place. Ce corps de soldats déterminés pouvait, en occupant la riche plaine de Lampourdan, aider le ravitaillement des places fortes et, inquiétant les frontières de France, couper les communications de l'armée avec le pays. Les troupes franco-espagnoles formant l'investissement de Figuières, composées en partie de ces soldats *de la foi*, plus dévoués qu'expérimentés, eussent été insuffisantes pour le blocus, et il nous eût fallu y appeler les Français qui entouraient soit Tarragone, soit Barcelone, ce qui eût permis aux Constitutionnels bloqués de reprendre la campagne et de recommencer leurs courses harcelantes. Le plan de Mina était donc excellent, et sa réussite pouvait changer un peu la face des affaires. Mais l'exécution offrait de graves difficultés. Le parcours de tout le pays qui sépare Barcelone de Figuières n'était pas si libre qu'il y eût lieu d'espérer de le traverser sans obstacles. Quoi qu'il en soit, comme un coup hardi, une témérité réussie pouvait seule relever les affaires des Constitutionnels aux abois, Mina chargea le brigadier Fernandez de tenter l'épreuve. Celui-ci accepta cette périlleuse mission; seulement,

comme il en appréciait toute la difficulté en même temps que l'importance, il exigea qu'on le laissât choisir ses troupes, ce qui lui fut concédé. Il était dû plus de trois mois de solde aux soldats; il obtint que sa colonne fût payée, et il en compléta l'équipement. Il y avait dans l'effectif constitutionnel un certain régiment du nom de Barbastro, que commandait le lieutenant-colonel Minusi, officier réputé pour son exaltation révolutionnaire ; il se l'attacha (1). Il compléta sa colonne par un appel aux hommes de bonne volonté, qui se présentèrent en grand nombre. Il forma son avant-garde d'un bataillon de cette légion libérale, composée de transfuges de pays divers, qui, tous, avaient d'autant plus à cœur le triomphe de la cause dont ils s'étaient faits les *condottieri*, que leur salut personnel y était désormais attaché. Trois bataillons d'élite, quelques détachements de milice et cinquante lanciers complétèrent cet effectif, qui montait à environ 3,000 hommes.

Cette expédition aventureuse profita d'une nuit obscure, et d'une bourrasque qui obligeait nos bâtiments d'observation à prendre le large, pour se jeter dans des barques de pêcheurs qui, de Barcelone, la jetèrent à Castillo de Mongat. Nos généraux ne tardèrent pas à être informés de cette fugue, dont le but devint l'objet de conjectures diverses. La colonne ennemie se portait-elle sur Ostalrich, ou sur Mataro, où étaient nos grands magasins militaires? Le plus petit nombre songeait à Urgel ou à Figuières. Aussi fut-ce particulièrement Mataro qu'on mit sur la défensive; le blocus d'Ostalrich fut aussi renforcé d'un bataillon. Et pour obvier aux conséquences de toutes les prévisions, une colonne mobile détachée d'un corps d'investissement de Barcelone, et formée de deux escadrons et trois bataillons, fut confiée au général Nicolas pour battre le pays.

Fernandez, débarqué sans encombre, poussa droit sur Figuières. Cette marche ne tarda pas à être révélée aux chefs français qui commandaient dans les provinces voisines, et le lieutenant-général baron de Damas s'empressa de rejoindre le général Maringoné pour marcher sur l'ennemi, bien que les troupes réunies de ces deux officiers généraux ne s'élevassent pas à plus de deux régiments, formés de 1,100 Français et 600 Espagnols de la Foi. On fit route sur Navata, après quoi M. de Damas alla prendre position en avant de Llado, sur la route conduisant à Besalu, point qui couvrait les deux chemins qui, soit par la Sistella, soit par Navata, conduisent à Figuières.

Ces mouvements étaient opérés lorsqu'on apprit que la colonne de Fernandez avait traversé Besalu et marchait sur Llado. Le général de Damas ne perdit pas un instant pour expédier dans cette direction une reconnaissance de 400 hommes, commandés par un capitaine d'état-major, M. d'Eyragues. Cet

(1) Le régiment de Barbastro était un des plus déterminés de la cause de la Constitution de 1812. Lorsqu'il le passait en revue, son colonel avait coutume de crier : *Barbastro, qual sera tu suerte?* Et les soldats répondaient : *Constitucion o muerte!* (Barbastro, quel sera ton sort? — La Constitution, ou la mort!)

officier avait ordre, rencontrant l'ennemi, de n'engager le combat qu'en rompant, en s'échelonnant, de façon à l'amener devant les positions avantageuses que les nôtres avaient pu prendre.

Il faut rappeler que ce que l'on appelle routes, en Espagne, ne sont la plupart du temps que de simples sentiers tordus dans les montagnes, et perdant leurs méandres au milieu des rocs, des bois, des plantations irrégulières ou sauvages. La route de Llado à Besalu était de cette espèce, et encore se compliquait-elle de ravins ou de pentes ardues sur les collines. Le capitaine d'Eyragues, conduisant sa petite colonne, venait de descendre un vallon boisé, lorsque les coups de feu des éclaireurs annoncèrent la rencontre de l'ennemi, posté sur la déclivité supérieure. Les nôtres durent regravir la côte pour attaquer, dans son avantage de position, un ennemi qu'ils ne voyaient pas. Et à peine avions-nous franchi la moitié de cette ascension périlleuse, qu'une terrible décharge, partant avec ensemble du terrain élevé, accabla nos soldats sous un feu croisé : deux balles renversèrent M. d'Eyragues.

Le bruit de cette décharge apprit à M. de Damas que son avant-garde était en présence de ceux qu'on cherchait. Le général Maringoné se trouva le premier arrivé pour dégager et soutenir le petit détachement compromis. Chargeant en colonne, il se vit débordé de tous côtés par un ennemi bien supérieur en nombre, ce qui n'empêcha point nos braves de faire face à toutes les attaques. Nos grenadiers firent des prodiges, et nos compagnies du centre, attaquées par la cavalerie ennemie qui espérait en défoncer les rangs, mirent tant d'ardeur au combat, qu'elles en renversèrent une bonne partie. L'ennemi, déconcerté, se replia un moment, puis revint à l'attaque sur notre droite, abordant M. de Bonchamps, chef du 5e bataillon de ligne. Là encore, les Espagnols subirent une perte considérable. Cependant des renforts leur arrivèrent, le fameux bataillon de transfuges s'avança aux cris de *Vive Napoléon II !* M. de Bonchamps, se voyant presque débordé, réunit ses deux compagnies de grenadiers en une double ligne, qui s'élança au pas de charge, la baïonnette en avant. Les Constitutionnels, toujours très-intimidés de cette façon si meurtrière de combattre, rompirent et abandonnèrent leur position.

Repoussé sur ce point, l'ennemi, par une prompte manœuvre, se porta sur la route de Saint-Martin-de-Sasseras, dans l'espoir d'arriver encore à temps pour s'emparer de Llado. De notre côté, nous avions reformé nos lignes. Le bataillon du 8e, que commandait M. Richard, occupait la gauche dans un fort bon choix de terrain. Ce qui restait du 5e de ligne et une partie des troupes royalistes, étaient engagés en avant de notre droite ; 200 royalistes espagnols et la cavalerie formaient toute notre réserve. L'ennemi continuait le mouvement qui couvrait peu à peu notre droite, ce qui décida M. de Damas à affaiblir la gauche, en faisant marcher sur l'aile menacée le bataillon du 8e et la cavalerie. Ce mouvement était à peine accompli qu'une colonne de 300 Constitutionnels, qui se dirigeait vers Llano, commença son feu sur notre droite. L'ennemi fut repoussé, et la nuit qui survint nous empêcha de suivre sa retraite dans ses premières positions. On avait combattu durant six heures. Les Français bi-

vouaquèrent en face de l'ennemi. Il nous vint, durant la nuit, un renfort de deux escadrons de chasseurs du 22ᵉ, conduits par le colonel Le Termellier.

Dans la même nuit, le général Nicolas prévint par ses feux qu'il était arrivé à Besalu, c'est-à-dire à 4 lieues de Llado. Ordre lui fut expédié de marcher le plus vite possible sur Saint-Martin, afin de prévenir le mouvement de l'ennemi, qui, faisant un détour, pouvait nous devancer et opérer sa jonction avec Figuières, par Serradas ou par Sistella. Pour compléter ce réseau de précautions, le baron de Damas se porta, dès trois heures du matin, sur Llers, où il trouva 250 hommes que le colonel Le Termellier y avait fait arrêter; les troupes prirent position en avant du village, prêtes à tout événement. Mais l'ennemi, ayant réussi à déborder la droite des troupes royalistes, celles-ci, dès lors, se trouvèrent marcher à sa suite. Il était une heure après midi lorsqu'on le vit brusquement débusquer des oliviers, s'avançant l'arme au bras, et d'une allure décidée. La fusillade s'engagea aussitôt.

Comprenant qu'il lui serait impossible de traverser notre ligne, l'ennemi, passant très-résolument devant notre front, gagna, sur la droite, des hauteurs qui séparaient Llers du fort. Cette hardiesse lui coûta cher; notre feu lui fit une foule de victimes: Fernandez lui-même fut blessé.

Remarquant quelque désordre dans les rangs constitutionnels, M. de Maringoné fit rapidement charger un bataillon du 8ᵉ, et, avec celui du 5ᵉ, il s'élança sur les hauteurs que l'ennemi tendait à occuper. L'ennemi se vit ainsi ravir à la fois et l'espoir d'arriver au fort et les moyens de retraite. Alors, bon nombre de soldats se rendirent de leur propre impulsion, l'exemple donné entraîna tout le corps; la victoire nous était cédée. Il n'y eut que les transfuges du colonel Pachiarotti qui, en raison du sort qui les attendait en tombant au pouvoir des Français, voulurent se soustraire à la capitulation. Les Constitutionnels demandèrent, avec instances, que la dure loi de guerre ne fût pas appliquée à ces alliés; mais M. de Damas ne put s'engager au delà d'une promesse d'intercession, auprès du généralissime, pour leur vie sauve; c'était déjà concéder beaucoup, car il pouvait les faire fusiller sur-le-champ. Les constitutionnels réguliers obtinrent les honneurs de la guerre; les officiers gardèrent leurs bagages et leurs armes. Cette affaire nous livra 2,000 prisonniers, qui furent sur-le-champ expédiés en France. De ce nombre se trouvaient 6 colonels ou lieutenant-colonels, et 160 officiers de tous grades, dont 21 étaient Français et 35 Piémontais; c'est-à-dire que de même qu'on voyait quelques-uns de nos nationaux combattre contre la cause qu'allait défendre un de nos princes, eux se plaçaient également comme adversaires du fils de leur roi. Cette affaire coûta 600 hommes à l'ennemi, et à nous 200. Presque tous les officiers du 5ᵉ bataillon furent blessés plus ou moins grièvement.

La capitulation de Figuières fut la conséquence nécessaire de la défaite du corps de Fernandez. Mina eut le chagrin de savoir que nos troupes, au lieu des siennes, entraient dans cette place forte, le 29 septembre.

La division du général Bourcke s'était, après la soumission de la Galice, dirigée vers la vieille Castille. Le général de La Rochejaquelein, avec sa brigade,

attendait sur le bord du Tage le moment de franchir le fleuve pour entrer dans l'Estramadure et attaquer les Constitutionnels qui s'y étaient réfugiés. Apprenant que les troupes de Placencia se dirigeaient vers le Tage, il le franchit avec le 7ᵉ léger, le 7ᵉ chasseur et le 1ᵉʳ hussards, pour aller à la rencontre de l'ennemi.

Celui-ci occupait la vallée de Puerto-de-Mirabete, dont l'extrémité sud présente un col étroit et avantageux à occuper. Le général de La Rochejaquelein n'eut qu'à faire tourner cette position par quelques compagnies du 7ᵉ pour la faire abandonner par l'ennemi. Ce succès permit à la brigade française de déboucher librement dans la plaine où était rangé le gros des Constitutionnels.

L'ennemi offrait alors huit escadrons de cuirassiers et de grosse cavalerie; une nombreuse infanterie, embusquée dans ces rochers qui jouaient partout un si grand rôle dans la défense espagnole, complétait, avec trois pièces de canon placées à son front, l'attitude de défense du général Placencia, lequel offrait avec d'autant plus d'assurance la bataille au général La Rochejaquelein, qu'il comptait sur sa supériorité numérique, et ne supposait pas que notre cavalerie légère pût lutter contre ses épais escadrons.

Le général français donna ordre au colonel Lambot d'enlever les hauteurs qui protégeaient la droite des Constitutionnels, ordre que le brave colonel exécuta en se mettant, le sabre à la main, en tête de sa compagnie de carabiniers. Cette attaque fut conduite avec tant d'ardeur que, malgré les difficultés du terrain, les carabiniers ne tardèrent pas à se trouver au milieu des rochers qui couronnaient le mont, et à en débusquer tout un bataillon espagnol, qui s'enfuit dans toutes les directions.

Pendant ce temps, M. de La Rochejaquelein, profitant d'un mouvement de l'ennemi qui lui avait fait perdre l'étendue de sa ligne, le chargea sur-le-champ, afin de mettre aux prises les deux cavaleries. Celle des Constitutionnels, qui avait une fort bonne tenue, s'avança avec régularité; la nôtre s'élança, croisa le sabre, chacun prit son adversaire: ce fut comme un duel d'homme à homme, cent et cent fois reproduit. Les colonels Simonneau, du 1ᵉʳ hussards, et de Wimpffen, du 7ᵉ chasseurs, se battirent avec des officiers supérieurs et en furent vainqueurs. Mais ces combats d'homme à homme ne pouvaient se prolonger ainsi, et les masses se mirent à charger en plein; alors les cavaliers constitutionnels, après une courte résistance, firent demi-tour et s'enfuirent; dans la poursuite on en sabra encore un grand nombre, et ce fut pour eux une déroute des plus complètes.

Cette affaire, qui joncha la plaine et les hauteurs rocheuses de morts et de blessés, nous laissa aussi quelques canons, et un grand nombre de prisonniers. Une particularité curieuse de la plupart de ces victoires partielles de nos armes, c'est que la presque universalité des prisonniers tombés en notre pouvoir s'empressaient de déclarer qu'ils se rendaient non pas seulement à leurs vainqueurs du champ de bataille, mais aussi à la cause du roi Ferdinand, ajoutant bénévolement ainsi une défaite morale volontaire à la défaite physique irrésistible.

Le siége de Pampelune, capitale de la Navarre, était une des opérations les plus importantes, les plus significatives de cette campagne dont le dénoûment prévu approchait. Pampelune est une assez grande ville divisée entre une colline et une vallée; l'Arga baigne ses murailles inférieures. Deux ou trois lieues de montagnes en forment comme les fortifications naturelles, ce qui y rendrait presque inutiles les travaux d'art défensifs, qui pourtant ne laissent pas que d'y être assez respectables. En effet, on y voit d'abord sur la colline deux châteaux contigus et séparés seulement par le mur d'enceinte de la ville. Le plus fort des deux châteaux, celui qui est extra-muros, est une sorte de citadelle à bastions avec fossés, défendu par un marais profond, qui en rend l'abord extrêmement dificile. Du côté de la plaine, la défense de la place consiste en un haut rempart garni de bastions et de demi-lunes; le *fort de l'Infante* et le *fort du Prince*, ouvrages à cornes qui s'avancent à deux cents mètres de la place, complètent une défense à laquelle n'est pas inutile le cours de l'Arga baignant la partie la plus escarpée de la ville. Presque partout les feux se croisent et défendent les approches, en battant les routes qui mènent à la ville.

Le blocus de Pampelune était fait depuis quelques semaines par un détachement du 4e corps et quelques compagnies de troupes royalistes commandés par le général Conchy. Ces troupes avaient eu à repousser le 18 juillet une sortie de la garnison, sortie avortée. Le 5e corps de l'armée des Pyrénées, commandé par le maréchal de Lauriston, vint dans le courant du mois suivant remplacer le corps du général Conchy, ce qui permit de compléter le blocus par l'exécution des travaux de siége.

Les Constitutionnels n'occupaient pas seulement la ville; deux faubourgs, ceux de la Madeleine et de la Rocheappa, situés à un tiers de portée de mitraille de leurs batteries, étaient encore entre les mains des leurs. Cette occupation avait singulièrement gêné nos officiers de génie dans leurs reconnaissances. Aussi le maréchal de Lauriston se décida-t-il à faire immédiatement attaquer ces faubourgs.

Une division formée des 3e léger et des 6e, 9e et 14e de ligne, fut chargée, sous le commandement du général Jamin, de cette attaque immédiate. L'affaire ne traîna point en longueur : commencée le 2 septembre à cinq heures et demie du matin, deux heures après les faubourgs étaient occupés par les Français, malgré la vive défense des Constitutionnels retranchés dans des maisons crénelées et retranchées, d'où ils faisaient pleuvoir la mitraille sur nos soldats. Dans la même matinée, le général Fernig, à la tête du 40e régiment et de quelques compagnies de grenadiers de l'Infant don Carlos, s'emparait de *la redoute du Prince*, ensemble de succès qui permirent au génie de poursuivre sans obstacles les reconnaissances de la place. Les officiers qui menèrent si rapidement à bien ces diverses attaques, qui pouvaient entraîner plusieurs jours de combat, vu les avantages de position d'un ennemi qui presque partout tirait à couvert, étaient les généraux Jamin, Fernig, Quinsonnas (allié), Damrémont, de Tressan et le colonel Saint-Gilles, qui reçut une

blessure mortelle; le comte d'Espagne et les royalistes de Navarre se conduisirent avec infiniment de bravoure.

Les portes enlevées à l'ennemi, avec les deux faubourgs, furent sur-le-champ retranchées et murées; le génie ne perdit pas un moment pour compléter les travaux d'approvisionnement en gabions, fascines et matériaux de toute espèce.

Le maréchal de Lauriston avait décidé que l'attaque principale aurait lieu sur la citadelle, ou château extrà-muros; l'ouverture de la tranchée fut fixée pour la nuit du 10 au 11. Cette opération était rendue plus difficile par la nature d'un terrain pierreux et le petit nombre de gabions que les assiégeants avaient à leur disposition; ajoutons qu'un orage épouvantable vint cette nuit-là grossir les ruisseaux, embourber les chemins, noyer les travaux, qui pourtant furent entrepris avec tant d'ardeur, que malgré tous les obstacles, ils furent réalisés avec un entier succès.

Ces travaux, complétés dans les jours suivants, permirent d'établir huit batteries, garnies de cinquante bouches à feu de fort calibre, plus, cinq autres batteries de trente et un mortiers ou obusiers. Ce formidable appareil d'attaque fut démasqué le 16 septembre, et un feu terrible immédiatement dirigé sur la place. Il fallut moins de huit heures pour réduire au silence les pièces de la défense, démontées et culbutées dans leurs embrâsures détruites. Le gouverneur de Pampelune envoya un parlementaire offrir une capitulation qui fut signée le 17 au matin, et le même jour nos troupes prirent possession de la citadelle et des principales portes de cette ville, qu'on n'espérait pas réduire si tôt. La garnison, composée de 3,400 hommes, fut expédiée en France, au dépôt des prisonniers.

Le maréchal de Lauriston s'empressa de prévenir, à Pampelune, la réaction ordinaire des royalistes contre les Constitutionnels; après quoi, laissant une petite garnison dans la ville, il se dirigea vers la Catalogne, pour prêter son appui aux opérations de notre armée sur Sarragosse.

Un ancien ministre de la guerre, Evariste San-Miguel, qui s'était mis à la tête d'une colonne de 3,000 hommes, dont plus de 2,000 cavaliers, était parvenu à quitter Tarragone et parcourait le haut Aragon, traqué par plusieurs corps royalistes. Le maréchal, instruit de ce fait, ordonna au lieutenant-général Pêcheux de se diriger, avec une brigade de cavalerie (celle même du corps d'armée) et une autre de l'infanterie du général Damrémont, dans la direction d'Alcuvierres, pour, de là, prendre les dispositions que l'étude des localités suggérerait, dans le but d'atteindre ce chef constitutionnel. La cavalerie, aux ordres du comte de Chastellux, fut renforcée d'une demi-batterie d'artillerie et prit la tête de la colonne. Le 8 octobre elle arrivait à Valerias, et elle apprit que l'ennemi était à quelques lieues de là seulement. Les hussards, commandés par le lieutenant-colonel Kleinenberg, partirent au galop, avec le troisième escadron de chasseurs. L'ennemi se tenait prêt à combattre; mais il fut chargé avec une telle vigueur, que sa résistance ne tarda pas à céder et qu'il battit précipitamment en retraite. Cette colonne abandonna un grand nombre de

prisonniers, parmi lesquels se trouva le général Evariste San-Miguel lui-même. La dispersion de ce corps entraîna la reddition de Llérida, qui eut lieu le 18 octobre.

Ce coup d'œil jeté sur les diverses opérations du corps d'armée disséminé dans les provinces encore en armes, il convient que nous revenions au blocus de Cadix, que nous avons laissé au moment où l'arrivée dans la place du général Quiroga, ranimant les espérances exaltées des révolutionnaires, la Junte, investie de pouvoirs nouveaux se décida à prolonger la résistance.

Nous avons dit l'effet de terreur que notre premier bombardement du 23 septembre avait causé dans la ville, sur le point de se rendre, sans les menées des exaltés, qui réussirent à ranimer les milices. Les soldats de marine, au contraire, et le régiment de Saint-Martial, jusque-là si fidèle à la constitution de 1812, se refusèrent un moment à la défense; le peuple, hurlant sous les fenêtres des autorités, demandait une capitulation. Les accusations de trahison étaient proférées, et le gouvernement révolutionnaire se vit bientôt sans autre appui que les miliciens, forcément dévoués à une cause pour laquelle ils avaient, comme on dit, brûlé leurs vaisseaux. Mais l'attitude de la population devint telle, que le ministère et la junte de défense crurent devoir s'éclairer, par une rapide enquête, sur les moyens matériels dont l'autorité pouvait étayer sa résistance. Le général Barriet, qui commandait dans l'île de Léon, avoua que ses troupes étaient frappées d'un complet découragement, et l'amiral Valdès déclara que la flottille serait dans l'impossibilité absolue de résister aux formidables préparatifs de l'attaque française. Ces déclarations furent lues aux Cortès, à la séance du 28 septembre; elles y répandirent la consternation. Les ministres y ajoutèrent le récit de leurs efforts infructueux pour obtenir la médiation du cabinet anglais en faveur de leur cause. Les orateurs d'ordinaire les plus exaltés restèrent silencieux; ils comprenaient qu'une résistance insensée pouvait amener la destruction de leur ville et de grands malheurs pour l'Espagne. On procéda à un vote solennel sur l'opportunité des mesures à prendre, et une majorité de 60 voix contre 30 résolut de rendre au roi son autorité absolue. Séance tenante il fut décidé qu'une députation, dont les ministres feraient partie, irait trouver Ferdinand et lui offrirait une adresse qui se résumait par ceci : « Que les Cortès croyaient, dans les circonstances actuelles, devoir supplier le roi de se rendre au quartier-général français pour y stipuler les conditions les plus favorables à son peuple souffrant. »

Cependant l'armée de siége n'avait pas cessé les préparatifs d'une attaque fixée au 29 septembre. Ce fut la veille au soir qu'un gentilhomme de la chambre du roi d'Espagne vint demander au généralissime où il pourrait recevoir Ferdinand. Le duc d'Angoulême, surpris de ce message, indiqua le quartier-général de Santa-Maria. Tout fut préparé dans ce lieu pour la réception du roi, les maisons pavoisées, la population en habits de fêtes. Le prince de Carignan, le président de la régence, duc de l'Infantado, Don Victor Saez, ministre d'état, le marquis de Talaru, notre ambassadeur, le colonel Boutourlin, aide-

de-camp de l'empereur de Russie, et divers autres grands personnages se réunirent pour assister au débarquement du roi. Mais l'étonnement et la déception furent extrêmes lorsqu'au lieu de Ferdinand, on vit descendre du parlementaire le général Alava, porteur d'une lettre du roi au prince généralissime. Voici ce qui était arrivé. Après le départ du gentilhomme chargé d'annoncer au duc d'Angoulême la venue de son maître, une réaction des miliciens avait eu lieu, et ils avaient déclaré qu'ils s'opposeraient au départ du roi, si par avance on ne réglait des stipulations à leur égard. Les chefs révolutionnaires, qui n'étaient pas fâchés d'avoir aussi quelques garanties, décidèrent que le départ du roi serait suspendu et que le général Alava serait envoyé au quartier-général français pour établir les conditions de la délivrance du monarque et de la soumission de la ville et de l'île de Léon. Les miliciens et les hommes compromis demandaient que l'île, la ville et les diverses places encore au pouvoir des Constitutionnels, restassent en leur pouvoir jusqu'à la publication d'une amnistie et d'une charte protectrice contre les persécutions et les vengeances du parti vainqueur.

Le généralissime repoussa cet ultimatum, exigeant une soumission sans réserve. Le général Alava rapporta en ville la nouvelle que l'assaut allait être donné, et que si le moindre outrage était fait au roi et à sa famille, le prince français avait déclaré qu'il ferait passer au fil de l'épée les autorités et toute la garnison.

Le 30, l'armée reprit activement toutes ses dispositions d'attaque ; en cette même journée, le roi Ferdinand promit, par un parlementaire, une amnistie générale d'abord, puis de réviser les institutions politiques de la monarchie, et de faire payer la dette et les obligations contractées par le gouvernement des Cortès. Cette proclamation fut du meilleur effet, particulièrement sur les miliciens, qui formaient le parti le plus obstiné de la résistance.

Enfin, le 1er octobre le roi Ferdinand, la reine et les infants et infantes débarquèrent à Puerto-Santa-Maria, où s'étaient réunies toutes les autorités diplomatiques et militaires autour du généralissime. Le premier acte du roi d'Espagne fut de rendre un décret annulant tous les actes des Cortès, depuis le 7 mars 1820 jusqu'au 1er octobre 1823, et approuvant les décrets et arrêtés des régences royalistes. Ferdinand ne resta que deux jours à Puerta-Santa-Maria. Déjà tous les hommes politiques, membres du gouvernement des Cortès, ou autorités compromises, officiers ou réfugiés étrangers, au nombre de cinq ou six cents, s'étaient empressés de quitter Cadix sur des bâtiments neutres, que l'escadre française laissa généreusement passer. Ils firent d'abord voile pour Gibraltar ; mais de là ils passèrent les uns en Angleterre, les autres aux États-Unis d'Amérique. Le 3 octobre les principaux postes de Cadix et de l'île de Léon furent remis aux troupes françaises, et le 5 un de nos généraux prit le commandement de la ville. Nos soldats furent reçus sinon avec enthousiasme, du moins avec cette confiance qu'inspire partout le caractère français et l'assurance de la protection généreuse qu'il apporte au maintien de la tran-

quillité publique. Les efforts de nos officiers tendaient surtout à empêcher toute réaction des partis, et ce beau rôle leur réussit parfaitement.

La reddition de Cadix, la délivrance du roi, impliquaient la prompte cessation des hostilités sur tous les points de la Péninsule, encore en armes. Il restait encore quelques forteresses entre les mains des Constitutionnels; ils les remirent à nos troupes aussitôt que leur parvint la nouvelle des événements. Badajoz fut occupée le 28 octobre, Barcelone le 2 septembre, Urgel et Tarragone le 4, Carthagène le 5, Péniscola le 6, et Alicante le 12. Toute l'Espagne rentra ainsi sous l'autorité du roi Ferdinand.

Le duc d'Angoulême revint en France le 23 novembre; il était à Paris le 2 décembre, faisant, à la tête de notre brave armée, une entrée qui fut une solennité publique; de nombreuses récompenses furent décernées à l'armée d'Espagne. Le général Molitor eut la dignité de maréchal de France et la pairie; Bordesoulle, Beaumont, Guilleminot, Damas et Bourcke furent également créés pairs du royaume; la grand'croix de Saint-Louis fut décernée au maréchal Moncey et au prince de Hohenlohe; le maréchal de Lauriston eut l'ordre du Saint-Esprit. Le roi Ferdinand distribua aussi un grand nombre de ses ordres aux officiers et aux soldats de l'armée expéditionnaire.

En résumé, nos troupes n'eurent point à livrer, dans cette guerre, de ces grandes batailles qui ont illustré nos armes dans la précédente période guerrière; à part quelques blocus, la plupart des opérations furent plutôt des escarmouches, des combats partiels, des affaires de bataillons, de compagnies mêmes, luttant contre un ennemi qui utilisait habilement la nature accidentée de son sol dans ses moyens de défense. Les Espagnols eux-mêmes, il faut le dire, se battirent bien mieux, glorifièrent bien davantage leurs résistances dans les guerres précédentes, sous l'empire. C'est qu'aussi, alors, la guerre était pour eux une sorte de guerre sainte, étayée d'un allié puissant (l'Anglais, toujours prêt à se ranger contre la France), et pour une cause qui enflammait le patriotisme non pas seulement des soldats, mais du simple citadin, du moindre paysan. En 1823, au contraire, les Espagnols, royalistes ou Constitutionnels, se combattaient à propos d'un intérêt monarchique. L'histoire a toujours prouvé que les guerres civiles s'éteignent par leur propre durée.



CHAPITRE II.

NAVARIN ET MORÉE.

SOMMAIRE. — Insurrection grecque. — Intervention des trois grandes puissances. — Arrivée des trois escadres. — Ibrahim-Pacha.—Violation de l'armistice.—Bataille de Navarin.— Destruction de la flotte turque. — Faits diplomatiques. — Expédition de Morée. — Coron. —Départ de l'armée égyptienne — Occupation de Navarin, de Modon et de Coron.— Prise de Patras. — Reddition du château de Morée. — Départ des Français.

On sait la profonde sympathie que l'Europe entière accorda à l'insurrection des Grecs; ce fut une mode, une manie, une contagion, pourrait-on presque dire; tout s'en refléta : les arts eux-mêmes donnèrent à cet élan une popularité dont on retrouve encore partout les traces. Ce peuple, qui depuis trois siècles d'un humiliant esclavage, prenait brusquement les armes pour conquérir à la fois sa liberté religieuse et son indépendance nationale, fut soudain l'objet de l'enthousiasme des nations; car nul n'oubliait que la civilisation dont les bienfaits couvrent aujourd'hui l'Europe, est née sur ces bords fameux, depuis si cruellement opprimés par le despotisme inintelligent et barbare des sultans. Partout on vit les populations s'unir dans une même pensée de sympathique concours à l'héroïque résistance de ces Hellènes courbés sous le sabre des pachas, et les villes offrirent l'or de leurs souscriptions et le sang de leurs volontaires. L'opinion publique entraînant bientôt les gouvernements eux-mêmes, il fallait forcément que ceux-ci, bien qu'encore émus par les insurrections successives de l'Espagne, de Naples et du Piémont, cédassent à la pression venue des masses. Mais jetons un coup d'œil sur l'enchaînement des faits.

Les Grecs commencèrent leur insurrection sans se préoccuper des appuis que pourraient leur offrir les peuples libres; ils furent heureux dans ce premier

élan de leur patriotisme révolté. Plusieurs places fortes tombèrent tout d'abord en leur pouvoir, et les Turcs furent contraints d'abandonner coup sur coup toutes les îles de l'Archipel et les provinces de cet antique Péloponèse que l'on a flétri du nom de Morée. Mais le sultan ne tarda pas à former une armée formidable qu'il dirigea contre les révoltés, en ordonnant au vice-roi d'Égypte de concourir à l'expédition par l'envoi d'une flotte commandée par son fils, Ibrahim-Pacha. Les malheureux Hellènes ne tardèrent pas à perdre tous les fruits de victoires arrachées à une première surprise, et bientôt commença contre eux une véritable guerre d'extermination, dont l'effroyable barbarie émut toute l'Europe.

Ce fut alors que l'indignation et la pitié se frayant, à travers même certains principes plus vivants alors que de nos jours, un chemin jusqu'aux cœurs des princes, la France, l'Angleterre et la Russie résolurent d'un commun accord d'intervenir pour mettre fin à d'horribles vengeances, et assurer l'indépendance de cette nation qui fut reine dans les temps antiques, et que la civilisation laissait esclave de la barbarie.

On comprend tous les efforts que fit la Turquie pour conjurer une intervention qui lui enlevait ses plus précieuses provinces, celles qui reculaient les frontières de l'islamisme jusqu'aux rives adriatiques, c'est-à-dire presque jusqu'au cœur de cette Europe baignée de ces mêmes eaux dont le reflux allait expirer sur les rives de ses provinces de l'Asie. Mais les trois puissances furent sourdes aux efforts de la diplomatie du sultan, et nos flottes s'armèrent en faveur de cette intervention. Les rois de France et d'Angleterre étaient convenus avec l'empereur de Russie d'envoyer chacun de leur côté, dans la Méditerranée, une escadre composée de huit bâtiments de haut bord, c'est-à-dire quatre vaisseaux et quatre frégates, plus quelques avisos et autres bâtiments légers.

Avant de mettre leurs escadres en mer, les puissances alliées firent inviter le pacha d'Égypte à rester neutre dans ce conflit, en suspendant l'expédition des renforts préparés à Alexandrie pour venir en aide à Ibrahim. Cette invitation reposait seulement sur les velléités d'indépendance dont on soupçonnait le pacha secrètement préoccupé. Mais contre toute attente, celui-ci déclara qu'il était prêt à suivre les ordres de son souverain, en s'attachant à sa fortune. En effet, le pacha venait de renforcer les 3,000 marins de sa flotte d'une levée d'Arabes, et il embarquait sur ses vaisseaux 3,700 hommes d'infanterie, cent cavaliers, des munitions de toute espèce, et un million de piastres d'Espagne. L'expédition turco-égyptienne, qui ne comptait pas moins de quatre-vingt-douze voiles de toutes sortes, quitta le port d'Alexandrie, malgré l'active surveillance des croiseurs, et gagna le port de Navarin, où elle entra le 9 septembre 1827. C'était peu de jours auparavant que le gouvernement insurgé avait, au nom de toute la Grèce, accepté l'armistice proposé par les trois grandes puissances, comme preuve des bienveillantes dispositions dont ces nations étaient animées.

On n'osait espérer d'amener à une résolution semblable Ibrahim-Pacha, qui comptait sur les renforts sur lesquels s'appuyaient ses espérances de succès.

Sir Codrington, arrivé le premier devant le port de Navarin, forma sa ligne devant ce port en attendant l'arrivée des flottes française et russe.

Dix jours après l'arrivée de la flotte turco-égyptienne, Ibrahim voulut mettre en mer une division de cette flotte, sous le commandement du capitan-bey. Mais l'amiral anglais fut avertir celui-ci que s'il tentait de quitter le port, la flotte anglaise tirerait sur ses navires. Le capitan-bey avisa Ibrahim de l'incident. Mais l'amiral Codrington informait, de son côté, Ibrahim de la rigueur dont les ordres de son gouvernement l'obligeraient à user. Ibrahim envoya son drogman sur le vaisseau amiral, *l'Asia*, pour répondre au commandant de l'escadre que, ne voulant pas commencer les hostilités sans ordres précis de son souverain, il mandait au capitan-bey de rentrer à Navarin, mais qu'au premier ordre qu'il en recevrait, il quitterait lui-même le port, sans se préoccuper des obstacles que pourrait être tentée d'y opposer la flotte anglaise. Deux jours après l'escadre française, commandée par le contre-amiral de Rigny, arriva en vue de Navarin, et tout aussitôt l'amiral français s'associa aux mesures déjà prises par son collègue pour l'Angleterre.

Le lendemain, les amiraux de Rigny et Codrington descendirent à terre pour s'aboucher avec Ibrahim. Leur but était de lui faire connaître la réalité et l'imminence du danger qui le menaçaient. Ils trouvèrent le visir avec Tahir-pacha, commandant d'une des divisions de la flotte ottomane, lequel ne se retira que fort difficilement de l'entrevue. « Vous le voyez, dit Ibrahim aux amiraux, je suis ici dans le même embarras qu'éprouve mon père à Alexandrie. Les Turcs ont leurs yeux défiants fixés sur nous, et cet entretien que je vous accorde va les irriter contre moi. » L'amiral de Rigny se mit alors à dépeindre au visir les inévitables résultats de la résistance et de l'obstination du Grand-Seigneur, obstination qui ne pouvait qu'amener la destruction entière des flottes ottomane et égyptienne. « Ce que l'on désire de vous, dit l'amiral, c'est, de gré ou de force, un armistice qui oblige la Porte à traiter. Établissez-le *de fait*, et vous sauvez peut-être l'empire ottoman... et vous vous mettrez, vous et votre père, à l'abri des plus irréparables malheurs. Méhémet-Ali est vieux, inquiet d'un avenir qu'il n'est pas destiné à voir; songez que l'Egypte vaut mieux que la Morée. »

Ibrahim répondit à peu près en ces termes, que nous analysons comme étant le nœud de tous les événements qui vont suivre : Serviteur de la Porte, il avait reçu l'ordre de pousser la guerre en Morée avec la plus extrême vigueur, et de la terminer par une attaque décisive sur Hydra; qu'il n'avait aucune qualité pour entendre les communications qui lui étaient faites, ni pour prendre aucun parti à cet égard. Cependant il ajouta que les ordres de la Porte n'ayant pu prévoir le cas extraordinaire qui se présentait, il allait expédier des courriers à Constantinople et en Égypte, et que, jusqu'à leur retour, il donnait sa parole que la flotte ne sortirait pas de Navarin, quelque pénible qu'il fût pour lui de se voir entravé dans le moment où tout allait être mené à fin, puisque les Grecs étaient évidemment hors d'état de résister aux forces d'une expédition telle que celle qu'il commandait. Il ajouta que si son souverain, qu'il laissait seul juge

de ses véritables intérêts, maintenait ses premiers ordres, il était décidé à y obéir sans se préoccuper de l'intégrité de la lutte.

Les deux amiraux crurent pouvoir considérer ces déclarations comme un armistice, dont la durée devait être d'au moins vingt jours. Le blocus de Navarin devenant inutile, il fut décidé que l'escadre française se retirerait sur Milo, pour faire des vivres, tandis que sir Codrington conduirait ses vaisseaux à Zante, dans le même but. De ces deux points les alliés pouvaient parfaitement surveiller la flotte turco-égyptienne, soit qu'elle tentât de gagner Patras, soit qu'elle voulût attaquer Hydra. On laissa toutefois deux frégates, *l'Armide* et *le Darmouth*, en rade de Navarin, pour observer de plus près les mouvements des Ottomans.

Cette dernière précaution n'était pas vaine, car l'amiral anglais était à peine mouillé à Zante, que *le Darmouth* lui signala la violation de l'armistice. Une forte fraction de la flotte turque, formée de 7 frégates, 9 corvettes, 2 bricks et 19 transports, avait mis à la voile pour Patras, au mépris des conventions ci-dessus rapportées. L'amiral Codrington quitta sur-le-champ le mouillage avec un vaisseau, une frégate et deux bricks, pour atteindre le commandant de cette division. Il put le rejoindre, et tout en se disposant au combat, il voulut bien encore lui faire exprimer son étonnement d'un pareil manque de foi, l'informant que le branle-bas de combat était fait, et qu'il allait s'opposer à son passage. Sur cette déclaration catégorique, le commandant turc vira de bord et reprit la route de Navarin.

Comme les deux divisions faisaient voile pour ce port, 6 frégates et 8 bricks également turcs apparurent encore, se dirigeant aussi sur Patras, dans le but de jeter des secours dans cette place. Codrington fit également virer cette division, qu'il ramena avec la première à Navarin.

De son côté, l'amiral de Rigny avait, sur le signal de *l'Armide*, pris la route de Navarin avec les vaisseaux *le Trident* et *le Breslau*, et la frégate *la Sirène*. Des avaries subies par *la Provence* et *le Scipion*, en franchissant de nuit la passe de Cerigo et du cap Saint-Ange, avaient contraint ces vaissaux à rester en réparations. Sur ces entrefaites, l'escadre russe était aussi arrivée, de sorte que le 18 les trois amiraux purent aviser de concert aux moyens de réaliser l'armistice entre les Turcs et les Grecs, armistice qui était l'objet de leur mission. « Considérant, dit un document officiel, la violation de la suspension d'armes provisoire consentie par Ibrahim-Pacha, la continuité du système d'extermination et de dévastation poursuivie par ses troupes dans la Morée, et l'inutilité des représentations qui lui avaient été faites pour suspendre le cours de tant de barbaries, ils résolurent de prendre position avec leurs escadres devant le port de Navarin, pour renouveler à Ibrahim des propositions qui, entrant dans l'esprit du traité d'intervention signé à Londres le 6 juillet, étaient évidemment dans l'intérêt de la Porte elle-même. » Cette résolution prise, aux termes des conventions préalables, le commandement des flottes combinées fut déféré à l'amiral Codrington à titre d'ancienneté. Les équipages des trois nations furent prévenus par un ordre du jour que les alliés allaient entrer dans le port

de Navarin; mais qu'on ne ferait feu sur les Turcs qu'autant qu'eux-mêmes donneraient le signal des hostilités.

Dès le lendemain chaque escadre fit ses préparatifs, nul ne doutant que les Turcs auraient la déloyauté et l'imprudence de faire feu sur les forces médiatrices. Nous ne saurions rien faire de plus exact que de rapporter une partie du document officiel que signa l'amiral de Rigny sur ce mémorable combat, qui a pris le nom du port en face duquel il a été livré.

« Le 20 octobre, à midi, le vent se trouvant favorable, les signaux de préparation furent faits; chacun prit son poste. Le vaisseau amiral anglais *l'Asia* en tête, suivi de *l'Albion* et du *Genoa*; la frégate *la Sirène*, portant le pavillon de l'amiral français, *le Scipion*, *le Trident* et *le Breslau*, puis l'amiral russe comte Heyden, suivi de 8 vaisseaux et de 3 frégates. Les Turcs avaient formé une ligne d'embossage à fer à cheval sur le contour de la baie, en triple rang, formant un total de 3 vaisseaux de ligne, 1 vaisseau rasé, 16 frégates, 27 grandes corvettes et autant de bricks. La force principale se trouvait réunie vers la droite en entrant, et composée de 4 grandes frégates, 2 vaisseaux de ligne, 1 grande frégate, 1 vaisseau, puis des frégates de divers rangs achevant le contour, et renforcés en deuxième ligne par les corvettes et les bricks. Six brûlots étaient placés aux extrémités du fer à cheval, pour être à même de venir se jeter sur les escadres alliées, si un engagement avait lieu, et au vent desquelles ils se trouvaient naturellement placés.

» La frégate anglaise *le Darmouth*, capitaine Fellows, avait été envoyée, deux jours auparavant, à Navarin pour porter à Ibrahim une lettre signée des trois amiraux; mais cette lettre avait été renvoyée sans réponse, sous prétexte qu'Ibrahim n'était pas présent.

» A 2 heures, le vaisseau de tête *l'Asia* donnait dans le port, et avait dépassé les batteries; à 2 heures et demie, il mouillait par le travers du vaisseau amiral turc, et était suivi par les autres vaisseaux anglais. *La Sirène* suivait, et à 2 heures 25 minutes, le capitaine Robert la mouillait à portée de pistolet de la première frégate de la ligne turque; en ce moment, un canot de la frégate anglaise *le Darmouth* accostait un des brûlots auprès desquels elle avait mouillé quelques minutes auparavant, lorsqu'un coup de fusil, parti de ce brûlot, tua l'officier anglais qui commandait ce canot. *La Sirène* était alors si près du brûlot, qu'elle aurait pu le couler s'il n'y avait pas eu du danger pour le canot anglais; *le Darmouth* fit alors une fusillade sur le brûlot pour dégager ses embarcations. Presque à la même minute, *la Sirène*, étant vergue à vergue de la frégate égyptienne à deux batteries *l'Esnina*, l'amiral de Rigny la héla au porte-voix, en disant que si elle ne tirait pas il ne tirerait pas sur elle : au même instant, deux coups de canon partirent d'un des bâtiments qui étaient dans la poupe de *la Sirène*, sur laquelle un homme fut tué; l'autre parut dirigé sur *le Darmouth*. Dès lors le combat s'engagea.

» Il est à remarquer que presque en même temps que cela se passait à l'entrée, l'amiral Codrington envoyait une embarcation vers le vaisseau portant

pavillon amiral, et que le pilote anglais fut tué d'un coup de fusil dans le canot parlementaire.

» L'engagement devint bientôt général : les vaisseaux russes eurent à essuyer le feu des forts, qui ne commencèrent à tirer qu'au cinquième bâtiment, qui était *le Trident*. A 5 heures du soir, la première ligne des Turcs était détruite, les vaisseaux et frégates rasés, coulés, incendiés, le reste s'en allait à la côte, ou ils se brûlaient eux-mêmes...

» Dans cet engagement imprévu, il y eut naturellement des bâtiments qui, par leur position, ont plus souffert les uns que les autres ; ce qui est certain, c'est que dans chaque escadre chacun a admirablement fait son devoir.

» La frégate *l'Armide* qui, dans le début de l'action, était placée avec la frégate anglaise *le Talbot*, à l'extrémité gauche du fer à cheval, a eu à supporter, avec sa brave compagne, le feu de cinq frégates turques jusqu'à l'arrivée des frégates russes. Le capitaine Hugon a reçu des félicitations unanimes pour l'assurance de sa manœuvre et la vivacité avec laquelle il a combattu les bâtiments qui lui étaient opposés.

» Le vaisseau *le Scipion*, capitaine Milius, engagé dans son beaupré par un brûlot enflammé, a éteint quatre fois le feu à son bord sans cesser de combattre, tirant à la fois des deux bords sur la ligne ennemie et sur les forts.

» L'amiral de Rigny a reçu, par la position qu'avait prise le capitaine Maurice, du *Trident*, l'assistance la plus complète de ce vaisseau.

» Le capitaine La Bretonnière, du *Breslau*, a combattu d'abord à la voile, puis à l'ancre, en se portant là où sa présence pouvait être utile. L'amiral russe a adressé au chevalier de Rigny des remercîments particuliers pour l'assistance qu'il avait reçue du vaisseau *le Breslau*, dans un moment où *l'Azof* était fort maltraité par des feux d'enfilade de l'ennemi.

» Les goëlettes *l'Alcyone* et *la Daphné* ont vaillamment participé à l'attaque des brûlots, faite par les corvettes et bricks anglais. En résumé, tout ce qui a été opposé aux vaisseaux alliés a été promptement réduit, malgré l'acharnement que quelques bâtiments turcs ont montré.

» L'amiral de Rigny a dû adresser des remercîments particuliers au capitaine Fellows, de la frégate *le Darmouth*, chargé de la surveillance des brûlots, pour le secours toujours à propos qu'il en a reçu, lorsqu'un des brûlots enflammés était sur le point de tomber sur *la Sirène*.

» Le matériel de l'escadre française a beaucoup souffert ; deux de nos vaisseaux sont forcés de retourner à Toulon pour réparer leur mâture ; *la Sirène* surtout a des avaries très-graves : elle a eu six boulets dans sa flottaison.... »

Toute la flotte turco-égyptienne fut détruite dans cette fameuse journée. L'ennemi, pour qu'aucun de ses navires ne tombât entre les mains des alliés, incendiait ceux qui lui semblaient compromis. On en vit ainsi dix ou douze, auxquels leurs propres équipages mettaient le feu, sauter par les airs bannière déployée !

Nous perdîmes seulement 43 hommes, dont 21 sur *la Sirène*, que montait le contre-amiral de Rigny ; nous eûmes en outre 66 blessés, parmi lesquels le

brave capitaine de La Bretonnière. Il y eut, chez les Anglais, 75 morts et 197 blessés. Les Russes souffrirent moins. Ces pertes sont insignifiantes si on les compare à celles des Turcs, qui s'élevèrent à plus de 8,000 hommes.

Une chose singulière, c'est que Ibrahim-Pacha n'avait pas jugé à propos d'assister à cette bataille, de l'issue de laquelle dépendaient et les intérêts politiques de celui qu'il appelait son seigneur, et enfin les siens propres. Le visir était parti pour parcourir l'intérieur de la Morée, pour désarmer, affamer et violenter les populations qu'il sentait sans doute à la veille de lui échapper. Il ne revint à Navarin que quatre jours après la destruction de sa flotte...

Les amiraux rompirent le blocus. On craignait des représailles de barbare contre les captifs grecs ou les Francs. Sur ce point on méconnaissait Ibrahim; il menaça de mort quiconque ferait le moindre mal à un Franc. On reconnaît là une application indirecte du fanatisme que les Orientaux apportent à l'exercice de certains devoirs d'hospitalité.

La nouvelle du désastre de Navarin arriva à Constantinople le 28 octobre. Les ambassadeurs des puissances alliées parvinrent à en être informés plusieurs jours avant le sultan lui-même, par des avisos expédiés au dernier coup de canon tiré. Le 1er novembre, les drogmans des trois ambassades adressèrent les questions suivantes au Reis-effendi :

Quelles sont les instructions que la Porte a données à Ibrahim-Pacha? Comment la Porte verrait-elle les mesures hostiles que pourraient prendre les escadres alliées, en conséquence de l'opiniâtreté d'Ibrahim à résister à la volonté des trois puissances?

La Porte persiste-t-elle dans son refus d'accepter ce que les puissances alliées lui ont demandé?

Le Reis-effendi, qui ignorait encore le désastre de Navarin, répondit: « La Porte n'a pas demandé aux cours alliées les instructions qu'elles avaient données à leurs chefs d'escadre, en conséquence elle ne se croit pas obligée de faire connaître aux cours alliées celles qu'elle a données à ses généraux. Nous espérons qu'on ne commettra pas d'hostilités, et nous ne sommes pas disposés à déclarer aujourd'hui ce que nous ferions et ce que nous ne ferions pas en pareil cas.

Dans la soirée même, la Porte et l'internonce autrichien eurent les premières nouvelles des événements de Navarin. L'internonce et l'ambassadeur de Prusse se hâtèrent d'intervenir pour engager la Porte à la modération et à ne prendre aucune mesure précipitée. Le 9 novembre le Reis-effendi remit aux ambassadeurs une note contenant en substance ce qui suit:

1° Qu'avant toute négociation, et comme condition première, les trois puissances devraient renoncer à toute intervention directe dans les affaires de la Turquie et de la Grèce ;

2° Que les trois puissances feraient une réparation publique et solennelle à la Porte ottomane pour l'insulte faite à son pavillon devant Navarin ;

3° Que les trois puissances s'engageaient à indemniser intégralement la sublime Porte de tous les dommages résultant de cette insulte.

Les trois ambassadeurs répondirent :

1° Que le traité du 6 juillet interdisait aux puissances d'abandonner la Grèce ;

2° Que la marine turque avait donné lieu au combat de Navarin, et détruit ainsi toute prétention de la Porte à une indemnité ;

3° Que la Porte devait d'autant moins attendre une satisfaction qu'elle avait été instruite en temps et lieu qu'un événement tel que celui de Navarin pouvait arriver si elle n'écoutait pas les conseils de la modération, ou si elle attaquait la première.

Le divan fut sommé, en outre, de lever l'embargo mis sur les bâtiments français, anglais et russes.

Mais le sultan et ses ministres restèrent sourds à toute voix persuasive; les conférences des ambassadeurs avec le Reis-effendi n'aboutirent à aucune bonne solution. Le 8 les représentants des trois puissances se décidèrent donc à quitter simultanément Constantinople, démonstration qui semblait devoir entraîner pour conséquence immédiate la guerre avec la Turquie.

La première détermination que prirent les puissances après avoir acquis la certitude de l'aveuglement du cabinet turc fut de préparer une expédition pour contraindre Ibrahim-Pacha à évacuer la Morée. Le commandement de cette expédition fut confié au lieutenant-général marquis Maison, pair de France. Le corps expéditionnaire fut formé de trois brigades commandées par les maréchaux de camp Schneider, Higonet et Tiburce Sébastiani. La première brigade comprenait les 8ᵉ, 16ᵉ et 27ᵉ régiments d'infanterie; la deuxième les 35ᵉ, 46ᵉ, et 58ᵉ, et enfin la troisième les 29ᵉ, 43ᵉ et 54ᵉ, en tout neuf régiments dont deux, les 27ᵉ et 35ᵉ, arrivaient d'Espagne. A cet effectif étaient ajoutés le troisième régiment de chasseurs à cheval, commandé par le marquis de Faudoas, quatre compagnies d'artillerie munies de pièces de campagne et de siége, et enfin deux compagnies du génie (sapeurs et mineurs). Le chef d'état-major de ce corps expéditionnaire, montant à quatorze mille hommes, était le général Durrieu.

Tout le matériel nécessaire en armes supplémentaires, munitions, vivres, etc., fut embarqué sur la flotte de transport; une somme d'argent assez considérable était destinée à subvenir aux premiers besoins du gouvernement de la Grèce libre.

Le 13 août 1828, le général en chef annonça le départ à sa troupe par la proclamation suivante :

« Soldats !

» Votre roi, d'accord avec ses alliés, vous charge d'une noble et grande mission : vous êtes appelés à mettre un terme à l'oppression d'un peuple célèbre. Cette entreprise qui honore la France, à laquelle tous les cœurs applaudissent, ouvre devant vous une carrière de gloire que vous saurez remplir ; j'en ai pour garantie les sentiments et l'ardeur qui vous animent.

» Pour la première fois depuis le treizième siècle nos drapeaux, aujourd'hui libérateurs, vont apparaître aux rives de la Grèce. Soldats ! la dignité de la

couronne, l'honneur de la patrie attendent un nouvel éclat de vos triomphes; dans quelque situation que les événements vous placent, vous n'publierez pas que de si chers intérêts vous sont confiés.

» Des privations, des fatigues vous attendent; vous les supporterez avec courage, vos chefs vous en donneront l'exemple. »

Les vents contraires retardèrent de quelques jours le départ de l'expédition; mais le 17 août la première division put faire voile de Toulon, ayant dans ses rangs le vaisseau *la Ville de Marseille*, monté par le général en chef. Dix jours après, la deuxième division appareilla à son tour. Ces deux brigades du corps expéditionnaire arrivèrent en rade de Navarin après une heureuse traversée de onze jours. Là étaient encore réunies les escadres qui avaient détruit la flotte turque. L'amiral anglais Pultney-Malcolm avait pris le commandement de sir Codrington, mais les amiraux de Rigny et Heyden étaient encore à la tête de leurs vaisseaux.

Avant de quitter ces parages, sir Codrington avait, en date du 6 août, conclu avec le vice-roi d'Egypte une convention par laquelle, pour attendre l'issue des négociations, l'armée d'Ibrahim-Pacha devait retourner en Egypte, ne laissant que douze cents hommes disséminés comme garnison dans les places fortes de la Morée. Cette armée venait donc de se réunir dans les environs de Modon et de Navarin ; pour ne pas débarquer nos troupes au milieu des Egyptiens, le général Maison se dirigea vers le golfe de Coron, dont la plage sûre et commode avoisine la ville auprès de l'ancienne Coronée, aujourd'hui Petalidi.

Le corps expéditionnaire était animé du meilleur esprit. Il campa sur la côte avec des tentes apportées de France, et bientôt, grâce à l'industrie si active du soldat français, ce camp prit partout un aspect riant et guerrier à la fois. Les chefs grecs accourus s'extasiaient sur la beauté et la discipline de nos troupes, dont les exercices alternaient avec les jeux des camps. Le général Maison attendait le départ des troupes égyptiennes pour augmenter ses facilités d'approvisionnements et le bien-être de ses soldats. Mais de nouvelles difficultés furent soulevées par Ibrahim-Pacha sur l'époque où il devait regagner l'Egypte et le chiffre des garnisons à laisser dans les places fortes de la Morée. Les jours s'écoulaient et les soldats s'impatientaient des retards que n'avait point prévu leur ardeur. Mais enfin, le 7 septembre, à la suite de plusieurs entrevues entre le général Maison, les amiraux et Ibrahim-Pacha (1) ce dernier consentit à l'exécution de la convention faite à Alexandrie entre son père et sir Codrington. Il fut stipulé en plus que l'embarquement des Egyptiens commencerait le 9 septembre avec armes, chevaux et bagages, et se poursuivrait jusqu'à la fin tant que l'état de la mer le permettrait. Un vaisseau de ligne et vingt-sept transports reçurent ainsi la première division, forte de cinq mille cinq cents hommes; la frégate française *la Sirène* et deux bâtiments anglais servirent

(1) Il y a unanimité sur la fermeté, l'audace et la parfaite connaissance des affaires européennes que démontra Ibrahim dans toutes les négociations de cette guerre. Il faut dire qu'il avait auprès de lui un officier français le colonel Sève, qui s'était fait musulman sous le nom de *Soliman-Bey*; à la même époque, un autre Français, le colonel Fabvier, servait en qualité de général dans l'armée grecque.

d'escorte à ce premier départ. Au moment de son appareillage de Navarin, la troisième division de notre corps expéditionnaire, sous les ordres du général Schneider, arrivait de Toulon à Coron.

Le président du nouveau gouvernement grec, Capo-d'Istria, venu d'Egine au camp français, avait de fréquentes conférences avec le général Maison au sujet de l'indépendance de la Grèce. Ibrahim, qui se trouvait encore dans ces parages, assistait souvent aux revues et parades par lesquelles on entretenait l'activité et la discipline des soldats. Le hasard a fait tomber entre nos mains une lettre écrite dans le temps par un officier supérieur de l'armée de Morée, lettre qui contient sur Ibrahim des détails dont l'intérêt nous semble tout à fait à sa place dans ce récit : « Le 1er octobre, dit cette lettre, le général Maison a passé en revue les troupes au camp de Navarin. Tout était terminé avec Ibrahim, et l'on espérait qu'il viendrait donner un coup d'œil à ceux qui devaient le combattre. En effet, à neuf heures du matin, il est arrivé dans un canot, seul avec son drogman ; il a mis pied à terre sur la plage. Pour arriver au lieu de la revue il a traversé, sans escorte et sans crainte, une population grecque assez nombreuse qui inonde nos bivouacs, et s'est trouvé à pied au milieu de nos bataillons. Le général Maison est allé à lui, on lui a prêté un cheval, et il a vu manœuvrer notre petite armée. Il a eu la galanterie de dire aux colonels qu'avec de pareilles troupes, lui, général de cavalerie, serait enchanté de devenir général d'infanterie. Lorsque le 3e régiment de chasseurs a paru sur le terrain, il n'a pu s'empêcher de témoigner son admiration. En effet, le régiment est magnifique, et il n'est pas possible de mieux exécuter les manœuvres qu'il l'a fait. Ibrahim s'est approché du colonel, et en faisant l'éloge de son régiment, il l'a complimenté sur sa belle tenue et lui a témoigné le désir d'avoir un modèle de son uniforme pour créer en Égypte un régiment semblable. Le lendemain le colonel de Faudras a envoyé à Ibrahim un uniforme complet, avec une lance. On pense bien que le fils du pacha d'Égypte ne pouvait pas se laisser vaincre en gracieuseté. Dès le même jour, dînant avec le général Maison, Ibrahim l'a prié d'offrir son sabre au colonel de Faudoas, et le lui attachant au corps, il lui dit : « Portez-le un instant, mon général, il en aura plus de prix à ses yeux. » Il me semble que ce n'est pas trop mal pour ce qu'on appelle un barbare ; du reste, le sabre est magnifique, un vrai damas de Perse.

» Pendant la revue tous les regards étaient fixés sur cet Ibrahim, le grand dévastateur de la Morée : ce n'est pas une des moindres singularités de cette guerre que de voir tranquille au milieu de ses ennemis cet homme que nous venons chasser, et qui partira, ainsi que les Turcs, sans que l'on tire un coup de canon. Ibrahim est d'un physique peu remarquable ; cependant il a le regard fin et perçant et l'expression de sa physionomie est agréable ; il passe pour un bon guerrier.

» Au déjeuner que lui a donné le général Maison après la revue, il a bu à la santé de tous les Français, mais non à l'union de toutes les puissances. Dans le cours de la conversation il a fait preuve de beaucoup de sagacité et de

finesse. Entre autres choses il a demandé aux officiers de l'état-major pourquoi, ayant été cinq ans en Espagne pour faire des esclaves, ils venaient en Grèce pour faire des hommes libres..... »

Ibrahim ne quitta Navarin que le 5 octobre, avec la dernière division de l'embarquement des troupes égyptiennes, embarquement qui avait lieu depuis plus de trois semaines. Ibrahim parti, le général Maison, d'accord avec l'amiral de Rigny, prit toutes les dispositions nécessaires pour l'occupation immédiate des places fortes sur lesquelles flottait encore l'étendard musulman.

Le général Higonet se mit à la tête du 16e régiment d'infanterie, renforcé de quelques détachements du génie et de l'artillerie, et alla prendre position près de la citadelle de Navarin. Cette démonstration tendait à appuyer les pourparlers relatifs à la remise de la place. Le commandant turc se borna à répondre : « La Porte n'est en guerre ni avec les Français ni avec les Anglais; on ne commettra aucun acte d'hostilité, mais on ne rendra pas la place. »

Le général Maison donna sur-le-champ l'ordre de marcher sur la forteresse. Une ancienne brèche, rouverte par les sapeurs, livra le passage au général Higonet, qui pénétra dans la ville avec ses troupes sans rencontrer la plus légère résistance. Cette forteresse était pourtant armée de 60 bouches à feu, et possédait des munitions et des vivres pour plusieurs mois. La garnison fut expédiée en Egypte, et les pavillons des puissances alliées remplacèrent l'étendard ponceau du croissant, si mal défendu.

Nos troupes eurent assez de mal à s'installer à Navarin, tant la ville était en désordre et en ruines. Pendant qu'on s'efforçait d'y créer des casernes et des hôpitaux, le général Durrieu, chef d'état-major du corps expéditionnaire, sommait la place de Modon de se rendre à nos forces. La garnison, moitié turque et moitié égyptienne, était commandée par Hassan-Pacha pour les premiers, et par Achmet-Bey pour les seconds. Leur réponse fut la même que celle du commandant de Navarin. Il fallut donc en venir aux hostilités, avec cette différence que les murs de Modon étaient en bon état, et n'offraient point, comme ceux de Navarin, des points faciles à l'escalade. Deux vaisseaux, *le Breslau*, capitaine Maillard, et *le Wellesley*, capitaine Maitland, se trouvant alors dans le port de Modon, ils s'embossèrent pour concourir à l'attaque de terre, et nos sapeurs attaquèrent les portes. Alors Hassan-Pacha et Achmet-Bey demandèrent à parler au général Maison. Ils déclarèreut au général en chef qu'ils ne pouvaient pas rendre la forteresse, mais qu'ils ne sauraient empêcher qu'on la prît; qu'en conséquence ils demandaient qu'on leur accordât les mêmes avantages dont avait joui la garnison de Navarin. Le général Maison consentit, et la ville laissa enfoncer ses portes. Modon avait 1,080 hommes de garnison et 100 pièces de canon parfaitement approvisionnées, plus, de six mois de vivres, pour assister à cette comédie.....

Coron seule fit quelque tentative de résistance contre la brigade Sébastiani. Les pourparlers étant restés sans résultats, l'escalade fut tentée, et plusieurs de nos sapeurs, blessés par de grosses pierres jetées du haut des murailles; le général eut la générosité de ne pas ordonner de faire feu en réponse à ces in-

sultes; mais il n'en prit que de plus sérieuses dispositions d'attaque en appelant pour y participer les bâtiments de guerre *l'Amphitrite*, *le Breslau* et *le Wellesley*. Le commandant turc, effrayé, ouvrit ses portes aux mêmes conditions que Modon et Navarin. Là encore on trouva une formidable artillerie, et des munitions et des vivres en abondance.

Il ne restait plus à réduire que Patras et le château de Morée pour achever l'occupation de la péninsule grecque. La 3ᵉ brigade avait été expédiée par mer devant Patras, deux jours avant le départ d'Ibrahim. Débarqué le 4 octobre, le général Schneider, qui commandait cette brigade, entra sur-le-champ en négociation avec Adji-Abdallah, pacha de Patras et du château de Morée. Vingt-quatre heures lui furent accordées pour se rendre. Nulle réponse n'étant venue, le général développa ses moyens d'attaque... mais on ne les lui laissa point achever; le pacha s'empressa de capituler, et de remettre ville et château.

Mais les agas qui commandaient la garnison de ce château refusèrent de reconnaître la capitulation du pacha, et déclarèrent qu'ils préféraient voir le château s'écrouler sur eux plutôt que de le rendre. Ils ne tardèrent pas à appuyer ces déclarations en prenant eux-mêmes l'initiative des hostilités. Nos troupes durent faire toutes les dispositions nécessaires pour un siége régulier.

Il fallait des renforts; le général Schneider les demanda au général en chef, qui s'empressa de demander à l'amiral de Rigny le transport de 1,500 hommes et du matériel nécessaire. Le général Maison expédia en outre, par terre, deux régiments d'infanterie et le 3ᵉ chasseurs à cheval, s'embarquant de sa personne sur le vaisseau amiral commandé par M. de Rigny.

Le général en chef débarqua devant le fort le 22 octobre, et se mit sur-le-champ à examiner les travaux. Des batteries s'établirent sur les points favorables, et la marine seconda de tous ses moyens les troupes de terre. Les travaux étant achevés, le 30 octobre, le général Maison fit ouvrir le feu de façon à battre les ouvrages de front, en flanc et sur les crêtes. L'effet fut prompt et terrible. Il suffit de quatre heures pour pratiquer une large brèche. L'assaut allait être donné, lorsqu'un parlementaire sortit de la place en même temps que le pavillon blanc de paix se développait sur le rempart. Le général Maison coupa court à toute la diplomatie du parlementaire en déclarant qu'il exigeait une reddition sans condition, et que si dans une heure les portes de la ville n'étaient pas ouvertes, il donnerait l'assaut et ferait passer toute la garnison au fil de l'épée. Les agas se soumirent à ces rudes conditions, déclarant « que puisqu'ils se trouvaient devant un représentant du puissant roi de France, ils se remettaient à sa merci. » Nos troupes entrèrent dans le fort, sur lequel flotta sur-le-champ le triple drapeau des puissances alliées.

Le général Maison traita la garnison du château de Morée comme avaient été traitées celles des autres places. Seulement, pensant punir les chefs de leur rébellion contre la capitulation de Patras, il leur retira leurs armes, parmi

lesquelles se trouvaient des yatagans d'un grand prix, et les distribua aux officiers généraux des différents corps français et anglais.

On trouva à Patras, et dans le château, un assez grand nombre de familles turques qui, désirant quitter la Morée, furent sur-le-champ embarquées pour Smyrne. Le 5 novembre tous les musulmans avaient abandonné la Morée.

Nos soldats avaient espéré trouver dans l'expédition de Morée une occasion de se distinguer les armes à la main, comme il avait été donné de le faire à nos marins à l'affaire de Navarin. Mais l'attaque du château fut la seule chance offerte à leur courage. Le corps expéditionnaire ne perdit en tout que 25 ou 30 hommes. L'armée eut à se distinguer par sa patience et sa discipline, à défaut de brillants faits d'armes, que la jactance des Turcs leur promit plusieurs fois, mais leur ravit toujours au moment décisif. Le général en chef marquis Maison eut à son retour le bâton de maréchal de France, récompense donnée à ses beaux et anciens services sous la république et sous l'empire.

On laissa en Grèce une brigade destinée à protéger l'établissement et les développements du gouvernement émancipé. Un germain enfant, Othon de Bavière, fut bientôt appelé au trône que les Grecs placèrent au sommet de leurs jeunes institutions. A cette époque nos troupes, que commandait le général Guéhéneuc, et qui étaient restées là cinq ans, rentrèrent en France. Nous ne saurions mieux caractériser l'effet du séjour de nos braves et intelligents soldats dans cette antique et glorieuse patrie des beaux-arts et de la civilisation-mère, qu'en citant ce que dit à ce propos un historien moderne. « Le séjour des Français en Grèce — lit-on — a été pour ce pays d'un avantage qu'aucun homme de bonne foi ne peut méconnaître. Ils y ont dépensé beaucoup d'argent ; ils ont embelli les villes, animé l'industrie, bâti des casernes et des ponts, percé ou réparé des routes, rétabli des forteresses, planté des jardins, et enfin laissé un peu de civilisation nouvelle, partout où ils ont habité. Une belle caserne à Modon, un pont sur le Pamissus, entre Modon et Calamata, la route de Modon à Navarin, la citadelle de Navarin elle-même qu'ils ont reconstruite, seront des monuments durables de leur présence dans un pays à la délivrance duquel la France a eu une part si grande et si glorieuse. »



CHAPITRE III.

CONQUÊTE D'ALGER.

1re PÉRIODE : JUSQU'A LA RÉVOLUTION DE JUILLET.

SOMMAIRE : Rapide coup d'œil sur les vicissitudes de nos anciennes possessions en Afrique.— Outrages commis par le Dey contre notre consul. — Conséquences. — Blocus d'Alger et des côtes. — Insulte à notre pavillon. — Composition de notre armée d'expédition de terre et de mer. — Départ. — Arrivée devant Alger. — Mouillage à Sidi-Ferruch. — Débarquement.— Affaire de Sidi-Klalef. — Danger couru par notre flotte. — Prise du fort l'Empereur et capitulation d'Alger. — Débarquement. — Retraite du dey. — Administration française. — Occupation d'Oran et de Bone. — Marche sur l'Atlas. — Combat de Blida. — Nouvelles de la révolution de Juillet. — Départ pour la France du maréchal de Bourmont.

On sait que depuis la moitié du quinzième siècle, la France possédait sur la côte septentrionale de l'Afrique des établissements qui procuraient de beaux bénéfices aux compagnies qui exploitaient ce qu'on appelait les *concessions d'Afrique*. Ces établissements s'étendaient depuis la rivière de Seybouse jusqu'à la frontière de Tunis; leurs points principaux étaient le bastion de France, le fort de la Calle et les caps Roux, Rose et Nègre. Leur commerce et leur indus-

trie consistaient, soit dans l'exploitation du sol, en grains, cire, miel, bestiaux et laines, soit dans l'écoulement des marchandises françaises dans l'intérieur de l'Afrique, soit enfin dans la pêche du corail. Nos droits, primitivement achetés des Arabes, avaient été mainte fois reconnus en 1518, en 1692, en 1694, et enfin en 1801 par les Turcs suzerains du dey d'Alger et par ce dey lui-même.

Les guerres de la révolution et de l'empire paralysèrent ces établissements, comme cela arriva dans presque toutes nos relations d'outre-mer. Les Anglais, ces éternels ennemis de la France, même dans la paix, excitèrent les Deys à nous contester nos droits, et en 1798, époque de la campagne d'Egypte, les Algériens attaquèrent un de nos établissements appelé *la Calle*, où nous avions une vingtaine de canons gardés par 200 hommes. Venus en nombre, ils s'emparèrent de cette artillerie et renversèrent les batteries. Mais cette velléité d'hostilité n'eut pas d'autres suites, la paix d'Amiens fut le signal du retour de nos colons sur la côte africaine, où nulle opposition n'entrava leur séjour.

L'Angleterre qui ne discontinuait pas de pousser les Algériens à nous tracasser dans nos comptoirs, échoua pourtant contre la crainte que le nom de Napoléon inspirait aux indigènes. Pourtant les consuls surent si activement agir, qu'en 1806 les Algériens s'emparèrent encore une fois de *la Calle*, et les Anglais de la pêche du corail, usurpation contre laquelle la France protesta, mais que les graves préoccupations de l'époque firent négliger, de telle sorte que les Anglais jouirent de leur accaparement jusqu'en 1814.

Selon *le Moniteur officiel* du 13 mai 1830, un traité en date du 26 août 1817 nous remit en possession de nos établissements et de nos pêcheries, en réglant une redevance de 60,000 fr., qui en 1820 fut portée à 200,000. Le payement annuel d'une somme aussi forte diminuait déjà de beaucoup les avantages que nous retirions de nos établissements sur la côte d'Afrique, et ce fut une des causes qui les empêchèrent de se relever, en ôtant les moyens de pourvoir à leur entretien avec leurs propres ressources. Mais ce qui contribua le plus à leur ruine, ce fut l'intention souvent manifestée par le Dey de nous en exclure aussitôt qu'il en trouverait le prétexte... Cette promesse était souvent faite aux agents diplomatiques anglais.

Nous retrouvâmes ces établissements dans une situation déplorable; les forts étaient ruinés, les magasins et les édifices dégradés. Les naturels du pays avaient cessé de cultiver les terres, dont en l'absence des Français ils ne trouvaient plus à vendre les produits, et il s'en était suivi parmi eux un appauvrissement général qui ne leur permettait plus de consommer qu'une très-faible quantité de nos marchandises nationales. Nous eussions pu cependant rendre encore leur importance à ces possessions. Si le blé et les laines qu'elles nous livraient autrefois avaient cessé d'avoir la même valeur pour nous, le corail, les cuirs, la cire, offraient encore matière à un commerce avantageux. Nous pouvions aussi ouvrir de là des relations avec l'intérieur de l'Afrique, cultiver ou faire cultiver sur les côtes l'olivier et le mûrier, qui eussent suppléé à l'insuffisance de nos récoltes en huile et en soie, et y introduire les mêmes cultures que dans nos colonies tropicales. Mais pour se livrer à ces entreprises,

il eût fallu de la sécurité, de la confiance dans l'avenir, et nous ne pouvions en avoir, d'après les intentions manifestées par le Dey.

La guerre que les Anglais firent à la régence d'Alger en 1824, continue le *Moniteur universel*, donna momentanément quelque importance au poste de la Calle. Les bâtiments corailleurs qui se rendaient habituellement à Bone, repoussés de ce port par deux frégates anglaises qui croisaient dans ces parages, se réfugièrent alors sur nos côtes, que ces frégates respectaient comme un territoire neutre. En 1825, la pêche du corail produisit brut 1,812,450 fr., qui, travaillé, devait produire ensuite une valeur bien plus considérable. La presque totalité des pêcheurs étaient Italiens, mais ils payaient une redevance à la France.

Cependant, chaque jour on sentait davantage le besoin d'assurer aux sujets français et étrangers, qui venaient pêcher et trafiquer sur ces côtes, une protection des plus nécessaires. Les naturels du pays pénétraient librement dans nos possessions, y commettaient mille désordres, et s'y étaient même rendus coupables de plusieurs assassinats. Le gouvernement français ordonna donc au vice-consul, à Bone, d'armer quelques corailleurs et de mettre des canons à l'entrée de la Calle. Ces dispositions étaient formellement autorisées par les anciens traités en vigueur, et nous restituaient les concessions de la même manière et aux mêmes conditions que nous les possédions avant la guerre. Mais les prétentions du Dey s'étaient singulièrement accrues par les ménagements mêmes dont nous avions usé envers lui ; et sans nous refuser d'abord positivement le droit d'armer nos établissements, comme par le passé, il envoya des inspecteurs examiner les faibles réparations que nous y faisions, et il nous fit insinuer par ses émissaires qu'il ne nous verrait pas volontiers continuer ces travaux.

Le Dey était ce même Hussein-Pacha qui a vu, depuis, ses États passer en notre pouvoir, à l'extrême et inguérissable dépit de l'Angleterre. Ce pacha n'avait, du reste, laissé échapper aucune occasion de se montrer hostile à nos intérêts et à nos droits. Des visites arbitraires, des déprédations furent commises sur nos navires ; les Anglais vinrent commercer à notre détriment, à l'aide d'autorisations illicites. Bref, notre souveraineté sur l'étendue du littoral déjà spécifié fut absolument méconnue, et nos nationaux non moins molestés que nos intérêts commerciaux compromis.

Sans vouloir nous étendre au delà de proportions calculées sur les causes qui ont amené la crise ensuite de laquelle le dey d'Alger s'est vu dépossédé de ses Etats, il nous semble qu'il soit complétement indispensable d'expliquer, au moins sommairement, les principaux incidents d'une catastrophe dont la conséquence a fait, depuis vingt ans, jouer un rôle si actif et si glorieux à notre armée. L'Algérie a été le seul point où la France, depuis les guerres impériales, ait eu à exercer une suite d'opérations, à soutenir une série de combats qui aient maintenu, avivé sa gloire militaire. Il convient donc de n'être pas laconique outre mesure dans l'exposé des faits qui nous ont valu ces heureux et glorieux résultats.

Nous disions donc que les ressentiments de Hussein-Pacha contre la France s'étaient entretenus, excités même, par une affaire dont nous puiserons les principaux détails dans le rapport que M. Alex. Delaborde adressa aux Chambres.

Deux négociants algériens, nommés Bacri et Busnach, banquiers de la régence, avaient fait des fournitures considérables en approvisionnements au gouvernement français, de 1793 à 1798, pour nos armées d'Italie et pour l'expédition d'Égypte. Des payements avaient été faits par le gouvernement au fur et à mesure des consignations ; mais plusieurs chargements de blé ayant été trouvés avariés, et d'autres fraudes reconnues, les payements furent suspendus et les demandes de ces fournisseurs contestées. Le dey d'Alger réclama longtemps pour ce même objet, en faisant connaître qu'il était propriétaire d'une partie de ces approvisionnements, qui provenaient des magasins de la régence et des impôts qu'on lui paye ainsi en nature dans son pays. Cette créance resta contestée jusqu'à la Restauration.

Le consul de France à Alger, M. Dubois-Thainville, fit confirmer en 1814, et sans opposition, tous les anciens traités au nom du roi de France, et il fut remplacé par M. Pierre Deval, qui a depuis dirigé toutes les affaires de la France auprès de la régence. C'est donc depuis l'arrivée à Alger de M. Deval, en 1815, qu'on pressa vivement le payement de cette dette. Ce consul promit, le 29 février 1816, de faire acquitter cette créance, et ce fut en 1819 que le roi nomma une commission pour la liquider et l'acquitter définitivement. La commission y mit un tel empressement, qu'en peu de mois ont termina une affaire en litige depuis vingt-cinq ans.

Le 21 janvier 1820, le ministre des affaires étrangères vint proposer aux Chambres, au nom du roi, un projet de loi pour accorder 7 millions en numéraire applicables au payement de cette ancienne créance algérienne, en vertu d'une transaction passée le 28 octobre 1819 entre des commissaires du roi et les fondés de pouvoirs de ces négociants algériens. Le désir de mettre un terme à ces anciennes contestations et de maintenir la paix entre les deux États avait engagé le roi à faire encore ce sacrifice ; les mêmes motifs entraînèrent le suffrage des Chambres, et ce crédit fut alloué par la loi du 24 juillet 1820.

Le roi, sur le rapport du ministre des affaires étrangères, avait chargé deux conseillers d'État de négocier et de conclure un arrangement définitif avec les sieurs Jacob Bacri et Michel Busnach, négociants algériens, pour satisfaire à leurs anciennes réclamations envers le gouvernement français. La transaction fut signée le 28 octobre 1819. Son énoncé porte que les négociants portent leurs prétentions à la somme de 14 millions, mais que la commission a jugé qu'il convenait d'opérer une réduction de moitié, pour éviter les retards qu'entraînerait une liquidation régulière, et la nécessité de produire les pièces justificatives à l'appui des diverses créances que l'éloignement du temps et des lieux ont rendues difficiles à réunir. Le mode de payement des 7 millions offerts était fixé. Par d'autres articles, les conseillers d'État séquestrèrent un trésor et prirent des mesures pour garantir des créances cédées à divers par le procureur

fondé à Paris de ces négociants algériens, et aussi pour réintégrer une somme prise à la chancellerie de France, à Alger, en 1810, et pour des indemnités allouées au comptoir des concessions d'Afrique, à l'occasion de la guerre déclarée le 20 décembre 1798. Un des articles de la transaction avait ordonné au trésor de retenir les sommes dues aux créanciers cessionnaires jusqu'à pleine satisfaction. Qui donc avait requis la commission de prendre cette mesure ampliatoire? Ces créanciers avaient fait leur opposition au trésor; cette mesure suffisait pour faire valoir leurs droits. Qu'étaient donc ces créanciers cessionnaires, si bien partagés, et pour lesquels on établissait ainsi des réserves particulières et privilégiées? Des tiers à qui ces négociants avaient vendu, cédé ou transféré, à quelque titre que ce soit, portion de leur créance, et qui, ajoutés aux créanciers personnels de plusieurs membres de la famille Bacri, devaient absorber, et ont absorbé en effet, les 7 millions qui n'ont pas même suffi pour tout acquitter. Ces créances, discutées devant les tribunaux, et seulement contre les signataires des actes, ne pouvaient manquer d'obtenir des sentences favorables, car on sait que, dans les faillites, ce sont ordinairement les titres de ce genre qui sont les plus difficiles à rejeter.

Mais il arriva nécessairement que le Dey, resté étranger aux cinquante ou soixante jugements rendus dans cette affaire, et n'ayant personne pour le représenter en France, se vit frustré de la part qui aurait dû lui revenir de droit au partage des 7 millions. Ainsi, cette transaction, qu'on n'avait faite que pour lui, présenta en résultat la singularité que le seul créancier en faveur duquel on avait reconnu la créance était précisément le seul qui n'en reçut aucune part!

Le Dey, ignorant nos usages, nos lois, les formes de nos liquidations, ratifia sans difficulté le projet de transaction qui lui fut envoyé. Plein de confiance dans les promesses qui lui avaient été faites, et que le consul Deval dut naturellement lui renouveler pour obtenir sa ratification, il signa dans la bonne foi en voyant que tout se faisait à sa considération. S'il vit l'article relatif à certains créanciers privilégiés de Paris, il pensa qu'il ne s'agissait que de sommes légères qui ne pouvaient en rien le préjudicier.

Aussi, lorsqu'il apprit ce qui s'était passé, sa première explosion de colère fut-elle pour accuser le consul Deval de l'avoir trompé et d'avoir gagné une somme considérable dans cette affaire. Il pria le gouvernement français de rappeler sur-le-champ ce consul, qu'il ne pouvait plus voir devant ses yeux, d'examiner sa conduite, ainsi que celle des procureurs fondés, et surtout de Busnach et Nathan Bacri, ses sujets, qui étaient à Paris. Il demanda, en outre, qu'on lui envoyât à Alger ces deux sujets coupables, qui, selon lui, d'accord avec Deval, avaient partagé les 7 millions.

Il fut répondu au dey que la conduite du consul de France était régulière, qu'il n'avait agi que dans les termes de la transaction qu'il avait lui-même approuvée et signée, et que le gouvernement français en avait rempli fidèlement les conditions en payant les 7 millions convenus. Quant au fondé de pouvoirs, il lui fut encore répondu qu'il était sujet français; que Busnach s'était retiré à

Livourne, et que Nathan Bacri avait été naturalisé Français. Dans cet état de choses, qu'on se représente le ressentiment du Dey et la difficile position du consul !

Le Dey avait donné son approbation, et ne connaissant pas nos formes législatives, il s'impatientait de ne rien recevoir depuis trois mois. Les redevances des concessions d'Afrique, qui, par les anciens traités, étaient fixées à 17,000 fr. et qui avaient été élevées successivement à la somme de 60,000 fr., maintenues par le traité du 28 octobre 1817, furent portées à 200,000 fr. par un nouveau traité du 24 juillet 1820. On crut par là calmer le Dey, en lui faisant assurer par la France une rente annuelle aussi considérable, qui devait lui tenir lieu du capital dont il était privé. Mais ce nouveau sacrifice ne put le satisfaire. Son mécontentement était au comble, et il demanda, comme condition du maintien de ses relations avec la France, le payement immédiat de la somme entière de 7 millions.... Dans une lettre qu'il adressa lui-même au ministre des affaires étrangères, cette alternative était formulée d'une manière si hautaine, que le baron de Damas ne crut pas devoir y répondre directement, et qu'il se borna à transmettre un nouvel exposé de l'affaire au consul général à Alger, en lui prescrivant de s'en expliquer verbalement avec le Dey.

M. Deval n'avait pas encore reçu cette lettre quand il se présenta, suivant l'usage, au palais du Dey, la veille des fêtes musulmanes. Ce prince ayant demandé au consul s'il n'était pas chargé de lui remettre une réponse à sa lettre, et celui-ci ayant répondu négativement, il porta subitement à M. Deval plusieurs coups d'un chasse-mouches qu'il tenait à la main, en lui ordonnant de sortir de sa présence.... Après un tel excès commis publiquement sur le représentant de la France, le gouvernement du roi ne pouvait plus prendre conseil que de sa dignité offensée. Cet outrage comblait la mesure des procédés injurieux de la régence. Tout rapport était désormais devenu impossible entre la France et elle, avant qu'une réparation éclatante n'eût vengé l'honneur national.

Une division navale, commandée par le capitaine Collet, fut envoyée devant Alger, portant des dépêches à M. Deval. Ce consul s'empressa de se retirer à bord du vaisseau-commandant *la Provence*; invitation fut faite à tous les Français d'avoir à s'embarquer dans le plus bref délai. Le consul de Sardaigne fut chargé, au nom du commandant Collet, de présenter au Dey l'ultimatum de la France, ultimatum pour l'acceptation duquel on ne lui laissait que vingt-quatre heures, après quoi, faute d'acceptation, le blocus et la guerre seraient immédiatement déclarés. Voici la teneur de cet ultimatum, tout à fait digne d'une grande et forte nation insultée par un barbare :

1° Tous les grands de la régence, à l'exception du Dey, se rendront à bord du vaisseau *la Provence* pour faire, au nom du chef de la régence, des excuses au consul de France;

2° A un signal convenu, le palais du Dey et tous les forts arboreront le pavillon français et le salueront de 101 coups de canon;

3° Les objets de toute nature, propriétés françaises, ou embarqués sur les navires ennemis de la régence ne pourront être saisis à l'avenir;

4° Les bâtiments portant pavillon français ne pourront plus être visités par les corsaires d'Alger;

5° Le Dey, par un article spécial, ordonnera l'exécution, dans le royaume d'Alger, des capitulations entre la France et la Porte-Ottomane;

6° Les sujets et les navires de la Toscane, de Lucques, de Piombino et du Saint-Siége seront regardés et traités comme les propres sujets du roi de France.

Le Dey repoussa ces propositions; le blocus lui fut aussitôt signifié. La France espérait que ce blocus, en entravant le commerce et, disons aussi, la piraterie des Algériens, ferait naître des plaintes ou quelque mouvement révolutionnaire qui contraindrait le Dey à accepter nos conditions. Hussein-Pacha ne s'effraya de rien. Il s'entoura d'une garde nombreuse, et se retira dans le fort de la Casaubah, ayant pour lieutenant auprès de lui son gendre, Ibrahim-Aga. Les travaux ajoutés, depuis 1816, à la défense du port d'Alger le rendaient fort difficile à attaquer par mer; aussi ce blocus, qui dura trois ans, ne causa-t-il que peu de préjudice aux Algériens, et coûta-t-il à la France, outre environ 20 millions dépensés, plusieurs navires, qui se perdirent sur cette côte sans abri, et un grand nombre de bons marins, parmi lesquels le contre-amiral Collet, qui succomba aux fatigues de cette rude croisière.

Le cabinet français finit par reconnaître la nécessité de suppléer par des mesures plus énergiques à l'insuffisance du blocus. En effet, nous n'avions que deux alternatives : ou accepter l'humiliation reçue du Dey, en levant purement et simplement le blocus, ou nous venger de cette humiliation par les moyens les plus énergiques. Pourtant, avant de se jeter dans une guerre d'une durée aussi incertaine que son issue, le ministère Martignac voulut tenter un dernier effort de conciliation, en chargeant le commandant de La Bretonnière, qui bloquait Alger, de lui présenter un terme moyen de conditions honorables pour les deux parties. Le 30 juillet 1829, le vaisseau-commandant se présenta devant Alger en parlementaire. M. de La Bretonnière fut sur-le-champ admis en présence du Dey. Celui-ci demanda deux jours pour réfléchir aux propositions qui lui étaient faites, puis répondit par un refus formel. *La Provence* appareilla aussitôt; ce vaisseau quittait la baie, lorsqu'à un signal parti du fort habité par Hussein-Pacha, les batteries du port firent feu sur lui de toute leur artillerie; le vaisseau, criblé de boulets et sa mâture en désordre, ne put riposter, et ne cessa d'être le point de mire de ces déloyaux ennemis que lorsqu'il fut hors de la portée de leurs coups.

Une injure aussi inouïe, une aussi révoltante violation de toutes les lois guerrières et diplomatiques ne laissaient plus d'autre alternative que la guerre la plus prompte et la plus sérieuse. L'expédition fut arrêtée en principe; quant à l'exécution, elle traîna en longueur, plus peut-être que le cas ne le comportait, en raison des difficultés politiques et des préoccupations qui absorbaient le nouveau ministère, présidé par le prince de Polignac. Le Dey

chercha bien à faire agréer quelques excuses, prétextant un malentendu; mais cette fois on se renferma dans le parti pris, imposé par la grandeur de l'offense.

Ce ne fut qu'au mois d'avril 1830 que l'expédition destinée à agir contre Alger se trouva prête, sur les côtes de Toulon. Le commandement de l'armée de terre fut confié en chef au lieutenant-général comte Bourmont, alors ministre de la guerre. On lui donna pour chef de l'état-major général le lieutenant-général Desprez, et pour sous-chef le maréchal de camp Tholozé. L'artillerie fut confiée au général Lahitte, et le génie au général Valazé. L'administration générale eut à sa tête l'intendant en chef Denniée, et le payeur général Firino reçut le service du trésor et des postes. Le service sanitaire, enfin, eut pour chefs supérieurs MM. Roux et Mauriceau-Beaupré, le premier comme médecin en chef, le deuxième comme chirurgien en chef; M. Charpentier était pharmacien en chef de l'armée.

Voici quelle était la composition de cette armée, formée de trois divisions d'infanterie, de chacune environ 10,000 hommes.

1re DIVISION : le lieutenant-général baron Berthezène; 1re *brigade*, le général Poret de Morvan (3e régiment de ligne, 1ers bataillons des 2e et 4e légers); 2e *brigade*, le général Achard (14e et 37e de ligne); 3e *brigade*, le général Clouet (2e et 28e de ligne).

2e DIVISION : le lieutenant-général comte Loverdo; 1re *brigade*, le général Damrémont (6e et 49e de ligne); 2e *brigade*, le général Monck d'Uzer (15e et 48e de ligne); 3e *brigade*, le général Colomb d'Arcine (21e et 29e de ligne).

3e DIVISION : commandant, le maréchal de camp duc d'Escars; 1re *brigade*, le général Berthier de Sauvigny (35e de ligne, 1ers bataillons des 1er et 9e légers); 2e *brigade*, le général Hurel (17e et 30e de ligne); 3e *brigade*, le général de Montlivault (23e et 34e de ligne).

CAVALERIE : le colonel Bontems-Dubarry, commandant (un escadron du 13e de chasseurs et deux escadrons du 17e).

RÉSERVE : le lieutenant-général de Montesquiou-Fezenzac; 1re *brigade*, le général Rochechouart (18e et 60e de ligne); 2e *brigade*, le général d'Arbaud (40e et 56e de ligne); 3e *brigade*, le général Desmichels (4e et 36e de ligne). Cette division devait rester échelonnée sur les côtes de la Méditerranée jusqu'au moment où sa présence deviendrait nécessaire en Afrique.

Voici, d'après un état publié, sinon comme officiel, au moins comme exact, quel était, au moment du départ, l'effectif de toutes les armes (la division de réserve non comprise) :

	Officiers.	S.-officiers et soldats.	Chevaux.
Etat-major général et employés ayant rang d'officiers	569	8	577
Etat-major des divisions	54	»	159
Id. de l'artillerie	27	14	47
Id. du génie	7	7	35
	657	29	818

	Officiers.	S.-Officiers et soldats.	Chevaux.
	657	29	818
Gendarmerie	24	120	36
Troupes d'infanterie	1,010	29,772	326
Id. de cavalerie	33	501	503
Id. d'artillerie	73	2,254	1,309
Id. du génie	38	1,272	133
Ouvriers d'administration	15	813	10
Trains des équipages militaires	26	825	1,330
Postes et trésor	»	45	45
Totaux	1,876	35,631	4,510

L'artillerie de siége se composait de 78 bouches à feu (30 canons de 24; 20 canons de 16; 12 obusiers de 8 pouces, et 8 mortiers de 10 pouces), et de 156 voitures. On embarqua 50,000 boulets, 12,000 obus, 6,400 bombes, et 3,846,000 cartouches d'infanterie.

35,507 hommes, 4,512 chevaux, 78 bouches à feu, tel était donc l'effectif total des forces de terre envoyées contre Hussein-Pacha. Il nous reste à parler des forces maritimes.

Le commandement en chef de l'armée navale fut confié à l'amiral Duperré, ayant pour commandant en second le contre-amiral de Rosamel, pour chef d'état-major le contre-amiral Mallet, et pour sous-chef le capitaine de vaisseau Hugon.

La flotte, comme l'armée de terre, était partagée en trois divisions:

La première, désignée sous le nom d'ESCADRE DE BATAILLE, se composait de deux vaisseaux: *la Provence* et *le Breslau;* de quinze frégates: *la Pallas*, *l'Iphigénie*, *la Surveillante*, *la Didon*, *la Guerrière*, *l'Herminie*, *la Melpomène*, *l'Amphitrite*, *la Vénus*, *la Belle-Gabrielle*, *la Magicienne*, *la Médée*, *l'Aréthuse*, *la Proserpine*, et *la Bellone;* plus deux bricks: *l'Alacrity* et *l'Alerte*.

La deuxième division de l'armée de terre montait ces bâtiments, tous armés en guerre.

La seconde division de l'armée navale, dite ESCADRE DE DÉBARQUEMENT, était composée de bâtiments armés en flûte, c'est-à-dire n'ayant qu'une partie de leurs équipages et de leur armement; elle portait la première division de l'armée de terre. On y comptait les neuf vaisseaux suivants: *le Trident*, *l'Algésiras*, *la Ville de Marseille*, *le Duquesne*, *la Couronne*, *le Scipion*, *le Marengo*, *le Nestor*, et *le Superbe;* six frégates: *la Marie-Thérèse*, *la Jeanne d'Arc*, *l'Arthémise*, *la Thétis*, *la Cybèle* et *la Thémis;* plus deux bricks: *le Hussard* et *le Ducouédic*, et enfin deux corvettes: *l'Orithie* et *la Caravane*.

La troisième division, dite ESCADRE DE RÉSERVE, reçut à son bord six bataillons de la troisième division de l'armée de terre. Elle se composait d'une corvette, *la Créole*, et de vingt-sept corvettes de charge: *l'Euryale*, *la Bayonnaise*, *le Tarn*, *l'Adour*, *le Lybir*, *la Bonnite*, *le Voltigeur*, *le d'Assas*, *le Griffon*, *le Dragon*, *la Victorieuse*, *la Cornélie*, *l'Endymion*, *le Rhône*, *le Robuste*, *la Vigogne*, *le Cha-*

meau, *l'Astrolabe*, *la Truite*, *le Lézard*, *le Vésuve*, *le Volcan*, *l'Achéron*, *le Vulcain*, *le Cyclope*, *le Dard*, et *le Finistère*.

Cette flotte escortait en outre un convoi formé de trente-un bricks, quatre corvettes de charge, six goëlettes et neuf vapeurs de l'Etat commandés par des officiers de la marine militaire. L'effectif maritime de guerre dépassait vingt-sept mille hommes. Nous n'y comprenons pas les équipages des bâtiments du commerce nolisés pour aider au transport, bâtiments qui formaient un convoi de six cent deux vaisseaux, dans lesquels figuraient cent quarante bateaux catalans, cinquante-cinq chalans, trente bateaux plats ou radeaux, le tout portant cinq bataillons de la troisième division de l'armée de terre. L'effectif en artillerie, génie et administration, fut réparti sur les trois escadres et sur les bâtiments du convoi qui formaient eux-mêmes trois divisions subdivisées en plusieurs sections que commandaient les officiers de la marine royale. Les bâtiments du commerce portaient les munitions, les vivres et le matériel de l'armée, à l'exception d'une trentaine qui reçurent des troupes.

L'état-major de l'armée avait été renforcé d'ingénieurs, de géographes, d'interprètes, de peintres dessinateurs, d'ouvriers imprimeurs, et jusque de journalistes historiographes chargés de créer un journal consacré à donner tous les détails de l'expédition sous le titre de *l'Estafette d'Alger*. Une foule de jeunes gens des plus nobles familles de France et de l'étranger, un prince allemand, un aide-de-camp du grand duc Michel, des officiers anglais obtinrent de faire partie de l'expédition; le général en chef, enfin, associait ses quatre fils aux dangers et à la gloire de cette aventureuse campagne.

L'armée et la flotte étant réunies, le dauphin de France, duc d'Angoulême, en sa qualité de grand amiral, vint visiter l'expédition. Il arriva à Toulon le 3 mai, et put contempler le splendide spectacle qu'offrait la rade, où flottaient, sous leurs brillants pavois, cent bâtiments de guerre et cinq cents navires de transport, le tout encadré dans un rivage couvert de troupes célébrant cette solennité par les salves de l'artillerie.

Le lendemain une fête à la fois militaire et maritime fut offerte au prince; on simula l'exercice du débarquement tel qu'il devait être opéré sur la côte d'Afrique avec des bateaux plats et des radeaux d'une construction nouvelle chargés d'artillerie ou montés par des troupes de différentes armes avec bagages et chevaux. « Ce débarquement, lit-on dans la *France militaire*, s'exécuta de manière à ce que les troupes fussent rangées en bataille et les canons mis en batterie sur le rivage en moins de six minutes. » « Rien, dit *l'Annuaire de* 1830, ne manquait à l'éclat et à l'intérêt de cette fête militaire. Jamais expédition, pas même celle d'Egypte, n'avait été préparée avec autant de célérité, de puissance et de luxe spécial; jamais la marine française n'avait paru aussi riche de talents et de moyens. L'armée de terre aussi brillait de jeunesse et d'ardeur, et quoi que les feuilles libérales aient dit de ses dispositions, bien que le chef qu'on lui imposait eût d'abord trouvé peu de confiance et de sympathie, toutes les craintes et les préventions, tous les sou-

venirs et les pressentiments sinistres parurent céder aux illusions de la victoire et de la conquête. »

A peine le duc d'Angoulême fut-il parti, qu'on s'occupa avec activité de l'embarquement.

Le blocus d'Alger continuait sous le commandement du capitaine Massieu de Clerval. La flotte devait, en arrivant sur la côte d'Afrique, se joindre à cet officier, qui avait sous ses ordres *la Syrène, la Duchesse de Berry* et *la Cérès*, frégates, et *le Silène, l'Aventure* et *la Comète*, bricks.

Au moment de l'embarquement le comte de Bourmont adressa à l'armée expéditionnaire une proclamation dans laquelle on remarque les passages suivants :

« Soldats,

» L'insulte faite au pavillon français vous appelle au delà des mers ; c'est pour le venger qu'au signal donné du haut du trône vous avez tous brûlé de courir aux armes, et que beaucoup d'entre vous ont quitté avec ardeur le foyer paternel.

» A plusieurs époques les étendards français ont flotté sur la plage africaine. La chaleur du climat, la fatigue des marches, les privations du désert, rien n'a pu ébranler ceux qui vous y ont devancés. Leur courage tranquille a suffi pour repousser les attaques tumultueuses d'une cavalerie brave, mais indisciplinée ; vous suivrez leur glorieux exemple.

» Les nations civilisées des deux mondes ont les yeux fixés sur vous ; leurs vœux vous accompagnent.

» La cause de la France est celle de l'humanité ; montrez-vous dignes de votre noble mission ; qu'aucun excès ne ternisse l'éclat de vos exploits ; terribles dans le combat, soyez justes et humains après la victoire ; votre intérêt le commande autant que votre devoir.

» Trop longtemps opprimé par une milice avide et cruelle, l'Arabe verra en nous des libérateurs, il implorera notre alliance ; rassuré par votre bonne foi, il apportera dans vos camps les produits de son sol. C'est ainsi que, rendant la guerre moins longue et moins sanglante, vous remplirez les vœux d'un souverain aussi avare du sang de ses sujets que jaloux de l'honneur de la France. »

La proclamation de l'amiral Duperré fut plus laconique. La voici :

« Officiers, sous-officiers et marins,

» Appelés, avec vos frères d'armes de l'armée expéditionnaire, à prendre part aux chances d'une entreprise que l'honnenr et l'humanité commandent, vous devez aussi en partager la gloire. C'est de vos efforts communs et de votre parfaite union que le roi et la France attendent la réparation de l'insulte faite au pavillon français. Recueillons les souvenirs qu'en pareilles circonstances nous ont légués nos pères ! Imitons-les, et le succès est assuré. Partons !... Vive roi ! »

Le temps vint mettre une longue entrave au départ. La flotte, prête à prendre la mer dès le 10 mai, ne put appareiller que le 27. Divers obstacles atmosphériques prolongèrent la traversée au delà des prévisions basées sur l'expérience. Pourtant le 29 au soir la côte d'Afrique fut signalée par les vigies. Le 30 au point du jour, la flotte, ayant allenti son sillage durant la nuit, se trouva à cinq ou six lieues au nord du cap Caxine. Mais des vents violents qui poussaient au large contraignirent l'amiral à rallier son immense flottille dans la rade de Palma des îles Baléares (Majorque). L'armée ne put remettre à la voile que le 10 juin, et elle se vit encore contrariée dans sa marche par les vents d'est qui empêchaient l'immense ralliement de cette flotte formée de tant de navires différents de marche. Enfin, le 13 au matin, notre expédition arriva devant Alger. En voyant la ville, nos braves soldats, impatientés de cette traversée longue et pénible, firent éclater leur joie par mille cris enthousiastes. L'amiral fit le signal de formation de la ligne de bataille, et bientôt les bâtiments armés en guerre se trouvèrent à peu près à la hauteur de Sidi-Ferruch.

Dès qu'ils virent nos vaisseaux à portée, les forts ennemis leur tirèrent quelques coups de canon et leur lancèrent quelques bombes. L'amiral ne s'en préoccupa nullement, et porta sa sollicitude à tout disposer pour le débarquement, qui devait avoir lieu le lendemain de grand matin.

« Sidi-Ferruch ou Torre-Chica est, lit-on dans une description spéciale, une presqu'île située à quatre lieues à l'ouest d'Alger et au sud-ouest du cap Caxine. Le cap qui forme sa pointe est bordé de rochers calcaires, et s'avance dans la mer en présentant de chaque côté une petite baie. Celle de l'ouest offre un abri contre les vents d'est. Le fond de cette baie, de sable pur, est d'une pente douce. Le mouillage était d'abord défendu par une tour carrée armée de deux pièces d'artillerie, mais détruite depuis peu par la marine française; cette tour avait été remplacée par plusieurs batteries. Le terrain de la presqu'île est sablonneux, légèrement ondulé et couvert de fortes broussailles.

» Le 14 juin à quatre heures du matin, la première division de l'armée mit pied à terre avec huit pièces de campagne sous le feu des batteries de l'ennemi, qui produisirent peu d'effet. L'artillerie des corvettes, placée dans l'est de Torre-Chica, maîtrisa le feu des batteries ennemies. Deux matelots, les nommés Sion, chef de la grande hune de la frégate *la Thétis*, et François Brunon, matelot de première classe de *la Surveillante*, sautèrent à terre les premiers, s'élancèrent ensemble dans le fort et y arborèrent le pavillon français. A six heures la deuxième division de l'armée et toute l'artillerie de campagne furent mises à terre; à six heures et demie le général en chef débarqua.

» Aussitôt après le débarquement, le général Berthezène s'avança vers l'ennemi avec la première division et huit canons. Les batteries ennemies continuèrent leur feu, quoiqu'elles fussent battues directement par l'artillerie de campagne et prises d'écharpe par les bâtiments de guerre. La division Berthezène reçut l'ordre de tourner par la gauche la position des troupes du Dey. Ce mouvement eut pour résultat de les en débusquer. Treize pièces de canon de

seize et deux mortiers tombèrent en notre pouvoir. Les divisions Loverdo et d'Escars suivirent le mouvement de la première. A onze heures le combat avait cessé, l'ennemi fuyait de toutes parts.

» Les soldats français, attaqués par des masses de cavalerie arabe, montrèrent un sang-froid admirable. Vingt hommes furent tués, un officier et douze soldats furent blessés; un boulet tomba aux pieds du général en chef et le couvrit de poussière.

» A midi, l'armée entièrement débarquée occupait la hauteur en avant de la presqu'île; le quartier-général était établi à Torre-Chica.

» Les troupes se dirigèrent ensuite sur divers points pour chasser la cavalerie arabe des positions avantageuses qu'elle occupait et d'où elle continuait la fusillade. On se battit avec acharnement. Les Arabes tiraient leurs coups de fusil et se repliaient au galop pour charger leurs armes, puis ils revenaient faire feu de nouveau. Les soldats français, accablés sous le poids de leurs sacs, de cinq jours de vivres, et morts de soif, se battaient néanmoins avec une extrême ardeur et gagnaient du terrain. A quatre heures ils occupaient les positions de l'ennemi à deux lieues en avant du point de débarquement.

» Le général Valazé traça les retranchements pour couvrir l'isthme où le général en chef comptait établir un dépôt d'approvisionnements de toute espèce. Les travaux en furent immédiatement commencés. On trouva sur la plage de Sidi-Ferruch de l'eau en abondance; les blés étaient encore sur pied; l'ennemi n'avait pas eu le temps de les détruire. L'armée occupa pendant plusieurs jours, qui furent consacrés au débarquement des vivres, les positions dont elle s'était emparée le 14. Les divisions Berthezène et Loverdo étaient établies à une lieue en avant de la tour de Sidi-Ferruch. Les forces que l'ennemi montrait réunies s'élevaient à six mille cavaliers et à quatre mille fantassins. Les tirailleurs arabes s'approchaient d'abord jusqu'à une petite distance des bivouacs français, et leur feu, quoique mal assuré, blessait un assez grand nombre d'hommes et en tuait plusieurs. Quelques décharges d'artillerie placée sur le front des positions, et le feu des fusils de rempart, exécuté avec une justesse remarquable par des canonniers que le général Lahitte avait exercés à ce genre de tir, forcèrent les ennemis à se tenir à distance.

» L'armée ennemie occupait un camp à Sidi-Khalef. Le 17 et le 18 elle avait montré, en avant des positions françaises, moins de monde que les jours précédents; cependant des renforts considérables lui étaient arrivés. Le 18 au soir, les contingents de Constantine, d'Oran et de Tittery, et une grande partie de la milice turque d'Alger, se trouvaient réunis. Les forces de ces différents corps s'élevaient à quarante mille hommes environ. Leur confiance était d'autant plus grande que depuis quelques jours l'armée française demeurait immobile dans ses positions. Le général en chef attendait, pour donner le signal de marcher en avant, le débarquement des moyens de transport, des subsistances et du matériel de siége. Cette inaction avait été interprétée d'une autre manière, et l'aga d'Alger, qui marchait à la tête de la milice, crut qu'une attaque lui offrait des chances de succès. Des batteries construites la veille,

entre Sidi-Khalef et les positions françaises, avaient révélé son projet, et tout fut disposé pour le bien recevoir.

» Le 19, à la pointe du jour, l'armée ennemie s'avança sur une ligne beaucoup plus étendue que le front de nos positions. Ce fut contre les brigades Clouet et Achard que se dirigèrent les plus grands efforts. Là se trouvait la milice turque; son attaque se fit avec beaucoup de résolution; des janissaires pénétrèrent jusque dans les retranchements qui couvraient le front de nos bataillons et y trouvèrent la mort. La troisième brigade de la division Berthezène et les deux premières brigades de la division Loverdo furent attaquées par les contingents d'Oran et de Constantine. Après avoir laissé l'ennemi s'avancer jusqu'au fond du ravin qui couvrait la position, le général le fit charger à la baïonnette; beaucoup de fantassins arabes restèrent sur la place. Après avoir repoussé l'ennemi, la brigade Clouet reprit l'offensive.

» Les brigades Achard et Poret de Morvan s'avancèrent pour soutenir la brigade Clouet; le moment décisif était venu. Le général en chef ordonna l'attaque des batteries et du camp ennemi. Les premières brigades de la division Loverdo, conduites par les généraux Damrémont et d'Uzer, marchèrent en avant; la troisième brigade, qui avait été détachée sur la gauche, suivit, sous les ordres du général d'Arcine, le mouvement de la brigade Clouet; trois régiments de la brigade Descars s'avancèrent pour former la réserve.

» Les bâtiments de guerre *le Griffon*, *l'Alerte* et *le Ducouédic* appuyèrent les troupes dans l'est de la presqu'île; ils allaient être soutenus par la frégate *l'Iphigénie* lorsque le succès de l'armée rendit cette disposition inutile.

» Les troupes reçurent avec le plus grand enthousiasme le signal d'attaquer le camp ennemi. La marche se fit avec une rapidité extraordinaire. Malgré les difficultés du terrain, l'artillerie fut toujours en première ligne; son extrême habileté dut contribuer puissamment à épouvanter les Arabes. Le feu des batteries construites en avant du camp n'arrêta pas un moment nos troupes. Les huit pièces de bronze qui les armaient furent enlevées par le 20e régiment de ligne. Les Turcs et les Arabes s'enfuirent de tous côtés; leur camp tomba au pouvoir des Français. Quatre cents tentes y étaient dressées; celles de l'aga d'Alger, des beys de Constantine et de Tittery étaient d'une grande magnificence. On y trouva une quantité considérable de poudre et de projectiles, des magasins de subsistance, des troupeaux de moutons et cent chameaux environ qui augmentèrent nos moyens de transport.

» Le combat de Sidi-Khalef, que le premier rapport du général français désigna par erreur sous le nom de Staouëli, porta l'épouvante dans l'armée ennemie; les populations acquirent la certitude que toute résistance serait inutile. Les chefs arabes vinrent souvent après parlementer avec les avant-postes; plusieurs pénétrèrent jusqu'au camp et eurent des conférences avec le général en chef. Les beys de Constantine, d'Oran et de Tittery se retirèrent. La terreur était si grande que les fuyards se jetèrent pêle-mêle dans Alger, où les Français seraient entrés avec eux, s'ils avaient été en mesure de les poursuivre.

» L'armée coucha sous les tentes de l'ennemi : elle avait eu dans le combat

soixante morts et quatre cent quatre-vingts blessés. Les 20e, 28e, et 37e régiments avaient le plus souffert. La perte de l'ennemi fut d'environ cinq mille hommes. »

Mais l'ennemi devait bientôt subir une nouvelle défaite.

Déjà éloignée de ses magasins de Sidi-Ferruch, l'armée dut commencer à s'alimenter par le moyen de convois que le général en chef organisa à l'aide de fortes escortes; et afin que l'armée entière pût entrer en campagne, l'amiral mit à terre un corps de marins commandés par le capitaine de vaisseau Hugon pour la garde du camp de Torre-Chica.

Au reste, on ne voyait plus autour des positions françaises que quelques détachements arabes, et après la défaite de Sidi-Khalef, les Turcs s'étaient tous enfuis à Alger. Mais nous n'étions malheureusement pas en mesure de marcher sur cette ville, qui, en ces premiers jours d'épouvante superstitieuse des indigènes, ne nous eût sans doute coûté qu'un coup de main pour être conquise. L'artillerie de siége n'avait pas encore tous ses chevaux, et il était de toute prudence, en une guerre aussi nouvelle, et dans les incidents de laquelle il fallait faire une si large part à l'imprévu, de ne commencer les travaux de siége qu'après s'être profondément assuré que rien ne viendrait en interrompre le cours.

Mais déjà les Arabes commençaient à se mêler à notre camp. La gaieté proverbiale du soldat français s'emparant avec à-propos de tant de choses bizarres et nouvelles, aidait à triompher de certaines difficultés de la situation. Un chef arabe, dont le fils prisonnier et blessé était soigné à l'ambulance, venait chaque jour librement au camp et s'en retournait porteur de proclamations en langue arabe dans lesquelles nos officiers d'état-major s'efforçaient de rendre ces indigènes favorables à nos armes, en leur promettant les bienfaits de la civilisation, douceurs dont ces peuplades semblent peu friandes, puisqu'à l'heure où nous sommes, après vingt ans de contact avec notre conquête, ils se battent encore pour la conservation de leurs lois sauvages.

Le génie, les corps spéciaux s'appliquèrent à aplanir les difficultés de l'installation française au milieu de ces pays sans traces de travaux d'art. Le général Valazé fit ouvrir un chemin accessible aux équipages, pour réunir les camps de Sidi-Ferruch et de Sidi-Khalef, profitant d'un embranchement d'antique voie romaine qui s'étendait de ce dernier point jusqu'à Alger. Des redoutes destinées à protéger la marche des convois s'élevèrent sur divers points importants de ces routes. Partout enfin on s'efforça d'assurer les communications, et tout en disposant le matériel pour les travaux futurs, on s'appliqua à assurer la tranquille possession des lieux déjà occupés et qui reliaient toujours la flotte à l'armée envahissante.

Le 24 juin, de grand matin, un corps de Turcs et d'Arabes s'avança confusément à notre rencontre pour mettre à profit une apparente inaction dont ils n'avaient pas le secret et qui les encourageait. Cette masse, formée de plus de douze mille cavaliers, accourut en désordre et poussant de grands cris, tandis que notre infanterie se disposait à les bien recevoir.

Mais à peine la division Berthezène et la première brigade de la division Loverdo, qu'accompagnait une batterie d'artillerie, se furent-elles montrées dans la plaine située en avant du camp, que l'ennemi prit brusquement la fuite. Nos troupes s'élancèrent dans la plaine qu'elles traversèrent avec rapidité, et, s'avançant toujours, elles parvinrent à travers quelques mamelons dans un pays dont l'aspect différait singulièrement des espaces déjà parcourus depuis le point de débarquement. Là les mouvements du terrain prêtaient au paysage un aspect pittoresque et verdoyant auquel contribuaient de nombreuses habitations entourées de jardins qui annonçaient le voisinage d'Alger. Ce paysage était infiniment propre à la défense de ceux qui en connaissaient les accidents et les détours; aussi s'attendait-on à ce que les Turcs s'y retranchassent avec un extrême avantage. Mais on fut bien étonné de les voir traverser le pays sans essayer de la résistance qui y semblait si facile pour eux. Le général en chef suivit leurs traces, et nous arrivâmes ainsi à la limite du pays découvert. Là nous prîmes position, l'ennemi s'étant enfin arrêté sur des hauteurs dont un profond ravin nous séparait. Notre artillerie, qui avait admirablement vaincu les difficultés des routes à peine frayées pour des chevaux, se mit en batterie: nos troupes n'étaient qu'à une lieue et demie d'Alger.

Craignant d'être refoulés dans la place, les Turcs firent sauter un magasin à poudre, qui se trouvait sur la pente du ravin au sommet duquel ils s'étaient rangés comme pour défendre leur ville. L'explosion fut d'un éclat et d'un retentissement sans pareils. Le soleil africain en fut littéralement obscurci; la fumée voilait le ciel: personne ne fut blessé.

Nous fîmes feu de notre artillerie. Les Turcs ne purent riposter, car, dans la crainte sans doute de nous les livrer, ils marchaient sans canons. L'engagement des tirailleurs fut plus sérieux. Pourtant l'ennemi ne tint pas à le prolonger. Nous perdîmes plusieurs officiers, parmi lesquels le second des quatre fils dont le général en chef s'était fait accompagner, M. Amédée de Bourmont.

Mais le but principal, l'attaque d'Alger et des forts environnants, était soumis au débarquement du matériel, auquel la marine travaillait sans relâche. Les vents d'ouest, qui régnaient avec une certaine violence, malgré la saison, et l'action maîtrisante des courants, mettaient obstacle à l'approche des deux dernières divisions du convoi parti de Palma le 18. Un changement dans la direction de la brise permit enfin à cette queue de convoi d'arriver jusqu'au milieu de la flotte, qui tenait sa ligne de croisière à une lieue au large de la côte. On s'empressa de débarquer à Sidi-Ferruch les chevaux et le matériel du génie, qui complétaient l'approvisionnement et l'équipement de l'armée. Le débarquement terminé, l'armée navale, cédant aux dangers que présentait le contact avec la terre, par les vents qui soufflaient, contrairement à toute attente en pareille saison, prit momentanément le large, afin d'éviter quelque sinistre.

Tout le matériel de guerre et d'approvisionnements étant enfin débarqué, le général en chef décida de ne pas différer l'attaque d'Alger. Il concentra toute l'armée, à l'exception d'un bataillon de la division Loverdo, lequel, augmenté

de quelques équipages de la flotte, forma une garnison de 2,000 hommes pour garder Sidi-Ferruch.

L'armée reprit son mouvement progressif le 29 juin. Il fut décidé que l'attaque d'Alger serait distribuée ainsi : la droite, aux 2e et 3e brigades de la division Berthezène; la gauche, aux deux premières brigades de la division d'Escars; le centre, aux 1re et 3e brigades de la division Loverdo.

L'ennemi semblait porter l'effort de sa résistance sur la ligne de ravins qui versent à l'est et à l'ouest d'Alger. Les brigades Hurel et Berthier commencèrent l'attaque, et elles le firent avec une telle ardeur, que l'ennemi, sans attendre d'être réellement battu, prit la fuite de toutes parts. Ce succès rapide permit à la division Berthezène d'occuper la crête des collines qui dominaient tout le pays. Pendant ce temps, le général Loverdo marchait sur le château de l'Empereur, qu'il parvint à placer sous le feu de deux bataillons postés sur un versant supérieur. Le duc d'Escars, de son côté, manœuvrait de façon à ce que sa jonction avec la division précédente permît de procéder, dès la nuit suivante, à l'ouverture de la tranchée.

Il faut noter que les opérations du génie, ou celles des troupes que le canon devait appuyer, étaient singulièrement compliquées par la nature du terrain. Alger est placé au sein d'un pays tout sillonné de profonds ravins aux déclivités les plus ardues ; partout des haies épaisses, des arbres touffus recouvrent le sol et entravent la marche, non-seulement du matériel de guerre, mais même de l'infanterie. Le cheval arabe peut seul, avec son ardeur sans pareille et la sûreté de son jarret de fer, courir et manœuvrer dans ces inextricables convulsions du sol encombré. Toutefois, la science de nos officiers et le dévouement de nos soldats devaient triompher de tout. Le général Valazé traça en une nuit les premiers ouvrages à 250 mètres du château impérial (1). On ouvrit immédiatement la tranchée, à laquelle nos soldats travaillèrent avec une ardeur imprévue à la suite de leurs fatigues précédentes. Ces travaux furent peu inquiétés; sans doute les Arabes n'en appréciaient pas très-parfaitement le but. Le jour, des tirailleurs venaient lancer quelques balles contre nos travailleurs, qui furent bientôt protégés par des épaulements en terre. L'ennemi ne fit aucune sortie pour interrompre ou essayer de détruire nos travaux. On ne tarda point à ériger les batteries, qui furent armées de 26 bouches à feu, savoir : 10 pièces de 24, 6 de 16, 4 mortiers de 10 pouces et 6 obusiers de 8.

Le comte de Bourmont s'entendit avec l'amiral Duperré pour que la flotte opérât une diversion à l'investissement d'Alger, en faisant de fausses attaques sur les batteries de mer. Favorisé par le beau temps, l'amiral Rosamel vint défiler avec sa division sous les batteries, à pleine portée de tir. Le feu des forts se fit longtemps attendre, les canonniers étant évidemment postés sur le fort l'Empereur, point central des préoccupations de la défense. Lorsque les batteries ennemies furent occupées, elles lancèrent une grande quantité de

(1) Ce fort prend son nom de l'empereur Charles-Quint, qui campa, en 1541, sur l'emplacement où il a été construit ensuite; sa forme est un carré long.

bombes qui, mal dirigées, éclataient toutes en l'air. Une seule tomba entre le vaisseau que montait le contre-amiral Rosamel et le brik *le Dragon*. Voici ce que dit de cette opération maritime le rapport d'un des officiers de la flotte :

« La division française, parvenue à la portée des formidables remparts du Môle, échangea ses boulets avec ceux de l'ennemi, et continua sa route pour la baie ; elle y trouva un calme parfait qui l'entraîna sous Matifou, où elle fut retenue pendant toute la journée du 2, ce qui l'empêcha de renouveler le même mouvement. L'amiral Duperré la rallia le soir dans cette position ; il était sorti le 1er juillet de la baie de Sidi-Ferruch avec le calme, mais remorqué par un bateau à vapeur ; il avait, en même temps, fait appareiller sept vaisseaux armés en flûte, dont il forma une division sous le commandement du capitaine de vaisseau Ponée. Cette division croisa à l'ouverture de la baie, en communication avec la division Rosamel et la partie de l'armée réunie devant Alger sous le pavillon amiral. Le 3 juillet, à deux heures, et malgré le calme, 10 vaisseaux et frégates, soit de l'escadre de bataille, soit de l'escadre de débarquement, étaient rangés en ordre de combat, ayant en tête le vaisseau amiral. L'armée navale défila devant toutes les batteries de mer, en commençant par la pointe de Pescade. Un peu avant d'arriver par leur travers, on reconnut qu'elles étaient évacuées par l'ennemi ; un détachement de troupes françaises descendit du camp voisin, en prit possession, et y fit flotter un linge blanc qui fut aussitôt remplacé par un pavillon envoyé par *la Bellone*. Les batteries évacuées par l'ennemi étaient au nombre de trois : une, de 5 canons, était déformée ; la seconde contenait 18 canons, et la troisième 10. Une batterie rasante, voisine de celle-ci, était également abandonnée. L'ennemi, par ce mouvement, avait réuni tous ses canonniers sur les forts et batteries rapprochés de la ville, sur les batteries de la place, et sur celles de la marine. A deux heures et demie, le capitaine de vaisseau Gallois, commandant *la Bellone* en tête de l'armée, ouvrit sur le fort des Anglais, à petite portée de ses canons de 18, un feu très-vif et bien soutenu. L'ennemi y riposta aussitôt. Bientôt le vaisseau amiral, à demi-portée, commença le feu, et successivement tous les bâtiments de l'armée, jusqu'aux bricks, défilèrent ainsi à demi-portée, sous le feu tonnant de 300 pièces d'artillerie, depuis celles des Anglais jusqu'à celles du Môle inclusivement. Les bombardes ripostèrent sous voile aux bombes nombreuses lancées par l'ennemi ; le feu cessa à cinq heures, lorsque le dernier bâtiment eût dépassé les batteries ennemies. »

Mais le sérieux de l'attaque était vers le fort l'Empereur ; le 4 juillet, tout était enfin prêt pour l'attaquer. Une fusée ayant donné le signal à 4 heures du matin, le feu commença. L'ennemi y répondit d'abord avec beaucoup d'ardeur. Mais la largeur des embrasures laissant à découvert les canonniers turcs, ils perdirent tant de monde sous l'habile pointage des nôtres, qu'après quatre heures de résistance leur feu commença à faiblir, puis, bientôt, à s'éteindre complétement. Nos batteries n'en continuèrent pas moins la démolition des défenses. Le général en chef venait de donner l'ordre de battre en brèche, lorsque une épouvantable explosion fit crouler la moitié du fort. Par un bon-

heur inouï, les pierres, lancées à des hauteurs prodigieuses, au milieu des jets de flamme et des nuages de fumée, retombèrent sans causer de graves accidents parmi les troupes prêtes à l'assaut. Cet incident nous permit de nous établir sans effort au milieu des décombres. On apprit bientôt que c'était sur l'ordre du Dey que le feu avait été mis au magasin à poudre, les défenseurs du fort s'étant sauvés en ville en criant que les Français étaient des diables contre lesquels la résistance était impossible.

Les ruines du fort l'Empereur devinrent le quartier-général du comte de Bourmont et de son état-major. Ce fut là qu'il reçut un secrétaire du Dey, qui vint lui transmettre, de la part de son maître, l'offre d'indemniser la France des frais d'une guerre contre laquelle on demandait merci. Le général en chef exigea pour répondre que la Casaubah, le port d'Alger et les forts fussent remis à nos troupes. Le secrétaire se retira, pénétré de l'inutilité de sa mission, et répétant cette phrase singulière : Lorsque les Algériens sont en guerre avec le roi de France, ils ne doivent pas faire leur prière du soir avant d'avoir obtenu la paix. Le Dey ne tarda point à envoyer deux des Maures les plus riches d'Alger demander la cessation du feu, annonçant combien l'effroi était parmi les habitants et la garnison. Le général en chef ayant eu la promesse que l'artillerie de la place se tairait sur-le-champ, accorda une suspension d'hostilités. Les Maures se retirèrent, et furent remplacés par le secrétaire du Dey, qui revenait, accompagné cette fois du consul anglais, afin de tracer par écrit les conditions de la paix. Voici comment ces conditions furent formulées par le comte de Bourmont :

Le fort de la Casaubah, tous les autres forts qui dépendent d'Alger et le port de cette ville seront remis aux troupes françaises, le matin à dix heures (heure française).

Le général en chef s'engage, envers S. A. le Dey d'Alger, à lui laisser la liberté de la possession de ce qui lui appartient personnellement.

Le Dey sera libre de se retirer avec sa famille et ce qui lui appartient dans le lieu qu'il fixera ; et tant qu'il restera à Alger, il y sera, lui et toute sa famille, sous la protection du général en chef de l'armée française : une garde garantira la sûreté de sa personne et de sa famille.

Le général en chef assure à tous les soldats de la milice les mêmes avantages et la même protection.

L'exercice de la religion mahométane restera libre ; la liberté des habitants de toutes classes, leur religion, leurs propriétés, leur commerce, leur industrie, ne recevront aucune atteinte ; leurs femmes seront respectées, le général en chef en prend l'engagement sur l'honneur.

L'échange de cette convention sera fait avant dix heures du matin, et les troupes françaises entreront aussitôt après dans la Casaubah, et successivement dans tous les autres forts de la ville et de la marine.

Cette capitulation ayant été acceptée, nos troupes entrèrent, le 5 juillet, dans la ville d'Alger, prenant aussitôt possession de tous les points désignés, et le comte de Bourmont mit son quartier-général dans la Casaubah. On voit

qu'une vingtaine de jours avaient suffi à notre brave armée pour mener à bonne fin cette curieuse conquête.

On a beaucoup parlé du pillage de la Casaubah. Une voix haineuse a, la première, tenté de ternir la gloire de nos armes; la crédulité l'a accueillie, et je ne saurais expliquer, dit l'intendant en chef de l'expédition, dans son *Précis historique de la campagne d'Afrique*, quelle fatale disposition d'esprit lui a, pour un moment, donné une révoltante autorité.

Je me bornerai, continue l'auteur cité, à la description fidèle des lieux et des faits.

La Casaubah n'est point un palais, ce n'est pas même, dans nos habitudes européennes, une habitation tolérable. C'est une enceinte informe, formée par des murailles blanchies à la chaux, d'une hauteur prodigieuse, sans issues, sans jour, crénelées à la mauresque, et desquelles s'élancent, par de profondes embrasures, sans ordre ni alignement, de longs canons dont l'embouchure est peinte en rouge. On ne pénètre dans ce lieu, en venant du château de l'Empereur, que par la porte neuve de la ville, et après avoir suivi une longue et tortueuse ruelle dont la largeur suffit à peine, dans quelques parties, pour le passage d'une bête de somme. Cette ruelle conduit, après quelques minutes de marche, sous un porche sombre, au centre duquel s'élève une coupe en marbre blanc, d'où coule une eau limpide. Ce porche, grossièrement décoré de larges lignes rouges et bleues et de quelques petits miroirs, est le lieu où se tenaient les nègres qui formaient, dans les derniers temps, la garde fidèle du Dey. Ce porche franchi, une seconde ruelle conduit, d'un côté, au magasin à poudre, de l'autre à l'entrée de la cour intérieure, où le Dey avait sa demeure. Cette cour, dallée en marbre, est carrée; elle offre, sur trois de ses côtés, des galeries soutenues par des colonnes torses. Sous l'une de ces galeries est une espèce de retraite, indiquée par une longue banquette couverte en drap écarlate, où le Dey se tenait quelquefois. C'est dans cette cour que les négociants étaient tenus de venir déposer la cargaison de leurs navires, pour que le Dey choisît lui-même le 5, le 6 ou le 10 pour 100 qui lui convenait. Cette manière sauvage d'imposer le commerce avait donné naissance à des amoncellements de denrées et d'objets fabriqués entassés pêle-mêle. C'est encore sous cette galerie et de plain-pied que se trouvaient les salles renfermant le trésor.

Le premier étage se compose de quatre galeries; dans l'une était placée une espèce de palanquin, sous lequel le Dey venait entendre la musique. Ce meuble bizarre était adossé à de petites chambres où se trouvaient encore, après le départ du Dey, une foule d'objets divers. L'une des galeries du premier étage communiquait à une longue batterie qui commandait la ville, et aussi, par un véritable escalier de moulin, à une galerie supérieure, où venaient aboutir les quatre longues chambres, sans glaces ni tentures, mais blanchies à la chaux, qui formaient l'appartement du Dey. Cette galerie supérieure conduisait, par une porte incroyablement basse, au quartier des femmes, composé de six petites pièces, clos par de hautes murailles. Ces appartements n'obtenaient de jour que par une cour intérieure, dont le sol était à la hauteur du premier étage.

D'un côté cette triste demeure était appuyée par des canons qui commandaient la montagne dans la direction du château de l'Empereur, et de l'autre, c'est-à-dire du côté de la cour principale, par une épaisse muraille d'où, pour satisfaire la timide curiosité des femmes, on remarquait dans quelques-unes des chambres, des espèces de meurtrières longues et étroites, projetées diagonalement, et desquelles l'œil jouissait de la vue de quelques pieds de la galerie supérieure, où le Dey venait quelquefois se délasser.

C'est encore dans le voisinage de l'appartement des femmes que se trouve un espace décoré du nom de jardin, et dans lequel on ne parvient, après cent détours, qu'en descendant 60 ou 80 degrés. Ce jardin, encaissé dans de hautes murailles d'une blancheur éblouissante, ayant pour tout ombrage un long berceau de jasmin, était le seul lieu dont l'accès fût permis aux femmes.

Telle est cette Casaubah dans laquelle, peu d'instants après le départ du Dey, la confiance aventureuse de nos soldats avait conduit quelques militaires isolés, qui ne tardèrent point à être rejoints par un détachement d'artillerie qui formait la tête de colonne.

Malgré les enlèvements que le Dey avait fait effectuer pendant 24 heures, ses appartements et ceux des femmes recélaient encore quelques effets : des coussins brochés d'or, des cassettes élégantes, des armes, de petits tapis, des pendules, des vêtements, etc. La plupart de ces objets excitèrent bien moins la cupidité qu'une curiosité facile à comprendre ; tout paraissait nouveau dans cette habitation abandonnée, dont chacun se croyait en droit de disposer en maître.

Il y eut donc un désordre plus apparent que réel, et je dirai, continue l'auteur cité, parce que ma voix a l'autorité d'une longue expérience, que jamais dans aucune campagne, une ville n'a été occupée avec tant de ménagements. Pas un seul officier, pas un soldat n'a franchi le seuil de la demeure d'un Maure, d'un Turc ou d'un Juif, et la ville d'Alger n'a pas subi la charge d'un logement militaire. Enfin, un ordre de M. le général de l'état-major général ayant invité chacun à remettre au trésor les objets d'or ou d'argent qui auraient pu se trouver dans les quartiers occupés, quelques versements eurent lieu, et plusieurs personnes apportèrent des vases et des ustensiles précieux qui ont été envoyés en France, et dont la nomenclature se trouve dans l'inventaire du trésor de la Régence.

Au milieu de cette confusion et de ce mouvement, le kasnedji (ministre des finances) était resté impassible dans la cour principale de la Casaubah, assis sous la galerie, tenant en main les clefs du trésor, et imposant par sa présence à ceux des Juifs et des Arabes qui se livraient au pillage. La commission des finances fut bientôt mise en rapport avec le kasnedji par l'un des interprètes de l'armée ; elle lui adressa quelques questions qui donnèrent lieu aux réponses consignées dans le procès-verbal d'inventaire du trésor.

1° Le kasnedji *déclare que le trésor de la Régence est demeuré intact ;*

2° Qu'il n'a jamais existé de registres constatant ni les recettes ni les dépenses faites par le trésor ;

3° Que les versements de fonds s'opéraient sans qu'aucun acte en constatât l'objet ou l'importance;

4° Que les monnaies d'or étaient entassées pêle-mêle, sans acception de valeur, de titre ni d'origine;

5° Que les sorties de fonds ne s'opéraient jamais que sur une décision du Divan, et que le Dey lui-même ne pouvait pénétrer dans ce trésor qu'accompagné du kasnedji.

Ces renseignements obtenus, le kasnedji conduisit la commission à l'extrémité de la galerie, où il ouvrit la porte d'une salle basse située diagonalement à l'entrée principale; cette salle était coupée vers le milieu par une cloison de trois pieds de haut, divisée en deux compartiments, contenant des *boudjoux* (monnaie algérienne de 3 fr. 60 c.). Cette porte ayant été refermée, et les scellés y ayant été apposés, le kasnedji ouvrit une seconde porte formant équerre avec la première, et située également sous la galerie. Après avoir traversé trois salles de plain pied, il ouvrit une troisième porte donnant entrée dans une salle transversale éclairée par une fenêtre à barreaux de fer, ouverte sur la galerie. Cette salle transversale, de la longueur de 20 à 24 pieds sur 8 de largeur, renfermait trois coffres formant banquettes. Ces coffres contenaient des *boudjoux*, de la monnaie de billon, et l'un d'eux des lingots d'argent. Trois portes également espacées, s'ouvrant au moyen d'une même clef, fermaient trois pièces obscures, coupées, comme la première salle, par des compartiments en bois. La pièce du milieu renfermait les monnaies d'or jetées pêle-mêle, depuis le *roboa soltani* (3 fr. 80 c.) jusqu'à la double quadruple du Mexique (168 fr.). — Il y avait là 24 millions en or.....

Les deux caveaux latéraux renfermaient, l'un des *mokos*, ou piastres de Portugal; le second des piastres fortes. — Il y en avait pour 25 millions.....

La commission, après s'être assurée qu'il n'existait pas d'autre issue que l'entrée principale, referma toutes les portes soigneusement, y apposa de triples scellés, et fit placer dans la galerie un poste permanent de gendarmerie commandé par un officier. Elle continua les jours suivants la reconnaissance des valeurs existantes dans le trésor, avec toute la publicité que comportait une opération aussi délicate. En effet, ce trésor s'élevant à la somme de 48,684,527 fr. 80 c. a été pesé et non compté, comme on peut le croire. Cette opération a eu lieu par les soins d'officiers d'état-major et de la trésorerie, sous la surveillance de la commission des finances, qui a employé d'une manière permanente six ou huit sous-officiers d'artillerie pour fermer et clouer les caisses. Ces caisses, ficelées et cachetées, recevaient une série de numéros d'ordre, et étaient placées méthodiquement dans l'un des caveaux, d'où elles ne sortaient que pour être transportées au port par des militaires de corvée, commandés par des officiers, et sous la conduite du payeur général et des agents de la trésorerie.

Ce qu'on avait dit des trésors d'Alger était si fort au-dessus de ce que l'on trouvait en réalité, que, dans le dessein de ne négliger aucun moyen de nous éclairer, continue le personnage cité, je crus devoir adresser le 29 juillet au

général en chef une note dans laquelle je proposai d'infliger au kasnedji (ministre des finances), qui était encore en ville, une prison sévère, afin d'obtenir de lui des révélations propres à fixer l'opinion. Le chef de l'état-major général me répondit le 30 que toutes les investigations qui avaient été faites donnaient l'assurance que ce que nous avions vu était le trésor tout entier.

Nous croyons que les détails si précis, si circonstanciés qui précèdent, suffiront pour démontrer la complète absurdité des accusations lancées contre l'armée, à propos de ce fameux trésor dont il demeure évident que pas un *boudjou* n'a pu être détourné; seulement le général en chef permit qu'on distribuât des armes précieuses aux généraux; plusieurs de ces armes et des meubles de prix furent réservés pour les membres de la famille royale. Au reste, ce trésor, augmenté depuis trois siècles par les souverains du pays, était en très-grande partie formé des parts de l'Etat dans les bénéfices de la piraterie. Un ordre du jour du 6 juillet annonça à l'armée que ces millions allaient être expédiés en France.

Des bruits et des rapports bien opposés, dit un autre officier qui faisait partie de l'expédition, circulaient en Europe sur la valeur de ce fameux trésor. Il était estimé par quelques-uns à plus de 200 millions en espèces métalliques ou pierres précieuses, tandis que des voyageurs, qui avaient été témoins d'émeutes occasionnées pour des délais apportés au paiement de la solde des janissaires, le regardaient comme une chimère. La vérité est que les Algériens eux-mêmes n'en savaient rien. Ils se faisaient un scrupule religieux de constater par des recensements exacts la population du pays et la valeur précise du trésor de l'Etat: on y versait tous les produits des contributions de la piraterie, et on en retirait les sommes nécessaires aux dépenses courantes ou imprévues, sans jamais chercher à régler la comptabilité générale et à en vérifier les résultats. On n'avait eu qu'une seule occasion d'apprécier ce trésor à l'époque (1818) où il fut transporté à dos de mulet de l'ancien palais du Dey dans la basse ville, aux caveaux de la Casaubah; et cette appréciation, faite d'après la charge et le nombre des voyages de mulets, était d'environ 60 millions de francs. Mais le déficit des recettes depuis longtemps reconnu, la diminution des produits de la piraterie et l'énormité des dépenses occasionnées par les dernières expéditions dont Alger avait été menacée, avaient, pensait-on, dû réduire de beaucoup ce trésor.

Le général en chef avait hâte de voir Hussein-Pacha et sa milice quitter Alger, d'autant plus que le Dey était devenu l'objet des haines furieuses des Turcs qui l'accusaient de tous leurs malheurs; on avait même dû lui donner une garde de sûreté. Comme Hussein-Pacha avait le choix de sa retraite, les Anglais croyaient faire quelque chose d'utile pour l'avenir en lui offrant le séjour de Malte, sous la protection de la Grande-Bretagne; mais le général Bourmont mit son véto à ce projet. Hussein-Pacha, qui avait autrefois visité Naples, en venant de Constantinople, choisit cette résidence, après avoir un moment songé à Livourne. Une frégate, *la Jeanne-d'Arc*, fut mise à la disposition du Dey; il s'embarqua aussitôt et arriva à Naples le 3 août, avec les

quelques millions de son trésor particulier, ses trois femmes et une suite d'environ cent individus, sa famille comprise. Il dit à quelques Français qui allèrent le voir avant son départ qu'il avait commis une grande faute en s'attirant la colère d'une puissance comme la France; mais que, naturellement irascible et obstiné (il se reconnaissait ces deux défauts), il avait cru pouvoir s'abandonner sans crainte à ces passions dangereuses, en voyant les basses intrigues, le ton servilement abject des agents consulaires des puissances européennes, et particulièrement du consul de France. « Je me reproche, ajouta-t-il, de ne pas lui avoir fait expier par le cordon sa fausseté, sa lâcheté et ses criminelles manœuvres qui ont causé ma perte. Si je l'avais fait périr, je n'en serais pas plus mal, puisque j'ai perdu mon trône et que la vie m'importe fort peu : j'aurais du moins la satisfaction de m'être vengé. »

Les janissaires qui occupaient les casernes d'Alger s'embarquèrent les 12 et 13 juillet, au nombre de 1,200, munis chacun d'une petite somme, par les soins du général en chef. On les porta sur les côtes de l'Asie-Mineure, près de Smyrne, en un lieu appelé Vourla. Le pays débarrassé de tout ce qui tenait à la souveraineté déchue, l'autorité française se hâta de s'y établir dans les conditions régulières propres à faire renaître la sécurité générale. Le général en chef forma une commission de gouvernement composée d'officiers et d'administrateurs, ayant pour annexe un conseil municipal, composé de Maures et de Juifs, placés sous la direction d'un lieutenant-général de police, et l'administration put ainsi commencer à fonctionner.

On comptait sur la prompte soumission des tribus arabes dépendant de la Régence. Le bey de Tittery vint en effet jurer fidélité et obéissance au gouverneur français, et on le laissa à la tête de sa province. Mais il importait de s'assurer au plus vite des points maritimes importants. Le général en chef envoya son fils aîné à Oran réclamer la soumission, qui eut lieu sans obstacle. Seulement le Bey, très-avancé en âge, ne voulut point conserver son commandement. Le fort de Mers-el-Kibir fut remis aux marins français, et le colonel Goutefrey prit le gouvernement de la ville, à la tête du 21e régiment de ligne. Dans le même temps, le contre-amiral Rosamel portait, sur une division de la flotte, une brigade d'infanterie, une batterie de campagne et un détachement de sapeurs du génie, commandés par le général Damrémont, sur la côte de Bone, théâtre constant des déprédations des Kabyles. Les habitants de Bone reçurent nos soldats comme des libérateurs. Le général Damrémont fit toutefois réparer la citadelle qu'il jugea prudent de faire rétrancher et armer de canons battant les points accessibles de la ville. L'avenir prouva la sagesse de cette mesure.

Le bey de Tittery désirait joindre à son gouvernement la ville de Blidah. Il engagea le général de Bourmont à faire une excursion jusqu'au pied de l'Atlas, pour influer, par le prestige de sa présence, sur la soumission du pays. Mais on insinua au comte que le Bey, connu par la fourberie de son caractère, pouvait bien lui tendre un piége; sans mépriser ces avis, M. de Bourmont, qui venait de recevoir le bâton de maréchal de France, et qu'animait le désir de

porter le drapeau français jusque sur l'Atlas, se prépara à cette expédition. Blidah, ou Belideah, dont la population était alors d'environ 3,000 âmes, se trouve à 8 lieues d'Alger, au pied du petit Atlas, dans une campagne charmante. C'était l'entrepôt du commerce entre Alger et l'intérieur de l'Afrique. Décidé à s'y rendre, le maréchal de Bourmont s'apprêtait à tromper les espérances du bey de Tittery, en plaçant le district de Blidah sous le gouvernement d'un aga particulier. Mais on savait que les Kabyles tenaient pour le Bey, et c'était principalement dans le but de pacifier les esprits que l'expédition était entreprise.

Les généraux Lahitte, d'Escars, Desprez et Hurel, suivis d'un nombreux état-major, furent désignés pour accompagner le maréchal; les forces de l'expédition étaient de 1,500 hommes d'infanterie, d'un escadron de hussards et d'une demi-batterie de campagne. Au fond, cette excursion n'était considérée que comme une promenade militaire, dont le but pouvait être d'installer l'aga, qu'on emmenait d'Alger. Le corps expéditionnaire traversa les hauteurs dont l'amphithéâtre couronne Alger, et franchit l'affluent de l'Haracht qui limite l'immense plaine de la Mitidja, bornée au sud par le petit Atlas, et au nord par les collines qui la séparent de la mer, en s'étendant ailleurs comme un lac vers l'horizon. Quoique inculte, lit-on dans un ouvrage sur nos guerres d'Afrique, cette plaine offrait des pâturages abondants et d'agréables bosquets d'arbres. En approchant de l'Atlas, on trouva que le paysage s'embellisait; de vastes champs de lauriers roses, des haies touffues de lentisques, d'oliviers, d'où sortaient de larges feuilles d'aloès et de grosses figues de Barbarie, des champs de tabac et de maïs, des blés coupés et des vignes chargées de grappes déjà mûres, annonçaient un pays cultivé et une population civilisée.

Les troupes marchaient depuis douze heures par une chaleur que tempérait une brise légère, continue l'ouvrage indiqué, lorsqu'on aperçut à travers les arbres des jardins, la ville et les minarets de Blidah. Toute la population mâle de cette ville en était sortie pour venir au-devant des Français, et leur offrir des rafraîchissements et des fruits, qui furent, au reste, payés généreusement. Les Français entrèrent dans la ville où une nuit tranquille leur fit oublier les fatigues de la journée. Le lendemain, à cinq heures du matin, le maréchal alla reconnaître les sources qui coulent de l'Atlas, ensuite il installa dans ses fonctions l'aga que les habitants parurent bien accueillir. Pendant la journée tout parut tranquille; des groupes de Kabyles, descendus de l'Atlas, se montrèrent vers le soir en assez grand nombre jusque dans la ville, où leur présence semblait donner de l'inquiétude aux habitants eux-mêmes. A onze heures de la nuit, quelques coups de fusils se firent entendre autour de la maison occupée par le général en chef. M. de Trélan, son premier aide-de-camp, sortit pour voir ce qui se passait, et fut bientôt rapporté blessé mortellement. Les bivouacs français furent aussitôt attaqués : une vive fusillade s'engagea sur toute la ligne; on n'eut que le temps de se mettre en défense et d'opérer un mouvement de retraite. Les Kabyles arrivaient de tous côtés et

attaquaient partout avec audace, sans se laisser intimider par les décharges de l'artillerie. Cependant les Français s'étant formés en colonne, se mirent en marche pour retourner à Alger, avec des tirailleurs pour avant-garde et la cavalerie sur les flancs. Cette marche fut longue et périlleuse; les Kabyles harcelaient les troupes avec acharnement. Plusieurs fois elles furent obligées de se former en carré et d'employer l'artillerie pour les éloigner. L'état-major se trouva engagé dans une charge, et le général Desprez faillit tomber entre les mains de l'ennemi. Les Arabes ne cessèrent leur attaque qu'à la vue des avant-postes d'Alger. Retournés à Blidah, ils se vengèrent sur les Juifs et les Maures du bon accueil fait aux Français: la ville fut livrée au pillage; l'aga et ses gardes maures étaient revenus à Alger avec nos troupes. Cette excursion prouva que la population arabe était encore loin d'être soumise. Les négociations entamées avec quelques chefs de tribus furent rompues. L'idée que le mouvement opéré sur Blidah avait pour but de couper leurs communications, de les envelopper et de les détruire successivement, effraya les Arabes. Ils jurèrent de se venger; et, sur le point de se montrer amis utiles, ils devinrent d'implacables ennemis.

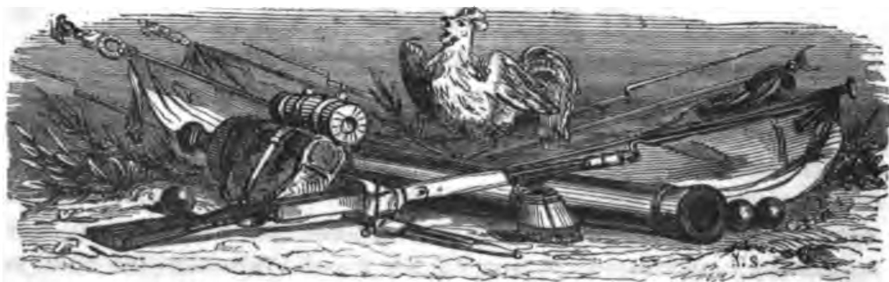
Mais soudain une corvette venant de Toulon entre dans la baie...; elle porte le pavillon tricolore! Les dépêches qu'elle apporte au maréchal de Bourmont lui apprennent qu'une révolution a renversé la branche aînée des Bourbons, et que le roi s'est embarqué pour l'Angleterre. Le maréchal assemble son conseil, on délibère. La première mesure est de faire prendre à l'armée la vieille cocarde d'Austerlitz et de Wagram; puis on décide l'évacuation d'Oran et de Bone, où nos troupes ne sont pas en forces suffisantes pour affronter les périls de l'occupation. Le 2 septembre, le général Clausel est apporté à Alger par le vaisseau *l'Algésiras;* il est chargé par le nouveau gouvernement de remplacer le maréchal de Bourmont. La première mesure du nouveau chef est une proclamation à l'armée, pour lui apprendre la révolution de juillet, la chute de Charles X et l'avénement de Louis-Philippe, « qui réunissait — disait la proclamation — à la légitimité du droit la légitimité du choix et de la nécessité..., et sous qui tous les droits de l'armée seraient religieusement respectés. » Le maréchal de Bourmont publia de son côté une seconde proclamation pour annoncer à l'armée qu'il remettait son commandement à son successeur. On lisait dans ce document « qu'en s'éloignant de ces troupes dont la direction lui a été confiée dans une campagne qui n'a pas été sans gloire, il éprouve des regrets qu'il a besoin de leur exprimer. Il eût été heureux qu'avant son départ ceux dont il a signalé le dévouement en eussent reçu le prix; mais le choix de son successeur leur garantit que cette dette sera acquittée. »

Le maréchal de Bourmont écrivit au ministre de la guerre pour lui annoncer son désir de passer quelque temps à l'étranger; il ne s'expliquait point, dans cette lettre, sur le serment qu'il avait à prêter au nouveau gouvernement. L'amiral Duperré ne crut pas pouvoir mettre un bâtiment de son escadre à la disposition du maréchal pour débarquer ailleurs qu'en

France. Le comte de Bourmont, décidé à n'y point rentrer pour le moment, nolisa un petit navire autrichien, et se fit porter à Malaga, accompagné de ses deux fils et de deux domestiques. « Le maréchal et ses deux fils — dit une relation contemporaine — jetaient en partant un dernier et triste regard sur cette terre, théâtre de tant de gloire et d'inconsolables douleurs... Deux matelots avaient suffi pour transporter le bagage du général, qui, moins de trois mois auparavant, avait traversé ces mers à la tête de mille vaisseaux! Des millions de la conquête, il n'emportait qu'un seul trésor : le cœur embaumé de son hmaleureux fils! »

Quelque graves qu'eussent été, en 1815, les torts du maréchal Bourmont, quelque regrettable qu'eût été alors sa conduite en face de cette armée dans laquelle il avait accepté un commandement, et qu'il abandonna trois jours avant la funeste journée de Waterloo, il est juste de dire que sa campagne d'Afrique et les premières expéditions qu'il dirigea pour l'affermissement de notre conquête, le montrèrent digne de la haute mission qui lui avait été confiée. L'esprit de parti, les animosités politiques auxquelles le maréchal ne prêtait que trop malheureusement le flanc, l'ont accusé de trop de lenteur et de trop de prudence dans les opérations issues du débarquement. Ce reproche tombe devant les souvenirs historiques qui offrent l'expérience des précédentes expéditions tentées sur la côte d'Afrique. Celles mêmes de Charles-Quint et d'O'Reilly n'ont manqué que par la précipitation qui présida aux préparatifs, et par l'ardeur des troupes de débarquement. Cette expérience a servi de règle à l'expédition du maréchal de Bourmont, et Alger est tombé en notre pouvoir.

Peu de jours après ces événements, la flotte de l'amiral Duperré entrait à Toulon. De retour à Paris, cet officier se vit confirmé dans la pairie qui lui avait été conférée par Charles X, et il reçut le titre d'amiral, équivalent à celui de maréchal de France.



CHAPITRE IV.

(1831—1832.)

LISBONNE. — ANCONE. — ANVERS.

SOMMAIRE. — Le consul de France quitte Lisbonne. — Blocus des ports portugais. — Notre flotte dans le Tage. — Traité imposé au gouvernement portugais. — Expédition d'Italie. — Occupation d'Ancône. — Anvers : motifs de l'expédition. — État de l'armée. — Notre entrée en Belgique. — Arrivée de l'armée sous Anvers. — Ouverture de la tranchée. — Siége. — La lunette Saint-Laurent. — Capitulation de la citadelle. — Combat de Doël. — Retour en France de l'armée.

Le retour de don Miguel à Lisbonne avait été le signal d'une foule de persécutions à l'égard des Français domiciliés en Portugal, sous le vain prétexte de leur attachement aux idées constitutionnelles. Deux faits d'une nature révoltante furent l'origine des événements que nous avons à raconter. Un Français, étudiant à l'Université de Coimbre, accusé d'un acte irrévérencieux dans une église, fut condamné à être fouetté en place publique, pour être ensuite conduit aux présides ou galères. Un autre Français, un vieillard septuagénaire, accusé de s'être mêlé à une conspiration contre don Miguel, fut, bien qu'il n'y eût aucune preuve de délit, condamné à dix ans de déportation en Afrique; enfin plusieurs autres Français avaient été arbitrairement jetés dans les prisons de Lisbonne et d'Oporto, et les efforts de notre diplomatie étaient restés stériles devant l'aveugle passion du tyran qui traitait nos nationaux à la turque. Le gouvernement français, informé des faits, expédia une petite escadre pour appuyer le consul dans ses réclamations.

Un brick de guerre ayant apporté au consul la note des réparations exigées par notre gouvernement, le cabinet portugais se refusa à toute satisfaction. Le consul quitta Lisbonne le 14 avril 1831.

Notre escadrille se composait seulement de deux frégates et de quelques bâtiments d'une capacité inférieure. Le commandant de ces forces ayant vainement réitéré les sommations faites par le consul, il quitta le Tage, après avoir recueilli sur ses navires les Français résidents. Les représailles commencèrent aussitôt contre le pavillon portugais; un grand nombre de navires de cette nation furent capturés et amenés dans nos ports. Mais le gouvernement français se disposait à agir d'une façon plus énergique et plus directe.

Six vaisseaux de ligne, trois frégates, une corvette et deux bricks furent placés sous les ordres du contre-amiral Roussin. Un nombre correspondant de bâtiments de transport et de vapeurs fut joint à cette escadre qui arriva le 8 juillet à l'embouchure du Tage. L'amiral, avant de pénétrer dans les eaux portugaises, expédia un brick porteur de l'ultimatum de son gouvernement, ultimatum auquel était jointe l'exigence d'une indemnité pécuniaire pour couvrir la France des frais de l'expédition occasionnée par l'insulte faite à notre nationalité. Le cabinet portugais, dans le but évident d'éloigner l'escadre, répondit qu'il consentirait à traiter à Paris par l'intermédiaire de l'ambassadeur espagnol. L'amiral Roussin repoussa cette prétention.

Le gouvernement portugais avait fait de son mieux pour défendre l'approche de sa capitale à nos vaisseaux. Une ligne d'embossage, formée de huit bâtiments de guerre, barrait le Tage, soutenue par les forts et les tours rapidement réparés et armés pour une vigoureuse résistance. De nombreux corps de troupes avaient en outre été échelonnés depuis Belem jusqu'à Lisbonne.

Ces préparatifs n'arrêtèrent en rien les projets de l'amiral. Le 11 juillet, il força l'entrée du Tage, essuyant l'initiative du feu de l'ennemi parti des forteresses qui bordent la rive du fleuve. Nous ripostâmes énergiquement en causant aux fortifications un mal considérable. Il suffit de moins de quatre heures pour que l'escadre dépassât ces fameuses batteries du Goulet, jusque-là regardées dans le pays comme imprenables. Toute la ligne d'embossage portugaise amena forcément pavillon, et l'amiral vint jeter l'ancre sous les quais de Lisbonne, en face même du palais du roi.

Mais déjà le gouvernement portugais avait pu faire de sérieuses réflexions à la vue de notre premier triomphe; il comprit que la ville de Lisbonne courait de grands dangers, et, par ailleurs, il craignait un soulèvement populaire. Ces considérations le décidèrent à envoyer à l'amiral une adhésion pleine et entière aux bases posées par l'amiral, celui-ci ayant notifié à l'ennemi que la France, toujours généreuse, traiterait aux mêmes conditions qu'avant la victoire de l'escadre. Le traité, signé le 14, conformément à ces bases, l'amiral déclara en outre prisonnière toute la flotte portugaise qui était dans le Tage, exigeant pour sa rançon la mise en liberté d'un certain nombre de détenus politiques. Cette dernière condition n'étant pas acceptée, l'amiral Roussin emmena à Brest les navires portugais. Ils ne purent reprendre la route de leur pays qu'après l'entière exécution du traité.

On connaît les causes et les effets des mouvements révolutionnaires dont

les Etats romains furent le théâtre en 1832. Les Autrichiens ayant occupé la Romagne et les Légations, la France, de son côté, crut devoir, par une occupation correspondante, balancer l'influence ou l'intimidation autrichienne, en s'emparant d'un point important du littoral jusqu'à parfaite solution des difficultés. Ancône fut forcément le point choisi.

Le 7 février, le vaisseau *le Suffren* et deux frégates commandés par le capitaine de vaisseau Gallois, appareillèrent de Toulon, emmenant deux bataillons de guerre du 66e de ligne, formant ensemble 1,100 hommes, sous le commandement provisoire du colonel Combes; le général Cubières, placé à la tête de l'expédition, devait rejoindre par terre.

Le 3e bataillon du 66e et une compagnie d'artillerie munie d'une batterie montée, furent embarqués peu de jours après sur deux corvettes de charge; mais des avaries de mer permirent au *Suffren* et aux deux premières frégates d'arriver les premiers en vue d'Ancône le 22 février. Les dispositions furent immédiatement faites pour le débarquement. A trois heures de la nuit, une partie des troupes prit terre et marcha immédiatement sur la ville, dont les portes étaient fermées. Un refus des officiers pontificaux ayant répondu à la sommation de les ouvrir, le colonel Combes les fit forcer par les sapeurs du génie. Les Français pénétrèrent dans la ville sans y trouver d'obstacle; ils s'emparèrent des portes qui leur furent abandonnées, et le soleil levant trouva toute la ville en notre pouvoir.

Le reste des troupes ayant débarqué au matin, le colonel Combes se dirigea avec un bataillon sur la citadelle. L'officier qui y commandait mit pour condition à sa reddition que la garnison française ne serait pas supérieure aux soldats pontificaux, et que le service des gardes serait fait concurremment par les deux nations, fraternellement unies sous leurs deux drapeaux déployés. Ces conditions furent acceptées comme étant tout à fait conformes à l'esprit politique de notre expédition.

Arrivé à Ancône quelques jours après, le général Cubières publia une proclamation dans laquelle il annonçait que sa mission n'aurait d'autre résultat que de resserrer les liens qui unissaient déjà les Etats de l'Eglise et la France, s'efforçant d'effacer, pour les troupes pontificales, toute impression pénible, causée par la façon forcément un peu brusque dont il avait fallu user pour accomplir l'occupation. Pourtant quelques résistances se produisirent de la part des autorités, qui reçurent ordre de quitter la ville. Le pape, épousant les susceptibilités de ses agents, fit enlever des édifices publics son drapeau et ses armes. Le gouvernement de la province fut en même temps transporté à Osimo. De militaire qu'elle avait un moment été, la question devint diplomatique. Il s'ensuivit de longues négociations; mais le gouvernement français ne consentit à évacuer Ancône que lorsque les Autrichiens eurent, jusqu'au dernier, abandonné les Légations. Nos troupes ne rentrèrent qu'en 1837, laissant après elles dans le pays les plus vives sympathies pour leur gaîté, leur amabilité et la parfaite discipline de leur conduite.

Mais nous touchons cette fois à un véritable fait d'armes : la prise de la cita-

delle d'Anvers. Quelques mots indispensables sur les motifs de cette expédition.

Les Belges, leur révolution accomplie, avaient élu pour leur roi le jeune duc de Nemours. Le roi Louis-Philippe ne ratifia point cette élection, et le prince Léopold de Saxe-Cobourg fut définitivement appelé au trône du jeune Etat émancipé. Tous les efforts de la diplomatie ne purent conjurer la guerre imminente entre la Hollande et la Belgique, guerre qui éclata à l'occasion du refus fait par la première de se retirer de la citadelle d'Anvers qui commande la ville, et des forts qui gardaient l'Escaut, ce qui constituait, si l'on peut dire, une anomalie physique, puisque depuis longtemps déjà la ville d'Anvers était au pouvoir des Belges.

La citadelle d'Anvers est une construction du fameux duc d'Albe, au XVIe siècle. Elle passe pour une des plus fortes de l'Europe. Elle commande la navigation de l'Escaut, qui, large et profond, la garde à l'est, tandis qu'à l'ouest elle est protégée par un ouvrage avancé qu'on nomme la *Tête de Flandre*. Du côté de la terre, plusieurs forts, parmi lesquels la *Lunette Saint-Laurent*, la défendent de toute approche, et les eaux du fleuve remplissent ses fossés d'une eau qu'on y retient avec des écluses, lors du reflux.

Au moment où commencèrent les hostilités sur ce point (novembre 1832), la garnison de la citadelle était forte de 4,000 hommes commandés par le général Chassé, vieil officier de courage et d'expérience, qui était résolu de résister jusqu'à la dernière extrémité. Une flottille de canonnières hollandaises, mouillée dans le fleuve, contribuait aux moyens de la défense, en gardant la *Tête de Flandre*.

Le sol politique européen avait reçu une assez vive secousse de la révolution accomplie par la France en 1830. Dans la prévision de complications dans les événements de la guerre, la Hollande avait pris soin de mettre son armée sur pied, en y ajoutant la *landsturm*. De son côté, la Prusse envoyait un corps d'observation sur la Meuse, ce qui avait décidé la France à rassembler une armée de réserve sur la Moselle, armée toute prête à appuyer au besoin celle du Nord chargée de prendre la citadelle d'Anvers, à défaut des Belges empêchés par la diplomatie. « Ainsi, dit une relation contemporaine, sur la surface relativement si étroite qui s'étend du Rhin à la Moselle et à la Mer du Nord, surface qui ne compte guère que deux degrés géographiques, on voyait flotter les bannières de quatre nations qui semblaient prêtes à s'entrechoquer : 120,000 Hollandais impatients de reprendre le beau pays dont le congrès de Vienne les avait dotés, 100,000 Belges mécontents des ordres diplomatiques qui leur défendaient d'en finir à eux seuls avec la Hollande, 80,000 Prussiens sur le Rhin, 70,000 Français en Belgique; enfin, sur la Moselle, 30,000 autres Français attendant des adversaires. Tout compté, ce coin du continent renfermait 400,000 hommes, partagés par parties égales entre les deux principes politiques qui se disputaient l'Europe. »

Voici la composition de l'armée du Nord, commandée en chef par le maréchal Gérard, ayant pour chef d'état-major général le général Saint-Cyr Nugues. Ces 70,000 hommes étaient ainsi divisés :

Avant-garde, placée sous le commandement du duc d'Orléans, qu'accompagnait son frère le duc de Nemours : 20e léger, 1er hussards, 1er lanciers.

Quatre divisions d'infanterie :

1re *division.*—Commandant, le général Tiburce Sébastiani.—Brigade Harlet (11e léger, 5e de ligne). — Brigade de Rumigny (8e et 19e de ligne).

2e *division.* — Commandant, le général Achard. — Brigade Castellane (8e léger, 12e de ligne). — Brigade Voirol (22e et 39e de ligne).

3e *division.*— Commandant, le général Jamin.—Brigade Zapfel (19e léger et 18e de ligne). — Brigade Georges (52e et 58e de ligne).

4e *division.* — Commandant, le général Fabre. — Brigade Rapatel (7e et 25e de ligne). — Brigade d'Hémicourt (61e et 63e de ligne).

Deux brigades et deux divisions de cavalerie :

Brigade Lavœstine (7e et 8e chasseurs).

Brigade Simonneau (4e chasseurs, 5e hussards).

Division Dejean. — Brigade de Rigny (2e hussards, 1er chasseurs). — Brigade Latour-Maubourg (5e et 10e dragons).

Division Gentil-Saint-Alphonse. — Brigade Villate (1er et 4e cuirassiers). — Brigade Gusler (9e et 10e cuirassiers).

La 5e division, dite de *réserve*, commandée par le général Schramm, ayant sous ses ordres les généraux Rulhières et Durocheret, occupait Valenciennes, Lille et Maubeuge.

Enfin, le génie était commandé par le général Haxo, et l'artillerie par le général Neigre.

Cette armée pénétra en Belgique le 15 novembre, et, sept jours après, elle se trouvait réunie sous la citadelle d'Anvers. Une des premieres mesures du maréchal Gérard fut de placer les divisions Achard et Jamin, avec quelques brigades de cavalerie légère, sur les routes de Berg-op-Zoom et de Bréda, afin de couper tout secours aux assiégés. Les communications avec la citadelle par le fleuve furent interceptées par la division Sébastiani, qui se plaça sur la rive gauche de l'Escaut.

Nos préparatifs de siége étant terminés, le maréchal Gérard somma le général Chassé de rendre la citadelle, sommation de forme, qui avait pour objet réel une entente relative à la neutralité de la ville. Le maréchal Gérard consentait à ne pas utiliser les hauteurs que lui présentaient les édifices, et la faiblesse de la citadelle du côté de la ville pour la défense de laquelle elle avait été établie, et cela à condition que le général hollandais userait des mêmes réserves correspondantes. Un bombardement, disait le maréchal, serait un acte de barbarie inutile et une calamité pour le commerce de toutes les nations, calamité dont la France et l'Angleterre ne manqueraient pas d'exiger réparation. En réponse à ces considérations, le vieux général Chassé demanda que son adversaire renonçât à utiliser dans son attaque les fortifications d'Anvers, et particulièrement une des importantes dépendances de ces fortifications, le fort de Montebello, ajoutant à ces exigences ses libres communications avec la Hollande par l'Escaut. Pareilles concessions retiraient au siége

son complément comme blocus, et le maréchal Gérard, rappelant les siéges de 1746 et de 1792, durant lesquels la neutralité de la ville avait été proclamée, bien que les assiégeants se servissent des ouvrages extérieurs, le maréchal, disons-nous, refusa la condition ennemie. Alors le général Chassé déclara qu'un premier coup de canon tiré de ces ouvrages il bombarderait la ville, déclaration qui jeta la terreur parmi les habitants, dont un grand nombre quittèrent leurs foyers, en emportant ce qu'ils avaient de plus précieux, malgré les difficultés de la saison rigide.

Jugeant que toute entente sur ces points était impossible, le maréchal Gérard se décida à ouvrir la tranchée. Ce fut durant la nuit du 29 au 30 novembre que cette délicate opération eut lieu, à 300 mètres des ouvrages les plus avancés de la citadelle; le duc d'Orléans la dirigeait au milieu des difficultés de la saison, qui embourbait les travailleurs. Mais rien ne pouvait arrêter l'ardeur de nos soldats, qui, le 3 décembre, réussissaient à établir la seconde parallèle sous la mitraille ennemie. Le 4, nos pièces étaient en batterie, et nous commencions un feu de 182 canons, auxquels furent bientôt ajoutés 22 mortiers. Ce feu, très-ardemment entretenu sur la lunette Saint-Laurent et sur la citadelle, protégea l'active poursuite de nos travaux. Bientôt nous eûmes en batterie 400 pièces d'artillerie, qui, sans cesser ni jour ni nuit, firent pleuvoir sur la citadelle une effroyable grêle de projectiles de tout calibre. Mais nous devons nous hâter de dire que le feu des Hollandais ne le cédait point au nôtre en activité et en pointage habile, et la lune venant en aide à l'ennemi, nos cheminements vers la lunette Saint-Laurent en étaient, sinon entravés, du moins rendus fort périlleux. Cependant nous avançions d'une façon sensible.

« Le mineur qui, dans la nuit du 10 au 11 décembre, avait été, à l'aide d'un radeau, attaché à l'escarpe de la lunette Saint-Laurent, — dit l'ordre du jour de l'armée du 16 novembre 1832, — continua son travail dans les nuits suivantes avec beaucoup de difficultés et de peines. Dans la journée du 13, un autre mineur fut presque enterré sous un éboulement. Malgré les obstacles, la mine fut prête à jouer le 14. Le capitaine des mineurs, Jallot, conduisit parfaitement cette opération délicate, dans laquelle les mineurs méritèrent les plus grands éloges, particulièrement le sergent Fabre. Au soir, trois nouveaux radeaux furent lancés, et, avec des fascines garnies de pierres, on combla le fossé pour faire un pont à la troupe qui devait escalader la brèche aussitôt après l'explosion de la mine. Trois compagnies d'élite du 65e furent commandées pour l'assaut, et réunies près de l'emplacement où elles devaient agir. L'établissement du pont employa une grande partie de la nuit; les travailleurs montrèrent un grand zèle, encouragés par l'exemple des sergents-sapeurs Bousquette, Hébrard et Delair. On eut soin d'occuper constamment l'attention de l'ennemi par un feu soutenu d'artillerie et de mousqueterie. Vers cinq heures du matin, la mine sauta et produisit une brèche praticable; mais l'explosion endommagea le pont; il fallut encore perdre une demi-heure de nuit pour le réparer. Le succès de l'opération, que dirigeait habilement le général Haxo,

dépendait beaucoup de la promptitude; il fallait qu'en s'emparant de la lunette Saint-Laurent, les troupes eussent le temps de s'y loger avant le jour et de s'y bien établir, malgré le feu de la place. Le lieutenant-colonel Vaillant et le général du génie Négrier allèrent seuls, avec intrépidité, reconnaître la brèche, et à leur retour les troupes furent mises en mouvement. La 2ᵉ compagnie de grenadiers du 65ᵉ, commandée par le lieutenant Duverger, en l'absence du capitaine Guillaume, blessé le 11 à la tranchée, et la 3ᵉ des voltigeurs, commandée par le capitaine Courant, traversèrent le pont en silence, montèrent au sommet de la brèche, et, sans tirer, suivant l'ordre donné, s'élancèrent à la baïonnette sur les troupes hollandaises qui occupaient l'intérieur de la lunette. Presque en même temps la compagnie de voltigeurs du capitaine Montigny, partant de la droite, se porta sur la gorge de la lunette, tandis que 25 grenadiers, conduits par le lieutenant Boulet et l'adjudant de tranchée Carles, tournaient également la lunette par la gauche, pour l'escalader à la gorge et fermer la retraite à l'ennemi. L'attaque fut si prompte et si vive, que les Hollandais purent à peine faire résistance: une trentaine parvinrent à se sauver, quelques-uns furent tués ou blessés, et les autres, au nombre de soixante, dont un officier, restèrent en notre pouvoir, ainsi qu'un obusier et deux mortiers. »

Ce fait d'arme fut du meilleur effet sur le moral de nos troupes, qui avaient à lutter, non pas seulement contre l'ennemi, mais aussi contre les rigueurs de la saison, qui, détrempant les terrains, convertissant en bourbiers ou en champs de glaces le sol occupé, ne laissaient pas que d'ajouter aux difficultés du siége. Le feu de notre artillerie continua de battre les murs de la citadelle, qui, dans l'intérieur surtout, étaient en ruines. Le général Chassé, dans une de ses dépêches, peint ce siége comme sans égal dans l'histoire. « Souvent, dit-il, j'ai vu quatorze bombes en l'air à la fois. Il n'y avait plus un édifice debout dans la forteresse. Les embrasures étaient détruites, les pièces démontées; les baraques, les magasins à poudre, les casemates, réputées à l'épreuve de la bombe, avaient été percés par les projectiles des assiégeants, réduits en cendre ou écrasés. Les poternes et les communications entre les bastions étaient devenues les seules places de sûreté pour la garnison. » Un point fort important, c'est que le génie ayant réussi à briser les écluses qui retenaient dans les fossés les eaux de l'Escaut, chaque retrait de la marée laissait le fond à sec.

Enfin nous parvînmes, malgré les difficultés de la saison, à miner la contrescarpe. Mais ce ne fut pas sans bien des périls, car les Hollandais ne cessaient point un instant de faire tout l'usage que leur permettait encore le mauvais état de leurs batteries. Nous avions évidemment des adversaires dignes de l'obstination de notre attaque.

Nos batteries de brèche purent commencer leur feu le 21 décembre; les ravages causés par leur pointage furent tels, qu'il fut aisé de prévoir qu'en moins de deux jours l'assaut pourrait s'effectuer. Le général Chassé, que cette défense a comblé d'honneur, vit bien que la brèche ouverte allait être le si-

gnal de sa défaite; il offrit, le 23 au matin, de capituler à la condition de pouvoir se retirer en Hollande avec tout son monde. Le maréchal Gérard exigea la remise des forts de Lillo et de Liefkenshoek; le général Chassé n'ayant point le commandement de ces deux points militaires, ne pouvait qu'en référer au roi. Mais, d'accord sur les autres points avec le général en chef de l'armée française, il livra, en attendant, la citadelle dont nos troupes prirent possession au milieu d'un indescriptible monceau de ruines. Nous reproduirons une partie du rapport par lequel le général Chassé rendait compte, le 24 décembre, au ministre de la guerre hollandais, des derniers efforts de sa défense et des impérieux motifs de sa capitulation : rien ne saurait mieux expliquer le mérite de notre attaque.

« Les obstacles toujours croissants qui s'opposent à ce que je puisse défendre plus longtemps avec honneur le poste qui m'a été confié, m'ont obligé, malgré moi, d'entrer en négociation avec l'ennemi.

« Les fatigues et les privations que les soldats ont éprouvées depuis trois semaines sont au-delà de toute expression, et ont entièrement épuisé les forces de la garnison.

« Il faut ajouter à cela que l'eau potable a tellement diminué depuis que l'ennemi a mis à sec les fossés de la citadelle, que ce n'est que par les plus grands efforts que l'on peut se procurer l'eau absolument nécessaire, et, pour surcroît de malheur, les deux derniers puits qui nous restaient ont été détruits dans la nuit dernière par les bombes de l'ennemi. Tous les bâtiments qui avaient été mis à l'épreuve de la bombe, sont entièrement ruinés, ce qui fait que la garnison est entassée dans les poternes. Les communications et galeries pour se mettre à l'abri d'un bombardement si formidable ne peuvent plus servir à lui donner le moindre repos.

« L'hôpital casemate, où se trouvent les hommes blessés et amputés qui n'ont pu être transportés ailleurs, est sur le point de s'écrouler et d'écraser dans sa chute tous ces malheureux ensemble. »

« A la face gauche du bastion n. 2, l'ennemi a fait une brèche qui a de 80 à 100 aunes de largeur, et qui a comblé près de la moitié du fossé.

« La descente du fossé est effectuée, et il suffit que l'ennemi fasse éclater la mine pour que la contrescarpe tombe dans le fossé, et rende, par conséquent, l'assaut praticable.

« Croyant ainsi qu'il me serait impossible de repousser l'assaut, et qu'en nous y opposant témérairement, nous pourrions perdre la gloire qui a été acquise jusqu'ici, j'ai proposé au maréchal Gérard de nous retirer et d'évacuer la citadelle, comme il me l'avait demandé le 30 novembre dernier. Cette proposition ayant été repoussée, et après avoir passé toute la journée à parlementer, j'ai finalement, et de commun accord avec le conseil de défense, conclu la capitulation dont j'ai l'honneur de joindre copie à la présente.

« J'ai offert de rester prisonnier de guerre avec quelques-uns de mes officiers, à condition que le restant de la garnison pourrait retourner dans les provinces septentrionales; mais cette offre a été faite en vain.

« Votre Excellence verra par l'article additionnel que la flottille stationnée devant la ville n'est pas comprise dans la capitulation. Cet article a été inséré sur la demande du capitaine de marine Koopman...

« Ce jour est le plus infortuné de ma vie... J'aurais volontiers fini ici mon existence par une mort glorieuse, mais cela ne m'a pas été permis. »

Voici maintenant le compte que le général Tiburce Sébastiani rendait au général en chef de la tentative opérée, le 23 décembre au matin, contre la digue de Doël, par l'escadre hollandaise et la garnison du fort de Liefkenshoek :

« L'escadre, composée d'une frégate, de deux corvettes, de trois bateaux à vapeur et d'une vingtaine de canonnières, avait descendu la rivière et s'était placée vis-à-vis la digue de Doël. Sur chaque bateau à vapeur, il y avait 3 à 400 hommes de débarquement. Des barques portant des hommes et de l'artillerie, sorties de Liefkenshoek, se sont en même temps avancées sur l'inondation, pendant qu'une sortie de la garnison se dirigeait le long de la mer sous la protection de leurs canonnières. Les bateaux qui étaient dans l'inondation sont venus débarquer les hommes qu'ils avaient à bord, sur la digue, près du point où elle se réunit à celle qui contient l'inondation. Les bateaux à vapeur ont mis à terre les hommes qu'ils avaient été chercher à Lillo, et, tous ensemble, se sont précipités sur le premier poste que nous avons, à la jonction de ces deux digues. Aux premiers coups de fusil, un bataillon s'est porté sur le point attaqué : une vive fusillade s'est engagée, et, après un feu de quelques moments, nos troupes ont abordé l'ennemi à la baïonnette, l'ont culbuté et se sont ensuite avancées sur la digue en battant la charge. Cette attaque vigoureuse a ébranlé les Hollandais ; ils se sont retirés en désordre ; ils ont regagné avec peine leurs embarcations, et ceux qui faisaient partie de la garnison sont rentrés dans le fort, poursuivis par nos soldats, qui se sont avancés jusqu'à portée de fusil de la place, dont le feu à mitraille les empêchait de s'avancer davantage.

« J'ai fait aussi border les banquettes que j'ai fait pratiquer derrière la digue, et nos soldats ont commencé à tirer sur l'escadre, qui était à portée de pistolet. Le combat s'est soutenu jusque vers trois heures ; les bâtiments se sont ensuite fait remorquer par les bateaux à vapeur et ont été se réfugier sous les forts de Liefkenshoek et Lillo.

« Nous avons eu une douzaine d'hommes tués et une quarantaine de blessés, dont plusieurs très-grièvement. Nos troupes ont été admirables sous le feu d'une canonnade à laquelle nous ne pouvions répondre, puisque nous étions sans artillerie ; elles sont restées impassibles, et on n'a entendu d'autre cri dans les rangs que celui d'en avant ! en avant ! lorsque l'ennemi s'est présenté sur nos digues. Cependant l'escadre a tiré près de six heures ; 200 pièces de canon faisaient feu, et la mitraille pleuvait de toutes parts de manière à étonner les soldats les plus aguerris.

« Les digues sont restées jonchées de cadavres hollandais, parmi lesquels on remarquait l'officier qui commandait le débarquement sur la plage. »

Le roi de Hollande se refusa à la remise des forts exigée comme rançon de

la garnison de la citadelle d'Anvers. Le maréchal Gérard offrit à cette garnison la liberté de son retour en Hollande à la condition de ne point prendre les armes contre nous ou nos alliés, les Belges particulièrement. Mais le général Chassé ne crut pas pouvoir se soumettre à ces conditions: il préféra se rendre prisonnier avec ses troupes. Au reste il faut dire que le général hollandais et le maréchal français eurent ensemble, dans toutes ces affaires, les rapports que doivent avoir des ennemis qui s'estiment et s'honorent.

Le général en chef remit aux Belges la citadelle aux trois quarts en ruines (on l'a réparée depuis); la mission de l'armée du Nord était terminée. Nous extrayons de l'ordre du jour publié par le maréchal Gérard en quittant la Belgique pour rentrer en France les lignes suivantes, qui font partie de l'archive de l'armée :

« Depuis la formation de l'armée du Nord, le bon esprit des militaires qui la composent, leur discipline, leur conduite, ont certainement soutenu sa bonne réputation tant au dehors qu'au dedans. Dans la première expédition qui nous a menés l'an dernier en Belgique pour secourir un allié, la rapidité de notre marche et la promptitude du résultat avaient annoncé ce que les soldats pourraient faire devant un ennemi qui les attendrait.

« Cette année, les Hollandais nous ont attendus à Anvers, et l'armée a prouvé qu'elle savait joindre la constance à la valeur; qu'elle brave les dangers comme elle supporte les privations et les fatigues.

« La résistance opiniâtre des Hollandais derrière des fossés et des murs a retenu pendant 24 jours et 25 nuits les soldats dans la tranchée, avec la pluie, la boue et le froid, par des travaux et des périls continuels, sous le feu de la place.

« Les sapeurs et les mineurs, les canonniers et les soldats d'infanterie n'ont pas cessé un jour ou un instant de se montrer gais, obéissants, braves et animés d'honneur. Dans ce siége mémorable, il a été ouvert 14,000 mètres de tranchée, il a été tiré 63,000 coups par l'artillerie, il a été pris à l'ennemi par capitulation 5,000 soldats de diverses armes, dont 185 officiers; nous avons eu 608 tués.

« Toutes les armes ont fait leur devoir, tous les services, y compris celui de santé, ont donné des preuves de dévouement. Les soldats ont campé, ont bivouaqué, ont quelquefois doublé et triplé le service sans se plaindre. Les blessés ont fait preuve de courage.

« Le maréchal commandant en chef ne peut retracer une si belle conduite sans répéter à toute l'armée qu'il sait, pour ainsi dire, ce que chacun a fait, qu'il apprécie ce que chaque soldat vaut, et qu'il sera heureux de faire récompenser tous ces services. »

Nous allons désormais suivre nos braves sur des rives nouvelles; le gouvernement issu de la révolution de juillet ayant à consolider et à étendre la conquête qui lui avait été léguée par Charles X, conquête si heureusement achevée à l'époque où l'on trace ces lignes.



CHAPITRE V.

GUERRE D'AFRIQUE.

SOMMAIRE. — Bilan de l'expédition d'Alger. — Arrivée à l'armée du général Clausel. — Expédition de Médéah. — Occupation de ce point. — Nouvelle expédition sur Médéah. — Attaque de la ferme modèle. — Combat de l'Oued-Kermès. — Occupation de Bône. — Défense d'Oran. — Attaque des avant-postes d'Alger. — Combats divers. — Abd-el-Kader. — Oran attaqué par les Arabes. — Occupation de Mostaganem et de Bougie. — Combats divers. — Intrigues d'Abd-el-Kader. — Expédition contre Mascara. — Destruction de cette ville. — Expédition de Tlemcen. — Combat de la Tafna. — Nouvelle expédition sur Médéah. — Expédition contre Abd-el-Kader. — Combats divers. — Paix avec Abd-el-Kader (1837). — Expédition contre Achmet-Bey. — Expédition de Constantine. — Marches, privations, difficultés. — Description de Constantine. — Attaque et retour à Bône. — Nouvelle expédition. — Travaux de siége. — Mort du général Damrémont. — Le général Valée. — Assaut et prise de Constantine. — Fin de l'expédition.

Il nous a semblé curieux d'offrir à nos lecteurs le bilan de cette expédition d'Alger, dont nous allons avoir à décrire les opérations multiples d'occupation et de développement de conquête. On sait qu'en général, l'opinion ne fut pas très-favorable à cette expédition aventureuse, et que bien des sinistres prédictions accompagnèrent son départ. Voici quels en furent les résultats matériels jusqu'à la possession de la ville d'Alger. Ce bilan est établi d'après les documents officiels.

Les frais extraordinaires de l'expédition (marine, guerre et finances) se sont élevés, pour 1830 (conquête et occupation), à la somme totale de. 49,107,433 fr. 80 c.
et à celle de 55,962,699. fr. 83 c., en y ajoutant les dépenses du pied de paix, dépenses qui, dans tous les cas, auraient été faites.

La conquête a produit en 1830. . . . . 54,719,537 41

Différence au profit du trésor. . . . . 5,611,923 fr. 61 c.

Report.	5,611,923 fr. 61 c.
Cet excédant doit être augmenté de la valeur du matériel acquis sur 49,107,433 fr. dépensés, matériel qui, n'ayant été consommé qu'en partie durant la campagne, est venu grossir les approvisionnements de la guerre et de la marine, et qui peut être évalué à environ	10,000,000 »
La guerre d'Alger, outre la conquête d'un riche et important territoire, a donc donné à la France un bénéfice de.	15,611,923 fr. 61 c.

Quant à la somme de 54,719,537 fr. 41 c. figurant ici comme produits de la conquête, en voici le détail :

Trésor du Dey (espèces, et matières d'or et d'argent).	47,639,010 fr.	84 c.
Recettes diverses, impôts, subsides, etc.	675,196	37
Matériel d'artillerie (785 bouches à feu en bronze, 399 en fer, projectiles, etc.).	4,589,624	43
Matériel de marine (deux corvettes, cinq goëlettes, un chebeek, etc.).	799,791	»
Effets d'habillements, campements, etc.	155,990	35
Mobiliers et médicaments.	81,010	70
Denrées et marchandises diverses.	796,733	72
Total.	54,719,537 fr.	41 c.

Trompée par les rapports exagérés des Maures et des Juifs, l'opinion publique estimait, comme nous l'avons dit, à une bien plus haute valeur le trésor de la Régence. On ignorait que, depuis de longues années, ce gouvernement éprouvait un déficit annuel de plus de 2,000,000 de francs.

En résumé, on le voit, l'expédition d'Alger ne fut pas seulement un fait d'armes glorieux, mais aussi, en origine, une bonne affaire. Revenons aux faits militaires.

Les Arabes puisèrent dans la nouvelle des événements qui avaient renversé Charles X, et entraîné le départ du maréchal de Bourmont, des espérances qu'il importait de ne pas laisser se développer. Déjà les Kabyles se montraient jusqu'aux portes d'Alger, et le bey de Tittery annonçait que, sous peu, il viendrait, à la tête de cent mille hommes, contraindre les infidèles à fuir les rives africaines. Mais le général Clausel arriva prendre le commandement de l'armée, et ces forfanteries durent bientôt céder devant l'énergie de ses premières mesures. Dans le but de rendre à nos armes le prestige nécessaire au développement de la conquête et à sa sécurité, le général se décida à venger le guet-apens de Blidah, en marchant, au milieu des tribus de l'Atlas, droit au bey de Tittery, l'adversaire le plus important que nous eussions alors. Pendant que se formait le corps expéditionnaire, le général s'occupa de la partie civile de sa mission. Il crut devoir à l'opinion de former une commission d'enquête pour confondre les odieuses calomnies dont l'armée avait été l'objet au sujet

des trésors de la Casaubah. Nous n'avons plus à dire que cette enquête, pratiquée avec une inexorable sévérité, a démontré que le trésor tout entier avait été expédié en France.

Une des premières mesures militaires du général Clausel fut la formation d'un corps auxiliaire indigène, appelé corps des Zouaves, du nom de la principale tribu qui en fournit les éléments.

Quant au corps d'expédition, il fut composé de douze bataillons d'infanterie (un de chaque régiment), des chasseurs d'Afrique, d'un détachement du bataillon des Zouaves, de six pièces d'artillerie de montagne, de six pièces de campagne et de deux compagnies de sapeurs. On devait laisser pour la garde d'Alger treize bataillons et le reste de l'artillerie.

Le général en chef, ayant sous ses ordres le lieutenant-général Boyer et les généraux Achard, Hurel et Monck-d'Uzer, quitta Alger le 17 novembre, à la tête de ce corps d'expédition. Le lendemain nos troupes trouvèrent à une lieue de Bélidéah 1,800 Arabes disposés à défendre la ville. Sans perdre un instant, le général envoya la brigade Achard tourner la place par la droite, tandis que le front de l'ennemi était attaqué par la brigade Hurel. Peu d'instants suffirent à nos soldats pour battre et mettre en déroute tous les Arabes. La ville resta en notre pouvoir. L'opération fut complétée par la destruction de quelques villages voisins dont les populations s'étaient mêlées à la résistance. Le 20, notre corps expéditionnaire, laissant à gauche les hauteurs qui dominent la plaine de la Métidja, prit la route de Médéah. Le général Clausel mit à profit, pour en faire un fort, un bâtiment posté au pied de l'Atlas, et connu sous le nom de Ferme de l'Aga. Ce point mis en défense et armé de quatre canons, un bataillon y fut laissé avec le gros des bagages. Le lendemain nos troupes franchirent la chaîne de l'Atlas, portant dans l'intérieur de l'Afrique ce drapeau tricolore qui semblait frayer un passage à la civilisation, au commerce et à l'industrie. Arrivé au-dessus du premier contre-fort de l'Atlas, le général Clausel en fit célébrer le passage par une salve de vingt-cinq coups de canon tirés aux cris de vive la France!

La marche continua d'avancer par des sentiers étroits, escarpés, que coupaient des ravins profonds. De loin en loin on apercevait entre les plateaux boisés des Arabes armés. Le bey de Tittery avait réuni 8,000 hommes, dont 2,500 Turcs, pour défendre le col de Téniah, reconnu comme l'un des points les plus infranchissables de l'Atlas. La défense du passage avait été préparée avec assez d'entente et de prudence : deux pièces d'artillerie étaient braquées sur les hauteurs qui dominaient la route, et 1,500 artilleurs les appuyaient. Le gros des ennemis était disséminé sur les points les plus favorables pour la défense du passage, ou échelonnés en avant de la position principale.

Les 14e et 37e de la brigade Achard commencèrent l'action. Ces troupes gravirent avec ardeur les déclivités des monts, sous les décharges des Arabes embusqués à demi-portée de fusil. Quelques compagnies des nôtres parvinrent à tourner l'ennemi, tandis que la brigade Monck-d'Uzer opérait au centre sur le col de Téniah. Ce passage était fort périlleux, soit par la nature physique

des lieux, soit par le feu des deux pièces d'artillerie qui en foudroyaient l'étroit espace. Mais notre colonne n'en avança pas moins intrépidement, et bientôt, jetant leurs sacs, les Français s'élancèrent au sommet du col, sous le feu des Arabes et des Turcs. Ceux-ci, étonnés par tant d'audace, et se voyant sur le point d'être cernés par les compagnies détachées, battirent rapidement en retraite, et le col fut franchi sans nouvel obstacle. Arrivé au sommet de l'Atlas, le général Clausel adressa à ses troupes un ordre du jour « qui peut paraître ampoulé à ceux qui le lisent froidement dans une caserne, dit un ouvrage spécial, — mais qui devait sans doute son exagération emphatique au combat livré peu de temps auparavant, et au grandiose naturel du site où l'armée était campée. » Au reste, voici cet ordre du jour :

« Soldats ! les feux de vos bivouacs qui, des cimes de l'Atlas, semblent se confondre avec la lumière des étoiles, annoncent à l'Afrique la victoire que vous achevez de remporter sur ses barbares défenseurs, et le sort qui les attend.

« Vous avez combattu comme des géants, et la victoire vous est restée !

« Vous êtes, soldats, de la race des braves, les dignes émules des armées de la révolution et de l'empire.

« Recevez les témoignages de la satisfaction, de l'estime et de l'affection de votre général en chef. »

Le corps expéditionnnaire laissa la défense du col de Téniah à la brigade Monck-d'Uzer, et descendant vers le sud, il marcha sur Médéah aux portes de laquelle il arriva sans trouver d'obstacle. Les habitants vinrent même à la rencontre de nos troupes, pour protester de leurs pacifiques dispositions. Située à vingt-cinq lieues d'Alger, Médéah, capitale du beylick de Tittery, est une charmante ville, ceinte de murs et peuplée d'environ 10,000 Maures. Le 23, le général Clausel y installa le nouveau Bey venu d'Alger avec l'expédition. L'ancien Bey, qui craignait la vengeance des Kabyles, demanda à venir à Alger avec ses femmes, ce qui lui fut accordé. C'est ainsi que cette expédition, la première de nos armes vers l'intérieur, paraissant avoir atteint le but proposé, nos troupes revinrent à Alger.

Le général Clausel laissa à Médéah deux bataillons et le détachement de Zouaves, chargeant le colonel Marion d'organiser quatre bataillons de milice maure pour renforcer la garnison.

Le 29, le corps expéditionnaire était de retour à Alger.

Peu après, le général Clausel ayant été nommé député dans les Ardennes, le gouvernement le rappela de l'Algérie, et lui conféra la dignité de maréchal de France. Son successeur fut le général Berthézène. Un des premiers actes du nouveau gouverneur fut une excursion dans les montagnes que borne à l'est la plaine de la Mitidja, dans le but de repousser les tribus qui entravaient sur ce point nos approvisionnements. Cette expédition, entreprise dans les premiers jours de mai, eut une réussite complète, et ne nous occasionna aucune perte. Les bords de l'Haracht, de l'Hamize, de l'Ouedjer, de la Chiffa et du Mazafran, furent purgés de la malfaisante présence des Kabyles.

Le Bey installé à Médéah par le général Clausel n'étant plus maître des

passions hostiles à notre occupation, il devint nécessaire d'aller raffermir notre autorité sur ce point. Le 25 juin, le gouverneur partit donc à la tête de 5,000 hommes renforcés d'une batterie d'artillerie. Nos troupes eurent durant cette expédition à lutter contre plusieurs tribus qui subirent des pertes considérables.

Mais déjà nos troupes commençaient à s'habituer aux ardeurs du climat africain, et elles savaient aussi mieux le genre de combat qui convenait avec des ennemis comme les Arabes. Les rapports officiels démontrent cet avantage acquis, par les résultats comparatifs. Dans la première expédition contre Médéah, notre perte fut de 162 morts et 300 blessés. Dans la seconde, nous n'eûmes que 63 morts et 192 blessés.

Le 17 juillet, nous eûmes à défendre la ferme-modèle que le général Clausel avait établie au milieu de la Mitidja. Les assaillants étaient au nombre de 3,000, le poste de la ferme ne s'élevait guère qu'à 150 hommes appuyés de trois canons. La brigade Feuchères accourut, et l'ennemi fut repoussé. Il revint à la charge le lendemain, et le gouverneur les repoussa de nouveau. Les Arabes perdirent 120 hommes contre nous 8.

Il y eut un autre combat avantageux pour nos armes sur l'Oued-Kermès, contre le fils de l'ex-bey de Tittery, qui était venu attaquer un de nos blockhaus. Il fut complétement défait par le lieutenant-colonel Lavoyerie à la tête d'un bataillon du 2e régiment, et par le colonel d'Arlanges du 30e régiment. Le général Berthézène le fit poursuivre par sa cavalerie jusqu'à Bouffarick; la perte des Arabes ne fut pas moindre de 800 hommes tant tués que blessés. Ce dernier combat assura pour quelque temps la tranquillité dans les environs d'Alger. En décembre 1831, le lieutenant-général Savary, duc de Rovigo, fut appelé à remplacer le général Berthézène dans le commandement de l'armée et des provinces conquises.

En 1832, nous eûmes sur ce continent nouveau peu de combats à soutenir; l'armée s'occupa de colonisation, et l'autorité se consacra aux améliorations administratives. Un coup de main hardi nous permit de réoccuper Bône. Le capitaine d'artillerie d'Armandy, accompagné d'un jeune Maure nommé Youssouf, capitaine de chasseurs d'Afrique, pénétra à la tête d'une trentaine de nos soldats et une centaine de Turcs, dans la Casaubah de cette ville, et réussirent héroïquement à s'y maintenir jusqu'à l'arrivée de renforts. Peu après le duc de Rovigo fit entreprendre à Bône d'importants travaux. L'ancien bey, Ibrahim, chercha à nous reprendre ce point important, mais il fut battu par deux bataillons du 55e et par l'infanterie et la cavalerie de Youssouf.

Oran eut à subir une attaque plus grave encore contre plusieurs milliers de fantassins et de cavaliers arabes. La lutte dura du 3 au 8 mai entre les indigènes et la garnison commandée par le général Boyer, et finit au triomphe de nos armes. De nouvelles tentatives effectuées par eux les 23 octobre et 10 novembre n'eurent pas un meilleur succès.

Excités par leurs marabouts, les Arabes de l'ouest avaient établi à Bouffarick et à Coléah deux camps de résistance. Le gouverneur général y envoya des

troupes bien commandées. Le général de Faudoas mena son expédition à fin de la façon la plus brillante; les trophées de cette expédition furent deux drapeaux et 5 à 600 Arabes mis hors de combat. Le général de Faudoas ne fut pas moins heureux dans une expédition contre Blidah, expédition qui termina d'une manière éclatante les opérations militaires de l'année 1832.

L'année suivante vit les hostilités éclater sur plusieurs points à la fois de la Régence. La province d'Oran donna le signal. Les Garabats, belliqueuse tribu de la vallée de la Sig, avaient établi leurs *douars* à six lieues de la ville. Le général Desmichels qui commandait la division française résolut de repousser ces dangereux voisins; il y parvint, mais sa victoire fut le signal d'une prise d'armes générale des Arabes accourus de toutes les tribus voisines, rangées sous le commandement du fameux Abd-el-Kader, qui, reconnu chef de la ville de Maskara, venait de se déclarer Bey de toute la province. Ses forces montaient à 10,000 hommes, dont 1,000 fantassins. Le 27 mai, un combat acharné s'engagea, et finit par la retraite d'Abd-el-Kader, qui, découragé, leva son camp et disparut. Cette victoire eut pour effet de resserrer les liens qui unissaient à nous les tribus soumises, et d'entraîner la soumission des Garabats.

Le général Desmichels ayant fortifié Oran, se dirigea sur le poste d'Arzew, situé entre Oran et Alger, poste que les Kabyles tenaient pour leurs communications maritimes. La ville fut investie par terre et par mer, et le général Desmichels put y entrer le 5 juin. La prise de ce point devait nous faciliter singulièrement l'attaque de l'importante ville de Mostaganem.

Mostaganem avait une garnison turque qui tenait pour nous, mais il y avait lieu à douter de la fidélité de ces occupants, qu'Abd-el-Kader cherchait à gagner à sa cause. Le général Desmichels reprit la ville et se hâta de s'y fortifier. Les Kabyles, qui accoururent pour l'attaquer, furent repoussés avec de grandes pertes, et le 2 août le commandant de l'expédition put retourner à Oran. Plus tard, Abd-el-Kader fit un appel à toutes les tribus de la province de Maskara, et les lança sur Mostaganem. L'énergique attitude de nos troupes annula toutes ces tentatives, qui se résumèrent en pertes considérables pour les Arabes.

Le bey de Constantine, notre ennemi, occupait encore le port de Bougie, situé à l'est d'Alger, entre ce dernier point et Bône. Le 22 septembre, une flottille, commandée par le commandant Parseval-Deschênes, et portant 1,800 hommes sous les ordres du général Trezel, quitta Toulon pour se rendre maître de ce point maritime. Cette flottille arriva le 29 devant Bougie et réussit à opérer le débarquement, sans éprouver trop de résistance. Une fois à terre, la lutte contre les Arabes devint plus sérieuse; il fallut sept jours, et des combats infinis pour conquérir, maison par maison, cette ville, où nos troupes ne furent maîtresses que le 6 octobre.

Le général en chef duc de Rovigo fut remplacé par le général Avizard, qui eut bientôt lui-même pour successeur le général Voirol, lequel prit le gouvernement de la Régence en avril 1833. Quelques combats contre les Hadjoutes signalèrent les débuts de son commandement.

Chacun de nos combats, et nous eûmes à en soutenir un certain nombre dans la province d'Oran, avait pour conséquence la soumission de quelque nouvelle tribu. Pourtant Abd-el-Kader, qui prenait déjà sur les pays insoumis cette autorité prestigieuse qui devait grandir son rôle aux proportions qu'on sait, nous suscitait sans cesse des adversaires nouveaux. Ce guerrier indomptable, profitant de toutes les occasions que lui signalaient ses nombreux espions, nous harcelait partout où nos soldats s'avançaient pour le développement de notre conquête civilisatrice. Pourtant, durant l'année 1834, sauf quelques escarmouches partielles dans les provinces du centre et de l'ouest (Alger et Oran), la situation militaire permit à l'œuvre de colonisation de faire quelques pas importants. Le 27 juillet, le général Voirol fut remplacé dans son commandement par le général Drouet comte d'Erlon, dont tant de fois, aux plus belles époques de nos grandes luttes impériales, le nom s'est produit dans ces lignes.

Abd-el-Kader s'était vu singulièrement amoindri dans l'importance de ses commandements par notre double occupation d'Arzew et de Mostaganem, pertes qui lui enlevaient tout débouché, soit pour l'écoulement de ses denrées, soit pour ses approvisionnements en armes et en munitions. Le bey de Maskara, reconnaissant combien il lui serait difficile de lutter contre nos armes, songea à tourner la difficulté, en essayant de la ruse des négociations. Au mois de février 1834, après avoir stipulé de grands avantages commerciaux, il fit son hypocrite soumission à la France, entre les mains de son plus constant adversaire depuis l'entrée en campagne, le général Desmichels. On espérait que cet exemple serait suivi par Achmet, bey de Constantine, mais il n'en fut rien. Ce dernier continua à entretenir l'esprit d'hostilité dans la province de l'est, en provoquant mainte attaque contre nos garnisons de Bône et de Bougie, profitant habilement des époques où il savait que l'influence du climat était le plus fatal à nos soldats. Le colonel Duvivier se couvrit de gloire dans les diverses défenses de Bougie. Ce fut sous son commandement qu'eut lieu cette admirable résistance de trente braves isolés dans un blockhaus, et qui, pendant six heures, luttèrent triomphalement, à l'abri de faibles murailles, contre 6,000 Arabes contraints à se retirer.

Le bey Achmet faisait aussi la guerre aux tribus soumises à nos armes, et souvent nos soldats eurent à combattre côte à côte avec les Arabes nos alliés contre les fanatiques Kabyles soulevés contre les progrès de la colonisation. Cependant il était rare qu'un combat n'eût pas pour conséquence immédiate la soumission de la tribu qui avait pris les armes.

L'année 1835 était venue, et nous n'occupions encore dans l'importante province de Constantine que Bône et Bougie. Ce dernier point était le théâtre d'incessants combats, par sa position au centre de peuplades belliqueuses. Nos troupes y essuyèrent mainte attaque furieuse, dont leur bravoure triompha sans cesse.

Une des conséquences du traité de 1834 avait été l'accroissement du prestige qu'exerçait Abd-el-Kader sur les populations arabes, dont, par son infa-

tigable activité, son courage extraordinaire et son intelligence peu commune, il devint en peu de temps comme le représentant politique et religieux. Ce personnage ne laissait échapper aucune occasion de nous susciter des embarras nouveaux, en animant sans cesse contre nos progrès militaires et coloniaux les Arabes toujours enclins à retomber sous la loi de leurs vieilles traditions.

Poussé à bout par les brigandages des Hadjoutes et de diverses autres tribus, le général Rapatel marcha contre ces peuplades, brûla leurs camps et enleva leurs troupeaux. Cette première expédition fut suivie de bon nombre d'autres qui toutes portèrent le châtiment chez les Arabes soulevés par la passion d'Abd-el-Kader.

Le général Desmichels, auteur du traité avec le Bey, avait été remplacé dans le commandement de la province d'Oran par le général Trézel. Deux tribus alliées, celle des Zmélas et celle des Douairs, demandèrent sa protection contre les vexations qu'elles éprouvaient de la part d'Abd-el-Kader. Sommé de respecter nos alliés, le Bey ne tint nul compte de l'intimation, ce qui contraignit le général à agir par la force. Il marcha sur Maskara, à la tête de 2,500 hommes, et arriva le 26 juin sur les bords de la Sig, à dix lieues environ d'Oran. Ce fut là qu'il rencontra les forces ennemies, qui ne montaient pas à moins de 12,000 hommes dont les deux tiers en cavalerie. Postée dans un défilé, cette armée ajoutait à son avantage numérique celui du terrain habilement choisi. Toutefois, le général Trézel n'hésita point à accepter le combat. Une division s'avança dans la forêt de Muley-Ismaël, affrontant résolument le défilé si bien gardé par la masse des ennemis. L'avant-garde de cette division se vit tout à coup assaillie de tous côtés par une multitude d'Arabes, au nombre de dix contre un. Nos soldats, surpris de l'impétuosité meurtrière de cette attaque, se montrèrent un moment indécis, et une sorte de confusion fatale se répandait dans nos rangs, lorsque le colonel Oudinot, qui commandait l'avant-garde de la division, comprenant qu'on était dans un de ces instants de crise où une action d'éclat est nécessaire pour rendre l'élan au soldat, s'élança au premier rang, et s'écria : « *En avant soldats! l'honneur du régiment nous en fait un devoir!* »

Et, lançant son cheval au galop, le brave colonel se précipite contre l'ennemi, électrisant par son héroïque exemple le petit nombre de cavaliers qui l'entourent. Plus de 1,200 fantassins arabes sont embusqués dans le défilé du bois; il les met en déroute et fraie un passage à la division... Mais ce succès, il le paie de sa vie ! Il tombe frappé des balles ennemies.... trépas plein de gloire, qui fut un deuil profond pour toute l'armée, dont le colonel Oudinot était généralement aimé et estimé. C'était le second fils de l'illustre maréchal de l'empire, duc de Reggio (1).

Le général Trézel établit ses troupes sur les deux rives de la Sig, dans le

(1) La gravure qui accompagne ces pages, est prise du beau tableau dans lequel M. Horace Vernet a reproduit cette mort héroïque, tableau peint pour le maréchal, et que possède aujourd'hui son fils aîné, M. le lieutenant-général Oudinot de Reggio.

camp même d'où l'ennemi venait d'être si audacieusement chassé malgré son immense supériorité numérique. Cette victoire, très-vivement disputée, nous coûtait du reste des pertes sensibles; nous avions perdu 52 hommes, et nous avions près de 300 blessés.

Abd-el-Kader était allé camper un peu plus loin, sans paraître découragé par sa défaite. Notre position pouvait devenir critique; aussi fut-ce avec une certaine satisfaction que le général Trézel vit l'Emir lui faire le 27 des propositions pacifiques. Mais les négociations, à peine commencées, s'arrêtèrent; de sorte que, craignant quelque piége parfaitement justifié par l'immense avantage numérique de l'ennemi, le général crut prudent de se mettre en retraite. Mais Abd-el-Kader ne nous laissa point opérer ce mouvement sans essayer d'user de ses avantages; il reprit ses positions dans le défilé d'où il avait été chassé, et que nous devions de nouveau franchir. Là, il nous attaqua avec fureur; nous ne parvînmes point à gagner la protection du canon d'Arzew sans éprouver beaucoup de pertes : 262 morts et 300 blessés, bagages perdus, etc. Mais l'ennemi avait de son côté payé cher son triomphe, qui, grâce à l'ardent appui de notre artillerie, lui coûta plus de 3,000 des siens.

Cette affaire décida une expédition en règle contre Maskara, chef-lieu d'Abd-el-Kader, dans la province d'Oran. Le maréchal Clausel fut, à la même époque, envoyé pour succéder au comte d'Erlon. Averti du danger qu'il courait, Abd-el-Kader comprit qu'il n'y avait de salut pour lui que dans le soulèvement général du pays contre notre conquête. Divers épisodes et combats partiels signalèrent les préliminaires de l'expédition : le maréchal Clausel marcha de sa personne sur Blidah. Un beau fait d'armes signala cette expédition. « Le lieutenant-général Rapatel, accompagné d'une quarantaine de chasseurs et d'une vingtaine d'officiers, se trouva tout à coup à l'entrée d'un défilé, en présence d'environ 300 cavaliers ennemis; il les chargea aussitôt à la tête de sa faible escorte avec tant de vigueur, qu'il les culbuta. » Le maréchal entra à Blidah, et les Hadjoutes, renouvelant leur soumission, refirent les serments déjà tant de fois violés.

Dans le même moment, Abd-el-Kader échouait personnellement dans une attaque contre Oran.

Mais l'expédition contre Maskara se préparait d'une façon formidable. Le duc d'Orléans, prince royal, débarqua le 10 novembre à Alger pour y prendre part.

La ville de Maskara, capitale de l'Emir, située à douze lieues du rivage, avait une certaine importance commerciale, malgré une population flottante qui variait de 4 à 15,000 âmes. Cette ville est assise aux pieds du petit Atlas; la route qui y mène était des plus difficiles. L'armée expéditionnaire fut portée à 10,000 hommes de toutes armes; un corps auxiliaire de Turcs et Arabes alliés y fut joint sous le commandement du bey français d'Oran. Le duc d'Orléans accompagnait le maréchal, sans commandement actif. Le maréchal-de-camp Oudinot, qui avait repris du service pour venger la mort de son glorieux frère, commandait aussi à son tour la brigade d'avant-garde; les généraux

Perrégaux et d'Arlanges faisaient partie de cette expédition, ainsi que le colonel Combes.

Le duc d'Orléans et le maréchal Clausel quittèrent Alger le 26 novembre. Le général Oudinot, bientôt rejoint par le bey Ibrahim, se mit en route à la tête de sa brigade, le lendemain. Le 28, toute l'armée était sur le Tlélat; les quatre brigades et les convois campèrent sur la rive gauche, les Zouaves du commandant Lamoricière et les Turcs du bey Ibrahim sur la rive droite. On ne commença à voir l'ennemi que le lendemain 29.

Toutefois, l'armée traversa sans coup férir la forêt et le défilé de Muley-Ismaël, puis l'Onyasse, le 30 novembre et le 1er décembre. Elle s'arrêta sur la Sig; un premier et assez sérieux engagement eut lieu le 2; le duc d'Orléans et le maréchal y ouvrirent la campagne le sabre à la main.

Abd-el-Kader marchait intrépidement à la tête des siens, manœuvrant de façon à conjurer l'effet de nos évolutions rapides. Mais le maréchal n'en réussit pas moins à couper les Arabes en deux corps, et l'Emir se trouva séparé des Beni-Hamer, ce qui compromit singulièrement ces derniers, et força le corps entier à s'éloigner, en nous permettant de suivre notre route. Mais comme nos troupes arrivaient à Sidi-Emburuk, près de ces mosquées isolées des campagnes, qu'on appelle des marabouts, elles furent arrêtées par une vive canonnade partant de la montagne de l'Habrah. Nous eûmes plusieurs hommes blessés par les boulets et les obus, et notre tête de colonne s'arrêta. Le duc d'Orléans s'élança au galop sur la route pour y placer l'artillerie de façon à protéger le passage. Mais les Arabes, embusqués au-delà d'un ravin, au milieu des bois, nous couvraient de mitraille et d'une grêle de balles. Le prince, qui s'était avancé au milieu des fantassins, sur un des points les plus exposés, reçut une balle morte dans la cuisse gauche..... Cet accident anima nos soldats, qui s'élancèrent à la baïonnette contre l'infanterie ennemie établie dans le ravin. Cernée de toutes parts, elle périt en grande partie sous le feu de nos tirailleurs et de la mitraille. Abd-el-Kader, dont les principaux officiers avaient été tués à ses côtés, disparut.

Sur la droite de notre colonne, l'avantage n'avait pas été moins décisif; partout l'ennemi avait été culbuté; malheureusement le brave général Oudinot de Reggio, blessé assez dangereusement d'une balle à la cuisse, avait dû, mais l'action finie, quitter son périlleux commandement d'avant-garde.

L'armée continua de s'avancer vers l'Habrah, après avoir laissé dans le combat 50 à 60 morts et blessés. L'Habrah franchi, nous eûmes de nouveau à combattre. Les généraux Marbot (remplaçant le général Oudinot), Perrégaux et d'Arlanges engagèrent l'action avec avantage, et finirent par arriver aux marabouts de Ouled-Sidi-Ibrahim. Sur ces entrefaites, le commandant Lamoricière, avec ses Zouaves, mettait en fuite les Beni-Mougran.

Mais nous avancions vers le but de l'expédition. On avait, par ailleurs, lieu de supposer que dès le début de la campagne, le parti d'Abd-el-Kader s'était en grande partie dissous. Le maréchal Clausel, accompagné du duc d'Orléans, se porta sur Maskara avec l'avant-garde. Ils y pénétrèrent

sans obstacle. Cette ville était dans un état déplorable, en partie incendiée, abandonnée, soumise depuis quelques jours au pillage, dont les Juifs avaient tout particulièrement été victimes. Le prince et le maréchal s'établirent dans la demeure d'Abd-el-Kader. On trouva à Maskara des approvisionnements considérables. La difficulté d'entretenir d'un point si éloigné des rapports avec les autres établissements français, et aussi celle d'y maintenir des forces respectables, décidèrent le maréchal à brûler la ville. Le 9 décembre au matin, les troupes commencèrent le mouvement de retraite; Ibrahim, le bey d'abord destiné à rester à Maskara, ouvrait la marche. Venaient ensuite 7 à 800 juifs qui abandonnaient pour toujours la ville où la plupart étaient nés. Le général Oudinot, qui, bien qu'à peine en voie de guérison, avait voulu remonter à cheval, conduisait la colonne et commandait deux brigades; le général Marbot venait en dernier. Quelques Arabes, attirés par l'appât du butin, voulurent attaquer cette marche; le brave commandant des Zouaves, M. de Lamoricière, leur tendit une embuscade qui nous débarrassa de ces tirailleurs dangereux. Le 10 décembre, le maréchal se mit en chemin, après avoir mis le feu à tous les édifices de la ville, et en avoir fait sauter les fortifications. Il y eut dans ce retour de l'armée une phase que nous voulons décrire, bien que le plan général de cet ouvrage, et ses limites dont nous approchons, ne nous permettent point de donner aux détails multiples de nos campagnes en Afrique une place qui n'a point été accordée aux innombrables évolutions de nos soldats dans les grandes périodes consulaires et impériales. De même que les campagnes d'un certain ordre ont seules pu être rapportées avec quelques détails pour ces temps devenus classiques, de même pour les guerres d'Afrique, si fécondes en épisodes particuliers, et en petits engagements partiels, nous ne pouvons tracer ici que les grandes lignes, qui sont les indispensables jalons de notre persévérante conquête (1).

Le 10 décembre, donc, le maréchal, disions-nous, suivant un récit spécial, étant décidé à ne pas rester plus longtemps séparé de ses bagages et du reste de ses troupes, quitta Maskara. Il lui fallait donc faire dans cette journée tout le chemin que l'armée avait mis un jour et demi à parcourir précédemment. La brigade Perrégaux marchait en tête, le général Marbot devait former l'arrière-garde. Les auxiliaires ne demandaient aussi qu'à marcher; mais cette pauvre population juive ne pouvait plus bouger. Que faire contre des vieillards, contre de malheureuses femmes, contre des enfants raidis par le froid? C'était à la fois un triste spectacle et un grand embarras. Le mouvement de la colonne se trouva forcément suspendu, et il fallut aviser aux moyens de faire avancer ces malheureux, car on ne pouvait les abandonner dans ce désert, si près de

(1) Au reste, c'est ici le lieu de dire que les campagnes d'Afrique, et leurs détails les plus circonstanciés, ont été très-fidèlement rapportés dans un ouvrage intitulé : *L'Afrique française, l'Empire du Maroc et les Déserts du Sahara*. L'auteur de cet ouvrage, M. P. Christian, a vécu longtemps en Afrique, où il a rempli des fonctions de nature à rendre des plus complète son expérience de la matière. Cet excellent ouvrage, publié par l'Éditeur de l'*Histoire de l'armée*, formant l'indispensable complément de celle-ci, nous ne pouvons donc qu'y renvoyer les lecteurs qui trouveraient les rigoureuses proportions de nos récits tropsuccinctes.

leurs maisons brûlées, si loin de l'établissement français, au milieu des Arabes qu'on apercevait encore rôdant autour de l'armée, et convoitant cette proie. Nos soldats eurent bientôt pris leur parti : les cavaliers établirent des femmes et des enfants sur leurs chevaux ; les fantassins eux-mêmes, quoique harassés de fatigue, placèrent quelques-uns des plus invalides sur leurs sacs, et la colonne se mit en mouvement, non sans peine. Au bout de quelques heures, et tandis que cette foule de malheureux cheminait péniblement sur les cimes des plus hautes montagnes, tandis que nos soldats, piétons et chevaux, gravissaient avec des efforts inouis leurs pentes glissantes et leurs ravins défoncés, tout à coup l'armée fut assaillie par une pluie violente, mêlée de grêlons, et elle se trouva enveloppée dans des brouillards si épais, qu'on ne se voyait pas à dix pas, et que les tambours furent obligés de battre la marche pour empêcher les colonnes de s'égarer. Ce fut un moment cruel ; mais jamais peut-être, dans tout le cours de la campagne, le moral de l'armée ne parut meilleur. Le maréchal était admirable par son impassibilité et par le dédain qu'il montrait pour des circonstances qu'on pouvait, sans faiblesse, considérer comme menaçantes. Le duc d'Orléans, infiniment plus jeune, et moins éprouvé par les rigueurs de la guerre, se montrait conséquemment plus sensible aux maux que souffraient ceux qui l'entouraient. L'exemple de ce prince partageant les souffrances générales, encourageait ceux dont le moral avait besoin d'être soutenu ; sa bourse était toujours ouverte pour récompenser les bonnes actions et pour soulager les malheureux. Chaque officier était à son poste et faisait son devoir ; nos soldats glissant dans la boue, pliant sous le faix, baissant la tête sous les torrents de pluie qui tombaient, se montraient encore gais, braves et compatissants. Enfin, après bien des peines et quelques mouvements militaires fort habilement combinés dans les défilés de Ouled-Sidi-Ibrahim, on toucha au but que le maréchal avait voulu atteindre : la jonction des deux corps d'armée, et tout le monde reprit les positions précédemment occupées le 4 décembre aux marabouts de Sidi-Ibrahim, après avoir fait, par un temps épouvantable et des chemins affreux, une route de sept grandes lieues. Le 11 au matin l'armée quitta son bivouac. Elle était complétement sortie de la montagne, et se trouvait alors dans une vaste plaine qu'il restait à traverser pour aller de Maskara à Mostaganem. L'expédition avait duré seize jours. Le duc d'Orléans quitta Mostaganem aussitôt arrivé, et rentra en France.

L'expédition de Tlemcen, qui eut lieu au début de 1836, avait pour but de porter un dernier coup à la puissance d'Abd-el-Kader. Les troupes réunies à Oran furent divisées en trois brigades aux ordres des généraux Perrégaux, d'Arlanges, et du colonel Villemorin. Huit obusiers de montagne, quatre pièces montées, une batterie de fusées à la congrève, un équipage de ponts et quatre compagnies du génie complétaient cet effectif, dont le maréchal Clausel se réservait le commandement supérieur.

Il était temps de reprendre la campagne, car Abd-el-Kader commençait à se reformer ; déjà il avait réuni plus de 8,000 combattants, et il attendait des

renforts du Maroc. Notre corps expéditionnaire quitta Oran le 8 janvier 1836 et arriva en vue de Tlemcen après cinq jours de marche. Tlemcen est placée dans un splendide pays, et abritée contre les vents du sud par une haute montagne, qui, l'hiver, se couvre de neige. A une lieue, à l'est de la ville, est le beau village de Sidi-Bou-Meddin, et à une égale distance vers le sud celui d'Ain-el-Hautti (la source des poissons); une vaste enceinte fortifiée à l'antique, et au milieu de laquelle subsistaient encore les ruines d'une riche mosquée, se trouve à l'ouest. La citadelle de Tlemcen, ou Mechouar, tient à l'enceinte de la ville du côté sud.

En partant, le maréchal avait appris que Tlemcen avait été abandonnée par l'Emir et les Maures, et ne contenait plus que des Juifs, des Turcs et des Koulouglis. L'occupation eut donc lieu sans résistance. On trouva la ville fort bien approvisionnée. Comme tout annonçait la richesse des habitants, le maréchal résolut de laisser là une garnison aux frais de la ville, et une contribution de deux millions fut aussitôt imposée. Le commandant Youssouf fut chargé d'user des moyens nécessaires au recouvrement. Mais il fut bientôt reconnu que les habitants étaient véritablement hors d'état de payer, et le maréchal renonça à cette contribution, qui n'avait pu produire au-delà de 35,000 fr. Un bataillon de 500 hommes, dont le commandement fut confié au capitaine de génie Cavaignac, forma la garnison de Tlemcen.

Mais chaque pas de notre conquête en entraînait forcément un nouveau. L'occupation de Tlemcen imposait l'obligation d'assurer les communications de ce point avec Oran, situé trente lieues plus loin. Le maréchal, dans le but de raccourcir cette distance, alla reconnaître le cours de la Tafna, pour établir un poste à l'embouchure de cette rivière. Le maréchal savait qu'Abd-el-Kader s'était réfugié dans une gorge voisine de ce point.

Toutes nos troupes franchirent l'Atlas le 26 janvier, laissant seulement sur la rive gauche de la Tafna le 11e de ligne pour couvrir les bagages. Le général d'Arlanges et le commandant Youssouf, à la tête de corps composés, gravirent les hauteurs de droite. Le colonel de Gouy attendit dans la plaine l'ennemi qu'on allait débusquer. Quant à celui-ci, voici quelle était sa position : Abd-el-Kader, maître de 2,000 chevaux, se tenait sur un contrefort de droite, ayant à ses pieds 1,000 fantassins, tandis que les Kabyles gardaient les hauteurs de la rive gauche de la rivière.

Débusqué de sa position, Abd-el-Kader descendit dans la plaine, où il fut chargé avec une grande vigueur par le 2e chasseurs et un bataillon du 66e de ligne.

Le maréchal Clausel, dirigeant sur le gros des Arabes le feu nourri de deux pièces de campagne, lui causa de telles pertes, que bientôt tous les ennemis disparurent, laissant sur le sol 200 morts ou blessés. Un des porte-drapeaux d'Abd-el-Kader, se voyant sur le point d'être atteint par le sous-lieutenant Savarez, se précipita dans le courant de la Tafna, où il périt..., mais empêcha son drapeau de tomber entre nos mains.

Le 27, l'ennemi reparut fort de 8 à 10,000 hommes; mais il disparut de

nouveau lorsque la brigade du général Perrégaux menaça de le prendre entre deux feux. Las de ces escarmouches sans grand résultat, le maréchal résolut d'aller attaquer Abd-el-Kader dans son camp; il annonça cette résolution à l'armée par un ordre du jour. On devait remonter la Tafna par les hauteurs de la rive droite, laisser les convois en chemin, et tomber en masse sur les campements des Africains. Mais les difficultés du terrain contraignirent le maréchal à renoncer à ce hardi projet. L'armée rentra à Tlemcen le 28, puis peu de jours après elle revint à Oran, en suivant les chemins nouveaux, où elle eut encore à subir quelques attaques assez sérieuses. Nous trouvons dans un récit spécial une bizarre anecdote qui peint la légèreté d'esprit et les rapprochements de caractère de deux peuples qui se combattaient : Un sanglier, effrayé par le bruit des armes à feu, vint à passer entre les deux lignes : aussitôt les combattants, cessant de tirer les uns sur les autres, se mirent à diriger leurs coups sur ce nouveau venu, en s'adressant réciproquement des plaisanteries, comme on pourrait le faire dans une partie de chasse. L'animal s'étant, par miracle, tiré sain et sauf de ce mauvais pas, les balles reprirent leur première direction.....

Mais le maréchal dirigea d'habiles manœuvres qui firent perdre à l'Emir tout espoir de nous entamer; aussi se retira-t-il de nouveau. Le 12 février, nos troupes rentraient à Oran.

Le bey que Abd-el-Kader avait placé à Médéah avait fui cette ville à la suite de notre occupation de Tlemcen. Le maréchal voulut placer dans ce poste un fonctionnaire ami, et profiter de cette circonstance pour châtier de leurs continuels brigandages les tribus de l'Atlas, en essayant de s'ouvrir une route au sein de ces montagnes.

Une division de 7,000 hommes, dont 1,200 cavaliers, du génie et de l'artillerie, partit de Bouffarik sous le commandement supérieur du maréchal, ayant sous ses ordres les généraux Desmichels et Rapatel. La campagne s'ouvrit par le passage du col de Téniah, défendu avec acharnement par les Kabyles. Le 4 avril, le général Desmichels se dirigea sur Médéah et y approvisionna notre bey, après quoi il châtia les diverses tribus voisines, hostiles à nos armes. Pendant ce temps, le génie s'occupa de construire une route qui en six jours atteignit 15,000 mètres de développement. Cette route coupant l'Atlas, et reliant la Mitidja à Médéah, en livrant à l'artillerie le passage du col de Téniah, frappa les Arabes d'étonnement et d'admiration.

Voulant établir des communications régulières entre Tlemcen et Oran par l'île de Rachgoune, à l'embouchure de la Tafna, le maréchal fit construire un camp retranché sur le bord du fleuve, en face de l'île. Le général d'Arlanges fut chargé de cette expédition; il quitta Oran le 7 avril, à la tête de 3,000 hommes, munis de huit pièces de canon. Chemin faisant, il eut à combattre les Arabes, auxquels il fit beaucoup de mal, et parvint au point voulu, où ses troupes commencèrent immédiatement les travaux d'un camp retranché d'une capacité suffisante pour contenir 5 à 6,000 hommes, et un certain nombre de chevaux.

Pendant que ces travaux s'opéraient, Abd-El-Kader avait réuni toutes les forces voisines, augmentées d'un concours de Marocains, et il venait fondre sur nos travailleurs. Il y eut des combats des plus sanglants, où Français et Arabes se prirent corps à corps dans des mêlées furieuses. Le général d'Arlanges fut blessé, et dut remettre momentanément son commandement au colonel Combes. Son chef d'état-major et son aide-de-camp étaient également blessés.

Nos soldats se trouvant bloqués dans leur construction eurent à subir de grandes privations; les arrivages de vivres furent dispersés par une tempête, et la disette vint les contraindre à abattre quelques chevaux. Le général d'Arlanges, craignant de compromettre sa colonne dans les montagnes du Telgoët, où les Kabyles et les Marocains se trouvaient en grand nombre, se décida à attendre des renforts. Le général Bugeaud partait directement pour l'embouchure de la Tafna, à la tête de quatre régiments, ayant pour mission de dégager le général d'Arlanges, et de ravitailler Tlemcen. Ces secours arrivèrent le 6 juin au camp retranché de la Tafna; là, ayant su qu'Abd-el-Kader se portait sur Oran pour brûler les récoltes des tribus alliées, il voulut empêcher l'Emir de réaliser ce dessein. Il laissa 1,800 hommes pour garder le camp, et partit avec 6,000 et dix pièces de campagnes. Il eut à batailler en route, et arriva à Oran le 15. Toutes les dispositions prises sur ce point, le général Bugeaud marcha sur Tlemcen, où il arriva le 24.

Nos troupes rencontrèrent Abd-el-Kader près de la Safsef. Un rapide combat suffit pour mettre l'Emir en retraite.

Le général Bugeaud s'empressa de se mettre en communication avec le capitaine Cavaignac qui commandait le Méchouar (forteresse). Il sut que la veille encore, Abd-el-Kader entourait Tlemcen, avec 6,000 hommes, amenant 120 mille têtes de bétail qui avaient dévoré les récoltes à six lieues à la ronde. Ce grave préjudice porté à l'approvisionnement local, décida le général à retourner à Rachgoune, sur la Tafna. « La garnison de Tlemcen, dit une lettre écrite par un officier qui avait pris part à l'expédition, n'avait rien perdu de son énergie. Elle avait su, au contraire, la communiquer aux auxiliaires qui se sont volontairement renfermés avec le brave capitaine du génie Cavaignac; 200 Koulouglis environ ont accompagné l'armée de la Tafna pour venir faire des provisions dont ils étaient presque totalement dépourvus. Ils ont amené un grand nombre de bêtes de somme, chameaux, mulets, ânes, afin de porter ces approvisionnements. L'ennemi ne s'est montré qu'une seule fois, le 24 juin. Abd-el-Kader s'est retiré devant nos troupes, en les précédant d'une journée de marche. Il emmène avec lui plusieurs tribus entières et un nombreux bétail qu'on porte de 100 à 120 mille têtes. Il ravage le pays et brûle tout ce qu'il ne peut emporter; aussi ne trouvons-nous rien à manger pour les hommes et les chevaux. Abd-el-Kader est sur l'extrême frontière de l'ouest; les Marocains qu'il avait avec lui se sont retirés, soit que l'empereur ait donné des ordres à ce sujet, soit qu'ils n'aient pas eu envie de se mesurer avec nous Le général Bugeaud est reparti le 4 pour Tlemcen; il y conduit un convoi

considérable pour l'approvisionnement du bataillon qu'on y laissera définitivement. Quoique les volontaires aient été fort désappointés en apprenant que les grades donnés par le maréchal Clausel n'avaient pas été reconnus par le ministre, ils ont néanmoins résolu de rester dans cette place. Ce sont en général des soldats assez indisciplinés, pris dans tous les corps, difficiles à mener en garnison, mais bons pour la guerre. Ces hommes durs jouissaient d'une parfaite santé, malgré toutes les privations qu'ils ont éprouvées. On fait grand éloge de M. Cavaignac, commandant ce bataillon. Il a su conserver l'harmonie entre les Français, les Turcs et les Koulouglis, et cela était difficile; c'est d'ailleurs un officier très-distingué, «*et qui ira loin.* »

La fin de cette expédition qui prépara la paix conclue ensuite avec Abd-el-Kader, fut signalée par le combat de la Sickack. Nous analyserons, pour décrire ce combat, le rapport même du général Bugeaud au ministre de la guerre.

Le général partit de Rachgoune, sur la Tafna, le 4 juillet. Instruit de sa marche, Abd-el-Kader expédia à sa rencontre 2,000 chevaux, sous le commandement de son lieutenant Ben-Nouna. Voici en quels termes le général Bugeaud harangua la troupe, dans la prévision d'un important combat: « Vous serez attaqués demain dans votre marche; vous saurez souffrir pour un moment les insultes de l'ennemi, vous bornant à le contenir. Mais dès que je pourrai jeter le convoi dans Tlemcen, vous prendrez votre revanche, vous marcherez à lui et vous le précipiterez dans les ravins de l'Isser, de la Sickack ou de la Tafna. » Les choses se réalisèrent selon les prévisions de l'officier-général, dont la sûreté de coup d'œil non moins que la rare bravoure devaient rendre tant d'importants services à notre conquête civilisatrice.

Abd-el-Kader, survenu pour mettre obstacle à la marche de nos troupes et de leur convoi, commandait à 5,000 cavaliers, à 3,000 Kabyles à pied, et à un bataillon régulier d'environ 1,000 hommes; total, 9,000 combattants. Le général, forcé d'accepter la bataille, prit position en plaçant le convoi de façon à augmenter ses chances de salut. A peine les dispositions du général étaient-elles arrêtées, que la masse des troupes africaines se rua sur nos soldats en poussant, suivant leur coutume, des cris affreux. Après avoir lancé des obus et de la mitraille sur cette confusion, toutes nos colonnes à la fois abordèrent l'ennemi. Le choc fut terrible, les Arabes y plièrent d'abord, mais se reformèrent et revinrent. Le combat se rengagea furieux, bien que d'une façon si alarmante pour l'ennemi, qu'Abd-el-Kader fut obligé d'employer sa réserve. Mais cet effort ne devait rien changer à notre succès, si ce n'est augmenter sa gloire par une plus grande disproportion. L'ennemi, acculé sur le ravin de l'Isser, rompait sur une pente assez rapide, aboutissant à un rocher taillé à pic et haut d'une cinquantaine de pieds. C'est là qu'un carnage affreux commença, au milieu des efforts que faisaient les Arabes pour se maintenir sur la pente. Pour échapper à une mort certaine, ces malheureux se précipitaient d'eux-mêmes en bas du rocher, et bientôt même cette triste ressource leur fut enlevée, car nos soldats ayant trouvé un passage, pénétrèrent dans le lit de la rivière, et

cernèrent l'ennemi de toutes parts. Là, les Douairs purent assouvir leur cruelle passion et couper des têtes !

« Cependant, — dit le maréchal Bugeaud dans son rapport, — voulant mettre fin à ce massacre, à force de cris et de coups de plats de sabre, je parvins à sauver 150 hommes de l'infanterie régulière, et je vais les envoyer en France. Je crois que c'est entrer dans une bonne voie ; l'humanité et la politique en seront également satisfaites. Ces Arabes prendront en France des mœurs et des idées qui pourront fructifier en Afrique. »

Mais la cavalerie arabe avait lâchement abandonné son infanterie, et s'était enfuie vers la Tafna. En vain nos chasseurs voulurent-ils la poursuivre, elle partit, laissant 1,500 des siens hors de combat, lorsque nos pertes ne s'élevaient qu'à 32 morts et 70 blessés. Les troupes qui donnèrent dans cette chaude affaire, furent des bataillons des 24e, 62e, 23e de ligne, des 14e, 17e léger, des escadrons des 2e et 3e chasseurs ; plus le bataillon d'Afrique et 400 Douairs commandés par l'aga Mustapha, qui se conduisit avec la plus grande bravoure, et fut blessé à la main. Le colonel Combes fit, dans cette journée, des prodiges de valeur.

Le général Bugeaud rentra le 7 juillet à Tlemcen, et retourna ensuite à Oran, sans rencontrer d'ennemis. Rentré en France, l'affaire de la Sickack lui valut le grade de lieutenant-général. Le successeur du général Bugeaud dans le commandement de la province d'Oran fut le général de Létang.

Divers combats partiels, maintes escarmouches, des attaques contre les points occupés par nos troupes, ou les convois qui allaient de l'un à l'autre de ces points, continuèrent de témoigner l'ardeur fanatique des Africains contre les développements de notre conquête. Mais déjà le gouvernement s'occupait de lui faire accomplir un progrès signalé par une expédition contre Constantine, où règnait Achmet-Bey. Dans l'intervalle, le général Bugeaud fut chargé de marcher de nouveau contre Abd-el-Kader pour le réduire ou le contraindre à reconnaître notre suzeraineté. Le général entama les négociations en juillet 1837, et étant allé le trouver jusque sur le territoire ennemi, il parvint à conclure un traité par lequel l'Emir, se soumettant à la puissance de la France en Afrique, s'obligeait à payer des tributs en denrées et bétail, reconnaissant en outre le droit de propriété de la France sur les territoires d'Oran, Mostaganem et Arzew, et dans la province du centre, sur le territoire d'Alger et la plaine de la Mitidja, s'engageant formellement à faire respecter ces territoires par les Arabes.

L'expédition contre Achmet-Bey avait pour but la conquête de Constantine. Le commandement de l'armée était remis au maréchal Clausel, et le second des fils du roi, le duc de Nemours, devait s'associer aux dangers et à la gloire de l'expédition. L'armée expéditionnaire, forte d'environ 7,000 hommes, quitta Bône le 13 novembre.

« La province de Constantine avait été, sous le règne des Turcs, comme un autre royaume dans le royaume d'Alger même, — lit-on dans l'excellent *Indicateur général de l'Algérie*, de M. Victor Bérard ; — sa richesse l'avait de

tout temps placée la première entre les provinces de la Régence. Les monuments romains, plus nombreux sur ce point que dans toute autre partie de l'Afrique, les routes tracées dans l'antiquité, les souvenirs de l'histoire qu'on retrouve vivante à chaque pas, tout mérite à cette province le rang qu'elle occupait sous les Deys. »

Un temps favorable protégea la marche de l'armée, qui n'éprouva guère d'autres difficultés que le passage de la Seybouse, dont les rives sont fort escarpées. La route offrait sur une foule de points des vestiges de constructions romaines : des tours et des forts que ces guerriers civilisateurs élevaient de demi-lieue en demi-lieue, pour s'assurer la possession des points militaires, et les ruines des palais que les grands personnages romains éparpillaient dans ce pittoresque pays. Le 18, l'armée et son matériel franchirent le col de Raz-el-Akba, à l'aide d'une route rapidement frayée par le génie. Tout ce pays était habité par les tribus et populations armées. Les difficultés de notre marche commencèrent vers Raz-Oued-Zenati, à deux marches de Constantine.

L'armée, parvenue à des régions très-élevées, eut dès lors à souffrir de cruels mécomptes; la neige et la grêle donnèrent au bivouac des soldats toutes les rigueurs d'un hiver de Russie. Plusieurs hommes eurent les pieds gelés; quelques-uns même périrent par le froid. Les terrains défoncés étaient impraticables, et bien qu'on aperçût Constantine, c'était à désespérer d'y arriver. L'armée dut s'arrêter au point appelé le monument de Constantine, pour attendre les bagages embourbés malgré leurs triples attelages. Ceux-ci ayant enfin réussi à rejoindre, on reprit la marche générale jusqu'au Bou-Merzoug, affluent de L'Oued-Rummel, tellement grossi par les pluies, que nos soldats eurent pour le traverser de l'eau jusqu'à la ceinture. Cet affluent franchi, l'armée prit enfin position sous les murs de Constantine.

« Constantine, — dit l'écrivain déjà cité (1), — bâtie sur un rocher isolé, et comme posé sur un piédestal, n'a pas d'enceinte sur trois des côtes de l'espèce de losange d'environ 3,000 mètres de développement qu'elle décrit. Le redressement du sol, taillé à pic dans la plus grande étendue de ces lignes, la défend assez contre tout assaillant. Le Rummel, qui coule le long de ces escarpements, sur les côtés nord-est et sud-est, lui sert d'ailleurs de fossé naturel. Bon nombre de maisons s'élèvent sur le bord même du ravin et semblent pendues au-dessus du gouffre. La ville, qui s'avance vers le sud-ouest jusqu'au *Koudiat-Ati*, se couvre d'un mur antique, haut de trente pieds, sur une étendue de 5 à 600 mètres. Le fossé n'est pas continu au pied de ce rempart. Trois portes, sur quatre, sont conservées : la porte *Vallée*, auprès du lieu de la brèche ; la porte *Bab-el-Djabia*, qui communique au Rummel, à l'angle sud ;

(1) M. Victor Bérard, écrivain sagace et érudit, employé supérieur dans l'administration fiscale de l'Algérie. On doit à ce savant bon nombre d'intéressants travaux historiques, qui comblent une des lacunes les plus importantes, et avant lui les plus négligées, de la bibliographie de notre conquête. Son *Indicateur général de l'Algérie*, qu'il a eu le mérite d'entreprendre à travers toutes les difficultés d'une première œuvre spéciale, est dans toutes les mains.

c'est là que le Rummel tombe en cascade dans l'abîme. C'est de ce point que, du temps des Romains, des Vandales et des Turcs, on lançait les femmes adultères, après leur avoir attaché des pierres aux pieds. La porte *El-Kantara* joint le mont *Mansourah* à l'angle est de la ville par un pont de cinquante mètres de hauteur, à trois rangs d'arches superposées, dont le premier plan est de construction antique. Une rampe taillée dans le roc descend de la ville au fond du ravin, où coule le Rummel, lequel, dans les temps ordinaires, n'a guère plus de quatre pieds d'eau. A l'angle nord de la ville, c'est-à-dire sur le point le plus élevé du rocher qui la porte, s'élève la *Casbah*, ancien fort dont la position a fait dire pittoresquement aux Arabes que Constantine avait l'air d'un burnous étendu, dont la Casbah serait le capuchon. La ville n'offre en général que des rues étroites et courtes, brisées à angles droits, et aboutissant à un grand nombre d'impasses. »

Ainsi l'on voit que sur tous les points, un seul excepté, Constantine est défendue par la nature même. Un ravin d'une profondeur immense et au fond duquel coule une rivière, présente pour escarpe et contrescarpe un roc à pic, inattaquable par la mine comme par le boulet. Le plateau de Mansourah aboutissant à la ville par le pont décrit plus haut, lequel aboutit à une double porte très-forte, est lui-même bien défendu par les feux de mousqueterie qui peuvent se croiser des maisons et des jardins qui l'environnent. C'est sur ce plateau que campèrent nos troupes en arrivant épuisées de fatigue.

Le maréchal reconnut sur-le-champ le seul point vulnérable de la place. Par malheur il était impossible d'y placer l'artillerie embourbée jusqu'aux moyeux des roues sur le plateau de Mansourah.

Constantine n'était point défendue par son Bey Achmet, mais bien par le lieutenant de celui-ci, Ben-Haïssa. Comptant peu sur les habitants pour la défense, le Bey avait craint d'y être pris, et s'était contenté d'y introduire 1,500 Turcs et Kabyles déterminés. Le temps sembla se faire complice de la résistance de ceux-ci. La neige, la grêle, un vent glacial, vinrent fondre sur notre armée qui devait rapidement épuiser les munitions et les vivres dont une partie avait déjà été perdue pendant la route. Divers engagements très-vifs eurent lieu sur plusieurs points entre notre brigade d'avant-garde, le 59e de ligne, et les Arabes sortis en grand nombre de la place, et échelonnés sur les hauteurs voisines. L'ennemi fut culbuté partout où il fut possible de le rejoindre ; mais, comprenant que la situation pouvait, avec ce genre d'ennemis, se prolonger indéfiniment, le maréchal se décida à tenter l'assaut, quitte à retourner à Bône si le succès ne couronnait pas cette résolution chanceuse. Deux attaques simultanées furent donc préparées pour la nuit du 23 au 24, l'une contre la porte d'El-Kantara, l'autre du côté de *Koudiat-Ati.* Le colonel Lemercier devait commander la première, et la seconde était réservée à l'avant-garde que commandait le général de Rigny. Ces deux attaques n'eurent point le résultat désiré plus qu'espéré, peut-être. Nous y perdîmes beaucoup de monde, et parmi les officiers qui succombèrent glorieusement, le capitaine du génie Grand et le chef d'escadron Richepanse. Le 24, le maréchal ordonna la retraite.

Notre marche fut extrêmement difficile, soit à cause de l'impraticabilité des chemins, soit par la présence des cavaliers arabes qui ne cessèrent de nous harceler. Le 63e de ligne, un bataillon du 2e léger et les chasseurs à cheval repoussèrent brillamment toutes les attaques et continrent l'ennemi. « Dans ce moment si grave et si difficile, — dit le rapport officiel, — M. le commandant Changarnier (du 2e léger) s'est couvert de gloire, et s'est attiré les regards et l'estime de toute l'armée; presque entouré par les Arabes, chargé vigoureusement, et perdant beaucoup de monde, il sut inspirer une telle confiance à son bataillon formé en carré, qu'au moment où il était vivement assailli, il fit pousser à sa troupe deux cris de *vive le roi!* et les Arabes intimidés ayant fait demi-tour à vingt pas du bataillon, un feu de deux rangs, à bout portant, couvrit d'hommes et de chevaux trois faces du carré. »

Les Arabes n'abandonnèrent la poursuite de l'armée que lorsque celle-ci eut franchi le col de Raz-el-Akba. Le 28, elle atteignit Guelma, et le premier décembre, elle était de retour à Bône. Les documents officiels démontrent que cette expédition nous coûta 453 morts ou égarés, et 304 blessés. Une glorieuse compensation ne devait point tarder à suivre ce premier échec, dû aux inextricables difficultés de l'entreprise.

Ce fut dans le camp de Medjez-Ammar, sur les bords de la Seybouse, que l'armée expéditionnaire se réunit, c'est-à-dire à mi-chemin de Bône à Constantine. Cette armée, forte de 16,000 hommes, dont 5,000 cavaliers, munis de soixante pièces de canon et d'un parc de siége, devait laisser des garnisons à Drean, à Medjez-Ammar et à Guelma. Le lieutenant-général Damrémont, gouverneur général, en prit le commandement, ayant pour chef d'état-major le maréchal-de-camp Perrégaux. Les quatre brigades qu'elle formait étaient ainsi commandées : 1re brigade (avant-garde), le duc de Nemours; 2e brigade, le maréchal-de-camp Trézel; 3e et 4e brigades, le maréchal-de-camp Rulhières. L'artillerie avait pour chef le lieutenant-général Vallée, assisté du maréchal-de-camp de Caraman. Le génie, enfin, était commandé par le lieutenant-général Rohaut de Fleury, ayant sous ses ordres le maréchal-de-camp Lamy. L'intendant Volland et les sous-intendants Lacour et Liautay complétaient, pour la partie administrative, le haut état-major de cette expédition.

Les troupes d'infanterie qui la composaient étaient les 11e, 23e, 26e et 47e de ligne, les 2e et 17e léger, le corps des zouaves, diverses compagnies des 2e et 3e bataillons d'Afrique et de la légion étrangère; plus une compagnie de koulouglis. La cavalerie était formée du 1er et 3e chasseurs, et des régiments des spahis réguliers. L'artillerie avait été prélevée des 10e et 14e, toutes troupes aguerris et avides de combattre.

L'armée expéditionnaire quitta le camp de Medjez-Ammar le 1er octobre, et arriva le 5 à Sommah, c'est-à-dire à trois lieues de Constantine. L'ennemi apparut pour la première fois à l'arrivée sur ce point, et il y eut un petit engagement avec des chasseurs du 1er régiment, engagement qui coûta à l'ennemi une vingtaine d'hommes. Le 6 octobre de grand matin, nos troupes s'approchèrent de Constantine. On établit les parcs sur le plateau de Sidi-Mabrouck, avec la

2e brigade. Le duc de Nemours, avec l'avant-garde, prit position sur un autre plateau plus élevé, celui de Sath-el-Mansourah. Les Arabes avaient porté tous leurs moyens de défense vers le ravin qui conduit à la porte d'El-Kantara, dans la prévision que notre attaque aurait, pour la seconde fois, lieu sur ce point. Le colonel de Lamoricière fit, avec ses zouaves, évacuer le plateau dès le matin. Les chefs du génie et de l'artillerie reconnurent la place, et il fut décidé que l'attaque aurait lieu par le Koudiat-Ati, ce qui détermina le placement des batteries sur le Mansourah, afin de prendre en enfilades et de revers les batteries du front d'attaque, tout en éteignant les feux de la Casbah.

Les 3e et 4e brigades, commandées par le général Rulhières, franchirent le Rummel vers deux heures pour s'établir sur le Koudiat-Ati. Le capitaine du génie Rabier, aide-de-camp du général Fleury, fut tué par un boulet au passage du gué.

Le gouverneur général instruisit l'armée, par un ordre du jour, que le duc de Nemours prenait le commandement du siége. Les généraux Vallée et Rohaut de Fleury conservèrent celui de l'artillerie et du génie.

On s'occupa sur-le-champ de la construction des batteries du Mansourah. La première, placée à mi-côte, et qui reçut le nom de batterie du Roi, fut armée d'une pièce de 24, de deux pièces de 16, et de deux obusiers de 6. Une autre batterie, posée à droite de la redoute tunisienne, et qu'on nomma batterie d'Orléans, reçut deux pièces de 16 et deux obusiers de 8. La troisième enfin, établie à la gauche de la redoute, fut armée de trois mortiers de 8.

La place fut reconnue du côté de Koudiat-Ati dans la journée suivante. Le commandant en chef de l'artillerie jugea nécessaire de placer sur ce point deux batteries de canons et obusiers; elles reçurent le nom de batteries de Nemours.

Une tempête qui éclata durant la nuit interrompit les travaux, qui furent repris dans la journée suivante; l'ouverture du feu fut ainsi forcément retardée.

Le 7, les Arabes tentèrent une sortie. 800 hommes environ essayèrent l'attaque du centre dans notre position du Koudiat-Ati. L'ennemi planta un drapeau devant la légion étrangère; le chef de bataillon Bedeau dirigea l'attaque, et les Arabes furent dispersés. Au même moment, les Kabyles étaient repoussés sur la gauche, au Koudiat-Ati. La quatrième brigade, enfin, qui s'était retranchée sur les hauteurs, derrière ce dernier point, repoussa non moins heureusement les Arabes venus du camp d'Achmet, situé à une lieue environ de nos positions.

Le général d'artillerie ayant reconnu l'impossibilité, vu le mauvais état du terrain, d'armer sur-le-champ la batterie du Roi, une quatrième batterie, à laquelle on donna le nom de Damrémont, fut armée à l'improviste de trois canons de 24 et de deux obusiers de 6.

Le feu de nos diverses batteries commença enfin le 9, de bon matin. L'ennemi y répondit en dirigeant sur nos positions le tir de vingt pièces et mortiers, mais la justesse de notre pointage ne tarda pas à démonter ces pièces

et à les réduire au silence. La batterie du Roi ayant été relevée, vint se joindre à l'attaque ainsi complétée.

Dans la nuit suivante, les Arabes réussirent à remonter leurs pièces. Vers midi, ils dirigèrent une attaque contre la position que le général Rulhières occupait sur le Koudiat-Ati. L'ennemi fut ardemment repoussé à la baïonnette.

De nouvelles batteries ayant été jugées nécessaires à l'attaque, on s'occupa au plus vite de les construire et de les armer, malgré le feu ennemi, qui s'efforçait d'entraver les travaux. Tout le matériel apporté se trouva bientôt employé; on s'occupa alors de battre en brèche. Il fut reconnu que la muraille offrirait une résistance imprévue.

Voulant tenter un dernier effort pour amener la soumission de la place, le gouverneur général rédigea une proclamation pour les habitants de Constantine, chargeant un jeune Arabe du bataillon turc de la porter dans la place. Cette mission accomplie sans violence n'eut aucun résultat : les Arabes avaient déclaré qu'ils étaient prêts à s'ensevelir sous les ruines de leur ville.

Le lendemain matin, un bien triste événement vint répandre la consternation dans l'armée; vers huit heures et demie, le gouverneur général, accompagnant à la tranchée le duc de Nemours, afin d'examiner les travaux de la nuit, fut emporté par un boulet de canon. Au même instant, une balle frappa à la tête le chef de l'état-major général de Perrégaux. Ce fut un miracle que le prince n'eût pas été atteint dans le pointage des Arabes, qui avaient reconnu la présence des personnages importants de l'armée. Le lieutenant-général Vallée, qui commandait l'artillerie, prit aussitôt le commandement en chef de l'armée.

Nos batteries recommencèrent leur feu sur la brèche entamée la veille; leur action fut telle, qu'on put fixer l'assaut pour le lendemain. Mais le Bey Achmet envoya au général Vallée un parlementaire porteur d'une lettre qui offrait la reprise des négociations, et demandait la suspension des opérations de siége. Le Bey ne songeait évidemment qu'à gagner du temps, espérant que, provisions et munitions s'épuisant, les Français seraient contraints à se retirer pour la seconde fois. Le général Vallée se borna à répondre que la remise de la place devait être le préliminaire de toute négociation.

Le 13, à trois heures du matin, le capitaine du génie Boutault et le capitaine de zouaves de Garderens reconnurent la brèche; quelques instants après, le général Vallée et le duc de Nemours se rendirent dans la batterie de brèche. Le prince devait, comme commandant du siége, diriger les colonnes d'assaut. Trois colonnes, destinées à la première attaque, furent sur-le-champ formées. Le lieutenant-colonel de Lamoricière eut le commandement de la première, composée de 40 sapeurs, de 300 zouaves et de deux compagnies d'élite du 2e léger. La seconde colonne, formée de la compagnie franche du 2e bataillon d'Afrique, de 80 sapeurs du génie, de 100 hommes du 3e bataillon d'Afrique, de 100 hommes de la légion étrangère, et de 300 hommes du 47e, avait pour chef le colonel Combes, ayant sous ses ordres les chefs de bataillon Bedeau et Leclerc. La troisième colonne, enfin, que commandait le colonel Corbin, était formée de deux bataillons prélevés dans les quatre brigades par

détachements égaux. L'ordre de l'assaut général fut donné à 7 heures du matin par le général Vallée.

« Le duc de Nemours, — lit-on dans le rapport de ce chef au ministre de la guerre, — lança la première colonne dirigée par le lieutenant-colonel de Lamoricière ; elle franchit rapidement l'espace qui la séparait de la ville et en gravit la brèche sous le feu de l'ennemi. Le lieutenant-colonel de Lamoricière et le chef de bataillon Vieux, aide-de-camp du général Fleury, arrivèrent les premiers au haut de la brèche, qui fut enlevée sans difficulté. Mais bientôt la colonne, engagée dans un labyrinthe de maisons à moitié détruites, de murs crénelés et de barricades, éprouva la résistance la plus acharnée de la part de l'ennemi. Celui-ci parvint à faire écrouler un pan de mur qui ensevelit un grand nombre des assaillants, et entre autres le chef de bataillon de Sérigny, commandant le bataillon du 2e léger.

« Dès que la première colonne eut dépassé la brèche, je la fis soutenir par deux compagnies de la deuxième colonne, et successivement, à mesure que les troupes pénétraient dans la ville, des détachements de deux compagnies vinrent appuyer les mouvements de la tête de colonne. La marche des troupes dans la ville devint plus rapide après la chute du mur, malgré la résistance de l'ennemi. A droite de la brèche, après avoir fait chèrement acheter la possession d'une porte qui donnait dans une espèce de réduit, les Arabes se retirèrent à distance, et bientôt après une mine fortement chargée engloutit et brûla un grand nombre de nos soldats. Plusieurs périrent dans ce cruel moment; d'autres, parmi lesquels je dois citer le lieutenant-colonel de Lamoricière et plusieurs officiers de zouaves et du 2e léger, et les officiers du génie Vieux et Leblanc, furent grièvement blessés. A la gauche, les troupes parvinrent à se loger dans les maisons voisines de la brèche; les sapeurs du génie cheminèrent à travers les murs, et l'on parvint ainsi à trouver l'ennemi : la même manœuvre, exécutée à droite, força l'ennemi à se retirer et décida la reddition de la place.

« Le combat se soutint encore pendant près d'une heure dans les murs de la ville; enfin les Arabes, chassés de position en position, furent rejetés sur la Casbah, et le général Rulhières, que je venais de nommer commandant supérieur de la place, y arrivant en même temps qu'eux, les força à mettre bas les armes. Un grand nombre, cependant, périt en cherchant à se précipiter du rempart dans la plaine.

« Le calme se rétablit bientôt dans la ville; le drapeau tricolore fut élevé sur les principaux édifices publics; le duc de Nemours prit possession du palais du Bey. Des ordres sévères furent donnés pour empêcher le pillage et faire respecter les mœurs et la religion du pays. Le cheick et les autorités de la ville furent maintenus dans leurs fonctions, et, par leurs soins, la population fut tranquillisée sur son sort, et les relations entre les Français et les Arabes ne tardèrent pas à s'établir.

« Pendant le siége, la brigade du général Trézel, placée sur la Mansourah, fut constamment attaquée par les Kabyles; mais elle les repoussa avec vigueur.

« Cette campagne, ajoute le général Vallée dans son rapport, n'est pas sans gloire. L'armée a eu à lutter contre le mauvais temps et les difficultés du terrain; elle a supporté avec une résignation admirable les privations qui lui ont été imposées, et son dévouement ne s'est pas démenti un seul instant.

« L'artillerie a construit neuf batteries avec une célérité remarquable; elle a exécuté d'immenses mouvements de matériel pour armer et approvisionner ces batteries, malgré la pluie et la difficulté même des chemins. Les troupes du génie ont secondé les travaux de l'artillerie avec un zèle et un empressement dignes d'éloges; tous les moyens en personnel et en matériel ont été constamment employés; et, pendant l'assaut, les officiers, sous-officiers et sapeurs du génie se sont montrés sur tous les points à la tête des colonnes; plusieurs ont été tués, et un grand nombre blessés plus ou moins grièvement.

« Les troupes d'infanterie ont constamment été employées aux travaux de l'artillerie. Chaque jour de nombreux travailleurs ont été fournis, et tous se sont fait remarquer par leur résignation à supporter le mauvais temps, et par leur courage, sous le feu de l'ennemi. L'assaut a été livré avec la plus remarquable intrépidité.

« Un juste tribut d'éloges est dû à la mémoire du brave colonel Combes, blessé mortellement pendant l'assaut. Son calme et sa résignation seront toujours présents à la mémoire de ceux qui l'ont vu descendre de la brèche frappé d'un coup mortel, et qui l'ont entendu nous dire : « Ceux qui ne sont pas blessés mortellement pourront se réjouir d'un aussi beau succès; pour moi, je suis heureux d'avoir pu faire encore quelque chose pour le roi et pour la France. » Quelques heures après, il avait cessé d'exister. »

Voici le récit que fait du plus important épisode de cette affaire le chirurgien en chef des troisième et quatrième brigades, M. Charles Sédillot, professeur au Val-de-Grâce. C'est un complément annexé au rapport officiel du général en chef :

« Vers neuf heures, le signal de l'assaut fut donné, et l'on vit sortir des retranchements qui étaient situés à quelques centaines de pas, les zouaves conduits par M. de Lamoricière. Il y avait aussi un bataillon du 47e commandé par le colonel Combes. C'était un cruel et héroïque moment que celui où nous apercevions ces braves gens s'élancer à l'assaut; ils y montèrent, pénétrèrent dans la ville, et leur présence ne fut plus annoncée que par une grêle de coups de fusil qui en partaient. Tout à coup, une explosion violente eut lieu : tout ce point de la place fut complétement couvert de poussière, de fumée; ce que nous redoutions, une mine, venait de sauter et avait englouti nos combattants. Dès qu'on put apercevoir la muraille, on vit avec consternation une ligne d'hommes qui descendaient la brèche et couraient avec la plus grande vitesse vers nos retranchements; aucun bataillon ne marchait vers la ville pour soutenir et dégager ceux qui y avaient été ensevelis; heureusement les retranchements s'ouvrirent au bout de quelques minutes pour donner passage à de nouveaux soldats qui allaient défendre leurs frères; ils coururent intrépidement à la muraille, s'y élancèrent et disparurent comme

les premiers dans la ville; il y eut encore de la fusillade; mais, après une demi-heure, tout avait à peu près cessé, notre succès était certain... mais il avait été chèrement acheté. Nous recevions plusieurs centaines d'hommes blessés, la plupart par la mine qui leur avait brûlé la figure et les mains, et à quelques-uns toute la surface du corps; ils arrivaient tout noir, l'épiderme enlevé, pendant, et souffrant d'atroces douleurs...

« Quel spectacle dans la ville! Les rues aboutissant à la brèche étaient encombrées de cadavres; nos braves zouaves en formaient la plus grande partie; puis venaient ceux du 47e de ligne. Ils étaient plongés dans la boue; aux uns il manquait une portion de la tête; d'autres avaient la poitrine ouverte; quelques-uns étaient criblés de coups de sabre, et, parmi eux, un malheureux, la tête ouverte par le yatagan, marchait, dans son délire, sur les mains, en s'appuyant sur un de ses bras fracassés, et dont l'os, traversant les chairs, ne lui donnait qu'un appui incertain... Les Maures et les Kabyles d'Achmet avaient disparu; il ne restait que des juifs qui pillaient mieux que les nôtres, et une ville traversée en tous sens par notre artillerie. »

On s'imaginera aisément de quel effet dut être sur l'imagination des Arabes la prise de Constantine; elle entraîna sur-le-champ la soumission de nombreuses tribus ennemies d'Achmet. On vit même arriver du désert des chefs renommés, décidés à faire alliance avec les vainqueurs du Bey.

On trouva dans Constantine une soixantaine de bouches à feu de tous calibres et des munitions en grande quantité. L'ennemi avait éprouvé en hommes une perte considérable. La nôtre, bien que de beaucoup inférieure, était pourtant fort sensible. L'état officiel dressé le 19 octobre offre un total de 100 tués, dont 14 officiers, plus 48 morts de maladies et fatigues, dont encore 5 officiers, et enfin de 506 blessés, dont 38 officiers. Le choléra vint ensuite ajouter au chiffre des morts.

Le général en chef Damrémont, les généraux Perrégaux et de Caraman, le colonel Combes, les chefs de bataillon de Sérigny, Vieux et Maréchal figurent parmi les braves qui ont payé de leur vie cette journée glorieuse pour nos armes; les blessés comptaient le lieutenant-colonel de Lamoricière, le chef d'escadron Dumas, aide-de-camp du roi, et le chef de bataillon Fossard de la garde nationale de Paris, lequel s'était associé à l'expédition comme volontaire.

Le général Vallée et le duc de Nemours ne quittèrent Constantine que vers la fin de novembre. Ils y laissèrent une garnison de 3,000 hommes sous les ordres du général Bernelle. Le roi récompensa le général Vallée par la dignité de maréchal de France et le gouvernement général de l'Algérie. Le prince rentra en France par l'Océan.

Le corps du général Damrémont, transporté en France, fut inhumé aux Invalides le 5 décembre au milieu d'une cérémonie funèbre célébrée en l'honneur du glorieux trépas de nos braves devant Constantine.



CHAPITRE VI.

SOMMAIRE. — Gouvernement du maréchal Vallée. — Réveil de la guerre sainte. — Inexécution du traité de la Tafna. — Négociations avec Abd-el-Kader. — Campagnes du prince royal. — Expédition des Portes de fer. — Combats divers. — Mazagran. — Insurrections dans la province de Constantine. — Expédition contre les Hadjoutes. — Brillante conduite des ducs d'Orléans et d'Aumale. — Expédition de Milianah. — Evénements du côté de Bône. — Gouvernement du *général* Bugeaud. — Premières opérations. — Destruction de Takdimt, de Boghar et de Thaza. — Occupation de Mascara. — Proclamation de la déchéance d'Abd-el-Kader. — Evénements de la province d'Oran. — Expéditions diverses. — Opération du côté de Tlemcen. — Succès du général de Lamoricière. — Le général Changarnier. — Le général Bedeau relève les ruines de Tlemcen. — Expéditions diverses. — Le duc d'Aumale à Boghar. — Le général Baraguay-d'Hilliers dans la province de Constantine. — Prise de la smala d'Abd-el-Kader par le duc d'Aumale. — Combats divers. — Gouvernement du *maréchal* Bugeaud. — Opérations contre les Kabyles. — Les Marocains. — L'amiral de Joinville devant Tanger. — Bombardement. — Bataille de l'Isly. — Prise de Mogador par le prince de Joinville. — Les grottes du Dahra. — Insurrection générale en Algérie. — Défaite de Djemma-Ghazouat. — Gouvernement par intérim du général de Lamoricière. — Sa générosité envers les vaincus. — Retour du maréchal Bugeaud. — Expédition chez les Kabyles de l'Est. — Les razzias. — Massacre des prisonniers de Sidi-Ibrahim. — Hostilités tunisiennes. — Coup d'œil sur la situation de l'Algérie avant la révolution de février 1848. — Dernières opérations. — Siége et prise de Zaatcha.

Le traité de la Tafna créait au gouvernement de l'Algérie des difficultés dont les résultats ne pouvaient se faire attendre. Abd-el-Kader, dont ce traité avait augmenté le prestige aux yeux des indigènes, profitait de ce redoublement d'influence pour faire croire aux populations insoumises que, las de notre conquête, inquiets sur la sûreté de l'armée, nous songions à abandonner l'Afrique. Dès lors, de toutes parts les Arabes agirent en conséquence de cette persuasion. Les Hadjoutes vinrent piller sur notre territoire; El-Hadji-Mustapha, frère d'Abd-el-Kader, alors Bey de Médéah, frappa un impôt sur Blidah, au mépris du traité; le Bey de Milianah, enfin, nous brava insolemment en engageant les tribus soumises à manquer à leurs conventions. Bref, notre domination était sur une foule de points inquiétée.

Au commencement de décembre (1837), Abd-el-Kader s'approcha inopinément de Hamza sur la limite de Constantine. Se voyant observé par un camp de 2,500 hommes expédiés sur le Hamis, il se dirigea vers Médéah et institua des Beys et des Kaïds sur divers points, conduite qui prouvait l'interprétation qu'il donnait à ce regrettable traité qu'il devait bientôt violer complétement. Ces inquiétantes apparitions sur la frontière du territoire déterminé, ses déprédations, ses razzias sur les points en contestations, tout annonçait que sous peu l'Emir jetterait hardiment le masque. De longues tentatives d'interprétation des articles les plus équivoques ou les plus obscurs du traité, des reconnaissances et des marches militaires, occupèrent une partie de la bonne saison, sans pouvoir conjurer la crise qui devait éclater plus tard. La campagne d'automne vit l'occupation définitive de Milah, et quelques bons travaux de colonisation, entre autres la route qui, tracée de Milah à Sétif par Djimmilah, facilitait le parcours de la féconde plaine de la Medjanah. L'hiver se passa en négociations avec l'Emir, lequel évitait encore de démasquer ses desseins, afin de gagner le temps nécessaire aux préparatifs de la lutte qu'il rêvait.

La nécessité de s'assurer une communication par terre entre les provinces d'Alger et de Constantine, détermina le maréchal Vallée à faire la reconnaissance du défilé du Biban. L'arrivée du duc d'Orléans fit hâter les préparatifs de cette expédition, dans laquelle le prince acceptait le commandement d'une division.

Ce fut le 25 octobre que les divisions commandées par le duc d'Orléans et par le général Galbois, quittèrent Djimmilah, se portant sur Aïn-Turk. Les imaginations étaient excitées par ce nom mystérieux de *Portes de fer*, dont le passage était le but de l'expédition. Après s'être reposée à Sidi-M'Barek, la division du duc d'Orléans arriva en vue du fort de la Medjanah, suivie de près par la division Galbois. Le maréchal ayant été informé qu'un lieutenant d'Abel-Kader, Omar, s'avançait vers le fameux défilé, il donna ordre à la cavalerie de la deuxième division de le rejoindre. Ce mouvement eut lieu sans amener de résultat, car, n'osant s'avancer dans les gorges du Biban, il s'était, à l'approche des nôtres, rejeté dans le désert.

D'un des sommets de Djebel-Darh-el-Hamar, on voyait s'échelonner les chaînes imposantes et les profondes vallées au sein encaissé desquelles était le passage des *Portes de fer*. Dans sa chevaleresque impatience, le prince royal forma une avant-garde du 2e léger et de 150 spahis et chasseurs, renforcés de deux obusiers, et, laissant le reste de sa division sous le commandement du colonel Gueswiller, il prit les devants.

Les premières difficultés se présentèrent vers le Cheragrag, d'où il fallait joindre le lit de l'Oued-bou-Ketheun, passage à peine large de quelques pieds et suspendu sur de profonds ravins. Les fatigues de nos soldats furent extrêmes, car, déjà, ils avaient franchi plus de vingt lieues depuis le départ, et cela en deux marches. Mais on touchait au Biban. « Jamais, — dit l'érudit auteur de l'*Afrique française* déjà cité, — les Turcs n'avaient osé s'arrêter sur

ces points ; la voie romaine de Carthage à Césarée, qui laisse en dehors les *Portes de fer*, se perdait au loin vers la gauche, et toute trace de construction romaine avait disparu à peu de distance de Bordj-Medjanah. »

Nos soldats manquaient d'eau, et supportaient bravement cette grave privation. Quelques secours leur vinrent cependant du Beni-bou-Ketheun et des Beni-Abbès, dont les cheiks sont surnommés *gardiens des Portes de fer;* ces alliés fournirent des guides.

Le 28, les deux divisions se séparèrent. La division Galbois devait aller occuper la province de Constantine et s'occuper de l'occupation définitive de Sétif. La division d'Orléans, forte d'environ 3,200 hommes, se remit en marche.

Bientôt nos soldats parvinrent à un complet rétrécissement de la vallée aboutissant à un étroit défilé encaissé dans d'immenses murailles de granit dont les sommets n'avaient pas moins de 8 à 900 pieds d'élévation. Engagés dans cette passe, nos soldats eurent bientôt à descendre presque à pic une déclivité qui les conduisit dans un site des plus sauvages, terminé par une sorte de brusque entonnoir où se trouvait une tranchée large d'environ 8 pieds, qui formait la première porte. La distance qui séparait ce premier passage de la seconde et de la troisième porte, était compliquée de tournants à peine suffisamment larges pour deux hommes de front; l'ensemble du défilé était d'environ 300 pas jusqu'à la quatrième porte.

Nos soldats, le prince royal et le maréchal en tête, franchirent ce périlleux passage au son des tambours et des musiques, auxquels se mêlaient mille cris d'enthousiasme. Au sortir de ce sombre et âpre défilé, la division entra dans une verte vallée, l'avant-garde occupant rapidement les crêtes de sortie pour parer à toute surprise. Quelques coups de fusils, tirés par des maraudeurs, furent la seule protestation que les Arabes lancèrent contre le merveilleux passage de la colonne, qui pouvait être si impunément écrasée sous la mousqueterie, la mitraille ou la mine, au milieu de cette indescriptible et sauvage nature.

Les habitants stupéfaits des villages franchis vinrent faire leur soumission sur les pas de l'armée, qui ne s'arrêta que sur l'Oued-Hakal, ayant fait prisonniers quelques védettes d'Abd-el-Kader.

Pour se rapprocher d'Alger et franchir la première chaîne de l'Atlas, la colonne devait risquer un engagement avec le khalifa Bem-Salem. Le maréchal chargea le duc d'Orléans de prendre les devants à la tête des compagnies d'élite de sa division. Les cavaliers de Bem-Salem ne tardèrent pas à apparaître, mais ils refusèrent le combat. Un engagement eut lieu plus loin, à Ousdja-Daly-Balta. Le prince s'élança en tête des siens, signalé au pointage des Arabes par son képi et sa selle rouge, ainsi que par la plaque de son ordre; les balles sifflèrent autour de lui, au milieu d'un mouvement exécuté avec un élan qui ne tarda pas à mettre l'ennemi en fuite. L'armée arriva le soir sur l'Oued-Ben-Hini, à un jour de marche de Fondouk, où devait s'opérer la jonction avec la division Rulhières. Quelques escarmouches

nouvelles signalèrent le retour de la belle expédition des Portes de fer, et donnèrent au duc d'Orléans de nouvelles occasions de faire admirer sa bravoure, chargeant partout comme un simple brigadier et sans souci des marques distinctives qui appelaient sur sa personne l'attention des tirailleurs ennemis.

Le moment venu de quitter la division, le prince le fit par les paroles suivantes, adressées aux officiers de tous grades : « Messieurs, au moment d'une séparation que je vois arriver avec regret, je suis heureux de pouvoir vous remercier du concours que vous m'avez prêté et du dévouement que vous avez apporté à la belle entreprise que l'habileté consommée du chef illustre qui nous commande, nous a permis d'accomplir avec un si éclatant succès. L'honneur d'avoir marché à votre tête dans cette circonstance mémorable sera toujours un des plus beaux souvenirs de ma vie. Votre campagne est finie ; aujourd'hui, messieurs, ma tâche, à moi, va commencer : c'est de faire connaître les titres que vous acquérez chaque jour à la reconnaissance de la patrie et aux récompenses du roi, dans ce pays difficile, où tout s'use, excepté le cœur des hommes énergiques comme vous. En cessant d'être votre chef et le compagnon de vos travaux, je resterai l'ardent défenseur de vos droits : la cause est bonne, puissé-je la gagner ! Je dirai toutes les grandes choses que l'armée a faites en Afrique, toutes les épreuves qu'elle subit avec un dévouement d'autant plus admirable, qu'il est souvent ignoré, et quelquefois méconnu. Dans les pays que nous avons traversés ensemble, je ne me suis pas cru absent de la France, car la patrie est pour moi partout où il y a un camp français ; je ne me suis pas cru éloigné de ma famille, car j'en ai trouvé une au milieu de vous et parmi les soldats dont j'ai admiré la persévérance dans les fatigues, la résignation dans les souffrances, le courage dans le combat. La plupart d'entre vous ont déjà presque entièrement payé dans ce pays la dette que leur a imposée le service de la patrie ; et si de nouvelles circonstances me rappelaient en Afrique, je n'y trouverais que de nouveaux régiments auxquels vous avez montré l'exemple ; mais partout où le service de la France vous appellera, vous me verrez accourir au milieu de vous ; et là où sera votre drapeau, là sera toujours ma pensée. »

Nous nous sommes plu à transcrire ces touchantes et sympathiques paroles au souvenir du prince si éminemment français qui est si déplorablement mort loin du combat, et pour lequel il n'y a plus de flatteries !

Vers la fin du mois de janvier 1840, le maréchal Vallée arrêta ses projets pour la campagne imminente. Le plan consistait à employer l'année à la destruction des Hadjoutes, à l'occupation de Médéah et de Milianah, peut-être aussi à marcher sur Maskara ; les opérations sur Tlemcen devaient être ajournées au printemps suivant.

L'opinion du ministère était qu'il fallait faire à Abd-el-Kader une guerre patiente et opiniâtre, et qu'il était désormais impossible de conclure de traité avec lui. Il devait suffire de l'atteindre sur les divers points de ses établissements, saccager ceux-ci, et se retirer sans prétendre à une occupation par trop multipliée. Il suffisait que nos troupes et notre autorité occupassent les

centres militaires et commerciaux parallèlement au rivage; le reste se soumettrait peu à peu, moitié par les armes, moitié par calcul, en voyant les bienfaits d'une civilisation protectrice et féconde. Quant au traité de la Tafna, c'était une expérience: il fallait en récolter les fruits.

L'affaire de Mazagran, dont les détails ont acquis dans les journaux du temps une exagération toute dramatique, fut le réveil des hostilités dans la province d'Oran. Ce petit poste, qui dépendait de Mostaganem, fut attaqué par un des lieutenants d'Abd-el-Kader, Mustapha-Ben-Tami, à la tête de 10 à 12,000 hommes, dont plus de la moitié en cavalerie. Mazagran n'était défendu que par 123 hommes de la 10e compagnie du 1er bataillon d'infanterie légère d'Afrique, commandés par le capitaine Lelièvre, qui, en récompense de sa belle résistance, fut fait chef de bataillon. Pendant plusieurs jours, l'ennemi entoura cette petite place d'un feu très-vif, sans parvenir à s'en emparer. Les Arabes se retirèrent en laissant le sol couvert de leurs morts (1).

La prise de possession définitive de Médéah et de Milianah ayant été résolue, un corps de 9,000 hommes partit le 25 avril pour le camp de Blidah. On savait qu'ayant proclamé la guerre sainte, Abd-el-Kader était en marche à la tête de 10 à 12,000 hommes, pour nous fermer les routes de l'Atlas. Le prince royal revenu en Afrique commandait l'avant-garde avec la 1re division, destinée à faire le premier feu contre les Hadjoutes, population la plus belliqueuse de la plaine. Le duc d'Aumale marchait également à la tête d'un escadron de chasseurs d'Afrique, faisant auprès de son frère sa première campagne. L'ennemi trouvé sur la rive gauche de l'Oued-Ger fut refoulé au premier choc. Le général Schramm, le général de Rumigny et le colonel de Lamoricière culbutèrent la cavalerie arabe, repoussèrent l'ennemi jusqu'au pied des hauteurs de l'Afroun, où le khalifa de Milianah avait placé son camp. Le lendemain, les Arabes avaient complétement disparu. Chargé de mouvements importants dans cette journée, comme dans celles qui suivirent et que signalèrent divers engagements périlleux, le duc d'Orléans fit admirer de toute l'armée son impétuosité et ses brillantes qualités militaires. Son jeune frère, le duc d'Aumale, chargea plusieurs fois l'ennemi avec une bravoure insouciante des périls.

L'affaire de Cherchell qui suivit, fut trèsh-onorable pour le chef de bataillon Cavaignac, qui dirigeait les travaux des fortifications de ce point énergiquement défendu pendant six jours.

Peu de jours après, à l'affaire du Teniah de Mouzaya, où le prince royal commandait en personne, le général de Rumigny fut blessé, et le colonel Changarnier reçut sept balles dans ses vêtements. Le drapeau de la France flotta sur un nouveau point de l'Atlas. Ce fut à la suite de cette heureuse et brillante campagne que le duc d'Orléans quitta de nouveau l'Algérie.... qu'il ne devait plus revoir!

Cependant la province d'Oran était minée dans la fidélité de ses tribus par

(1) Voir au sujet de Mazagran, les curieuses notes de *l'Afrique Française* déjà citée (page 341).

les efforts souvent heureux de Bou-Hamedi, khalifa d'Abd-el-Kader. Pour compléter les opérations projetées, il restait, Médéah prise, à occuper aussi Milianah. L'Emir s'apprêtait à se défendre de ce côté, plaçant ses principaux lieutenants sur les points les plus favorables pour entraver nos opérations. Le gouverneur général réunit 10,000 hommes à Blidah, et le 5 juillet le corps expéditionnaire se mit en marche. On arriva le 8 en vue de Milianah qu'Abd-el-Kader incendiait en partie, en se retirant. La ville occupée fut trouvée déserte. On la mit en état de défense pour y placer une garnison de deux bataillons, et nos troupes commencèrent leur mouvement de retraite. Les Arabes, renforcés des Kabyles, parurent alors pour nous barrer le passage; il y eut divers engagements très-meurtriers, mais les pertes de l'ennemi furent décuples des nôtres. On s'occupa sur-le-champ du ravitaillement de Médéah, qui se fit sans affaire sérieuse. Durant une expédition qui suivit, dans le but de compléter l'approvisionnement de Milianah, le général Changarnier eut personnellement affaire à Abd-el-Kader qu'il battit.

Les ardentes chaleurs de la saison empêchant de poursuivre les opérations dans ces parages, le gouverneur général ramena les troupes dans la province d'Alger.

A cette époque, Cherchell, Médéah et Milianah étant occupés, le territoire des Hadjoutes balayé, et les tribus les plus indisciplinées de la montagne châtiées de leurs rébellions, il y avait lieu d'espérer que l'Emir ouvrirait les yeux sur des résultats matériels qui démontraient si péremptoirement la puissance de nos armes. Tout semblait permettre de préparer à loisir la campagne d'automne, qui avait pour objet: 1° dans la province de Constantine, d'achever la soumission des tribus indécises et de compléter l'approvisionnement de toutes les places; 2° dans la province de Tittery, de ravitailler pour six mois Médéah et Milianah; d'opérer autour de Médéah pour amener la soumission du territoire dont cette ville est le centre; de détruire l'établissement d'Abd-el-Kader à Taza; 3° dans la province d'Alger, de couvrir le Sahel, de manœuvrer dans la Métidjah pour tenir les Arabes en respect, et maintenir les communications; 4° de transporter dans la province d'Oran le théâtre de la guerre, d'occuper Maskara, de détruire l'établissement de l'Emir à Takdimt.

Les moins importantes de ces opérations commencèrent en octobre et s'accomplirent avec le succès constant de nos armes, et les profits d'importantes razzias sur les tribus insoumises ou hostiles, ou de perceptions fructueuses des impôts. Le 29 décembre 1840, le lieutenant-général Bugeaud fut appelé à succéder au maréchal Vallée dans le gouvernement général de l'Algérie. Il arriva à Alger le 22 février suivant. Ses instructions portaient sur l'emploi des moyens les plus actifs pour détruire la puissance de l'Emir. Dans ce but, l'effectif de l'armée africaine fut porté à 73,500 hommes, plus 13,500 chevaux. Tout fut donc sur-le-champ préparé pour la guerre à porter sur un nouveau théâtre. De son côté, Abd-el-Kader réparant les pertes que nous lui avions fait éprouver en 1840, se hâtait de se réorganiser, à l'aide des ressources

que lui fournissait abondamment la riche province d'Oran. La campagne nouvelle avait pour but principal de porter la guerre dans cette province, ainsi que dans celles d'Alger et de Tittery, de détruire les dépôts fortifiés de l'ennemi, d'occuper Maskara, et de poursuivre, enfin, dans toutes les directions les plus puissantes tribus, en les amenant à la soumission par la ruine de de leurs propriétés agricoles.

On sait que le général Bugeaud n'était point partisan de l'occupation complète de l'Algérie; toutefois les instructions ministérielles étaient précises, et il fit toutes ses dispositions pour s'y conformer. L'année s'ouvrit du reste sous d'heureux auspices. Plusieurs rencontres avec l'ennemi tournèrent à la gloire de nos armes, des tribus firent leur soumission; les approvisionnements de Mélianah et de Médéah s'opérèrent sans entraves, et en plusieurs circonstances Abd-el-Kader se retira devant nos colonnes expéditionnaires. Une des affaires les plus significatives eut lieu à l'ouest de Mélianah, contre 10 à 12,000 Arabes. Nos forces, commandées par le général Bugeaud, et composées de 8,000 hommes de toutes armes, comptaient dans leurs rangs les ducs de Nemours et d'Aumale, le premier commandant une notable portion du corps d'armée, le second ayant sous ses ordres deux bataillons. L'ennemi perdit cette fois 400 des siens.

Mais le gouverneur général, laissant au général Baraguay-d'Hillers le commandement de la division destinée à agir dans le Bas-Chéliff, se mit en route pour la province d'Oran, le territoire d'Alger restant confié au général de Bar.

De son côté, Abd-el-Kader, attentif à nos préparatifs et à nos mouvements, avait très-soigneusement ravitaillé et armé les forteresses de Thaza, de Tlemcen et de Takdimt, ne prévoyant guère qu'en peu de jours le fruit de tous ses soins serait anéanti par la bouillante valeur de nos soldats, si remarquablement commandés par cette brillante génération de jeunes officiers, auxquels la sanglante terre d'Afrique a valu des grades prématurés, comme aux temps des grandes luttes impériales.

Nulle affaire sérieuse ne signala cette première campagne du gouverneur général; partout l'Emir refusa le combat, et les ravitaillements des points cités s'opérèrent au prix de quelques escarmouches. Après les expéditions de Takdimt et de Maskara, le duc de Nemours s'embarqua à Mostaganem pour revenir en France, laissant à l'armée son jeune frère d'Aumale, lequel fit bientôt campagne avec le général Baraguay-d'Hilliers, chargé d'opérer sur le Bas-Chéliff, au sud de la province de Tittery; cette expédition fit beaucoup de mal aux tribus, et surtout à Abd-el-Kader, en détruisant Boghar et Thaza.

Pendant ces courses fécondes, la province d'Alger jouissait, sous l'excellente administration du général de Bar, d'une tranquillité dont c'était presque le premier exemple. Dans la province de Constantine au contraire, l'influence de l'Emir semblait renaître. Etabli à Msilah, il prêchait partout la guerre sainte, et faisait déserter leurs résidences aux tribus d'abord soumises, qu'il effrayait. Décidé à faire cesser cet état de choses, le lieutenant-général Négrier, commandant supérieur de la province de Constantine, quitta sa résidence à la tête d'une

forte colonne, et se dirigea sur Msilah. Il contraignit les tribus à rentrer dans la soumission, et ne put rejoindre l'ennemi, qui, comme si souvent déjà, s'éloigna à l'approche des nôtres. Toutefois le mal fut en bonne partie paralysé.

Le général Bugeaud, après la prise de Maskara, voulut assurer les moyens de subsistance jusqu'à l'automne, à la garnison de cette ville. Le gouverneur général quitta de nouveau Mostaganem, le 7 juin, à la tête d'une colonne expéditionnaire, et parvint, avec son convoi, jusqu'à Maskara sans rencontre sérieuse. Le pays des Hachem, parcouru au sud et au sud-est, vit ses populations refoulées jusqu'au désert, et les moissons d'Eghris restèrent en notre pouvoir. La campagne de printemps fut terminée par cette excursion. Durant cette période, nos succès avaient été signalés. L'ennemi avait perdu un très-grand nombre des siens, nous avions fait des razzias productives en troupeaux et butin, et nous avions emmagasiné d'abondantes récoltes de céréales. Nous avions enfin porté notre drapeau dans des parages nouveaux; Takdimt, Boghar et Thaza, points dont Abd-el-Kader tirait un grand parti contre nous, avaient été détruits; nous avions enfin occupé et approvisionné Maskara. C'était là un ensemble d'opérations très-satisfaisantes dont l'effet moral ne fut pas au-dessous des avantages matériels, car, en apprenant ces succès, diverses tribus des plus fidèles à l'Emir, se détachèrent de lui, et une forte partie des Medjehers se montra disposée à changer de maître.

Le gouverneur général pensa devoir seconder ces dispositions, et, dans ce but, il retourna à Mostaganem, espérant pouvoir réunir tous les éléments de défection contre l'Emir qui étaient signalés dans la province d'Oran. En effet, les Flittah, les Bordjia, les Beni-Zéroual et les tribus du Dahara réclamaient déjà l'appui du Bey placé par nous dans le pays. D'autres soumissions se firent encore, et tout annonçait que la campagne d'automne qui allait s'ouvrir donnerait une impulsion plus forte encore à ces défections contre la puissance d'Abd-el-Kader.

Le général de Lamoricière, qui commandait alors la province d'Oran, avait rejoint à Mostaganem le général Bugeaud. Le 21 septembre, une colonne, sous les ordres de ce dernier, se dirigea vers le Chéliff. Les tribus rebelles furent châtiées et pillées, tandis que le général de Lamoricière, à la tête d'une autre colonne, ravitaillait de nouveau Maskara, au prix d'une lutte énergique avec les troupes de l'Emir.

Guetna, berceau de la famille d'Abd-el-Kader, fut détruit et le fort de Saïda renversé. Déjà quelques tribus combattaient avec nos troupes. Le commandement de la province d'Oran fut provisoirement transféré à Maskara, afin de mieux recueillir le fruit de nos succès. En voyant nos colonnes s'avancer ainsi résolument jusque dans des parages nouveaux, les populations de l'Ouest comprirent que nous entreprenions très-sérieusement la ruine d'Abd-el-Kader. Ce fut cette attitude décidée qui nous ramena quelques-unes des tribus, qui, d'abord ralliées, avaient depuis cédé aux suggestions de l'Emir et étaient

retournées à lui, ainsi les Douairs, qui nous apportèrent 250 tentes, 250 cavaliers parfaitement équipés, et des troupeaux considérables.

Le général Baraguay-d'Hilliers n'obtenait pas de moins bons résultats dans la province de Tittery. Médéah et Milianah avaient pu être ravitaillés, à travers quelques combats complétement heureux pour nos armes, et diverses populations étaient venues faire leur soumission et donner des gages. Dans une expédition nécessitée vers la partie de la province d'Oran voisine de l'Isser, le colonel Tempoure reçut même des députations venues à son camp proclamer la déchéance de l'Emir, et sa mise au ban du droit commun : bref, la campagne d'automne s'ouvrait sur tous les points de la façon la plus favorable, et tout annonçait que la conquête allait faire un pas décisif.

Nous passerons sous silence diverses opérations secondaires dépendant toutes de l'état de choses que nous venons de faire entrevoir. Le gouverneur général, les généraux de Lamoricière et Baraguay-d'Hilliers furent heureux dans les excursions entreprises dans le but de nous soumettre les populations voisines des points où flottait déjà notre pavillon. Les seuls Kabyles prolongeaient obstinément la lutte et châtiaient les populations ralliées à notre domination, et qu'une protection suffisante ne mettait pas à l'abri de la vengeance de ces indomptables guerriers.

Ce fut au milieu de ses succès soutenus que l'armée reçut, comme un coup de foudre, la nouvelle de la déplorable mort du prince royal. Ce fut un deuil général, et comme un immense et irréparable revers pour l'armée....

De nouveaux et constants avantages signalèrent la fin de l'année 1842. Le général Changarnier se distingua extrêmement dans diverses opérations significatives, et obtint la soumission des tribus composant les Aghaliks, des Beni-Zoug-Zoug, des Ouled-Aïad, des Djendel. La prise de la smala du khalifat de Ben-Allal mit en notre possession un bétail immense. La province d'Oran jouissait d'un calme favorable à la colonisation, et dont le général Bedeau profita pour relever une partie des ruines de Tlemcen, fonder d'utiles établissements militaires, créer des routes et développer la culture. Le général de Lamoricière refoulait, de son côté, Abd-el-Kader jusqu'aux confins du désert. Traqué de tous côtés, l'Emir, au commencement de l'hiver, se vit contraint de se réfugier dans les montagnes de l'Ouarensenis, afin d'y recruter des troupes fraîches. Le gouverneur général ayant appris cette marche, partit avec trois colonnes commandées par le duc d'Aumale et les généraux Gentil et de Lamoricière. La présence de nos soldats dans ces régions nouvelles, et presque inaccessibles, fit avorter le plan de recrutement de l'Emir.

Il fut plus heureux avec les Kabyles. Chez eux il trouva des auxiliaires. C'était au commencement de janvier 1843. Le général Bugeaud partit rapidement, arriva au sein des tribus insurgées, et brûla leurs bourgades. Il poursuivit sa marche pour tenter de cerner Abd-el-Kader, réfugié dans les montagnes de Beni-Menasser, non loin de Cherchell. Notre poursuite fut entravée par des orages qui mirent à une rude épreuve la patience et la résignation du soldat. L'ennemi fut rejoint, mais il ne put tenir devant l'ardeur de notre

attaque, et, comme si souvent déjà, il s'enfuit à travers un pays que nos troupes foulaient pour la première fois. Le général Bugeaud courut le plus grand péril dans un des combats partiels de cette expédition. Tombé dans une embuscade, il reçut une grêle de balles, son cheval fut tué sous lui, et il n'échappa que par miracle à une mort imminente.

La colonne que commandait le duc d'Aumale s'empara, du côté de Boghar, du trésor de Ben-Allal-Oulid-Sidi-M'Barek. Mais le jeune prince devait se signaler par un fait d'armes plus éclatant. Ayant quitté Boghar le 10 mai, à la tête de 1,300 hommes des 33ᵉ, 64ᵉ de ligne et des zouaves, plus 600 cavaliers et les approvisionnements correspondants, le prince chercha à s'emparer de la smala d'Abd-el-Kader, qu'il savait être dans les environs de Goudjilah. L'important était de cacher la marche de sa colonne ; secondé par des guides fidèles, il put s'avancer sans dangers, et, à la faveur d'une marche de nuit, cerner Goudjilah. Frappés de terreur, les habitants révélèrent que la smala était campée à quatorze ou quinze lieues dans le sud-ouest. Durant la nuit du 14 au 15, la colonne se remit en marche, et durant la route, le duc d'Amale apprit que l'ennemi levant son camp la veille, l'avait transporté vers Taguin, afin de gagner le Djebel-Amour, montagne dont les moissons déjà mûries devaient offrir les ressources nécessaires aux populations que l'Emir traînait à sa suite. Ce que le prince apprit en même temps, c'est que ce brusque mouvement du Douar d'Abd-el-Kader avait été provoqué par l'approche du général de Lamoricière, par le sud-ouest. Mais l'Emir ne soupçonnait rien de la direction par laquelle s'avançait le prince, et toute sa sollicitude était portée du côté opposé, qu'il observait avec 250 chevaux.

Le duc d'Aumale jugea qu'il devait gagner au plus tôt Taguin, soit pour y atteindre la smala, soit pour la cerner ; mais il y avait à franchir d'une seule étape environ vingt lieues d'un pays où l'eau manquait absolument, et il fallait pouvoir compter beaucoup sur l'énergie des troupes pour mener à fin cette marche pénible. Le prince ayant reconnu que son exemple donnait à ses soldats une énergie pleine de confiance, il n'hésita plus. Il divisa sa colonne en deux : la cavalerie, l'artillerie et les zouaves formèrent une des fractions ; l'autre était composée de deux bataillons d'infanterie et de cinquante chevaux.

Des guides sûrs dirigèrent ces deux colonnes, qui prirent rendez-vous à Ras-el-Aïn-M'ta-Taguin. Le lendemain 16, le voisinage de la smala se trahit par la rencontre de quelques traînards. Vers onze heures, une reconnaissance ayant été dirigée en avant dans l'espoir de trouver de l'eau, les cavaliers revinrent au galop annoncer que la smala tout entière, c'est-à-dire formée de plus de 300 Douars, était campée aux sources mêmes du Taguin, dont notre colonne n'était pas à plus de 1,000 mètres.

Il n'y avait pas un instant à perdre. Bien que nos forces ne fussent pas au complet, puisque l'infanterie ne pouvait rejoindre avant deux heures, le duc d'Aumale, qui ne voulait laisser ni aux femmes ni aux trésors le temps de s'enfuir, ni aux hommes de ces Douars le temps de se rallier, le prince, di-

sons-nous, se décida intrépidement à attaquer avec le peu de forces dont il disposait. Il déploya sa cavalerie, et la lança à la charge de front. A gauche les spahis attaquèrent le Douar de l'Emir, malgré l'infanterie de celui-ci, qui opposa une résistance désespérée. Par la gauche, enfin, les chasseurs culbutent toutes les tentes et arrêtent la tête des fuyards, malgré une vive défense des cavaliers d'Abd-el-Kader. Nous ne saurions rapporter, dans ce récit rapide, les nombreux traits d'audace, les faits d'armes brillants qui signalèrent ce combat devenu fameux, et qui dura plus d'une heure remplie de cent épisodes singuliers, terribles, audacieux. Il nous suffira de dire que le duc d'Aumale, à la tête de 500 cavaliers à peine, tua, culbuta, mit en fuite 5,000 Arabes armés, composant le Douar. Calme et intrépide, le jeune prince ne cessa pas un seul moment de se porter sur tous les points les plus engagés, les plus périlleux, sans pour cela que l'entraînement du combat lui fît oublier les nobles sentiments de la clémence et de la générosité. Il sauva bien des victimes, et Horace Vernet, dans son splendide tableau du Musée de Versailles, a, sans flatterie, choisi le moment où le prince protége les femmes de la smala, qui l'implorent à genoux pour les vaincus désarmés.

Après une marche de trente lieues en trente-six heures, l'infanterie arriva en bon ordre, n'ayant laissé en arrière ni un homme ni un mulet. La journée du lendemain se passa sur le champ de bataille à rassembler les troupeaux, réunir le butin et détruire tout ce qui ne pouvait être emporté. On se remit en route le 18, mais avec lenteur et difficulté, car 1,800 hommes devaient ramener ces immenses troupeaux, et escorter toute une population de prisonniers, sans pour cela se priver d'une force disponible en cas d'attaque. Quelles que fussent les difficultés de ce retour, le jeune duc d'Aumale l'opéra avec la prudence d'un vieux général, et il ramena sans encombre les 3,000 prisonniers, les tentes d'Abd-el-Kader, son trésor, ses drapeaux, ses papiers, en enfin tout un immense butin.

Ayant appris près de Chéliff où il manœuvrait, le désastre de l'Emir, le général de Lamoricière porta sur-le-champ sa cavalerie à la poursuite des Arabes qu'il ne tarda pas à rejoindre. Quelques cavaliers qui formaient l'escorte d'Abd-el-Kader se dévouèrent à sa fuite. Le reste de la tribu ne chercha même pas à se défendre. Ce qui avait pu être sauvé de la smala tomba en notre pouvoir; quant à l'Emir, il ne dut son salut qu'à la vitesse de son cheval.

Vers la fin de l'année, les généraux Bedeau et Tempoure, ainsi que le colonel Tartas, officier plein d'élan, de sang-froid et de brillant courage, obtinrent de nouveaux succès vers la Tafna et le Chott, succès qui mirent Abd-el-Kader tout à fait hors d'état de rien entreprendre contre nos armes. Les campagnes de 1843 avaient ainsi ajouté des résultats précieux à ceux antérieurement réalisés.

La population européenne de notre territoire qui, à la fin de 1842, n'était que de 44,000 âmes, atteignait alors le chiffre de 65,000, grâce à la sécurité et à la protection qu'obtenaient déjà les grands intérêts de la colonisation.

Vingt-deux villages créés par notre armée se trouvaient en voie de prospérité; dix-neuf routes étaient en cours d'exécution, et les Arabes commençaient à se presser dans nos marchés. Ajoutons aussi que les travaux du port d'Alger marchaient avec activité; on s'occupait enfin de l'exploitation des mines et de celle des forêts. En résumé, nous jouissions à cette époque d'une sorte de trève qui permettait, d'un bout à l'autre du territoire, d'appliquer l'armée aux féconds et paisibles travaux de la paix, comme une sorte de repos aux ardentes fatigues de la guerre.

En ouvrant la session législative de 1842, Louis-Philippe avait adressé aux deux chambres réunies ces paroles relatives à l'Algérie : « J'ai pris des mesures pour qu'aucune complication extérieure ne vienne altérer la sûreté de nos possessions d'Afrique. Nos braves soldats poursuivent, sur cette terre *désormais et pour toujours française*, le cours de ces nobles travaux auxquels je suis heureux que mes fils aient l'honneur de s'associer. Notre persévérance achèvera l'œuvre du courage de notre armée, et la France portera dans l'Algérie sa civilisation à la suite de sa gloire. »

Le gouverneur général venait de publier une brochure dans laquelle, après avoir évalué à 75,000 hommes la force collective destinée à garder les points principaux de la conquête, il proposait d'élever l'effectif à 80,000 hommes « si l'on voulait faire les choses avec toute sécurité. » Puis, passant en revue les œuvres accomplies et les espérances de l'avenir, il montrait la conquête de l'Algérie comme à peu près consommée, faisant remarquer que, depuis le Biban jusqu'au rivage de Kollo, ce pâté de montagnes qu'il a plus tard appelé *Kabylie*, pouvait s'isoler de la conquête en le tenant en état de blocus par terre et par mer, blocus qui amènerait tôt ou tard les farouches habitants de ces montagnes à une capitulation quelconque. Il ajoutait que l'homme, n'étant nulle part indifférent au bien-être, lorsqu'il peut se le procurer, le commerce seul pourrait nous attacher les Arabes; que nous n'avions pas assez songé à gouverner les indigènes, et que, pour protéger à la fois leurs intérêts et les nôtres, il faudrait plus de soins et de sollicitude qu'il n'en avait fallu pour les vaincre (1).

Mais la tranquillité de notre possession devait trouver, dans un Etat voisin de la conquête, un ennemi qu'on a, non sans de graves raisons, soupçonné d'obéir aux menées secrètes de l'Angleterre, notre constante ennemie, même durant la paix. La bataille d'Ouarez-Eddin, où se distinguèrent si particulièrement les généraux Korte et Gentil, les colonels Daumas et Pellissier et une foule d'autres excellents officiers de grades inférieurs, ne précéda que de peu les aggressions marocaines. Après le désastre éprouvé par sa smala, Abd-el-Kader, fuyant devant le duc d'Aumale, son jeune vainqueur, s'était réfugié dans l'Etat de Maroc, cherchant habilement à mettre à profit les dissensions intestines qui ébranlaient le pouvoir du chérif Abd-el-Rahman. Placé au milieu des populations turbulentes de la province d'El-Riff, il réussit

(1) *De l'Algérie*, des moyens de conserver et d'utiliser cette conquête.

à fanatiser ces riverains, et à obtenir du Chérif la dignité de khalifat pour ce territoire. Il paraît constant que le voyage à Tanger de l'amiral Wilson, alors gouverneur de Gibraltar, ne fut pas étranger à cette concession, et, par conséquent, aux événements qui en furent la conséquence.

Les faits multiples, qui ne tardèrent pas à mettre le Maroc en flagrant état d'hostilité contre nos armes, sont longuement exposés dans l'ouvrage indiqué comme complémentaire à celui-ci, relativement à l'Algérie. Il nous suffira de dire que l'insolence de nos voisins devint telle, par diverses violations de notre territoire, qu'il fallut nécessairement les tenir pour ennemis déclarés, et qu'en conséquence, une expédition en règle fut décidée par le gouvernement français contre le Maroc.

Le 23 juillet, le prince de Joinville se présenta devant Tanger pour prendre le consul de France et un certain nombre de nos nationaux. *Le Véloce* (vapeur) se rendit à Mogador pour le même objet. Un dernier ultimatum posé à Abd-el-Rhaman étant resté sans résultat satisfaisant, les opérations militaires furent décidées.

Notre escadre arriva devant Tanger le 5 août. *Le Suffren*, monté par le prince de Joinville, s'embossa à petite portée des murs de la place, ayant sur la même ligne les vaisseaux *le Jemmapes* et *le Triton*. La frégate *la Belle-Poule*, les bricks *le Cassard* et *l'Argus* avaient pour mission de battre les forts de la côte. Tous les navires à vapeur formaient une seconde ligne pour porter secours aux vaisseaux par leurs remorques. Le bombardement commença à neuf heures du matin. Les 180 bouches à feu, qui défendaient les remparts et les forts, furent réduites au silence en moins d'une heure. Le vaisseau monté par le prince de Joinville avait reçu 49 boulets en plein bois; il avait tiré contre la ville 1,650 coups de canon. « Une division espagnole, deux bâtiments de guerre anglais, et plusieurs navires sardes, suédois et américains, avaient été spectateurs de ce brillant fait d'armes. Les commandants de la marine étrangère vinrent féliciter le prince : les Anglais seuls ne prirent aucune part à ces démonstrations; dès le matin ils avaient laissé tomber leurs voiles en bannières, et hissé leur plus petit pavillon. » On sait à quelles ignobles attaques, contre notre glorieuse marine, se livrèrent, dans les journaux anglais, quelques officiers de ces navires.....

Tanger démantelé, le prince de Joinville mit à la voile pour aller foudroyer Mogador, sur la côte occidentale. Mais, dans l'intervalle, eut lieu la bataille d'Isly, un des plus brillants épisodes de notre conquête africaine.

Le bruit courait, parmi les Arabes de la province d'Oran, que l'armée marocaine devait prendre tous les points qu'occupaient nos troupes et nous chasser du pays. Il était urgent de discréditer, par un rapide coup de main, ces bruits propres à exciter la révolte. Le maréchal Bugeaud se fit rejoindre par le général Bedeau à la tête des trois bataillons et des six escadrons qu'il commandait. Le 12 août, leurs forces étaient réunies.

L'armée se mit en route pour l'Isly. Un premier passage eut lieu sans encombre. Au second, on trouva l'ennemi. Fiers du souvenir de la destruction

de l'armée de dom Sébastien de Portugal, les Marocains acceptèrent le combat. Le gué franchi, nos troupes se formèrent intrépidement sous le feu de l'ennemi. Nous étions massés en un grand losange formé de colonnes à demi distances par bataillon, prêtes à former le carré. Une réserve se tenait en dehors de cette figure, prête à s'y rattacher. L'artillerie était distribuée sur les quatre faces, vis-à-vis des intervalles des bataillons. L'ambulance et les bagages étaient au centre, ainsi que la cavalerie. L'ennemi se déploya en un immense croissant qui, en se fermant, nous enveloppa complétement.

Ce fut dans cette position critique que nos soldats réalisèrent un des plus brillants faits d'armes de l'histoire moderne, fait d'armes qui a consacré la conquête de l'Algérie. En aucune circonstance le génie militaire du maréchal Bugeaud ne s'était révélé d'une façon aussi supérieure, par le tact extrême, la vive appréciation des circonstances et la connaissance parfaite de l'ennemi à qui nous avions affaire.

Le lendemain même du jour où le maréchal battait avec tant d'éclat les Marocains, le prince de Joinville écrasait Mogador.

Arrivée le 11 devant ses remparts, l'escadre n'avait pu, en raison de la violence du vent, s'approcher suffisamment pour ouvrir son feu. Ce ne fut que le 15 que le prince put placer *le Triton* et *le Jemmapes* en face des batteries, se portant de sa personne, avec *le Suffren*, dans la passe du nord, poste le plus exposé.

Le combat maritime se termina par une descente fort périlleuse, que le prince commanda en personne, sans que ce fils de France daignât tirer l'épée contre de tels ennemis.

Cette triple victoire frappa de terreur le chériff Abd-el-Rhaman. Pourtant les sourdes menées de l'Angleterre nous empêchèrent, la diplomatie aidant, de tirer tout le parti voulu de nos avantages. L'art. 7 du traité qui fut conclu, et qui regardait spécialement Abd-el-Kader, en lui fermant tout refuge dans les Etats marocains, fut depuis sans cesse éludé.

L'affaire des grottes des Ouled-Riah, dans le Dahara, suivit de peu les faits que nous venons de mentionner. On sait qu'une quantité d'Arabes avec leur famille, traînant à leur suite leurs troupeaux, se laissèrent asphyxier dans ces cavernes profondes, avec un stoïcisme farouche. Il y eut près de 1,000 victimes. Le colonel Pélissier commandait cette triste expédition.

Cet événement contribua énergiquement à rallumer contre nous les passions hostiles des indigènes. Maintes révoltes éclatèrent, et donnèrent lieu à une foule de combats, de petites expéditions dont le général de Lamoricière, récemment nommé gouverneur général par intérim, prit énergiquement l'initiative. Ce fut alors qu'apparut, à la tête de l'ennemi, ce Bou-Maza, qu'on a vu ensuite, prisonnier sur parole, exciter la curiosité des Parisiens.

L'affaire de Djemma-Ghazouat fut une des plus remarquables conséquences du soulèvement général imprimé aux populations africaines par celle des grottes des Ouled-Riah. Le lieutenant-colonel de Montagnac, officier plein de cœur et d'audace, à la tête de 350 chasseurs d'Orléans, renforcés de quelques

cavaliers, et ayant sous ses ordres les commandants Froment-Coste et Courby de Cognord, livra le combat à un ennemi dix fois supérieur en nombre. Le brave Montagnac paya de sa vie le désir qu'il avait éprouvé de s'emparer du plus infatigable ennemi de la France. Mais Abd-el-Kader échappa. A la suite de cet héroïque combat, on vit 83 chasseurs d'Orléans se réfugier dans le marabout de Sidi-Brahim, sous le commandement du capitaine Géraux, et se défendre avec un sublime courage, contre des milliers d'Arabes enveloppant le petit fort. Abd-el-Kader lança toutes ses forces à l'assaut de ces basses murailles, sans réussir à les escalader, tant le feu de la défense avait d'ardeur et de justesse. Cette résistance sans seconde dura trois jours. Les vivres et les munitions épuisés, nos braves voulurent évacuer ce poste, où ils n'avaient plus qu'à mourir. Des milliers d'ennemis fondirent sur ces héroïques soldats, qui, faisant avec une incroyable furie une trouée à travers les assaillants, se firent jour au nombre de quatorze seulement.... Le reste paya de sa vie l'éclat de la plus sublime défense !

L'heureuse expédition du duc d'Aumale dans les monts Aurès, et la capitulation d'Abd-el-Kader entre les mains de l'un de nos plus illustres généraux africains, complètent les faits remarquables de cette guerre obstinée, que l'aveuglement des populations fanatisées nous a contraints de perpétuer à travers les efforts de la colonisation. L'Emir devenu notre hôte, la guerre n'est plus en Afrique qu'une question d'épisodes sans suite et sans liaison. En principe, la conquête est irréfragablement un fait résolu. Nos agrandissements pourront occasionner des combats nouveaux, quelques soulèvements inévitables pourront amener des collisions de tribus ; mais si quelqu'héritier de la puissance fascinante d'Abd-el-Kader ne se lève pas du désert, tout semble présager que l'Arabe, appréciant chaque jour davantage les bienfaits de la civilisation que laissent partout nos victoires, renoncera à ses mœurs sauvages, et à une indépendance qui n'est qu'un mot, puisque sa vie, ses biens, sa famille sont à la continuelle merci du chef devant lequel se courbe son fanatisme religieux.

Nous allons avoir à entreprendre un nouvel ordre de récits. Les événements imprévus qui ont si brusquement changé la forme du gouvernement de notre pays, ayant, pendant longtemps, détourné l'attention publique de cette terre africaine, qui a vu ses généraux les plus célèbres prendre une si éclatante part aux destins nouveaux du pays, nous clôrons cette rapide histoire de nos guerres algériennes par le récit du fait d'armes qui est venu brusquement reporter un moment, sur cette contrée à l'avenir immense, inconnu, une attention longtemps absorbée par les graves événements dont la mère patrie s'est vue le théâtre. L'intérêt qu'offre l'épisode sanglant de Zaatcha semble justifier la violation chronologique dont il devient ici l'objet, en le détachant, par avance, de la chaîne d'événements dont l'examen va devenir l'objet de notre plus scrupuleuse sollicitude. Ainsi cet ouvrage se verra à jour avec cette guerre d'Afrique qui, depuis vingt ans, donne en Europe, au nom français, un retentissement dont la civilisation fait son profit, comme notre armée en

fait sa gloire constante, à travers les générations qui jalonnent la grande vie des nations belliqueuses.

Des questions d'impôt, des haines de race à race, l'ambition des anciens agents dépossédés d'Abd-el-Kader, le fanatisme religieux, enfin, furent les causes générales de cette révolte poussée jusqu'à l'exaspération, et qui amena une résistance dont les guerres d'Afrique ne fournissent pas d'exemple.

L'abaissement systématique des grandes familles héréditaires, autrefois si puissantes dans la province de Constantine, l'absorption graduelle de l'autorité du Cheik-el-Arab, par le commandant supérieur de Biskra, des démembrements de territoires, toutes choses qui étaient indispensables pour la substitution de notre autorité à celle qui nous avait précédés, telles sont aussi les raisons qui ont peu à peu soulevé le pays, et amené la crise dont nous aurons à raconter le dénoûment, par l'exposé des opérations de Zaatcha, exposé dont nous puiserons les éléments dans ceux des rapports officiels dont la formule nous a semblé la plus fidèle et la plus sincère.

L'influence de Bou-Zian, ancien cheik d'Abd-el-Kader, avait singulièrement grandi depuis que l'Émir avait quitté l'Afrique. Sous son inspiration, les marabouts cherchaient à rallumer la guerre sainte; les tribus du sud et de l'est de l'Algérie répondaient à ces provocations, et des contingents étaient mis à la disposition du cheik pour l'aider dans son œuvre de fanatisme. Zaatcha devait être le point où se dénouerait la crise.

L'oasis de Zaatcha présente l'aspect d'une haute futaie de nombreux palmiers, s'élevant, comme par enchantement, d'un sable aride. Le sol est coupé de canaux d'irrigations, de murs de jardins, de rues étroites. Des figuiers, des abricotiers peu élevés s'ajoutent à des plantes rampantes, pour arrêter la marche et former, de l'ensemble, un dédale inextricable. Chaque jardin à enlever à l'ennemi nécessitait une affaire. L'oasis de Bouchagroun, distant d'environ 3,000 mètres, est à l'ouest de Zaatcha; celle de Tolga est un peu plus éloignée; celle, enfin, de Farfar, touche Zaatcha, avec laquelle Lichana ne forme qu'une seule masse.

Zaatcha ressemblait à une petite place de guerre du moyen-âge. Des tours carrées s'élevaient de distance en distance, reliées entre elles par des maisons crénelées. Un chemin de ronde, abrité par un mur, bordait le fossé. Les défenseurs pouvaient, d'ailleurs, circuler facilement, à la partie supérieure, par les terrasses, et, à l'intérieur, par des communications ouvertes expressément de maison en maison. Ce système de défense n'avait pu être apprécié par personne, comme élément des plus insurmontables difficultés d'une attaque.

Le corps expéditionnaire, d'abord formé de 4,000 hommes, parvint le 7 octobre devant Zaatcha, sous le commandement du général Herbillon. Le général, à peine arrivé, fit lancer quelques obus dans la Zaouïa, mosquée et petit village qui servaient de limite à l'oasis vers le nord. Le colonel Carbuccia, du 2e régiment de la légion étrangère, à la tête du détachement du génie, du 5e bataillon de chasseurs, du 3e bataillon d'Afrique et de la légion étrangère,

enleva rapidement le petit pâté de maisons et les premiers jardins. Une noble ardeur emporta quelques-uns de nos soldats à la suite des Arabes, et particulièrement ceux du 5ᵉ bataillon de chasseurs, qui, entraînés jusqu'à portée de la place, y furent reçus par un feu meurtrier; il leur en coûta 17 tués et 43 blessés. Le colonel du génie Petit fit établir, dans un des jardins, une place d'armes où une batterie fut placée, malgré le feu de l'ennemi qui, pendant l'opération, nous tua 25 hommes et en blessa 74.

En voyant cette vive résistance, le général Herbillon se décida à occuper de vive force les ouvrages commencés en avant de Zaouïa. A dater de ce moment, il fallut renoncer à faire l'investissement de l'oasis, qui eût coûté trop de monde.

La batterie put enfin commencer son feu sur les édifices, qui portèrent bientôt la trace des boulets. Le chef de bataillon des tirailleurs Bourbaki, envoyé reconnaître le terrain qui séparait la place, fut reçu par un feu tellement vif, bien qu'invisible, qu'il dut se replier avec des pertes sensibles. L'ennemi, du reste, ménageait ses coups et ne tirait qu'à propos.

De nouveaux jardins furent envahis, et le génie et l'artillerie s'occupaient d'y placer de nouvelles batteries. Sapes à conduire sous un feu plongeant, communications, défilés à établir, sacs à terre à remplir, palmiers à abattre et à débiter pour pourvoir à l'insuffisance des sacs à terre, briques et pierres à apporter d'une distance de 600 mètres pour combler le fossé, tels furent les pénibles travaux auxquels s'appliquèrent nos soldats, avec un zèle et une ardeur admirables.

Le seul moyen qui s'offrît d'approcher de la place, consistait en la conquête successive des jardins, dont il fallait ensuite créneler les murs, réparer les brèches, en prenant soin d'abriter les factionnaires des feux de flanc et de revers. Chaque créneau devait être gardé avec la plus scrupuleuse attention. Jamais peut-être les Arabes n'avaient fait preuve de plus de méthode et d'habileté dans leur tir : tout homme qui se découvrait était touché. C'est ainsi que le colonel du génie Petit eut l'épaule fracassée, et le sous-lieutenant Séroka, qui lui donnait des indications sur la place, le cou traversé par les balles parties de points inconnus; le capitaine d'artillerie Besse, en rectifiant le tir d'une pièce, reçut une balle au front et tomba mort; une foule d'accidents pareils signalaient à toute heure les dispositions nécessitées par ce siége difficile, meurtrier. Les tranches des pièces de canon, criblées de balles, restent comme preuve de l'adresse des assiégés, et des dangers courus par nos artilleurs. C'était au moment où l'on démasquait la pièce pour tirer, qu'arrivaient les coups les mieux ajustés, et il en sortait instantanément par le trou même que venait de faire le boulet, comme pour protester du mépris de la mort dont étaient fanatisés ces héroïques ennemis.

Il fallut gagner de jardin en jardin les deux extrémités de la face de Zaatcha qui regarde la Zaouïa, bien que, sans cesse tracassés, attaqués de toutes les façons. Tantôt c'était une irruption sur nos travailleurs les plus avancés, tantôt c'étaient de grands feux allumés pour éclairer la tranchée et assurer ainsi

l'effet d'une vive fusillade, tantôt enfin, c'étaient des fanatiques qui venaient tomber au pied des retranchements, arrêtés par le sang-froid de nos vieilles troupes d'Afrique, et d'autres, plus audacieux encore, qui se faisaient tuer pour enlever les cadavres des leurs. Notre tête de sape, et surtout les gabions farcis, étaient l'objet d'un combat constant de jour et de nuit. Rien n'était remarquable comme ces sapeurs du génie, posant leurs sacs à terre, alignant leur sape, parant leur ouvrage à portée d'un ennemi qui les décimait. Et ce fut ainsi, à force de travail, de témérité, de patience et de pertes, que les deux batteries de brèche purent s'élever et ouvrir leur feu.

Un surcroît de force arriva au général Herbillon. C'étaient 1,500 hommes de toutes armes, commandés par le colonel Barral. La lenteur forcée de nos opérations étonnait les Arabes, mettait en émoi les tribus de la division, et bientôt des germes d'insurrection se manifestèrent dans toute la subdivision de Bathna. La garnison de Biskara fut menacée, et nos communications commençaient à être inquiétées. Hamed-Bel-Hadj, ancien kalifa d'Abd-el-Kader, marchait sur Sidi-Okba, pour enlever Ben-Chenouf, notre allié, près Biskara. Et presque aussitôt les habitants de Bouçada se révoltent et attaquent la faible garnison laissée dans cette ville; les nomades quittent le Tell pour se rendre dans le Sahara, c'est partout un mouvement insurrectionnel qu'il faut arrêter à tout prix!

Nos travaux devant Zaatcha reçoivent donc une impulsion nouvelle. Deux brèches sont ouvertes, le fossé est comblé devant celle de gauche; sur celle de droite, le génie établit un pont volant; les munitions sont presque épuisées: il n'y a pas un moment à perdre pour tenter une attaque de vive force.

Le général Herbillon envoie, le 20 octobre au matin, le commandant Bourbaki faire un investissement provisoire de la place, avec son bataillon et trois compagnies du 5e chasseurs à pied. Deux colonnes d'attaque sont lancées; l'une, à la brèche de gauche, est dirigée par le colonel Carbuccia; une compagnie de voltigeurs du 2e régiment de la légion étrangère (capitaine Padro) s'élance sur les décombres et ne trouve nulle issue. Elle est décimée à la sortie de la tranchée par des feux de flanc à bout portant. Elle se porte sur une tour à demi ruinée; la tour s'écroule, engloutit dix hommes, et découvre le reste à toute la vivacité de nouveaux feux. Sur 100 voltigeurs, 13 sont tués, 40, y compris le capitaine, sont blessés; aucun débouché ne se présente; les débris de la compagnie rentrent dans la tranchée.

Chargé de la colonne de droite, le colonel Dumontet fait démasquer la tête de sape; on roule avec peine une grande et lourde charrette destinée à servir de pont dans le fossé plein d'eau; la charrette tourne en descendant et devient impossible à utiliser. On avait préparé un autre tablier de pont avec des tonneaux vides; les hommes qui le portaient sont tués avant d'arriver. Les grenadiers du 43e et la section du génie s'élancent dans l'eau jusqu'aux épaules, et franchissent péniblement l'escarpe: les uns s'attachent à percer le mur, les autres gravissent les pentes, cherchent à pénétrer, et sont reçus par des feux à bout portant qui partent des décombres mêmes. Rien n'abrite

nos soldats des coups de l'ennemi! Tout le bataillon s'avance successivement; l'escarpe devient de plus en plus glissante; les décombres inclinés sur lesquels on s'arrête finissant par être impraticables.....

Pendant plus de deux heures, le brave 43e se tint attaché sur cette rampe, faisant pour pénétrer des efforts inouis. Il eut 17 tués et 80 blessés, presque tous mortellement. Il perdit son chef de bataillon, le commandant Guyot, 4 capitaines, 2 autres officiers.... rien ne le fit plier! Reconnaissant l'inutilité de cet héroïque effort, le général Herbillon ordonna le retour dans la tranchée.

Le général se décide à rétablir ses troupes dans leurs lignes et à demander des munitions à Constantine. Il faut que Zaatcha soit prise!

On améliore les travaux de la tranchée, malgré l'infatigable feu de l'ennemi. On commence devant la brèche de gauche un passage de fossé blindé, qui est par deux fois incendié. Par ailleurs le général, dans le but de porter préjudice aux intérêts des habitants, fait abattre des palmiers, dont chacun rapporte environ six francs par an à son propriétaire. Chaque opération de cette nature devenait un combat. Il fallait protéger les travailleurs avec des compagnies. Mais le 25 octobre, les habitants firent contre cet abattage une sortie si vive, que les hommes occupés à la coupe des palmiers durent se retirer, et que le général fut contraint d'appeler des troupes du camp pour protéger cette retraite (1). L'opération reprise le lendemain fut menée à fin. Le colonel de Mirbeck fut envoyé à la tête de la plus grande partie de la cavalerie, pour assurer l'arrivée du convoi demandé. Les travaux continuèrent, sans cesse entravés par le tir ennemi. Le colonel Canrobert arriva avec un millier d'hommes; le général Herbillon rappela le colonel avec ses cavaliers, et chargea le colonel Carbuccia d'assurer l'arrivée du convoi, avec la légion étrangère.

L'arrivée du commandant du génie Lebrettevillois, remplaçant du colonel Petit, donna une nouvelle impulsion aux travaux de sape. Nos troupes reçurent un renfort composé du 8e bataillon de chasseurs, d'un bataillon du 8e de ligne, d'un autre du 51e, plus deux pièces de 12 et des munitions d'artillerie. Ainsi appuyé, le général Herbillon partit avec 2,000 hommes et la cavalerie, pour châtier les nomades réunis près de l'oasis de l'Ourlel, à cinq lieues du camp. Il les surprit à la pointe du jour, et en un instant la cavalerie, commandée par le colonel de Mirbeck, s'élance, traverse la rivière, et se précipite au milieu des tentes sur les cavaliers qui se replient sur-le-champ.

(1) A l'occasion de ce fait, M. Pierre Bonaparte, alors chef de bataillon dans la légion étrangère, et Représentant du peuple, a adressé aux journaux la réclamation suivante:

« Paris, 5 janvier 1850.

« Le rapport général du siége de Zaatcha a paru au *Moniteur*. M. le général Herbillon, en parlant de l'affaire du 25 octobre, dit : Les assiégés firent une sortie si vive, que nous laissâmes entre leurs mains une caisse et des outils, et que je dus faire venir des troupes du camp pour assurer la retraite.

« Je ne disconviens pas que ces troupes du camp ne soient arrivées fort à propos. Je ne parlerai pas de mes trois pauvres capitaines Jouchez, Butet et Nyko, blessés grièvement tous trois, ni de ce que j'ai pu faire moi-même; mais un fait qu'il était bon de constater, c'est que l'ordre de battre en retraite, *donné par M. le général Herbillon*, m'a été transmis *par mon* colonel, et que jusqu'à l'arrivée de cet ordre, j'ai tenu la position *sans rompre d'une semelle*; la colonne tout entière le sait. »

Les deux colonnes d'infanterie commandées par le colonel de Barral et Canrobert, s'élancent à leur tour à la baïonnette sur les douars et leurs défenseurs. En un instant nos soldats sont maîtres d'une ville de tentes et de tous les troupeaux : plus de 1,500 chameaux et des milliers de moutons, 150 cadavres ennemis restent sur le terrain, et nous n'avons à déplorer que 4 morts et 15 blessés. Peu de jours après, la plupart de ces nomades donnaient des ôtages et se soumettaient à merci.

Les habitants de Zaatcha n'avaient pas manqué de profiter de l'absence du brave général Herbillon pour attaquer nos retranchements. C'est aussi vers ce temps que les tribus révoltées se jetèrent sur les convois entre Batna et Biskara. Les escortes de la légion étrangère, des chasseurs et des spahis se distinguèrent extrêmement dans cette occasion. Le capitaine Bataille, de la légion étrangère, avec quelques centaines d'hommes pour escorter un convoi, sut résister à une vive attaque; le capitaine Souville de la même légion, réuni au précédent officier, ramena, le surlendemain, un convoi de blessés à Bathna, se frayant un périlleux passage à travers des milliers d'Arabes.

Mais toutes les forces de la colonne devaient se centraliser sur Zaatcha. Par malheur, le choléra, apporté par les troupes du colonel Canrobert, se déclare dans toutes les armes. Le général Herbillon donne une plus active impulsion à l'investissement de la place, qui, malheureusement, ne peut marcher qu'à la sape. Le développement de notre appareil d'attaque est si ample, que les sacs à terre sont épuisés, et qu'il faut les remplacer par des troncs de palmiers, ce qui augmente nos travaux.

Enfin, le 19, les deux nouvelles pièces de 12 sont mises en batterie, et leur feu est dirigé vers les maisons voisines d'une des portes de la place. En peu de temps on obtint une brèche. La sape s'étend à gauche pour établir une nouvelle batterie. L'artillerie a successivement détruit presque toutes les tours qui plongeaient sur nos ouvrages. Mais Zaatcha reçoit des renforts. Le 24, les assiégés profitent du moment où l'on relève la tranchée pour attaquer avec fureur notre extrême droite; il sne rentrent qu'après un engagement très-vif.

Bien que l'investissement ne fût pas complétement terminé, le général Herbillon fit cependant prendre, dès le 25, toutes les dispositions nécessaires pour donner l'assaut le lendemain. Le 26, à sept heures et demie du matin, trois colonnes étaient formées dans les tranchées.

Brèche du centre. — Colonel Barral. — Un bataillon, le 8e chasseurs à pied : commandant M. Bras-de-Fer; 38e, un bataillon : commandant Manuel; zouaves, 100 hommes.

Artillerie, une section de montagne : M. Magallin, lieutenant.

Génie, 35 sapeurs : MM. Pister et Rivière, lieutenants.

Brèche de droite. — Colonel Canrobert.—5e bataillon de chasseurs à pied, 250 hommes : commandant M. Levassor; 16e de ligne, 100 hommes d'élite.

Zouaves, deux bataillons : les commandants de Locencez et de Lavarande.

Artillerie, une section de montagne : M. Perrin, lieutenant.

Génie, 30 sapeurs : capitaine Schnaëgel, sergent-major Ribes.

Brèche de gauche. — Lieutenant-colonel de Lourmel du 8e de ligne; 8e de ligne; deux bataillons : commandant Carrieu; 43e de ligne, un bataillon commandant Plombin.

Artillerie, une section de montagne : M. Leroy, lieutenant.

Génie, 34 sapeurs : MM. Laberge, capitaine; Samson, lieutenant.

Le commandant Bourbaki avec son bataillon; un bataillon du 51e, commandant Janin.

200 chasseurs à pied du 5e bataillon investissent toute la partie de la ville qui n'est pas entourée par nos ouvrages et arrêtent toute communication.

Le colonel Dumontel du 43e de ligne garde les tranchées. — Des ambulances volantes sont établies près des brèches.

L'artillerie nourrit un feu très-vif sur les brèches et sur la place; à 8 heures, le mouvement du commandant Bourbaki était terminé.

Le signal est donné..., la charge sonne! Les trois colonnes, précédées de leurs chefs, s'élancent avec enthousiasme; à droite, le colonel Canrobert est fusillé des terrasses; 4 officiers, 15 soldats de bonne volonté l'accompagnent en tête de colonne; il n'en revient que 2 officiers et 2 soldats, et encore sont-ils blessés. rien n'arrête les zouaves, et bientôt le drapeau français flotte sur l'une des terrasses les plus élevées. Au centre, le colonel de Barral rencontre de tels obstacles, qu'il est obligé d'appuyer à droite, et bientôt il s'élance dans l'une des rues et traverse la place. A gauche, le lieutenant-colonel de Lourmel franchit rapidement les premiers décombres, et, malgré la vivavacité du feu, il se trouve à 4 mètres au-dessus du niveau d'une autre rue; il s'y précipite, et bientôt donne la main aux autres colonnes.

La plupart des terrasses et des rues étaient occupées à huit heures et demie, mais pas un défenseur n'avait fui. Le feu se soutenait, partait des décombres, de partout. Il fallut faire le siége de chaque maison, la mine devint le seul moyen de réduire ces fanatiques.

Bou-Zian tint le dernier Le 2e bataillon de zouaves, commandant Lavarande, est sur sa trace. Il s'est retiré dans une maison solide remplie des fanatiques les plus exaltés. On a fait avancer une pièce de montagne pour la battre en brèche; mais les servants sont percés de coups de feu. Deux sacs de poudre ne produisent aucun effet, ce n'est qu'au troisième qu'un pan de mur tombe. Nos soldats se précipitent.... Ils sont encore reçus à coups de fusil. Tous les défenseurs, y compris Bou-Zian et le marabout Si-Moussa, sont passés par les armes. Plus de 50 zouaves avaient été mis hors de combat sur ce seul point!

De son côté, le commandant Bourbaki a supporté une attaque très-vive des gens de Lichana, qui voulaient secourir Zaatcha. Ils furent rudement repoussés. La cavalerie et nos goums empêchèrent les gens de Tolga de s'approcher. Cette journée nous coûta 43 tués et 175 blessés. Le brave régiment des zouaves supporta les plus fortes pertes. On peut estimer à 800 le nombre des cadavres ennemis qu'on foulait aux pieds, sans compter ceux qui étaient ensevelis sous les décombres. C'étaient, pour la plupart, des hommes jeunes et ardents, accourus pour la guerre sainte.

Nos vieilles troupes d'Afrique, les 43e, 5e et 8e bataillons des chasseurs, les 38e, 51e et 16e tirailleurs indigènes, les 1er et 3e chasseurs d'Afrique, les 1er et 3e spahis, les zouaves, enfin, ont soutenu leur belle réputation. Les nouvelles troupes, le 8e de ligne entre autres, ont rivalisé avec leurs émules. Il était impossible de déployer plus de bravoure. On ne saurait assez dire ce que valaient de pareils soldats, conduits par des chefs aussi intrépides.

Il a fallu, pour cette victoire, cinquante-un jours de tranchée ouverte, autant de nuits de veille que de nuits de repos, autant de combats à la tranchée que de journées de travail, quatre affaires sérieuses contre l'ennemi extérieur, deux affaires pour sauver nos convois; il a enfin fallu deux assauts meurtriers et le siége de chacune des maisons, et de chacun des étages de ces maisons. Rien n'a coûté à la valeur de nos troupes, rien ne les a arrêtées, ni la veille, ni les fatigues, ni le fléau du choléra. 1,000 sur un effectif qui a varié de 4 à 7,000 ont été frappés par le fer et le feu de l'ennemi. 20 officiers, près de 300 soldats, sont morts des suites de leurs blessures; 60 officiers et plus de 600 soldats porteront d'honorables cicatrices. En un mot, par ce siége mémorable, meurtrier, d'une résistance et d'une difficulté imprévues, l'armée d'Afrique a écrit, avec son généreux sang, une page de plus dans l'histoire militaire dont, à si juste droit, s'enorgueillit la France, et dont profitera la civilisation.

Nous croyons ne pouvoir mieux clore cette partie de nos récits, qu'en offrant ici un résumé statistique, dû aux plus récentes études de nos officiers d'état-major, et dans lequel on trouvera le point précis où en est actuellement arrivé le développement territorial de notre conquête; nous y joignons le dénombrement de la population qui couvre à cette heure le pays, sous la protection du drapeau français.

Le Tell (*Tellus*), la terre par excellence, la terre des grains.		14,090,000 hect.
Le Petit-Désert.		24,560,000
Ce qui donne un total de.		38,650,000 hect.
Les territoires civils situés dans cette étendue forment ensemble :		
Préfecture d'Alger.	197,975	
Préfecture d'Oran.	32,906	282,761
Préfecture de Constantine.	51,880	

Sur cette superficie, dépassant en étendue les deux tiers de la France (dont la contenance est de 52,768,610 hectares), vivent :

1° Français de tout âge et de tout sexe.		64,123
2° Etrangers de toute nature.		55,141
Chiffre total de la population européenne en 1849.		119,264
L'on compte dans cette population :		
Hommes.	49,839	
Femmes.	34,937	119,264
Enfants.	34,488	

3° Les indigènes maures et arabes, au nombre de 3,000,000.

3° Enfin les indigènes maures et arabes, au nombre de 3,000,000.

Enfin une armée de 60,000 hommes occupe encore ce riche territoire, que nous envie si haineusement l'Angleterre, et dont l'avenir, chaque jour moins incertain, semble immense!



CHAPITRE I.

RÉVOLUTION DE FÉVRIER.

Les banquets. — Les journées de février.

De graves difficultés politiques avaient signalé la session de 1847.

Les luttes passionnées, dont la tribune française avait été l'arêne, entre le parti du mouvement et celui de la résistance, divers incidents d'un ordre inquiétant avaient jeté quelques alarmes dans l'esprit des amis de la tranquillité publique.

Une partie des populations départementales demandait la *réforme électorale*. Portées sans fruit dans l'enceinte parlementaire, ces exigences s'étaient irritées du dédain ministériel, et cherchaient leur issue dans des manifestations publiques.

Paris avait vu se former un comité central des électeurs de l'opposition, pour le département de la Seine, comité qui prit l'initiative d'une mesure hardie : il soumit aux comités d'arrondissement un projet de pétition pour la réforme électorale et parlementaire, et tous ces comités y adhérèrent.

Cette pétition signalait les vices de la loi de 1831, tout en laissant aux législateurs le soin d'y substituer un système d'élection qui respectât mieux ce qu'on appelait le droit, la justice et la morale. Au reste, cette pétition du co-

mité central était également proposée soit à ceux qui bornaient leurs aspirations à une sincère et complète application du gouvernement représentatif, soit à ceux qui poussaient plus loin leurs espérances ou la vivacité de leurs opinions.

Dans le but de constater l'assentiment que son projet avait rencontré dans les diverses nuances de l'opposition, dans le corps électoral, dans le parlement et dans le journalisme, le comité central résolut de provoquer une manifestation qui pût retentir dans le pays tout entier. Un banquet dit *de la réforme électorale et parlementaire* fut organisé.

Des invitations furent adressées aux députés de la gauche, depuis l'extrême gauche jusqu'au centre, aux principaux rédacteurs des journaux de l'opposition, aux représentants de la presse départementale et aux présidents des comités électoraux de la province. 80 députés se rendirent à l'invitation, et ceux qui s'excusèrent, le firent, pour la plupart, en donnant leur adhésion à la pensée, au principe qui motivait la convocation.

La présidence du banquet fut dévolue à l'un des derniers représentants de la révolution de 89, aussi président du comité central, à M. de Lasteyrie; les deux vice-présidents étaient MM. Pagnerre et Recurt.

Les toasts portés furent ceux-ci :

Par M. de Lasteyrie : *A la souveraineté nationale!*

Par M. Recurt : *A la Révolution de* 1830! (M. Odilon Barrot s'unit à ce toast.)

Par M. Pagnerre : *A la réforme électorale et parlementaire!*

Ces trois toasts furent ardemment développés par leurs auteurs, et MM. Duvergier de Hauranne, Marie, Gustave de Beaumont, tous trois députés, les firent suivre de discours dans lesquels la marche du gouvernement était l'objet d'appréciations sévères, passionnées et éloquentes. Plus de mille convives assistaient à ce banquet, qui fut donné dans l'enceinte du *Château-Rouge*, et durant lequel tout se passa avec ordre; l'autorité avait cru devoir fermer les yeux.

Mais l'ère des banquets venait de prendre date! M. Odilon Barrot s'était plaint de l'indifférence politique du pays, et, presque simultanément, un grand nombre de villes voulurent, par une manifestation analogue à celle du comité central de la Seine, témoigner de leur sympathie pour l'initiative parisienne. Les localités qui cédèrent à l'exemple, furent Colmar, Strasbourg, Bar-le-Duc, Epinal, Coulommiers, Reims, Soissons, Saint-Quentin, Compiégne, Arras, Amiens, Avesnes, Béthune, Valenciennes, Cambrai, Maubeuge, Rouen, Forges, Le Neubourg, Damville, Saint-Denis, Meaux, Saint-Germain, Chartres, l'Isle-en-Jourdain, Montargis, Orléans, Melun, La Charité, Autun, Châteaudun, Limoges, Vitré, Loudéac, Rochechouart, Périgueux, Saintes, Condom, Castres, Montpellier, Valence, Saint-Marcellin, Pont-de-Beauvoisin, Romans, Vienne, Lyon et quelques autres encore, qui portèrent le nombre des banquets réformistes à soixante et onze. Pourtant, il faut dire que ces manifestations n'offrirent pas toutes le même caractère. Les unes se bornèrent à émettre le vœu d'une réforme de la loi électorale, espérant que ce moyen suffirait pour consolider la monarchie constitutionnelle; mais

d'autres, plus avancées dans leurs prétentions, voulaient un changement radical dans les institutions. C'était donc, déjà, comme un vague reflet des anciens combats de la Gironde et de la Montagne.

Les plus significatifs, les plus mémorables de ces banquets réformistes, furent ceux de Mâcon, de Lille, de Dijon, de Montargis et de Compiègne.

A Mâcon, M. Ferdinand Flocon, rédacteur en chef de *la Réforme*, glorifia la déclaration des droits de l'homme par la Convention. A Dijon, les réformistes furent salués du titre d'*éclaireurs de la Montagne*. MM. Odilon Barrot, de Lamartine et Ledru-Rollin étaient tour à tour l'âme de ces banquets, suivant le degré d'ardeur politique qui en animait les assistants. Dans quelques-uns même, on affecta de repousser la solidarité modérée des premiers de ces deux noms; il y eut, dans d'autres, d'ardentes évocations aux héros de la révolution de 89 et 93. Cette division, qui se manifestait tout d'abord dans les rangs de ceux que le gouvernement considérait comme ses ennemis, fut activement exploitée par les journaux qui soutenaient la politique de M. Guizot. Le *journal des Débats*, entre autres, s'exprimait ainsi en novembre 1847, dans un langage où régnait encore trop de persiflage pour que le danger y fût déjà considéré comme sérieux :

« Trois banquets à la fois! Et nous qui disions que les banquets étaient finis! Un banquet *montagnard* à Dijon, un banquet *fouriériste* à Montargis, un banquet *Odilon Barrot* à Compiègne! M. Duvergier de Hauranne doit être bien fier de son œuvre; elle grandit et prospère à vue d'œil. Déjà les banquets *montagnards* lancent des défis et des menaces aux banquets *girondins* de la gauche. On se proscrit mutuellement des salles à manger, en attendant des proscriptions plus sérieuses. Pour avoir exclu M. Odilon Barrot du banquet de Lille, M. Ledru-Rollin a été exclu du banquet d'Amiens.

En revanche, les montagnards de Dijon ont exclu la simple opposition, de peur qu'un *modérantisme* suspect ne vînt souiller leur grande et pure manifestation terroriste!

Si l'*ennemi commun* n'était pas là pour séparer les combattants, il y a déjà longtemps que les montagnards de Dijon et les girondins de Compiègne, M. Odilon Barrot et M. Ledru-Rollin, en seraient aux prises avec d'autres armes que d'innocentes paroles et de ridicules exclusions. »

Cependant le parti républicain s'était encore montré assez timide dans ces nombreux banquets. Ardemment poursuivi, depuis 1830, par la police de Louis-Philippe, on eût même parfois pu croire qu'il avait disparu de l'opinion du pays, n'étaient ses journaux. *La Réforme* et *le National* étaient les organes les plus accrédités et les plus vigilants d'une opinion qui n'eût point osé se croire aussi voisine du succès. *Le National*, rédigé avec plus d'éclat que de véritable autorité, par M. Armand Marrast, se limitait à désirer un président, au lieu d'un roi, à supprimer une chambre, et à étendre le cens électoral jusqu'au vote universel, se tenant jusqu'alors complétement à l'écart des idées auxquelles il a adhéré depuis : nous parlons du socialisme. Quant à *la Réforme*, infiniment plus ardente dans sa rédaction et plus aventureuse dans ses principes que le *National*, elle recevait l'impulsion d'un comité qui avait nettement formulé son programme de la façon suivante, sous la plume de M. Louis Blanc (1).

(1) Ce comité était ainsi composé : F. Arago, député, E. Beaune, Dupoty, Etienne Arago, Félix Avril, Ferdinand Flocon, Guinard, Joly, député, Ledru-Rollin, Louis Blanc, Pascal Duprat, Recurt, V. Schœlcher, et deux ou trois autres républicains moins connus.

« Tous les hommes sont frères.

Là où l'égalité n'existe pas, la liberté est un mensonge.

La société ne saurait vivre que par l'inégalité des aptitudes et la diversité des fonctions ; mais des aptitudes supérieures ne doivent pas conférer de plus grands droits : elles imposent de plus grands devoirs.

C'est là le principe de l'égalité : l'association en est la forme nécessaire.

Le but final de l'association est d'arriver à la satisfaction des besoins intellectuels, moraux et matériels de tous, par l'emploi de leurs aptitudes diverses et le concours de leurs efforts.

Les travailleurs ont été *esclaves*, ils ont été *serfs*, ils sont aujourd'hui *salariés* : il faut tendre à les faire passer à l'état d'*associés*.

Ce résultat ne saurait être atteint que par l'action d'un pouvoir démocratique.

Un pouvoir démocratique est celui qui a la souveraineté du peuple pour principe, le suffrage universel pour origine, et pour but la réalisation de cette formule : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Les gouvernants, dans une démocratie bien constituée, ne sont que les mandataires du peuple : ils doivent donc être responsables et révocables.

Les fonctions publiques ne sont pas des distinctions, elles ne doivent pas être des priviléges : elles sont des devoirs.

Tous les citoyens ayant un droit égal de concourir à la nomination des mandataires du peuple et à la formation de la loi, il faut, pour que cette égalité de droit ne soit pas illusoire, que toute fonction publique soit rétribuée.

La loi est la volonté du peuple, formulée par ses mandataires. Tous doivent à la loi obéissance; mais tous ont le droit de l'apprécier hautement, pour qu'on la change si elle est mauvaise.

La liberté de la presse doit être maintenue et consacrée comme garantie contre les erreurs possibles de la majorité, et comme instrument des progrès de l'esprit humain.

L'éducation des citoyens doit être commune et gratuite. C'est à l'État qu'il appartient d'y pourvoir.

Tout citoyen doit passer par l'éducation de soldat. Nul ne peut se décharger, moyennant finances, du devoir de concourir à la défense de son pays.

C'est à l'État de prendre l'initiative des réformes industrielles propres à amener une organisation du travail qui élève les travailleurs de la condition de salariés à celle d'associés.

Il importe de substituer à la commandite du crédit individuel celle du crédit de l'État. L'État, jusqu'à ce que les prolétaires soient émancipés, doit se faire le banquier des pauvres.

Le travailleur a le même titre que le soldat à la reconnaissance de l'État. Au citoyen vigoureux et bien portant, l'État doit le travail, au vieillard et à l'infirme, il doit aide et protection. »

Le 28 décembre s'ouvrit la session de 1848. Jusqu'alors le gouvernement semblait n'avoir voulu voir dans les nombreuses démonstrations que venait de faire le pays en faveur de la réforme, qu'une sorte de mécontentement factice, un vague besoin de nouveauté, se traduisant en paroles sonores, en déclamations, en politique de parade, le tout sans racines sérieuses dans l'opinion. Confiant dans l'immense majorité qu'offraient les chambres, se croyant sûr d'une armée qui aimait les jeunes princes placés à sa tête, se reposant enfin sur le besoin d'ordre et de stabilité qui naissait d'un immense mouvement industriel et commercial, le ministère avait méconnu la portée du travail intellectuel qui s'opérait sourdement depuis quinze ans dans ces esprits qu'il s'était efforcé de pousser vers des absorptions presque purement matérielles. Aussi M. Guizot ne doutait-il pas qu'il obtiendrait des deux chambres une éclatante réprobation aux manifestations qui, depuis quelques mois, agitaient le pays. Ce fut cette persuasion qui décida le ministère à placer dans le discours du roi une phrase portant un blâme sévère contre la conduite des pairs et des députés qui s'étaient mêlés aux banquets réformistes.

Cette phrase, qui devait irriter de si vives susceptibilités, la voici telle que la prononça le roi, à la séance d'ouverture de la nouvelle session :

« Au milieu de l'agitation que fomentent *des passions ennemies ou aveugles*, « une conviction m'anime et me soutient : c'est que nous possédons dans la « monarchie constitutionnelle, dans l'union des grands pouvoirs de l'Etat, le « moyen assuré de surmonter tous les obstacles, et de satisfaire à tous les in- « térêts moraux et matériels de notre chère patrie. Maintenons fermement, « selon la Charte, l'ordre social, et toutes ses conditions..... »

C'était annoncer assez clairement une intention répressive à l'égard des banquets.

Les débats de l'adresse, qui furent les plus longs et les plus orageux qu'on eût vus depuis février 1830, s'étaient ouverts par d'épineuses interpellations de M. Odilon Barrot sur la simonie de la vente des offices. M. Dufaure entra vigoureusement dans le débat, et, en se prolongeant, ces mémorables tournois oratoires, où le rare talent de M. Guizot parut se fatiguer parfois dans une lutte ardente et presque personnelle, ces mémorables débats, disons-nous, tournèrent aux dépens de l'autorité morale du ministère. M. Thiers y joua particulièrement un très-grand rôle, par la vigueur d'argumentation avec laquelle il attaqua le système de la contre-révolution, qui, disait-il, faisait reculer le pays aux servitudes de la sainte alliance. M. de Lamartine prit aussi une part ardente aux débats, en accusant la politique de M. Guizot d'être exclusivement dynastique, c'est-à-dire gibeline à Rome, sacerdotale à Berne, Russe à Cracovie, autrichienne à Turin..... et contre-révolutionnaire partout.

La question des banquets vint la dernière. Le garde des sceaux, M. Hébert, parlant du danger des réunions politiques sans possibilité de répression légale, évoqua, à leur propos, les lois de 1791, et aigrit le débat. Enfin, la commission chargée par la majorité d'élaborer le projet d'adresse en réponse au discours du trône, s'était faite l'écho des paroles qui avaient blessé la minorité parlementaire, en les paraphrasant ainsi :

« Sire, disait ce projet d'adresse, en vous dévouant au service de notre patrie avec ce courage que rien n'abat, pas même les coups qui vous atteignent dans vos affections les plus chères ; en consacrant votre vie et celle de vos enfants aux soins de nos intérêts, de notre dignité, vous affermissez chaque jour l'édifice que nous avons fondé avec vous. Comptez sur notre appui pour vous aider à la défendre. Les agitations que soulèvent des ***passions ennemies***, ou des ***entraînements aveugles***, tomberont devant la raison publique, éclairée par nos libres discussions, par la manifestation de toutes les opinions légitimes dans une monarchie constitutionnelle. L'union des grands pouvoirs de l'État surmonte tous les obstacles, et permet de satisfaire à tous les intérêts moraux et matériels du pays. Par cette union, Sire, nous maintiendrons l'ordre social et toutes ses conditions ; nous garantirons les libertés publiques et tous leurs développements. Notre Charte de 1830, par nous transmise aux générations qui nous suivent comme un inviolable dépôt, leur assurera le plus précieux héritage qu'il soit donné aux nations de recueillir : l'alliance de l'ordre et de la liberté. »

Mais l'opposition tenait formellement à maintenir ce droit de réunion contre lequel s'élevait le ministère, et les électeurs du 12e arrondissement de Paris ayant, à leur tour, organisé un banquet pour le 19 janvier, un bon

nombre de députés témoignèrent hautement l'intention de s'y rendre. Comme la réunion devait avoir lieu dans une maison particulière, la commission organisatrice avait cru devoir se borner à en transmettre l'avis au commissaire de police du quartier. Mais aussitôt le préfet de police défendit formellement le banquet. A cette défense, les commissaires de la réunion répondirent par la pièce suivante :

« Vu la sommation de M. le préfet de police,
La commission du banquet réformiste du 12e arrondissement s'est réunie, et considérant qu'en fait nulle autorisation n'a été sollicitée, que M. le préfet a bien voulu confondre une déclaration pure et simple du lieu et du jour du banquet avec une demande en autorisation qu'on n'avait ni à demander ni à refuser ; s'appuyant sur les lois de 1831 et 1834, qui ne prohibent point les réunions accidentelles ; sur les déclarations formelles de l'orateur du gouvernement dans la discussion de ces lois ; sur le récent arrêt de la Cour de cassation et sur la pratique constante du gouvernement, la commission décide à l'unanimité qu'elle regarde la sommation de M. le préfet de police comme un acte de pur arbitraire et de nul effet. »

Il est bon de dire que ce banquet, qui avait pour président M. Boissel, député du 12e arrondissement, et pour vice-président M. Poupinel, lieutenant-colonel de la 12e légion, comptait parmi ses commissaires des officiers de cette même légion, des membres du conseil général et des députés adhérents. On voit déjà la portée du conflit qui s'engageait. Interpellé à la Chambre des Pairs sur son refus, par M. d'Althon-Shée, le ministre de l'intérieur, M. Duchâtel, assuma la responsabilité complète de cette prohibition, et le banquet se vit, non point abandonné, mais remis. Dans l'intervalle, c'est-à-dire le 14 février, une majorité de 30 voix vota le blâme formulé plus haut dans le projet d'adresse, et l'opposition irritée se décida plus ardemment que jamais à poursuivre par tous les moyens légaux et constitutionnels son droit de réunion. M. de Lamartine, qui avait joué un grand rôle dans ces graves débats, lança du haut de la tribune cette phrase retentissante : « Venez donc mettre la main de la police sur la bouche du pays ! Rappelez-vous que le *Jeu de Paume* n'a été autre chose que l'interdiction arbitraire du droit de réunion dans un lieu public..... Le Jeu de Paume fut un lieu fermé pour le ministère, ouvert pour la liberté. »

Le banquet du 12e arrondissement fut définitivement fixé au dimanche 20 février ; il devait avoir lieu dans un local de la rue Chaillot.

Le sort de la monarchie allait donc se jouer sur une équivoque de procédure ! sur l'interprétation d'une simple contravention de police !

Il faut dire que cette résolution si grave, qui pouvait mener à des prises d'armes, n'avait point été adoptée sans conteste. La minorité, flétrie par le vote du 14 février, avait d'abord voulu en appeler de la majorité parlementaire à la majorité électorale : c'était, par un acte plus digne et plus décisif, traduire en quelque sorte le gouvernement devant les assises du pays. Cette motion fut écartée. On renonça à consulter cent et quelques colléges électoraux qui eussent infailliblement répondu ce que pensait la France. Un seul député, celui de la Creuse, M. Emile de Girardin, qui avait cru, l'année précédente, devoir sortir des rangs de la majorité pour entrer dans ceux de la minorité,

donna, malgré les vives instances de ses collègues, sa démission avec éclat (1).

A défaut des démissions collectives, l'idée de la protestation par le banquet fut donc adoptée. Un comité-directeur fut nommé pour l'organisation de ce banquet; ce comité était formé de députés, de journalistes, d'électeurs. On s'occupa des convocations. Le ministère déclara d'abord qu'il ne s'opposerait point à ce banquet par la force, mais qu'il ferait constater le délit par un commissaire de police, afin de livrer les délinquants aux tribunaux qui élucideraient ainsi toute la question, au point de vue du droit contesté. Le débat juridique convenait à la majorité dissidente, et tout annonçait donc une démonstration pacifique..... lorsque le ministère revint soudainement sur sa première détermination. C'est qu'une convocation avait été, dans l'intervalle, adressée aux gardes nationaux, pour qu'ils vinssent, sans armes, s'unir à cette grave manifestation; le ministère craignit qu'elle atteignît alors de trop grandes proportions, il opposa son *veto*.

Ainsi l'affaire prenait tout à coup une portée des plus graves. L'opposition et le ministère allaient se trouver engagés dans une sorte de défi, sur l'issue duquel le pays entier, l'Europe même, avaient les yeux. Environ cent députés, et trois pairs de France (MM. de Boissy, d'Harcourt et d'Alton-Shée) avaient promis d'assister au banquet, qui devait avoir lieu aux Champs-Elysées, dans un terrain clos appartenant au général Thiars, député; les ouvriers construisaient déjà un vaste pavillon, sous lequel devaient se dresser les tables servant de prétexte à la manifestation. Il est certain que l'appel à la garde nationale élargissait singulièrement les proportions de l'affaire, convertissant une simple protestation en faveur d'un droit, en une sorte de manifestation révolutionnaire, dont aucun procédé purement judiciaire ne pouvait atténuer l'effet. M. Odilon Barrot interpella le ministère sur sa détermination nouvelle, et M. Duchâtel n'hésita pas à répondre que le gouvernement dissiperait *par la force* toute tentative de banquet. Par cette déclaration très-nette, la manifestation se trouvait donc convertie en un acte de franche rebellion, et les amours-propres acculés devant un défi formel.....

Et, pour donner sans doute plus d'autorité à sa menace, le ministère ne cacha nullement les dispositions répressives qu'il prenait. Grâce aux chemins de fer, des forces considérables furent centralisées à Paris et aux environs. L'artillerie de Vincennes eut ordre d'arriver au premier appel à l'entrée du faubourg Saint-Antoine. Les chefs des corps prirent toutes les dispositions nécessaires pour faire face à une émeute, à un combat. Les troupes, abon-

(1) Voici en quels termes :

« Entre la majorité intolérante et la minorité inconséquente, il n'y a pas de place pour qui ne comprend pas :

« Le pouvoir sans l'initiative et le progrès;

« L'opposition sans la vigueur et la logique;

« Je donne ma démission;

« J'attendrai les élections générales.

« ÉMILE DE GIRARDIN. »

M. de Girardin avait, dans une précédente lettre que la politique a consevée, écrit à M. Odilon Barrot cette phrase restée célèbre : *Je n'ai ni le désir ni la crainte d'être tout seul.* »

damment pourvues de munitions et de vivres, furent consignées dans leurs casernes; on porte à près de 80,000 hommes les forces que le gouvernement réunit autour de Paris. La capitale elle-même était occupée par 37 bataillons d'infanterie, 1 bataillon de chasseurs d'Orléans, 3 compagnies du génie, 4,000 hommes de garde municipale et de vétérans, 20 escadrons, 7 batteries.

L'opposition, trouvant la partie périlleusement engagée pour la paix publique, délibéra de nouveau. M. Thiers proposait de s'abstenir devant l'intimidation, qui, s'appuyant sur la force matérielle, pouvait conduire aux plus graves catastrophes. M. Barrot, après quelques hésitations, se rendit à l'avis de M. Thiers. D'autres députés, au contraire, M. de Lamartine, entre autres, étaient formellement d'avis de passer outre. Des scissions s'établirent. On délibéra plusieurs fois sans trop s'entendre. Ces hésitations firent remettre le banquet au mardi 22. On motiva des difficultés, des retards relatifs au local; mais, au fond, l'opposition espérait qu'un répit faciliterait quelque issue aux tentatives d'accommodement. On pensait aussi qu'un jour de la semaine la foule serait moins grande que le dimanche, et que la difficulté diminuerait d'autant.

Il paraît certain que l'opposition tout entière eût renoncé à la manifestation, si, de leur côté, les députés conservateurs avaient voulu interpeller le ministère sur la question du *droit de réunion*. Un vote motivé contre le ministère aurait été déposé, et les 189 députés qui, depuis le dernier vote, formaient la minorité parlementaire, grossis des 40 nouveaux dissidents, auraient renversé le cabinet. Mais des malentendus d'amour-propre firent échouer ces stratégies pacifiques.

On arriva donc ainsi au lundi, veille du grand jour où devait s'effectuer ce duel qui semblait désormais inévitable, entre le pouvoir et l'opposition: celle-ci voulant défendre ce qu'elle croyait son droit sans équivoque, celui-là résolu à l'entraver sans dissimulation.

Il importe de bien fixer les termes de la situation en ce moment extrême, où l'avenir de la France, les destinées de l'Europe, peut-être, vont se jouer sur l'interprétation d'une loi. A cet effet, nous reproduirons les manifestes que publièrent, le 21 février, *le National* et *la Réforme*.

« MANIFESTATIONS RÉFORMISTES. La commission générale chargée d'organiser le banquet du 12e arrondissement croit devoir rappeler que la manifestation fixée à demain mardi a pour objet l'exercice légal et pacifique d'un droit constitutionnel, le droit de réunion politique, sans lequel le gouvernement représentatif ne serait qu'une dérision.

Comme il est naturel de prévoir que cette protestation publique peut attirer un concours considérable de citoyens; comme on doit présumer aussi que les gardes nationaux de Paris, fidèles à leur devise de *Liberté*, *Ordre public*, voudront en cette circonstance accomplir ce double devoir, qu'ils voudront défendre la liberté en se joignant à la manifestation, protéger l'ordre et empêcher toute collision par leur présence; que, dans la prévision d'une réunion nombreuse de gardes nationaux et de citoyens, il semble convenable de prendre des dispositions qui éloignent toute cause de trouble et de tumulte;

La commission a pensé que la manifestation devait avoir lieu dans un quartier de la capitale où la largeur des rues et des places permît à la population de s'agglomérer sans qu'il en résultât d'encombrement.

A cet effet, les députés, les pairs de France et les autres personnes invitées au banquet s'assembleront mardi prochain, à onze heures, au lieu ordinaire des réunions de l'opposition parlementaire, place de la Madeleine.

Les souscripteurs du banquet qui font partie de la garde nationale sont priés de se réunir devant l'église de la Madeleine et de former deux haies parallèles entre lesquelles se placeront les invités.

Le cortége aura en tête des officiers supérieurs de la garde nationale qui se présenteront pour se joindre à la manifestation.

Immédiatement après les invités et les convives se placera un rang d'officiers de la garde nationale.

Derrière ceux-ci les gardes nationaux formés en colonnes, suivant le numéro des légions.

Entre la troisième et la quatrième colonne, les jeunes gens des écoles, sous la conduite de commisaires désignés par eux.

Puis les autres gardes nationaux de Paris et de la banlieue dans l'ordre désigné plus haut.

Le cortége partira à onze heures et demie, et se dirigera, par la place de la Concorde et les Champs-Elysées, vers le lieu du banquet.

La commission, convaincue que cette manifestation sera d'autant plus efficace qu'elle sera plus calme, d'autant plus imposante qu'elle évitera même tout prétexte de conflit, invite les citoyens à ne pousser aucun cri, à ne porter ni drapeau, ni signe extérieur; elle invite les gardes nationaux qui prendront part à la manifestation à se présenter sans armes. Il s'agit ici d'une protestation légale et pacifique, qui doit être surtout puissante par le nombre et l'attitude ferme et tranquille des citoyens.

La commission espère que, dans cette occasion, tout homme présent se considérera comme un fonctionnaire chargé de faire respecter l'ordre; elle se confie à la présence des gardes nationaux; elle se confie aux sentiments de la population parisienne, qui veut la paix publique avec la liberté, et qui sait que, pour assurer le maintien de ses droits, elle n'a besoin que d'une démonstration paisible, comme il convient à une nation intelligente, éclairée, qui a la conscience de l'autorité irrésistible de sa force morale, et qui est assurée de faire prévaloir ses vœux légitimes par l'expression légale et calme de son opinion. »

C'était, comme on voit, un manifeste de guerre. Le ministère y répondit en faisant afficher dans toute la capitale la loi sur les attroupements, et celle qui applique les art. 234 et 258 du Code pénal aux gardes nationaux agissant comme tels sans réquisition. Nous reproduisons celle de ces publications qui répond le mieux à la précédente :

« Habitants de Paris,

Une inquiétude qui nuit au travail et aux affaires règne depuis quelques jours dans les esprits. Elle provient des manifestations qui se préparent. Le gouvernement, déterminé par des motifs d'ordre public qui ne sont que trop justifiés, et usant d'un droit que les lois lui donnent, et qui a été constamment exercé sans contestation, a interdit le banquet du 12e arrondissement.

Néanmoins, comme il a déclaré, devant la Chambre des Députés, que cette question était de nature à recevoir une solution judiciaire, au lieu de s'opposer par la force à la réunion projetée, il a pris la résolution de laisser constater la contravention, en permettant l'entrée des convives dans la salle du banquet, espérant que ces convives auraient la sagesse de se retirer à la première sommation, afin de ne pas convertir une simple contravention en un acte de rébellion. C'était le seul moyen de faire juger la question devant l'autorité suprême de la Cour de cassation.

Le gouvernement persiste dans sa détermination; mais le manifeste publié ce matin par les journaux de l'opposition annonce un autre but, d'autres intentions : il élève un gouvernement à côté du véritable gouvernement du pays, de celui qui est institué par la Charte et qui s'appuie sur la majorité des Chambres; il appelle une manifestation publique, dangereuse pour le repos de la cité; il convoque, en violation de la loi de 1831, les gardes nationaux, qu'il dispose à l'avance en haie régulière, par numéro de légion, les officiers en tête. Ici aucun doute n'est possible, de bonne foi; les lois les plus claires, les mieux établies, sont violées. Le gouvernement saura les faire respecter; elles sont le fondement et la garantie de l'ordre public.

J'invite tous les bons citoyens à se conformer à ces lois, à ne se joindre à aucun rassemblement, de crainte de donner lieu à des troubles regrettables. Je fais cet appel à leur patriotisme et à leur raison, au nom de nos institutions, du repos public et des intérêts les plus chers de la cité.

Paris, le 21 février 1848.

Le pair de France, préfet de police, GABRIEL DELESSERT.

En même temps que ces pièces étaient affichées, la nouvelle se répandit que le maréchal Bugeaud était nommé gouverneur de Paris (1).

Le même jour, M. Odilon Barrot interpella le ministère sur ses dernières intentions. « Le pouvoir, — demanda-t-il, — a-t-il absolument renoncé au projet de faire, de la manifestation réformiste, une occasion pour les tribunaux de se prononcer sur l'application de la loi qu'on voulait opposer au droit de réunion, et la force brutale allait-elle seule être appelée à trancher la question? »

M. Duchâtel répondit « que le gouvernement avait bien pu s'en remettre aux tribunaux du soin de prononcer entre ses adversaires et lui, avant le manifeste du comité du banquet. Mais, ajoutait le ministre, ce manifeste violant toutes les lois sur lesquelles reposent l'ordre et la tranquillité publique, il y avait lieu à entraver l'action insensée d'un gouvernement révolutionnaire qui tentait de se poser à côté du gouvernement constitutionnel et légal. »

Le soir de nouvelles réunions de députés ont lieu chez les plus influents d'entre eux, et en face des difficultés, du péril de la situation, une note est rédigée et envoyée aux journaux. Le corollaire de cette note est la mise en accusation du ministère.

« Une grande et solennelle manifestation devait avoir lieu aujourd'hui en faveur du droit de réunion, contesté par le gouvernement. Toutes les mesures avaient été prises pour assurer l'ordre et pour prévenir toute espèce de trouble. Le gouvernement était instruit, depuis plusieurs jours, de ces mesures, et savait quelle serait la forme de cette protestation. Il n'ignorait pas que les députés se rendraient en corps au lieu du banquet, accompagnés de citoyens et de gardes nationaux sans armes. Il avait annoncé l'intention de n'apporter aucun obstacle à cette démonstration, tant que l'ordre ne serait point troublé, et de se borner à constater par un procès-verbal ce qu'il regarde comme une contravention, et ce que l'opposition regarde comme l'exercice d'un droit. Tout à coup, en prenant pour prétexte une publication dont le seul but était de prévenir les désordres qui auraient pu naître d'une grande affluence de citoyens, le gouvernement a fait connaître sa résolution d'empêcher par la force tout rassemblement sur la voie publique, et d'interdire, soit à la population, soit aux gardes nationaux, toute participation à la manifestation projetée. Cette tardive résolution du gouvernement ne permettait plus à l'opposition de changer le caractère de la démonstration; elle se trouvait donc placée dans l'alternative ou de provoquer une collision entre les citoyens et la force publique, ou de renoncer à la protestation légale et pacifique qu'elle avait résolue. Dans cette situation, les membres de l'opposition, personnellement protégés par leur qualité de députés, ne pouvaient pas exposer volontairement les citoyens aux conséquences d'une lutte aussi funeste à l'ordre qu'à la liberté. L'opposition a donc pensé qu'elle devait s'abstenir et laisser au gouvernement toute la responsabilité de ses mesures. Elle engage tous les bons citoyens à suivre son exemple.

En ajournant ainsi l'exercice d'un droit, l'opposition prend envers le pays l'engagement de faire prévaloir ce droit par toutes les voies constitutionnelles. Elle ne manquera pas à ce devoir, elle poursuivra avec persévérance et avec plus d'énergie que jamais la lutte qu'elle a entreprise contre une politique corruptrice, violente et anti-nationale.

En ne se rendant pas au banquet, l'opposition accomplit un acte de modération et d'humanité. Elle sait qu'il lui reste à accomplir un grand acte de fermeté et de justice. »

En conséquence de la résolution prise par l'opposition, un acte d'accusation contre le ministère fut immédiatement proposé par un grand nombre

(1) On prête au maréchal Bugeaud une phrase dont on ne saurait garantir l'authenticité, tout assortie qu'elle soit au genre d'éloquence un peu crue de l'illustre soldat parvenu. Comme le roi l'interrogeait sur ce qu'il y aurait à faire selon lui, si l'opposition s'obstinait à se rendre au banquet, le maréchal aurait répondu : Que votre majesté me donne le commandement de Paris, et je me charge de faire avaler aux Parisiens le sabre d'Isly jusqu'à la garde!

de députés, parmi lesquels figurent MM. Odilon Barrot, Duvergier de Hauranne, de Malleville, d'Aragon, Abbatucci, Beaumont (de la Somme), Georges de Lafayette, Boissel, Garnier Pagès, Carnot, Chambolle, Drouyn de Lhuys, Ferdinand de Lasteyrie, Havin, de Courtais, Vavin, Garnon, Marquis, Jouvencel, Taillandier, Bureau de Puzy, Luneau, Saint-Albin, Cambacérès, Moreau (Seine), Berger, Marie, Bethmont, de Thiard, Dupont (de l'Eure), etc. La soirée se passe dans une agitation visible. Partout s'établissent de vives discussions sur la situation : les uns louent l'opposition de ce qu'on appelle sa prudence, les autres l'en blâment : la ville est dans un état moral presque fiévreux. On sait, par ailleurs, que dix-huit députés et trois pairs ont refusé de s'associer à la retraite en grande partie due à la double influence de MM. Thiers et Odilon Barrot (1). Réunis chez M. de Lamartine, ils protestèrent contre la décision nouvelle de l'opposition dynastique, et décidèrent que le lendemain on tenterait de maintenir le principe du droit de réunion, fût-ce à travers les baïonnettes. Dans la discussion, M. de Lamartine s'écria : « La place de la Concorde dût-elle être déserte, et tous les députés dussent-ils se retirer de leur devoir, que j'irais seul au banquet sans autre compagnon que mon ombre ! »

Mais à minuit on sut que le comité organisateur du banquet ajournait la manifestation....., laissant au pouvoir la responsabilité des entraves devant lesquelles la crainte des collisions de la rue avait décidé l'opposition à céder.

La nuit fut muette. On eût dit une ville qui réfléchit avant d'agir. Le 22, le jour se leva sombre, pluvieux. Le vent soufflait de l'ouest ; c'était une température détendue, pleine d'électricité. Peu à peu de nombreux groupes de gens appartenant à toutes les classes sociales, mais cependant plus particulièrement formés d'ouvriers, et de ce qu'on appelle les gamins de Paris, se formaient aux carrefours, s'épaississant à mesure qu'on avançait vers l'ouest de la ville. Sur toutes les portes on voyait des gens qui, sans vouloir sortir de leur logis, s'inquiétaient de la situation mal définie, et pressentaient pour ainsi dire les événements qui se préparaient. Vers dix heures on vit arriver des foules curieuses par les trois grandes artères qui réunissent les deux extrémités de la capitale, en recevant tous les affluents des centres, c'est-à-dire les boulevarts, la rue Saint-Honoré et les quais. Tous se dirigeaient vers la place de la Concorde. Pourquoi cette foule ? On sait cependant les mesures prises par le gouvernement, sa ferme volonté de les mettre à exécution... l'abstention des promoteurs du banquet... Où va-t-elle alors ? Elle va, cette foule, au rendez-vous que personne ne lui a donné ! Elle est en grande partie formée de cette population des émeutes, si aisée à reconnaître, à laquelle se mêlent les curieux que Paris retrouve en toutes circonstances, imprudents et incorrigibles, malgré les sanglantes leçons qui y ont si souvent fait des victimes...

(1) On ne connaît pas les noms de tous les députés qui s'obstinèrent dans leur détermination publique. Nous avons recueilli ceux de MM. Lamartine, Ledru-Rollin, Lherbette, Thiars, Marie, Maurat-Ballanche, Dupont (de l'Eure), F. de Lasteyrie, Mathieu, Duvergier de Hauranne et Mathey. Les pairs étaient MM. de Boissy, d'Alton-Shée et d'Harcourt.

Les étudiants, de leur côté, n'ayant pas voulu admettre le retrait du programme publié la veille par l'opposition, se sont réunis à dix heures sur la place du Panthéon. Ils s'alignent sur deux files, et, au nombre de 15 à 1,800, cette avant-garde de toutes les révolutions se met en marche, chantant la Marseillaise, et guidée par un jeune homme d'une stature colossale, nommé Guilmin, qui précède la colonne. Sur les quais cette colonne rencontre un cortége d'environ 2,000 ouvriers qui venait des faubourgs; ils fraternisent, s'unissent et reprennent leur ordre de marche. Quelques cris: *Vive la réforme! A bas Guizot!* s'élèvent de temps à autre des rangs qui s'avancent avec une sorte de discipline; ils parcourent ainsi, d'abord la rue de la Harpe, celle de l'Ecole-de-Médecine et la rue Dauphine. Au Pont-Neuf ils s'unissent aux ouvriers, et prennent la route de la Madeleine. Ils en font le tour, entonnant la Marseillaise et le chant des Girondins, puis se dirigent enfin vers la place de la Concorde. Il faut dire que jusqu'alors la foule curieuse, inquiète, ne s'associait ni par ses chants, ni même par son attitude, à la manifestation de la jeunesse des écoles.

Le café Durand, situé à l'angle du boulevart et de la rue Royale, était le lieu du rendez-vous précédemment assigné aux députés de la gauche, pour la manifestation avortée. C'était aussi le centre habituel de leurs conférences, bon nombre d'entre eux ayant l'habitude d'y prendre leurs repas. Les étudiants s'arrêtèrent devant ce café; et, comme les députés, que dans leur déception ils confondaient volontiers dans la même réprobation que les ministres, manquaient à leurs huées, ils entourèrent de clameurs la maison dont étaient en ce moment absents ceux qui avaient l'habitude de s'y réunir. Après quoi le cortége se dirigea, par la rue Royale, vers la place de la Concorde, pour essayer de gagner ensuite le palais Bourbon.

Il faut croire qu'à dater de ce moment seulement, bon nombre de gens apprirent pour la première fois l'abstention des députés réformistes, car la détermination de ceux-ci, prise pour ainsi dire dans la nuit, n'avait pas encore pu être suffisamment répandue. Une grande partie de ces curieux, de ces oisifs, de ces chercheurs d'émotions, venus de tous les coins de la ville, et aussi de la banlieue, pour assister à la manifestation annoncée, tomba donc en un grand désappointement, apprenant que les députés avaient reculé devant la responsabilité de leur programme, et que les préparatifs du banquet avaient été détruits. Dans leur déception, dans leur indignation, pourrait-on même dire, ces masses confondirent presque les députés absents avec les ennemis de la réforme, et, s'échauffant de proche en proche par une sorte de magnétisme dont les foules présentent le curieux phénomène, les déçus firent entendre des cris de colère et de protestation, que la Marseillaise, ce chant propre à tout, finit par traduire sur une foule de points discordants. Quelques groupes se détachèrent même, pour se porter sous les fenêtres de M. Odilon Barrot (dont la demeure était rue de la Ferme-des-Mathurins), dans le dessein de l'interpeller sur sa conduite. Trois étudiants marchaient les premiers: c'étaient les nommés Guilmin, déjà signalé comme conducteur de la mani-

festation des écoles, et qui devait être tué dans la lutte qui allait suivre; Maurin (de la Charente), Depreux et un garde national nommé Ernest Mendez, lequel rédigea plus tard la pétition des écoles, et prit dans les jours suivants une honorable part aux événements. Un sergent de ville, que le hasard ou la préméditation avait amené à la porte de M. Odilon Barrot, voulut empêcher les étudiants d'entrer; ils le repoussèrent et passèrent outre. M. Odilon Barrot, qui se trouvait en ce moment avec MM. Garnier-Pagès, Ledru-Rollin, et bon nombre de membres de l'opposition, s'occupait de rédiger la mise en accusation du ministère. Il ordonna néanmoins que les étudiants fussent introduits, et, interpellé par eux, il répondit à peu près en ces termes: « En qualité de représentants du peuple, nous ne pouvons exposer volontairement les citoyens aux conséquences d'une lutte aussi funeste à l'ordre qu'à la liberté; de même il ne convient point à notre dignité d'engager un conflit judiciaire, dont les conséquences seraient d'être amenés entre deux gendarmes sur la sellette, pour être jugés par des magistrats subalternes. Nous ne voulons d'ailleurs pas qu'une question qui intéresse une de nos plus précieuses libertés, soit réduite aux mesquines proportions d'une simple affaire de police. En conséquence, l'opposition pense devoir s'abstenir de se rendre au banquet, et laisse au gouvernement toute la responsabilité de ses mesures, aussi injustes qu'arbitraires. Nous vous engageons donc à suivre notre exemple, et à rédiger immédiatement, comme nous, la mise en accusation du ministère que nous joindrons à la nôtre, et que nous appuierons de tout notre pouvoir.

Cette explication fut suivie de quelques interpellations nouvelles auxquelles répondirent plusieurs des députés présents; après quoi les délégués se retirèrent, assez peu satisfaits, il faut le dire. Ils s'occupèrent néanmoins sur-le-champ de la pétition, qui, colportée dans le quartier latin, fut en peu de temps couverte de signatures. Transmise ensuite à la Chambre, M. Crémieux se chargea de la déposer sur le bureau et de l'appuyer le moment venu. Copie fut envoyée au *National*, qui l'inséra le lendemain.

Au moment où la députation s'était dirigée vers le domicile de M. Odilon Barrot, une colonne de ces gens, d'abord venus là sans parti pris, mais qui s'étaient peu à peu échauffés au contact des étudiants et au bruit des chants populaires, se mit, de son côté, en marche pour l'hôtel du ministère des affaires étrangères, boulevart des Capucines. Ils crient *à bas Guizot! vive la réforme!* Bientôt les vitres du ministère volent en éclats sous les coups de pierres; et, s'animant les uns les autres, ces gens, dont la majeure partie était le matin sans préméditation aucune, et qui n'avait cédé qu'à un instinct de curiosité ou aux excitations de l'exemple, ces gens, disons-nous, s'avancent sur la porte du ministère comme pour la défoncer. Mais les deux battants de cette porte s'ouvrent brusquement, et un fort détachement de gardes municipaux avance sur le boulevart et refoule assaillants, agitateurs et curieux. Ceux-ci s'écoulent en désordre par les diverses issues du carrefour; la majeure partie cherche à gagner la place de la Concorde, théâtre présumé des manifestations improvisées, pour suppléer à celle des députés abstenus.

Mais déjà, sur plus d'un point, la force militaire commençait à se produire. De forts détachements du 21e de ligne, équipés comme pour une marche de campagne, prirent position place de la Madeleine, sur la gauche de l'église. Quelques brigades de gardes municipaux essayèrent de faire évacuer le boulevart et les nombreuses rues qui convergent sur ce point; mais la foule était peu à peu devenue tellement épaisse, que leurs efforts furent stériles. Quelques-uns de ces cavaliers blessèrent déplorablement de leur sabre plusieurs curieux; mais le plus grand nombre des cavaliers se replièrent, attendant des renforts, ou des ordres, pour agir plus vigoureusement.

Au reste, il faut dire qu'à midi les masses errantes étaient encore parfaitement inoffensives dans toute l'étendue des points principaux de circulation, l'escarmouche du ministère des affaires étrangères excepté, et que les troupes aussi n'avaient, dans leur attitude, rien de menaçant. Ces masses passaient curieusement devant les soldats, comme des gens qui disent : Nous n'avons rien à débattre ensemble. Les estaffettes circulaient partout sans être inquiétées. De forts pelotons de chasseurs et de dragons sillonnaient les chaussées du boulevart, et la foule se retirait d'elle-même sur les allées asphaltées. Ces cavaliers avaient le sabre au fourreau. On observa qu'en général les troupes avaient l'air soucieux, circonstance qu'on attribuait, à tort ou à raison, à la gravité des ordres reçus avant le départ des casernes.

Les gardes municipaux, au contraire, avaient la physionomie provocatrice. On regrette de devoir dire que, sur plus d'un point, ils furent agressifs, et que, de leur attitude, naquirent des collisions qui eussent pu être évitées. Garde prétorienne du pouvoir, ces soldats avaient, depuis dix-huit ans, si souvent marché contre les émeutes, que, se considérant comme les premiers instruments de répression violente, ils ajoutaient une sorte de passion personnelle à leur devoir. Dans leur aveugle dévouement à la royauté, les Suisses, si bien morts pour Louis XVI, et qui se battirent plus tard si énergiquement pour Charles X, avaient pourtant laissé aux troupes spéciales de nobles exemples d'une humaine interprétation des devoirs militaires....

Revenons à la place de la Concorde, vers laquelle, quittant le café Durand, nous avons laissé se dirigeant la colonne formée de la jeunesse des écoles et des gens d'abord sans parti pris, mais qu'avait çà et là animé le contact des passions bruyantes.

La place était littéralement couverte d'une foule compacte qui arrivait par toutes les issues. Cette plaine humaine s'agitait, se balançait comme une moisson, sous les efforts de la curiosité ou sous les inquiétudes de la passion. Peu à peu les flots de peuple qui affluaient toujours des Champs-Elysées, des quais, des rues Royale et de Rivoli, cherchaient leur issue, en escaladant les pavillons de la place, les massifs de pierre qui supportent les statues, les parapets, les vasques des fontaines, et jusqu'aux candélabres ou colonnes à gaz. Les enfants, les gamins se cramponnaient partout et se perchaient jusque sur les premiers arbres des Champs-Elysées. On eût dit qu'un grand spectacle attirait cette foule devenue immense..., et il n'y avait pourtant là d'autre spectacle

qu'elle-même. Il semblait que l'instinct du peuple le poussât involontairement vers cette place, témoin de nos grands drames révolutionnaires..., place où tant de sang, coupable ou innocent, vil ou précieux, courageux ou lâche, fut versé à cet endroit même que recouvre aujourd'hui le bizarre présent du pacha d'Egypte.

La colonne d'étudiants et d'adhérents trouvés en chemin, se fit jour dans cette foule qui s'ouvrit soudain devant elle, comme pour faire place aux acteurs survenants d'un drame encore vague, indéterminé, mais dans l'attente duquel l'inquiétude même avive la curiosité. Chemin faisant, les étudiants rencontrèrent MM. de Courtais, Beaumont (de la Somme), Garnier-Pagès, et deux autres députés. Ils les prièrent de les prendre sous leur protection, pour obtenir des troupes le libre passage du pont, afin de gagner la Chambre. Les députés parlementèrent, dans ce but, avec les officiers des gardes municipaux, mais sans succès. Ils n'obtinrent eux-mêmes le passage que par l'exhibition de leur médaille. A peine sont-ils parvenus à la grille du palais législatif, qu'une charge de cavalerie repousse la colonne d'étudiants et la foule, où elle se confond jusqu'à la première fontaine de bronze. Quelques individus sont renversés, mais il n'y a point encore jusque-là d'accident grave. On voit se faufiler dans la foule, et gagner le pont, M. Boissel, le président du banquet avorté.

Cette foule, dans la pression violente qu'elle a un moment subie, cherche ensuite à se dilater de nouveau, et à regagner du terrain vers le pont. En ce moment, on entend une fanfare : c'est un escadron de chasseurs à cheval qui arrive par le quai d'Orsay, pour donner aide aux gardes municipaux. Un escadron de dragons le suit de près. Les abords du pont ne tardent pas à être défendus par une sorte d'hémicycle formé d'une triple haie de cavalerie. Les sabres sont encore au fourreau. Inutile de dire que les rues de Lille, de l'Université, de Bourgogne, etc., sont soigneusement barrées par l'infanterie. Un bataillon bivouaque sur la place.

Les étudiants, que la première charge des municipaux avait refoulés avec les masses, et disséminés au milieu d'elles, excitaient de leur mieux la passion des curieux. Une manifestation sur la Chambre était leur but. Pour y parvenir, ils cherchent à utiliser ces masses; ils les poussent contre la barrière de cavaliers qui garde le pont, dans l'espoir de faire une trouée et de s'y élancer. Ils sont repoussés. Mais un singulier auxiliaire leur vient. C'est une lourde charrette, dont les chevaux lancés au galop brisent le triple rang des cavaliers. Une irruption de la foule se fait ainsi jour vers le pont. Aussitôt des charges de cavalerie s'élancent sur la place, mais le sabre toujours au fourreau. Tandis que des hommes du peuple, et quelques étudiants, pénètrent dans les cours, les jardins et jusque dans les couloirs de la Chambre, l'immense foule qui couvrait la place de la Concorde est repoussée vers les Champs-Elysées, la rue Royale et celle de Rivoli; des pierres sont lancées sur les cavaliers, qui, alors, dégaînent et chargent plus vigoureusement. Quel-

ques personnes sont blessées. Des bruits de massacres volent aussitôt de bouche en bouche; on exagère la brutalité des gardes municipaux, et les indifférents eux-mêmes s'enflamment, indignés. Un premier pavé est arraché du sol en face du ministère de la marine, et l'on cherche à construire une barricade, tandis que de vigoureux ouvriers parviennent à ébranler les barreaux de fer qui forment la grille de l'arcade, pour s'en faire des armes. Mille bruits sinistres commencent déjà à circuler dans cette foule, dont la plus grande partie puise son animation, sa colère, soit dans une curiosité déçue, soit dans la répression des cavaliers, qui confondent naturellement les oisifs dangereux et les curieux imprudents avec les véritables agitateurs.

La garde municipale à cheval arriva sur ce point au moment où, à l'aide de quelques voitures et de pavés déracinés, on commençait à construire la barricade, bien que sans but sur ce point, puisqu'on était sans armes pour la défendre. La foule s'enfuit devant les cavaliers et se réfugie, pressée et en désordre, sous les arcades, soit du ministère de la marine, soit de la rue de Rivoli, où elle est relancée, non sans de graves accidents. Des femmes, des enfants, des gens absolument étrangers à la pensée de la manifestation politique, sont blessés, foulés aux pieds des chevaux, dangereusement punis, enfin, de leur présence sur des points où, les seuls adversaires réels laissés en présence, les émeutes perdraient le plus souvent toute leur gravité avec leur confusion. La foule, assaillie, traquée, se replia par toutes les issues encore libres, vers la rue Saint-Honoré, et là, tout animée du sang versé, elle tenta d'élever une nouvelle barricade en criant *aux armes!*

Vers les Champs-Elysées la foule avait été plus aisément repoussée, et l'on peut dire poursuivie, vu l'espace. De nombreuses arrestations avaient été faites; les postes voisins furent, en peu d'instants, remplis de prisonniers. On huait, on sifflait les cavaliers, on leur lançait des pierres. Il y eut, au milieu de toutes ces scènes déplorables, un épisode original, un incident burlesque, comme il en naît souvent chez nous, au milieu même des drames sanglants. Les gamins, puisque c'est désormais en parlant de Paris l'appellation consacrée jusque dans l'histoire, les gamins, disons-nous, qui affluent partout où il y a rassemblement, bruit, émeute, après avoir erré dans la foule, poussant leurs cris singuliers, jetant par les airs des lambeaux de Marseillaise et des cailloux, se trouvant refoulés en nombre dans l'avenue des Champs-Elysées, voulurent nécessairement y dresser leur barricade. Ils s'emparèrent d'une quantité de chaises de paille, et les groupèrent sur la chaussée. Et, comme les troupes, plus sérieusement occupées ailleurs, dédaignaient ce rempart fragile, ils eurent l'idée d'y mettre le feu. La flamme attira l'attention des officiers; et, craignant quelque sinistre, ils envoyèrent un fort peloton de cavalerie châtier les incendiaires. Alors, la tapageuse cohue des gamins se fortifia derrière la flamboyante barricade, en y jetant un nouvel aliment de vieilles chaises et de débris, si bien que les cavaliers durent faire de la stratégie pour atteindre nos drôles. Mais, lorsqu'ils comprirent de quoi il était question et à qui ils avaient à faire, ces cavaliers se contentèrent de distribuer çà

et là quelques coups de plat de sabre, et rebroussèrent gaîment chemin : il est vrai que c'étaient des dragons.

Mais les événements prenaient ailleurs des allures infiniment plus graves. Ce qui contribuait le plus à animer l'esprit public, à susciter les haines, à animer enfin les passions, c'étaient les fausses nouvelles, habilement forgées, qui circulaient dans tous les quartiers. A entendre ces alarmistes, on dressait des barricades, on se battait, les troupes tiraient sur le peuple, le sang coulait partout... Il est vrai que toutes ces violences avaient pour théâtre présumé le point le plus éloigné possible de celui où l'on en parlait. Bon nombre de citoyens aux intentions paisibles, et que la crainte animait naturellement à l'audition de pareilles nouvelles, voulant regagner leur logis, rejoindre leurs familles, s'unissaient en colonnes, afin d'atteindre leurs quartiers d'une façon qui imposât, et c'est ainsi que ces marches pacifiques, trompant l'opinion par leur apparence de manifestation, l'émotion publique s'en accroissait d'autant. Les boutiques se fermaient partout; les magasins d'armes s'empressaient de déménager leur périlleuse marchandise. Une colonne, moins inoffensive, déboucha sur la place de la Concorde dans un moment où la cavalerie, qui avait balayé la place, s'était repliée sur le pont Louis XV. Cette colonne, formée d'ouvriers en blouses et en vestes, et que précédait un immense drapeau tricolore, put traverser la place sans obstacle, et gagner les Champs-Elysées. Le feu des gamins s'éteignait en ce moment; pourtant il avait suffi de ses dernières flammes pour attirer l'attention des ouvriers, et, croyant qu'il s'agissait de quelque fait plus sérieux, ils l'avaient pris pour but. Reconnaissant leur erreur, et voyant près de là un corps-de-garde, ils s'y précipitèrent pour le surprendre et s'armer. Les soldats de ligne n'eurent pas le temps de fermer leurs grilles, et furent envahis. N'ayant pu faire usage de leurs armes, ou peut-être même ne l'ayant pas voulu, les soldats évacuèrent le poste, sur lequel flottait déjà le grand drapeau de la colonne. Les gamins, accourus avec leurs tisons, mirent le feu au bâtiment; l'attention des troupes réunies vers le pont fut éveillée de nouveau, et des forces survinrent. Les ouvriers, le peuple environnant, tout voulut barrer le chemin aux gardes municipaux, et une lutte sérieuse s'engagea avec les cavaliers, qui firent usage de leurs sabres. Le peuple ne pouvait qu'offrir sa masse et lancer des pierres. La troupe de ligne laissait faire. Vigoureusement chargée, culbutée, poussée par le poitrail des chevaux, la foule dut plier, et chercha des issues loin de ces larges espaces si favorables aux évolutions de la cavalerie. La colonne d'ouvriers, les nombreux gamins, les curieux, tout reflua donc par la rue du Faubourg-Saint-Honoré, et revint se confondre dans les masses qui obstruaient les environs de la Madeleine. Là on chercha encore à élever des barricades, bien que jusqu'alors le peuple semblât simplement vouloir faire de ces actes une protestation sans portée, puisqu'il était sans armes.

Mais, avant de continuer l'examen de l'attitude populaire, voyons ce qui se passait à la Chambre, dont l'heure de la séance était venue.

Le palais législatif était formidablement entouré. Le général Perrot, inter-

rogé sur la défense du pont, répondit : « Les meilleures troupes de l'Europe ne le forceraient pas. » En effet, les abords de la Chambre étaient si bien gardés, que les députés eux-mêmes avaient difficulté à s'y introduire, et qu'on ne se fût jamais imaginé que l'objet de la discussion à l'ordre du jour était... un projet de loi sur la banque de Bordeaux !

Mais la Chambre, on le conçoit, n'était guère à cet ordre du jour. La consternation planait sur les centres comme sur la gauche. M. Odilon Barrot est entouré de députés, M. Thiers forme un autre noyau ; on discute, on s'interroge..... Enfin le chef de la gauche dynastique profite d'un moment où l'orateur inécouté des banques descend de la tribune, pour déposer sur le bureau du président la pièce qui a été rédigée chez lui, quelques heures auparavant. Chacun sait qu'il s'agit d'une demande de mise en accusation du ministère. Cette demande est ainsi conçue :

« Nous proposons de mettre le ministère en accusation comme coupable :

1° D'avoir trahi au dehors l'honneur et les intérêts de la France ;

2° D'avoir faussé les principes de la constitution, violé les garanties de la liberté et attenté aux droits des citoyens ;

3° D'avoir, par une corruption systématique, tenté de substituer à la libre expression de l'opinion publique les calculs de l'intérêt privé, et de pervertir ainsi le gouvernement représentatif ;

4° D'avoir trafiqué, dans un intérêt ministériel, des fonctions publiques, ainsi que de « tous les attributs et priviléges du pouvoir ;

5° D'avoir, dans le même intérêt, ruiné les finances de l'Etat, et compromis ainsi les forces et la grandeur nationale ;

6° D'avoir violemment dépouillé les citoyens d'un droit inhérent à toute constitution libre, et dont l'exercice leur avait été garanti par la Charte, par les lois et par les précédents ;

7° D'avoir enfin, par une politique ouvertement contre-révolutionnaire, remis en question toutes les conquêtes de nos deux révolutions, et jeté dans le pays une perturbation profonde. »

Suivent cinquante-quatre signatures recueillies à la hâte, et qui s'augmenteront nécessairement dans la journée.

De son côté, et presque en même temps, sous sa seule responsabilité, M. de Genoude monte au bureau du président et dépose un autre papier tout ouvert : c'est une seconde mise en accusation dont voici les termes :

« Attendu que les ministres, en se refusant à la réforme d'une loi électorale qui prive les citoyens de toute participation aux droits politiques, violent la souveraineté nationale et sont cause, par conséquent, des troubles et des dangers de l'ordre social ; attendu qu'ils maintiennent ainsi la France dans un système immoral et ruineux au dedans, funeste et dégradant au dehors, le soussigné, député de la Haute-Garonne, demande à la Chambre la mise en accusation du président du conseil et de ses collègues.

GENOUDE, député de Toulouse. »

La pétition de M. de Genoude, motivée sur le refus fait à l'universalité des citoyens de prendre part aux opérations électorales, démontrait assez clairement que son parti attendait un changement de système plutôt qu'un changement de ministère. Quelques voix réclament la lecture de ces pièces. M. Sauzet, président de la Chambre, objecte que, suivant les règlements, elles ne peuvent être lues qu'après autorisation des bureaux qui les examineront..... le lendemain. M. Guizot quitte son banc pour aller au bureau lire l'accusation. Il sourit dédaigneusement. « Il avait beaucoup lu et beaucoup écrit l'histoire, — dit un historien, acteur de ces journées. — Son âme forte et haute en aimait

les grands drames. Son éloquence recherchait les occasions retentissantes dans l'avenir. Son regard aspirait le combat. Il bravait une accusation contre laquelle il était défendu dans l'enceinte par une majorité incorporée à sa personne, et couvert en dehors par une monarchie et par une armée. »

Un moment après, M. Duchâtel entra dans la salle. Il alla adresser quelques mots au président, et s'en fut s'asseoir au banc des ministres, où se tenait M. de Salvandy, calme et digne. Après quelques instants de conversation avec ses collègues, M. Duchâtel quitta l'assemblée.

Cependant l'effet produit sur l'opinion de la capitale par la dernière détermination des membres de l'opposition réformiste, commençait à être connu, et quelques députés faisaient circuler la copie d'une protestation rédigée par le comité électoral du 2e arrondissement. Cette protestation la voici :

« Les membres du comité électoral de l'opposition du 2e arrondissement, informés que MM. les députés de l'opposition ont résolu de ne pas se rendre au banquet du 12e arrondissement, ont décidé, à l'unanimité, que le 2e arrondissement exprime son étonnement de la décision prise sans qu'elle soit accompagnée de la démission des députés de l'opposition, et invite MM. les députés à déposer sans retard leur démission, seule mesure capable de donner, en ce moment, une satisfaction à l'opinion publique. »

M. Thiers avait vivement conseillé ce parti, qu'avait énergiquement pris le seul député de la Creuse, M. Émile de Girardin. Mais il est probable que la crainte éprouvée par bon nombre de députés de la gauche, de n'être pas réélus dans leurs colléges, prévalut sur l'influence de l'ex-président du 1er mars, et sur ce qu'on peut aussi considérer comme une question de dignité parlementaire.

Enfin, vers quatre heures, M. Crémieux déposa à son tour sur le bureau la pétition des écoles, la même dont il a déjà été parlé. Cette pièce, qui était in signifiante au fond, puisqu'elle n'apportait à la situation que l'apparence d'une force qui s'annulait dans sa propre rédaction, est citée comme complément des documents officiels de la journée.

« La manifestation patriotique empêchée par le gouvernement est la plus grande preuve qu'il craint un appel à la justice du pays.

« Il ne nous reste plus, pour arriver à la conservation des droits que 1830 a consacrés, que notre confiance dans les députés de l'opposition. Nous attendons d'eux la demande de mise en accusation du ministère. Comme d'avance, nous en sommes convaincus, elle sera repoussée par la majorité, vu les liens qui la retiennent, nous espérons que chaque député véritablement attaché à nos libertés saura prendre une résolution énergique, qui répondra à l'attente générale. »

La tribune ne retentit par ailleurs d'aucune interpellation, d'aucune allusion sur l'inquiétante perturbation qui agitait la capitale. Le maréchal Bugeaud avait cependant dit à ses amis, après être allé examiner du haut péristyle de la Chambre l'aspect des agitations extérieures : « Nous aurons une chaude

journée. » Vers quatre heures et demie, le président Sauzet se décida à laisser là le projet de loi sur les banques, et leva la séance.

M. Thiers subit en quittant la Chambre une sorte d'ovation semi-burlesque qui punit la curiosité qu'il avait ressentie de se mêler aux groupes qui discutaient à l'entrée des Champs-Elysées. Reconnu par quelques ouvriers, sans malveillance du reste, car on savait que dans la crise relative au banquet, M. Thiers avait été un des députés les plus ardents contre le ministère, reconnu, disons-nous, dans la foule, il fut entouré, pressé, interrogé un peu vivement peut-être, et dut faire quelques efforts pour se soustraire à l'attention populaire. L'hôtel Pontalba offrit une retraite à l'ancien ministre, peu désireux de la manifestation dont la cohue bruyante entourait sa présence trahie.

Il était cinq heures du soir, c'est-à-dire presque nuit, et, chose étrange, pas un garde national en armes n'avait encore paru pour apporter son concours à la défense de l'ordre public. Alors seulement commença à battre le rappel. Un tel retard est sans doute moins attribuable à l'espèce de réserve systématique dont ce corps semblait être, depuis quelque temps, l'objet de la part du gouvernement, qu'à la participation qu'il avait dû prendre la veille même au grand banquet réformiste, participation qui était la principale cause de l'interdiction ministérielle. Au reste, il paraît que le rappel ne fut même pas ordonné par les ministres, mais bien par M. Berger, député, maire du 2e arrondissement, et depuis préfet de la Seine. En effet, l'ordre de convoquer, dès sept heures du matin, la garde nationale de toutes les légions, ordre donné le 21 au soir par le gouvernement, avait été retiré dans la nuit. Ce fut évidemment une faute; cette rancune a porté de terribles conséquences. Trois députés de Paris, MM. Taillandier, Vavin et Carnot s'étaient, après la séance de la Chambre, rendus auprès de M. de Rambuteau, pour lui exprimer l'étonnement pénible que faisait naître l'absence de la garde nationale dans les conflits de la journée. Mais une fâcheuse impression était déjà produite : la garde nationale se vit en suspicion, et le rappel ordonné par M. Berger dans la 2e légion n'eut pas le résultat général qu'il eût dû avoir en de telles circonstances. On assure que, sur un effectif de 8,000 hommes, 554 seulement prirent le chemin du drapeau de la mairie, et que la proportion fut analogue dans les 1re et 3e légions. Sur d'autres points, même, les soldats vinrent moins nombreux que les officiers. Une faible partie de la 12e légion se réunit sur la place du Panthéon, où bivouaquait le 5e de ligne. Le peuple bruyant de ce quartier siffla la milice citoyenne. Les gardes répondirent à cette injure par de vigoureux cris de *vive la réforme !* Après quoi le peuple criant à son tour *vive la garde nationale !* on fraternisa. Les deux partis unis crièrent ensuite *vive la ligne !* et le 5e de ligne fraternisa à son tour avec le peuple et les gardes nationaux.....

Dans divers quartiers, on désarma ces gardes qui se rendaient au poste municipal. D'un autre côté, il ne venait aucun ordre de l'état-major. Il était évident que le pouvoir dédaignait le concours de la milice bourgeoise. Aussi, quelques heures plus tard, voyant l'inutilité de leur venue, la plupart des miliciens s'en retournèrent-ils chez eux. Les plus zélés seuls passèrent la nuit au poste.

Mais, à défaut de la garde nationale, un immense déploiement de troupe se fait sur les points stratégiques de Paris. Le pont Royal est gardé comme si la représentation nationale était en délibération. 10,000 hommes occupent la place du Carrousel, et sont passés en revue, dans la soirée, par le roi accompagné de ses deux fils présents à Paris, les ducs de Nemours et de Montpensier. Ces troupes crient encore : *Vive le roi!* Disséminés par piquets, par pelotons, par compagnies sur les quais, sur les places, aux carrefours, les soldats semblent s'apprêter à passer la nuit pour veiller sur la ville en fermentation. Plusieurs bataillons bivouaquent sous les halles. Les Champs-Élysées sont formidablement occupés; des régiments arrivant des environs de Paris s'y agglomèrent. Pourtant cette partie extrême de la ville a un aspect lugubre et mystérieux, car la populace a brisé les réverbères, et les baïonnettes ne scintillent qu'à quelques feux de bivouacs. On entend des coups de fusils dans la direction des Batignolles et de la barrière Monceaux : c'est la garde nationale de la banlieue qui repousse une bande de malfaiteurs cherchant à exploiter un premier trouble. Trois voleurs ont été fusillés au moment où ils venaient de piller un magasin de nouveautés et la boutique d'un marchand d'objets d'art.

Les curieux, les indifférents, les gens sans parti pris, et aussi les citoyens paisibles, sont rentrés chez eux. Il ne reste dans la circulation que les troupes et les hommes décidés à provoquer la lutte, ou flairant le combat; les chercheurs d'aventures et les pêcheurs en eau trouble leur font cortége. La présence des troupes sur les principales places, sur les boulevarts et dans le voisinage des palais et des monuments publics, a contraint ces hommes à se replier vers le centre de Paris. En se retirant, ils ont essayé de forcer plusieurs postes, et ont commis quelques pillages dans le but de s'armer et de se munitionner. Ils ont, entre autres, dévalisé l'armurier Devismes, au boulevart des Italiens. N'ayant pu ouvrir le magasin solidement fermé de Lepage-Moutier, arquebusier en face du Théâtre-Français, ils ont recours, pour en défoncer les portes, à une baliste d'un nouveau genre. Un omnibus passait, on l'arrête, on le détèle, et la flèche ou timon, faisant fonction de bélier, est vigoureusement poussé et repoussé contre la devanture, qui finit par voler en éclats. On se précipite dans le magasin; mais, à part la conquête de quelques armes blanches, cet assaut fut sans résultat, car les fusils trouvés, en petit nombre, avaient leurs batteries incomplètes. Était-ce une mesure de police, une précaution du propriétaire? On ne sait. Le fait est qu'il eût été singulier de voir l'arquebusier du roi et des princes fournir les premières armes à la révolution qui devait renverser le trône.....

Des scènes plus voisines du comique que du grave eurent lieu sur le boulevart Saint-Martin, au milieu de cette première ardeur de gens peut-être plus pillards encore que véritablement révolutionnaires. L'emprunt du récit d'une de ces scènes nous paraît tout à fait à sa place ici.

« Quelques groupes, y lit-on, bourdonnaient autour de la porte Saint-Martin et sur les quatre trottoirs qui y aboutissent. Le café de Malte commençait à

éclairer ses vitraux, encore à découvert. Tout à coup une centaine d'hommes accourent. D'où venaient-ils? qui les avait réunis? Eux seuls pourraient répondre. Ils se précipitent vers l'angle que forme la rue de Bondy et le boulevart. C'est là, au n° 23 de la rue de Bondy, que demeurait le successeur de Boudeville, fournisseur des théâtres, dont l'enseigne belliqueuse, composée d'une armure et d'une épée gigantesques, les a sans doute attirés. Les plus jeunes, les plus hardis, arrivent les premiers; le reste de la bande les rejoint en criant : Des armes! On frappe à la porte; le silence seul répond. Les cris redoublent et les coups aussi. Bientôt la porte vole en éclats. Les uns entrent, les autres attendent au dehors qu'on distribue à chacun sa part dans la capture. Mais il n'y avait là que des armes de théâtre et de fantaisie : des épées, des poignards, des lances, des masses d'armes, imitations ou reliques du moyen âge. Les assaillants les accueillent néanmoins avec enthousiasme. Celui-ci revêt une incomplète cuirasse, celui-là se coiffe fièrement d'un casque de chevalier. Deux ou trois ne parviennent à saisir qu'une paire de brassards, ou même qu'un seul cuissart. Tel brandit un arc indien, tel autre une longue hampe garnie de velours où flotte une bannière héraldique. Certains ont des lances dignes de Don Quichotte; d'autres des hallebardes qui feraient l'orgueil du suisse d'une paroisse campagnarde. Nul fusil à piston ou à pierre, mais de minces carabines arabes, à la crosse incrustée de nacre; des tromblons à larges embouchures, des mousquets à roulette ou des martinets jaspés de rouille. Et, qui plus est, bien des mains restent impatientes et vides.

« *A l'Ambigu!* dit une voix. Vingt voix répètent aussitôt ce cri de ralliement, et le second arsenal, encore moins sérieusement assorti que le premier, achève l'équipement dépareillé de cette horde bizarre qui aurait pu faire croire à la résurrection d'une patrouille de ligueurs de M. de Guise.

« Les chefs, ou les plus forts si l'on veut, se sont emparés des sabres et des yatagans; les plus faibles, en attendant mieux, se contentent des fourreaux jetés sur le trottoir, et toute la nuée pillarde disparaît sans laisser d'autres traces de son passage que quelques carreaux brisés, des magasins nus, et des marchands ébahis. »

Impossible à organiser dans les rues larges et ouvertes, la résistance quittant les quartiers spéciaux et riches, va s'engouffrer dans les faubourgs Saint-Martin et Saint-Denis, où se trouvent ce cloître Saint-Méry et cette rue Transnonain de si tragiques mémoires. Les barricades élevées dans les premiers quartiers, ont été aussitôt détruites, et n'ont eu que la durée de ces premières vagues qui annoncent la prochaine tempête. Mais, dans les rues et ruelles du centre, l'insurrection a son quartier général favori, que protègent de sinueux labyrinthes, les inextricables méandres de ces voies perfides où la troupe régulière ne s'aventure pas sans péril. Les révolutionnaires ont donc impunément occupé les rues Tiquetonne, Bourg-l'Abbé, Grénétat, Beaubourg, enfin toutes celles qui relient le Temple, les rues de Saint-Denis et de Saint-Martin, jusqu'aux aboutissants de la rue Saint-Antoine; mais ce n'a pas été toutefois

sans collisions avec les patrouilles flairant ces quartiers malsains. Le sang a coulé, soit pour faire, soit pour empêcher des arrestations; quelques cadavres même sont les gages de ces luttes périlleuses dans les parages tortueux et obscurs, où l'homme du peuple est plus particulièrement chez lui. Un des engagements les plus meurtriers eut lieu dans la rue Beaubourg, en face d'une maison dans laquelle cinq prisonniers avaient été momentanément enfermés, et que leurs camarades voulurent délivrer. Une lutte corps à corps s'engagea entre le peuple et les gardes municipaux, et dix ou douze victimes restèrent sur la place... 200 arrestations environ furent faites dans la première partie de la nuit au sein de ces thermopyles parisiennes. D'autres escarmouches éclatèrent çà et là dans la ville; et bon nombre de blessés restèrent des deux parts. Il y eut au coin des rues Grénétat et Saint-Denis une vive affaire de municipaux contre une barricade dont la défense fut tentée. Au Marais, on éleva aussi quelques barricades; un poste de soldats fut pris rue Geoffroy-Langevin, et rendit ses armes. Sur la place de la Bastille la lutte n'avait presque pas cessé depuis le milieu de la journée, entre les gardes municipaux et les habitants les plus animés du faubourg Saint-Antoine. Mais vers le soir les soldats de ligne avaient abandonné tous les petits postes du quartier, pour rentrer à la caserne de Reuilly. De l'autre côté de la Seine enfin, des rassemblements nombreux avaient lieu sur la place de l'Ecole-Polytechnique. C'étaient des étudiants et des ouvriers qui invitaient les élèves de l'Ecole à sauter, comme ils le firent en 1830, par-dessus les murs, pour se joindre au mouvement. Mais il paraît que l'autorité avait eu la précaution, assez plaisante, d'enlever aux élèves, ces « généraux de 20 ans, » comme les a appelés Casimir Delavigne, leurs fracs et leurs épées. Ces jeunes gens ne purent donc qu'unir leurs chants à ceux de leurs concitoyens, et la Marseillaise retentit avec le chœur des *Girondins*. Comme l'école était fortement gardée, il y eut encore nécessairement là plus d'une escarmouche, non pas avec la ligne, qui continuait à se montrer indécise, débonnaire, mais avec les gardes municipaux, ardents là comme partout. Trois de ceux-ci furent grièvement blessés un peu plus loin, à la caserne de la rue de Tournon. Aux abords du Panthéon, à la place Maubert, même animation; on défonça des boutiques; plusieurs blessés furent transportés à la Clinique de l'Ecole-de-Médecine; près de l'Odéon, il y eut également quelques sanglantes collisions. Une barricade élevée dans la soirée, rue Bourg-l'Abbé, avait été prise par les troupes.

Une singularité de cette première journée de conflits parfois sanglants, ce fut la disparition complète des sergents de ville, dont l'uniforme était d'ordinaire si connu des rassemblements et des émeutes. On a dit que bon nombre d'entre eux circulaient déguisés dans la foule.....

Mais le silence finit par se faire dans la ville; le silence et l'obscurité, car les réverbères étaient cassés sur une foule de points, et les tuyaux de gaz coupés. Le temps était voilé, pluvieux; partout les soldats bivouaquaient dans la boue. Il faisait froid, un froid humide. Des feux allumés par les troupes donnaient un étrange aspect à cette ville sans lumières. Devant le gymnase, sur la place

du Carrousel, sur celle de la Concorde, à l'Ecole-Militaire, à l'Hôtel-de-Ville, à la Bastille enfin, stationnait l'artillerie, canons chargés. De loin en loin on entend encore quelques détonations d'armes à feu..; les qui-vive des patrouilles se mêlent çà et là au piétinement des chevaux; la pluie tombe plus épaisse et plus glaciale; la nuit se passe ainsi... sans qu'on soupçonne que sur certains points de la cité enfin endormie, un travail silencieux et redoutable s'est effectué... Le jour se leva tardif et triste. Le vent d'ouest poussait sur Paris des raffales pluvieuses et glacées qui éteignaient les feux des bivouacs. Les troupes avaient en très-grande partie campé sans sommeil, à la pluie, au froid, dans la fange. Leurs adversaires, eux, avaient pu dormir. Ce rapprochement, purement matériel, a sa valeur au point de vue de la résistance dans la lutte qui peut s'ouvrir. En campagne, les généraux tiennent essentiellement à procurer du repos aux soldats la veille d'une affaire. Mais il y a lieu d'espérer que la journée verra les difficultés politiques s'aplanir, et l'ordre succéder ainsi à une première ébullition. Le mot de Pétion : « il pleut... on ne se battra pas, » eût donc semblé applicable à la situation. Pourtant, il y avait comme des frissons dans l'air... une sorte d'électricité mystérieuse y planait...

C'est que cette nuit obscure et muette avait en réalité couvé une révolution !

Mais, avant d'esquisser la physionomie matérielle de Paris dans la journée du 23, avant d'en raconter les incidents, les drames, les péripéties variées, disons un mot de la situation politique de laquelle toute agitation de la rue devait nécessairement découler.

Dès huit heures du matin, un grand nombre de députés se rendirent à la Chambre, comme pour y établir une sorte de permanence, et recevoir les communications du château. On ne doutait pas de voir les ministres apporter quelque détermination du roi, tendant à arrêter là ce redoutable prélude de la crise. La majorité, confiante en son union et en sa force, était loin de s'alarmer sérieusement. Elle espérait que quelque concession souveraine viendrait ôter tout prétexte à l'insurrection, et qu'en cas de persistance de celle-ci, les troupes nombreuses et fidèles dont disposait l'autorité, donneraient une facile victoire à l'ordre un moment compromis. Disséminés sur leurs bancs, causant des divers incidents de la veille, les députés voyaient bien l'imminence d'un changement de ministère, mais nul ne songeait à un changement de gouvernement. Seulement les amis personnels des ministres en cause paraissaient tristes et soucieux... mais soucieux à propos du cabinet, rien au-delà. Par contre, les amis des hommes politiques possibles dans la situation nouvelle, rayonnaient. En résumé, le dénoûment de la crise ne s'entrevoyait que dans un changement de portefeuilles.....

Peu à peu, cependant, les nouveaux arrivants apportaient quelques nouvelles du centre de Paris et des faubourgs. Mais des Tuileries il ne venait nul message. On sut bientôt que, mettant la nuit à profit, le peuple avait élevé des barricades dans les quartiers où la troupe n'avait pu s'engager durant l'obscurité. Peu à peu, les confiants, les égoïstes finirent par s'alarmer comme le faisaient déjà, depuis la veille, les hommes chez lesquels une perspicacité

plus grande, une sorte de prescience politique avaient, en quelque façon, ouvert les sombres perspectives de l'avenir (1). Deux généraux se trouvaient investis de la suprême direction des troupes : c'étaient le général Tiburce Sébastiani, commandant de la place de Paris, et le général Jacqueminot, placé à la tête de la garde nationale. Ce dernier venait de faire une grave maladie, et était encore souffrant. Hors d'état de monter à cheval, il n'avait pu que recevoir les rapports des officiers d'état-major, et, sachant que la garde natiotale était sourdement minée par un inquiétant esprit d'opposition contre le pouvoir, il ne pouvait, vu son état de santé, prendre de serieuses initiatives. Le général Tiburce Sébastiani, brave militaire, mais peu expérimenté dans cette guerre si nouvelle encore, des rues et des barricades qui a aujourd'hui sa tactique chèrement acquise, le général Sébastiani, disons-nous, se sentait une sorte de répugnance à donner ces ordres extrêmes que la situation ne lui semblait pas motiver encore, et qui, sous un chef trop ardent, font souvent dégénérer en collision sanglante, en affaire sérieuse, un simple conflit. La garde municipale, qui se montra si dévouée en ces journées fatales à la monarchie, ne relevait pas du général.

Les députés attendaient donc l'action soit du ministère, soit du château. Et l'inquiétude devait commencer à gagner l'un et l'autre, car, à mesure que la matinée s'avançait, l'aspect de certains quartiers de Paris prenait un plus menaçant caractère. Paris, à la vérité, s'encombre de troupes; mais rien ne se fait qui comprime la détonation et l'étouffe. Des régiments de chasseurs, de carabiniers et d'infanterie arrivent à marche forcée par la barrière de Passy, et vont s'enfermer dans les guichets clos du Carrousel.

Vers dix heures, un régiment de ligne, que précède une batterie d'artillerie, va prendre position entre les deux faubourgs suspects, près de l'île Saint-Louis, en défilant par la rive gauche de la Seine. Enfin, vers onze heures, on bat le rappel de la garde nationale.

C'est que la situation prenait une évidente gravité. Un changement de mi-

(1) Ainsi on lisait durant tout le mois de février dans *la Presse* une suite d'articles profondément empreints d'un véritable sentiment prophétique. Nous citerons, entre autres, l'extrait suivant, qui est fort remarquable :

« 14 FÉVRIER. Quand le pouvoir est aux mains de ministres plus téméraires que fermes, POUR ALLUMER UNE RÉVOLUTION, IL SUFFIT DE LA CAPSULE D'UNE BAÏONNETTE ININTELLIGENTE. »

(Et n'est-ce pas en effet la capsule d'une baïonnette inintelligente qui a allumé la révolution le 23 février, à neuf heures du soir, à l'hôtel du ministère des affaires étrangères, comme nous allons le raconter bientôt ?)

« Rien de plus dangereux que l'incertitude sur une question où, des deux parts, l'on se croit également fort de son droit.

« C'est sur une question douteuse de constitutionnalité que la Restauration est tombée.

« Si l'art. 14 de la Charte de 1815 avait été plus clair, s'il n'avait pas donné lieu à deux interprétations contraires, l'une et l'autre cependant consciencieuses, il est raisonnable de penser que la révolution de 1830 n'eût pas armé la royauté contre la nation, et le peuple contre le roi.

« Quand nous voyons le pouvoir retomber ainsi dans les mêmes fautes, s'exposer aux mêmes catastrophes, s'aveugler par les mêmes présomptions, s'égarer par les mêmes méfiances, s'abuser par les mêmes illusions, comment ne serions-nous pas découragés? comment ne serions-nous pas inquiets? »

nistère, affiché dans tout Paris le 23 au matin, eût évidemment ôté tout prétexte ou toute conviction à l'émeute grandissante. Mais le roi ne fit rien; le ministère ne crût pas de son patriotisme de se retirer de lui-même. Tout s'aggrava. Et, encore, si une forte et active impulsion eût été donnée aux mesures préventives.... Mais non! L'appel à la garde nationale était une sorte de refuge de la royauté invoquant un concours, un appui, qu'elle semblait se dénier à elle-même, faute de résolution suffisante pour prendre d'autres impérieuses mesures. Le jour, en se levant, avait éclairé cinquante barricades, œuvres ténébreuses qu'une signature du roi eût renversées plus aisément que ses régiments ne pourraient le faire par les armes. Déjà on préludait aux combats rue Beaubourg, rue Quincampoix, rue Bourg-l'Abbé, et dans les inextricables quartiers dont l'émeute fait son camp retranché, à l'aide des tortuosités des voisinages du Temple, du Mont-de-Piété et de Saint-Martin-des-Champs. A l'angle de la rue Rambuteau s'élevait une grande barricade formée de diligences renversées et remplies de pavés. Déjà le 69e de ligne se trouvait engagé sur ce point avec un bataillon de ces agiles chasseurs de Vincennes, formés pour une autre guerre. 15 ou 16 soldats étaient déjà tombés sous le feu des insurgés. A l'angle de la rue de Tracy on se battait aussi, et aussi rue Phélippeaux. On avait pillé, rue Bourg-l'Abbé, la fabrique des frères Lepage.

Au reste l'insurrection, lorsqu'elle se multiplie de quartier à quartier en mille escarmouches, en innombrables combats, en défense de points qu'on ne cède que pour aller rétablir la résistance cent pas plus loin, un peu, pour ainsi dire, à la manière des Arabes qui fatiguent, harcèlent, raillent presque l'ennemi, sans lui offrir jamais une grande affaire ni l'accepter, est peut-être la plus sérieuse, la plus indomptable des insurrections. C'est ainsi que se présentait celle du 23 février. Concentrée dans des points qui bravaient le déploiement des forces régulières, elle gagnait ses rues familières, ayant, au besoin, chaque maison pour refuge. A une pareille guerre, l'adversaire le plus efficace serait la garde nationale, si, laissant aux troupes les grandes opérations stratégiques, les manœuvres développées et les assauts réguliers, elle se bornait à garder ses rues et ses maisons. Chaque habitation de Paris, renfermant un certain nombre de soldats citoyens, tous se tiennent, s'ils le veulent, se prêtent un appui réciproque, et, presque sans bouger chacun de devant leur porte ou leur boutique, ils sont les maîtres du quartier, et l'insurrection n'y peut construire nulle barricade. Ajoutons aussi que l'homme qui garde ou défend son seuil, sous les yeux de ses voisins, de sa famille, se conduira bien autrement que s'il est lancé loin de son toit dont il s'inquiète, au milieu de masses indifférentes, au service d'un triomphe plus politique, plus général, et auquel, sauf exception, son égoïsme de père de famille ou de propriétaire, s'intéressera infiniment moins qu'à ses propres pénates...

Mais revenons à l'insurrection, telle qu'elle se révélait dans la matinée du 23. Ce qui avait contribué à répandre de bonne heure, dans la partie paisible de la population, l'inquiétude sur les dispositions du peuple, c'était, avant même que l'action ne fût engagée sur divers points du centre, la vue

de plusieurs colonnes d'ouvriers débouchant des faubourgs, tambour et drapeau en tête; une de ces colonnes surgit par le faubourg Poissonnière sur le boulevart qu'elle tourna pour s'avancer dans le quartier des Halles. Cette colonne se renforça chemin faisant, et, arrivée à l'entrée de la rue des Prouvaires, elle arrêta un omnibus pour essayer d'en faire une barricade. Un peloton d'infanterie, qui gardait les halles, survint en hâte et entrava l'affaire. Les insurgés se disséminèrent dans les ruelles, dont les soldats cherchèrent à les débusquer. Alors, on vit les femmes de la halle circonvenir la troupe de ligne, lui offrir gratuitement des provisions, chercher enfin à la gagner à la cause populaire. Par un calcul tout naturel, on adressa les plus jeunes et les plus jolies marchandes aux sous-officiers à conquérir. « On va se battre, disaient-elles,—eh bien! épargnez nos hommes qui sont vos frères... Ceux qui ont tué tant de bédouins ne peuvent pas se déshonorer à tirer sur des Français!... »

On dit que plus d'un guerrier se laissa attendrir. Le fait est que nulle collision n'eut lieu sur ce point; les dames de la halle restèrent maîtresses du terrain. Mais les insurgés portaient déjà ailleurs leurs rancunes réformistes. Ils se rallièrent à la Pointe-Saint-Eustache; armés d'une douzaine de fusils seulement, et de barres de fer arrachées aux grilles des monuments, ils passèrent, sans se risquer à l'attaque, devant le poste placé derrière l'abside de l'église; et, remontant la rue Montmartre, ils revinrent à l'extrémité de la rue Poissonnière, où, faute d'avoir pu réussir aux halles, ils se préparèrent à construire une grande barricade. Toutes les voitures qui vinrent furent arrêtées, des pavés soulevés, amoncelés, et la rue se trouva barrée. Plus loin, on barrait également la rue de Cléry, et une autre barricade interceptait toute jonction par la rue du Petit-Carreau. Ces opérations s'exécutèrent sans empêchement, et en présence des curieux qui fournirent quelques recrues. Mais un peloton de gardes municipaux à pied vint brusquement à déboucher par la rue de Cléry... Les travailleurs surpris se réfugièrent derrière l'œuvre de la rue Poissonnière. Toutes les boutiques se fermèrent en un instant, les curieux décampèrent, et un silence de mort succéda à l'animation qui régnait un moment auparavant. Ce fut un instant terrible... d'attente, d'anxiété. Enfin, les municipaux firent feu sur la barricade! Les insurgés bien retranchés furent à peine touchés, mais, parmi les curieux qui ne s'étaient pas retirés à temps, il y eut trois victimes : deux femmes et un porteur d'eau. Ce dernier était resté là dans sa désolation de voir son tonneau enfoui dans la barricade, il fut tué.

Pendant que les soldats rechargeaient leurs armes, les insurgés, hors d'état de soutenir la lutte, s'échappèrent.

Peu d'instants auparavant, le maréchal Bugeaud avait parcouru le boulevart suivi de son état-major. Il avait été très-diversement accueilli. On ignorait s'il commandait ou non Paris. Dans les régions du pouvoir tout était encore fatalement incertitude, et..., pire encore, confiance!

Mais d'instant en instant le nombre des barricades augmentait dans les quartiers que les troupes ne parcouraient pas. Rue Bourbon-Villeneuve et à

l'entrée de toutes les rues qui débouchent dans celle de Montorgueil, les fiacres, les camions, les tombereaux comblés de pavés, se renversaient dans un pêle-mêle infranchissable. Et c'étaient presque partout des enfants du peuple, ces mêmes gamins de Paris, si héroïques, si cruels, si insouciants et si dangereux à la fois, qui exécutaient ces travaux de renversement, de bris, de destruction si fort de leur gré, tandis que quelques hommes armés veillaient à l'angle des rues voisines. On pense bien que les gardes municipaux, qui réussissaient souvent à tomber à l'improviste sur ces dangereux architectes, négligeaient les sommations préalables! Bien souvent les balles atteignirent des gens étrangers aux faits qu'on voulait entraver. Ce furent ces malheurs déplorables, punissant les curieux ou les oisifs, qui firent en peu d'heures des milliers de nouveaux ennemis au pouvoir.....

Rue Montmartre il y eut un épisode, sanglant d'abord, et dévié des plus déplorables conséquences par l'intervention d'un fonctionnaire prudent. Un jeune homme qui passait, dit-on, reçut dans les reins un coup de baïonnette qui le tua net. Les gardes municipaux voulurent soustraire son cadavre aux regards du peuple, et le cachèrent dans le poste de la rue Mauconseil, qu'occupait la troupe de ligne. Des hommes du peuple, sans armes, s'avancèrent pour réclamer le cadavre qui était celui du frère de l'un d'eux. Les soldats refusèrent, et fermant brusquement la porte, menacèrent de faire feu si les réclamants ne se retiraient pas. Mais ceux-ci s'obstinèrent, et, sans s'effrayer du péril, ils se ruèrent sur les portes, armés de quelques morceaux de bois, dans l'espoir de les briser. Leurs coups entamaient les panneaux... Des canons de fusils se firent voir aux meurtrières qu'on avait, durant la nuit, débouchées de la couche de plâtre qui les masquait jusque-là.

— *On va faire feu!* — criaient les soldats.

— *Le cadavre! le cadavre!* — répondait le peuple.

Et tout aussitôt une barricade fut improvisée à vingt pas de là, pour isoler le corps-de-garde de tout secours. Les soldats ne voulaient ni tirer, ni céder... Le motif de la collision ajoutait à leur perplexité.

Par bonheur un commissaire de police survint, accompagné de quelques gardes nationaux. Il somma régulièrement le peuple, qui recula comme surpris de cette sorte de procédé, mais sans toutefois perdre de vue le poste qui recélait le cadavre du jeune homme.

Alors le commissaire, informé du sujet du conflit, et, dans le but louable d'éviter un combat dont les causes n'avaient rien qui motivât ce péril, ordonna aux soldats de sortir du corps-de-garde, et s'en fit suivre. A peine les vit-il éloignés, que le peuple se précipita dans le poste pour enlever le corps qui fut déposé sur un brancard, et, bientôt, emporté par les rues sur les épaules de quatre hommes exaspérés, le funèbre cortége se grossit d'une foule de gens criant : *Vengeance! des armes!*

Dans le voisinage des halles ces gens tombèrent à l'improviste devant un peloton de gardes municipaux qui leur barrèrent le chemin. Ils durent abandonner le brancard qu'ils avaient, peut-on dire conquis, avec taut d'obstina-

tion. Mais, s'étant reculés de quelques centaines de pas, ils commencèrent rapidement une barricade à l'aide de voitures qui passaient; cette construction, à laquelle présidait une sorte de rage, fut élevée comme par enchantement. Les municipaux prirent à peine le temps de déposer le cadavre, objet de toutes ces passions révolutionnaires; ils accoururent pour tenter de dégager la voie, en chargeant la foule qui entravait leur jonction avec la barricade. Le flot populaire s'ouvrit... mais aussi se referma sur eux. Les imprudents s'étaient laissé cerner par une masse furieuse. Sommés de se rendre, ils tentèrent bien quelque résistance, mais les pavés pleuvaient sur eux, un meuble lancé d'une fenêtre en blessa trois.... ils durent céder. Ils étaient vingt. Le peuple se contenta de désarmer ces prisonniers et les enferma dans le poste, dont quelques hommes prirent la garde, avec les armes mêmes des municipaux. Le cadavre, encore une fois repris, fut de nouveau promené de rue en rue, escorté de chants patriotiques et de cris de vengeance. Pour rendre ce spectacle plus saisissant, un ouvrier, qui, depuis le début de cette scène, se faisait remarquer par son exaltation, cassa la tête du mort d'un coup de pistolet. Ce lugubre trophée alla, ainsi balancé tout sanglant, attiser des passions nouvelles...

« L'action, dit un narrateur, n'était engagée nulle part, mais on combattait partout. Le peuple, répandu de tous côtés, formait une barricade, puis l'abandonnait pour en élever une nouvelle plus loin, se rendant de cette sorte insaisissable. La fusillade s'entendait au loin dans toutes les directions à la fois; mais il n'existait aucun centre de résistance. Ce n'était qu'une succession continue d'alertes, d'escarmouches, qui harcelaient et fatiguaient la troupe sans lui laisser de prise sérieuse. On enfonçait les boutiques d'armuriers, on désarmait les petits postes, et, au milieu de cet immense feu de tirailleurs ouvert sur toutes les lignes, la force armée s'épuisait en efforts inutiles. Toute stratégie était impossible, toute combinaison était déjouée par cette insurrection que l'on ne pouvait saisir, et qui apparaissait partout formidable et menaçante. »

Ce fut lorsque le vaste réseau de la révolte eut ainsi couvert la moitié de Paris, que le gouvernement se décida enfin sérieusement à convoquer la garde nationale. Il est certain que, dans le système que nous avons plus haut indiqué, son action multiple, simultanée, immédiate enfin, sur toutes les lignes ainsi abandonnées aux insurgés, eût entravé tous leurs progrès, et eût, surtout, empêché l'érection de ces nombreuses, bien que faibles, barricades, qui devaient retarder les manœuvres de la répression, et coûter ensuite tant de sang!

Ainsi le rappel battit dans toute la ville. Sur plus d'un point, les tambours furent arrêtés, leurs caisses crevées; mais on les fit escorter, et partout la milice citoyenne apprit que le gouvernement se décidait à invoquer son tardif concours. Il était onze heures du matin.

Il faut le dire : la garde nationale qui, au commencement du règne de Louis-Philippe, avait été l'objet de beaucoup d'égards et de prévenances, de la part du chef de l'Etat, s'était vue moins choyée depuis six à sept ans. Elle, qui avait naguère tant contribué à la répression des émeutes, était depuis

accusée de donner à ses prises d'armes, à ses manifestations, une arrière-pensée politique qui déplaisait aux ministères, lesquels oubliaient parfois qu'on ne traite point comme des soldats assermentés des citoyens indépendants. La garde nationale n'est, après tout, que l'opinion publique armée. Elle prête ou retire son concours au gouvernement, suivant ses convictions... ou ses intérêts. Ce jour-là, son intervention pouvait décider de l'issue de la crise dont il fallait bien finir enfin par reconnaître le danger. Mais cette fois, elle semble décidée à se placer entre les adversaires, comme médiatrice. Elle arrêtera, elle comprimera l'insurrection : mais le roi renverra ses ministres, et la réforme électorale sera accordée... Ses aspirations politiques ne vont pas au-delà......

C'est donc aux cris de : *Vive le réforme! à bas le ministère!* que presque toutes les compagnies s'assemblent. C'est surtout là le cri de la 10e légion.

Cette légion met l'ambargo sur des fourgons d'artillerie qu'elle rencontre place Bourbon. Elle ne veut pas que les troupes reçoivent de munitions, pas plus que le peuple. Elle veut que partout les adversaires engagés mettent bas les armes devant son intervention pacifique.

Un bataillon de la 2e légion veut faire entendre au roi, qui, dit-on, les ignore, les vœux des masses. M. Léon de Laborde, le fils d'un glorieux général de Wagram, est à sa tête. Mais les grilles des Tuileries sont closes. Le bataillon déçu doit revenir sur ses pas. Parvenu au boulevart, il empêche un escadron de cuirassiers de charger le peuple.

Dans la rue Montmartre, un fort détachement de la 3e légion marche en criant : *A bas les ministres! vive la réforme!* Devant l'église des Petits-Pères, les gardes nationaux voient des gardes municipaux aux prises avec la foule; ils se placent entre les soldats et le peuple, et empêchent le sang de couler. De nombreux détachements de cette force médiatrice parcourent ainsi les quais, les boulevarts, les grandes artères, et pas un acte d'hostilité n'a lieu sur leur passage. Les troupes régulières ne répondent point à leurs cris politiques; mais, en les voyant, elles se disent : *Haut les armes!*

On ne tarde point pourtant à connaître, aux Tuileries, la nature de cette médiation pacifique, et sous les réserves de quelles exigences elle est prêtée. Les cris qui formulent ces exigences ont enfin pu être entendus du roi. Louis-Philippe déclare alors qu'il comprend avoir pu être trompé sur les désirs du pays. Une députation de la 3e légion arrive au général Jacqueminot : elle lui remet une pétition qui demande le renvoi du ministère. Le roi en est instruit. La duchesse d'Orléans présente, le supplie de ne pas compromettre l'héritage de son fils. Le roi interroge les officiers de sa maison, et toutes les personnes de son entourage qui arrivent du dehors, puis il se recueille.

Le palais Bourbon est occupé par des forces imposantes. Les dragons, les cuirassiers, les gardes municipaux, en plus grand nombre ces jours-là qu'on ne les eût soupçonnés d'être, la troupe de ligne enfin, sont échelonnés depuis la rue Royale jusqu'à celle de Bourgogne. Les députés eux-mêmes ne passent qu'en exhibant leurs médailles : cette sorte de permanence, dont nous avons parlé déjà, existe de fait, sinon d'intention; la séance avait été fixée la

veille, pour une heure, et cependant depuis l'extrême matin, la Chambre est en nombre. Vers midi, M. Vavin, député de Paris, monte à la tribune. M. Guizot, souvent absent jusque-là, est, ainsi que M. Duchâtel, au banc des ministres, où sont également réunis MM. de Salvandy, Jayr, Dumon, Cunin-Gridaine et Hébert. M. Vavin s'exprime en ces termes, au milieu de l'attention générale. « Depuis vingt-quatre heures des troubles graves désolent la capitale; hier la population a vu avec un douloureux étonnement l'absence de la garde nationale, et cet étonnement était d'autant plus naturel, qu'on savait que l'ordre de la convoquer avait été donné lundi dans la soirée....

« De regrettables collisions ont eu lieu, et, aujourd'hui seulement la garde civique a été réellement convoquée. Ainsi, pendant toute la journée d'hier, la population de Paris a été livrée aux périls qui l'entourent (*murmures*) sans la protection de la garde nationale. Je prie MM. les ministres de nous donner, sur ces faits, quelques explications. »

M. Guizot se lève lentement pour parler de sa place. Il jette sur l'assemblée un regard calme et fier. On croit cependant remarquer qu'il a le teint un peu plus coloré que d'habitude.

« Messieurs,—dit le président du conseil,—je crois qu'il ne serait ni conforme à l'intérêt public, ni à propos d'entrer en ce moment dans un débat sur les interpellations de l'honorable M. Vavin (*rumeurs violentes aux extrémités*); seulement je puis vous dire que le roi, usant de sa prérogative (*Écoutez! écoutez!*), vient de faire appeler M. le comte Molé, pour le charger de former un nouveau cabinet..... »

Cette déclaration était plus espérée encore que prévue par ceux des députés qui jugeaient le mieux le péril de la situation. Elle causa dans l'assemblée une sensation qui se traduisit en bravos et en applaudissements, auxquels prirent même part les tribunes publiques. M. Guizot subit cet affront avec un imperturbable dédain. Les députés du centre restèrent muets. Les plus hardis partisans du ministère s'écrièrent que, repousser celui-ci, c'était rompre avec la majorité qui l'avait soutenu, et donner à l'opposition la victoire. On entend quelqu'un s'écrier que le roi a cédé à *une intrigue*. « A une intrigue dont la France est complice! » répond brutalement M. Dupin.

« Jusqu'au moment où nous aurons résigné nos pouvoirs, nous maintiendrons l'ordre comme nous l'avons fait jusqu'à ce jour! » ajoute M. Guizot, en s'adressant aux applaudisseurs. Des clameurs répondent à ce complément de phrase du fier ministre. Mais celui-ci ne s'en émeut pas davantage. Il semble fait pour braver les tempêtes parlementaires qu'il domina si souvent, et on devine que l'impopularité n'a rien qui l'effraie. On connaît cette phrase célèbre qu'il jeta un jour à la face de l'opposition furieuse qui l'injuriait par des évocations à 1815: « *Vous pouvez accumuler les calomnies sur les injures! vous ne les éleverez jamais à la hauteur de mon dédain!* » On a dit que M. Guizot avait révélé par son attitude, par l'expression de son visage, les émotions que faisait naître en lui le péril de la situation. D'autres ont certifié qu'il n'en fut rien. L'austérité puritaine et la fierté

inébranlable de l'écrivain-homme d'État ne l'abandonnèrent point devant la ruine de son long triomphe ministériel. L'assemblée quitte ses places, et se forme en groupes dans l'hémicycle. M. Guizot est littéralement assiégé à son banc; les mots : *lâcheté! trahison!* sont proférés par les membres les plus exaltés de cette majorité qui se voit privée de son chef.

— *Allons chez le roi!* s'écrie-t-on; et, tout en discutant, en interpellant, en donnant bruyamment cours aux pensées qui se pressent en foule dans les esprits, un grand nombre de députés quittent la salle. La nouvelle que M. Guizot est tombé avec tout le cabinet se répand au dehors; elle se propage de groupe en groupe, puis, de rue en rue, et bientôt de quartier en quartier. Dans peu, toute la ville saura quelle satisfaction le roi a donnée à ce qui semble être l'opinion des masses : l'opposition triomphe. Va-t-elle désormais aider le gouvernement à rétablir l'ordre dans la ville insurgée? On verra. Nous faisons l'histoire des faits : leur éloquence vaut mieux que la nôtre.

Le côté puéril de l'affaire, c'est que M. Sauzet, qui, à la suite des faits que nous venons de décrire, avait cru devoir lever la séance, mit avec sang-froid à l'ordre du jour du lendemain la reprise de la discussion sur le projet de loi relatif à la banque de Bordeaux..... Le lendemain 24 février!

Les dispositions stratégiques que le gouvernement avait prises pour triompher de l'insurrection, s'étaient particulièrement appliquées à tenir libre la double ligne des quais, de la rue de Rivoli, de celle de Saint-Honoré jusqu'aux halles, et les boulevarts. Quelques cavaliers lancés dans ces diverses parallèles, toutes rejointes par les nombreuses rues intérieures, portèrent rapidement partout la nouvelle de la chute du ministère Guizot. C'était la moitié du cri populaire réalisé, et le souhait particulier de la garde nationale qui s'exauçait.

Tandis que les incidents que nous venons de rapporter s'accomplissaient à la Chambre, l'insurrection, qui se développait d'heure en heure, avait gagné ses quartiers les moins familiers, et partout le terrain se disputait pied à pied entre les insurgés et les troupes. La garde nationale avait dû, sur plus d'un point, formuler par les armes sa mission d'intervention. Le sang coulait..... Mille épisodes tragiques, douloureux, révoltants, parfois burlesques même, signalaient les progrès d'une insurrection qui prenait le développement d'une révolution encore mal réprimée. Tout à coup, une nouvelle est lancée dans les masses par des cavaliers qui passent.... et disparaissent! Cette nouvelle court comme un boulet le long des boulevarts et des quais; sa détonation va retentir aux faubourgs, et l'écho en vibre dans toutes les rues adjacentes. On a souvent constaté cette sorte de phénomène physique, qui fait circuler, ou planer, plutôt, une nouvelle sur toute une ville, et l'apprend pour ainsi dire à tous et partout à la fois. Ce fut le cas. L'avis que le ministère était renversé courut d'un bout à l'autre de la capitale en quelques instants, comme vibrant sur un fil électrique. Alors le bras levé s'abaisse sans frapper; le cri de vengeance reste suspendu aux lèvres; la victime que la balle visait ne tombe pas. On combattait ses ennemis; un mot a été dit, et soudain dans cet ennemi on cherche un frère. Ces barricades, qui tout à l'heure séparaient d'égales et ho-

micides fureurs, les voilà devenues comme les autels d'une expansive fraternité! Les armes sont rejetées, la blouse étreint l'uniforme, la main noire du travail serre la main noire de poudre : on s'embrasse, on chante, on rit, on s'exalte! C'est un délire!

Tout s'exagère dans l'expansion, comme dans l'histoire des passions humaines. Quelles étranges révélations seraient celles qui nous diraient au juste où ces passions puisent leur élément impulsif! Chez celui-là, c'est dans l'amour-propre; chez l'autre, dans l'émulation; ici on s'enflamme par la contagion de l'exemple; là, par le vrai ou par le faux point d'honneur. Parfois aussi l'homme s'inspire à des sources moins avouables, il cède à des instincts plus honteux. Ainsi c'est le calcul personnel, l'avidité, l'égoïsme qu'il revêt d'un faux masque de patriotisme et de courage civique. Il parle du pays et ne pense qu'à lui-même. Mais, quel que soit le véhicule des passions, elles vous maîtrisent, elles vous entraînent. On s'anime peu à peu, puis on finit par s'exalter; c'est une ardente fièvre qui s'infiltre chez chacun; un irrésistible magnétisme qui court dans les nerfs de tous; une électrique exaltation qui transporte les âmes. Le timide est devenu téméraire; l'indifférent, passionné; le lâche se sent du courage...., ce courage d'une ébullition factice dont les Espagnols ont fait l'objet d'une maxime. Et c'est ainsi que dix insurgés en créent cent, et que cent en font mille!

Et pourtant (c'est une rude chose à dire, mais qu'importe si elle est vraie?) une partie de ces combattants ignore au juste pourquoi elle verse le sang de ses adversaires, ou pour quel motif coule le sien..... Un mot a été prononcé : *réforme*; un nom a été articulé : *Guizot*; et sur ce mot et sur ce nom, ces gens se sont passionnés. S'il a raisonné, cet homme, il s'est dit : Leur intérêt est le mien.... allons! et par amour-propre il a hésité à s'éclairer sur le vrai sens des choses. Et si, ce qui est plus probable encore, il a tout physiquement obéi à la contagion de l'exemple, à cet élan instinctif qui pousse le Français à se rebeller contre le pouvoir, la loi ou ses agents, il n'en a que plus ardemment cédé encore, et voila un combattant furieux. Peut-être, bien éclairé sur l'objet du combat, appréciant mieux un intérêt mal défini, passerait-il du côté même où il voyait d'abord des ennemis.... Mais qui est-ce qui raisonne alors? Quel est celui qui réfléchit dans cette exaltation? On regarde les autres, on est lancé comme eux, on est vu de son semblable, on est un anneau de la chaîne de feu, on va! on se bat! on tue.... on meurt!

Ajoutons encore que beaucoup d'indifférents, de modérés, s'animent, s'enflamment, non pas précisément pour la cause de la prise d'armes, mais bien à la simple vue du sang, à l'odeur de la poudre : on est Français.... on subit sa nature guerrière. Ou bien on s'exalte à la vue d'une action injuste, en face d'une répression brutale. Tel garde municipal, tel sergent de ville, ont, par un acte de violence, instantanément causé cent ennemis au gouvernement!

C'est ainsi que le 23 février, on eût dit que la plus grande partie des insurgés, peu pénétrée de la gravité des motifs de la prise d'armes, ne deman-

dait pas mieux que de les mettre bas. Un prétexte pour cela semblait suffire. « Le ministère est renversé ! » criait-on. Et aussitôt les combattants acceptaient cette nouvelle sans contrôle. Depuis la veille ils criaient « *à bas Guizot!* » on leur dit que Guizot est à bas.... donc ils ont vaincu, c'est le gouvernement qui cède à la pression populaire; il n'y a plus qu'à remettre triomphalement l'arme au fourreau. Sans doute les adversaires intelligents du gouvernement pensaient qu'en tombant, le ministère entraînerait dans sa chute ce parti conservateur qui pour eux était l'appui et l'arme d'une contre-révolution compressive à l'intérieur, et peu soucieuse au-dehors de la dignité nationale. Sans doute, ceux-là, symbolisant un système, personnifiant une politique dans un nom, aspiraient à sa chute et à l'inauguration d'une politique nouvelle.... Mais la masse, connaît-elle ainsi la portée des choses? Evidemment non. Les écrivains les plus systématiquement voués à l'exaltation du peuple le confessent dans leurs récits de ces journées, et parmi ces gens qui posent les armes devant la nouvelle qu'on leur jette, beaucoup ne savent pas plus pourquoi ils sont joyeux maintenant, qu'ils ne savaient pourquoi ils étaient furieux tout à l'heure !

Le ministre tombé, c'était donc la première victoire remportée contre un homme, contre celui-là même dont l'ordre avait armé ces troupes qu'on avait commencé de combattre. Mais ce n'était encore que la première partie du triomphe. L'homme renversé, il restait à proclamer le principe, c'est-à-dire la réforme. Quelle réforme? Bon nombre ignorent aussi qu'il s'agit de réforme électorale. En quoi consiste, en outre, cette réforme électorale? Il est permis de croire que tous ne le savent pas très-exactement. Mais, peu importe! cent mille voix sur tous les points crient *vive la réforme!* Et c'est avec ce cri, mystérieux pour beaucoup, qu'on va demain renverser le gouvernement de Louis-Philippe, comme c'est au cri non moins incompris de *vive la Charte*, que les masses moutonnières, enflammées par quelques hommes d'énergie et de conviction, ont renversé Charles X. Peut-être, un prochain gouvernement sera-t-il à son tour renversé au cri de *vive la Constitution!*.. Et combien de ceux qui pousseront ce cri, sauront-ils ce que c'est que la Constitution?.... Mais racontons les faits.

Et, pendant que la ville se pacifiait devant l'annonce de la retraite du ministère, le roi, qui avait fait mander le comte Molé aux Tuileries, s'occupait de la formation du cabinet nouveau. Le roi croyait avoir assez fait en sacrifiant M. Guizot et ses collègues. Il combattait les tendances de son nouveau président du conseil, lequel, ayant pu juger par lui-même des aspirations du pays en faveur de la réforme électorale et parlementaire, voulait poser les bases d'une administration rénovatrice, et surtout dégagée des liens de la politique personnelle. Le roi se récria. Il venait, en cédant, d'amoindrir la dignité de la couronne..., que lui demandait-on de plus? Voulait-on, ajoutait-il, faire alliance avec les ennemis de l'Etat et précipiter la ruine de la monarchie? Y avait-il autre chose, dans l'agitation des banquets, que les instigations d'un parti qui voulait des portefeuilles pour ses chefs? Le roi avait consenti à changer son ministère, mais il tenait à son système.

On raconte qu'en 1830, M. d'Haussez, au moment d'apposer sa signature aux fameuses ordonnances, montra mélancoliquement à Charles X le portrait de Strafford par Paul Delaroche, pendu dans le salon. Le roi sourit dédaigneusement à ce pressentiment de son ministre. Le sphinx révolutionnaire dévore ceux qui ne saisissent pas le sens de ces énigmes de l'opinion. Louis-Philippe non plus n'était pas Œdipe. A travers les réticences et les ménagements familiers au langage d'un homme de cour, M. Molé s'efforça vainement de faire comprendre au roi toute la gravité que pouvait brusquement acquérir son duel contre les aspirations publiques. Louis-Philippe se contentait de remuer la tête comme un homme dont l'esprit supérieur et la longue expérience ne se laissent point intimider par les exagérations de la crainte. « C'est une agitation factice qui se calmera, » répondait-il. Et l'ancien serviteur de la royauté aveugle dut se retirer, sans obtenir la promesse de la moindre concession pour un second rendez-vous fixé au soir. M. Molé sortit plein d'inquiétude.

Ce personnage avait jugé tout le poids qu'offrait le périlleux héritage du cabinet Guizot. Il avait cherché à faire comprendre au roi qu'un autre que lui aurait peut-être, en ce moment, une popularité plus proportionnée aux difficultés de la crise; c'était nommer M. Thiers, dont l'attitude, dans l'affaire du banquet du 12e arrondissement, avait été fort énergique. Lorsque Louis-Philippe entendit nommer M. Thiers : — Et l'Europe!—répondit-il. Cette exclamation laissait voir combien le roi redoutait, dans l'ex-président du 1er mars, ces tendances belliqueuses, ces susceptibilités patriotiques, dont les puissances étrangères s'étaient plusieurs fois offusquées chez l'homme d'Etat-historien. En effet, par ses récents discours sur les affaires de Suisse et d'Italie, l'avénement de M. Thiers aux affaires devait impérieusement nécessiter un changement radical dans la politique que Louis-Philippe paraissait s'obstiner à vouloir suivre. Il paraît aussi que M. Thiers refusa d'être le collègue de M. Molé, lorsque celui-ci alla, dans la soirée, lui demander d'entrer dans le nouveau cabinet. On dit que MM. Dufaure, Passy, de Rémusat et quelques autres, refusèrent également.

Au reste, l'événement de l'hôtel des affaires étrangères devait brusquement compliquer la situation, et faire avorter toute tentative de modifications propres à maintenir debout un système dont l'heure fatale avait sonné...

La nuit vint. Persuadée que la chute du ministère n'est que le prélude d'améliorations reconnues nécessaires dans l'administration du pays, la population veut fêter le triomphe d'espérances à la réalisation desquelles elle croit toucher. Soudain Paris s'illumine comme une féerie. Un double cordon de flamme va de la Madeleine à la Bastille. Partout retentissent des chants patriotiques; partout éclate la joie d'un triomphe qui va épargner de sanglants combats. Les patrouilles qui circulent (et la garde nationale les forme en grande partie) portent des torches au bout de leurs fusils. On se précipite sur les journaux encore humides, qu'on se dispute à des prix fabuleux. Sur une foule de points, à l'aide d'une chaise, un lecteur de bonne volonté improvise

une tribune. Partout des groupes se forment, des causeries, plutôt que des discussions, s'établissent. On rit, on chante, on se félicite, on est joyeux. Beaucoup d'habitants ont vu avec terreur le sanglant prélude d'une révolution; bon nombre d'entre eux n'en concevaient pas la nécessité; d'autres en redoutaient les conséquences pour leurs convictions ou pour leurs intérêts; car, qui est-ce qui, à défaut d'une opinion, n'a pas au moins un intérêt à défendre dans ces luttes où le pays s'arme contre le gouvernement établi? L'immense majorité de la population parisienne, satisfaite d'un changement ministériel qui répond, soit à son désir, soit à la prudence qui dicte l'obligation de faire des concessions aux partis; la ville, disons-nous, se montre partout confiante et rassurée. Le sang ne coulera plus. Le lendemain verra se formuler en actes les compléments de cette première concession royale.... Le pays est sauvé d'une crise semblable à celle qui, dix-huit ans auparavant, l'a si profondément ébranlé!

Donc, vers neuf heures du soir, Paris offrait le magique aspect d'une ville en liesse. Nul ne semble savoir, dans ces quartiers auxquels l'illumination de chaque maison et de chaque étage rend l'éclat du jour, que dans les rues centrales, théâtre des sanglantes collisions de la journée, la nouvelle qui a réjoui et rasséréné ceux-ci n'a été reçue qu'avec méfiance et dédain. Un ministère Molé! S'être battu pour un résultat pareil!.... C'est un leurre, une dérision! On ignore que là, parmi ces hommes passionnés ardents, déjà éprouvés dans maintes luttes avec le pouvoir, la réforme électorale n'était qu'un moyen, et M. Guizot un prétexte. Pour eux, la lutte est plus radicale, plus élevée, plus exigeante. Elle est dans ce principe même, qui, depuis un demi-siècle, combat, sourdement toujours, ouvertement parfois, contre l'état de choses existant: c'est le duel entre le principe républicain et celui de la monarchie. Pour ces citoyens énergiques, la plupart exaltés par la rancune des procès politiques, par l'animosité des persécutions, des longues captivités, des carrières brisées; pour d'autres encore, entraînés par l'exaltation de leurs ardentes convictions, la crise ne peut, ne doit pas se dénouer par la simple chute d'un ministre! Aussi, là où ils sont, expire l'allégresse que répandent ailleurs autour d'eux les citoyens aux opinions ou aux intérêts desquels il a suffi d'un changement de ministère et de quelques promesses. C'est pourquoi, tandis qu'ici la ville brille étincelante, et retentit des chants d'une population rassurée, là, dans l'ombre suspecte des rues obliques, on repousse le pacte royal, et on se fortifie pour une nouvelle lutte. C'est dans l'espace qui se trouve compris entre la rue Vieille-du-Temple et la rue Saint-Denis, que le parti républicain, armé et résolu, s'isole, dans ses forteresses improvisées, de l'allégresse de la capitale. Enfin, il y a deux Paris dans Paris! et ceux seuls qui le savaient, purent comprendre que cette nuit qui commençait dans les splendeurs d'une illumination, serait la dernière de la monarchie!

Peut-être convient-il qu'avant de raconter le fait terrible qui, providentiel ou criminel, fut la cause brutale de cette révolution consommée, nous

jetions un rapide coup d'œil sur l'organisation secrète du parti républicain, à cette heure retranché dans les sombres défilés des rues du centre.

La Société des Droits de l'Homme et des Familles, qui datait de 1830, était une sorte de franc-maçonnerie politique, organisée avec une habileté extrême, et dont les ramifications multiples défiaient la police la plus vigilante. Cette Société, réorganisée après la révolution de juillet, n'était, au reste, qu'un anneau ajouté à cette longue chaine d'opposition libérale, forgée à l'époque de la destruction de la première République par Bonaparte, et que sondaient des rancunes nées des libertés inassouvies, et des traditions du jacobinisme. La République était son but; l'insurrection son moyen. Ses chefs étant inconnus, ou tout au plus soupçonnés, il serait mieux de dire que cette Société obéissait par-dessus tout à une âme, qui était ce souffle invisible des révolutions, cet esprit de sectes qui pousse les hommes à la recherche de perfectibilités possibles ou imaginaires, mais toujours généreuses dans leurs aspirations, bien que souvent coupables dans la mise en œuvre. Cette Société couvrait Paris du réseau d'une vaste association, fractionnée en groupes où quelques hommes à peine se connaissaient, de façon à annuler presque le péril des arrestations. Toutes les professions intelligentes avaient leurs chefs d'ateliers dans l'affiliation. Mais, à côté de cette Société purement politique dans son esprit, conjuration permanente contre la royauté, visant franchement à l'établissement prochain ou éloigné de la République pure, se trouvaient une foule de sociétés philosophiques, organisées sous les auspices de Fourrier, de Saint-Simon, de Cabet, et, dans les derniers temps, de Pierre Leroux, Raspail et Louis Blanc. Ces sociétés, ou plutôt ces sectes, affectaient de penser et d'agir à ciel ouvert, faisant leur propagande par la parole et par les écrits, mettant leurs dogmes en discussion, et déclarant n'en poursuivre le progrès que par les voies pacifiques de la persuasion. Révolutionnaires politiques, les premiers aspiraient à l'établissement, aussi immédiat que possible, de la République; révolutionnaires sociaux, les autres tendaient à répandre sur la terre les bienfaits d'une fraternité chimérique. Les hommes qui opposaient au système gouvernemental et social de véritables moyens d'améliorations pour les classes souffrantes, étaient les plus rares, comme ils eussent été les plus précieux. Toutefois, on comprend que les uns devaient venir en aide aux autres, lorsqu'il s'agirait de renverser la forme établie, pour lui en substituer une nouvelle, où chaque conviction, chaque rêve chercherait un avénement. C'est ainsi que tout en ne partageant point le dogme purement républicain et niveleur que proclamait la Société des Droits de l'Homme et des Familles, il devait nécessairement arriver qu'au jour du combat, les socialistes s'uniraient aux républicains pour renverser l'édifice monarchique dans les ruines duquel ces rêveurs, généreux les uns, insensés les autres, calculateurs enfin, ou convaincus, espéraient trouver la réalisation de leurs rêves ou de leurs désirs. Animés, ceux-ci par la haine de la royauté, ceux-là par d'ardentes aspirations vers le progrès de l'humanité, les premiers rêvant l'égalité, les seconds la fraternité et la rénovation sociale, tous s'unissaient dans une

commune impatience contre le système établi, et devaient conséquemment s'unir aussi dans leurs efforts pour abattre, quitte à ne plus s'entendre ensuite quant à la réédification.

C'est ainsi que tandis qu'une immense partie de la population parisienne semblait satisfaite d'une concession souveraine qui modifiait une politique réprouvée, et donnait les premiers gages d'améliorations impérieuses, les révolutionnaires politiques ou sociaux voyaient avec douleur l'insurrection avorter dans un simple changement de ministère.

Aussi les vétérans de la République, les disciples les plus ardents des sociétés secrètes, s'étaient-ils entourés des hommes les plus dévoués à leur cause pour maintenir dans les tortuosités du Paris central le quartier général de la révolte, s'y barricadant au milieu de l'obliquité de rues inabordables. Nous avons insisté sur cet état de choses, parce qu'il nous a semblé que l'opinion qui a considéré l'insurrection comme éteinte à huit heures du soir, et fortuitement rallumée à dix par l'inconcevable affaire du boulevart des Capucines, a pu accuser le seul hasard, une fatalité douloureuse, de ce qui pourrait bien aussi être imputable à quelque machination des révolutionnaires déçus. Nous ne prenons parti ni pour une version, ni pour l'autre; nous avons voulu faire entrevoir les deux bases à offrir à l'opinion, laissant au lecteur le soin de juger où fut la cause possible des grands effets qui sont survenus.

Mais, avant de décrire le tragique et mystérieux événement qui va réveiller la lutte éteinte et lancer la France dans des destinées à cette heure-là encore bien imprévues, rendons-nous compte de l'état des idées dans la soirée du 23, voyons comment s'exprimaient les hommes qui aidaient par la plume les efforts des partis révolutionnaires, se barricadant alors dans leurs quartiers généraux. Nous savons la position physique des soldats de la démocratie, voyons l'attitude morale de leurs chefs ou de leurs inspirateurs.

Voici, à cet effet, le manifeste publié le 23 au soir, par le journal *la Réforme* :

« Le ministère est tombé dans le sang!

Il faut qu'il entraîne avec lui l'odieux et infame système dont il était l'expression.

Le peuple français veut être libre. Il l'a prouvé. Il a été grand comme en 89, en 1830. Il est toujours digne de la liberté.

Mais croit-on que le changement d'un Guizot remplacé par un Molé ou un Thiers puisse le satisfaire?

Si on le croit, on se trompe.

Nous, qui avons le droit de parler en son nom, car nous ne l'avons jamais ni abandonné, ni trompé, nous nous faisons l'écho de ses justes réclamations.

Voici ce que la masse des citoyens demande aujourd'hui :

La mise en liberté des citoyens arrêtés depuis hier ;

La mise en accusation des ministres ;

Le droit de réunion consacré de fait par un banquet pour dimanche;

La réforme électorale assise sur des bases populaires;

L'abolition des lois de septembre;

Le licenciement de la garde municipale;

L'amnistie générale.

Ces demandes sont justes et modérées.

Comment détenir en prison des hommes qui ont fait hier isolément ce que la garde nationale et le peuple unis ont fait ensemble aujourd'hui ?

La mise en accusation des ministres est trop justifiée par ce qui s'est passé depuis deux jours.

Le conflit s'est engagé entre le ministère et la population sur le droit de réunion : il faut que ce droit soit consacré par le fait. Les citoyens l'ont acheté assez cher !

La réforme électorale a été réclamée pacifiquement par la France entière. Paris la demande aujourd'hui d'une voix plus haute. Il est temps de l'écouter.

La liberté de la presse est la garantie de toutes les autres. Avec elle, la France ne serait jamais tombée dans l'abîme de fange et de sang dont elle veut sortir. Les lois de septembre ont mutilé la liberté de la presse : qu'elles disparaissent.

La garde municipale s'est signalée par des excès; elle a violé la loi en faisant feu sans sommations : qu'elle cède la place à une institution civique.

Enfin, l'amnistie générale est dans toutes les bouches et dans tous les cœurs.

Avec ces mesures, on rétablira l'ordre promptement. »

D'un autre côté, MM. Guinard, Louis Blanc, David (d'Angers), Martin (de Strasbourg), Félix Pyat, Durant Saint-Amand, Recurt, Goudchaux, Jules Bastide, Victor Masson et un grand nombre de citoyens, tous électeurs, lancèrent au nom du comité électoral démocratique le manifeste suivant, dont les idées coïncidaient parfaitement avec les opinions exprimées par les journaux révolutionnaires du soir :

« Le ministère est renversé : c'est bien.

Mais les derniers événements qui ont agité la capitale appellent sur des mesures, devenues désormais indispensables, l'attention de tous les bons citoyens.

Une manifestation légale, depuis longtemps annoncée, est tombée tout à coup devant une menace liberticide lancée par un ministre du haut de la tribune. On a déployé un immense appareil de guerre, comme si Paris avait eu l'étranger, non pas à ses portes, mais dans son sein. Le peuple, généreusement ému et sans armes, a vu ses rangs divisés par des soldats. Un sang héroïque a coulé.

Dans ces circonstances, nous, membres du comité électoral et démocratique des arrondissements de la Seine, nous nous faisons un devoir de rappeler hautement que c'est sur le patriotisme de tous les citoyens, organisés en garde nationale, que reposent, aux termes mêmes de la Charte, les garanties de la liberté.

Nous avons vu, sur plusieurs points, les soldats s'arrêter avec une noble tristesse, avec une émotion fraternelle, devant le peuple désarmé.

Et, en effet, combien n'est pas douloureuse pour des hommes d'honneur cette alternative de manquer aux lois de la discipline ou de tuer des concitoyens ! La ville de la science, des arts, de l'industrie, de la civilisation, Paris enfin, ne saurait être le champ de bataille rêvé par le courage des soldats français. Leur attitude l'a prouvé et elle condamne le rôle qu'on leur impose.

D'un autre côté, la garde nationale s'est énergiquement prononcée, comme elle le devait, en faveur du mouvement réformiste; et il est certain que le résultat obtenu aurait été atteint sans effusion de sang s'il n'y avait pas eu de la part du ministère provocation directe, provocation résultant d'un brutal étalage de troupes.

Donc, les membres du Comité électoral démocratique proposent à la signature de tous les citoyens la pétition suivante :

Considérant :

Que l'application de l'armée à la compression des troubles civils est attentatoire à la dignité d'un peuple libre et à la moralité de l'armée elle-même;

Qu'il y a là renversement de l'ordre véritable et négation permanente de la liberté;

Que le recours à la force seule est un crime contre le droit;

Qu'il est injuste et barbare de forcer des hommes de cœur à choisir entre les devoirs du militaire et du citoyen;

Que la garde nationale a été instituée précisément pour garantir le repos de la cité et sauvegarder les libertés de la nation;

Qu'à elle seule il appartient de distinguer une révolution d'une émeute;

Les citoyens soussignés demandent que le peuple entier soit incorporé dans la garde nationale;

Ils demandent que la garde municipale soit dissoute;

Ils demandent qu'il soit décidé législativement qu'à l'avenir l'armée ne pourra plus être employée à la compression des troubles civils. »

Certes, cela n'était pas encore la République; mais le point d'arrivée des événements physiques, l'espèce de fête dont la ville était le théâtre, fête qui témoignait de la satisfaction que ressentait le plus grand nombre devant les concessions déjà obtenues, et celles qui étaient aussi prévues, l'attitude enfin qu'avaient, à cette heure-là, les choses, ne permettaient point d'aller au-delà. Des aspirations plus larges ne pouvaient logiquement naître que de faits nouveaux. Devaient-ils se produire? Le hasard ou une préméditation secrète allait se charger de répondre.

Il est environ dix heures. Les boulevarts, on l'a dit, sont illuminés; la foule encombre les trottoirs; on entend chanter et rire; dans les groupes, on cause plutôt qu'on ne discute; les cafés sont pleins, c'est partout un air de fête. Tout à coup, on voit, dans la direction de la Bastille, une épaisse colonne de gens s'avancer avec une sorte de discipline; en tête on porte des torches et des drapeaux tricolores. Un officier de la 8e légion de la garde nationale, en uniforme, semble le chef de cette colonne, qui marche avec ordre. On y voit des gardes nationaux, des gens de toutes classes, dont quelques-uns portent des armes. On y voit même des femmes et quelques enfants. Tous chantent des hymnes populaires. A la porte Saint-Denis, la colonne rencontre un escadron de cuirassiers qui s'avançait dans la direction inverse. On cria, dit-on, de part et d'autre : *Vive la réforme!* Et chacun continua sa route.

Et pendant que cette nombreuse manifestation au but encore inconnu s'avançait ainsi, semant l'émotion sur son passage, une autre petite colonne de jeunes gens appartenant à diverses classes, arrivait rue Lepelletier, devant les bureaux du *National*, s'y arrêtant comme à un rendez-vous.

M. Armand Marrast, rédacteur en chef du *National*, parut à une fenêtre, et échangea d'ardentes paroles avec ces jeunes gens. Peu après, la masse qui venait de la Bastille survint, et, après quelques ovations au journal républicain et à ses rédacteurs, cette dernière se mit en marche derrière la colonne de jeunes gens qui semblait la guider. Quelques autres groupes arrivaient en même temps par d'autres voies, et s'unissaient aux premières colonnes. L'un de ces groupes venait du faubourg Saint-Antoine..., l'autre des bureaux du journal *la Réforme*, dont la protestation, ou, si l'on veut, le manifeste, était en ce moment-là dans toutes les mains. Ces groupes étaient armés sous leurs habits...

La plus grande agglomération de curieux, de flâneurs, de chercheurs d'aventures ou d'émotions, occupait l'espace du boulevart qui va de la rue Richelieu à celle de la Paix. L'illumination sur ce point était plus vive qu'ailleurs, et on y entendait un redoublement de chants, de vivats, d'applaudissements. Les diverses colonnes firent leur jonction vers ces parages encombrés, entraînant dans leur sillage bon nombre de gens étrangers à leurs préméditations. Au bas de la rue de la Paix, la masse mouvante s'augmenta encore d'une autre bande qui avait trouvé plaisant d'aller, place Vendôme, contraindre le ministre de la justice, M. Hébert, à célébrer sa propre déchéance par l'illumination de la chancellerie. L'immense colonne

ainsi augmentée, et signalant chaque jonction par des chants et des cris qui ne laissaient pas que d'inquiéter le quartier témoin de cette manifestation incomprise, l'immense cortége, disons-nous, continua à marcher vers l'hôtel du ministère des affaires étrangères. Toutefois, on remarqua que, sur ce point, un assez fort détachement se sépara de la colonne, et prit la rue de la Paix pour se rabattre par la rue Neuve-des-Capucines, de façon à contourner le ministère. Le gros de la colonne s'avançait toujours.

« Un homme d'environ quarante ans, — dit un historien, acteur illustre de ces journées, — un homme grand et maigre, les cheveux bouclés et flottants jusque sur le cou, vêtu d'un paletot bleu usé et taché de boue, marchait en tête, au pas militaire. Ses bras étaient croisés sur sa poitrine; sa tête, un peu penchée en avant, comme celle d'un homme qui va affronter les balles avec réflexion et qui marche à la mort, fier de mourir. Les yeux de cet homme connu de la foule concentraient tout le feu d'une révolution. Sa physionomie était l'expression d'un défi qui brave la force. Ses lèvres, perpétuellement agitées par la parole intérieure, étaient pâles et tremblantes. Cependant, sa figure toute martiale avait, au fond, quelque chose de rêveur, de triste et de compatissant, qui excluait toute idée de cruauté dans le courage. Il y avait plutôt dans sa pose, dans son attitude, dans ses traits, un fanatisme dans le dévouement, un égarement dans l'héroïsme qui rappelait les *Delhys* de l'Orient enivrés d'opium pour se précipiter dans la mort. On disait que son nom était Lagrange. »

L'immense manifestation avançait donc. Mais bientôt le passage lui fut barré. Un bataillon du 14e de ligne, récemment arrivé de Courbevoie, se trouvait devant l'hôtel de M. Guizot. Voici, suivant un narrateur, la disposition de cette troupe : « Le bataillon formait les trois côtés d'un carré allongé devant l'hôtel du ministre. Un des côtés de ce carré barrait le boulevart dans toute sa largeur, à la hauteur de la rue Neuve-Saint-Augustin, les troupes faisant face à la Bastille; le côté opposé barrait également le boulevart à l'angle de la rue Neuve-des-Capucines, les troupes faisant face à la Madeleine; et ces deux ailes étaient reliées entre elles par une longue ligne de soldats placés en bataille parallèlement à la rue Basse-du-Rempart, et lui faisant face au pied du trottoir. Ainsi, tout l'espace compris entre la rue Neuve-Saint-Augustin et la rue Neuve-des-Capucines était libre, et formait une vaste enceinte où se promenaient les officiers. Les soldats forçaient les promeneurs à descendre par la rue Basse-du-Rempart, s'ils voulaient aller, soit à la Madeleine, soit dans la direction contraire. »

La colonne du peuple s'avança jusqu'à ce que son premier rang, formé d'éclaireurs et de porte-drapeaux, se vit en contact avec le front de l'infanterie. En ce moment, la queue de la colonne était encore vers la rue de la Paix. Devant l'obstacle, l'officier de la garde nationale, qui semblait investi de la direction militaire de la manifestation (1), articula le commandement de halte!

(1) Un ouvrage nomme M. Blot.

Alors le commandant du bataillon, qui se tenait à cheval dans le carré, s'avança, et l'officier de la milice marcha droit à lui. Ce dernier demanda le passage, le premier refusa. Sur l'insistance du chef de la colonne populaire, quelques individus se détachèrent de celle-ci pour unir leurs demandes à celles de l'officier-citoyen; alors commence une sorte de confusion. La ligne de soldats perd sa régularité, quelques-uns reculent pour avoir l'espace suffisant à croiser la baïonnette, et barrer ainsi le chemin; mais ces mouvements, forcés ou volontaires, rompent la ligne, et les plus hardis de la tête de colonne, déjà grossie par l'obstacle de sa marche, pénètrent hardiment par cette sorte de brèche, et forment un pêle-mêle de peuple et de soldats... C'est alors qu'un coup de feu retentit!

Est-il parti d'une main cachée et perverse pour raviver l'ardeur de la lutte qui venait de s'éteindre? est-ce l'accident d'une arme chargée à laquelle la foule a communiqué une fatale pression? est-ce un crime? est-ce un hasard? Nul ne peut encore le dire! Ce qui reste, c'est qu'un coup de feu a rallumé toutes les ardeurs de la révolution.....

Nous devons dire que cette explosion préalable a été niée, ou passée sous silence par quelques historiens de ces journées. Il en est qui, dans un parti pris, évidemment passionné, vont jusqu'à écrire que l'officier supérieur qui commandait la ligne, voyant les pourparlers s'échauffer, se serait tout à coup retiré du front de sa troupe, et, sans avertissement préalable, sans sommation aucune, aurait commandé le feu à bout portant sur la foule compacte et sans armes.

Cette version serait trop pénible à croire. Et, pour avoir le droit de la repousser, nous considérerons également comme une calomnie celle qui attribue à un homme politique dont, à propos de ce drame funèbre, M. de Lamartine a minutieusement tracé le portrait, un acte que nous préférons voir imputer à la fatalité.

A cette explosion, la troupe, qui se croit attaquée, n'écoute plus que le soin de sa propre défense; 200 canons de fusils s'abaissent, une ligne de feu déchire l'air, une longue détonation retentit....

L'énorme masse de gens, arrêtée là, et dans laquelle se trouvait un grand nombre d'inoffensifs bourgeois avec leurs femmes et leurs enfants, chancèle et tombe. Ceux-ci sont tués, ceux-là sont blessés, d'autres sont renversés par la commotion. Le sang coule à flots sur le pavé. La foule effrayée, indignée, exaspérée, se précipite dans des directions sans issues; on se bouscule, on marche sur des cadavres et sur le corps des blessés, c'est un spectacle horrible, effrayant, hideux. Hommes, femmes et enfants, tout ce qui n'a pas été couché sanglant par la fusillade, franchit les rampes du boulevart, et se jette pêle-mêle dans la rue Basse-du-Rempart, rue étroite, encaissée, fangeuse, à travers laquelle on tâche de courir en se heurtant, en se renversant, tant chacun est dominé par la crainte d'une nouvelle décharge. En quelques minutes cette partie du boulevart est déserte... il ne reste plus que les morts et les blessés sur le pavé baigné de leur sang... Ils sont cinquante-deux!

Les victimes eussent été en bien plus grand nombre, si un vif instinct de conservation n'avait brusquement porté une foule de gens se jeter ventre à terre au risque d'être étouffés dans la cohue. Un écrivain connu, qui se trouvait là, donnant le bras à deux amis, tomba entraîné par un double fardeau. Lorsqu'il se releva, il secoua ses deux compagnons : l'un était mort, l'autre mourant !

Nous ne saurions nous étendre sur les nombreux et navrants épisodes de cette horrible boucherie. Lorsque les soldats en eurent reconnu la portée, ils en témoignèrent une vive douleur. Le sang inondait leurs pieds, les blessés venaient mourir en leur demandant du secours. Les officiers attendris émoussaient sur le pavé la pointe de leurs sabres; quant au commandant, il était au désespoir, car il comprenait déjà quel pourrait être le contre-coup de cet événement sur l'esprit de la population. Dans l'espoir de remédier, autant que possible, aux funestes conséquences qu'il prévoyait, cet officier supérieur envoya un de ses lieutenants au café Tortoni porter au peuple quelques explications. Cette mission périlleuse fut accomplie avec un courageux sang-froid. Ce ne fut pas sans de grands efforts que l'officier parvint à se faire écouter. Il expliqua qu'on n'avait donné que le commandement de croiser la baïonnette... mais qu'un des fusils étant armé, était parti dans le mouvement, et que toute la ligne, croyant qu'on avait commandé le feu, avait tiré. Cette explication étant assez mal accueillie, un homme du peuple, armé d'un fusil, mit en joue le lieutenant, et l'eût tué à bout portant, si des gardes nationaux n'eussent pas relevé l'arme. Placé sous leur protection, cet officier put rejoindre son bataillon.

Cependant le bruit de cette vive détonation a retenti au loin dans la ville, et partout on a la conscience de quelque malheur. Bientôt la vérité est connue, puis exagérée; les faits s'amplifient; la foule les accueille aux cris redoublés de vengeance. On accuse M. Guizot, le ministère, le roi. La grande colonne des faubourgs dont la tête a été décimée sous les balles, se disperse en tous sens, et porte partout ses récits passionnés et ses fureurs. Un immense tombereau, venu là, on ne saurait expliquer comment, reçoit les cadavres et se met en marche en traçant par la ville un sillon sanglant. Ceux qui l'escortent se rendent d'abord aux bureaux du *National* en criant *aux armes! on nous assassine! aux armes!* Le lendemain ce journal raconte ainsi les faits : « Bientôt nous avons vu *revenir* (ce tombereau appartenant aux *Messageries nationales*, avait, paraît-il, été vu dans la soirée rue Lepelletier) un tombereau portant des cadavres : il était éclairé par des torches, et entouré de gens dont l'indignation étouffait les larmes, et qui, découvrant les blessures saignantes, montrait ces hommes naguère chantants et joyeux, maintenant inanimés et chauds encore du feu des balles, nous criaient avec fureur : *Ce sont des assassins qui les ont frappés! nous les vengerons! donnez-nous des armes!* » Et les torches jetant leurs lueurs sur les cadavres et sur les hommes du peuple qui les conduisaient, ajoutaient encore aux émotions violentes que causait ce convoi funèbre.....

« Le tombereau est reparti ensuite, traîné et éclairé de la même manière. En portant ces morts dans les quartiers éloignés, les assistants ont fait entendre les mêmes accents de douleur virile et de terrible indignation, et partout l'indignation publique répondait à la leur. »

De son côté *la Réforme*, que nous citons à cause du rôle qu'allaient bientôt jouer ses rédacteurs, s'écria : « Les citoyens qu'on massacre ainsi, les citoyens sur lesquels on fait feu sans sommation préalable sont-ils des bêtes fauves, et le peuple de Paris, quand il traverse la ville, inoffensif et sans armes, sera-t-il exposé à tomber sans qu'on daigne même se souvenir, à son égard, des prescriptions d'une aussi triste loi que celle sur les attroupements ? »

On voit que *la Réforme* se plaçait au point de vue d'une interprétation extrême des événements.

Le tombereau reprit sa route par le boulevart, après avoir laissé quelques blessés aux bureaux du *National*, où se trouvaient en ce moment MM. Garnier-Pagès et Ledru-Rollin. Il s'avance dans la direction de la Bastille. Un homme monté dessus, soulève et dresse, de temps en temps, le cadavre d'une femme dont la poitrine est couverte de sang. La lumière des torches éclaire hideusement ce funèbre trophée, qui retombe sur un lit de morts, dont les bras et les jambes pendent au dehors. Le char se dirige vers les bureaux de *la Réforme*, fendant à grand'peine la foule qu'il éclabousse de sang. Là, mille cris de vengeance, mille clameurs l'accueillent. L'indignation, la pitié, se traduisent en serments passionnés, en déclamations ardentes. L'appel aux armes retentit au loin, et déjà on voit sortir des maisons voisines un flot d'hommes, le fusil sur l'épaule, le sabre au poing. Le char sanglant se remet en marche au milieu de cette escorte rugissante. Sur la route qu'ils parcourent, ces hommes frappent à toutes les portes, animant les habitants à s'armer pour un nouveau combat. Le tombereau s'enfonce peu à peu dans les rues obscures du centre populeux de Paris, vers ce redoutable carré Saint-Martin qui est comme le mont Aventin des insurrections. Et partout où a passé ce cortége de terreur, de pitié et de vengeance, les combattants s'apprêtent; on sonne les cloches, on dépave les rues, on construit des barricades.... Pour cette population excitée par l'horreur d'un spectacle habile, la nuit n'est désormais qu'un temps consacré à se préparer au combat qu'éclairera le jour. Qu'importe au peuple comment, par quel malentendu déplorable, par quelle mystérieuse provocation peut-être, ont été faites ces victimes ! Il voit des cadavres de femmes et d'enfants, et cela suffit pour l'exaspérer. Demain, la royauté paiera le prix de ce sang.

On s'arrange donc pour mettre en œuvre tout ce qui peut offrir un moyen, soit d'attaque, soit de résistance. Cette terrible besogne se fait à la lueur des torches, au bruit du tocsin, dont le glas funèbre va, porté par les raffales, retentir jusqu'aux Tuileries. Bientôt un grand nombre de rues est barré par des barricades gigantesques construites avec des voitures, des meubles, et des pavés consolidant le tout. Bon nombre de maisons s'érige en forteresses. Depuis le boulevart des Italiens jusqu'à la porte Saint-Denis, on abat tous les

arbres qui tombent en travers sur la chaussée; l'embouchure de chaque rue offre bientôt une redoute; les rues adjacentes au faubourg Montmartre, partie la plus lente à se mouvoir, ne tardent cependant pas à prendre un caractère d'agitation extraordinaire. Le point du boulevart où aboutissent les rues Montmartre et du faubourg, est fermé dans toute sa largeur par une barricade impénétrable comme un mur.... Une seconde défend l'entrée de la rue qui conduit au centre de la capitale; d'autres s'échelonnent de distance en distance sur le boulevart, jusqu'à la Bastille...

Ajoutons que, depuis la catastrophe de l'hôtel des affaires étrangères, la fusillade n'a guère cessé dans les quartiers Saint-Denis, Saint-Martin, vers les quais et au Marais.

Dans la rue Rambuteau, les troupes restent sur pied pendant toute la nuit. Le centre de la résistance organisée est dans la rue Transnonain, déjà célèbre dans les fastes insurrectionnels. Là, tout le quartier est armé. Les munitions arrivent de mille côtés, sans qu'on sache d'où, ni de qui. Un grand nombre de maisons est transformé en ateliers où l'on fabrique de la poudre, où l'on coule des balles, où l'on fait des cartouches. Les femmes sont, par là, d'une animation extraordinaire; sans doute au souvenir des scènes terribles dont les troupes ont, à une autre époque, ensanglanté leurs demeures. Elles fondent de la graisse, elles préparent l'eau à faire bouillir, elles accumulent tous les projectiles dont peut s'armer leur faiblesse, pour en écraser les troupes.

Un épisode de cette nuit d'ardents préludes mérite d'être cité. Une bande d'insurgés, prise en queue par les chasseurs de Vincennes, attaquée en face par des troupes supérieures, réduite à se défendre à l'arme blanche, faute de munitions, se réfugie dans une boutique. Pendant que ceux des insurgés qui ont encore quelques cartouches protègent la retraite, les autres remplissent un poêle de poudre, et jurent de se faire sauter après avoir laissé entrer les chasseurs dans cette maison, qui doit être leur tombeau à tous. Mais, en ce moment, les chasseurs de Vincennes sont pris en flanc par une autre bande de ces constructeurs de barricades troublés dans leurs opérations, et ils sont obligés de se replier, ce qui sauve les insurgés. — Enfin, dans le quartier du Jardin-des-Plantes, dans la rue Cuvier, les étudiants, aidés des ouvriers de la halle aux vins, érigent, à chaque angle de rue, des constructions qui atteignent les premiers étages. Il est deux heures du matin...

Ce rapide coup d'œil donné dans Paris, voyons ce qui se passait aux Tuileries.

Le roi avait bientôt appris l'effet produit dans les quartiers voisins par la dissolution ministérielle. On assure qu'en voyant la ville illuminée et se réjouir ainsi de la fin de la crise, Louis-Philippe était devenu triste. « J'ai, pour la première fois, cédé devant l'émeute, aurait-il dit. — C'est une abdication morale ! » Un peu après, quelques députés conservateurs s'étant présentés pour voir le roi, il refusa de les recevoir : on eût dit qu'il craignait d'eux des reproches à sa faiblesse. L'attitude de la duchesse d'Orléans était

toute différente : elle rayonnait. Voyant les fenêtres s'illuminer en signe de réjouissance, cette noble femme, s'adressant à quelques généraux réunis dans la galerie de Diane, s'écria : « Messieurs..., je suis bien heureuse.... tout est fini... Le sang ne coulera plus! »—Puis, embrassant le comte de Paris, elle ajouta : « Cher enfant..., on avait compromis ta couronne..., mais Dieu te la rend! » C'est en ce moment même qu'éclatait le coup de tonnerre du boulevart des Capucines!

Mais, deux heures après, on apporte de toutes parts au château les plus alarmantes nouvelles de la physionomie que prend la ville. L'insurrection redresse partout ses cent têtes d'hydre menaçante...

Le roi commence à entrevoir les difficultés de la situation jusque-là en partie voilée à ses yeux. Ce n'est pas, peut-être, qu'il regrette de céder son trône à la fortune adverse, mais c'est à sa renommée de grand politique qu'il tient. Il tient à ne pas déchoir, aux yeux de l'Europe et de l'histoire implacable, des hauteurs où il se croit placé par l'opinion. Cette pensée l'humilie. En cette heure d'amères inquiétudes, ce vieillard-roi dut bien souffrir! Car, ayant tout fait, depuis quinze ans, pour établir sa dynastie, il n'avait pas, par ailleurs, cette volonté implacable et sanguinaire qui joue la satisfaction de son orgueil contre des massacres. Le champ de bataille de ce grand esprit, un peu aveuglé dans ces dernières années par les sollicitudes politiques de la famille, n'était pas la rue ensanglantée, mais bien l'opinion. C'est sur elle, a dit un historien sagace, que le roi voulait agir. Il désirait se réconcilier promptement avec lui-même et avec l'opinion, pour obtenir cette réconciliation au moindre détriment possible de son système et de sa dignité. Il croyait avoir bien des degrés de popularité à descendre encore, avant ceux du trône....

Le maréchal Bugeaud appelé, accepte le commandement de Paris. Il rassemble aussitôt les généraux, et assigne à chacun son poste. Le général Bedeau prendra le commandement de la colonne qui parcourra le boulevart; le général Sébastiani se mettra à la tête de celle qui longera les quais, et le maréchal dirigera lui-même le troisième corps à travers le centre de Paris. Ordre est donné d'enlever les barricades *à la baïonnette*, et d'enfermer l'insurrection dans un cercle de fer et de feu, dont les deux extrémités sont les Tuileries et la Bastille. Mais le général Sébastiani objecte que les troupes sont fatiguées. Le maréchal dispose qu'elles prendront quelque repos jusqu'à cinq heures, et qu'après commencera l'attaque générale.

Mais le roi avait, plusieurs fois déjà, fait appeler M. Molé. Ne le voyant pas revenir, Louis-Philippe se décida à envoyer un de ses aides-de-camp, le général du génie Berthois, chercher M. Thiers. L'ex-président du 1er mars venait à peine de rentrer dans son hôtel de la place Saint-Georges. Il avait voulu juger par lui-même de la physionomie de Paris, et il avait parcouru quelques quartiers voisins des luttes qui préludaient déjà aux grands combats du lendemain. M. Thiers ne fut point étonné du message du roi. Il devait s'attendre à ce qu'on fît un appel *in extremis* à son dévouement, puisqu'il savait les vaines tentatives de M. Molé à former un ministère, aux heures où la situation

était loin encore d'avoir acquis toute la gravité que lui avait donnée l'affaire du boulevart des Capucines. M. Thiers trouva le château très-agité. On dit que M. de Montalivet l'arrêta au passage, le priant de ménager les susceptibilités du roi dans les exigences que sa franchise, parfois un peu rude depuis quelques années, allait devoir formuler en acceptant le pouvoir. M. Thiers trouva Louis-Philippe seul dans son cabinet. Il était soucieux; son teint animé reflétait un douloureux travail de l'esprit. Il reçut, paraît-il, assez sèchement l'ancien président de son conseil. Le roi goûtait plus que personne les hautes qualités de M. Thiers; il estimait grandement ses écrits, son éloquence; mais il lui en voulait secrètement de son attitude au sujet de la politique extérieure, et tout particulièrement dans la mémorable discussion au sujet des mariages espagnols, discussion dans laquelle M. Thiers s'était montré un si éloquent écho des susceptibilités et des prudences de l'opinion. Toutefois le roi s'efforça de maîtriser, en cette conjoncture solennelle, le regret qu'il pouvait avoir, en se voyant réduit à recourir, par une rude nécessité, à l'infatigable adversaire de sa politique extérieure. L'examen de la situation commença entre eux.

Le roi montra à M. Thiers l'ordonnance qui donnait au maréchal Bugeaud le commandement de Paris. Cette mesure était le dernier acte de M. Guizot, qui venait de quitter les Tuileries. M. Thiers l'accepta avec quelque hésitation, et refusa de laisser l'impétueux et impopulaire maréchal marcher sur les barricades. Il lui semblait que la présence du duc d'Isly dans ces rues ensanglantées, qu'il avait autrefois parcourues en triomphateur de l'émeute, aurait l'imprudent caractère d'une provocation, et qu'elle passionnerait le combat. M. Thiers voulait tout faire pour obtenir d'abord une trêve, afin d'essayer d'amener les révolutionnaires et le pouvoir nouveau à des explications. Mis en demeure de former son cabinet, M. Thiers nomma M. Odilon Barrot. Ce nom était encore celui d'un adversaire personnel du système : le roi buvait son amer calice. On dit qu'interrogé sur les bases à donner à l'administration nouvelle, le président du conseil exigea carte blanche pour la réforme électorale, la dissolution immédiate de la Chambre des députés, et les incompatibilités. Cette dernière exigence touchait tout le personnel d'aides-de-camp, de généraux, de serviteurs et d'amis qui entouraient le roi.... Il s'y montra sensible. La dissolution était une nécessité de tout nouvel établissement de pouvoir, devant les violences dont avait fait preuve la majorité durant les dernières séances, et, quant à la réforme, c'était la satisfaction impérieuse à donner à l'opinion... la part du feu, si l'on peut dire.

Le roi fit de nombreuses objections; mais M. Thiers tint bon, déclarant que son concours était à ce prix. Le temps pressait; Louis-Philippe céda. Alors le ministre rédigea, pour être publiée le matin même au *Moniteur*, en même temps que la nomination du maréchal Bugeaud, la note qui annonçait le ministère Thiers-Barrot. Une proclamation au peuple fut en même temps préparée pour être envoyée à l'imprimerie, et affichée dans tout Paris au point du jour. Rassuré par ces mesures de pacification probable, M. Thiers se retira, afin

d'aller s'adjoindre des collègues; le roi chercha à prendre quelque repos sur un canapé, où il se jeta tout habillé.

Le nouveau président du conseil avait bien parlé au roi de MM. de Rémusat, Duvergier de Hauranne et Hippolyte Passy; mais il n'était rien moins que sûr de l'acceptation de ces messieurs. Il les alla trouver. Les deux premiers consentirent à s'unir dans l'intérêt de la royauté qu'on pouvait déjà entrevoir menacée; mais M. Passy se refusa, de même que M. Dufaure, ainsi qu'ils l'avaient déjà fait la veille devant des offres de M. Molé, offres qui avaient précédé l'affaire du boulevart des Capucines. Les ministres consentants se réunirent à quatre heures du matin, chez M. Odilon Barrot, pour rédiger une sorte de programme politique. Le roi eût voulu le maréchal Bugeaud à la guerre; M. Thiers lui avait provisoirement substitué le général de Lamoricière, également destiné au commandement en chef de la garde nationale de Paris.

Nous avons esquissé le tableau ténébreux de l'œuvre menaçante de cette nuit étrange, où une armée de travailleurs résolus dressait une ample stratégie de barricades, au milieu des pavés déchaussés. Les mesures de publicité arrêtées entre le roi et M. Thiers, et de l'exécution matérielle desquelles le premier s'était chargé, avaient sans doute été l'objet d'un regrettable oubli, car le peuple ne trouva, avec le jour, nulle promesse sérieuse qui témoignât du cas que le pouvoir faisait de ses exigences. Les uns ont écrit que la proclamation, affichée pendant la nuit, n'était pas signée, si bien que ceux qui la virent purent croire à une mystification anonyme; d'autres ont dit que, dans sa préoccupation nocturne, le roi avait oublié de l'envoyer au *Moniteur*. Quoi qu'il en soit, le jour éclaire des dispositions terribles. M. Thiers accourt dès sept heures aux Tuileries, en compagnie de MM. Barrot, Duvergier de Hauranne, de Lasteyrie, Crémieux, de Rémusat, de Beaumont, de Lamoricière, du maréchal Gérard et de plusieurs autres membres des deux Chambres, attachés à la liberté par principe, à la royauté par dévouement, et qui, pour la plupart, étaient appelés en ce palais, dont ils n'avaient pas franchi le seuil depuis longtemps, par un honorable, bien qu'impuissant, effort pour soutenir ce qui allait crouler. Ils obtinrent du roi la révocation du maréchal Bugeaud, dont le nom, au commandement de la place de Paris, produit déjà un si terrible effet, que la garde nationale semble se refuser à s'unir sous ses ordres. Le roi dit à ses ministres, avec lesquels il avait d'abord voulu essayer de discuter encore le programme d'une impérieuse politique : « Maintenant, Messieurs, je pense que je puis être tranquille, car je suis couvert par vous ! »

Mais l'œil exercé de M. Thiers avait sondé les immenses préparatifs de l'insurrection; il avait, comme ses collègues, entendu, durant toute la nuit, le tocsin, ce glas funèbre qui jette la fièvre dans les populations, et ne leur laisse de repos ni pour le corps ni pour l'esprit. Comme le médecin appelé trop tard au lit du malade, il secoua la tête, par respect pour une grande infortune, et murmura le mot : trop tard ! qui, deux fois en dix-sept ans, retentit à l'oreille de deux dynasties aveuglées sur la situation du pouvoir vis-à-vis

du pays. Les ministres s'étaient informés auprès des princes de l'état des forces que le gouvernement pouvait opposer à l'insurrection. Le chiffre total des soldats faisant partie de la garnison de la capitale, abstraction faite des troupes appelées du dehors, ne s'élevait qu'à 27,000 hommes. 3,500 se trouvaient campés dans la cour des Tuileries, ayant chacun dix cartouches. Le duc de Montpensier parla d'un convoi de munitions demandé à Vincennes, convoi qui, dans la matinée, fut pris par le peuple. M. Thiers et M. Odilon Barrot comprirent plus que jamais la nécessité d'éviter le combat, et, essayant de se confier dans les concessions royales, tout insuffisantes qu'elles leur parussent désormais, ils expédièrent partout des estafettes, afin de faire cesser le feu, sans toutefois ordonner aux troupes d'abandonner leurs positions. Ce fut en ce moment que le commandement en chef des gardes nationales fut définitivement donné au général de Lamoricière, dont le glorieux nom africain semblait de nature à être accueilli des masses, avec tous les avantages de la popularité.

Cependant la physionomie de la ville n'était plus celle d'un état de chose remédiable par de simples modifications de politique et des concessions de cabinet. Chaque heure qui s'écoulait apportait de nouvelles forces à l'insurrection. Le massacre de l'hôtel des affaires étrangères, habilement exploité par les adversaires de la royauté, avait exalté, durant cette nuit de mystère, les passions la veille encore les plus accessibles à la pacification. Les étudiants, ces conducteurs ardents de la force aveugle des masses, quittaient leurs quartiers pour semer partout l'exaltation. Ils fraternisaient avec les gardes nationaux dont ils entraînaient l'indécision; ils conduisaient aux lieux du combat des bandes d'ouvriers, aux chants répétés de *la Marseillaise* et du chœur des *Girondins*. Les élèves de l'Ecole polytechnique, qui avaient réussi à gagner la rue, dirigeaient les insurgés sur les positions militaires qui devaient le plus embarrasser les troupes et assurer le triomphe de la résistance. Pour les plus intelligents, durer c'était vaincre, car nul ne faisait sérieusement au vieux roi l'injure de croire qu'il cherchât à conserver obstinément sa couronne baignée du sang d'une résistance prolongée. Qu'aurait-on après? Nul ne l'entrevoyait. De vagues aspirations vers la république; une régence, soit celle prévue par la loi et appartenant au duc de Nemours, soit quelque modification au statut, improvisée dans la bagarre, et appelant au pouvoir la duchesse d'Orléans ou le prince de Joinville, tous deux très-populaires. Mais tout cela viendrait ensuite, il fallait d'abord persuader le roi de se retirer.

Quelques-uns des nouveaux ministres proposent de monter à cheval, et de parcourir les principaux quartiers pour suppléer, par leur présence, à l'absence des proclamations régulières. M. Odilon Barrot part, accompagné, entre autres personnes, du général de Lamoricière, et de M. Horace Vernet; ce dernier cherchait sans doute à se préparer, par l'étude de la rue, à quelque nouvelle commande de toiles historiques. Mais le chef de la gauche dynastique dut reconnaître que sa présence n'avait pas l'autorité nécessaire pour dompter la révolution. Pour un tel rôle, il ne suffit pas d'être le plus honnête homme

d'un parti, il faut être extrêmement populaire. On ne saurait désigner qui l'eût été suffisamment, à cette heure, pour faire mettre bas les armes à ce peuple, qui s'attendait peut-être, et non sans raison, à se voir offrir, le matin venu, quelque grande mesure conciliatrice, et qui ne trouvait d'officiel que la nomination du maréchal Bugeaud pour le combattre. M. Odilon Barrot, respecté comme homme, mais repoussé comme conciliateur, rentra tristement chez lui pour s'apprêter à prendre un pouvoir qu'il jugeait par avance brisé entre les mains du ministère.

La résistance populaire, l'attaque concertée contre le pouvoir, s'établissait sur tant de côtés à la fois, qu'il serait impossible d'en indiquer le développement. On peut cependant, par un coup d'œil jeté, pour ainsi dire, à vol d'oiseau, juger de la stratégie involontaire que l'instinct, plus que les réflexions de la méthode, donnait aux masses.

Après s'être procuré le plus d'armes possibles, en dépouillant les petits postes de soldats, en fouillant les maisons des gardes nationaux, en pillant les armuriers, et même en érigeant en armes tout ce qui était de nature à s'y substituer, le peuple s'avança par les deux rives de la Seine, convergeant par colonnes séparées vers la Chambre des Députés et vers les Tuileries.

Déjà, après une courte résistance des troupes, les insurgés s'étaient rendus maîtres de la place de la Bastille, dont ils firent leur centre d'action, sous les ailes dorées du génie de la Liberté qui plane au sommet de la colonne de Juillet. Étrange et éternelle leçon, toujours donnée, toujours perdue ! Le pouvoir nouveau qui sort d'une révolution, s'empresse de glorifier la victoire populaire à laquelle il doit d'être, par ces monuments symboliques, qui, plus tard, deviendront les quartiers généraux de sa propre défaite !

Les troupes, faibles d'attitude, étonnées et lasses, presque irrésolues faute d'ordres impérieux, se retiraient par le boulevart Bourdon et le pont d'Austerlitz, pour aller prendre position devant le Jardin-des-Plantes, d'où, peu d'instants après, elles virent le pont Louis-Philippe, payant son nom par sa ruine, crouler enflammé dans la Seine...

Et sur tous les points, les barricadeurs perfectionnaient leurs œuvres nocturnes; les femmes montaient des pavés aux étages supérieurs. Le convoi de munitions arrivant de Vincennes, fournit aux insurgés un riche élément de résistance. L'entrée du faubourg Saint-Antoine était impénétrable. Sur la place de la Bastille, deux détachements des 23e et 74e de ligne étant survenus, le peuple voulut les désarmer, ainsi que cela lui avait déjà réussi à la caserne de Reuilly et à celle des Minimes, où les soldats fraternisèrent avec le peuple, en voyant l'indécision des gardes nationaux. Pour cette fois, il y eut du sang versé par une décharge contre les insurgés. Mais des officiers de la garde nationale intervinrent, l'épée haute, et la troupe répondit en mettant la crosse en l'air. On le répète, presque nulle part les soldats n'avaient d'ordre précis, et le soldat qui n'agit pas perd toute sa force. L'immobilité,

l'indécision lui ravissent tout enthousiasme et tout élan. On l'a dit : il est plus difficile d'attendre la mort que de la braver !

Et les heures s'écoulaient, et l'impatience de ne rien voir, de ne rien apprendre qui témoignât du désir qu'éprouvait le gouvernement de pacifier la ville, fit place à la colère naissant de ce dédain même. On s'irritait aussi de ne trouver nulle part de résistance sérieuse. Le pouvoir n'attaquait pas, ne se défendait pas, et n'accordait rien ; il était muet et paralysé. Voyant que le combat ne venait pas à lui, le peuple résolut de le provoquer, en s'élançant à sa rencontre. Ce fut alors que, du quartier général concentré au pied de la colonne érigée par le pouvoir à la révolution de Juillet, le peuple s'élança pour mériter un monument glorificateur de Février !

Il prit, comme on l'a dit, les quais pour gagner les Tuileries et la Chambre, ces deux sanctuaires du pouvoir menacé. Une forte colonne s'avança aussi par le boulevart. Chemin faisant, on désarmait les postes, on envahissait les casernes, on occupait tous les points importants. Sur le boulevart du Temple, une sorte d'affaire eut lieu. Le poste du Château-d'Eau venait de tirer, par les meurtrières, sur le peuple assiégeant. Il y avait deux blessés. La foule était furieuse. La colonne survenante répondit par une fusillade qui n'ébrécha que les pierres. En face, dans la rue du Temple, partout sur le boulevart, dans le faubourg enfin, vingt barricades, reliées les unes aux autres, formaient un inexpugnable bastion. La caserne des gardes municipaux, située au faubourg Saint-Martin, avait été protégée durant la nuit par des gardes nationaux ; mais le jour venu, il fut impossible à ces derniers de s'opposer à l'invasion populaire. Le peuple, qui cherchait partout des armes, devinant qu'il y en avait là, fouilla l'édifice. En partie déçu dans son espoir, il se mit à détruire tout ce qu'il put ; vitres, portes, meubles, tout fut brisé. Les cloisons mêmes furent abattues, les toits découverts, la pierre, les tuiles, le fer arraché ; on eût dit qu'un tremblement de terre bouleversait tout. Et cette œuvre de destruction se faisait au bruit des chants, des rires, des hurlements, des huées, d'une assourdissante bacchanale enfin. Quand on eut détruit tout ce qui pouvait être détruit, on s'arma en criant : *Aux Tuileries !* C'était le rendez-vous spontanément indiqué sur une foule de points à la fois.

Dans le même temps, MM. Etienne Arago, Ferdinand Flocon, Ribeyrolles et Bonnias, aidés des employés du journal *la Réforme*, élevaient des barricades dans les rues Jean-Jacques Rousseau et Coquillière, puis ils désarmaient la garde de l'hôtel des Postes. La veille, M. Etienne Arago avait montré beaucoup d'humanité et de dévouement en contribuant à sauver d'une mort certaine les gardes municipaux bloqués dans la maison des frères Lepage, rue Bourg-Labbé. Le soir du 24 devait il rentrer en qualité de directeur général dans cet hôtel, que le matin il ouvrait au peuple.....

Dans le faubourg Poissonnière, la caserne de la Nouvelle-France avait été envahie, et les insurgés s'étaient emparés des armes et des munitions, pour marcher aussi, de là, sur les Tuileries.

« *Aux Tuileries! aux Tuileries!* Telle était l'acclamation générale de l'insurrection parisienne, dans la matinée du 24,—dit, dans une de ses pages les moins partiales, un historien de cette journée. — A l'appel des tambours qui avaient battu la générale, le patriotisme et l'enthousiasme avaient répondu. Aux abords des mairies, dans chaque arrondissement, la milice citoyenne fraternisait avec le peuple, le guidant, l'encourageant et se répandant avec lui par la ville où serpentaient de longues phalanges guerrières. Ouvriers, artistes, bourgeois; blouses, uniformes et habits se trouvaient confondus dans ces macédoines turbulentes. On criait : *A bas Bugeaud! à bas Thiers! à bas Barrot!* Et, enfin, *à bas le système!* Puis on entonnait *la Marseillaise*, le chant des *Girondins*, *le Chant du Départ*. Tout cela se criait, se chantait ensemble, à la fois, sur tous les tons, dans tous les diapasons possibles. Les gestes de la gigantesque armée populaire étaient à l'unisson de sa parole. Des milliers de bras agitaient des milliers de fusils, de bâtons, de sabres, de drapeaux, de barres de fer. »

Le pittoresque du tableau démontre combien le burlesque est souvent voisin du sublime. Chez nous on ne fait rien comme chez les autres peuples. L'Anglais est sérieux et grave jusque dans les plus petites choses, dans les actions les plus insignifiantes. Le Français, au contraire, est léger, futile, plaisant, même, en accomplissant les actes les plus graves, au milieu des faits les plus solennels.

Quoi qu'il en soit, rien n'était moins plaisant que l'œuvre accompli depuis quelques heures par cette foule turbulente. De minuit à cinq heures du matin, plus de seize cents barricades avaient été construites par toute la ville. On a estimé plus tard qu'il y avait eu environ un million quatre cent mille pavés arrachés. Plus de 4,000 arbres furent renversés; on avait brisé 3,700 appareils d'éclairage, brûlé ou détruit 56 corps-de-gardes, 70 bureaux de surveillance des voitures publiques, 40 bureaux d'octroi, 45 guérites, 106 colonnes d'affichages, et 290 bancs, sans parler des constructions particulières qui virent leurs barrières, leurs portes et volets, les meubles des locataires, les poutres, les échafaudages et une immense quantité d'autres objets enfin, apportés bon gré mal gré, aux constructions de la rue. Quant aux voitures publiques ou privées, aux omnibus, aux fiacres, aux équipages, aux charrettes de toutes sortes englobés dans les barricades, le nombre en fut si grand, qu'on ne saurait l'estimer. On s'empara même, chez les épiciers, les droguistes, d'une foule de barils et de marchandises encombrantes.

Dès sept heures du matin, le général Bedeau, comptant avec raison sur l'éclat populaire de ses services africains, parcourait le boulevart pour tenter de calmer les masses. La brigade qu'il commandait était campée devant le Gymnase. Les officiers faisaient connaître autour d'eux la nouvelle de la nomination de MM. Thiers et Barrot au ministère. Cet avis était diversement accueilli. Mais l'annonce du pouvoir militaire confié au maréchal Bugeaud éveillait partout la colère. Une barricade était élevée à l'entrée de la rue Mazagran. Sobrier, le même auquel les événements du lendemain allaient donner un rôle,

la commandait. Lui et les siens accueillirent ces nominations aux cris de : *A bas le tyran! vive la France démocratique!* Il y eut comme un mouvement d'attaque contre la troupe de ligne. Les gardes nationaux, groupés par là, regrettaient d'avoir le duc d'Isly à leur tête. La position du général Bedeau, enfermé avec ses troupes au milieu de nombreuses barricades élevées durant la nuit, pouvait, d'un moment à l'autre, devenir fort périlleuse... Quelques officiers de la garde nationale lui offrirent de faciliter sa retraite. « Je suis soldat et ne puis bouger sans ordres ! » répondit le brave général. Bientôt après, l'ordre arriva de l'état-major de remettre le quartier à la garde nationale, et de porter la brigade aux Champs-Elysées. Le général Bedeau se mit en marche. Mais arriver aux Champs-Elysées n'était pas chose facile pour une pareille colonne, vu les nombreuses barricades dont la route était jalonnée. Plus d'une fois les ardents gardiens de celles-ci témoignèrent, pour le passage des troupes, un mauvais vouloir que l'intervention active des gardes nationaux réussit seule à détourner de sanglantes collisions. On dérangeait alors quelques pavés, et les soldats passaient un à un. Sur d'autres points, le peuple, enchanté de cette retraite, criait : *vive la ligne!* et les soldats, fraternisant instinctivement avec les insurgés, répondaient à ces pacifiques démonstrations en mettant en l'air la crosse de leurs fusils. La brigade finit par gagner ainsi la rue Royale.

Là un drame sanglant se préparait.....

La colonne du général Bedeau était flanquée, escortée par une masse assez considérable de peuple criant, chantant, heureux de sa victoire. Le général, craignant que cette tumultueuse arrivée ne fût l'objet de quelque méprise de la part des troupes stationnées sur la place de la Concorde (il y avait là une forte division d'infanterie et de cavalerie), envoya un de ses aides-de-camp vers le général Renaud, pour le prévenir que les cris du peuple étaient pacifiques, et que sa brigade s'avançait sur la médiation de la garde nationale. Les troupes, disséminées sur la place de la Concorde, avaient l'arme aux pieds; elles étaient, en partie, destinées à la garde des Tuileries et de la Chambre des Députés.

Au moment où la colonne du général Bedeau déboucha sur la place, on vit un mouvement s'opérer dans la direction du poste qui fait l'angle de l'avenue Gabrielle et du jardin de l'ambassade ottomane. On ne saurait dire sur quelle excitation (et peut-être ne fut-ce qu'en entendant les chants qui annonçaient la venue du peuple), une douzaine de gardes municipaux se rangèrent brusquement en bataille derrière la grille du corps-de-garde. Redoutant quelque malheur, un honorable citoyen, qui se trouvait à même de juger le péril (1), s'élance vers le général Renaud, et s'écrie : « Général! faites rentrer les municipaux.... ou nous allons avoir à déplorer un malheur! »

Et déjà, à la vue de l'uniforme de ces gardes, le peuple, qui précédait la

(1) Un ouvrage nomme M. Ch. Robin, auteur d'une estimable Histoire républicaine de ces journées.

brigade du général Bedeau, poussait des cris de fureur : *A bas les municipaux! mort aux municipaux!* Le général Bedeau, prévoyant une collision sanglante, ordonne aux gardes de rentrer dans leur poste, et il cherche en même temps à contenir le peuple. Mais ceux-ci restent fièrement en bataille, et presque aussitôt une décharge retentit. Plusieurs victimes tombent. Les municipaux profitent du premier moment de trouble pour rentrer dans le corps-de-garde où ils s'enferment, et tirent encore quelques coups de fusil par les meurtrières. On dit que des chasseurs de Vincennes, placés en face du poste, ripostèrent à ce feu inattendu qui aurait pu les atteindre. Toutes ces balles, se croisant sur la foule, jetèrent une exaspération facile à concevoir. Le peuple se rua, comme un seul homme, sur le poste, qui croula comme une seule pierre. Ce fut alors un massacre que nous renonçons à décrire! Le corps-de-garde, à moitié abattu, on vit les gardes municipaux adossés sanglants contre les murs croulés, essayant une défense inutile. On les tua à bout portant, à coups de sabre, de baïonnette, de barres de fer et par des décharges d'armes à feu. Le peuple, ivre de rage, se vengea jusqu'à la cruauté.

Ce fut dans ces décharges déplorables, insensées, que M. Jollivet, député, qui se rendait à la Chambre, reçut une balle qui le tua raide. On ne saurait au juste expliquer pourquoi son cadavre fut trouvé plus tard caché sous un tas de gravier, à l'entrée du jardin des Tuileries, tout près de la grille dite *du Pont tournant*. Les blessés se traînaient sanglants dans la foule furieuse ou épouvantée, qui craignait de nouvelles décharges. Un Belge de distinction, le docteur Phillips, qui se trouvait là, se dévoua, sans calculer le danger, à recueillir, puis à panser ces blessés. Le général Bedeau, navré de ce massacre, s'efforça de calmer le peuple, et avança avec sa brigade sur la place. La foule reflua sur les boulevarts. Un cri retentissait partout : *Aux Tuileries! aux Tuileries!*

Nous ne voudrions pas omettre le trait qui suit. Ailleurs, à la prise d'un poste de la ligne, quelques insurgés, échauffés par le combat autant qu'irrités par la longue résistance de la troupe, voulaient massacrer les vaincus. Un jeune ouvrier, qui se signalait par son exaltation, cherchait à atteindre un soldat. « On a tué mon frère! — s'écriait-il, — il faut bien que je tue quelqu'un à mon tour! — Qui veux-tu tuer qui ne soit pas ton frère aussi? — répliqua un autre. » Cette réflexion sublime arrêta toute représaille.

On cite un autre fait. Dans le quartier Saint-Denis, un bataillon de ligne, passant devant des ouvriers qui construisaient une barricade, s'apprêtait à faire feu. Un citoyen s'élança vers l'officier, et lui dit : « Capitaine, notre barricade n'est pas prête, nous ne pourrions pas nous défendre.... Acceptez rendez-vous dans une heure! » L'officier sourit et fit défiler sa troupe.

Ces faits révèlent, du reste, combien peu le gouvernement avait organisé la répression, et à quel point les ordres précis manquaient aux troupes, surtout le commandement général ayant été retiré au duc d'Isly, avant qu'il eût eu le temps de commencer à l'exercer. Pour achever, enfin, ce rapide

examen de l'attitude de la ville dans la matinée du 24, nous dirons que, sur la rive gauche de la Seine, la nomination du maréchal et l'annonce d'un ministère Thiers-Barrot, n'avaient fait que donner plus d'activité à la défense populaire. Les ouvriers et les étudiants avaient couvert de barricades tout le quartier latin. Les élèves de l'Ecole polytechnique, réunis à ceux des écoles, étaient allés se mêler à la garde nationale sur la place du Panthéon, acropole ordinaire de nos révolutions. Toutes les rues qui débouchent dans celles de Saint-Jacques et de la Harpe étaient coupées, de vingt pas en vingt pas, par de hautes barricades témoignant toutes, dans leur construction, d'une véritable aptitude scientifique. Il y eut par là quelques escarmouches avec la ligne, mais rien de bien sérieux. La plus imposante de ces barricades se trouvait rue de Bussy. C'était une véritable forteresse, flanquée d'autres constructions qui la défendaient rue de Seine, rue Mazarine, rue Dauphine, rue Saint-André-des-Arts. Cinq à six cents étudiants et ouvriers bien armés, occupaient ce que nous appellerons cette place de guerre.

Un bataillon de la 10e légion de la garde nationale était échelonné sur le quai Voltaire. Ces gardes nationaux s'étaient procuré des cartouches à la mairie de l'arrondissement. Les prisonniers de la maison d'arrêt de l'Abbaye avaient été mis en liberté, et le peuple commençait à démolir la prison. A la caserne municipale de la rue de Tournon, un détachement de la 11e légion empêcha des tentatives de destruction semblable. Les gardes s'étaient, depuis le matin, retirés avec leurs armes. A la caserne des sapeurs-pompiers, le peuple obtint une cinquantaine de fusils. On pensa au musée d'Artillerie à Saint-Thomas d'Aquin, et la foule y courut. Un poste de la 10e légion gardait ce dépôt d'armes précieuses, antiques, scientifiques. Sur les énergiques représentations du commandant Guiod, le musée fut respecté. Or, le peuple cherchait des armes, et il songea à la caserne de la rue de Babylone. Là encore il fut déçu : la caserne était abandonnée depuis le matin. On se mit de nouveau à assaillir les postes isolés et à fouiller quelques maisons. On obtint aussi une cinquantaine de fusils à la caserne de la rue du Foin, où se trouvait le 7e de ligne. Et, à mesure que les colonnes réussissaient tant bien que mal à s'armer, elles prenaient la route des Tuileries, ce rendez-vous général, instinctif de tous les insurgés que ne retenait pas la garde des barricades.

C'est ainsi que vers onze heures du matin, les troupes échelonnées autour des Tuileries, c'est-à-dire sur les deux flancs du Louvre, sur la place du Palais-Royal et sur celle de la Concorde, entendaient les mille clameurs de cette multitude menaçante qui grossissait de tous les aboutissants, comme se préparant à un multiple assaut. Là aussi se montraient des gardes nationaux, mais inquiets, indécis, et finissant par céder à la pression des masses et à s'y mêler, tout en cherchant à conserver une sorte de rôle médiateur. Plus d'un garde national se vit ainsi, bien que sans défection préméditée, abandonnant son arme à un insurgé, et ce fut particulièrement sur la place du Palais-Royal que le peuple fit, de cette façon, d'importantes conquêtes.

Après avoir, comme nous l'avons dit, désarmé la garde de l'hôtel des Postes, les combattants partis du journal *la Réforme* arrivèrent sur cette place, qui formait un des importants avant-postes de la défense des Tuileries. Il y avait là des noms connus dans le parti républicain : Étienne Arago, Baune, Lagrange, Fargin-Fayolle, Chancel, etc. Ces citoyens cherchèrent à persuader de se rendre le capitaine qui commandait le poste du Château-d'Eau. Celui-ci déclara qu'il ne remettrait le poste que sur l'ordre de ses chefs. Mais la foule augmentait, et on put juger que bientôt la partie allait s'engager résolue et sanglante. On dit qu'un général qui survint, donna ordre aux soldats de laisser le poste. Mais le peuple exigea les armes, et le brave capitaine qui commandait ce poste refusa de consentir à cette humiliation ; il ne voulut partir qu'avec les honneurs de la guerre. La foule s'échauffa. *Désarmons-les!* criait-on de toutes parts. Des gardes nationaux cherchèrent vainement à se glisser entre les soldats et le peuple : eux-mêmes furent en partie désarmés. Tout à coup on entend éclater une fusillade devant le poste opposé, c'est-à-dire à la façade du Palais-Royal. C'étaient les soldats qui, voyant le peuple forcer la grille du palais, se retiraient en déchargeant leurs armes. Les soldats du Château-d'Eau en firent autant, croyant peut-être répondre à une attaque. La place fut un moment balayée ; mais des combattants irrités se tenaient à l'abri d'une barricade élevée à l'angle de la rue de Valois. D'autres vinrent aux coins des rues, et firent un feu nourri sur le poste. Les soldats répondirent, et bientôt ce fut un combat acharné entre le poste du Château-d'Eau et la barricade de la rue de Valois. On tirait comme on pouvait, le plus souvent au hasard, ainsi que l'attestent les nombreuses empreintes de balles restées jusqu'au haut des maisons voisines. Une épaisse atmosphère de fumée ne tarda pas à se condenser dans l'espace qu'enserre la place, et ce ne fut plus qu'aux cris de douleur des victimes qu'on put comprendre qu'on se touchait. On tirait de plus près sur le poste, des rues Saint-Thomas-du-Louvre et du Musée. Une nouvelle barricade, élevée à la hâte au coin de la rue Saint-Honoré, rivalisait avec celle de la rue de Valois, et bientôt, par l'arrivée de nouveaux combattants, débouchant du Louvre par la rue de Chartres, le Château-d'Eau se trouva entouré d'une ardente ceinture d'assaillants, auxquels s'étaient joints une centaine de gardes nationaux des 3e et 5e légions, qui avaient aidé les insurgés à prendre le poste de la Banque. Enfin, le peuple ayant pu faire irruption dans une partie des appartements du Palais-Royal, des fenêtres donnant sur la place le combat se développa avec une incroyable ardeur.

Mais à quoi servait tout ce sang répandu? Le peuple voulait assiéger les Tuileries; qu'importait le Château-d'Eau? Que de braves soldats, que de citoyens intrépides sont tombés là, dont la vie pouvait être épargnée, puisqu'il est à peu près constant aujourd'hui que la royauté ne se défendait pas... ou qu'on ne la défendait pas...

Les soldats firent plusieurs tentatives de sortie, comme le peuple fit diverses tentatives d'assauts. C'est ainsi que l'on perdit de part et d'autre bien du monde. Les soldats rentrés, on vit des assaillants exaspérés, se glisser dans la

fumée du combat, et décharger leurs fusils, au hasard, par les meurtrières étroites de la façade. Il paraît que l'héroïque officier qui commandait ce poste fut tué par une de ces balles hardies. Les soldats tentèrent une nouvelle sortie...; mais, cette fois, visés de tous côtés, ils furent en grande partie abattus. Comme les survivants se retranchaient encore, le peuple résolut d'essayer d'en finir avec cette forteresse inexpugnable en y mettant le feu. On courut aux Écuries du roi, on s'empara de quelques voitures qu'on poussa sur la place, on y joignit une foule de meubles lancés des fenêtres du Palais-Royal, et bientôt une ceinture de feu enveloppa le monument... Et la fusillade continuait toujours.

Un vent violent favorisait l'action de la flamme. Les soldats tiraient encore; les balles se croisaient en tous sens. Ce fut alors que le général de Lamoricière parut à l'angle de la rue Saint-Honoré. Il venait apporter des paroles de pacification. On le reçut mal. Son escorte fut frappée à ses côtés; lui-même reçut deux blessures, dont une au poignet. On l'injuria, on proféra autour de lui des menaces sanglantes. Une balle tua son cheval. Bientôt renversé, assailli, il eût peut-être été tué, sans la fierté de son attitude qui imposa aux insurgés. Grâce à l'intervention de quelques personnes, il put enfin se soustraire à la rage de ceux qu'il était venu essayer de calmer, en leur donnant la nouvelle des concessions royales..... Mais, à ce propos, il est temps de voir ce qui se passait aux Tuileries, où nous avons laissé Louis-Philippe accordant à ses nouveaux ministres le retrait de l'ordonnance qui donnait au maréchal Bugeaud le commandement supérieur des forces destinées à marcher contre l'insurrection.

Vers dix heures, la famille, malgré les vives émotions du jour, s'était réunie pour se mettre à table. Le roi, qui, croyant ses concessions suffisantes, avait donné l'ordre que partout on mît bas les armes, pensait sans doute avoir aussi désarmé l'agression en désarmant la résistance. La reine eut, dit-on, en ces heures anxieuses, où son époux devait choisir entre l'amoindrissement de son pouvoir personnel, et les rigueurs voulues pour sauvegarder sa dynastie, un moment de fiévreuse énergie, puisée sans doute dans un cœur au fond duquel, à travers les plus saintes qualités de l'épouse et de la mère, résidaient quelques gouttes du sang de Marie-Thérèse, de Marie-Antoinette et de la reine de Naples. Elle eut un éclair de ce courage viril qui oublie les prudences de la politique. Elle se rebellait contre ces violences que sa conscience lui disait que le roi n'avait pas méritées. Un moment on eût dit que l'honneur politique des siens lui était plus cher que leur vie. Le roi la calma, persuadé qu'il était d'en avoir suffisamment accordé pour tout pacifier. Quant à la duchesse d'Orléans, pour laquelle ces événements avaient un intérêt singulièrement grandi par les éventualités de l'avenir, elle se montrait, comme toujours, pleine de réserve, dans la constante dignité de son attitude. Dès qu'elle put reconnaître tout ce qu'il y avait de sérieux dans les dispositions populaires, elle fit fermer celles des fenêtres de son appartement qui donnaient sur la rue de Rivoli, et, ses enfants habillés de façon à pouvoir au besoin sortir, elle se rendit dans la galerie de Diane, où la famille se réunissait d'habitude pour déjeûner.

Déjà une sorte de relâchement à l'étiquette du palais témoignait de l'irrégularité de la situation. A peine était-on à table, que survinrent MM. de Rémusat et Duvergier de Hauranne, qui entrèrent sans être annoncés. C'étaient deux des membres du ministère combiné par M. Thiers. Ils désiraient parler en particulier au duc de Montpensier. Le prince, que suivaient les regards brusquement alarmés des membres de sa famille, voulut les rassurer d'un geste, et emmener les deux négociateurs dans une pièce voisine. Mais le roi et la reine se levèrent aussitôt, demandant à M. de Rémusat ce qui se passait. « Sire, — dit ce dernier, — il faut que le roi sache toute la vérité.... la taire dans un moment pareil, serait se rendre complice des événements. Votre sécurité prouve combien vous êtes trompé... à trois cents pas de votre palais les dragons échangent leurs sabres, et les fantassins leurs fusils avec le peuple...

— C'est impossible! — exclama le roi, avec l'accent du plus vif étonnement.

— Sire! — ajouta un officier d'ordonnance, M. de L'Aubépin, je l'ai vu! »

La vérité n'était point encore apparue à Louis-Philippe avec cette crudité. Et tandis que le roi semblait consterné de cette nouvelle, la reine, au contraire, puisait dans le sentiment du péril une animation insolite.

« Sire, — dit-elle, — montez à cheval.... allez ranimer la fidélité des troupes... et si quelque danger vous menace... votre femme et vos enfants seront là, au balcon des Tuileries.... »

Le roi déclara qu'il était prêt à passer en revue les troupes réunies dans la cour du Carrousel. Mais il se trouvait en habit bourgeois, et, dans sa préoccupation, il n'y songeait pas. Sur l'observation de la reine, on alla lui chercher un uniforme. Le chapeau manquait. Le roi, distrait, troublé, prenait par mégarde un chapeau rond. Enfin il fut équipé, et put monter à cheval, en compagnie des seuls de ses fils qui, par malheur, fussent à Paris : les ducs de Nemours et de Montpensier. Quelques généraux les accompagnaient. Le roi passa lentement en revue la ligne, la cavalerie, l'artillerie (en tout 3,500 hommes) (1) qui se trouvaient là, et auxquels s'étaient jointes quelques compagnies de gardes nationaux. Une partie de la ligne et de la cavalerie cria : *vive le roi!* Mais il n'y avait évidemment dans ces cris nul élan, nul enthousiasme. La garde nationale répéta aussi : *vive le roi!* mais elle y ajouta le cri de : *vive la réforme!* Au reste, si l'attitude des troupes se montra froide, celle des soldats-citoyens était indécise, là comme partout. La reine et les princesses assistaient à ce spectacle, d'un balcon du palais, comme le fit Marie-Antoinette le matin du 10 août. Mais ni la reine ni personne ne put se tromper sur la froideur de cet accueil. Le roi aussi comprit enfin que sa popularité n'était plus à la hauteur de la révolte. En défilant devant les gardes nationaux, un cri plus significatif qu'un simple vœu avait, pour ainsi dire, éclaté comme un obus, aux pieds de son cheval. Le roi rentra consterné, crai-

(1) A l'époque où éclata la révolution de février, les forces militaires de la France n'excédaient pas 292,800 combattants, dont 65,000 cavaliers. Dans ce chiffre sont compris 16,000 hommes de gendarmerie et 1,800 gardes municipaux.

gnant également soit de provoquer la lutte, soit de l'attendre. Deux heures plus tard même, lorsque la crise éclata avec toute sa violence, le roi, continuellement indécis, ne trouva même pas ce désespoir qui est souvent le génie sauveur des circonstances désespérées....

M. Thiers attendait le roi dans le cabinet qui communique par un pont volant avec le jardin des Tuileries. M. Thiers venait de parcourir quelques quartiers, et son lucide esprit avait compris que sa popularité s'y trouvait déjà dépassée. Il venait dire au roi que la situation en était arrivée à M. Barrot. M. Odilon Barrot, c'était désormais la limite extrême qu'eût l'opposition dans la monarchie. Et déjà, en se montrant au peuple, le nouveau ministre avait pu, lui aussi, se convaincre de l'impuissance de son nom devant une crise qui ne tenait plus compte de sa popularité de dix-huit ans. S'étant présenté aux barricades pour annoncer sa présidence du cabinet, M. Odilon Barrot avait été repoussé....

Ainsi, après M. Guizot, le roi voyait successivement M. Molé, M. Thiers, M. Barrot, tous ces degrés ascendants du sacrifice, insuffisants pour satisfaire aux passions soulevées....

Et, en ce moment même, le Carrousel était attaqué. Conduisant une colonne de combattants, des élèves de l'Ecole polytechnique arrivaient du quartier latin, et s'étaient mêlés aux masses qui entouraient le palais. Toutes ces phalanges que nous avons vues plus haut s'écriant : *Aux Tuileries! aux Tuileries!* s'étaient enfin concentrées sur le quai, ou répandues dans toutes les rues qui relient celles de Rivoli et de Saint-Honoré, attirées par la sanglante affaire du Château-d'Eau que devait dénouer l'incendie. Les cris du peuple, les détonations d'armes à feu, les chants patriotiques, tout arrivait désormais complétement perceptible à l'oreille enfin désabusée du roi. Entouré de quelques-uns de ses nouveaux, mais impuissants ministres, de la reine, des princes et princesses, le roi eût vainement essayé de ne pas désormais reconnaître toute l'étendue du péril qui menaçait sa couronne. Le cabinet était sans cesse assiégé d'officiers, de serviteurs apportant des informations, des avis, interrompus par de nouveaux avis et de nouvelles informations contraires.

M. Thiers et M. de Rémusat, debout devant la cheminée, causaient à voix basse du péril de la situation, lorsque tout à coup entra M. Emile de Girardin, rédacteur en chef de *la Presse*, avec lequel Louis-Philippe aimait à causer en temps ordinaire. Ayant, comme M. Thiers qu'il avait déjà vu le matin, parcouru les principaux quartiers, il avait pu se rendre un compte exact de la gravité de la situation. La veille au soir, quittant les bureaux de son journal, il passait devant le ministère des affaires étrangères juste au moment où « *la capsule d'une baïonnette inintelligente venait d'allumer une révolution...* »

« M. de Girardin, — dit un historien acteur de ces journées, — naguère député, encore publiciste, moins homme d'opposition qu'homme d'idées, moins homme de révolution qu'homme de crise, s'était précipité dans l'événement où il y avait danger, péripétie, grandeur. Il était du petit nombre de ces caractères qui cherchent toujours l'occasion pour entrer en scène avec le

hasard, parce qu'ils ont l'impatience de leur activité, de leur énergie, de leur talent, et qu'ils se sentent à la hauteur des circonstances et des choses. M. de Girardin n'avait ni fanatisme pour la royauté, ni antipathie contre la république. Il n'aimait, de la politique, que l'action. Il était accouru de lui-même, sans autre mandat que celui de sa propre impulsion. Le journal *la Presse*, qu'il rédigeait, lui donnait une notoriété en Europe et une publicité dans Paris, qui le mettaient continuellement en dialogue avec l'opinion. C'était un de ces hommes qui pensent tout haut au milieu d'un peuple, et dont chaque pensée est l'événement et la controverse du jour. L'antiquité n'avait que des orateurs du *Forum*, le journalisme a créé ces orateurs du foyer. »

— Qu'y a-t-il, Monsieur de Girardin? — demanda le roi, étendu dans un grand fauteuil placé près de la fenêtre et tendant la main au survenant.

— Il y a, sire,—répondit avec chaleur l'éminent publiciste,—que l'on vous fait perdre un temps précieux, et que, si le parti le plus énergique n'est pas immédiatement adopté, dans une heure il n'y aura plus de royauté en France!

Et, comme Louis-Philippe semblait étonné de cette brusque déclaration, apercevant là M. Merruau, rédacteur en chef du *Constitutionnel*, M. de Girardin ajouta :

— Interrogez M. Merruau sur l'accueil qu'a reçu la proclamation qui vient d'être imprimée au *Constitutionnel* et à *la Presse*....; demandez-lui, sire, si l'on a permis qu'elle fût placardée (1).

M. Merruau confirma pleinement le dire de M. de Girardin.

Après quelques instants de silence, le roi reprit :

— Mais que faire alors?

— Abdiquer, sire! — répondit M. de Girardin d'un accent respectueux, mais bref et convaincu.

Le roi se récria.

— Oui, sire, abdiquer! — reprit résolument M. de Girardin, — et conférer la régence à madame la duchesse d'Orléans, car M. le duc de Nemours ne serait pas accepté...

Le roi se lève de son siége, fait quelques pas, et parle de monter à cheval,

(1) Voici cette proclamation, en partie rédigée le matin par M. de Rémusat :

« Citoyens de Paris,

« L'ordre est donné de suspendre le feu. Nous venons d'être chargés par le roi de composer un ministère. La Chambre va être dissoute. Un appel est fait au pays. Le général Lamoricière est nommé commandant en chef de la garde nationale de Paris. MM. Odilon Barrot, Thiers, Lamoricière et Duvergier de Hauranne sont ministres.

« LIBERTÉ, ORDRE, RÉFORME.

« *Signé :* ODILON BARROT, THIERS. »

Dans l'extrême difficulté qu'il y avait alors à faire rapidement imprimer cette pièce, on la composa et la tira à *la Presse* et au *Constitutionnel*. Mais vainement essaya-t-on de la placarder. Elle fut huée et déchirée aussitôt que posée. M. Ferdinand Flocon y répondit par cette contre-pièce, sortie des presses de *la Réforme :*

« Louis-Philippe nous fait assassiner comme Charles X; qu'il aille rejoindre Charles X! »

On assure que ce fut M. Proudhon, ancien ouvrier typographe, qui composa ce placard à l'imprimerie Vinchon, rue Jean-Jacques-Rousseau, à défaut des ouvriers de *la Réforme*, qui étaient tous aux barricades.

d'aller mourir devant les barricades. Mais personne, parmi les nombreux officiers de tout grade qui étaient présents, ne répond, ne bouge... Alors le duc de Montpensier presse son père de se rendre au conseil de M. de Girardin, qui, lui-même, voyant que la royauté n'est pas défendue, insiste sur ce conseil.

— Et bien... j'abdique! — dit Louis-Philippe. — La régence de la duchesse d'Orléans est acceptée....

En ce moment, les décharges de la fusillade se faisaient entendre plus pressées, l'attaque des Tuileries était imminente.

— Mais qu'on fasse cesser le feu! s'écria le roi. — Partez, Messieurs,... allez partout annoncer ma résolution,... surtout que le feu cesse promptement!... qu'on ne tire plus!

M. Emile de Girardin part sans autre garantie que la parole du roi. Au coin de la rue Richelieu et de celle de Saint-Honoré, il est arrêté par les nombreux gardiens de la barricade. Il leur annonce :

L'abdication du roi,
La régence de la duchesse d'Orléans,
La dissolution de la Chambre,
L'amnistie générale.

On n'y veut pas croire. — Est-ce imprimé? — lui crie-t-on. — Non! — Est-ce écrit? — Non! — Quelles garanties nous apportez-vous donc? — Ma parole! — Qui êtes-vous? — Emile de Girardin.... — Le député qui a donné sa démission? — Oui! — Alors... cela suffit! passez!

Des acclamations se font entendre; on crie avec transport : *Le roi a abdiqué! la Chambre est dissoute!*

C'est au moment où l'affaire de la place du Palais-Royal était la plus chaude, que M. de Girardin s'y présenta. Il essaya vainement de faire cesser le feu. Le général de Lamoricière, qui survint presque aussitôt, comme nous l'avons dit déjà, ne put réussir non plus à se faire écouter, et fut, de plus, renversé, blessé. Toutes les exhortations se perdaient dans le sifflement des balles. Le rédacteur de *la Presse* retourne aux Tuileries. Mais il ne trouve plus ni roi, ni princes, ni ministres dans le cabinet où il les avait laissés. Il repart, et essaie encore de répéter à la foule, qui accroît toujours, les amples concessions desquelles le roi paie la cessation de la guerre civile. Et là aussi, on doute, on l'oblige à les écrire et à les signer. Il rentre dans une salle basse, s'assied à une table, et, en moins d'une heure, il écrit et signe plus de 500 bulletins portant l'abdication et les autres clauses. Ces bulletins se répandirent dans la foule (1).

(1) Au mois d'avril 1848, Sobrier voulant combattre l'élection de M. Émile de Girardin dans la Creuse, fit faire un *fac simile* de ce bulletin, et le répandit par milliers d'exemplaires dans le département. Nous avouons ne pas très-bien saisir la portée d'une hostilité dont l'intention seule était manifeste. *Le 24 à une heure*, M. de Girardin avait obtenu du roi son abdication et la régence de la duchesse d'Orléans, il semble que c'était bien quelque chose, et si certains électeurs, qui avaient déjà sept fois envoyé M. de Girardin à la chambre, trouvaient que ce n'était pas assez, il est probable que d'autres aussi trouvaient que c'était trop.

Il pouvait être une heure environ. Il est juste de dire qu'en ce moment la régence de la duchesse d'Orléans était généralement accueillie très-favorablement, et que, si elle éveillait quelque incrédulité, c'est que cette nouvelle dépassait, pour beaucoup, les espérances qu'ils avaient conçues.

— *Conduisez-nous à la Chambre des députés!* — criait-on autour du célèbre publiciste. Il y consent. Une colonne se forme, précédée par un ancien aide-de-camp de l'empereur, le colonel Dumoulin, qui porte un drapeau tricolore. M. de Girardin marche à ses côtés. Arrivé à la grille de la Chambre, M. de Girardin entre seul, et va reprendre la place abdiquée peu de jours auparavant. Déjà la duchesse d'Orléans était là.... Mais, avant de raconter les faits solennels dont l'enceinte parlementaire devint le théâtre, il convient que, pour leur parfaite intelligence, nous rétrogradions de quelques heures dans les événements, dont une face s'offre encore à décrire.

On a vu qu'à peine investi du commandement de l'armée parisienne, le maréchal Bugeaud s'était vu démis de ces fonctions si graves, en raison de l'irritation que sa nomination avait provoquée le matin même dans le peuple. On se rappelle qu'en désarmant la résistance avec l'homme qui la personnifiait le plus implacablement, M. Thiers espérait avoir aussi désarmé l'agression. Mais la révolte continuait à prendre les développements d'une révolution s'élevant des personnes aux principes. Au bruit de la fusillade, le maréchal Bugeaud, sans songer aux dangers que son impopularité pouvait faire courir à sa personne, même en dehors de la responsabilité du commandement, voulut monter à cheval pour contribuer à répandre, parmi le peuple, la nouvelle d'une plus grave concession du roi : *l'abdication.* Il part, mais revient peu après, sans avoir pu utiliser, comme il l'avait espéré, les témérités de son zèle. Ce fut alors que le jeune général de Lamoricière, franchissant au milieu des balles les avant-postes de l'insurrection, s'élança vers la place du Palais-Royal dans l'espoir d'y faire entendre la nouvelle qui pouvait encore tout pacifier. Nous avons dit de quelle manière ce brillant officier fut reçu, et comment son sang paya son effort. Un jeune diplomate, M. Charles Baudin (fils de l'illustre amiral), lequel avait aussi voulu s'associer aux périls de cette mission de salut civique, s'était, de son côté, élancé à cheval vers la place de la Révolution, pour y propager les nouvelles de l'abdication; mais ses efforts n'avaient point eu, sur les masses incrédules, le succès qu'avait espéré sa bravoure. Sur ces entrefaites, le maréchal Gérard, qui, dit-on, n'avait point paru aux Tuileries depuis longtemps, était venu trouver le roi, auquel, sans rien perdre de l'indépendance de ses opinions, il était dévoué par le cœur. La venue du vieux et populaire maréchal était, à cette heure, comme l'intervention de la sagesse à l'heure suprême : « Allez au devant des masses, — lui dit le roi, — et annoncez-leur mon abdication! »

Le maréchal Gérard, vêtu en bourgeois, en chapeau rond, monta le cheval que le maréchal Bugeaud venait de laisser dans la cour du Carrousel. Le général Duchant l'accompagne. Ils sortent de la grille, le maréchal est reconnu.... on l'acclame! Mais plus il avance, et plus il trouve de difficultés à

se faire écouter, à se faire croire, car sur bien des points la foule ne le connaît pas. Il est certain que, si immédiatement après l'abdication du roi, cette nouvelle avait pu être authentiquement répandue, l'immense majorité des citoyens, la garde nationale et les troupes, qui avaient sur plusieurs points fraternisé, eussent impérieusement arrêté le mouvement. Mais une sorte de fatalité sembla s'attacher à cette heure solennelle; et, par la lenteur même de ses concessions, le roi voulant marchander avec la situation, se perdit....

« Le roi, dit un témoin de ces scènes frappantes, écrivit l'acte de son abdication avec un soin et une symétrie de calligraphe, en lettres majuscules, qui semblaient porter sur le papier la majesté de la main royale. Les ministres de la veille, de la nuit et du jour, les courtisans, les conseillers officieux, les princes, les princesses et les enfants de la famille royale remplissaient de foule, de confusion, de dialogues, de chuchottements, de groupes agités enfin, l'appartement. Les visages portaient l'expression de l'effroi qui précipite les résolutions et qui brise les caractères. On était à une de ces heures suprêmes où les cœurs se révèlent dans leur nudité, où le masque du rang, du titre, de la dignité, tombe des visages et laisse voir la nature souvent dégradée par la peur. On entendait de loin, à travers les rumeurs de la chambre, les coups de feu retentissants déjà à l'extrémité de la cour du Louvre. Une balle siffle distinctement à l'oreille exercée du maréchal, elle va se perdre dans les toits. Le maréchal ne dit pas à ceux qui l'entourent la sinistre signification de ce bruit. Le palais des rois pouvait devenir un champ de bataille, à ses yeux c'était le moment de combattre et non de capituler.

« Eh quoi! sire, dit-il au roi (suivant l'historien que nous citons), on ose « vous conseiller d'abdiquer au milieu d'un combat? Ignore-t-on donc que « c'est vous conseiller plus que la ruine, la honte? L'abdication dans le calme « et dans la liberté de la délibération, c'est quelquefois le salut d'un empire « et la sagessse d'un roi. L'abdication sous le feu, cela ressemble toujours à « une faiblesse; et de plus, ajouta-t-il, cette faiblesse que vos ennemis tra« duiraient en lâcheté, serait inutile en ce moment. Le combat est engagé, « il n'y a aucun moyen d'annoncer cette abdication aux masses nombreuses « qui se lèvent et dont un mot jeté des avant-postes ne saurait arrêter l'im« pulsion; rétablissons l'ordre d'abord, et délibérons ensuite. »

Ce conseil, il faut le dire, paraissait plaire à Louis-Philippe. Mais il en revint bientôt à la pensée des flots de sang que ferait verser sa résistance.

« Le duc de Montpensier, lit-on encore, qui paraissait plus dominé que les autres par l'impatience d'un dénoûment, s'attacha de plus près à son père, l'assiégea d'instances et de gestes presque impérieux pour l'engager à se rasseoir et à signer. Cette attitude, ces paroles, restèrent dans la mémoire des assistants comme une des plus vives impressions de cette scène.

« La reine seule dans ce tumulte et dans cet entraînement de conseils timides, conserva la grandeur, le sang-froid et la résolution de son rang d'épouse, de mère et de reine. Après avoir combattu avec le maréchal la pen-

sée d'une abdication précipitée, elle céda à la pression de la foule, elle se retira dans l'embrasure d'une fenêtre d'où elle contemplait le roi avec l'indignation sur les lèvres et de grosses larmes dans les yeux.

« Le roi remit son abdication à ses ministres et rejoignit la reine. Il n'était plus roi ; mais personne n'avait autorité légale pour saisir le règne. Le peuple ne marchait déjà plus au combat contre le roi, mais contre la royauté, en un mot, il était trop tôt ou trop tard.

« Le maréchal Bugeaud en fit encore l'observation respectueuse au roi avant de s'éloigner. « Je le sais, maréchal, dit le roi, mais je ne veux pas que « le sang coule plus longtemps pour ma cause. » Le roi était brave de sa personne. Ce mot n'était donc pas un prétexte dont il couvrait sa fuite ni une lâcheté. Ce mot doit consoler l'exil et attendrir l'histoire. Ce que Dieu approuve, les hommes ne doivent pas le flétrir.

« Le roi ôta son uniforme et ses plaques ; il déposa son épée sur la table ; il revêtit un simple habit noir et donna le bras à la reine pour laisser le palais au règne nouveau.

« Les sanglots étouffés des spectateurs interrompaient seuls le silence de ce dernier moment. Sans prestige éclatant comme roi, ce prince était aimé comme homme. Sa vieille expérience rassurait les esprits; sa familiarité attentive attachait de près les cœurs. Sa vieillesse abandonnée une seule fois par la fortune remuait la pitié. Une superstition politique s'effrayait de la vue de ce dernier fugitif du trône : on croyait voir s'éloigner avec lui la sagesse de l'empire. La reine suspendue à son bras se montrait fière de tomber à sa place avec l'époux et avec le roi qui avait été et qui restait sans trône et sans patrie sur la terre. Ce couple de vieillards inséparables dans le bonheur et dans l'exil, était plus touchant sous ses cheveux blanchis, qu'un couple de jeunes souverains entrant dans le palais de leur puissance et de leur avenir. L'espérance et le bonheur sont un éclat; la vieillesse et le malheur sont deux majestés : l'un éblouit, l'autre attendrit...

« Au moment de franchir le seuil de son cabinet, le roi se retournant vers la duchesse d'Orléans qui se levait pour le suivre, lui dit :

« Restez, Hélène ! »

« La princesse se jeta à ses pieds pour le conjurer de l'emmener avec lui. Sans doute, elle oubliait alors la royauté pour ne voir que le père de son mari.

« M. Crémieux, député éloquent et actif de l'opposition, était accouru au château pour donner des avis aux dernières crises et pour s'interposer entre la guerre civile et la couronne. Il se précipita à ces mots sur le roi, et, saisissant son bras : « Sire, dit-il d'un ton d'interrogation qui commande une « réponse, il est bien entendu, n'est-ce pas, que la régence appartient à ma- « dame la duchesse d'Orléans ?

« Non, répondit le roi, la loi donne la régence au duc de Nemours, mon « fils ; il ne m'appartient pas de changer une loi ; c'est à la nation de faire à « cet égard ce qui conviendra à sa volonté et à son salut. » Et il continua de marcher en laissant derrière lui un problème.

« La régence décernée à son fils avait été un des soucis de son règne. Il était humilié de laisser après lui le gouvernement de quelques années à une femme étrangère à sa race. Peut-être aussi sa prévision lointaine lui faisait-elle redouter que la différence de religion qui existait entre la duchesse et la nation ne présageât des troubles à l'État et des aversions à son petit-fils. Ce prince, réfléchi par nature, avait eu, de plus, vingt ans de solitude, d'exil et de réflexion sur l'avenir. La prudence était son génie, elle était aussi son défaut. On peut dire avec vérité que trois excès de prudence dynastique furent les trois principales causes de sa perte : les fortifications de Paris qui menacèrent de loin la liberté; le mariage du duc de Montpensier en Espagne, présage de guerre de succession dans un intérêt dynastique; enfin, la régence donnée au duc de Nemours, qui enleva à la cause de la monarchie, en ce moment, l'innocence d'une jeune femme, et l'intérêt pour un enfant, ces prestiges infaillibles sur le peuple. »

Le départ du roi étant décidé, on avait fait demander des voitures aux écuries de la rue Saint-Thomas-du-Louvre. Ces équipages reçurent en chemin une décharge qui tua deux chevaux; le piqueur qui les précédait fut frappé d'une balle dans les reins. Son cheval prit le galop et l'emporta à travers la place du Carrousel, jusqu'à l'arc de triomphe, où le cavalier tomba expirant aux pieds du duc de Nemours; ce piqueur s'appelait Héron. Les équipages arrêtés par le peuple furent brûlés. Voyant que ce moyen de retraite manquait à son père, le prince chargea le général de Chabannes de faire venir d'autres voitures moins susceptibles d'attirer l'attention, à la grille des Tuileries dite *du Pont-Tournant*. Les premières qu'on trouva furent un petit coupé bleu, l'un de ceux qui servaient aux officiers d'ordonnance, et un cabriolet faisant aussi partie du service du château. On y joignit un second coupé, qui se trouvait là, et qui appartenait à une des personnes venues chez le roi.

Décidé à partir, Louis-Philippe ne retourna même point dans ses appartements. Il croyait, par son abdication, être rentré dans le droit commun, et ne devoir prendre nul souci de ce qu'il abandonnait. Il pensait conduire sa famille au château d'Eu, pour laisser aux choses le temps de s'arranger, et revenir ensuite prendre toutes les mesures qui étaient de sa vie privée et de ses intérêts personnels. Le roi, la reine, le duc de Montpensier, la princesse Clémentine, le duc de Saxe-Cobourg-Gotha son mari, leurs enfants, la duchesse de Nemours et les siens, quittèrent le palais par la porte du pavillon de l'Horloge, et s'avancèrent à travers le jardin par la grande allée du milieu. La famille royale était accompagnée des deux aides-de-camp de service les généraux de Berthois et Dumas, du docteur Pasquier, chirurgien du roi, de quelques officiers d'ordonnance, et de diverses gens du service inférieur. C'est à tort qu'il s'est accrédité dans l'opinion, et que plusieurs écrivains ont dit que le roi s'était retiré par le souterrain que recouvre la terrasse dite du bord de l'eau. La famille traversa le milieu du jardin et gagna ainsi la grille du Pont-Tournant. Le général de Rumigny, qui n'était pas de service ce jour-là, voyant le roi partir, courut prendre un peloton du 5e léger qui se trouvait de

garde au château, et en forma une sorte d'arrière-garde pour protéger, au besoin, la retraite de la famille.

Le général Regnauld de Saint-Jean-d'Angely, que nous avons déjà vu figurer comme commandant des troupes réunies sur la place de la Concorde, ayant été informé du départ du roi, donna ordre au colonel Reibell du 2e cuirassiers, qui se trouvait à la tête de deux escadrons auprès du pont de la Concorde, de se porter à la grille où les voitures venaient d'arriver, pour protéger le départ du roi.

Les cuirassiers accoururent au galop, colonel en tête, au Pont-Tournant, où ils arrivèrent juste au moment où la famille y paraissait. La foule se pressait déjà sur ce point. Le roi ne voulut point monter dans la voiture qui l'attendait depuis quelques instants. Il se dirigea vers l'asphalte du pied de l'obélisque, dans le dessein évident de parler à la foule, de réitérer lui-même la nouvelle de son abdication, et de jeter sa parole royale dans un conflit qu'il croyait désormais sans objet, par son sacrifice personnel.

Arrivé au pied de l'obélisque, Louis-Philippe, parfaitement calme, s'efforça donc de se faire entendre dans le tumulte qu'occasionnait déjà sa présence.

La reine, à laquelle il donnait le bras, était, comme lui, noble et ferme d'attitude :

« Mes amis ! — dit le roi, — que tout soit terminé... j'abdique.... je me retire... plus de sang ! » Et, s'adressant aux personnes de sa suite : « Qu'on aille chercher le général Bedeau... »

Mais la foule augmentait d'instant en instant; les cuirassiers qui enveloppaient la famille royale, et auxquels s'étaient joints quelques gardes nationaux à cheval, commençaient à ne contenir qu'à grand'peine la pression des masses, dont le cercle, sans cesse plus épais, encadrait le roi... Les généraux le supplièrent de monter en voiture, de ne pas attendre quelque événement ou probable ou possible. Le roi réitéra encore plusieurs fois l'expression de son désir de voir le général Bedeau.... Mais chaque minute qui s'écoulait était grosse d'un péril, et Louis-Philippe dut enfin céder aux prières de son entourage. Il monta dans le petit coupé bleu, auquel était attelé un vigoureux cheval. La reine y prit place à ses côtés, et on mit devant eux deux des enfants. Les autres membres de la famille se distribuèrent dans les voitures suivantes, et les cuirassiers, fendant la foule, le tout prit la direction de Passy. Au moment où la voiture qui portait le roi et la reine s'ébranlait, deux gardiens des Tuileries, qui avaient accompagné la famille au départ du château, voulant absolument suivre le roi, le colonel Reibell en mit un en croupe derrière un trompette, et fit grimper l'autre, le nommé Supply, sur le marchepied du siége, au risque de briser les ressorts déjà si chargés. On partit au grand trot. Le général Regnauld de Saint-Jean-d'Angely, et le commandant Pégoult, de l'état-major de la garde nationale, ancien officier de l'armée, lequel avait, en ces crises, témoigné du plus grand dévouement envers la famille royale, se mirent à la portière de gauche, et le colonel Reibell plaça son cheval à celle de droite. 200 cuirassiers du 2e, et une vingtaine

de gardes nationaux à cheval formèrent l'escorte. Le peuple, amassé sur la place de la Concorde, ne troubla ce départ suprême par aucune manifestation hostile. L'étonnement seul se voyait sur beaucoup de visages.

Le cortége était parvenu déjà au tiers de la route qui longe la Seine, lorsqu'on vit déboucher des Champs-Elysées, à la rencontre des voitures, une colonne de gens armés de fusils, de sabres, de bâtons, et poussant des cris sinistres. Le colonel Reibell s'élança au galop, suivi de trois ou quatre cuirassiers, à la rencontre de ces gens et les chargeant vigoureusement, les dispersa au milieu des arbres. Il n'y eut pas un coup de feu de tiré. Ce mouvement fut si rapide, que la tête de l'escorte ne s'en aperçut même pas.

Le convoi continua sans encombre sa route jusqu'à Saint-Cloud. Seulement un détachement du 7e régiment de cuirassiers, qui se trouvait sur la route, se joignit à l'escorte. Arrivée au château, la famille royale mit pied à terre. En ce moment, toute l'escorte cria : *Vive le roi!* Ceux des habitants de Saint-Cloud que la curiosité avait attirés sur ce point, s'unirent à ce cri, le dernier sans doute qui ait été proféré, en opposition avec celui de : *Vive la République!* qui retentissait déjà sur une foule de points de la capitale...

Sur les ordres du général Regnauld, le colonel Reibell s'était empressé de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer, au besoin, la défense du pont de Saint-Cloud. Un officier fut expédié par le chemin de fer de Versailles pour faire préparer des chevaux à Trianon. Le général de Rumigny, aide-de-camp et ami personnel de Louis-Philippe, arriva sur ces entrefaites. Il avait été séparé de la famille dans la cohue qui encombrait la place de la Concorde. Voulant la suivre, il avait d'abord enfourché le cheval d'un trompette pour s'élancer sur la trace des voitures, mais ce cheval se cabra sans vouloir marcher. Bien qu'il fût en bourgeois, le général fut reconnu de la foule, qui lui indiqua la direction qu'avait prise le cortége. Un élève d'état-major lui offrit son cheval, et le général s'élança sur la route de Saint-Cloud. Mais bientôt un groupe d'hommes armés lui barra le passage, criant : *A l'eau! à l'eau!* Le général descendit résolument de cheval, et marcha droit à eux. Cet acte d'audace le sauva. Il rendit sa monture à l'élève d'état-major, et continua sa route à pied. A la barrière il trouva une voiture qui le porta à Saint-Cloud. A dater de ce moment, il ne quitta plus le roi.

Prête à partir pour Versailles, la famille royale congédia l'escorte avec effusion. Le colonel Reibell, ami intime du duc d'Orléans, reçut particulièrement de la reine des adieux affectueux (1). Chacun remarqua combien l'attitude des deux royaux époux était empreinte d'une douleur calme et digne. La reine n'eut, dans tout le cours de cette pénible retraite, aucune des faiblesses de femme que lui prête M. de Lamartine dans son récit. Surexcitée, comme nous l'avons dépeinte lors des scènes du château, elle eut, lorsque tout fut perdu, le noble courage de sa grande infortune. Elle tomba en reine.

(1) Cet officier donna sa démission au mois de mai suivant; mais le général Cavaignac la refusa. Peu après, le colonel Reibell, qui était le plus ancien officier de son grade, fut fait général, et reçut le commandement de la cavalerie de Paris.

Lorsque nous aurons rapporté les événements ardents qui suivirent le départ du roi, nous raconterons quelques épisodes curieux, et encore inconnus, de son voyage à travers les départements pour gagner le rivage, d'où il s'embarqua pour l'Angleterre. Ces détails, puisés aux sources les plus authentiques, verront pour la première fois ici la publicité.

On raconte que, dans le trajet des Tuileries au Pont-Tournant, une jeune femme qui suivait le roi et la reine, s'égara dans son trouble. Pendant que les voitures disparaissaient sur la route de Saint-Cloud, elle errait seule, éperdue, sur la place de la Concorde, au milieu du peuple animé, et des insurgés en armes. Cette jeune femme, qui ne connaissait même pas Paris, c'était la duchesse de Montpensier, cette même princesse dont le mariage avec un fils de France avait tant contribué à la crise qui éclatait alors. On eût dit que le destin injuste punissait son innocence des torts d'une politique condamnée par la partie active de l'opinion, en ces deux pays qu'on avait espéré unir, dans les hypothèses de l'avenir. La duchesse de Montpensier, rejointe par un aide-de-camp du roi, le général Thierry, reçut l'hospitalité chez madame Jules de Lasteyrie.

Mais, avant de suivre la duchesse d'Orléans à la Chambre où elle va assister à la chute de ce pouvoir, qui, un moment, semblait devoir lui être transmis, finissons de raconter les événements dont la pression violente venait de motiver la retraite, ou, disons le mot, la fuite du roi.

Nous avons laissé le peuple affluant de toutes parts vers les Tuileries, et le centre de l'action engagé au Château-d'Eau de la place du Palais-Royal.

Donc, le peuple, pour réduire les soldats qui se défendaient dans ce poste, avec un véritable héroïsme, avait essayé d'y mettre le feu. On tirait toujours soit des barricades, soit des meurtrières. Une jeune femme, bravant les balles qui se croisaient sur cette place déserte, ramassait les blessés, et les recueillait dans sa demeure. Un homme du peuple s'approche d'elle, lui frappe sur l'épaule et lui dit : « Tu es une vraie Romaine ! » Cette jeune femme, qui méritait plus que cet éloge d'un insurgé, c'était mademoiselle Maria Lopez, aujourd'hui artiste au Théâtre-Français, et alors à l'Odéon.

Des médecins, des personnes charitables avaient improvisé une sorte d'ambulance dans la galerie vitrée du Palais-Royal, et à deux pas de la fusillade, on pansait les blessés qu'elle faisait.

Et, malgré l'incendie qui, tourmenté par le vent, entrait par les ouvertures du Château-d'Eau (1), dont les volets étaient charbonnés, le poste ne dis-

(1) Depuis on a démoli le Chateau-d'Eau de la place du Palais-Royal, qui avait été bâti en 1710 par Robert de Cotte; c'était la seule grande construction que nous eussions à Paris de l'époque de la régence. Après février, on l'a condamné, comme si c'eût été une seconde Bastille, parce qu'on s'y était tiré des coups de fusil. A ce compte, on aurait dû, en 1830, ne pas laisser le Louvre debout. Il vaut mieux croire qu'on n'a pas voulu rebâtir ce que l'incendie avait détruit. Mais rien n'empêchait de conserver la fontaine centrale; il eût été si facile d'en numéroter les pierres, de la porter ailleurs, au Luxembourg par exemple, comme pendant à celle de Jacques Desbrosses, ou de la mettre dans une de nos rues; elle était certainement supérieure à plus d'une fontaine nouvelle, notamment la fontaine Cuvier. Et même, si l'on reculait devant une dépense quelconque, il n'eût rien coûté de sauver au moins les

continuait pas de se défendre; les balles passaient à travers la flamme. Pourtant celles des soldats devinrent peu à peu plus rares, puis tout se tut. Alors on vit brusquement s'élancer de la terrasse supérieure une colonne de flammes dans laquelle pétillaient les étincelles de mille débris consumés, et la voûte du corps-de-garde s'affaissa. Tout l'édifice s'écroula... ne laissant que sa façade à la fois noircie par la flamme, et criblée de taches blanches au choc des balles entamant la pierre. Le lendemain on voulut compter les cadavres... on ne trouva que des débris humains sanglants, calcinés... Le capitaine avait été tué des premiers. Un lieutenant qui, avec un petit nombre de soldats, réussit, le combat fini, à se soustraire à une mort inutile, a été décoré depuis.

On dit que ce fut là que retentit, pour la première fois, sous l'initiative de M. Etienne Arago, le cri de : *Vive la République !* La foule victorieuse se précipita vers le Carrousel. C'était un peu après que le roi s'en était retiré.

La place, nous l'avons déjà dit, contenait environ 3,000 hommes d'infanterie, deux escadrons de dragons, six pièces de canon en batterie, un certain nombre de gardes municipaux et quelques adjudants du palais armés. Se renfermant dans la cour des Tuileries, protégée par la grille et ayant du canon pour défendre les passages, cette force eût certainement pu faire une vive résistance. Elle se tenait là, l'arme au pied, écoutant la fusillade de la place du Château-d'Eau.

Un lieutenant dans la 5e légion de la garde nationale, le docteur Aubert-Roche, se présenta comme une sorte de parlementaire à la grille, exprimant, dans un grave intérêt, le désir de parler au commandant des Tuileries. On le laissa entrer, et il rejoignit le duc de Nemours sous le pavillon de l'Horloge.

— Monseigneur, — lui dit-il, — si le château n'est pas remis à l'instant à la garde nationale, un terrible combat va s'engager.

Le prince se consulta un moment avec son état-major, puis se décida à donner l'ordre de retraite. L'artillerie sortit par la grille du Palais-Royal; l'infanterie et la cavalerie suivirent le duc de Nemours par le pavillon de l'Horloge. On eut une peine infinie à faire gravir, puis redescendre, aux chevaux, les degrés du double péristyle ; il fallut, pour y réussir, jeter des tapis, des paillassons, sur les escaliers de pierre. On opéra cette retraite avec une telle précipitation, qu'on oublia tous les postes de l'intérieur.

La garde nationale pénétra alors dans la cour des Tuileries, la crosse du fusil en l'air. On doit déplorer que les chefs de cette garde, qui semblait s'être efforcée depuis deux jours de se poser en médiatrice entre le pouvoir et l'insurrection, c'est-à-dire entre les deux partis combattants, n'aient pas eu l'énergie suffisante pour empêcher une foule exaltée, formée de gens de

figures de la Seine et de la Nymphe d'Arcueil, que Coustou le jeune avait gracieusement couchées sur les rampants du fronton ; elles eussent été au musée Cluny rejoindre les beaux bas-reliefs de la Seine et de la Marne, derniers débris de la porte Saint-Antoine, qu'on laisse, il est vrai, ronger par la mousse, et qui seront bientôt perdus, si on ne les met à couvert. Ces figures de Coustou étaient charmantes, mais personne ne s'est souvenu d'elles, et on a laissé la pioche stupide des démolisseurs les pulvériser comme la dernière pierre du bâtiment.

toutes sortes : insurgés, combattants, pillards, de pénétrer dans ce palais, dont il eût été si noble et si glorieux à la milice citoyenne de protéger l'inviolabilité. Qui risquait-elle d'avoir pour adversaires, en prenant, au dedans des grilles, la position qu'abandonnaient les troupes, position qu'elle pouvait appuyer au besoin des six pièces d'artillerie? Les voleurs, les pillards, toute la bande de pêcheurs en eau trouble, comptant sur le sac de cette riche demeure, et voilant d'ignobles calculs sous un grossier vernis de patriotisme, de haine contre la royauté. Quant au vrai peuple, à celui qui, conviction ou entraînement, en faisant cette révolution imprévue, ne pouvait souiller sa victoire par une déshonorante solidarité avec la canaille, celui-là, disons-nous, se fût arrêté devant la plus simple représentation de ce qu'il se devait à lui-même !

Mais il n'en fut malheureusement pas ainsi. Les gardes nationaux, au nom desquels la remise du palais avait été demandée, se laissèrent suivre, en dedans des grilles, par une foule au milieu de laquelle se trouvaient un tas de drôles ivres de toutes les ivresses.....

Pour donner une idée de ce qui se passa dès lors dans ce palais, si déplorablement abandonné par ceux qui le pouvaient faire respecter, nous croyons ne pouvoir mieux jouir des avantages de notre éclectisme, qu'en empruntant quelques fragments du récit de ce sac furieux, à l'auteur du meilleur ouvrage qui en ait consacré l'histoire. L'auteur que nous citons est un franc admirateur du peuple, dans les rangs duquel seulement, il ne trace point, suivant nous, assez de catégories. Son récit n'est donc pas suspect d'exagération, et l'on doit croire qu'il a plutôt estompé que forcé le tableau. Voici quelques extraits de ce récit :

« Depuis le 10 août 1792, c'était la troisième fois que le peuple chassait la royauté de la forteresse où elle s'abritait derrière ses courtisans. Des colonnes populaires et des gardes nationaux, à la suite du lieutenant Aubert-Roche, y avaient précédé le torrent qui y fit invasion par toutes les issues, brisant, renversant tout sur son passage. Lambris dorés, glaces, tentures, tapis, cristaux, porcelaines, vases de Chine, meubles de boule, meubles incrustés d'ivoire ou d'agate, tout ce luxe qui était autant de somptueuses insultes à la misère du peuple, tout cet éclat auquel ses yeux n'étaient pas accoutumés, toutes ces magnificences accumulées, réalisant pour lui la royauté extérieure, tout cela fut broyé, déchiré, jeté aux vents par les fenêtres, foulé aux pieds. Livres, albums, dessins, statues, furent mis en pièces. »

Et plus loin :

« Au milieu des drames les plus sévères du peuple français, des scènes comiques viennent toujours contraster avec la partie sérieuse ou tragique. En entrant au palais des Tuileries, quelques minutes après la prise du Château-d'Eau, M. Étienne Arago trouva au rez-de-chaussée un registre où s'inscrivaient naguère les visiteurs de la famille royale. Prendre une plume, ouvrir le registre, y écrire son nom, fut pour M. Arago l'affaire d'un instant ; et une multitude de citoyens s'amusèrent à continuer cette innocente plaisanterie.

« Dans l'ivresse de leur triomphe, les combattants se mirent aux fenêtres, et l'air retentit des accents de la victoire.

« Dans la salle du trône deux magnifiques faisceaux de drapeaux tricolores paraient le fauteuil royal sur lequel chaque vainqueur venait s'asseoir. Un homme du peuple essuya sur le velours de ce symbole monarchique ses souliers ferrés et couverts de boue. Du haut de cette tribune improvisée, il y proclama la République. D'unanimes acclamations, des applaudissements, des bravos frénétiques couvrirent la voix de l'orateur. — Nous ne nous sommes pas battus, dit-il, pour nous courber devant le sceptre d'un enfant, sous une régence en quenouille. — Non! non! ni royauté, ni régence! s'écria-t-on. Vive la République! Et, comme consécration de ces paroles, une balle fit voler en éclats le buste de Louis-Philippe : on exécuta la royauté en effigie. Puis le trône fut arraché de son piédestal et porté en triomphe sur la place de la Bastille. On le brûla au pied de la colonne de Juillet.

« De nouvelles masses arrivaient encore, arrivaient toujours aux Tuileries, et il en résulta une agglomération inouïe, des torrents furieux se heurtant, s'entre-choquant dans les corridors, dans les escaliers, sous les péristyles, dans les appartements où chacun écrivait sa pensée à coups de crosses de fusil, à coups de baïonnettes, à coups de sabres, de piques, de pistolets.

« Ce fut un spectacle étrange, une dévastation générale, mais méthodique pourtant. Les portraits du prince de Joinville, du duc et de la duchesse d'Orléans furent épargnés. Ceux des autres membres de la famille royale furent lacérés. Dans la salle des maréchaux on déchira certains portraits qui rappelaient des souvenirs de trahison ou d'odieux servilisme. La figure en pied du maréchal Soult, ainsi que celle du maréchal Bugeaud furent mises en lambeaux.

« Du haut en bas le palais semblait rouler des avalanches humaines, et c'étaient des cris, des chants, des vociférations, des gestes destructeurs, un tumulte assourdissant au milieu duquel s'accomplissaient à la fois des enfantillages et des actes de grandeur, des scènes de bouffonnerie et des actions chevaleresques. Ici un homme du peuple mettait un bandeau sur les yeux d'un buste du roi en disant : — C'est toi qui es aveugle! faisant ainsi allusion au dernier discours de la couronne devant les chambres. Et autour de la dernière table servie pour la royauté, se pressaient des groupes de combattants qui terminaient le repas interrompu par une révolution. Plus loin des hommes, la figure et les mains noircies par la poudre, s'affublaient des délicats vêtements des dames de la cour; ils se couvraient de riches dentelles, d'élégantes fourrures, de chapeaux à plumes ou à fleurs; dans la chambre du roi, un gamin plaçait fièrement sur sa tête le chapeau à cornes de Louis-Philippe; d'autres s'arrachaient des lambeaux d'uniformes, de splendides livrées écarlates, et tous se promenaient dans ces accoutrements bizarres, lançant ensuite par les fenêtres les insignes royaux (1). »

(1) Voici un fait qui peut donner une idée de l'importance des dégâts qui ont été commis,

Plus loin le même écrivain cite ce fait philosophique :

« La minute, la seconde où le château a été pris, fut constatée. Un doigt presque aussi puissant que celui de Dieu a arrêté le temps. Le mouvement du grand horloge fut brisé, et l'aiguille impassible, inexorable, a marqué l'heure de la victoire du peuple, de la chute de la royauté en France : *Une heure et demie!* »

« Quant tout fut mutilé, détruit, pulvérisé, lancé par les fenêtres, — dit un autre narrateur républicain ; — quand la colère du peuple se fut pleinement exercée, assouvie, fatiguée sur cette demeure toute vivante encore de ses hôtes et toute pleine de leur présence ; quand d'immenses bûchers allumés sur la place achevèrent de réduire en cendre ce qui avait échappé à la hache, au marteau ou au sabre dans ce splendide musée qu'avaient peu à peu formé autour d'eux le roi et les princes, une main inconnue écrivit sur un des piliers des Tuileries : *Hôtel des invalides civils!* »

« Le peuple de Paris a une philosophie gouailleuse qui se fait jour dans toutes les occasions, — dit un autre témoin oculaire de ces excès. — Pendant que la foule assouvissait ses fureurs sur tant d'objets précieux, l'auteur de ces lignes, qui était entré dans ce palais en curieux, pour assister de près à ce mélancolique spectacle, aperçut, couché sur la balustrade d'une fenêtre de la salle des maréchaux, un homme en blouse, qui fumait tranquillement sa pipe, sans s'embarrasser autrement de ce qui se passait autour de lui. — Savez-vous pourquoi, me dit-il en me regardant avec un sourire sceptique, je suis venu m'installer sur la balustrade de cette fenêtre ? C'est que je me suis rappelé, en arrivant, que j'avais fumé à la même place en 1830... A tous les branle-bas je viens fumer ici ; c'est mon privilége. Ne le dites pas aux autres... ; à la prochaine révolution des intrigants pourraient me prendre ma place ! »

Le soir, il y eut bal aux Tuileries. Le peuple, après avoir brûlé le trône, déchiré le dais royal, voulut danser sous ces lambris aux sons du piano de la duchesse de Nemours, pendant qu'ailleurs des gens, mieux avisés, montaient à l'assaut des places...

On assure que ce fut le fils d'un ancien ministre de Charles X qui tint le piano... Une justice sommaire fut faite des pillards maladroits. Ceux des révolutionnaires honnêtes qui, venus là dans le seul but politique d'humilier

pendant les journées de février, entre les deux palais des Tuileries et du Palais-Royal. On lisait en février dernier, dans divers journaux, l'avis suivant : « La liquidation de l'ancienne liste civile fera vendre le 14 de ce mois, par ministère de commissaire-priseur, *vingt-cinq mille kilogrammes* de débris de glace et de cristaux, provenant du mobilier et des services de l'ancien Palais-Royal. Précédemment on avait vendu pour 6,000 fr. de tessons de porcelaine. »

Celui qui écrit ces lignes, enfin, se trouvant à Londres, quelques mois après la révolution, on vint l'aviser qu'une forte partie de tableaux, d'objets d'art et de mobilier, était à vendre chez des Juifs, le tout provenant du triple sac des chateaux susnommés et de Neuilly. Entraîné par la curiosité, il vit une foule de tableaux des maîtres actuels de l'art, dont les toiles roulées avaient été coupées autour des cadres qui ne se pouvaient transporter.

Il y avait des uniformes des princes, et jusqu'à des déguisements fort riches, faits pour les bals costumés de la cour. Pour emporter une preuve matérielle de ces importants détournements, il crut pouvoir se permettre l'acquisition d'un simple verre de cristal portant gravé, sous la couronne royale, le chiffre L.-P.

la royauté, surprirent les filous les mains dans les meubles, les fusillèrent sur-le-champ. On exposa leurs cadavres avec cet écriteau : *Mort aux voleurs!*

Le fauteuil de velours rouge à crépines d'or qu'on appelle vulgairement le trône, porté triomphalement sur les boulevarts à travers les barricades, et au son des tambours battant la charge, fut escorté d'une foule de combattants, brandissant presque tous quelques oripeaux arrachés aux tentures des salons royaux. Comme on l'a dit, le fauteuil symbolique fut brûlé au pied de la colonne de Juillet aux cris répétés de : *Vive la République!*

Pour abréger ces récits des fureurs populaires, nous dirons que les appartements du Palais-Royal furent dévastés comme ceux des Tuileries. Il nous reste à suivre au palais législatif le cours politique des événements.

Les abords de la Chambre étaient dégarnis de troupes. M. Odilon Barrot avait chargé M. de Courtais de faire retirer les six escadrons de dragons et de hussards, ainsi que le 42e de ligne, qui se trouvaient là le matin. Quelques gardes nationaux seulement étaient restés, seuls protecteurs de la Chambre contre une invasion. Celle-ci était réunie depuis midi ; inquiète, tumultueuse, disséminée par groupes dans la salle des Pas-Perdus ; elle ne savait ni quoi espérer, ni quoi redouter, ni quoi résoudre. L'Etat avait-il encore un chef? y avait-il des ministres? Les troupes étaient-elles commandées? M. Thiers arrive. On l'entoure, on l'accable de questions.

« La marée monte... monte toujours! — dit-il, — que va-t-elle engloutir? » M. Thiers, qui cherchait quelqu'un, disparaît bientôt. On demande M. Sauzet pour tenter d'ouvrir la séance ; il arrive enfin. Le banc des ministres est vide. Les centres semblent frappés de stupeur. Il n'y a personne dans les tribunes publiques, d'ordinaire si encombrées. La séance s'ouvre, et M. Charles Laffitte monte à la tribune pour proposer à l'Assemblée de se tenir en permanence devant les graves événements en train de s'accomplir. La Chambre adopte, et la séance est suspendue, faute de travail possible à l'ordre du jour. Bientôt un officier arrive, va parler bas au président, et celui-ci, agitant sa sonnette, se lève et s'écrie :

« Messieurs, je vous annonce l'arrivée de madame la duchesse d'Orléans et des jeunes princes ses fils! » Il faut dire qu'à cette heure on ignorait encore, à la Chambre, le départ du roi. On s'attendait donc à la régence, et l'on pensait que la princesse venait présenter son fils roi à l'adoption des représentants du pays.

On apporte en hâte des siéges au pied de la tribune ; la porte de l'hémicycle s'ouvre en face du président, et la princesse s'avance, vêtue de noir, suivant sa constante habitude, depuis la mort du prince royal. Elle conduit d'une main le comte de Paris, et de l'autre le duc de Chartres. Son voile, relevé sur son chapeau, laisse voir sa pâleur et l'humidité de son regard. Pourtant sa démarche est ferme, son attitude courageuse ; on voit que la mère, la princesse ont réussi à dominer les émotions de la femme. Le duc de Nemours l'accompagne ; il est en uniforme, ainsi que divers généraux qui suivent. M. Dupin est du cortége. Des gardes nationaux forment l'escorte.

La duchesse d'Orléans va d'abord s'asseoir sur un des premiers bancs du rang inférieur. M. Emile de Girardin, qui se trouve derrière elle, l'invite à monter à la tribune pour lire un papier qu'elle tient à la main. Mais des conseils contraires lui sont donnés, et elle va s'asseoir au pied de la tribune, ses enfants à ses côtés. Ils sont l'un et l'autre en petite veste noire. Leur visage exprime un étonnement curieux, car leur catastrophe est un spectacle pour leur innocence. Le duc de Nemours est debout derrière sa belle-sœur. Il porte tous ses insignes. Son visage est calme. On y lit la satisfaction intérieure d'un acte de dévouement oublieux de l'ambition autant que du péril. Il était resté le dernier aux Tuileries, au moment de l'invasion du peuple, pour protéger la retraite de la princesse, fidèle à la mémoire de son frère, dans la personne de ses neveux.

A cette entrée solennelle, il s'est fait le plus grand silence dans l'assemblée. M. Dupin monte à la tribune, provoqué par M. Lacrosse qui, tout en se défiant de lui-même, sent cependant le prix des instants.

M. Dupin s'était trouvé aux Tuileries auprès de la duchesse d'Orléans, à cette heure critique, en compagnie du général Gourgaud, du duc d'Elchingen, fils du maréchal Ney, de MM. de Montguyon et de Boismilon et de plusieurs autres personnages. M. Dupin s'était présenté à l'heure décisive où la révolution cherchait un drapeau, espérant les trouver dans cette femme et cet enfant. Il avait pensé que la duchesse d'Orléans pouvait en ces conjonctures extrêmes, jouer le rôle de Marie-Thérèse, et il venait demander à la veuve du prince royal si elle était disposée à agir.

— Guidez-moi, monsieur, — avait répondu la princesse, — ma vie appartient à la France et à mes enfants!

Et l'on était parti pour la Chambre législative. En effet, la régence, déjà perdue dans la rue, pouvait se retrouver à l'Assemblée, si des hommes d'autorité et d'énergie s'étaient trouvés là pour diriger la révolution, en l'acceptant nettement, au lieu de la subir. Si un homme populaire, mais neuf pour la situation, M. de Lamartine, par exemple, était monté avec la duchesse d'Orléans et ses enfants dans une calèche découverte, parcourant les boulevarts au milieu de quelques-uns de nos glorieux généraux d'Afrique, il est plus que probable qu'à la présence de cette femme respectée de tous, présentant au peuple ses innocents enfants, cette éloquence en action eût, la pitié aidant, fait acclamer la régence, à laquelle se seraient ralliés du premier coup l'immense quantité de gens qui commençaient à voir que les choses dépassaient leurs prévisions ou leurs désirs. Le reste eût cédé à la contagion, ou à la nécessité. Mais déjà, comme on va le voir, M. de Lamartine se préparait un autre rôle... L'illustre poète ne l'a pas gardé longtemps.

M. Dupin, disions-nous, invité par M. Lacrosse, monte à la tribune. Cet orateur n'était évidemment pas celui de la circonstance. La Chambre, en défiance, comprit qu'elle allait entendre par sa voix la pensée du vieux roi. M. Dupin sentit lui-même l'inopportunité de sa parole, en objectant qu'il ne l'avait pas demandée. Mais nul ne semblait prêt à parler... Il parla.

« Messieurs, — dit-il d'un ton où, suivant l'expression d'un poète, *on sentait trembler la monarchie dans sa voix*, — vous connaissez la situation de la capitale; les manifestations qui ont eu lieu, viennent d'amener l'abdication de S. M. Louis-Philippe, qui a déclaré qu'il déposait le pouvoir et qu'il en laissait la libre transmission sur la tête du comte de Paris.... avec la régence de madame la duchesse d'Orléans. »

De vives acclamations accueillent ces paroles. Les centres font retentir les cris de : *Vive le roi! vive le comte de Paris! vive la régente!*

« Messieurs! — reprend M. Dupin avec une adresse pleine d'expérience, — vos acclamations, si précieuses pour le nouveau roi et pour madame la régente, ne sont pas les premières qui l'aient saluée; elle a traversé à pied les Tuileries et la place de la Concorde, escortée par le peuple, par la garde nationale, exprimant ce vœu, comme il est au fond de son cœur, de n'administrer qu'avec le sentiment profond de l'intérêt public, du vœu national, de la gloire et de la prospérité de la France. »

M. Dupin descend de la tribune. Plusieurs voix y appellent M. Barrot, qui est toujours absent.

« Je demande, — reprend M. Dupin de sa place, — en attendant l'acte d'abdication, qui nous sera probablement remis par M. Barrot, que la Chambre fasse inscrire au procès-verbal les acclamations qui ont accompagné ici et salué dans cette enceinte le comte de Paris comme roi de France et madame la duchesse d'Orléans comme régente, sous la garantie du vœu national. »

M. Sauzet se lève :

« Il me semble,—s'empresse-t-il de dire,—que la Chambre par ses acclamations unanimes...

Mais de vives protestations interrompent ces paroles. Au même instant l'entrée des couloirs est forcée, et un flot de gens, de gardes nationaux la baïonnette au bout du fusil, d'hommes du peuple armés, pénètrent dans la salle. Les huissiers sont impuissants à contenir cette invasion. Des députés s'empressent de faire comme un rempart de leur corps à la duchesse d'Orléans, voyant que des ouvriers apostrophent le duc de Nemours. Le général Oudinot de Reggio s'élance un des premiers contre ce flot armé, et, le traversant intrépidement, il court réclamer l'appui de la garde nationale campée dans la cour. Mais les gardes nationaux, tout en feignant de se rendre à son appel pour sauvegarder l'inviolabilité de l'assemblée et le respect dû à une femme que menacent des baïonnettes françaises, les gardes nationaux, disons-nous, sont, au fond, décidés à temporiser avec l'événement...

Mais on fait à l'intérieur mille efforts pour reprendre la séance si brusquement interrompue. M. de Lamartine (avoue-t-il lui-même dans le récit qu'il a écrit de ces journées) « sent que la délibération va perdre sa liberté si on discute la régence devant la régente et ses enfants. » C'est dire qu'à cette heure déjà, M. de Lamartine ne voulait pas la régence, et qu'il s'efforçait de la faire repousser. « Je demande, — dit-il habilement, — à M. le président de suspendre la séance, par le double motif du respect dû à la représentation nationale et de celui qu'on doit aussi à l'auguste princesse qui est ici devant nous. »

M. Sauzet, qui se montra, en ces heures solennelles, si au-dessous du rôle immense qu'il avait à y jouer, céde au conseil. Il déclare la séance suspendue jusqu'à ce que la princesse soit retirée. La princesse hésite... Elle sent que, si elle part, elle emporte la régence hors de l'enceinte avec elle..... Le général Oudinot s'élance à la tribune :

« On fait appel à tous les sentiments généreux, — s'écrie le loyal soldat. — La princesse, on vous l'a dit, a traversé les Tuileries et la place de la Concorde, seule, à pied, avec ses enfants, aux acclamations publiques. Si elle désire se retirer, que les issues lui soient ouvertes, que nos respects l'entourent comme elle était entourée tout à l'heure des respects de la ville de Paris. Accompagnons-la où elle veut aller. Si elle demande à rester dans cette enceinte, qu'elle reste, et elle aura raison, car elle sera protégée par notre dévouement. »

Le tumulte grossit aux portes des couloirs; des tribunes envahies tombent des propos indignes de telles oreilles... En ce moment, M. Odilon Barrot entre dans la salle. Le président Sauzet essaie d'obtenir le silence.... M. Marie a succédé à la tribune au général Oudinot, dont le généreux effort semble devoir rester sans effet. Il faut rapporter ici ces divers lambeaux de discours qui furent comme l'oraison funèbre de la monarchie de juillet, afin qu'on y suive le développement, d'abord timide, puis bientôt hardi, de l'idée nouvelle :

« Messieurs! — dit M. Marie, lorsqu'on eut réussi à obtenir un peu de silence, — dans la situation où se trouve Paris, vous n'avez pas un moment à perdre pour prendre des mesures qui puissent avoir autorité sur la population. Depuis ce matin le mal a fait des progrès immenses, par des délibérations inutiles : vous ne savez pas jusqu'à quel point le désordre peut aller. Il est donc urgent de prendre un parti... Mais quel parti prendre? On vient de proclamer la régence de madame la duchesse d'Orléans; vous avez une loi qui a nommé régent le duc de Nemours; vous ne pouvez pas aujourd'hui faire une régence; il faut que vous obéissiez à la loi. Cependant il faut aviser; il faut à la tête de la capitale comme à la tête de tout le royaume, d'abord un gouvernement imposant; *je demande qu'un gouvernement provisoire soit constitué.* Quand ce gouvernement aura été constitué, il avisera; il pourra aviser, concurremment avec les chambres, et il aura autorité dans le pays : ce parti pris à l'instant même, le faire connaître dans Paris, c'est le seul moyen d'y rétablir la tranquillité : il ne faut pas en pareil moment perdre son temps en vains discours.

« Voici, messieurs, ma proposition : je demande que sur-le-champ un gouvernement provisoire soit organisé. »

Les tribunes publiques et celles des journalistes applaudissent à cette motion. M. Marie avait, au milieu de l'incertitude générale des esprits, porté à la régence un coup décisif. Cet exemple est suivi par M. Crémieux.

« Dans un pareil moment, — dit-il, — il est impossible que tout le monde soit d'accord pour proclamer madame la duchesse d'Orléans pour régente et M. le comte de Paris pour roi : la population ne peut pas accepter immédiatement cette proclamation. En 1830, nous nous sommes fort hâtés, et nous voici, en 1848, obligés de recommencer. Nous ne voulons pas, Messieurs, nous hâter en 1848; nous voulons procéder régulièrement, légalement, fortement.

« Le gouvernement provisoire que vous nommerez ne sera pas seulement chargé de maintenir l'ordre, mais de nous apporter ici des institutions qui protégent toutes les parties de la population, ce qui lui avait été promis et ce qu'il n'a pu trouver depuis 1830.

« Quant à moi, je vous le déclare, j'ai le plus profond respect pour madame la duchesse d'Orléans. J'ai conduit tout à l'heure, j'ai eu ce triste honneur, la famille royale jusqu'aux dernières voitures qui l'emportent dans son voyage : je n'ai pas manqué à ce dernier devoir, et j'ajouterai que toutes les populations qui étaient répandues sur la route ont parfaitement accueilli le malheureux roi et sa malheureuse famille. Mais maintenant, Messieurs, la généralité de la population parisienne, la fidèle garde nationale ont manifesté leur opinion légale. Eh bien! la proclamation qui vous est proposée en ce moment violerait la loi qui est déjà portée.

« Nommons un gouvernement provisoire; qu'il soit juste, ferme, vigoureux, ami du pays, auquel il puisse parler, pour lui faire comprendre que, s'il a des droits que tous nous saurons lui donner, il a aussi des droits qu'il doit savoir remplir.

« Croyez-nous un peu, nous vous en supplions; nous sommes arrivés aujourd'hui à ce que devait nous donner la révolution de juillet. Nous n'avons pas voulu le changement de quelques hommes; sachons profiter des événements, et ne laissons pas à nos fils le soin de renouveler cette révolution. Je demande l'institution d'un gouvernement provisoire formé de cinq membres. »

Et chaque instant qui passe, chaque parole qui se dit, enlèvent un fleuron

à cette couronne aux trois quarts brisée, qui s'échappe de la tête d'un roi enfant! M. Odilon Barrot va essayer de l'y retenir, en cherchant à atténuer la portée des paroles des deux précédents orateurs :

« Jamais, dit-il, nous n'avons eu plus besoin de sang-froid et de prudence! Puissiez-vous être tous unis dans un même sentiment, celui de sauver le pays du plus détestable des fléaux, la guerre civile. Les nations ne meurent pas, mais elles peuvent s'affaiblir dans des dissensions intestines, et jamais la France n'a eu plus besoin de toute sa grandeur et de toute sa force.

« Notre devoir est tout tracé. Il a heureusement cette simplicité qui saisit toute une nation; il s'adresse à ce qu'elle a de plus généreux et de plus intime, à son courage, à son honneur.

« La couronne de juillet repose sur la tête d'un enfant et d'une femme. »

De vives acclamations partent des centres à ces paroles. La duchesse se lève et salue l'assemblée. Elle fait aussi saluer le jeune comte de Paris. Elle semble vouloir parler; mais on crie à M. Barrot de continuer, et elle se rassied.

M. Barrot reprend :

« C'est au nom de la liberté politique dans notre pays, c'est au nom des nécessités de l'ordre surtout, au nom de notre union et de notre accord dans les circonstances si difficiles, que je demande à tout mon pays de se rallier autour de ses représentants de la révolution de juillet. Plus il y a de grandeur et de générosité à maintenir et à relever ainsi la pureté et l'innocence, et plus mon pays s'y dévouera avec courage. Quant à moi, je serai heureux de consacrer mon existence, tout ce que j'ai de facultés dans ce monde, à faire triompher cette cause, qui est celle de la vraie liberté dans mon pays.

« Est-ce que par hasard on prétendrait remettre en question ce que nous avons décidé par la révolution de juillet? Messieurs, la circonstance est difficile, j'en conviens, mais il y a dans ce pays de tels éléments de grandeur, de générosité et de bon sens, que je suis convaincu qu'il suffit de leur faire appel, pour que la population de Paris se lève autour de cet étendard. Il y a là tous les moyens d'assurer toute la liberté à laquelle ce pays a droit de prétendre, de la concilier avec toutes les nécessités de l'ordre qui lui sont si nécessaires, de rallier toutes les forces vives de ce pays et de traverser les épreuves qui lui sont peut-être réservées. Ce devoir est simple, tracé par l'honneur, par les véritables intérêts du pays. Si nous ne savons pas le remplir avec fermeté, persévérance, courage, je ne sais quelles peuvent en être les conséquences! Mais soyez convaincus, comme je le disais en commençant, que celui qui a le courage de prendre la responsabilité d'une guerre civile, au sein de notre noble France, celui-là est coupable au premier chef, celui-là est criminel envers son pays et envers la liberté de la France et du monde entier. Quant à moi, Messieurs, je ne puis prendre cette responsabilité; la régence de la duchesse d'Orléans, un ministère pris dans les opinions les plus éprouvées, vont donner plus de gages à la liberté, et puisse un appel au pays, à l'opinion publique, dans toute sa liberté, se prononcer alors, et se prononcer sans s'égarer jusqu'à des prétentions rivales de la guerre civile!...

« Se prononcer au nom des intérêts du pays et de la vraie liberté, voilà, quant à moi, quel est mon avis, quelle est mon opinion. Je ne pourrais pas prendre la responsabilité d'une autre situation. »

M. de Larochejacquelein succède à la tribune à l'orateur qui en descend après avoir soutenu la régence.

« Nul plus que moi,—dit le marquis légitimiste,—ne respecte et ne sent profondément ce qu'il y a de beau dans certaines situations, je n'en suis pas à ma première épreuve; je répondrai à M. Barrot que je n'ai pas la folle prétention de venir élever ici des prétentions contraires; non, mais je crois que M. Barrot n'a pas servi comme il aurait voulu les servir, les intérêts pour lesquels il est monté à cette tribune, en s'avançant autant qu'il l'a fait.

« Messieurs, il appartient peut-être bien à ceux qui, dans le passé, ont toujours servi les rois de parler maintenant du pays et de parler du peuple.

« Aujourd'hui vous n'êtes rien, plus rien! »

Les centres protestent énergiquement contre ces dernières paroles. Ils ne veulent pas être congédiés du même coup que la monarchie; ils lèvent les bras pour soutenir encore la voûte chancelante de l'édifice qui s'écroule sur leur tête.

M. de Larochejaquelein reprend :

« Quand je dis que vous n'êtes rien, je ne croyais pas soulever tant d'orages. Ce n'est pas moi, député, qui vous dirai que la Chambre des députés n'existe plus comme Chambre...... je dis qu'elle n'existe plus comme.... »

Un grand tumulte empêche de saisir les derniers mots de l'orateur. C'est un nouveau flot de peuple qui fait invasion dans la Chambre. On y voit des étudiants, des ouvriers, des élèves de l'Ecole polytechnique. Le colonel Dumoulin pose un drapeau sur la tribune. Cette invasion s'opère avec une sorte de régularité toute militaire. Seulement on distingue dans la masse un garçon boucher, le tablier taché de sang. Cet homme réussit à se glisser jusqu'au banc des ministres...

Malgré son air pacifique, cette invasion répand cependant une vive émotion dans l'assemblée. Les députés gravissent les bancs les plus élevés. La duchesse d'Orléans reste paisible à sa place. Le duc de Nemours prend des notes à ses côtés. Les enfants regardent avec curiosité....

On dit que, du haut de la tribune des journalistes, M. Armand Marrast, ne comprenant rien à cette invasion aux allures pacifiques, en mit en doute la sincérité. Il apprend bientôt que ces hommes ont été introduits par le général d'Houdetot....

« Ce n'est pas là le vrai peuple! — dit-il, — celui-là vient proclamer la régence... Je vais, moi, chercher le vrai peuple! »

Et il part.

Mais c'est au tour de M. Ledru-Rollin d'apporter à la tribune les aspirations avancées du parti dont il est l'un des chefs :

« Au nom du peuple, partout en armes, — dit-il, — maître de Paris, quoi qu'on fasse, je viens protester contre l'espèce de gouvernement qu'on est venu proposer à cette tribune. Je ne fais pas comme vous une chose nouvelle, car, en 1842, lors de la discussion de la loi de régence, seul dans cette enceinte, j'ai déclaré qu'elle ne pouvait point être faite sans un appel au pays.

« On vient tout à l'heure de vous parler de la glorieuse révolution de 1789. Prenons bien garde que les hommes qui en parlent ainsi n'en connaissent pas le véritable esprit, et ne veuillent pas surtout en respecter la Constitution.

« En 1791, dans le texte même de la Constitution, on a déclaré que l'Assemblée constituante, l'Assemblée constituante, comprenez-le bien, avec des pouvoirs spéciaux, n'avait pas le droit de faire une loi de régence, et qu'il fallait un appel au pays pour la faire.

« Or, Messieurs, depuis deux jours nous nous battons pour le droit. Eh bien! si vous résistez et si vous prétendez qu'un gouvernement par acclamation, un gouvernement éphémère qu'emporte la colère révolutionnaire, si vous prétendez que ce gouvernement existe, nous nous battrons encore au nom de la Constitution de 1791 qui plane sur le pays, qui plane sur notre histoire, et qui veut qu'il y ait un appel fait à la nation pour qu'une régence soit possible.

« Pas de régence possible, ainsi qu'on vient d'essayer de l'implanter d'une façon que je dirais véritablement singulière et usurpatrice!

« Comment! tout à coup, sans nous laisser délibérer, vous-même majorité, venir briser la loi que vous avez faite contre nos efforts en 1842! Vous ne le voudriez pas. C'est un expédient qui n'a pas de racines dans le pays.

« Au nom même du droit que, dans les révolutions même, il faut savoir respecter, car on n'est fort que par le droit, je proteste, au nom du peuple, contre votre nouvelle usurpation.

« Vous avez parlé d'ordre, d'effusion de sang. Ah! l'effusion de sang nous touche, car nous l'avons vu d'aussi près que personne... 3,000 hommes sont morts... »

Au moment où M. Ledru-Rollin prononce ces paroles, le garçon boucher, debout au banc des ministres s'élance sur des banquettes en levant le bras

vers la duchesse ; les députés lui ferment le passage et le rejettent dans l'hémicycle.

M. Ledru-Rollin reprend :

« Eh bien! nous vous déclarons encore ceci : l'effusion de sang ne peut cesser que quand les principes et le droit seront satisfaits, et ceux-là qui viennent de se battre se battront ce soir, si l'on méconnaît leurs droits.

« Au nom de ce peuple, qui est tout, je vous demande quelle espèce de garanties votre gouvernement qu'on intronisait, qu'on essayait d'introniser tout à l'heure, quelles garanties il nous donne? »

M. Berryer interrompt l'orateur.

« Pressez la question, concluez, un gouvernement provisoire! »

« Messieurs, répond M. Ledru-Rollin, en parlant ainsi au nom du peuple, j'ai la prétention, je le répète, de rester dans le droit, et j'invoque deux souvenirs.

« En 1815, Napoléon a voulu abdiquer en faveur du roi de Rome; le pays était debout, le pays s'y est refusé. En 1830, Charles X a voulu abdiquer pour son petit-fils, le pays était debout, le pays s'y est refusé! »

« Concluez! nous connaissons l'histoire! » — interrompt M. Berryer,

« Aujourd'hui, — répond M. Ledru-Rollin, — le pays est debout et vous ne pouvez rien faire sans le consulter. Je demande donc, pour me résumer, un gouvernement provisoire, non pas nommé par la Chambre, mais bien par le peuple, un gouvernement provisoire et un appel immédiat à une Convention qui régularise les droits du peuple. »

On voit, par ces discours divers, qu'à ce titre nous avons voulu rapporter, que cette séance offrait le reflet exact des gradations qui s'étaient présentées en dehors, dans les faits. Comparons : dans la rue, c'est un ministre à renverser? il est à bas; c'est la réforme qu'on veut? on l'a; de M. Molé on passe à M. Thiers, de M. Thiers à M. Odilon Barrot, de ce dernier à l'abdication. La révolution arrivée à ce point, la Chambre en reprend la gamme ascendante : elle proclame la régence d'abord; puis traite d'un gouvernement provisoire nommé par elle; et voilà qu'enfin il s'agit de l'appel au peuple. Ceux qui passaient à ce dernier parti, savaient qu'il leur serait plus aisé de se proclamer par la voix du peuple, que de l'être par l'assemblée. C'est maintenant au tour de M. de Lamartine, le premier qui ait, par une motion adroite, retardé, et conséquemment annulé, la question de la régence.

« M. de Lamartine n'avait qu'à dire à la princesse et à ses fils : « Levez-« vous! Vous êtes la veuve de ce duc d'Orléans dont le peuple a couronné « en vous la mort et le souvenir! Vous êtes les enfants privés de ce père et « adoptés par la nation! Vous êtes les innocents et les victimes des fautes « du trône, les hôtes et les suppliants du peuple! Vous vous sauvez du trône « dans une révolution! Cette révolution est juste, elle est généreuse, elle « est française! Elle ne combat pas des femmes et des enfants! Elle n'hérite « pas des veuves et orphelins! elle ne dépouille pas ses prisonniers et ses « hôtes! Allez régner! Elle vous rend par compassion le trône perdu par les « fautes dont vous n'êtes que les victimes. Les ministres de votre aïeul ont « dilapidé votre héritage. Le peuple vous le rend, il vous adopte, il sera vo-« tre aïeul lui-même. Vous n'aviez qu'un prince pour tuteur, vous aurez « une mère et une nation!... (1). »

(1) C'est M. de Lamartine lui-même, qui parle ainsi dans son livre apologétique sur ces journées.

« La Chambre se serait levée en masse à ces paroles relevées par la vue, par les larmes, par les mots entrecoupés de la duchesse, par l'enfant élevé sur les bras de sa mère et apporté sur la tribune. Lamartine aurait entraîné l'assemblée et quelques gardes nationaux présents au palais à la suite de la princesse sur la plate-forme du péristyle. De là il aurait montré la veuve et l'enfant au peuple indécis, aux troupes fidèles. Les acclamations étaient certaines. Ce cortége, grossi de torrents de gardes nationaux et de peuple dans sa marche, ramenait la duchesse et ses enfants aux Tuileries. Il proclamait la régence. Quelle péripétie! quel drame! quel dénoûment! quel triomphe du cœur sur la raison! de la nature sur la politique!

« Lamartine avait ces mots sur les lèvres, ce geste dans la main, cet acte dans l'imagination, ces larmes dans les yeux. Il ne céda pas à ces nobles tentations de l'homme d'imagination. Il arracha son cœur de sa poitrine, il le contint sous sa main pour n'écouter que sa raison. Sa raison lui rappelait plus fortement encore ce qu'il venait de dire deux heures avant au conseil des républicains.

« La régence au milieu d'une crise qui avait soulevé le peuple, entraîné la garde nationale, dissous l'armée, renversé le trône, expulsé le roi, provoqué le suffrage universel, suspendu le travail, jeté deux cent mille ouvriers affamés de droits et de pain sur le pavé, n'était pas la paix, c'était une trève courte et agitée. La révolution sanglante n'était pas finie : elle commençait. Terrible, convulsive, insatiable, avec ce faible gouvernement de sentiment et de surprise. Lamartine eût sauvé le jour, perdu l'avenir, soulagé son émotion, ruiné son pays. Il ne se crut pas le droit de satisfaire son cœur aux dépens de son pays et de perdre des milliers de vies pour jouer uu beau rôle d'un moment dans le drame efféminé d'une politique de sentiment. Il eût été facile, il lui eût été doux de verser sur la tribune cette larme qu'il avait, comme tout le monde, dans les yeux. Mais cette larme serait devenue un torrent de sang des citoyens. Il la retint. C'est là une des sévérités du cœur qui coûta le plus à la nature. Ce n'est pas une faute de conscience dont il se repente jamais. Il aurait perdu non seulement la République, mais les victimes mêmes de la catastrophe qu'il aurait dévouées en les couronnant (1). »

Voilà donc, selon M. de Lamartine lui-même, ce qu'il aurait pu dire, et, aussi selon lui, ce qui serait advenu de ses paroles! Il nous reste à rapporter maintenant ce qu'il a réellement dit, au milieu de ces événements si graves qu'il déclare avoir été le maître de diriger dans un sens ou dans l'autre.

« Messieurs, — dit l'auteur de l'*Histoire des Girondins*, — je partage aussi profondément que qui que ce soit parmi vous le double sentiment qui a agité tout à l'heure cette enceinte, en voyant un des spectacles les plus touchants que puissent présenter les annales humaines, celui d'une princesse auguste se défendant avec son fils innocent, et venant se jeter du milieu d'un palais désert, au milieu de la représentation du peuple.

« Je demande à répéter ma phrase, et je prie d'attendre celle qui va la suivre. Je disais, Messieurs, que j'avais partagé aussi profondément que qui que ce soit dans cette enceinte le

(1) Ceci est encore extrait de l'ouvrage précité.

double sentiment qui l'avait agitée tout à l'heure. Et ici je ne fais aucune distinction, car le moment n'en veut pas, entre la représentation nationale et la représentation des citoyens de tout le peuple, et de plus c'est le moment de l'égalité, et cette égalité ne servira, j'en suis sûr, qu'à faire reconnaître la hiérarchie de la mission que des hommes spéciaux ont reçue de leur pays, pour donner non pas l'apaisement, mais le premier signal du rétablissement de la concorde et de la paix publique.

« Mais, Messieurs, si je partage cette émotion, qu'inspire ce spectacle attendrissant des plus grandes catastrophes humaines, si je partage le respect qui vous anime tous à quelque opinion que vous apparteniez dans cette enceinte, je n'ai pas partagé moins vivement le respect pour ce peuple glorieux qui combat, depuis trois jours, pour renverser un gouvernement perfide, et pour rétablir sur une base désormais inébranlable l'empire de l'ordre et l'empire de la liberté.

« Mais, Messieurs, je ne me fais pas l'illusion qu'on se faisait tout à l'heure à cette tribune; je ne me figure pas qu'une acclamation spontanée arrachée à une émotion et à un sentiment publics puisse constituer un droit solide et inébranlable et un gouvernement de 35 millions d'hommes.

« Je sais que ce qu'une acclamation proclame, une autre acclamation peut l'emporter, et, quel que soit le gouvernement qu'il plaise à la sagesse et aux intérêts de ce pays de se donner, dans la crise où nous sommes, il importe au peuple, à toutes les classes de la population, à ceux qui ont versé quelques gouttes de leur sang dans cette lutte, de cimenter un gouvernement populaire, solide, inébranlable enfin.

« Eh bien! Messieurs, comment le faire? Comment le trouver parmi ces éléments flottants, dans cette tempête où nous sommes tous emportés, et où une vague vient surmonter à l'instant même la vague qui vous a apportés jusque dans cette enceinte? Comment trouver cette base inébranlable? En descendant dans le fond même du pays, en allant extraire pour ainsi dire ce grand mystère du droit national, d'où sort tout ordre, toute vérité, toute liberté; c'est pour cela que, loin d'avoir recours à ces subterfuges, *à ces surprises*, *à ces émotions* dont un pays, vous le voyez, se repent tôt ou tard, lorsque les fictions viennent à s'évanouir, en ne laissant rien de solide, de permanent, de véritablement populaire, et d'inébranlable sous les pas du pays; c'est pour cela que je viens appuyer de toutes mes forces la double demande que j'aurais faite le premier à cette tribune, si on m'y avait laissé monter au commencement de la séance, la demande d'abord d'un gouvernement, je le reconnais, de nécessité, d'ordre public, de circonstance, d'un gouvernement qui étanche le sang qui coule, d'un gouvernement qui arrête la guerre civile entre les citoyens.... d'un gouvernement qui suspende ce malentendu terrible qui existe depuis plusieurs années entre les différentes classes de citoyens, et qui, en nous empêchant de nous reconnaître pour un seul peuple, nous empêche de nous aimer et de nous embrasser.

« Je demande donc que l'on constitue à l'instant, du droit de la paix publique, du droit du sang qui coule, du droit du peuple qui peut être affamé du glorieux travail qu'il accomplit depuis trois jours; je demande que l'on constitue un gouvernement provisoire... un gouvernement qui ne préjuge rien, ni de nos ressentiments, ni de nos sympathies, ni de nos colères, sur le gouvernement définitif qu'il plaira au pays de se donner, quand il aura été consulté (C'est cela! c'est cela!). Je demande donc un gouvernement provisoire. »

Et de divers côtés on crie :

« Les noms des membres de ce gouvernement? »

M. de Lamartine fait un geste de la main et reprend :

« Attendez! Ce gouvernement provisoire aura pour mission, selon moi, pour première et grande mission, d'établir la trêve indispensable et la paix publique entre les citoyens; deuxièmement, préparer à l'instant les mesures nécessaires pour convoquer le pays tout entier et pour le consulter, pour consulter la garde nationale tout entière, et tout ce qui porte dans son titre d'homme les droits du citoyen.

« Un dernier mot : Les pouvoirs qui se sont succédé depuis cinquante ans.... »

L'orateur n'a pas le temps d'achever sa phrase, qu'on entend une salve de coups de fusils, dont le contre-coup ébranle la tribune et roule dans les corridors; les portes tombent sous les coups de crosses, et un flot d'hommes, dont l'aspect témoigne de l'enivrement du combat, fait irruption dans la salle, en criant à pleins poumons : *A bas la régence! vive la République!*

C'est ce qu'il appelait le *vrai peuple* que M. Marrast est allé chercher. Un de ces hommes ajuste de son arme le président Sauzet, qui n'a que le temps

de disparaître sous son bureau; un autre met en joue le duc de Nemours... mais un de ses compagnons relève le canon du fusil.

« C'est une avant-garde d'environ trois cents hommes sortis des Tuileries après le sac du château,—raconte lui-même l'orateur interrompu à la tribune. —Tous échauffés par un combat de trois jours, quelques-uns enivrés par l'odeur de la poudre et par la marche, ils viennent de traverser la place de la Concorde sous les yeux des généraux qui ont fait ouvrir les rangs devant eux. Arrivés aux portes extérieures de l'assemblée, leurs camarades de l'intérieur les ont introduits sur un signe de M. Marrast. Guidés par des complices qui connaissent les avenues secrètes du palais, ils s'étouffent dans les couloirs et se précipitent en poussant des cris de mort dans les tribunes des spectateurs. Leur veste déchirée, leur chemise ouverte, leurs bras nus, leurs poings fermés, semblables à des massues de muscles, leurs cheveux hérissés et brûlés par les cartouches, leurs visages exaltés du délire des révolutions, leurs yeux étonnés de l'aspect inconnu pour eux de cette salle où ils plongent d'en haut sur des milliers de têtes, tout dénote en eux des ouvriers du feu, qui viennent donner le dernier assaut au dernier réduit de la royauté. Ils enjambent les bancs, ils coudoient, ils écrasent les assistants dans les tribunes, ils élèvent d'une main leurs chapeaux ou leurs bonnets de loutre, ils brandissent une arme de rencontre, pique, baïonnette, sabre, fusil, barre de fer! « *A bas la régence, vive la république, à la porte les corrompus!* » La voûte tremble de ces cris.

« La même irruption éclate et tonne par les larges portes déjà obstruées qui s'ouvrent au pied de la tribune. Le chef de la colonne, le capitaine Dunoyer, agite au-dessus de la tête des orateurs le drapeau tricolore aux franges d'or, trophée du trône renversé aux Tuileries. Les députés consternés pâlissent à ce témoignage de la victoire du peuple. « Ce drapeau, s'écrie le capitaine Dunoyer, « vous atteste qu'il n'y a plus ici d'autre volonté que la nôtre, et au-dehors il « y a cent mille combattants qui ne subiraient plus de rois ni de régence! »

De nombreux députés se glissent de leurs bancs et se retirent un à un par toutes les issues!

« Place aux traîtres! honte aux lâches! » vocifère le peuple des tribunes. La duchesse d'Orléans reste presque découverte et abandonnée, pâle et tremblante pour ses enfants. Le peuple ne la voit pas cachée par un rideau de députés. »

Enfin les députés cèdent à la pression (on doit noter que le dernier qui resta fixe à sa place fut M. Emmanuel Las Cases); ils sont repoussés au milieu d'un flux et d'un reflux de peuple armé qui, comme une mer montante, envahit les banquettes supérieures, et ne laisse d'autre parti à prendre qu'une lutte difficile contre ces hommes armés, ou la retraite par les couloirs. La duchesse d'Orléans, qui voulait courageusement mourir sur son fauteuil, plutôt que d'abdiquer la dernière espérance d'avenir du comte de Paris, se trouve enveloppée dans cette cohue, et finit par chercher instinctivement une issue pour sauver ses enfants. M. de Girardin voyant l'encombrement des couloirs,

court à la tribune, et s'empare presque violemment d'un des drapeaux des combattants, pour en protéger la retraite de la princesse. Mais déjà celle-ci se trouve brutalement séparée de ses enfants. Le jeune duc de Chartres, renversé sous les gradins, manque d'être étouffé, foulé aux pieds. Il est relevé par un huissier; un garde national prend aussi dans ses bras le comte de Paris, et les plus calmes parmi ceux des envahisseurs qui encombrent les voies, s'efforcent de laisser passer ces innocents enfants que ne poursuit nulle haine. Dans la pression, le duc de Nemours perd une de ses épaulettes. Échappant ainsi, comme par miracle, à l'insulte, à l'étouffement, à la mort même, la duchesse gagne enfin la salle des Quatre-Colonnes, voisine de celle des Pas-Perdus, où elle trouve la foule, comme partout; mais elle peut cependant arriver jusqu'à la porte-fenêtre qui donne sur le jardin de la Présidence; on la lui ouvre, et elle sort..... Mais ses enfants, où sont-ils? Abrégeons ces scènes violentes. Les enfants sont rapportés, après avoir couru mille périls, volontaires peut-être de la part de quelques exaltés, mais involontaires de celle de tant de gens confondus dans cette cohue que dominaient mille cris. La princesse se retira à la Présidence de la Chambre; puis, le soir venu, elle fut conduite aux Invalides, où elle passa la nuit. Le lendemain, enfin, fuyant comme une coupable sa patrie d'adoption, elle quittait la France pour retourner dans sa première patrie.

Quant au duc de Nemours, il gagna l'un des bureaux; là il changea de costume, puis disparut.

C'est ainsi qu'il avait fallu moins d'une heure pour disperser, comme un tourbillon le fait des feuilles d'une branche, tous les membres de cette famille qui, la veille encore, était une des plus puissantes de l'Europe!

Or, pendant que les législateurs fuyaient de toutes parts, abandonnant leur poste, comme ailleurs tant de militaires avaient abandonné le roi, la foule complétait l'envahissement des tribunes, des banquettes, de l'hémicycle, et M. Dupont (de l'Eure), à l'instigation de ceux de ses amis qui se préparaient déjà à diriger le dénoûment des choses, et à celle de M. de Lamartine surtout, monte au fauteuil de la présidence, d'où M. Sauzet a si brusquement et si déplorablement disparu. Le vacarme est épouvantable. C'est en vain que MM. de Lamartine, Ledru-Rollin et Crémieux essaient de le dominer. Ce dernier réussit enfin à persuader aux envahisseurs de l'hémicycle les plus rapprochés de lui, qu'il faut, sans perdre plus de temps, que M. Dupont (de l'Eure) proclame les noms des membres du *gouvernement provisoire*. Mille cris qui s'élèvent alors pour réclamer le silence, ne servent qu'à augmenter le tumulte. Faute de pouvoir les proclamer, les noms des nouveaux gouvernants, écrits en grosses lettres sur une feuille de papier piquée sur une baïonnette, sont montrés à la foule tumultueuse. Un demi-silence s'obtient enfin, et M. Ledru-Rollin en profite, pour faire retentir dans cette enceinte bruyante les noms des hommes qui se sont choisis eux-mêmes, pour substituer leur pouvoir à celui que le peuple vient de renverser.

Les premiers de ces noms sont ceux de MM. Dupont (de l'Eure), Lamartine, Ledru-Rollin et Arago. Ils passent sans opposition. Les noms de MM. Marie,

Bethmont, Crémieux et Garnier-Pagès, qui viennent ensuite, font renaître un vif tumulte. Un cri parvint cependant à tout dominer:

— *A l'Hôtel-de-Ville!*

Alors chacun répète: *A l'Hôtel-de-Ville!* et la foule cherche à sortir. En ce moment un coup de feu part, et va frapper le tableau placé au-dessus du fauteuil du président, tableau qui représente le serment de Louis-Philippe à la Charte. Le roi est frappé droit à la poitrine, au milieu du grand cordon....

Aussitôt plusieurs canons de fusils sont dirigés sur le tableau; des hommes s'élancent pour mettre la toile en pièces... Mais une voix puissante s'écrie: *Respect aux monuments!* — et l'élan est paralysé.

Le nouveau gouvernement part enfin, escorté de cette foule ardente, par l'introduction de laquelle M. Armand Marrast a coupé court à toute discussion dont pouvait encore sortir la régence; il se dirige vers l'Hôtel-de-Ville, afin de faire sanctionner son pouvoir à cette sorte de Mont-Aventin des séditions.

Le cortége prit le quai. On avança un cabriolet pour le vieux Dupont (de l'Eure). La colonne qui accompagnait les nouveaux gouvernants était formée d'environ 600 hommes, dont la moitié était armée. « Une compagnie ou un escadron lancé sur ce cortége confus et sans ordre (dit M. de Lamartine dans le récit qu'il a consacré à son rôle personnel pendant cette révolution) aurait facilement dispersé ce groupe, et enlevé ce gouvernement d'acclamation. »

En passant devant la caserne du quai d'Orsay, où venait de se retirer un régiment de dragons, M. de Lamartine eut l'idée de se faire apporter un verre de vin par un soldat. Il le but en s'écriant: « Citoyens! voici le banquet que nous vous avions promis! » On acclama, puis le cortége continua sa route vers l'Hôtel-de-Ville.

Le peuple en était déjà maître.

Nous avons vu le faubourg Saint-Antoine en armes venir prendre son quartier-général au pied de la colonne de Juillet. Ce furent ces masses, qu'on peut porter à 8,000 hommes, qui, vers midi, s'emparèrent de l'Hôtel-de-Ville. Elles étaient dirigées par le général Piat, qu'on a vu depuis jouer un si grand rôle dans l'élection du 10 décembre. Ce vieux brave, depuis longtemps retiré à Nogent, avait quitté sa résidence, le 17 février, pour assister au banquet réformiste du 12e arrondissement. Le banquet ayant eu les destins qu'on sait, le général Piat, la crise venue, avait endossé son ancien uniforme impérial, et s'était vu acclamer au faubourg par le peuple qu'il s'efforça de contenir, de diriger. L'Hôtel-de-Ville occupé, il prit possession de la salle même du conseil municipal, au moment où M. de Rambuteau s'en retirait. A cette heure, le roi Louis-Philippe était encore aux Tuileries, et dans peu on allait discuter la question de la régence à la Chambre des Députés. Si cette cause avait triomphé, le général Piat pouvait payer de sa tête l'ardeur avec laquelle il avait cédé à ses vieilles convictions politiques. Son grade datait de 1813. Un jeune publiciste, connu par son dévouement à la personne de l'ex-prisonnier de Ham, M. Temblaire, accompagnait le général Piat, auquel il servait en quelque sorte d'aide-de-camp. Bientôt nous retrouverons l'un et l'autre à

propos de la double élection de Louis-Napoléon, soit comme représentant du peuple, soit comme président de la République.

De nombreuses barricades fermaient la place. Il y avait çà et là des marres de sang, et l'on heurtait les cadavres abandonnés des chevaux tués sous leurs cavaliers. La foule inquiète, houleuse, encore bouillonnante, venait, de même qu'une vague, battre l'édifice comme pour l'interroger sur l'issue de la crise. Le gouvernement de la Chambre des députés traversa assez aisément la place; mais il lui fallut de grands efforts pour se faire jour dansla cohue de gens armés montant, descendant, criant; cohue tumultueuse et agitée qui encombrait l'escalier menant aux salles. Il y réussit enfin et pénétra en haut...

C'est le moment de dire qu'à cette heure, il n'y avait pas moins de quatre gouvernements provisoires en train de se constituer dans Paris.

D'abord celui que nous connaissons déjà;

Puis un second qui se formait dans les bureaux du *National*, auquel s'étaient joints les rédacteurs de *la Réforme*; là, les hommes de l'ancien parti républicain, réunis sous la présidence de M. Sarrans, jetaient par les fenêtres des noms qu'acclamait la multitude.

Le troisième gouvernement se combinait enfin déjà, entre divers combattants, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, tandis que les sectionnaires des sociétés secrètes organisaient une sorte de commune dans les bureaux envahis du préfet de police.

Or, ces quatre gouvernements se rencontrèrent face à face sur un même terrain: l'Hôtel-de-Ville. On juge des luttes qui naquirent de ces chocs divers! Après mille conflits et mille hésitations, toutes les listes finirent cependant par se confondre dans un seul projet, fusion qui pourtant ne semblait pas définitive encore, car, tandis que les membres, discutés etadmis, cherchaient à se constituer pour délibérer au plus tôt sur l'urgence d'une solution à la crise, un cinquième pouvoir tendait encore de surgir dans une salle voisine.

En effet, tandis que dix hommes, ambitieux sans doute, mais, il faut le reconnaître aussi, animés d'un grand courage, car leur initiative pouvait devenir une immolation, et tandis, disons-nous, que ces citoyens se réunissaient pour tenter de régulariser, de consolider la victoire, une foule d'hommes, inquiets sur un pouvoir qu'ils n'avaient pas élu, que nul n'avait approuvé ni reconnu, s'étaient emparés d'une des vastes salles de l'Hôtel-de-Ville, et à côté même de ce gouvernement venu du palais législatif, qui essayait de fonctionner déjà, ils agitaient le choix d'un autre gouvernement provisoire.

Cette situation était intolérable, pleine de périls, prolongeait la crise et pouvait coûter de nouveau sang. M. de Lamartine, chez lequel il faut admirer l'énergie physique, et ce courage à braver les périls dont il fit fréquemment preuve durant ces péripéties palpitantes, s'offrit pour aller conjurer le danger. Il pénétra hardiment dans cette salle volcanisée, y apportant de sa personne la rivalité du gouvernement déjà formé. Mille imprécations accueillirent d'abord sa présence. Mais quelques hommes plus respectueux envers la

popularité du poète, de l'auteur tant lu de l'*Histoire des Girondins*, l'enlevèrent dans leurs bras, et le portèrent sur un point d'où il put dominer la foule mugissante à ses pieds. Longtemps il attendit le silence. L'ayant péniblement obtenu, il trouva dans son éloquence une logique adroite, des accents persuasifs, pour faire comprendre et accepter ce qui avait été fait. Il calma cette foule et la séduisit. On le reporta en triomphateur dans la salle où l'attendaient ses collègues... Mais il fut suivi par une cohue de gens qui, encore méfiants, voulaient assister aux premières délibérations du pouvoir nouveau, que l'habileté d'un orateur heureux venait de consacrer. Le gouvernement lève aussitôt la séance pour se transporter ailleurs. Il cherche longtemps à s'isoler et n'y réussit qu'avec peine. C'est dans un réduit obscur, étroit, perdu au fond d'un couloir du second étage de l'édifice, que les décemvirs, surnageant sur les deux grands pouvoirs renversés, cherchent à en consolider un nouveau. C'est là que sont hardiment, et coup sur coup, frappés les premiers décrets de la République...

Et d'abord le gouvernement s'est constitué par une proclamation au peuple. Voici ses membres, tels qu'ils sortirent de la longue lutte des candidatures soutenues par les quatre premières listes formées, puis fusionnées :

Président, Dupont (de l'Eure), vieillard respectable, qui, par son éclatante probité plus que par ses grands talents peut-être, devait en quelque sorte servir de drapeau, de garantie sur l'opinion, au pouvoir qui tentait de s'ériger. Vétéran du patriotisme, il a vu dix fois se renouveler la société autour de lui, et lui seul est resté inébranlable dans ses vieilles convictions. C'était un de ces hommes antiques devant l'honneur desquels tous les partis s'inclinent, à cause de la générosité de leurs sentiments et la pureté de leur vie.

Affaires étrangères, de Lamartine, poète illustre, orateur prestigieux, âme enthousiaste, homme des exaltations généreuses et communicatives. Il allait rendre à cette révolution qu'il avait déviée de la régence un moment possible, certaine, d'immenses services de tribun. Pendant quelques jours il devait être l'âme et la parole de cette République, qui était en ce moment la séduction de son imagination poétique. Il allait, par son courage et son talent, sauver le pays de plus d'un péril, en contenant le flot devant lequel il avait lui-même abattu la digue, en déviant son cours à l'aide de mots heureux, habiles. Lamartine c'était, comme il se plaît à le dire lui-même, l'ordre dans la liberté.

Marine, François Arago, de l'Institut, grande notabilité scientifique qui, en posant sa propre couronne sur le front de cette naissante République, en garantissait les premiers pas purs de tout excès. Il avait cette vieille probité politique de Dupont (de l'Eure) et cette immuabilité d'opinions qui font que ce sont les événements qui, dans leur rotation, viennent un jour à ces hommes, contrairement à tant d'autres qui courent au-devant des événements. « Arago, — dit un de ses collègues, — prit le ministère de la marine du droit de sa science, de son autorité sur les armes savantes, de sa renommée aussi vaste que le globe où son nom allait flotter. »

JUSTICE, Crémieux. Le rôle honorable qu'il avait joué dans cette journée auprès de la famille déchue, et un talent d'orateur éprouvé par sept années de luttes judiciaires et parlementaires, l'avaient fait comprendre dans la liste définitive, malgré sa qualité d'israélite. Les cultes passèrent au ministère de l'instruction publique.

INTÉRIEUR, Ledru-Rollin. C'était la figure la plus saisissante de ce pouvoir nouveau, soit par le profond radicalisme de ses opinions, soit par l'excentricité de sa personne. Théoricien parlementaire brusquement appelé à l'application politique, dans le département le plus délicat à conduire, Ledru-Rollin est celui des hommes de ce pouvoir improvisé qui a le plus contribué à le discréditer plus tard, en faisant accomplir mille bonds impétueux à cette révolution qui, pour réussir sur la plus grande généralité possible de l'opinion, devait impérieusement obéir à une marche sage et progressive. Orateur entraînant, homme de passions à la fois puissant et faible, l'ancien tribun de la gauche s'est perdu lui-même; en compromettant la cause confiée à son inexpérience pratique des hommes et des choses.

TRAVAUX PUBLICS, Marie. Ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, nature plus conciliante qu'énergique, il devait représenter dans le gouvernement provisoire cette opinion modérée qui pouvait seule faire accepter les conséquences de cette révolution, à ceux qui allaient trouver qu'elle était entraînée trop loin. Les fonctions dévolues à M. Marie devenaient la dictature du travail du peuple, et devaient conséquemment contribuer puissamment à régulariser l'ordre. Peut-être M. Marie, orateur habile qui comptait de beaux succès au barreau et à la tribune, intelligence antique par le stoïcisme de ses convictions, n'était-il pas complétement propre à se prêter aux menus détails d'un ministère aussi complexe. Il y apportait toutefois une honorabilité parfaite, et son nom était de ceux qui rassurent sur les excès possibles d'une révolution ivre de son succès.

FINANCES, Goudchaux; banquier estimé par sa probité et ses lumières, qui fut appelé à ce département pour retenir le crédit qu'effarouchent les crises révolutionnaires.

GUERRE, Subervie. La difficulté était de trouver en ce moment un général populaire, qui n'eût pas pris part à la lutte contre le peuple. M. de Lamartine désigna ce vieux soldat, connu par ses convictions profondes, qui accourut et se dévoua, sans tenir compte du peu de durée probable de son mandat.

Enfin l'AGRICULTURE ET LE COMMERCE sont donnés à M. Bethmont, nom honorable du barreau parisien, et l'INSTRUCTION PUBLIQUE ET LES CULTES confiés à Carnot, fils du fameux conventionnel, et dont le nom était un gage aux républicains, en même temps que son caractère personnel semblait devoir ajouter aux garanties de modération indispensable à offrir au pays, après cette victoire remportée, non pas seulementt sur la royauté, mais aussi sur une très-grande majorité de l'opinion allarmée.

M. Garnier-Pagès, lequel avait précédé à l'Hôtel-de-Ville le gouvernement formé au palais législatif, en compagnie de MM. de Malleville et Gustave de

Beaumont, et qui était venu y proclamer l'abdication du roi, s'était vu porté chef de l'autorité municipale de Paris. Cette création d'une mairie centrale ne devait pas résister à l'expérience des temps si profondément modifiés depuis 89. Porteur d'un nom célèbre, M. Garnier-Pagès s'était fait estimer par sa droiture, son énergie dans les moments qui exigeaient un vrai patriotisme, et une probité digne de présider aux difficultés de toutes sortes qui allaient inévitablement surgir. Il avait été l'un des agents les plus actifs de l'agitation de 1847, et aux derniers jours de la monarchie, l'un des rares députés qui bravèrent l'interdiction ministérielle dans la poursuite du droit qu'ils croyaient garanti par la Constitution. M. Garnier-Pagès avait en outre une certaine réputation comme financier.

Quatre secrétaires furent ajoutés à ce gouvernement, pour enregistrer ses actes, et surtout pour y centraliser toutes les forces actives qui, laissées en dehors de lui, auraient pu lui faire rivalité d'influence. Ces quatre secrétaires furent:

M. Armand Marrast, désigné à ses amis par la haute position qu'il occupait dans la presse républicaine;

M. Ferdinand Flocon, autre ardent journaliste, dont l'action devait être réunie au faisceau commun, de crainte qu'elle s'isolât;

M. Pagnerre, éditeur fameux, depuis de longues années, de la propagande républicaine;

M. Louis Blanc, nom cher aux sectes socialistes, popularisé par son *Histoire de dix ans*, et dont la renommée faisait supposer une capacité qu'il fallait mettre à l'épreuve. Ces quatre secrétaires eurent d'abord voix consultative, puis bientôt délibérative. Ils s'adjoignirent Alexandre Martin, dit *Albert*, ouvrier mécanicien, flatterie à ce peuple qui voyait avec défiance dix députés dans les rangs du pouvoir nouveau érigé sur le triomphe populaire.

Les noms de ces secrétaires, figurant d'abord comme tels au bas des décrets, finirent par se mêler aux noms des membres du gouvernement provisoire lui-même. Nul ne contesta cette usurpation tacitement consentie, par alliance aux hommes qui avaient eux-mêmes usurpé, sur l'anarchie imminente, l'interrègne de pouvoir qui laissait gronder sur la cité, et bientôt peut-être sur tout le pays, la guerre civile. Les secrétaires eurent donc ainsi leur place dans les bénéfices de l'audace, comme ils l'avaient dans le danger.

M. Pagnerre seul resta secrétaire général du conseil. M. Barthélemy-Saint-Hilaire finit par lui être adjoint. MM. Recurt et Buchez organisèrent la mairie de Paris sous M. Garnier-Pagès. M. de Courtais, enfin, député et ancien militaire, reçut le commandement général de la garde nationale de Paris, et devait devenir le protecteur républicain de la nouvelle assemblée législative. Plutôt soldat qu'homme politique, M. de Courtais tomba ensuite, écrasé entre la Chambre et le peuple.

Mais achevons de raconter les scènes dont l'Hôtel-de-Ville fut le théâtre en cette mémorable journée du 24.

Nous avons laissé les membres du gouvernement provisoire gagnant une pièce reculée du second étage de l'Hôtel-de-Ville, pour y délibérer, soustraits

à la bruyante pression d'une foule ardente, enthousiasmée, pleine d'exigence et de déraison. Après s'être entendu sur les diverses nominations qui précèdent, le ministère gouvernemental s'occupa au plus vite d'en répandre l'avis dans la capitale au sein de laquelle planaient partout l'inquiétude et l'indécision. La liste des membres de l'autorité provisoire fut lancée dans le public, où elle circula par les journaux du soir. Le peuple n'avait pas encore déposé les armes. Celui qui avait élevé au centre de la ville ces redoutables barricades dont nous avons parlé restait à son poste, exigeant la République pour rançon de son désarmement : Lamartine, appelé par la foule à une des fenêtres de l'Hôtel-de-Ville avait cependant déclaré que le gouvernement qui se constituait, était un gouvernement républicain, bien que provisoire, l'appel au pays devant lui donner sa consécration définitive. Pourtant le parti avancé se défiait encore. L'intérieur de l'Hôtel-de-Ville avait fini par être évacué avec la nuit. Mais la foule qui stationnait sur la place, attendant la communication des actes du gouvernement, se renouvelait sans cesse, apportant la curiosité et remportant quelques noms accolés à quelques emplois. Vers les boulevarts et les Tuileries, les habitants, infiniment moins radicaux que dans le centre, n'étaient pas sans inquiétudes pour la nuit. En effet, on savait que de faux mots d'ordre avaient été répandus, dans le dessein sans doute de provoquer quelque collision. On assure qu'un général, se rappelant un peu tard ses devoirs de reconnaissance envers le roi qui l'avait comblé d'honneurs, essaya de préparer un mouvement contre-révolutionnaire dans le quartier du Palais-Royal, pour dégager les Tuileries. Par son fait, tous les postes de la rue Saint-Honoré reçurent ce faux mot d'ordre : *Havre, havresac*, qui se heurta contre le vrai : *Liberté*, *égalité*, *fraternité*, *maintenez les barricades*, ce qui occasionna quelques conflits. Mais presque partout les noms des membres du gouvernement provisoire réussirent à calmer les passions, comme à rassurer les inquiétudes. Tandis que les républicains ardents se réjouissaient de la présence aux affaires de Ledru-Rollin, de Louis Blanc et de Flocon, les modérés et les timides se rassuraient, ou essayaient de se consoler, en voyant la crise confiée à Lamartine, Arago et Marie. Les autres noms satisfaisaient aussi d'autres variétés de l'opinion. La nuit amena donc son repos pour les habitants de cette capitale, si profondément remuée depuis deux jours, excepté, toutefois, pour le gouvernement provisoire qui commençait alors cette fameuse séance *des* 60 *heures*, dont les décrets changèrent la face gouvernementale et administrative du pays.

Ainsi s'était écoulée cette journée qui n'a pas son égale dans l'histoire. Elle a vu passer successivement deux ou trois ministères,

Tomber la royauté,
La régence avortée,
Et la proclamation de la République !



CHAPITRE VIII.

Gouvernement provisoire. — Commission exécutive. — Journées de Juin.

Le 25 février au matin, le peuple de Paris lut partout la proclamation suivante, qu'avait rédigée M. de Lamartine. Le but de cette pièce était d'instruire la nation des événements accomplis, et de lui faire connaître les hommes qui s'étaient jetés à la tête du mouvement pour tenter de le régler, de le contenir et de faire une pacification de la victoire, une institution d'une révolte :

« AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

« *Proclamation du gouvernement provisoire au nom du peuple français.*

« Le gouvernement vient de s'enfuir en laissant derrière lui une trace de sang qui lui interdit de revenir jamais sur ses pas.

« Le sang du peuple a coulé comme en juillet; *mais cette fois ce généreux sang ne sera pas trompé*. Il a conquis un gouvernement national et populaire en rapport avec les droits, les progrès et la volonté de ce grand et généreux peuple.

« Un gouvernement provisoire, sorti d'acclamation et d'urgence par la voix du peuple et des députés des départements dans la séance du 24 février, est investi momentanément du soin d'assurer et d'organiser la victoire nationale. Il est composé de :

« MM. Dupont (de l'Eure), Lamartine, Crémieux, Arago (de l'Institut), Ledru-Rollin, Garnier-Pagès, Marie.

« Ce gouvernement a pour secrétaires :

« MM. Armand Marrast, Louis Blanc, Ferdinand Flocon et Albert.

« Ces citoyens n'ont pas hésité un instant à accepter la mission patriotique qui leur était imposée par l'urgence. Quand la capitale de la France est en feu, le mandat du gouvernement provisoire est dans le salut public. La France entière le comprendra et lui prêtera le concours de son patriotisme. Sous le gouvernement populaire que proclame le gouvernement provisoire, tout citoyen est magistrat.

« Français, donnez au monde l'exemple que Paris a donné à la France; préparez-vous, par l'ordre et la confiance en vous-mêmes, aux institutions fortes que vous allez être appelés à vous donner.

« Le gouvernement provisoire veut la *République*, sauf ratification par le peuple, qui sera immédiatement consulté;

« L'unité de la nation formée désormais de toutes les classes de citoyens qui la composent; le gouvernement de la nation par elle-même;

« La liberté, l'égalité et la fraternité pour principes, le peuple pour devise et mot d'ordre, voilà le gouvernement démocratique que la France se doit à elle-même et que nos efforts sauront lui assurer.

« Dupont (de l'Eure), Lamartine, Crémieux, Ledru-Rollin, Garnier-Pagès, Marie, Arago.

« Membres du gouvernement provisoire ;

« Armand Marrast; Louis Blanc,

« Secrétaires. »

Il avait été convenu que chacun des sept membres du gouvernement provisoire aurait un portefeuille. Toutefois, M. Garnier-Pagès désirant rester maire de Paris, et les ministères dépassant le nombre des gouvernants, les influences les plus modérées appelèrent dans le conseil leurs amis, et c'est ainsi que MM. Goudchaux, Carnot et Bethmont furent lotis.

Voici comment le ministère et quelques emplois supérieurs furent portés au *Moniteur* du 25, en masse avec d'autres mesures :

« AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

« Le gouvernement provisoire arrête :

« MM. Dupont (de l'Eure) est nommé président provisoire du conseil, sans portefeuille;

« De Lamartine, ministre provisoire aux affaires étrangères;

« Crémieux, ministre provisoire à la justice;

« Ledru-Rollin, ministre provisoire à l'intérieur;

« Michel Goudchaux, ministre provisoire aux finances;

« François Arago, ministre provisoire à la marine;

« Le général Bedeau, ministre provisoire à la guerre (1);

« Carnot, ministre provisoire à l'instruction publique (les cultes formeront une division de ce ministère) (2);

« Bethmont au commerce;

« Marie aux travaux publics;

« Le général Cavaignac, gouverneur général de l'Algérie;

« Garnier-Pagès, maire de Paris;

« Guinard (3) et Recurt, adjoints au maire de Paris (ce dernier, délégué du maire près la préfecture de la Seine);

« Flotard, secrétaire général.

« Tous les autres maires de Paris, ainsi que les maires adjoints, sont provisoirement maintenus comme maires et adjoints d'arrondissements.

« La garde municipale est dissoute.

« La préfecture de police est sous la dépendance du maire de Paris.

« Le maintien de la sûreté de Paris est confié au patriotisme de la garde nationale, sous le commandement général donné à M. le général de Courtais.

« A la garde nationale se réuniront les troupes qui appartiennent à la 1re division militaire. »

Une remarque à faire sur cette répartition des ministères, c'est que les trois journalistes et l'ouvrier déjà évincés du gouvernement provisoire, en furent exclus : ils finirent par faire partie du gouvernement provisoire lui-même.

Ces proclamations furent immédiatement suivies d'une autre à l'armée dont il était urgent de fixer le sort, en préparant sa réconciliation avec le peuple.

« Généraux, officiers et soldats,

« Le pouvoir, par ses attentats contre la liberté, le peuple de Paris par sa victoire, ont amené la chute du gouvernement auquel vous aviez prêté serment. Une fatale collision a ensanglanté la capitale. Le sang de la guerre civile est celui qui répugne le plus à la France. Le peuple oublie tout en serrant les mains de ses frères qui portent l'épée de la France.

« Un gouvernement provisoire a été créé; il est sorti de l'impérieuse nécessité de préserver

(1) M. le général Bedeau refusa, eut le commandement de la 1re division militaire, et fut remplacé à la guerre par M. le général Subervie.

(2) C'est M. Crémieux qui ajouta la phrase relative à la réunion des cultes à l'instruction publique. On avait parlé d'abord de les joindre à l'intérieur. « Non, dit quelqu'un, ce serait mettre les questions religieuses au rang des affaires de police; leur place légitime est à l'instruction publique. »

(3) M. Guinard refusa cette fonction et fut nommé chef d'état-major-général de la garde nationale.

la capitale, de rétablir l'ordre, et de préparer à la France des institutions populaires analogues à celles sous lesquelles la République française a tant grandi la France et son armée.

« Vous saluerez, nous n'en doutons pas, ce drapeau de la patrie, remis dans les mains du même pouvoir qui l'avait arboré le premier. Vous sentirez que les nouvelles et fortes institutions populaires qui vont émaner de l'Assemblée nationale, ouvrent à l'armée une carrière de dévouement et de service que la nation, libre, appréciera et récompensera mieux que les rois.

« Il faut rétablir l'unité de l'armée et du peuple, un moment altérée.

« Jurez amour au peuple, où sont vos pères et vos frères ! jurez fidélité à ses nouvelles institutions, et tout sera oublié, excepté votre courage et votre discipline. La liberté ne vous demandera plus d'autres services que ceux dont vous aurez à vous réjouir devant elle et à vous glorifier devant ses ennemis !

« *Les membres du gouvernement provisoire.* »

Nous devons dire que les principaux chefs de l'armée, quel que fût le parti auquel ils appartinssent précédemment, et un grand nombre de serviteurs de la dynastie d'Orléans, firent leur soumission, verbalement ou par lettre, à la République. De la part de beaucoup, ces adhésions furent un véritable scandale. On eût surtout préféré, pour l'honneur de son caractère, ne pas compter le maréchal Bugeaud parmi les plus empressés à faire cette soumission.

A mesure qu'une nomination était décidée à l'Hôtel-de-Ville, l'agent militaire ou civil partait avec quelques instructions sommaires, infiltré de l'esprit du conseil, et, si l'on peut dire, du feu de l'urgence. La préfecture de police, d'abord offerte à M. Baune, échut à M. Marc Caussidière, qui s'adjoignit un de ses amis, M. Sobrier. Au moment où le gouvernement lançait les pièces précédentes, M. Caussidière faisait, de son côté, afficher celle qui suit:

« Citoyens,

« Un gouvernement provisoire vient d'être installé, choisi par la volonté du peuple. Pour veiller à l'exécution des mesures qui seront prises par ce gouvernement, la volonté du peuple a aussi choisi, pour ses délégués au département de la police, les citoyens Caussidière et Sobrier.

« La même volonté souveraine du peuple a désigné le citoyen Etienne Arago à la direction générale des postes.

« Comme première exécution des ordres du gouvernement provisoire, il est ordonné à tous les boulangers et fournisseurs de vivres de tenir leurs magasins ouverts à tous ceux qui en auraient besoin.

« Il est expressément recommandé au peuple de ne point quitter ses armes, ses positions, ni son attitude révolutionnaire. Il a été trop souvent trompé par la trahison : il importe de ne pas laisser de possibilité à d'aussi terribles et d'aussi criminels attentats.

« Pour satisfaire au vœu général du peuple souverain, le gouvernement provisoire a décidé et effectué, avec l'aide de la garde nationale, la mise en liberté de tous nos frères détenus politiques; mais en même temps il a conservé dans les prisons, toujours avec l'assistance honorable de la garde nationale, les détenus constitués en prison pour crimes ou délits contre les personnes et les propriétés.

« Les familles des citoyens morts ou blessés pour la défense des droits du peuple souverain sont invités à faire parvenir, aussitôt que possible, aux délégués du département de la police, les noms des victimes de leur dévouement à la chose publique, afin qu'il soit pourvu aux besoins les plus pressants.

« Les délégués au département de la police,

« CAUSSIDIÈRE et SOBRIER. »

Nommé la veille à la direction générale des postes, M. Etienne Arago, l'un des héros de la bataille, avait prié M. Dejean de lui céder la place, ce qui s'était fait avec une sorte de courtoisie voisine du comique. M. Dejean avait seulement réclamé de son successeur de par la République, la délivrance d'une pièce quelconque, signée et propre à figurer dans les archives. M. Etienne

Arago apposa sa signature au bas de quelques lignes qui contenaient à la fois la destitution de M. Dejean et sa propre nomination. M. Etienne Arago débuta dans ses fonctions par un véritable tour de force. A sept heures du soir, malgré mille barricades qui coupaient toutes les rues, les malles-postes partirent, emportant dans toute la France anxieuse la nouvelle de la chute du roi, et la proclamation de la République étayée des noms du gouvernement provisoire formé dans l'après-midi du 24.

Mais l'histoire des premiers actes du gouvernement provisoire ne saurait être mieux faite que par la production de l'analyse ou des pièces officielles qui résumèrent sa pensée et ses travaux. Machiavel l'a dit : *L'histoire des faits sera toujours la plus utile comme la plus éloquente des histoires.* A ce titre, nous ne saurions mieux faire que de céder la place aux formules des mesures par lesquelles les hommes que la fortune de la rue et leur audace (et qui dit audace, dit à la fois ambition et courage) portèrent à les prendre des premiers en main, et conduisirent les destinées du pays bouleversé. Enregistrons donc les plus significatives d'entre les réformes, les nominations, d'entre les mesures enfin, qui devaient servir à l'édification du nouveau pouvoir sorti des barricades de février 1848.

Tous les actes qui suivent furent faits sous cette évocation : AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS, et précédés de cette formule : *Le gouvernement provisoire arrête.*

Nous trouvons donc, après les nominations déjà mentionnées, les arrêtés suivants, signés des membres du gouvernement provisoire ou du ministre spécial.

Du 24 :

— La Chambre des Députés est dissoute.

— Il est interdit à la Chambre des Pairs de se réunir.

— Une assemblée nationale sera convoquée aussitôt que le gouvernement provisoire aura réglé les mesures d'ordre et de police nécessaires pour le vote *de tous les citoyens.*

— Le colonel Dumoulin, ancien aide-de-camp de l'Empereur (nous l'avons vu jouer un rôle actif dans les évécements de la matinée, à la Chambre surtout) est chargé du commandement supérieur du Louvre et de la surveillance particulière de la bibliothèque du Louvre et du Musée national. M. Félix Bouvier lui est adjoint.

— M. Saint-Amand, capitaine dans la 1re légion, est nommé commandant du palais des Tuileries.

— Les objets engagés au Mont-de-Piété depuis le 1er février, et consistant en linge, vêtements, hardes, etc., dont le prêt ne dépassera pas 10 fr., seront rendus aux déposants.

— Les Tuileries serviront d'asile aux invalides du travail.

— Nouvelle proclamation à l'armée pour empêcher la désertion et l'abandon des armes.

Du 25 :

— Les tribunaux rendront la justice au nom du peuple français.

— Proclamation annonçant que tous les forts qui environnent Paris ont reconnu le gouvernement provisoire, et que les approvisionnements de Paris sont assurés.

— Les fonctionnaires de l'ordre civil, militaire, judiciaire et administratif sont déliés de leur serment.

— Les gardes nationales dissoutes par le précédent gouvernement sont réorganisées de droit; elles reprendront immédiatement leur service dans toute l'étendue de la République.

— 24 bataillons de garde nationale *mobile* seront immédiatement recrutés dans la ville de Paris.

— L'enrôlement commence dès le jour même du décret, dans les douze mairies d'arrondissement. Les gardes nationaux mobiles recevront une solde de *un franc cinquante centimes* par jour, et seront habillés et armés aux frais de la patrie.

— Le général Duvivier est chargé de l'organisation de la garde mobile dont il est nommé commandant.

— Le gouvernement s'engage à garantir l'existence de l'ouvrier par le travail.

Il s'engage à garantir du travail à tous les citoyens.

Il reconnaît que les ouvriers doivent s'associer entre eux pour jouir du bénéfice de leur travail (le *Moniteur* porte : du bénéfice *légitime* de leur travail).

— Le gouvernement provisoire rend *aux ouvriers, auquel il appartient*, le million qui va échoir de la liste civile.

— Les boulangers de Paris sont requis de mettre à la disposition des chefs de poste de la garde nationale jusqu'à concurrence d'un cinquième de leur fabrication, et en échange de bons de paiement qui leur seront remboursés à l'Hôtel-de-Ville, le pain destiné à la nourriture des citoyens armés.

— La garde municipale est licenciée.

— Proclamation annonçant le retour de la sécurité publique, de l'ordre, de la confiance... en voici la teneur :

« Citoyens de Paris,

« L'émotion qui agite la capitale compromettrait, non la victoire, mais la prospérité du peuple : elle retarderait le bénéfice des conquêtes qu'il a faites dans ces deux immortelles journées.

« Cette émotion se calmera dans peu de temps, car elle n'a plus de cause réelle dans les faits. Le gouvernement renversé le 22 s'est enfui. L'armée revient d'heure en heure à son devoir envers le peuple et à sa gloire : le dévouement à la nation seule. La circulation, suspendue par les barricades, se rétablit prudemment, mais rapidement; les subsistances sont assurées; les boulangers, que nous avons entendus, sont pourvus de farine pour trente-cinq jours. Les généraux nous apportent les adhésions les plus spontanées et les plus complètes. Une seule chose retarde encore le sentiment de la sécurité publique : c'est l'agitation du peuple qui manque d'ouvrage, et la défiance mal fondée qui fait fermer les boutiques et arrête les transactions.

« Demain, l'agitation inquiète d'une partie souffrante de la population se calmera sous l'impression des travaux qui vont reprendre, et des enrôlements soldés que le gouvernement provisoire a décrétés aujourd'hui.

« Ce ne sont plus des semaines que nous demandons à la capitale et au peuple pour avoir réorganisé un pouvoir populaire et retrouvé le calme qui produit le travail. Encore deux jours, et la paix publique sera complétement rétablie! Encore deux jours, et la liberté sera inébranlablement assise! Encore deux jours, et le peuple aura son gouvernement!

« *Les membres du gouvernement provisoire.* »

Les autorités déjà en fonctions prirent dans leurs spécialités les arrêtés suivants :

— Tout ce qui concerne la direction des beaux-arts et des musées, autrefois dans les attributions de la liste civile, constituera une division du ministère de l'intérieur. Le jury chargé de recevoir les tableaux aux expositions annuelles sera nommé par élection (excellentes mesures, qui devaient mettre fin à de grands scandales de favoritisme aveugle et d'exclusions révoltantes). Signé : *Ledru-Rollin.*

— Le maire de Paris, instruit qu'on songe à détruire les résidences qui ont appartenu à la royauté déchue, proclame que ces édifices appartiennent désormais à l'Etat;

Qu'ils doivent être vendus pour que leur prix soit affecté au soulagement des victimes de la révolution et aux dédommagements que réclament le commerce et le travail.

Du 26 :

— Le gouvernement provisoire déclare que le gouvernement actuel de la France est le gouvernement républicain, et que la nation sera appelée immédiatement à ratifier par son vote la révolution du gouvernement provisoire et du peuple de Paris.

— Les enfants des citoyens morts en combattant sont adoptés par la patrie.

La République se charge de tous les secours à donner aux blessés et aux familles des victimes du gouvernement monarchique.

La royauté, sous quelque forme que ce soit, est abolie.

Plus de légitimisme, plus de bonapartisme, pas de régence.

Le gouvernement provisoire a pris toutes les mesures nécessaires pour rendre impossible le retour de l'ancienne dynastie, et l'avénement d'une dynastie nouvelle.

La République est proclamée; — le peuple est uni; — tous les forts qui entourent la capitale sont rendus.

« Conservons avec respect, — dit le décret, — ce vieux drapeau républicain dont les trois couleurs ont fait avec nos pères le tour du monde.

« Montrons que ce symbole d'égalité, de liberté et de fraternité, est en même temps le symbole de l'ordre, et de l'ordre le plus réel, le plus durable, puisque la justice en est la base et le peuple entier l'instrument.

« Le peuple a déjà compris que l'approvisionnement de Paris exigeait une plus libre circulation dans les rues de Paris, et les mains qui ont élevé les barricades ont, dans plusieurs endroits, fait dans ces barricades une ouverture assez large pour le libre passage des voitures de transport.

« Que cet exemple soit suivi partout; que Paris reprenne son aspect accoutumé; le commerce, son activité et sa confiance; que le peuple veille à la fois au maintien de ses droits, et qu'il continue d'assurer, comme il l'a fait jusqu'ici, la tranquillité et la sécurité publiques.

« *Les membres du gouvernement provisoire.* »

— Établissement immédiat d'ateliers nationaux.

— Abolissement de la peine de mort en matière politique.

« Convaincu, — dit le décret, — que la grandeur d'âme est la suprême politique, et que chaque révolution opérée par le peuple français doit au monde la consécration d'une vérité philosophique de plus;

« Considérant qu'il n'y a pas de plus sublime principe que l'inviolabilité de la vie humaine;

« Considérant que, dans les mémorables journées où nous sommes, le gouvernement provisoire a constaté avec orgueil que pas un cri de vengeance ou de mort n'est sorti de la bouche du peuple;

« Déclare :

« Que, dans sa pensée, la peine de mort est abolie en matière politique, et qu'il présentera ce vœu à la ratification définitive de l'Assemblée nationale.

« Le gouvernement provisoire a une si ferme conviction de la vérité qu'il proclame, au nom du peuple français, que, si les hommes coupables qui viennent de faire couler le sang de la France étaient dans les mains du peuple, il y aurait à ses yeux un châtiment plus exemplaire à les dégrader qu'à les frapper.

« *Les membres du gouvernement provisoire.* »

— Le ministre de la justice ordonne de surseoir à toutes les exécutions capitales.

— Le drapeau national est le *drapeau tricolore* dont les couleurs seront rétablies dans l'ordre qu'avait adopté la République française (c'est-à-dire : bleu, rouge, blanc) : sur ce drapeau sont écrits ces mots : RÉPUBLIQUE FRANÇAISE : *Liberté*, *égalité*, *fraternité*, « trois mots, — dit assez plaisamment le décret, « — qui expliquent le sens le plus étendu des doctrines démocratiques dont « ce drapeau est le symbole, en même temps que ses couleurs en contiennent « les traditions. »

Comme signe de ralliement, et comme souvenir de reconnaissance pour le dernier acte de la révolution populaire, les membres du gouvernement provisoire et les autres autorités porteront la *rosette rouge*, laquelle sera placée aussi à la hampe du drapeau.

— Les échéances des effets de commerce payables du 22 février au 15 mars, protêts, recours, etc., sont suspendus et prorogés de dix jours, à Paris.

Du 27 :

— Avis qui fixe l'inauguration devant la nation de la liberté reconquise, par une cérémonie au pied de la colonne de Juillet.

— Dispositions relatives à la formation de la garde nationale mobile;

24 bataillons correspondant deux par deux dans leurs numéros d'ordre (1 à 24) aux douze arrondissements de Paris;

Chaque bataillon, 8 compagnies;

Chaque compagnie, 131 hommes;

La force totale de chaque bataillon 1,058 hommes, savoir :

Etat-major.	10
8 compagnies à 131 hommes.	1,048
Total égal.	1,058

Composition de la garde mobile :

« Les gardes nationaux seront pris dans les volontaires de 16 à 30 ans,

« Les tambours seront pris dans les mêmes volontaires;

« Au début, les caporaux et les sergents seront pour moitié pris dans la ligne, dont ils seront momentanément détachés, afin d'organiser l'instruction;

« L'autre moitié sera prise parmi les volontaires;

« Les sergents-fourriers seront pris parmi les volontaires sachant bien écrire et calculer.

« Les sergents-majors seront pris provisoirement dans les sergents-majors ou fourriers de la ligne, dont ils seront momentanément détachés pour instruire administrativement les fourriers volontaires destinés à les remplacer.

« Les sous-officiers et caporaux volontaires seront élus par les volontaires dans chaque compagnie. On procédera à l'élection dès que la compagnie présentera un effectif d'au moins 60 hommes.

« Les capitaines, les lieutenants et les sous-lieutenants seront pris parmi les citoyens volontaires; cette élection aura lieu, dans chaque bataillon, par les volontaires qui le composent, sous la présidence du maire de l'arrondissement du bataillon, conformément à la loi réglant les élections dans la garde nationale fixe.

« Le capitaine adjudant-major et le capitaine-major seront empruntés provisoirement aux lieutenants de la ligne.

« Le lieutenant officier payeur sera emprunté momentanément aux sous-lieutenants de la ligne.

« L'adjudant sous-officier, pivot du service du bataillon, sera provisoirement emprunté à la ligne.

« Le sergent-vaguemestre sera élu par la compagnie.

« Les chefs de bataillon seront pris parmi les citoyens volontaires, et nommé par eux, en se conformant à la loi relative aux élections dans la garde nationale fixe.

Solde.

« La solde journalière d'un simple volontaire est fixée à 1 fr. 50 c.

« Cette solde sera la même pour les caporaux et sous-officiers, vu qu'elle est une indemnité et non le paiement d'un emploi.

« A chaque volontaire non gradé ou gradé sera allouée une indemnité de première mise de 20 fr., tenue en réserve à sa masse de linge et chaussure.

« Les tambours recevront, en outre, l'indemnité journalière affectée dans la ligne à l'entretien de leur caisse.

« La solde des officiers, tant volontaires que ceux détachés de la ligne, sera celle allouée, par les lois et ordonnances concernant l'infanterie de ligne, au grade dont ils exerceront les fonctions dans les bataillons de la garde nationale mobile.

« Les caporaux et sous-officiers détachés de la ligne jouiront de la même solde que les volontaires.

Habillement, équipement, armement.

« L'habillement sera celui de la garde nationale fixe.

« L'armement sera celui de la ligne.

« L'uniforme des officiers sera celui de la garde nationale fixe.

« Les officiers de tout grade recevront une indemnité de première mise de 300 fr.

« Les officiers et sous-officiers détachés momentanément de la ligne conserveront leur uniforme spécial.

Service.

« La garde nationale mobile doit, comme l'indique son nom, pouvoir à chaque instant être immédiatement mobilisée; cela exige que ses bataillons soient toujours à peu près réunis. Par conséquent, les bataillons seront établis dans divers bâtiments qui leur serviront de logement. Ces bâtiments seront situés dans les divers quartiers de Paris; ce sont, soit des bâtiments appartenant à l'Etat ou à la ville, soit des bâtiments appartenant à des particuliers et concédés par location.

« La garde nationale mobile étant l'avant-garde de la garde nationale fixe, et pouvant devenir l'avant-garde de l'armée parisienne si une guerre étrangère l'exigeait, étend son service journalier jusqu'à mille mètres au-delà des forts détachés. Elle ne pourrait être portée au-delà de cette limite que par une décision du gouvernement.

« La sûreté et la confiance générales pourront exiger que la garde des forts soit confiée au patriotisme de la garde nationale mobile; les bataillons alterneraient à tour de rôle dans ce service, de manière à ne pas les tenir plus d'un mois éloignés de l'intérieur de Paris et de leur famille.

« Le gouvernement, en avisant à se procurer des locaux pour loger la garde nationale mobile, avisera aussi à les faire garnir de fournitures de couchage.

« Il avisera aussi à y favoriser, par des fourneaux et de grandes marmites, la préparation de la nourriture en commun et par association, si économique pour chaque personne.

« Un certain nombre d'exemptions de résider dans les bâtiments communs pourra être accordée aux volontaires dont l'état de famille l'exigerait.

Discipline.

« La discipline sera sauvegardée par les gardes nationaux eux-mêmes.

« Il y aura dans chaque compagnie, pour toute punition excédant vingt-quatre heures de salle de police, un conseil de discipline composé de cinq membres.

« Il y aura, par bataillon, un conseil de discipline composé de sept membres.

« Les membres seront désignés par le sort, et renouvelés chaque mois, par moitié, par le sort.

« Les décisions seront prises à la simple majorité; les punitions prononcées dans ces décisions seront basées sur le code disciplinaire de la garde nationale fixe.

« Le garde national inculpé sera d'abord jugé par le conseil de sa compagnie. Si ce conseil prononce une punition, l'inculpé sera de nouveau soumis au conseil de discipline du bataillon, qui infirmera, diminuera ou confirmera.

« Ces conseils se réuniront, quand besoin sera, à l'heure du rapport, et prononceront immédiatement, sans formalité de procédure, sur la plainte verbale du chef qui réclamera une punition.

« Ces décisions et répressions correctionnelles ne regardent que les fautes de simple discipline. Pour des fautes plus graves, les gardes pourront être expulsés et rayés des contrôles. Cette radiation sera prononcée, à la simple majorité, par la compagnie. Dans ce cas, la compagnie devra présenter au vote les deux tiers, plus un, de son effectif du jour.

Engagement.

« Les volontaires, pour être inscrits sur les contrôles de la garde nationale mobile, devront signer un engagement par lequel ils seront tenus de servir pendant un an et un jour, à dater du jour de leur signature donnée. Avant ce terme les engagements ne pourront être annulés que par une décision législative du gouvernement, qui diminuerait ou licencierait la garde nationale mobile.

« La formalité de l'engagement se bornera à la signature de l'engagé, sur un registre tenu par le corps, à ce disposé, et l'engagement ne sera reçu qu'après visite préalable de l'officier de santé.

« Ne pourra être reçu à s'engager tout citoyen ayant subi une condamnation afflictive et infamante.

Etat-major général.

« L'état-major général destiné à centraliser toutes les dispositions de service relatives aux 24 bataillons, sera composé de :

« 1 chef d'escadron d'état-major, chef;

« 4 officiers d'état-major, ou plus s'il est nécessaire.

« L'état-major devant occuper une position centrale, sera établi dans le palais ci-devant Royal, redevenu propriété de l'Etat; le reste du bâtiment sera occupé par une fraction de la garde nationale mobile.

« Le général chargé de l'organisation est autorisé à prendre deux aides-de-camp.

« Le gouvernement provisoire de la République, reconnaissant des services qu'auront rendus à la patrie les officiers, sous-officiers et caporaux détachés motanément des régiments de ligne, pour l'instruction et l'organisation des bataillons de la garde nationale mobile, s'engage à en faire un titre puissant pour l'avancement de ces officiers et sous-officiers dans leurs régiments respectifs. »

— M. Dumoulin est remplacé dans le commandement du Louvre par M. Servient, de l'Ecole polytechnique, désigné par ses camarades.

— Déclaration tendant à imposer au peuple le respect des propriétés publiques et privées.

— Arrêté qui établit des ateliers de terrassement.

— Dissolution du conseil municipal de Paris.

Du 28 :

— Proclamation créant une commission pour les travailleurs. Nous reproduisons cette pièce à cause de l'intérêt qu'il y a à conserver la trace du point où en étaient alors les idées qu'elle consacre. Toute pièce qui résume un

genre d'étude analogue, doit impérieusement trouver sa place dans ce livre.

« Considérant que la révolution faite par le peuple doit être faite pour lui ;

« Qu'il est temps de mettre un terme aux longues et iniques souffrances des travailleurs ;

« Que la question du travail est d'une importance suprême;

« Qu'il n'en est pas de plus haute, de plus digne des préoccupations d'un gouvernement républicain ;

« Qu'il appartient surtout à la France d'étudier ardemment et de résoudre un problème posé aujourd'hui chez toutes les nations industrielles de l'Europe;

« Qu'il faut aviser sans le moindre retard à garantir au peuple les fruits légitimes de son travail,

« Le gouvernement provisoire de la République arrête :

« Une commission permanente, qui s'appellera *Commission de gouvernement pour les travailleurs*, va être nommée avec mission expresse et spéciale de s'occuper de leur sort.

« Pour montrer quelle importance le gouvernement provisoire de la République attache à la solution de ce grand problème, il nomme président de la *Commission de gouvernement pour les travailleurs* un de ses membres, M. Louis Blanc, et pour vice-président un autre de ses membres, M. Albert, ouvrier.

« Des ouvriers seront appelés à faire partie de la commission.

« Le siége de la commission sera au palais du Luxembourg. »

— Décret concernant les améliorations à introduire dans le régime alimentaire des équipages des bâtiments de la République.

— Décret rétablissant les titres de général de division et de général de brigade.

— Décret portant que les échéances des effets de commerce payables dans les départements de la Seine et de la Seine-Inférieure du 22 février au 15 mars, protêts, recours, etc., sont prorogés de dix jours.

— Arrêté du ministre provisoire de l'instruction publique changeant les noms des colléges de Paris :

« Les ci-devant colléges royaux porteront désormais le nom de lycées.

« Les lycées de Paris prendront les noms ci-après désignés, savoir :

« Le collége Louis-le-Grand, lycée *Descartes*.

« Le collége Henri IV, lycée *Corneille*.

« Le collége Saint-Louis, lycée *Monge*.

« Le collége Bourbon, lycée *Bonaparte* (son ancien nom).

« Le collége Charlemagne, lycée *Charlemagne*. »

— Arrêté du délégué au département de la police (Caussidière) pour faire rétablir sur les monuments publics la devise de la République : LIBERTÉ, EGALITÉ, FRATERNITÉ.

— Arrêté du ministre des travaux publics concernant la reprise des travaux aux édifices publics, ceux des forts exceptés. Voici la proclamation publiée à cet effet :

« Ouvriers !

« Par décision en date de ce jour, 27 février 1848, le ministre des travaux publics a ordonné que les travaux en cours d'exécution seraient immédiatement repris.

« A partir de mercredi, 1er mars, des travaux importants seront organisés sur divers points.

« Tous les travailleurs qui voudront y prendre part devront s'adresser à l'un des maires de Paris, qui recevront leurs demandes et les dirigeront, sans retard, vers les chantiers. »

« Ouvriers de Paris !

« Vous voulez vivre honorablement par le travail, tous les efforts du gouvernement provisoire tendront, soyez-en sûrs, à vous aider à l'accomplissement de cette volonté.

« La République a le droit d'attendre, et elle attend du patriotisme de tous ses citoyens, que l'exemple qu'elle donne soit suivi. De cette manière, la somme des travaux sera augmentée.

« Que partout donc les travaux reprennent leur activité. Ouvriers! après la victoire, le travail, c'est encore un bel exemple que vous avez à donner au monde, et vous le donnerez.

« *Le ministre des travaux publics*, MARIE. »

— Lettre du ministre de l'instruction publique aux présidents des quatre classes de l'Institut, concernant les voyages annuels dans l'intérêt des sciences et de l'agriculture.

— Circulaire du même aux recteurs des académies, afin d'améliorer la condition des instituteurs primaires. Nous reproduisons ce texte important, point de départ de tant de perturbations profondes.

« Monsieur le recteur, la condition des instituteurs primaires est un des objets principaux de ma sollicitude. Ce sont les membres de la hiérarchie universitaire qui touchent le plus directement à tout le peuple; c'est à eux que sont confiées les bases de l'éducation nationale.

« Il n'importe pas seulement d élever leur condition par une juste augmentation de leurs appointements; il faut que la dignité de leur fonction soit rehaussée de toutes manières; et, dans ce but, je veux que le principe de l'émulation et de la récompense soit introduit parmi eux.

« Il faut qu'au lieu de s'en tenir à l'instruction qu'ils ont reçue dans les écoles normales primaires, ils soient constamment sollicités à l'accroître.

« Il faut que les progrès qu'il leur sera possible de réaliser dans cette éducation solitaire, soient constatés comme ceux qu'ils avaient accomplis dans les écoles où ils se sont formés.

« Il faut que ces progrès leur deviennent profitables ainsi qu'à la République.

« Rien n'empêche que ceux qui en seront capables ne s'élèvent jusqu'aux plus hautes sommités de notre hiérarchie. Leur sort, quant à l'avancement, ne saurait être inférieur à celui des soldats; leur mérite a droit aussi de conquérir des grades.

« Il suffit de quelques livres de mathématiques, de physique, d'histoire naturelle, d'agriculture, pour que ceux qui ont reçu les dons du génie parviennent par leurs méditations jusque dans les rangs les plus élevés de la science. Mais, pour que tous soient animés dans une voie d'émulation si glorieuse, il est nécessaire que des positions intermédiaires leur soient assurées. Elles le seront naturellement par l'extension que doit recevoir dans les écoles primaires supérieures l'enseignement des mathématiques, de la physique, de l'histoire naturelle, de l'agriculture.

« Les instituteurs primaires seront donc invités, dans toute l'étendue de la République, à se préparer à servir au recrutement du personnel de ces écoles. Tel est un des compléments de l'établissement des écoles normales primaires. L'intérêt de la République est que les portes de la hiérarchie universitaire soient ouvertes aussi largement que possible devant ces magistrats populaires.

« Portez dès à présent, monsieur le recteur, à la connaissance des instituteurs primaires et de l'école normale de votre ressort ces vues du gouvernement à leur égard.

« Recevez, monsieur le recteur, l'assurance de ma considération distinguée.

« *Le ministre provisoire de l'instruction publique et des cultes*, CARNOT. »

La circulaire de M. Carnot aux recteurs d'académies, sur l'ensemble et les principes de l'instruction à donner à la nation, n'a pas une moindre importance. Ce grave document doit également être mis sous les yeux des lecteurs, en raison des graves conséquences qu'il a eues depuis dans la polémique des partis.

« Monsieur le recteur,

« Il vous a été facile de pressentir que ma lettre d'hier, touchant le recrutement de l'Ecole polytechnique, n'était qu'un détail d'un vaste ensemble. Je l'ai détaché et mis en avant pour faire honneur à cette école qui, en 1848, comme en 1830 et en 1815, a su remplir si héroïquement ses devoirs envers le peuple.

« Il suffit d'ailleurs de remonter aux principes qui ont inspiré à nos pères la création de l'Ecole polytechnique, pour trouver les sources générales qu'il importe aujourd'hui de faire jaillir dans toutes les branches de l'instruction publique.

« Cette école n'est pas seulement chère au peuple français par le patriotisme qui l'a toujours distinguée, mais par son institution qui, est essentiellement démocratique. La main puissante de la Convention nationale y est empreinte.

« Ici, comme sur tant d'autres points, il nous reste seulement à développer et à pratiquer ce que nous a indiqué le génie de nos pères. Il faut que toutes les branches du service national aient aujourd'hui leur école polytechnique.

« Je ne mettrais pas tant de promptitude, monsieur le recteur, à vous communiquer ces vues générales du gouvernement, si je ne prenais en considération la position particulière dans laquelle vous devez vous trouver en présence de l'animation que la proclamation de la République cause en ce moment dans toute la masse du peuple français.

« Les conséquences d'une révolution faite au profit de tous par une cité généreuse, ne sont nulle part mieux à découvert que dans le domaine de l'instruction publique.

« Le coup d'œil sûr et rapide du peuple n'a eu besoin que d'un instant pour les apercevoir, et il importe que vous soyez en mesure de faire connaître autour de vous que le gouvernement, sur ce point comme sur tous les autres, est à la hauteur de la République et ne saurait être devancée par personne.

« Les populations ne peuvent sentir aussi clairement qu'il le faut combien la France est intéressée à la constitution républicaine, qu'en sachant tout ce que cette constitution lui assure. Il ne s'agit pas seulement dans notre révolution d'un déplacement du principe de la souveraineté, mais de toutes les conséquences légitimes de ce changement radical.

« Il ne peut être question, en ce moment, des moyens d'organisation. Ces moyens doivent être mis à l'étude, et je prends des mesures pour qu'ils le soient dès à présent. Ma lettre n'est relative qu'aux principes. Ce sont ces principes qui forment aujourd'hui tous les gages de notre avenir, et le gouvernement, plein de la force de ses intentions, n'hésite point à les donner hautement.

« Les lois de l'instruction primaire nous sont toutes tracées dans les immortelles déclarations de nos pères. L'instruction primaire embrasse toutes les connaissances nécessaires au développement de l'homme et du citoyen.

« La définir ainsi, c'est assez dire combien elle doit s'élever au-dessus de son état actuel. C'est assez dire aussi que la République ne saurait souffrir sans dommage qu'un seul de ses enfants en soit privé. Elle est donc gratuite dans toute son étendue.

« Si l'on ne considérait que l'individu, cette instruction primaire devrait suffire. Mais la conservation et le perfectionnement d'une société qui, malgré tant de progrès accomplis, en voit encore tant devant elle, imposent au ministère de l'instruction publique d'autres devoirs.

« Il est nécessaire, dans l'intérêt de la société, qu'un certain nombre de citoyens reçoivent des connaissances plus étendues que celles qui suffisent pour assurer le développement de l'homme. Ces connaissances sont indispensables au service de la société dans les directions nombreuses où leur besoin se fait sentir. C'est à quoi répondra, dans la République française, l'établissement de l'instruction secondaire.

« La civilisation ne peut que gagner à ce que le nombre de ces hommes instruits soit aussi grand que les conditions générales de la société le permettent. Mais le gouvernement ne peut se proposer, dans la distribution de cette instruction, que d'assurer à la République tous les hommes de ce mérite qui sont réclamés par les exigences de son service.

« C'est pour atteindre ce but le plus parfaitement possible, que le gouvernement républicain, appliqué dans toutes ses actions à l'intérêt général, se propose de recruter ces agents si essentiels dans toute la masse du peuple.

« C'est le seul moyen de donner à la République le personnel le plus capable auquel elle puisse prétendre.

« C'est aussi le seul moyen d'assurer la vérité du principe que les fonctions publiques sont également accessibles à tous les citoyens ; c'est un principe illusoire, si les moyens de s'élever à ces fonctions ne sont pas assurés à tous les enfants également.

« Il faut donc veiller à ce que les portes de l'instruction secondaire ne soient fermées à aucun des élèves d'élite qui se produisent dans les établissements primaires. Toutes les mesures nécessaires à cet égard seront prises.

« On ne saurait sans doute se dispenser de prévoir dans les programmes de l'instruction secondaire la diversité des fonctions auxquelles les élèves sont destinés. Mais le gouvernement n'ignore pas combien il est essentiel à la France que tous soient liés par la solidarité d'une éducation commune, aussi libérale que le veut le caractère de généralité qui distingue le génie de la nation. Il tiendra la main à ce que les droits de l'unité soient maintenus aussi bien que ceux de la variété.

« C'est dans les écoles supérieures seulement que le principe de la spécialité, prudemment préparé dans les autres, doit se dessiner tout à fait. L'accès aux leçons de ces écoles ne peut être défendu à personne ; mais c'est en vue des élèves dignes de servir aux intérêts généraux de la société qu'elles doivent être instituées. Il n'y a que la décision des examens qui puisse y conférer tous les droits.

« Il serait superflu, monsieur le recteur, d'entrer ici dans le détail de mes vues sur ces diverses écoles, mon dessein n'étant en ce moment que de vous entretenir des principes les plus généraux de l'instruction publique. Je ne saurais cependant terminer cette lettre sans vous signaler un des devoirs nouveaux les plus considérables que la révolution qui vient de s'accomplir impose désormais à notre ministère.

« C'est la formation des administrateurs et des homme d'État. S'il est essentiel à la République de se créer des professeurs, des médecins, des artistes, des légistes, des officiers, des ingénieurs, il ne lui importe pas moins que ces hommes d'État et ses administrateurs, dans toutes les branches, soient formés aussi par une éducation spéciale.

« D'ailleurs, sous le régime de l'égalité, il ne saurait y avoir d'autre titre aux fonctions publiques que le mérite. Il faut donc que ce mérite soit mis en demeure de se produire dès l'ouverture de la carrière, et qu'il en soit justifié publiquement par des examens.

« Méditez ces principes, monsieur le recteur, faites-les connaître comme étant ceux que proclame le nouveau gouvernement, et qu'il s'occupe de faire triompher. Je vous consulterai prochainement sur leur application. Elle est le sujet le plus instant de ma sollicitude, car il importe que la France soit aussi éclairée que possible à cet égard, au moment où elle entre dans la nouvelle voie constitutive qui s'ouvre devant elle.

« Recevez, etc.

« *Le ministre provisoire de l'instruction publique et des cultes*, CARNOT. »

La création d'une haute commission des études scientifiques et littéraires fut un des compléments de ces circulaires, dont le retentissement survécut de beaucoup au pouvoir spécial de leur signataire.

Du 29 :

— Arrêté du gouvernement provisoire portant que tous les impôts, sans exception, continueront à être perçus.

— Décret portant abolition des titres de noblesse. En voici la teneur :

« Considérant que l'égalité est un des trois grands principes de la République française, qu'il doit en conséquence recevoir une application immédiate :

« Tous les titres de noblesse sont abolis ; les qualifications qui s'y rattachaient sont interdites : elles ne peuvent être prises publiquement, ni figurer dans un acte public quelconque. »

— Décret portant annulation des condamnations rendues sous le dernier règne pour faits politiques ou de presse.

— Décret qui engage l'archevêque de Paris et tous les évêques de la République à substituer à l'ancienne formule de prière les mots : *Domine, salvam fac Rempublicam.*

— Arrêté qui nomme M. Armand Barbès gouverneur du palais du Luxembourg. (Un mois après on lit au *Moniteur* : L'état de santé de M. Barbès ne lui permet pas d'accepter les fonctions de gouverneur du Luxembourg.)

— Décret portant que les fonctionnaires publics de l'ordre administratif et judiciaire ne prêteront pas de serment.

— Arrêté qui charge provisoirement M. Armand Marrast de l'administration des biens de la liste civile et du domaine privé des princes et princesses de l'ancienne famille royale.

Arrêtons-nous à cette date qui termine le mois, et revenons sur les particularités relatives aux nombreux décrets et arrêtés, aux proclamations et pièces de diverses natures dont nous avons offert, soit le résumé, soit la teneur même, suivant leur importance au point de vue historique.

Toutes ces mesures étaient, on l'a vu, prises au nom du *gouvernement provisoire* qui s'était élu dans l'interrègne légal. La royauté personnelle ren-

versée avec Louis-Philippe; la régence, selon la loi, brisée dans la personne du duc de Nemours; une seconde régence d'acclamation, dressée sur deux déchéances et abattue aux pieds de la duchesse d'Orléans, n'avaient, en quelques instants, laissé debout que la nation, en partie émancipée déjà sous le régime constitutionnel, électif. La nation régnait donc *en droit* sur elle-même, si l'on peut dire; mais *en fait* les maîtres étaient ceux qui, se déclarant les mandataires provisoires du pays, parlaient et agissaient en vertu de leur audace ou de leur dévouement. Le moyen de justifier leur élection d'impulsion personnelle, au milieu de cette absence momentanée de lois constitutives, dans ce néant d'autorités légales, c'était de plaire au peuple, le souverain du moment, en proclamant en son nom tous les arrêtés, toutes les mesures les plus propres à exciter son enthousiasme. On a vu comment nos gouvernants d'interrègne avaient commencé à y procéder. Revenons sur les plus importantes de ces mesures.

La première, la plus grave de toutes, la plus hardie, fut sans contredit la proclamation de la République. Voici en quels termes l'homme qui, en repoussant énergiquement la régence, avait le plus énergiquement contribué à acculer la France, ou plutôt la capitale, dans cette impasse dont la République était désormais la seule issue, s'exprime pour expliquer la situation :

« Dire au peuple nous ne proclamons aucun gouvernement, c'était évidemment dire à tous les partis soulevés pour ou contre tel ou tel gouvernement, continuez à verser votre sang et celui de la France, à recruter vos forces, à aiguiser vos armes, et donnez des assauts continuels à l'ordre provisoire et désarmé que nous établissons pour lui arracher le triomphe de votre faction.

« Ne rien proclamer du tout, c'était donc en fait proclamer l'anarchie, la sédition, la guerre civile en permanence; mieux valait mille fois que ces hommes fussent restés immobiles et muets dans les rangs des députés, que d'en être sortis au nom du salut public pour la perte de tous.

« Proclamer la monarchie devant trois cent mille hommes soulevés pour la combattre, devant la garde nationale désorganisée ou complice, devant l'armée étonnée et dissoute, devant le trône vide, devant le roi absent, devant la régence en fuite, devant les Chambres expulsées par la capitale, c'était évidemment proclamer la division à la face du peuple, ou plutôt c'était déserter le poste du péril et de direction où l'on s'était précipité, et remettre à l'instant le gouvernement de cette tempête, non plus aux hommes modérateurs dont elle reconnaissait par miracle l'autorité, mais aux vents et aux foudres de cette tempête même. C'était livrer la France aux hommes de désordre, d'anarchie et de sang. C'était pousser de ses propres mains la nation au fond de l'abîme des partis extrêmes, sanguinaires, désespérés, au lieu de la retenir au risque d'être écrasés sur les pentes modérées de la liberté et sous l'empire du suffrage universel, dernier appel à la société sans loi et sans chef.

« Proclamer la république provisoire, sauf la ratification du pays immédiatement convoqué dans son assemblée nationale, c'était donc la seule chose à

la fois révolutionnaire et préservatrice à faire. Car d'un côté la République tentée avec unanimité et modération pendant un espace de temps quelconque, était un progrès immense acquis dans l'ordre des gouvernements rationnels et des intérêts populaires. D'un autre côté, si cette seconde République, conçue comme un contraste heureux et éclatant aux excès et aux crimes de la première, devait être répudiée plus tard par la nation rassemblée, elle donnait pour le moment du moins au gouvernement chargé de sauver l'interrègne, l'enthousiasme du peuple, le concours actif de tous les républicains, la satisfaction aux opinions remuantes, l'étonnement de l'Europe, en un mot l'élan, l'impulsion et la force de traverser, jusqu'au gouvernement définitif, l'abîme sans fond d'une révolution. »

Nous acceptons la situation ainsi définie d'urgence. Le gouvernement provisoire proclamant la République, sauf ratification du pays, par le vote universel d'une assemblée, son émanation et sa mandataire, c'était donc arrêter la guerre civile, et là était le plus impérieux devoir du moment. L'avenir ainsi réservé au vouloir de la nation, on comprend la nécessité de donner une forme au gouvernement qui devait succéder à tout ce qui avait fui ou échoué. En s'érigeant les plénipotentiaires du peuple parisien, les membres du gouvernement provisoire avaient soin de bien spécifier au pays entier que leur initiative n'était qu'une proposition soumise au nom de leur dictature de hasard. La République n'était encore que la forme temporaire du gouvernement qu'ils allaient régir, forme que le pays pouvait modifier ou changer à son gré, en désavouant ces gouvernants révolutionnaires. Il est de toute justice de dire que les membres du gouvernement provisoire ne manquèrent point de bien expliquer ce sens dans les proclamations, arrêtés, discours ou allocutions qui signalèrent leur prise du pouvoir. Si leur but fut, comme on peut le croire, d'étouffer l'anarchie imminente sous l'enthousiasme du peuple, il est juste de dire qu'ils ont rendu un immense service au pays; et, oubliant leur ambition, il ne faut plus voir que leur courage. Mais comme la République était leur aspiration, fruit de la conviction chez les uns, mirage de l'imagination chez les autres, les membres du gouvernement provisoire, tout en réservant au peuple le droit de ratification au projet d'acte proposé, eurent soin de tant faire pour que l'appel au peuple, agrandi par l'octroi du suffrage universel, ne laissât à ce même peuple d'autre option que celle de la forme de gouvernement au nom duquel se succédaient les mesures les mieux faites pour provoquer son enthousiasme, au jour où la République était ainsi proposée, disons-nous, la question approbative était déjà résolue.

Le décret abolissant la peine de mort en matière politique, décret dont la pensée première est due à M. de Lamartine, fut voté par acclamation dans les premières séances du gouvernement provisoire (1). C'est aussi au poète

(1) M. de Lamartine prononça en cette occasion de belles paroles; nous nous plaisons à les rapporter : « Les révolutions aussi ont un immense progrès à faire, un généreux tribut à ap- « porter enfin à l'humanité. Je suis si convaincu que ce progrès est commandé par Dieu, et « serait compris et béni des hommes, que si j'étais seul dictateur et révélateur de cette révo-

politique qu'on dut la pensée de la formation des gardes nationales mobiles. Cette pensée lui vint en voyant 25,000 jeunes gens jetés hors des ateliers, des chantiers, de l'apprentissage, livrés, par la secousse de ces journées, à toutes les exaltations dangereuses, et qui, enrôlés par le gouvernement, ralliés sous la discipline, feraient, dans le péril encore menaçant, une différence réelle de 50,000 hommes pour la cause de l'ordre contre les éventualités de l'anarchie, cette fille de la faim, du dénûment, du désœuvrement. C'est ainsi que la force destinée à contenir la révolution, fut habilement extraite de la révolution elle-même.

La modification temporairement apportée dans l'ordre des couleurs du drapeau tricolore fut une concession à l'ardeur des masses encore animées, qui, se séparant des couleurs de la royauté, voulaient le drapeau rouge pour inaugurer la révolution nouvelle. Le peuple savait, par de vagues traditions, que le rouge était son antique couleur, et il tenait à le reprendre. On lui avait dit sans doute que le vieux drapeau de Normandie était de cette teinte, sang et flamme (le drapeau blanc date de Charles VII). M. de Lamartine eut, comme tant de fois déjà et depuis, une phrase heureuse, plus heureuse que vraie, pour repousser ce drapeau, qu'on voulait imposer au gouvernement nouveau. Le ministre des affaires étrangères fut sans doute dominé par la crainte que l'Europe ne vît, sous cet emblême, la révolution acquise à un parti, et il rappela à la foule ardente que le drapeau tricolore avait fait le tour du monde avec nos gloires, tandis que le rouge n'avait fait que celui du Champ-de-Mars, baigné dans le sang. Il est curieux d'observer combien en France, avec des mots heureux, de l'audace, de la présence d'esprit, on peut aisément se passer de logique et de vérité. Certes nous louons M. de Lamartine de son intention, de son bonheur en cette circonstance; mais encore nous sera-t-il permis de sourire à la pensée de ce peuple abusé et acclamant l'orateur qui lui fait accepter ces mots *égalité*, *fraternité*, écrits sur un drapeau où l'assemblage des couleurs symbolise précisément la différence des classes sous l'empire desquelles sa combinaison a été conçue. Et, quant à l'affaire du Champ-

« lution, je n'hésiterais pas à faire de ce décret le premier décret de la République. Et par « ce seul décret, je lui conquerrais plus de cœurs libres en France et en Europe que des cen- « taines de lois répressives, d'exil, de proscriptions, de confiscations et de supplices ne lui « rattacheront jamais de fidélité forcée. J'abolirais la peine de mort.

« Je l'abolirais pour toute cause, car la société n'en a plus besoin; son exemple, en frappant « de mort le criminel, pervertit plus qu'il n'intimide. Le sang appelle le sang. Le principe « de l'inviolabilité de la vie humaine serait mieux défendu quand la société elle-même « reconnaîtrait cette inviolabilité de la vie même dans le scélérat. Mais si ce grand progrès « dans votre législation criminelle doit être réservé à l'Assemblée nationale, seule maîtresse « de ses lois sociales, je l'abolirais du moins immédiatement en politique. Je désarmerais ainsi « le peuple d'une arme qu'il a sans cesse dans toutes les révolutions tournée contre lui-même. « Je rassurerais les imaginations craintives qui redoutent dans la République l'ère de nou- « velles proscriptions. Je mettrais le sang humain hors de cause. J'inaugurerais le règne de « la démocratie par la plus divine amnistie et par la plus habile témérité de cœur qui ait « jamais été proclamée par un peuple vainqueur les pieds encore dans le sang. Je jetterais « hardiment ce défi de générosité aux ennemis de la démocratie; et, si jamais la République « succombait, elle ne succomberait pas du moins par son propre crime, et elle renaîtrait bien- « tôt de l'admiration qu'elle aurait inspirée au monde. »

de-Mars, il est inutile de rappeler ici quelles mains y traînèrent dans le sang ce drapeau que repoussait éloquemment l'orateur.....

On a vu, par le décret relatif au maintien du drapeau tricolore, qu'on fit à la fièvre du moment la concession d'en replacer les couleurs dans l'ordre déterminé en 93 (bleu à la hampe, rouge au milieu et blanc flottant); mais nous devons ajouter que, peu de jours après la date du décret, ces couleurs reprirent l'ordre qu'elles avaient à Austerlitz, et qu'elles ont encore aujourd'hui.

M. Ledru-Rollin proposa, dès la nuit du 24 au 25, l'abolition de l'impôt du sel, et la substitution d'un impôt progressif sur le revenu à celui qui frappe les boissons. Ces mesures, qui touchaient à toute l'organisation fiscale du pays, durent être ajournées. Il réclama aussi l'abolition immédiate de l'esclavage, qu'il avait plaidée avec éloquence quelque temps avant la révolution (1). Ce fut également lui qui fit installer aux Tuileries les blessés de la bataille, flatterie dangereuse faite au peuple, mesure absurde qui fut condamnée par le bon sens public. Il fit aussi décréter que les biens de la famille déchue, les dots des femmes exceptées, seraient réunis aux domaines de l'État.

Les objets engagés au Mont-de-Piété pour une somme inférieure à 10 fr, rendus gratuitement aux déposants, était en elle-même une mesure louable, mais qui bientôt conduisit insensiblement à une autre infiniment dangereuse, nous voulons parler de la création des *ateliers nationaux*, conséquence de l'imprudent décret par lequel le gouvernement provisoire s'engagea à réaliser la plus insurmontable des difficultés : celle de garantir l'existence de l'ouvrier par le travail, et conséquemment du travail à tous les citoyens. Cette mesure d'*ateliers nationaux*, à laquelle on eut déjà recours à diverses époques de commotions politiques, devait vider le trésor au profit presque exclusif de la paresse pour finir ensuite dans le sang des citoyens.....

Le fameux décret relatif à *la commission du gouvernement pour les travailleurs* fut rendu dans des circonstances de luttes et de résistances qui doivent d'autant plus être expliquées, que l'effet de cette impuissante tentative de l'organisation du travail a été, pour le peuple, une cause de perturbations regrettables et de leurres profonds.

Le 29 février, le gouvernement reçut, à l'Hôtel-de-Ville, une pétition demandant la plus prompte création possible d'un ministère du progrès, chargé de préparer cette organisation du travail qui venait d'être garantie à tous les citoyens. Divers corps d'état arrivèrent sur la place, portant des bannières sur lesquelles on lisait : *Abolition de l'exploitation de l'homme par l'homme!* Une grande foule armée accompagnait les porteurs de la pétition,

(1) On rapporte que quelques créoles résidant à Paris, effrayés alors de l'effet produit par le discours de M. Ledru-Rollin, vinrent lui parler de la question d'indemnité. « Hâtez-vous d'accepter, dit l'orateur, car si le parti démocratique arrive au pouvoir, il résoudra la question par un trait de plume. » M. Ledru-Rollin ne croyait évidemment pas être aussi près de la réalisation de cette menace.

lesquels furent introduits auprès du gouvernement assemblé, et qui, du reste, consommait la moitié de son temps à recevoir des délégués, des députations et des adresses, depuis les plus sérieuses jusqu'aux plus burlesques.

Cette démarche alarma le gouvernement. La discussion dont elle devint l'objet eut ses orages. On put alors, mieux qu'à propos de toutes les précédentes affaires, reconnaître les profonds dissentiments qui séparaient, dans leurs aspirations, ces dictateurs que la révolution venait d'improviser. Les exigences des travailleurs furent violemment combattues par MM. de Lamartine et Garnier-Pagès, se fondant, au reste, sur l'impossibilité où se trouvait le gouvernement provisoire de faire face à d'aussi graves questions, de nature à être plus efficacement résolues ou examinées par la nouvelle assemblée à élire. Peut-être, en s'exprimant ainsi, M. de Lamartine oubliait-il qu'il ne s'était pas montré aussi soucieux des prérogatives de la future assemblée dans une question bien autrement grave, c'est-à-dire en proclamant, bien que sous toutes réserves de ratifications, que la forme nouvelle du gouvernement était la République.

L'adversaire naturel de MM. de Lamartine et Garnier-Pagès, dans cette question, devait nécessairement être celui-là même que le peuple appelait au poste dont la création était demandée : nous avons nommé M. Louis Blanc. Il s'agissait, pour ce dernier, de mettre désormais en pratique les théories exposées dans ses livres. M. Louis Blanc fut très-opiniâtre à soutenir, dans cette discussion, les exigences du peuple, et il déclara net quesi le *ministère du travail* n'était pas créé, il se retirerait du gouvernement, ainsi que son collègue Martin, plus connu depuis sous le nom d'Albert. L'alternative était grave, car le gouvernement ne se dissimulait pas que la retraite des deux hommes qui personnifiaient dans son sein les aspirations du peuple, pouvait entraîner une révolution nouvelle que la dispersion de la force publique ne permettrait pas de réprimer. Il fallait absolument une transaction; on parla, au lieu de la création d'un ministère, de la formation préalable d'une commission d'étude, destinée à approfondir la question et à faire patienter le peuple. La présidence de cette commission était naturellement dévolue à M. Louis Blanc. Il refusa d'abord. On pensa relever ces fonctions en destinant un palais à leurs séances, le Luxembourg, et dans le même but M. Arago s'offrit comme vice-président. M. Louis Blanc finit par céder; mais ce fut, non pas à M. Arago, mais bien à M. Albert, qu'échut la vice-présidence de cette commission du gouvernement pour les travailleurs. On sait que le but qu'on s'en était proposé n'a pas été atteint, et que M. Louis Blanc a fini par rencontrer de nombreux adversaires parmi ceux-là même dont il cherchait à améliorer la condition.

Le résultat de cette grave délibération du gouvernement provisoire fut transmis au peuple, qui parut s'en contenter. On rapporte qu'en prenant la plume pour signer ce décret révolutionnaire, M. Marrast ne put s'empêcher de s'exclamer : *C'est bien fort !*

Les arrêtés que nous avons mentionnés, et qui sont relatifs à divers travaux

de déblais et de terrassement, furent une conséquence provisoire de la discussion que nous venons d'analyser. Le ministère de la guerre ouvrit, de son côté, au Champ-de-Mars, des ateliers sous la direction du génie. Mais le travail, même en partie inutile et créé pour l'occasion, devait bientôt manquer pour tant de bras inoccupés; de sorte que, l'existence de l'ouvrier étant garantie par un premier décret d'enthousiasme révolutionnaire, il fallut nourrir ceux qu'on ne pouvait employer. Les mairies furent donc autorisées à donner 1 fr. 50 c. par jour aux travailleurs oisifs. Les bons ouvriers se sentirent blessés de voir la promesse d'un labeur honorable changée en un secours humiliant; et encore, ce secours était-il difficilement distribué, vu les accablants travaux dont les employés des mairies étaient surchargés au milieu des enrôlements de la garde mobile, des préparatifs pour les élections générales et de la réorganisation de la garde nationale. Ne pouvant matériellement pas suffire à tant de services divers, les employés faisaient perdre, dans l'attente, de longues heures aux ouvriers, et il naissait, de cet état de choses, des plaintes, des menaces, parfois même des violences. Bref, le mécontentement du peuple augmentait de jour en jour, et comme il n'avait été, par ailleurs, donné qu'une demi-satisfaction aux députations de l'Hôtel-de-Ville au sujet de *l'organisation du travail* annoncée, le mal prenait, de jour en jour, des proportions plus inquiétantes. Ce fut alors que naquit la pensée des ateliers nationaux, organisation semi-militaire, soumise, par M. Émile Thomas, à MM. Garnier-Pagès et Marie. Ce projet eut l'assentiment immédiat de la fraction que nous appellerons conservatrice du gouvernement provisoire, fraction trop empressée de se débarrasser d'un danger présent pour calculer ses développements probables dans l'avenir. M. Émile Thomas eut la mission d'organiser cet exutoire de la misère populaire.....

Si nous remontions, du fait même, à la pensée secrète qui motiva sa réalisation, nous y trouverions la trace d'un antagonisme de personnes que le plan de cet ouvrage ne nous permet que de rapidement indiquer. Il est constant que la partie modérée du gouvernement provisoire, MM. Marie et Garnier-Pagès surtout (emporté par son imagination ardente, M. de Lamartine s'est plusieurs fois séparé de ceux que nous appelons ici les modérés); il est constant, disons-nous, que cette fraction cherchait à neutraliser l'ascendant que la partie républicaine de ce même gouvernement prenait sur les masses, à l'aide de la commission du Luxembourg particulièrement. M. Louis Blanc agissant sur une immense fraction du peuple par le rôle qu'il jouait à la commission dite du droit au travail, on voulut évidemment contrebalancer cette influence, en embrigadant une armée de travailleurs, ou prétendus tels, que la reconnaissance lierait à la partie du gouvernement qui versait dans leurs mains les trésors de l'Etat.

Quant à cette grave question, elliptiquement formulée par ces mots : *droit au travail*, elle réaliserait évidemment le premier *devoir* que Dieu ait imposé à l'homme, comme inhérent à son existence même. Mais mal définie par son titre, mal comprise des masses, par suite de la première erreur qui a mis le

droit à la place du *devoir*, cette question n'a pu, malgré l'ardente recherche de toutes les solutions possibles, prendre sa place dans nos Codes, et est ainsi restée une pure logomachie. Mais ce n'est pas à dire pour cela que la question, pour avoir été mal posée, et conséquemment l'objet d'appréciations impuissantes, ne mérite pas, sous une autre forme, une vive sollicitude. Il s'agit seulement de bien faire comprendre au peuple que ce qu'on lui a dit être un droit, est plutôt un devoir, et que la société ne peut secourir l'homme valide qui n'apporte aucun concours à l'œuvre de tous.

Quant à la pratique de ce droit, corrélatif du devoir, il faut, pensons-nous, la demander, non pas à des articles de lois, ou aux formules de l'empirisme social, comme on le fit en février, mais bien à une série de mesures, de réformes soigneusement coordonnées, graduellement mises en œuvre, et dont l'ensemble constitue la science du gouvernement appliquée aux nécessités d'une époque. Le gouvernement provisoire décréta : décréter n'est pas résoudre. Plus tard, en omettant le droit au travail dans la Constitution, les législateurs ont prouvé leur impuissance à en faire l'application ; ils ont ainsi épargné à ce document un mensonge, comme au peuple une déception. Mais nulle prescription ne saurait pour cela atteindre le principe qui subsiste toujours, et il n'en incombe pas moins à tout gouvernement l'étroite obligation de résoudre, autant qu'il peut être résolu, ce grand problème : *donner du pain à celui qui en manque, et le lui donner par le travail.*

Nous croyons qu'il n'y aura de stable que le gouvernement qui s'approchera le plus près possible de cet immense résultat. Déjà de nos jours il semble qu'il ne serait pas impossible d'ajouter à la série existante et notoirement insuffisante des institutions de bienfaisance et de secours 1° un moyen *régulier* de fournir du travail à l'ouvrier en temps de crise ; 2° une assistance *régulière* aux ouvriers invalides et aux vieillards sans ressources et sans famille. Plus tard on pourrait faire davantage encore, en trouvant quelque combinaison nouvelle d'ateliers nationaux, où l'artisan fût toujours sûr de trouver la solde nécessaire à l'achat de sa nourriture, cette solde étant soigneusement basée de manière à ne porter aucun préjudice à l'industrie privée. En effet, l'ouvrier qui gagne quatre francs par jour chez un entrepreneur, chez un patron, et qui, en cas de chômage, se verrait réduit à deux francs dans les ateliers du gouvernement, ferait nécessairement tous ses efforts pour rentrer dans l'atelier privé, et cependant en tous temps son existence serait garantie par un digne usage de ses bras, sans risque de tomber dans les dégradations de la charité....

Sans doute de pareils résultats seraient assez difficiles à obtenir, et ils ne se peuvent poursuivre qu'à l'abri d'un pouvoir fort et d'une société rassurée. Mais rien ne saurait faire obstacle, lorsqu'il s'agit de résoudre d'aussi graves questions de justice, d'humanité, de vraie fraternité, et ajoutons aussi, de politique et de salut.

Avant de reprendre la série des principaux actes et décrets qui forment

l'histoire législative et philosophique à la fois, de cette époque brûlante, avant d'arrêter notre attention sur ceux de ces documents qui sont les plus dignes d'examen ou de commentaires, il convient que nous jetions un coup d'œil sur l'attitude physique et morale de Paris, durant les premiers jours qui suivirent la victoire populaire.

Une fois la République proclamée, une partie du peuple se retira des abords de l'Hôtel-de-Ville pour aller répandre partout les premières nouvelles, les premières conquêtes. Ceux des membres du gouvernement provisoire qui étaient en même temps ministres, se rendirent à leurs départements. MM. de Lamartine et Marie restèrent cependant à l'Hôtel-de-Ville. Les premiers venaient les rejoindre de temps en temps, pour s'unir aux délibérations importantes.

« Les premières heures de ces réunions, — dit un auteur de l'époque, — furent un tumulte plutôt qu'un conseil. Il fallait se lever à chaque bruit du dehors, soutenir du poids de ses épaules les portes ébranlées par les coups de crosses de fusils ou par des bras impatients de résistance, se faire jour à travers les armes nues, haranguer, conjurer, subjuguer ces détachements de la multitude, les refouler moitié par l'éloquence, moitié par la force, toujours par le calme du front, par la cordialité du geste, par l'énergie de l'attitude; en détacher ainsi une partie pour combattre l'autre. Puis, le tumulte réprimé, rentrer au milieu des acclamations qui assourdissaient l'oreille, des froissements qui brisaient les membres, des embrassements qui étouffaient la respiration; essuyer sa sueur, et reprendre sa place de sang-froid à la table du conseil pour rédiger des proclamations et des décrets, jusqu'à ce qu'un nouvel assaut vînt ébranler les voûtes, secouer les portes, refouler les sentinelles, tordre les baïonnettes et rappeler les citoyens groupés autour du gouvernement, et ses membres eux-mêmes aux mêmes luttes et aux mêmes harangues, aux mêmes efforts, aux mêmes dangers.

« M. de Lamartine était presque toujours provoqué par son nom. Sa taille élevée et sa voix sonore le rendaient plus apte à ces conflits avec la foule. Il avait ses vêtements en lambeaux, le cou nu, les cheveux ruisselants de sueur, souillés de la poussière et de la fumée. Il sortait, il rentrait, plus porté qu'escorté par des groupes de citoyens, de gardes nationaux, d'élèves des écoles, qui s'étaient attachés à ses pas sans qu'il les commût, comme l'état-major du dévouement autour d'un chef sur le champ d'une révolution. »

La nuit venue, Paris sembla donc s'endormir dans une sorte de confiance. L'agitation des trois jours précédents était dans ce besoin de calme, de repos. Content ou déçu, rassuré ou inquiet, chacun vit, avec un degré différent dans la satisfaction, l'issue de la crise. Le 25 au matin, *la Presse*, le journal le plus lu aux derniers temps du gouvernement de Louis-Philippe, publiait un article portant pour titre : *Confiance! confiance!* tendant à rassurer les esprits, à faire accepter aux uns le fait consommé, et à demander aux autres la modération dans la victoire.

« Ce n'est pas à ceux à qui dix-sept ans de durée n'ont pas suffi pour fon-

der la stabilité, à se montrer trop sévères! — disait aux uns M. de Girardin. — Organisez la victoire! — disait-il aux autres. — Que les transactions ne s'interrompent point, que les boutiques s'ouvrent, que les caisses du commerce et de la banque ne se ferment pas, que la bourse reprenne ses opérations! C'est le moment d'acheter de la rente, et non d'en vendre; pour l'honneur de notre pays, il faut soutenir nos cours. C'est ainsi que la haute banque acquerra des titres qui ramèneront à elle l'opinion populaire. En agissant ainsi avec ensemble et persévérance, elle n'y perdra rien, elle sauvera ce qu'elle possède; il faut savoir risquer pour acquérir, il faut savoir risquer pour conserver. Il faut que le crédit se montre brave.

« Les barricades maintenant ne sont plus une garantie, elles sont une entrave à la circulation.

« Il importe que la circulation se rétablisse au plus tôt : cela importe à la facilité et à l'abondance des approvisionnements. Paris est un gouffre qui a un million de bouches, et les bouches les plus grandes sont celles du peuple.

« Pour un péril imaginaire, il ne faut donc pas créer un danger réel.

« Que tout homme sensé, qui lira ces lignes, se donne pour mission de répandre autour de lui la vérité et la sécurité.

« Tout est fini. Nul ne songe à disputer au peuple sa victoire. La victoire n'est plus à disputer : elle est à organiser.

« *Organiser la victoire!* Ce doit être le mot d'ordre de tous les citoyens, leur crie de ralliement.

« Il faut que le peuple prouve à ses détracteurs qu'entre ses mains la liberté n'est pas un instrument de destruction de l'ordre, mais une semence féconde jetée dans un sillon péniblement labouré, et plus d'une fois arrosé de son sang.

« *Organiser la victoire!* Cela veut dire que tout le monde doit venir en aide à ceux qui ont accepté la responsabilité du gouvernement provisoire.

« Il faut que le riche consomme, pour que le pauvre travaille; il faut que le pauvre travaille, pour que la victoire reste glorieuse et ne se déshonore pas par le pillage. »

C'étaient là de prudentes et sages paroles. Mais elles ne pouvaient être qu'en partie écoutées. C'est qu'en effet, pendant qu'une fraction de la population se reposait des fatigues, des inquiétudes des journées précédentes, tandis que ceux-ci, acceptant cette brusque révolution, espéraient ne pas l'acheter au prix de leurs intérêts, et que ceux-là, résignés à faire la part du feu, se félicitaient de ne pas devoir agrandir le sacrifice, les partis qui avaient entrepris cette révolution, et qui désiraient nécessairement qu'elle leur profitât, veillaient encore à l'ombre de leurs barricades.

Ces partis, dont il nous faut rapidement examiner la composition pour compléter ce qui a déjà été dit pages 37 et et 38 sur cette matière, étaient au nombre de trois : le parti appelé libéral par l'ancien mot, national par le nouveau, composé des hommes qui désiraient que le progrès des institutions étendît ses bienfaits sur toutes les classes de la société indistinctement.

Le parti socialiste, formé d'une armée assez confuse des sectaires des diverses écoles réformatrices, lesquels prétendaient, et prétendent aujourd'hui plus que jamais, à une rénovation plus ou moins radicale de la société, par une nouvelle entente du travail et de la propriété.

Le troisième de ces partis, enfin, ne saurait être mieux défini peut-être qu'en disant que ce qu'il recherche dans les révolutions, ce sont les révolutions elles-mêmes. Ce qui n'est que le moyen pour les autres, est le but chez lui. Un historien, qu'on eût pu soupçonner de plus d'indulgence pour cette minime fraction du parti républicain auquel il s'est brusquement rallié, dépeint ainsi ces révolutionnaires purs : « Hommes insoucieux de tout amour philosophique du progrès, indifférents aux rêves d'amélioration radicale, se précipitant dans les révolutions pour leurs vertiges, n'ayant dans l'âme ni la moralité dévouée de ceux qui considèrent les gouvernements comme des instruments du bien des peuples; ni dans l'imagination les chimères de ceux qui croient qu'on peut rénover en entier un ordre social sans ensevelir l'homme sous ses débris; ces révolutionnaires sans foi, sans idée, mais pleins de passions et de tumultes en eux-mêmes, veulent des convulsions à leur image, et ils trouvent dans les convulsions prolongées leur seul idéal. Ils aspirent pour toute théorie à des gouvernements révolutionnaires sans foi, sans loi, sans fin, sans paix, sans trève et sans moralité comme eux. »

La République inclusivement était le but extrême de celui des partis que nous avons placé le premier, et qui avait fomenté les banquets réformistes, demandant aux hasards des agitations politiques, des révoltes de la rue, ces améliorations qu'on refusait à la discussion parlementaire. Adversaire du roi dans les Chambres, non à cause de sa personne, mais bien en raison de son intrusion inconstitutionnelle dans les affaires du gouvernement, ce parti n'était certes pas unanime la veille à désirer la République; mais il s'y soumit sincèrement dès qu'elle s'offrit, mettant son courage, son ambition et aussi sa gloire, à lui faire franchir l'anarchie dans son élan. Il désirait une République civilisée, et il voulait impérieusement contenir, régulariser cette révolution, qu'il n'avait pas faite toute, mais qu'il acceptait dans l'espoir de la contenir dans le cadre des grands intérêts généraux. Les représentants de ce parti, lequel, on peut le dire, a sauvé la France en février 1848, étaient Arago, Marie, Lamartine, Garnier-Pagès, et, dans la portée de ses facultés affaiblies, le vieux Dupont (de l'Eure). Rendons à M. de Lamartine cette justice de dire que, par son heureuse éloquence, l'honorabilité de son caractère, le prestige de sa personne et le courage physique qu'il a déployé durant ces premières journées, il a, plus que personne, énergiquement contribué à conjurer les périls dont les deux autres partis menaçaient le pays, aux premières heures turbulentes et passionnées qui suivirent la victoire de l'insurrection sur la royauté, si peu, si mal défendue.

Le parti dit *socialiste* était une sorte de Babel des idées. Les écoles qui le composaient alors étaient toutes, avec plus ou moins d'ardeur, rivales décla-

rées. Elles ne s'entendaient guère que sur un point : renverser ce qui existait. A peu près unanimes aussi dans l'ensemble de leurs aspirations : une nouvelle répartition des bénéfices et des charges, la suppression de la propriété personnelle, et, pour les extrêmes aussi, la communauté des biens; elles étaient, au contraire, en complète dissidence sur le choix des moyens, sur les procédés à mettre en vigueur pour obtenir ce chimérique nivellement de la société actuelle, ou de l'humanité.

Le troisième parti, enfin, était formé de ces hommes ardents, toujours inassouvis et inquiets, dévorés d'un feu sombre, en recherche continuelle d'un mieux idéal qu'ils demandent aux puissantes émotions des trames secrètes, de la bataille enfin; natures maladives, dont le désordre est l'élément, le danger l'attraction, et qui sont les premiers conspirateurs contre leur triomphe même. Ce parti fatal, inguérissable, écume des peuples, qui a perdu la première République, et qui songeait déjà à conspirer contre la seconde, a laissé dans l'histoire sa sanglante trace : c'est le terrorisme...

Dangereux par son intraitable fanatisme, ce parti s'augmentait nécessairement, en ces jours fiévreux, de cette portion ignorante de la population qui croit volontiers à celui qui crie le plus fort. Résidu souffrant d'une société imparfaite, ces malheureux puisent leurs vices dans leur misère, comme on voit se corrompre tout ce qui croupit. Si, comme on l'a dit, le crime est un miasme de l'indigence, un des premiers besoins des gouvernements ne doit-il pas être d'assainir ces bas-fonds d'où s'élèvent, en des jours donnés, la rebellion et la vengeance instinctives?

C'est ce dernier parti qui avait tenté d'élever le drapeau rouge sur la victoire des trois partis réunis; c'est lui qui, collaborateur dans cette victoire, ne tarda point à se considérer comme défait par la tentative de consolidation dont le triomphe commun était l'objet. Grossi des malfaiteurs en rupture de ban, des libérés revomis par les bagnes, de ces êtres immondes qui vivent des plus honteux commerces dans une capitale corrompue, de ces misérables, enfin, que leur affreux passé mettent en guerre ouverte avec la société, tourbe fatale qui se mêle au peuple et tente d'y répandre sa funeste contagion, le parti de la terreur considéra bientôt comme ses ennemis ceux-là même à côtés desquels il venait de combattre et de vaincre. C'est lui qui, passant cette première nuit républicaine dans ses repaires des quartiers restés sous les armes, s'élança le lendemain à Puteaux, à Suresnes, à Neuilly, dévastant et pillant la demeure privée du roi, et la villa de la famille Rothschild, à l'heure même où un subside considérable, et tout volontaire, était envoyé par le chef de cette maison aux ouvriers blessés ou affamés. La trace de ces misérables était depuis la veille aux Tuileries, au Palais-Royal; elle allait se montrer aussi aux gares des chemins de fer, aux ponts de la Seine, à Asnières, à Rueil, à Besons, à Chatou, partout enfin où une démence aveugle pouvait porter l'incendie, le ravage, la destruction, le pillage, les plus sauvages fureurs....

C'est cet affreux élément, formé de criminels et d'aveugles, qui devait rester dans un continuel qui-vive, toujours armé et avide de précipiter des

luttes nouvelles pour s'y plonger avec une horrible joie. Tous les obstacles qui vinrent entraver la pacification de la cité et l'établissement des pouvoirs nouveaux, furent son œuvre. Nous devons le retrouver bientôt, fanatisant les faibles, se grossir de malheureux égarés, et livrant à la société, à la civilisation, peut-on dire, une nouvelle bataille, la plus pénible qui soit à écrire pour une plume française. ..

Le gouvernement provisoire avait, dès les premières heures, été contraint de reconnaître combien de dangereux adversaires allait avoir l'établissement d'une république modérée, qui repoussait les lois d'ostracisme, et proclamait le respect dû à la propriété individuelle. Le parti symbolisé par le drapeau rouge vaincu par d'heureuses paroles à l'Hôtel-de-Ville, il importait de savoir sur quelles forces le jeune gouvernement pouvait compter, dans le cas où le parti maîtrisé tenterait un effort désespéré contre l'ordre renaissant. On décida qu'une cérémonie publique aurait lieu sur la place de la Bastille, pour la proclamation ou plutôt l'acclamation de la République. Peut-être pensera-t-on que c'était là un démenti donné à la promesse d'attendre la ratification du pays par son vote; mais, après quarante-huit heures, le gouvernement provisoire n'en était déjà plus à douter des moyens qu'il aurait d'entraîner, le moment venu, un résultat proclamé d'avance. La question principale fut couverte par les deux mesures politiques du moment : constater par une solennité publique la défaite des partisans du drapeau rouge, — passer en revue la garde nationale de Paris et des environs, pour s'assurer du chiffre de la force civique à opposer au besoin aux factieux; car n'était-ce pas une sorte de problème, que de deviner l'esprit de la garde nationale depuis les événements qu'elle venait de laisser accomplir, en abandonnant la royauté à l'insurrection ? La bourgeoisie, si bien représentée par ce gouvernement croulé, se laisserait-elle défaire avec lui devant les anarchistes encore sur pied? Cette garde nationale, qui s'était unie à la révolution pendant trois jours, se rallierait-elle à la république sortie de la lutte qu'elle avait favorisée? Devait-elle désormais s'unir franchement au peuple qui semblait le vrai vainqueur du moment? C'est là ce qu'il importait de savoir; c'est cette alliance espérée qu'il s'agissait de montrer aux agitateurs, pour déconcerter leurs projets et propager l'ordre dans les développements donnés, depuis la veille, à la liberté.

Ce fut donc le 27 février qu'eut lieu la cérémonie arrêtée par le gouvernement provisoire. Deux bataillons par chaque légion de la garde nationale avaient été convoqués la veille au soir ; ils arrivèrent assez nombreux. Une grande quantité de gens du peuple, encore armés de la lutte, et qui partageaient, avec la milice, les divers services d'ordre et de sécurité publique, s'unirent aux premiers. Pour la première fois depuis le 24, les membres du gouvernement provisoire quittèrent en masse l'asile de leurs délibérations, et descendirent le grand escalier de l'Hôtel-de-Ville, devant la garde qui porta les armes et battit aux champs. Une immense multitude couvrait la place de Grève, et criait *vive la République!* Le cortége passa dans l'ordre suivant : D'abord un détachement de la garde nationale à cheval; puis les élèves de

l'école d'état-major. Une masse de gardes nationaux et de citoyens de tous rangs, qui venaient ensuite, symbolisait, par la diversité des costumes, la révolution accomplie. La jeunesse des écoles s'unissait à cette masse, qui précédait les membres du gouvernement provisoire lui-même. Ils étaient à pied, en simple habit noir, ne portant, pour tout signe distinctif sur leur costume de simples citoyens, qu'une écharpe tricolore en sautoir, et une rosette rouge à la boutonnière. Ce pouvoir de nécessité et de raison personnifiait mieux le peuple, ainsi vêtu comme lui. Les ministres de la guerre, du commerce, des finances et de l'instruction publique, les adjoints aux maires de Paris, le directeur général des postes, et divers autres hauts fonctionnaires, s'étaient joints au cortége. Des officiers de Saint-Cyr et des élèves de l'Ecole polytechnique, l'épée nue à la main, formaient immédiatement la haie. Une masse de peuple, que le trajet grossit sans cesse, terminait le cortége. Les cris de *vive le gouvernement provisoire!* retentissaient sur son passage, mêlés à ceux de *vive la République!*

Déjà une foule immense occupait la place de la Bastille. Là s'étaient aussi rendues bon nombre d'autorités des ordres divers : les Cours de cassation et d'appel, le général Bedeau, commandant la 1re division militaire, une certaine quantité d'officiers des armées de terre et de mer et quelques fonctionnaires des départements. Tout ce personnel était échelonné sur les degrés de la colonne de Juillet, au sommet de laquelle flottaient des étendards aux trois couleurs. Le temps, pluvieux pendant toute la matinée, s'éclaircit, et laissa filtrer à travers les nuages quelques rayons d'un pâle soleil, qui égayèrent cette fête, à laquelle présidaient tant de visages soucieux.....

Le gouvernement se plaça au pied de la colonne. Dupont (de l'Eure) et Arago faisaient front au défilé, et se trouvaient en plus directe communication avec la foule. Un roulement de tambours fit taire les musiques qui jouaient des airs patriotiques. Alors M. François Arago, qui, peu de jours auparavant, discutait encore l'opportunité d'établir la République, le front découvert et le geste solennel, prononça d'une voix forte les paroles suivantes : « Citoyens ! le gouvernement provisoire a cru répondre au vœu de l'héroïque population de Paris, en proclamant la République... Votre acclamation spontanée a ratifié cette détermination... Si la sanction de la France entière lui manque encore, nous espérons qu'elle ne tardera pas à ratifier ce vœu du peuple parisien, qui a donné un nouvel et magnifique exemple de son courage, de sa puissance, de sa modération. Citoyens ! — ajouta l'illustre savant d'une voix plus forte, — répétez avec moi ce cri populaire : *Vive la République !* »

Tous les membres du gouvernement provisoire se découvrirent, les drapeaux s'inclinèrent, et au bruit des tambours battant aux champs, au son des trompettes, de la musique, une immense acclamation retentit : *Vive la République!*

Le président du conseil, M. Dupont (de l'Eure), remercia ensuite la population de Paris de la conquête qu'elle venait d'accomplir, de l'ordre qu'elle

avait su maintenir... Sa faible voix ajouta encore quelques mots, bientôt couverts par de nouveaux cris.

« Citoyens! — reprit M. Arago, — ce sont quatre-vingts ans d'une vie pure et patriotique qui vous parlent... » *Vive Dupont (de l'Eure)!*

Et la foule joignit ce cri à celui répété de *vive la République!*

M. Crémieux prit la parole à son tour :

« Rendons hommage, — dit-il, — aux mânes de nos frères de juillet! Que devaient-ils penser en nous voyant perdre une à une ces libertés conquises par leur sang? Qu'ils ont dû tressaillir aux échos de notre révolution, plus grande encore que la leur, puisqu'elle nous donne la vraie liberté!

« La République est la mère de tous les citoyens, qui sont tous frères; elle les rend fils d'une grande patrie. Quand cette patrie s'appelle la France, on doit être fier et heureux d'être républicain français... *Vive la République! vive la France!*

Et ce cri, volant de proche en proche, circula tout le long du boulevart et alla vibrer jusqu'à la Madeleine, répercuté par les façades des maisons, aux fenêtres desquelles se pressaient les curieux mêlés aux enthousiastes...

Car, s'il avait été possible de lire dans les consciences et dans les cœurs, combien n'aurait-on pas trouvé d'hommes auxquels ce cri nouveau : vive la République! était arraché, soit par la crainte, soit par le calcul, soit par la contagion, soit enfin par l'enivrement du jour, sans que la conviction fût complice d'un apparent, ou d'un passager enthousiasme! Une seule histoire contient à la fois celle de toutes les palinodies, de toutes les lâchetés, de tous les égoïsmes, de toutes les défections et de toutes les peurs..... cette histoire, c'est celle de la politique!

Le général Courtais, commandant supérieur de la garde nationale, ordonna le défilé de la 1re et de la 2e légions. Ce defilé, auquel se mêlait la foule, qui désirait approcher les membres du gouvernement, se fit au pas de charge, et ne dura pas moins d'une heure. Les représentants du pouvoir se mirent ensuite en marche, afin de passer devant le front des autres légions développées le long des boulevarts jusqu'au faubourg Poissonnière. Derrière le gouvernement provisoire, s'avançait une masse de citoyens énorme, immense, qui remplissait la grande voie dans toute sa largeur, et s'étendait à perte de vue. C'était un imposant spectacle!

On dit que, voulant se soustraire à la prolongation démesurée de cette cérémonie, M. de Lamartine, épuisé de fatigue, était parvenu, après s'être dépouillé de ses insignes, à s'échapper par la place Royale, d'où il comptait regagner incognito sa demeure. Mais il avait, durant ces derniers jours, subi trop de contacts avec la foule, pour n'être pas bientôt reconnu. Il le fut, en effet, peut-être par quelqu'un de ceux à qui sa parole avait, la veille, arraché le drapeau rouge. On l'acclama, et la foule commençait à s'amasser sur son passage, lorsqu'il parvint à se réfugier dans la maison qu'habitait alors, sur la place, M. Victor Hugo. Pendant que la foule frappait aux portes, il parvint à quitter l'hôtel par les jardins; et, trouvant un cabriolet errant, il y

monta pour gagner, à travers les quartiers les plus déserts, son domicile de la rue de l'Université. Il paraît que le cocher qui conduisit le poète, en ce moment si populaire, avait, la surveille, porté hors Paris un des ministres en fuite de la royauté renversée. Rapprochement étrange! qui fait qu'à deux jours de distance, le hasard jette dans la même voiture deux hommes politiques, l'un pour fuir la colère du peuple, l'autre pour échapper à son ovation!

Enregistrons maintenant quelques-uns des faits saillants de ces premières journées, si fertiles en événements, et dont un grand nombre déjà seraient aujourd'hui effacés, si l'histoire n'en gardait la trace.

Dans les journées du 26 et du 29, le gouvernement provisoire reçut les lettres suivantes du frère et de deux neveux de l'empereur Napoléon :

« Messieurs,

« La nation vient de déchirer les traités de 1815. Le vieux soldat de Waterloo, le dernier frère de Napoléon, rentre dès ce moment au sein de la grande famille.

« Le temps des dynasties est passé pour la France!

« La loi de proscription qui me frappait est tombée avec le dernier des Bourbons. Je demande que le gouvernement de la République prenne un arrêté qui déclare que ma proscription était une injure à la France, et a disparu avec tout ce qui nous a été imposé par l'étranger.

« Recevez, Messieurs les membres du gouvernement provisoire de la République, l'expression de mon respect et de mon dévouement. « JÉROME BONAPARTE. »

Paris, ce 26 février 1848.

« Messieurs,

« Au moment même de la victoire du peuple, je me suis rendu à l'Hôtel-de-Ville. Le devoir de tout bon citoyen est de se réunir autour du gouvernement provisoire de la République, et je tiens à être un des premiers à le faire, heureux si mon patriotisme peut être utilement employé.

« Recevez, Messieurs, l'expression des sentiments de respect et de dévouement de votre concitoyen. « NAPOLÉON BONAPARTE. »

Paris, ce 26 février 1848.

« Messieurs,

« Fils de Lucien Bonaparte, nourri de ses opinions républicaines, idolâtre, comme lui, de la grandeur et du bonheur de la France, j'accours, enfant de la patrie, me mettre à la disposition des éminents citoyens qui forment le gouvernement provisoire. Le sentiment qui me domine, c'est un patriotique enthousiasme, et la conviction que la prospérité et l'avenir de la République ont été résolus le jour où le peuple vous a mis à sa tête. Comme mon père, qui n'a jamais trahi son serment, j'engage le mien entre vos mains à la République française.

« Recevez, Messieurs, cet acte de profonde sympathie et d'un dévouement qui ne demande que d'être mis à l'épreuve. « PIERRE-NAPOLÉON BONAPARTE. »

Paris, ce 29 février 1848.

Un autre neveu de l'empereur, le plus connu de tous, par le retentissement des affaires de Strasbourg et de Boulogne, s'était, le 25 mai 1846, échappé de la forteresse de Ham, d'où le ministère lui avait refusé de s'absenter sur parole, pour aller recevoir le dernier soupir de son vieux père, l'ex-roi de Hollande. Louis-Napoléon habitait Londres lorsqu'il apprit les événements du 24 février. Il se mit immédiatement en route pour Paris, où il serait arrivé dès le 26, si une tempête ne l'avait retenu trente-six heures sur le littoral anglais. A peine dans la capitale, il adressa, à son tour, la lettre suivante au gouvernement provisoire :

« Messieurs,

« Le peuple de Paris ayant détruit, par son héroïsme, les derniers vestiges de l'invasion étrangère, j'accours de l'exil pour me ranger sous le drapeau de la République qu'on vient de proclamer.

« Sans autre ambition que celle de servir mon pays, je viens annoncer mon arrivée aux membres du gouvernement provisoire, et les assurer de mon dévouement à la cause qu'ils représentent, comme de ma sympathie pour leurs personnes.

« Recevez, Messieurs, l'assurance de ces sentiments. « NAPOLÉON-LOUIS BONAPARTE. »

Paris, le 28 février 1848.

Mais la présence à Paris d'un prétendant, conspirateur du dernier règne, alarma le gouvernement en train de constituer la République. Le prestige du nom de l'empereur pouvait être un danger pour elle, au milieu de l'incertitude qui régnait encore dans les esprits. Le gouvernement provisoire fit prier le prince Louis de s'éloigner momentanément de la capitale et du pays même. Voici la réponse qu'il fit à cette injonction :

« Messieurs,

« Après trente-trois années d'exil et de persécution, je crois avoir acquis le droit de retrouver un foyer sur le sol de la patrie.

« Vous pensez que ma présence à Paris est maintenant un sujet d'embarras. Je m'éloigne donc momentanément; vous verrez dans ce sacrifice la pureté de mes intentions et la sincérité de mon patriotisme.

« Recevez, Messieurs, l'assurance de mes sentiments de haute estime et de sympathie.

« NAPOLÉON-LOUIS BONAPARTE. »

Paris, le 29 février 1848.

Nous verrons plus tard les conséquences de cette habile résignation.

Autres faits.

Voici le chiffre exact des sommes dont put disposer l'Etat, le lendemain de la révolution :

Il y avait, à la Banque, 135 millions; au trésor, 55 millions; en tout : 190 millions.

Le 25 au matin, l'or se vendait, chez les changeurs, chez les banquiers, le 1,000, prime 100 fr., puis 80 fr., puis 60 fr., puis 50 fr., puis 40 fr., et, enfin, 25 fr. seulement par 1,000 fr. le 28 février.

Ordre fut expédié d'envoyer à Alger un bateau à vapeur pour signifier au prince de Joinville et au duc d'Aumale la déchéance de leur maison, la proclamation de la République, et le remplacement du dernier de ces princes au gouvernement de l'Algérie, par le général Cavaignac. Nous verrons plus tard de quelle noble façon ils répondirent à la signification républicaine.

Voici l'état des blessés entrés dans les hôpitaux de Paris les 22, 23, 24 et 25 février :

Hôtel-Dieu. — 84 hommes, 2 femmes, 34 militaires. — Tolal, 120.

Pitié. — 8 hommes, 1 militaire. — Total, 9.

Charité. — 89 hommes, 2 femmes, 28 militaires. — Total, 119.

Saint-Antoine. — 27 hommes, 9 militaires. — Total, 36.

Cochin. — Une femme.

Necker. — 3 hommes, 2 militaires. — Total, 5.

Bon-Secours. — 3 hommes.

Saint-Louis. — 45 hommes, 3 femmes, 1 militaire. — Total, 49.

Clinique. — 5 hommes, 1 militaire. — Total, 6.

Maison de santé. — 9 hommes.

Incurables (hommes). — 2 hommes.

Hôtel-Dieu (annexe). — 5 hommes, 2 militaires. — Total, 7.

Beaujon. — 62 hommes.

Ce qui fait un total de 428 blessés, dont 350 civils et 78 militaires (officiel).

L'acte d'accusation des ex-ministres est publié. Le bruit de leur départ est accrédité (1); les adhésions à la République commencent à arriver de toutes parts. Il s'en produit des mains les plus inattendues. Bon nombre de ces adhésions furent scandaleuses. Passé oblige. Celle du maréchal Bugeaud, nous l'avons dit, surprit les uns, attrista les autres. Voici en quels termes habiles, prudents, bibliques, enfin, pour tout dire, le *Journal des Débats* adhéra aux événements; ces documents sont curieux :

« Au milieu des tempêtes par lesquelles Dieu et les peuples manifestent leur colère et leur puissance, au milieu du naufrage des illusions et des rêves, au-dessus des débris des espérances et des regrets, l'arche sainte de la patrie surnage et poursuit sa marche mystérieuse. C'est sur elle que nos yeux sont fixés; c'est elle que nos craintes, nos vœux, notre anxiété, mais toujours notre impérissable amour, suivent et accompagnent. Si ceux qui la conduisent au milieu des orages du présent et des ténèbres de l'avenir la sauvent des écueils et la mènent vers le port, nous ne leur refuserons point notre part de reconnaissance, et ils auront bien mérité de la France, de l'humanité et de la civilisation. »

L'Univers, journal religieux, publiait, à son tour, divers articles dont voici un extrait (nous choisissons nécessairement le plus significatif). La Providence y joue également son rôle :

« Dieu parle par la voix des événements. La révolution de 1848 est une notification de la Providence. A la facilité avec laquelle ces grandes choses s'accomplissent, et lorsque l'on considère combien, au fond, la volonté des hommes y a peu contribué, il faut reconnaître que les temps étaient venus. Ce ne sont pas les conspirations qui peuvent de la sorte bouleverser de fond en comble et en si peu de temps les sociétés humaines. Une conspiration qui réussit allume instantanément la guerre civile. Le principe politique attaqué et renversé par surprise cherche immédiatement à se défendre. *Qui songe aujourd'hui en France à défendre la monarchie? qui peut y songer? La France croyait encore être monarchique, et elle était déjà républicaine.* Elle s'en étonnait hier, elle n'en est point surprise aujourd'hui. Revenue d'un premier mouvement de trouble, elle s'appliquera sagement, courageusement, invinciblement, à se donner des institutions en rapport avec les doctrines qu'elle a depuis longtemps définitivement acceptées.

(1) « M. de Lamartine se chargea, sous sa responsabilité personnelle et à ses risques et périls devant le peuple, de laisser évader les ministres si on venait à les saisir dans leur retraite; il se chargea aussi de faire suivre la trace du roi, de la reine, des princesses, de leurs enfants; d'envoyer des commissaires accrédités par lui, pour protéger au besoin leur sortie du territoire français, pour leur porter les sommes indispensables à leur existence, et pour les entourer jusqu'aux frontières, non seulement de sécurité, mais de ces respects qui honorent le peuple qui les rend, autant qu'ils consolent les victimes des catastrophes humaines.

« Le ministre des finances fut autorisé à lui remettre, à titre de fonds secrets, sur sa demande, une somme de trois cent mille francs pour cette sauvegarde des personnes royales. Il en prit cinquante mille seulement, qu'il fit verser au crédit des affaires étrangères, afin de les remettre aux commissaires à leur départ. Cette précaution fut inutile, aucune somme ne fut dépensée. »

En effet, on verra bientôt de quelle façon romanesque la famille royale divisée put gagner la terre d'exil.

« La monarchie succombe sous le poids de ses fautes. Personne n'a autant qu'elle-même travaillé à sa ruine. Immorale avec Louis XIV, scandaleuse avec Louis XV, despotique avec Napoléon, inintelligente jusqu'à 1830, astucieuse, pour ne rien dire de plus, jusqu'en 1848, elle a vu successivement décroître le nombre et l'énergie de ceux qui la croyaient encore nécessaire. *Elle n'a plus aujourd'hui de partisans.* Charles X avait encore des amis personnels et des serviteurs dévoués.

« De nobles cœurs ont porté son deuil, son héritier a pu pendant un temps trouver des soldats. Louis-Philippe n'a été reconduit que jusqu'à la porte de sa demeure. On a protégé sa vie, mais pas sa couronne, et on l'a laissé se sauver sans lui faire l'honneur de le croire dangereux. Jamais trône n'a croulé d'une façon plus humiliante. C'est que ce trône n'était plus un trône.

« *Il n'y aura pas de meilleurs et de plus sincères républicains que les catholiques français.*

« Parmi les principes sociaux qui viennent de triompher et qui vont se formuler en institutions, quels sont ceux que l'Eglise repousse? quels sont ceux que sa voix n'ait pas fait retentir depuis dix-huit siècles à l'oreille des peuples et des rois? Nous n'en voyons aucun. »

De telles paroles durent étonner. On en lut bien d'autres encore qu'il nous coûterait de citer, car, fidèles à leur égoïsme, à leur lâcheté et à leur ingratitude, maints apostats épuisèrent avec empressement toutes les injures contre ceux qu'ils flattaient encore si peu de jours auparavant. Les journaux de l'ancienne opposition chantaient victoire, et c'était tout naturel. Quant à *la Presse,* elle n'insulta pas les vaincus, mais elle prit assez philosophiquement son parti de leur défaite. Dans ces premiers jours d'épouvante, d'anxiétés, d'aspirations vagues vers l'avenir, de regrets vers le passé ou de résignation devant le présent, tous sentiments qui se partageaient le pays dominé par une impression presque générale (chez les vainqueurs eux-mêmes), la surprise..., M. Émile de Girardin publia une série d'articles qui contribuèrent au retour de l'ordre et à rendre le calme aux esprits. Pour clore ces citations nécessaires l'exécution de notre plan d'éclectisme, d'indépendance, nous reproduirons celui de ces articles où le célèbre publiciste s'adresse au peuple, dans cette forme vive et saisissante qui lui est propre. Voici ce que *la Presse* publiait le 26 février, après son article intitulé *Confiance,* qui datait de la veille :

« Il faut que tu le saches, peuple, et que tes vrais amis ne craignent pas de te dire la vérité!

« Nous l'avons dite au roi que tu viens de renverser; comme à lui, nous te la dirons, sans être retenus par la crainte ni de ta colère, ni de ta défiance abusée par la calomnie.

« Nous n'avons jamais su flatter. Nous ne commencerons pas aujourd'hui; car te flatter, ce serait t'égarer et te perdre.

« Le gouvernement déchu ne fût pas tombé, s'il ne s'était entouré que d'hommes qui fussent des hommes; que d'hommes qui lui tinssent le langage que nous lui avons constamment fait entendre. En nous exprimant avec une entière franchise, nous n'encourions, il est vrai, que sa disgrâce; aujourd'hui, nous le savons, nous nous exposons à un danger plus grand.

« Ce n'est pas un motif pour que nous hésitions.

« La vérité qui s'ennoblit par le péril est la sœur aînée de la gloire, car elle a, sur celle-ci, l'avantage de donner son sang et de n'en pas faire couler.

« Après tout, l'homme qui assure son honneur, en risquant sa vie, ne fait qu'échapper à la caducité. C'est ce qu'il doit se dire.

« Un admirable exemple nous est donné à nous tous, tes amis sincères, c'est celui de Lamartine, que rien ne fait reculer au-delà des limites connues de ses convictions; ni le flux de la popularité, ni le reflux de l'impopularité, ni l'adulation, ni la menace.

« Il a élevé son caractère à la hauteur de son génie.

« Oui, peuple, il faut que tu le saches; tes détracteurs, et toi, non plus, tu n'en manques pas! tes détracteurs déjà se réjouissent de quelques excès que tu sauras effacer, en mul-

tipliant les traits d'héroïsme, les actes de courage, les preuves de probité, les témoignages de désintéressement, toutes les actions qui ont la noblesse de la démocratie!

« Ils disent :

« Le palais des Tuileries n'a pas été pillé; mais il a été dévasté!

« Le château de Neuilly a été incendié; deux propriétés particulières ont été saccagées!

« Les chemins de fer, si utiles pour l'approvisionnement de Paris, n'ont pas été respectés!

« Ce n'est que le commencement.

« Le gouvernement de 1830 est tombé, parce qu'il n'a pas su allier la liberté avec l'ordre;
« le gouvernement de 1848 tombera, parce qu'à son tour il ne pourra allier l'ordre avec la
« liberté.

« L'ordre et la liberté sont incompatibles! C'est une utopie, c'est un songe.

« La liberté a la guerre pour cercueil.

« L'ordre a la révolution pour tombeau.

« Les gouvernements n'ont que le choix entre deux mausolées. »

« Ainsi, peuple, s'expriment tes détracteurs; il faut les faire mentir.

« La révolution de 1830 fut glorieuse et stérile; il faut que la révolution de 1848 soit féconde sans être moins glorieuse;

« Cela dépend de toi. Exiger des garanties, et se préserver des excès; voilà le but dont tu ne dois jamais t'écarter.

« Toute autre voie te mènerait à la guerre, à la ruine, à la banqueroute, à la famine, à la perte de ta nationalité!

« C'en est fait de la royauté et de l'aristocratie en Europe, si tu sais prouver qu'elles ne sont pas nécessaires au maintien de l'ordre; c'en est fait, au contraire, de la liberté et de la démocratie, si elles donnent raison à leurs détracteurs, qui prétendent qu'elles ne sauraient, au moins dans les sociétés anciennes, fonder l'ordre durable sur des bases affermies.

« Sur toi, peuple français, pèse une immense responsabilité! N'oublie pas que tous les peuples sont solidaires devant le pouvoir, comme les hommes sont frères devant l'éternité.

« Chaque excès que tu commettras serait une chaîne plus lourde, que tu riverais aux mains des peuples pour lesquels n'a pas encore sonné l'heure de la liberté. La liberté chez eux, peuple français, dépendra de l'ordre que tu fonderas chez toi. »

Mais reprenons le récit des faits.

A dater du 1er mars, le gouvernement provisoire et les divers ministères prirent les mesures ou publièrent les documents dont nous analysons les plus significatifs.

— Proclamation pour annoncer aux ouvriers que la commission du gouvernement pour les travailleurs s'occupe de leurs intérêts, et pour les engager à reprendre leurs travaux. Ce document débute ainsi :

« Citoyens,

« La *commission de gouvernement pour les travailleurs* est entrée en fonctions aujourd'hui même. Sur ces bancs où siégeaient naguère les législateurs du privilége, les pairs de France, le peuple est venu s'asseoir à son tour, comme pour prendre matériellement possession de son droit, et marquer la place de sa souveraineté. »

— Décision du gouvernement provisoire, qui met sous le séquestre tous les biens du domaine privé et les biens particuliers des princes et princesses de l'ancienne famille royale.

— Proclamation aux colons de l'Algérie, leur promettant l'assimilation progressive de leurs institutions à celles de la métropole.

— Arrêté portant suppression de l'impôt du timbre sur les journaux dix jours avant la convocation des assemblées électorales.

— Décret diminuant d'une heure la journée de travail, et portant abolition du marchandage pour les ouvriers.

— Décret qui institue une commission des récompenses nationales.

— Décret sur le paiement des rentes par anticipation, l'établissement d'un

comptoir d'escompte et la suppression du timbre sur les écrits périodiques.

— Décret qui institue une commission pour l'émancipation des esclaves dans toutes les colonies de la République.

— Décret qui convoque les assemblées électorales, décide le mode d'élection et fixe le nombre des députés.

— M. Garnier-Pagès est nommé ministre des finances en remplacement de M. Goudchaux, sur la demande expresse de ce dernier, qui n'avait accepté ces fonctions que temporairement.

— Décret qui porte abrogation des *lois de septembre* 1835 sur la presse, et de divers articles du Code d'instruction criminelle.

— Arrêté qui abroge celui du 26 février, en rétablissant le drapeau national dans l'ordre des couleurs fixé par le décret de la Convention nationale du 27 pluviôse an II, sur les dessins du peintre David, c'est-à-dire le bleu à la hampe, le blanc au milieu et le rouge flottant.

— Décret qui crée des comptoirs nationaux d'escompte dans toutes les villes industrielles et commerciales. — Autre création analogue pour Paris, au capital de 20 millions.

— Arrêté qui fixe à 5 pour 100 l'intérêt de l'argent déposé dans les caisses d'épargne.

— Proclamation pour engager les citoyens à payer par avance leurs contributions de l'année.

— Arrêté portant que tous les gardes nationaux seront habillés.

— Décret autorisant le ministre des finances à aliéner les diamants de la couronne et l'argenterie des différentes résidences royales.

— Décret autorisant le ministre des finances à aliéner les biens de l'ancienne liste civile.

— Décret autorisant le même à aliéner une partie des bois de l'État, jusqu'à concurrence de 100 millions.

— Décret autorisant le même à émettre, sous titre d'emprunt national, la somme de 100 millions qui reste à user sur l'emprunt créé par la loi du 8 août.

— M. Armand Marrast est nommé maire de Paris, en remplacement de M. Garnier-Pagès, nommé ministre des finances.

— Décret qui abolit la contrainte par corps.

— M. Pagnerre est nommé directeur du comptoir national d'escompte.

— Arrêté portant création d'une légion polonaise.

— Décret qui abolit la peine de la bouline, de la cale et des coups de corde en marine, et les remplace par l'emprisonnement au cachot de quatre jours à un mois.

— Circulaire du ministre de la guerre aux généraux commandant les divisions militaires, concernant l'adhésion à la République. Voici un extrait de cette circulaire :

« Ainsi que je vous y ai invité par mon ordre du 25 février, vous avez dû déjà proclamer la République.

« En ce qui concerne les corps de troupes, les garnisons seront réunies dans les villes qu'elles occupent. L'officier le plus élevé en grade fera lire à haute voix, devant le front des troupes, la proclamation suivante, qui sera ensuite mise à l'ordre et lue à trois appels consécutifs :

« Officiers, sous-officiers, caporaux ou brigadiers et soldats, la République française est « proclamée.

« Enfants de la France, avant tout, vous êtes désormais les serviteurs de la République.

« C'est au nom de la République qu'à l'avenir vos devoirs vous seront imposés.

« Ils n'en seront que plus impérieux, ils n'en devront être que mieux observés.

« Notre premier devoir, vous le savez, c'est l'oubli de nos intérêts particuliers sacrifiés « aux intérêts de la patrie.

« C'est donc une nouvelle protestation de dévouement et d'obéissance que doit vous rap- « peler chaque nouveau cri de : *vive la République!* »

« Des procès-verbaux dressés par les soins de l'intendance constateront cette solennité. Les listes d'adhésion seront signées par tous les officiers; elles seront collectives par état-major et par corps; vous resterez chargé de les réunir et de me les transmettre au fur et à mesure qu'elles vous parviendront avec les procès-verbaux.

« Votre conduite, général, devra, ainsi que celle des chefs de corps et de service, tendre à développer et à appliquer les principes énoncés dans la proclamation ci-dessus. »

—Proclamation du commandant général de la garde nationale, de Courtais, pour engager au calme, à l'ordre, à l'union; ce document débute ainsi :

« L'ennemi n'a pu nous vaincre, il veut déshonorer notre victoire!

« Des malfaiteurs sèment autour de Paris la dévastation et l'incendie.

« Que le peuple armé se lève tout entier pour les faire disparaître.

« L'union de la garde nationale et des héroïques citoyens qui étaient derrière les barricades à foudroyer la tyrannie, que cette union écrase l'anarchie. »

Le document le plus important, le plus solennel de ceux que nous avons à citer ou à analyser, serait, sans contredit, le fameux manifeste à l'Europe rédigé par M. de Lamartine. Voici un paragraphe qui résume la pensée entière de ces belles pages, que leur étendue nous prive de citer au complet :

« La République a traversé de son premier pas l'ère des proscriptions et des dictatures; elle est décidée à ne jamais voiler la liberté au dedans; elle est décidée également à ne jamais voiler son principe démocratique au dehors. Elle ne laissera mettre la main de personne entre le rayonnement pacifique de sa liberté et le regard des peuples. Elle se proclame l'alliée intellectuelle et cordiale de tous les droits, de tous les progrès, de tous les développements légitimes d'institutions des nations qui veulent vivre du même principe que le sien. Elle ne fera pas de propagande sourde ou incendiaire chez ses voisins; elle sait qu'il n'y a de libertés durables que celles qui naissent d'elles-mêmes sur leur propre sol. Mais elle exercera, par la lueur de ses idées, par le spectacle d'ordre et de paix qu'elle espère donner au monde, le seul et honnête prosélytisme : le prosélytisme de l'estime et de la sympathie. Ce n'est point là la guerre, c'est la nature. Ce n'est point là l'agitation de l'Europe, c'est la vie. Ce n'est point là incendier le monde, c'est briller de sa place sur l'horizon des peuples pour les devancer et les guider à la fois. »

Voici en quels termes M. Louis Blanc, déjà aux prises avec les immenses difficultés de la tâche qu'il s'était inopinément vu mis en demeure de réaliser, engageait les travailleurs à prendre patience et à avoir confiance dans la commission qu'il présidait au Luxembourg :

« Citoyens travailleurs,

« La commission du gouvernement, instituée pour préparer la solution des grands problèmes qui vous intéressent, s'étudie à bien remplir sa mission avec une infatigable ardeur. Mais, quelque légitime que soit votre impatience, elle vous conjure de ne pas faire aller vos exigences plus vite que ses recherches.

« Toutes les questions qui touchent à l'organisation du travail sont complexes de leur nature. Elles embrassent une foule d'intérêts qui sont opposés l'un à l'autre, sinon en réalité, du moins en apparence. Elles veulent donc être abordées avec calme, et approfondies avec maturité.

« Trop d'impatience de votre part, trop de précipitation de la nôtre n'aboutirait qu'à tout compromettre.

« L'Assemblée nationale va être incessamment convoquée. Nous présenterons à ses délibérations les projets de lois que nous élaborons en ce moment, avec la ferme volonté d'améliorer moralement et matériellement votre sort, projets de lois d'ailleurs sur lesquels vos délégués vont être appelés à donner leur avis.

« Or, cette Assemblée nationale ne sera plus une chambre de privilégiés; elle sera, grâce au suffrage universel, un vivant résumé de la société tout entière.

Donc, ayez bon courage et bon espoir; mais, dans votre intérêt même, ne mettez pas obstacle à l'action de ceux qui sont bien décidés à faire triompher la cause de la justice ou à mourir pour elle. »

— Le général Thiard est nommé ambassadeur de la République en Suisse.

— M. Lherbette ayant décliné les fonctions de liquidateur de la liste civile, M. Vavin, ancien député, accepte la liquidation générale et l'administration provisoire de ces biens et de ceux du domaine privé, à la condition que ces fonctions seront gratuites.

— Déclaration du gouvernement provisoire pour expliquer la nécessité de faire rentrer dans la masse générale de la garde nationale les compagnies de grenadiers et de voltigeurs. Le document indique que cette mesure est prise au nom du sentiment de *l'égalité*.

— Arrêté du gouvernement pour faire rentrer divers musées et objets d'art dans les attributions du ministère de l'intérieur, et les manufactures de Sèvres, des Gobelins et de Beauvais dans le département de l'agriculture et du commerce.

— Décret relatif à un monument à élever à la mémoire du maréchal Ney, sur le lieu même où il a été fusillé. On sait que, condamné à mort par arrêt de la Chambre des pairs, en date du 6 décembre 1815, le maréchal prince de la Moskowa fut exécuté par les armes, place de l'Observatoire, devant le mur qui est aujourd'hui celui du jardin public de la Grande-Chartreuse, le 7 décembre 1815, à neuf heures du matin. Le décret du gouvernement provisoire n'a pas eu de suites. La pensée en a été reprise en mars 1850, par M. Ferdinand Barrot, ministre de l'intérieur. Le monument a été commandé à un artiste en renom.

— Le général Subervie, ministre de la guerre (19 mars), est nommé grand-chancelier de la Légion-d'Honneur, en remplacement du maréchal Gérard.

— M. Arago, ministre de la marine, prend l'intérim du ministère de la guerre.

— Le citoyen Jacques-Alexandre Bixio, né à Chiavari (Sardaigne), est tenu et réputé naturel de la France. Voici un passage du décret :

« Attendu qu'il a rendu à l'Etat des services importants par les ouvrages

qu'il a publiés sur l'agriculture et les sciences; qu'il a surtout pris la part la plus honorable à la révolution glorieuse qui vient de rendre au peuple français tous ses droits; qu'il a reçu son éducation en France, n'a pas cessé de l'habiter; qu'il a supporté toutes les charges et contributions publiques; qu'il y a formé des établissements, etc. »

Nous verrons plus tard la belle conduite de M. Bixio lors des déplorables affaires de juin.

— Le général Eugène Cavaignac est nommé ministre de la guerre (20 mars).

— Un crédit extraordinaire de 250,000 fr. est ouvert pour la construction d'une salle provisoire destinée à l'Assemblée nationale.

— Décret qui crée un corps spécial sous le titre de gardiens de Paris, en substitution aux sergents de ville (22 mars). Ces gardiens ne seront point armés.

— Décret qui suspend le travail des prisons.

— Décret portant annulation des ordonnances qui ont paru au *Moniteur* les 22, 23 et 24 février 1848. En voici la teneur :

« Considérant que les ordonnances insérées au *Moniteur* le 22, le 23 et le 24 février, pendant le cours de la glorieuse insurrection qui a délivré la France d'un gouvernement corrupteur et fondé la République, ne sauraient conférer aucun droit et sont frappées d'une nullité radicale,

« Décrète .

« Les ordonnances qui ont paru au *Moniteur* le 22, le 23 et le 24 février 1848 sont annulées; toutes nominations dans l'ordre judiciaire ou administratif constatées par ces ordonnances sont nulles, et aucune suite n'a pu être donnée à leur exécution. »

Voici un document qui mérite d'être rapporté en son entier : il est relatif aux dons patriotiques :

« Citoyens.

« Les dons patriotiques affluent à l'Hôtel-de-Ville. Chaque jour tous les corps d'état rivalisent d'abnégation et de générosité. Des ouvriers qui peuvent à peine, par de trop rares travaux, nourrir leurs familles, savent encore prélever de civiques offrandes sur un salaire insuffisant. La pauvreté même, oubliant ses besoins, se fait un devoir et un bonheur d'une privation nouvelle, quand il s'agit de subvenir aux besoins de la République, notre mère commune.

« Citoyens, vous donnez au monde un sublime exemple! L'Hôtel-de-Ville, ce palais du peuple, en est tous les jours le silencieux témoin; mais si votre modestié veut cacher ces héroïques vertus, le gouvernement provisoire doit les révéler à la France et à l'Europe, qui vous contemplent!

« La monarchie, brisée par vous en février, avait corrompu bien des âmes; mais le mal n'a point pénétré jusqu'au cœur de la nation. Citoyens, vous le prouvez tous les jours, il est beau de combattre et de vaincre pour la liberté; il est encore plus beau de fonder la liberté sur l'inébranlable base d'un désintéressement et d'un patriotisme que ne découragent point les épreuves les plus poignantes.

« Citoyens, le gouvernement provisoire doit le proclamer hautement : la France est fière de vous; et la République, appuyée sur des cœurs tels que les vôtres, peut regarder sans crainte son avenir!

« Citoyens, au nom de la patrie, au nom de la France, au nom de l'humanité, le gouvernement provisoire vous remercie.

« Le gouvernement provisoire,

« Considerant qu'il importe de régulariser les dons volontaires offerts spontanément par les citoyens généreux;

« Qu'il est nécessaire de donner à cette œuvre patriotique toute la solennité qu'inspirent à la fois et la situation présente et la reconnaissance méritée par le dévouement,

« Arrête :

« 1° Une commission est instituée pour recevoir et organiser les dons volontaires et patriotiques offerts à la patrie;

« 2° Cette commission sera l'organe de la reconnaissance publique envers les citoyens qui ont déjà donné l'exemple des sacrifices;

« 3° Elle prendra toutes les mesures nécessaires pour que ces sacrifices soient connus et honorés;

« 4° La commission est composée comme il suit :

« Le citoyen *Lamennais*, président;

« Les citoyens :

« *Béranger*, poète, vice-président;

« *Littré*, membre de l'Institut;

« *Ch. Thomas*, secrétaire.

« Ils pourront s'adjoindre d'autres citoyens pour compléter la commission.

« *Les membres du gouvernement provisoire.* »

— Décret qui supprime (à partir du 15 avril suivant) la perception des droits de circulation et de détail sur les vins, cidres, poirés, hydromels, ainsi que le droit de détail sur les alcools, esprits et liqueurs. Cette suppression est remplacée par un droit général de consommation, payé à l'enlèvement.

—Décret qui exempte de la loi de recrutement les frères des citoyens morts ou blessés de février.

— Avis concernant le mandat et la composition de la commission des récompenses nationales. En voici un extrait:

« La commission des récompenses nationales a pour mission de signaler au gouvernement les citoyens qui ont bien mérité de la patrie, et de déterminer la nature des récompenses auxquelles ils pourront avoir droit.

« *Ces récompenses appartiendront à tous ceux qui, depuis 1830 ou 1848, ont combattu ou souffert pour la cause républicaine ou socialiste.* »

On sait les scandales qui ont signalé la publication de certaines parties du travail de cette commission, qui pensionnait les parents des régicides.

— Rapport du ministre des affaires étrangères au gouvernement provisoire, sur les titres à donner aux agents diplomatiques de la République. On y lit:

« Le titre d'ambassadeur est supprimé, sauf les cas exceptionnels où il conviendrait à la République de donner à son représentant un caractère plus général et plus solennel, comme par exemple pour la signature d'un traité européen, ou pour représenter la République dans un congrès.

« Les agents extérieurs de la République seront désormais :

« 1° Les envoyés extraordinaires, ministres plénipotentiaires de la République;

« 2° Les chargés d'affaires;

« 3° Les secrétaires de légation;

« 4° Enfin, les aspirants diplomatiques qui remplaceront les attachés, les attachés payés et les attachés indemnisés actuels. »

— Rapport de M. Garnier-Pagès, ministre des finances, sur la nécessité de frapper la propriété d'un impôt direct immédiat de 45 centimes.

— Notes insérées au *Moniteur*, concernant un concours pour la composition des figures symboliques de la République, une médaille commémorative et un médaillon emblématique.

Le directeur des beaux arts qui prit cette mesure était M. F. Garraud. L'épreuve n'a produit que de médiocres résultats.

— Arrêté qui nomme définitivement préfet de police de la Seine le citoyen Caussidière, et le citoyen Monnier secrétaire général (17 mars).

— Avis du préfet de police qui repousse de Paris les ouvriers étrangers.

— Arrêté qui classe la salle du Jeu de Paume, à Versailles, parmi les monuments historiques.

— Arrêté qui autorise le commissaire du gouvernement près le théâtre de la République (le citoyen Lockroy) à donner des représentations gratuites.

— Proclamation du maire de Paris, Armand Marrast, concernant la plantation d'un arbre de la liberté sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Voici ce dispositif :

« L'arbre de la liberté ne peut trouver nulle part un sol plus nourricier que sur cette terre arrosée, le 22 septembre 1822, du sang de Bories, Pommier, Raoulx et Goubin, dont l'histoire nationale a enregistré le martyre patriotique sous le nom des *Sergents de la Rochelle.*

« Leurs amis,

« Le maire de Paris, ses adjoints et le secrétaire général de la mairie de Paris,

« ARMAND MARRAST, *maire de Paris ;*

« RECURT, ED. ADAM, BUCHEZ, *adjoints ;* FLOTTARD, *secrétaire général.* »

On conçoit que nous ne signalons ici que les mesures, proclamations et arrêtés qui ont un caractère véritablement significatif, et que nous laissons de côté une foule de documents émanant, soit du gouvernement provisoire, soit des divers ministres ou des fonctionnaires supérieurs, ayant pour objet des mesures financières, réglementaires, administratives résultant du nouvel engrenage imprimé à toutes la machine gouvernementale. On trouverait parmi ces pièces, que le défaut d'espace contraint à négliger, un nombre considérable d'avis au peuple, de proclamations pour conseiller ou obtenir la concorde, l'ordre public, la confiance dans le gouvernement. Les proclamations militaires, les pièces relatives aux formations de corps nouveaux, les dispositions de finances, les circulaires électorales, les arrêtés de police forment une multiplicité de documents qui remplissent les colonnes du *Moniteur*, et dans lesquels nous avons dû nous borner à faire un choix restreint, et tendant le plus particulièrement à faire apprécier la nature des idées, des entraînements qu'éprouvait alors l'autorité. Il convient qu'ayant ainsi indiqué les principaux actes de l'administration nouvelle, pendant le mois de mars, nous revenions sur nos pas, pour reprendre l'histoire proprement dite, ou l'examen des actes ci-dessus énoncés.

Dans les premiers jours qui suivirent la révolution, on éprouva quelques inquiétudes pour l'approvisionnement de Paris, mais il ne tarda pas à être constaté que la ville avait pour plus d'un mois de farine, et le prix du pain de première qualité put être, le 1er mars, fixé à 32 c. le kilogramme. Le prix moyen de l'hectolitre de grain était alors de 19 fr. 17 c.

A la même date, les tribunaux reprirent leur cours. Le premier acte du procureur général près la Cour d'appel, M. A. Portalis, fut une instruction sur les faits d'attaque dirigés contre les lignes de chemin de fer de Saint-Germain, de Versailles et de Rouen, et aussi sur de nombreux faits d'incendies imputés à des individus arrêtés par les gardes nationaux de la banlieue.

Interpellé à la chambre des communes par M. Hume, sur le rôle que l'An-

gleterre comptait prendre vis-à-vis des nouvelles affaires de la France, lord John Russell répondit que le gouvernement de la reine n'avait aucune intention de s'immiscer dans le choix que la nation française entendait faire de son gouvernement, ni de se mêler en quoi que ce soit des affaires du pays. Le noble lord ajouta :

« On me permettra de dire encore que l'Angleterre ne doit pas refuser aujourd'hui de remplir ces devoirs sacrés de l'hospitalité qu'elle a pratiqués en tous temps à l'égard des vaincus, quels qu'ils fussent, royalistes, modérés, radicaux. L'Angleterre est, par là, devenue l'asile du malheur, et elle ne renoncera pas aujourd'hui à cette gloire. »

Voici ce qu'on lisait le même jour dans le *Morning-Hérald :*

Arrivée du duc de Nemours et d'une partie de l'ex-famille royale à Londres.

« La scène qui vient de se passer à la station du chemin de fer du sud-est a eu un caractère émouvant : M. de Jarnac, ex-secrétaire de l'ambassade française, était là, attendant depuis quelques heures l'arrivée du convoi. Un peu avant que ce convoi ne parût, le duc de Saxe-Cobourg et le colonel Philips, écuyer du prince, sont arrivés du palais de Buckingham, et ont rejoint M. Mac-Gregor, président de la compagnie du chemin de fer, et M. Pritchard, membre du comité de la même administration.

« Personne n'avait été admis dans la gare, afin de ne pas troubler la réunion des exilés qui allaient arriver.

« Le train a touché la station du pont de Londres environ à six heures et demie. Les membres de la famille de Louis-Philippe qui sont arrivés par ce train sont :

« Le duc de Nemours,

« La princesse Clémentine,

« Quatre enfants et des servieurs.

« Ils ont été conduits immédiatement dans la salle des directeurs. Les enfants ne semblaient pas comprendre le trouble de leurs parents, et regardaient tout ce qui se passait autour d'eux avec l'indifférence de leur âge.

Autre correspondance :

« Le duc de Nemours est arrivé à l'ambassade de France hier au soir, à huit heures moins vingt minutes. Le duc, en entrant à Hertford-House, paraissait fort abattu, et souffrait visiblement d'une fatigue excessive. La fuite de France avait été si prompte, qu'on n'a pas apporté le moindre bagage, et qu'aucun membre de la famille n'a de quoi changer d'habits.

« La comtesse de Jarnac, le comte Louis de Noailles et M. de Rabaudy étaient réunis sous le vestibule pour recevoir le duc de Nemours et les personnes qui l'accompagnaient.

« Le duc a été immédiatement rejoint par le duc et la duchesse de Saxe-Cobourg, et le prince Albert, accompagné du baron Fritsch et du lieutenant-colonel Wilde.

« Ces personnages ont été conduits dans le salon de l'ambassade. La

réunion a été déchirante. On remarquait surtout le désespoir de la duchesse de Saxe-Cobourg. M. et madame de Jarnac ont été seuls présents à l'entrevue. Les personnes de la suite étaient restées dans une pièce à côté.

« On disait à l'ambassade que la duchesse de Nemours s'était perdue dans les rues de Paris. Mais nous ignorons si ce bruit est exact.

« L'ex-préfet de la Seine est arrivé hier à Londres.

« Le duc de Montebello, ex-ministre de la marine et des colonies, est également arrivé et est descendu chez M. Francis Charteris, membre du parlement, dans Chesham-Place. M. de Montebello n'a eu que peu de difficultés à s'évader; mais il n'a emporté, lui non plus, le moindre vêtement.

« La baronne James Rothschild avec sa jeune famille est arrivée samedi chez M. Lionel de Rothschild, dans Peccadily, et s'est ensuite retirée à l'hôtel Miwart.

« A l'ambassade de France on ignore jusqu'à présent (il faut remarquer que le journal qui parle est daté du 28) la route suivie par Louis-Philippe. On ne croit pas, comme on l'a dit, que l'ex-roi se soit dirigé sur Eu en quittant Paris. On pense plutôt qu'il se sera fait conduire en Belgique.

« M. Duchâtel, ex-ministre de l'intérieur, s'est aussi, dit-on, dirigé sur Bruxelles; d'autres prétendent qu'il aurait fui dans la direction de l'Italie.

« La duchesse de Coigny, qui est Ecossaise, est arrivée samedi dans Doverstreet. Elle s'est échappée de Paris, à travers les barricades, sous le déguisement d'une servante.

« D'après ce qui a transpiré cet après-midi, il y a toute raison de croire que le gouvernement s'attend à voir l'ex-roi de France débarquer à Portsmouth dans la journée de demain.

« Il faut ajouter le nom de la duchesse de Montpensier à ceux des membres de la famille de Louis-Philippe qui sont déjà arrivés à Londres.

« Il paraîtrait que le voyage de la duchesse aurait été très-pénible. Séparée, à Dreux, du reste de la famille, elle se dirigea sur Boulogne, accompagnée d'une seule personne. Mais elle fut reconnue à Abbeville, et dut se réfugier dans une maison particulière. Parvenue à s'échapper de nouveau, elle arriva à Boulogne lundi soir, et le lendemain à Londres. »

Bientôt nous dirons les vicissitudes qui signalèrent le voyage du roi.

Le 2 mars une grande affluence de peuple se porta à Saint-Mandé, pour assister à une cérémonie provoquée par les élèves de l'école militaire de Saint-Cyr, au tombeau d'Armand Carrel, qui avait appartenu à cette école en 1820. Nommé sous-lieutenant au 29e de ligne, il se trouvait en garnison à Neuf-Brisach à l'époque de la conspiration de Béfort dont il faisait partie. Cet hommage à la mémoire du célèbre publiciste, dont se réalisait l'aspiration républicaine, était présidé par son ancien collaborateur, M. Armand Marrast. M. Emile de Girardin, adversaire de Carrel dans le duel où il succomba, avait voulu y assister. Il y eut, en cette circonstance, une apparente réconciliation entre les anciens amis d'Armand Carrel et le rédacteur en chef de *la Presse*. M. Marrast et M. de Girardin se pressèrent la main à l'ombre du tom-

beau. Voici les paroles que ce dernier prononça en cette délicate situation. Elles honorent assurément celui dont, depuis douze ans, *le National* se montrait l'adversaire infatigable et acharné :

« Citoyens,

« En venant me mêler à cette grave et douloureuse solennité, nul de vous ne se méprendra sur le sentiment qui m'y amène.

« Je réponds à un noble appel qui m'a été adressé.

« Un tel appel n'a pu que m'honorer, car ce n'était pas assurément traiter mon cœur en cœur vulgaire.

« C'était me dire qu'on ne doutait ni de la sincérité, ni de la durée du deuil que, dans une autre circonstance, je n'avais pas hésité à rendre public.

« Si les regrets que j'éprouve de la perte fatale et prématurée du citoyen éminent qui avait donné à ses croyances républicaines le double éclat d'un rare talent et d'un courage éprouvé, si ces regrets avaient pu être accrus, ils l'auraient été par les événements qui viennent de s'accomplir.

« Dire que le citoyen Armand Carrel manque à ces événements, c'est rendre à sa mémoire l'hommage le plus flatteur.

« Je me trompe; il est un hommage plus digne d'elle que nous pouvons lui rendre, c'est de demander au gouvernement provisoire, qui vient de se glorifier en abolissant la peine de mort, qu'il complète son œuvre en proscrivant le duel. »

La garde nationale montante fut singulièrement émue, le même jour, par une scène que nous rapporterons. En passant l'inspection, le général Courtais remarqua un garde national en bonne tenue, mais le sabre à la main. — Vous n'avez donc pas de fusil? lui dit le général. — Non... et je n'en porterai pas. — Pourquoi donc? — Eh! ne vois-tu pas que je n'ai qu'un bras? — Et où donc avez-vous perdu l'autre? — A Leipsick.... Nous y étions ensemble! Le général regarda fixement le garde national... et lui sauta au cou : il venait de reconnaître son ancien camarade, le général Baraguay-d'Hilliers. Le général de Courtais complimenta la compagnie d'avoir dans ses rangs un tel soldat. Nommé depuis représentant du peuple, le général Baraguay-d'Hilliers devait, par un brusque revirement de fortune, tel qu'en montrent fréquemment les révolutions, après avoir joué un certain rôle parlementaire, prendre le commandement des forces françaises à Rome, alors que son camarade de Courtais tombait de sa position révolutionnaire sur les bancs des accusés de Bourges!

Une fête mortuaire est organisée en l'honneur des victimes de la révolution. Un décret en prescrit la forme. Elle est célébrée le 4 mars par un service funèbre dans toutes les églises de Paris, et les corps sont déposés dans les caveaux de la colonne de Juillet. Voici un aperçu de la marche du cortége. Un escadron de la garde nationale à cheval; un autre de dragons; un escadron de cuirassiers et une compagnie d'artillerie; — les maîtres de cérémonie des pompes funèbres; — la musique des six premières légions de la garde nationale, tambours en tête; — une compagnie des premier et second

bataillons de chaque légion, composée de gardes nationaux habillés ou non, commandés par leur colonel; entre chaque légion, une compagnie de l'armée; — les orphéonistes; — au milieu d'eux, le symbole de la République sur un char traîné par huit chevaux et entouré de plusieurs représentants des ouvriers, de la presse, de l'armée, de l'Institut, des écoles, etc.; — le clergé de la Madeleine; — les corps des victimes précédés des ordonnateurs; — le gouvernement provisoire et les ministres, précédés et suivis des *faisceaux de la République;* — les municipalités des arrondissements conduites par la municipalité centrale; — en tête les familles des victimes, hommes, femmes, enfants; — des députations d'ouvriers de tous les corps d'état, de la presse et de toutes les écoles, avec des bannières garnies de crêpes; — une députation de tous les corps constitués; — les états-majors de la garde nationale, et de la 1re division militaire de la place; — une compagnie des 3e et 4e bataillons de chaque légion, composée de gardes nationaux habillés ou non, commandés par le lieutenant-colonel; — entre chaque légion une compagnie de la ligne; — un escadron de la garde nationale à cheval et un escadron de cavalerie de l'armée. Les blessés déjà valides de février, les décorés de juillet, et les condamnés politiques de la royauté déchue; les représentants présents à Paris de tous les peuples, faisaient aussi partie du cortége. Les journalistes y avaient également leur rang.

Les chœurs des divers théâtres de Paris ajoutèrent à la solennité de la cérémonie; les gardes nationaux qui ne faisaient point partie du cortége, formaient une double haie, depuis la Madeleine jusqu'à la colonne de Juillet, place de la Bastille.

Un immense voile de crêpe noir, étoilé d'argent, flottait du haut de cette colonne, dont la destination première semblait se retremper dans une nouvelle inauguration. Au pied du monument, des candelabres et des pilones portaient des cassolettes funèbres. Un drap immense, lamé d'argent, tombait sur la façade de la Madeleine. On y lisait : *Aux citoyens morts pour la liberté!* Voici, enfin, quelques passages de l'ordre du jour du général de Courtais :

« Honneur et respect aux mânes de tous ces citoyens, vos frères, qui ont payé de leur sang le triomphe de la République; ils ont combattu la poitrine découverte, et ils sont morts comme savent mourir les hommes qui se battent pour les principes éternels de la démocratie!

« Honneur à ce cortége de cadavres frappés au cœur par les balles de la tyrannie; ils avaient rêvé le beau soleil de la République, ils se sont endormis dans l'immortalité! »

Cent trente-huit cercueils avaient, durant la matinée, été déposés dans les caveaux de la colonne : le cortége en accompagnait quinze autres.

En rentrant à l'Hôtel-de-Ville, la cérémonie terminée aux cris de *vive la République*, M. Marie s'adressa, en ces termes, à la population assemblée sur le passage du gouvernement provisoire :

« Nous venons d'accomplir une belle et grande journée. Aujourd'hui, nous avons assis sur des bases inébranlables la République, que vous avez con-

quise par votre force, par votre courage. Après avoir honoré ceux qui sont morts pour la sainte cause de la liberté, songeons à rendre grande, puissante, notre patrie républicaine.

« Citoyens, nous rentrons dans cet Hôtel-de-Ville, témoin fidèle des révolutions qui ont agité la France, siége de la révolution nouvelle : désormais il réunira à la grandeur des souvenirs la majesté d'une révolution faite par le peuple et pour le peuple.

« Maintenant, citoyens, séparons-nous; recevez nos remercîments. Le calme, la grandeur de notre réunion d'aujourd'hui, seront un nouveau gage de ces principes d'ordre qui sont le fondement solide et durable de la République nouvelle. »

La journée du lendemain fut signalée, entre autres faits, par une lettre de M. de Larochejacquelein au gouvernement provisoire; cette pièce est curieuse, nous la citons comme une sorte de manifeste de l'opinion un moment découragée à laquelle appartenait le célèbre marquis :

« Messieurs,

« Un immense mouvement vient de s'opérer.

« Un grand appel est fait à la nation tout entière.

« Nous devons y répondre unanimement.

« Le spectacle admirable que présente la population de Paris, les efforts de tous pour le maintien de l'ordre et de la liberté, nous donnent l'assurance que la nation s'élèvera, par l'accord de tous ses enfants, à la hauteur de ses plus beaux jours et de ses plus grandes gloires. Respect aux croyances religieuses, respect à la propriété, respect aux personnes !

« Honneur et bien-être aux travailleurs !

« Ordre et liberté pour tous !

« Cordialité entre tous et sans arrière-pensée !

« Le pays avant tout !

« C'est aujourd'hui le cri de ralliement de la France !

« Comptez sur moi.

« Recevez, etc. « DE LAROCHEJAQUELEIN. »

Bou-Maza, qui s'était enfui dans la bagarre, est arrêté à Brest.

Les adhésions des fonctionnaires arrivent en foule...; mais les ministres n'en opèrent pas moins de nombreux changements dans le personnel civil et militaire.

La suspension de paiement de la maison Gouin fait une vive sensation. Cette maison, qui possédait un capital de 17 millions, ayant immobilisé 34 millions de valeurs, se vit alors dans l'impossibilité immédiate de faire face aux demandes de remboursement qui lui arrivaient de toutes parts.

M. Ledru-Rollin, qui avait sur-le-champ substitué à la presque totalité des préfets et sous-préfets, des commissaires généraux, de simples commissaires et des sous-commissaires du gouvernement, leur adressa, le 8 mars, une circulaire qui causa dans le pays une émotion profonde. C'est ici le cas d'examiner la situation du nouveau ministre de l'intérieur, M. Ledru-Rollin, de-

vant les impérieuses exigences, les accablantes prétentions, la curée des places, enfin, qui vint l'assaillir dès qu'il eut son portefeuille.

C'est qu'en effet, comme l'observe avec raison un historien républicain de ces journées, la République ne découragea pas les solliciteurs. On retrouva bientôt, encombrant toutes les issues du pouvoir, les mêmes masques et les mêmes figures; on entendit, pour la République, les mêmes protestations que l'on faisait, avant le 24 février, à M. Duchâtel et à M. Guizot.....

« Au point de vue politique, le gouvernement provisoire ne devait admettre aux emplois que des hommes à la fois capables de remplir la tâche qui leur était dévolue, et bien connus par leurs convictions, dit cet historien; il fallait, en effet, que la République fût gouvernée par des républicains et non par des conservateurs travestis. C'était le seul moyen d'inspirer confiance aux citoyens. Mais, dans la plupart des administrations, les places furent envahies par les solliciteurs de l'ancien régime, ou conservées en partie par les titulaires de la monarchie constitutionnelle. Pour compléter par des économies le vide fait au trésor par l'abolition de divers impôts, il était urgent de diminuer les emplois, d'émonder, de tailler et défricher cette forêt épaisse de la démocratie. Mais si des déplacements eurent lieu, ce fut pour satisfaire aux exigences exorbitantes d'une foule de parasites d'un patriotisme douteux et d'une intelligence insuffisante. Donc, indépendamment des solliciteurs de profession, tout ce qui, de loin ou de près, avait eu la moindre accointance avec le parti vainqueur, réclama et obtint sa part du festin. On vit alors d'étranges choses ! L'incapacité régna souverainement dans toutes les régions, tandis que le mérite, fier et modeste, que le gouvernement ne sut pas découvrir, gémissait en secret des embarras que se créait la République par le mauvais choix de ses fonctionnaires.

« Mais, pour être juste, disons qu'au milieu du tumulte d'une révolution encore bouillonnante, entouré qu'il était des ambitions qu'elle avait fait naître, M. Ledru-Rollin dut se tromper et être trompé sur les centaines de nominations, qu'il fit en quelques jours, de commissaires extraordinaires et de sous-commissaires destinés à remplacer dans les départements les préfets et les sous-préfets. Les premiers commissaires, il est bon de le répéter, furent nommés par le gouvernement provisoire, et, dans plusieurs départements, l'administration monarchique fut transformée en administration républicaine avant l'arrivée des ordres de Paris, par les soins même des notables du parti démocratique. M. Ledru-Rollin confirma la plupart de ces choix de commissaires, faits par les populations des départements, pour les attacher à la République par l'estime et la confiance que devaient naturellement leur inspirer les fonctionnaires qu'ils appelaient à les administrer. Quant aux commissaires envoyés de Paris par le ministre de l'intérieur, ce fut d'abord un composé assez hétérogène d'hommes influents de tous les partis. M. Ledru-Rollin nomma indistinctement d'anciens députés de l'opposition, des rédacteurs ou gérants de journaux démocratiques, des médecins, des avocats, des membres des sociétés secrètes, d'anciens condamnés politiques, des clients de la presse

républicaine, et même des représentants de l'idée socialiste. Ces choix reflétaient assez exactement l'entourage, sinon la composition mixte du gouvernement provisoire. Ainsi les clients du *National*, si prépondérants à l'Hôtel-de-Ville, l'étaient également dans l'administration des départements.

« Mais, dans sa précipitation à pourvoir les départements de fonctionnaires républicains à 40 et à 20 fr. par jour, M. Ledru-Rollin, au lieu de s'adresser à la véritable force populaire de la révolution, d'où il serait peut-être sorti quelque chose de fort et de supérieur, se laissa circonvenir par la camaraderie du combat et de la victoire. Il nomma à ces importantes fonctions de commissaires de la République, des avocats sans causes, des journalistes de troisième ordre, des médecins sans malades, des êtres ignorants ou incapables, qui produisirent un déplorable effet dans les départements, où les habitudes morales et les existences de chacun sont soumises à un sévère examen. Ces hommes, aigris par des luttes incessantes contre la société, épuisés par de longues années d'abstinence ou de misère, s'exagérèrent le rôle que le hasard les appelait à jouer, et oublièrent que le seul moyen de faire respecter la République nouvelle était de donner l'exemple de toutes les vertus. Quelques-uns, par leurs excentricités ou par leur inintelligence, par une absence absolue de toute dignité, n'eurent bientôt plus de milieu possible entre l'odieux et le ridicule.....

« Dans l'origine, les commissaires reçurent simplement des instructions verbales que leur donnait M. Ledru-Rollin, soit dans son cabinet, soit dans la cour de l'hôtel du ministère, en les faisant monter en chaise de poste. Fidèle à la pensée du gouvernement provisoire, il leur délivrait une espèce de firman qui les investissait des pouvoirs les plus étendus pour inaugurer la République et faire cesser toute résistance. Il fallait à tout prix prévenir les conflits d'opinions qui, à cette époque de combustion, pouvaient faire naître des guerres civiles. C'est dans ce sens que M. Ledru-Rollin indiqua à ses agents l'esprit de l'importante mission dont il les chargeait.

« Mais les instructions verbales du ministre furent diversement suivies ou interprétées. Alors vinrent les instructions écrites, rédigées sous forme de circulaires par M. Jules Favre, et la manière dont le ministre de l'intérieur sembla vouloir comprendre et pratiquer la nouvelle République suscita des ressentiments, éleva des ombrages et réveilla de vieilles haines qui éclatèrent terribles le jour où elles purent se manifester impunément. Voici le début de la première circulaire qui fit accuser M. Ledru-Rollin de chercher à entraîner la politique intérieure dans la voie de l'épuration et de l'intimidation révolutionnaire :

« Citoyen commissaire, la République que nous avons inaugurée n'est pas le résultat fortuit d'un mouvement passionné ; elle n'est pas davantage le fruit d'une sainte et légitime colère. Sortie toute frémissante du combat inégal engagé entre tout un peuple et une poignée d'insensés, elle s'était constituée lentement par les progrès de la raison populaire. A mesure que la faction placée à la tête du pouvoir devenait plus violente et plus oppressive,

la nation se fortifiait dans le sentiment de son droit et dans la résolution d'en proclamer, à la première grande occasion, l'irrésistible souveraineté. »

Et plus loin, parlant des destinées du pays à confier aux représentants sortis sans fictions du sein du peuple tout entier :

« A cette Assemblée est réservée la grande œuvre. La nôtre sera complète si, pendant la transition nécessaire, nous donnons à notre patrie ce qu'elle attend de nous, l'ordre, la sécurité, la confiance au gouvernement républicain. Pénétré de cette vérité, vous ferez exécuter les lois existantes en ce qu'elles n'ont rien de contraire au régime nouveau. Les pouvoirs qui vous sont conférés ne vous mettent au-dessus de leur action qu'en ce qui touche l'organisation politique dont vous devez être les instruments actifs et dévoués. N'oubliez pas non plus que vous agissez d'urgence et provisoirement, et que je dois avoir immédiatement connaissance des mesures prises par vous. C'est à cette condition seulement que nous pourrons les uns et les autres maintenir la paix publique, et conduire la France sans secousses nouvelles jusqu'à la réunion de ses mandataires. »

Et enfin, pour conclure, M. Ledru-Rollin ajoutait :

« Donner au monde l'exemple du calme, après une éclatante victoire, en appeler à la puissance des idées et de la raison, accepter courageusement les rudes épreuves du présent, s'unir pour les traverser et les vaincre, c'est là vraiment ce qui caractérise, ce qui doit immortaliser une grande nation. Tel est le but de nos communs efforts. Pour que les miens aient quelque efficacité, j'ai besoin de votre concours, citoyen commissaire, et votre patriotisme me permet d'y compter sans réserve. »

Nous aurons à revenir sur ces circulaires, et surtout sur ces fameux *bulletins de la République*, dont l'effet fut le plus souvent si éloigné du but qu'on voulait atteindre.

En prenant le portefeuille de la marine, M. François Arago avait immédiatement nommé au commandement de l'escadre d'évolutions de la Méditerranée le vice-amiral Charles-Baudin, une de nos plus pures illustrations maritimes. On vit également d'un bon œil que le ministre plaçât à côté de lui, comme sécrétaire-général, le directeur du personnel de la marine, M. Marec, notabilité spéciale, homme d'une entière probité, d'une activité presque fiévreuse, et recommandable dans l'arme comme dans l'administration, par d'excellents travaux sur l'inscription maritime. Ce fut aussi M. Arago qui, par une lettre digne et touchante, annonça aux jeunes princes, alors en Afrique, la proclamation de la République. Le prince de Joinville, ancien élève de M. François Arago, était alors exilé, dit-on, auprès de son frère le duc d'Aumale, gouverneur-général de l'Algérie, à cause de la tendance de ses opinions, et de la franchise de son langage. Le prince de Joinville, extrêmement populaire dans le pays, chéri des marins, avait une flotte à sa disposition ; le duc d'Aumale, également fort aimé du soldat, et entouré d'officiers à la fortune desquels il avait beaucoup contribué, commandait à 100,000 soldats..... Le midi de la France était royaliste, la flotte pouvait aller prendre une forte partie de l'armée et jeter

en peu de jours 60,000 hommes à Toulon. Il est probable que si les choses avaient pu être concertées, une résistance imposante, mais hâtons-nous de le dire, à laquelle personne n'a songé, pouvait s'organiser, soit par le midi, soit à Lille, où le roi, en appelant à lui l'armée de Paris, celle du Rhin, celle du nord, pouvait, menaçant la France d'une double guerre civile, jeter une effrayante responsabilité aux membres du gouvernement provisoire. Mais rien de tout cela ne fut tenté; le roi prit la route que nous dirons, et, quant aux jeunes princes alors en Algérie, leur conduite fut la plus noble et la plus patriotique que puissent honorer même des ennemis. A cet égard, toutes les opinions, et jusqu'aux plus extrêmes, leur ont rendu une justice qui a dû consoler leur exil. Les aveux de nos ennemis sont notre gloire.

Voici en quels termes *le Moniteur algérien* informait l'Algérie des premiers événements, connus par une dépêche télégraphique du 24 au soir adressée au jeune gouverneur général :

« Le roi a abdiqué.

« Madame la duchesse d'Orléans est nommée régente.

« Le gouverneur général, connaissant le patriotisme de tous, n'ajoute rien à ces nouvelles. *Rien ne saurait changer nos devoirs, ni altérer notre dévouement envers la France.*

« Alger, le 27 février 1848, à dix heures du soir. *Signé*, H. D'ORLÉANS »

La dépêche qui vint ensuite, annonçant simplement la nomination du gouvernement provisoire, fut publiée suivie de cette seule phrase :

« Le gouverneur général ne peut que répéter ce qu'il disait hier : rien n'est changé à nos devoirs envers la France. La population et *l'armée attendront dans le plus grand calme les ordres de la mère-patrie.*

« Alger, 28 février 1848, à dix heures du soir. H. D'ORLÉANS. »

En apprenant ensuite la déchéance de son père, le duc d'Aumale adressa à l'armée la proclamation suivante, dont le ton digne et résigné rappelle ces temps antiques où l'homme savait s'effacer devant la patrie.

Alger, 3 mars 1848.

« Habitants de l'Algérie,

« Fidèle à mes devoirs de citoyen et de soldat, je suis resté à mon poste tant que j'ai pu croire ma présence utile au service du pays.

« Cette situation n'existe plus; M. le général Cavaignac est nommé gouverneur général de l'Algérie. Jusqu'à son arrivée à Alger, les fonctions de gouverneur général de l'Algérie par intérim seront remplies par M. le général Changarnier.

« Soumis à la volonté nationale, je m'éloigne; mais, du fond de l'exil, tous mes vœux seront pour votre prospérité et pour la gloire de la France que j'aurais voulu servir plus longtemps. » *Signé*, H. D'ORLÉANS. »

« M. le général Changarnier remplira par intérim les fonctions de gouverneur général, jusqu'à l'arrivée à Alger de M. le général Cavaignac, nommé gouverneur général de l'Algérie.

« En me séparant d'une armée modèle d'honneur et de courage, dans les rangs de laquelle j'ai passé les plus beaux jours de ma vie, je ne puis que lui souhaiter de nouveaux succès. Une nouvelle carrière va peut-être s'ouvrir à sa valeur : elle la remplira sérieusement, j'en ai la ferme croyance.

« Officiers, sous-officiers et soldats, j'avais espéré combattre encore avec vous pour la patrie!.... Cet honneur m'est refusé, mais, du fond de l'exil, mon cœur vous suivra partout où vous appellera la volonté nationale, il triomphera de vos succès, tous ses vœux seront toujours pour la gloire et le bonheur de la France. » *Signé*, H. D'ORLÉANS. »

Au moment où le duc d'Aumale publiait cet ordre du jour, le général Changarnier, usant de son pouvoir intérimaire, faisait expédier par la voie télégraphique la lettre suivante, qu'il faisait suivre, le lendemain, des deux proclamations que nous donnons également :

Le lieutenant-général Changarnier au ministre de la guerre.

« Je prie le gouvernement républicain d'utiliser mon dévouement à la France.

« Je sollicite le commandement de la frontière la plus menacée. L'habitude de manier les troupes, la confiance qu'elles m'accordent, une expérience éclairée par des études sérieuses, l'amour passionné de la gloire, la volonté et l'habitude de vaincre, me permettront sans doute de remplir avec succès tous les devoirs qui pourront m'être imposés.

« Dans ce que j'ose dire de moi ne cherchez pas l'expression d'une vanité puérile, mais plutôt celle du désir ardent de dévouer toutes mes facultés au salut de la patrie.

« CHANGARNIER. »

« Au quartier-général, à Alger, le 4 mars 1848.

« Trop peu de temps s'est écoulé hier entre ma prise de possession du gouvernement par intérim et le départ du courrier, pour que je pusse réunir MM. les officiers-généraux, commandants supérieurs d'armes spéciales et de services, afin de conférer avec eux au sujet de l'adhésion à donner au nouveau gouvernement qui vient d'être institué en France.

« J'ai cru me rendre le fidèle organe des sentiments de l'armée en exprimant que, liée aux intérêts de la nation, instrument de ses volontés, elle était prête à se dévouer, comme toujours, à la cause de l'indépendance nationale, et qu'elle attendait, pleine d'ardeur, fidèle aux lois de la discipline et de l'honneur militaire, les ordres du gouvernement provisoire.

« Le lieutenant général, gouverneur général par intérim, CHANGARNIER. »

« Citoyens d'Alger,

« Le gouvernement républicain de la France a nommé gouverneur général de l'Algérie le général Cavaignac.

« Le général Cavaignac est déjà en Algérie. Il est attendu à Alger d'un moment à l'autre.

« Il a reçu directement les instructions de la République. Seul, il a la mission de les faire exécuter.

« Remise va lui être faite de toute l'autorité.

« Félicitez-vous-en, bons citoyens; que cet accomplissement en Algérie de la révolution terminée en France ait lieu sans que la paix publique puisse être troublée.

« Tous les gouvernements ont besoin d'ordre : c'est ce qui les constitue, les honore, les affermit.

« Le premier soin du gouvernement provisoire a été de prescrire aux autorités existantes le maintien de la tranquillité publique.

« C'est en vertu de ces prescriptions mêmes du gouvernement républicain, et dans l'intérêt de tous, que, momentanément investi des fonctions de gouverneur général, j'ai à veiller au bon ordre.

« C'est mon devoir, et je le remplirai jusqu'à l'arrivée prochaine du général Cavaignac.

« Alger, 4 mars 1848.

« Le lieutenant général, gouverneur général par intérim, CHANGARNIER. »

La nomination du général Eugène Cavaignac au gouvernement général de l'Algérie fut comme un hommage rendu à la mémoire de son frère Godefroid Cavaignac, publiciste éminent qui avait laissé dans le parti un nom honoré par les convictions et le dévouement avec lesquels il avait lutté contre les obstacles que le gouvernement d'alors opposait nécessairement au développement de l'idée républicaine. Le général Eugène Cavaignac justifiait du reste parfaitement de sa personne l'élévation dont les nouveaux gouvernants le faisaient l'objet, car il avait un renom de bravoure et de mérite incontesté. Il témoigna son sentiment sur l'appui que donnait à son rôle nouveau le nom de Godefroid, par la proclamation que voici :

« Soldats, disait-il, le gouvernement provisoire m'a appelé à votre tête. Je ne m'y trompe pas ; si la nation n'avait eu besoin que d'un homme dévoué, son gouvernement pouvait presque jeter au hasard parmi vous le bâton de commandement.

« Le gouvernement a voulu autre chose : il a voulu répondre à la pensée du pays tout entier. En me désignant, il a voulu honorer, au nom de la nation, la mémoire d'un citoyen vertueux, d'un martyr de la liberté ! »

Et, dans une autre proclamation, le général Cavaignac terminait ainsi sa harangue aux habitants de l'Algérie :

« Vous aurez compris comme moi que la mémoire de mon noble frère est vivante parmi les grands citoyens qui m'ont choisi pour présider à vos affaires. En me désignant, ils ont voulu faire comprendre que la nation entend que le gouvernement de cette colonie soit établi sur des bases dignes de la République. »

Peu de jours après la date de ces pièces, on lisait dans les journaux de Paris la note suivante :

« Le gouvernement provisoire a reçu aujourd'hui deux lettres de MM. Henri et François d'Orléans (d'Aumale et Joinville), dans lesquelles ils assurent qu'ils ont quitté la terre française, et remis le commandement aux officiers nommés par le gouvernement provisoire. »

Puis on apprit que les deux princes étaient arrivés à Carthagène le 5 mars, et que, conservant le plus strict incognito, ils y cherchaient un passage pour l'Angleterre. Une autre version circula : on lut dans les journaux que les princes avaient quitté le territoire algérien sur le bateau à vapeur *le Solon*, et qu'ayant touché à Cadix et à Lisbonne, ils avaient fini par débarquer à Darmouth. Ce fut tout. Ils ne firent plus parler d'eux.

Quant aux autres membres de la famille royale, voici comment ils gagnèrent la terre étrangère :

Nous avons laissé le roi et la reine à Saint-Cloud, congédiant leur escorte, et se disposant à gagner Trianon. Arrivés dans cette résidence, les augustes fuyards trouvèrent de bons chevaux préparés par le maître de postes de Versailles, bien différent de celui qui, retenant jadis Louis XVI à Sainte-Ménehould, fit trancher la tête à cet infortuné monarque et à toute sa famille.

Le roi prit la route de Dreux, où il arriva au commencement de la nuit. On ignorait encore, dans cette localité, les derniers événements de la capitale. Le sous-préfet de Dreux, M. Maréchal, croyant recevoir quelques princesses effrayées des agitations de la capitale, fut bien étonné de trouver le roi et la reine au château, où il s'était rendu. Le roi, qui avait foi en l'effet de son abdication, s'imaginait encore qu'il laissait derrière lui la régence. Il déclara, au sous-préfet et au maire, que son intention était de s'arrêter quelques jours à Dreux pour y attendre l'issue de la crise, et ce qui serait décidé par les chambres touchant sa nouvelle situation personnelle. Le roi était si confiant dans son rêve, qu'il voulut aller examiner les constructions précédemment commandées à l'architecte du château. Ce château se trouvait, au reste, peu en état de recevoir ses hôtes, n'étant pas de ceux où la famille du roi faisait des séjours. Nous avons dit que Louis-Philippe était parti sans argent, et qu'il avait oublié ou négligé d'emporter même les papiers les plus indispensables, les plus précieux. Sa tournée faite dans le château, il se mit à

écrire longuement à M. de Montalivet, pour lui donner des instructions relativement à divers intérêts privés, et il ne se coucha que fort avant dans la nuit.

Mais peu d'heures après, la nouvelle de l'insuccès de la régence et de la proclamation de la République arrive à Dreux, et le duc de Montpensier l'apprend à son père. Il faut partir, s'éloigner de la capitale, d'où, dans l'ivresse du triomphe, peut être lancé quelque ordre fatal. Il est prudent de se séparer. Rendez-vous est pris sur la côte d'Honfleur, dans un petit pavillon isolé que possède sur ce point M. de Perthuis, aide-de-camp du roi, et frère d'un officier de marine. Le général de Rumigny écrit à son collègue pour l'aviser de prendre au plus vite les dispositions nécessaires pour favoriser l'embarquement du roi.

M. Maréchal pensant que les voitures de la cour attireraient l'attention d'une façon dangereuse, en procura d'autres, sans armoiries. Des vêtements simples sont également mis à la disposition des fugitifs. Le roi fait raser ses favoris, remplace sa perruque par un petit bonnet de soie noire, et se pose des lunettes vertes. La reine Amélie, simplement vêtue, comme toujours, n'a pas à se déguiser. Le duc de Montpensier et la duchesse de Nemours montent dans une calèche qui prend la route d'Avranches; le roi, la reine, le général de Rumigny et deux personnes du service (M. Thuret, valet de chambre, et une des femmes de la reine) montent dans une voiture fermée. Le sous-préfet de Dreux s'installe sur le siége pour faire respecter l'équipage, et l'on prend la route d'Anet et Louviers.

Au premier relais de poste (Anet) le roi est reconnu..... On le salue avec respect. M. Maréchal s'est procuré une dizaine de mille francs en or, et des passeports sous des noms d'emprunt. On passe.

Mais, au relais suivant, les chevaux se font attendre; c'est jour de marché, et la foule curieuse se groupe autour de la voiture. Cette curiosité n'est pas précisément bienveillante..... Un cri s'élève : *C'est Guizot!* Qu'a fait Guizot? Ces paysans le savent-ils? N'importe! c'est le nom en ce moment frappé d'ostracisme... On leur dit qu'il est là : *A bas Guizot! mort à Guizot!* L'émotion se propage; elle devient menaçante. Le sous-préfet s'efforce de calmer cette agitation, de détromper cette multitude, pensant bien que le nom du roi même, et l'autorité du malheur, évoqueront des respects qu'on refuse au soupçon de la présence du ministre impopulaire. Cependant quelques hommes, plus ardents, mettent leurs têtes dans la voiture, et deux gendarmes étant survenus, les passeports sont demandés. Le sous-préfet dit qu'il les a...; il entraîne à part un des gendarmes, tandis que l'autre contient la foule. M. Maréchal révèle au dépositaire de la force et de la sûreté publique quels sont les véritables voyageurs qu'il accompagne..... Le gendarme feint d'examiner les passeports, les déclare hautement en règle, et la voiture part!

On roula tout le jour sans rencontre. Le danger semblait être à Evreux, ville trop voisine de Paris pour ne pas subir le contre-coup de ses agitations. M. Maréchal voulut éviter le péril, et, se rappelant qu'un de ses amis possé-

dait une maison de campagne dans les environs, il résolut d'y conduire le roi et la reine. Un chemin de traverse conduisit à cette maison, qui se trouva vide. Les fermiers reçurent les voyageurs sans les connaître encore. Pendant que les illustres fugitifs se reposent, M. Maréchal court à Évreux informer son ami du nom des hôtes qu'il a placés en sa demeure, et se consulte avec lui sur les moyens d'éviter la cité, que, selon ses prévisions, le sous-préfet de Dreux trouva toute en ébullition aux nouvelles passionnées que chaque heure apportait de Paris. On revient à la maison de campagne, et le paysan, instruit par son maître du rang des personnages auxquels son toit sert d'abri, se dévoue à les conduire par des chemins détournés. On part au petit jour, et on arrive enfin, sans nouvel encombre, à la maison de M. Perthuis, retraite voilée dans les arbres de la côte de Grâce, et située à une petite demi-lieue d'Honfleur. M. de Perthuis était absent, mais ses gens livrent le logis, où l'on s'installe le moins mal possible, car ce pavillon n'était qu'une construction provisoire, marquant la place où plus tard devait s'élever une maison plus importante.

C'était le 26 février qu'on arriva. Le roi et la reine durent passer là quelques jours dans un incognito que favorisèrent l'intelligence et le dévouement du jardinier et desa femme. Les volets furent à peine ouverts, pour ne pas solliciter la curiosité des passants, et on se résigna même à ne faire de feu que la nuit, afin que la fumée n'éveillât point de soupçon à la ville si prochaine. Le temps de ce difficile séjour fut activement employé par les généraux de Rumigny et Dumas, ainsi que par quelques autres personnes affiliées au secret de cette fuite, à en préparer les moyens. Si, comme on doit le croire, ce qu'a écrit à cet égard M. de Lamartine est exact, il est curieux de faire observer que le roi et ses amis ne mettaient pas moins de soin et de mystère à préparer ce départ pour la côte anglaise, que le gouvernement provisoire ne mettait lui-même de bonne volonté à le faciliter. Il est vrai que le péril n'était point redouté de la part des hommes qui avaient en ce moment l'autorité suprême, mais plutôt de celle des agents inférieurs, des charlatans de zèle, des populations étourdies par un triomphe inattendu, et si aisées à lancer alors dans quelque excès irréfléchi.

Il eût été dangereux d'aller au Havre, dont pourtant les communications avec l'Angleterre sont quotidiennes. Tout bien examiné, il fut décidé qu'on gagnerait Trouville. C'est pendant ces jours d'incertitudes et d'hésitations que les journaux de Paris, en général assez indifférents, il faut tout dire, sur le sort de la famille royale, mirent cependant en circulation quelques brèves nouvelles qui, par la contradiction qui résultait des unes et des autres, jetèrent le doute dans l'opinion au sujet de la route suivie par le roi. Ce fut à Trouville qu'il fut enfin décidé qu'il se rendrait. Là, un habitant donna asile au roi, qui était parti sans la reine, pour diminuer les difficultés de l'embarquement. Un domestique de M. de Perthuis, qui avait pris les devants, venait de conclure le marché relatif au passage avec un certain Halley, patron de barque, lequel, moyennant 5,000 fr., ne s'inquiétait pas de savoir qui il passe-

rait, bien qu'on lui eût parlé d'un vieil Américain effrayé par les luttes dont Paris était le théâtre.

Le temps n'était pas bon. L'hôte du roi fut d'avis qu'il ne se hasardât point à partir sans consulter un autre patron de barque, très-expérimenté, nommé Victor Barbet. En effet, le vent venant du large, la mer battait en côte avec un grand fracas. Barbet, consulté sur la possibilité du départ (la fable de l'Américain avait été reproduite), répondit que ce départ pouvait avoir lieu si le pilote était hardi et prudent à la fois. Le roi ayant voulu voir cet homme, on le lui amena. — « Je ne vous demande pas votre secret,—dit-il au roi; — mais je serais tout prêt à vous conduire sûrement en Angleterre... Voilà tout.— Vous êtes un trop brave homme pour que je me déguise plus longtemps,—répondit Louis-Philippe;—je suis le roi.—Je vous avais reconnu, sire!—répond simplement Barbet. — Je ne veux pas exposer un brave homme tel que vous; informez-vous seulement si le bateau que j'ai frété peut partir. — Cela dépend de l'endroit où il se trouve..... S'il est sur la plage, il peut prendre la mer; mais s'il est dans la Touque, il n'en sortira pas! » Cette Touque est une petite rivière qui passe à Trouville, et qui se jette dans la mer à cent pas du village. Barbet alla vérifier les faits, et rentra disant que là où était le bateau de Halley, l'appareillage était impossible. D'ailleurs le vent grossissait d'instant en instant..... Le roi se trouvait ainsi entre deux tempêtes : la Révolution et l'Océan !

Mais Victor Barbet avait une barque à la côte; ce n'était pas un yack, mais il la mit à la disposition du roi, s'offrant à la diriger lui-même malgré le mauvais temps... Il déclare qu'il répond de tout; seulement il faut résilier de gré à gré le premier marché contracté avec Halley, car ce dernier, voyant son Américain partir avec un autre, pouvait devenir dangereux. On envoie vers le premier patron le serviteur qui a fait le contrat, pour offrir le désistement à moitié prix, c'est-à-dire moyennant l'abandon de 2,500 fr..... Mais Halley ne veut pas entendre raison; il veut les 5,000 fr. On augmente l'offre. « Ah! on marchande! dit-il, je vois que c'est bien le roi! » Le serviteur revient tout alarmé des mauvaises dispositions de Halley. En effet, à peine l'a-t-on quitté, que celui-ci court chez le commissaire, et bientôt une vingtaine de Trouvillois s'échelonnent pour garder la côte. Le roi, informé de ce contre-temps, prend immédiatement une autre résolution. Il remonte secrètement en voiture, et se décide à revenir sur Honfleur. M. de Perthuis reste dans la maison, pour dévoyer les soupçons durant les premiers instants du départ du roi. La précaution était bonne, car, à peine ce dernier était-il parti, qu'on vient faire une perquisition. Cet acte n'aboutissant à rien, l'autorité se retire, et M. de Perthuis peut, bientôt après, se mettre en route pour rejoindre le roi sur la route de Honfleur; bientôt Louis-Philippe rejoint, dans la maisonnette où elle est restée, la reine Amélie.

Sur ces entrefaites, lord Palmerston avait été informé du service que pourrait rendre à la famille royale de France un *steamer* qui croiserait sur la côte du Havre, prêt à recueillir une barque détachée du rivage. Le vice-

consul anglais, dans cette dernière ville, ayant été secrètement instruit de la résidence du roi dans le voisinage, y accourut pour lui faire ses offres de service. Un autre moyen de transport fut proposé : le bateau anglais qui porte régulièrement d'un côté à l'autre des bestiaux et des vivres. Mais une tempête incessante retint encore une fois ce nouveau roi Léar, proscrit et fugitif. Louis-Philippe perdait patience; il se décida à brusquer les choses en se rendant auprès de Rouen, pour prendre le bateau à vapeur qui descend la Seine, spéculant sur ce que le bâtiment arrivant de nuit au Havre, il pourrait s'embarquer sur *le steamer* anglais, parmi les voyageurs qui, arrivant de Paris, sont immédiatement transportés en Angleterre.

Et, pour conjurer tous ces dangers (imaginaires, paraît-il, en ce qui regardait le gouvernement) par une précaution nouvelle, Louis-Philippe se déguise sous le nom de *Théodore Lebrun*. Le vice-consul anglais donne le bras à la reine, et l'on va chercher passage sur le vapeur de la Seine. On dit qu'en y prenant place, les deux vieillards reconnurent le bâtiment qu'ils avaient frété, un an auparavant, pour leurs promenades en mer, pendant leur séjour de plaisir au château d'Eu... Quelques-uns des matelots faisaient encore partie de l'équipage, et celui qui vient à chaque voyageur pour recevoir le prix du passage, reconnut le roi... Mais, par un pieux mouvement, il se hâta de détourner sa lanterne et passa outre.

Arrivé au Havre, il n'y avait que la largeur d'un quai à traverser pour passer du paquebot de la Seine sur *le steamer* de Southampton. Précédés du général de Rumigny et du génal Dumas, le roi et la reine débarquent, franchissent le quai, et s'embarquent sur le bâtiment anglais. Au moment où Louis-Philippe a mis pied sur l'échelle, une femme du peuple s'approche et crie : *C'est le roi qui se sauve!* Un officier survient pour s'assurer de l'identité du personnage, d'autres gens accourent..... on crie : *Le roi! le roi!...* Peut-être tout est-il perdu !... « Il est trop tard ! — répond le vice-consul britannique, — S. M. est ici sous le pavillon de l'Angleterre ! » Et l'échelle qui liait le navire à la terre est retirée.

On prit immédiatement le large. La nuit fut horrible ; mer et vent déchaînés. Le roi, la reine et leur suite fidèle gagnèrent fort tard Southampton, et bientôt le château de Claremont, non loin de Londres, où les attendait la double hospitalité de la reine Victoria et du roi des Belges.

Voici en quels termes *le Times*, de Londres, annonça le débarquement du roi sur la côte étrangère :

« *L'Express* était en vue de New-Haven ce matin (3 mars), à sept heures; mais il n'a pu entrer dans le port qu'à midi. Toutefois, le général Dumas et le général de Rumigny vinrent à terre de bonne heure dans des embarcations. Le général Dumas se rendit tout droit à Londres, pour annoncer l'arrivée de Louis-Philippe. Quant au général de Rumigny, il s'occupa de faire préparer des appartements à l'hôtel du Pont. Le général avait annoncé des hôtes illustres, sans dire leur qualité. Mais on sut bientôt de qui il s'agis-

sait, et toutes sortes de préparatifs furent faits pour leur assurer la réception la plus confortable.

« C'est à midi environ, comme nous l'avons dit, que l'ex-roi et sa suite sont descendus à terre. En mettant le pied sur le rivage, il s'écria à haute voix · *Dieu merci, me voici sur le sol anglais!* Pendant qu'il se rendait à l'hôtel préparé pour le recevoir, les habitants l'entouraient et le félicitaient de le voir arriver sain et sauf. Louis-Philippe leur distribuait cordialement des poignées de main. Il paraissait très-fatigué, tout mouillé, et sa barbe n'avait pas été faite depuis plusieurs jours.

« Peu après son arrivée, M. Catt lui fut présenté. M. Catt avait été reçu, il y a deux ans, aux Tuileries, sous les auspices de M. Packam. Il offrit à l'ex-roi l'hospitalité dans sa maison. Louis-Philippe refusa, en le remerciant beaucoup. Il demanda où était M. Packam. « A Brighton, lui répondit-on. — Je désire le voir. »

« Un messager fut dépêché à M. Packam, qui ne tarda pas à arriver en compagnie d'un nommé White, qui a été, autrefois, attaché à la maison de Louis-Philippe.

« Le bruit du débarquement qui venait d'avoir lieu se répandit promptement. Il était parvenu à Brighton à une heure de l'après-midi. Aussitôt un train spécial fut expédié sous la conduite du capitaine Hotham, un des directeurs du chemin de fer de Brighton à Londres. Notre correspondant eut l'honneur d'être admis dans ce train, qui arriva à New-Haven sur les quatre heures. Le capitaine Hotham arrêta immédiatement avec Louis-Philippe les arrangements nécessaires pour le départ.

« Notre correspondant, apprenant que M. Packam, qu'il connaissait, était dans l'hôtel, le fit appeler, et il fut, par lui, introduit près de l'ex-roi.

« Louis-Philippe était occupé à lire un journal anglais; il se leva immédiatement, et dit: « Je vous remercie, Messieurs, ainsi que toutes les per-« sonnes que j'ai déjà rencontrées en Angleterre, pour les félicitations et « l'hospitalité dont j'ai été l'objet. » A ce moment, Louis-Philippe avait quitté son déguisement. Il était entièrement vêtu de noir. Il semblait avoir repris ses forces, et les traces d'inquiétude qu'on avait, un peu auparavant, remarquées sur son visage, avaient disparu. L'ex-reine était dans la même chambre, occupée à écrire, et paraissait abîmée dans ses pensées. A peine s'aperçut-elle de la présence des deux étrangers.

« Plusieurs autres personnes furent introduites dans la journée. Louis-Philippe leur a paru avoir repris sa sérénité, il leur a parlé avec une grande liberté d'esprit, quelquefois en plaisantant.

« M. Packam offrit d'accompagner l'ex-roi et l'ex-reine à Brighton. — « Non, monsieur Packam, lui fut-il répondu. Je vous suis fort obligé; mais « les braves gens de cet hôtel m'ont si bien accueilli et traité, que je dé-« sire m'y arrêter. D'ailleurs, j'attends la réponse du messager que j'ai « envoyé à Londres. »

« Au moment où M. Packam allait se retirer, l'ex-roi lui remit tout l'ar-

gent qu'il avait, en le priant de le changer contre de l'or anglais, et de lui acheter des vêtements, *attendu*, dit-il en souriant, *que je suis fort à court.*

« Toute la famille royale a été conduite à la résidence princière de Claremont, propriété particulière du roi Léopold.

« La duchesse d'Orléans et ses deux enfants n'ont pas encore rejoint Louis-Philippe. »

Nous dirons quelques mots des vicissitudes qui signalèrent la fuite des autres membres de la famille royale, avant d'en revenir à la partie politique de nos récits.

Il a été raconté comment la duchesse d'Orléans avait dû quitter presque violemment la Chambre des députés envahie par ce qu'on avait appelé le *vrai peuple.* M. de Mornay avait protégé la retraite de la princesse et du comte de Paris sur l'Hôtel-des-Invalides. Le vieux maréchal Molitor reçut ses hôtes du mieux qu'il lui fut possible (le duc de Nemours avait aussi rejoint). Mais il ne put leur dissimuler ses doutes sur les dispositions des invalides, et conséquemment sur la sûreté de l'asile cherché. La duchesse d'Orléans, qui songeait peut-être à la captivité du Temple et à l'imagination de laquelle put se présenter l'image de son fils entre les mains d'un autre Simon..., ne voulut point passer la nuit aux Invalides. Le soir venu, elle se mit sous la conduite de M. Anatole de Montesquiou, ancien aide-de-camp de l'empereur, depuis attaché à la cour de la reine Amélie, et prit la route du château de Lagny, malgré les anxiétés de son cœur de mère, au sujet du petit duc de Chartres, qui ne lui avait pas encore été ramené.

Car on se rappelle qu'au moment où la princesse fuyait de la Chambre, elle avait été séparée de ses enfants par les flots du peuple sous les pieds duquel avait, pour ainsi dire, disparu le duc de Chartres. On avait contraint la mère à ne pas se perdre elle-même et à ne pas compromettre son fils, en s'obstinant à rester dans cette confusion périlleuse, où elle pouvait finir par être retenue captive....

Le second fils de la duchesse d'Orléans avait été recueilli par un huissier de la Chambre, un Alsacien, nommé Jacob Lipmann, qui l'avait emporté dans son logement situé dans le palais même. Il s'était ensuite empressé d'informer du fait M. de l'Espée, questeur de la Chambre, et à huit heures du soir ce dernier, qui croyait encore la duchesse aux Invalides, prit l'enfant pour le rendre à sa mère. Mais celle-ci était partie. M. et madame de Mornay recueillirent alors le jeune prince, qui dut être gardé deux jours malade, et qu'on put ensuite, le premier mouvement de l'effervescence passé, reconduire à sa mère en alarmes, au château de Lagny.

La duchesse, son fils retrouvé, voulut quitter le pays. Elle se fit secrètement conduire à Versailles, rejoignit une station du chemin de fer de Lille, et, en proie à toutes les terreurs d'une nouvelle Marie-Antoinette, non pour elle, courageuse et résignée, mais pour les dépôts précieux confiés à sa vigilante maternité, elle ne se sentit un peu rassurée que lorsqu'elle se vit dans cette ville, parmi les autorités de laquelle se trouvaient plusieurs personnages

qu'elle avait lieu de croire de ses amis. En effet les souvenirs du duc d'Orléans eussent protégé là, parmi les chefs de l'armée, cette noble femme si digne de respect pour elle-même. L'armée nombreuse qui formait la garnison de cette place de guerre, pouvait être tentée par sa présence, ainsi que l'observe M. de Lamartine, et enlevée à la République par son enthousiasme envers une femme et un enfant. Elle eut, paraît-il, un moment la pensée de se montrer aux troupes, et de revendiquer le trône pour son fils. Le crime de la guerre civile lui apparut ensuite entre le trône et cette pensée.... elle recula. Elle quitta Lille, et gagna les rives du Rhin sous le nom de comtesse de Dreux. Ayant trouvé sa mère à Ems, la princesse se réfugia dans les souvenirs tout purs de son bonheur passager en France, de son deuil, de sa disgrâce, de l'écroulement de sa destinée sous les fautes d'autrui, et dans sa résignation, enfin, aux volontés de sa seconde patrie, pays où son nom n'inspira jamais aux hommes de tous les partis que l'admiration, l'attendrissement et le respect.

« Le duc de Nemours, ajoute l'historien cité, sortit de France sans obstacle, aussitôt que ses devoirs envers son père, sa belle-sœur et son neveu furent accomplis. Il s'était montré plus digne de sa popularité dans l'infortune que dans la prospérité. Intrépide, désintéressé, il n'avait marchandé ni sa vie ni ses droits à la régence pour sauver la couronne au fils de son frère. L'histoire lui doit la justice que l'opinion ne lui rendait pas. »

Au moment du départ, la princesse Clémentine, épouse du duc de Saxe-Cobourg-Gotha, et la duchesse de Montpensier, s'étaient trouvées séparées du roi et de la reine. Le duc de Montpensier, en accompagnant son père aux voitures qui attendaient sur la place de la Concorde, s'était imaginé pouvoir revenir facilement aux Tuileries pour veiller sur la retraite de sa femme, que son prochain état de maternité retenait dans ses appartements. Mais la foule qui inonda bientôt le jardin et le palais lui ferma tout passage. Confiant à la sollicitude de M. Jules de Lasteyrie un soin qui lui était désormais impossible de prendre, le jeune prince s'était jeté sur un cheval, et avait pris la route de Saint-Cloud. C'est en se retirant avec la duchesse de Montpensier à travers la foule confuse, que M. Jules de Lasteyrie rencontra par hasard la princesse Clémentine abandonnée, errante. Ces deux jeunes femmes trouvèrent d'abord un asile chez l'honorable mère du député; mais la princesse Clémentine ne tarda pas à en sortir pour rejoindre le roi qu'elle trouva à Trianon. La duchesse de Montpensier, au contraire, resta quelques jours au foyer de madame de Lasteyrie, maison que protégeait la double popularité de son nom et de celui de Lafayette. Le duc avait fait dire à sa femme par le général Thierry, son aide-de-camp, de rejoindre la famille à Eu, où l'on croyait alors pouvoir s'arrêter. Mais la fortune en avait autrement disposé. Lorsqu'elle arriva à Eu, la jeune princesse trouva le château vide..... et des bruits alarmants annonçaient que des bandes de gens arrivaient de Rouen ravager cette demeure, comme on avait fait à Neuilly. La duchesse quitta donc ce château, d'où le général Thierry l'accompagna sur Bruxelles, où ils n'arrivèrent qu'a-

près une foule d'encombres, de transes, de périls, de fatigues surtout, pour l'état critique de la princesse. Ce voyage fut notamment signalé par des épisodes peu honorables pour des personnages invoqués dans leur appui, et dont les noms mériteraient la flétrissure de l'histoire. Le duc de Wurtemberg, enfin, époux de cette charmante princesse Marie dont les arts pleurèrent la perte, était le dernier resté à Paris de cette famille si brusquement dispersée. M. de Lamartine lui fit remettre des passeports pour passer en Allemagne.

Telle fut l'émigration de cette maison grandie par une révolution, expulsée par une autre révolution, venue de l'exil pour monter sur le trône, et retournant dans l'exil !

Reprenons le récit des faits :

Abd-el-Kader écrit au gouvernement provisoire pour réclamer l'exécution de la promesse faite par le général Lamoricière. Le duc d'Aumale n'est pas nommé dans cette lettre de l'illustre prisonnier ; il termine ainsi :

« Je crains que quelques-uns de vous ne puissent penser qu'en retournant aux choses de ce monde et en revenant en Algérie, j'y fasse renaître des troubles. C'est une chose impossible et qui ne pourra jamais arriver : n'ayez aucun doute sur moi à cet égard, pas plus que vous n'en auriez, en pareille circonstance, de la part d'un homme qui est mort ; car je me place au nombre des morts. Mon seul désir est de me rendre à la Mecque et Médine pour y étudier et adorer Dieu jusqu'à mon dernier jour. Salut. »

Un des neveux de l'empereur Napoléon, fils de Jérôme Bonaparte, adresse aux citoyens de la Corse une circulaire dans laquelle il déclare qu'il considère comme un devoir pour lui de demander à cette île l'honneur d'être un de ses représentants. Cette circulaire finit comme il suit :

« En aimant la République et en me dévouant à elle, j'obéis à Napoléon, qui, sur le rocher de Sainte-Hélène, où la haine des rois l'avait attaché, prédit qu'*avant cinquante années l'Europe serait républicaine ou cosaque*. Grâce à Dieu et au peuple français, c'est la République qui triomphe ! »

« Dans une république où un citoyen se fait donner un pouvoir exorbitant, — dit Montesquieu, — l'abus de ce pouvoir est plus grand, parce que les lois qui ne l'ont pas prévu, n'ont rien fait pour l'arrêter. »

Cette réflexion peut s'appliquer à l'humeur que témoigna la population parisienne devant la mesure qui supprima les compagnies d'élite des bataillons de la garde nationale. Des protestations arrivèrent de toutes parts, et cet arrêté fut jugé comme un attentat à la liberté des élections. Aux plaintes de la capitale se joignirent en même temps celles des provinces où les commissaires de M. Ledru-Rollin se présentaient pour la plupart en proconsuls, ce qui froissait partout les susceptibilités du pays, peu fait pour plier sous l'intimidation.

On ajourne les élections générales des Représentants ; un nouveau décret les fixe au dimanche 23 avril, pour que l'Assemblée puisse se réunir le 4 mai. (Etait-ce un souvenir des Etats généraux de 1789 ?) La première circulaire importante du ministère sur les élections produisit dans le pays une sensation profonde. « Cette circulaire, — avoue M. de Lamartine dans l'ouvrage qu'il a consacré à son administration, — fut un coup de tocsin pour le pays ré-

veillé en sursaut du rêve de concorde et de paix que le gouvernement voulait prolonger. Cette pièce, à la suite de beaucoup de conseils utiles, contenait des coups violents de paroles, destinés à produire des contre-coups violents aussi dans les opinions menacées.

« Vos pouvoirs sont illimités, » disait le ministre à ses agents; c'était rappeler le mandat dictatorial des commissaires de la Convention. Tout souvenir de cette nature répandait un frisson sur le pays. « Nous voulons tous hommes de la veille et point du lendemain dans l'Assemblée nationale; » c'était proscrire l'opinion elle-même de sa propre souveraineté. C'était l'ostracisme politique de la nation presque entière; car si le nombre des républicains de raison était immense, le nombre des républicains de faction était bien petit. C'était en un mot un 18 fructidor de paroles contre la France. L'impression fut plus sinistre encore que l'intention.

« Cette circulaire, acte important du gouvernement, puisqu'elle était destinée à en promulguer l'esprit à la nation, n'avait point été soumise au gouvernement ni délibérée par lui. Elle était l'œuvre et l'abus de pouvoir des bureaux envahisseurs du ministère de l'intérieur. La multiplicité des affaires et le tourbillon des événements qui ne laissaient ni le jour ni la nuit une minute de loisir aux membres du gouvernement continuellement à l'œuvre à l'Hôtel-de-Ville, sur la place publique, en dialogue avec les colonnes du peuple et les députations des départements ou des nations étrangères, avaient soustrait la connaissance de cette circulaire à Lamartine. Il n'en connut l'existence que par la rumeur de trouble et d'irritation qu'elle soulevait dans Paris. »

Cependant l'arrêté du ministère de l'intérieur qui licenciait les compagnies d'élite de la garde nationale a porté ses fruits. Les légions se rendent à l'Hôtel-de-Ville pour y déposer une protestation unanime. Dès le matin des groupes nombreux se forment sur les boulevarts et dans les principales rues. Le gouvernement vient de faire afficher une proclamation dans laquelle il prêche l'union, la patience et l'espoir.

« Nous demandons, — disent les membres du gouvernement provisoire, — encore quelques jours de magnanimité, de dévouement, de patience, et l'Assemblée nationale recevra de nos mains la République naissante. De ce jour-là, tout sera sauvé! Quand la nation, par les mains de ses représentants, aura saisi la République, la République sera forte et grande comme la nation, sainte comme l'idée du peuple, impérissable comme la patrie. »

A midi une partie des diverses légions de la garde nationale n'en est pas moins réunie sur la place de la Madelaine, les quais et le boulevart. De nombreux détachements de la banlieue viennent se joindre à la manifestation qui, à une heure et demie (16 mars), se forme en pelotons, sans armes, les voltigeurs et les grenadiers ayant remplacé le bonnet à poil par le képi, et marche vers l'Hôtel-de-Ville par la place de la Concorde et les quais. Une foule considérable encombre la place de l'édilité parisienne. Le général Courtais arrive, harangue quelques pelotons, et cherche à persuader les gardes de retourner chacun chez soi. Mais des délégués ont été nommés; ils sont reçus

par un des membres du gouvernement provisoire, qui leur répond que le décret rendu ne peut être modifié.....

Et presque aussitôt la proclamation, résumée par la phrase suivante, est affichée :

« Le gouvernement provisoire est accessible à toutes les réclamations; il s'éclaire des vœux, des lumières des citoyens dont son pouvoir provisoire est l'expression : il n'a d'autre force que ce concours, mais ce concours est d'autant plus puissant qu'il est plus calme, et son action légitimement influente, quand elle se produit sous la forme de conseil, rend la résistance du gouvernement nécessaire quand elle ressemble à une menace ou à une force. »

Cette manifestation fit un profond effet dans la capitale. Le peuple crut-il y voir une menace de violence contre ceux qu'il avait acceptés comme ses gouvernants jusqu'au jour où l'Assemblée nationale serait constituée, ou bien le gouvernement lui-même sentit-il la nécessité de provoquer une contre-manifestation propre à affermir son autorité en quelque façon contestée? Quoi qu'il en soit, le 17 mars, dès neuf heures du matin, d'innombrables députations d'ouvriers, précédées du drapeau aux couleurs nationales, se réunirent sur les places du Louvre et de la Concorde, et, s'étant formées en colonnes, elles prirent à leur tour le chemin de l'Hôtel-de-Ville. Lorsque la masse se fut concentrée sur la place, MM. Lamartine, Garnier-Pagès, Ledru-Rollin, Louis Blanc, Crémieux et Marie, membres du gouvernement provisoire, s'avancèrent sur le perron du Palais; ils furent accueillis par de nombreux cris de *vive la République! vive le gouvernement provisoire!*

Après ce que nous appellerons cette visite au pouvoir que le peuple semblait ainsi défendre contre toute pression de la bourgeoisie, la manifestation voulut, avant de se dissiper, aller défiler devant la colonne de Juillet. Aucun désordre ne signala le passage de cette immense foule, et l'on doit dire que le résultat de cette manifestation fut d'un heureux effet sur l'esprit de la capitale.

Une ovation populaire accueillit M. Louis Blanc au début des séances qu'il présidait au Luxembourg, au milieu des délégués des divers corps d'état. On y procéda par la voie du sort à l'élection des membres du comité. Les noms qui sortirent de l'urne furent les suivants : — MM. Ottman-Duplaney, relieur de luxe; Renard, entrepreneur de charronnage; Frégier, entrepreneur de gravure sur bois; Eck, fondeur en bronze; Pechiney, fabricant de couverts métalliques; Rieussec, entrepreneur de voitures publiques; Chapelle, mécanicien; Vilatte, vétérinaire et maréchal-ferrant; Lechatelier, ingénieur des mines; Charpentier, ciseleur en bronze.

La vive réprobation qui a frappé la circulaire Ledru-Rollin aux commissaires extraordinaires, les démissions nombreuses de citoyens honorables appartenant à l'armée, à l'administration, à la magistrature qui ont été la conséquence de cette circulaire, ont ouvert les yeux aux membres du gouvernement provisoire. La décision suivante fut prise dans les ministères de l'intérieur et de la justice :

« Aucune suspension ne sera prononcée directement à l'avenir contre la magistrature assise, par les commissaires du gouvernement. Si les plus impérieuses nécessités d'ordre public semblent à un de MM. les commissaires commander la suspension, il s'adressera à M. le ministre de l'intérieur, qui en référera lui-même à M. le ministre de la justice, chargé de statuer. Les commissaires n'ont d'ailleurs pas reçu le pouvoir de révoquer les magistrats. »

On apprend que des troubles ont lieu à Lille; une lutte est engagée entre les ouvriers et la garde nationale. Les nouvelles des autres points du pays sont, au contraire, assez bonnes, malgré l'irritation que répand dans les classes hautes et moyennes l'arrivée des commissaires.

On rend le décret suivant, sur le rapport de la commission du gouvernement pour les travailleurs :

« Toute exploitation de l'ouvrier par voie de marchandage sera punie d'une amende de 50 à 100 fr., pour la première fois; de 100 à 200 fr. en cas de récidive; et, s'il y avait double récidive, d'un emprisonnement qui pourrait aller de un à six mois. Le produit des amendes sera destiné à secourir les invalides du travail. »

M. de Lamartine reçoit de diverses puissances étrangères l'assurance des dispositions pacifiques qui les animent à l'égard de la République française.

Le bruit ayant couru que M. de Rothschild avait voulu quitter Paris, le riche banquier est allé personnellement démentir ce bruit auprès de l'autorité. La préfecture de police lui offre une garde pour son hôtel; il la refuse, en disant qu'ayant confiance dans le gouvernement, il désire au contraire que l'on ait aussi confiance en lui. Et, à ce propos, M. de Rothschild distribue de nouvelles sommes aux familles des blessés de Février et aux ouvriers sans ouvrage.

Paris s'amuse à planter sur une foule de points des arbres de la liberté, qui sont le prétexte de cérémonies populaires, de bénédictions, de quêtes et de quelques repas.....

Une émotion assez vive se répandit le 24 dans le quartier Montmartre, au sujet d'une manifestation annoncée contre le journal *la Presse*. L'attitude énergique de M. de Girardin et la protection de l'autorité, ont sauvé la liberté de la presse de cette épreuve où elle pouvait périr sous la violence. Mais un fait plus grave ne tarda pas à solliciter toute l'attention, non pas seulement de la capitale, mais du pays. Un corps d'hommes sans mandat, sans autorité, sans chef avoué, tenta d'aller proclamer la République dans le royaume de Léopold, le sage et habile voisin de la France. Voici le compte-rendu exact de cette expédition avortée :

« Hier matin, à six heures, un convoi spécial, portant environ 900 individus, venant de Paris, est arrivé à Quiévrain. L'autorité belge avait été avertie. Une colonne mobile de troupe de ligne occupait la station; beaucoup d'habitants, armés de fusils de chasse, s'étaient spontanément joints à la troupe. Lorsque le convoi est arrivé en vue des soldats, une centaine d'individus, parmi lesquels on suppose que se trouvaient les principaux chefs, se sont précipités hors les voitures en marche et se sont dispersés.

« Le convoi a été entouré par les troupes. Les individus qui n'avaient pas de papiers ont été conduits, sous escorte, à Mons et remis à la disposition du parquet. 90 Français environ ont été renvoyés en France par les voitures qui les avaient amenés.

« On a trouvé dans les wagons des cartouches, des pistolets, des proclamations et un drapeau sur lequel était écrit : *Appel aux Belges!*

« Quatre individus, porteurs d'armes, ont été arrêtés et mis à la disposition du procureur du roi.

« Les autres ont été dirigés, sous escorte, dans leurs communes respectives.

« D'après les nouvelles d'hier soir, un second convoi de 800 individus, commandés par le sieur Fosse, était arrivé à Valenciennes.

« Ces hommes, apprenant que la station de Quiévrain était gardée par les troupes, se sont arrêtés. Ils disaient qu'ils attendraient un nouveau convoi pour entrer en Belgique.

« Des rapports parvenus à la station de Quiévrain assurent qu'une grande démoralisation règne parmi eux, et qu'ils se plaignent d'avoir été trompés par ceux qui les ont conduits. »

On sait que l'instigateur de cette expédition était M. Charles Delécluze, rédacteur d'un journal publié dans le Nord, puis commissaire général à Lille, et, plus tard, directeur d'un nouveau journal d'opinions très-avancées, publié à Paris. La responsabilité morale de cette échauffourée a généralement été rejetée, par l'opinion, sur M. Ledru-Rollin.

Rouen, Lyon, Poitiers, Avignon, Marseille, sont le théâtre de désordres de diverses natures : à Rouen, ils sont causés par les conflits qui naissent des ateliers communaux; à Lyon, par un pillage de fusils; à Poitiers, par une insurrection militaire; à Avignon, par l'expulsion des jésuites; à Marseille, par une insurrection d'ouvriers typographes.

Cependant chaque jour amène un degré dans l'ébullition de la fièvre électorale, soit pour la nouvelle représentation à donner au pays, soit pour les gardes civiques. Les émissaires agitateurs partis de l'hôtel de la rue de Grenelle ne servaient qu'à montrer que le suffrage universel et direct peut, habilement dirigé, n'aboutir qu'à la dictature indirecte et effective d'un commissaire-grand-électeur, lequel, restant éligible, malgré son mandat spécial, impose sa nomination au département qu'il administre, ou indique le représentant à nommer.

Paris offre la députation à Béranger, le poète illustre, le chansonnier frondeur. Béranger refuse la candidature et demande qu'on le laisse à sa solitude. Sa lettre, empreinte de cette modestie si bien appréciée par tous ceux qui connaissent M. Béranger, se termine par ces mots :

« Laissez-moi donc achever de mourir comme j'ai vécu, et ne transformez pas en législateur inutile votre ami, le bon et vieux chansonnier.

« A vous de cœur, chers concitoyens. BÉRANGER. »

M. Béranger, comme Bossuet, « *veut réserver le peu de voix qui lui reste*

pour le peuple, si celui-ci avait encore besoin *qu'on relevât son courage et ranimât son espérance.* »

Le général Cavaignac, gouverneur général de l'Algérie, a refusé le ministère de la guerre. C'est le général Changarnier que le gouvernement provisoire se propose d'appeler à Paris pour remplacer M. François Arago. Il est temps que l'on s'occupe un peu de l'avenir de l'armée, qui n'a pas trouvé dans le savant directeur de l'Observatoire un défenseur bien sérieux de ses intérêts. Il est vrai que la flotte n'est pas plus heureuse que l'armée de terre, bien que M. Arago soit ministre titulaire de la marine. Un décret substitue au titre d'*élève de la marine* l'ancienne appellation républicaine *aspirant*.

La province s'agite à l'approche des élections. A Paris on est las de la suspension du travail et des théories déjà reconnues impuissantes, et chacun semble résolu à protéger énergiquement l'Assemblée nommée par le peuple entier.

L'archevêque de Paris entraîne le clergé parisien dans l'initiative des dons patriotiques à l'Hôtel-de-Ville. Voici sa lettre aux commissaires. L'héroïque fin de ce martyr donne à ces lignes un intérêt historique :

« Messieurs,

« Voici ma faible offrande, ce sont quelques couverts d'argent, les seuls qui m'appartiennent.

« Je me serais empressé beaucoup plus tôt de les apporter au trésor de la République, si je n'avais dû m'occuper avant tout de satisfaire aux obligations de justice et de charité qui, cette année, sont plus étendues que toutes les ressources dont je puis disposer.

« Agréez, je vous prie, l'assurance de ma haute considération.

« Denis, *archevêque de Paris.* »

Dans les premiers jours d'avril, M. Louis Blanc, organisateur du travail, et la commission qu'il présidait au Luxembourg, développèrent leur plan. Ce système, auquel M. Louis Blanc devait sa position dans le pouvoir, a paru pécher totalement par la base, dès qu'il s'est agi d'application. Laissant en dehors l'industrie agricole, il annihilait ainsi toute espèce de concurrence au sein d'une des plus réelles fortunes de la nation. La question d'*égalité des salaires* parut, aux ouvriers eux-mêmes, une utopie sans consistance, détruisant le fameux principe : « A chacun selon sa capacité, à chaque capacité selon ses œuvres. »

Les manifestations bruyantes continuent dans Paris et prolongent ainsi la crise dont le crédit et le travail souffrent cruellement. Le maire de Paris, M. Armand Marrast, lance des circulaires et des proclamations de peu d'effet.

On travaille activement à la construction de la salle de la nouvelle Assemblée nationale; on décore l'hôtel du président.

On organise les *gardiens* de la ville de Paris. Ils seront 1,500 à pied et 300 à cheval. Le décret dit que leur costume sera déterminé de façon à se rapprocher le plus que possible de celui de l'ouvrier.

130,000 écharpes et 43,000 drapeaux tricolores sont commandés par le gouvernement provisoire à la fabrique de Lyon.

— Un décret abolit la peine de l'exposition publique (art. 22 du Code pénal).

— Un autre abolit, à partir du 1er janvier 1849, l'impôt du sel, impôt contre

lequel des propositions et des pétitions nombreuses avaient été faites aux Chambres pendant les dernières années, particulièrement en 1845 (proposition Demesmay).

— Arrêté du ministre de l'intérieur réglant la forme des élections de la garde nationale des départements.

— Arrêté du même portant division de la direction des beaux-arts en bureaux des musées, des beaux-arts et de la librairie.

— Arrêté du même portant création d'inspecteurs attachés à la direction des Musées nationaux, pour la réintégration au Musée central des objets d'art disséminés dans les résidences royales et édifices quelconques, et pour relier les Musées des départements avec celui de la capitale.

Les *Bulletins de la République*, enfants perdus dont la paternité n'est pas encore très-légalement avouée, acquirent vers cette époque tout leur retentissement. Emanés du ministère de l'intérieur, répandus à profusion dans les villes et surtout dans les campagnes par les soins des commissaires de départements, ils portaient un cachet officiel, un caractère d'authenticité qui faisait que, bon gré mal gré, le gouvernement provisoire dut en subir la responsabilité. C'est à M. Jules Favre, alors sous-secrétaire d'Etat, qu'on a attribué la rédaction de ces *Bulletins*. M. Jules Favre, qui avait été longtemps sans protester contre ce qu'on peut appeler une accusation, l'a cependant fait à la tribune de l'Assemblée législative (avril 1850), lors de la discussion du budget de l'intérieur, discussion qui ranima les diverses récriminations dont le gouvernement provisoire a été l'objet. M. Jules Favre déclina la responsabilité de rédacteur de ces trop fameuses pièces, et dit qu'il n'en avait été que le secrétaire. En effet, il est parfaitement acquis aujourd'hui que plusieurs de ces *Bulletins* ont des origines qui exonèrent M. Jules Favre; le douzième, entre autres, qui fit dans le pays une si profonde sensation, et à propos duquel il ne peut pas être indifférent d'enregistrer, soit les opinions, soit les aveux de M. de Lamartine lui-même :

« Une femme exceptionnelle par le style, et un orateur d'élite, madame Sand et M. Jules Favre, prêtaient alors l'assistance de leur talent à la politique du ministère de l'intérieur, — dit l'historien homme d'Etat.

« Madame Sand, accourue au vent de la révolution, avait vu M. de Lamartine à son arrivée à Paris. Le ministre des affaires étrangères s'était efforcé de conquérir à ses vues ce génie viril par la forme, féminin par la mobilité des convictions. Il avait eu un entretien de plusieurs heures avec cette femme importante dans une crise où la tempête populaire ne pouvait être gouvernée que par les vents qu'on ferait souffler sur ces vagues. Il avait convaincu madame Sand que le salut des institutions nouvelles ne pouvait être que dans la répudiation soudaine, énergique et complète des excès et des crimes qui avaient déshonoré et perdu la première révolution. Il l'avait conjurée de prêter la force dont Dieu l'avait douée à la cause de l'ordre et de la moralisation du peuple. Elle le lui avait promis avec cet accent d'enthousiasme passionné qui révèle la sincérité des convictions Elle lui avait demandé quelques

jours seulement pour aller dans le Berry mettre ordre à ses affaires. Elle devait à son retour rédiger une feuille populaire qui sémerait dans l'esprit des masses les principes de paix, de discipline et de fraternité auxquels sa plume et son nom auraient donné le prestige et l'éclat de sa popularité.

« Elle partit dans cette intention. A son retour, les anciennes prédilections de son esprit pour les théories aventurées de socialisme, la rattachèrent, par Louis Blanc, à un centre de politique opposée. Lamartine apprit qu'elle rédigeait au ministère de l'intérieur une feuille officielle intitulée le *Bulletin de la République*. Cette feuille, *incendiée des inspirations du communisme*, rappelait par les termes les souvenirs néfastes de la première république; elle fanatisait les uns d'impatience, les autres de terreur.

« La majorité du conseil, informée de l'existence de ce *Bulletin*, gémit de cette déviation d'un talent de premier ordre, qui plaçait ainsi sous la responsabilité du gouvernement des paroles et des doctrines en contradiction ouverte avec son esprit. Le ministre de l'intérieur n'avait pas le loisir de surveiller lui-même cet écrit émané de ses bureaux. Il n'en défendit pas les *exagérations malfaisantes*. Il fut convenu qu'aucun de ces *Bulletins* ne partirait plus pour les départements avant d'avoir passé par l'examen d'un des membres du gouvernement. Ils se partagèrent les jours de la semaine pour cette surveillance. Les innombrables détails dont ils étaient surchargés et les incidents d'urgence sans cesse renaissants avec les jours, leur firent souvent négliger ce devoir. Quelques *Bulletins* se glissèrent encore à la faveur de ces négligences et portèrent des scandales et des brandons d'opinions dans les départements. Quelques commissaires prirent sagement sur eux d'en interdire l'affiche et la publication dans les communes. »

Les *Bulletins de la République* n'ont été insérés ni au *Moniteur* ni au *Bulletin des lois*. Ils ont paru régulièrement tous les deux jours, du 13 mars au 6 mai 1848, et l'autorité les faisait placarder sur les murs. Chacun d'eux portait en tête : RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. Leur collection se compose de 25 numéros, dont les affiches originales sont devenues assez rares. Ce qui vient d'être rapporté de l'opinion de M. de Lamartine sur la participation de madame Sand à ces pièces, est la préface naturelle d'une citation empruntée au plus curieux, au plus retentissant de ces *Bulletins*, celui qui traitait de la condition des femmes dans notre société. Voici comment s'exprimait en débutant l'illustre auteur de *Lélia :*

« Au moment d'examiner les plus grands principes de la justice et de l'humanité, au moment de trouver à ces principes une formule nouvelle dans une constitution vaste, généreuse, ouverte au progrès, il importe que vous pesiez avec attention dans votre raison, dans votre conscience et dans votre cœur, les injustices dont tous les membres de la famille humaine sont victimes depuis tant de siècles. »

Après ce début, l'auteur entre dans l'appréciation des charges que la famille fait peser sur l'ouvrier pauvre; elle examine la question des salaires et en arrive à démontrer la lourde part d'oppression que la misère exerce sur l'âme et sur le corps de la femme de l'ouvrier. Elle la peint comme condamnée

par la nature à la douleur physique, au travail terrible et sacré de la maternité, et constate la protection et le respect patriotique dont la première république entoura les femmes, en laissant librement se développer ces héroïnes populaires qu'aujourd'hui l'on serait plutôt tenté de tourner en ridicule. Arrivant ensuite au temps présent, l'auteur de *Consuelo* constate que plusieurs femmes, encouragées par l'esprit de secte, ont élevé la voix pour réclamer, au nom de l'intelligence, les priviléges dus à l'intelligence, et en ceci la pensée de l'auteur ne peut évidemment que se retourner sur elle-même. Et, à ce propos, elle s'exprime ainsi dans un langage dont la simplicité va bien au sujet qui porte en soi son éloquence; car, là aussi est un mal, un état de choses oppressif et souvent révoltant, auquel l'humanité exigerait qu'on pût apporter remède, nous en convenons de grand cœur :

« En admettant que la société eût beaucoup gagné à l'admission de quelques capacités du sexe dans l'administration des affaires publiques, la masse des femmes pauvres et privées d'éducation n'y eût rien gagné. Ces réclamations personnelles n'ont point ému la société. La société qui va se reconstruire sera émue profondément des pétitions simples et touchantes qui se formuleront au nom du sexe entier, et qui auront pour but de détruire le manque d'instruction, l'abandon, la dépravation, la misère, qui pèsent sur la femme, en général, encore plus que sur l'homme.

« Nous ne craignons pas de le dire, les tentatives de la *femme libre* dans le saint-simonisme ont eu un caractère aristocratique. L'homme n'étant pas libre, comment la femme pouvait-elle sagement aspirer à l'être plus que lui? — Aujourd'hui la question doit changer de face. L'homme est en train de s'affranchir du joug de l'ignorance et de la misère. Il ne s'agit plus d'ouvrir un temple à quelques élus d'une théocratie déguisée. Il s'agit d'ouvrir un monde à tous les êtres qui composent l'humanité; qu'ils soient hommes ou femmes, ils doivent échapper à l'esclavage de la misère et de l'ignorance.

C'est maintenant ou jamais que les femmes instruites, qui prétendent au titre de *bons citoyens*, doivent oublier leur personnalité; et si elles veulent prouver leur mérite, c'est en faisant abnégation d'elles-mêmes pour ne s'occuper que des pauvres femmes et des pauvres filles du peuple.

« Il est affreux, il fait horreur à Dieu et honte à l'humanité, le sort de la malheureuse enfant qui voit sa mère abandonnée ou son père infirme, ses frères et ses sœurs mourant de faim. Elle ignore le mal, elle voudrait travailler pour nourrir et sauver ceux qu'elle aime, elle cherche de l'ouvrage; peu de travaux sont à sa portée, et ceux dont elle peut se charger sont souvent confiés à des hommes. Il a été démontré, prouvé par des chiffres, que les travaux confiés au plus grand nombre des femmes ont une rétribution tellement dérisoire qu'il leur est matériellement impossible d'en vivre personnellement. Qu'est-ce donc, quand une fille dévouée, une femme généreuse, une mère désespérée ont à partager l'obole de chaque jour avec une famille sans ressources?

« Mais quoi! la société ne leur offre-t-elle aucun moyen d'échapper au suicide? Aucun autre que la prostitution. Le vice est là qui invite le désespoir et qui se fait une *arme* des instincts les plus sacrés de la femme. Le vice ne fait pas l'aumône, il la vend; il ne donne pas, il achète. La virginité est un objet de trafic coté à la bourse de l'infamie. On l'a vu trop souvent, c'est le dévouement enthousiaste de l'enfant qui a sauvé sa famille au prix d'une flétrissure indélébile. De saintes filles ont marché, les yeux fermés, à ce martyre, abandonnant leur corps à l'outrage et recommandant leur âme à un Dieu vengeur. »

Madame Sand expose ensuite que, lorsque ce n'est pas l'excès de la misère qui précipite la fille du pauvre dans cet abîme, ce sont des tentations puissantes dont la société, suivant elle, devrait être également responsable. Elle constate que la femme a des instincts particuliers dont la société ne tient aucun compte. Ce désir de plaire, qui n'est autre chose, au fond, que le besoin d'être aimée, et qui prouve que la femme vit exclusivement par le cœur, elle peint comme il devient une passion funeste, lorsqu'il ne trouve pas ses ali-

ments légitimes, et comment, pour que l'instinct de la femme s'élevât au-dessus de cette passion comprimée, il faudrait qu'elle trouvât dans la société, de deux choses l'une, ou le moyen de satisfaire modestement ses goûts, ou une éducation forte et sérieuse qui l'élevât au-dessus de toutes les faiblesses de la nature. Or, la société ne donnant ni la satisfaction ni le préservatif, il en résulte que la femme se trouve abandonnée à elle-même et livrée sans défense à la tentation.

Enfin, l'avocat pénétré de la cause des femmes, termine ce document hardi, perturbateur même dans sa vérité émouvante et dangereuse, par ce mouvement plein d'éloquence :

« Honte et désolation ! Pauvres femmes, fleurs flétries avant d'éclore, martyres d'une civilisation menteuse et d'une société impie ! lamentez-vous comme les filles de Sion, car il n'y aura pas assez de larmes pour laver les affronts que vous avez subis. Mères infortunées qui avez vu vos enfants, pâles et sombres, rentrer le soir, après l'heure, et tomber dans vos bras avec le frisson convulsif de l'horreur et de l'épouvante ! parlez à vos époux, à vos frères, à vos fils. C'est une grande prédication que celle de l'*affranchissement* sérieux et moralisateur de la femme. C'est vous qu'elle concerne, et il n'est pas besoin de bouches éloquentes qui se fassent vos interprètes. Vous serez tous de grands orateurs au foyer domestique, et il n'est point d'hommes dont les entrailles ne s'émeuvent au récit de vos poignantes douleurs. »

On conçoit que de telles publications avaient leur danger, et que les placer sous la responsabilité officielle du gouvernement, c'était causer des perturbations contre lesquelles nul remède n'était préparé. Celui des *Bulletins* qui, dans l'ordre purement politique, fit de son côté le plus de scandale, est le seizième. On a dit que la plume précédente n'y était pas non plus étrangère. En voici, pour finir, quelques passages. Il s'agit de la question ardente, vitale, du moment, les élections :

« Nous n'avons pu passer du régime de la corruption au régime du droit dans un jour, dans une heure. Une heure d'inspiration et d'héroïsme a suffi au peuple pour consacrer le principe de la vérité. Mais dix-huit ans de mensonge opposent au régime de la vérité des obstacles qu'un souffle ne renverse pas ; les élections, si elles ne font pas triompher la vérité sociale, si elles sont l'expression des intérêts d'une caste, arrachée à la confiante loyauté du peuple, les élections, qui devaient être le salut de la République, seront sa perte, il n'en faut pas douter. *Il n'y aurait alors qu'une voie de salut pour le peuple qui a fait les barricades, ce serait de manifester une seconde fois sa volonté, et d'ajourner les décisions d'une fausse représentation nationale.*

« Ce remède extrême, déplorable, la France voudrait-elle forcer Paris à y recourir ? A Dieu ne plaise ! Non ; la France a confié à Paris une grande mission, le peuple français ne voudra pas rendre cette mission incompatible avec l'ordre et le calme nécessaires aux délibérations du corps constituant. Paris se regarde, avec raison, comme le mandataire de toute la population du territoire national ; Paris est le poste avancé de l'armée qui combat pour l'idée républicaine ; Paris est le rendez-vous, à certaines heures, de toutes les volontés généreuses, de toutes les forces morales de la France ; Paris ne séparera pas sa cause de la cause du peuple qui souffre, attend, et réclame d'une extrémité à l'autre du pays. Si l'anarchie travaille au loin, si les influences sociales pervertissent le jugement ou trahissent le vœu des masses dispersées et trompées par l'éloignement, le peuple de Paris se croit et se déclare solidaire des intérêts de toute la nation.

« Sur quelques points, on abuse, on égare les populations ; sur quelques points la richesse réclame ses privilèges à main armée. Ceux qui agissent ainsi commettent un grand crime, et nous menacent de la douleur de vaincre quand nous aurions voulu seulement persuader.

Que, de toutes parts, le peuple des campagnes se rallie au peuple des villes, et que le peuple des villes s'unisse à celui qui, au nom de tous et pour la commune gloire, a conquis le principe d'un heureux et noble avenir. Partout la cause du peuple est la même ; partout les intérêts du pauvre et de l'opprimé sont solidaires. Si la République succombait à Paris, elle

succomberait non seulement en France, mais dans tout l'univers qui, les yeux fixés sur nous, s'agite héroïquement pour sa délivrance.

« Citoyens, il ne faut pas que vous en veniez à être forcés de violer vous-mêmes le principe de votre propre souveraineté. Entre le danger de perdre cette conquête par le fait d'une assemblée incapable, ou par celui d'un mouvement d'indignation populaire, le gouvernement provisoire ne peut que vous avertir et vous montrer le péril qui vous menace. Il n'a pas le droit de violenter les esprits et de porter atteinte au principe du droit public. Elu par vous, il ne peut ni empêcher le mal que produirait l'exercice mal compris d'un droit sacré, ni arrêter votre élan, *le jour où, vous apercevant vous-mêmes de vos méprises, vous voudriez changer, dans sa forme, l'exercice de ce droit.* »

On comprend l'émotion du pays à de pareilles lectures, imposées par le gouvernement lui-même! Nous n'insistons pas, et reprenons la mention chronologique des faits.

— L'état-major de l'armée des Alpes appelée à observer les mouvements de l'Autriche, et son rapprochement possible de notre frontière par son armée, en cas de victoire sur le Piémont, fut composé ainsi qu'il suit :

1re Division d'infanterie. Général de division, Bedeau. — 1re brigade. Général de brigade, Gueswillers. — 2e brigade. Général Saleyx.

2e Division d'infanterie. Général de division, Baraguay-d'Hilliers. — 1re brigade. Général de brigade, Talandie. — 2e brigade, Duhol.

3e Division d'infanterie. Général de division, Magnan. — 1re brigade. Général de brigade, Guillabert. — 2e brigade, Renault.

Cavalerie. Général de division, Oudinot. — 1re brigade de cavalerie légère. Général de brigade, Regnault de Saint-Jean-d'Angely. — 2e brigade de cavalerie de ligne, général Tartas. — 3e brigade de cavalerie de réserve, général Lebon des Mottes.

Artillerie. — Général de brigade, Legendre.

Génie. — Général de brigade, Morvan.

Intendant. — L'intendant en chef, Denniée.

Le plus ancien général de division prendra *provisoirement* le commandement en chef de l'armée des Alpes.

A ce titre, le général de division Oudinot de Reggio prit ce commandement, qu'il a conservé jusqu'au licenciement de ce corps d'armée.

— Le 7 avril eut lieu la première représentation gratuite au *Théâtre de la République* (Théâtre-Français) ; le plus grand ordre régna à cette solennité offerte au peuple, et d'énergiques applaudissements accueillirent tour à tour le *Champ du départ*, *Le roi attend*, petit impromptu scénique de Georges Sand, et des vers d'*Horace*. Mademoiselle Rachel produisit aussi une immense sensation dans la *Marseillaise*, qu'elle déclama, ou chanta avec la sauvage énergie d'une Euménide et l'inspiration d'une Muse. L'illustre artiste trouva des effets imprévus dans la poésie de Rouget de Lisle, et tout Paris courut l'entendre. Ce n'était pas tout à fait du chant; c'était pourtant plus que de la déclamation, et comme une mélopée, cet accent noté des anciens, où les modulations de la tonalité venaient ajouter à la force d'expression de la poésie. Mademoiselle Rachel donnait à ces stances une passion actuelle, nerveuse et toute réelle, qui s'arrêtait juste au degré au-delà duquel un génie infé-

rieur au sien, s'il eût osé aborder ce que nous appellerons cette création, serait tombé dans le vulgaire. C'était splendide et saisissant!

Mais nous avons à mentionner, à cette date, un pendant à la tentative d'invasion de la Belgique, dirigée par M. Delécluze, et dont il a été parlé plus haut. Une colonne de volontaires, formée d'environ 2,000 hommes, Français et Savoisiens, agissant, le fait semble acquis, en dehors de toute impulsion du gouvernement provisoire, entra brusquement à Chambéry le 3 avril, à huit heures du matin, ayant à sa tête MM. Peyssard, Burnet, Thiard et Guillermet. Cette colonne s'empara des postes et des casernes, après quoi les chefs se rendirent à l'hôtel-de-ville, où, par proclamations, ils constituèrent la république et un gouvernement provisoire. Bientôt des rassemblements hostiles à cet état de choses républicain se formèrent sur divers points de la ville; mais la colonne d'invasion se mit en devoir de dissoudre ces rassemblements, en menaçant de faire feu, après quoi les républicains se portèrent sur le château royal et sur divers autres édifices, où ils commirent de regrettables dégâts. Le tocsin sonnait, les habitants des campagnes voisines accoururent armés de pioches et de faulx; les citadins s'unirent à eux, et un combat s'engagea avec la colonne d'invasion. Les postes furent repris, on fit le siége des casernes occupées depuis la veille par les volontaires républicains, qui tous furent faits prisonniers; le combat dura deux heures. Les journaux de Lyon ont porté à 18 ou 20 le nombre des morts, et au triple celui des blessés. Parmi ces volontaires se trouvaient un certain nombre de Français. Les royalistes, vainqueurs de l'invasion, ont séparé les Savoisiens des Français, renvoyant ces derniers en France. 3,000 hommes de troupes sardes, en route pour le Piémont, sont rentrés à Chambéry aux acclamations du peuple. Le gouverneur de Chambéry, qui prit lâchement la fuite à la première nouvelle de cette échauffourée démagogique, s'est couvert de ridicule et de honte, ce qui n'empêcha point, plus tard, les triomphateurs d'un moment, à Turin, de lui donner une importante mission dans les duchés, un moment soumis au Piémont.

—On ne saurait trop louer l'esprit qui dicta la proclamation suivante, dont les considérants étaient pleins de sagesse et de générosité :

« Le gouvernement provisoire place sous la sauvegarde des travailleurs français les travailleurs étrangers qu'emploie la France, et il confie l'honneur de la République hospitalière à la générosité du peuple.

« Paris, le 8 avril 1848.

« *Les membres du gouvernement provisoire.* »

—A la date du 10 avril, l'organisation du travail par M. Louis Blanc, avec la direction des ateliers nationaux par M. Emile Thomas, coûtaient déjà au gouvernement 112,550 fr. par jour, soit 3,375,000 fr. par mois.

— Un décret du 14 supprime le cadre de réserve pour les officiers-généraux de terre et de mer. Ce décret, qui privait le pays de la haute et vieille expérience d'un grand nombre d'officiers éminents dont la jeune République pouvait avoir besoin, produisit un très-fâcheux effet.

— Le moment des élections approche, toutes les sollicitudes se portent vers cette solennelle fonction. *Le National* présente au pays une liste de candidats à la députation. Dans cette liste, qui remplit dix-huit colonnes, les rédacteurs du journal sont tous portés, et on demande leur admission dans les quatre-vingt-six départements. Un grand nombre d'autres rédacteurs de feuilles de toutes couleurs se portent également. M. L. Blanc publie un manifeste pour faire nommer 20 ouvriers, parmi les 34 représentants de Paris.

— Un fait assez curieux eut lieu le 15 à l'entrée du faubourg Saint-Antoine. Le 61e régiment de ligne arrivait à Paris, des groupes nombreux s'étaient placés à la barrière comme pour s'opposer à son entrée. Le colonel fut entouré. — « Citoyens, — dit celui-ci avec beaucoup de sang froid, — est-ce que le gouvernement provisoire est renversé? — Non, certes! — Eh bien donc, laissez-nous passer, car voici ses ordres! »

Et la foule s'inclina devant l'autorité populaire, et cria : *vive le colonel!*

— A la même date, le gouvernement refuse à lord Brougham le titre de citoyen français, que le pair d'Angleterre prétendait unir à sa position de sujet de la reine Victoria.

— Décret du 18 avril qui supprime les droits d'octroi sur la viande de boucherie. Le service extraordinaire du Conseil d'État est supprimé.

— Décret du gouvernement provisoire qui admet des généraux de division et de brigade, des colonels et des lieutenants-colonels d'état-major, et des colonels de divers corps à faire valoir leurs droits à la retraite. Les officiers de divers grades frappés par cette mesure, sur laquelle il a fallu revenir plus tard, furent les suivants :

Généraux de division : d'Anthouard, Flahault, Fezensac, Mortemart, Sébastiani, Castellane, Voirol, Rapatel, Gourgaud, Guéhéneuc, Rullière, Tholosé, Jacqueminot, Marbot, Fabvier, Duchand, Rumygny, Castelbajac, Atthalin, d'Hautpoul, Dampierre, Lawoestine, Saint-Simon, d'Houdetot, d'Astorg (Eugène), Daullé, Berthois, d'André, Boileau, de Bar, Moline de Saint-Yon, Tugnot de Lanoye, d'Astorg (Adrien), Gazan, Meslin, Boyer, Bellonet, Tarlé.

Généraux de brigade : Rochechouart, Rigny, Montesquiou-Fezensac, Brack, Feisthamel, Garraube, Lauthonnet, Saint-Aldegonde, Locqueneux, Franquetot de Coigny, Varaigne, Duffourc d'Antist, Hupais de Salienne, Paillot, Delarue, Closmadeac, Charon, Chabannes, Gaja, de la Coste, Espéronnier, Polignac, Vast-Vimieux, Dumas, Girod, Carel, Thiéry.

Les colonels d'état-major La Rochefoucault, Montguyon, Gorrant, Brès.

Les lieutenants-colonels d'état-major Tessières, d'Escrivieux, Cabour-Duhay, Lecacheux, Baymé.

Les colonels Amoros, Apchié, Barthélemy, Beaufort, Chambon, Lebas, Macors, Marengo, Lusset, Bilfeldt, Deselles, Chivand, Meynard, Boërio, Cornille, Chesnou de Champmorin, Berghoune, Havelaine, Ortoli, Baligaud, de Foulque d'Oraison.

— La journée du 16 avril ramena quelques perturbations dans l'ordre que les bons citoyens et une partie des autorités s'efforçaient de faire régner.

Voici le fait : En réorganisant la garde nationale, le gouvernement avait décidé que tous les emplois seraient donnés à l'élection et que les places d'officiers d'état-major seraient réparties entre les différentes écoles et les corporations d'ouvriers. Les travailleurs de Paris et de la banlieue se réunirent pour procéder à ces élections, et se rendirent au Champ-de-Mars avec un drapeau et un tambour. Le bruit ne tarda pas à se répandre que des gens mal intentionnés, des députés des clubs les plus exaltés, des membres, enfin, des sociétés communistes, s'étaient glissés parmi les ouvriers, et cherchaient à fomenter des désordres. La lecture du fameux 16e *Bulletin de la République* (en partie cité plus haut) donnait quelque vraisemblance à ces bruits, qui semèrent l'émotion dans la ville. Le rappel fut battu et bientôt un nombre considérable de gardes nationaux fut sous les armes. A une heure les ouvriers quittèrent le Champ-de-Mars, marchant en colonnes par corporations, précédés d'une bannière sur laquelle on lisait : *Abolition de l'exploitation de l'homme par l'homme; organisation du travail.* A la hauteur du pont Notre-Dame, la garde nationale barra le passage à cette colonne. Le général Duvivier avait électrisé la garde mobile par une énergique allocution, accueillie par des vivats d'enthousiasme. Un seul passage s'ouvrit pour le défilé des ouvriers devant MM. de Lamartine et Marrast; puis la garde nationale passa à son tour aux cris de *vive le gouvernement provisoire! vive la République! à bas les communistes, les fauteurs de désordre!* A la rentrée des légions, le calme le plus parfait régnait dans la capitale.

Une cérémonie suivit de près cette manifestation avortée. Le 20 avril, à six heures du matin, le tambour battit le rappel dans tous les quartiers de Paris. Trois cent mille hommes armés devaient recevoir des mains du gouvernement provisoire le drapeau républicain. A dix heures, les chefs de l'Etat, les ministres, le Conseil d'Etat, les députations, les cours et tribunaux, les généraux de différentes armes et toutes les autorités quelconques, voient défiler devant eux les légions de la banlieue, puis celles de la capitale, et chaque bataillon vient recevoir l'étendard qu'il jure de défendre. Au milieu de cette masse de citoyens de tout âge et de toute condition, qu'une même pensée, celle de l'ordre, qu'un seul désir, celui du bonheur public, qu'un seul vœu, celui de la fraternité, animent, on remarque un groupe devant le passage duquel tous s'inclinent. C'est un peloton de vétérans de l'empire, portant cet ancien uniforme avec lequel ils ont parcouru le monde.... Le défilé a duré douze heures. Cette fête fut inaugurée par une amnistie aux réfractaires.

— A la date du 23, un rapport de M. Edouard Charton, secrétaire général au ministère de l'instruction publique et des cultes, établit une nouvelle organisation du système des pensions et indemnités littéraires. Ce rapport, approuvé par le ministre, consacre la fin d'un état de choses révoltant, abusif, inique, qui faisait des fonds dont le ministre dispose en faveur des lettres, la proie du favoritisme politique ou privé, le plus souvent complétement en dehors de toute considération littéraire. Désormais les pensions régulières seront remplacées par des indemnités annuelles ou éventuelles, qui ne pourront

s'élever au-dessus de 2,400 fr., et les noms des bénéficiaires seront officiellement publiés.

Les scrutins électoraux s'ouvrirent à la même date, au milieu du calme le plus complet. Les électeurs de Paris furent partagés en 350 sections. On peut signaler quelques tentatives opérées pour écarter certaines listes, et y substituer celles préparées au Luxembourg; mais ces machinations échouèrent. M. Caussidière, préfet de police, pour faire cesser ces menées, fit afficher l'art. 113 du Code pénal, qui rappelle les dispositions prises contre les citoyens convaincus d'avoir trafiqué des votes dans les élections. Ce rappel s'adressait plus particulièrement au 12ᵉ arrondissement, où la fraude avait revêtu des formes très-scandaleuses.

— Il fut décidé à cette époque que la troupe de ligne qui avait été écartée de Paris à la suite des événements y rentrerait. La garde mobile vit aussi plusieurs de ses bataillons occuper les forts de l'enceinte.

— La pièce suivante, dans laquelle M. Ledru-Rollin reconnaît comme son œuvre les fameux *Bulletins de la République*, reçut une tardive publicité :

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Paris, le 26 mars 1848.

Au commissaire du gouvernement de la République dans le département de la Gironde.

« Citoyen commissaire,

« Je crois devoir vous faire connaître que le journal, sous forme d'affiche, intitulé : ***Bulletin de la République***, qui est adressé depuis quelques jours aux maires de votre département, émane de mes bureaux.

« Je vous invite, en conséquence, citoyen commissaire, à recommander, par la voie du ***Recueil des actes administratifs***, de donner au ***Bulletin de la République*** la plus grande publicité possible.

« Il appartient aux fonctionnaires de faire disparaître toute affiche anonyme ou signée par des particuliers, qui leur paraîtrait de nature à troubler l'ordre ou à agiter les esprits. Ils devront, toutefois, faire une exception en faveur de celles de ces affiches qui auraient pour but de recommander ou de combattre des candidatures politiques.

« Salut et fraternité.

« Pour le ministre de l'intérieur, le secrétaire-général, JULES FAVRE. »

— La *garde républicaine* de l'Hôtel-de-Ville, composée de six cents hommes, est instituée en un bataillon spécial.

— Le ministre de la guerre propose, et le gouvernement provisoire décrète, qu'à dater du 15 mai, les nouvelles divisions et subdivisions militaires seront constituées conformément à la teneur qui suit :

Le gouvernement provisoire, considérant qu'il y a nécessité d'apporter dans les dépenses du département de la guerre les économies conciliables avec les convenances du commandement, et d'établir, par division militaire et par subdivision, une circonscription mieux appropriée aux intérêts de la défense du territoire,

« Décrète ce qui suit :

« ART. 1ᵉʳ. Le nombre des divisions militaires est réduit à dix-sept, savoir :

1ʳᵉ, Paris; 2ᵉ, Lille; 3ᵉ, Metz; 4ᵉ, Strasbourg; 5ᵉ, Besançon; 6ᵉ, Lyon; 7ᵉ, Marseille; 8ᵉ, Montpellier; 9ᵉ, Perpignan; 10ᵉ, Toulouse; 11ᵉ, Bayonne; 12ᵉ, Bordeaux; 13ᵉ, Clermont; 14ᵉ, Nantes; 15ᵉ, Rennes; 16ᵉ, Caen; 17ᵉ, Bastia.

2. Le nombre des subdivisions militaires mis en rapport avec les circonscriptions territoriales des divisions est fixé à quarante-trois.

— Un décret, ajouté à bien d'autres de diverses dates irréalisés, porte que le

palais du Louvre sera achevé, et qu'il prendra cette fois le nom de *Palais du peuple*. Ces constructions sont, de plus, déclarées d'utilité publique.

On apprend de toutes parts que les commissaires et sous-commissaires extraordinaires exercent une active pression sur les élections. Dans bon nombre de localités, les listes des candidats sont répandues sous le couvert de l'administration.

M. Carnot, ministre de l'instruction publique, évoquant les traditions de son illustre père, organisateur de quatorze armées républicaines, donne à tous les lycées, pensions et écoles des tuniques, des fracs, des képis et des armes....

Les menées électorales des partis extrêmes répandent un peu d'agitation dans le pays. A Paris on craignait que quelques tentatives ne soient faites pour enlever les urnes qui recèlent les votes. Pourtant, le dépouillement a pu avoir lieu sans que la vigilance de la garde nationale ait eu à réprimer. C'est ici le lieu de remarquer que si le reproche continuel adressé par l'opposition au gouvernement déchu était l'admission des fonctionnaires publics à la députation, la République ne changea dès l'abord rien à cette avidité des emplois de l'Etat. Les scrutins de *la Constituante* offrant 900 représentants, le département de la guerre eut 209 candidats, celui de la justice 342, l'intérieur 202, les finances 228, l'instruction publique 55, les travaux publics 38, la marine 65, et les affaires étrangères 3. Le seul département du commerce s'abstint. Ainsi, c'étaient 1,140 aspirants fonctionnaires pour 900 places.... Ce détail est curieux.

Les noms de MM. de Lamartine, Arago, Dupont (de l'Eure) furent ceux qui, dès les premiers jours, réunirent la majorité des suffrages. — MM. Ledru-Rollin, Flocon, Louis Blanc et Albert furent loin d'atteindre le chiffre de leurs collègues du gouvernement provisoire. Pour appuyer sa candidature, M. Proudhon publia dans son journal, *le Représentant du peuple*, une lettre sur cette question : *Qu'est-ce que la propriété?* ne voulant pas, disait-il, répéter sa formule : *la propriété c'est le vol*. Mais, dans cette lettre, il défiait qu'on fît rien pour l'amélioration de la classe ouvrière, *sans abolir de fait et de droit la propriété*. Et l'on était à la veille des élections. Le gouvernement avait laissé arriver ce grand jour sans préparer le projet de *Constitution* qui devait régir le pays. Le gouvernement, trop divisé d'opinions, dut laisser ce labeur à la future assemblée. Le parti socialiste, le parti conventionnel et le parti républicain constitutionnel, qui représentaient dans ce gouvernement d'incompatibles diversités d'intentions et d'opinions sur l'avenir, n'eussent évidemment pu s'entendre sur la forme à donner aux nouvelles institutions destinées à consolider l'état républicain. Le gouvernement réserva donc la question aux pouvoirs qui allaient lui succéder, par le vote populaire une première fois exprimé. Le jour fixé avait été le 27, fête de Pâques, solennité religieuse servant ainsi de baptême à la grande émancipation de toutes les individualités politiques. Ce patronage semblait aussi donner, au premier usage de la liberté de conscience élective, la sainteté d'une religion.

L'élection se fit à Paris avec plus d'ordre qu'on n'avait osé l'espérer. Il n'en fut pas précisément de même dans les départements : sur plusieurs points, se manifestèrent de graves collisions, à Nîmes, à Rouen, surtout, où il y eut des blessés et des morts. Elbeuf, Brignolle, Castel-Sarrazin et Agonac, dans la Dordogne, furent aussi le théâtre de déplorables désordres à propos de ces élections.

Nous croyons devoir placer ici une liste authentique du résultat de ces votes, qui étaient l'inauguration de toute une situation nouvelle pour le pays. Il est curieux d'y étudier la part faite à chacune des idées du passé, du présent ou de l'avenir, qui se disputaient alors, comme aujourd'hui, comme toujours, la direction des affaires, les influences et les intérêts généraux ou privés. Cette liste est d'ailleurs complétement à sa place dans un livre de faits. On trouvera, après chaque élu, sa qualité ou sa profession au jour de l'élection.

Ain. — Maissat, médecin, professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris. — Regembal, sculpteur. — Bouvet (Francisque), homme de lettres. — Quinet (Edgar), homme de lettres, professeur au Collége de France. — Bodin, propriétaire agriculteur. — Bochard, avocat. — Tendret, avocat. — Guignes de Champvans, homme de lettres. — Charassin, avocat.

Aisne. — Lherbette, ancien magistrat. — Quinette, chargé d'affaires en Belgique. — Baudelot, président du tribunal de Vervins. — Barrot (Odilon), ancien préfet de la Seine. — Nachet, premier avocat général à la Cour de cassation. — Vivien, ancien ministre. — Dufour (Théophile), publiciste. — De Tillancourt, avocat. — Lemaire, agriculteur. — Plocq, avocat. — Bauchard, avocat. — Desabes, ancien notaire. — Leproux (Jules), avocat. — Debrotonne, agriculteur.

Allier. — De Courtais, ancien officier supérieur, commandant supérieur de la garde nationale de Paris. — Tourret, agriculteur. — Bureaux de Pusy, ancien préfet. — Terrier, médecin. — Mathé (Félix), propriétaire. — Laussedat, médecin. — Madet, agriculteur. — Fargin-Fayolle, avocat.

Alpes (Basses-). — Laidet, général de division retraité. — Duchaffault, conseiller de préfecture. — Chaix (Auguste), ancien procureur général. — Fortoul (Hippolyte), homme de lettres et professeur (1).

Alpes (Hautes-). — Allier, statuaire, ancien officier. — De Bellegarde, propriétaire. — Faure, avocat.

Ardèche. — Valladier aîné, agriculteur. — Champanhet, vice-président du tribunal de Privas. — Dautheville, colonel d'artillerie. — Chazallon, ingénieur-hydrographe. — Laurent, juge. — Royol, président du tribunal de Tournon. — Rouveure, mégissier. — Sibour, grand-vicaire. — Mathieu, président du tribunal de l'Argentière.

Ardennes. — Talon, ancien officier d'artillerie. — Blanchard, avocat. — Payer, professeur de minéralogie à l'école Normale. — Ternaux (Mortimer),

(1) A remplacé M. Denoize, démissionnaire.

maître des requêtes. — Toupet des Vignes, propriétaire. — Drappier, notaire. — Tranchart, président du tribunal de Vouziers. — Robert (Léon), propriétaire.

Ariége. — Anglade, avocat. — Darnaud, conseiller à la Cour d'appel de Toulouse. — Durrieu (Xavier), homme de lettres. — Arnaud (Frédéric), avocat. — Casse, ancien officier du génie. — Vignes (Th.), avocat. — Galy-Cazalat, ingénieur, ancien professeur.

Aube. — Lignier, avocat. —Millard, ancien négociant. — Gayot, avocat. — Stourm, avocat, ancien magistrat. — Gerdy, professeur à la Faculté de médecine de Paris. — Blavoyer, avocat, agriculteur. — Delaporte, chimiste.

Aude. — Barbès, propriétaire. — Sarrans, homme de lettres. — Trinchant, avocat. — Raynal, journaliste. — Joly fils, avocat. — Solier, avocat. — Anduze-Faris, manufacturier.

Aveyron. — Grandet, avocat. — Vésin, ancien magistrat. — Abbal, grand-vicaire. — Affre, avocat. — Rodat, avocat. — Pradié, notaire. — Dalbis de Salze, ancien magistrat. — Dubruel, propriétaire. — Vernhette, avocat. — Médal, cultivateur.

Bouches-du-Rhône. — Barthélemy, ancien courtier de commerce. — Ollivier (Démosthène), négociant. — Berryer, avocat. — Sauvaire-Barthélemy, ex-pair de France. — Astouin, portefaix. — Laboulie, ancien avocat général. — Pascal, avocat. — Poujoulat (1), homme de lettres. —Reybaud (Louis) (2), homme de lettres. — Rey (Alexandre) (3), homme de lettres.

Calvados. — Deslongrais, ancien négociant. — Bellencontre, ancien colonel. — Lebarillier, agriculteur. — Marie (Auguste), banquier. — Desclais, curé. — Person, ancien militaire. — Demorteux, président du tribunal de Lisieux. — Douesnel, banquier, ancien magistrat. — Besnard, homme d'affaires. — Hervieu, propriétaire. — Lemonnier, serrurier. — Thomine-Desmazures, avocat (4).

Cantal. — Delzons, avocat. — De Parieu, avocat. — Murat-Sistrières, ancien officier d'artillerie. — Daude, avocat. — Teilhard-Latérisse, médecin. — Richard, médecin. — Durieu (Paulin), propriétaire.

Charente. — Planat, propriétaire. — Garnier-Laboissière, maître de forges. — Hennessy, négociant. — De Girardin (Ernest), propriétaire. — Babaud-Laribière, journaliste. — Pougeard, avocat. — Rateau, avocat. — Mathieu-Bodet, avocat à la Cour de cassation. — Lavallée, avocat.

Charente-Inférieure. — Renou de Ballon, manufacturier. — Baroche, avocat. — Gaudin, avocat. — Dufaure, avocat, ancien ministre. — Brard, médecin. — Target, ouvrier du port de Rochefort. — Debain, chef d'institution. — Audry de Puyraveau, ancien négociant. — Dupont de Bussac, avocat. —

(1) A remplacé M. de Lamartine (option).
(2) A remplacé l'abbé de Lacordaire, démissionnaire.
(3) A remplacé M. Cormenin (option).
(4) A remplacé M. Durand, démissionnaire.

Dargenteuil, médecin. — Bugeaud d'Isly, maréchal de France (1). — Regnault de Saint-Jean-d'Angely, général de brigade (2).

CHER. — Bouzigue, avocat. — Bidault, avocat. — Duvergier de Hauranne, publiciste. — Pyat (Félix), homme de lettres. — De Vogüé, ancien officier. — Duplan, avocat. — Poisle-Desgranges, avoué.

CORRÈZE. — Ceyras, juge au tribunal de Tulle. — Latrade, publiciste. — Madesclaire, négociant. — Bourzat, avocat. — Pénières, propriétaire. — Favard, avocat. — Dubousquet-Laborderie, ancien sous-préfet. — Lebraly, ancien sous-préfet.

CORSE. — Bonaparte (Napoléon). — Conti, procureur général. — Pietri, avocat. — Casabianca, avocat. — Bonaparte (Pierre-Napoléon), chef de bataillon. — N... (3).

CÔTES-D'OR. — Monnet, ancien notaire. — Maire, négociant. — Mauguin, avocat. — Magnin-Philippon, maître de forges. — Bouguéret (Edouard), maître de forges. — Godard-Poussignol, avocat. — James Demontry, ancien négociant. — Joignaux, journaliste. — Maréchal, avocat. — Perrenet (4), ancien magistrat.

CÔTES-DU-NORD. — Morhéry, médecin. — Perret, cultivateur. — Carré (Félix), agriculteur. — Tréveneuc, avocat. — Glais-Bizoin, avocat. — Loyer, notaire. — Legorrec, avocat. — Tassel (Yves), ancien notaire. — Depasse, ancien notaire. — Simon (Jules), professeur à la Faculté des lettres de Paris. — Ledru, juge de paix. — Marie, armateur. — Houvenagle, avocat. — Michel, ancien négociant. — Racinet, médecin. — Denis, armateur.

CREUSE. — Fayolle, avocat. — Guizard, médecin. — Leyraud, ancien magistrat. — Leclerc (Félix), avocat. — Sallandrouze, manufacturier. — Desaincthorrent, propriétaire. — Lasarre, ancien magistrat.

DORDOGNE. — Dezeimeris, médecin, bibliothécaire de la Faculté de médecine de Paris. — Dusolier, avocat. — Dupont (Auguste), journaliste. — Lacrouzille, médecin. — Taillefer, médecin, ancien sous-préfet. — Grolhier-Desbrousses, avocat. — Savy, avocat. — Goubie, négociant. — Delbetz, médecin. — Ducluseau, médecin. — Chavoix, médecin. — Baraillcr (5), avocat. — Mie (Auguste) (6), ancien imprimeur à Paris.

DOUBS. — Demesmay, négociant. — Convers, ingénieur. — Tanchard, ancien magistrat. — Mauvais, membre de l'Institut. — Baraguay-d'Hilliers, général de division. — Bixio, chargé d'affaires à Turin. — De Montalembert, ex-pair de France.

DRÔME. — Bonjean, avocat à la Cour de cassation. — Mathieu, avocat. — Bajard, médecin. — Sautayra, propriétaire. — Rey, propriétaire — Curnier, avocat. — Morin, manufacturier. — Belin, avocat.

(1) A remplacé M. Bethmont, démissionnaire.
(2) A remplacé M. Coutanceau, démissionnaire.
(3) A remplacé M. Louis Blanc (option).
(4) A remplacé M. Lamartine (option).
(5) A remplacé M. Lamartine (option).
(6) A remplacé M. Latrade (option).

Eure. — Dupont (de l'Eure), ancien ministre, membre du gouvernement provisoire. — Picard, ancien avoué. — Dumont, avocat. — Davy, ancien avoué. — Sevaistre, manufacturier. — Alcan, ingénieur. — Legendre, avocat. — Canel, avocat. — Langlois, avocat. — De Montreuil, propriétaire. — Demante (1), professeur à la Faculté de droit de Paris.

Eure-et-Loir. — Marescal, avocat. — Raimbault, ancien notaire. — Subervie, général de division, ancien ministre de la guerre, grand-chancelier de la Légion-d'Honneur. — Barthélemy, ancien imprimeur. — Lebreton, général de brigade. — Trousseau, professeur à la Faculté de médecine de Paris. — Isambert, conseiller à la Cour de cassation.

Finistère. — Graveran, évêque de Quimper. — Rossel (Victor), menuisier de la marine. — Decouvrant, avocat. — Lebreton (Louis), médecin. — Brunel, président du tribunal de Brest. — Kersauson, ancien magistrat. — Lacrosse, ancien officier. — Tassel, avocat. — Fauveau, ingénieur de la marine. — Kéranflech, ancien magistrat. — De Fournas, ancien officier de marine. — Mège, ancien magistrat. — Rivérieulx (Émile), propriétaire. — Soubigou, cultivateur. — Le Flô, général de brigade, chargé d'affaires en Russie (2).

Gard. — Teulon, premier président de la Cour de Nîmes. — Favand, chef de bataillon. — Béchard, avocat à la Cour de cassation. — Larcy, ancien magistrat. — Demians, avocat général à la Cour d'appel. — Roux-Carbonnel, négociant. — Reboul, boulanger-poète. — Labruguière, ancien officier. — Bousquet, avocat. — Chapot, avocat.

Garonne (Haute-). — Pagès (de l'Ariége), homme de lettres, ancien magistrat. — Joly (Henry), ancien procureur général. — Marrast (Armand), publiciste, membre du gouvernement provisoire, maire de Paris. — Gatien-Arnoult, professeur à la Faculté de Toulouse. — Dabeaux, avocat. — Calès, médecin. — Pégot-Ogier, cultivateur. — Mulé, négociant. — Malbois, agriculteur, ancien officier. — De Rémusat, ancien ministre, membre de l'Institut. — De l'Espinasse, ancien colonel. — Azerm, agriculteur.

Gers. — Gavarret, avocat. — Alem-Rousseau, avocat. — Boubée, ancien pharmacien. — Gounon, négociant. — Aylies, président à la Cour d'appel de Paris. — David, avocat. — Carbonneau, avocat. — De Panat, ancien préfet (3).

Gironde. — Billaudel, ingénieur en chef. — Lubbert, capitaine de navire. — Richier, agriculteur. — Ducos (Théodore), négociant. — Servière, avocat. — Lagarde, avocat. — Denjoy, ancien sous-préfet. — Simiot, propriétaire. — Hovyn-Tranchère, agriculteur. — Hubert-Delisle, propriétaire. — Desèze, ancien magistrat. — Larrieu (Amédée), négociant. — Thomas (Clément), colonel de la 2e légion de la garde nationale de Paris. — Feuilhade-Chauvin, conseiller à la Cour de cassation. — Molé, ancien président du conseil (4).

(1) A remplacé M. Garnier-Pagès (option).
(2) A remplacé M. Lamartine (option).
(3) A remplacé M. Subervie (option).
(4) A remplacé M. Thiers, qui avait remplacé M. Lamartine (option).

Hérault. — André (Jules), négociant. — Reboul-Coste, ancien officier d'artillerie. — Charamaule, avocat. — Vidal, ancien magistrat. — Renouvier, homme de lettres. — Carion-Nisas, homme de lettres. — Bertrand-Toussaint, professeur à la Faculté de médecine de Montpellier. — Cazelles, ancien officier. — Brives, avocat. — Laissac (1), procureur général.

Ille-et-Vilaine. — Legraverend, avocat. — Bertin, ancien sous-préfet, médecin. — Marion (Jean-Louis), propriétaire. — Fresnau, avocat. — Jouin (Pierre), avocat. — Trédern, ancien officier. — Kerdrel, journaliste. — Garnier-Kerdault, ancien officier d'artillerie. — Legeard de la Diriays, président de chambre à la Cour d'appel de Rennes. — Bidard, professeur à l'école de droit de Rennes. — Dandigné de la Chasse, ancien officier. — Roux-Lavergne, professeur à la Faculté de Rennes. — Paul Rabuan, avocat. — Méaulle (2), avocat.

Indre. — Charlemagne, ancien magistrat. — Bertrand (Henri), chef d'escadron d'artillerie. — Bethmont, avocat, ministre du commerce. — Grillon, avocat. — Delavau, médecin. — Fleury, banquier. — Rollinat, avocat.

Indre-et-Loire. — Crémieux, avocat, ministre de la justice, membre du gouvernement provisoire. — Jullien, avocat. — Bacot (César), ancien officier supérieur. — Taschereau, ancien secrétaire général de la préfecture de la Seine. — Luminais, agriculteur. — Foucqueteau, avocat. — Gouin, banquier, ancien ministre. — Julien (Amable), mécanicien.

Isère. — Saint-Romme, procureur général. — Farconnet, avocat. — Marion, conseiller à la Cour d'appel de Grenoble. — Tranchard, président du tribunal de Bourgoing. — Bertholon, publiciste. — Crépu, avocat, publiciste. — Froussard, chef d'institution. — Blanc (Alphonse), ingénieur-mécanicien. — Chollat, officier d'artillerie. — Clément (Auguste), ancien magistrat. — Répellin, avocat. — Durand-Savoyat, cultivateur. — Ronjat, avocat. — Renaud, ferblantier. — Brillier, avocat.

Jura. — Grévy (Jules), avocat. — Cordier, ingénieur divisionnaire en retraite. — Chevassu, notaire. — Valette, professeur à la Faculté de droit de Paris. — Tamisier, commandant d'artillerie. — Huot, avocat. — Gréa, avocat. — Jobez, maître de forges.

Landes. — Dampierre, avocat. — Bastiat (Frédéric), économiste. — Lefranc (Victor), avocat. — Duclerc, sous-secrétaire d'Etat des finances. — Pascal-Duprat, homme de lettres. — Vergnes, propriétaire. — Marrast (François), médecin.

Loir-et-Cher. — Ducoux, médecin. — Durand de Romorantin, avocat. — Normant, fabricant de draps. — Sarrut, homme de lettres. — Gérard (Léon), avocat. — Salvat, chirurgien.

Loire. — Alcock, procureur général à Lyon. — Baune, journaliste. — Martin-Bernard, typographe. — Callet, journaliste. — Chavassieu, proprié-

(1) A remplacé M. de Larcy (option).
(2) A remplacé M. Lamartine (option).

taire. — Devillaine, propriétaire. — Favre (Jules), avocat, sous-secrétaire d'État à l'intérieur. — Fourneyron, ingénieur. — Levet, conseiller de préfecture. — Point, juge au tribunal de Saint-Etienne. — Verpilleux, mécanicien.

Loire (Haute-). — Breymand, ancien officier. — Grellet, avocat. — Lafayette (Edmond), avocat. — Laurent, avocat. — Badon, médecin. — Avond (Auguste), avocat. — Lagrevol, avocat. — Rullières (1), général de division.

Loire-Inférieure. — Lanjuinais, ancien magistrat. — Braheix, négociant. — Bedeau, général de division. — Billault, avocat, ancien sous-secrétaire d'État. — Waldeck-Rousseau, avocat. — De Sesmaisons, agriculteur. — Favre (Ferdinand), ancien négociant. — Fournier, curé de Saint-Nicolas de Nantes. — Desmars, avocat. — De Grandville, ancien officier. — De la Rochette, propriétaire. — Favreau, avoué. — Camus de la Guibourgère, propriétaire.

Loiret. — Roger, ancien gouverneur du Sénégal. — Rondeau, avocat. — Martin (Alexandre), négociant. — Abbatucci, conseiller à la Cour de cassation. — Arbey, avocat. — Péan, avoué à la Cour d'appel de Paris. — Michot, menuisier. — Considérant, ancien officier du génie, publiciste.

Lot. — Murat (Lucien), propriétaire. — Cavaignac (Eugène), général de division, gouverneur général de l'Algérie. — Rolland, agriculteur. — Carlat, notaire. — Ambert, lieutenant-colonel de cavalerie. — De Saint-Priest (Félix), propriétaire. — Labrousse, ancien professeur.

Lot-et-Garonne. — Vergnes (Paul), propriétaire. — Dubruel, agent de change. — Mispoulet, propriétaire. — Tartas, général de brigade. — Baze, avocat. — De Luppé, propriétaire. — Radoult-Lafosse, général de brigade. — Boissié, propriétaire. — Bérard, lieutenant d'artillerie.

Lozère. — Fayet, évêque d'Orléans. — Desmolles, agronome. — Comandré, avocat. — Renouard, ancien conseiller de préfecture.

Maine-et-Loire. — Guillier de Latouche, médecin. — Tessié de la Motte, ancien officier — Bineau, ingénieur en chef des mines. — Farran, négociant. — Dutier, avocat. — Oudinot de Reggio, général de division. — Louvet, banquier. — David (d'Angers), statuaire, membre de l'Institut. — Freslon, procureur général à Angers. — Lefrançois, médecin. — Jounaulx, médecin. — Cesbron-Lavau, négociant. — De Falloux, homme de lettres.

Manche. — Havin, ancien magistrat. — Vieillard, ancien officier d'artillerie. — De Tocqueville, membre de l'Institut. — Laumondais, juge de paix. — Dudouy, avocat. — Demézange, président du tribunal de Mortain. — Abraham Dubois, référendaire à la Cour des comptes. — Boulatignier, conseiller d'État. — Reibel, ingénieur en chef à Cherbourg. — Diguet, président du tribunal de Saint-Lô. — Delouche, avocat. — Lempereur (de Saint-Pierre), propriétaire. — Gaslonde, professeur à la Faculté de droit de Dijon. — Perrée, avocat, directeur du *Siècle*. — Des Essarts, conseiller à la Cour d'appel de Caen.

(1) A remplacé M. Charbonnel, décédé.

Marne. — Faucher (Léon), homme de lettres. — Pérignon, conseiller à la Cour d'appel de Paris. — Bertrand, propriétaire. — Bailly, propriétaire. — Dérodé, avocat. — Aubertin, négociant. — Ferrand, ouvrier tisseur. — Leblond, substitut à la Cour d'appel de Paris. — Soullié, avocat.

Marne (Haute-). — Montrol, journaliste. — Chauchard, sous-chef à l'instruction publique. — Toupot de Bévaux, ancien sous-préfet. — Walferdin, ancien chef de bureau aux douanes. — Delarbre, maître de forges. — Milhoux, avocat. — Couvreux, banquier.

Mayenne. — Bigot, maître de forges. — Jamet (Émile), propriétaire. — Goyet-Dubignon, président du tribunal de Chollet. — Duboys-Fresney, officier du génie. — Roussel, maître de forges. — Dutreil, ancien conseiller de préfecture. — Chenais, ancien officier. — Boudet, avocat, ancien secrétaire général de la justice. — Chambolle, journaliste (1).

Meurthe. — Marchal, ancien notaire. — Liouville, membre de l'Institut. — Laflize, avocat. — Vion, propriétaire. — Saint-Ouen, avocat. — Deludre, ancien officier. — Charron fils, ancien notaire. — Vogin, propriétaire. — Leclerc, ouvrier serrurier. — D'Adelsward, ancien officier d'état-major. — Ferry, propriétaire.

Meuse. — Launoy (Auguste), ancien officier. — Salmon, procureur de la République. — Moreau, propriétaire. — Dessaux, propriétaire. — Étienne, référendaire à la Cour des comptes. — Chadenet, avocat. — Gillon (Paulin), avocat. — Buvignier (Isidore), avocat.

Morbihan. — Beslay, constructeur de machines. — Du Bodan, procureur général près la Cour d'appel de Rennes. — Danielo, curé. — La Rochejaquelein, ex-pair de France. — Leblanc, prêtre. — Harscouet de Saint-Georges, propriétaire. — Parisis, évêque de Langres. — De Fournas, ancien officier. — Crespel de la Touche, avoué. — De Perrien (Arthur), ancien officier. — Dahirel, ancien magistrat. — Pioger, avocat, littérateur.

Moselle. — Woirhaye, procureur-général près la Cour d'appel de Metz. — Jean-Reynaud, publiciste, sous-secrétaire d'État. — Labbé, ancien notaire. — Deshayes, ancien magistrat. — Bardin, répétiteur à l'école Polytechnique. — Espagne, propriétaire. — Totain, maçon. — Poncelet, général de brigade, commandant l'école Polytechnique. — Valette, ancien avocat général. — Antoine, brasseur. — Rolland (2), officier du génie.

Nièvre. — Girerd, avocat. — Manuel, banquier, conseiller de préfecture. — Archambault, marchand de bois. — Martin (Émile), métallurgiste. — Grangier de la Marinière, journaliste. — Gambon, juge. — Fafontaine, général de division. — Dupin aîné, procureur général à la Cour de cassation.

Nord. — Hannoye, avocat. — Corne, procureur général près la Cour d'appel de Douai. — Choque, ancien notaire. — Delespaul, substitut à Lille. — Boulanger, agriculteur. — Desmoutiers, agriculteur. — Regnard, avocat.

(1) A remplacé M. de Cormenin (option).
(2) A remplacé M. Dornès, décédé, qui avait remplacé M. Louis-Napoléon, démissionnaire.

— Pureur, notaire. — Malo, armateur. — Serlooten, propriétaire. — Loiset, médecin vétérinaire. — Vendois, médecin. — Bonté-Pollet, ancien négociant. — Huré, procureur général près la Cour d'appel de Douai. — Duquesne, agriculteur. — Farez, premier avocat général à Amiens. — Lemaire, propriétaire. — Dollez, cultivateur. — Desurmont (Louis), cultivateur. — Giraudon, ouvrier serrurier. — Heddebaut (Géry), fabricant de sucre. — Lenglet, avocat. — Mouton, avocat. — Descat, teinturier. — Dufont, ancien notaire. — Aubry, négociant. — Antony Thouret, homme de lettres (1). — Négrier, colonel (2).

Oise. — Barillon, avocat. — Marquis (Donatien), ancien officier d'artillerie. — Leroux, avocat. — Lagache (Célestin), ancien sténographe du *Moniteur*. — Gérard, agriculteur. — De Mornay, ancien officier. — Desormes, chimiste-agriculteur. — Flye, ancien notaire. — Sainte-Beuve, agriculteur. — Tondu du Metz, propriétaire.

Orne. — De Tracy, ancien colonel. — De Corcelle, publiciste. — Gigon-Labertrie, avocat. — Ballot, ancien officier. — Piquet, avocat. — Hamard, ancien conseiller de préfecture. — Curial, ex-pair de France. — De Charencey, ancien magistrat. — Guérin, capitaine du génie. — Druet-Desvaux, ancien inspecteur des forêts. — Vaudoré (3), avocat.

Pas-de-Calais. — Piéron, conseiller à la Cour d'appel de Paris. — Petit de Bryas, cultivateur. — Degeorge, homme de lettres. — D'Hérembault, avocat. — Emmery, ingénieur des ponts et chaussées. — Bellart d'Ambricourt, agriculteur. — Cary, ancien journaliste. — Cornille, président du tribunal d'Arras. — Lantoine-Harduin, brasseur. — Pierret, avocat. — Lebleu, officier d'artillerie. — Saint-Amour, littérateur. — Fourmentin, chimiste-agriculteur. — Fréchon, prêtre. — Olivier, ancien officier. — Lenglet (Emile), avocat. — Denissel, brasseur.

Puy-de-Dôme. — Altaroche, journaliste. — Jouvet, avocat. — Charras, lieutenant-colonel, sous-secrétaire d'État de la guerre. — Baudet-Lafarge, ancien sous-préfet. — Trélat, médecin. — Lavigne, ancien notaire. — Girod-Pouzol, ancien sous-préfet. — Jusseraud, médecin. — Combarel de Leyval, propriétaire. — Lasteyras, pharmacien. — Bravard-Verrières, professeur à la Faculté de droit de Paris. — Goutray, avocat. — Rouher (Eugène), avocat. — Bravard-Toussaint, médecin. — Astaix, négociant.

Pyrénées (Basses-). — Nogué, avocat. — Condon, avocat. — Boutdey, avocat. — Renaud, négociant. — Leremboure, avocat. — Saint-Gaudens, avocat. — Dariste, propriétaire. — Lestapis (Jules), ancien officier. — Etcheverry, notaire. — Laussat, ancien officier supérieur. — Barthe (Marcel), avocat (4).

Pyrénées (Hautes-). — Vignerte (J.-J.), avocat. — Dubarry, avocat. —

(1) A remplacé M. Lamartine (option).
(2) A remplacé M. le général Négrier, décédé.
(3) A remplacé M. Aylies (option).
(4) A remplacé M. Armand Marrast (option).

Recurt, médecin. — Lacaze (Bernard), avocat. — Cénac, médecin. — Deville, ancien notaire.

PYRÉNÉES-ORIENTALES. — Guiter, notaire. — Arago (Emmanuel), avocat, commissaire dans le département du Rhône. — Arago (Étienne), directeur des postes. — Lefranc, avocat, journaliste. — Picas (1), avocat.

RHIN (BAS-). — Liechtenberger, avocat. — Kling, juge à Colmar. — Culmann, colonel d'artillerie. — Schlosser, ancien notaire. — Martin (de Strasbourg), avocat à la cour de cassation. — Foy, chef de bataillon d'artillerie. — Lauth (Guillaume), avoçat. — Dorlan, avocat. — Gloxin, négociant. — Chauffour (Victor), avocat. — Champy (Pierre), maître de forges. — Boussingault, membre de l'Institut. — Engelhardt, maître de forges. — Westercamp, ancien notaire. — Bruckner, officier d'artillerie.

RHIN (HAUT-). — Kœnig, horticulteur. — Yves, procureur général près la Cour d'appel de Colmar. — Kestner, manufacturier. — Rudler, officier supérieur. — Dolfus (Emile), manufacturier. — Stœcklé, curé. — Bardy, juge. — Struch, maître de forges. — Prudhomme, ancien notaire. — Chauffour, avocat, ancien procureur général. — Heeckeren, ancien officier.

RHÔNE. — Laforêt, notaire. — Doutre, typographe. — Auberthir, chef d'atelier. — Lacroix, manufacturier. — Mortemart, ancien officier supérieur. — Gourd, ancien officier. — Paullian, avocat. — Benoît, chef d'atelier. — Mouraud, (Prosper), ingénieur. — Chanay, avocat. — Ferrouillat, avocat. — Pelletier, aubergiste. — Greppo, ouvrier en soie. — Rivet (2), conseiller d'État.

SAÔNE (HAUTE-). — De Grammont, maître de forges. — Dufournel, maître de forges. — Millotte, capitaine d'artillerie. — Guerrin, avocat. — Minal, chef de bataillon retraité. — Noirot, avocat. — Angard, maître de forges. — Lelut, médecin, membre de l'Institut. — Signard, médecin.

SAÔNE-ET-LOIRE. — Mathieu, membre de l'Institut. — Mathey, ancien notaire. — Thiard, général, chargé d'affaires en Suisse. — Bourdon, mécanicien. — Rolland (Charles), avocat. — Lacroix, avocat. — Pézérat, médecin. — Ménand, ancien magistrat. — Petit-Jean, juge de paix. — Reverchon, agriculteur. — Bruys (Amédée), avocat. — Martin-Rhey (3), avocat. — Dariot (4), notaire. — Jeandeau (5), négociant.

SARTHE. — Trouvé-Chauvel, banquier. — Gasselin de Chantenay, propriétaire. — Lebreton (Jules), négociant. — De Saint-Albin, conseiller à la Cour d'appel de Paris. — De Beaumont (Gustave), membre de l'Institut. — De Lamoricière, général de division. — Chevé, ouvrier serrurier. — Gasselin de Fresnay, propriétaire. — Degousée, ingénieur civil. — Langlais, avocat. — Lorette (6), propriétaire. — Haureau (7), homme de lettres, bibliothécaire.

(1) A remplacé M. François Arago (option).
(2) A remplacé M. Lortet, démissionnaire.
(3) A remplacé M. Bastide (option).
(4) A remplacé M. Lamartine (option).
(5) A remplacé M. Ledru-Rollin (option).
(6) A remplacé M. Jules de Lasteyrie (option).
(7) A remplacé M. Armand Marrast.

SEINE. — Lamartine, ministre des affaires étrangères, membre du gouvernement provisoire. — Arago (François), ministre de la marine, membre du gouvernement provisoire. — Garnier-Pagès, ministre des finances, membre du gouvernement provisoire. — Marie, ministre des travaux publics, membre du gouvernement provisoire. — Carnot, ministre de l'instruction publique. — De Lasteyrie (Ferdinand), homme de lettres. — Vavin, liquidateur de la liste civile. — Berger, maire du 2e arrondissement. — Buchez, médecin, adjoint au maire de Paris. — De Cormenin, président au Conseil d'État. — Corbon, ancien typographe. — Caussidière, préfet de police. — Albert, ouvrier-membre du gouvernement provisoire. — Wolowski, professeur au Conservatoire des arts et métiers. — Peupin, horloger. — Ledru-Rollin, avocat, ministre de l'intérieur, membre du gouvernement provisoire. — Flocon, journaliste, membre du gouvernement provisoire. — Blanc (Louis), homme de lettres, membre du gouvernement provisoire. — Perdiguier (Agricol), menuisier, homme de lettres. — Coquerel, pasteur protestant. — Garnon, ancien notaire. — Lamennais, homme de lettres. — Guinard, homme de lettres, colonel de l'artillerie de la garde nationale. — Moreau (1), notaire. — Goudchaux (2), banquier, ancien ministre des finances. — Changarnier (3), général de division. — Leroux (Pierre) (4), homme de lettres. — Hugo (Victor) (5), membre de l'Institut. — Lagrange (Charles) (6), commerçant. — Boissel (7), ancien pharmacien. — Proudhon (8), homme de lettres. — Louis-Napoléon Bonaparte (9). — Fould (Achille) (10), banquier. — Raspail (11), chimiste.

SEINE-INFÉRIEURE. — Desjobert, agriculteur. — Lefort-Gonssolin, négociant. — Morlot, armateur. — Lebreton, bibliothécaire. — Osmont, négociant. — Levavasseur, armateur. — Cécille, vice-amiral. — Grandin (Victor), manufacturier. — Germonière, négociant. — Lefebvre (Pierre), filateur. — Girard, propriétaire. — Dargent, agriculteur. — Bautier, médecin. — Desmarest, contre-maître filateur. — Senard, avocat. — Randoing, manufacturier. — Thiers (12), ancien président du Conseil. — Loyer (13), négociant. — Dupin (Charles) (14), membre de l'Académie.

SEINE-ET-MARNE. — Lafayette (Georges), ancien officier. — Lafayette (Oscar), officier d'artillerie. — Drouyn de l'Huys, ancien ministre plénipotentiaire. — De Lasteyrie, propriétaire. — Chappon, ancien négociant. — Bastide (J.),

(1) A remplacé M. Dupont (de l'Eure) (option).
(2) A remplacé M. Armand Marrast (option).
(3) A remplacé M. Cavaignac (option).
(4) A remplacé M. Crémieux (option).
(5) A remplacé M. Bethmont (option).
(6) A remplacé M. Recurt (option).
(7) A remplacé M. Bastide (option).
(8) A remplacé M. Pagnerre (option).
(9) A remplacé M. Duvivier, décédé.
(10) A remplacé M. Schmit (élection annulée).
(11) A remplacé M. Béranger, démissionnaire.
(12) A remplacé M. Lamartine (option).
(13) A remplacé M. Dobremel, démissionnaire.
(14) A remplacé M. Lamartine (option).

sous-secrétaire d'État des affaires étrangères. — Portalis (Ang.), procureur général près la Cour d'appel de Paris. — Aubergé, agriculteur. — Bavoux, avocat.

Seine-et-Oise. — Pigeon, ancien officier d'artillerie, agriculteur. — Durand, préfet de Seine-et-Oise. — Landrin, procureur de la République à Paris. — Lécuyer, ouvrier mécanicien. — D'Albert de Luynes, propriétaire, membre de l'Institut. — Bezanson, notaire. — Lefebvre, maître de poste. — Berville, 1er avocat général près la Cour d'appel de Paris. — Pagnerre, éditeur, secrétaire général du gouvernement provisoire. — Remilly, avocat. — Barthélemy Saint-Hilaire, professeur au Collége de France, membre de l'Institut. — Flandin, avocat, ancien avocat général.

Sèvres (Deux-). — Baugier, propriétaire. — Blot, ancien filateur. — Boussi, avocat, ancien journaliste. — Charles aîné, cultivateur. — Chevallon, fabricant. — Demarçay, propriétaire, chimiste. — Maichain, médecin. — Richard (Jules), propriétaire.

Somme. — De Beaumont, ancien officier. — Creton, avocat. — Gaulthier de Rumilly, avocat. — Porion, avocat. — Tillette de Clermont, ancien officier. — Magnier, propriétaire. — Blin de Bourdon, ancien préfet. — Delatre, agriculteur. — Allard, notaire. — Randoing, manufacturier. — Morel Cornet, négociant. — Defourment, manufacturier. — Labordère, président du tribunal d'Amiens. — Dubois (Amable), médecin.

Tarn. — Carayon-Latour, propriétaire. — Tonnac, officier du génie. — De Voisins (Ét.), propriétaire. — Mouton, prêtre, professeur de théologie. — Rey, général de brigade. — Saint-Victor, ancien officier supérieur. — De Puységur, propriétaire, journaliste. — Marliave (1). — Boyer (2), avocat.

Tarn-et-Garonne. — De Malleville (Léon), ancien sous-secrétaire d'État de l'intérieur. — Faure-Dère, conseiller à la Cour d'appel de Toulouse. — Rous, ancien magistrat, journaliste. — De Tours, avocat. — De Cazalès, vicaire-général à Montauban. — Delbrel, médecin.

Var. — Maurel, propriétaire. — Guigues (Lucien), journaliste. — André (Marius), ouvrier du port de Toulon. — Alleman, banquier. — Arnaud (Henri), confiseur. — Philibert, avocat. — Cazy, vice-amiral. — Baume (Edmond), avocat à Paris. — Arène, avocat.

Vaucluse. — Laboissière, ancien négociant. — Raspail (Eugène), ingénieur. — Reynaud-Lagardette, propriétaire. — Pin (Elzéar), propriétaire, journaliste. — Bourbousson, médecin. — Gent (3), avocat, journaliste.

Vendée. — De l'Espinay, vicaire général de Luçon. — Moreau (Théodore), filateur. — Defontaine, ancien magistrat. — Roullié, avocat. — Bouhier de l'Écluse, avocat. — Luneau, avocat. — De Tinguy, propriétaire. — Parenteau, avocat. — Grelier-Dufougeroux, propriétaire.

Vienne. — Bonnin, ancien notaire. — Barthélemy, conseiller à la Cour

(1) A remplacé M. d'Aragon, décédé.
(2) A remplacé M. Giselard, décédé.
(3) A remplacé M. Perdiguier (option).

d'appel de Poitiers. — Bérenger, avocat. — Bourbeau, professeur à la Faculté de droit de Poitiers. — Pleignard, juge. — Junyen, ancien sous-préfet. — Proa (1), manufacturier. — Hennecart (2), propriétaire.

VIENNE (HAUTE-). — Dumas, colonel en retraite. — Maurat-Ballange, avocat. — Bac (Théodore), avocat. — Frichon, avocat. — Allègre, procureur général près la Cour de Limoges. — Texier, avocat. — Brunel, officier d'artillerie. — Coralli, avocat.

VOSGES. — Doublat, maître de forges. — Buffet, avocat. — Forel, filateur. — Boulay, avocat. — Hingray, imprimeur-libraire. — Najean, avocat. — Turck, médecin. — Houel, avocat. — Falatieu, maître de forges. — Huot, propriétaire. — Braux, avocat.

YONNE. — Guichard, médecin, agriculteur. — Larabit, ancien officier du génie. — Robert, propriétaire. — Rathier, ancien avoué. — Vaulabelle, homme de lettres. — Charton, homme de lettres, ancien chef de division à l'instruction publique. — Carreau, agriculteur. — Rampont (3). — Raudot (4).

ALGÉRIE. — Didier, avocat. — De Rancé, ancien chef d'escadron. — De Prébois, officier d'état-major. — Barrot (5) (Ferdinand), avocat.

MARTINIQUE. — Schœlcher, homme de lettres, ancien sous-secrétaire d'Etat de la marine. — Pory-Papy, avocat. — Mazulime, propriétaire.

Suppléant. — France, chef d'escadron.

GUADELOUPE. — Périnon, gouverneur de la colonie. — Dain (Charles), homme de lettres, avocat. — Mathieu (Louisy), propriétaire.

Suppléant. — Wallon, avocat, professeur.

GUYANE. — Jouannet-d'Orville, juge-président à Saint-Pierre.

SÉNÉGAL. — Durand (Valentin), négociant.

POSSESSIONS DE L'INDE. — Lecour, armateur.

ILE DE LA RÉUNION. — N. . . . . (6). — N. . . . .

Cette assemblée représentait les divers partis qui partageaient la France, à peu près dans les proportions suivantes :

Légitimistes.	130
Orléanistes, parti de la régence.	300
Républicains de la veille (comme on a dit). . . .	100
Républicains du lendemain, ou ralliés.	200
Socialistes, idéologues.	50
Masse flottante, indécise, appoint.	120
	900

On y voyait quatre nègres, ou hommes de couleur.

Les républicains dits de la veille, et la fraction socialiste formèrent, ce qu'en

(1) A remplacé M. Drault, décédé.
(2) A remplacé M. Jendy, démissionnaire.
(3) A remplacé M. Louis-Napoléon qui avait remplacé M. Marie.
(4) A remplacé M. de Cormenin (option).
(5) A remplacé M. Ledru-Rollin (option).
(6) Les représentants de l'île de la Réunion n'ont pas été élus.

souvenir de l'ancienne Constituante, on a appelé *la Montagne*, c'est-à-dire environ 150 voix.

Pour clore cet exposé de la *Constituante*, nous consignerons les formations de son bureau jusqu'à l'expiration de ses pouvoirs.

Présidents : Mai, M. Buchez (de la Seine); juin, M. Senard (de la Seine-Inférieure); juillet, M. Marie (de la Seine); du 12 juillet 1848 jusqu'à la fin de la Constituante (28 mai 1849), M. Armand Marrast (de la Haute-Garonne). L'Assemblée élut chaque mois six vice-présidents et six secrétaires. Les questeurs de la session furent MM. Degousée, Bureaux de Pusy, Lebreton (d'Eure-et-Loir). Ce dernier fut élu le 11 juillet en remplacement du général Négrier, tué dans les journées de juin. Secrétaires-rédacteurs, MM. Lagarde (Denis), Pourchel, Maurel-Duperré. Sécrétaire-général de la questure, M. Lemansois-Duprez.

Nous le répétons, ces élections pacifiquement accomplies dans la capitale, furent, sur divers points de la province, la cause de collisions et d'événements déplorables. Le sang coula à Rouen, à Limoges. Bon nombre des commissaires ou sous-commissaires du gouvernement provisoire usèrent, soit pour se faire nommer représentants, soit pour favoriser leurs amis ou leurs alliés, de moyens contre le scandale desquels s'insurgèrent les populations. Toutefois, l'ensemble, la grande majorité du pays usa de ce pouvoir nouveau dans des conditions de discipline et d'ordre qui semblèrent faire bien présager du brusque développement du suffrage électif. De nombreuses nominations furent doubles et triples. Les membres du gouvernement provisoire, le général Cavaignac et divers autres personnages populaires, eurent à opter entre plusieurs départements. M. de Lamartine fut nommé onze fois. Dans son ouvrage sur ces journées, l'illustre poète dit qu'il ne connaissait aucune de ces candidatures, bien que « s'il eût dit un mot, insinué un désir, fait un geste, il eût pu être nommé dans quatre-vingts départements.... » tant sa popularité était grande alors.

L'histoire inflexible veut que nous placions la roche Tarpéienne auprès de ce Capitole... En effet, comment expliquer que, quelques mois plus tard, lorsque cette Assemblée constituante dut céder la place à la nouvelle Assemblée législative, M. de Lamartine ne put trouver en France une seule élection pour y siéger, et que sa ville même, Mâcon, qu'il illustrait tant depuis vingt-cinq ans, par sa gloire littéraire, laissa plus tard, lors d'une réélection, une autre localité envoyer au parlement le fondateur de la République !

L'Assemblée nationale s'ouvrit le 4 mai. Un arrêté fixa de la façon suivante le costume de ses membres :

« Le gouvernement provisoire,

« Considérant que le principe de l'égalité implique l'uniformité de costume pour les citoyens appelés aux mêmes fonctions,

« Arrête :

« Les représentants du peuple porteront l'habit noir, le gilet blanc rabattu sur les revers, le pantalon noir et une ceinture tricolore en soie garnie d'une frange en or à graines d'épinard. Ils auront à la boutonnière gauche un ruban rouge sur lequel seront dessinés les faisceaux de la République.

« Fait en conseil de gouvernement, le 30 avril 1848. »

Il faut dire que cette enfantine contrefaçon des modes de 1794 n'eut aucune suite; à part deux ou trois excentriques qui s'affublèrent du gilet blanc à pointes, personne ne se soumit au décret.

L'ouverture de la session fut une cérémonie imposante. A dix heures et demie du matin, les différentes légions de la garde nationale et les bataillons de la garde mobile, la garde républicaine à pied et à cheval, ainsi que les quatre régiments qui formaient la garnison de Paris, se mirent en mouvement pour prendre les positions qui leur avaient été assignées. Le palais législatif et ses abords furent occupés de manière à en interdire l'approche à toute personne non munie d'une carte de représentant ou de journaliste. La haie de la force armée s'étendait à droite et à gauche, depuis la grille qui fait fait face au pont de la Concorde, jusqu'au ministère de la justice (en passant par le boulevart et la rue de la Paix), où se trouvait réuni le gouvernement provisoire. Vers midi, les représentants arrivèrent isolément, ou par petits groupes; à l'exception de trois ou quatre, qui portaient un brassard tricolore, et de M. Caussidière, qui avait le costume du décret, nul signe distinctif n'apparaissait parmi eux. Seulement le Père Lacordaire portait sa robe blanche de dominicain. A midi et demi, le gouvernement provisoire, précédé d'un escadron et de la musique de la 1re légion de la garde nationale, et par l'état-major du général Courtais, se mit en marche, avançant à pas lents par le boulevart, dont les côtés latéraux étaient encombrés d'une foule de curieux et d'enthousiastes. Les cris de : *Vive la République!* s'élevaient de cette foule, mêlés à ceux de : *Vive Lamartine!* car Lamartine était l'idole du jour. Le poète jouissait alors d'une de ces vastes popularités qui sont la préoccupation d'une époque, et son nom était également cher à l'Allemagne, à l'Italie, à l'Amérique. Pour l'Allemagne, ce nom était la paix; pour l'Italie, c'était l'espérance; pour l'Amérique, c'était la République, et pour la France, c'était la garantie contre la terreur....

Le cortége s'avança à travers ces acclamations; à la suite du gouvernement, se pressait une masse d'officiers de la garde nationale, d'élèves des écoles spéciales, les états-majors de la 1re division militaire et de la place, ayant en tête le général de division Foucher. La place, les terrasses des Tuileries, tous les espaces étaient encombrés de monde. Les gardes nationaux, formant les haies, semblaient animés par la joie. Des branches de lilas se balançaient au bout des fusils; des vivandières, habillées d'une façon pittoresque, circulaient dans les rangs.

Le doyen d'âge, M. Audry de Puyraveau, et six secrétaires, jouissant du privilége contraire, celui de la jeunesse (c'étaient MM. Fresneau, Astouin, Lagreval, Avond, Ferrouillat et Sainte-Beuve), prennent place au bureau.

Les huissiers invitent les représentants à prendre leur place.

Les tribunes publiques étaient envahies; toute la diplomatie était présente. Le canon se fit entendre... c'était le gouvernement provisoire qui arrivait. Le bureau se leva pour aller le recevoir. Dupont (de l'Eure) entre, appuyé sur MM. de Lamartine et Louis Blanc. Les autres chefs du pouvoir suivent. Alors

éclate dans cette salle le cri de : *Vive la République!* répété par une partie immense de l'Assemblée. Les tribunes s'unissent à cette exclamation qui dégage le gouvernement provisoire d'une grave responsabilité. M. Audry de Puyraveau ouvre la séance et donne la parole à M. Dupont (de l'Eure).

Celui-ci monte à la tribune, le plus profond silence s'établit; il lit le discours qui suit :

« Citoyens représentants du peuple, le gouvernement provisoire de la République vient s'incliner devant la nation, et rendre un hommage éclatant au pouvoir suprême dont vous êtes investis.

« Élus du peuple ! soyez les bienvenus dans la grande capitale, où votre présence fait naître un sentiment de bonheur et d'espérance qui ne sera pas trompé.

« Dépositaires de la souveraineté nationale, vous allez fonder nos institutions nouvelles sur les larges bases de la démocratie, et donner à la France la seule constitution qui puisse lui convenir, une constitution républicaine. (A ces mots, l'orateur est interrompu par les cris de : *Vive la République!* répétés dans toute la salle et dans les tribunes.)

« Mais, après avoir proclamé la grande loi politique qui va constituer définitivement le pays, comme nous, citoyens représentants, vous vous occuperez de régler l'action possible et efficace du gouvernement dans les rapports que la nécessité du travail établit entre tous les citoyens, et qui doivent avoir pour bases les saintes lois de la justice et de la fraternité.

« Enfin, le moment est arrivé pour le gouvernement provisoire de déposer entre vos mains le pouvoir illimité dont la révolution l'avait investi. Vous savez si, pour nous, cette dictature a été autre chose qu'une puissance morale, au milieu des circonstances difficiles que nous avons traversées.

« Fidèles à notre origine et à nos convictions personnelles, nous n'avons pas hésité à proclamer la République naissante de février.

« Aujourd'hui, nous inaugurons les travaux de l'Assemblée nationale à ce cri qui doit toujours la rallier : *Vive la République!* »

Les dernières paroles de ce discours sont suivies de nouveaux cris de : *Vive la République!*

Le lendemain 389 suffrages sur 727 votants portèrent à la présidence de la Chambre M. Recurt, ex-carbonaro, ex-saint-simonien, en dernier lieu adjoint au maire de Paris, inféodé à la politique du *National*, et collaborateur de M. P.-C. Roux, pour *l'Histoire parlementaire de la Révolution*. MM. Recurt, Cavaignac, Corbon, Guinard, Cormenin et Senard, furent nommés vice-présidents. Le secrétariat fut confié à MM. Peupin, Robert (des Ardennes), Degeorge, Félix Pyat (qui donna sa démission et fut remplacé par M. Ed. Lafayette), Lacrosse et Emile Pean. Le parti du *National* eut ainsi toute la direction de l'Assemblée. La vérification des pouvoirs absorba les premiers instants de cette Assemblée à laquelle M. de Lamartine, au nom de M. Dupont (de l'Eure), exposa à larges traits la révolution du 24 février, ses causes, son caractère, son but, les difficultés que le gouvernement rencontra, les intentions qui l'animaient. Préface des comptes rendus que chaque ministre devait ensuite prononcer, ce discours ne pouvait avoir qu'un caractère de hautes et brillantes généralites; mais ce fut une sorte d'épopée écrite dans ce grand et noble style que chacun connaît. L'Assemblée en applaudit maint passage avec transport. M. Ledru-Rollin, succédant à M. de Lamartine, vint ensuite exposer ses mesures, où l'on reconnut plutôt le chef de parti que l'homme d'Etat. M. Crémieux en fit

autant pour la justice, et M. Garnier-Pagès pour les finances, justifiant comme il put le fameux impôt de 45 centimes; M. Marie fit l'éloge des ateliers nationaux, ce chaos qui enfanta la guerre civile; M. Carnot exposa ce qu'il avait fait pour l'instruction publique, et M. Louis Blanc fit de même pour les travaux de la commission du Luxembourg. Chacun expliqua ou justifia ses actes, devant une Assemblée évidemment disposée à trouver tout bien, dans un état de choses qui avait valu à un si grand nombre de ses membres un mandat inattendu. Le compte-rendu de l'organisation du travail, déclamation sans intérêt et sans portée, fut cependant accueilli avec une extrême froideur.

Le 7 mai, le gouvernement provisoire résigna entre les mains de l'Assemblée nationale les pouvoirs qu'il tenait des circonstances.

M. de Lamartine crut ne pouvoir quitter son portefeuille sans offrir à l'Assemblée son manifeste en action, comme contre-partie du manifeste théorique répandu en Europe trois mois auparavant. Nous y remarquons ces passages, dignes d'être recueillis :

« Il y a deux natures de révolutions dans l'histoire : les révolutions de « territoire et les révolutions d'idées; les unes se résument en conquêtes et « en bouleversement de nationalités et d'empires; les autres se résument en « institutions. Aux premières la guerre est nécessaire; aux secondes la paix, « mère des institutions du travail et de la liberté, est précieuse et chère; quel- « quefois cependant les changements d'institutions qu'un peuple opère dans « ses propres limites deviennent une occasion d'inquiétude et d'agression « contre lui de la part des autres peuples et des autres gouvernements, ou « deviennent une crise d'ébranlement et d'irritation chez les nations voisi- « nes. Une loi de la nature veut que les vérités soient contagieuses et que « les idées tendent à prendre leur niveau comme l'eau. Dans ce dernier cas « les révolutions participent pour ainsi dire des deux natures de mouvements « que nous avons signalées; elles sont pacifiques comme les révolutions « d'idées ; elles peuvent être forcées de recourir aux armes comme les révo- « lutions de territoire; leur attitude extérieure doit correspondre à ces deux « nécessités de leur situation; elles sont inoffensives, mais elles sont debout; « leur politique peut se caractériser en deux mots, une diplomatie armée.

« Ces considérations ont déterminé dès la première heure de la République « les actes et les paroles du gouvernement provisoire dans l'ensemble et les « détails de la direction des affaires extérieures. Il a voulu et il a déclaré « qu'il voulait trois choses : la République en France, le progrès naturel du « principe libéral et démocratique avoué, reconnu, défendu dans son exis- « tence et dans son droit, à son heure, enfin la paix, si la paix était possible, « honorable, et sûre à ces conditions. »

Après ce préambule, M. de Lamartine examine la situation de toutes les puissances européennes au moment où éclata la révolution chez nous. Puis il en arrive à l'examen des modifications qu'a causées chez ces puissances le brusque contre-coup de notre révolution. Il peint les conséquences possibles

ou probables de la lutte des idées nouvelles contre les traditions, absolues ici, religieuses là, privilégiées partout. Après quoi il conclut de la façon suivante :

« La République a compris du premier mot la politique nouvelle que la « philosophie, l'humanité, la raison du siècle devaient inaugurer enfin par « les mains de notre patrie entre les nations. Je ne voudrais pas d'autre « preuve que la démocratie a été l'inspiration divine et qu'elle triomphera « en Europe aussi rapidement et aussi glorieusement qu'elle a triomphé à « Paris. La France aura changé de gloire, voilà tout.

« Si quelques esprits encore arriérés dans l'intelligence de la véritable « force et de la véritable grandeur, ou impatients de presser la fortune de la « France, reprochaient à la République de n'avoir pas violenté les peuples « pour leur offrir à la pointe des baïonnettes une liberté qui aurait ressemblé « à la conquête, nous leur dirons : Regardez ce qu'une royauté de dix-huit « ans avait fait de la France, regardez ce que la République a fait en moins « de trois mois ! Comparez la France du 23 juillet à la France du 6 mai ! et « prenez patience même pour la gloire, et donnez du temps au principe qui « travaille, qui combat, qui transforme et qui assimile le monde pour vous !

« La France extérieure était emprisonnée dans des limites qu'elle ne pou- « vait briser que par une guerre générale. L'Europe, peuples et gouverne- « ments étaient un système d'une seule pièce contre nous ; nous avions cinq « grandes puissances compactes et coalisées par un intérêt anti-révolution- « naire commun contre la France. L'Espagne était placée comme un enjeu « de guerre entre ces puissances et nous. La Suisse était trahie. L'Italie ven- « due, l'Allemagne menacée et hostile. La France était obligée de voiler sa « nature populaire et de se faire petite, de peur d'agiter un peuple ou d'in- « quiéter un roi ; elle s'affaissait sous une paix dynastique et disparaissait du « rang des premières individualités nationales, rang que la géographie, la « nature et surtout son génie lui commandent de garder.

« Ce poids soulevé, voyez quelle autre destinée lui fait la paix républicaine. « Les grandes puissances regardent avec inquiétude d'abord, et bientôt avec « sécurité, le moindre de ses mouvements. Aucune d'elles ne proteste contre « la révision éventuelle et légitime des traités de 1815 qu'un mot de nous a « aussi bien effacés que les pas de cent mille hommes. L'Angleterre n'a plus « à nous soupçonner d'ambition en Espagne. La Russie a le temps de réflé- « chir sur la seule revendication désintéressée qui s'élève entre ce grand em- « pire et nous : la reconstruction constitutionnelle d'une Pologne indépen- « dante. Nous ne pouvons avoir de choc au nord qu'en y défendant, en « auxiliaires dévoués, le droit et le salut des peuples slaves et germaniques. « L'empire d'Autriche ne traite plus que de la rançon de l'Italie. La Prusse « renonce à grandir autrement que par la liberté. L'Allemagne échappe tout « entière au tiraillement de ces puissances et constitue son alliance natu- « relle avec nous. C'est la coalition prochaine des peuples adossés par néces- « sité à la France, au lieu d'être tournée contre nous comme elle l'était par

« la politique des cours. La Suisse se fortifie en se concentrant. L'Italie en-« tière est debout et presque libre, un cri de détresse y appellerait la France, « non pour conquérir, mais pour protéger; la seule conquête que nous vou-« lions au-delà du Rhin et des Alpes, c'est l'amitié des populations affran-« chies.

« En un mot, nous étions trente-six millions d'hommes isolés sur le conti-« nent; aucune pensée européenne ne nous était permise, aucune action « collective ne nous était possible; notre système était la compression, l'ho-« rizon était court, l'air manquait comme la dignité à notre politique. Notre « système d'aujourd'hui c'est le système d'une vérité démocratique qui « s'élargira aux proportions d'une foi sociale universelle. Notre horizon c'est « l'avenir des peuples civilisés, notre air vital c'est le souffle de la liberté « dans les poitrines libres de tout l'univers. Trois mois ne se sont pas écou-« lés, et si la démocratie doit avoir la guerre de trente ans comme le protes-« tantisme, au lieu de marcher à la tête de trente-six millions d'hommes, la « France, en comptant dans son système d'alliés, la Suisse l'Italie, et les « peuples émancipés de l'Allemagne, marchera à la tête de quatre-vingt-« huit millions de confédérés et d'amis. Quelle victoire aurait valu à la « République une pareille confédération conquise sans avoir coûté une vie « d'homme et cimentée par la conviction de notre désintéressement. La « France à la chute de la royauté s'est relevée de son abaissement comme un « vaisseau chargé d'un poids étranger se relève aussitôt qu'on l'en a soulagé.

« Tel est, citoyens, le tableau exact de notre situation extérieure actuelle. « Le bonheur ou la gloire de cette situation sont tout entiers à la République. « Nous en acceptons seulement la responsabilité, et nous nous féliciterons « toujours d'avoir paru devant la représentation du pays en lui remettant la « paix, en lui assurant la grandeur, les mains pleines d'alliances, et pures de « sang humain ! »

Ces splendides et généreuses paroles furent reçues avec les doubles applaudissements des députés de la nation et du peuple entassé dans les tribunes.

L'Assemblée n'était pas en mesure de substituer sur-le-champ à l'autorité dont expiraient les pouvoirs, un gouvernement régulier et définitif. Mais ce pouvoir devait émaner de la Constitution, laquelle était encore à faire. En attendant que les nouveaux représentants de la nation aient pu donner au pays les institutions et la forme de gouvernement qui devaient ressortir de la révolution dernière, il était impérieux de pourvoir aux nécessités de l'intérieur. La combinaison qui devait être présentée pour cette fin, consistait à créer une commission ou conseil intérimaire de gouvernement, dont les membres se borneraient à décider, sous leur responsabilité, les questions politiques, et nommeraient les secrétaires et sous-secrétaires d'Etat chargés de diriger les départements ministériels. Cette commission pouvait être composée de trois ou de cinq membres, comme une sorte de directoire. Cette combinaison offrait donc une sorte de double gouvernement de ministres et de directeurs. L'auteur de cette idée était M. Martin (de Strasbourg).

Le 8 mai, M. Dornès, du *National*, monta à la tribune et lut une proposition tendant à déclarer immédiatement et sans discussion :

1° Que le gouvernement provisoire avait bien mérité de la patrie ;

2° Qu'une commission exécutive de cinq membres serait constituée pour succéder au gouvernement provisoire ;

3° Que les cinq membres seraient MM...

Les noms prononcés par l'orateur se perdirent dans une véritable tempête de cris, de réclamations, de récriminations même, tendant à prouver que l'Assemblée ne se sentait pas disposée à voter ainsi d'enthousiasme d'aussi graves questions. Absoudre un gouvernement sans le juger, c'était encore le moins ! mais improviser à la minute un nouveau pouvoir, créer par assis et lever un directoire, parut une chose exorbitante. La séance dut être interrompue par le président Buchez, tant elle était devenue confuse et bruyante. A la reprise, M. Dornès avait consenti à sacrifier une partie de sa proposition, celle qui tendait à faire décréter cinq directeurs ; mais il persistait à ce que des remercîments fussent adressés au gouvernement provisoire. Un certain nombre de membres, habitués aux affaires, semblaient penser qu'avant de voter ces remercîments, il conviendrait d'examiner les actes. Ce scrupule fait éclore une foule de propositions et de sous-propositions plus bizarres les unes que les autres. Un orateur demande que les remercîments soient *provisoires*, comme le gouvernement lui-même..., et qu'en les votant on puisse se réserver le droit de blâmer les actes. Pareille bouffonnerie n'était pas digne des circonstances. On finit par décider qu'une commission examinerait les propositions déposées, et que rapport en serait fait le lendemain.

Dans cette même séance, le président lut une lettre du poète Béranger qui donnait sa démission. Avec la maligne bonhomie de son esprit gaulois, Béranger prétextait dans cette lettre « qu'il n'avait pas fait les *études spéciales* suffisantes pour devenir législateur. » L'Assemblée trouva sans doute cette défaite de mauvais aloi.... Elle refusa la démission. Le poète dut donc rester représentant malgré lui. C'eût été le sujet d'un nouveau couplet à ajouter à la chanson si connue : *Ce que veut la Liberté*..... On sait que plus tard, à la suite d'une insistance nouvelle, cette chère liberté de n'être rien, qui semble le rêve et la douce philosophie de l'illustre chansonnier, lui fut enfin rendue.

Le lendemain, sur le rapport de la commission nommée *ad hoc*, l'Assemblée décida, à la majorité de 481 voix contre 385, qu'une commission du gouvernement serait choisie au scrutin, commission composée de cinq membres revêtus du pouvoir exécutif, et conséquemment nommant les ministres. C'était la proposition Dornès qui avait ainsi prévalu.

L'élection donna le pouvoir, toujours provisoire, la Constitution pouvant seule amener un état de choses plus définitif dans l'intention, aux noms qui suivent :

Arago, par 725 voix, Garnier-Pagès, 715, Marie, 702, de Lamartine, 643, Ledru-Rollin, 458.

M. de Lamartine ayant déclaré ne pas vouloir se séparer de M. Ledru-Rollin,

peut-être dans la crainte d'une réaction de la démocratie contre un pouvoir où elle ne serait pas représentée, vit, par cet acte, s'amoindrir une popularité qui, peu de jours auparavant, n'avait pas de limite.

Ainsi, M. de Lamartine, que deux millions de voix avaient envoyé à la Chambre, comme le sauveur du pays, n'arrivait que le quatrième par l'élection de ses co-élus du suffrage universel! Profond sujet de méditation, qu'un enseignement plus grand, plus inexorable encore, devait suivre, comme nous l'avons précédemment rappelé, aux élections de l'Assemblée législative.....

Les quintumvirs formèrent le ministère comme suit ·

Affaires étrangères: M. Jules Bastide; sous-secrétaire d'Etat : M. Jules Favre;

Intérieur : M. Recurt; sous-secrétaire d'Etat : M. Carteret;

Justice : M. Crémieux;

Instruction publique : M. Carnot; sous-secrétaire d'Etat : M. Jean Reynaud;

Guerre, intérim : M. le lieutenant-colonel Charras;

Marine : le vice-amiral Casy;

Agriculture et commerce : M. Ferdinand Flocon;

Finances : M. Duclère;

Cultes : M. Bethmont;

Travaux publics : M. Trélat.

Ces ministres étaient, au point de vue administratif au moins, des hommes parfaitement nouveaux. Les amis du *National* s'y trouvaient en majorité.

Le gouvernement ainsi reconstitué, M. Louis Blanc et son ami Albert donnèrent leur démission de président et de vice-président de la commission du Luxembourg. M. Louis Blanc demanda à l'Assemblée de substituer à cette commission un ministère du travail et du progrès. M. Peupin tirant sur les siens, repoussa cette demande. M. Armand Marrast conserva la mairie de Paris, comme M. Caussidière la préfecture de police. M. Pagnerre qui s'était, depuis le 24 février, signalé par d'infatigables services rendus au gouvernement, dans le rôle plus important qu'apparent de secrétaire général, conserva ce titre auprès de la commission exécutive, mais avec voix délibérative.

A peine cette réorganisation du gouvernement était-elle rendue publique, que Paris retentit de nouvelles venues de la Pologne, et auxquelles les journaux avancés donnèrent une importance d'abord inexpliquée. On apprit à la fois et la défaite des corps francs de Posen, et le désastre de Cracovie. Les clubs s'exaltèrent à ces nouvelles. Les démocrates exprimèrent hautement leurs sympathies pour la Pologne, et promirent leur appui aux quelques compagnons d'armes de Mieroslawski venus à Paris pour faire un dernier appel à la générosité du gouvernement français. Bientôt tous les journaux républicains publièrent la note suivante :

« Une imposante manifestation se prépare en faveur de la Pologne pour samedi prochain, 13 mai. Tous les clubs de Paris doivent porter ensemble une adresse à l'Assemblée nationale. Les amis de la Pologne sont invités à se ren-

dre samedi, à 11 heures, place de la Bastille. Le cortége se mettra immédiatement en marche en suivant les boulevarts. Des mesures seront prises pour que le plus grand ordre soit observé. »

Le lendemain, la Chambre discuta la nomination des dix-huit membres de la commission chargée de rédiger le projet de Constitution.

Mais Paris se préoccupait de la manifestation en faveur de la Pologne. C'est que devant chaque gouvernement qui s'établit en France, il semble que cette épineuse question doive revenir comme une pierre de touche avec laquelle on l'éprouve. Déjà, sur plusieurs points de la ville, des ouvriers se réunissent et veulent demander une intervention à main armée.

L'autorité s'émeut. Le rappel est battu; l'agitation continue, et on crève les caisses des tambours. Vers une heure, des délégués des ouvriers font remettre à M. Buchez une pétition dans le sens qu'on a dit. Les fonds, déjà si bas, tombent encore : le 3 pour 100 est à 46 fr., et le 5 pour 100 à 68 fr. 25 c.

Le 13, il y eut une première démonstration d'environ 10,000 hommes qui parcoururent toute la ligne des boulevarts, depuis la Bastille jusqu'à la Madeleine, en criant : *Vive la Pologne!* Cette manifestation se dissipa en présence de M. Vavin, représentant du peuple, qui reçut la pétition et fit un discours dans lequel il déclara que la France abdiquerait son grand nom, si elle ne venait pas en aide à la nation dont les malheurs provoquaient à ce point les sympathies du peuple.

Le soir et le lendemain, cette question polonaise fut le texte de tous les discours, de toutes les discussions des clubs. Là le comité centralisateur prit l'initiative d'une manifestation fixée pour le jour suivant.

Il fut convenu que cette manifestation aurait lieu sans armes. Toutefois, on décida que, si la garde nationale tentait de s'opposer à la libre exécution du décret sur les pétitions, *on aurait recours à la force.* A cet effet, les sections de la société des droits de l'homme furent mises en permanence.

« Le prétexte, — dit un historien, — pour cette troisième journée, était admirablement choisi. Il n'était plus question, cette fois, de socialisme ou d'organisation du travail. Il s'agissait de convier l'Assemblée nationale à se prononcer pour ou contre l'émancipation des nationalités, pour ou contre la liberté des peuples. »

Un autre historien, mieux placé pour juger la situation, lorsque, toutefois, sa préoccupation personnelle ne vient pas influer sur ses récits, explique comme suit la situation relativement à cette question-prétexte : « A peine le nouveau gouvernement avait-il eu le temps, — dit-il,—de saisir les rênes de l'administration, brisées et confuses, que les circonstances prouvèrent combien la sécurité était trompeuse, combien le sol révolutionnaire de Paris pouvait aisément engloutir une souveraineté qui lui déplaisait déjà. »

En effet, le gouvernement provisoire avait décrété une fête militaire et nationale pour le jour où la représentation serait installée dans Paris. Il voulait que la capitale, debout et armée, accueillît la France, dans ses représentants, par un salut solennel; il voulait que la représentation souveraine passât la

revue des innombrables baïonnettes civiques, qui devaient se courber devant elle, et la protéger ensuite contre les factions; il voulait, enfin, qu'une acclamation mémorable s'élevât d'un million de voix, pour reconnaître la souveraineté de la France dans ses représentants.

Des dispositions mal calculées par les exécuteurs des préparatifs de cette cérémonie du Champ-de-Mars, l'avaient fait proroger au 14 mai. Le sol du champ de la fédération, mal nivelé, aurait fait courir des dangers à la masse immense de population que cette fête devait rassembler.

Le 12 mai, le ministre de l'intérieur, M. Recurt, annonça de nouveau que la fête serait ajournée par nécessité au 21 mai. Les députations des gardes nationales des départements déjà arrivées à Paris s'irritèrent, murmurèrent, portèrent leurs plaintes dans les lieux publics, agitèrent enfin la surface de Paris. Les chefs du parti de l'agitation épièrent ces symptômes et y virent des éléments auxiliaires de perturbation. Les meneurs des clubs, les démagogues partisans de la guerre, jusque-là déçus dans leurs plans d'incendie général de l'Europe, cherchaient un mot d'ordre pour soulever le peuple : ils le trouvèrent dans le nom de la Pologne. Depuis quinze ans, le peuple était accoutumé à répondre à ce nom. Il signifiait, pour le peuple, oppression d'une race humaine, et vengeance de la tyrannie. Des hommes importants de l'Assemblée, tels que MM. Vavin, Wolowski, de Montalembert, étaient les patrons de cette cause; ces patronages au-dedans encourageaient les réclamations du dehors. Les factieux s'emparèrent de ces dispositions du peuple pour lui conseiller une manifestation en faveur de la Pologne.

« Ils donnèrent rendez-vous pour le 11 mai à tous les clubs et à tous les amis de la Pologne sur la place de la Bastille. De là, après avoir signé une pétition à l'Assemblée pour demander la déclaration de guerre à la Russie, c'est-à-dire la conflagration du continent et la coalition de toutes les puissances contre la République, ils se mettraient en marche par les boulevarts, rallieraient en passant les masses encore tumultueuses de Paris, et viendraient apporter à la barre de l'Assemblée la pétition du peuple.

« Les Polonais eux-mêmes, quoique ayant obtenu déjà d'immenses répatriations par l'influence de la République dans le duché de Posen et dans la Gallicie, n'étaient pas étrangers à ce mouvement. Le gouvernement était informé que des émissaires des clubs polonais de Cracovie partaient avec la mission de susciter une pression sur l'Assemblée nationale à Paris pour la contraindre à déclarer la guerre en leur faveur. Après avoir formé ce rassemblement tumultueux, les meneurs de clubs et les démagogues se proposaient de demander à défiler dans l'Assemblée, à l'imitation des défilés insurrectionnels dans la Convention, les jours de crime.

« Le gouvernement était résolu à s'y opposer. Une pétition apportée par 100,000 hommes est une oppression et non un vote. Les partis politiques, les républicains exaltés ou modérés voyaient avec la même horreur ce projet d'émeute déguisée. Ce complot d'émeute n'avait aucune intelligence dans la

garde nationale, ni dans la garde mobile. C'était une tentative des partis désespérés... »

La nuit qui précéda le jour fixé pour la manifestation, le gouvernement donna les ordres jugés nécessaires au général Courtais, commandant de la garde nationale, et aux généraux Tampour et Foucher, le premier, commandant la garde mobile, le second, commandant les troupes réunies à Paris.

Au reste, il était impossible de faire de la conspiration plus franche et plus au grand jour que ne le faisaient les meneurs de la manifestation. Dans les journées qui précédèrent, on lisait partout affichée la proclamation suivante :

AUX DÉMOCRATES.

« La manifestation démocratique en faveur de la Pologne aura lieu lundi, 15 courant.

« Les citoyens se réuniront place de la Bastille.

« Le comité centralisateur : HUBER, président; DANDURAND, DEBRAY, vice-présidents; GUYTON, LYON, LAMBERT, secrétaires. »

Le gouvernement répondit le 14 mai au soir par la proclamation suivante.

« Citoyens,

« La République est fondée sur l'ordre; elle ne peut vivre que par l'ordre.

« Avec l'ordre seul vous aurez le travail.

« Avec l'ordre seul la grande question de l'amélioration du sort des travailleurs peut être éclairée et résolue.

« Cette vérité, vous l'avez comprise. La France tout entière a applaudi à votre attitude, à la fois si résolue et si calme.

« Du jour où des manifestations extérieures, résultats inévitables du premier jour d'une révolution, ont cessé, la confiance a commencé à renaître, et avec elle le commerce et l'industrie.

« Cependant, depuis hier, Paris a revu quelques attroupements qui ont jeté dans les esprits des inquiétudes nouvelles. Paris s'en est étonné, non effrayé.

« Citoyens, la République est vivante, le pouvoir est constitué, le peuple tout entier se meut au sein de l'Assemblée nationale. Le droit et la force sont là; ils ne sont pas, ils ne peuvent pas être ailleurs.

« Pourquoi donc des attroupements ?

« Le droit de réunion, le droit de discussion, le droit de pétition sont sacrés; ne les compromettez pas par des agitations extérieures et imprudentes, qui ne peuvent rien ajouter à leur force.

« Citoyens, la tranquillité publique est la garantie du travail, la sauvegarde de tous les intérêts; la commission du pouvoir exécutif, convaincue que toute excitation à des manifestations illégales ou insensées tue le travail et compromet l'existence du peuple, saura maintenir avec vigueur et partout la tranquillité menacée.

« La commission, pour l'accomplissement de ce devoir, fait appel à tous les hommes sincèrement républicains; elle compte sur cet excellent esprit de la population parisienne, qui a jusqu'ici protégé et protégera encore la révolution aussi bien contre la réaction que contre l'anarchie.

« *Les membres de la commission du pouvoir exécutif,*

« ARAGO, GARNIER-PAGÈS, MARIE, LAMARTINE, LEDRU-ROLLIN.

« *Le secrétaire,* PAGNERRE. »

Mais nous voici à la journée du 15 mai. Depuis le 1er prairial il ne s'était, en France, passé rien de pareil. Le gouvernement, bien dûment averti, a, comme on le va voir, échoué dans ses mesures : l'Assemblée nationale a été envahie... Mais faisons rapidement ce récit.

Les démocrates, convoqués pour dix heures, arrivèrent au nombre de 5

à 6,000 sur la place de la Bastille. Les drapeaux des corporations diverses ou des clubs flottaient sur les têtes, mêlés aux couleurs polonaises, italiennes et autres. Une masse immense de spectateurs encombrait les boulevarts, recherchant l'émeute comme un spectacle auquel on commençait à être habitué.

A peine la manifestation se fut-elle mise en marche, que commencèrent les cris de : *Vive la République démocratique! vive Ledru-Rollin! vive Louis Blanc!*

De place en place, on voyait dans cette masse briller, sous les rayons d'un splendide soleil, les épaulettes d'argent des officiers de la garde nationale. Le cortége, grossi, sur la route, était d'environ 12,000 individus. Lorsqu'il eut atteint le théâtre des Variétés, il faut dire que quelques-unes des députations de province, venues pour la fête annoncée et remise, se mêlèrent à ce cortége pour faire acte d'opposition au gouvernement..... peut-être à cause de l'augmentation imprévue de leurs frais d'auberge! La manifestation atteignit la place de la Concorde vers une heure.

Contre toute prévision, contre toute prudence, peut-on dire, la Chambre des représentants était sans armes. C'était là une faute inexplicable. 150 à 200 gardes mobiles à peine occupaient le pont. On a diversement cherché à expliquer cette inertie du gouvernement. On a dit que ce gouvernement ne voulait pas entraver une manifestation propre à donner à une Assemblée qui débutait timidement, une impulsion vers les mesures propres à consolider la situation nouvelle. On a aussi prétendu, par ailleurs, que le coup était particulièrement monté contre les hommes qu'il n'avait pas été possible de saisir le 17 mars ni le 16 avril.....

On rapporte que le 14 au soir, le général Courtais avait voulu faire convoquer 1,000 hommes par légion de la garde nationale, mais que M. Marrast avait déclaré que 500 hommes suffiraient.

Quoi qu'il en soit, le demi-bataillon de gardes mobiles qui seul défendait l'approche de la Chambre par le pont de la Concorde, ne put tenter une résistance sérieuse. La tête de colonne perça aisément cette faible barricade d'hommes, et livra passage au corps insurrectionnel dont la queue se tordait encore à l'angle de la Madeleine, sur le boulevart.

A l'approche du peuple, les questeurs donnèrent ordre de fermer les grilles de la façade du palais Bourbon. La tête de colonne obliqua devant cet obstacle, et prit la rue de Bourgogne, pour se présenter à la porte qui donne sur la place. En un instant la garde mobile qui se trouvait sur ce point, et qui voulut faire résistance, fut culbutée. Le poste intérieur eut cependant le temps de fermer la porte, de sorte que l'Assemblée nationale se trouva protégée, d'un côté, par cette porte, de l'autre, par la grille de la façade du pont.

Mais aux deux côtés de la porte de la place se trouvent des ouvertures, assez semblables à des fenêtres, et élevées d'environ six pieds du sol. Ces ouvertures, bien que défendues par des artichauds de fer, ne tardèrent pas à être escaladées.....

Les cours intérieures présentaient le tableau d'un désordre effroyable. Les

gardes nationaux en petit nombre qui s'y trouvaient couraient aux armes; des représentants sortis de la salle se mêlaient à eux, cherchant à se rendre compte du péril; les chevaux des ordonnances, qu'on ne savait par où faire sortir pour porter des ordres, se mêlaient à une cohue où tout le monde commandait, où personne n'obéissait....

Bientôt les têtes des escaladeurs parurent aux ouvertures dont il vient d'être parlé. Les gardes nationaux et mobiles s'avancèrent pour repousser l'invasion de la cour; mais l'ordre fut donné aux défenseurs de remettre la baïonnette au fourreau....? Qui donna cet ordre étrange? Le général Courtais, dit-on.....

En ce moment il est juste de dire que l'Assemblée présentait encore un aspect assez calme. MM. Ledru-Rollin, Lamartine et les ministres assistaient à la séance, tandis que MM. Arago, Marie, Garnier-Pagès et Pagnerre étaient en permanence au Luxembourg.

On venait de faire le dépôt des nombreuses pétitions en faveur de la Pologne. L'ordre du jour appelant les interpellations de M. Ch. d'Aragon sur l'Italie, et de M. Wolowski sur la Pologne, ce dernier, ami de M. Odilon-Barrot et beau-frère de M. Léon-Faucher, avait prononcé à la tribune les paroles suivantes :

« Citoyens représentants, jamais peut-être question plus grave et plus solennelle n'a été soulevée devant vous que celle que j'y dois présenter : elle peut porter dans ses plis la paix ou la guerre....

« Soyez certains que je n'oublierai, dans les paroles que j'ai à vous adresser, aucun des devoirs que m'impose une réserve qui sera le résultat de ma position personnelle dans cette question.

« Je ne me dissimule point les difficultés du problème, et cependant je l'apporte avec confiance devant vous, car je crois que toutes les idées, que toutes les pensées sont à l'unisson sur cette grande question. Je ne ferai à personne dans cette enceinte l'injure de supposer qu'il ne soit pas entièrement dévoué, fortement dévoué à la cause de la Pologne. »

Pendant que l'orateur prononçait cette dernière phrase, des cris de : *Vive la Pologne!* poussés par le peuple qui s'avançait vers l'Assemblée, se firent entendre. Plusieurs représentants quittèrent leurs places pour aller voir ce qui se passait au-dehors. M. Wolowski reprit :

« La France, citoyens, est le cœur des nations; elle sent, en quelque sorte, en elle les pulsations de l'humanité tout entière. Et c'est surtout lorsqu'il s'agit d'une nation à laquelle on a décerné, avec raison, ce nom de FRANCE DU NORD, lorsqu'il s'agit d'un peuple où toutes les idées, toutes les tendances sont communes avec le peuple de France; lorsqu'il s'agit d'un peuple qui a toujours appuyé la même cause, qui a toujours versé son sang avec vous sur tous les champs de bataille, que je suis certain de rencontrer ici les plus vives, les plus profondes sympathies. La seule question qui me paraisse devoir être agitée, c'est celle des *moyens à prendre pour réaliser* ce que nous voulons tous, un accord unanime pour *réaliser* le plus promptement *la restauration de la Pologne*. Mais il faut que je commence par protester avec énergie contre des imputations contenues dans les pièces qui ont été déposées aux archives par le ministre des affaires étrangères. Ces fragments de correspondance tendraient à enlever à la Pologne son bien le plus précieux, son trésor le plus cher, les sympathies méritées qu'elle a rencontrées jusqu'ici dans le monde entier. »

Les cris du dehors redoublaient avec violence, et l'Assemblée, en proie à de vives préoccupations, écoutait à peine M. Wolowski qui, d'une voix émue, continua :

« La France ne craint pas la guerre; la France, avec son armée de cinq cent mille hommes, avec la garde nationale qui est le peuple tout entier, ne craint pas la guerre, et c'est pour

cela qu'elle peut imposer sa pensée, son idée, sans recourir à ce qui devait être la dernière raison de la monarchie. La France, par sa force que personne ne peut contester, la France usera de cette politique véritablement républicaine qui, avant tout, a confiance dans la puissance de l'idée, dans la puissance de la justice... »

Le tumulte prenait des proportions effrayantes. M. Wolowski poursuivit imperturbablement :

« La question polonaise n'est pas seulement, comme on voudrait quelquefois le faire supposer, une question chevaleresque. Dans la question de la Pologne, la raison confirme ce que le cœur inspire. *Le peuple, avec un instinct admirable, a été droit au nœud de la question ; il a parfaitement compris que dans la restauration de la Pologne se rencontrera l'assise la plus ferme de la paix et de la liberté de l'Europe entière....* »

Il était, à coup sûr, assez étrange de voir un orateur d'opinions modérées se faire ainsi l'avocat, l'introducteur presque, de la manifestation qui grondait au dehors. M. Wolowski était-il dupe du prétexte choisi par les démagogues? On ne saurait le croire. Quoi qu'il en soit, il termina ainsi :

« Je dis que la pensée populaire a admirablement saisi le nœud de la question, et l'a résolue, en liant *l'idée de la résurrection de la Pologne à l'idée de la liberté...*

« En effet, le rétablissement de la Pologne est la seule garantie d'une paix durable, et de *l'émancipation définitive des nations...* »

Mais en ce moment l'orateur est interrompu par un bruit qui étouffe sa voix. M. Degousée, questeur, s'élance à la tribune, et annonce que la garde nationale qui devait défendre l'Assemblée a mis bas les armes. Et à peine a-t-il prononcé ces paroles, à l'audition desquelles presque tous les représentants s'étaient levés, qu'un tumulte épouvantable a lieu dans les couloirs et dans les dégagements de la Chambre..... Voici ce qui venait de se passer :

Le général Courtais avait, paraît-il, obtenu du président Buchez l'autorisation de faire entrer dans la salle vingt-cinq délégués des pétitionnaires. Mais le peuple voulait présenter lui-même sa pétition. M. de Lamartine, habitué à l'empire que sa parole et son attitude avaient sur les foules, était sorti pour essayer de faire renoncer le peuple à ce projet. Mais on ne l'avait point écouté cette fois. Un ouvrier lui cria : *Assez de lyre comme ça!* Et la foule, escaladant partout, vers le quai comme vers la place, les agitateurs ne tardèrent pas à être maîtres des cours intérieures, qu'ils débordèrent en proférant mille cris, joie, menace, délire! L'invasion du palais de la représentation nationale eut ainsi lieu de deux côtés à la fois, ce qui explique comment la salle des séances elle-même fut à son tour envahie simultanément par les portes latérales au bureau et par les tribunes publiques, d'où les assaillants se laissèrent glisser le long des colonnes jusqu'aux places des représentants....

En un instant les banquettes supérieures sont occupées par ces étranges législateurs en blouses et en haillons. D'autres s'asseient sur le rebord des tribunes, les jambes pendantes. En un instant, la salle, envahie sur tous les points, présente, à travers des flots de poussière, l'image d'un inextricable chaos. Çà et là des masses informes s'agitent dans tous les sens; on s'interpelle, on se menace, on s'invective..... les uns fuient, les autres accourent; on s'entrechoque, on se renverse.... et, au milieu de cette mêlée, de cette oscillation pleine de clameurs, de cris, de vive ceci, de vive cela, on voit se ba-

lancer les drapeaux apportés par les têtes de colonnes, et cherchant vainement les emplacements d'une mise en scène préparée, à travers le pêle-mêle de députés, d'huissiers, de gens en guenilles ou de gardes nationaux qui se ruent au milieu du plus épouvantable vacarme dont oreille humaine puisse avoir l'idée!

M. Buchez se couvrait et se découvrait tour à tour. Le bureau était encombré par un groupe à l'attitude menaçante, repoussant toutes les représentations qu'on lui adressait. Les épithètes les plus injurieuses, les plus crues étaient adressées aux législateurs. Le nom de M. Louis Blanc retentissait en dehors comme au dedans. M. Barbès essaie de se faire entendre, mais ne peut y réussir. M. Ledru-Rollin échoue de même. M. Louis Blanc monte enfin, non pas à la tribune, mais sur la tribune; à sa vue ce sont des vociférations délirantes; du geste il demande le silence, et l'obtient. Il adjure le peuple de se montrer calme, contenu, de laisser aux représentants la liberté de discussion, et il annonce qu'il va lire la pétition en faveur de la Pologne. En ce moment le peuple est complétement maître de la salle, bien que la presque totalité des représentants n'aient point abandonné leurs places.

Sur les degrés de la tribune, on voit MM. Raspail et Blanqui. Le nommé Huber est près d'eux; il semble exercer sur le peuple une sorte d'autorité disciplinaire. On a dit, du reste, que si turbulente que fût cette foule, elle ne présentait pas cet aspect terrible que les historiens donnent aux tumultes de la première révolution. M. Raspail veut lire la pétition annoncée par M. Louis Blanc. Mais on lui crie qu'il n'est pas représentant du peuple, et qu'il n'a conséquemment nul droit de parler dans cette enceinte. Malgré ces protestations, M. Raspail lit cette pétition au milieu des applaudissements frénétiques de la foule. On dit que ce fut sur l'autorisation donnée par M. Buchez, dont l'attitude, comme président, durant cette invasion de la Chambre, fut déplorable.

La pétition lue, mille interpellations s'élèvent, se croisent en tous sens; les cris, les huées, le fracas recommencent. M. Blanqui désirant parler à son tour, a beaucoup de peine à obtenir le silence. Il demande le rétablissement de la Pologne telle qu'elle était avant le premier démembrement de 1772; il demande que la Chambre délibère en présence du peuple, et vote, séance tenante, la guerre à la Prusse, à l'Autriche et à la Russie....

Un pompier escalade la tribune, et veut parler après M. Blanqui. Mais, au milieu du bruit, des vociférations et presque des rixes qui signalèrent cette violation du temple législatif, M. Barbès, plus heureux que le pompier, réussit seul à se faire écouter. Il déclare que le peuple a bien mérité de la patrie; il demande qu'on mette hors la loi tout officier de la garde nationale qui ordonnerait de battre le rappel; il veut qu'on déclare traître au pays tout représentant qui ne voterait pas, séance tenante, en faveur de la guerre, et il conclut en demandant un impôt d'un milliard sur les riches.

La foule applaudit avec frénésie toutes ces motions. Les représentants, au contraire, n'y donnent nul signe approbatif. Dans son ivresse, la foule prend

M. Louis Blanc et le porte en triomphe. Il se débat et crie. La scène prend un côté grotésque, que comprend très-bien le jeune patron des travailleurs. Il demande à ce qu'on le remette à terre, et s'engouffre dans la foule en y retombant. Et, comme cette foule n'avait pas cessé d'augmenter, il y eut bientôt plus de 3,000 hommes dans la salle.

Mais le fait le plus grave de cette journée déplorable allait enfin s'accomplir. Une feuille de papier est piquée à la hampe d'un drapeau; on y lit :

« *L'Assemblée nationale est dissoute.* »

Le nommé Huber grimpe à la tribune, et s'écrie : *Au nom du peuple, oui l'Assemblée nationale est dissoute!*..... Un homme du peuple s'élance au bureau du président, pousse M. Buchez par les épaules, et celui-ci se retire....

Alors un grand nombre de représentants se lèvent à leur tour, et quittent comme ils peuvent cette salle profanée par les actions et par les paroles.

Et le tumulte recommence plus ardent, plus passionné. La foule se croit maîtresse du gouvernement, du pays, des lois. Un homme inconnu escalade la tribune et lance, au milieu du vacarme, les noms des membres d'un nouveau gouvernement provisoire : Ce sont MM. Pierre Leroux, — Barbès, — Blanqui, — Cabet, — Proudhon, — Louis Blanc, — Albert, — Ledru-Rollin, — Raspail...

Cette proclamation faite, une grande partie des envahisseurs quitte la Chambre, pour accompagner les élus improvisés de cet étrange gouvernement. La garde nationale, qui n'avait pas bougé jusque-là, entre et fait évacuer ceux qui restent dans la salle. La majeure partie des représentants de la nation reprennent leur place. Peu d'instants après, MM. de Lamartine et Ledru-Rollin se dirigent sur l'Hôtel-de-Ville, que l'on dit déjà envahi par le peuple qui y installe les nouveaux membres du gouvernement si vite formé. Des dragons, des lanciers, de l'artillerie et de la troupe de ligne, unis à la garde nationale, marchent contre ces usurpateurs. Partout la ville prend l'aspect sinistre des jours orageux. De nombreux citoyens en habit bourgeois, armés de fusils de chasse, se joignent à la force publique. La Chambre reconstituée, M. le procureur général Portalis demande que l'Assemblée mette sous la main de la justice les citoyens Barbès et Courtais, représentants, comme prévenus du crime d'attentat à la souveraineté nationale. Le décret est voté à l'unanimité. A peine cette mesure est-elle prise, qu'on apprend, par une lettre de M. Antony Thouret, que MM. de Lamartine et Ledru-Rollin, à la tête d'une force imposante, se sont rendus maîtres de l'Hôtel-de-Ville. En même temps on apprend aussi que d'importantes arrestations sont faites. Le général Courtais est prisonnier au palais même de l'Assemblée. La séance se prolonge jusqu'à huit heures, sous la protection, désormais inutile, de la garde nationale et de la garde mobile, absentes quelques heures auparavant.

Le pouvoir exécutif se retire pour aviser à de rigoureuses mesures. Les députés, en sortant de la Chambre, sont acclamés par les gardes nationaux, et le soir Paris s'illumine.

Dans la soirée, la proclamation suivante fut affichée partout :

Au peuple français et à la garde nationale de Paris et de la banlieue.

« Citoyens,

« L'Assemblée nationale, élue par le suffrage universel du peuple, a été envahie; son président a été expulsé du fauteuil, et des factieux se sont substitués à nos véritables représentants, qui comptent sur vous et sur tous les bons citoyens, comme vous pouvez compter sur eux.

« Le questeur délégué, DEGOUSÉE. »

Vive la République!

De son côté, le ministre de l'intérieur a fait afficher la proclamation suivante :

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Paris, 15 mai 1848.

« Citoyens,

« Une multitude égarée par quelques factieux vient de violer la représentation nationale.

« Cette tentative insensée a échoué devant les manifestations unanimes de la population.

« Le gouvernement de la République fera son devoir : il saura déployer l'énergie qui doit assurer l'ordre, sans que la moindre atteinte soit portée au principe de la liberté.

« Le ministre de l'intérieur, RECURT. »

Le citoyen Sobrier, qui, à la tête de 100 hommes, s'était emparé du ministère de l'intérieur, a éte arrêté. Une descente faite par les gardes nationaux à la maison de la rue de Rivoli, où ce citoyen avait établi les bureaux de son journal, *la Commune de Paris*, fait découvrir une sorte d'arsenal d'armes et de munitions. On y trouve 1,200 paquets de cartouches, et 200 fusils chargés, plus, quelques armes blanches. Il fut reconnu que les balles des cartouches provenaient de Vincennes. Ces balles, qui enlèvent circulairement la chair où elles pénètrent, rendent presque toujours la blessure mortelle.

Le lendemain, M. Caussidière, préfet de police, donne sa démission. Mais on dit que la garde montagnarde ne semble pas disposée à quitter la préfecture. Le général Bedeau, à la tête d'une forte colonne de troupes régulières, se charge de la réduire. M. Clément Thomas, nommé commandant en chef de la garde nationale, en substitution au général de Courtais, arrêté depuis le 15 mai, accompagne le général Bedeau.

On avait annoncé de la part du pouvoir exécutif *d'énergiques mesures*. Voici les premières de ces mesures dont M. Garnier-Pagès donne communication à la Chambre le 17 mai :

Transformation de *la garde républicaine*, qui s'appellera désormais *garde républicaine parisienne....*

Acceptation de la démission du citoyen Caussidière et de son secrétaire général....

La Chambre reprend le cours de ses travaux; elle nomme la commission chargée de rédiger le projet de Constitution.

Le lendemain, le gouvernement lui propose :

1° D'appliquer à Louis-Philippe et à sa famille la loi de bannissement votée en 1831.

2° De dissoudre les associations armées;

3° D'ouvrir un crédit de trois millions pour les ateliers nationaux. L'urgence est demandée pour ces trois projets.

La garde nationale et deux bataillons de la garde mobile occupent les postes, les jardins et les cours de la préfecture de police. Les montagnards, les Lyonnais et la partie de la garde républicaine qui s'y étaient installés, ont été désarmés et gardés à vue dans les salles basses de l'édifice. On a fait autour d'eux une importante saisie d'armes et de munitions. Diverses voitures portant des fusils et des cartouches d'origine mystérieuse sont arrêtées sur la voie publique. Les arrestations relatives à la journée du 15 mai s'élèvent à environ quatre-vingts.

Le *Moniteur* publia plus tard la statistique suivante des personnes arrêtées du 7 au 11 juin. Elle est curieuse :

1 représentant du peuple, le citoyen Jules François Michot. — 2 avocats. — 1 lieutenant des ateliers nationaux. — 2 capitaines de la garde mobile. — 1 capitaine au 19e léger. — 1 garde républicain. — 1 tambour. — 21 étudiants. — 6 propriétaires. — 30 artistes, peintres, sculpteurs, architectes, etc. — 30 marchands-négociants. — 52 domestiques, garçons de salle. — 252 ouvriers de toutes professions. — 40 employés, commis marchands.

M. Trouvé-Chauvel, représentant de la Sarthe, est nommé préfet de police en place de M. Caussidière. Le général Cavaignac, arrivé d'Alger, prend le ministère de la guerre.

L'Assemblée nationale s'interdit toutes apostilles, recommandations ou sollicitations auprès des ministres. Peu de jours s'écoulèrent, et les choses reprirent l'ancienne marche, qui fait tout le crédit des députés dans leurs villes.

Le 20 mai la Constituante adopte un décret où l'on remarque les passages suivants :

« Français,

« L'Assemblée nationale vous répond du salut de la patrie. Menacée un moment, elle a vu la noble ville de Paris se lever tout entière pour sa défense. Dans les murs, citoyens et soldats sont accourus au signal du péril; tous ont bien mérité de vous : que la reconnaissance du pays soit leur juste récompense ; que vos acclamations unanimes répondent à celles qui retentissent autour de nous.

« ..... Une poignée de séditieux avait tenté le plus grand des crimes dans un pays libre, le crime de lèse-majesté nationale, l'usurpation violente de la souveraineté du peuple. Par une surprise d'un moment, ils avaient forcé l'enceinte du palais des lois. Déjà ils nous dictaient leurs insolents décrets. Citoyens, par aucune délibération, par aucune parole, par aucun signe, vos représentants n'ont accepté l'oppression de la force.

« ..... La liberté ne vit que par l'ordre, l'égalité s'appuie sur le respect des lois, la fraternité veut la paix; ce n'est qu'au sein d'une société tranquille que le travail prospère et que le progrès s'accomplit.

« *Les président et secrétaires,*

« BUCHEZ, PEUPIN, F. DEGEORGE, T. LACROSSE, EMILE PÉAN, EDMOND LAFAYETTE. »

Une fête de la Concorde a lieu le 21. Cette fête était destinée à symboliser l'union de Paris et de la province avec l'Assemblée issue du suffrage de tous. Bien que cette Assemblée fût pour ainsi dire étouffée au milieu des masses immenses de curieux, les acclamations qui s'élèvent témoignent de son passage. La fête eût été plus belle si jusqu'au dernier moment on n'avait douté qu'elle eût lieu. Dans la rédaction de son programme, l'autorité ayant omis de mentionner la garde nationale et l'armée, on dut en faire l'objet d'un *post*

scriptum. On terminait aussi maints *préparatifs* de la fête, tandis qu'elle *achevait* de se célébrer. Sur plusieurs points les mots qui composent la devise de la République étaient encore inachevés, que chacun s'en allait chez soi. Au reste, pour la partie descriptive de cette journée, faudrait-il nous en référer aux fêtes mythologiques de messidor: bœufs à cornes dorées, jeunes filles en déesses, etc., etc., et toutes les ridicules conceptions du peintre David le conventionnel. La vraie fête fut dans la joie de la population qui savait le danger auquel le pays avait échappé peu de jours auparavant. Il en fut cette fois comme de ces tragédies antiques où c'est le chœur, chœur immense d'une nation entière, qui joue le premier rôle. Une fête de la *Concorde* ne saurait mieux réussir.

Nous trouvons dans un journal le passage suivant qui lance un rayon dans des ombres :

« On pourrait sans malveillance conclure d'une note insérée dans le *Moniteur* de ce jour, 21 mai, jour où on fête la Concorde, qu'elle ne règne pas absolument entre les membres de la commission exécutive. Il s'agit de la distribution d'armes et de cartouches faite, la veille de la manifestation du 16 avril, à cette prétendue succursale de la préfecture de police, sise dans la maison de la rue de Rivoli, 16.

« M. Arago tient à prouver que, comme ministre de la guerre, il a donné l'ordre de fournir les fusils et les munitions qui lui étaient demandés par l'autorité chargée de veiller à la sûreté de Paris, mais qu'il n'est intervenu en rien dans la répartition anormale qui s'en est faite entre les deux siéges de cette police en partie double, dont il n'avait pas à connaître.

« M. Arago laisse à M. Ledru-Rollin toute la responsabilité de la confiance malheureuse que ce dernier a accordée le 15 avril à ces auxiliaires irréguliers qui l'ont si mal justifiée le 15 mai. »

La question du costume des représentants est modifiée et résolue comme suit :

« Art. 1er. Tout représentant siégeant en séance, devra porter à la boutonnière un signe distinctif, conforme au modèle, et consistant en un ruban rouge à liserés blanc et bleu, orné des faisceaux de la République, surmontés de la main de justice.

« Art. 2. Dans les cérémonies extérieures, les représentants devront, en outre, porter une écharpe tricolore à franges d'or, suspendue à l'épaule droite, et passant sous le bras gauche. »

Les représentants n'ont, depuis, porté le signe désigné pour la boutonnière que dans les occasions exceptionnelles. D'ordinaire, en séance, rien ne les distingue des autres citoyens.

Le 22 mai, *le National* ayant annoncé que le prince de Joinville était arrivé à Paris, accompagné du général de Rumigny, *la Presse*, en démenti à ce fait, publie plusieurs lettres particulières de ce prince adressées à un officier de marine. Ces lettres, qui révèlent une fois encore les nobles et patriotiques sentiments du prince, ainsi que sa touchante résignation devant l'adversité née d'événements qu'il n'a pas causés, sont comme une sorte de protestation intime contre le décret de bannissement présenté à l'Assemblée par la commission du pouvoir exécutif.

A cette date on constate qu'il existe une scission très-tranchée entre les membres de la commission du pouvoir exécutif. MM. de Lamartine et Ledru-Rollin sont ensemble : c'est le parti du mouvement. MM. Arago, Garnier-Pagès et Marie constituent, de leur côté, ce qu'on appelle le parti modéré.

Un nouveau crédit d'un million est affecté aux dépenses des ateliers nationaux.

Convoquant pour le 4 juin les assemblées électorales qui ont des représentants à élire, par suite des nominations doubles, le pouvoir exécutif ordonne la fermeture des clubs Raspail et Blanqui.

Les lignes qui suivent, publiées par un journal, résument la situation de Paris à la fin du mois de mai, c'est-à-dire trois mois après la révolution :

« La sécurité est rentrée pour le moment dans la ville : rentrera-t-elle enfin dans les esprits ? Ce n'est pas l'émeute désormais qui est le plus à craindre. Vaincue par la garde nationale, par l'armée, par le peuple de Paris, elle le serait encore si elle osait menacer le gouvernement ; le sentiment public est unanime pour repousser des doctrines anarchiques, pour opposer la force de tous à la violence de quelques-uns. Mais quand reprendront les affaires ? quand sortirons-nous de la langueur et du marasme ? quand verra-t-on renaître la confiance ?

« Chacun s'adresse ces questions, et nul ne peut y répondre. Les affaires ne reprendront quelque activité, la confiance ne renaîtra que le jour où le pouvoir uni, ferme, résolu, au-dessus du soupçon, étranger aux défiances, fera appel à tous les dévouements, à toutes les capacités, sans aucune distinction injurieuse ou puérile, pour les rallier en un faisceau autour de lui. »

Le 24, l'Assemblée reçoit deux lettres signées, l'une François et Henri d'Orléans, l'autre Louis d'Orléans. Elles sont relatives au projet de décret de bannissement sur lequel un rapport doit être fait à l'Assemblée et dont nous parlerons plus bas. Celle-ci, tandis que la commission nommée travaille activement au projet de Constitution, discute des motions d'ordre. Par complément à la mention que nous avons faite plus haut d'un journal qui exposait la situation du pays, nous transcrirons également la lettre suivante, adressée à M. Blanqui, interceptée par l'autorité, et publiée par *le Droit*. Cette révélation de la tactique odieuse de certains hommes devait trouver sa place ici, pour porter une lumière nouvelle sur la situation d'alors :

« *Au citoyen Blanqui.*

« La bourgeoisie l'emporte sur toute la ligne... Ce n'est pas ouvertement que vous pourrez arriver à ruiner et écraser la bourgeoisie, qui veut anéantir jusqu'au sentiment populaire; mais, ainsi que les armées de partisans, trop petites pour combattre en plaine, en bataille rangée, ses soldats épuisent et dispersent une grosse armée par leur guerre cachée et sourde. Ainsi les Vendéens en 93. C'est par les inquiétudes continuelles, les menées sourdes que vous pourrez empêcher le commerce, qui est l'âme de la bourgeoisie, le crédit de reprendre, et lui faire couler jusqu'à sa dernière pièce d'argent. L'argent, c'est le sang de la bourgeoisie, c'est la banqueroute; la chute du 3 pour 100 et du 5 pour 100, voilà son Waterloo à elle, le reste lui est bien égal; que le sang du peuple coule, que la rente remonte, et tout est dit; aussi désire-t-elle assez en venir aux mains avec vous. La banqueroute de l'Etat, de la banque, et la voilà flambée; et, pour y arriver, l'inquiétude, les propos, les escarmouches; mais pas de combats, où elle aurait le grand avantage. En 1831, un an après juillet, vous avez su l'entraver dans son crédit, et la situation était bien meilleure pour elle qu'aujourd'hui. Le crédit, c'est par là qu'elle est vulnérable, tel est le genre de mort qu'il lui faut, si-

non vous irez voir comment se porte Saint-Michel : car sa souveraineté s'exercera contre vous, et ça ne tardera pas : vous êtes son exécration, vous et les vôtres. »

M. Blanqui fut arrêté le soir même, dans une maison de la rue Montholon, où il s'était réfugié après avoir erré pendant plusieurs jours d'asile en asile.

Le projet de loi qui prononce le bannissement de la famille d'Orléans fut voté le 26 au scrutin de division par 632 voix contre 63. On était préparé à ce résultat. M. Laurent (de l'Ardèche), républicain de la veille pourtant, voulut-il faire comprendre à l'Assemblée qu'elle devait, républicaine, pratiquer à cet égard ce qui s'était fait sous la monarchie? Le vote était décidé d'avance. Dans la même séance, M. Vignerte ayant voulu insinuer que les Bonapartes eux-mêmes pourraient bien n'être que provisoirement tolérés en France, M. Napoléon Bonaparte, fils de Jérôme, s'élança à la tribune, et eut, par l'indignation, une sorte de succès oratoire.

Le gouvernement emploie tous les moyens dont il dispose pour empêcher MM. Thiers et de Girardin d'être élus au milieu des lacunes que les doubles nominations vont laisser à l'Assemblée constituante.

Le 27 au soir l'autorité fait tout à coup augmenter les forces qui gardent la Chambre, par suite de la fermentation qui règne dans les ateliers nationaux. On parle d'une conspiration qui aurait pour but une seconde tentative sur l'Assemblée. M. Emile Thomas, directeur des ateliers nationaux, est enlevé durant la nuit, par ordre de M. Trélat, et expédié sur Bordeaux comme par lettre de cachet. Une mission par delà l'Océan servit plus tard à éloigner plus sérieusement ce fonctionnaire suspect qui, depuis, a apporté le concours de sa plume à l'élu du 10 décembre.

Voici un petit exemple de la confusion qui régnait encore, à cette date, dans les actes de l'administration. On avait créé les gardes mobiles à pied; les officiers étaient nommés par élection. Voulant créer aussi une garde mobile à cheval, le ministre de l'intérieur donna des brevets aux chefs d'escadrons et aux officiers subalternes. Un représentant du peuple, M. Adelsward, demanda une enquête sur le mode employé pour la concession de ces derniers grades. M. Recurt, ministre, M. Carteret, sous-secrétaire d'Etat de l'intérieur, et M. Bacle, chargé de l'organisation de cette garde, déclarèrent avoir tous trois été étrangers à la nomination de dix-sept officiers, publiée par *le Moniteur* du 22. Alors on découvrit que plusieurs officiers étaient allés, de leur propre initiative, porter au journal officiel cet état nominatif, comme vu et approuvé par le ministère. *Le Moniteur* dut se tirer d'affaire en rapportant le décret de ces nominations, qui restèrent non avenues.

M. Cabet publie un journal, *le Populaire*. On y lit un article intitulé : *Qu'on me juge!* En voici un passage édifiant :

« Quant au procès et aux débats (il s'agit de l'affaire du 15 mai), ils seront instructifs et curieux, lorsque, à côté de trois représentants, *Barbès*, *Albert*, *Courtais*, à côté de *Raspail*, *Blanqui*, *Huber*, *Pierre Leroux*, peut-être, et beaucoup d'autres appelés comme complices ou comme témoins, je me trouverai en face de nos communs accusateurs.

« Pour nous défendre plus complétement, nous attaquerons à notre tour.

« Inutile, je crois, d'attaquer soit l'Assemblée, soit la garde nationale.

« Mais le gouvernement provisoire, c'est autre chose ! Nous pourrons enfin nous dire la vérité ! Nous pourrons passer en revue tous ses membres, les toiser, les juger, ou du moins les accuser l'un après l'autre; et nous verrons. »

M. Caussidière à son tour attaque par des insinuations assez claires le gouvernement, à propos du même fait. Le gouvernement répond dans *le Moniteur*. Toutes ces polémiques sont fort scandaleuses. Il en naît quelque agitation dans Paris. La question des ateliers nationaux semble se compliquer du mécontentement que ressentent les ouvriers, touchant la brusque disparition de M. Emile Thomas. A la Chambre cette question des ateliers est l'objet de vifs débats. M. de Falloux développe un projet qui a pour objet de mettre un terme aux abus qui, tout en entretenant réunie une masse d'hommes qui peuvent devenir dangereux, dilapident les deniers publics. On constate que les bonnes intentions dont sont animés les véritables ouvriers, sont paralysées par les intimidations des meneurs ennemis de l'ordre. M. Trélat avoue que les ateliers nationaux coûtent à l'Etat 170,000 fr. par jour, et présentent un foyer actif de menaçante fermentation.

Le comité de la Constitution s'étant posé cette question : la République aura-t-elle un président? 17 voix contre 5 se sont prononcées pour l'affirmative.

Le 31 mai, le procureur général près la Cour d'appel de Paris demande à l'Assemblée qu'elle autorise des poursuites contre M. Louis Blanc, à charge de la journée du 15 (envahissement de la Chambre). Le fait est celui que qualifie et prévoit comme crime l'art. 87 du Code pénal. M. Louis Blanc, qui assistait à la séance, demande la parole pour répondre. Il le fait avec plus de talent que de conviction de sa propre innocence. L'Assemblée décide qu'une commission statuera. Voici ce que dit, sur cet objet, un journal du moment :

« Le bruit de cette demande de mise en accusation s'est rapidement répandu dans Paris, et y est devenu l'objet de toutes les conversations. Les théories de l'organisateur du travail et les discours du président de la commission du Luxembourg ont tué, il faut le dire, toute la popularité qui s'attachait à l'auteur de l'*Histoire de dix ans* de et celle de *la Révolution française*. M. Louis Blanc est généralemet craint, moins pour le mal qu'il peut faire personnellement, que pour celui qui naîtra infailliblement de ses doctrines : sa mise en accusation, pour beaucoup de personnes, semblerait donc un moyen d'aller au devant du mal.

« On attendra, avec impatience, le rapport de la commission. »

On vit paraître sur les murs les plus exposés aux regards de la capitale des affiches proposant la candidature du prince de Joinville. Ces affiches, arrachées par les soins de l'autorité, étaient replacées pendant la nuit. Le pouvoir exécutif fit à ce sujet la communication suivante aux journaux du soir :

« Des poursuites sont ordonnées contre le signataire et l'imprimeur d'une affiche placardée ce matin sur les murs de Paris, et proposant la candidature du prince de Joinville. Cette affiche est factieuse, puisqu'aux termes du décret récemment rendu par l'Assemblée nationale, le territoire français est interdit à tous les membres de l'ex-famille royale. »

Reportant notre attention sur les derniers décrets, arrêtés et ordonnances émanés du gouvernement provisoire, nous trouvons un grand nombre de mesures relatives à nos colonies, pour les faire participer aux changements survenus dans la mère-patrie.

— Un décret élève le prix de vente du tabac pour les débitants.

— Un décret approuve la prolongation de la rue de Rivoli depuis la place de l'Oratoire jusqu'à la rue Saint-Antoine. La ville de Paris est autorisée à émettre en cinq ans, jusqu'à concurrence de 9 millions d'obligations municipales, remboursables par annuités, pour le paiement des indemnités relatives à l'ouverture de cette nouvelle rue. Les maisons nouvelles seront pendant sept ans affranchies de contributions foncière et des portes et fenêtres.

— Décret relatif aux nouvelles monnaies. On en décrit les empreintes, les attributs. Les pièces d'or seront de 40, 20 et 10 fr. Parmi celles d'argent, on remplacera les petites monnaies de 25 c. par des pièces de 20 c. Un concours est ouvert pour la gravure des coins.

— Décret qui fixe comme suit le cadre d'activité des officiers généraux et le cadre de l'état-major : 65 généraux de division, dont quatre pris dans l'état-major, 33 dans l'infanterie, 19 dans la cavalerie, 6 dans l'artillerie, 3 dans le génie.

130 généraux de brigade dont 8 pris dans l'état-major, 64 dans l'infanterie, 38 dans la cavalerie (dont 4 pour la gendarmerie), 7 dans le génie, 13 dans l'artillerie.

Le cadre de l'état-major est fixé comme suit : 25 colonels, 25 lieutenants-colonels, 90 chefs d'escadron, 280 capitaines, 100 lieutenants.

— Arrêté qui supprime en marine le grade de capitaine de corvette (création du 1er mars 1838), et rétablit celui de capitaine de frégate (suppression du 29 décembre 1836).

— Décret qui confère à la seule garde nationale la garde de l'Assemblée.

— Arrêté qui crée huit escadrons de *guides* pour la correspondance et le service des états-majors. Chacun des escadrons est fort de 160 hommes, officiers compris, et se compose comme ci-après : 1 capitaine commandant, 2 lieutenants, 2 sous-lieutenants (un de ces 4 derniers fera fonction de trésorier et d'officier d'habillements), 1 maréchal-des-logis chef, — 1 maréchal-des-logis fourrier, — 1 brigadier élève fourrier, — 8 maréchaux-des-logis, — 16 brigadiers, — 2 trompettes, — 2 maréchaux-ferrants, — 124 cavaliers montés, dont 48 de 1re classe. Les officiers, sous-officiers et brigadiers, ainsi que les trompettes, maréchaux-ferrants et cavaliers seront pris dans les corps de troupes à cheval. La solde sera celle attribuée à l'arme des cuirassiers.

— Convention entre les propriétaires et les locataires de Paris, concernant le paiement des loyers.

Cette mesure avait pour objet de proroger les droits de poursuite contre les locataires en retard de paiement, sans toutefois toucher au chiffre des contrats.

— Les gouverneurs des colonies prendront le titre de *commissaires de la République française.*

— Les pièces suivantes, relatives au fameux impôt des 45 centimes, méritent d'être transcrites :

« Citoyen commissaire, le compte que je me fais rendre journellement de la situation du recouvrement de la contribution extraordinaire des quarante-cinq centimes, fait ressortir, dans la rentrée de cet impôt, de fâcheuses inégalités de département à département, et même de commune à commune. A côté des preuves de dévouement et d'abnégation que donnent à la République des citoyens quelquefois peu fortunés en se libérant intégralement, des refus et des retards de paiement me sont signalés de la part de contribuables notoirement riches ou dans l'aisance. Un tel état de choses ne pouvait être toléré, et j'ai donné l'ordre aux receveurs généraux et particuliers des finances de prendre, pour le faire cesser, des mesures promptes et énergiques. Vous trouverez ci-joint une expédition de la circulaire que je leur ai adressée à cet effet le 25 avril dernier. Je vous prie de prêter à ces comptables le concours de votre autorité toutes les fois qu'ils auront à la réclamer pour assurer l'exécution des lois et règlements qui régissent les poursuites en matière de contributions directes.

« Salut et fraternité.

« Pour le ministre des finances, *le sous-secrétaire d'État*, E. DUCLERC. »

« Monsieur, je suis informé que, dans quelques localités, des contribuables dont les ressources et la solvabilité sont notoires, se refusent à payer l'impôt extraordinaire de quarante-cinq centimes, qui est exigible immédiatement; ils acquittent les contributions ordinaires, et, pour le surplus, ils attendent. Autant il est dans les intentions du gouvernement d'alléger, pour le pauvre, les charges de l'impôt, et de lui venir en aide par de justes dégrèvements, autant il a le devoir d'exiger que le paiement en soit poursuivi avec vigueur à l'égard des contribuables riches ou dans l'aisance.

« Agissez donc contre eux sans vous laisser arrêter par aucune considération. Je me ferai rendre compte de l'activité et de la fermeté dont vous ferez preuve dans l'exécution de cet ordre.

« Je vous salue avec attachement, GARNIER-PAGÈS. »

— Arrêté du ministre de la guerre portant création d'une commission chargée d'examiner les droits des officiers qui, depuis le 24 février, ont demandé à entrer au service.

— Circulaire du ministre de l'intérieur aux commissaires du gouvernement pour les inviter à user de leurs pouvoirs avec réserve, surtout en ce qui concerne les finances.

— Circulaire du ministre de la guerre aux généraux commandant les divisions militaires, sur la création d'une 8e compagnie dans chacun des bataillons des régiments d'infanterie de l'armée.

— Arrêté du ministre de l'instruction publique qui autorise M. Ernest Legouvé à ouvrir, au Collége de France, un cours public sur *l'Histoire morale des femmes.*

— Arrêté du ministre de la guerre portant que les maréchaux de France, non pourvus de commandement, n'auront plus qu'un aide-de-camp.

— Circulaire du ministre de la marine et des colonies concernant l'interdiction du cumul entre une pension et un traitement, si ce n'est dans la limite de 700 fr.

Reprenons la chronologie des faits qui doivent nous conduire aux terribles journées de juin.

Depuis quelques jours des groupes nombreux se formaient, le soir, dans les environs des portes Saint-Martin et Saint-Denis. Ces groupes étaient in-

offensifs, mais obstinés. Les patrouilles ne les dissipaient que pour les voir se reformer quelques instants après. C'étaient comme des clubs en plein vent : on y discutait sur les élections, sur la marche du gouvernement, sur les hommes qui avaient le pouvoir. On s'occupait aussi beaucoup des arrestations motivées par l'affaire du 15 mai. La lettre suivante de M. Barbès avait été publiée dans les journaux :

« Donjon de Vincennes, 2 juin.

« Citoyen président,

« A chacun la responsabilité de ses paroles et de ses actes. On accuse le citoyen Louis Blanc d'avoir dit aux pétitionnaires, dans la séance du 15 mai :

« Je vous félicite d'avoir reconquis le droit d'apporter vous-mêmes vos pétitions à la barre « de l'Assemblée. »

« Ces paroles ont été prononcées, en effet; mais il y a confusion de personnes : c'est moi qui ai prononcé ces paroles, que l'on peut lire dans le *Moniteur* à la suite de mon nom ou ailleurs.

« Je vous prie, citoyen président, de communiquer cette déclaration à l'Assemblée, et d'agréer, pour vous et pour elle, mes salutations fraternelles.

« BARBÈS. »

Mais la Chambre avait laissé passer cette lettre adressée à son président, sans vouloir rien préjuger des débats du procès prévu. Deux autres questions l'agitaient plus vivement. La première était la lecture du rapport relatif au bannissement de la famille de Napoléon ; la seconde était relative à l'abolition de l'ordre de la Légion-d'Honneur. M. Pietri, député de la Corse, avait demandé l'abrogation du décret de l'art. 6 de la loi de 1832, condamnant les membres de l'ancienne famille impériale à un bannissement perpétuel, et il venait développer sa proposition : M. Crémieux déclara la discussion inopportune et sans objet, prétendant que la loi était abrogée de fait, puisque trois neveux de l'empereur siégeaient à la Chambre. M. Clément Thomas chercha à maintenir l'exclusion contre Louis-Napoléon seul. A la suite d'une discussion fort passionnée, trois ordres du jour furent proposés ; le premier était ainsi conçu :

« La loi de 1832 a cessé d'exister par le seul fait de la révolution de février. » Mis aux voix, il est rejeté.

On passe au second, dont voici les termes :

« La loi du 10 avril 1832 a été virtuellement abrogée, et par la révolution de février, et par l'admission dans l'Assemblée nationale de trois membres de la famille de Napoléon. »

Le second ordre du jour est repoussé comme le premier.

On passe à la troisième proposition, celle de M. Pietri :

« L'art. 6 de la loi du 10 avril 1832 relatif au bannissement de la famille Bonaparte est abrogé. »

Cette troisième proposition fut *prise en considération*, c'est-à-dire qu'elle ne fut ni acceptée, ni repoussée, et qu'il y aurait lieu à la discuter plus tard.

Cette discussion ainsi close, le colonel Rey vint proposer de rétablir l'effigie de Napoléon sur la croix de la Légion-d'Honneur. Les susceptibilités des républicains puritains de l'Assemblée furent éveillées à cette proposition, relative à un signe distinctif qui serait inadmissible parmi des hommes

égaux en vertus, en courage, en talent. M. Glais-Bizoin demande en effet si le maintien de cette décoration est bien conforme au principe démocratique. L'orateur voudrait borner cette distinction aux seuls marins et soldats. Et si sa motion doit être repoussée, M. Glais-Bizoin demande qu'au moins on substitue aux profils de Henri IV ou de Napoléon, l'image de la République, et à la belle légende *Honneur et Patrie*, les trois mots : *Liberté*, *Égalité*, *Fraternité*. On peut assurément trouver la proposition aussi intempestive que singulière. *Liberté*..... sans doute parce qu'à l'époque de l'institution de cet ordre, la liberté était déjà frappée par un glorieux despotisme ; *Égalité*..... parce qu'en outre que l'ordre a cinq classes inégales, depuis le grade de chevalier, jusqu'à celui de grand cordon, il est un signe d'inégalité parmi les hommes, et la récompense de la bravoure ou du mérite, qui ne sont pas le lot de tous. *Fraternité*.... attendu que, délivrée sur le champ de bataille, cette croix récompense des actions d'éclat, glorifie la guerre, enfin, laquelle n'est rien moins que la fraternité. Mais l'absurdité de la motion de M. Glais-Bizoin devait être dépassée par les excentricités d'un autre orateur.

M. Clément Thomas déclara à son tour que la croix de la Légion-d'Honneur, cette récompense dont l'espoir a fait des héros et développé des génies, n'était qu'un *hochet de la vanité*. Les exclamations de l'Assemblée entière démontrèrent combien cette maladroite expression blessait le sentiment national. L'ajournement de la proposition du colonel Rey fut prononcée. Pourtant, il est juste de dire que, dans une des séances qui suivirent, M. Clément Thomas revint sur ses malencontreuses paroles, et en retira loyalement ce qu'elles avaient eu de blessant pour les hommes qu'elles avaient pu atteindre.

La mise en accusation de M. Louis Blanc fut l'affaire importante d'une des séances suivantes. Il y eut trois ou quatre discours en faveur de l'autorisation, et autant contre. La commission nommée pour examiner la proposition avait, à la majorité de quinze voix contre trois, donné l'avis que le jeune représentant fût livré aux poursuites du parquet. Mais la Chambre, après diverses épreuves douteuses, s'inscrivit par son vote contre ces conclusions. Sur 706 votants, 337 luttant contre 354, furent battus, et M. Louis Blanc resta abrité par son inviolabilité parlementaire. MM. Portalis, procureur général, et Landrin, procureur de la République, qui avaient demandé à exercer ces poursuites, répondirent au refus de l'Assemblée constituante par l'offre de leur démission.

Le 3 juin, le gouvernement, en face des ateliers nationaux encombrés, et devant la nécessité d'employer à d'utiles travaux 250,000 hommes dont le seul labeur consistait à toucher un salaire insuffisant pour le véritable ouvrier, mais exorbitant pour le paresseux, adressa aux maires et aux travailleurs la circulaire suivante, que nous citons comme une des premières pièces de ce terrible procès qui allait, quelques jours plus tard, se dénouer dans des torrents de sang.

« Citoyens,

« Les ateliers nationaux sont encombrés.

« L'ouvrage manque aux cent mille ouvriers qui y sont enrôlés.

« Des mesures ont été prises pour faire cesser cette situation, qui pèse tout à la fois sur l'intérêt général et sur l'intérêt particulier.

« Ces mesures ne peuvent recevoir leur exécution qu'autant que l'accès aux ateliers nationaux sera complétement fermé à tous les ouvriers sans ouvrage, qui partent des départements et se dirigent sur Paris.

« En conséquence,

« La commission du pouvoir exécutif invite les citoyens maires de toutes les communes de France à ne délivrer de passeports aux travailleurs de ces communes qu'autant qu'ils justifieraient qu'à leur arrivée à Paris ils trouveront un travail ou une existence assurés.

« La commission adresse la même invitation aux travailleurs eux-mêmes.

« Tous les travailleurs qui, nonobstant ces avertissements, se présenteraient aux barrières, sans moyens d'existence, seront immédiatement renvoyés aux communes d'où ils sont partis, conformément à la loi.

« Les travaux de l'agriculture offrent maintenant des débouchés à tous ceux qui veulent vivre en travaillant.

« Se diriger sur les villes où le travail industriel manque serait donc sans excuse.

« *Les membres du pouvoir exécutif,*

« Arago, Garnier-Pagès, Marie, Lamartine, Ledru-Rollin.

« *Le secrétaire,* Pagnerre. »

Le même jour, la candidature de Louis-Napoléon est affichée dans Paris.

Le 23 mai, le prince avait adressé, de Londres, à l'Assemblée nationale, la lettre suivante :

« Citoyens représentants,

« J'apprends par les journaux qu'on a proposé dans les bureaux de l'Assemblée de maintenir contre moi seul la loi d'exil qui frappe ma famille depuis 1816; je viens demander aux représentants du peuple pourquoi je mériterais une semblable peine.

« Serait-ce pour avoir toujours publiquement déclaré que, dans mes opinions, la France n'était l'apanage, ni d'un homme, ni d'une famille, ni d'un parti ?

« Serait-ce parce que, désirant faire triompher sans anarchie ni licence le principe de la souveraineté nationale, qui seul pouvait mettre un terme à nos dissensions, j'ai deux fois été victime de mon hostilité contre le gouvernement que vous avez renversé ?

« Serait-ce pour avoir consenti, par déférence pour le gouvernement provisoire, à retourner à l'étranger après être accouru à Paris au premier bruit de la révolution? Serait-ce pour avoir refusé par désintéressement les candidatures à l'Assemblée qui m'étaient proposées, résolu de ne retourner en France que lorsque la nouvelle Constitution serait établie et la République affermie?

« Les mêmes raisons qui m'ont fait prendre les armes contre le gouvernement de Louis-Philippe me porteraient, si on réclamait mes services, à me dévouer à la défense de l'Assemblée, résultat du suffrage universel.

« En présence d'un roi élu par deux cents députés, je pouvais me rappeler que j'étais l'héritier d'un empire fondé par l'assentiment de quatre millions de Français. En présence de la souveraineté nationale, je ne peux et ne veux revendiquer que mes droits de citoyen français; mais ceux-là, je les réclamerai sans cesse avec l'énergie que donne à un cœur honnête le sentiment de n'avoir jamais démérité de la patrie.

« Recevez, messieurs, l'assurance de mes sentiments de haute estime.

« Votre concitoyen, Napoléon-Louis Bonaparte. »

La candidature de Louis-Napoléon, mise en avant, avec autant d'à propos que de dévouement par le général Piat, alors colonel de la 4[e] légion de la garde nationale de la Seine (banlieue), avait été d'autant mieux accueillie par les faubourgs, qu'elle semblait contrarier fort le gouvernement, effrayé du succès que les passions du jour pouvaient réserver à l'ex-prétendant. Voici, au reste, la lettre que le prince Louis adressait aux électeurs de la Seine, de l'Yonne, de la Sarthe et de la Charente-Inférieure, départements où sa candidature avait été accueillie avec un grand entraînement, surtout parmi les populations rurales :

« Citoyens,

« Vos suffrages me pénètrent de reconnaissance. Cette marque de sympathie, d'autant plus flatteuse que je ne l'avais point sollicitée, vient me trouver au moment où je regrettais de rester inactif, alors que la patrie a besoin du concours de tous ses enfants pour sortir des circonstances difficiles où elle se trouve placée. *Votre confiance m'impose des devoirs que je saurai remplir;* nos intérêts, nos sentiments, nos vœux sont les mêmes. Enfant de Paris, aujourd'hui représentant du peuple, je joindrai mes efforts à ceux de mes collègues pour rétablir l'ordre, le crédit et le travail, pour assurer la paix extérieure, pour consolider les institutions démocratiques, et pour concilier entre eux les intérêts qui semblent hostiles aujourd'hui, parce qu'ils se soupçonnent et se heurtent au lieu de marcher ensemble vers un but unique, la prospérité et la grandeur du pays.

« Le peuple est libre depuis le 24 février. Il peut tout obtenir sans avoir recours à la force brutale. Rallions-nous donc tous autour de l'autel de la patrie, sous le drapeau de la République, et donnons au monde ce grand spectacle d'un peuple qui se régénère sans violence, sans guerre civile, sans anarchie.

« Recevez, mes chers concitoyens, l'assurance de mon dévouement et de mes sympathies.

« Louis-Napoléon Bonaparte.

« Londres, 11 juin 1848. »

Un des agents les plus actifs des élections de Louis-Napoléon était le rédacteur de *la Revue de l'Empire*, M. Ch. Ed. Temblaire, un des hommes qui s'étaient sympathiquement attachés à cette cause, alors que rien encore n'en pouvait raisonnablement faire prévoir la fortune. Par les soins de ce publiciste, un comité napoléonien s'était formé, et le général Piat, qui avait pris la responsabilité de la plupart des actes publics d'où était sortie la multiple candidature du prince encore exilé, accepta également la présidence de ce comité, dont firent partie MM. Laity et Persigny, deux noms bien connus pour avoir été frappés par l'arrêt de la Chambre des pairs. La police s'inquiétait de ce comité, et elle en surveillait les réunions. Dans la nuit du 12 au 13 juin, MM. Laity et Persigny furent arrêtés. Les journaux parlèrent d'une correspondance du prince Louis, saisie au domicile de M. Temblaire, chez lequel, vu l'état de siége, avaient lieu les réunions du comité napoléonien, dont faisaient aussi partie plusieurs autres amis du neveu de l'empereur, MM. Besuchet de Saunois, Lalou, Bourgeois, Forestier, Cavel, Battaille, Abattucci fils, le commandant Maisonnant, le colonel Thierion, etc. Nous retrouverons ce comité lors de l'élection présidentielle du 10 décembre, époque où il devint une sorte de secrétariat général de Louis-Napoléon, sous le titre bien connu de : *comité du général Piat.*

Au milieu des préocupations politiques de cette date déjà brûlante, l'attention publique fut vivement excitée par un fait d'un incroyable scandale, dont Lillebonne venait d'être le théâtre. Un des commissaires nommés par M. Ledru-Rollin, un de ces hommes auxquels ses circulaires donnaient un pouvoir illimité, le sieur Riancourt, venait de commettre un assassinat....

Voici la rapide exposition des faits :

Cet homme avait, sous un autre nom, subi cinq ans de travaux forcés. Libéré et inconnu, il avait commencé par être attaché à une maison d'éducation. Mais, retombé dans l'oisiveté, il se trouvait à Paris lors de la révolution de février. Dire comment cet individu obtint d'être nommé commissaire extraordinaire à Lillebonne, serait la chose impossible. Dans la première confusion

d'alors, le ministre, qui avait hâte d'ôter l'administration aux préfets et aux sous-préfets de la monarchie, prenait, sans les connaître, beaucoup de gens qui lui étaient recommandés comme dévoués au nouvel état de choses. Il faut dire qu'habile, instruit, Riancourt ne s'acquitta point mal de la mission qui lui avait eté si déplorablement confiée. Toutefois, certains faits relatifs à des souscriptions versées en faveur de victimes de Lillebonne, mirent en suspicion sa délicatesse. Riancourt était accompagné d'un individu, condamné libéré comme lui, qui lui servait de secrétaire. Le maire de Rouen, ayant une mission à faire remplir auprès de Riancourt, lui envoya un certain Fouqué, bien connu du commissaire extraordinaire et de son secrétaire, pour être dans une position judiciaire analogue à la leur. Ne pouvant le repousser, en raison des secrets dont il était armé contre eux, nos fonctionnaires songèrent à se débarrasser violemment de ce dangereux acolyte. Ils l'entraînèrent un soir hors de la ville et le tuèrent dans un bois. L'opinion accusa sur-le-champ Riancourt de ce meurtre. L'autorité, au lieu d'instruire sur le fait, se borna à changer d'emploi le commissaire du gouvernement. Il fut envoyé comme commissaire central de police au Havre. Mais, comme la rumeur publique le poursuivait, craignant d'être arrêté, il disparut. Mais revenons à un autre ordre de faits.

Toujours vivement préoccupée de la grave question des ateliers nationaux, le 4 juin la commission du pouvoir exécutif promulgua le décret dont voici la teneur :

« Art. 1er. Le travail à la tâche sera substitué sous le plus bref délai possible, dans les ateliers nationaux, au travail à la journée. Il sera livré directement, aux prix des devis, sans rabais et sans intermédiaire d'entrepreneurs, soit à des ouvriers associés, soit à des ouvriers isolés, suivant la nature des travaux.

« Art. 2. Des crédits spéciaux seront ouverts aux ministères des travaux publics, du commerce et de l'intérieur, pour hâter la reprise des travaux départementaux, communaux ou d'industrie privée.

« Art. 3. Les ouvriers séjournant depuis moins de trois mois dans le département de la Seine, et qui n'y justifieront pas de leurs moyens d'existence, recevront, pour eux et leurs familles, une feuille de route, avec indemnité de déplacement, dont partie sera payée pendant le trajet, et partie au lieu de leur destination.

« Art. 4. Le présent décret sera applicable dans les villes ou communes des départements sur la demande des conseils municipaux. »

L'exécution de ce décret ne devait point répondre à la pensée qui l'avait dicté. Cependant il ne semble pas que le gouvernement comprît combien était voisin l'orage dont la menace était pour ainsi dire née avec ces fatals ateliers, car voici ce que publiait alors le *Moniteur*, à charge de M. Em. Thomas, violemment séparé de sa création de la façon que nous avons rapportée :

« Il y a huit jours, lorsque les ateliers nationaux étaient sous la direction de M. Emile Thomas, il y régnait un grand désordre et un esprit de violence difficile à contenir. M. Thomas lui-même s'était plaint plusieurs fois des périls qu'il courait à Monceaux, et des menaces qui le poursuivaient sans cesse.

« Depuis ce moment, il n'a été pris que des dispositions auxquelles le précédent directeur avait toujours refusé son concours, parce que, disait-il, elles étaient dangereuses et impraticables. Ces mesures, loin d'accroître le mal, l'ont déjà profondément diminué. L'ordre et le calme règnent partout; les rouages de l'administration se simplifient; la surveillance est plus facile et mieux faite; l'économie amenée par un examen sévère pénètre et modifiera bientôt toutes les parties et tous les détails de cette importante comptabilité. Pour se faire une idée

du luxe et de la dissipation de la précédente administration, il suffira de savoir qu'elle avait pour le service seul de ses remises et de ses écuries, cinq coupés, quatre cabriolets, quatre tilburys, une calèche, en tout quatorze voitures et trente-huit chevaux. La plupart de ces voitures sont en vente. Dix chevaux ont été retirés des écuries et onze sont encore à vendre. Le recensement qui sera terminé samedi paraît devoir amener pour l'Etat une économie de 25 à 30,000 fr. par jour. »

A la même date, la commission des récompenses nationales adressait son rapport au maire de Paris. On y trouvait que, jusqu'au 26 mai, les recettes s'étaient élevées à 1,100,267 fr. dont 173,846 fr. étaient déjà distribués. Il restait donc alors près d'un million en caisse.

A M. Buchez succéda M. Senard dans la présidence de l'Assemblée. Sur 696 voix, 593 furent acquises au nouvel élu. La question du traitement du président et des questeurs fut en même temps débattue et close par l'allocation de 4,000 fr. par mois accordés au premier, et 500 fr. aux seconds.

Mais la population parisienne continuait à s'agiter sous la pression des réélections, et aussi des passions soulevées par les arrestations relatives à l'invasion de la Chambre. Les portes Saint-Denis et Saint-Martin étaient plus particulièrement le centre d'attroupements qui ne se séparaient guère que par le concours de la force. On y parlait d'offrir un sabre d'honneur au général de Courtais. Paris prenait ainsi chaque jour ce sombre aspect, précurseur des crises qui l'ensanglantent. La partie saine de la population se préoccupait chaque jour davantage de la question des ateliers nationaux, à l'égard desquels le gouvernement avait pris, par décret, des mesures devant l'exécution desquelles semblait reculer sa prudence..... ou son imprudence peut-être!

Et, comme la manie des fêtes est à l'ordre du jour sous la jeune République, après celle dite des victimes, la fête du Champ-de-Mars, et enfin celle de la Concorde, on annonce une fête des travailleurs. Celle-ci doit consister en un banquet à cinquante centimes par tête. Les commissaires de ce banquet avaient d'abord décidé qu'on ne paierait que la moitié de cette somme; mais la difficulté de bien dîner à pareil prix, porta l'écot au chiffre dit, et 100,000 citoyens s'inscrivirent. Le programme ostensible de cette fête était celui-ci : Se rendre le dimanche suivant à onze heures, place Dauphine, à la Madeleine et à la Bastille; de là marcher sur quatre rangs, suivant les musiques militaires jouant *le Réveil du peuple, les Girondins* et *la Marseillaise;* se trouver réunis à deux heures autour des 980 tables du banquet, lequel banquet serait formé de veau rôti, de salade et de fromage, mets arrosés d'un verre de vin et d'un verre d'eau-de-vie pour chaque convive, chacun devant apporter son couvert et son pain. 12 marchands de vins traiteurs de diverses barrières se chargeaient de fournir cet immense festin sans précédent dans les temps modernes. Pour toast unique, l'immense assistance, à un signal donné, entonnerait *la Marseillaise.* Le repas fini, des danses commenceraient et dureraient jusqu'au soir.....

Et, en attendant la fête, les rassemblements continuent sur la partie des boulevarts qui avoisine les théâtres populaires, bien que l'autorité ait pris soin de faire afficher les ordonnances répressives des attroupements. Les dra-

gons sont obligés d'intervenir pour dissiper les groupes, qui s'obstinent à faire de la voie publique des clubs. Le résultat des réélections de la Seine sert encore à maintenir une agitation qui entrave la reprise des affaires, effarouche les étrangers et exerce sur les fonds publics une dépréciation fatale.

Ces réélections sont les suivantes (1) : M. Caussidière, ex-préfet de police; —M. Moreau, notaire, qui remplace M. Dupont de l'Eure; — M. Goudchaux, ancien ministre des finances, qui remplace M. Armand Marrast; — M. le général Changarnier, qui remplace M. le général Cavaignac; — M. Pierre Leroux, homme de lettres, qui remplace M. Crémieux; — M. Louis-Bonaparte, qui remplace M. Duvivier (décédé); — M. Ch. Lagrange, négociant, qui remplace M. Recurt;—M. Boissel, ancien pharmacien, qui remplace M. Bastide; — M. Proudhon, publiciste, qui remplace M. Pagnerre; — M. Victor Hugo, de l'Institut, qui remplace M. Bethmont. On voit que tous les partis étaient représentés dans cette étrange élection. Les économistes portèrent Pierre Leroux; les artistes, Victor Hugo; la bourgeoisie, Boissel, Goudchaux, Moreau; la République bleue, Louis-Napoléon; la République blanche, Changarnier; et la République rouge, Caussidière, Lagrange et Proudhon.

Le résultat des élections fut loin de faire cesser l'agitation et les attroupements de la capitale; la garde nationale s'unit aux dragons, et eut fort à faire pour empêcher les collisions qui pouvaient naître de la résistance des groupes devant la force militaire chargée de faire respecter les ordonnances. Cet entêtement d'une certaine partie de la population ne s'explique pas. Pour éloigner les oisifs et les curieux qui grossissent toujours ces attroupements, un journal publie la note suivante :

« Nous croyons devoir donner un sérieux avertissement aux curieux qui se portent, par partie de plaisir, sur les théâtres des rassemblements. — Voici le projet qu'on prête à quelques anarchistes : Après avoir provoqué des attroupements inoffensifs, ils se proposent, au premier moment, de tirer sur la troupe plusieurs coups de pistolet. Le procédé n'est pas nouveau. On se place au 3e ou au 4e rang de la foule, et on tire. On espère que la troupe attaquée ripostera par une fusillade. Alors on a des victimes, et on porte leurs cadavres en criant : *Aux armes! vengeance! on égorge nos frères!* — D'où il suit que les curieux s'exposent à servir de trophées sanglants aux fauteurs d'insurrection. »

Un bruit qui s'est plusieurs fois reproduit depuis, et auquel des hommes politiques éminents ont semblé donner le crédit de leur adhésion, circula dans le même temps. Nous voulons parler d'un rapprochement, d'une fusion d'intérêts dynastiques entre les deux branches royales. Henri V n'ayant point d'enfant (et l'on ajoutait ainsi qu'il y avait peu de probabilité qu'il en eût jamais), adopterait le comte de Paris, et ainsi la ligne de légitimité ne serait

(1) La liste que nous avons donnée plus haut des membres de l'Assemblée constituante porte, nécessairement, les noms définitifs, toute option terminée.

pas détruite, puisqu'en n'admettant ni la révolution de 1830, ni celle de 1848, le comte de Paris est l'héritier naturel de Henri V. On ajoutait, sans doute pour faire réussir cette idée dans le peuple, que les princes de la famille royale et l'aristocratie intéressée à leur retour, rendraient le milliard donné en indemnité aux émigrés. Mais on assurait aussi que ce projet, soumis aux princes de la famille d'Orléans, n'avait pas trouvé leurs sympathies.— « Je suis bleu, — aurait dit le prince de Joinville, — et je ne veux pas déteindre. »

Nous voulons mêler à toutes ces pages, tristes ou sérieuses, une page charmante. L'Emprunt s'excusera de lui-même. Le fait est celui-ci : Le journal *l'Assemblée nationale* ne devinant pas quelle cause avait pu amener la double démission de notre chansonnier-représentant, avait annoncé le mariage de Béranger avec sa chambrière. Voici ce que celui-ci crut devoir écrire au journal mal informé :

« Monsieur,

« Vous avez l'obligeance de m'envoyer votre journal depuis le 1er juin; mais je dois au hasard de lire aujourd'hui votre numéro du 30 mai.

« On y assure que je viens de me marier, que j'ai épousé ma servante, et que tout Passy a été l'heureux témoin de la noce.

« Parmi toutes les nouvelles fausses qui enrichissent nos journaux, il n'en est pas qui ait pu me surprendre plus que celle-là. Si l'article n'intéressait que moi, je laisserais courir cette nouvelle, même à Passy, qui ne se doute guère du plaisir que lui a procuré ce prétendu mariage *in extremis*.

« Mais il faut que vous le sachiez, monsieur, la personne que votre collaborateur désigne comme ma servante, et dont il donne même le nom, ce qui ajoute à la convenance d'une telle fable, est une amie de ma première jeunesse, à qui je dois de la reconnaissance. Plus favorisée que moi par sa position de famille, il y a cinquante ans qu'elle rendait à ma pauvreté bien des petits services d'argent. Pour me rendre service encore, lorsque tous deux nous touchions à la soixantaine, elle voulut bien se charger de tenir mon premier ménage, que me forçait de prendre une tante infirme dont je voulais soigner la vieillesse.

« Vieux amis qui ne nous étions jamais perdus de vue, nous ne nous doutions guère que nos cent seize ans réunis sous le même toit fourniraient matière aux médisances du feuilleton, et la vieille demoiselle était loin de penser, toute modeste qu'elle est, qu'en la voyant établir autour de moi une économie indispensable à tous deux, on la prendrait pour la servante du logis, ce qui, après tout, n'eût blessé ni ses sentiments démocratiques ni les miens.

« Je ne croyais, quant à moi, son nom connu que de nos amis communs et de quelques indigents. Grâce à votre collaborateur, monsieur, ce nom est arrivé aux oreilles du public; c'est pourquoi je suis contraint de faire connaître celle qui le porte.

« Vous jugerez donc, je l'espère, l'insertion de ma lettre juste et nécessaire, pour détruire l'effet d'un article que je regrette de n'avoir pas connu plus tôt. Je ne me plains pas de l'esprit qui l'a dicté en ce qui me touche; mais je crois de mon devoir d'apprendre à vos lecteurs que ma vieille amie a toujours eu trop de bon sens pour avoir désiré jamais d'être la femme d'un pauvre fou qui a mis son bonheur en chansons et livré sa vie à la discrétion des journalistes.

« D'après différentes anecdotes inventées sur mon compte, et aussi vraisemblables que celle de mon prétendu mariage, je conclus, monsieur, qu'il y a de ma faute dans tout cela.

« Malgré mon amour de la retraite, le désir d'obliger m'a fait recevoir trop de visiteurs. Jusqu'à ce que la délicatesse et le bon goût empêchent de franchir les murs dont la loi, dit-on, entoure la vie privée, il faut, je le vois, fermer bien notre porte. Désormais, je vais mettre un verrou à la mienne, et j'aurai l'obligation d'un peu plus de repos à votre spirituel feuilletoniste.

« Remerciez-le donc de ma part, monsieur, et recevez, je vous prie, l'assurance de ma considération distinguée.

« Votre très-humble serviteur.

« Passy, 5 juin 1848.

« BÉRANGER. »

Le même jour le journal *l'Organisation du travail* publie une liste des riches, c'est-à-dire des capitalistes, des banquiers, des notaires que l'on si-

gnale, le moment venu, à la colère du peuple : c'est un appel au pillage. *La Réforme* reproduit cette liste.

Mais revenons à l'affaire des réélections.

78,000 votants envoyèrent à l'Assemblée constituante MM. Proudhon, Pierre Leroux et Charles Lagrange. M. Thiers fut élu dans cinq départements. Louis Bonaparte, dont la candidature était née brusquement sur quatre points à la fois, avait partout obtenu des majorités considérables. Dans les campagnes c'était un fanatisme, vibrant au souvenir du grand homme, et des villages entiers s'en furent voter, leur maire en tête, au son du tambour.

Le 10 juin, une foule immense s'amassa autour de la Chambre, que des ordres précis, cette fois, avaient entourée d'une imposante force.

On attendait Louis-Napòléon, qu'on s'imaginait voir arriver à la séance. Le gouvernement avait maladroitement laissé voir les craintes que lui inspirait la soudaine popularité qui se révélait autour de l'héritier d'un si grand nom. Le peuple, naturellement taquin envers l'autorité, n'en mettait que plus d'ardeur à manifester sa sympathie pour l'élu de la Moselle, de l'Yonne, de la Sarthe, de Paris. Les attroupements qui naissent de cet état de choses permettent à la police de faire huit cents arrestations. Les ministres, allarmés, se décident à présenter à la Chambre des mesures d'urgence contre l'élection de Louis-Napoléon. Ces bruits circulent dans la ville, et les têtes commencent à s'échauffer devant l'hostilité de la commission exécutive à l'égard de l'élu populaire. Les rassemblements augmentent, le nom de Louis-Napoléon leur sert de ralliement. Les amis du prince s'inquiètent de cet état de choses : ils craignent que le nom glorieux de l'empereur, qui donne en ce moment une si grande popularité à celui qui le porte, ne devienne le prétexte ou la cause de quelque événement déplorable, qui mêle le sang à son auréole lumineuse..... Par les soins de M. Temblaire, la proclamation suivante est affichée :

« Citoyens,

« Dans la matinée du 24 février, vous m'avez vu à votre tête, au milieu du faubourg Saint-Antoine, et à midi, 10,000 hommes qui me suivaient s'emparaient de l'Hôtel-de-Ville, que je n'ai quitté que le 27, sans vouloir ni grade ni commandement. Je crois donc avoir prouvé mon dévouement profond, désintéressé à la République. A ce titre quelques-uns de ceux qui ont combattu avec moi sur les barricades de février écouteront peut-être mes conseils.

« Des meneurs perfides sèment l'agitation autour de nous; ils couvrent leurs projets du nom de notre concitoyen Louis-Napoléon Bonaparte, de ce nom qui repousse le désordre et l'anarchie. Evitez, citoyens, les piéges qu'on voudrait vous tendre; attendez avec calme la décision souveraine de l'Assemblée nationale. Des ennemis peuvent seuls vous pousser à des manifestations blâmables; elles seraient, croyez-moi, énergiquement désapprouvées par notre nouveau représentant, auquel la République vient de rendre une patrie, et qui m'écrivait de l'exil, le 15 mai dernier :

« ...... Je n'ai pas d'autre ambition que d'être utile à mon pays, et je crois en avoir
« donné une preuve en m'éloignant, car je préférerai toujours sacrifier même le bonheur
« d'être en France, à l'idée de nuire en quoi que ce soit à l'affermissement d'un gouvernement
« qui doit recevoir sa force de la libre élection de toute la nation.

« Vive la République ! « Le général Piat,

« Colonel de la 4e légion de la garde nationale de la Seine. »

L'effet de cette publication fut bon, sinon complet. Par ses avertissements, elle amoindrit plus d'un symptôme précurseur de l'orage. Le peuple crut à cette voix du seul officier général qui se fût montré dans ses rangs aux bar-

ricades de février; pourtant la foule se porta vers la Chambre, l'heure venue, où devait se discuter l'admission de l'impérial élu. Voici ce qui se passa à cette curieuse séance :

Avant que le président eut ouvert la séance, M. Napoléon Bonaparte, fils de l'ex-roi Jérôme, attendait au pied de la tribune, comme prêt à prendre la parole. Il fut le premier à y monter, et protesta vivement, éloquemment, contre les projets liberticides qu'on prêtait à son cousin, déclarant que celui-ci n'avait d'autre ambition que celle d'être reçu à l'Assemblée comme simple citoyen, et désavouant à l'avance toute tentative anti-républicaine faite en son nom. L'orateur termina par quelques allusions aux bruits répandus, que les élections qui avaient, sur plusieurs points de la France, été favorables à son parent, étaient le fruit d'une corruption payée par l'or étranger.

Ce discours est à peine terminé, qu'on entend au dehors battre le tambour. Une grande rumeur se manifeste aux abords de la Chambre; le bruit court qu'un coup de pistolet vient d'être tiré sur un officier de la garde nationale, blessé à la main. On ignore qui a commis cet attentat, personne n'a pu être arrêté. Le général Clément Thomas se dirige vers le centre de la place, et on l'accueille aux cris de : *Vive la Légion-d'Honneur!* auquel il répond par celui de : *Vive la République!* De leur côté, les gardes nationaux crient : *Vive l'Assemblée nationale!* La foule s'épaissit, versée par toutes les rues et par le boulevart sur ce grand centre, théâtre passé, théâtre futur de tant de luttes, de drames, de fêtes..... On crie : *Vive Louis Napoléon!* Quelques vieux invalides crient même : *Vive l'empereur!*

Alors le général Clément Thomas, le général Négrier et quelques officiers d'état-major se mettent à la tête d'un peloton de dragons, qui part au galop et le sabre au poing. La charge bat derrière. Une compagnie de la garde nationale et 2 ou 300 mobiles se joignent à la cavalerie; les curieux s'enfuient..... On sait qu'il ne s'agissait véritablement que de cris, et que rien de sérieux n'était prémédité. Et pourtant, à la tribune, un orateur tire un parti habile de la rumeur qui vient du dehors; trompé peut-être par quelque faux rapport, il annonce qu'on vient de faire feu sur la force publique... que ce sont les partisans aveugles de Louis-Napoléon qui suscitent ces émeutes agressives... qu'une mesure d'urgence est nécessaire contre un prétendant dont les antécédents sont connus.....

Voici, au reste, comment, dans son ouvrage, M. de Lamartine pose la situation, et explique, ou justifie, la part qu'il prit dans l'opposition que le gouvernement allait faire à l'admission du prince Louis Bonaparte dans l'Assemblée des représentants du peuple :

« De nombreux attroupements se formaient tous les soirs sur les boulevarts, parcourus et harangués par les partisans de Napoléon. Le gouvernement employait avec énergie la garde mobile, la garde nationale, pour les dissoudre, ils renaissaient tous les jours. M. Clément Thomas, commandant général de la garde nationale, prodiguait sa parole, sa personne et sa vie au milieu de ce peuple ameuté. Le gouvernement s'y portait lui-même. Il proclama la

loi contre les attroupements; en une seule nuit M. Clément Thomas arrêta 500 de ces agitateurs. Les attroupements cessèrent, mais le double levain de sédition qui couvait dans la faction bonapartiste et dans la faction prolétaire, ne cessa pas d'envenimer l'esprit des ateliers nationaux.

« M. de Lamartine sentit le danger, il résolut de le combattre avec énergie, avant qu'il eût pris des proportions irrésistibles. Il était ennemi des proscriptions, mais non des précautions sévères qui, en éloignant temporairement un individu, préservent une institution et un pays. Il prit auprès de ses collègues l'initiative du décret qui tendait à maintenir, pendant la fondation de la République, l'ostracisme du prince Louis-Napoléon Bonaparte. C'était, de tous les membres de cette dynastie proscrite, celui qui était le plus signalé par la faveur populaire. Héritier du trône impérial en vertu d'un sénatus-consulte, ce prince, peu connu et mal représenté alors en France, était le seul qui eût tenté de faire valoir ce titre à la souveraineté de la France par deux tentatives qui avaient à la fois répandu et exilé son nom.

« Le gouvernement tout entier, partageant la sollicitude de Lamartine pour la République, signa le décret. Lamartine porta le décret à l'Assemblée, il se proposait de le lire à la fin de la séance. Une discussion sur l'intérieur l'amena inopinément à la tribune. Pendant qu'il y répondait à un discours d'opposition, on vint lui annoncer que les attroupements bonapartistes couvraient la place de la Concorde, et qu'un coup de feu, tiré sur le commandant général Clément Thomas, venait de percer la main d'un de ses officiers. Lamartine, indigné, suspendit son discours, tira de sa poitrine le décret de proscription temporaire de Louis-Napoléon, le plaça sur la tribune, et reprenant la parole :

« Citoyens, dit-il, une circonstance fatale vient d'interrompre le discours « que j'avais l'honneur d'adresser à cette Assemblée, pendant que je parlais « des conditions de reconstitution de l'ordre et des garanties que nous étions « tous disposés à donner au raffermissement de l'autorité. Un coup de feu, « plusieurs coups de fusil, dit-on, étaient tirés, l'un sur le commandant de la « garde nationale de Paris, l'autre sur un des braves officiers de l'armée, un « troisième, enfin, assure-t-on, sur la poitrine d'un officier de la garde na- « tionale. Ces coups de fusil étaient tirés aux cris de : *Vive l'Empereur!*

« Messieurs, c'est la première goutte de sang qui ait taché la révolution « éternellement pure et glorieuse du 24 Février. » (M. de Lamartine, en s'exprimant ainsi, oubliait évidemment les récents événements de Rouen.) « Gloire à la population! gloire aux différents partis de la République! Du « moins ce sang n'a pas été versé par leurs mains, il a coulé, non pas au « nom de la liberté, mais au nom du fanatisme des souvenirs militaires, et « d'une opinion naturellement, quoique involontairement, peut-être enne- « mie invétérée de toute République.

« Citoyens! en déplorant avec vous le malheur qui vient d'arriver, le gou- « vernement n'a pas eu le tort de ne s'être pas armé, autant qu'il était en « lui, contre ces éventualités; ce matin même, une heure avant la séance,

« nous avons signé d'une main unanime une déclaration que nous nous pro-
« posions de vous lire à la fin de la séance, et que cette circonstance me « force à vous lire à l'instant même. Lorsque l'audace des factions est prise « en flagrant délit, et prise la main dans le sang français, la loi doit être ap- « pliquée d'acclamation.

« La déclaration que je vais avoir l'honneur de lire à l'Assemblée ne com- « porte autre chose que l'exécution de la loi existante; il était nécessaire, « pour la vérification des pouvoirs qui peut avoir lieu demain, il était in- « dispensable pour que les esprits fussent préparés à la délibération d'une « autre proposition faite sur le même sujet, et qui devait être discutée de- « main ou après-demain, il était nécessaire, dis-je aussi, que l'Assemblée « nationale connût les intentions de la commission exécutive à l'égard de « Charles-Louis Bonaparte.

« Voici le texte du décret que nous vous proposons :

« La commission du pouvoir exécutif,

« Vu l'art. 4 de la loi du 12 janvier 1816, et les art. 12 et 6 de la loi du 16 avril 1832 ;

« Considérant que Charles-Louis-Napoléon Bonaparte est compris dans la loi de 1832, qui exile du territoire français les membres de la famille Bonaparte;

« Considérant que s'il a été dérogé de fait à cette loi par le vote de l'Assemblée, qui a admis trois membres de cette famille à faire partie de l'Assemblée, cette dérogation, tout individuelle, ne s'étend ni de droit ni de fait aux autres membres de la famille;

« Considérant que la France veut fonder en paix et en ordre le gouvernement républicain populaire, sans être troublée dans cette œuvre par les prétentions ou par les ambitions dynastiques de nature à former des partis ou des factions dans l'État, et par suite à fomenter même involontairement des guerres civiles;

« Considérant que Charles-Louis-Napoléon Bonaparte a fait deux fois acte de prétendant en revendiquant une république avec un empereur, c'est-à-dire une république dérisoire, au nom du senatus-consulte de l'an 13;

« Considérant que des agitations attentatoires à la République populaire que nous voulons fonder, compromettantes pour la sûreté des institutions et pour la paix publique, se sont déjà révélées au nom de Charles-Louis-Napoléon Bonaparte;

« Considérant que ces agitations, symptômes de manœuvres coupables, pourraient acquérir une importance dangereuse à l'établissement de la République, si elles étaient autorisées par l'indulgence, par la négligence ou par la faiblesse du gouvernement;

« Considérant que le gouvernement ne peut accepter la responsabilité du danger que courraient la forme républicaine des institutions, et la paix publique, s'il manquait au premier de ses devoirs, en n'exécutant pas une loi existante, justifiée plus que jamais, pendant un temps indéterminé, par la raison d'État et par le salut public, déclare :

« Qu'il fera exécuter, en ce qui concerne Charles-Louis-Napoléon Bonaparte, la loi de 1832, jusqu'au jour où l'Assemblée nationale en aurait autrement décidé. »

Une grande agitation accueille cette lecture. Les deux cousins du personnage en cause s'élancent à la tribune et protestent l'un après l'autre contre un arrêt de proscription au secours duquel on appelle les émotions d'une journée d'émeute. La Chambre comprend qu'en votant sur-le-champ comme on le lui demande, elle semblerait agir sous la pression de la crainte; elle remet au lendemain la discussion.

Dans la soirée l'agitation s'éteint. On assure que les coups de feu dont M. de Lamartine a parlé à la tribune n'ont pas retenti, et que l'officier de la garde nationale s'est blessé lui-même par imprudence, un pistolet qu'il portait dans sa poche ayant fait feu incidemment. La nuit est tranquille. Mais le gouvernement n'est pas rassuré pour le lendemain; car les constituants au-

ront à se prononcer sur cette grave question de souveraineté nationale : la Chambre peut-elle repousser de son sein un homme élu par quatre départements ?

Nous décrirons avec ceux des détails qui paraissent nécessaires à la juste appréciation d'un acte de cette importance, la séance d'où est, peut-on dire, sortie la situation nouvelle faite au pays par le vote du 10 décembre 1848.

Les abords de la Chambre furent, le 13 juin, gardés par un déploiement de forces considérable. Cavalerie, gardes nationaux, gardes mobiles enveloppaient toutes les issues par lesquelles on y pouvait parvenir.

La Chambre, réunie à une heure, offre l'aspect de cette agitation qui est le propre des crises vitales. On sent là que de la discussion qui va s'engager, résultera la tranquillité ou le trouble du pays. Le vote des constituants résolu, le calme se répandra dans la ville ou l'émeute jaillira des faubourgs. Le matin même on avait eu connaissance dans le public de la dépêche que la commission du pouvoir exécutif avait envoyée dans les départements pour l'arrestation de M. Louis Bonaparte, avant que l'Assemblée nationale ne se fût occupée de son élection. Voici cette dépêche :

« Paris, 12 juin 1848, à une heure du soir.

« *Le ministre de l'intérieur aux préfets et sous-préfets.*

« Par ordre de la commission du pouvoir exécutif, faites arrêter Charles-Louis-Napoléon Bonaparte, s'il est signalé dans votre département.

« Transmettez partout les ordres nécessaires.

Signalement :

« Agé de quarante ans, taille d'un mètre soixante-six centimètres, cheveux et sourcils châtains, yeux petits et gris, nez grand, bouche moyenne, lèvres épaisses, barbe brune, moustaches blondes, menton pointu, visage ovale, teint pâle. Marques particulières, tête enfoncée dans les épaules, épaules larges, dos voûté. »

Le portrait était peu flatteur, peu flatté... Mais revenons à la séance.

Les membres de la famille Bonaparte sont réunis au pied de la tribune..... Pour eux, la question est pour ainsi dire dynastique; car si la loi de 1816 et de 1832 n'est pas abrogée pour leur cousin, elle ne saurait s'abstenir pour eux.

On sent, à l'examen de l'Assemblée, qu'elle est hostile au candidat, la gauche surtout....

On attend avec impatience que la discussion s'engage. M. Duclerc, ministre des finances, monte à la tribune.... Mais il vient, au nom de l'Etat, solliciter la permission d'accaparer les assurances sur la propriété et les récoltes, en désintéressant les compagnies existantes. La motion paraît intempestive; elle est renvoyée à une autre séance. M. Degousée succède au jeune ministre du *National*.

Il demande tout nettement le maintien de la loi de 1832 à l'égard de Louis-Napoléon, c'est-à-dire le bannissement du député que Paris, l'Yonne et la Mayenne ont élu.

Le combat est engagé. Au long frémissement qui court sur les bancs, on sent qu'il s'agit de la question à la fois la plus grave et la plus passionnée qui doive se présenter peut-être de toute la session. M. Jules Favre succède à M. De-

gousée. Il lit à l'Assemblée le rapport de la commission nommée pour l'examen de la question. Ce rapport conclut à l'admission du prince Louis, à la majorité moins trois voix. Il se résume en proposant l'admission provisoire, sauf à l'élu de faire ses justifications d'âge et de nationalité. Le mot *prince* échappe à l'orateur au milieu de cette discussion; les républicains de la veille protestent contre cette qualification monarchique. M. Jules Favre retire un mot qui, — dit-il, — « peut avoir un caractère blessant pour la souveraineté nationale. »

Mais M. Buchez paraît à son tour à la tribune. M. Buchez est l'organe de la commission exécutive; le ministère lui a donné le mot d'ordre. L'action va donc s'engager plus sérieusement. M. Buchez cherche à établir une distinction entre les représentants nommés lors de la première élection et les élus de la seconde. On eût dit que l'orateur, par ces subtilités peu logiques, ne consentait à l'admission de Napoléon et de Pierre Bonaparte, qu'à la condition qu'on exclurait Louis. Le fils de l'ex-roi Jérôme, qui, dans toutes ces crises, se montra très-digne, très-courageux, éloquent même, interpelle vivement l'orateur, qui s'anime davantage, et finit par attaquer directement le prince-représentant à propos de ce qui se passe sur la place publique. Des allusions sont faites au coup de pistolet tiré la veille, et dont on semble accuser Louis-Napoléon, qui est à Londres, d'avoir pressé la détente. En un mot, M. Buchez, rapetissant la question de principe aux questions de personne, met plutôt en cause la valeur de l'élu que la validité de l'élection discutée; ce qu'il demande enfin, c'est que la Chambre corrige le vote universel, et que la République fasse contre le neveu de l'empereur ce que la Restauration fit contre Grégoire et Manuel, violences dont cette dernière ne s'est cependant pas bien trouvée...

On adresse à M. Buchez cette objection : Si le pays eût nommé le prince de Joinville, qu'eussiez-vous fait? Le prince de Joinville est proscrit; la loi de 1832 est abrogée par le fait. La preuve, c'est que des affiches posant la candidature de l'un et de l'autre, le gouvernement a fait déchirer celles qui étaient relatives au d'Orléans et a laissé subsister celles qui portaient le Bonaparte...

M. Buchez répond à l'Assemblée qu'en validant l'élection du prince Louis, elle s'expose à le voir entrer à la Chambre *accompagné des acclamations populaires.*

On répond que rien ne serait plus naturel, puisqu'il s'agit d'un représentant du *peuple.*

Toute cette discussion semble avoir, comme ces symphonies un peu confuses d'instruments divers, une base, une pédale obstinée : celle-ci descend de la Montagne et murmure constamment : *Strasbourg... Boulogne...*

Enfin, après diverses apparitions à la tribune d'adversaires et de partisans de M. Louis Bonaparte, M. Louis Blanc prend la parole. Son discours est en faveur de l'élu populaire, parce que l'orateur est voué corps et âme à la souveraineté du peuple. « Ce discours, — dit un appréciateur indépendant,

— rentre dans la catégorie de ces discours pompeux que la Chambre ne semble plus disposée à tolérer que dans la bouche de M. de Lamartine. Cependant la parole de M. Louis Blanc ne manque pas d'éclat. Les images sont adroitement mises en lumière, les reliefs en sont saillants; mais l'ensemble est mal lié, les conséquences ne découlent pas rigoureusement les unes des autres. M. L. Blanc fera parfois de beaux discours, mais rarement il en fera de bons. »

M. Jules Favre reprend à son tour la parole, la Chambre ayant repoussé la clôture demandée par les amis du gouvernement. Cette fois, M. Jules Favre attaque les adversaires de Louis-Napoléon. Il attaque surtout M. de Lamartine, qu'il accuse d'avoir fait la veille de la fantasmagorie avec ces coups de feu destinés à jeter la stupeur dans la Chambre, et à obtenir un vote de trouble. M. Ledru-Rollin profite des cris que cette sortie de M. Jules Favre fait naître sur les bancs du pouvoir, pour reprendre les attaques dont la personne du prince est l'objet, au milieu d'une discussion qui devait s'en tenir aux principes. Il s'écrie que Louis Napoléon veut se soustraire au niveau général des représentants et entrer à la Chambre, non pas pour consolider la République, mais bien pour proclamer l'empire. « Il n'a pas fait de profession de foi, votre prétendant! » — s'écrie-t-il.

M. Vieillard, ancien officier d'artillerie, représentant du département de la Manche, répond par la lecture de la lettre où le prince Louis proteste de son dévouement à la République.

Enfin, le gouvernement, qui sent que la victoire lui échappe, essaie de ne subir qu'une demi-défaite. Il demande, par la voix de M. Buchez, qu'on prononce un ajournement à l'admission de M. Louis Bonaparte, et que cette admission n'ait lieu qu'après la promulgation de la Constitution. La Chambre semble disposée à refuser tout terme moyen : le moment du vote définitif arrive enfin. Le président pose ainsi la question :

« Que ceux qui sont d'avis que le citoyen Louis-Napoléon soit admis comme représentant à l'Assemblée nationale veulent bien se lever. »

Les deux tiers à peu près des représentants se lèvent. Le dernier tiers proteste. Louis-Napoléon est admis. La commission exécutive, le ministère au moins, eût dû, semble-t-il, se retirer après ce vote; tous restèrent.

Il semblerait ressortir de ce vote que, sous le régime du suffrage universel, ni roi, ni prince, ni ministre ne serait maître de frapper d'ostracisme, d'exil, une famille, un individu. Le peuple souverain, en élisant le banni, lui rouvre solennellement sa patrie!

Le bruit de l'admission de Louis-Napoléon se répandit dans Paris avec cette phénoménale célérité des grandes nouvelles. En peu d'instants, tous les rassemblements, si ardents, si bruyants la veille, le matin même, se dispersent, s'évanouissent. Chacun semble se faire messager de la victoire populaire; la circulation est libre, la ville reprend son aspect des jours de travail et de sérénité. Et, comme si le peuple voulait se montrer reconnaissant envers la Chambre, on annonce que le banquet à 25 c. précédemment fixé de

façon à donner à la tranquillité publique quelques alarmes, est remis à une autre date. En ce moment-là le peuple ne croyait plus avoir besoin de manifestation.

Dès le lendemain, la passion sembla aussi faire défaut au sanctuaire législatif. M. Duclerc avait promis un plan de finance de nature à remédier aux crises que la République n'avait pas seule occasionnées. Cé ministre vint faire l'exposé de son système. Il est bon de recueillir ces idées, contre lesquelles s'élevèrent systématiquement tous les ennemis du journal auquel appartenait M. Duclerc. Voici ce plan :

Créer 650 millions de ressources extraordinaires, applicables aux dix-huit mois de 1848 et 1849, en sus des ressources ordinaires.

Emprunter 150 millions à la Banque, en lui remettant 75 millions de rentes de la Caisse d'amortissement, et 75 millions de forêts nationales.

Vendre pour 125 millions de coupes et de superficie des bois de l'Etat.

Prendre l'encaisse des chemins de fer et porter en recette les revenus.

Appliquer aux dépenses ordinaires et extraordinaires 83 millions de la réserve de l'amortissement, qui devraient l'être au support du crédit et au rachat de la rente.

Tel était ce plan, qui fut jugé ruineux comme opération financière.

Ajoutons 100 millions d'émission de rentes pour les ressources départementales en 1848 et 1849, ce qui devait avoir pour effet d'avilir cette valeur.

L'emprunt à la Banque détournait cet établissement de sa destination. Créée pour venir en aide au commerce et à l'industrie, si l'Etat lui prend, la Banque affaiblit ces sources de la prospérité publique. Aliéner les bois de l'Etat, qui, en ces temps difficiles, ne pouvaient qu'être vendus à vil prix, c'était faire disparaître du budget un de ses revenus réguliers les plus importants. Créer des masses de nouvelles rentes sans faire énergiquement agir l'amortissement sur la dette publique, c'était compromettre le crédit et faire de ce gage de la confiance commerciale une machine à assignats.

Tout ce système eut peu de succès à la Chambre et dans l'opinion.

On parla aussi du projet d'accaparement des assurances en tous genres. Supprimer les assurances mutuelles parut une grave atteinte portée au droit d'association. Au système existant, l'Etat, disait-on, voulait substituer un supplément d'impôt assis sur les valeurs assurables. Nous n'avons pas à apprécier de nouveau ces projets, ces systèmes qui ont fait l'objet de mainte polémique orale et écrite.

Interpellé par M. de Falloux sur les ateliers nationaux, cette grande inquiétude de tous les hommes sérieux, et sur l'arrestation, ou plutôt l'enlèvement de M. Emile Thomas, le ministre Trélat fit la singulière réponse que nous transcrivons textuellement :

« En apparence, depuis quinze jours, — a dit le ministre des travaux publics, — nous n'avons pas beaucoup fait, mais je puis vous certifier qu'on a beaucoup préparé; et, si vous continuez, nous allons obtenir des résultats.

« J'aborde à présent, en peu de mots, la question personnelle. J'ai fait, dans ma vie, der-

nièrement, une chose que je n'avais jamais faite : une chose qui avait l'apparence d'une violence, une violence peut-être....

« C'est un devoir, un devoir pénible que j'ai accompli avec une grande souffrance.... — J'ai été sous le poids de mon inexpérience; *j'ai été trop médecin encore et pas assez homme du pouvoir....* »

Mais l'attention dut, le lendemain même, se reporter sur Louis Bonaparte dont on annonçait l'arrivée à Paris, et la prochaine entrée à la Chambre. Ces bruits étaient sans fondement. Le président de l'Assemblée reçut du prince une lettre datée de Londres, 14 juin, et dont il donna communication à ses collègues. Cette lettre était ainsi conçue; c'est un des documents les plus importants de cette époque. Il pouvait contenir tout l'avenir du pays :

« Monsieur le président,

« Je partais pour me rendre à mon poste, quand j'apprends que mon élection sert de prétexte à des troubles déplorables et à des erreurs funestes. Je n'ai pas cherché l'honneur d'être représentant du peuple, parce que je savais les soupçons injurieux dont j'étais l'objet. Je recherchais encore moins le pouvoir. *Si le peuple m'imposait des devoirs, je saurais les remplir.* (Bruyante agitation.)

« Mais je désavoue tous ceux qui me prêtent des intentions ambitieuses que je n'ai pas. Mon nom est un symbole d'ordre, de nationalité, de gloire, et ce serait avec la plus vive douleur que je le verrais servir à augmenter les troubles et les déchirements de la patrie. Pour éviter un tel malheur, je resterais plutôt en exil. Je suis prêt à tous les sacrifices pour le bonheur de la France.

« Ayez la bonté, monsieur le président, de donner communication de ma lettre à l'Assemblée. Je vous envoie une copie de mes remercîments aux électeurs.

« Recevez l'expression de mes sentiments distingués.

« NAPOLÉON-LOUIS BONAPARTE. »

La plus vive agitation succède à cette lecture. Le général Cavaignac se récrie contre l'absence totale du mot République dans ce document qui rappelait en quelque sorte la fameuse missive de César au sénat romain; la montagne articule mainte récrimination ardente. Le président de l'Assemblée reprend la parole. Une seconde pièce est annexée à la première. C'est un remercîment aux électeurs qui ont envoyé le prince à l'Assemblée. Il demande si l'on veut en entendre la lecture. Le bruit recommence, et la séance est moralement suspendue. Un billet est apporté au président par un huissier aux pieds duquel il est tombé d'une des tribunes publiques. En voici le contenu :

« Si vous ne lisez pas les remercîments de Louis-Napoléon aux électeurs, je vous déclare traître à la patrie. »

Signé : AUGUSTE BLUM,
Ancien élève de l'Ecole polytechnique.

Et, au milieu du tapage que le président maîtrise mal, MM. Cavaignac, Jules Favre et David (d'Angers) protestent de nouveau contre la lettre de M. Louis Bonaparte. MM. Clément Thomas et Duclerc essaient également de prendre la parole; on parle d'une prise d'arme des faubourgs; bref, l'agitation est telle, que le président pense qu'il n'a rien de mieux à faire que de lever la séance.

Nous avons déjà offert la lettre aux électeurs dont l'Assemblée ne voulut

pas entendre la lecture, et dans laquelle, cette fois, le fameux mot *République* avait été écrit.

Enfin, pour épuiser ces documents d'une reproduction indispensable, devant la haute fortune qui attendait leur signataire, nous citerons une nouvelle lettre rapportée de Londres par un des secrétaires du prince, M. Briffaut. Nous mentionnons la voie qui la remit à destination, parce que le bruit courait la veille à l'Assemblée que M. Louis Bonaparte était dans les environs de Paris, tandis que, dans le fait, il n'avait pas quitté l'Angleterre, ainsi que cela fut authentiquement prouvé par le départ de Londres de M. Briffaut, constaté devant témoins, et son arrivée à Paris, au milieu d'une égale formalité.

Voici cette dernière lettre qui ne le cède aux précédentes, ni en prudence, ni en habileté.

« Londres, 15 juin 1848.

« Monsieur le président,

« J'étais fier d'avoir été élu représentant du peuple de Paris et dans trois autres départements. C'était, à mes yeux, une ample réparation pour trente années d'exil et six ans de captivité; mais les soupçons injurieux qu'a fait naître mon élection, mais les troubles dont elle a été le prétexte, mais l'hostilité du pouvoir exécutif, m'imposent le devoir de refuser un honneur qu'on croit avoir été obtenu par l'intrigue. Je désire l'ordre et le maintien d'une République sage, grande, intelligente; et, puisque involontairement je favorise le désordre, je dépose, non sans de vifs regrets, ma démission entre vos mains. (Sensation.)

« Bientôt, j'espère, le calme renaîtra, et me permettra de rentrer en France comme le plus simple des citoyens, mais aussi comme le plus dévoué aux repos et à la prospérité du pays.

« Recevez, etc. *Signé*, Louis-Napoléon Bonaparte. »

Après cette lecture, le ministre de l'intérieur est chargé de convoquer de nouveau les électeurs pour la nomination d'un représentant.

Et le lendemain *le Moniteur* publie le décret suivant resté depuis trois semaines dans le portefeuille ministériel :

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

« La commission du pouvoir exécutif a proposé,
« L'Assemblée nationale a adopté,
« La commission du pouvoir exécutif promulgue le décret dont la teneur suit :
« Le territoire de la France et de ses colonies, interdit à perpétuité à la branche aînée des Bourbons par la loi du 10 avril 1832, est interdit également à Louis-Philippe et à sa famille.
« Délibéré, en séance publique, à Paris, le 26 mai 1848.

« *Les président et secrétaires de l'Assemblée nationale*,

« Sénard, Peupin, Robert (des Ardennes), Emile Péan, Edmond Lafayette, Landrin, Bérard.

« *Les membres de la commission du pouvoir exécutif*,

« Arago, Garnier-Pagès, Marie, Lamartine, Ledru-Rollin, Pagnerre, *secrétaire*. »

Un fait d'une importance assurément toute secondaire fit cependant, à cette époque, une sorte de sensation dans un monde spécial. Nous voulons parler de la révocation de M. Alfred de Musset, bibliothécaire du ministre de l'intérieur. Cette mesure brutale, inepte, fit infiniment peu d'honneur à

M. Recurt, son ordonnateur. On pardonnera à un écrivain de citer la page suivante, inspirée par l'indignation à un des confrères du poète puni sans être coupable, et que son rare talent, une de nos gloires, eût même dû innocenter aux yeux d'un homme de cœur, s'il avait pu, par quelques épigrammes, sourire devant ces avocats sans cause, et ces médecins sans malades, parvenus, par l'audace et le hasard combinés, à régenter les destinées du pays.

« Mais qui êtes-vous donc pour toucher à un nom comme celui que nous venons de prononcer? D'où venez-vous, si vous ne le connaissez pas? Qu'avez-vous fait, si vous le connaissez? De quel droit, vous qui êtes obligé, pour ajouter un titre à votre nom, de vous appeler républicain de la veille, de quel droit venez-vous, fort de la position que vous avez escamotée, reprendre à un homme de génie la position qu'il a conquise?

Comment! voilà un écrivain qui a doté notre langue d'une admirable poésie; voilà un poète qui est le frère de Lamartine, de Hugo et de Byron; voilà un romancier qui est le rival de l'abbé Prévost, de Balzac, de George Sand ; voilà un auteur dramatique qui, avec un seul acte, a fait gagner à la Comédie française plus d'argent que vous ne lui en donnez, vous, en six mois; voilà, enfin, un de ces penseurs qui n'a pas une seule fois sacrifié la dignité de l'art aux ambitions de fortune et de position; voilà un génie qui n'a demandé à Dieu et aux hommes que la liberté de vivre et de penser à son aise, qui n'a jamais été ni d'un club politique ni d'une coterie littéraire; et il se trouve un ministre qui passe, et qui, en passant, lui prend, pour y mettre qui donc? la place qui lui assurait cette liberté qu'il demandait, et qui n'était pas même l'*aurea mediocritas* d'Horace!

« Il est triste de penser qu'il y ait tant de places en France que nos républicains en ont tous; qu'ils en ont pour eux, pour leurs frères, pour leurs fils, pour leurs neveux, pour leurs coiffeurs, pour leurs valets de chambre, pour leurs usuriers, et qu'il se trouve un poète, Alfred de Mussset, à qui la République vienne prendre la sienne!

« Ils ne savent donc pas, les hommes qui font de pareilles choses, qu'ils n'avaient qu'un moyen de transmettre leurs noms à l'avenir, c'était de faire juste le contraire de ce qu'ils font. Ils ne savent donc pas qu'il y a une royauté que ni émeute, ni barricade, ni révolution, ni république ne changeront, c'est la royauté de la pensée, du génie! Ils ne pressentent donc pas qu'il viendra un jour où la France aura besoin de toutes ses grandes intelligences et de tous ses bons esprits pour faire oublier au monde le triste et douloureux spectacle qu'ils lui donnent, et pour endormir sous leurs chants consolateurs la malade, que tous ces médecins, inconnus jusqu'au 24 février, auront épuisée au lieu de la guérir! »

La presse ayant été unanime à blâmer cette destitution, le gouvernement chercha à nier la faute commise, en se réfugiant derrière une équivoque. Une lettre de M. Alf. de Musset, publiée dans *la Patrie*, fit connaître la vérité de toute cette affaire. Cette lettre, la voici :

« Monsieur,

« Je lis dans votre journal qu'on avait annoncé par erreur que j'étais destitué de ma place de bibliothécaire, et que le ministre a fait démentir ce bruit. Voici, à ce sujet, la lettre que j'ai reçue un mois après sa date :

« Paris, le 8 mai 1848.

« Citoyen, j'ai le regret de vous annoncer que, par un arrêté du 5 mai courant, le ministre vous a admis à faire valoir vos droits à la retraite.

« Salut et fraternité.

« Le secrétaire général, Carteret. »

« Cette lettre, vous le voyez, est aussi claire que laconique. Quant aux droits à la retraite, pour en avoir, il faudrait que j'eusse été nommé bibliothécaire à l'âge où j'apprenais à lire.

« Veuillez croire, du reste, monsieur, que je n'aurais jamais songé à entretenir le public d'une chose de si peu d'importance, si je n'étais profondément touché des marques d'intérêt et de bienveillance que j'ai reçues de la presse à cette occasion.

« Veuillez agréer, monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

« Alfred de Musset. »

La lettre du poète est précise, elle renferme la preuve à l'appui du fait. M. de Musset resta bel et bien destitué. Pourquoi? Par la raison que donne saint Augustin, apparemment....

Mais les événements politiques marchaient à grands pas vers la catastrophe inévitablement prévue par tous les gens sensés du pays. Le fameux *grand banquet de la fraternisation des travailleurs* (car c'était le titre qui lui avait été donné... en dehors de l'Académie), un moment différé, n'avait pu être perdu pour les hommes qui poursuivaient toutes les occasions de trouble. Après avoir hésité dans le choix du jour, ce fameux banquet dit *des* 25 *centimes* avait pris une date certaine (le 14 juillet, anniversaire de la prise de la Bastille), comme si cette échéance, inquiétant les esprits, devait plus perfidement suspendre toute sérénité et toute confiance dans la population. On cite, à propos de cette réunion ainsi fixée par les commissaires nommés, une réponse du général Cavaignac, ministre de la guerre, qui doit servir ici de date aux sentiments politiques qui animaient l'un des hommes qui ont joué un des plus beaux rôles de cette révolution, dont la solution est encore toute voilée des ténèbres de l'avenir.

— « Que pensez-vous, général, de ce banquet? — lui dit un de ses collègues.

— « Je pense, répondit le général Cavaignac, que les citoyens qui veulent dîner sur l'herbe aux environs de Vincennes (lieu choisi pour le banquet) ont le même droit de se réunir, que moi, ministre de la guerre, j'ai le droit de passer, à la même heure et sur le même terrain, une revue de 50,000 hommes, que je rassemblerai le 14 juillet. »

En même temps que la commission du banquet contrefacteur de celui du 22 février fixait sa date, les clubs signaient une pétition destinée aux membres de la commission exécutive. La voici. Les prétentions qu'elle formule étaient la conséquence de promesses plus aisément faites que réalisées :

« Citoyens, nos frères les représentants des délégués des ateliers nationaux ont exprimé au citoyen Lamartine, dans une entrevue qu'ils ont eue avec lui il y a quelques jours, les sentiments qui nous animent tous et notre ferme dévouement à la République démocratique et sociale que nous avons conquise sur les barricades de février. Nous avons accepté avec re-

connaissance les paroles émanées du cœur du citoyen Lamartine, qui sont venues jeter sur notre position si malheureuse un rayon d'espérance; nous les avons acceptées, ces paroles chaleureuses, parce que la réalisation de ces promesses est le plus ardent de nos vœux.

« Ainsi, la fondation d'un ministère des institutions fraternelles; la demande d'un ensemble de crédit de 600 millions de fr. pour la fondation d'institutions agricoles et industrielles; des salles où le peuple irait faire son éducation politique; enfin de faire passer dans les faits le principe d'association. Alors, citoyens, nous avons tous oublié la misère qui nous accable, la faim qui nous tue; nous avons tout oublié, car nous avons foi dans ces promesses. Nous avons confiance dans le patriotisme républicain dont vous devez être la vivante image. Réalisez enfin, citoyens; et si jamais la République était en danger, et si jamais quelques vains et audacieux prétendants osaient tenter de lui porter atteinte, vous pourriez en tout temps, en toute sécurité, compter sur notre patriotisme et notre dévouement pour la défendre avec vous.

« *Vive la République démocratique et sociale!* »

On apprend que des troubles regrettables ont lieu dans divers départements. Il s'agit du recouvrement du fameux impôt des 45 centimes. A Guéret, les communes rurales se sont réunies au son du tocsin, et les paysans, armés de faulx, de piques, de toutes sortes d'instruments aratoires enfin, sont venus en ville menacer de mort quiconque paierait cet impôt. A Nîmes, qui le croirait? ce sont des querelles religieuses qui mettent l'émoi dans la population. Sur bon nombre d'autres points, enfin, les partisans de Louis Bonaparte crient : *Vive l'Empereur!* Ce cri n'est pas seulement proféré, mais il est affiché à Saintes, à Fécamp, à Romans, à Chartres. Partout le pays bout.

Mais la grande préoccupation de la Constituante, c'est les ateliers nationaux. Pas un seul représentant ne se lève pour défendre une institution, qu'on veut bien admettre comme une nécessité de circonstance, mais que tout le monde repousse comme création durable. M. Victor Hugo révèle, dans cette question brûlante, un brillant début oratoire. Le poète fait ressortir tous les vices de cet expédient, qui n'a, dit-il, donné à la France qu'une nouvelle classe de désœuvrés : *les désœuvrés de la misère*. Toute l'Assemblée s'est unie d'opinion à M. Victor Hugo, lorsqu'il a dit :

« Le résultat n'est pas seulement nul, il est fâcheux. Il est fâcheux au point de vue des finances et au point de vue politique.

« Je ne viendrai pas vous dire que c'est par vous que l'ouvrier a perdu le goût du labeur; je ne dirai pas que vous avez abattu sa fierté, cette santé de la conscience, que vous lui avez appris la honteuse puissance de la main tendue. Autrefois, nous avions le désœuvré de l'opulence; aujourd'hui, nous avons le désœuvré de la misère. La monarchie avait des oisifs; la République aurait-elle des fainéants?

« Non, le glorieux peuple de Juillet et de Février n'est pas un peuple qu'on peut abâtardir. Jamais, le voulût-on, on ne fera des ouvriers de Paris, de ces ouvriers intelligents par excellence, des lazzaroni en temps de paix, et des janissaires en temps de guerre.

« Non, je ne puis croire que jamais personne ait pu avoir cette monstrueuse pensée de convertir, dans une ville aussi intelligente que Paris, l'ouvrier en condottiere, et de faire de ces glorieux ouvriers des prétoriens de l'émeute au service de la dictature. »

Il fallut pourtant voter un nouveau crédit de trois millions pour soutenir cette institution, jusqu'au jour où il serait possible de prendre un énergique parti à son égard... Nous touchons à cette solution, qui fut terrible!

M. Clément Thomas donne sa démission de commandant supérieur de la garde nationale. A la même date, le journal *l'Organisation du travail*, le même qui avait précédemment signalé par noms et demeures, à qui de droit,

les riches habitants de Paris, publiait, à l'adresse de l'Assemblée constituante, les lignes qui suivent :

« Songez-y bien ! le peuple dépasse toujours les limites, quand il obtient par la force. — En 89, il demandait l'abolition des priviléges.... il eut la République. — En 1830, il voulait la liberté de la presse.... il eut le renversement de Charles X. — En 1848, il voulait la réforme.... il eut encore la République. — Aujourd'hui, que demande-t-il? Du pain.... Qu'obtiendra-t-il? L'avenir bientôt répondra ! »

A Lisieux, le placard suivant est affiché sur plusieurs points de la ville :

« Vive Napoléon II !

« Lui seul peut faire le bonheur de la France et lui rendre l'honneur !

« Vive Napoléon II !

Sur une foule de points, les percepteurs sont contraints de renoncer à exiger l'impôt des 45 centimes.

M. Thiers, élu dans cinq départements (Seine, Seine-Inférieure, Gironde, Orne et Mayenne), sur l'avis de ses amis politiques, opte pour la Seine-Inférieure.

Le prince Napoléon Bonaparte adresse aux gardes nationaux de la 2e légion, une circulaire pour décliner la candidature de colonel, en prétextant que, selon lui, les fonctions de représentant du peuple et le titre de commandant d'une force armée dans Paris, sont incompatibles.

Mais la crise approche. Le 22 juin on lit dans le *Moniteur* le document qui suit :

« La commission du pouvoir exécutif a donné des ordres pour que les enrôlements commencent dès demain dans les ateliers nationaux : on se rappelle qu'une décision récente a prescrit que les ouvriers de dix-sept à vingt-cinq ans devaient contracter des engagements dans l'armée ou que, sur leur refus, ils ne seraient plus reçus dans les ateliers qui les entretiennent aujourd'hui. On a différé l'exécution de cette mesure, afin de laisser à tous les jeunes ouvriers le temps de faire leur choix avec la maturité nécessaire ; mais le public et les ouvriers eux-mêmes verront avec plaisir que par cette mesure on commence enfin la solution de cette grande question. »

Cette nouvelle se répand dans Paris avec une rapidité tout électrique, 12 à 1,500 ouvriers se rassemblent place Saint-Victor, pour aller protester contre cet arrêté, devant le ministère occupé par M. Trélat. En chemin, cette manifestation rencontre M. Louis Pujol, auteur d'une récente publication distribuée au peuple sous ce titre biblique et fatal : *Prophétie des jours sanglants*. M. Pujol détourne cette colonne de son chemin, pour la conduire au Luxembourg, vers la commission du pouvoir exécutif. Là, ce meneur, introduit avec quatre délégués, eut avec M. Marie une conversation fort vive. Voici quelques-unes de ses paroles :

« Avant le 24 février, le peuple des travailleurs subissait la funeste influence du capital ; pour se soustraire à celle de ses maîtres, il fit des barricades, et ne déposa les armes qu'après avoir proclamé la République démocratique et sociale, qui devait pour toujours le soustraire à la servitude. Aujourd'hui les travailleurs s'aperçoivent qu'ils ont été indignement trompés... C'est vous dire qu'ils sont prêts à faire tous les sacrifices, même celui de la vie, pour le maintien de leurs libertés... »

— « Je vous comprends ! — répondit M. Marie. — Eh bien, écoutez ceci : Si les ouvriers ne veulent pas partir pour la province, nous les y contraindrons par la force... oui, par la force ! »

Les délégués se retirèrent pleins d'un courroux qu'ils firent aisément partager à leurs camarades dont les rangs accrus stationnaient au dehors. « Gloire à vous, enfants de Paris ! — s'écria un des orateurs populaires, — vous allez donner à la France un exemple de votre patriotisme et de votre courage ! Unissons-nous ! et que ce cri retentisse aux oreilles de nos persécuteurs : *Du travail et du pain !* S'ils sont sourds à la voix du peuple, malheur à eux ! Vous avez promis de souffrir trois mois de misère pour la République... vengez-vous de trois mois de trahison... En avant ! »

Il est juste de dire que la population ouvrière avait à se plaindre de plus d'une intempestive mesure. Ainsi, pour en revenir à ces déplorables ateliers nationaux, le jour même où la commission exécutive donnait des ordres pour faire commencer l'opération des enrôlements, M. Léon Lalanne, qui avait succédé à M. Émile Thomas, supprimait le bureau des secours, augmentait de 50 pour 100 le prix des produits des ateliers de cordonniers et tailleurs, et donnait à cette mesure un effet rétroactif. En même temps il supprimait aussi le bureau médical, et ordonnait à tous les chefs d'arrondissement de faire cesser les travaux dans leurs chantiers.

Ce fut ainsi qu'il suffit de quelques heures pour rendre à la physionomie de Paris la teinte funèbre des plus mauvais jours. « Une vague inquiétude se répandit dans la capitale, — dit un historien courroucé de ces journées funestes, en accusant le gouvernement d'avoir voulu amener le peuple dans la rue, pour puiser dans sa défaite la possibilité de revenir sur les concessions de février. — Le malentendu terrible qui existait dans la capitale, entre les diverses classes de la société, allait se dénouer ; l'atmosphère était chargé d'électricité. On entendait çà et là des paroles qui sentaient la poudre. Avant de vomir sa lave, le volcan gémissait sourdement. L'insurrection de juin, — continue l'auteur démocratique que nous citons dans ses attaques contre le gouvernement, et auquel nous opposerons plus bas la version d'un des membres mêmes de ce gouvernement, — l'insurrection de juin, dit-il, a sa cause principale et ses causes déterminantes qu'il importe de ne pas confondre. La non exécution de toutes les promesses de l'Hôtel-de-Ville, le droit au travail méconnu par la dissolution des ateliers nationaux, les tendances monarchiques qui perçaient dans tous les actes de l'Assemblée, voilà ce qui décida une prise d'armes des soldats du parti démocrate-socialiste, car les chefs, encombrant toutes les avenues du pouvoir, étaient satisfaits et ne connaissaient plus ni les besoins, ni les excitations, ni les souffrances de leur parti. Le mouvement, considéré dans son ensemble, fut donc révolutionnaire et socialiste. Dans ses détails et comme causes accessoires, accidentelles, le double levain de sédition qui courait dans la faction bonapartiste et dans les autres factions dynastiques envenimait l'esprit des ateliers nationaux. Les agents de ces factions parcouraient les groupes populaires et excitaient par

mille récits l'irritation déjà si grande des ouvriers. La réaction voulait à tout prix sortir de l'état révolutionnaire, tenter de prendre une revanche de février, d'en finir avec la queue du parti dont on n'avait pu saisir que la tête le 15 mai? N'était-il pas urgent, pour rendre possible une restauration quelconque, de commencer par raffermir sur leurs trônes chancelants tous les souverains d'Europe? C'en était fait de la cause monarchique si on ne comprimait pas en France le mouvement révolutionnaire. Et comment l'étouffer sans un prétexte en apparence plausible, sans une sanglante émeute? M. Flocon, jouant au Colbert, voulant prouver aux royalistes que les républicains étaient capables de faire d'excellents ministres, vivait dans une ignorance profonde de ce qui se passait au-delà des murs de son hôtel ministériel. Il prit les causes déterminantes pour la cause réelle, et il fut de bonne foi lorsqu'il crut mettre le doigt sur la plaie en disant au début de l'insurrection à la tribune de l'Assemblée : « Si l'on pouvait saisir dans son origine, et « l'on y parviendra, les fils de cette agitation qui se perpétue depuis trop long- « temps, on y découvrirait plus que la main d'un prétendant, plus que la main « d'ouvriers égarés; on y trouverait la main de l'étranger. » Les sommes importantes trouvées sur plusieurs individus arrêtés vinrent en partie confirmer cette triste vérité. L'Autriche succombait, la Prusse agonisait, toute l'Allemagne se démocratisait, l'Italie avait proclamé son indépendance, l'Europe entière, enfin, était en combustion, et les agitations intérieures de la France, la défaite de la démocratie, pouvaient seules sauver le principe monarchique et raviver les espérances des prétendants. De là les trames ourdies par les émissaires de l'étranger, et l'ardeur des vieux partis à pousser le gouvernement dans la voie des mesures extrêmes qui devaient provoquer des résistances. Les hommes du passé savaient qu'un combat de rues serait facilement réprimé et les rendrait maîtres absolus d'une république affaiblie par la mort, l'emprisonnement, l'exil et la division de ses enfants. La contre-révolution européenne attendait ce signal pour submerger peu à peu la démocratie. Mais ces machinations, — dit, pour finir, l'auteur cité, — eussent été impuissantes à amener une explosion si le peuple n'y eût été poussé par de graves atteintes à ses droits et à ses libertés. L'or de l'étranger, les trames des factions royalistes peuvent produire de misérables émeutes, mais jamais une lutte pareille à celle de juin. Le prolétariat voulait faire aboutir la révolution de février à son émancipation, et il poursuivit ce but jusqu'à la mort. »

Si cette préméditation, cette machination du pouvoir devait être acceptée, il faudrait donner toute l'autorité d'une révélation à ce que publia le journal *la Presse*, dans les jours qui précédèrent cette sanglante bataille. Voici ces lignes :

« Il faut que ça aille plus mal encore! — Pourquoi donc? — Parce que nous n'avons plus qu'un moyen de garder le pouvoir qui nous échappe. — Quel moyen?—C'est de rendre nécessaire la dictature du général Cavaignac. — Mais c'est un caractère indécis, un esprit faible.... — Q'importe, on ne le

sait pas, et cette faiblesse a pour correctif 60,000 hommes de troupes à Paris et dans les environs. Nous n'attendrons plus que la circonstance; elle ne se fera pas attendre longtemps. »

Certes, on doit hésiter à croire que la soif du pouvoir ait pu pousser de mauvais citoyens à provoquer une lutte fratricide. Qu'un ou deux membres du gouvernement ait eu, en secret, cette pensée de sang ennoblie, même, s'il est possible, par le fanatisme du bien public devant résulter d'une nouvelle victoire sur les factions ardentes, cela n'est pas impossible! Mais donner à tout un conseil d'hommes honorables une préméditation pareille, c'est une pensée révoltante, et nous ne voudrions pas formuler une semblable accusation. Aussi, aux pages précédentes qui accusent, ajouterons-nous les suivantes qui expliquent, en attendant celles qui défendent.

« La physionomie de la République, depuis quelques jours, m'afflige, — « disait M. de Lamartine à ses collègues.—Je ne veux pas assumer sur mon « nom la responsabilité d'une situation de faiblesse, et de désarmement de « la société qui pourrait dégénérer en anarchie. Je demande deux choses : « des lois de sécurité publique sur les attroupements, sur les clubs, sur les « abus du criage des journaux anarchiques, sur la faculté d'éloigner de Pa- « ris dans leurs communes les agitateurs convaincus de troubles publics, et « enfin un camp de 20,000 hommes sous les murs de Paris, pour prêter « main-forte à l'armée de Paris et à la garde nationale dans la campagne cer- « taine, imminente, que nous aurons inévitablement à faire contre les ate- « liers nationaux et contre des factions plus coupables qui peuvent surgir et « s'emparer de cette armée de toutes les séditions. A aucun prix je ne res- « terai au gouvernement. »

« Les collègues de M. de Lamartine partageaient cet avis. M. Marie, assidu, et infatigable autant qu'énergique, se chargea de rédiger le projet de décret. Le général Cavaignac reçut l'invitation de combiner le mouvement de ses troupes de façon à pouvoir faire refluer sur Paris, au premier ordre, les divisions auxiliaires de l'armée des Alpes. Ce général et M. de Lamartine avaient de fréquents entretiens sur la nature des mesures militaires à prendre pour prévenir ou surmonter les périls croissants de la République. Peu de jours se passaient sans que ce dernier, à l'issue du conseil, ne s'informât du nombre précis et de la marche des troupes qui, d'après les ordres du gouvernement, occupaient les casernes ou les cantonnements autour de Paris, du nombre d'heures nécessaires pour que l'armée fût debout et réunie aux postes convenus; enfin, du système de défense que le général se proposait d'adopter en cas de lutte dans la capitale. Instruit, par la chute de tous les gouvernements précédents qui avaient péri pour avoir disséminé leurs bataillons sur tous les points de Paris, et pour avoir lutté avec des tronçons d'armée contre des masses, M. de Lamartine était convaincu qu'une lutte dans une capitale de 1,500,000 âmes devait être une bataille conforme à toute la théorie des batailles en rase campagne, seulement sur un terrain plus accidenté. Il pensait donc que l'armée devait avoir une base d'opérations, un centre fixe, et des

ailes; que chacun des corps d'opération devait pouvoir rayonner de cette base, ou se replier sur ce centre sans jamais être coupé de sa réserve. Il avait interrogé avec précision sur leur pensée à cet égard depuis trois mois, tous les généraux qui avaient eu une force quelconque à manœuvrer éventuellement dans Paris. Négrier, Bedeau, Oudinot, Cavaignac; il les avait heureusement trouvés tous dans la même pensée que lui; il soutint donc le général Cavaignac dans l'adoption de ce système contre le système contraire, soutenu par ceux qui voulaient considérer une insurrection comme une émeute, et la saisir partout sous peine de ne l'étouffer nulle part.

« Ne vous y trompez pas, disait-il à ceux-là, nous ne marchons pas à une « émeute, mais à une bataille, pas à une bataille, mais à une campagne « contre de grandes factions. Si la République veut se sauver et sauver avec « elle la société, il faut qu'elle ait les armes à la main pendant les premières « années de sa fondation, et qu'elle dispose ses troupes, non seulement ici, « mais sur la surface de l'empire, dans la prévision de grandes guerres « civiles, qui embrassent, non des quartiers de Paris, mais des provinces « comme aux jours de César et de Pompée. »

« Il interrogeait de plus fréquemment sur l'effectif de Paris le sous-secrétaire d'Etat de la guerre Charras, et le général de la division Foucher. Leurs réponses lui paraissaient pleinement rassurantes. La calomnie a accusé de négligence le gouvernement à cette époque. Ces officiers et ces généraux auraient pu accuser au contraire l'excessive prévoyance de Lamartine. Il n'avait, depuis l'ouverture de l'Assemblée, qu'une pensée : dissoudre, s'il était possible, puis vaincre, s'il était nécessaire, l'insurrection des ateliers nationaux. Pour que la victoire fût prompte, décisive, écrasante, et, par conséquent, moins sanglante, il fallait imposer par la masse des baïonnettes à la masse des séditieux. »

Mais reprenons le récit des *faits*.

Le vendredi 23 juin, la place du Panthéon fut de bonne heure envahie par les gens auxquels M. Pujol avait donné rendez-vous la veille, à la suite de la visite infructueuse des délégués à M. Marie. Se formant bientôt en colonne, cette masse, qui ne s'élève pas à moins de 4,000 hommes, se met en marche vers la place de la Bastille, précédée de drapeaux et de diverses bannières. Là, elle sembla, à la voix de son chef, fraterniser à travers la tombe, avec les morts de juillet; après quoi elle se mit en route pour le faubourg Saint-Antoine, où elle s'augmenta d'environ 3,000 hommes. Ainsi fortifiée, elle revint par le boulevart effectuer la manifestation, d'abord réservée au jour du banquet de 25 centimes, mais que la dissolution des ateliers nationaux faisait éclater sur-le-champ. Il était dix heures du matin; le rappel battait partout.

Arrivés à la Porte Saint-Denis, ces hommes construisent leur première barricade à l'aide d'un omnibus et d'une voiture de pavé qu'un fâcheux hasard apporte sur ce point. L'uniforme de ces combattants est la blouse. Un mouchoir leur ceint les reins, servant à la fois de ceinture et de cartou-

chière. Les maisons environnantes ne semblent pas leur inspirer de crainte, et ils font leur terrible besogne avec une sorte de tranquillité, d'indifférence cent fois plus terrible que la fiévreuse agitation qui, d'ordinaire, anime ces architectes de la mort. Toute voiture qui passe entre comme matériaux dans leur édifice, sur le sommet duquel flotte bientôt un drapeau tricolore, évidemment préparé d'avance, car on y lit ces mots: *Ateliers nationaux*, 12e *arrondissement.*

Quelques soldats de la garde mobile, qui occupaient le poste du boulevart Bonne-Nouvelle, ont dû se retirer devant l'écrasant déploiement de force des insurgés. Des gardes nationaux les remplacent. Et, à l'heure même où ces premières forteresses de la résistance s'érigeaient dans le large espace des boulevarts, des barricades s'élevaient sur cinquante points de la capitale: dans la Cité, au pont Saint-Michel, dans la rue Saint-Jacques, au pont de l'Hôtel-Dieu, à la place Maubert, au Panthéon, et dans les faubourgs Saint-Denis, Saint-Martin, comme à la Bastille et au faubourg Saint-Antoine. Toute cette moitié de Paris, que divise en quelque sorte la rue Montmartre, pour, franchissant la Seine, aller gagner en ligne droite le Luxembourg, se hérissa, en peu d'heures, de ces constructions improvisées qui semblaient faites pour diviser la population en deux fractions sanguinaires, bornant ici la résistance, comme là l'attaque...

A mesure que les insurgés avaient fini de consolider une barricade, on les voyait fouiller les maisons voisines, afin de se procurer des armes pour défendre leur œuvre de guerre. Les femmes, les enfants même, les facilitaient dans cette recherche, en leur apportant les fusils des gardes nationaux lentement convoqués par un rappel tout partiel, bien que, paraît-il, l'ordre eût été donné de réunir deux bataillons par légion. On remarqua qu'en sortant des numéros 98 et 100 de la rue de Cléry, les insurgés étaient armés de façon à faire supposer qu'il y avait là un dépôt préparé à l'avance.

Il est bon de constater aussi que les brigadiers des ateliers nationaux avaient peu de souci de leur incognito, car on les reconnaissait à première vue, circulant partout, construisant, s'armant, et coiffés de leur signe distinctif, une casquette galonnée d'or. L'uniforme de la garde républicaine, et celui de la garde nationale, même, se montraient parmi les insurgés....

Des signaux s'échangent entre les fenêtres d'une maison qui forme le coin de la rue Saint-Denis et du boulevart Bonne-Nouvelle, et les chefs de la colonne qui se dispose à combattre....

Un tambour de la 3e légion de la garde nationale approche, battant le rappel; les insurgés crèvent sa caisse; on veut le fusiller. M. Guyon, du Théâtre-Français, sauve la vie à ce pauvre diable, en l'entraînant au restaurant de l'*Œil-de-Bœuf.*

Toutes les dispositions de ce qu'il faut bien appeler l'ennemi, même au sein d'une même patrie; ont pu être prises sans que l'autorité, les troupes aient paru pour y mettre le moindre obstacle....

Le feu, sur ce point, commença de la manière suivante:

Vers midi, un détachement d'environ 30 hommes de la 2e légion de la garde nationale s'avançait sur la chaussée qui forme terrasse au bas de la rue de Cléry. Quatre tambours les précédaient. Ils aperçoivent la barricade de la Porte Saint-Denis; ils s'avancent avec confiance, l'arme au bras, témoignant ainsi de leur intention de ne pas faire feu.... On les laisse approcher, et, lorsqu'ils sont à cinquante pas de la barricade, on leur envoie une décharge qui, se croisant avec le feu d'une maison, les frappe en écharpe..... Dix hommes tombent dans le sang.

Un détachement de la même légion accourt au bruit de cette fusillade, pour soutenir les premiers; mais, comme leurs camarades, ces gardes nationaux sont livrés sans défense au feu des insurgés abrités derrière leurs constructions, ou retranchés dans les maisons d'alentour. La fusillade commence aussi à retentir dans les rues Saint-Denis et Sainte-Apolline, et dans tout le quartier adjacent. Un chef de bataillon de la garde civique, M. Roger (du Nord) passe à cheval pour se rendre à l'état-major; les insurgés l'arrêtent, un pistolet lui est posé sur la poitrine... il n'a que le temps de passer son sabre à travers le corps de son agresseur, après quoi, piquant des deux, il se dégage et disparaît au milieu du sifflement des balles, auxquelles il n'échappe que par miracle.

Les gardes nationaux se décident à tenter l'assaut de la barricade; ils s'élancent au pas de charge à travers les balles et commencent l'escalade des pavés qui font la base de la construction, dans le dessein de joindre l'ennemi corps à corps... Mais un feu des plus vifs part des fenêtres et prend les assaillants de revers. Les insurgés prennent leurs adversaires entre deux feux; une douzaine de morts jonchent le pavé, le sang ruisselle partout... les gardes nationaux sont contraints de se replier emportant péniblement leurs blessés: le nombre des victimes s'élève à trente.

Le général de Lamoricière survient à la tête d'un fort détachement d'infanterie; intrépide et généreux, le vaillant général se détache de ses soldats dans l'espoir de faire entendre des paroles de conciliation : on tire sur lui.

Pourtant, du haut de leur barricade, les insurgés peuvent voir se balancer au loin les guidons blancs et rouges d'un escadron de lanciers; un bataillon du 14e de ligne et un autre de garde mobile, l'accompagnent. Les gardes nationaux ont cependant tenté un second assaut. En ce moment on voit paraître au haut de la barricade une femme de grande taille, qui semble jeune et belle; ses bras sont nus comme ceux d'une Euménide; elle a saisi le drapeau échappé à la main défaillante d'un insurgé frappé d'une balle, et le brandit en proférant des menaces envers les gardes nationaux. Tout autour d'elle on tire sur ceux-ci; par un sentiment de pitié extrême, on lui crie de se retirer... qu'on va faire feu... Elle répond par des injures; les gardes nationaux décimés ripostent, et cette nouvelle Théroigne de Méricourt tombe baignée dans son sang. Une autre femme, qui apparaît également menaçante et furieuse, est frappée à son tour, sur le cadavre de sa sœur peut-être!

Une épaisse fumée obscurcit bientôt ce furieux combat, et les coups de feu

se croisent, frappant ou se perdant au hasard. Mais bientôt la défense des insurgés semble se ralentir. Les assaillants cessent également leur feu, la fumée se dissipe, et l'on reconnaît qu'une bonne partie des insurgés, ou sont abattus, ou sont en fuite. Le cri : *En avant!* retentit, et les barricades qui barraient ces rues sont emportées à la baïonnette; ce qui restait d'hommes à les défendre fuit par toutes les rues de retraite.

C'est sur ce point qu'eut lieu le trait qui a valu, en avril 1850, de grandes chances électorales à M. Leclerc, commerçant, et garde dans la 3e légion. M. Leclerc combattait bravement, ayant à ses côtés un de ses fils; celui-ci est frappé mortellement; le père emporte le cadavre de son enfant, et amène au combat son second fils. Admirons ce stoïcisme qui est d'un grand citoyen, mais, disons-le aussi, d'un père sans entrailles...

Un très-honorable banquier de la rue Hauteville, M. Avrial, fut tué sur ce point. Là aussi fut blessé M. Thayer, chef de bataillon de la garde nationale, parent de Louis-Napoléon, depuis directeur général des postes.

Deux pelotons de gardes nationaux, l'un descendant la rue Bourbon-Villeneuve, l'autre débouchant par le boulevart Saint-Denis, se méconnaissent, tirent l'un sur l'autre, et s'entretuent!

On commence à connaître les forces de l'insurrection : elles s'élèvent à près de 45,000 hommes qui obéissent à des chefs, à tout un état-major parfaitement organisé, et dirigeant un plan organisé d'avance; des drapeaux trouvés plus tard portaient ces mots : VAINQUEURS, LE PILLAGE; VAINCUS, L'INCENDIE.

Ce qu'on a pu savoir de ce plan, le voici : Trois quartiers généraux devaient relier les unes aux autres les masses insurgées; ces quartiers généraux étaient, à l'extrême gauche, le Panthéon; au centre, la place de la Bastille, et à l'extrême droite, le clos Saint-Lazare. Ce demi-cercle embrassait donc, comme on l'a indiqué plus haut déjà, la moitié de Paris. Vainqueurs, les insurgés s'avançaient de rue en rue vers les quartiers opulents et les hôtels ministériels; vaincus, ils reculaient de barricade en barricade jusque dans le faubourg Saint-Antoine, d'où on espérait encore pouvoir traiter avec le gouvernement. La conquête de l'Hôtel-de-Ville et de la préfecture de police était la double sollicitude de la révolte, afin de s'y ériger en pouvoir.

Quant à la commission exécutive, son plan de bataille est resté plus obscur. En voici cependant l'ensemble connu :

Le ministre de la guerre, général Cavaignac, avait été investi par décret de l'Assemblée nationale, du commandement général de la force armée; cette force était alors partagée comme suit dans la première division militaire :

4e, 12e, 18e, 23e, 39e, 48e, 59e, 61e et 73e de ligne; 11e, 14e, 18e, 23e et 24e infanterie légère.

Divers autres corps faisaient monter l'effectif à 23,419 hommes, divisés comme suit : dans Paris, le 22 juin 6,224 hommes; à l'Ecole militaire, 4,722; environs de Paris, 7,973; à Vincennes, 4,500.

Le 14 juin, le 55e de ligne était parti pour Laon; — le 15, le 21e était parti

pour Orléans; — le 18, le 45e était parti pour Soissons; — le 34e avait aussi été expédié à Fontainebleau... On verra plus loin comment le général Cavaignac explique ces ordres de départ.

Il avait été arrêté que le général Bedeau commanderait l'aile du Panthéon; le général de Lamoricière celle du centre, et le général Damesme celle de gauche opposée au clos Saint-Lazare.

Mais, tandis qu'avaient lieu à la Porte Saint-Denis les engagements dont on a parlé, on se battait avec un acharnement non moins vif au faubourg Poissonnière, et devant une grande barricade élevée au bout de la rue Richer. Une autre forte barricade qui barrait la rue du Faubourg-Poissonnière au-dessus de la caserne, au point ou aboutissent les rues de Bellefond et Lafayette, fut attaquée par les gardes mobiles et par le 7e léger renforcé de quelques détachements de garde civique. L'engagement fut très-vif, très-meurtrier, les insurgés tirant, non seulement de l'abri de leur barricade, mais aussi des rues adjacentes. Leur retraite fut chèrement achetée, et cette retraite ne se fit pas sans une durable résistance de petites barricades improvisées, dans les rues des Petits-Hôtels, des Jardins, du Faubourg-Poissonnière et Rochechouart, jusqu'à la barrière. Le système de défense ou de retraite des insurgés s'exécutait de point en point.

A la Villette, 25 caisses de 50 mousquetons chacune ont été pillées, et ces armes sont venues munir les barricades voisines du boulevart, depuis la rue de Chabrol jusqu'à la rue Bergère, qui pourtant ont fini par être emportées par les 3e et 5e légions, doublées de troupes de ligne et de gardes mobiles.

Sur des points opposés, c'est-à-dire dans le quartier du Jardin-des-Plantes, dans le quartier Saint-Victor, au faubourg Saint-Marceau, comme dans la Cité, les collisions avaient pris les proportions d'une bataille générale. Le bataillon de gardes mobiles caserné rue Mouffetard avait été désarmé dès le matin, et sur divers points on voyait avec douleur des uniformes de gardes nationaux mêlés aux blouses des insurgés noircis de poudre.

Vers trois heures après midi, le général Cavaignac, commandant en chef des forces de la capitale, quitta la Chambre accompagné de M. Clément Thomas, qui, devant le combat, avait repris, dit-on, le commandement en chef de la garde nationale précédemment abdiqué par lui; ils étaient accompagnés de six représentants du peuple qui voulaient tenter, par leur présence et leurs exhortations, de mettre fin à cette lutte fratricide; ces représentants étaient MM. Landrin, Jules Favre, Flandin, Prudhomme, de Ludre et Heeckeren. Ils se dirigèrent vers les barricades de la rue Saint-Antoine. A leur approche, un certain nombre d'insurgés se retirèrent, mais ceux de la rue Culture-Sainte-Catherine tinrent bon; en vain essaya-t-on de leur démontrer l'inutilité de leur résistance et l'horreur de cette guerre civile, il fallait tenter de les réduire par les armes. La troupe et la garde nationale attaquèrent résolument la barricade sous une grêle de balles qui tombait des fenêtres voisines. Mais la résistance fut telle qu'il fallut employer le canon pour la vaincre, et s'occuper de débusquer les tirailleurs des maisons. En

s'élançant à la tête d'une des attaques de la barricade, M. Clément Thomas gagna légitimement ce *hochet de la vanité* si dédaigneusement traité par lui quelque temps auparavant à la tribune : il fut blessé. La victoire resta à la loi.

M. Arago, membre de la commission du pouvoir exécutif, avait de son côté quitté le palais du Luxembourg à la tête de forts détachements de la ligne, des gardes nationales et mobiles, et de deux pièces de canon, pour se diriger vers la rue Saint-Jacques. Reconnu au coin de la rue Neuve-Soufflot, il réussit à faire entendre des paroles conciliatrices qui amenèrent l'abandon de la barricade élevée sur ce point. M. Arago en ordonna la démolition. Mais les troupes furent empêchées dans le labeur par une fusillade qui partit soudain des fenêtres voisines. Les maisons furent sur-le-champ envahies et les insurgés qu'elles recélaient faits prisonniers.

Le combat était dans toute son ardeur vers le Panthéon, et dans presque tout le prolongement de la rue Saint-Jacques. Les gardes nationaux qui arrivaient sur ces points avaient ordre de veiller toute apparition de gens aux fenêtres et de tirer dessus. Rue Saint-Etienne-du-Mont on sonnait le tocsin. Les gardes mobiles se distinguèrent infiniment dans cette rue Saint-Jacques, artère principale, peut-on dire, de l'insurrection. Il fallut employer le canon pour réduire les barricades élevées rues des Mathurins-Saint-Jacques et des Poirées, et que les insurgés défendaient avec un acharnement sauvage. Un jeune et brillant capitaine du 7e léger, fils du baron Dupont-Delporte, préfet de la Seine-Inférieure jusqu'au 24 février, et pair de France, fut sur ce point la victime de son impétueux courage. Le général Damesme ayant demandé qu'on lui désignât un officier d'une bravoure résolue pour diriger l'attaque simultanée des quatre barricades qui s'élevaient au carrefour, le capitaine Henry Dupont-Delporte lui fut nommé. Le général le fit appeler du Luxembourg, dont sa compagnie avait la défense, et l'envoya reconnaître les positions à enlever. Cette reconnaissance, qui eut lieu au milieu des balles, convainquit cet officier qu'il ne fallait pas moins d'un bataillon pour entreprendre la lutte. Mais déjà la dispersion obligée des troupes empêchait le général de disposer de cette force. Dupont-Delporte marche donc résolument avec sa seule compagnie. Il arrive au milieu d'un feu croisé de barricades soutenu par la fusillade des maisons au pouvoir des insurgés. Les troupes hésitent... le noble jeune homme sent qu'il faut les enlever par la témérité de l'exemple : *En avant!* — crie-t-il, en s'élançant l'épée au poing à l'escalade de la barricade au haut de laquelle flotte un drapeau rouge. Précédant ainsi de quinze pas ses soldats, il arrive jusqu'au drapeau qu'il saisit... Mais en ce moment il devient le point de mire des insurgés, une balle le frappe... il tombe mort! Cet héroïque trépas a été l'objet d'universels regrets dans l'armée, dont le capitaine Dupont-Delporte était une des plus légitimes espérances.

On a vu plus haut que divers membres de la commission exécutive, des ministres, des députés aux noms populaires, s'étaient imposé la périlleuse, mais noble et généreuse mission, de se répandre dans la ville pour

essayer d'empêcher les développements de la guerre civile qui menacait. Nous avons suivi le groupe de représentants qui s'était dirigé vers le faubourg Saint-Antoine. Nous avons aussi vu les effors de M. Arago et son succès partiel à la barricade de la rue Neuve-Soufflot. Un autre groupe quitta l'ancien hôtel de la présidence de la Chambre pour aller visiter quelques mairies, et constater l'attitude de la population, ainsi que les ressources de la défense. C'étaient MM. Recurt, ministre de l'intérieur, Garnier-Pagès, membre de la commission exécutive, Pagnerre, secrétaire général de cette commission, et quelques représentants, parmi lesquels on remarquait M. Bixio et M. Barthélemy Saint-Hilaire. M. Thiers insista vivement pour partager les dangers de ses collègues. Il en fut détourné par les instances pressantes de MM. d'Aragon, Bixio et de Malleville, qui craignaient que le dévouement de M. Thiers ne tournât précisément contre son but. M. Thiers se soumit à regret. On partit.

Au 1er arrondissement, ils trouvèrent M. Clary, lieutenant-colonel de la 1re légion, qui réunissait ses gardes nationaux, et attendait des ordres pour marcher. Il est bon de dire que les hauts fonctionnaires dont nous parlons ne furent pas reçus sans défiance par les gardes nationaux, qui craignaient vaguement quelque secret accord avec l'insurrection. Mais M. Garnier-Pagès leur ayant fait une chaleureuse allocution terminée aux cris de *vive la République!* la véritable portée de la tournée des représentants fut enfin appréciée, et ils poursuivirent leur chemin. A la mairie du 2e, les soldats citoyens arrivaient en grand nombre; le maire, M. Berger, apprit au ministre de l'intérieur les engagements de la Porte Saint-Denis, dont il vient d'être parlé. On remarquait là M. de Rothschild, très-résolu, tout prêt à prendre sa part de la résistance à l'insurrection. Voyant que les événements prenaient un caractère décidé, ces divers fonctionnaires jugèrent utile de se séparer pour multiplier sur différents points l'influence espérée de leur présence. Tandis que leurs collègues allaient parcourir le sud de la ville, le ministre de l'intérieur et M. Bixio se rendirent aux mairies des 7e et 8e arrondissements, où ils donnèrent les ordres imposés par les circonstances, d'instant en instant plus compliquées. Après quoi, ayant visité l'Hôtel-de-Ville, qu'ils trouvèrent bien gardé, ils arrivèrent à la préfecture de police. Tandis que M. Trouvé-Chauvel leur communiquait ses rapports, une personne tombe comme une bombe dans le cabinet du préfet, et s'écrie que la préfecture est envahie par les insurgés ! Cette brusque surprise laisse M. Trouvé-Chauvel impassible. Le ministre de l'intérieur et M. Bixio sortent en toute hâte, et aperçoivent dans la cour un bataillon de ligne qui battait en retraite; M. Bixio indigné saisit le capitaine par son épaulette, et l'apostrophe énergiquement. Ce ne fut point, hélas! l'unique exemple de cette nature que donna la force publique en ces tristes journées. Mais il faut tout faire comprendre : la troupe indécise, tiraillée entre la discipline et les efforts faits par l'insurrection pour lui insinuer une autre interprétation de devoirs qui, même chez le *soldat*, lui étaient représentés comme étant avant tout ceux du *citoyen*, ne savait guère quel parti prendre; et comme, par ailleurs, ces troupes ne se for-

maient pas non plus une idée très-exacte de ce pouvoir, de cette *commission exécutive* dont les ordres semblaient aussi jusque-là manquer de précision, ces hommes, héroïques devant l'ennemi de la France, l'Arabe, l'étranger, hésitaient devant l'émeute fraternelle au milieu d'intérêts et de devoirs mal définis. Cette hésitation, qui venait de causer la mort glorieuse du capitaine Dupont-Delporte, se reproduisait à la préfecture de police, et elle eût pu devenir bien fatale au pays, à la civilisation, doit-on peut-être même dire, si les gardes mobiles, ces enfants la veille à peine sortis du peuple, pourtant, n'avaient si énergiquement contribué à sauver la société menacée, par dévouement pour un pouvoir qu'ils connaissaient mieux, car ce gouvernement leur donnait du pain, de l'argent et un avenir... du moins pouvaient-ils l'espérer alors. Plus tard on verra combien, à part quelques exceptions individuelles, la garde mobile a été mal récompensée, par l'Assemblée législative des immenses services rendus par elle, sous la Constituante.

Au pont Saint-Michel, au petit pont de l'Hôtel-Dieu, dans la rue Saint-Séverin, dans celles qui avoisinent la place Maubert, des barricades formidables avaient été élevées. Rien n'eût été plus facile, vers midi, que d'empêcher la construction de ces machines, devenues les remparts de la plus sanglante résistance. Celles de la rue Saint-Jacques, par exemple, furent d'abord commencées par des gens qui hésitaient à les élever, devant des bourgeois plantés sur le pas de leurs boutiques, et hésitant de leur côté à entraver ces préparatifs de lutte. Mais cet état de choses encore remédiable dura peu. Vers quatre heures du soir, tous ces points étaient défendus avec un acharnement insensé. La garde nationale (11ᵉ légion) perdit infiniment de monde pour enlever la barricade du pont Saint-Michel, et la garde républicaine ne rencontrait pas moins de résistance à l'attaque de celle du petit pont de l'Hôtel-Dieu. Ce fut sur ce dernier point qu'un brave chef de bataillon dans la 11ᵉ légion, M. Francis Masson, avoué près le tribunal de première instance, fut frappé mortellement. Cet intrépide citoyen venait de désarmer un officier de la garde nationale qui combattait avec les insurgés; et, suivi de quelques voltigeurs du 12ᵉ de ligne et de quelques gardes de son bataillon, il s'avançait vers l'église Saint-Séverin où sonnait fatalement le tocsin, lorsqu'une décharge, frappant à bout portant de la barricade de l'angle voisin, l'étendit raide mort...

Le général Bedeau commandait l'attaque des maisons voisines de l'Hôtel-Dieu. Il y avait peu de gardes nationaux sur ce point, et seulement l'artillerie commandée par le colonel Guinard et le chef d'escadron Blaise; les pièces prenaient d'enfilade les rues voisines du petit pont de l'Hôtel-Dieu. On tirait aussi des fenêtres de l'hôpital où se montraient quelques gardes républicains. Le colonel Guinard essaya de parlementer avec les chefs des insurgés retranchés derrière la principale barricade, et parmi lesquels on distinguait un capitaine de la garde nationale, un pompier en petite tenue, et un individu d'une mise élégante; mais il fut impossible de se faire écouter, le feu s'animant d'instant en instant davantage. Le colonel Guinard reçut deux

balles dans son shako; un autre artilleur, M. Mermilliod, fut dangereusement blessé à ses côtés, ainsi que M. Biscard, officier dans la 7e légion; M. Deyrolles, employé aux Gobelins, eut la mâchoire fracassée par une balle; une foule de braves combattants, enfin, tombèrent autour de ces officiers, payant noblement de leur personne.

La barricade forcée à l'aide du canon, il fallut faire le siége des maisons, d'où les insurgés tiraient jusque par les soupiraux des caves. Ce fut dans un de ces assauts que le capitaine d'état-major Loverdo, aide-de-camp du général Damesme, fut saisi par les assiégés qui voulurent le contraindre à prendre un fusil, et à tirer sur ses compagnons. « Tuez-moi si vous voulez! — répondit ce brave officier, — mais vous ne pourrez me déshonorer! » On voulut le fusiller; un des chefs insurgés s'y opposa. « Je suis un ancien militaire, — dit-il, — je ne souffrirai pas qu'on assassine ainsi un officier désarmé. » Cet homme parvint à délivrer le capitaine Loverdo et à l'escorter jusqu'à la rue des Mathurins-Saint-Jacques, où se trouvait le quartier-général du général Damesme. Le capitaine Loverdo ayant raconté ce qui venait de lui arriver, on entoura l'insurgé pour le féliciter sur sa conduite, mais il se retira en disant : « C'est bien, messieurs... je vous quitte!.. vous êtes à votre ouvrage... je retourne au mien! » Et on le laissa partir. Mais revenons au centre de l'action.

Les troupes commandées par le général Bedeau avaient réussi à enlever plusieurs barricades qui démasquèrent la rue des Noyers. Arrivés à l'angle de cette rue, une grêle de balles tombant des maisons tua tant de monde, que les troupes lâchèrent pied. Désolé de cette panique, M. Bixio s'écria : « Allons, il faut remonter le moral des troupes! c'est aux représentants du peuple à leur donner l'exemple... En avant! » — Et, bien que sans armes, il part. Mais les soldats voyant leurs camarades frappés de tous côtés par des mains invisibles se replient encore, et MM. Bixio, Recurt, Adam, adjoint au maire de Paris, Vernon, lieutenant-colonel de la garde républicaine, un officier et un sous-officier du 14e léger sont les seuls qui restent sur l'arène ensanglantée. On voit s'avancer le 48e de ligne, commandé par ce brave colonel Renaud, nommé général le lendemain, et tué le surlendemain... Le général Bedeau court à la rencontre des survenants et leur adresse une allocution chaleureuse, dans laquelle il évoque avec bonheur de glorieux souvenirs d'Afrique. Le 48e s'élance à l'assaut des maisons, et le général Bedeau qui marche en tête, reçoit presque aussitôt à la cuisse une blessure qui le jette hors de combat. Alors M. Bixio prend le commandement d'un détachement de mobiles, renforcé des sapeurs du 48e, et leur dit qu'il faut à tout prix se rendre maître de ces maisons, d'où la mort tombe de chaque fenêtre. La nuit descendait déjà, chaque coup de feu commençait à être un éclair, et le danger augmentait de l'incertitude forcée de l'attaque. Comme il marchait bravement en tête des troupes qu'il conduisait à ce difficile assaut, M. Bixio reçoit sur son chapeau une balle qui le décoiffe... et presque ausssitôt une seconde balle l'atteint en pleine poitrine. L'intrépide représentant du peuple sent ses côtes se rompre en arrière, le plomb l'a frappé au-dessus du sein gauche, a

traversé le poumon de haut en bas et une partie du foie; pourtant il ne tombe pas! A cette nouvelle décharge qui l'a frappé, les soldats, dont le crépuscule a augmenté les hésitations, se sont retirés...

M. Bixio, resté maître de son esprit malgré cette effroyable blessure, songe à chercher du secours; il s'avance comme il peut dans la direction de la rue Saint-Jacques, trébuchant dans les flaques que les pavés enlevés ont remplies de l'eau d'un récent orage. Il réussit à gagner ainsi par miracle la maison de M. Marcilly, papetier au n° 10, où il reçut une hospitalité empressée. Le blessé veut s'excuser devant ces braves gens, en leur disant « *qu'il n'en avait pas pour longtemps...* » M. Recurt accourut, il put saigner le blessé, mais il ne semblait guère qu'il y eût d'espoir de salut, tant les lésions produites par la balle qui avait traversé le corps de part en part, avaient déchiré d'organes essentiels. MM. Gerdy et Cagneaux, professeurs à la Faculté de médecine, remplacèrent bientôt M. Recurt auprès de M. Bixio, qui souffrait atrocement. Persuadé qu'il devait mourir, il supplia M. Gerdy, son collègue à la Chambre, de lui donner de l'acide prussique pour mettre fin à des souffrances inutiles. M. Gerdy a dit depuis que, tout en se refusant à ce vœu de M. Bixio, il n'en jugeait pas moins la mort certaine, et qu'en face du miracle de cette résurrection, peut-on dire, quelque cas désespéré qu'il vît jamais, il se garderait bien de songer même à se rendre à un semblable désir...

Une circonstance curieuse, et qui eût pu avoir les plus graves, les plus funestes conséquences, si ce fait avait été connu à temps, c'est que, attirés auprès du blessé par leur profonde estime pour son caractère et leur admiration pour son courage, le ministre de l'intérieur, un membre de la commission exécutive, M. Garnier-Pagès, le secrétaire général du gouvernement, M. Pagnerre, les représentants du peuple Demesmay, Gerdy, Barthélemy Saint-Hilaire, Mauvais (l'astronome) et quelques autres personnages encore, se trouvaient réunis dans la maison n° 10 de la rue Saint-Jacques, autour de la couche du mourant, lorsque les insurgés se rendirent de nouveau maîtres du quartier... Un mot, et tous ceux-ci étaient faits prisonniers, si leur destin n'était pire encore!

M. Bixio fut deux mois avant de pouvoir reparaître à la Chambre; son retour y causa la plus sympathique sensation; il fut nommé vice-président de l'Assemblée. Il se rattache à ce glorieux événement, qui faillit si bien coûter la vie à l'honorable député, une anecdote que nous voulons recueillir. M. Bixio, on le sait, était chargé d'affaires de la République à Turin, lorsque l'élection de ses concitoyens lui lança par-dessus les Alpes le mandat de constituant. A un dîner qui avait lieu le 22 juin chez M. Duclerc, ministre des finances, dîner auquel assistaient tous les ministres, le bureau de l'Assemblée et divers notabilités de la Chambre, M. Bixio, que son absence de Paris avait empêché de se blaser comme les autres sur les symptômes alarmants que présentait la physionomie de la capitale, en témoignait ses inquiétudes au préfet de police: « Vous ne connaissez plus Paris! — répondit M. Trouvé-Chauvel; — rassurez-vous... c'est une menace continuelle, c'est

vrai, mais que nul effet ne suit. » Les ministres appuyèrent cet avis. — « Messieurs, messieurs, — reprit l'ex-ambassadeur, — croyez-moi, la tempête approche... ce dîner *est le dernier banquet des Girondins...* demain nous souperons chez Pluton ! »

C'était, disons-nous, le 22 ; le lendemain, à la même heure, M. Bixio était considéré comme mort.

Reprenons le récit de ces journées terribles.

La séance de l'Assemblée constituante du 23 mérite que nous y donnions un coup d'œil.

La plupart des représentants s'étaient, de fort bonne heure, spontanément réunis au bruit du tambour battant la générale, dans les salles voisines de celle des séances ; dès onze heures on avait su le caractère sérieux que prenaient les choses, et la permanence de l'Assemblée avait été convenue. En l'absence de M. Senard, on invita M. Portalis, vice-président, à occuper le fauteuil, et la séance s'ouvrit devant environ 400 députés. M. de Falloux eut alors l'intempestive idée de présenter le rapport relatif à la dissolution des ateliers nationaux ; mais M. Senard étant bientôt arrivé, ramena l'Assemblée aux préoccupations du moment, en lui disant que la commission exécutive, convaincue que l'unité était indispensable à l'autorité militaire pour faire efficacement face au péril qui menaçait le pays, avait pensé devoir concentrer le commandement des troupes et des gardes nationales en une seule main, et qu'à cet effet elle avait fait choix du ministre de la guerre, le général Cavaignac. La Chambre sembla donner son adhésion à cette initiative, et une pareille adhésion ratifia également la promesse faite au général Cavaignac de ne gêner en rien ses mouvements, de ne pas chercher à influer, par voie de conseil, sur ses déterminations. M. Senard fit ensuite savoir à l'Assemblée que les premières dispositions prises avaient consisté à masser toutes les forces disponibles autour du palais, comme dans un centre d'où elles pourraient rayonner sur tous les points.

De très-sévères critiques ont été opposées au plan adopté par le général Cavaignac dans la répression de l'insurrection de juin. Il peut être curieux de reproduire en partie celle des pages écrites sur ces sanglants événements, qui semblent le mieux résumer toutes ces critiques. La défense ou l'atténuation sera offerte ensuite ; le lecteur se prononcera sur la justice à faire ou à rendre à l'illustre général.

« De graves reproches furent adressés au général Cavaignac sur l'inexécution des ordres qu'il avait reçus dans la nuit. (Il s'agit de la nuit du 22 au 23, et c'est de la commission exécutive dont il est question.) On parla de prendre sur-le-champ les mesures de répression qui n'avaient point été prises le matin, et de faire marcher des troupes sur les groupes qui occupaient encore à ce moment les places de l'Estrapade et du Panthéon. Plusieurs ministres ou membres de la commission affirmèrent qu'on pouvait encore tout arrêter. M. Cavaignac et M. Clément Thomas, qui exerçait encore les fonctions de commandant en chef de la garde nationale, quoiqu'il eût donné sa démis-

sion, soutinrent le contraire. La discussion s'anima, et l'un des ministres s'écria : « C'est donc une bataille que l'on veut? c'est insensé! » Il fallait agir cependant. Laisserait-on les barricades s'élever comme le voulait le général Cavaignac? Les détruirait-on au fur et à mesure qu'elles se formeraient? L'avis du général Cavaignac prévalut, malgré les objections de MM. Ledru-Rollin et Arago, et le commandement de toutes les troupes, garde nationale et garde mobile, lui fut confié par la commission exécutive, afin de concentrer dans un seul chef le plan, la volonté et l'unité de l'exécution. Antérieurement il avait reçu l'ordre d'augmenter l'effectif de la garnison, de grouper des forces imposantes autour de la capitale, et de prévenir l'armée des Alpes d'avoir à se tenir prête à marcher sur Paris. Mais, quand M. Ledru-Rollin lui demanda combien il y avait de troupes à Paris, il répondit qu'il l'ignorait. On apprit plus tard que, loin de suivre les instructions du gouvernement, il avait éloigné plusieurs régiments de Paris, quelques jours avant le 23 juin, et qu'il n'avait exécuté aucun des ordres de la commission, relativement à l'armée des Alpes (1). Cette désobéissance à ses chefs immédiats se compliqua de l'obstination qu'il mit à masser ses forces autour de l'Assemblée, où il les retint longtemps inactives, contrairement à l'avis de plusieurs membres du gouvernement qui voulaient combattre l'insurrection à sa naissance et faire attaquer les barricades à mesure qu'elles s'élevaient. Le général Cavaignac prétendit que l'honneur de l'armée exigeait qu'il persistât dans son système de concentration. « Si une de mes compagnies était désarmée, dit-il, je me brûlerais la cervelle; j'aime mieux me retirer dans la plaine Saint-Denis où je livrerai bataille à l'émeute. » M. Cavaignac prétendait que son plan consistait à concentrer les troupes et à n'agir que par masses. Soit. C'était tout simplement le plan conseillé par MM. Thiers et Bugeaud à Louis-Philippe le 24 février. Mais pourquoi n'appliqua-t-il pas ce système de concentration à la garde nationale? Pourquoi ne donna-t-il pas des ordres pour qu'elle aussi n'agît que par masses? Pourquoi laissa-t-il les gardes nationaux dans l'ignorance de son plan de concentration? Sur qui retombe le sang versé pendant que M. Cavaignac massait ses troupes sans songer à masser aussi les compagnies qui rayonnaient isolées et sans ordres dans les rues de Paris pendant qu'il prenait ses plans? La concentration de troupes admise, cela impliquait-il qu'elle dût être plus de vingt-quatre heures à se réaliser? Cette étrange manière de procéder cachait des projets ambitieux qui ne tardèrent pas à se révéler, et la commission exécutive s'aperçut un peu tard qu'elle avait dans son ministre de la guerre un rival qui méditait de la renverser pour s'élever à la dictature sur ses ruines. Tant que M. Cavaignac ne jugea pas les choses assez avancées pour faire servir une victoire de l'armée à l'accomplissement de ses desseins, il ne prit que des mesures inefficaces. Ne fallait-il pas qu'il laissât l'insurrection se développer, pour agrandir sa victoire et rattacher plus étroitement à sa cause la majorité

(1) Nous donnerons place, plus loin, aux réponses du général à ces accusations.

de l'Assemblée et de la bourgeoisie? En disant que la garde nationale devait attaquer les barricades, il n'ignorait pas que la garde nationale renfermait dans ses cadres la population entière de Paris. Or, une insurrection qui s'étendait, à son début, dans six faubourgs, devait nécessairement entraîner avec elle une grande quantité de gardes nationaux ou paralyser l'action de tous les esprits flottants et irrésolus. C'est ce qui arriva, et, à l'exception d'une minime fraction des première, deuxième et troisième légions, malgré la générale qui suivit le rappel, la garde nationale ne se montra pas. On a tenté de contester cette hésitation, après le triomphe; mais la dissolution ultérieure de trois légions et d'un grand nombre de compagnies la confirma. Il est certain que si, dès le matin, au premier appel du tambour, toute la milice citoyenne se fût rendue à ses lieux habituels de réunion, dans ses quartiers respectifs, le mouvement eût été comprimé. Il n'en est pas moins évident que les plus simples démonstrations du pouvoir militaire l'eussent empêché de prendre le caractère de gravité qu'il atteignit. »

A cette page, il est nécessaire d'ajouter la suivante, écrite par celui-là même qui eut des ordres ou des conseils à donner au général Cavaignac. Plus tard, nous le répétons, nous reproduirons ce qu'il sera équitable d'y prendre, dans le plaidoyer par lequel le chef du nouveau pouvoir exécutif sut si habilement se défendre (séance du 25 novembre), lorsque les accusations dont il était l'objet se produisirent à la tribune même :

« Le gouvernement avait quitté le Luxembourg pour se rapprocher de l'Assemblée nationale et pour la couvrir. Il s'était établi à la fois en conseil et en camp, avec le général Cavaignac, dans le logement du président de l'Assemblée, pendant que le rappel appelait aux armes une garde nationale de 200,000 hommes dix fois suffisante pour contenir ces pelotons de séditieux et pour effacer du sol leurs fortifications. Mais il faut le dire à l'humiliation de cette journée et à l'instruction de l'avenir, les gardes nationaux ne répondirent pas d'abord en masse assez décisive à l'appel du gouvernement. Leur lenteur, leur mollesse, leur inertie dans quelques quartiers laissèrent les rues à la sédition. Ils voyaient s'élever d'un œil impassible ces journées pendant lesquelles les généraux, les gardes nationaux d'élite, les soldats, les gardes mobiles surtout, les représentants et l'archevêque de Paris lui-même versèrent leur sang, couvrirent leur patrie de deuil et leur nom de gloire. Négrier, Duvivier, Lamoricière, Bedeau, Bréa, Bixio, Dornès, Lafontaine, Lebreton, Foucher, Lefrançois et tant d'autres ont marqué d'une tache de leur généreux sang les pages où l'histoire retrouvera leur dévouement. Je ne dirai que ce que j'ai vu.

« Dès le milieu du jour, les troupes prévenues de si loin, et appelées depuis si longtemps, paraissaient manquer. A chaque minute des citoyens, des maires, des aides-de-camp, des représentants, accouraient au siége du gouvernement; introduits auprès du général, ils imploraient des renforts pour défendre ou reconquérir les différents quartiers qu'ils représentaient. Le général ne pouvait donner ce qu'il n'avait pas. Lamartine et ses collègues,

tout en approuvant la haute prudence du chef militaire qui se refusait à disséminer ses bataillons, ne pouvaient s'empêcher de s'apercevoir de l'insuffisance évidente des troupes. Où étaient les vingt mille hommes de ligne dans les casernes de Paris? les quinze mille hommes des garnisons circonvoisines? les vingt mille hommes de l'armée des Alpes, sollicités comme réserve depuis treize jours par Lamartine? Le général Cavaignac a parfaitement justifié depuis que le nombre des troupes de ligne dans Paris était conforme au nombre fixé par le gouvernement; mais, dans ce premier moment de confusion, où les exigences de la guerre sur une telle surface absorbaient et engloutissaient les bataillons, les régiments paraissaient fondre sous les mains. Le camp sous Paris n'était pas même en marche. Les garnisons voisines ne pouvaient pas être en si peu d'heures aux barrières, les nécessités prévues la veille n'avaient pas paru assez graves au commandant-général pour qu'il eût appelé encore à lui les soldats du rayon de Paris. On avait compté sur la garde nationale que le rappel incessant ne parvenait pas à faire sortir en masse de ses maisons, ou que la sédition emprisonnait dans ses quartiers. En résumé, il faut l'avouer, soit fatalité, soit lenteur, l'armée était loin de paraître répondre par sa masse à l'imminence et à l'universalité du danger. Sa faiblesse numérique allait aggraver ce danger.

« Duvivier contint le cœur de Paris, à l'Hôtel-de-Ville. Damesme et Lamoricière se multiplièrent et firent des prodiges de résolution et de mouvement avec les poignées de soldats dont ils disposaient. A quatre heures du soir Damesme avait déblayé et reconquis toute la rive gauche de la Seine, et tenait en respect la population, insurgée en masse, du quartier du Panthéon; ses rapports arrivés d'heure en heure au gouvernement répondaient de la nuit et du lendemain.

« Lamoricière occupait, invincible quoique cerné par 200 mille hommes, toute la surface qui s'étend de la rue du Temple à la Madeleine, et de Clichy au Louvre. Sans cesse à cheval, volant de sa personne au premier coup de feu, deux chevaux déjà tués sous lui, le visage noirci de poudre, le front ruisselant de sueur, la voix rauque et brisée par le commandement, l'œil fier et serein du soldat qui respire au milieu de son élément natal, il rendait l'élan à ses soldats, la confiance aux gardes nationaux consternés. Ses rapports respiraient l'intrépidité de son âme, mais il ne se dissimulait pas son insuffisance de troupes, l'immensité des assaillants, le prolongement des barricades entre la Bastille et le Château-d'Eau, entre les barrières et le boulevart. Il implorait des renforts que le gouvernement ne cessait d'appeler par le télégraphe et par les officiers d'ordonnance. Les gardes nationaux de la banlieue commençaient à arriver par détachements; à la voix des généraux, ils se rangeaient autour de l'Assemblée et se mêlaient aux gardes nationaux de Paris, auxquels ils donnaient l'exemple. Dès que le gouvernement vit arriver ces gardes nationaux de la campagne autour de Paris, il eut le sentiment de la victoire au milieu même des transes du combat.

« Le général Cavaignac parut tranquillisé sur le résultat définitif de l'évé-

nement en lisant les derniers rapports que ses aides-de-camp apportaient. L'insurrection était de toutes parts refoulée ou contenue, à l'exception du faubourg du Temple, du faubourg Saint-Antoine et des immenses quartiers adjacents, centre d'une population touffue, jadis turbulente, aujourd'hui convulsive. Les soldats qui combattaient depuis le matin étaient fatigués. La nuit devait amener les renforts appelés par le gouvernement. « C'est assez « pour aujourd'hui, dit-il au conseil. Il faut laisser reposer les soldats, gar- « der nos positions, recruter nos forces, demain nous délivrerons la partie « de la rive gauche qui résiste encore. » — Cet avis avait des motifs plausibles; les troupes étaient rares, décimées, exténuées; mais si la nuit devait amener des défenseurs, elle devait aussi entraîner tous les quartiers populeux dans la sédition, multiplier les barricades, les changer en forteresses et nécessiter des flots de sang de la garde nationale et de l'armée pour les reconquérir. Lamartine en fit l'observation au général et au conseil : « Nous « avons encore quatre heures de jour, dit-il, et toute une longue nuit; ne les « laissons pas à l'insurrection. Prévenons-la, étouffons-la, resserrons-la du « moins le plus étroitement possible avant les ténèbres; si les troupes nous « manquent, enlevons par notre exemple la garde nationale qui flotte et qui « tarde, formons avec le peu de bataillons groupés autour de l'Assemblée « une dernière colonne d'attaque, et conduisons-la nous-mêmes à l'assaut « des barricades du faubourg du Temple, position la plus forte et la plus dé- « cisive des insurgés. »

« Le général Cavaignac adopta ce sentiment, et voulut conduire lui-même la masse de la colonne. »

En effet, le général monta à cheval. M. de Lamartine, M. Pierre Bonaparte, le ministre des finances Duclerc et quelques autres personnes, se placèrent dans le premier peloton de la garde mobile; le général Cavaignac, entouré de son état-major, se mit en tête de la masse de la colonne, formée d'environ 2,000 hommes. On prit par la place de la Concorde et par la rue de la Paix. Un orage d'été éclatait alors sur Paris, et cette colonne s'avançait sous des torrents de pluie à travers lesquels brillaient les éclairs, au retentissement de la foudre éclatante. Arrivé au Château-d'Eau, M. de Lamartine alla passer en revue l'artillerie de la garde nationale, au Temple, tandis que le général Cavaignac envoyait chercher du canon, et formait sa colonne, confiée au général Foucher, commandant de Paris.

L'orage durait encore, lorsque le ministre de la guerre entreprit l'attaque de la barricade de la rue Saint-Maur. La foudre et le canon tonnaient ensemble. La garde mobile tenta par deux fois très-résolument l'assaut. Mais les insurgés faisaient la plus énergique résistance, et la mort frappait avec furie dans les rangs des soldats. On dit qu'en ce lieu M. de Lamartine parut assez insoucieux de la vie pour braver presque follement la mort. Le poète homme-d'État cherchait-il à échapper par elle à la lourde responsabilité du sang qui allait injustement, mais inévitablement peser sur lui ? Il a semblé l'avouer plus tard. Le cheval que montait M. Pierre Bonaparte fut tué à deux pas de

lui ; le sien même fut blessé.... la barricade ne fut enlevée qu'après des efforts inouis : 400 hommes y restèrent. Si M. de Lamartine ne fut pas tué là, ce fut miracle ! on en peut, du reste, dire autant du ministre de la guerre. « Quant au général Cavaignac, — lit-on dans l'ouvrage déjà cité, — ayant renoncé à vaincre la redoutable résistance des combattants du faubourg du Temple, il prit le chemin de l'Hôtel-de-Ville et monta dans le cabinet de M. Marrast, avec qui il eut un long entretien. Chargé de la direction de toutes les opérations militaires, le général avait promis qu'il serait revenu de bonne heure à l'hôtel de la présidence, où la commission était installée. Il n'y revint qu'à huit heures et demie du soir, en repartit à neuf heures, et ne rentra plus qu'à deux heures du matin. Pendant ce temps, tout Paris, toute la banlieue venaient demander des ordres et des troupes. Or M. Ledru-Rollin ne pouvait que répondre : Le général en chef est absent. — Alors les cris : *à la trahison! à bas la commission!* se firent entendre. La garde nationale disait : Ledru-Rollin conspire.... et on parla de le fusiller. Le général Damesme demanda un bataillon dix fois en cinq heures, sans pouvoir l'obtenir. Les généraux Lamoricière et Bedeau envoyaient aide-de-camp sur aide-de-camp pour avoir des renforts : pas de troupes ! — « On nous écrase, on nous abandonne, on nous trahit ! » — disaient l'armée et la garde nationale. Le fait est que si l'immense population qui était debout, armée, convulsive, dans les quartiers environnants, se fût resserrée en ce moment autour des généraux Damesme, Bedeau ou Lamoricière, c'en était fait d'eux et des quelques milliers d'hommes imprudemment engagés au centre de ce cratère ! »

Dans la soirée l'autorité fit publier le décret suivant, émané de l'Assemblée constituante :

« La Chambre se maintient en permanence;
« Paris est en état de siége;
« Tous les pouvoirs exécutifs sont délégués au général Cavaignac. »

« *Les président et secrétaires :*

« SENARD, PEUPIN, LÉON ROBERT, EMILE PÉAN, EDMOND LAFAYETTE, LANDRIN, BÉRARD. »

La commission exécutive venait de donner sa démission en masse; ses membres n'avaient pu honorablement vouloir se retirer au milieu d'une tempête, ni quitter un champ de bataille, déserter enfin le pouvoir pendant le combat. « Que l'Assemblée nous destitue et nous remplace ! — dit M. de Lamartine, — nous obéirons en bons citoyens; la destitution sera un ordre. Mais notre retraite volontaire en un pareil moment serait un déshonneur ! »

L'Assemblée ayant prononcé, le pouvoir tombé lui adressa la lettre suivante :

« Citoyens représentants,

« La commission du pouvoir exécutif aurait manqué à la fois à ses devoirs et à son honneur en se retirant devant une sédition et devant un péril public. Elle se retire seulement devant un vote de l'Assemblée. En vous remettant le pouvoir dont vous l'aviez investie, elle rentre dans les rangs de l'Assemblée nationale pour se dévouer avec vous au danger commun et au salut de la République.

« *Les membres de la commission :*

« ARAGO, LEDRU-ROLLIN, GARNIER-PAGÈS, LAMARTINE, MARIE. »

En l'absence du général Cavaignac, M. Ledru-Rollin avait expédié l'ordre de faire arriver par les chemins de fer toutes les troupes de ligne et les gardes nationales possibles. Il écrivit, paraît-il aussi, à Brest et à Cherbourg pour qu'on expédiât par des bateaux à vapeur tous les marins dont on pourrait disposer. Deux régiments de cuirassiers envoyés à Vincennes sous les ordres du colonel de Martinprey, pour en ramener de l'artillerie, mirent onze heures à faire ce trajet, au milieu des obstacles de toute nature.

Mais nous voici à la journée du 24, journée terrible! où le sang de la bravoure et du désespoir inonda de ses flots la capitale de la civilisation!

Dès le matin le général Cavaignac prend les dispositions suivantes :

Pouvoir exécutif.

« Vu le décret de l'Assemblée nationale, en date de ce jour, déclarant la ville en état de siége;

« Nous, commandant supérieur de toutes les forces militaires de la capitale, en vertu des pouvoirs qui nous sont conférés par le même décret;

« Arrêtons ce qui suit :

« Toutes affiches traitant de matière politique, et n'émanant pas de l'autorité, sont défendues jusqu'au rétablissement de la tranquillité publique.

« Paris, 24 juin 1848.

« *Le chef du pouvoir exécutif*, E. CAVAIGNAC. »

Le même jour on afficha aussi la proclamation suivante :

Assemblée nationale.

« Gardes nationaux,

« Vous avez donné hier, vous ne cessez de donner des preuves éclatantes de votre dévouement à la République. Si l'on a pu se demander un moment quelle est la cause de l'émeute qui ensanglante nos rues, et qui, tant de fois depuis huit jours, a changé de prétexte et de drapeau, aucun doute ne peut plus rester aujourd'hui, quand déjà l'incendie désole la cité, quand les formules du communisme et les excitations du pillage se produisent audacieusement sur les barricades.

« Sans doute la faim, la misère, le manque de travail, sont venus en aide à l'émeute. Mais s'il y a dans les insurgés beaucoup de malheureux qu'on égare, le crime de ceux qui les entraînent et le but qu'ils se proposent sont aujourd'hui mis à découvert.

« Ils ne demandent pas la République! — elle est proclamée.

« Le suffrage universel! — il a été pleinement admis et pratiqué.

« Que veulent-ils donc? On le sait maintenant : ils veulent l'anarchie, l'incendie, le pillage!

« Gardes nationaux, unissons-nous tous pour défendre et sauver notre admirable capitale.

« L'Assemblée nationale s'est déclarée en permanence. Elle a concentré dans les mains du brave général Cavaignac tous les pouvoirs nécessaires pour la défense de la République.

« De nombreux représentants revêtent leurs insignes pour se mêler dans vos rangs et combattre avec vous.

« L'Assemblée n'a reculé, elle ne reculera devant aucun effort pour remplir la grande mission qui lui a été confiée. Elle fera son devoir comme vous faites le vôtre.

« Gardes nationaux, comptez sur elle comme elle compte sur vous.

« *Vive la République!*

« *Le président de l'Assemblée nationale*, SENARD. »

De son côté, le nouveau chef du pouvoir exécutif publiait aussi la proclamation suivante :

AU NOM DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

« *Le général Cavaignac, délégué au pouvoir exécutif*,

« Citoyens,

« Vous croyez vous battre dans l'intérêt des ouvriers, c'est contre eux que vous vous battez, c'est sur eux seuls que retombera tant de sang versé. Si une pareille lutte pouvait se

prolonger, il faudrait désespérer de l'avenir de la République, dont vous voulez tous assurer le triomphe irrévocable.

« Au nom de la patrie ensanglantée,

« Au nom de la République que vous allez perdre,

« Au nom du travail que vous demandez et qu'on ne vous a jamais refusé, trompez les espérances de nos ennemis communs, mettez bas vos armes fratricides, et comptez que le gouvernement, s'il n'ignore pas que dans vos rangs il y a des instigateurs criminels, sait aussi qu'il s'y trouve des frères qui ne sont qu'égarés, et qu'il rappelle dans les bras de la patrie.

« Paris, 24 juin 1848. « Général E. CAVAIGNAC. »

Mais reprenons le récit de ces cruels événements.

Le jour, en se levant le samedi, trouva Paris transformé en un camp immense; partout de nouvelles barricades s'étaient nuitamment ajoutées aux premières; les anciennes avaient été renforcées, consolidées. Une foule de maisons avaient, bon gré mal gré, été transformées en forteresses propres à croiser leur feu avec celui des barricades contre les troupes qui viendraient les attaquer; des rues entières ont été fouillées pour y trouver des armes; les femmes fondent des balles, la révolte s'étend, se renforce, s'exalte!

Un régiment de cuirassiers, arrivé pendant la nuit de Versailles, a pris ses quartiers sur le boulevart Bonne-Nouvelle. La garde nationale se montre en force sur le boulevart Saint-Denis; la garde mobile est également nombreuse à ses côtés; plusieurs escadrons de lanciers bivouaquent à la Porte Saint-Martin. On annonce enfin l'arrivée de bon nombre de gardes nationales des environs de Paris, qui viennent se mettre à la disposition de l'Assemblée. La 4ᵉ légion (banlieue), formée des communes de Vincennes, Montreuil, Champigny, Nogent, Saint-Maur, Bercy, Charenton, etc., se fit particulièrement remarquer par l'empressement qu'elle mit à se réunir à l'appel de son brave colonel, le général Piat. En effet, à la première nouvelle de l'insurrection, l'honorable soldat de l'empire, bien que sans ordre spécial de l'état-major-général, s'était empressé d'accourir à la tête de sa légion pour occuper les barrières de Paris, depuis le Trône jusqu'à Bercy, se conformant en cela à d'anciennes dispositions prises par le gouvernement, dans les prévisions qui se réalisaient d'une façon si sanglante. Durant la nuit du 23 au 24, le général Piat essaya vainement d'obtenir des ordres, en expédiant des hommes déguisés vers le commandant en chef; aucune de ces estafettes ne put arriver au but; il dut se contenter d'assurer ses positions sur ce point important de la capitale, empêchant, sur le développement qu'il gardait, l'érection des barricades, et faisant détruire celles que les gens de Charronne avaient construites durant la nuit, vers la barrière de Montreuil.

Lorsque l'autorité eut pu faire pratiquer les reconnaissances nécessaires, le samedi de bon matin, il fut constaté que les insurgés occupaient la Cité, le Panthéon, le faubourg Saint-Antoine, le faubourg du Temple, les barrières Rochechouart, Poissonnière et de la Villette; qu'ils s'étaient fortifiés dans le clos Saint-Lazare, dans l'église Saint-Gervais, et jusque dans l'ancien hôpital Louis-Philippe. Le gouvernement laisse aux révoltés le temps de lire les proclamations affichées avant de recommencer l'attaque; mais ceux-ci

prennent sans doute pour de l'indécision ce qui n'était que de l'humanité. Ils reprennent leur attitude de sauvage fureur, d'immolation désespérée, courage admirable et fatal qui s'épuise en luttes fratricides, quand, en des jours plus patriotiques, il pourrait à la frontière ajouter à la gloire guerrière du pays !

Mille bruits alarmants, mille nouvelles déplorables circulent; on apprend que la mairie du 8e arrondissement est en feu, que la place Royale est tombée au pouvoir de l'insurrection, et que 300 fantassins y ont été désarmés ; — que plusieurs casernes sont bloquées ; — que partout les révoltés, enhardis par l'absence des troupes, élargissent leurs zones...

Le bruit qui a circulé parmi eux que les ouvriers de Rouen et du Havre arrivaient à leur aide, a augmenté leur enthousiasme dans cette résistance funeste.

L'église Saint-Gervais est prise, les insurgés se renforcent à l'attaque de l'Hôtel-de-Ville. Le général Duvivier est blessé ; il demande à grands cris des renforts... il ne peut tenir.

Place Royale, le vieil hôtel où habitait Victor Hugo, est envahi ; pourtant la fureur de l'insurrection a respecté l'intérieur d'un grand citoyen. On voulait s'emparer de la famille de M. Victor Hugo pour en faire des ôtages; mais les deux fils du poète étaient à combattre dans les rangs de la garde nationale, et madame Hugo avait réussi à se réfugier avec sa fille chez des voisins; quant à l'illustre chef de cette famille menacée, il allait, à travers les périls de la bataille, essayer de la puissance de sa parole inspirée par l'humanité et le malheur de la patrie.

On apprend que la garde nationale de la Chapelle-Saint-Denis est divisée en deux camps, dont l'un est passé aux insurgés.

Au faubourg Saint-Antoine, à la caserne de Reuilly, se trouve un détachement du 48e de ligne qui court les plus grands dangers. Depuis la veille, les 250 hommes qui y sont bloqués font les plus héroïques efforts pour sortir et se défendre; mais ils sont menacés de périr par l'incendie... Le général Piat, qui se trouve au centre du déploiement de sa légion, à la barrière du Trône, envoie en hâte demander au général Mauduit un bataillon et deux pièces de canon de Vincennes. Ce général, qui avait ordre de ne pas se démunir, ne cède que sur la promesse que lui fait le brave colonel de la 4e légion, de renvoyer ces forces dès que la caserne aura pu être délivrée. Maître de ce renfort, le général Piat les joint à deux bataillons de la banlieue, formant un effectif d'environ 800 gardes nationaux, et il marche à leur tête sur la caserne menacée. Six barricades s'opposent à sa jonction ; il les enlève, parvient malgré tous ces obstacles jusqu'à l'édifice bloqué, et le dégage. Les 250 hommes sont ainsi sauvés de la mort, comme la caserne l'est de l'incendie. Cette expédition terminée, les troupes du 48e sont renvoyées au général Mauduit. Si cette promesse formelle de restitution n'avait pas lié le brave colonel-général, il eût pu, ainsi renforcé de troupes régulières

si souvent nécessaires pour donner une heureuse impulsion, entreprendre dès ce jour-là de dégager le faubourg et arriver jusqu'à la place de la Bastille. Cette grande artère ne fut affranchie que le lendemain soir.

Au haut du faubourg Poissonnière, les insurgés se sont barricadés dans l'octroi et dans les maisons qui dominent la barrière ; la fusillade est vigoureusement engagée sur ce point avec les gardes nationaux. On attend avec impatience des renforts de mobiles et de ligne qui ne viennent pas Enfin arrive le général Lebreton avec une escorte de 4 cuirassiers; suivent 200 hommes de la garde républicaine. Le général vient reconnaître la situation; il demande un piquet d'hommes de bonne volonté; une trentaine de gardes nationaux s'avancent, il s'en escorte et va droit à la barricade; deux gardes nationaux tombent morts et trois sont blessés; parmi ces derniers, M. Desmarets, avocat, ancien chef du cabinet du ministre de la justice, qui s'était présenté aux électeurs pour la Constituante. La position reconnue au milieu des balles, le général Lebreton repart au galop, et peu de temps après surviennent 5 à 600 hommes de garde nationale, tambour battant. 20 cuirassiers escortant une pièce de 8, arrivent derrière eux. Un représentant du peuple, M. Tréveneuc, qui, la veille déjà, s'était distingué par sa résolution et sa bravoure, s'est joint à cette colonne; il entend dire que les cartouches manquent, et il s'élance au galop pour en aller chercher au Conservatoire ; il les rapporte et les distribue avec sang-froid au milieu de la fusillade. Au même instant, le rédacteur en chef du *Siècle,* M. Louis Perrée, survient aussi à cheval, et se mêle bravement aux combattants.

On fait des sommations aux insurgés; ils y répondent par des coups de feu; le combat s'engage énergiquement; mais la garde nationale de Rouen arrive et marche sur la barrière Poissonnière; les insurgés se trouvent serrés entre deux feux, ils abandonnent leurs positions, et se réfugient dans le clos Saint-Lazare et dans l'hôpital Louis-Philippe.

On apprend que le général Damesme, qui commandait les troupes du quartier Latin, a eu la cuisse cassée par une balle...

Sur une foule de points, la garde mobile qui continue à se montrer pleine d'ardeur, se prend corps à corps avec les insurgés. Dire les mille épisodes de ces luttes, nul ne le peut; nous ne saurions d'ailleurs tracer ici que les grandes lignes, et en fait de détails, seulement, les plus saillants, les plus héroïques, les plus dignes d'être conservés.

Dans le haut quartier Saint-Jacques, les insurgés se sont réfugiés et fortifiés dans le Panthéon, troublant de leurs fureurs insensées la cendre des morts illustres. Longtemps la curiosité attristée put aller visiter les dégâts du temple, ses grilles forcées, les cicatrices que la pierre avait gardées de ses blessures. Il fallut pointer le canon contre les portes d'airain qui ne s'ouvrirent si longtemps que pour la piété s'agenouillant sur la pierre des grands hommes auxquels la patrie est reconnaissante. Les boulets enfoncèrent ces portes, et les détonations furieuses allèrent retentir dans les sépulcres vides

de Marat et de Mirabeau (1). Poursuivis depuis les labyrinthes du dôme jusque dans les caveaux funéraires, les insurgés finirent par se rendre; ils étaient environ 1,200. Bon nombre qui avaient réussi à s'échapper, s'étaient réfugiés au collége Henri IV.

La mort du général Bréa de Ludre, et celle de son aide-de-camp le capitaine Mangin, figurent parmi les épisodes les plus sombres de ces pages sanglantes. Le général de Bréa avait succédé au général Damesme, grièvement blessé. Parvenu à la barrière de Fontainebleau, il s'était, dans le plus noble sentiment, avancé vers la barricade pour essayer de parlementer. Les insurgés firent semblant de l'accueillir, et, sur leur parole, il eut la témérité de franchir la barricade avec le capitaine Mangin, et deux autres officiers supérieurs: MM. Gobert et Desmarets. A peine fut-il au milieu d'eux, que les insurgés se jetèrent sur le général, feignant de le prendre pour Cavaignac, et ils l'entraînèrent dans le bâtiment de l'octroi. Alors commença un drame lamentable, affreux, révoltant, dont les péripéties furent pour le brave général et pour son aide-de-camp une lente et cruelle agonie... On les insulte, on les soufflette, on arrache leurs insignes, on déchire leurs vêtements. Un de ces forcenés met le général en joue, une femme se jette pour le couvrir, un homme arrache la femme, le coup part, le général reçoit la balle dans le ventre et s'affaisse. Un autre décharge son arme dans le front du capitaine Mangin, et comme le pauvre officier porte ses mains à sa tête, un autre bandit lui assène par derrière un furieux coup de hache; puis on lui coupe le nez, les oreilles... et l'on décharge sur tous deux de nouvelles armes, comme à regret de ne pouvoir les tuer qu'une fois!...

Des deux officiers qui les accompagnaient, l'un s'était caché sous le lit de camp, l'autre était parvenu à s'échapper... Deux fois le colonel Thomas, qui avait pris le commandement en l'absence de l'infortuné général, vint réclamer les parlementaires, et chaque fois il fut reçu à coups de fusil...

La mort du général de Bréa, qui fut bientôt connue dans l'ensemble de ses révoltantes circonstances, produisit dans Paris la plus profonde sensation, et cette sensation alla ensuite vibrer dans toute la France. Plus tard, on fit le procès de ces assassins. L'échafaud qui venge ne console pas.

Et partout la garde mobile se distinguait avec un dévouement et une ardeur à laquelle nous rendons d'autant plus volontiers justice, que ces héroïques jeunes gens ont, dans leur obscurité, fait d'illustres ingrats. Cette guerre de barricades qui intimidait les meilleurs soldats d'Afrique, et inquiétait les plus braves officiers, semblait au contraire l'élément de ces enfants de Paris. — Les barricades... ça nous connaît! — disaient-ils, et ils s'élançaient à l'abordage, dirons-nous, en empruntant aux combats de mer une expression qui semble ici à sa place. Plus tard, et encore sous l'impression des services que les gardes mobiles avaient rendus à la société, le général

(1) On sait que le corps de Mirabeau avait été déposé en grande pompe sous la nef de ce temple, le 5 avril 1791, et que celui de Marat l'y vint rejoindre. Mais plus tard un décret du gouvernement national priva ces restes des honneurs du Panthéon.

Cavaignac, comme chef du pouvoir exécutif, en décora plusieurs. Il est vrai qu'on a aussi décoré des gens qui avaient été blessés en se sauvant....

Dans la rue Boucherat, les mobiles, appuyés par la 6e légion, firent d'inénarrables prouesses. Les insurgés, embusqués dans les maisons, tiraient à coup sûr de ces abris. Le canon même qu'on avait amené ne pouvait rien, que battre contre des murailles. Une centaine de gardes mobiles jetèrent leurs fusils, et, le sabre à la main, ils enlevèrent ces maisons par de prodigieux assauts.

Dans l'après-midi, la force publique avait obtenu un important résultat. Sans être vaincus, les insurgés avaient vu rompre leur ligne de résistance, et il leur était devenu impossible de se relier entre eux.

Au faubourg Saint-Antoine, ils affichèrent la proclamation suivante, et en lancèrent des exemplaires par-dessus leurs barricades.

« Aux armes!

« Nous voulons la République démocratique et sociale!

« Nous voulons la souveraineté du peuple!

« Depuis deux jours, de nombreux démocrates sont descendus dans la rue.

« En défendant la République, nous défendons la propriété.

« Si nous sommes vaincus, jurons tous de mourir sous les *décombres incendiés* du faubourg Saint-Antoine!

« Songez à vos femmes et à vos enfants, et vous viendrez tous! »

Les munitions n'eussent pu suffire aux révoltés, si, mettant à profit une récente découverte de la science, ils n'avaient contraint les pharmaciens de leurs quartiers de leur fabriquer du fulmi-coton. Quant aux balles, le plomb des constructions fut fondu pour en faire; les comptoirs des marchands de vin même y passèrent.

Chose étrange! ce soir-là le soleil, dont les flèches avaient eu tout le jour l'ardeur de projectiles, se coucha comme dans une mare de sang....

Les deux pièces suivantes furent affichées vers le soir.

A LA GARDE NATIONALE.

« Citoyens,

« Votre sang n'aura pas été versé en vain; redoublez d'efforts, répondez à mon appel, et l'ordre, grâce à vous, grâce au concours de vos frères de l'armée, sera rétabli. Citoyens, ce n'est pas seulement le présent, c'est l'avenir de la France et de la République que votre héroïque conduite va assurer.

« Rien ne se fonde, rien ne s'établit sans douleurs et sans sacrifices; soldats volontaires de la nation intelligente, vous avez dû le comprendre.

« Ayez confiance dans le chef qui vous commande; comptez sur lui comme il peut compter sur vous.

« La force, unie à la raison, à la sagesse, au bon sens, à l'amour de la patrie, triomphera des ennemis de la République et de l'ordre social.

« Ce que vous voulez, ce que nous voulons tous, c'est un gouvernement ferme, sage, honnête, assurant tous les droits, garantissant toutes les libertés, assez fort pour refouler toutes les ambitions personnelles, assez calme pour déjouer toutes les intrigues des ennemis de la France.

« Ce gouvernement, vous l'aurez, car avec votre concours entier, loyal, sympathique, un gouvernement peut tout faire.

« Le général CAVAIGNAC. »

A L'ARMÉE.

« Soldats,

« Le salut de la patrie vous réclame; c'est une terrible, une cruelle guerre, que celle que

vous faites aujourd'hui. Rassurez-vous! vous n'êtes point agresseurs. Cette fois, du moins, vous n'aurez pas été de tristes instruments de despotisme et de trahison. Courageux soldats! imitez l'exemple intelligent et dévoué de vos concitoyens. Soyez fidèles aux lois de l'honneur, de l'humanité; soyez fidèles à la République. Vous et moi, un jour ou l'autre, peut-être aujourd'hui, il nous sera donné de mourir pour elle; que ce soit à l'instant même, si nous devions survivre à la République!

« Le général CAVAIGNAC. »

De son côté enfin, le président de l'Assemblée nationale adressait aux ouvriers cette proclamation :

« Ouvriers!

« On vous trompe, on vous égare!

« Regardez quels sont les fauteurs de l'émeute; *hier ils promenaient le drapeau des prétendants;* aujourd'hui ils exploitent la question des ateliers nationaux, ils dénaturent les actes et la pensée de l'Assemblée nationale.

« Jamais, quelque cruelle que soit la crise sociale, jamais personne dans l'Assemblée n'a pensé que cette crise dût se résoudre par le fer ou par la faim.

« Il ne s'agit ni de vous enlever à vos familles, ni de vous priver des faibles ressources que vous trouviez dans une situation que vous étiez les premiers à déplorer.

« Il ne s'agit pas d'empirer votre sort, mais de le rendre meilleur dans le présent, par des travaux dignes de vous; meilleur dans l'avenir, par des institutions vraiment démocratiques et fraternelles.

« Le pain est suffisant pour tous, il est assuré pour tous, et la Constitution garantit à jamais l'existence de tous.

« Déposez donc vos armes! Ne donnez pas à notre chère France, à l'Europe jalouse et attentive, ce triste spectacle de ces luttes fratricides.

« C'est la honte, c'est le désespoir, ce pourrait être la perte de la République.

« Le temps est toujours long pour les souffrances qui attendent; mais il est court quand il s'agit de fonder de grandes choses sur un terrain nouveau.

« Encore une fois, plus de discussion, plus de haines dans le cœur!

« Défiez-vous de ceux qui exploitent ce qu'il y a de plus respectable parmi les hommes : la souffrance et le malheur.

« Ecoutez la voix de l'Assemblée nationale, comptez sur elle, car elle est le peuple tout entier, et elle ne comprend sa mission que pour l'intérêt du peuple.

« Fermez l'oreille à d'odieuses calomnies!... de la paix, de l'ordre, et la République remplira sa noble devise; elle se rattachera à réparer toutes les injustices du sort et de nos vieilles institutions.

« Le président de l'Assemblée nationale, SENARD. »

Et, à ce propos, nous donnerons un coup d'œil sur la séance du 24, siégeant au milieu de la plus effroyable guerre civile dont une capitale puisse être ensanglantée!

Une de ses premières mesures, en voyant la reprise des combats sur tant de points, fut le vote unanime par lequel elle consacra l'élan suivant, qui l'honore :

« Article unique.

« La République adopte les enfants et les veuves des citoyens qui ont succombé dans la journée du 23 juin, et de ceux qui pourraient périr encore en combattant pour la défense de l'ordre, de la liberté et des institutions républicaines. »

La plus profonde tristesse régnait sur tous les visages. On s'informait avec anxiété, sympathie profonde, des officiers et des représentants blessés en accomplissant les plus héroïques devoirs. On apprend avec joie que la blessure du général Bedeau n'est pas aussi grave qu'on l'avait dit d'abord; que la balle reçue par M. Bixio en pleine poitrine avait pu être extraite, des reins où elle s'était logée, par les soins de M. Gerdy, membre de l'Assemblée; que la blessure de M. Clément-Thomas est légère, celle de M. Dornès plus grave (il

en mourut bientôt). L'épouvantable meurtre du général de Bréa et de son aide-de-camp causa dans l'Assemblée la sensation la plus douloureuse....

On demande à la voix du sort les noms de 60 membres qui se transporteront, parés de leurs insignes, sur divers points de la capitale, pour tenter de ramener la révolte au sentiment d'une soumission qu'on déplore de devoir demander à la force des armes. Cette mission périlleuse trouve dix aspirants pour un; dans les bureaux chaque représentant écrit son nom le premier sur son bulletin... Et, à mesure qu'avançait la séance, quelques-uns de ces ambassadeurs de la concorde et de l'humanité revenaient faire leur rapport, décrire à la tribune ce qu'ils avaient vu, et repartaient achever leur mission périlleuse, car, il faut le dire, les insurgés, dans leur égarement sauvage, tiraient avec un empressement tout particulier sur les hommes qui s'avançaient sans armes.

Vers cinq heures on sut que la garde nationale de Rouen venait d'arriver, comme déjà le matin on avait vu paraître celle d'Amiens, avec de l'artillerie. Du reste, les gardes nationales commençaient à se montrer de tous côtés, tant le pays comprenait que Paris était l'arène d'une lutte de vie et de mort pour la société entière.

Vers neuf heures du soir, M. Senard parla en ces termes :

« J'ai à rendre compte à l'Assemblée des principaux faits qui se sont accomplis dans la journée d'aujourd'hui. Je le fais sommairement et sans détail.

« Vous savez comment les forces ont été réparties sur trois points principaux, comment trois généraux ont été chargés par le ministre de la guerre d'opérer de manière à attaquer les insurgés partout où ils étaient à redouter et où ils pouvaient se fortifier. J'insiste sur ces détails, attendu que plusieurs alarmes se sont répandues à diverses reprises dans la journée, sur ce qu'il n'y avait pas de troupe dans tel ou tel endroit, et qu'on voyait tel ou tel attroupement et même quelques engagements de coups de fusil, qui n'étaient pas réprimés avec vigueur.

« Demain, si l'état de choses se continue, il n'en sera pas ainsi. Il ne faut prendre heureusement aucun souci de tout cela. La stratégie à laquelle il a fallu avoir recours, exige l'emploi de masses pour une action vigoureuse sur des points déterminés, en laissant de côté volontairement quelques points, sur lesquels on se portera plus tard.

« Tout le monde a fait son devoir. Nommer la garde nationale, c'est rappeler son dévouement et sa noble abnégation; nommer la garde mobile, c'est dire que ces jeunes gens, ces enfants de Paris, de la jeune France, ont fait des prodiges; nommer l'armée française, c'est dire qu'elle s'est montrée française et toujours digne de notre noble nation; nommer la banlieue, c'est dire qu'elle est toujours prête à assurer dans la capitale le rétablissement de l'ordre.

« Nous devons nommer encore l'École polytechnique, l'École de Saint-Cyr, l'École normale. Parmi les gardes nationaux des départements, je citerai Rouen en première ligne, par un juste orgueil; Amiens, Beauvais, Clermont,

Choisy, Chatou, Versailles, Rueil, Melun, Lagny, Pontoise et d'autres encore. »

La séance permanente est renvoyée au lendemain, dix heures du matin.

On se sépare à dix heures du soir.

Un grand nombre de représentants passèrent la nuit dans la salle des Conférences. Les soldats, qui avaient veillé depuis vingt-quatre heures, reposèrent, harassés de fatigue, par terre, sous les vestibules, dans les antichambres et dans les couloirs de l'Assemblée. Quelques rares spectateurs, parmi lesquels on remarquait des femmes, se hasardaient à assister à la séance; mais les gardes nationaux de service et les rédacteurs de journaux, amenés là par leur devoir, formaient la majeure partie des assistants.

Le Palais législatif, quartier général du général Cavaignac, ressemblait à une citadelle. Les troupes du dehors et du dedans ne laissaient circuler personne qui ne fût muni d'une carte délivrée par la questure.

L'autorité était, du reste, désormais parfaitement maîtresse du plan de l'insurrection. L'émeute, comme on l'a indiqué déjà, s'étendait, sur la rive droite, depuis le faubourg Poissonnière jusqu'à la Seine, embrassant ainsi le faubourg Saint-Martin, le faubourg du Temple et le faubourg Saint-Antoine. Sur la rive gauche, elle occupait le faubourg Saint-Marcel, Saint-Victor et le bas du quartier Saint-Jacques; ces deux positions étaient reliées entre elles par l'occupation de points tels que l'église Saint-Gervais, une partie du quartier du Temple, les abords de Notre-Dame et le pont Saint-Michel. L'église Saint-Séverin servait de quartier-général, et le faubourg Saint-Antoine de place d'armes. Ce plan, ingénieusement conçu, et qui témoignait de quels auxiliaires spéciaux s'appuyait l'insurrection, la rendait maîtresse d'un demi-cercle formant à peu près la moitié de Paris. En cas d'échec, la nature des maisons et l'inextricable dédale de rues étroites de ces quartiers, créaient des difficultés presque insurmontables aux troupes, et laissaient aux révoltés des retraites assurées. En cas de succès, au contraire, ils pouvaient aisément se rendre maîtres des lignes importantes des quais et des boulevarts, et cernaient de tous côtés l'Hôtel-de-Ville, ce Capitole des pouvoirs nouveaux. Ce plan fait suffisamment apprécier quels rudes combats il a fallu livrer au pont Saint-Michel, à celui de l'Hôtel-Dieu, à celui encore qui conduit de la rue Planche-Mibray au quai aux Fleurs. C'est qu'en effet, l'attaque dirigée sur ces trois points coupait aux insurgés des deux rives leurs moyens de ralliement. Aussi conçoit-on l'acharnement avec lequel ils ont défendu la position de Saint-Séverin, qui leur servait de quartier-général, et celle de Saint-Gervais, qui menaçait directement l'Hôtel-de-Ville.

Le dimanche 25, la lutte continua sur une foule de points; mais le manque de communications l'isola sur ces points mêmes. Au matin, les insurgés tenaient encore dans les faubourgs Saint-Antoine et du Temple, sur les hauteurs de Montmartre, à la barrière Saint-Denis et dans diverses localités moins importantes. On ne chercha point à prendre les barricades au faubourg Saint-Antoine, on se contenta de les cerner, ce qui est un moyen d'associer le

temps à la victoire, puisqu'en définitive les insurgés devront finir par déposer les armes.

Mille bruits exagérés, contradictoires, alarmants, circulaient par la ville. L'émotion, la peur, en étaient les propagateurs dangereux. Ainsi on racontait que le faubourg Saint-Antoine descendait en masse sur l'Hôtel-de-Ville; que la mairie du 9e arrondissement, et le maire lui-même, étaient au pouvoir des insurgés; que la place Royale brûlait; que la 12e légion marchait sur la Chambre. Et comme à tout moment et partout l'on voyait des officiers d'état-major, des colonels, des généraux, même, galoppant à toute bride pour porter ou obtenir des ordres, pour implorer des renforts de troupes; comme la garde nationale réclamait sur une foule de points des cartouches; qu'ici manquaient les hommes, là les munitions et le canon aussi, l'imminence de la situation démontrait, exagérations à part, combien, devant cette furieuse attaque contre les lois, le gouvernement avait le droit d'en suspendre aussi le cours. De là l'état de siége et la suspension d'une foule de journaux jugés dangereux. Ces journaux étaient: *la Révolution*, *la Vraie République*, *l'Organisation du travail*, *l'Assemblée nationale*, *la République*, *le Napoléon républicain*, *le Journal de la Canaille*, *le Lampion*, *la Liberté*, *le Père Duchêne et le Pilori*. *La Presse* fut également l'objet de rigueurs qui ont fait grand bruit, et de plus le service des crieurs fut interrompu. Nul ne peut circuler sans permis de l'autorité. Ordre de fermer toutes les portes des maisons et boutiques. Défense d'ouvrir les fenêtres donnant sur la rue, afin de prévenir les fusillades par surprises. Les curieux, si ardents à Paris, et aussi dangereux parfois que les perturbateurs eux-mêmes, ainsi que nous l'avons précédemment établi, ne pourront gêner l'action des forces déployées pour le salut de l'ordre et du pays. Mise en œuvre pour la première fois, cette sage mesure empêcha le renouvellement de leurs munitions aux insurgés. Ainsi on put surprendre une foule de pourvoyeurs interlopes portant des cartouches dans des cabas, dans des boîtes à lait, même dans des pains. Une femme, qui portait en papillottes des lettres adressées aux chefs des insurgés, lettres contenant des renseignements sur la position des troupes, fut arrêtée sur le quai Voltaire. On saisit des corbillards pleins de fusils, et un mannequin, faux blessé, tout bourré de cartouches....

Ainsi le 25, vers midi, l'aspect de Paris était celui d'une ville dont la population aurait brusquement disparu. Milan dut être ainsi pendant la terrible peste que Manzoni a si dramatiquement décrite. Qu'on se figure, par une splendide journée de juin, sous un ciel bleu et or, cette ville aux habitations immenses, aux monuments grandioses, n'offrant que la plus vide solitude sur la longue ligne de ses quais et de ses boulevarts! Désert et silence, voilà l'aspect du quartier que l'insurrection convoitait pour sa proie. A peine, de loin en loin, voit-on dans ce désert, entend-on dans ce silence, une estafette qui passe, le galop d'un cheval qui retentit. Un bruit incessant, mais sourd, une basse terrible et sans intermittence, gronde au fond de ce silence; c'est la fusillade, la canonnade éloignée....., le combat mul-

tiple et furieux qui ensanglante le quartier Latin, la Cité, les faubourgs!

Plusieurs représentants ont pu s'introduire de l'autre côté des barricades; ils ont causé avec les insurgés; ils ont pu voir les installations étranges de ces bohêmes de l'émeute : les femmes faisant à manger sur des fourneaux improvisés à l'aide de quatre pavés, et les enfants jouant au milieu des choses ensanglantées, comme ils l'eussent fait dans un jardin public! Mais, sur aucun point les représentants ne purent faire prévaloir leurs conseils, et lorsque parfois ils demandaient à ces hommes égarés ce qu'était, selon eux, cette République démocratique et sociale pour laquelle ils combattaient... ils répondaient résolument qu'ils mourraient pour cette institution qu'ils ne pouvaient définir!

Donc le dimanche 25, le feu avait de nouveau repris sur presque tous les points et principalement aux faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau ainsi qu'au clos Saint-Lazare. La fusillade résonne en roulement sourd et continu, sur lequel gronde de temps en temps la voix plus forte du canon. Au clos Saint-Lazare, les insurgés ont élevé des ouvrages avancés qui font de ce point une véritable forteresse, que protégent à droite l'église Saint-Vincent-de-Paule, à gauche l'entrepôt des douanes. Des secours arrivent aux insurgés de la Villette et de la Chapelle-Saint-Denis; mais le général Lamoricière a entrepris d'enlever ces positions rendues formidables, et, payant de sa personne avec le plus bouillant courage, l'illustre général africain entre le premier dans l'entrepôt des douanes, comme s'il était encore à Constantine. Le pavillon de la rue Rochechouart est non moins vigoureusement attaqué. Les boulets de deux pièces d'artillerie broient la grille de la barrière, trouent la pierre tendre du mur d'enceinte, car désormais c'est derrière ce mur et dans les maisons qui le dominent, que se sont réfugiés les insurgés, qui ont renoncé à se maintenir dans la ville. Mais vers trois heures le général Lebreton, renforcé par la garde mobile qu'il joint aux gardes nationaux parisiens et à ceux d'Amiens et de Rouen, attaque à la fois les trois barricades qui enserrent ce point. La garde nationale d'Amiens se fait remarquer par sa bravoure résolue; bientôt les insurgés sont débandés, ils reculent. Un grand nombre est tué sur les barricades conquises. De ce nombre est un jeune homme élégamment vêtu sous une blouse prolétaire. Son cadavre, porté à la mairie du 2e arrondissement, est reconnu pour celui du nommé Larroque, président du club des montagnards de Montmartre, et rédacteur du pamphlet ressuscité sous le titre de *Père Duchêne*.

Et parmi les combattants dévoués au salut de la société en péril, on remarquait aussi un beau vieillard en vêtements bourgeois, bravant les balles qui tombaient en grêle ardente, et s'avançant avec un sang-froid stoïque vers ces barricades un moment défendues avec fureur : c'était un ancien ministre de la guerre sous Louis-Philippe, le général Moline de Saint-Yon. A la même place combattait également le général Gourgaud, volontaire que son âge, comme le précédent, pouvait soustraire à la garde nationale, et qui était accouru se placer sous les ordres de son fils.

A cinq heures, le clos Saint-Lazare était pris, à la suite d'héroïques efforts dans l'attaque comme dans la résistance. Les généraux Korte et Bourdon furent blessés sur ce point.

Au faubourg Saint-Antoine, la défense fut plus longue, et coûta plus cher au parti qui avait résolu de la vaincre. Le général Négrier dut s'y rendre à la tête d'un renfort de dragons, d'infanterie et de gardes nationaux de la banlieue. Il eût fallu voir dans les jours qui suivirent, le long de la rue Saint-Antoine, ces maisons éventrées, ces façades croulées sous les boulets, ces innombrables cicatrices laissées par les projectiles sur la pierre, pour se faire une idée de ce que purent être ces combats, qui laissèrent de bien loin derrière eux, et la prise de la Bastille, et l'insurrection de vendémiaire, et les deux révolutions que nous avons vues depuis. Il fallut prendre, non seulement chaque barricade, mais même chaque maison une à une, sous le feu pleuvant des fenêtres. Le général Négrier, qui se multipliait avec un dévouement égal à sa bravoure, sur tous les points où sa présence était utile, s'empara, avec le 24e de ligne et l'artillerie de la garde nationale, de la caserne des Célestins, où s'étaient réfugiés les révoltés. Le général tente ensuite un dernier effort pour dégager le haut de la rue Saint-Antoine et la place des Vosges. L'artillerie, qui, depuis le matin, bat en brèche la grande barricade du faubourg, s'épuise contre la plus furieuse résistance. Négrier, navré de voir couler tant de sang, veut essayer de la persuasion. Il s'avance, accompagné de M. Carbonnel, pour tenter de faire entendre à ces hommes égarés des paroles conciliatrices... Mais, à son approche, une vive fusillade se croise des maisons qui appuient la barricade, et le brave et humain général est frappé à mort ! M. Carbonnel tombe blessé à ses côtés...

Cette mort héroïque et touchante d'un chef qu'avaient pendant dix ans respecté les balles africaines, enflamma l'ardeur des troupes : le feu des canons fait crouler la maison qui fait le coin de la rue de Charonne, tandis que le général de Lamoricière, de son côté, se prodigue en mille périls au faubourg du Temple. Rue Vieille-du-Temple, M. Victor Hugo tente vainement une conciliation qui ne rencontre que le fanatisme dans l'obstination à prolonger la lutte. A deux pas de l'illustre poète, le général Monteynar est blessé d'une balle qui, sans sa croix d'Honneur sur laquelle elle s'aplatit, lui traversait la poitrine : « Vous voyez, général, dit Victor Hugo, que les *hochets* de M. Clément Thomas sont parfois bons à quelque chose !

A cette heure on était à peu près parvenu à se rendre maîtres du faubourg Saint-Marcel. Vers trois heures, l'archevêque de Paris, accompagné de ses vicaires, s'était transporté auprès du général Cavaignac pour lui offrir de se montrer dans la bataille, et d'unir la religion aux défenseurs de l'ordre.

Monseigneur Affre se rend directement au faubourg Saint-Antoine. Il y pénètre accompagné de trois des représentants du peuple qui cherchaient, au péril de leur vie, à arrêter l'effusion du sang. Ces représentants sont MM. Larabit, Druet-Desvaux et Galy-Casalat ; les deux grands vicaires, MM. Jacquemet et Ravinet, l'accompagnent également, ainsi qu'un valet de chambre.

Tous s'avancent vers la première barricade du faubourg. En vain des officiers, des gardes nationaux tentent d'empêcher l'illustre prélat d'aller affronter des périls qui ont déjà coûté la vie à plusieurs généraux; l'archevêque sourit avec bonté et résignation, en répondant ces mots que la catastrophe du moment suivant rend sublimes : « *Bonus pastor dat vitam suam pro ovibus suis.* » Et il continua d'avancer, entrant dans les ambulances qui sont sur son chemin, bénissant les blessés, absolvant les mourants, répandant partout ses consolations et ses encouragements. Il arriva ainsi devant la grande barricade peu d'instants après que le général Négrier y avait été tué. Là, il pria le colonel de faire momentanément cesser le feu. Les insurgés surpris, et comprenant qu'il se passait quelque chose d'extraordinaire, suspendirent également leur fusillade et se montrèrent au haut de la barricade. Quelques-uns de ces prolétaires, en voyant l'archevêque, mirent instinctivement en l'air la crosse de leurs fusils. Monseigneur monte sur la barricade, accompagné de ses grands vicaires, et précédé d'un homme du peuple en blouse, qui agite en l'air une branche verte, en signe de paix ou de trêve. Mais soudain de nouvelles détonations éclatent... Pourquoi ? comment? on ne sait. Dieu le voulait sans doute! Les trois représentants descendent la pente de la barricade qui est du côté des insurgés; monseigneur Affre, sans trouble, sans terreur, sans précipitation, les suit à pas lents, avec la dignité d'un saint qui marche au martyre. Il arrive sain et sauf au pied de ce nouveau calvaire, et il s'apprête à parler aux insurgés, lorsque tout à coup il chancèle et fléchit... On le voit porter à son côté une des mains qu'il tenait levées: une balle partie d'une fenêtre, pénétrant de haut en bas, lui a traversé le corps de part en part!... Le valet de chambre qui le suivait le reçoit dans ses bras, et est blessé lui-même en le recevant....

Les insurgés semblent épouvantés par l'énormité d'un pareil crime. Les uns s'enfuient découragés; d'autres, au contraire, accourent pour secourir le sublime prélat. Lui, sent que sa blessure est mortelle; il demande à être administré. Une civière est apportée, et monseigneur y est déposé sanglant, puis enlevé, avec toutes sortes de marques d'un respect désolé, à l'hôpital Saint-Louis, où il est déposé entre les mains des sœurs de la charité. Les trois représentants sont gardés en ôtages. Dans la nuit, plusieurs délégués de la révolte se font guider par M. Larabit, vers le président de l'Assemblée constituante. Ils demandent une armistice, se faisant forts d'amener le faubourg à renoncer à la résistance; dans ce but ils déposent entre les mains du pouvoir une adresse ainsi conçue; au fond, elle ne signifiait pas grand'chose :

« Monsieur le président de l'Assemblée nationale,

« Nous ne désirons pas l'effusion du sang de nos frères, nous avons toujours combattu pour la République démocratique : si nous adhérons à ne pas poursuivre la sanglante révolution qui s'opère, nous désirons aussi conserver le titre de citoyens, en conservant tous nos droits et nos devoirs de citoyens français.

« Les délégués du faubourg Saint-Antoine. » *Suivaient les signatures.*

Au-dessous des signatures des délégués étaient celles de MM. Galy-Cazalat et Druet-Desvaux.

Plus bas, M. Larabit avait ajouté :

« Les vœux ci-dessus sont si justes et si conformes à nos sentiments, que nous y adhérons complétement, et que nous les recommandons à l'Assemblée. « LARABIT. »

M. Senard répondit en ces termes à l'adresse ci-dessus et à la recommandation qui l'accompagnait :

« Citoyens, si vous voulez vraiment conserver les titres, les droits, et remplir les devoirs de citoyens français, détruisez à l'instant les barricades en présence desquelles nous ne pouvons voir en vous que des insurgés; faites cesser toute résistance; soumettez-vous et rentrez, enfants égarés, dans le sein de cette République que l'Assemblée nationale a mission de fonder, et que par tous les moyens elle saura faire respecter. « SENARD. »

A six heures du matin, les délégués retournent au faubourg porter cette réponse. Bientôt après, les généraux Lamoricière et Perrot se présentent pour recommencer l'attaque. Mais, à peine le combat est-il engagé, qu'un parlementaire vient déclarer que le quartier se rend aux termes de la lettre du président de l'Assemblée. Trois bataillons pénètrent immédiatement dans le faubourg sans y rencontrer de résistance. Dans la même heure, le général Lamoricière emportait aussi les derniers points de la résistance à la Villette et au haut du faubourg du Temple. Peu après, le général Cavaignac annonçait par dépêche, à la Chambre, que le faubourg Saint-Antoine, dernier point de la résistance, était pris, et que l'ordre avait triomphé de l'anarchie. Le matin même, le chef du pouvoir exécutif avait fait afficher la proclamation suivante :

A LA GARDE NATIONALE, AUX SOLDATS.

« Grâce à vous, l'insurrection va s'éteindre. Cette guerre sociale, cette guerre impie qui nous est faite tire à sa fin. Depuis hier, nous n'avons rien négligé pour éclairer les débris de cette population égarée, conduite, animée par des pervers. Un dernier effort, et la patrie, la République, la société tout entière seront sauvées!

« Partout il faut rétablir l'ordre, la surveillance; les mesures sont prises pour que la justice soit assurée dans son cours. Vous frapperez de votre réprobation tout acte qui aurait pour but de la désarmer. Vous ne souffrirez pas que le triomphe de l'ordre, de la liberté, de la République, en un mot, soit le signal de représailles que vos cœurs repoussent.

« Général E. CAVAIGNAC. »

Dès huit heures du matin (lundi 26), l'Assemblée s'était réunie. Le président Senard avait fait connaître la situation de la capitale. L'Assemblée avait sur-le-champ voté d'urgence un décret nommant une commission d'enquête formée de quinze membres, pour rechercher les causes de l'insurrection de juin. Elle rendit immédiatement aussi un autre décret ainsi conçu :

« Tout individu pris les armes à la main sera immédiatement déporté dans une des possessions françaises d'outre-mer, autre que l'Algérie. »

Pendant la journée, on entendit encore éclater çà et là quelques coups de fusils perdus; mais le soir, le général auquel la Chambre avait remis l'autorité suprême, put afficher la proclamation suivante, qui résumait la situation matérielle.

A LA GARDE NATIONALE ET A L'ARMÉE.

« Citoyens, soldats,

« La cause sacrée de la République a triomphé; votre dévouement, votre courage inébranlable ont déjoué de coupables projets, fait justice de funestes erreurs. Au nom de la patrie,

au nom de l'humanité tout entière, soyez remerciés de vos efforts, soyez bénis pour ce triomphe nécessaire.

« Ce matin encore, l'émotion de la lutte était légitime, inévitable. Maintenant, soyez aussi grands dans le calme que vous venez de l'être dans le combat. Dans Paris, je vois des vainqueurs, des vaincus; que mon nom reste maudit, si je consentais à y voir des victimes! La justice aura son cours, qu'elle agisse; c'est votre pensée, c'est la mienne.

« Prêt à rentrer au rang de simple citoyen, je reporterai au milieu de vous ce souvenir civique, de n'avoir, dans ces graves épreuves, repris à la liberté que ce que le salut de la République lui demandait lui-même, et de léguer un exemple à quiconque pourra être à son tour appelé à remplir d'aussi grands devoirs. »

« *Le chef du pouvoir exécutif,* E. CAVAIGNAC. »

Voici la liste des gardes nationales, banlieue ou départements, qui accoururent combattre, dans la capitale, la cause de la civilisation en péril :

Celles de Boulogne, Bouqueval, Chatou, Courbevoie, Meudon, Rueil et Sèvres sont arrivées à pied.

Celles de Pontoise, Senlis, Clermont, Compiègne, Beauvais, Amiens, Corbie, Hornoy, Roye, Montdidier, Péronne, Abbeville, Arras, Albert, Boulogne, Calais, Lille, Douai, Cambrai, Valenciennes sont arrivées par la route du nord.

Par la route de l'ouest : Versailles, Bonnelles, Meulan, Maintenon, Poissy, Mantes, Montfort-l'Amaury, Evreux, Vernon, Louviers, Elbeuf, Rouen, Orgeval, Yvetot, le Havre.

Par la route du sud : Orléans, Dourdan, Melun, Pithiviers, Tours.

Par la route de l'est : Meaux, Chailly, Planchard, Coulommiers, Crécy, Soissons, Charly, Château-Thierry, Châlons-sur-Marne, Troyes, Vassy, Châtillon, Bar-sur-Seine, Joinville.

Nous ne saurions tourner la page sur ces journées sanglantes et fatalement marquées dans notre histoire, sans recueillir quelques détails, quelques épisodes qui en relèvent, et dont plusieurs consolent la pensée attristée.

D'un premier asile, l'archevêque avait pu être ensuite transporté chez lui. La civière qui le portait était escortée par des gardes mobiles. Il avait remarqué le matin un de ces courageux enfants qui, combattant, et déjà blessé, arrachait le sabre de son ennemi, et le laissait désarmé sans le frapper encore. L'ayant reconnu, il le fit approcher, et, lui donnant une petite croix de bois suspendue à un chapelet, il lui dit : *Ne quitte pas cette croix...; mets-la sur ton cœur...; elle te portera bonheur.* Ce garde s'appelait François Delavrignère; il était de la 7e compagnie du 4e bataillon.

Arrivé à l'archevêché, le prélat demanda qu'on l'instruisît sur sa position, ajoutant qu'il avait, en marchant, fait le sacrifice de sa vie. Informé de la gravité de sa situation, il demanda et reçut avec une sainte onction les sacrements mortuaires. Ses derniers mots furent ceux-ci : *Dieu veuille que mon sang soit le dernier versé!* Il perdit bientôt connaissance, et, après quelques heures d'agonie, il rendit à Dieu son âme généreuse, allant prendre là haut la place qu'il avait achetée de son sang. Denis-Auguste Affre était né à Saint-Romme-de-Tarn, diocèse de Rhodez, le 18 septembre 1793. Ses yeux, ouverts au monde au milieu d'une révolution, devaient s'y fermer dans une autre

guerre civile. Il avait été institué évêque de Pompéiopolis et coadjuteur de Strasbourg le 27 avril 1840, et nommé archevêque de Paris le 26 mai suivant, puis préconisé le 13 juillet, et sacré, dans son église métropolitaine, le 6 août de la même année. Il avait précédemment été chanoine de l'Église de Paris et vicaire-général du diocèse. Il mourut à cinquante-quatre ans et neuf mois; son archiépiscopat avait duré sept ans et dix mois. C'était un prélat des plus éclairés. Sa mort fut à la fois celle d'un héros et celle d'un martyr. Paris lui a fait les plus solennelles funérailles.

Quelques lignes biographiques sont bien également dues aux braves généraux qui ont payé de leur sang la victoire de l'ordre sur l'anarchie. Sa fatale destinée nous dicte en premier le nom du général de Bréa.

Né en 1790, il appartenait, par son âge et par ses services, à la grande et immortelle génération militaire de l'empire. Sorti de l'Ecole militaire sous-lieutenant, en 1806, il n'eut plus, depuis, un seul jour d'interruption dans ses services. Capitaine en 1812, chef de bataillon en 1816, colonel en 1836, il était maréchal-de-camp depuis 1845. Il appartenait à l'état-major depuis 1818, époque de la formation de ce corps. Il fit les campagnes de 1807, 1808, 1809, 1810 et 1811 dans les Calabres; celles de 1812, 1813 et 1814 en Russie, en Saxe, en Prusse et en France; puis enfin, en 1815, celle de Waterloo. Ses états de service étaient des plus glorieux. Déjà il était réputé un des plus braves officiers de l'armée, par sa conduite à la prise de la redoute suédoise en avant de Horsausen, le 16 octobre 1806. Il fut laissé pour mort sur le champ de bataille de Leipzig, et au combat des *Quatre-Bras* (Waterloo), chargeant à la baïonnette à la tête de sa compagnie, il resta seul debout de quarante-quatre hommes. Attaché, sous la restauration, à la 1re division militaire, il fut longtemps investi des fonctions du ministère public près les tribunaux militaires de Paris. Nommé, en 1831, chef d'état-major de la 1re division de cavalerie de l'armée du Nord, après la dislocation de cette armée, il alla prendre, dans la 12e division militaire, ces mêmes fonctions. Il ne quitta plus la résidence de Nantes, et y commanda comme général de brigade jusqu'au moment (1848) où cette subdivision fut supprimée. Mis en disponibilité depuis un mois seulement, il se trouvait à Paris lorsqu'éclata l'insurrection. Il courut se mettre à la disposition du ministre de la guerre..... On sait le reste.

Le général Négrier naquit en Portugal, mais de parents français, en 1788. Le général Subervie, alors aide-de-camp du maréchal Lannes, le ramena en France tout enfant. A dix-sept ans, Négrier s'engagea dans le 2e de ligne, et commença ses campagnes en 1806, en assistant au siége de Hameln. Il n'était encore que sergent à Friedland lorsqu'il reçut la croix d'honneur. Sous-lieutenant en 1808, chef de bataillon en 1813, Ney le remarqua pendant la campagne de 1814, et lui confia une expédition des plus périlleuses. Il s'agissait d'attaquer 2,000 Russes, maîtres d'une excellente position, à la tête de cinq compagnies seulement. Négrier tua la moitié de ces Russes et fit l'autre prisonnière. Ce fait lui valut la croix d'officier de la Légion-d'Honneur.

A Waterloo, il resta un des derniers sur le champ de bataille ; frappé de cinq coups de feu, il combattait encore. Arrivé au grade de chef de bataillon à l'âge de vingt-quatre ans, il fallut quinze ans avant qu'il en pût sortir, c'est-à-dire la révolution de Juillet. En 1836, il était en Afrique, et parvenu maréchal-de-camp. Après le siége de Constantine, il quitta le commandement d'Alger qu'il avait eu par intérim, et prit celui de la province dont la capitale venait d'être conquise, et qu'il acheva de soumettre avec moins de 3,000 hommes. Ayant, pendant le cours de sa carrière, séjourné quatre fois à Lille, le brave Négrier, qui, en dernier lieu, y commandait la 16e division militaire comme lieutenant-général, s'était acquis l'estime et l'affection des habitants du Nord, qui l'envoyèrent spontanément à l'Assemblée constituante. Ce fut là que le trouva l'insurrection de juin. C'est en se dévouant à la défense des lois, qu'il servait à un double titre, que ce brave officier fut mortellement frappé à la place de la Bastille, comme on l'a vu plus haut.

Le général Duvivier était Rouennais. Né en 1794, il fut de bonne heure destiné, comme tous les enfants de ces temps agités, à la carrière des armes. Entré à l'École polytechnique, il prit, avec ses compagnons, part à la défense de Paris contre la coalition. Il passa à Metz, et 1830 le trouva capitaine du génie, grade dans lequel il concourut à l'expédition d'Alger. Il se distingua dans les nombreuses affaires de la conquête, et tout notamment au fameux passage du col de la Mouzaïa, en 1831. Devenu chef de bataillon, il commandait le bataillon des Zouaves et Parisiens au retour de l'expédition de Médéah, et ce fut après une attaque très-périlleuse qu'il opéra une retraite qui fit l'admiration de toute l'armée. Il se conduisit aussi très-glorieusement à la prise de Constantine, et le grade de général de brigade avait fini par récompenser une foule de beaux faits d'armes, lorsque diverses mésintelligences avec le maréchal Bugeaud le décidèrent à demander son rappel en France. Dès lors il publia sur l'Afrique divers ouvrages très-remarquables, et vivait dans une sorte de retraite, lorsqu'éclata la révolution de Février. Il accepta alors la difficile mission d'organiser la garde nationale mobile, dont il fut nommé général, et, en moins d'un mois, tout Paris put rendre justice au zèle, à la discipline, au bon esprit de ces bataillons, et à l'instruction militaire qu'ils avaient comme par enchantement acquise.

S'étant porté candidat à l'Assemblée constituante, le général Duvivier fut nommé le onzième des trente-quatre représentants de Paris. Il s'était démis de son commandement de la garde mobile après en avoir organisé les vingt-quatre bataillons, et il siégeait à l'Assemblée lorsqu'éclata l'insurrection. Il offrit avec empressement ses services, et fut chargé de la défense de l'Hôtel-de-Ville. « Serré de près par les insurgés, lit-on dans une notice biographique sur ce brave officier, et occupé par quatorze bataillons qui ne peuvent se développer, le combat étant engagé presque à bout portant, le général s'avance sur le quai de la Grève à la tête d'un bataillon, et il parvient à en déloger les insurgés. Mais ses progrès sont lents, car les forces des insurgés augmentent à chaque instant, et ils ont pu établir partout des retranchements formidables. C'est

le 25 juin, au matin, qu'il peut pénétrer dans la rue Saint-Antoine. Là, sous ses yeux, la garde mobile combattait depuis un quart d'heure avec un courage admirable. Le général s'avance comme le dernier de ses soldats, sous une grêle de balles; tout à coup il dit d'une voix brève : *Je suis piqué!* Une balle venait en effet de lui briser le pied. Pendant quelques instants encore il continue de commander; mais, contraint de se retirer, il se rend chez lui, et monte seul à son appartement situé au quatrième étage. Cette imprudence devait avoir les plus funestes conséquences; le blessé est saisi d'une fièvre ardente, les douleurs deviennent intolérables. Transporté au Val-de-Grâce, le général ressentit d'abord quelque mieux; mais la fièvre reparaît, et bientôt le brave soldat expire après quelques heures de délire..... »

Le général Damesme était un des plus jeunes généraux de l'armée. Il avait à peine atteint sa quarantième année, lorsqu'il a été frappé par la guerre civile, lui, que la guerre contre l'étranger avait épargné. Élève de Saint-Cyr, il servit d'abord comme sous-lieutenant dans le régiment de Hohenlohe, puis, après 1830, dans le 58e de ligne. Il fit, comme lieutenant, la campagne de Belgique, et passa en Afrique en 1833. Toutes les campagnes qui signalèrent le développement de notre conquête, lui fournirent l'occasion de prouver une valeur téméraire, une extrême énergie, un entraînement auquel rien ne résistait. En 1843, étant chef de bataillon, il reçut dans le bas ventre une très-grave blessure, dont il ne fut jamais parfaitement guéri. En 1847, il était colonel. Il passa bientôt au commandement de la garde mobile. C'est à la tête de deux bataillons de cette jeune et brave garde, qu'il fut blessé le 24 juin. Il n'avait pris aucun repos depuis le commencement de l'insurrection. Dès le matin, il avait délogé les insurgés de la rue des Mathurins, défendue par une des plus fortes barricades, et de l'ancien théâtre du Panthéon. Quelques heures après, il reprenait l'Ecole de droit, puis attaquait les barricades de la rue de l'Estrapade, où les insurgés avaient réuni des forces considérables. Une fusillade terrible s'engagea; la garde mobile, que rien n'arrêtait, cessa tout à coup son feu, s'élança à la baïonnette, et la première barricade fut emportée; l'attaque de la seconde commençait, lorsque le brave général reçut une balle dans la cuisse. La blessure était des plus graves; vainement Damesme voulut-il continuer son commandement, la perte de son sang le fit choir de cheval, et il fut transporté au Val-de-Grâce; le fémur était brisé; l'amputation fut jugée nécessaire par les plus habiles praticiens. Le général fut chloroformisé et la séparation du membre eut lieu. Tout alla bien pendant quelque temps; mais bientôt le général, emporté par l'activité de son esprit, laissa se déterminer des accidents qui lui rendirent la fièvre, puis le délire... Il expira alors qu'on avait lieu de le croire sauvé!

« M. Damesme, dit un biographe, était un des officiers de l'armée qui, par sa parole brusque, sa bonté bourrue, ses allures démocratiques, sa franchise extrême, reproduisaient le mieux le type des officiers de la vieille République. Son intrépidité était éblouissante. Dès sa première jeunesse, dès son entrée à Saint-Cyr, il promettait tout ce qu'il a tenu, par son ardeur mili-

taire et sa tenue martiale. Il était parfaitement à sa place à la tête de la garde mobile, et il aurait fait de ces braves jeunes gens, qui le regrettèrent tant, un corps d'élite. S'il eût survécu à sa blessure, on le destinait à des invalides glorieuses, à une place de confiance, au commandement de l'école dont il était sorti, et pour laquelle il aurait été un modèle vivant de bravoure, de loyauté, de patriostisme. »

Bourgon entra en 1813 comme volontaire dans les gardes d'honneur; il avait alors dix-huit ans; il vit pour la première fois le feu à la désastreuse bataille de Leipsick et fit bravement la campagne de France, se distinguant particulièrement à la bataille de Montmirail, après laquelle il fut fait lieutenant. A la prise de Reims, il fit, sous les yeux mêmes de l'empereur, une action d'éclat qui lui valut un grade supérieur et la croix. Sous la Restauration, ses opinions libérales mirent un invincible obstacle à l'avancement du capitaine Bourgon. Il fallut l'expédition d'Afrique pour qu'il conquît le grade de chef d'escadron. Ce fut sur cette terre, où tant de génies militaires ont eu l'occasion de se révéler, que Bourgon conquit tous ses grades, jusqu'à l'époque où il eut l'honneur de se mesurer avec Abd-el-Kader, qu'il battit à la mémorable affaire de Beni-Zug-Zug. Rentré en France général de brigade en 1845, il fut appelé au commandement du département de l'Aude; atteint par le décret du gouvernement provisoire (4 mai 1848), et mis en disponibilité à cause de son âge, il se trouvait à Paris depuis quelques jours lorsque l'insurrection éclata. Au premier coup de rappel, il prit un fusil et courut se mêler à la garde nationale; mais ses talents devaient être mieux employés, et le lendemain matin, le général Cavaignac lui confia le commandement des troupes qui opéraient dans le faubourg Saint-Denis. Après de longs et périlleux combats, il s'était emparé de toutes les barricades du faubourg, et commençait l'attaque de la plus formidable de toutes, située près de la barrière, lorsqu'une balle le frappa mortellement; étendu sur le seuil d'une porte, ce brave général continuait de donner des ordres pendant qu'on lui faisait un pansement inutile... ; dans la nuit il était mort.

Fils et neveu de généraux qui avaient servi la République et l'Empire, M. Dornès s'était de bonne heure mêlé à la politique. Initié aux sociétés secrètes qui minèrent sourdement l'édifice de la Restauration, il se trouvait avocat à Metz, lorsqu'éclata la révolution de Juillet. Il fut dès lors attaché à la rédaction du *National*, et lorsque la mort le surprit, depuis peu nommé représentant dans la Moselle, il partageait encore la direction de ce journal avec M. Charles Thomas. C'était un républicain honnête et convaincu. La mission qu'il avait acceptée prouve que son républicanisme était celui d'un ennemi de l'anarchie. Il fut frappé lorsqu'il marchait à la tête du 5e bataillon de la garde mobile. Sa mort a causé une sensation qui a triomphé des immenses préoccupations du moment. La Chambre vota à la veuve du représentant Dornès une pension de 3,000 fr. réversible sur sa fille.

Il faut abréger.... car l'espace va manquer à tout ce qui nous reste à dire, pour remplir notre programme. Constatons donc que les autres victimes de

ces épouvantables journées, les généraux Regnaud et François, avaient également de brillants états de services, et qu'il fut doublement pénible de voir périr dans les rues de Paris, frappés par des balles françaises, ces braves soldats qu'avaient épargnés vingt combats contre les ennemis de cette patrie, qu'ils servirent si bien, jusqu'à l'heure de leur déplorable mort.

Voici la liste par ordre alphabétique des citoyens de toutes classes et de toutes villes, morts pour la défense de l'ordre dans ces journées funestes; leurs noms méritent bien d'être recueillis par l'histoire, comme en une sorte de panthéon de la plus réelle des égalités :

Affre, archevêque de Paris.
André, garde mobile, 4e bataillon.
Anfray, garde national, major de la 8e légion.
Anicou, garde mobile, 15e bataillon.
Auguste, tambour au 23e bataillon de garde mobile.
Avrial, garde national.
Bach, commandant de garde mobile.
Bacon (Hugues-Adolphe), capitaine de la garde nationale de Sains.
Beaublé, garde national de Beaugency (Loiret.)
Belami, garde national, 10e légion.
Bernos, adjudant-sous-officier de la garde mobile à cheval.
Bertin, ancien notaire, garde national.
Bertrand, avoué à Paris, garde national, 1re légion.
Bezombes, garde national.
Bizot, garde mobile, 1er bataillon.
Blanchard, garde national de Beaugency (Loiret.)
Blondeau, garde mobile, 19e bataillon.
Bodin (Charles), capitaine au 21e bataillon de garde mobile.
Boquet, garde national, 3e compagnie du 4e bataillon, 2e légion.
Bourgon (général de), blessé à la barricade Saint-Denis. — Mort des suites de ses blessures.
Bousquet, garde mobile.
Boutonné, garde mobile, 3e bataillon.
Bréa (général).
Broli (François-Gaspard), garde mobile, 23e bataillon.
Brunet (Jules), sergent au 13e bataillon de garde mobile.
Canant, garde mobile, 2e bataillon.
Champ, garde mobile, 22e bataillon.
Champenois, garde mobile, 5e bataillon.
Charbonnel, représentant du peuple.
Charre (Emile), garde national, 1re légion.
Clarke, ingénieur en chef du chemin de fer d'Orléans.
Cléry, dit *Picard*, garde national.
Colas, garde national de Beaugency (Loiret).
Cornu, garde mobile, 14e bataillon.
Cressant, capitaine de la garde républicaine.
Crussel, garde mobile, 8e bataillon.
Damesme (général), blessé. — Mort de sa blessure.
Delplanche, garde national.
Demion, garde national de la 8e légion.
Demondion, adjudant-major du 1er bat. 1re légion de la garde nationale.
Desrogues (Emile), garde mobile, 9e bat.
Devoy, caporal, 9e bataillon, garde mobile.
Dornès, représentant du peuple.
Dufié, chef de bataillon, 1re légion.
Dumée, garde national de Rouen.
Dumoulin (Edouard), garde mobile, 7e bat.
Dupont-Delporte, capitaine d'infanterie.
Durrieu, chef de bat. de la garde nationale de Cambrai.
Duvivier (général), blessé au pied, le 25. — Mort de sa blessure.
Faré, capitaine adjudant-major de la garde mobile.
Féréol, chef de bataillon du 9e de ligne.
Feudée, garde mobile, 17e bataillon.
François (général).
Friolle, chef du 9e bat. de garde mobile.
Fureau, garde mobile, 1er bataillon.
Garde, garde mobile, 4e bataillon.
Gaudin, garde national, 11e légion.
Gérard, garde national.
Gibert, garde mobile.
Girardy (Jacques), garde mobile, 10e bat.
Grégoire (Antoine), garde mobile, 7e bat.
Guillemot, garde marine.
Jacomet (Achille), capitaine de la 4e compagnie du 1er bataillon de la garde mobile.
Kalbert, garde mobile à cheval.
Lafont (le colonel).
Laigneau, chef de bataillon au 73e de ligne.
Laurent, garde mobile, 10e bataillon.
Leclerc fils.
Lefèvre, commandant de garde nationale.
Leguenne, garde mobile, 15e bataillon.
Leroux, caporal au 19e bat. de garde mobile.
Letrou, garde mobile, 21e bataillon.
Liémance, lieutenant de la garde républicaine.
Lorain, lieutenant du 2e bat. de la 3e légion.
Lourdier, garde mobile, 19e bataillon.
Malher, sous-lieutenant au 18e léger.
Mangin (de), aide-de-camp du général Bréa.
Masson, chef de bat. de la garde nationale.
Meyer, lieutenant au 4e bataillon de la garde mobile.
Michon, garde national, 1re légion.
Mondion, adjudant-major, 1re légion.
Morin, tambour, 10e légion. — Le 23.
Mortier, garde mobile, 9e bat., 5e comp.
Mulot Jean), garde mobile, 16e bataillon.
Négrier (général), tué le 25.
Neuchèze (Guillaume de), capitaine au 20e bataillon de garde mobile.
Osy, sous-lieutenant de la garde républicaine.
Parisot, garde national, 10e légion.
Pichon, lieutenant de la garde républicaine.

Prailly (de), chef-d'escadron, aide-de-camp du général Foucher.
Regnaud (général), tué le 25.
Roch (Auguste), lieutenant de la 6e légion.
Rochat, ouvrier, 8e légion.
Rossignol (Hector), ouvrier bijoutier, garde national du Loiret.
Roussil, garde mobile, 2e bataillon.
Sauvageot, lieutenant, 1re légion.
Sévin, artiste dramatique, sous-lieutenant de la garde nationale. — Mort des suites d'une blessure.
Texier, garde national.
Thibault, capitaine de carabiniers, 1er bat. du 18e léger.
Thirion (Nicolas), garde mobile, 7e bat.
Thouin, garde national, 1re légion.
Virot, garde national de la 8e légion.
Werner (de Colmar), garde national.
Zanau, garde national, adjudant-major de la 8e légion.

Quant aux morts insurgés, il serait impossible d'en dire le nombre. — On a parlé de 3,000.

Voici le chiffre des blessés recueillis dans les hôpitaux : Charité, 120; Val-de-Grâce, 190; Hôtel-Dieu, 400 (l'Hôtel-Dieu reçut un nombre de blessés bien plus considérable, mais un très-grand nombre moururent dès les premières heures de leur arrivée); hôpital Dubois, 90; Clinique, 78; Saint-Lazare, 63; hôpital Saint-Louis, 500. Ce dernier hôpital était entouré de barricades plus que l'Hôtel-de-Ville. Ce fut une infernale stratégie que celle qui transforma en forteresses deux des plus grands hôpitaux de Paris, l'Hôtel-Dieu et Saint-Louis. Parmi les insurgés recueillis dans ces hôpitaux, on comptait beaucoup de serruriers et de terrassiers originaires du midi.

On remarqua, parmi les blessés du parti des lois, un très-grand nombre de sous-officiers de la ligne. Ces braves gens sans doute s'exposaient davantage.

Au nombre des blessés appartenant aux classes élevées de la société, nous avons déjà cité le général Korte, atteint à la jambe; le général Foucher, touché lorsqu'il attaquait la barricade du faubourg du Temple; le général Bedeau, blessé à la cuisse; le général Lafontaine; le général de Lamoricière, qui eut en outre deux chevaux tués sous lui, et qui avait déjà versé son sang aux journées de février; enfin le représentant du peuple Bixio, qui ne fut conservé que par miracle, et quelques autres encore auxquels le pays doit sa reconnaissance avec son admiration.

Un affreux malentendu vint ajouter de nouvelles victimes à celles que nous avons mentionnées nominalement ou en bloc. Voici le fait : Le lendemain de la bataille, on arrêtait tous les insurgés qu'on pouvait trouver fuyant de Paris. Les carrières Montmartre servaient de refuge à beaucoup. Un bataillon de garde nationale des départements, de service aux Tuileries, conduisait dans les souterrains de la terrasse du bord de l'eau, où déjà se trouvaient enfermés bon nombre d'hommes pris les armes à la main, deux cents insurgés arrêtés durant la journée et qui marchaient au milieu du bataillon, libres de leurs mouvements; tout à coup l'un d'eux s'élance sur le chef de bataillon, saisit un des pistolets que cet officier portait à sa ceinture et le décharge sur lui à bout portant; tout aussitôt un des gardes de l'escorte abat l'assassin. Il naît de ce double incident une brusque confusion.... quelques coups de feu partent, çà et là; les factionnaires qui entourent la place, s'imaginent qu'on tire sur eux et ils ripostent. Les prisonniers profitent du désordre pour s'échapper de tous côtés, et les gardes nationaux chargés de

leur conduite font feu sur eux. Ce ne fut qu'après une très-vive mêlée et le croisement des balles partant de tous côtés, que cette sanglante méprise fut reconnue...; mais déjà 27 gardes nationaux étaient frappés, dont 15 mortellement! On porte à 53 le nombre des insurgés qui furent tués dans cette confusion effroyable. Les autres furent conduits à l'Ecole-Militaire. On remarquait parmi eux un enfant de douze ans....

Les causes, les prétextes qui amenèrent la lutte épouvantable que nous avons rapportée peuvent être jugés à des points de vue divers. Toutefois, il en est un sur lequel devront se rencontrer tous les hommes de bonne foi, puisant leurs jugements, non dans la passion, mais dans une saine et indépendante appréciation des choses. Pour ceux-là, et l'historien plus que personne a pour devoir de se ranger parmi eux, il est évident que les promesses du gouvernement provisoire, qui avait imprudemment pris des engagements qu'il ne pouvait tenir (en écrivant sur tous les murs de Paris : La République doit le pain et le travail à tous ses enfants : *elle prend l'engagement de le leur donner*) causèrent, le moment venu, l'exaspération de la masse. Les ouvriers sans pain et sans travail sont naturellement venus réclamer l'exécution de ces promesses. Le gouvernement provisoire, n'osant avouer son impuissance à les satisfaire, a éconduit le peuple avec des promesses nouvelles, encore déçues plus tard; de sorte que, se voyant pris pour dupe, le prolétaire, dont la passion fut habilement exploitée par ces âmes perverses desquelles nous avons eu, plus d'une fois déjà, à flétrir l'action fatale sur le peuple faible ou ignorant, l'ouvrier disons-nous, poursuivit désespérément, les armes à la main, la conquête des chimères follement promises dans un premier transport de présomption et d'enthousiasme. Si quelque chose put consoler des épouvantables malheurs qui naquirent de cet état de choses, et de la crise qui en fut la sanglante conséquence, ce fut assurément de voir l'immense développement que cette crise donna instantanément au sentiment national. Dans cette garde nationale accourue de 12 ou 15 départements, dans celle de Paris, dans l'armée, une seule pensée semblait occuper tous les esprits, comme une seule passion faisait battre tous les cœurs. Les anciennes divisions de classes, de partis, d'opinions, disparurent. Riches et pauvres, ouvriers et bourgeois, républicains et royalistes, tous avaient oublié leurs défiances et leurs vieilles querelles devant le danger commun... Confondus dans les mêmes rangs, placés devant les mêmes barricades, attaqués dans le même intérêt, tous avaient senti qu'ils étaient hommes et citoyens au même titre, et qu'il y avait un terrain commun sur lequel ils pouvaient et devaient se réunir : celui de la défense de la société, de la civilisation peut-être!



CHAPITRE IX.

Dictature du général Cavaignac. — Élection de Louis-Napoléon à la présidence de la République. — Siége de Rome.

Le 28, à l'ouverture de la séance, le général Cavaignac monta à la tribune pour remettre entre les mains de l'Assemblée les pouvoirs dictatoriaux dont elle l'avait investi, dans un but de sûreté générale. Le ministère avait à l'avance donné sa démission. L'Assemblée, séance tenante, rendit un décret qui continuait au général africain le pouvoir exécutif, avec le titre de président du conseil des ministres. Voici comment le chef provisoire de l'Etat constitua ce ministère, et comment aussi les portefeuilles changèrent plusieurs fois de mains, jusqu'au 20 décembre, date qui inaugura une nouvelle forme de pouvoir, par l'élection présidentielle du 10.

Président du conseil, général Eugène Cavaignac, chargé du pouvoir exécutif. (Secrétaire général du pouvoir exécutif, Foissy, chef-d'escadron.)

Justice, Bethmont. — 15 juillet, Marie.

Affaires étrangères, Jules Bastide. — 29 juin, général Bedeau, non acceptant. — 2 juillet, *intérim*, Jules Bastide. — 17 juillet, *définitif*, le même.

Guerre, général de Lamoricière 28 juin.

Marine et Colonies, vice-amiral Leblanc, non acceptant. — 29 juin, Jules Bastide. — 17 juillet, Verninac-Saint-Maur.

Intérieur, Senard. — 13 octobre, Dufaure.

Travaux publics, Recurt. — 13 octobre, Vivien.

Agriculture et commerce, Tourret.

Instruction publique et cultes, Carnot. — 5 juillet, Vaulabelle. — 13 octobre, Freslon.

Finances, Goudchaux. — 25 octobre, Trouvé-Chauvel.

Une commission militaire avait été sur-le-champ organisée, et se tenait en permanence au rez-de-chaussée des Tuileries, pour juger les insurgés selon les règles de l'état de siége, qui dut être prudemment maintenu. Cette commission fut composée de juges d'instruction, d'officiers d'état-major de la ligne et de la garde nationale, sous la présidence du commandant Courtois-d'Hurbal, un des blessés de la lutte. On forma trois catégories d'insurgés : 1° ceux qui avouaient leur participation à la lutte, et contre lesquels s'élevaient des charges graves; 2° ceux qui avaient été contraints, suivant leur dire, à se mêler aux insurgés; 3° les individus indûment arrêtés dans la confusion, et que réclamaient des personnes estimables. On trouva sur plus de 300 de ceux des prisonniers appartenant aux deux premières catégories, diverses sommes en or....

Le 28, le placard suivant fut affiché dans Paris :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Egalité, Fraternité.

MAIRIE DE PARIS.

Le représentant du peuple, maire de Paris, aux maires des douze arrondissements.

« Paris, le 27 juin 1848.

« Citoyen,

« Je reçois à l'instant la dépêche suivante du chef du pouvoir exécutif :

« Monsieur le maire de Paris,

« Je vous invite à rétablir immédiatement l'ordre et la circulation dans Paris, et à prendre, « à cet effet, toutes les mesures que vous jugerez convenables.

« Le même ordre est adressé aux généraux qui occupent militairement la place de Paris.

« *Le chef du pouvoir exécutif,* *Signé,* général CAVAIGNAC. »

« En conséquence de cet ordre, vous donnerez des instructions au colonel de votre légion pour qu'il retire la consigne dont la sévérité nécessaire *avait encore été exagérée dans l'exécution par un zèle dont j'aime à louer du moins la bonne intention.*

« Cet état de choses doit cesser aujourd'hui même. Les habitants de Paris doivent savoir qu'ils ont la parfaite liberté de leurs relations, de leurs affaires. L'état de siége, alors même que l'Assemblée nationale jugerait à propos de le prolonger, ne menace point le citoyen paisible.

« Je vous invite à ne rien négliger pour que Paris reprenne dès aujourd'hui son aspect accoutumé.

« *Le représentant du peuple, maire de Paris,* ARMAND MARRAST. »

Au reste, la circulation était déjà partout rétablie, les boutiques ouvertes, et les promeneurs dans les rues. Paris commence à s'habituer à ces drames sanglants qui attirent d'abord sa curiosité, mais dont les traces matérielles éveillent bientôt son insouciance. Ainsi, bien que sur une foule de points des barricades soient encore debout, on n'y prend garde que si elles entravent la route qu'on veut suivre. Il n'y a que vers la place de la Bastille que se porte

une suite de curieux. Ce qui était hier une douleur est déjà devenu aujourd'hui une distraction. Pourtant parents et amis se cherchent.... se comptent.... toute l'attention se porte ensuite sur les insurgés que l'autorité cherche à saisir, et que, saisis, elle doit juger.

Le 2 juillet le général Changarnier est nommé commandant en chef des gardes nationales de la Seine.

Le 3, un arrêté du pouvoir exécutif dissout définitivement les ateliers nationaux du département de la Seine. Cet arrêté est conçu en ces termes :

« Art. 1er. Les ateliers nationaux du département de la Seine sont supprimés.

« Art. 2. Des secours continueront d'être accordés aux ouvriers sans travail par les soins et sous la surveillance des maires des divers arrondissements.

« Art. 3. Les mêmes mesures seront successivement appliquées aux ateliers nationaux des divers lieux du territoire de la République. »

D'après les documents officiels, voici ce qu'ont coûté les ateliers nationaux de Paris. Sous la direction de M. Emile Thomas; ils ont été composés, du 9 mars au 30 avril, de 99,400 individus, dont les salaires se sont élevés à. . . . . 7,240,000 fr.

Du 23 mai au 23 juin, M. Léon Lalanne a eu sous ses ordres 117,310 hommes, qui ont occasionné au trésor une dépense de.	4,150,000
Ateliers de femmes.	170,000
Liquidation, après le 23 juin, par MM. Vaulabelle et Charras.	1,084,987
Total du coût de cette expérience, qu'on peut considérer comme nous ayant valu les journées de juin.	14,174,987 fr.

De nombreuses arrestations ont lieu. Divers journaux sont supprimés : *la Presse*, *la Liberté*, *l'Assemblée nationale*. M. de Girardin est en prison, au secret même, sans qu'on connaisse au juste les motifs de son arrestation.

Le numéro du 1er juillet du *Représentant du peuple* contient l'étrange déclaration que voici : « La Société des droits de l'homme prétend rester étrangère à l'insurrection de ces jours derniers. *Cette société évalue son effectif à* 35,000 *hommes*, *et se réserve l'avenir.* »

L'instruction judiciaire sur les tristes événements de juin se poursuit avec la plus grande activité. Le capitaine rapporteur Plée s'y consacre avec un zèle infatigable autant qu'intelligent. En peu de jours, 3,000 prisonniers ont été interrogés.

Dans divers quartiers au pouvoir des insurgés, il fut fait des réquisitions de pain et de viande. Voici la copie de deux bons remis à un boulanger de la rue Ménilmontant, 36 :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

« *Au nom du peuple, il est enjoint à tous les boulangers de délivrer gratuitement à tous les individus qui se présenteront, une livre et demie de pain par personne, et une demi-livre pour les enfants.*

« EDOUARD COLLET, *quartier Saint-Maur.* »

Paris, 25 juin 1848.

« *Bon pour six pains de 4 livres pour la barricade de la rue Ménilmontant, près la rue d'Angoulême, pour le peuple.*

« EDOUARD COLLET, 102, *quai Jemmapes.* »

Le 6 juillet on fait aux victimes de la bataille de magnifiques funérailles. Celles de monseigneur Affre les suivent de près; puis enfin celles infiniment plus simples de M. de Chateaubriand, dont la mort (4 juillet) passe presque inaperçue au milieu des ardentes préoccupations des esprits....

Un décret du 11 fixe à 50,000 hommes l'effectif de l'armée active disponible à Paris et dans les environs.

Le 12, on apprend que le pape a reconnu la République française.

M. Trouvé-Chauvel passe à la préfecture de la Seine, et M. Ducoux prend la préfecture de police.

Il résulte du tableau publié par le *Moniteur*, touchant les pertes éprouvées par les gardes mobiles durant les journées de juin, qu'en outre des morts et des blessés, 176 sont disparus. Total des pertes, 798. Un décret accorde la pension de 250 fr. aux mobiles décorés pour leur conduite en ces journées.

La dissolution définitive des ateliers nationaux s'est faite par cette simple ligne affichée sur tous les murs :

« *Les ateliers nationaux sont supprimés.* CAVAIGNAC. »

Un individu nommé Manchou, qui se vante d'avoir tué l'archevêque de Paris, est arrêté.

Les fonds montent; le 5 pour 100 est à 76 fr.

On signale quelques tentatives isolées d'assassinat contre des gardes mobiles se promenant dans les rues de Paris.

Diverses mutations ont lieu dans les portefeuilles ministériels; elles sont indiquées dans la liste que nous avons précédemment donnée des ministres de la période qui conduit à l'élection du 10 décembre.

La garde nationale refuse d'abord les décorations que le chef du pouvoir exécutif voulait distribuer aux combattants qui se sont distingués à côté de l'armée et de la garde mobile. Ce refus fait quelque sensation.

Le général Cavaignac fait de grandes réceptions dans l'hôtel de la rue de Varennes qu'il a choisi pour sa demeure.

Monseigneur Sibour, évêque de Digne, est appelé à l'archevêché de Paris. La mort de M. Dornès (20 juillet) rappelle qu'en outre de lui, trois autres représentants du peuple ont péri par suite des journées de juin : ce sont les généraux Duvivier, Négrier et le colonel Charbonnel. Cinq ont été blessés : MM. le général Bedeau, Bixio, Clément Thomas, d'Hauteville et le général Lafontaine. On voit que la représentation nationale ne s'est pas épargnée en ces journées sinistres.

On émet le 23 l'emprunt de 175 millions.

Les détenus par suite des derniers événements sont au nombre de 9,179. M. de Girardin publie un mémoire sur son incarcération. Nous consignons

ici, comme des documents curieux, et la lettre qu'il adressa au chef du pouvoir exécutif, au moment de cette incarcération, et la réponse du général.

« Général,

« J'ai été arrêté aujourd'hui, à quatre heures, aux bureaux de *la Presse*, et conduit à la Conciergerie.

« Pourquoi? Je l'ignore et ne puis l'imaginer. Mais, quel que soit le motif, je vous demande à être prisonnier sur parole. Ma parole vaut tous les verrous d'une prison. J'offre, d'ailleurs, conformément à la loi, de fournir toute caution qui me serait demandée.

« Je ne pense pas que vous soyez l'homme des rigueurs inutiles.

« Salut et *fraternité*. E. DE GIRARDIN. »

« Le soir même, dit M. de Girardin dans son mémoire, je recevais la réponse suivante :

« Citoyen,

« Les ordres qui vous ont atteint aujourd'hui n'atteignent pas peut-être votre pensée, la justice seule en peut décider; mais ils atteignent certainement vos *imprudentes publications;* elles perdraient la République, la nation, la société européenne tout entière.

« La confiance de l'Assemblée m'a chargé d'une responsabilité que je veux justifier. A la hauteur où ces scènes cruelles m'ont placé, où je ne désirais pas m'élever, où je ne désire pas rester, les passions ne peuvent m'atteindre. Rassurez-vous donc, vous n'avez rien à craindre de moi. Je vous laisse apprécier ce que la justice du pays pourra vous devoir.

« *Le chef du pouvoir exécutif,* Général CAVAIGNAC. »

On sait combien le candidat à la présidence de la République paya cher, plus tard, sa persécution contre l'infatigable publiciste.

Le 6 août, on tire un coup de fusil dans le jardin de M. Thiers, tandis qu'il s'y promenait.

Le 7, l'interdit dont étaient frappés certains journaux est levé. C'étaient *la Révolution*, *la Vraie République*, *l'Organisation du travail*, *la Presse*, *l'Assemblée nationale*, *le Napoléon républicain*, *le Journal de la Canaille*, *le Père Duchêne*, *le Pilori*, *la Liberté et le Lampion*. Le cautionnement est rétabli par la même mesure.

Le chef du pouvoir exécutif accorde 3 décorations de commandeur, 39 d'officiers et 400 de chevaliers de la Légion-d'Honneur à la garde nationale de Paris et de la banlieue, pour récompense à ceux de ses membres qui se sont le plus distingués durant les journées de juin. Ces décorations avaient, comme on vient de le dire, d'abord été refusées par les colonels, au nom de leurs légions.

A titre de *curiosité historique*, et toute plaisante qu'elle soit, nous croyons devoir recueillir l'énumération suivante, publiée par le journal *l'Evénement*, touchant le rôle des rédacteurs du *National* depuis la révolution de Février.

« 1. Le citoyen Marrast (n° 1), rédacteur en chef du *National*, membre du gouvernement provisoire, maire de Paris, président de l'Assemblée nationale.

« 2. Le citoyen Marrast (n° 2, de la famille), procureur-général à Pau.

« 3. Le citoyen Marrast (n° 3, de la famille), capitaine au 7e régiment léger, décoré de Louis-Philippe, passé chef de bataillon au choix sous la République.

« 4. Le citoyen Marrast (n° 4, de la famille), sous-directeur du lycée Corneille.

« 5. Le citoyen Bastide, rédacteur du *National*, ministre des affaires étrangères.

« 6. Le citoyen Vaulabelle, rédacteur du *National*, ministre de l'instruction publique.

« 7. Le citoyen Goudchaux, banquier du *National*, ministre des finances.

« 8. Le citoyen Recurt, médecin en chef du *National*, ex-ministre de l'intérieur, ministre des travaux publics.

« 9. Le citoyen Trélat, médecin ordinaire du *National*, ex-ministre des travaux publics.

« 10. Le citoyen Marie, avocat du *National*, membre du gouvernement provisoire, membre de la commission exécutive, président de l'Assemblée nationale, et enfin ministre de la justice.

« 11. Le citoyen Génin, rédacteur du *National*, chef de la division des lettres au ministère de l'instruction publique, en remplacement de M. Nisard, ancien rédacteur du *National*, mais rallié à M. Guizot.

« 12. Le citoyen Charras, rédacteur du *National*, sous-secrétaire d'Etat au ministère de la guerre.

« 13. Le citoyen Degouve-Denuncques, rédacteur du *National*, préfet de la Somme.

« 14. Le citoyen Buchez, troisième médecin et rédacteur du *National*, adjoint au maire de Paris, puis président de l'Assemblée, membre du conseil municipal, etc., etc.

« 15. Le citoyen Dussard, rédacteur du *National*, préfet de la Seine-Inférieure.

« 16. Le citoyen Adam, rédacteur du *National*, secrétaire-général de la préfecture de la Seine.

« 17. Le citoyen Sain de Bois-le-Comte, rédacteur du *National*, ministre plénipotentiaire à Turin.

« 18. Le citoyen Félicien Mallefille, rédacteur du *National*, d'abord gouverneur du château de Versailles, puis ministre plénipotentiaire à Lisbonne.

« 19. Le citoyen Anselme Petetin, rédacteur du *National*, ministre plénipotentiaire en Hanôvre.

« 20. Le citoyen Auguste Petetin, frère du citoyen Anselme Petetin, rédacteur du *National*, préfet de la Côte-d'Or.

« 21. Le citoyen Frédéric Lacroix, rédacteur du *National*, directeur des affaires civiles en Algérie.

« 22. Le citoyen Hetzel, rédacteur du *National*, chef du cabinet au ministère des affaires étrangères.

« 23. Le citoyen Rousset, commis du citoyen Hetzel, rédacteur du *National*, préfet de la Loire.

« 24. Le citoyen Duclerc, sténographe du *National*, ex-ministre des finances.

« 25. Le citoyen Pagnerre, libraire du *National*, maire, secrétaire du gouvernement provisoire, de la commission exécutive, directeur du comptoir d'escompte.

« 26. Le citoyen Achille Grégoire, imprimeur du *National*, préfet de la Haute-Saône,

« 27. Le citoyen Lalanne, allié au *National*, directeur des ateliers nationaux.

« 28. Le citoyen Levrault, ami du citoyen Bastide, rédacteur du *National*, ex-ministre à Naples.

« 29. Le citoyen Carrette, allié au *National*, directeur à Constantine.

« 30. Le citoyen Carteron, allié au *National*, garde des archives.

« 31. Le citoyen Clément Thomas, connétable du *National*, ex-commandant supérieur des gardes nationales de la Seine, en remplacement de Masséna, Oudinot, Gérard, Lobau, Lafayette, etc. »

26 août, fuite de MM. Caussidière et Louis Blanc, contre lesquels, à la suite du rapport de M. Bauchard, sur l'enquête relative à l'attentat du 15 mai, la Chambre avait autorisé des poursuites judiciaires. En partant, M. Louis Blanc adresse la lettre suivante au *Journal des Débats* :

« Frappé, non comme coupable, c'était impossible, mais comme ennemi par des hommes en qui les passions politiques ont fait taire tout sentiment d'équité, je m'éloigne pour mieux protester contre les conséquences de l'état de siége et l'empire de la force. Je ne puis croire que la France soit d'humeur à souffrir que le cours de la justice régulière reste suspendu longtemps encore. Quand le jour des débats sera venu, je serai là.

« 26 août 1848. LOUIS BLANC. »

Les journaux publient aussi la lettre suivante, adressée par Louis-Napoléon Bonaparte au général Piat, colonel de la 4e légion (banlieue).

« Londres, 29 août 1848.

« Général,

« Vous me demandez si j'accepterais le mandat de représentant du peuple, dans le cas où je serais réélu : je vous réponds oui, sans hésiter.

« Aujourd'hui qu'il a été démontré sans réplique que mon élection dans quatre départe-

ments n'a pas été le résultat d'une intrigue, et que j'étais resté étranger à toute manifestation, à toute manœuvre politique, je croirais manquer à mon devoir si je ne répondais pas à l'appel de mes concitoyens.

« Mon nom ne peut plus être aujourd'hui un prétexte de désordre, et il me tarde de rentrer en France et de m'asseoir au milieu des représentants du peuple qui veulent organiser la République sur des bases larges et solides. Pour rendre le retour des gouvernants passés impossible, il n'y a qu'un moyen, c'est de faire mieux qu'eux, car vous le savez, général, on ne détruit réellement que ce que l'on remplace.

« Recevez, etc. LOUIS-NAPOLÉON BONAPARTE. »

Le 31 août, M. Marrast fait son rapport à la Chambre sur le nouveau projet de Constitution. Son discours renferme d'excellentes parties, et on y remarque une logique fort serrée.

Les conseils de guerre chargés de juger les insurgés de juin, fonctionnent activement. Les convois de condamnés à la transportation se succèdent presque toutes les semaines.

On rétablit sur les viandes de boucheries le droit d'octroi dont la suppression n'avait profité qu'aux bouchers.

Le 4 septembre, la Chambre commence la discussion du projet de Constitution, et décrète qu'elle ne se dissoudra qu'après avoir voté les lois organiques.

L'état de siége est maintenu à une majorité de 529 voix sur 669.

M. Deville propose comme amendement à l'invocation placée à la tête du projet de Constitution, les lignes suivantes :

« En présence de Dieu, sous le règne de l'état de siége destructif de toute liberté, et spécialement de la liberté de la presse qu'il supprime, qu'il suspend à volonté; sous le régime de l'autorité militaire qui n'a aucune connaissance des besoins de la société, qui, par son existence seule, comprime, avec l'esprit public, la manifestation de toutes les idées, de toutes les vérités, si utiles à répandre au moment où vont se discuter les bases de la Constitution ; sous ce régime inintelligent, expéditif, juste effroi des citoyens, qu'il peut arrêter sans formes, sans limites, enlever à leurs juges ordinaires et livrer aux conseils de guerre; au nom du peuple français, et cédant à la compression qui pèse sur Paris, l'Assemblée nationale proclame et décrète, etc. »

Il va sans dire que cet amendement est rejeté. La rédaction adoptée se réduit à ces termes :

« En présence de Dieu, et au nom du peuple français, l'Assemblée nationale proclame et décrète. »

Le général Cavaignac décrète que de nouveaux enrôlements sont reçus pour porter à 25 bataillons, et à 650 hommes par bataillon, ces gardes mobiles qu'on devait plus tard disperser, licencier avec si peu de gratitude pour les services rendus dans l'effroyable crise de juin.

Voici la liste des principaux candidats qui se disputent la majorité dans les nouvelles élections, en raison desquelles Paris se couvre d'affiches, et les journaux de réclames :

Maréchal Bugeaud. — Louis-Napoléon Bonaparte. — Raspail. — Thoré. — Cabet. — Emile de Girardin. — Amiral Dupetit-Thouars. — Gervais (de Caen). — Roger (du Nord). — Edmond Blanc. — Adam. — L'abbé Deguerry. — Dupoty. — Achille Fould. — De Genoude. — Delessert. — Horace Say. —

Cousin. — Schmidt. — D'Audiffret. — De la Moskowa. — De Castellane. — Emile Thomas. — De Boissy. — Grégoire.

Le 16 septembre, la peine de mort est maintenue au criminel, malgré les discours de MM. Victor Hugo et Coquerel.

M. Armand Marrast est, pour la troisième fois, réélu président de l'Assemblée nationale, par 527 voix sur 670 votants. Sa première nomination avait eu lieu par 411 voix sur 765, et la seconde par 611 sur 708. Les autres présidents avaient été élus comme suit : M. Buchez, 390 voix sur 727; — M. Senard, 593 sur 696; — M. Marie, 414 sur 790.

Le 19 septembre, Louis-Napoléon, Achille Fould et Raspail sont nommés représentants du peuple. La nomination du dernier produit une assez vive sensation. Louis-Napoléon est en outre élu dans les départements de la Moselle et de la Charente-Inférieure. A Lille il a obtenu 19,685 voix, dans l'Orne, 9,000.

Le 27, Louis-Napoléon fait son entrée à la Chambre, et prononce le discours suivant :

« Citoyens représentants, il ne m'est pas permis de garder le silence en présence des calomnies qui se sont amoncelées contre moi. J'ai besoin d'exprimer les vrais sentiments qui m'animent, qui m'animeront toujours. Après trente-trois années d'exil et de souffrance, je rentre dans ma patrie et je jouis de mes droits de citoyen! La République m'a fait ce bonheur; qu'elle reçoive ici mon serment de dévouement et de reconnaissance.

« Que les citoyens généreux qui m'ont envoyé ici restent bien convaincus que je regarde la tranquillité comme le premier besoin du pays, et que je veux les institutions démocratiques, qui sont les premiers besoins du peuple.

« Longtemps j'ai vécu sur la terre d'exil; je n'ai pas pu consacrer au service de mon pays mes méditations et mes études. La carrière m'est ouverte! Mes chers collègues, recevez-moi dans vos rangs avec une affectueuse confiance. Ma conduite sera toujours digne de mon nom, et elle prouvera à ceux qui voulaient me proscrire une deuxième fois à l'aide de leurs calomnies que je veux avant tout la défense de l'ordre et l'affermissement de la République. »

L'élection de Raspail est validée le même jour. Seulement on décide qu'il restera en prison jusqu'à ce qu'il soit jugé.... Le lendemain il adresse à la Chambre la lettre suivante, qui établit un étrange état de choses :

« Citoyens collègues,

« Je ne viens pas protester contre votre décision qui me frappe ***sans que j'aie été entendu***.

« Vous avez cru user de votre droit. Quant à moi, j'ai aussi un droit à réclamer, celui de voter à l'Assemblée nationale; telle est la mission dont m'a investi la souveraineté du peuple.

« Je conçois que la vindicte publique veille à ce que sa proie ne lui échappe point. Je veille de mon côté à ce que mes incarcérateurs n'échappent point à mon accusation, pour ainsi dire reconventionnelle, ***car les coupables ne sont pas à Vincennes;*** vous les avez sans doute devinés, puisque vous n'avez pas voulu que je vous les nommasse.

« Afin de concilier les exigences de la persécution avec celles de ma mission, ordonnez qu'on m'escorte chaque jour, afin de me conduire à l'Assemblée, et de me réintégrer ensuite dans mon cachot.

« Salut et fraternité. V. Raspail, ***représentant du peuple.***

« Donjon de Vincennes, 27 septembre 1848. »

Un arrêté du chef du pouvoir exécutif crée à Bathna, sur la route de Constantine à Biskara, une ville européenne de 5,000 habitants, qui prend le nom de Nouvelle-Lambèse.

Le 14 octobre, le général Cavaignac ayant cru devoir modifier son ministère en y faisant entrer MM. Dufaure (intérieur) et Vivien (travaux publics) (1), cette double nomination produit une assez vive sensation à Paris, et le préfet de police envoie sa démission en ces termes, au chef du pouvoir exécutif :

Au président du conseil des ministres.

« Citoyen président,

« Vous venez de constituer un ministère qui est à mes yeux la personnification de la contre-révolution. La République va être dirigée, après huit mois d'existence, par des hommes qui ont de tout temps employé leur intelligence et leurs efforts à l'empêcher de naître. Cette politique est habile, peut-être; mais je ne la comprends pas, et je l'approuve encore moins.

« En présence des dangers qui menacent la liberté en France, lorsqu'elle triomphe en Allemagne, je vais reprendre ma place parmi les adversaires de la royauté, que je combattrai sous tous ses déguisements. Tous les soldats de la démocratie doivent être à leur poste, et le mien n'est plus où cessent mes sympathies politiques.

« Veuillez me donner un successeur.

« Salut et fraternité.

« *Le représentant du peuple, préfet de police,* DUCOUX. »

M. Gervais (de Caen) remplace le démissionnaire. C'est un ami du *National*. Le *Moniteur* publie l'état des impôts et revenus *indirects* des neuf premiers mois de l'année 1848, en regard avec ceux de la période correspondante de 1846 et 1847. Comparés aux neuf premiers mois de 1846, ceux de 1848 présentent l'énorme diminution de 104,855,000 fr.

Comparés à la même période de 1847, ils présentent une diminution de 102,362,000 fr.

Il n'y a que trois branches de revenus qui aient offert une légère augmentation en 1848. Ce sont : les droits de douane à l'exportation, pour une somme de 45,000 fr. ; — Les droits sur les envois d'argent et recettes diverses, pour une somme de 615,000 fr., — et enfin le produit des places sur les paquebots de la Méditerranée, pour 125,000 fr.

Sur tout le reste, il y a diminution, et, sur quelques articles, diminution très-forte.

Ainsi, comparativement à 1847, les droits d'enregistrement, de greffe et d'hypothèques, ont donne un *déficit* de 35,807,000 fr. ;

Les droits de timbre, un déficit de 7,720,000 fr., ce qui s'explique en partie par la supression du timbre des journaux;

Les droits de douanes, un déficit de 22 millions;

Les droits sur les sucres, un déficit de 16 millions;

Les droits sur les boissons, un déficit de 7 millions et demi;

Les droits divers, un déficit de 7,350,000 fr. ;

Le produit de la vente des tabacs, un déficit de 438,000 fr.

Maintenant, si on examine séparément chacun des mois du dernier tri-

(1) Le ministère était composé ainsi, par ses autres membres : MM. Marie à la justice. — Bastide, aux affaires étrangères. — Lamoricière, à la guerre. — Verninac, à la marine. — Tourret, à l'agriculture et au commerce. — Freslon, à l'instruction publique. — Goudchaux, aux finances.

mestre, on trouve que c'est surtout en septembre que les droits d'enregistrement et d'hypothèques ont fléchi. Ce mois seul a donné, de ce chef, une perte de 7 millions. Dans ce même mois, le revenu sur les boissons a fléchi de près de 4 millions, comparativement à septembre 1847. Cependant, il y a quelques améliorations sur d'autres points : d'où il résulte qu'en définitive le mois de septembre a produit un peu plus que ceux d'août et de juillet. Voici la progression :

Juillet.	53,676,000 fr.
Août.	54,070,000
Septembre.	56,839,000

Le total des revenus *indirects* qui ont été recueillis du 1er janvier 1848 au 30 septembre de la même année est de 496,412,000. fr.

Quant à l'impôt *direct*, voici où en est la perception :

Il a été recouvré sur les contributions ordinaires 249 millions, et il reste à recouvrer, pendant le quatrième trimestre, 181 millions.

L'impôt extraordinaire des 45 centimes avait produit, au 30 septembre dernier, 126 millions. Il reste à recouvrer 65 millions et demi.

En somme, le trésor a reçu, pendant les neuf premiers mois de cette année :

Impôts indirects.	496,412,000 fr.
Impôts directs	249,659,000
Impôt des 45 centimes.	126,085,000
Total	872,156,000 fr.

Au 20 octobre, Paris renferme 60,000 hommes de troupes, et 60 pièces de canon. Le même jour, l'état de siége est levé.

Le 24, l'Assemblée vote les derniers articles de la Constitution dont la discussion a commencé le 15 septembre. En 1795 et sous le Directoire, la Constitution fut soumise à l'acceptation du peuple, dont les voix se sont réparties ainsi.

Pour : 3,057,390 voix. — Contre : 49,977.

En 1799, sous le Consulat, la nouvelle Constitution, encore soumise à l'assentiment populaire, a donné :

Pour : 3,011,007. — Contre : 1,562.

Ainsi, le peuple accepte toujours les Constitutions de ses représentants; d'autres pays en accumulent les preuves.

Paris et la province sont le théâtre d'une foule de banquets démocratiques. De nombreux clubs sont encore ouverts. M. Trouvé-Chauvel remplace M. Goudchaux aux finances, et M. Recurt succède à M. Trouvé-Chauvel à la préfecture de la Seine.

La Chambre adopte un système de réforme postale, présenté par M. de Saint-Priest, qui limite la taxe à 20 centimes pour toute la France.

D'après l'exposé des motifs du projet de loi, présenté à l'Assemblée nationale

par le ministre de la guerre, dans la séance du 25 octobre, et relatif à la transportation des insurgés de juin en Algérie, on voit que 11,057 individus avaient été arrêtés, tant dans les journées de juin que postérieurement. Sur ce nombre, 6,600 ont été mis en liberté, 4,348 ont été condamnés à la transportation, et conduits pour la plupart dans les ports de la République. Sur ces 4,348 condamnés, 991 ont été désignés par des commissions militaires spéciales comme dignes de la bienveillance du gouvernement. Il en restait encore 3,357 sur le sort desquels il était nécessaire de statuer définitivement; c'est en leur faveur qu'était présenté le projet de loi.

Enfin, sur les 3,357 condamnés à la transportation, 1,511 avaient été arrêtés avant le 27 juin; 149 avaient été arrêtés le 27 juin; 1,392 avaient été arrêtés après le 27 juin; 305 avaient été arrêtés à des dates incertaines.

Tous ces individus doivent, aux termes du projet de loi, être transférés en Algérie, pour y former des établissements agricoles spéciaux, distincts et séparés de ceux des volontaires dont les départs se succèdent, et dont le chiffre est fixé à 12,000 pour le contingent de 1848.

L'Assemblée a adopté sans discussion le décret présenté au nom du comité des finances, relativement aux biens composant le domaine privé du roi Louis-Philippe. M. Jules Favre avait fait une proposition tendant à déclarer ces biens acquis au domaine de l'Etat. Le comité a conclu au rejet de cette proposition, qui n'a trouvé dans l'Assemblée aucun membre pour l'appuyer. D'après le rapport du comité, les biens du domaine privé ont une valeur de 100 millions. Les dettes de la liste civile s'élèvent à 30 millions; en outre, l'Etat réclame 25 millions pour *coupes sombres ou allemandes;* restent donc 45 millions. Le projet proposé par le comité des finances a pour but d'opérer la liquidation avec le plus d'opportunité et de prudence possibles. Cette liquidation s'opérera au moyen de ventes et d'emprunts, et, dans ce but, le ministre des finances est autorisé à prendre les mesures qu'il jugera le plus convenables.

Les partisans du général Cavaignac, à la Chambre, demandent que l'élection du président soit fixée au chef-lieu de canton, ce qui ne pourrait manquer d'empêcher un grand nombre de paysans de déposer leur vote. L'Assemblée décide que des subdivisions électorales seront formées sur la demande des conseils généraux et non des préfets.

La révision de la Constitution est terminée le 4 novembre. Le projet est adopté par 739 voix contre 30. On crie vive la République. 101 coups de canon annoncent à la capitale ce vote solennel. Une fête a lieu le 13 en cette circonstance, sur la place de la Concorde. Le soir, illumination. Tout se passe dans le calme. Toutefois, les banquets démocratiques et sociaux continuent, sous la présidence des principaux personnages de la montagne.

Quelques journaux et quelques représentants avaient insinué que le général Cavaignac n'avait pas pris en juin toutes les mesures nécessaires pour arrêter, dès son début, l'insurrection. Le général demande qu'une explica-

tion solennelle ait lieu, sur cet objet, à la tribune. Cette mémorable séance se présente le 26 novembre.

Le chef du pouvoir exécutif déclara nettement qu'il provoquait les attaques de ses adversaires, mais pourtant celles seulement qui lui seraient personnelles, refusant de répondre à tout ce qui serait relatif à la commission exécutive, qui n'était pas en cause. Il ajouta qu'il désirait que ses adversaires reproduisissent, non seulement tout ce qu'ils avaient pu dire à sa charge, mais même *ce qu'ils pensaient.* A ce défi, M. Barthélemy Saint-Hilaire fut le premier à répondre. MM. Garnier-Pagès, Pagnerre et Duclerc lui vinrent ensuite en aide. Le premier lut à l'Assemblée l'extrait d'un travail historique rédigé deux mois auparavant, sur les événements mêmes qui étaient le texte ou le prétexte de l'attaque. Ce travail formulait des accusations assez précises. Nous avons indiqué déjà ces accusations, en promettant d'y ajouter la défense du général. C'est ce devoir de justice que nous venons accomplir l'heure venue, en puisant dans le discours de celui qui fut un si éloquent avocat de sa propre cause, ce qui nous semble le plus particulièrement répondre et s'opposer aux pages déjà citées. L'historien n'est, en ces circonstances, qu'un greffier; le lecteur est le juge.

L'honorable général avait relevé du mémoire de M. Barthélemy Saint-Hilaire les accusations suivantes résumées en peu de mots :

1° L'inexécution des ordres de la commission exécutive en ce qui concernait la garnison de Paris;

2° Un fait relatif à la lettre que lui écrivit M. Barthélemy Saint-Hilaire dans la nuit du 22 au 23 juin;

3° Un autre fait relatif au système général de défense;

4° Ce qui concernait le convoi de munitions de Vincennes;

5° Et enfin ce qui était relatif à sa conduite, comme ministre et comme membre de l'Assemblée nationale, avant qu'il ne fût chef du pouvoir exécutif.

L'honorable général, dans un double discours, qui dura le premier, trois heures, et le second, pendant une séance du soir, un temps égal, répondit à ces divers chefs d'accusation d'une façon que nous résumerons dans les proportions fixées par notre plan.

Il n'avait, dit-il, qu'à se défendre lui-même pour défendre en même temps la commission exécutive. Arrivé à Paris le 17 mai, il s'était sur-le-champ rendu devant cette commission, qui lui confia le portefeuille de la guerre. Il fut résolu que la garnison de Paris serait portée à 20,000 hommes. Il prit, lui, ses dispositions pour un casernement de 25,000. Ensuite il fit venir une division de l'armée des Alpes, non à Paris, mais à la tête du chemin de fer de Bourges, d'où, en une seule nuit, elle pouvait arriver à Paris. Ceci constitue un double accroissement aux 20,000 demandés par la commission exécutive.

En ajoutant aux troupes de ligne la garde mobile, sans y comprendre les gardiens de Paris, on atteignait, pour la capitale, le chiffre de 43 à 45,000 hommes.

Le général s'expliqua ensuite relativement aux troupes qu'il faisait sortir de Paris, tandis que, d'autre part, il en appelait des garnisons voisines. Il fit remarquer que les bataillons qui quittaient Paris étaient des bataillons de dépôt, formés de jeunes soldats qui, bien que comptant dans l'effectif, étaient en réalité insuffisants pour la défense, et qu'au fur et à mesure qu'ils partaient, il les remplaçait par des bataillons de guerre. Après être entré dans quelques détails sur le mouvement de troupes qu'il faisait opérer sur Paris, après avoir cité différents chiffres et diverses pièces établissant qu'il avait constamment maintenu l'effectif des troupes de ligne à 16 régiments, et que, pour conserver ce chiffre, qu'il considérait comme normal, il avait porté l'effectif à 17 régiments, afin de combler à l'avance la lacune nécessaire qui se fait momentanément dans cet effectif quand un régiment en remplace un autre, le général s'expliqua sur l'accusation portée contre son obstination à ne pas fournir à la commission exécutive les renseignements demandés. Il constata que pas un des procès-verbaux des réunions ne contenait de discussion élevée entre la commission exécutive. Puis, revenant aux faits militaires, il s'exprima ainsi :

« Le 22 juin, sur la demande qui m'en fut faite, j'augmentai dans la journée les forces pour la garde du Luxembourg. Cette garde se composait ordinairement d'un bataillon d'infanterie et d'un bataillon de la garde mobile. Ces forces furent augmentees d'un bataillon d'infanterie. »

Le général continue en citant le texte des ordres reçus et les mesures par lesquelles il a répondu à ces ordres; après quoi il poursuit :

« J'arrive au système de défense que j'ai adopté pour Paris.

« Si ce système eût été le produit improvisé de mes réflexions, de ma pensée le 23 au matin, je conçois très-bien qu'on pourrait m'en faire un crime aux yeux de la commission. Mais si ce système, dont, après tout, je ne suis pas l'inventeur, car il est celui de tout homme qui sait conduire les soldats et veut épargner leur sang, si, dis-je, ce système a été exposé discuté devant la commission, viendra-t-on me dire que cette commission a le droit de se plaindre? Elle a trouvé ce système bon ou mauvais. Si elle l'a trouvé bon, je comprends très-bien que mes collègues l'attaquent. Comme ministre, responsable d'ailleurs, et après avoir exposé mes vues, j'avais le droit de les suivre.... Si la commission l'a trouvé mauvais, pourquoi me l'a-t-elle laissé appliquer?

« La commission me l'a laissé appliquer, parce que, dans une question militaire, elle a bien pu abandonner sa pensée à celle du soldat qui lui avait exposé son système; elle a pu céder à l'expérience d'un militaire. Mais puisqu'elle me laissait agir, elle qui était maîtresse, c'est qu'il était bien entendu qu'elle l'avait accepté sous le point de vue de l'unité du commandement, système que j'avais eu deux ou trois fois l'occasion d'appliquer : j'avais bien fait comprendre que je regardais l'honneur d'un général en chef comme dépendant de cette unité de commandement. J'ai dit que c'était le déshonneur d'un général que de consentir à faire manœuvrer des troupes sans en avoir

le commandement unique. J'ai soutenu mon système dans le conseil, j'ai soutenu très-chaudement cette unité de défense, parce que je ne voulais pas, si malheureusement le cas se présentait à moi de l'appliquer, que quelqu'un pût me venir cracher au visage; je ne voulais pas qu'on pût me dire, que j'avais manqué à mon devoir, non par mon fait à moi, mais par défaut de concentration du commandement.

« Pour le dire en passant, une des causes matérielles qui, selon moi, ont facilité la chute des deux dernières monarchies, c'est que les hommes qu'elle a employés ont toujours traité la lutte de Paris comme une affaire de police, et non comme un combat sérieux. Eh bien! avec un état de choses comme celui qui existait au 22 juin, c'était une bataille qui se préparait. J'ai averti la commission, et je n'ai fait qu'accomplir envers elle le plus simple de mes devoirs, et aussi envers les troupes que j'avais appelées à mourir pour la patrie.

« J'ai été plus loin que de me contenter d'exposer mon système à la commission: j'ai voulu aussi, dans le cas où malheureusement une bataille s'engagerait, m'assurer le concours de généraux. J'en appelle au souvenir de M. le ministre de la guerre, aux généraux Bedeau et Foucher. Je les ai réunis dans mon cabinet, je leur ai exposé mes idées de défense, j'ai fait avec eux ce que la commission devait faire avec moi: je leur ai fait connaître mon système. Si, par malheur, les officiers auxquels je m'adressais eussent trouvé mon idée mauvaise, et qu'il eût fallu y renoncer pour accepter l'éparpillement des troupes, certes le but que nous avons atteint en juin ne l'eût pas été.

« Enfin, trois jours avant la lutte, je réunis ces trois généraux et je leur exposai mon plan; il n'y a pas eu de discussion; ils m'ont dit : Nous partageons votre idée, et si, par malheur, nous sommes appelés à vous prêter notre concours, non seulement nous vous le prêterons comme combat, mais encore nous combattrons comme vous nous direz de le faire.

« Ainsi, j'agissais avec la commission exécutive, et avec les généraux qui devaient me seconder. »

A la suite de cet exposé général de la situation morale, l'honorable général Cavaignac entre dans une foule de détails sur les faits, discutant un à un tous ceux qui lui ont été opposés. Il suit la lutte dans les divers quartiers de la capitale insurgée; il explique, combat, décrit, justifie. Et, pour péroraison à son plaidoyer, dans mainte partie duquel le soldat indigné s'est montré orateur du premier ordre, il ajoute :

« Ainsi donc, Messieurs, sur le point d'arriver au bout de cette épreuve, je cherche dans ma conduite militaire ou politique ce qui peut justifier en quelque manière la part qu'on me reproche d'avoir prise à un complot parlementaire, je demande à mes adversaires de monter à la tribune et de m'éclairer sur ce point: suis-je, selon eux, un ministre inintelligent ou traître?... Suis-je un ambitieux qui a sacrifié ses devoirs envers le pays, envers l'As-

semblée? Ce sont là de ces choses qu'on ne combat pas à la tribune, mais devant le pays qui nous écoute et nous entend. »

Le succès de cette défense fut complet. Les amis du général ne cessèrent pas, d'ailleurs, de lui prêter, pendant toute sa durée, un concours énergique et persévérant. M. Ledru-Rollin ayant un moment pris la parole, le général Cavaignac n'hésita point à déclarer qu'il y avait désormais un abîme entre les hommes de la montagne et lui. Alors M. Dupont (de l'Eure) proposa l'ordre du jour suivant :

« L'Assemblée nationale persistant dans son décret du 28 juin 1848 ainsi conçu : « Le général Cavaignac, chef du pouvoir exécutif, a bien mérité de « la patrie, » passe à l'ordre du jour. » Cette proposition est acceptée par 503 voix contre 34.

Ainsi fut dénoué ce grand débat, d'une façon qui semblait devoir influer puissamment sur le succès de la candidature du général à la présidence de la République.... Mais l'autorité, le prestige du plus grand nom des temps modernes, devait déjouer toutes les prévisions, en donnant à l'élection du 10 décembre l'issue que nous allons avoir à rapporter.

La politique étrangère, des vicissitudes de laquelle nous avons dû détourner les yeux, pour rester fidèle aux limites de notre programme, vient, à cette date, nous contraindre impérieusement à jeter les yeux hors d'un pays où elle allait entraîner des conséquences guerrières. Nous voulons parler des affaires de Rome, qui nécessitèrent bientôt une prise d'arme française.

Le 29 novembre, le président du conseil annonça à la tribune que le gouvernement venait de donner à Marseille et à Toulon, l'ordre d'embarquer une brigade de 3,500 hommes sur quatre frégates, en les mettant à la disposition de M. de Corcelles, qui était envoyé à Rome avec des pouvoirs extraordinaires. Les instructions de M. de Corcelles, lues par le président du conseil, portaient qu'il devait se proposer pour but unique de protéger la liberté et la sécurité personnelle du pape, si elles étaient menacées, sans intervenir en aucune façon et à aucun degré dans les dissentiments politiques qui s'étaient elevés entre le pape et son peuple. M. de Corcelles pouvait débarquer ses 3,500 hommes à Civita-Vecchia, et les faire agir au besoin, mais dans un rayon fort court autour de la ville, pour les employer, dans cette limite, à assurer la sécurité du pape, et à protéger sa retraite momentanée sur le territoire de la France, s'il le jugeait nécessaire.

Ce fut la nouvelle de l'assassinat du comte Rossi, ministre du pape, assassinat suivi de violences démagogiques exercées contre le Saint-Père, qui motiva l'envoi sur les lieux de M. de Corcelles. Voici les faits :

Le 16 novembre, au moment où le ministre descendait de voiture pour monter les degrés du palais de la chancellerie, afin d'entrer dans la Chambre des députés, des sifflets et des huées se firent entendre. Le ministre n'y répondit que par un sourire. Alors un homme du peuple s'élança sur lui, et le frappa d'un coup de couteau à la gorge. Quelques minutes après, il était mort. Aussitôt on bat la générale, la troupe et la garde civique se rassemblent; elles

occupent les postes avancés autour du Quirinal, et la lutte s'engage avec les Suisses qui tirent des fenêtres. Le Quirinal est investi; 6,000 gardes civiques et soldats de ligne sont rangés en bataille, les canons braqués sur la principale porte du palais; partout on se dispose à faire des barricades, *ad uso francese*, et une députation est envoyée au pape, porter un ultimatum..... et une heure pour toute délibération, sauf quoi le Quirinal sera pris d'assaut, et tous ses hôtes écharpés, le pape seul devant avoir la vie sauve....

Voici quelles étaient les conditions imposées au Saint-Père :

1° Reconnaissance de la nationalité italienne;

2° Convocation de la Constituante, et mise en délibération du projet de l'acte fédératif.

3° Accomplissement des délibérations du conseil des députés sur la guerre de l'indépendance;

4° Entière adoption du programme de Mamiami, du 5 juin;

5° Des ministres désignés par le peuple.

Le pape essaya d'abord de gagner du temps; mais, opprimé par la force brutale, il se décida à former le ministère suivant : Extérieur, Terenzio Mamiami; intérieur et police, Galetti; finances, l'avocat Lunati; commerce et travaux publics, Herbini; guerre, Campello; instruction publique et présidence, l'abbé Rosmini; grâce et justice, l'avocat Serini. Quant aux autres demandes, le pape s'en remettait à la décision du conseil des députés.

L'assassinat du ministre Rossi ne fut que le prélude d'événements qui compliquèrent singulièrement la situation de l'Italie. On vit, reproduits dans certaines feuilles françaises, des extraits de journaux romains qui sanctifiaient cet assassinat. Bientôt le pape subit des pressions telles, il se vit maîtriser par une si ardente démagogie, qu'il jugea devoir se soustraire, par la retraite, au rôle que la force imposait à ses volontés, déjà si hautement prouvées, d'améliorations progressives de ses Etats. On sait ce qui suivit. Livrée au prince de Canino, Mamiami et autres démagogues, Rome se proclama en République. La situation nouvelle qui naquit de cet état de violence et d'anarchie, au sein d'un peuple inexpérimenté aux jeux des révolutions et au mécanisme de la politique, ressortira suffisamment des divers documents que nous aurons à mêler au récit de l'expédition que nous allons décrire. Mais ce coup d'œil jeté sur les motifs, revenons aux faits qui la précèdent, c'est-à-dire l'élection du 10 décembre.

Le 27 novembre, le prince Louis-Napoléon publia un manifeste à l'appui de sa candidature à la présidence de la République. Cette pièce était franchement écrite. On y remarquait divers passages qui rompaient nettement avec les diverses hésitations, les soupçons d'arrière-pensée dont la conduite de Louis-Napoléon avait été accusée depuis qu'une nouvelle révolution l'avait replacé sur la scène politique. Nous citerons quelques fragments de ce manifeste :

« Je ne suis pas un ambitieux qui rêve tantôt l'empire et la guerre, tantôt l'application de

théories subversives. Elevé dans les pays libres, à l'école du malheur, je resterai toujours fidèle aux devoirs que m'imposeront vos suffrages et les volontés de l'Assemblée.

« Si j'étais nommé président, je ne reculerais devant aucun danger, devant aucun sacrifice pour défendre la société si audacieusement attaquée; je me dévouerais tout entier, sans arrière-pensée, à l'affermissement d'une République sage par ses lois, honnête par ses intentions, grande et forte par ses actes.

« Je mettrais mon honneur à laisser, au bout de quatre ans, à mon successeur, le pouvoir affermi, la liberté intacte, un progrès réel accompli. »

Ces passages, et d'autres encore étaient loyalement pensés, heureusement écrits ; l'effet fut excellent, et l'opposition qu'avaient apportée les amis du prince à lui laisser publier ce document, fut condamnée par son succès même.

Le 7 décembre, le président du conseil reçoit du pape la lettre suivante, en réponse à celle qu'il lui avait adressée pour l'informer de l'appui que la France prêtait à sa cause, et de l'hospitalité qu'elle offrait à sa personne :

« Monsieur le général,

« Mon cœur est touché, et je suis pénétré de reconnaissance pour l'élan spontané et généreux de la fille aînée de l'Eglise qui se montre empressée et déjà en mouvement pour accourir au secours du Souverain Pontife.

« L'occasion favorable s'offrira sans doute à moi pour témoigner en personne à la France mes sentiments paternels, et pour pouvoir répandre sur le sol français, de ma propre main, les bénédictions du Seigneur, de même qu'aujourd'hui je le supplie par ma voix de consentir à les répandre en abondance sur vous et sur toute la France. »

« *Datum Cajetæ, die* 7 *decembris* 1848. PIUS PAPA NONUS. »

Mais une solennelle préoccupation absorbait en ces jours les esprits, et les détournait des éventualités de notre intervention armée en Italie. L'élection du 10 approchait, et le pays entier s'efforçait, par tous les moyens possibles d'influence et de persuasion, de faire acte de prosélytisme en faveur de l'un ou de l'autre des deux candidats sérieusement engagés, c'est-à-dire Louis-Napoléon et le général Cavaignac. La montagne faisait bien porter M. Ledru-Rollin; M. Proudhon essayait bien d'entraîner le parti socialiste à voter pour M. Raspail; mais le résultat définitif ne pouvait être qu'un insignifiant détournement de voix; et, quant à M. de Lamartine, il est triste de dire qu'à cette époque, il n'avait pour ainsi dire plus ni adversaires ni partisans....

Le général Cavaignac, ou ses amis, usèrent de tous les moyens d'influence électorale dont permettait de disposer le pouvoir. L'honorable général avait du reste dans les villes un fort parti parmi les gens qui espéraient dans la modération de son républicanisme pour sauver le pays de nouvelles crises, soit pour reculer, soit pour aller trop vite. La séparation solennelle du chef du pouvoir exécutif d'avec M. Ledru-Rollin, lors de la fameuse séance du 25 novembre, les préliminaires d'intervention à Rome, contre Mazzini et ses co-révolutionnaires, étaient autant de gages donnés aux modérés, et la partie semblait belle à l'heureux général africain que la Chambre eût nommé à une grande majorité, si, comme on l'avait un moment établi, l'Assemblée, et non le pays, avait dû être appelée à élire le chef de l'Etat. On ne saurait se refuser à reconnaître, pourtant, l'immense préjudice causé à l'élection du chef du pouvoir exécutif, par la guerre implacable que lui fit dans *la*

Presse M. Emile de Girardin. Le système d'attaque du fougueux publiciste reposait sur trois thèmes favoris, joués et variés ensuite, si l'on peut dire, dans tous les tons. Il présenta le général Cavaignac à la bourgeoisie effrayée comme le frère d'un illustre et ardent démocrate; — aux royalistes, comme le fils d'un régicide; — aux socialistes, comme l'auteur de l'affreuse lutte de juin.....

M. de Girardin soutint la candidature du prince Louis avec la même chaleur qu'il mit à combatre celle de son compétiteur.

Quant à Louis-Napoléon, de sa personne il restait réservé et prudent. Il paraissait peu à la Chambre, et ne se produisait par aucun acte public. Seulement, il recevait beaucoup de monde à l'hôtel de la place Vendôme, où il était descendu, depuis son entrée au parlement. Mais si le prince n'agissait guère, ses partisans, par contre, usaient de tous les moyens de propagande dont il est possible à des particuliers d'user en dehors du concours du gouvernement, et même à travers les obstacles suscités par celui-ci. Ce fut alors que le comité de la rue Montmartre, présidé par le général Piat, comité dont nous avons déjà offert la composition, à propos des élections de Louis-Napoléon comme député, ce fut, disons-nous, pour cette élection présidentielle que l'action de ce comité se multiplia et couvrit tout le pays d'un réseau de correspondants propagandistes, animés par leur conviction les uns, par l'espoir des récompenses les autres. Les frais de tant d'efforts durent être considérables; mais nous savons qu'une bonne partie en est restée à la charge de ceux qui avaient mis leur bourse dans leur zèle. Après tout, ce zèle était inutile, l'événement l'a prouvé. Faire cette élection eût été aussi impossible qu'il eût été insensé de la vouloir empêcher. Elle était dans l'air. On a pu aider au mouvement, mais de lui seul il s'est déterminé. Les campagnes votèrent par souvenir guerrier, par haine contre les traités de 1815 et un peu aussi par dépit contre le fameux impôt des 45 centimes, et, on le sait, ce sont les campagnes, et non les villes, qui ont fait l'élection du prince Louis.

Voici quel fut le résultat matériel de cette élection dans les 12 arrondissements de Paris et les 8 cantons ruraux :

Électeurs inscrits.	433,632	
Votans.		341,829

(Donc 91,803 se sont abstenus.)

Majorité absolue pour la Seine. .		170,915
Louis Napoléon.	198,484	
Général Eug. Cavaignac. . . .	95,567	

Quant au résultat général, pour le pays, en voici le détail :

Suffrages exprimés.	7,426,252
Louis Napoléon.	5,534,520
Général Cavaignac.	1,448,302
Ledru-Rollin.	371,431
Raspail.	36,964

Lamartine.	17,914
Le général Changarnier.	4,687
Voix perdues.	12,434
Bulletins inconstitutionnels.	23,219

Le prince fut proclamé le 20, à l'Assemblée, et d'une façon presque improvisée. Après avoir prêté serment à la République et à la Constitution, il prononça un discours duquel nous prélevons les passages suivants :

« Je verrai des ennemis dans tous ceux qui tenteraient de changer, par des voies illégales, ce que la France entière a établi.

« Je veux, comme vous, rasseoir la société sur ses bases, affermir les institutions démocratiques, et rechercher tous les moyens propres à soulager les maux de ce peuple généreux et intelligent qui vient de me donner un témoignage si éclatant de sa confiance.

« La conduite de l'honorable général Cavaignac a été digne de la loyauté de son caractère et de ce sentiment du devoir qui est la première qualité d'un chef de l'État. »

Le président de la République française forme ainsi son ministère : justice, Odilon-Barrot, avec la présidence du conseil ; — affaires étrangères, Drouyn de Lhuys ; — instruction publique, de Falloux ; — intérieur, Léon de Malleville ; — agriculture et commerce, Bixio ; — travaux publics, Léon Faucher ; — guerre, général Rullière ; — marine et colonies, de Tracy ; — finances, Hippolyte Passy. Tous ces personnages sont pris dans le sein de l'Assemblée nationale ; le dernier seul vient de l'Institut.

Dans la pensée que le général Oudinot, commandant l'armée des Alpes, accepterait le ministère de la guerre, le président avait disposé à l'avance, en faveur du maréchal Bugeaud, du commandement en chef de cette armée ; le général Changarnier réunit le commandement supérieur de la 1re division militaire à celui des gardes nationales de la Seine ; le colonel Rebillot reçoit la préfecture de police ; — M. Thayer, parent du président, est nommé directeur général des postes, — et M. Berger préfet de la Seine.

Le 30 décembre, M. Léon Faucher remplaça M. de Malleville à l'interieur, et eut pour successeur aux travaux publics M. Lacrosse. M. Buffet succéda également à M. Bixio, démissionnaire du département de l'agriculture et du commerce.

Le 4 janvier, le seul survivant des frères de l'empereur, l'ex-roi de Westphalie Jérôme Bonaparte, reçut le gouvernement de l'hôtel des invalides militaires et la garde du tombeau de l'empereur.

Le 20, sur les trois candidats à la vice-présidence présentés par le président : MM. Boulay (de la Meurthe), général Baraguay-d'Hilliers et Vivien, c'est le premier que l'Assemblée choisit, dans une intention de courtoisie envers Louis-Napoléon, dont on sait que M. Boulay (de la Meurthe) est l'ami.

Ces nominations constituent le nouvel état présidentiel du pouvoir. A cette date s'ouvre, pour l'histoire de nos révolutions, une période nouvelle, dont le récit pourra suivre celle que nous avons spécialement décrite, ainsi que d'autres l'ont précédée. Comme fait politique, l'élection du 10 décembre était notre limite ; de même que, comme fait militaire, nous atti-

rions, dans cette limite imposée, la conclusion de l'expédition romaine, dont les préliminaires font partie du récit. Si, ce qui est possible, une suite était donnée à ce volume, le 10 décembre l'ouvrirait, comme cette date clot celui-ci. Il ne nous reste donc qu'à mentionner ceux des faits ultérieurs qui sont relatifs à l'expédition militaire qui termine, jusqu'au jour où nous écrivons, toute prise d'armes françaises.

Le 17 avril, le gouvernement obtint de la Chambre un crédit de 1,200,000 fr., pour faire face aux préliminaires d'une expédition française en Italie. Le gouvernement avait, en effet, jugé opportun d'organiser sur le bord de la Méditerranée un corps d'armée destiné à servir de noyau aux forces réclamées par les éventualités de l'avenir. Une brigade active avait été formée à Marseille, et son commandement confié au général Mollière. Le capitaine Poulle y avait reçu les fonctions de chef d'état-major, et le sous-intendant militaire Dutheil, la direction des services administratifs. Cette brigade était formée de deux régiments d'infanterie, les 20ᵉ et 33ᵉ de ligne, d'une compagnie du génie et d'une batterie d'artillerie. Ce petit corps était complété par des détachements de gendarmerie, d'infirmiers militaires, d'ouvriers d'administration, et par un service d'ambulance, le tout sur le pied de campagne.

Cette brigade avait passé à Marseille les mois de septembre, octobre et novembre, se maintenant en activité par de fréquents exercices, des promenades, des petites guerres. Le 30 novembre, ordre était arrivé par le télégraphe de la faire embarquer.

Le but de cet embarquement était alors un mystère ; pourtant le gouvernement ayant, comme on l'a dit, peu de jours auparavant expédié à Gaëte, en qualité d'envoyé extraordinaire, M. de Corcelles, le président du conseil déclara à la tribune que sa mission avait pour but de protéger la liberté et la sécurité personnelle du pape, si elles étaient menacées, sans intervenir en aucune façon dans les dissentiments politiques qui s'étaient élevés entre le souverain pontife et son peuple. Il y avait donc tout lieu de penser que la brigade allait faire voile pour les Etats romains, afin de s'y mettre à la disposition du pape. Les troupes prirent place sur les frégates à vapeur : *le Christophe Colomb* et *l'Orénoque ; le Vautour*, autre vapeur, reçut le matériel, et le général Mollière s'embarqua sur *le Magellan*, qui portait le pavillon du contre-amiral Tréhouart.

L'embarquement opéré, on attendit de nouveaux ordres. Mais M. de Corcelles étant revenu à Marseille, les nouvelles qu'il transmit au gouvernement, par le télégraphe, motivèrent un ordre complet de débarquement ; de sorte que la brigade reprit les évolutions et les manœuvres militaires qui, pendant trois mois déjà, l'avaient occupée.

Le 17 mars, ordre est expédié au général Carrelet, commandant la 7ᵉ division militaire, de former sur-le-champ une 2ᵉ brigade, avec les 36ᵉ et 66ᵉ de ligne, et d'en remettre le commandement au général Charles Levaillant. Le génie et l'artillerie nécessaires y sont annexés, et la brigade Mollière est augmentée du 1ᵉʳ bataillon des chasseurs à pied. Enfin l'organisation d'une

3ᵉ brigade est décidée, à l'aide des 22ᵉ léger et 68ᵉ de ligne renforcés d'une 3ᵉ batterie, et le général Chadeysson en reçoit le commandement.

Le commandement en chef de ce corps expéditionnaire est confié au général de division Oudinot de Reggio, qui avait organisé et commandé pendant neuf mois l'armée des Alpes.

Le général Oudinot arrive à Marseille le 20 mars ; aussitôt commence l'embarquement du matériel et des approvisionnements. Celui des troupes a lieu simultanément à Toulon et à Marseille. Le général en chef adresse aux troupes une proclamation qui leur fait connaître le but de l'expédition. Voici cette pièce :

« Soldats,

« Le président de la République vient de me confier le commandement en chef du corps expéditionnaire de la Méditerranée.

« Cet honneur impose de grands devoirs, votre patriotisme m'aidera à les remplir.

« Le gouvernement, résolu à maintenir partout notre ancienne et légitime influence, n'a pas voulu que les destinées du peuple italien pussent être à la merci d'une puissance étrangère ou d'un parti en minorité. Il nous confie le drapeau de la France pour le planter sur le territoire romain comme un éclatant témoignage de nos sympathies.

« Soldats de terre ou de mer, enfants de la même famille, vous mettrez en commun votre dévouement et vos efforts : cette confraternité vous fera supporter avec joie les dangers, les privations et les fatigues.

« Sur le sol où vous allez descendre, vous rencontrerez à chaque pas des monuments et des souvenirs qui stimuleront puissamment vos instincts de gloire. L'honneur militaire commande à la discipline autant qu'à la bravoure, ne l'oubliez jamais. Vos pères ont eu le rare privilége de faire chérir le nom français partout où ils ont combattu. Comme eux, vous respecterez les propriétés et les mœurs des populations amies : dans sa sollicitude pour elles, le gouvernement a prescrit que toutes les dépenses de l'armée leur fussent immédiatement payées en argent ; vous prendrez en toute occasion, pour règle de conduite, ce principe de haute moralité.

« Par vos armes, par vos exemples, vous ferez respecter la dignité des peuples, elle ne souffre pas moins de la licence que du despotisme.

« L'Italie vous devra ainsi ce que la France a su conquérir pour elle-même : l'ordre dans la liberté.

« *Le général en chef*, OUDINOT DE REGGIO. »

Le corps expéditionnaire de la Méditerranée était constitué comme suit : 6 régiments d'infanterie et 1 bataillon de chasseurs à pied, formant 3 brigades, 3 batteries d'artillerie et 2 compagnies du génie. Le général en chef crut devoir ajouter à cet effectif 50 chevaux du 1ᵉʳ régiment de chasseurs.

Le commandement des troupes est remis au général Regnaud de Saint-Jean-d'Angely. Le général en chef, dont la mission a un double caractère diplomatique et guerrier, est accompagné d'un secrétaire de légation, M. de la Tour-d'Auvergne.

Contrariée par le temps, l'expédition ne put doubler le cap corse que le 23. L'escadrille se composait de 7 bâtiments à vapeur, dont deux remorquaient des gabares de charge. La frégate *l'Iphygénie* avait été jointe à l'expédition dans la prévision d'une attaque sérieuse à diriger contre le point de débarquement. Le général Oudinot de Reggio montait le bâtiment amiral *le Labrador*.

Le vapeur *le Panama* prend les devants sur la flottille. Il porte le commandant d'état-major Espivent de la Villeboisnet, aide-de-camp du général en chef ; le capitaine Durand de Vilers, aide-de-camp du général Regnaud de

Saint-Jean-d'Angely, et M. de Latour-Maubourg. Ils ont pour mission d'aller faire connaître aux habitants de Civita-Vecchia les intentions du gouvernement français. Ils portent au gouverneur de la ville la lettre suivante, dont la rédaction paraît avoir été arrêtée en conseil des ministres :

« Monsieur le gouverneur,

« Le gouvernement de la République française, désirant, dans sa sincère bienveillance pour les populations romaines, mettre un terme à la situation dans laquelle elles gémissent depuis plusieurs mois, et faciliter l'établissement d'un ordre de choses également éloigné de l'anarchie de ces derniers temps et des abus invétérés qui, avant l'avénement de Pie IX, désolaient les États de l'Eglise, a résolu d'envoyer à cet effet à Civita-Vecchia un corps de troupes dont il m'a confié le commandement.

« Je vous prie de vouloir bien donner les ordres nécessaires pour que les troupes, en mettant pied à terre au moment même de leur arrivée, ainsi que cela m'a été prescrit, soient reçues et installées comme il convient à des alliés appelés dans votre pays par des intentions aussi amicales.

« *Le général en chef, représentant du peuple,* OUDINOT DE REGGIO.

« A bord du Labrador, en vue de Civita-Vecchia, le 24 avril 1849. »

Le 25 au matin, le capitaine Durand de Vilers revenait sur *le Labrador* remettre au général en chef la réponse faite à sa lettre par les autorités de Civita-Vecchia.

La magistrature municipale, la chambre de commerce et le commandant de la garde civique de Civita-Vecchia, *au président de la province.*

« Citoyen président,

« La flotte de la République française est en vue de notre port. Nous connaissons les vues qui la dirigent. Elles sont des plus amicales et des plus rassurantes : la conservation de l'ordre, de la tranquillité et de la sûreté des États romains. Vous en avez les plus flatteuses assurances dans la dépêche que le commandant de l'expédition vous a adressée. La France ne peut manquer aux engagements que, pour son honneur, elle a contractés à la face de l'Europe.

« Vous, citoyen, vous demandez du temps pour informer la République de cet événement, conformément aux instructions que vous avez. Mais les troupes pourraient s'irriter des retards, ennuis et dangers auxquels la mer les expose, et perdre les sentiments d'amitié et de fraternité dont elles sont animées.

« Connaissant parfaitement les désirs de notre population, nous déclarons qu'à notre sens, il ne doit être apporté aucun retard au débarquement des troupes françaises, ne voulant pas nous exposer aux conséquences d'une guerre qui ne pourrait pas ne pas être téméraire, et nous protestons contre quiconque voudrait compromettre l'ordre et la tranquillité intérieure de cette population.

« *Le Gonfalonier et les Anziani,*

« Le vice-président et les membres de la chambre de commerce.

« Le lieutenant-colonel commandant la garde civique.

« Civita-Vecchia, le 24 avril 1849. »

La flottille se dirigea sur-le-champ vers le point de débarquement (1).

Dès que le bâtiment amiral eut jeté l'ancre, les autorités italiennes s'y rendirent, et aussitôt commença le débarquement des troupes. L'arrivée à terre

(1) Civita-Vecchia, petite ville située à 63 kilom. au N.-O. de Rome, s'appelait aux beaux jours de la vieille république *Centum-Celiæ*. Le port actuel, selon Pline, doit son origine à Trajan, sa population fixe dépasse 7,000 âmes; il y a des chantiers, des arsenaux, un bagne. Cette ville, bien souvent saccagée, n'avait jamais été l'objet d'un siége, depuis Narsès (635). Les Français y devaient débarquer sans obstacle.

du général en chef, entouré de son état-major, fut signalée par les plus vives acclamations.

Le général Oudinot expédia sur-le-champ à Rome le lieutenant-colonel du génie Leblanc, pour faire connaître au gouvernement révolutionnaire l'arrivée des troupes françaises et le but de l'expédition. Deux autres officiers, MM. Boissonnet et Féraud, accompagnaient M. Leblanc dans une mission d'autant plus urgente que les instructions remises au général en chef lui prescrivaient de marcher droit sur Rome, si les troupes recevaient à Civita-Vecchia un accueil favorable.

Dans la journée même du débarquement, deux bâtiments sardes, apportant ensemble mille tirailleurs lombards, furent retenus par l'escadrille. Presque en même temps 10,000 fusils furent saisis alors qu'on les introduisait dans le port. Le gouvernement romain envoya M. Montecchi, ministre des travaux publics, pour demander le débarquement à Porto-d'Anzio des réfugiés engagés comme troupes auxiliaires de la République. Le général Oudinot autorisa leur débarquement, à la condition qu'ils ne pénétreraient pas dans Rome avant le 4 mai, époque à laquelle tout faisait présumer qu'il serait maître de la ville. Quant aux fusils saisis, il en refusa la restitution.

Les habitants de Corneto, petite ville voisine de Viterbe, sur la mer, vinrent faire acte d'adhésion à la France, le jour même du débarquement.

Les dépêches et les renseignements que rapporta de Rome le lieutenant Féraud firent bien comprendre au général en chef que Rome était opprimée par les étrangers, et que le gouvernement y régnait par la terreur. Déjà il n'était plus permis de douter que la grande majorité de la population désirait le retour du pape. Les hommes les plus éminents assuraient que la présence d'un corps d'armée français sous les murs de Rome, amènerait quelque manifestation décisive dans la ville, qui, se sentant soutenue, n'hésiterait plus à se prononcer ouvertement contre une autorité qui s'imposait. Le général Oudinot est informé que l'intervention française sera acceptée dans tous les Etats pontificaux, si une démonstration énergique a immédiatement lieu sur la capitale. La diplomatie, de son côté, fournit des attestations analogues. Nos ministres plénipotentiaires de Rome et de Gaëte déclarent que la grande majorité des troupes romaines refusera de se battre contre nos soldats. On cite même le général des carabiniers Galetti, qui doit décider ses troupes à ouvrir les portes aux nôtres. « *La garde nationale est* « *généralement sympathique à la France, et dévouée à l'ordre social,* » dit un des documents.

Il n'y a donc pas à hésiter : il faut pousser, sans retard, une forte reconnaissance sur Rome. Le général Oudinot de Reggio donne l'ordre du départ. Mais il avait reconnu la nécessité d'occuper fortement Civita-Vecchia, seul point où l'armée pût recevoir ses vivres et des renforts. On y avait trouvé une assez forte quantité de munitions, et 120 canons. On y laissa 6 compagnies du 36ᵉ, une section du génie et un détachement d'artillerie, le tout sous les ordres du colonel Blanchard, nommé gouverneur.

La colonne destinée à pousser une reconnaissance jusque sous les murs de Rome était formée de 2 régiments d'infanterie (les 20e et 33e de ligne), du 1er bataillon de chasseurs à pied, de 6 compagnies du 36e, de 4 du 66e, de 2 batteries d'artillerie et d'une compagnie et demie du génie. Ce corps expéditionnaire quitta Civita-Vecchia, sous les ordres du général en chef, le 28 avril de bon matin, pour aller coucher à Palo. Il restait, pour arriver à Rome, neuf lieues qui ne purent être franchies dans la journée suivante. La colonne coucha à Castel-di-Guido, sur une hauteur, à 4 lieues de Rome.

De Castel-di-Guido, le général en chef expédia vers la ville le capitaine Oudinot, son officier d'ordonnance, avec 15 chasseurs à cheval, afin de reconnaître si *Torre-in-Piétra* (la tour de pierre), point important et voisin de la ville, était occupé par les révolutionnaires. Le capitaine Oudinot rencontra un poste romain occupant une hauteur, qui tira sur lui, et prit la fuite. Le capitaine, obéissant aux instructions du général en chef, ne riposta point à cette agression et se replia. On voulut bien croire que ce fait isolé ne ferait rien préjuger des dispositions de ceux qu'on peut déjà appeler les ennemis.

Le lendemain, la colonne se mit en marche, précédée d'éclaireurs, sur la route de poste de Civita-Vecchia, à Rome. Cette route se bifurque à 1,200 mètres environ de l'enceinte; la branche de droite mène à la porte Saint-Pancrace, celle de gauche va droit à la porte Cavallaggieri, en contournant le Vatican, palais des papes. Ce fut par celle-là que s'avancèrent nos soldats, en suivant des terrains escarpés et boisés.

Les chasseurs à pied qui avaient été envoyés sur les hauteurs de la route, furent reçus, à 150 mètres de la place, par des décharges d'artillerie à mitraille; s'embusquant dans les vignes qui garnissaient les replis du terrain, nos soldats purent ajuster les artilleurs ennemis, et ralentir leur feu. Mais, sur un autre point, des volées de mitraille pleuvaient sur nos têtes de colonnes, tirées par quatre pièces d'artillerie placées au saillant d'un bastion. Le capitaine Fabar alla reconnaître une position où furent bientôt postés deux de nos canons, le général en chef ayant proscrit l'usage des obusiers, par respect pour les monuments de la ville éternelle.

La résistance inattendue que nos troupes trouvaient à leur approche de Rome fut bientôt expliquée. En effet, on ne tarda pas à voir défiler à travers les arbres de la villa Pamfili de nombreux groupes de soldats romains qu'à leur uniforme on reconnut être des tirailleurs de l'Université, commandés par Garibaldi. L'armée comprit alors comment l'arrivée à Rome de cet aventurier avait pu terrifier les populations, et que la manifestation du sentiment des masses avait dû être comprimée par l'arrivée de ce chef et de ses partisans.

Garibaldi espérait probablement par cette sortie prendre nos troupes en queue, tandis que l'artillerie de la place foudroierait leur tête. Il suffit toutefois de 25 chasseurs à pied, embusqués dans un ravin, pour faire opérer à ceux qu'on a appelés les *garibaldiens* un vif mouvement de retraite. Bon nombre d'entre eux s'étant réfugiés dans des maisons inhabitées, quelques

compagnies du 20e les en débusquèrent en peu de temps, en leur faisant éprouver des pertes sensibles.

Les troupes de la République romaine étaient jugées par cette escarmouche. Pouvant résister derrière un rempart, en rase campagne elles étaient hors d'état de se présenter devant les soldats français, même commandées par leur chef le plus prestigieux, Garibaldi.

Mais le feu des batteries continuait. Le général en chef fit établir sur la gauche de la route des pièces destinées à les prendre en écharpe et les faire taire. Le capitaine Fabar ayant déclaré connaître un chemin qui permettrait aux troupes d'arriver, sans crainte du feu ennemi, jusqu'à la porte Angelica, point de la ville où, selon les attestations reçues, le mouvement populaire en notre faveur était tout prêt à se produire, ses instances obtinrent du général Oudinot de conduire sur ce point la 2e brigade commandée par le général Levaillant. Mais, victime de son erreur courageuse, cet officier, arrivé dans un sentier que son rapprochement du rempart exposait au feu ennemi, fut frappé mortellement. La brigade, ainsi engagée, dut s'établir dans les maisons qui bordaient la route, s'y retranchant solidement, pendant que la brigade Mollière bravait, à la porte Cavallaggieri, la mitraille de la place, et que les colonels Brouat et Marulaz, des 33e et 20e de ligne, se maintenaient vaillamment sous ses murs.

« En même temps, et à l'extrême droite, le chef de bataillon Picard, du 20e de ligne, à la tête de 250 hommes, voyant que la brigade Levaillant allait opposer sa diversion vers la gauche, et reconnaissant, fort en avant du point qu'il occupait, et à la hauteur de la porte Saint-Pancrace, une excellente position où il pouvait se maintenir avantageusement, prit sur lui de l'occuper fortement, et d'attirer les efforts de l'ennemi pour dégager ainsi notre gauche.

« Ce mouvement réussit en partie, c'est-à-dire que le commandant Picard conserva la position qu'il avait occupée en faisant éprouver à l'ennemi des pertes considérables. Mais, vers le soir, le feu s'étant ralenti, et ayant même un moment presque complétement cessé, les Romains sortirent en foule de la ville par la porte Saint-Pancrace et s'avancèrent vers lui en agitant des mouchoirs blancs, et criant : *La pace! la pace! siamo amici! siamo fratelli!* (La paix! la paix! soyons amis! soyons frères!) M. Picard fut alors induit à penser que la diversion vers la porte Angelica avait réussi, et que les Français étaient dans Rome. Cependant il voulut, avant de faire avancer sa troupe, aller prendre les ordres du général en chef. Dans ce but, il entra dans la ville, accompagné d'un seul officier, en recommandant à ses gens de se tenir en position défensive. Mais pendant son absence, les choses changèrent de face. Son détachement se trouva successivement entouré par des populations, dont les démonstrations, d'abord sympathiques, devinrent bientôt hostiles, puis il se vit désarmé et poussé vers la ville. Là, on déclara à nos soldats qu'ils étaient prisonniers de guerre. »

Cette trahison ne pouvait qu'être le fait de gens étrangers à toutes le

lois de l'honneur militaire. Il était désormais évident que, contrairement à l'engagement pris envers le général en chef, à Civita-Vecchia, par le ministre des travaux publics Montecchi, les bandes de Garibaldi avaient pénétré dans la ville, et que l'élan de la population, comprimé par elles, allait nous contraindre à un siége en règle. Le général Oudinot expédia donc au ministre de la guerre une dépêche télégraphique, pour lui apprendre que, contrairement à toute prévision, les portes de Rome étaient fermées à notre intervention.

Dans la nuit du 1er mai, le général en chef qui, durant toute cette journée d'escarmouches et de combats, avait payé de sa personne, comme un simple officier, quitta le lieu du combat avec l'extrême arrière-garde, pour rejoindre l'armée au point de concentration indiqué. « L'appel par corps, dit le document déjà cité, constata l'absence de 500 hommes environ; sur ce nombre 200 étaient à l'ambulance; on ignorait encore le sort des 250 hommes du commandant Picard. Il était donc impossible d'établir en ce moment un état, même approximatif des pertes de la colonne. Le lendemain 2 mai, le convoi des blessés se mit en route pour Palo. Le général en chef, dans l'espoir que peut-être l'ennemi hasarderait une sortie, voulut que l'armée n'arrivât que le 3 au soir sur ce point, qui avait été choisi comme quartier général (1). »

Nous ne saurions mieux faire, pour compléter dans sa valeur technique et pour ses détails le récit qu'on vient de lire de cette première affaire, qui causa dans le pays un assez grand retentissement, que de reproduire le rapport même adressé par le général en chef au ministre de la guerre. On y trouvera, en outre, des appréciations qui se rattachent à la partie politique des événements, et qui ne pouvaient offrir au lecteur plus de garantie de loyauté et de saine appréciation, que sous la plume de l'honorable général Oudinot de Reggio, dont le mandat était, on la dit, à l'a fois militaire et diplomatique. Voici cet intéressant document :

A M. le ministre de la guerre.

« Depuis le 24 avril, jour où le corps expéditionnaire a mis à la voile pour Civita-Vecchia, jusqu'au 28, je vous ai tenu exactement au courant de nos opérations. Elles ont eu toutes, vous le savez, un grand succès.

« De concert avec M. le ministre des affaires étrangères, vous m'avez invité, lorsque je serais maître de Civita-Vecchia, à marcher rapidement sur Rome pour y donner courage aux honnêtes gens, et pour répondre à l'appel des populations.

« Les hommes les plus éminents déclaraient que notre arrivée subite et inattendue dans le port de Civita-Vecchia avait étonné et terrifié. Il fallait, disait-on, de toutes parts, afin d'éviter l'effusion du sang, ne pas laisser s'accroître à Rome les moyens de répression et de défense.

« Des officiers très-intelligents que j'avais envoyés dans cette capitale pour y étudier l'opinion publique, déclaraient unanimement, de leur côté, qu'une forte reconnaissance sur Rome était indispensable, et suffirait pour suspendre immédiatement tous les préparatifs de résistance.

« Une prompte détermination était impérieusement prescrite. Le 28 avril, le corps expé-

(1) Voir le ***Précis historique et militaire de l'expédition française en Italie***, par un officier d'état-major.

ditionnaire part de Civita-Vecchia. Il campe, le 29, à Castel-di-Guido. Jusque-là point d'hostilités.

« Voulant connaître le plus tôt possible les dispositions des troupes de la République romaine, je prescrivis au capitaine Oudinot, mon officier d'ordonnance, d'aller jusqu'à leurs avant-postes avec quelques chasseurs à cheval. Il les rencontre à trois lieues environ de notre camp.

« Les paroles pacifiques de cet officier sont accueillies par une décharge qui démonte un de nos chasseurs.

« Ce fait est isolé et ne nous ôte pas encore toute espérance de conciliation.

« Nous continuons à marcher sans rencontrer l'ennemi. Nous prenons position sur les plateaux qui dominent l'entrée de la ville par la porte Pertusa, avec l'intention de faire un dernier appel à la concorde. Mais le drapeau rouge flotte sur tous les forts, d'outrageantes vociférations font retentir les airs, et notre tête de colonne est assaillie par le feu le plus vif.

« Dès ce moment la mitraille, les boulets et les balles ne permettent plus d'arrêter l'ardeur de nos soldats. Malgré de grands obstacles, la brigade Mollière couronne les hauteurs à droite et à gauche de la route. L'infanterie, l'artillerie, répondent vigoureusement au feu de la place. Mais l'ennemi est derrière des remparts, tandis que nos soldats sont à découvert.

« Pour faire diversion, je prescris à la brigade Levaillant de faire un mouvement agressif sur une route de gauche, qui conduit à la porte Angelica.

« Le valeureux officier qui s'était offert à guider cette troupe, au lieu de prendre le chemin qui y conduit à l'abri des remparts, suit une route qui y mène plus directement, mais qui est exposée au feu de l'ennemi.

« L'élan de nos soldats n'en est pas ralenti, et, bien que la route suive parallèlement et à moins de 200 mètres des remparts, ils s'y engagent avec une grande témérité.

« Dans le même moment, les colonels Marulaz et Bouat, des 20e et 33e de ligne, faisant partie de la brigade Mollière, s'élancent avec une centaine d'hommes de leurs régiments sur la porte Pertusa. Ils arrivent jusqu'au pied même du rempart. Profitant d'un pli de terrain, ils s'embusquent, mais les travaux tout récemment accumulés ne permettent pas le succès de cette audacieuse entreprise.

« Les habitants, au lieu de se prononcer, sont évidemment terrifiés par les réfugiés. Les troupes pontificales elles-mêmes sont obligées de joindre leur feu à celui de nos communs adversaires.

« Dès le commencement de l'action, quelques bataillons ennemis ayant essayé de descendre dans la plaine, sont forcés de se retirer en toute hâte derrière les retranchements. Ils laissent sur le champ de bataille un grand nombre de morts.

« Ce n'était point un siége que nous voulions faire, mais une forte reconnaissance. Elle a été exécutée on ne peut plus glorieusement. Elle a démontré jusqu'à l'évidence que l'ordre social ne cessera d'être en péril que lorsqu'il sera abrité à Rome sous le drapeau français. Mais ce n'est pas seulement avec une fraction du corps expéditionnaire, c'est avec tous les éléments d'action que ce résultat doit être obtenu. J'ai donc fait suspendre le combat, et j'ai passé la nuit au lieu même où il avait commencé, sans qu'un soldat de l'ennemi ait osé sortir de ses réduits.

« Les 1er et 2 mai, le corps expéditionnaire est resté en position à Castel-di-Guido. J'y ai reçu l'avis de l'arrivée à Civita-Vecchia de quelques détachements de la troisième brigade.

« Pour faciliter la concentration, j'ai établi la première brigade à Polidoro; la deuxième, avec le quartier-général à Palo. J'y constitue un dépôt principal, d'où je suis en rapports faciles, par les voies de terre et de mer, avec ma base d'opération. Il n'y a d'ailleurs aucune insulte à redouter, car depuis le 3 et au moment même où je vous écris, nous n'avons pas vu une vedette ennemie.

« Je fais partir pour Toulon un bataillon de six cents hommes romains comme prisonniers ou au moins comme ôtages. J'ai fait saisir un nombre considérable d'armes et de projectiles, tant dans les forts de Civita-Vecchia et Palo que dans les tours qui protègent la côte.

« J'aurai l'honneur de vous en envoyer un état détaillé.

« Je ne terminerai pas ce rapport, Monsieur le ministre, sans rendre aux corps de toutes armes du corps expéditionnaire de la Méditerranée cette justice, que leur moral et leur énergie sont admirables.

« Cette journée du 30 avril est l'une des plus brillantes auxquelles les troupes françaises aient pris part depuis nos grandes guerres. Si nous avons fait quelques pertes sensibles, nous avons occasionné à l'ennemi un dommage numériquement plus considérable. Il reconnaît qu'il a près de deux cent quatre-vingts hommes tués ou blessés.

« J'ai été énergiquement secondé par les officiers généraux Regnaud de Saint-Jean-d'Angely, Levaillant et Mollière, ainsi que par les chefs de service de l'artillerie et du génie, le

lieutenant-colonel Larchey et le commandant Goury. Le sous-intendant, les officiers de santé et l'officier du train des équipages ont, de leur côté, fait preuve d'un dévouement qui a eu les plus heureux résultats.

« Officiers, sous-officiers et soldats, tous ont admirablement fait leur devoir. J'aurais à enregistrer trop de noms si je voulais citer tous les militaires qui se sont fait remarquer.

« Ne pouvant assigner une telle récompense à tant d'actes de courage, j'en serai sobre.

« Je me borne à mettre sous vos yeux le nom des militaires de tous grades qui ont des titres éminents à cette distinction.

« J'aurai l'honneur de vous soumettre très-prochainement des propositions d'avancement pour plusieurs militaires du corps expéditionnaire.

« Je demande également pour quelques-uns d'entre eux soit la décoration de la Légion-d'Honneur, soit de l'avancement dans cet ordre.

« Jamais récompenses n'auront été mieux justifiées.

« *P. S.* Par respect pour les monuments dont s'honore la ville de Rome, il n'a été répondu aux batteries ennemies que par le canon. Les obusiers ont été ainsi paralysés. Une telle condescendance ne pourrait se reproduire une autre fois.

« Cependant, et contrairement à toute vérité, les Romains, loin de l'apprécier, déclarent dans leur *Moniteur* que nos projectiles ont détruit des chefs-d'œuvre de Raphaël. »

Ce rapport si digne, si mesuré, si généreux, contrasta singulièrement avec les déclamations et la jactance dont l'ennemi fit preuve dans ses correspondances et dans ses journaux. La question d'altération des monuments fut particulièrement exploitée avec une mauvaise foi dont l'habileté disparaissait sous l'odieux, car en essayant d'exciter contre nos soldats l'opinion de l'Europe civilisée, les révolutionnaires romains méconnaissaient la générosité chevaleresque dont ils venaient d'être l'objet. Nous aurons à revenir sur cette question, triomphalement résolue plus tard, avec l'éclat des enquêtes publiques, en faveur de nos armes.

Le général en chef explique dans le rapport ci-dessus les motifs de sa concentration sur Palo. En effet, il ne fallait point que les révolutionnaires romains pussent un seul instant s'imaginer que l'armée ne fût pas décidée à reprendre bientôt l'offensive. On s'occupa donc de s'y établir en vue de la défense comme des approvisionnements. Les blessés furent expédiés à Bastia à bord du *Sané;* leur nombre s'élevait à 199.

Devant la probabilité d'un siége à entreprendre, le général en chef, reconnaissant les difficultés de tout transport de Civita-Vecchia à Rome, par voie de terre, songea à se créer une base d'opérations secondaires. Le fort de Palo dut donc recevoir des magasins considérables. Il était aussi très-important de s'emparer d'un point de l'embouchure du Tibre, qui permît à la fois d'intercepter les arrivages pour Rome, et de créer un dépôt à nos approvisionnements. Le point choisi fut Fiumicino, petit port situé sur la rive droite de celui du bras du Tibre, creusé par Claude, en opposition avec l'embouchure orientale et naturelle. Le capitaine Castelnau, envoyé à la tête de trois compagnies d'infanterie, occupa ce point au milieu des démonstrations de sympathie des habitants. Trois jours plus tard, le 20e de ligne s'établissait à la fois sur Fiumicino et sur Ostie (rive gauche du fleuve), d'où nous nous assurions, au besoin, de promptes communications avec l'armée napolitaine, qui occupait Terracine, et s'avançait sur Velletri.

Cependant la nouvelle de la résistance des révolutionnaires romains contre

notre jonction avec la population romaine, avait produit une assez vive sensation dans le pays, et le 9 mai la Chambre des représentants fut agitée par de tumultueux débats causés, soit par cette nouvelle, soit par la lettre suivante, que le président de la République avait adressée au général Oudinot de Reggio.

« Mon cher général,

« La nouvelle télégraphique qui annonce la résistance imprévue que vous avez rencontrée sous les murs de Rome m'a vivement peiné. J'espérais, vous le savez, que les habitants de Rome, ouvrant les yeux à l'évidence, recevraient avec empressement une armée qui venait accomplir chez eux une action bienveillante et désintéressée. Il en a été autrement; nos soldats ont été reçus en ennemis, notre honneur militaire est engagé; je ne souffrirai pas qu'il reçoive aucune atteinte. Les renforts ne vous manqueront pas. Dites à vos soldats que j'apprécie leur bravoure, que je partage leurs peines, et qu'ils pourront toujours compter sur mon appui et sur ma reconnaissance.

« Recevez, mon cher général, l'assurance de mes sentiments de haute estime.

« Louis-Napoléon Bonaparte. »

Cette lettre fut mise à l'ordre de l'armée.

Le 8, le détachement du commandant Picard fut signalé en vue du camp. Bientôt cet officier se présente au général en chef, porteur d'un décret du triumvirat qui rend la liberté aux Français tombés dans l'embûche que nous avons décrite. Nos soldats, pendant leur séjour à Rome, avaient été l'objet de toutes les captations possibles : on avait essayé d'obtenir d'eux une protestation contre le but de l'expédition, protestation destinée à une publicité de scandale. Cette odieuse manœuvre avait échoué devant le patriotisme de nos oldats. Le rapport du commandant Picard éclaire les détails de ces machinations, le voici :

« Par le rapport que j'ai eu l'honneur de vous adresser, vous avez déjà connaissance de la protestation que j'ai envoyée, le 1er mai, au ministre de la guerre de Rome contre la conduite déloyale des Romains envers deux cent soixante Français, tombés traîtreusement en leur pouvoir dans la journée du 30 avril.

« Au nom de ces Français, officiers, sous-officiers et soldats, je proteste de nouveau contre les exagérations flagrantes et les insinuations malveillantes et calomnieuses dirigées contre nous.

« L'énumération en serait longue et inutile; mais je dois m'attacher spécialement à celles qui seraient de nature à souiller l'honneur militaire et le drapeau de la France.

« Malgré les séductions de toute nature qui ont été tentées, aucun officier, sous-officier ou soldat, n'a demandé ni accepté de service dans l'armée romaine.

« Le fait suivant n'a nul besoin de commentaire : deux cent cinquante Français sont tombés au pouvoir des Romains le 30 avril.

« Tous, sans aucune exception, sont sortis de Rome le 7 mai pour rejoindre leurs frères d'armes. Quelques blessés seulement sont restés dans les hôpitaux de Rome.

« Il est déplorable que des journaux français aient reproduit légèrement, sur le dire de quelques folliculaires romains, des bruits calomnieux que l'on peut aisément convaincre de mensonges et d'exagération.

« Je proteste avec toute l'énergie de ma conviction contre le prétendu acte notarié, fait et publié par un sieur Paradisi, à la suite d'une simple conversation que j'aurais eue avec lui.

« Je dois dire que le 7 mai le gouvernement et la population romaine nous ont donné de nombreux témoignages apparents de sympathie, mais la perfidie de ces démonstrations était évidente pour tout le monde.

« J'ai appris, après ma captivité, que l'on s'était servi de mon nom pour séduire mes officiers et mes soldats, dont on m'avait séparé, et pour les détourner de leur devoir. Je vous

l'ai déjà dit, mon général, tous ont résisté. La France peut être fière de la discipline et du courage que ses soldats ont déployé.

« Veuillez agréer, mon général, l'assurance de mon respect profond et dévoué,

« A. Picard, chef de bataillon au 20e de ligne.

« Bivouac de Santa-Passera, le 28 mai 1849. »

La liberté ainsi rendue à nos braves soldats était un calcul politique : il tendait à créer des partisans à la cause révolutionnaire romaine parmi nos troupes. Cette tactique échoua complétement devant les sentiments d'honneur national dont le corps était animé. Le général en chef poussa donc bien loin la chevalerie des représailles, en rendant au gouvernement romain le bataillon de 800 hommes désarmé à notre arrivée à Civita-Vecchia.

Le 8 mai, le général Oudinot, décidé à ne pas retarder l'attaque, réunit en conseil les chefs de l'artillerie et du génie. Ce conseil, vivement préoccupé de la conservation des monuments romains, reconnut que le seul point d'attaque qui les mît à l'abri de nos projectiles, était la portion de l'enceinte qui se trouvait, sur la rive droite, à proximité du Tibre, position qui avait, par ailleurs, l'avantage de maintenir le corps expéditionnaire en constante communication avec sa base d'opération. Il fut décidé qu'un mouvement serait effectué dans cette direction.

La brigade Mollière fut donc dirigée, le 9, vers Castel-di-Guido. Le 16e léger, arrivé au camp le même jour, entre dans la 2e brigade, et on substitue aux 6 compagnies du 36e un bataillon du 68e pour la garde de Civita. Le même jour, la brigade Chadeysson, les 6 pièces de canon qui forment tout le matériel spécial de l'armée, et la réserve de génie, rallient le quartier général, qui, le 11, est transporté à Castel-di-Guido.

Le général en chef place les 1re et 2e brigades sur les hauteurs de Maglianella et de la Lungaretta. Le 20e de ligne va s'établir à Ponte-Galera, en remontant parallèlement au Tibre. Une route praticable pour l'artillerie relie Ponte-Galera avec la via Aurelia.

Pour complément à ces dispositions, le général Oudinot fait couper les routes de Florence et d'Ancône, afin d'intercepter tous les arrivages sur Rome. Nos six canons sont portés sur la Lungaretta, et le 20e occupe Magliana. Le corps est en même temps renforcé des deux derniers escadrons du 1er chasseurs.

Ces dispositions générales, et plusieurs autres accessoires, complètent ce que le général en chef peut faire devant l'insuffisance du matériel dont il dispose. C'est lorsque les choses en sont à ce point, que M. Ferdinand de Lesseps arrive au quartier général, comme envoyé extraordinaire de France et ministre plénipotentiaire.

« Les résultats de la journée du 30 avril avaient été dénaturés en France, l'esprit de parti avait transformé un combat glorieux pour nos armes en un déplorable échec dont nos soldats ne pourraient se relever. Parce que les portes de Rome ne nous avaient point été ouvertes, parce que les étrangers opprimaient la population, on voulait en conclure que l'intervention française était

unanimement réprouvée. Ces assertions avaient trouvé de l'écho dans l'Assemblée législative. Les calomnies imprimées à Rome et répandues avec profusion, arrivaient rapidement par la voie de terre : les nouvelles de l'armée ne pouvaient être transmises que par mer; la rareté des communications permettait à ces mensonges de se propager avec rapidité (1). Le gouvernement jugea à propos de placer à côté du chef militaire un agent diplomatique qui pût se consacrer tout entier au soin des négociations et des rapports à établir avec les autorités et les populations. M. de Lesseps avait été choisi pour remplir cette mission. Il lui était recommandé d'entretenir avec le général en chef les relations les plus intimes et les plus confiantes, et de concerter avec lui ses démarches. Le général avait en même temps reçu ordre de ne pas confondre son action avec celle des forces autrichiennes ou napolitaines; il était même chargé de le faire savoir au gouvernement romain. »

Il n'y avait plus un moment à perdre. M. de Lesseps part pour Rome le 15; le même jour, le général en chef porte son quartier général à Vina-del-Corviale, au centre de la 2e brigade. Les troupes concentrées à Castel-di-Guido sont toutes prêtes à se porter en avant. La 1re brigade est à la Magliana, la 3e à Casa-Maffei. Le 20e de ligne a la garde des six pièces de siége.

Le 16 mai, la 2e brigade s'avance à 1,800 mètres de la place, et occupe le plateau de la villa Santucci, en face de la porte Portèse. Elle a à sa droite la 1re brigade, à Santa-Passera, et sa gauche s'étend vers la villa Pamfili.

Le général en chef ordonne au général Levaillant une reconnaissance vers ce dernier point. La reconnaissance a lieu; 45 Romains qui occupaient Capelletta sont enlevés et expédiés sur Corviale. Mais ces prisonniers sont bientôt renvoyés, sur les instances réitérées de M. de Lesseps, qui, arrivant de Rome, annonce au général en chef que, certain d'avance de son approbation, il a conclu une suspension d'hostilités avec le triumvirat. Sur cette nouvelle, le quartier général se transporte à Villa-Santucci. Le 25e léger rejoint l'armée le même jour.

Le général Oudinot, sentant la nécessité d'établir à hauteur des positions occupées par nos troupes une communication avec l'autre rive du Tibre, M. Olivieri, lieutenant de vaisseau, que l'amiral Tréhouart avait désigné pour diriger la navigation du fleuve (2), conduit au mouillage de San-Paolo cinq

(1) Il est à remarquer que les bâtiments employés au service des transports de la guerre, sortant de Toulon, ne pouvaient emporter les dépêches qui étaient en principe dirigées sur Marseille, d'où la seule voie de correspondance régulière ne partait que trois fois par mois. Le service postal n'a été véritablement établi qu'à dater des derniers jours de juillet. Cette lacune fut pendant toute la campagne la source d'une série d'erreurs et de malentendus que l'armée était impuissante à prévenir, et qu'elle eut souvent à regretter.

(2) Le Tibre, bordé de palais, couvert de vaisseaux, dans l'antiquité, n'a même point aujourd'hui de quais. Il coule obscurément dans un coin de Rome, et n'a conservé que sa couleur blonde (*flavus tiberinus*). Un bateau à vapeur, que l'armée française trouva à Civita-Vecchia, et qu'on employa bientôt comme remorqueur, rendit facile l'organisation d'un service régulier pour transporter par eau, jusqu'au mouillage de San-Paolo, les approvisionnements de toute nature, et pour opérer l'évacuation des blessés et des malades. Le Tibre, ce

tartanes qui, dans l'absence de pontonniers, servent au génie à construire un pont provisoire. Le petit bateau à vapeur trouvé à Civita-Vecchia est en même temps appliqué à l'organisation d'un service de remorque pour les approvisionnements et l'évacuation des malades sur notre premier point de débarquement. La marine, c'est ici le lieu de le dire, ne cessa point, durant toute cette campagne, d'apporter à l'armée un concours de zèle et d'activité auquel le général en chef a publiquement rendu justice.

La lettre du président de la République au général Oudinot avait annoncé que le corps expéditionnaire serait augmenté en raison de ses besoins. C'est en exécution de cette promesse que les généraux Vaillant et Thiry arrivèrent au camp le 19 mai, afin d'y prendre le commandement de l'artillerie et du génie, dont l'armée était augmentée, pour concourir à l'intention bien arrêtée du gouvernement, de faire le siége en règle de la ville, si la population n'en ouvrait pas les portes. Et, bien que les hostilités soient suspendues, pendant que M. de Lesseps négocie avec le gouvernement républicain de Rome, le général Oudinot continue ses préparatifs d'attaque.

Quelques particularités que nous trouvons dans le récit d'un officier d'état-major, nous paraissent de nature à être mentionnées :

« Dès les premiers jours de l'arrivée de M. de Lesseps, et alors que les hostilités avaient cessé de part et d'autre par un pacte de convention tacite, le gouvernement romain avait fait dire au général en chef que nos officiers de santé seraient autorisés à donner leurs soins au petit nombre de soldats qui, après l'affaire du 30, avaient été recueillis dans les hôpitaux de Rome. M. Finot, chargé en chef du service médical, fut envoyé pour les visiter. Cet officier de santé n'eut que des éloges à donner à la sollicitude dont ils étaient l'objet; mais il avait fait remarquer aux Romains la mauvaise organisation du service hospitalier.

« M. de Lesseps, qui, répétait-il chaque jour, était en voie d'obtenir du triumvirat l'entrée immédiate de l'armée dans la ville, insiste alors vivement pour qu'un caisson d'ambulance soit envoyé à titre de cadeau à la municipalité romaine.

« Le général en chef, sur la déclaration plusieurs fois renouvelée qu'une semblable démarche doit amener une solution immédiate, et après s'être assuré que les besoins de l'armée n'auront à en souffrir en aucune manière, se décide à céder aux sollicitations de notre ministre plénipotentiaire.

« Quelques jours après, le triumvirat répondit à ce présent par l'envoi d'un fourgon chargé de cigares et de tabac. Cette gracieuseté apparente servait à déguiser un des mille moyens employés pour ébranler la discipline dans le cœur de nos soldats. *Les paquets de tabac et de cigares renfermaient des proclamations incendiaires et des appels à la révolte.* »

Le général Oudinot expédia le 1er bataillon du 13e léger pour faire une re-

fleuve sacré de l'ancienne Rome, qu'un magistrat créé par Auguste devait entretenir toujours pur, est devenu l'égout de la Rome nouvelle dont il reçoit toutes les immondices....

connaissance dans la direction d'Aqua-Traversa, afin de compléter l'investissement de la place, en se ralliant au 36e. Les Napolitains, de leur côté, voyant que les négociations de la diplomatie française s'exerçaient en dehors de leur action, se retirèrent de Veller et d'Albano, qu'ils occupaient. Au moment où s'effectuait cette retraite, Garibaldi fit une sortie, à la tête de quelques milliers d'hommes, et, tournant les Napolitains, les attaqua près de Velletri, ce qui décida le roi de Naples à se replier jusqu'à Terracine.

Comme le général en chef avait fort peu de confiance dans une issue pacifique avec les triumvirs, le 22 il donna ordre au colonel Le Barbier de Tinan, chef d'état-major général, accompagné du colonel Niel, chef d'état-major du génie, d'aller fixer l'endroit des lignes d'attaque en avant de San-Carlo, sur un point que désigné la maison dite des *six volets verts*. Le dépôt de tranchée est également fixé à deux kilomètres de la place, dans un emplacement parfaitement couvert par des hauteurs.

Enfin le 23, le général Oudinot voyant les longs retards des solutions amiables, et craignant que ces lenteurs n'entraînent des conséquences désavantageuses à notre amour-propre national ou à nos intérêts, pense qu'en présence surtout des fortes chaleurs, si terribles pour les troupes, et de cette *mal'aria*, fléau mortel de la campagne de Rome, il est grand temps de prendre un énergique parti. Il réunit donc en conseil de guerre ses officiers généraux. Tous sont d'accord sur la nécessité impérieuse de mettre fin à cette suspension d'armes que les triumvirs prolongent dans l'espoir d'avoir bientôt pour auxiliaire l'insanité d'un climat torride. Le même jour, le général Rostolan, nommé au commandement de la seconde division du corps expéditionnaire, arrive à Santucci. Les desseins du gouvernement français semblent donc, plus que jamais, nettement dessinés. La nouvelle constitution de l'armée est mise à l'ordre du jour, et les préparatifs d'attaque sont poussés avec une croissante ardeur.

Le 24, une tête de pont est tracée sur la rive gauche du Tibre.

Le 25, le 13e léger quitte Maglianella pour relever le 36e à Aqua-Traversa, mouvement qui assigne aux troupes un emplacement plus conforme à l'embrigadement nouveau.

La brigade Chadeysson, remplacée par la brigade Jean Levaillant, va camper à Corviale, et le 13e de dragons, nouvellement débarqué, prend ses positions à Castel-di-Guido et à Maccarèse. Ces divers mouvements ont lieu pendant que les travaux du génie sont poussés avec la plus grande activité. Santucci est choisi pour dépôt de tranchée; on y accumule fascines et gabions; les fonctions de major de tranchée sont confiées au lieutenant-colonel Sol, du 32e de ligne.

Le 29, dès le matin, un pont de bateaux est jeté sur le Tibre. La basilique de San-Paolo, sur la route d'Ostie, est bientôt occupée par deux bataillons de chasseurs à pied. Et, dans le but de causer, par le déploiement d'un grand mouvement de troupes, en vue de la place, un effet salutaire sur le moral des Romains, le général en chef passe en revue, à Casa-Maffei, la division

Guesviller, ainsi que toute la cavalerie. Enfin, la batterie de siége est transportée de la Magliana à Santa-Passera, avec le bataillon du 20e chargé de sa garde. En même temps, le 33e de ligne est envoyé protéger le dépôt de tranchée, à San-Carlo.

M. de Lesseps vit avec regret ces énergiques préparatifs. Ce diplomate eût désiré qu'on persévérât dans le *statu quo*. Cependant, vingt-quatre heures s'étaient écoulées déjà, sans que les triumvirs répondissent à l'ultimatum présenté par notre plénipotentiaire. Le général en chef se décide donç à reprendre les hostilités; la fin de la suspension d'armes est annoncée pour minuit. Le lendemain, 1er juin, on doit, dès la pointe du jour, s'emparer à la fois et du Monte-Mario (1), qui domine la ville, et de la villa Pamfili (2).

Pourtant, le 30 au soir, M. de Lesseps ayant très-vivement renouvelé ses instances pour obtenir une nouvelle prolongation, le général en chef cède, bien qu'à regret, aux pressantes sollicitations du ministre plénipotentiaire : il suspend les ordres d'attaque. Toutefois, le contre-ordre ne put arriver à temps au général Sauvan, lequel s'était déjà mis en marche, afin d'être rendu près Monte-Mario au moment où expirerait la trève. Cet officier-général ayant suivi ses premières instructions, s'était, à une heure du matin, rendu maître, sans coup férir, d'une position que les Romains avaient rapidement abandonnée à l'approche de nos troupes.

Enfin M. de Lesseps, qui était allé à Rome pendant que le génie terminait les préparatifs du siége, et que plus de 2,000 gabions avaient été mis en service, revient avec un traité signé par lui, de concert avec les triumvirs. Voici ce traité, qui excluait nos troupes de la ville, et sacrifiait déplorablement les intérêts et la dignité de notre pays :

« Art. 1er. — L'appui de la France est assuré aux populations des États romains. Elles considèrent l'armée française comme une armée amie qui vient concourir à la défense de leur territoire.

« Art. 2. — D'accord avec le gouvernement romain, et sans s'immiscer en rien dans l'administration du pays, l'armée française prendra les cantonnements extérieurs convenables, tant pour la défense du pays que pour la salubrité des troupes; les communications seront libres.

« Art. 3. — La République française garantit contre toute invasion étrangère les territoires occupés par ses troupes.

« Art. 4. — Il est entendu que le présent arrangement devra être soumis à la ratification de la République française.

« Art. 5. — En aucun cas les effets du présent arrangement ne pourront cesser que quinze jours après la communication officielle de la non ratification.

(1) Le mont Mario, à l'extrémité du Janicule, avec sa plantation de cyprès, est un des sites les plus agréables des environs de Rome, qui, de là, présente son plus imposant aspect. On ignore le nom antique du mont Mario, et il ne doit son nom actuel qu'à un Mario Mellini, qui fit bâtir au sommet une belle villa. Sur la pente est la *villa Madama*, ainsi appelée de Marguerite d'Autriche, fille naturelle de Charles-Quint, veuve d'Alexandre de Médicis, et mariée depuis à Octave Farnèse, duc de Parme, qui y habita.

(2) La villa Pamfili-Doria, ou de *Belrespiro*, avec son bois de pins en parasols, son lac, sa vue qui s'étend jusqu'à la mer, ses grottes et son parc, est une des plus remarquables habitations des environs de Rome. Elle fut en partie bâtie par la courtisane Olimpia Maidalchini-Pamfili, nièce d'Innocent X, qui en demanda les dessins, non pas à Le Nôtre, comme on l'a écrit, mais bien à l'Algardi (1644).

« Fait à Rome et au quartier général de l'armée française, en triple expédition, le 31 mai 1849, à huit heures du soir. C. ARMIELLINI. A. SAFFI. G. MAZZINI.

« *Le ministre plénipotentiaire de la République française,* FERD. DE LESSEPS. »

« Rome, le 31 mai 1849. »

Le général Oudinot se refusa de souscrire à de pareilles conditions, révoltantes pour notre honneur militaire, et qu'il avait lieu de considérer comme bien opposées aux désirs du gouvernement français. « Le général en chef, — dit le travail déjà cité, — signifie à M. de Lesseps que, désormais, il n'écoutera que ses propres inspirations, et que sa main se desséchera plutôt que de signer un traité qui impliquerait l'abdication de notre dignité nationale. »

Et le général Oudinot fit aussitôt connaître cette rupture éclatante aux triumvirs, par le document suivant :

« Messieurs,

« Je reçois à trois heures de l'après-midi la lettre par laquelle vous témoignez le regret que j'aie refusé de m'associer à la convention que M. de Lesseps, ministre plénipotentiaire, a cru devoir arrêter avec vous, sous la date du 31 mai à huit heures du soir.

« L'événement a justifié ma détermination par deux dépêches émanées du ministre de la guerre et de celui des affaires étrangères, sous la date des 28 et 29 mai. Le gouvernement français m'a déclaré ce qui suit : « La voie des négociations est épuisée. La mission de « M. de Lesseps est terminée. » Aussitôt la réception de ces dépêches, je me suis empressé de faire connaître le contenu à M. de Gérando, chancelier de l'ambassade. Le chef d'état-major de l'armée expéditionnaire a chargé cet agent diplomatique de donner officiellement communication au gouvernement romain d'une décision qui rappelle M. de Lesseps et qui me replace dans la plénitude de pouvoirs d'un commandant en chef.

« M. de Lesseps s'est chargé de vous remettre, hier soir à dix heures, la note dont copie est ci-jointe.

« J'y déclarais, vous le voyez, Messieurs, que, dans le cas où, après vingt-quatre heures, l'ultimatum du 29 mai ne serait point accepté, l'armée française reprendrait sa liberté d'action.

« N'ayant pas reçu de réponse à cinq heures du soir, j'écrivais le même jour à M. de Lesseps :

« *N'oubliez pas de dénoncer immédiatement la fin de l'armistice, si vous n'obtenez sans retard une solution entièrement conforme à la déclaration du 29 de ce mois.*

« Aujourd'hui, aussitôt après la réception des dépêches télégraphiques ci-dessus mentionnées, j'ai fait prévenir les avant-postes romains que la trêve consentie verbalement par M. de Lesseps était expirée, que la suspension des hostilités cessait complétement.

« A trois heures et demie, le 1er juin 1849.

« Je charge M. le chancelier de l'ambassade d'avoir l'honneur de vous faire cette nouvelle notification.

« *Le général en chef,* OUDINOT DE REGGIO. »

M. de Lesseps crut devoir expédier sur-le-champ un envoyé chargé de déposer à l'Assemblée nationale le traité qu'il avait signé avec les révolutionnaires romains. Le général Oudinot expédia de son côté un officier-général des plus honorables, M. Regnaud de Saint-Jean-d'Angely, pour faire connaître au pays toute la verité sur des conflits dont le récit a été pour nous l'objet de plus d'une réserve.

Une coïncidence assurément fort remarquable fit que le jour même où le général Oudinot prenait cet énergique parti, une dépêche télégraphique, apportée par estafette de Civita-Vecchia, lui signifiait que le moment était venu d'entrer dans Rome, *que la voie des négociations était épuisée, et M. de Lesseps rappelé.*

Voici cette dépêche :

Dépêche télégraphique de Paris du 28 mai 1849, à 7 heures du soir.

« Le ministre des affaires étrangères au général Oudinot :

« Tout retard serait désormais funeste à l'approche de la saison des fièvres. *La voie des négociations est épuisée. La mission de M. de Lesseps est terminée* (1).

« Concentrez vos troupes. Entrez dans Rome aussitôt que l'attaque vous présentera la presque certitude du succès.

« Si vous manquez de moyens d'attaque, faites-le-moi savoir immédiatement. »

Cette dépêche, mise à l'ordre du jour de l'armée, y répandit le plus vif enthousiasme.

Le général Oudinot crut désormais ne devoir plus se priver du concours du général Regnault de Saint-Jean-d'Angely, qu'il fit rappeler, et dont l'aide-de-camp continua seul le voyage, chargé des dépêches. Les hostilités devaient recommencer immédiatement.

Sur l'ordre du général en chef, M. de Gérando, chancelier de l'ambassade de France, prévint nos nationaux et les étrangers habitant Rome, que le couvent de San-Paolo offrait, sous la protection de notre drapeau, son hospitalité à tous ceux qui voudraient quitter la ville. Pour laisser le temps à cette émigration de s'effectuer, l'attaque fut différée de trois jours, c'est-à-dire porté au 3 juin. Le général en chef voulut bien prévenir du fait le triumvirat romain.

Le jour fixé, de grand matin, deux colonnes, commandées par les généraux Mollière et Levaillant (Jean), s'avancèrent sous les murs de la villa Pamfili. Le général Levaillant parvient, avec les 16e et 25e légers, et le 66e de ligne, à forcer une des principales entrées de l'enceinte bien fortifiée, et bientôt la villa elle-même est enlevée ! Dans cette première affaire, plus de 200 prisonniers, dont une vingtaine d'officiers, trois drapeaux et une quantité considérable de cartouches, tombent en notre pouvoir. De son côté, la colonne Mollière avait été obligée de faire jouer la mine pour faire brèche au gros mur d'enceinte, de sorte qu'elle se vit précédée dans l'attaque de la maison. Mais il fallut compléter ce coup de main par la prise des maisons Valentini et Corsini, ainsi que par celle de l'église de Saint-Pancrace, où l'ennemi, en fuyant, s'était retranché, et d'où il faisait pleuvoir la mitraille sur le point conquis.

Il faut dire, pour justifier ce qui a déjà été indiqué plus haut, relativement au peu de cas à faire de cet ennemi en plaine, corps à corps, enfin, qu'à l'abri de ses murailles, il se défendait avec opiniâtreté. Les points reliés à la villa

(1) L'examen des actes de M. de Lesseps ayant été déféré au Conseil d'État, en exécution de l'art. 99 de la Constitution, le Conseil a résumé sa pensée dans les termes suivants :

« Deux faits principaux ont été constatés par l'examen auquel s'est livré le Conseil d'État :

« 1° L'opposition absolue entre les instructions de M. de Lesseps et l'application qu'il en a faite;

« 2° La signature d'une convention dont les stipulations sont contraires aux intérêts de la France et à sa dignité. »

Pamfili furent l'objet de combats où les avantages de la défense nous donnèrent mainte alternative. La villa Corsini fut prise et reprise cinq fois. Mais nous en devions rester maîtres, n'ayant toutefois à regretter que 11 morts pour cette journée, lorsque l'ennemi eut 139 hommes hors de combat. Il nous abandonna aussi 206 prisonniers. Le rapport très-explicite que le général en chef adressa au ministre sur cette journée glorieuse, a tout un intérêt dramatique qui nous engage à le reproduire. La partie diplomatique de la question y reçoit aussi des éclaircissements utiles à recueillir.

« Les négociations diplomatiques engagées par M. de Lesseps ont, vous le savez, ralenti, depuis le 17 mai, les opérations actives de l'armée expéditionnaire de la Méditerranée. Cependant les travaux n'ont jamais été complétement interrompus. Le génie et l'artillerie, aidés par les nombreux travailleurs d'infanterie, ont fait des gabions et des fascines. Un pont jeté en face de San-Paolo, nous a permis de nous établir dans la basilique de ce nom, qui, nous mettant en communication avec la route d'Albano, nous permet d'y devancer toute troupe étrangère; notre position y est d'autant plus forte, que nos soldats ont construit à la tête du pont un redou susceptible de recevoir un bataillon.

« Le dévouement incessant des officiers, sous-officiers et soldats de la marine nous a mis à même d'approvisionner successivement le magasin des vivres et le grand parc d'artillerie, dont les dernières pièces sont arrivées le 1er juin. Nos troupes avaient occupé le Monte-Mario, ou Mont-Sacré, qui domine à la fois le haut Tibre, le Vatican, le fort Saint-Ange et les routes d'Ancône et de Florence.

« L'ennemi, qui y avait travaillé avec activité depuis plusieurs semaines, l'a subitement abandonné sans aucun motif le 31 mai, et quelques heures après, le 13e léger et le 13e de ligne l'occupaient sans coup férir.

« Le 31 mai, M. de Lesseps avait conclu avec les autorités romaines une convention à laquelle il désirait que je misse ma signature, mais l'honneur militaire et mes instructions me défendaient d'attacher mon nom à un acte qui s'opposait à notre entrée à Rome. Dans une dernière dépêche, j'ai eu l'honneur de vous dire que dès le 1er juin j'avais fait prévenir le triumvirat que la trêve verbale, consentie par M. de Lesseps, cesserait d'avoir son cours vingt-quatre heures après ma notification.

« Je fis donner directement cet avis à tous les avant-postes ennemis. Sur la demande de votre chancelier d'ambassade, M. de Gérando, je consentis à différer l'attaque directe de la place jusqu'au lundi 4 juin, au moins; cet agent diplomatique fut prévenu que ceux de nos nationaux qui voudraient quitter Rome trouveraient à San-Paolo un asile assuré.

« Cependant l'investissement plus rigoureux de la place devenait immédiatement nécessaire pour entreprendre les premières opérations de tranchée. Le général de division Levaillant, commandant le génie de l'armée, ne pouvait commencer sérieusement les travaux, tant que l'ennemi serait maître de les entraver par la possession de la villa Pamfili, de l'église de San-Pancrazio, des villas Corsini et Valentini. En enlevant une de ces positions, on était forcément conduit à s'emparer des autres. C'est ce qui a eu lieu. Deux colonnes, l'une commandée par le général Mollière, l'autre par le général Levaillant, reçurent l'ordre de commencer l'attaque le 3 juin ; dès trois heures du matin, l'une partait de la villa Mattei près la villa Santucci, l'autre de la villa San-Carlo ; à leur point de jonction, le général de division Regnaud de Saint-Jean-d'Angely devait en prendre le commandement et centraliser les actions.

« Les généraux Rostolan et Guesviller avaient l'ordre de concentrer leurs troupes et d'appuyer le mouvement.

« Bien que la villa Pamfili soit enceinte d'un mur de 4 mètres de hauteur et de 50 centimètres d'épaisseur, bien que l'ennemi y eût élevé en plusieurs endroits de nombreuses barricades, bien qu'elle fût défendue par deux mille hommes environ ; elle a été enlevée très-rapidement, et plus de deux cents prisonniers, dont dix officiers, trois drapeaux et un caisson de dix mille cartouches, avaient été pris dès cinq heures du matin.

« L'église de San-Pancrazio, attenant à la villa Pamfili, eut bientôt à subir le même sort. Nous y étions établis fortement à sept heures du matin. Pendant ce temps, deux compagnies du génie, appuyées par deux compagnies d'infanterie, délogeaient l'ennemi d'un vaste édifice situé à 300 mètres du dépôt de tranchée, et à 300 mètres des murs de la place.

« L'occupation de l'église de San-Pancrazio conduisait nécessairement à celle du château Corsini, édifice rectangulaire et construit en pierres de taille avec une remarquable solidité. L'ennemi s'y était retranché d'une manière formidable, et il ne fallut pas moins que l'énergie de nos soldats et l'habileté de nos officiers pour l'en déloger. Ce résultat était obtenu vers dix heures.

« Presque simultanément la villa Valentini et une grande ferme qui est une sorte de dépendance et se trouve à la même hauteur, étaient aussi énergiquement défendues et enlevées de même,

« Cependant les Romains, comprenant toute l'importance de ces positions, ne pouvaient se décider à nous en laisser la paisible possession. Depuis le matin jusqu'à sept heures du soir, les colonnes d'attaque, soutenues par le feu le plus nourri des remparts, ont fait de prodigieux efforts pour reprendre et conserver ces trois bâtiments; leurs obus étaient parvenus à plusieurs reprises à y mettre le feu, ce qui nous a parfois obligés d'en sortir; ils ont été repris par nous immédiatement. La valeur de nos soldats, dans cette grave situation, est d'autant plus admirable, que, fidèles à notre résolution de ne pas attaquer la place avant lundi, nous n'avons pas voulu répondre une seule fois par le canon au feu des remparts.

« Un instant les troupes romaines, conduites, dit-on, par Garibaldi, ont essayé de nous tourner vers notre gauche en faisant une sortie sur le plateau, qui du Vatican conduit à la villa Pamfili; l'élan de nos soldats n'a pas permis de donner suite à cette tentative de l'ennemi; elle a été immédiatement réprimée.

« Les Romains, qui ont 24,000 hommes de troupes régulières dans la place, les ont presque toutes engagées contre les positions que nous avions conquises à San-Pancrazio et aux villas Corsini et Valentini.

« Des divisions ont été faites par nos troupes; la cavalerie a presque constamment parcouru en vue des remparts la rive gauche du Tibre inférieur.

« D'un autre côté, la brigade Sauvan, établie depuis quelques jours à Monte-Mario, avait reçu l'ordre de s'emparer de Ponte-Molle, dont une arche avait été détruite, et que tout le monde s'accordait à croire miné. Cette supposition avait déterminé le général à faire passer à la nage, sur la rive gauche, une vingtaine d'hommes de bonne volonté, dont les fusils et une partie des vêtements avaient été mis sur un radeau construit à cet effet. Cette opération n'a pas eu le succès qu'on en attendait; le général prit alors le parti de s'emparer de la portion du pont qui tient à la rive droite. Quelques tirailleurs, dont un certain nombre de chasseurs à pied, placés sur ce point, sont parvenus, après d'assez longs efforts, à faire taire les deux bouches à feu que l'ennemi avait mises en batterie pour enfiler le pont, et ils forcèrent un millier de Romains qui se trouvaient sur la rive gauche à se réfugier dans les maisons et à cesser le feu.

« Nos travailleurs purent alors, au moyen de fascines et de poutrelles, rétablir provisoirement le pont pour le passage de l'infanterie, et bientôt trois compagnies furent établies sur la rive gauche; elles s'y sont mises immédiatement en état de repousser les attaques de l'ennemi. Cette nuit les troupes romaines ont de nouveau tenté une sortie, la bonne contenance de nos troupes les a forcées de se retirer sans résultat.

« Tel est, monsieur le ministre, l'état actuel de la situation : la journée a été des plus glorieuses. Nos troupes n'ont jamais été engagées toutes à la fois, mais elles se relevaient successivement. Cependant la plupart d'entre elles ont été sur pied depuis deux heures et demie du matin jusqu'à sept heures du soir; elles ont enlevé des positions qui paraissent inexpugnables, et dont la conservation aura une immense influence sur le résultat du siége.

« Le nombre des blessés s'élève à 167, y compris les officiers; vous recevrez prochainement à ce sujet un état régulier. L'état sanitaire du corps expéditionnaire de la Méditerranée continue à être très-satisfaisant.

« Dès que j'aurai reçu les rapports particuliers des chefs de corps, je préciserai mieux que je ne puis le faire ici, les faits qui ont honoré les divers combats livrés le 3 juin.

« Je serai heureux d'appeler toute la sollicitude du gouvernement sur des soldats qui ont su si vaillamment porter le drapeau français dans cette journée mémorable et glorieuse.

« Agréez, etc.

« Le 4 juin 1849. *Le général en chef,* OUDINOT DE REGGIO. »

Ce fut la brigade Mollière qui occupa la villa Pamfili et ses dépendances. Les 13e et 25e légers y furent adjoints. Le général Regnault de Saint-Jean-d'Angely commandait l'ensemble de ces forces, dont les pertes furent les plus sensibles de toute l'armée, puisqu'elles avaient la périlleuse mission

d'occuper les avant-postes couvrant les lignes d'attaque, et qu'elles se trouvèrent conséquemment en butte continuelle à l'artillerie ennemie. Pour compléter ces mesures d'occupations importantes, le général Sauvan passa le Tibre avec une bonne partie de sa brigade, et alla établir une tête de pont sur la rive gauche, sans rencontrer de résistance sérieuse au point du passage Ponte-Molle. Il put ainsi, dès le lendemain, pousser une reconnaissance de cavalerie jusqu'à environ 300 mètres de la Porte du Peuple (*Porta del Popolo*) (1). C'est ainsi que tout se trouva rapidement prêt pour les travaux d'attaque.

1,200 travailleurs et 2 bataillons de garde de tranchée réunis à 300 mètres environ du mur d'enceinte, commencèrent le 4 au soir leurs travaux de terrassement. Le général en chef ayant eu soin de faire pratiquer à la villa Pamfili et en avant de Ponte-Molle deux fausses attaques, qui ne nous coûtèrent personne, l'attention de l'ennemi, déviée sur ces points, nos travaux de tranchée s'exécutèrent sans encombre. Dans la nuit suivante, ces travaux furent activés par l'adjonction d'un bataillon du 53e de ligne, débarqué le 2 à Civita-Vecchia.

Le soir, l'ennemi tenta, de son côté, deux sorties infructueuses sur la villa Corsini.

L'arrivée d'un renfort en artillerie fut tout à fait opportun. 4 pièces de 24, 2 obusiers de 22 et 4 mortiers, vinrent renforcer les 4 pièces de 16, et les 2 obusiers qui constituaient, avec 4 pièces de 30 empruntées à la marine, tout le matériel à feu de l'armée.

Le 5, le colonel Dagostino, aide-de-camp du roi de Naples, et le colonel Buenaga, chef d'état-major de l'armée espagnole, vinrent, accompagnés de plusieurs autres officiers, offrir au général en chef le concours de leurs armées pour l'entreprise commencée. Le général Oudinot déclina courtoisement ces offres, alléguant que, sans les retards apportés par la diplomatie, il serait évidemment déjà entré dans Rome. Comme, par ailleurs, les Autrichiens avaient été invités à ne pas franchir leurs points d'occupation précédente, les armées de Naples et d'Espagne furent remerciées de leurs avances, et on laissa aux officiers tout loisir de visiter à leur gré les travaux d'attaque. C'est au reste le lieu de dire que l'accord le plus parfait d'égards et de respects réciproques, ne cessa point de régner entre les états-majors des diverses armées catholiques.

Les 6 et 7 juin, l'on s'occupa de dresser des batteries propres à combattre le feu de l'ennemi, au rempart et au mont Testaccio (2). Le 7, le 32e de ligne vint renforcer l'armée.

(1) Cette porte du peuple, ancienne porte Flaminia, sur la voie de ce nom, est une sorte d'arc-de-triomphe qui fut construit par Le Bernin pour l'entrée de la reine Christine. La place et les statues ne valent pas mieux que la porte. L'obélisque central est un superbe monolithe, qui fut élevé à Héliopolis par Ramsès Ier et transporté à Rome par Auguste. Son inscription grecque prouve que les Egyptiens connaissaient la Trinité. Il fut tiré de ses ruines par Sixte-Quint, et placé par Fontana.

(2) Le mont Testaccio est, comme on sait, formé des débris des cruches antiques (*testa*).

Les travaux de la tranchée sont menés avec activité. Le général Morris, en poussant sur la rive gauche du Tibre une reconnaissance de cavalerie, s'empare d'un fort convoi de munitions et d'approvisionnements qui se rendait à Rome.

Les travaux s'effectuent au milieu du feu presque continuel de la place; ce feu ne s'arrête que le soir.

Le général en chef fait couper les ponts Salara, Nomentano et Mammolo pour achever l'interception de toutes les communications sur Rome. Il ordonne également une coupure dans l'aqueduc de l'Aqua-Paola, dont les eaux alimentent tous les moulins du Transtevère, ce quartier populaire de Rome.

L'ennemi fait dans la nuit du 11 une tentative pour incendier notre pont; il lance sur le Tibre une barque unie à deux brûlots. Nos soldats et nos marins dévient le danger, les brûlots échouent sur le rivage.

Le général Morris ayant poussé une nouvelle reconnaissance jusqu'à Frascati (1), est sympathiquement accueilli par la population. Le même jour, M. de Corcelles, nouvel envoyé extraordinaire de France, arrive au quartier général.

L'ennemi tente le 12 une sortie sur notre batterie prête à ouvrir le feu; il est repoussé à la baïonnette, et se replie après quelques pertes.

Avant d'entreprendre une attaque sérieuse contre la ville, le général Oudinot adresse au triumvirat révolutionnaire une dernière sommation.

« Nous ne venions pas vous apporter la guerre, nous venions affermir chez vous l'ordre et la liberté. Les intentions de notre gouvernement ont été méconnnues. Les travaux de siége nous ont amenés devant vos remparts. Jusqu'à présent nous n'avons voulu répondre qu'à de rares intervalles au feu de vos batteries. Nous touchons à l'instant suprême où les nécessités de la guerre éclatent en terribles calamités. Evitez-les à une cité remplie de tant de glorieux souvenirs. Si vous persistez à nous repousser, à vous seuls appartiendra la responsabilité d'irréparables désastres.

Le général en chef, OUDINOT DE REGGIO. »

Toute la nuit est passée à discuter sur cette sommation; mais le parti de la résistance aveugle l'emporte, et le lendemain matin le général en chef reçoit pour réponse les paroles équivoques qui suivent :

« Monsieur le général,

« L'Assemblée constituante romaine vous fait savoir, en réponse à votre dépêche d'hier, qu'ayant conclu une convention depuis le 31 mai 1849, avec M. de Lesseps, ministre plénipo-

Quand on se rappelle la population de Rome, on songe que l'exhaussement aurait pu être plus considérable, la forme des pots les exposant fréquemment à se casser, et devant aussi entendre, par le mot latin nos tonneaux, que les anciens ne connaissaient pas, malgré la célébrité du tonneau de Diogène, qui n'était peut-être qu'une grande cruche de terre. Cette colline semble d'ailleurs un emblème assez juste de la Rome moderne, si l'on considère toutes les grandeurs brisées qui, avant les récents événements, venaient s'y réfugier : elle même n'est ou n'était, pour ainsi dire, qu'une autre sorte de Testaccio, où se rassemblaient et s'entassaient toutes les grandeurs cassées de l'univers !

(1) Les Romains du moyen-âge, non moins impitoyables que les Romains antiques, ayant, à la fin du douzième siècle, détruit de fond en comble l'ancienne Tusculum, les habitants de cette ville furent réduits à se loger sous des huttes de branches (*frasche*), d'où lui vint, à cette époque, son barbare nom latin de *Frascatum*, aujourd'hui Frascati. C'est un séjour riant et aéré. La fameuse villa Aldobrandini est sur le penchant de la montagne.

tentiaire de la République française; convention qu'il confirma même après vôtre déclaration, elle doit la considérer comme obligatoire pour les deux parties, et placée sous la sauve-garde du droit des gens, jusqu'à ce qu'elle soit ratifiée ou réformée par le gouvernement français. C'est pourquoi l'Assemblée doit regarder comme une violation de cette convention toute hostilité reprise depuis le susdit jour, par l'armée française, et toute autre hostilité qu'on voudra reprendre avant qu'on lui communique la résolution de votre gouvernement à ce sujet, *et avant que le délai convenu soit expiré de l'armistice.*

« Vous demandez, général, une réponse analogue aux intentions et à l'honneur de la France! Mais rien n'est plus conforme aux intentions et à l'honneur de la France que la cessation d'une violation flagrante du droit des gens.

« Quels que soient les effets de cette violation, le peuple romain ne peut pas en être responsable. Il est fort de son droit. Il est décidé à maintenir les conventions qui l'attachent à votre nation, il est seulement contraint par la nécessité de sa défense à repousser toute injuste agression.

« Agréez, général, les sentiments de mon estime. *Le président,* GALETTI.

« Rome, de la salle de l'Assemblée constituante, le 13 juin 1849, à 2 heures du matin. »

En conséquence, le matin même nos batteries reprennent leur feu, dans le but de faire taire les pièces de rempart dont le tir gêne les travaux de tranchée qui, dans la nuit suivante, arrivèrent à 60 mètres de l'enceinte.

Ayant appris que la petite ville de Porto-d'Anzio, entre Terracine et Fiumicino, sur la côte, fournissait aux Romains une grande partie de leurs projectiles, le général en chef expédie le capitaine d'état-major Castelnau avec une compagnie d'infanterie, à bord de la frégate à vapeur *le Magellan*; on mouille devant le port, et la mission s'accomplit sans résistance; la fabrique est démantelée, et tout ce qu'elle contient de munitions est enlevé.

L'ennemi renouvelle ses attaques sur Ponte-Molle. Cette fois ce sont 1,500 hommes renforcés de 2 pièces de canon, qui s'avancent sur les hauteurs de Monte-Pariole. L'engagement dure tout le jour, mais le soir l'ennemi est débusqué à la baïonnette par le général Guesviller, et il se retire en désordre dans la villa Borghèse.

De nouveaux renforts se succèdent, en matériel et troupes d'artillerie surtout, car c'était là le côté disproportionné du corps d'armée. Le 16, une batterie de 12 et une compagnie de pontonniers arrivent au quartier général, de sorte que le génie peut, sur plusieurs points à la fois, activer ses travaux. La dernière parallèle, poussée à 100 mètres des saillants, va permettre de dresser les batteries de brèche. Mais les affûts manquent encore aux pièces du grand parc de Santa-Passera. De nouvelles saisies de poudre destinée à l'ennemi augmentent nos provisions, au moment même où arrivent enfin les affûts, au mouillage de San-Paolo. Les trois batteries de brèche peuvent être montées dans la nuit, et le matin du 19 elles ouvrent un feu soutenu, auquel la place ne répond pas.

Le 20, nous continuons notre feu, qui détruit le parement extérieur du mur d'enceinte. Enfin, le 21, à trois heures de l'après-midi, le génie déclare que les brèches sont praticables.

Voici quelle était alors la constitution définitive de l'armée expéditionnaire :

Général de division, OUDINOT DE REGGIO, Commandant en chef.

Colonel chef d'état-major général, LEBARBIER DE TINAN.

		DÉSIGNATION des CORPS.	NOMS des CHEFS DE CORPS.	ARMES ACCESSOIRES.
1re DIVISION. Général REGNAUD de Saint-Jean-d'Angely.	1re brigade. Général Mollière.	1er bataillon de chasseurs à pied.	De Marolles	Général de division, Vaillant, commandant le génie.
		17e de ligne.	Sonnet.	Colonel Niel, chef d'état-major du génie.
		20e de ligne.	Marulaz.	Trois compagnies du 1er régiment du génie.
	2e brigade. Général Moris.	33e de ligne.	Bonat.	Trois compagnies du 2e régiment du génie.
		1er chasseurs à cheval.	De Noüe.	Général de brigade, Thiry, commandant l'artillerie.
		11e dragons.	De Lachaize.	Commandant Soleille, chef d'état-major de l'artillerie.
	—	—	—	—
2e DIVISION. Général ROSTOLAN.	1re brigade. Général Lavaillant (Charles).	2e bataillon de chasseurs à pied.	Pursel.	Cinq batteries d'artillerie de campagne.
		32e de ligne.	Bosc.	Ci q batteries de siége (personnel).
		36e de ligne.	Blanchard.	7e compagnie du 15e régiment (pontonniers).
		66e de ligne.	Chenaux.	5e compagnie d'ouvriers d'artillerie (une section).
	2e brigade. Général Chadeysson.	22e de ligne.	Pesson.	3e compagnie du 4e escadron du train des parcs.
		53e de ligne.	Dautemarre.	Intendant militaire, Paris de Bollardière, faisant fonctions d'intendant en chef de l'armée.
		68e de ligne.	De Leyritz.	
	—	—	—	—
3e DIVISION. Général GUESVILLER.	1re brigade. Général Levaillant (Jean).	16e léger.	Marchesan.	Des détachements de gendarmerie, du train des équipages militaires, d'ouvriers d'administration et d'infirmiers militaires complétaient l'organisation de l'armée.
		25e léger.	Ripert.	
		50e de ligne.	Leconte.	
	2e brigade. Général Sauvan.	13e léger.	Bougourd de Lamarre.	
		13e de ligne.	De Comps.	

Le général en chef arrêta donc toutes les dispositions nécessaires pour donner l'assaut. Trois brèches sont praticables, trois colonnes d'attaque sont formées pour y monter. Ces colonnes ne sont formées que de deux compagnies d'élite chacune. Elles ont ordre de se contenter de couronner les brèches, sans se laisser emporter au-delà du rempart, devant éviter d'engager une guerre de barricades. Le chef de bataillon Cappe, du 53e, commande la 1re; le commandant Dantin, du 32e, la seconde, et la 3e est sous les ordres du chef de bataillon Sainte-Marie, du 36e. Les 16e et 25e légers fournissent les travailleurs. 25 hommes du génie sont attachés à chaque colonne. Une réserve de six compagnies d'élite, 22e léger, 66e et 68e, est confiée au commandant de Tourville, du 66e de ligne. Le lieutenant-colonel Tarbouriech, du 36e, commande l'ensemble des troupes d'assaut.

Ces troupes se trouvent silencieusement réunies le soir dans la tranchée; la division Rostolan est massée en arrière, prête à seconder le mouvement, ou à le secourir...

Une dernière volée de mitraille est lancée pour balayer le rempart; nos colonnes s'élancent impétueusement sur les brèches, et y prennent pied. Elles n'y éprouvent pas de résistance sérieuse, et les travailleurs peuvent se mettre immédiatement à l'œuvre. Deux heures plus tard, nos soldats étaient à couvert sur les bastions, sans autre obstacle que la fusillade. A trois heures du matin, seulement, l'ennemi ouvrit un feu d'artillerie fort vif, qui dura pendant six heures. Mais nos travaux de tranchée abritaient nos soldats; et toute cette nuit décisive ne nous coûta que 10 morts et 47 blessés.

Les pertes eussent été bien plus considérables, dans l'extrême désavantage d'une attaque de brèches, si le général en chef n'avait eu soin de faire deux diversions au moment même de l'assaut. Le lieutenant-colonel Espinasse, du 22e léger, et le général Guesviller, le premier avec un bataillon, le second avec quatre, avaient pleinement réussi dans ces diversions sur San-Paolo et sur la villa Borghèse. Dans la journée suivante, notre établissement sur la brèche put se consolider, malgré le feu de l'ennemi. Les 25, 26 et 27, nos opérations de siége se développent, et trois batteries peuvent être établies sur le couronnement des brèches.

Informé qu'il existait à Tivoli (1) une fabrique de poudre qui alimentait surabondamment l'ennemi, le général en chef prescrit au général Guesviller de faire détruire cet établissement. Cette expédition réussit complétement; les approvisionnements qu'il contenait sont noyés, et l'édifice est détruit de fond en comble.

Enfin les ordres peuvent être donnés pour l'organisation immédiate des colonnes d'assaut. Les dispositions de cette importante opération ressortent

(1) Tivoli, ou *Tibur*. Cette ville existait au temps où Énée aborda en Italie. Les poètes du siècle d'Auguste l'ont fort célébrée, comme lieu de plaisir des riches Romains. Virgile, Horace en parlent comme d'une ville fondée par une colonie grecque, et une des principales du Latium. Sa cascade, formée par le Teveronne, est célèbre. Le temple de la sybille, la maison de Mecène, les ruines de celles d'Adrien, en sont les principales curiosités.

en toute clarté et précision du document suivant, émanant du général en chef :

« Le succès de l'assaut du 21 de ce mois est dû en grande partie à l'ordre qui a existé dans l'exécution des dispositions qui ont précédé le combat.

« La brèche du bastion (8) est aujourd'hui praticable; un nouvel assaut doit être livré. Le général en chef arrête à ce sujet les dispositions suivantes :

« Ce soir, 29, seront commandées pour l'assaut une compagnie d'élite de chacun des régiments de la division Rostolan.

« Ces six compagnies formeront deux colonnes, l'une d'attaque, l'autre de réserve. Chacune d'elles sera sous les ordres d'un chef de bataillon. La première, composée d'une compagnie des 22e léger, 32e et 53e de ligne, sera commandée par le chef de bataillon Lefèvre, du 53e. La deuxième, composée d'une compagnie des 36e, 66e et 68e de ligne, sera sous les ordres du commandant Lerouxeau, du 68e de ligne.

« Chacune de ces colonnes aura avec elle trente sapeurs et un officier du génie.

« La colonne d'attaque sera massée au pied de la brèche du bastion (7), dès deux heures du matin, le 30. Au signal donné par le colonel du génie Niel, elle se portera sans bruit à la brèche du bastion (8), elle y montera sans hésitation et marchera en avant. Elle évitera de se jeter à droite, elle appuiera au contraire vers la gauche au parapet du bastion (8). Si cette colonne rencontre des obstacles, elle essaiera de les tourner en même temps qu'elle les abordera de front.

« Aussitôt que cette colonne d'attaque sera montée, trois compagnies de travailleurs graviront la brèche, portant des gabions, et s'établiront pour travailler dès que l'officier du génie chargé de les conduire en donnera l'ordre. Ces compagnies auront également avec elles un détachement de trente sapeurs. Elles seront fournies par les 17e, 20e et 33e de ligne. Le capitaine d'état-major Castelnau ira les prendre à Pamfili et les conduira au pied du bastion (7).

« Quelques instants avant que la colonne d'attaque franchisse la brèche du bastion (8), une autre colonne, composée de trois compagnies d'élite, fournies par les bataillons de tranchée (22e léger, 32e et 53e de ligne) franchira la brèche du bastion (7); elle se portera en avant des cheminements qui sont dans ce bastion, abordera les tranchées que l'ennemi pourrait avoir préparées dans le bastion (8), tuera tout ce qui s'y trouvera, et reviendra se masser dans nos cheminements.

« Cette colonne, commandée par le chef de bataillon Laforest, du 22e léger, se tiendra prête à sortir de nouveau et attaquera l'ennemi, s'il tentait un retour offensif.

« Aussitôt que les travailleurs seront en train de remplir les gabions, la colonne d'attaque du bastion (8) rentrera dans l'ouvrage tracé par l'officier du génie.

« A cet effet, on devra laisser un passage ou intervalle à droite et à gauche pour faciliter la rentrée des compagnies d'élite. La colonne formant réserve devra également être massée à deux heures du matin, le 30, en arrière de la brèche ; c'est-à-dire dans le fossé de la courtine (7—8) pour monter au besoin et soutenir les travailleurs.

« Dans le cas où l'on tirerait des coups de fusil de la maison qui touche au flanc du bastion (8) mis en brèche, il faudrait y pénétrer, tuer tous ceux qui s'y trouveraient, et l'évacuer immédiatement, afin d'éviter les mines qui pourrait y avoir été préparées. Si l'on ne fait pas feu de la maison, on devra se garder d'y entrer immédiatement. Quelques pièces du bastion (6) et de la courtine (6—7) devront être chargées à mitraille, prêtes à tirer sur l'ennemi en cas de retour offensif.

« Le lieutenant-colonel Espinasse, du 22e léger, aura le commandement supérieur des quatre colonnes d'attaque, de réserve et de travailleurs. Les compagnies d'élite, qui les composeront, seront fortes de cent hommes au moins et complétées en officiers et sous-officiers. En outre de ces colonnes, le 22e léger fournira un troisième bataillon de tranchée. Ce bataillon sera placé de manière à soutenir les compagnies destinées à s'emparer du bastion (8). Une compagnie du 2e bataillon de chasseurs à pied marchera avec ce bataillon.

« Le général de brigade Levaillant (Charles) aura sous ses ordres, en qualité de général de tranchée, les trois bataillons de garde à la tranchée.

« En résumé, le service, tant pour la tranchée que pour l'assaut, se compose ainsi qu'il suit : trois bataillons de tranchée et une compagnie du 2e bataillon de chasseurs à pied (non comprise la compagnie fournie par le 1er bataillon de même arme.)

« Une colonne d'attaque, composée de trois compagnies d'élite (22e léger, 32e et 53e de ligne) pour le bastion (8).

« Une colonne de réserve, forte de trois compagnies d'élite (36e 66e et 68e de ligne).

« Une colonne d'attaque au bastion (7) composée de trois compagnies d'élite, prises dans les bataillons de tranchée (22e léger, 32e et 53e de ligne).

« Une colonne de travailleurs, forte de trois compagnies d'élite des 17e, 20e et 33e de lignes

« La tenue devra être aussi régulière que possible; les troupes composant les colonnes. d'attaque, la réserve, ainsi que les trois bataillons de tranchée seront sans sacs. Elles auron. en sautoir de gauche à droite l'étui d'habit tenu par la grande courroie du sac. Les quarante cartouches de réserve et une ration de biscuit seront renfermées dans cet étui. Les travailleurs seront dans la tenue habituelle.

« La batterie de 12 doit, vers une heure du matin, ouvrir son feu vers la porte du Peuple Les pièces de la marine auront aussi leur action, à la même heure, à la porte Saint-Paul.

« *Le général commandant en chef*, Signé OUDINOT DE REGGIO. »

« Au quartier-général, le 29 juin 1849.

Ces habiles dispositions reçoivent un plein effet. L'ennemi, de son côté, utilise tous les moyens de la résistance. Le 29 au soir, il lance 50 brûlots sur le pont établi à Santa-Passera; mais cette nouvelle manœuvre est déjouée par le zèle des marins et des pontonniers. A deux heures du matin (le 30), nos colonnes d'attaque gravissent le rempart, mais il y a vers l'entrée un tel encombrement, que nos soldats n'y peuvent passer qu'un à un. La fusillade ennemie est active. Le commandant du génie, Galbaud Dufort, tombe frappé à mort; le chef de bataillon Lefebvre est atteint d'une balle au bras, et le commandant Le Rouxeau doit le remplacer. Malgré tous les obstacles, la colonne prend pied sur le bastion, et le commandant Laforest arrive, par un mouvement tournant, à s'emparer, avec les siens, de 7 pièces de canon, retranchées derrière la muraille aurélienne. Ce fait coupe la retraite à l'ennemi, qui est refoulé, à la baïonnette, jusqu'au saillant du bastion. Nous faisons là une foule de prisonniers, parmi lesquels 20 officiers; il y a, en outre, 400 morts sur le terrain. Nos pertes ne s'élèvent qu'à 9 tués et 110 blessés.

D'un autre côté, le capitaine Tiersonnier, à la tête d'une compagnie de grenadiers du 30e, avait occupé les maisons qui dominent la porte Saint-Pancrace, position importante dont les efforts de l'ennemi n'avaient pu nous débloquer. A cinq heures du matin, le couronnement de la brèche était terminé, et le feu avait entièrement cessé du côté de Rome. Tous les efforts de l'ennemi avaient été impuissants; notre succès était complet sur tous les points attaqués. Le soir, le général Roselli, commandant les troupes romaines, fit annoncer au général en chef que l'Assemblée constituante reconnaissait l'impossibilité de prolonger la défense...

Le 1er juillet, on vit arriver au quartier général une députation de la municipalité, avec mission d'entamer les négociations. Comme M. de Corcelles se trouvait à Civita-Vecchia, le temps nécessaire pour avoir son concours fut employé par l'armée à se consolider, à tout événement, sur le rempart. Enfin le 2, dans l'après-midi, les dispositions relatives à l'entrée dans Rome de l'armée française purent être définitivement arrêtées. Il fut convenu que les portes Saint-Pancrace, Portèse et Saint-Paul seraient livrées à nos troupes, pour qu'elles pussent faire le lendemain leur entrée dans la capitale de la chrétienté.

Le 2 juillet, à 10 heures du soir, le 66e se dirige vers la porte San-Paolo (1), le 33e vers celle de Saint-Pancrace (2), et un bataillon s'avance vers la porte Portèse (3). Ces portes sont complétement abandonnées, mais elles sont barricadées par d'énormes blocs de terre compacte. Nos soldats doivent se frayer le passage la pioche à la main. Ces travaux de déblais ne furent terminés qu'à deux heures de nuit. Pendant qu'ils se pratiquaient, le 33e, qui était entré par la brèche d'un bastion, s'était établi dans le Transtévère (4), et le 36e au pont Quattro-Capi (5). Le lendemain, la Porte du Peuple était occupée par le général Guesviller, et le même jour, vers cinq heures, le général en chef Oudinot de Reggio, accompagné de tout son état-major, et des états-majors particuliers de l'artillerie et du génie, faisait son entrée dans la ville éternelle, par la porte Portèse, à la tête de la 2e division et de la cavalerie. Le général Oudinot fut accueilli dans le Transtévère par de vives démonstrations d'enthousiasme et de joie. Quelques meneurs du parti vaincu essayèrent bien, dans le Corso, d'ameuter la population; mais cette tentative échoua devant l'immense manifestation qui se produisait autour d'un chef, d'une armée, qui apportait au pays un terme à l'anarchie, et les éléments féconds de la vraie liberté.

Le général ayant établi son quartier général provisoire à l'ambassade de France, palais Colonna (6), le général Rostolan fut nommé gouverneur de Rome, et le général Sauvan eut le commandement de la place. Le lendemain, après sommation, le fort Saint-Ange était remis à nos troupes (7).

Garibaldi s'était enfui de Rome le 3 au matin, traînant avec lui environ 3,000 aventuriers de toutes les nations. Le général Oudinot, pensant que ce chef de partisans pourrait, en se portant dans les montagnes d'Albano, agiter le pays, donna ordre à la 1re division de le poursuivre. La brigade Mollière l'ayant expulsé d'Albano, Tivoli et Frascati, prit ses cantonnements dans cette contrée pour la préserver de toute agression, tandis que le général Morris allait couvrir Civita-Vecchia, Civita-Castellana, Orvieto et Viterbe. Ces mouvements, habilement conçus, tout en préservant le pays des invasions des bandes révolutionnaires, avaient aussi pour but d'étendre l'action française dans les États de l'Église, et de ne pas limiter son influence à la seule occupation de la capitale.

Les documents officiels prouvèrent qu'au jour de notre entrée à Rome, la défense comptait encore 19,500 hommes. Un effectif aussi considérable ne

(1) Ancienne porte Trigemina, par où sortirent les trois Horaces allant combattre.

(2) La plus voisine de la route de Civita-Vecchia, autrefois *via Aurelia*.

(3) Elle s'appelait *Portuensis*, parce qu'y commençait le chemin de *Porto*, de là : *Portèse*.

(4) *Tevere*, Tibre, *trans*, au-de là, quartier au-de là du Tibre; ses habitants *Transteverins*.

(5) Ainsi nommé de ses quatre Hermès de Janus (*capi*, chef-d'œuvre), il conduit à l'île Tiberini, et fut bâti par Fabricius en l'an 690. C'est le plus ancien de Rome.

(6) Bâti pour Martin V (Colonne). La galerie de tableaux était une des premières de Rome (la Sainte-Famille d'André del Sarto).

(7) Fort Saint-Ange, ancien mausolée d'Adrien, rival de celui d'Auguste. Ce dernier est aujourd'hui une arène pour les combats de bœufs.... l'autre un bagne, une prison!

pouvait être conservé sans danger; aussi le général Oudinot s'empressa-t-il de licencier tout ce qui était troupes irrégulières, ou corps formés depuis la proclamation de la république romaine. La soumission exigée ne s'obtint pas sans peine, bien que toute protection fût assurée aux droits acquis.

Le jour de notre entrée dans Rome, un des démagogues les plus exaltés, Cernuschi, avait fait afficher un appel à la révolte; aussi quelques assassinats eurent-ils lieu contre nos soldats. Les habitants reçurent ordre de remettre dans les 24 heures toutes les armes dont ils étaient détenteurs. Cette opération produisit 35,000 armes de toute espèce. A dater de cette mesure, l'ordre régna dans Rome.

La nouvelle de notre entrée dans la ville papale étant arrivée à Paris, le président de la République adressa au général Oudinot la lettre suivante :

« Mon cher général,

« Je suis heureux de vous féliciter du résultat que vous avez obtenu en entrant dans Rome malgré la vive résistance de ceux qui s'y défendaient.

« Vous avez maintenu le prestige qui s'attache à notre drapeau. Je vous prie de faire connaître aux généraux qui sont sous vos ordres, et aux troupes en général, combien j'ai admiré leur persévérance et leur courage. Les récompenses que vous porte votre aide-de-camp, sont bien méritées, et je regrette de ne pouvoir les remettre moi-même. J'espère que l'état sanitaire de votre armée se maintiendra aussi bon qu'il est aujourd'hui, et que bientôt vous pourrez revenir en France avec honneur pour nos armes, et avec bénéfice pour notre influence en Italie. Recevez, mon cher général, l'assurance de mes sentiments d'estime et d'amitié.

« Louis-Napoléon. »

De son côté, le ministre de la guerre adressait au général Oudinot la lettre suivante :

« Général,

« Je vous ai fait connaître dans une dépêche télégraphique la vive satisfaction du président de la République et du cabinet tout entier pour la conduite du corps expéditionnaire en Italie.

« Je tiens à vous en renouveler l'expression d'une manière plus explicite.

« Le gouvernement rend pleine justice aux talents développés par les généraux dans cette savante et laborieuse opération du siége. Il applaudit avec empressement au bon esprit des soldats, à leur ardeur, à leur bravoure.

La France leur sait gré d'avoir montré qu'ils seraient en état de reproduire des hauts faits égaux à ceux de nos grandes guerres, il ne leur manque que l'occasion. Elle s'enorgueillit du succès qu'ils ont obtenu, elle compte sur leur discipline et leur générosité pour jeter un nouvel éclat sur la victoire. Leurs camarades restés en France envient le poste d'honneur qui leur est échu.

« Dans un corps d'armée qui a si bien servi, je ne puis citer tous les noms qui méritent des éloges. Mais j'adresse spécialement mes félicitations à vous, général, comme commandant en chef, au général Vaillant pour la conduite du siége et les travaux du génie, au général Thiry pour les services éminents rendus par l'artillerie, aux généraux Rostolan, Gueswiller, Regnault de Saint-Jean-d'Angely et à leurs divisions, pour leur coopération dévouée. L'administration sanitaire et tous les services qui s'y rattachent méritent également d'être cités. Recevez, etc.

« *Le ministre de la guerre*, RULLIÈRE. »

Et nous qui, en ces pages émouvantes, souvent pénibles à tracer pour une plume animée du vrai patriotisme, et qui abhorre les excès de quelque part qu'ils viennent : attaques furibondes, répressions insensées, et nous qui avons eu souvent, en ce livre, à dire la bravoure de nos soldats dans la guerre civile qui ensanglantait nos rues, combien ne sommes-nous pas plus heureux et

plus fier, en finissant ces récits, d'en faire la halte au milieu d'un événement où l'éloge s'adresse à une victoire sur l'étranger ! Les bornes imposées à ces pages ne nous permettent pas d'entrer dans le détail des mille épisodes qui, une fois encore, comme toujours, démontraient l'intrépidité, l'héroïsme de nos soldats. Sobre de louanges envers les nôtres, ce récit avait d'ailleurs à se montrer généreux pour les vaincus... Mais cette sobriété deviendrait de l'injustice, si nous ne rendions pas, au moins à l'illustre général qui a conduit cette campagne difficile avec tant d'habileté et un si haut sentiment de l'honneur national, le tribut d'éloges que lui doit l'histoire. La conduite de l'honorable général Oudinot devant les erreurs de M. de Lesseps, mérite une mention toute spéciale, dont l'éclat rejaillit sur l'armée entière, au milieu de crises où la dignité du pays était en cause. Diplomate et guerrier à la fois, le général, rehaussant encore, en ces circonstances, l'illustration du nom qu'il porte, a su concilier tous les devoirs rigoureux et toutes les générosités qui en consolent. Et s'il n'était pas presque hors de propos de parler de la bravoure d'un impétueux général de cavalerie, nous dirions qu'au milieu des mille dangers de ce long siége, le général Oudinot s'est prodigué de sa personne comme un simple soldat. Au reste, la conduite du chef de notre armée durant cette difficile entreprise, lui a valu plus d'un témoignage de haute admiration. Les félicitations du président de la République et du ministre de la guerre n'ont précédé que de peu celles dont nous voyons là trace dans les journaux, et qui émanèrent de la plupart des chefs des nations catholiques et guerrières de l'Europe.

Le dimanche 15 juillet, un *Te Deum* solennel fut chanté à l'église Saint-Pierre, en action de grâces du succès des armes françaises. Le général en chef choisit ce même jour pour replacer sur le fort Saint-Ange l'étendard pontifical, qui fut salué de 100 coups de canon, à Rome même, au milieu de la vraie population du pays. Notre armée était vengée des calomnies et des insultes dont les partis extrêmes l'avaient rendue l'objet dans les journaux, et récompensée de ses efforts et de son courage dans la personne de son noble chef; elle voyait, au milieu du plus immense concours de la population acclamante, la municipalité romaine donner en pleine capitale au général Oudinot un éclatant témoignage d'estime et de reconnaissance, en lui décernant, ainsi qu'à sa descendance, le titre de citoyen romain, et les honneurs du patriciat.

Et, pour terminer ce récit d'une expédition qui nous semblait pouvoir clore, par un grand fait, l'histoire d'une révolution que nous avons plutôt voulu raconter que juger (parce qu'il nous a semblé qu'il suffisait d'un loyal exposé des faits pour que chaque lecteur pût conclure de lui-même), nous dirons que si, en allant à Rome, la France céda à un intérêt à la fois politique et religieux, la réussite de l'expédition a incontestablement fait tourner au double profit du devoir accompli et de l'influence agrandie, les sacrifices de sang et d'argent que nous nous sommes généreusement imposés.

« Détruire d'une part ce foyer d'anarchie allumé au cœur de l'Italie, dit, en concluant le document déjà mentionné, et qui rayonnait sur toute la péninsule, écraser l'esprit révolutionnaire sous le souffle duquel était éclos un pouvoir monstrueux qui, inauguré par l'assassinat, ne se maintenait que par la violence et la terreur, tel était l'intérêt politique que nous avions à soutenir.

« D'autre part, restaurer l'autorité de l'illustre descendant de saint Pierre, chassé de ses Etats par les démagogues de tous les pays qui s'étaient abattus sur la ville sainte comme sur une proie ; rendre au catholicisme en deuil son auguste chef, à qui la révolution faisait expier dans l'exil les bienfaits qui lui avaient valu le titre de *libérateur de l'Italie*, tel était l'intérêt religieux que la France de Charlemagne et de saint Louis, cette fille aînée de l'Église, avait à faire triompher.

« Les intérêts engagés dans la question romaine ne touchaient pas seulement au bien-être, à la sécurité de la France, ils étaient, sous le rapport politique, communs à toutes les puissances de l'Europe, qui ne pouvaient assister, sans s'émouvoir, au déchaînement des fureurs démagogiques dont Rome était le centre ; ils étaient également communs, sous le rapport religieux, aux puissances catholiques, qui n'auraient pu sans faillir aux traditions de la foi, laisser régner au Vatican les hommes qui avaient établi leur pouvoir sacrilége sur les ruines du trône pontifical.

« La France a eu l'insigne honneur de délivrer Rome de l'anarchie et de rétablir l'autorité du Saint-Père. Nous avons raconté toutes les phases de ce siége savant qui a eu pour résultat de respecter les monuments de la ville éternelle, d'épargner une population innocente des violences du triumvirat et qui ne voyait dans nos soldats que des libérateurs. Pour atteindre ce but dicté par l'humanité et par le culte des traditions, notre généreuse armée a surmonté tous les obstacles, triomphé de tous les dangers; sa persévérance et son intrépidité, l'esprit d'ordre et de modération qui n'ont cessé de l'animer, feront éternellement son honneur devant la postérité. »

De diplomatique et guerrière qu'elle fut devant l'ennemi, la mission de notre armée devint administrative et réparatrice, une fois cet ennemi réduit, dispersé. Le général Oudinot acheva son œuvre en remédiant aux maux causés à Rome par les exorbitances d'un pouvoir qui ne se prenait pas assez au sérieux lui-même pour s'occuper de l'avenir même le plus prochain. Le général Rostolan, qui succéda au général Oudinot, reprit et continua habilement cette œuvre civile, administrative, qu'il transmit ensuite au général Baraguay-d'Hilliers, dont les talents triomphèrent à leur tour de plus d'une difficulté locale.

La mission diplomatique du cardinal du Pont ayant, bientôt après, aplani les derniers obtacles, le vendredi 12 avril 1850, le souverain Pontife put faire son solennel retour dans cette capitale, dont un des grands prestiges consiste en sa présence spirituelle. La France a rendu au chef de l'Eglise son libre arbitre comme souverain temporel; l'illustre Pie IX avait précé-

demment donné trop de gages de son intelligente appréciation des nécessités du temps, pour qu'on puisse suspecter l'usage qu'il fera de la plénitude d'indépendance que la France lui a rendue...

Nous ne saurions clore ce rapide récit de l'expédition romaine, sans mentionner un document du plus grand intérêt pour l'honneur de nos armes, et cela surtout pour effacer toute trace des honteuses calomnies dont le triumvirat essaya de souiller nos soldats, tandis qu'à cet égard c'était au contraire des plus vifs sentiments d'admiration et de reconnaissance dont ils auraient dû être animés. Nous voulons parler de cette prétendue destruction de monuments romains, dont on essaya de faire tant de scandale.

On se rappelle, en effet, les accusations furibondes, les imputations odieuses dont l'armée fut l'objet à ce propos. A entendre leurs insulteurs, nos soldats avaient causé plus de ravages dans la capitale des Césars, à la cité des papes, dans la métropole du catholicisme, que les barbares n'en laissèrent jamais derrière eux après avoir violé la ville sainte.

Ces calomnies avaient été si perfidement répandues par le *Moniteur officiel* de M. Mazzini et par les autres organes de l'insurrection romaine, que, dès le 24 juin, des consuls, c'est-à-dire des magistrats auxquels leurs fonctions commandent tant de respect pour la vérité, les reproduisirent dans une lettre qu'ils adressaient au commandant en chef de l'armée d'Italie.

Dans cette lettre, qui a reçu une publicité européenne, ils accusaient notre armée *d'avoir porté la destruction sur les chefs-d'œuvre des beaux-arts qui ne pourraient jamais être remplacés.*

Cette allégation était mensongère; en effet, dès que notre armée fut entrée à Rome, plusieurs des consuls déclarèrent hautement qu'on avait surpris leur bonne foi et leur signature : retenus dans leurs maisons pendant toute la durée du siége, hors d'état d'apprécier en personne de prétendus désastres, ils avaient eu la faiblesse d'écrire ce qu'on leur avait dicté. L'un d'eux a même avoué que la signature par lui apposée au bas de la lettre collective du 24 juin, lui *avait été arrachée par la terreur sous laquelle on vivait alors et par la crainte que son refus ne compromît la sécurité de ses nationaux.*

Il importait à l'honneur de la France, à la gloire de nos soldats, que le monde sût, au contraire, avec quelle humaine sollicitude, avec quelle habileté les travaux du siége ont été conduits pour assurer tout à la fois le triomphe de nos armes et la conservation des trésors artistiques de Rome; et comme contraste, avec quel cynisme les séides de Mazzini, les bandes de Garibaldi, et la populace aux gages des triumvirs, ont traité les admirables chefs-d'œuvre des grands maîtres, souillé les tombeaux, profané et volé les églises; détruit, incendié, dévasté enfin, ces monuments que le chef de l'armée française avait si scrupuleusement respectés.

M. le général Oudinot a compris cette obligation de la France envers l'Europe et envers l'histoire. A peine notre drapeau flottait-il victorieux au front du Capitole, qu'il donnait mission à un jeune et intelligent diplomate, M. Charles Baudin, fils de l'illustre amiral, de rechercher et de constater

l'exacte étendue des dommages que les opérations du siége avaient pu causer aux monuments anciens et modernes de Rome.

Pendant dix jours, quand les bastions fumaient encore, quand les canons de nos artilleurs et les mousquets de nos soldats étaient à peine refroidis, M. Charles Baudin s'est livré à une première investigation, d'autant plus intéressante et impartiale, qu'il l'effectuait au milieu des plus vives émotions du peuple romain; il ne pouvait, dans une pareille atmosphère, que s'exagérer à lui-même la nature des pertes qu'agrandissait en quelque sorte l'imagination publique. Son rapport, en date du 14 juillet, faisait déjà complétement justice des calomnies déversées sur nos troupes par les passions révolutionnaires. Mais ce n'était pas assez pour le général en chef d'une vérification faite, au nom de la France, par un Français. Aussi, le jour où ce rapport sommaire lui était présenté par M. Charles Baudin, M. le général Oudinot, impatient de donner un démenti solennel aux contempteurs de notre armée, constituait une commission spéciale, où il n'a fait entrer que des hommes, pour la plupart Italiens ou étrangers, et dont la réputation et la loyauté sont européennes. Voici la composition de cette sorte de jury ès-arts

MM. Durantini, professeur de l'Académie de Saint-Luc; de Fabbris, directeur des galeries et musées pontificaux; le commandeur Campana; Kolb, consul général de Wurtemberg; le chevalier Lemoyne, de l'Académie de Saint-Luc; le chevalier Magrini, attaché honoraire de la légation des Pays-Bas; Orioli, archéologue; le commandeur Selvi, professeur à l'Académie de Saint-Luc; le comte Vespignani, architecte; Allaux, directeur de l'Académie de Rome, et le commandeur de Visconti, commissaire des monuments antiques de Rome, auquel a été confiée la rédaction du rapport de cette savante commission.

Ce rapport, dès qu'il fut achevé, fut transmis, par le général Baraguay-d'Hilliers, à M. le ministre des affaires étrangères, qui décida tout d'abord qu'il serait communiqué à l'Académie des beaux-arts de l'Institut national.

C'était à la fois rendre hommage au corps savant le plus illustre de l'Europe et consacrer l'autorité du rapport par une publicité à laquelle il n'y avait rien à opposer. Voici ce qui résulta de ce document officiel, émanant d'hommes si haut placés dans l'art et dans l'estime publique.

Pendant un siége régulier d'un mois, l'armée française, s'inspirant de la pensée de son chef, n'a pas fait éprouver aux monuments de Rome de dommages réellement graves. Rien n'a été détruit qui ne puisse être facilement réparé. A part la tapisserie du Vatican, à part une colonne du temple de la Fortune-Virile et l'aigle d'une corniche du palais Farnèse, les dégâts occasionnés par les projectiles français se réduisent à quelques démolitions de moellons et de charpentes, et à des vitres cassées.

La corniche de Saint-Pierre, sur laquelle M. Ledru-Rollin s'était attendri à la tribune de l'Assemblée nationale, n'a pas été atteinte; le Panthéon,

qu'on avait dit être embrasé, n'a pas reçu un seul boulet. L'exagération des plaintes exprimées dans l'adresse que la municipalité romaine communiqua officiellement à la municipalité parisienne est donc patente : elle écrivait, à propos de la basilique de Saint-Pierre et du Vatican : *L'armée française a couru risque d'abattre le premier temple du monde;* et les 59 *boulets* ou *les milliers de balles que l'on prétendait* avoir été lancés sur ce magnifique temple, sont tellement imaginaires qu'il n'y a eu là que quelques tuiles brisées et un conducteur électrique rompu.

Ces traces sont extérieures : on ne peut pas plus se tromper sur la direction des coups que sur leur portée, et de l'examen le plus minutieux, ce qui est résulté, c'est que le général en chef avait choisi d'avance ses points d'attaque, pour ménager le plus complétement possible ces vieux monuments, éternelle parure de la ville éternelle; c'est que l'artillerie n'a frappé que là où les nécessités absolues, indispensables du siége ordonnaient de frapper; c'est dans le même temps où nos soldats se montrèrent pleins d'un si religieux respect pour les arts, les temples, les souvenirs, que les gens de toutes nations, qui s'intitulaient le peuple de Rome et les défenseurs de la république romaine, pillaient, mutilaient, faisaient sauter, détruisaient par la poudre ou le fer les statues, les tableaux, les villas, les églises, et insultaient aux souvenirs du passé comme ils insultaient à la vraie liberté du présent et à la prospérité de l'avenir.

C'est surtout en se rendant compte des terribles moyens d'action dont nous aurions pu disposer, qu'on apprécie et qu'on admire cette chevaleresque conduite de l'armée française, conduite presque sans exemple dans les fastes militaires; car, depuis Henri IV, on n'avait pas vu des troupes retarder leur triomphe et prolonger leurs fatigues pour protéger la ville qu'ils assiégent.

Veut-on trouver ici quelques termes de comparaison?

Sur l'immense superficie de la ville de Rome, cent cinquante projectiles seulement ont été lancés à dessein par l'artillerie française, au-delà de la ligne de défense, et aucun objet d'art n'a été atteint.

Du côté des Mazziniens, les excès ont été de tous les jours et portés sur tous les points.

Les bandes de Garibaldi ont pris et fondu les vases sacrés des églises; détourné les fidéi-commis en argent et en objets précieux, brisé les portes des sacristies de Saint-Jean-de-Latran; rasé, pour y substituer des sacs-à-terre, le couronnement si pittoresque des murs de Rome, dû à Aurélien; abattu l'étage supérieur de l'amphithéâtre Castrense, qui avait survécu à Alaric, à Odoacre, à Bélisaire et au connétable de Bourbon; ce sont ces bandes, enfin, qui ont saccagé la villa Borghèse, détruit ses casini, abattu ses arbres séculaires; ce sont elles qui ont volé les marbres, brisé les statues, déchiré les tableaux, abîmé les cascades de la villa Pamfili; elles qui ont ravagé la villa Patrizi, la villa Corsini, et qui se proposaient de faire sauter Saint-Pierre. Et quand on se désolait devant leurs chefs qu'elles outrageassent ainsi les arts et l'humanité, ceux-ci répondaient, comme

l'eussent fait des Vandales : *Les ruines de la Rome de* 1849 *seront plus belles que celles de la Rome des Césars.*

Rien ne peut dépeindre l'indignation de nos troupes, lorsqu'elles ont vu comment les bandits qu'elles combattaient avaient abîmé les chefs-d'œuvre qu'elles avaient si religieusement respectés, au prix de longues et de sanglantes fatigues.

L'église de San-Pietro-in-Montorio, convertie en écurie par Garibaldi, offrait un spectacle particulier de désolation. Les vases et les tableaux avaient été dérobés, les autels renversés et déshonorés, des trésors artistiques du plus haut prix lacérés et brisés. A San-Pancrazio, les tombes avaient été littéralement ouvertes, et les bijoux qu'elles renfermaient tous emportés par les pillards mazziniens. Les émotions de nos soldats se traduisirent en cette circonstance avec une spontanéité toute française, et mille inscriptions au charbon, tracées sur ces murs jadis sacrés, attestent aujourd'hui leur indignation contre les auteurs de tant de profanations et de ruines.

Le rapport de la commission instituée par le général en chef Oudinot de Reggio, se termine par un tableau dont les termes résument tout ce que l'on pourrait dire :

L'armée française avait des obstacles infinis à combattre, un immense périmètre d'attaque à développer, et les dégâts éventuels qui peuvent résulter de cette attaque ne se montent qu'à 101,760 écus romains, chiffre dans lequel figurent, bien entendu, les dommages résultant du fait même du siége, c'est-à-dire, brèches de murailles, ponts coupés, et autres nécessités de l'action purement militaire.

Les démagogues assiégés étaient libres de choisir leurs points de retranchement, leurs moyens de défense : les dégâts volontaires, commis par eux, montent cependant à 383,055 écus romains !

Voilà ce que, dans son impartialité, l'histoire doit juger avec une profonde reconnaissance pour l'armée française, et une rigueur inflexible pour ses calomniateurs.

Au reste, la vraie population romaine ne s'associa jamais à ces insultes et à ces injustices. Peu de mois après l'heureuse issue de l'intervention de nos armes, le général Oudinot reçut de la ville de Rome de glorieux témoignages d'estime et de reconnaissance de la part des habitants. Ce fut d'abord une épée d'honneur que le brave général Mollière, un des lieutenants qui avaient le mieux secondé le général en chef dans sa difficile mission, fut chargé de lui remettre, au nom de la population qui avait voté cet hommage précieux; et ensuite une médaille, représentant d'un côté, comme personnification de l'armée française en Italie, les traits de son chef, avec la légende dont voici la traduction :

« Victor Oudinot, général en chef de l'armée française. »

Sur le revers, au milieu d'un couronnement de chêne, on lit en latin :

« Contraint à réduire la ville de vive force,
« Il a pourvu à la sûreté des citoyens,
« Des monuments, des arts, année 1849. »

Cette médaille a été adressée au général au nom de la municipalité de Rome, par M. Bartolomeo Belli, président de l'Académie des inscriptions et des monuments, avec la lettre suivante :

« Monsieur le général en chef,

« Le sénat romain a décrété une médaille destinée à transmettre à la postérité la reconnaissance de la ville éternelle pour l'humanité et les sentiments généreux avec lesquels votre excellence, en combattant pour l'ordre social et la religion, a fait usage de la force et de la victoire. Ce monument est aujourd'hui terminé, il sera placé au Capitole. Nous vous envoyons la matrice, elle doit être placée dans les archives particulières de votre illustre famille, comme un témoignage d'estime et de sympathie des Romains pour un guerrier qu'ils se glorifient de compter au nombre de leurs citoyens. »

Enfin, à l'heure même où l'on écrit ces lignes, un troisième hommage, plus significatif peut-être encore que les premiers, si l'on y cherche la pensée politique des donataires, a été adressé au général en chef de l'armée française libératrice de Rome. A l'époque où nos soldats, procédant au siége de la capitale, s'emparèrent de la villa Pamfili, trois drapeaux tombèrent en notre pouvoir, avec 200 prisonniers et une quantité considérable de munitions de guerre. Le général en chef ayant chargé son premier aide-de-camp, le lieutenant-colonel Espivant, en mission à Paris, d'apporter le principal de ces drapeaux, pour qu'il fût placé aux Invalides, les journaux parisiens dévoués à Mazzini prétendirent que cet emblème n'était autre chose que l'enseigne d'un club romain, foyer démagogique bien connu, le *café Moro*. C'est ainsi que les passions aveugles reconnaissaient le sentiment délicat par lequel le général avait laissé armes, canons et *drapeaux* à l'armée romaine, réduite à merci ! Le gouvernement papal, touché de ces attaques, et, pour protester contre elles, fait hommage au général Oudinot de Reggio du drapeau d'honneur du fort Saint-Ange, étendard dont le tissu de soie porte, brodées en or, les initiales R. R. (*Republica romana*), lesquelles se reproduisent également sur un splendide faisceau, offrant l'aigle romaine au milieu de lauriers, ouvrage ciselé dans le vermeil et l'argent, qui couronne la hampe. Le gouvernement de Rome a semblé, par l'envoi de ce symbole, remettre à l'honorable libérateur de la ville éternelle la république romaine...

Ajoutons, enfin, que les prélats français se sont unis dans la pensée d'ouvrir une imposante souscription, dans le but d'offrir, au nom du catholicisme, une magnifique épée d'honneur (dont *la Gazette de Lyon* décrit le modèle) au vainqueur de l'anarchie romaine, au restaurateur de l'inviolabilité du Pape.

Et, pour finir ces récits, nous dirons, qu'en ce qui touche cette dernière page d'une histoire militaire dont la rédaction n'a besoin que d'être vraie pour être glorieuse, quelques mots peuvent tout résumer sur cette nouvelle campagne de notre armée : intrépidité, persévérance, esprit d'ordre, modération, humanité.

Le siége de Rome était le fait par lequel nous avions déclaré, dans notre programme, devoir terminer cette histoire.

Dans celles de ces pages qui sont le plus particulièrement consacrées à raconter, au point de vue des faits, la révolution de Février 1848, nous nous sommes attaché à ne laisser à l'écart ni une pièce, ni un acte de nature ou de valeur à donner au lecteur les éléments d'une juste appréciation des événements que nous déroulions sous ses yeux.

A côté de l'attaque, nous avons placé la défense.

Après le document pour, se trouve le document contre.

Lorsque le simple énoncé des faits nous semblait porter en soi l'accusation, si les circonstances au milieu desquelles le fait s'est produit sont atténuantes de sa portée, nous avons exposé ces circonstances.

Tant que nous avons pu, nous avons tenu compte de leurs intentions aux hommes.

Nous avons respecté les convictions, quelles qu'elles fussent;

Déploré les erreurs;

Flétri la mauvaise foi, l'apostasie, les palinodies;

Honoré le courage partout.

Quant à l'histoire de l'armée française, est-elle réservée à voir bientôt s'augmenter ses annales? Nous n'osons pas précisément dire que nous l'espérons, mais nous le croyons. Nos frontières, que l'étranger les attaque, ou que nos soldats les franchissent pour aller de nouveau parcourir les champs immortels des combats que ces volumes ont décrits, verront encore de grandes choses!

La France a toujours été, et sera toujours une nation guerrière, un camp, si l'on peut dire, l'Angleterre, de son côté, étant un vaisseau. En effet, l'*Histoire de l'Armée* est forcément, pendant plusieurs siècles, l'histoire même de la nation se constituant pour les combats. Répétons-le : avant les sociétés modernes, toutes récemment constituées, il n'y avait que des camps; notre histoire est donc, pendant longtemps, une grande bataille, dont le but était la constitution territoriale. Nos souverains d'alors avaient l'épée pour sceptre, et, pour sujets, des soldats. La guerre permanente a ensanglanté les premiers siècles de notre histoire, mais la guerre contre l'ennemi du dehors, et non ces funestes guerres civiles dont les querelles religieuses, au moyen-âge, et plus récemment, hier encore! Les tentatives de révolutions sociales ont attristé nos annales, en mêlant le deuil à la victoire des partis. Ainsi, en écrivant ici l'*Histoire de l'Armée*, on a écrit, pour plusieurs siècles, l'*Histoire de France*, et on y est plus particulièrement revenu avec les pages qui, remplissant en partie ce quatrième volume, traitent de nos plus récentes commotions. Dieu permettra-t-il que nous n'ayons rien à ajouter jamais à celles-ci? Qui oserait le dire?

Des impatiences ardentes éclatent des cerveaux, et jaillissent sur le monde matériel; — l'esprit de justice et de prudence des uns... comme la modération dans les exigences des autres... laisseront-ils aux seules voies de la dis-

cussion le soin d'éclairer le chaos, et d'accomplir progrès et réformes? Nous n'osons l'espérer! Quoi qu'il en soit, c'est à l'histoire de l'armée, proprement dite, que nous serons toujours heureux de revenir, si la guerre extérieure éclate autour de notre cher pays. Cette histoire-là porte en soi sa consolation, même au milieu des revers, qui n'ont jamais été pour nous que l'oppression brutale du nombre.

Nos jeunes générations militaires ont prouvé, et particulièrement depuis vingt ans, en Afrique, que si chez nous les gouvernements changent, le courage est immuable; c'est un legs imprescriptible. Il se transmet des pères qui furent illustres, aux fils qui le seront!

Viennent donc les événements! et si le soldat reprend son arme, nous reprendrons notre plume, certain à l'avance de n'avoir que des faits glorieux à ajouter à la plus brillante des histoires militaires européennes!

FIN DU QUATRIÈME ET DERNIER VOLUME.

Paris. — Imprimerie de Pommeret et Moreau, quai des Grands-Augustins, 17.

TABLEAUX

PRÉSENTANT L'ORGANISATION DES ARMÉES FRANÇAISES ET LE RÉSUMÉ DES CAMPAGNES DE CHAQUE CORPS DE TROUPES

DANS LES DIVERSES GUERRES OU LA FRANCE SE TROUVA ENGAGÉE.

TROISIÈME PARTIE.

ORGANISATION DES DEMI-BRIGADES.

DEUXIÈME FORMATION.

Un arrêté du Directoire exécutif du 18 nivôse an IV (8 janvier 1796) réduisit à 100 les demi-brigades d'infanterie de ligne et à 30 celles d'infanterie légère. Un second arrêté du 29 du même mois (18 janvier) porte à 110 le chiffre des premières. Conformément à ces deux dispositions, les nouvelles demi-brigades tirèrent au sort le numéro qu'elles devaient prendre entre elles. Cette opération terminée, ces corps furent classés dans l'ordre suivant. Nous y ajoutons les demi-brigades de première formation, les bataillons des anciens régiments et ceux de volontaires, non amalgamés, qui ont coopéré à leur organisation définitive; enfin les campagnes et les faits d'armes qui les ont immortalisés pendant les guerres de la République et du consulat, de 1796 à 1803.

INFANTERIE DE LIGNE.

1re DEMI-BRIGADE, formée le 24 pluviôse an IV (13 février 1796), de la 131e de première formation. — Campagnes : an VI à l'armée du Nord et de Batavie; an VII aux armées de Batavie, de Mayence et du Danube; ans VIII et IX aux armées du Rhin et d'Italie.

2e DEMI-BRIGADE, formée le 28 pluviôse an IV (17 février 1796), de l'ancienne 94e, du 5e bataillon de volontaires de l'Yonne, et d'une partie du bataillon de Marat ou des Amis de l'honneur français (Maine-et-Loire). — Campagnes : an VI aux armées de Sambre et Meuse, d'Allemagne et de Mayence; an VII aux armées de Mayence et du Danube; ans VIII et IX aux armées du Rhin et d'Italie. — Faits d'armes : Combat devant Zurich, contre les Russes commandés par Korsakoff, le 3 vendémiaire an VIII (25 septembre 1799); attaque et prise de Zurich (28 septembre 1799). Deux bataillons de cette demi-brigade se signalent dans cet engagement.

3e DEMI-BRIGADE, formée le 30 pluviôse an IV (19 février 1796), des 91e et 127e de première formation. — Campagnes : ans IV et V à l'armée du Rhin et Moselle; ans VI et VII aux armées d'Allemagne, d'Helvétie et d'Italie; ans VIII et IX à l'armée d'Italie.

4e DEMI-BRIGADE, formée le 22 ventôse an IV (12 mars 1796), des 91e, 127e, 39e, 130e, 145e, 147e, 14e provisoire, des 1re et 2e demi-brigades de l'Aude, et du 2e bataillon de la 55e. — Campagnes : ans IV et V à l'armée d'Italie; an VI aux armées d'Italie et de l'Ouest; an VII aux armées de l'Ouest et d'Angleterre; ans VIII et IX à l'armée de

Batavie. — Faits d'armes : Cette demi-brigade s'est fait remarquer à l'affaire des retranchements de Céva le 16 avril 1796, au passage du pont de Lodi le 10 mai 1796, aux combats de Lonado et à la bataille de Castiglione les 31 juillet et 3 août 1796, à l'affaire de Primolano et aux batailles de Bassano et de Saint-Georges (7, 8 et 15 septembre 1796), au combat de Caldiero (12 novembre 1796), au passage du Tagliamento, aux batailles d'Enghen et de Biberach les 15 mars 1797, 3 et 9 mai 1800. Au combat de Bassano, la 4e demi-brigade gravit des rochers escarpés et coupa la retraite à 2,000 Autrichiens, qui furent faits prisonniers. A la bataille d'Enghen, enveloppée par la cavalerie ennemie, elle s'ouvrit un passage à la baïonnette.

5e Demi-brigade, formée le 1er ventôse an iv (20 février 1796), des anciennes 146e et 193e et du 1er bataillon de la 11e légère de deuxième formation. — Campagnes : ans iv, v et vi à l'armée d'Italie ; an vii aux armées d'Italie et de Naples; ans viii et ix aux armées d'Italie et de l'intérieur. — Faits d'armes : S'est signalée à la bataille de Castiglione, le 3 août 1796.

6e Demi-brigade, formée le 27 thermidor an iv (14 août 1796), des anciennes 6e et 196e, des 3e, 7e et 10e bataillons de volontaires de Paris (deuxième formation), du 4e (*bis*), de la Sarthe et du bataillon de Chartres (Eure-et-Loir). — Campagnes : an iv à l'armée de l'Ouest ; ans v et vi à l'armée d'Italie; an vii aux armées d'Italie et du Danube ; ans viii et ix à l'armée de l'intérieur. — Cette demi-brigade a assisté au combat de Brony, le 8 juin 1800.

7e Demi-brigade, formée le 15 fructidor an iv (22 avril 1796), de l'ancienne 128e, du 1er bataillon du 83e et du 2e du 49e régiment, des 3e et 7e (*bis*) de Paris, du 7e de l'Yonne et du 16e des fédérés. — Campagnes : an iv à l'armée de l'Ouest ; ans v et vi dans la 17e division militaire ; ans vii, viii et ix aux armées de l'Ouest, du Danube et du Rhin. — Elle donna des preuves de valeur au combat de de l'Iller, le 4 juin 1800.— Cette demi-brigade a fait partie de l'expédition de Saint-Domingue, en brumaire an xi (novembre 1802). Elle fut faite prisonnière de guerre le 9 frimaire an xii (1er décembre 1803), lors de l'évacuation du cap, et réorganisée à trois bataillons à Saint-Domingue, pour y rester à la disposition du ministère de la marine. (Voir le 68e régiment, enrégimentement de l'an xii.)

8e Demi-brigade, formée le 30 pluviôse an iv (19 février 1796), de l'ancienne 3e, des 1er, 3e et 5e bataillons de volontaires du district de Lille (Nord). — Campagnes : an iv à l'armée du Nord; an v et vi aux armées du Nord et de Batavie ; an vii, viii et ix aux armées de Batavie, de Mayence, du Danube et du Rhin. — Faits d'armes : Cette demi-brigade se signala au combat de l'Iller, le 4 juin 1800. (*Nota.* Un détachement de ce corps a été incorporé dans le bataillon de chasseurs de la Guyane, qui était aux colonies.)

9e Demi-brigade, formée le 11 germinal an iv (21 mars 1796), de l'ancienne 2e, des 1er et 3e bataillons de la 161e. — Campagnes : ans iv et v aux armées de Sambre et Meuse et d'Italie; an vi à l'armée d'Italie. — Embarquée à Toulon le 16 floréal an vi (5 mai 1798) pour l'expédition d'Égypte, a fait les campagnes des ans vii et viii à l'armée d'Orient : elle faisait partie de l'expédition de Syrie en l'an vii. Rentrée en France en l'an ix.

10e Demi-brigade, formée le 30 pluviôse an iv (19 février 1796), des anciennes 53e et 159e, du 4e bataillon de volontaires de la formation d'Orléans, du 1er des Vengeurs (Vendée), du 2e de l'Ain et du 6e du Calvados. — Campagnes : ans iv et v à l'armée de Rhin et Moselle ; an vi aux armées d'Allemagne et de l'Ouest ; an vii aux armées de l'Ouest et d'Italie ; ans viii et ix à l'armée d'Italie. — Faits d'armes : S'est distinguée à la bataille de Rastadt, aux combats d'Heyndenheim et de Freysing, et à la défense du fort de Kehl, les 5 juillet, 11 août, 2 septembre et 22 novembre 1796 ; aux affaires sur les hauteurs de Savone, des 6 et 13 avril 1800. — Cette demi-brigade contribua à chasser l'ennemi de Nice et à le forcer d'évacuer le département des Alpes-Maritimes.

11e Demi-brigade, formée le 1er vendémiaire an v (22 septembre 1796), des anciens 20e, 103e, 4e et 15e provisoires et du 2e bataillon de la 7e provisoire. — Campagnes : ans iv, v et vi à l'armée d'Italie ; an vii aux armées d'Italie, de Rome et de Naples ; ans viii et ix à l'armée d'Italie. — Faits d'armes : Elle se signala aux batailles de Lonado et de Saint-Georges, les 3 août et 15 septembre 1796. Cette demi-brigade contribua à chasser l'ennemi des retranchements qu'il avait établis à la tête du pont du Var le

24 mai 1800. Dans le fort de cet engagement, 15 hommes de corps, commandés par le capitaine Gobert, s'emparent d'une redoute défendue par 4 pièces de canon et 40 grenadiers.

12e Demi-brigade, formée le 20 ventôse an iv (10 août 1796), de l'ancienne 60e, du 3e bataillon de la 170e et du 3e bataillon de la 11e légère de la 2e formation. — Campagnes : ans iv, v et vi à l'armée d'Italie; an vii aux armées d'Italie, de Rome et de Naples; ans viii et ix aux armées d'Italie, de l'intérieur et de réserve.

13e Demi-brigade, formée le 1er frimaire an v (21 novembre 1796), de l'ancienne 49e, des 1er et 2e bataillons du 106e régiment, des 1er et 2e du 29e (Dauphin), du 1er bataillon de volontaires fédérés, du 6e de Rhône et Loire (grenadiers), du 2e de la formation d'Orléans et du 19e des réserves. — Campagnes : an iv à l'armée de Sambre et Meuse; an v aux armées de l'Ouest et d'Italie; an vi aux armées d'Italie et d'Orient; ans vii et viii à l'armée d'Orient. — Cette demi-brigade fit partie de l'expédition de Syrie et se signala à la bataille d'Aboukir le 25 juillet 1799.

14e Demi-brigade, formée le 16 germinal an iv (5 avril 1796), de l'ancienne 29e et de la demi-brigade de la Seine-Inférieure. — Campagnes : ans iv, v, vi et vii à l'armée d'Italie; ans viii et ix aux armées d'Italie, de l'intérieur et à la deuxième armée de réserve. — Faits d'armes : Se fit remarquer à la bataille de Rivoli, les 14 et 15 janvier 1797, au passage de l'Alb le 29 avril 1800 et à la bataille d'Enghen le 3 mai suivant.

15e Demi-brigade, formée le 30 pluviôse an iv (19 février 1796), de l'ancienne 68e. — Campagnes : ans iv et v à l'armée du Nord; an vi aux armées du Nord, d'Allemagne et de Mayence; an vii à l'armée de Batavie; ans viii et ix aux armées de Batavie et du Rhin. — Faits d'armes : Cette demi-brigade se signala à la bataille d'Enghen, le 3 mai 1800, où elle fit des prodiges de valeur.

16e Demi-brigade, formée le 1er ventôse an iv (20 février 1796), de l'ancienne 110e, des 2e et 3e bataillons de la demi-brigade de l'Yonne. — Campagnes : ans iv et v à l'armée de Sambre et Meuse; an vi aux armées de Sambre et Meuse, d'Allemagne et de l'Ouest; an vii aux armées de l'Ouest, du Danube et du Rhin ; ans viii et ix à l'armée du Rhin. — Faits d'armes : S'est trouvée à l'affaire d'Ebermenthal, le 7 août 1796.

17e Demi-brigade, formée le 22 pluviôse an iv (1er février 1796), des anciennes 33e et 178e, et de la demi-brigade d'Eure et Landes. — Campagnes : ans iv et v à l'armée de Rhin et Moselle; an vi aux armées d'Allemagne, du Rhin, de l'Ouest et de Mayence; an vii aux armées d'Helvétie, d'Italie, de Rome et de Naples; ans viii et ix aux armées d'Italie et de Batavie. — Faits d'armes : Cette demi-brigade donna les plus brillantes preuves de valeur aux combats de Guldelfingen et de Ravensbourg, les 8 août et 30 septembre 1796, au second passage du Rhin à Diersheim, le 20 avril 1797, et aux affaires qui eurent lieu sur les hauteurs du Savone du 5 au 12 août 1798.

18e Demi-brigade, formée le 15 prairial an iv (4 février 1796), du 2e bataillon de l'ancienne 45e, des anciennes 69e, 211e, 5e et 6e provisoires, du 1er bataillon de grenadiers volontaires de Paris et du 3e des Côtes-du-Nord. — Campagnes : ans iv et v à l'armée d'Italie; an vi aux armées d'Italie et d'Orient; an vii à l'armée d'Orient; an viii à l'armée d'Orient et au deuxième corps de réserve. — Faits d'armes : La 18e demi-brigade se distingua au combat de Saint-Georges, à la bataille de Lonado, au combat de Salo, à l'affaire des retranchements de Peschiera et aux batailles de Roveredo et de Saint-Georges, le 4 juin, le 29 juillet, les 31 juillet et 3 août, les 8 août, 4 et 15 septembre 1796, à la bataille de Rivoli et au combat de Freisack, les 4 janvier et 2 avril 1797. — Les 1er et 2e bataillons faisaient partie de l'expédition de Syrie : ils se signalèrent à la bataille du Mont-Thabor et à celle d'Aboukir, les 16 avril et 25 juillet 1799.

19e Demi-brigade, formée le 18 nivôse an iv (8 janvier 1796), des 1er et 2e bataillons des anciennes 45e et 180e. — Campagnes : ans iv et v à l'armée d'Italie; an vi en Corse et à l'armée d'Orient (1); an viii à l'armée d'Orient et au deuxième corps de l'armée de réserve.

20e Demi-brigade, formée le 1er brumaire an v (22 octobre 1796), du 1er bataillon de la 176e, de l'ancienne 179e, du 1er bataillon du 60e régiment (Royal-Marine), du 11e batail-

(1) Cette demi-brigade resta à Malte après la prise de cette île et ne rejoignit l'armée d'Orient qu'au commencement de l'an viii.

lon de volontaires de la Haute-Saône, du 2e de Valenciennes (Nord), du 15e dés fédérés et du 11e du Bas-Rhin. — Campagnes : an VIII à l'armée du Rhin. (Cette demi-brigade resta stationnaire, de l'an IV à l'an VII, dans la 17e division militaire.) Elle contribua, le 11 juin 1800, à la défense du pont du Var.

21e DEMI-BRIGADE, formée le 14 fructidor an IV (31 août 1796), des anciennes 38e et 150e, d'une partie des 108e, 139e et 169e. — Campagnes : ans IV et V à l'armée du Nord ; an VII à l'armée d'Italie ; an VIII aux armées de l'intérieur et de Batavie.

22e DEMI-BRIGADE, formée le 18 nivôse an IV (8 janvier 1796), de l'ancienne 44e. — Campagnes : ans IV et V à l'armée du Nord ; an VI aux armées du Nord, d'Allemagne et de Batavie ; an VIII aux armées de l'intérieur, de réserve et d'Italie. — Faits d'armes : Le 1er bataillon se distingua à la bataille d'Alkmaer, le 2 octobre 1799, et à celle de Kastricum, le 6 du même mois. Au combat de Chiusella (26 mai 1800), cette demi-brigade soutint, à la baïonnette, trois charges consécutives de 4,000 hommes de cavalerie. Elle donna de nouvelles preuves de valeur aux batailles de Brony et de Marengo, les 8 et 14 juin 1800.

23e DEMI-BRIGADE, formée le 23 pluviôse an IV (12 février 1796), de l'ancienne 27e, du 1er bataillon de la 175e et du 3e de la 176e. — Campagnes : ans IV et V à l'armée de Sambre et Meuse ; ans VI et VII aux armées d'Allemagne, de Mayence, d'Helvétie et du Danube ; an VIII à l'armée du Rhin. — Faits d'armes : Un bataillon de ce régiment se signala par des prodiges de valeur à la bataille d'Enghen, le 3 mai 1800.

24e DEMI-BRIGADE, formée le 28 pluviôse an IV (17 février 1796), des anciens 5e et 206e. — Campagnes : an IV à l'armée de Rhin et Moselle ; an V aux armées de Rhin et Moselle et des Alpes ; de l'an VI à l'an VIII à l'armée d'Italie ; an IX aux armées d'Italie et d'Espagne. — Faits d'armes : Elle se fit remarquer au second passage du Rhin à Diersheim, le 20 avril 1797.

25e DEMI-BRIGADE, formée le 10 ventôse an IV (29 février 1796), des anciennes 84e, 101e et 1re provisoire. — Campagnes : ans IV et V à l'armée d'Italie ; an VI aux armées d'Italie et d'Orient ; an VII à l'armée d'Orient ; an VIII aux armées d'Orient et de réserve. — Faits d'armes : Cette demi-brigade a pris une part glorieuse à la bataille de Roveredo, à l'affaire de Lavis et à celle du pont de Carpenetto, les 4, 5 et 8 septembre 1796, au combat de Tarvis, le 22 mars 1797, à la bataille du Mont-Thabor et au siége de Saint-Jean-d'Acre (Syrie), les 16 avril et 10 mai 1799, et à la bataille de la Brenta, le 11 janvier 1801.

26e DEMI-BRIGADE, formée le 21 ventôse an IV (11 mars 1796), de l'ancienne 16e et du 1er bataillon de la 170e. — Campagnes : de l'an IV à l'an VI à l'armée des Alpes ; an VII aux armées des Alpes et d'Italie ; ans VIII et IX à l'armée d'Italie.

27e DEMI-BRIGADE, formée le 26 vendémiaire an V (17 octobre 1796), de l'ancienne 40e, de la demi-brigade de l'Allier, du 1er bataillon du 8e régiment (Australie), du 3e bataillon de volontaires de l'Allier, du 1er de la Gironde et du 4e d'Indre-et-Loire. — Campagnes : ans V et VI à l'armée de l'Ouest ; an VII aux armées de l'Ouest, de Mayence, du Danube et du Rhin ; ans VIII et IX à l'armée du Rhin. — Faits d'armes : Elle assista au combat de l'Iller, le 5 juin 1800.

28e DEMI-BRIGADE, formée le 19 vendémiaire an V (10 octobre 1796), de l'ancienne 183e, du 1er bataillon du 6e régiment (Armagnac), du 4e bataillon de volontaires de Lot-et-Garonne, des 6e et 9e des réserves, du 1er de la Manche et du 4e de la Meuse. — Campagnes : Elle resta stationnaire dans la 17e division militaire de l'an V à l'an VII ; ans VIII et IX aux armées du Rhin et d'Italie. — Faits d'armes : Passage du Pô, le 6 juin 1800 ; batailles de Brony et de Marengo, les 8 et 14 du même mois.

29e DEMI-BRIGADE, formée le 10 ventôse an IV (29 février 1796), de l'ancienne 164e. — Campagnes : an IV à l'armée du Nord ; an V aux armées du Nord et de Sambre et Meuse ; an VI, dans la 25e division militaire ; an VII à l'armée du Rhin ; ans VIII et IX aux armées du Rhin et d'Italie. — Faits d'armes : Se distingua à la bataille de la Favorite, près Mantoue, le 16 janvier 1797.

30e DEMI-BRIGADE, formée le 30 pluviôse an IV (19 février 1796), de l'ancienne 72e et du 3e bataillon de la 175e. — Campagnes : an IV à l'armée de Sambre et Meuse ; an V aux armées de Sambre et Meuse et d'Italie ; an VI à l'armée d'Italie ; an VII aux armées d'Italie, de Rome et de Naples ; ans VIII et IX aux armées d'Italie et de réserve. — Faits d'armes : Cette demi-brigade se fit remarquer à la prise de Modène et à la ba-

taille de la Trebia, les 12 et 19 juin 1799. Elle contribua, l'année suivante, à chasser l'ennemi de Nice et à lui faire évacuer le département des Alpes-Maritimes.

31e Demi-brigade, formée le 28 pluviôse an iv (17 février 1796), de l'ancienne 1re, du 2e bataillon de la 4e et de la 109e. — Campagnes : ans iv et v à l'armée du Rhin ; an vi aux armées d'Allemagne, d'Helvétie et d'Italie; ans vii, viii et ix à l'armée d'Italie. — Faits d'armes : Le 22 juin 1796, cette demi-brigade effectua, l'une des premières, le passage du Rhin et s'empara des retranchements de Kehl. Elle se fit remarquer à bataille de Deerlach, le 10 juillet 1796, au passage du Lech et à l'attaque de Freising, le 24 août suivant, et au second passage du Rhin, le 20 avril 1797.

32e Demi-brigade, formée le 25 ventôse an iv (15 mars 1796), des anciennes 21e, 118e, 129e et de trois compagnies de grenadiers de la 80e. — Campagnes : ans iv et v à l'armée d'Italie ; an vi aux armées d'Italie et d'Orient ; an vii à l'armée d'Orient ; ans viii et ix aux armées d'Orient et de réserve. — Faits d'armes : Cette demi-brigade, qui se couvrit de gloire pendant les guerres d'Italie et d'Orient, mérita le surnom de Brave, aux affaires dont nous donnons ci-après la nomenclature : Combat de Dégo, prise des redoutes de Montélésimo, bataille de Lodi, combat et prise de Peschiera, combat de Salb et bataille de Lonado, les 15 et 17 avril, 10 et 30 mai, 29 et 31 juillet 1796 ; bataille de Roveredo et de Saint-Georges, les 4 et 15 septembre 1796 ; bataille d'Arcole, les 15, 16 et 17 novembre 1796 ; batailles de Rivoli et de la Favorite, combat de Gradisca et passage de l'Isonzo, les 14 et 16 janvier et 19 mars 1797. A l'affaire de Fribourg (2 mars 1798) la 32e demi-brigade s'empara des retranchements et de 50 pièces de canon. Batailles du Mont-Thabor et d'Aboukir, les 16 avril et 25 juillet 1799.

33e Demi-brigade, formée le 18 nivôse an iv (8 janvier 1796), des anciennes 10e et 90e, du 1er bataillon du 110e régiment, du 5e de volontaires de la Sarthe et du 2e bataillon de la 11e demi-brigade légère de deuxième formation. — Campagnes : an iv à l'armée de l'Ouest ; ans v, vi et vii à l'armée d'Italie ; an viii aux armées d'Italie et de l'intérieur. — Faits d'armes : La 33e se distingua à la bataille de Rivoli, les 14 et 16 janvier 1797, aux affaires qui eurent lieu sur les hauteurs en avant de Nice, les 6 et 7 mai 1800, où furent tués 1,400 grenadiers ennemis. Elle contribua, le 29 du même mois, à chasser l'ennemi de Nice et à le forcer d'évacuer le département des Alpes-Maritimes.

34e Demi-brigade, formée le 1er ventôse an v (19 février 1797), des anciennes 85e et 148e, des 1er et 2e bataillons du 67e régiment (Languedoc), du 3e bataillon de volontaires de Seine-et-Oise, du 3e d'Arras (Pas-de-Calais), et du 2e de Paris, troisième formation. — Campagnes : an v aux armées de l'Ouest et des Alpes ; ans vii et viii à l'armée d'Italie. — Faits d'armes : Elle prit part à l'affaire de Saint-Jacques (Ligurie), le 20 avril 1800, aux engagements qui eurent lieu sur les hauteurs de Nice, les 6 et 7 mai de la même année, coopéra, avec le 33e, le 28 de ce mois, à chasser l'ennemi des retranchements qu'il avait établis à la tête du pont du Var, et contribua, le lendemain, à repousser les Autrichiens de Nice et à leur faire évacuer le département des Alpes-Maritimes.

35e Demi-brigade. Elle reçut un commencement d'organisation à la fin de l'an vi (septembre 1798) et ne fut définitivement formée que le 1er vendémiaire an viii (23 septembre 1799). Elle a été composée de l'ancienne 114e, des 1er et 2e bataillons de la demi-brigade de Lot et Landes, du 2e bataillon de la deuxième provisoire et de la 29e demi-brigade légère. — Campagnes : ans vii et viii aux armées d'Italie et de l'intérieur ; an ix au corps d'observation du Midi et à l'armée d'Italie.

36e Demi-brigade, formée le 1er ventôse an iv (20 février 1796), de l'ancienne 163e, du 5e bataillon de volontaires du Pas-de-Calais, du 4e du Morbihan, de la compagnie de grenadiers du 1er bataillon de la Moselle. — Campagnes : an iv à l'armée du Nord ; an v aux armées du Nord et de Sambre et Meuse ; an vi aux armées d'Allemagne et de Mayence ; an vii aux armées de Mayence, d'Helvétie et du Danube ; an viii et ix à l'armée du Rhin. — Faits d'armes : Elle se distingua au passage de la Limath et au combat d'Uzenach (Helvétie), le 25 septembre 1799.

37e Demi-brigade, formée le 29 pluviôse an iv (18 février 1796), de l'ancienne 111e, des 1er et 2e bataillons de la 173e. — Campagnes : an iv et v à l'armée de Sambre et Meuse ; an vi aux armées d'Allemagne et de Mayence ; an vii aux armées d'Helvétie et du

Danube; an VIII et IX à l'armée du Rhin. — Faits d'armes : Le 25 septembre 1799 quatre compagnies de cette demi-brigade coopérèrent à forcer le passage de la Limath; le même jour ce corps se faisait remarquer à la bataille de Zurich, et le 30 du même mois à l'attaque et à la prise de cette ville. Elle prit part au combat de Dissenhoffen les 7 et 8 octobre suivant, où l'armée russe commandée par Korsakoff fut mise en pleine déroute; assista au passage du Rhin et à la bataille d'Hochstedt, le 22 juin 1800, et à la bataille de Neubourg, le 28 du même mois.

38e DEMI-BRIGADE, formée le 1er germinal an IV (21 mars 1796), des anciennes 42e et 200e. — Campagnes : ans IV et V à l'armée de Rhin et Moselle; an VII aux armées d'Helvétie et du Danube; ans VIII et IX à l'armée du Rhin.

39e DEMI-BRIGADE, formée le 22 vendémiaire an IV (14 octobre 1795), des anciennes 46e et 121e, du 4e bataillon de volontaires des Basses-Alpes et du 10e de l'Ain. Elle ne fut définitivement organisée que le 10 ventôse an IV (29 février 1796). — Campagnes : de l'an IV à l'an VI à l'armée d'Italie; an VII aux armées d'Italie et de Naples; ans VIII et IX aux armées d'Italie et de l'intérieur. — Faits d'armes : Elle se distingua aux combats de Cagliano et de Levico, les 30 janvier et 1er mars 1797.

40e DEMI-BRIGADE, formée le 13 fructidor an IV (30 août 1796), des anciennes 28e et 184e, du 2e bataillon de volontaires de l'Eure, du 3e de Rouen (Seine-Inférieure) et du dépôt du 2e bataillon du 15 régiment (Béarn). — Campagnes : an IV à l'armée des Alpes; an V aux armées des Alpes et d'Italie; an VI aux armées d'Italie et de l'Ouest; an VII à l'armée de l'Ouest; ans VIII et IX aux armées de Batavie, de réserve et d'Italie. — Faits d'armes : Elle se fit remarquer à la bataille d'Arcole le 17 novembre 1796. Au combat de Chiusella, le 26 mai 1800, cette demi-brigade reçut à la baïonnette trois charges consécutives de 4,000 hommes de cavalerie autrichienne. Elle donna de nouvelles preuves de valeur au passage du Pô, au combat de Brony, à la bataille de Marengo et au passage du Mincio, les 6, 8 et 14 juin et 25 décembre 1800.

41e DEMI-BRIGADE, formée le 1er ventôse an V (19 février 1797), du 4e bataillon de la légion de police, du 7e bataillon de volontaires fédérés, du 1er de la Charente-Inférieure, du 2e du Gard, du 3e du Morbihan, du 4e de l'Aisne et du 7e de Paris dit *du Théâtre-Français*. — Campagnes : ans VIII et IX à l'armée d'Italie. Cette demi-brigade fut employée au blocus de Gênes en mai et juin 1800.

42e DEMI-BRIGADE, formée le 1er ventôse an IV (20 février 1796), de l'ancienne 31e. — Campagnes : ans IV et V à l'armée du Nord; an VI aux armées d'Allemagne et de Batavie; an VII à l'armée de Batavie; ans VIII et IX aux armées de Batavie et du Rhin. — Faits d'armes : Elle se signala à l'attaque de Lypp, aux batailles de Berghen, d'Alkmaer et de Kastricum les 10 et 19 septembre, 2 et 6 octobre 1799.

43e DEMI-BRIGADE, formée le 1er ventôse an IV (20 février 1796), de l'ancienne 34e et du 3e bataillon de la 149e. — Campagnes : ans IV et V à l'armée de Sambre et Meuse; an VI aux armées d'Italie et de l'Ouest; an VII aux armées de l'Ouest et du Rhin; ans VIII et IX aux armées du Rhin, de réserve et d'Italie. — Faits d'armes : Prise de Fribourg le 10 juillet 1796; attaque et prise des retranchements de la Chiusa le 24 mars 1797; combat de Brony et bataille de Marengo, les 9 avril et 14 juin 1800.

44e DEMI-BRIGADE, formée le 28 pluviôse an IV (17 février 1796), des anciennes 92e et 186e, et du 2e bataillon du 44e régiment (Orléans). — Campagnes : ans IV et V à l'armée de Rhin et Moselle; an VI aux armées d'Allemagne et de Mayence; an VII aux armées d'Helvétie et du Danube; ans VIII et IX aux armées du Rhin et d'Italie. — Faits d'armes : Bataille de Marengo, le 14 juin 1800.

45e DEMI-BRIGADE, formée le 1er germinal an IV (21 mars 1796), des anciennes 100e et 165e et du bataillon de volontaires de Monferme (Basses-Alpes). — Campagnes : de l'an IV à l'an VII à l'armée d'Italie; ans VIII et IX aux armées d'Italie, de l'intérieur et de réserve. — Faits d'armes : Cette demi-brigade se distingua à l'attaque du poste de Saorgio le 29 avril 1794, à la prise du camp de Fourches et du col de Tende; au combat de Loano, les 23 et 24 novembre 1795 et dans toutes les affaires auxquelles elle prit part, notamment au combat de Sospello et à la prise du camp de Rauss.

46e DEMI-BRIGADE (1), formée le 1er brumaire an V (22 octobre 1796), de la 2e légion des Francs,

(1) Il y a eu deux demi-brigades portant ce numéro. La 1re formée au commencement de 1796 des anciennes 17e et 107e, du 2e bataillon du 9e régiment (Normandie) des 1er et 2e bataillons du 39e régiment (Isle-de-France). Elle fut incorporée dans l'artillerie de la marine, à Brest, et cessa de faire partie des troupes de terre. Elle avait fait la campagne de l'an IV à l'armée de l'Ouest.

composée de détachements de 20 hommes tirés de chacun des corps employés dans les divisions de l'Ouest. — Campagnes : an v aux armées de l'Ouest et de Rhin et Moselle; an vi à l'armée d'Allemagne; an vii à l'armée du Danube; ans viii et ix à l'armée du Rhin. — Faits d'armes : Cette demi-brigade se fit remarquer à la bataille de Neubourg le 14 septembre 1796. Trois compagnies de ce corps, faisant partie de la garnison de Bruges, firent mettre bas les armes, le 20 mai 1798, à 1,500 Anglais débarqués près d'Ostende. La 46e se signala à la prise de Zurich, le 7 octobre 1799; aux batailles d'Enghen et de Moeskirck, les 3 et 5 mai 1800; au passage du Danube et à la bataille d'Hochstedt, le 22 juin suivant; à l'affaire d'Obershausen et à la bataille de Hohenlinden, les 27 juin et 3 décembre même année.

47e DEMI-BRIGADE, formée le 1er ventôse an vi (19 février 1798), du 1er bataillon du 92e régiment (Walsh), du 2e bataillon de volontaires de l'Orne et du 6e de Paris, dit de *Bon-Conseil*. — Campagnes : an v (pour les deux bataillons du 92e) à l'armée de l'Ouest; ans vi et vii aux armées de l'Ouest et du Danube; ans viii et ix aux armées d'Italie et de l'intérieur.

48e DEMI-BRIGADE, formée le 10 ventôse an iv (29 février 1796), de l'ancienne 48e, du 2e bataillon de volontaires du Nord et du 2e des Ardennes. — Campagnes : ans iv et v à l'armée du Nord; an vi aux armées d'Allemagne, de Mayence et de Batavie; an vii à l'armée de Batavie; ans viii et ix aux armées de Batavie et du Rhin. — Faits d'armes : Batailles de Berghen, d'Alkmaer et de Kastricum, les 19 septembre, 2 et 6 octobre 1799.

49e DEMI-BRIGADE, formée le 7 ventôse an iv (26 février 1796), des anciennes 93e et 174e. — Campagnes : ans iv et v à l'armée de Sambre et Meuse; an vi aux armées d'Allemagne, de Mayence et de Batavie; de l'an vii à l'an ix à l'armée de Batavie. — Faits d'armes : Attaque de Zypp et bataille de Berghen, les 10 et 19 septembre 1799; bataille d'Alkmaer et de Kastricum, les 2 et 6 octobre même année.

50e DEMI-BRIGADE, formée le 24 germinal an iv (13 avril 1796), des anciennes 25e et 194e, et du 2e bataillon de la 204e. — Campagnes : an iv à l'armée de Rhin et Moselle; an v aux armée de Rhin et Moselle et des Alpes; an vi à l'armée d'Italie; an vii à l'armée du Danube; ans viii et ix à l'armée du Rhin. — Faits d'armes : Cette demi-brigade se fit remarquer au passage de l'Alb le 29 avril 1800 et à la bataille d'Enghen le 3 mai suivant.

51e DEMI-BRIGADE, formée le 11 prairial an iv (30 mai 1796), des anciennes 99e, 103e, 199e et 13e provisoire, de la 3e compagnie de grenadiers de la 14e, et de la 2e compagnie de grenadiers de la 26e. — Campagnes : ans iv et v aux armées des Alpes et d'Italie; an vi aux armées d'Italie et de l'Ouest; an vii à l'armée de l'Ouest; ans viii et ix aux armées de l'intérieur et du Rhin. — Faits d'armes : Elle a pris part au combat de Dégo et à la bataille de Castiglione les 15 avril et 5 août 1796; à la bataille d'Arcole les 15, 16 et 17 novembre même année; au passage et à la bataille du Tagliamento le 16 mars 1797. — Un bataillon de cette demi-brigade, détaché à l'armée de Batavie, se signala aux batailles de Berghen et de Kastricum les 19 septembre et 6 octobre 1799.

52e DEMI-BRIGADE, formée le 14 vendémiaire an v (5 octobre 1796), des anciennes 143e et 141e, du 1er bataillon et du dépôt du 2e bataillon du 4e régiment (Provence). — Campagnes : de l'an iv à l'an ix à l'armée de l'Ouest.

53e DEMI-BRIGADE, formée le 5 ventôse an vi (23 février 1798), du 2e bataillon de l'ancienne 176e, de la 202e et de la 19e demi-brigade légère (*bis*).—Campagnes : ans vi et vii aux armées de Mayence et du Danube; ans viii et ix à l'armée du Rhin.—Faits d'armes : Bataille d'Enghen le 3 mai 1800.

54e DEMI-BRIGADE, formée le 12 prairial an iv (31 mai 1796), de l'ancienne 43e. — Campagnes : an iv à l'armée du Nord; ans v et vi aux armées du Nord et de Batavie; an vii à l'armée de Batavie; ans viii et ix aux armées de Batavie et du Rhin. — Faits d'armes Cette demi-brigade donna des preuves de valeur à l'attaque de Zypp, aux batailles de Berghen, d'Alkmaer et de Kastricum les 10 et 19 septembre, 2 et 6 octobre 1799, et à la bataille de l'Iller le 5 juin 1800.

55e DEMI-BRIGADE, formée le 1er ventôse an v (19 février 1797), du 1er bataillon du 19e régiment (Flandre), du 1er du 58e régiment (Rouergue), du 2e bataillon de volontaires

de la Haute-Vienne, du 6e de Seine-et-Oise, du 2e des réserves et du 1er de la Moselle. — Campagnes : ans IV et V aux armées de Sambre et Meuse et d'Italie ; an VI à l'armée d'Italie ; an VII aux armées d'Italie et de Naples ; ans VIII et IX aux armées de Batavie et du Rhin. — Faits d'armes : La 55e se distingua au passage de l'Isonzo et à la bataille de Gradisca le 19 mars 1797. Elle a fait partie des garnisons d'Ancône et de Gènes en 1799 et 1800.

56e DEMI-BRIGADE, formée le 21 ventôse an IV (13 mars 1796), des anciennes 75e et 208e. — Campagnes : ans IV et V à l'armée de Rhin et Moselle ; ans VI et VII à l'armée d'Italie ; ans VIII et IX à l'armée de l'Ouest. — Faits d'armes : Le 26 juin 1796, cette demi-brigade passa le Rhin l'une des premières et s'empara des retranchements de Kehl le 30 avril 1797 ; elle défendit avec une grande valeur le pont d'Huningue.

57e DEMI-BRIGADE, formée le 1er messidor an IV (19 juin 1796), des anciennes 83e, 122e, du 3e bataillon de la 209e, du 3e bataillon de la 2e provisoire, des 1er et 3e bataillons de la 3e provisoire, du 1er bataillon de volontaires du Cher et du 10e de l'Isère. — Campagnes : ans IV et V à l'armée d'Italie ; an VI aux armées d'Italie, de l'Ouest et de Mayence ; an VII aux armées d'Helvétie et du Danube ; ans VIII et IX à l'armée du Rhin. — Faits d'armes : Ce corps prit une part brillante aux combats de Saint-Georges les 14 et 15 septembre 1796 ; à la bataille de Rivoli les 14 et 15 janvier 1797 ; à la bataille de la Favorite le 16 janvier suivant, où il mérita le surnom de TERRIBLE ; à la bataille de Zurich le 24 septembre 1798 ; aux combats de Dissenhoffen les 7 et 8 octobre 1799, où il décida la déroute de l'armée russe de Korsakoff ; à la bataille d'Enghen ou de Stockach le 3 mai 1800 ; au passage du Danube et à la bataille d'Hockstedt, le 22 juin suivant ; à la bataille de Neubourg, le 28 du même mois.

58e DEMI-BRIGADE, formée le 1er vendémiaire an V (22 septembre 1796), des anciennes 67e et 197e, du 2e bataillon du 92e régiment (Walsh), du 2e du 111e régiment, du 1er bataillon provisoire des côtes de Brest et du 4e de volontaires de la Gironde. — Campagnes : an IV à l'armée de l'Ouest ; an V à l'armée d'Italie ; an VI aux armées d'Italie et de l'Ouest ; an VII à l'armée de l'Ouest ; ans VIII et IX aux armées de l'Ouest et d'Italie.

59e DEMI-BRIGADE, formée le 10 nivôse an VII (30 décembre 1798), de détachements de différents corps de l'armée de l'Ouest. — Campagnes : ans VIII et IX à l'armée d'Italie.

60e DEMI-BRIGADE, formée le 1er germinal an IV (21 mars 1796), de la demi-brigade des Côtes-du-Nord, du 4e bataillon de volontaires des réserves et d'une partie du 4e bataillon du Pas-de-Calais. — Campagnes : an IV à l'armée du Nord ; an V aux armées du Nord et de Sambre et Meuse ; an VI aux armées d'Allemagne, de Mayence et de Batavie ; an VII aux armées de Batavie, du Danube et du Rhin ; ans VIII et IX aux armées du Rhin et d'Italie. — Faits d'armes : Attaque de Zypp le 10 septembre 1799 ; bataille de Berghen le 20 septembre 1801. — Un bataillon de cette demi-brigade prit part aux batailles d'Alkmaer et de Kastricum les 2 et 6 octobre 1799.

61e DEMI-BRIGADE, formée le 5 ventôse an IV (24 février 1796), des anciennes 24e et 138e. — Campagnes : ans IV et V aux armées de Sambre et Meuse et d'Italie ; an VI aux armées d'Italie et d'Orient ; ans VII et VIII à l'armée d'Orient. — Faits d'armes : A l'affaire de Sulzbach, le 17 août 1796, cette demi-brigade résista, seule, aux charges de la cavalerie ennemie. Elle se signala à la bataille de Gradisca et au passage de l'Isonzo le 19 mars 1797, et donna des preuves de valeur pendant toute la durée de l'expédition d'Egypte.

62e DEMI-BRIGADE, formée le 29 pluviôse an IV (8 février 1796), du 1er bataillon de l'ancienne 4e, de la 93e et de la 140e. — Campagnes : ans IV et V à l'armée de Rhin et Moselle : an VI aux armées d'Allemagne et de Mayence ; an VII aux armées d'Italie et de Naples ; ans VIII et IX à l'armée d'Italie. — Faits d'armes : Bataille de Rastadt et combats d'Hindenheim et de Freising, les 5 juillet, 11 août et 2 septembre 1796. Elle se fit remarquer à la défense du fort de Kehl en novembre 1797 et au siége de Gênes en avril, mai et juin 1799.

63e DEMI-BRIGADE, formée le 30 nivôse an V (19 janvier 1797), des anciennes 14e, 22e et 51e, de la demi-brigade des Deux-Sèvres et de la 10e provisoire. — Campagnes : de l'an IV à l'an VIII à l'armée d'Italie ; an IX à l'armée d'Espagne. Elle fit partie de la gar-

nison de Gênes lors du blocus de cette place pendant les mois d'avril, mai et juin 1799.

64e Demi-brigade, formée le 24 brumaire an v (14 novembre 1796), du 8e bataillon de volontaires de la formation d'Orléans; des 1er, 3e et 4e de la Loire-Inférieure, du 8e de la Seine-Inférieure, du 6e de la Charente-Inférieure, du 14e de la Charente, du 4e des Ardennes, du 4e de l'Orne, du 1er des réserves, du 2e de la réunion (Paris), du 1er des amis de la République (Paris), du 15e de la formation d'Orléans et du 2e de la République (Paris). — Campagnes : de l'an iv à l'an vi à l'armée d'Italie; an vii aux armées d'Italie, de Rome et de Naples; ans viii et ix aux armées de l'Ouest et de réserve. — Faits d'armes : S'est trouvée à la bataille de Gradisca et au passage l'Isonzo, le 19 mars 1797.

65e Demi-brigade, formée à Rouen, le 25 nivôse an vii (14 janvier 1799), de noyaux des 4e et 16e demi-brigades de deuxième formation et de conscrits de l'an vii des départements du Calvados et de la Lys.

66e Demi-brigade, formée le 22 germinal an iv (11 avril 1796), de l'ancienne demi-brigade du Finistère. — Campagnes : an iv à l'armée du Nord; an v aux armées du Nord et de Sambre et Meuse; an vi à Mayence; an vii aux armées du Danube et du Rhin; ans viii et ix à l'armée du Rhin. — Les 2e et 3e bataillons de cette demi-brigade, passés à la Guadeloupe en 1802, ont servi à former une nouvelle 66e, organisée avec le 3e bataillon de la 15e et un détachement de la 79e. Le 1er bataillon, qui était resté en France, fut incorporé dans la 63e. — Un arrêté de l'an xi met cette demi-brigade à la disposition du ministre de la marine.

67e Demi-brigade, formée le 16 floréal an iv (5 mai 1796,) de l'ancienne 23e, du 2e bataillon de la 175e et du 1er bataillon de la demi-brigade de l'Yonne. — Campagnes : ans iv et v à l'armée de Sambre et Meuse; an vi aux armées d'Allemagne et de Mayence; an vii aux armées du Danube et du Rhin; ans viii et ix aux armées du Rhin et d'Italie. — Faits d'armes : Elle défendit, en septembre 1799, le passage des Alpes, se fit remarquer à la bataille de Muttenthal, le 4 octobre suivant, et à la bataille d'Enghen, le 3 mai 1800.

68e Demi-brigade, formée le 1er ventôse an iv (20 février 1796), des anciennes 63e et 182e, des 1er et 2e bataillons de la demi-brigade des Landes; du 25e bataillon de volontaires des réserves, du 6e de la Somme, du 10e de la Meurthe et du 3e de Maine-et-Loire. — Campagnes : ans iv et v à l'armée de Rhin et Moselle; an vi aux armées d'Allemagne, du Rhin et d'Italie; an vii à l'armée d'Italie; an viii et ix aux armées d'Italie et de l'Ouest. — Faits d'armes : Cette demi-brigade se signala sur les hauteurs en avant de Nice, les 6 et 7 avril 1800, où 1,400 grenadiers autrichiens furent tués. Le 9 mars suivant, elle contribua à chasser l'ennemi de Nice et à lui faire évacuer le département des Alpes-Maritimes.

69e Demi-brigade, formée le 21 germinal an iv (10 avril 1796), des anciennes 19e, 102e, 166e et du 2e bataillon de la 170e. — Campagnes : ans iv et v à l'armée d'Italie; an vi aux armées d'Italie et d'Orient; an vii à l'armée d'Orient; ans viii et ix aux armées d'Orient et d'Italie. — Faits d'armes : Elle se distingua à la bataille de Gradisca et au passage de l'Isonzo, le 18 janvier 1796, à la bataille de Saint-Georges, le 15 septembre même année, à la bataille de la Favorite, le 16 janvier 1797 et à la bataille d'Aboukir, le 25 juillet 1799, et pendant toute la durée de l'expédition de Syrie.

70e Demi-brigade, formée le 1er nivôse an v (21 décembre 1796), des anciennes 50e, 134e, 157e, du 1er bataillon du 72e régiment (Vexin), du 1er du 73e (Royal-Comtois), du dépôt du 2e bataillon de ce dernier corps, du 1er bataillon du 74e régiment (Beaujolais), du 4e de volontaires de l'Hérault, du 5e de la Dordogne, du 5e de Lot-et-Garonne, du 4e du Calvados, du 3e de la Charente et du dépôt du 12e bataillon de volontaires de la République. — Campagnes : de l'an v à l'an vii à l'armée de l'Ouest; ans viii et ix aux armées de l'Ouest et d'Italie. — Faits d'armes : La 70e se signala au passage du Tésin, qu'elle força, le 1er juin 1800, et à la bataille de Marengo, le 14 du même mois.

71e Demi-brigade, formée le 1er pluviôse an vii (20 janvier 1799), de détachements fournis par les différents corps de l'armée de l'Ouest. — Campagnes . de l'an vii à l'an ix à l'armée de l'Ouest. — Le 3e bataillon de cette demi-brigade fit partie de l'expédition de Saint-Domingue en novembre 1802, et entra dans la composition de la 86e organisée aux colonies.

72e Demi-brigade, formée le 12 brumaire an iv (3 novembre 1795), de l'ancienne 199e ou

demi-brigade des Lombards. — Campagnes : ans IV et V à l'armée du Nord ; an VI aux armées du Nord et de Batavie ; an VII aux armées de Batavie, du Danube et du Rhin ; ans VIII et IX aux armees de Batavie, de l'Ouest et d'Italie. — Faits d'armes : Batailles de Berghen, d'Alkmaer et de Kastricum, les 19 septembre, 2 et 6 octobre 1799 ; bataille de Marengo et passage du Mincio les 14 juin et 25 décembre 1800.

73e Demi-brigade, formée le 1er ventôse an IV (20 février 1796), de l'ancienne 97e et du 2e bataillon de la 161e, du 1er bataillon de volontaires de la Sarthe et du 1er de la Mayenne. — Campagnes : ans IV et V à l'armée de Sambre et Meuse ; an VI aux armées d'Allemagne, de l'Ouest et de Mayence ; an VII aux armées d'Italie, de Rome et de Naples ; ans VIII et IX à l'armée de réserve. — Faits d'armes : Elle donna des preuves de valeur pendant le blocus de Gênes en mai et juin 1800.

74e Demi-brigade, formée le 2 ventôse an IV (21 février 1796), des anciennes 73e et 185e. — Campagnes : ans IV et V à l'armée de Rhin et Moselle ; de l'an VI à l'an IX à l'armée d'Italie. Elle faisait partie de la garnison de Gênes pendant le blocus de cette place (mai et juin 1800). Passée à Saint-Domingue en novembre 1802, cette demi-brigade reçut les débris du 3e bataillon de la 98e, et fut elle-même incorporée dans la 89e organisée aux colonies. Le 1er bataillon entra dans l'organisation de la 26e de ligne.

75e Demi-brigade, formée le 26 ventôse an IV (16 mars 1796), des anciennes 70e, 117e et 152e et de la 1re compagnie des grenadiers de la 26e. — Campagnes : ans IV et V à l'armée d'Italie ; an VI aux armées d'Italie et d'Orient ; ans VII, VIII et IX aux armées d'Orient et d'Italie. — Faits d'armes : Bataille de Rivoli, les 14 et 15 janvier 1796 ; bataille de la Favorite, le 16 du même mois ; combat de Saint-Michel, bataille de Lodi, combat de la Brenta, de Borghetto, les 19 avril, 10 et 30 mai, et 6 novembre 1796 ; bataille d'Arcole, les 15, 16 et 17 novembre même année ; bataille de Caldiéro, combat de Gradisca et passage de l'Isonzo, combat de Tarvis, les 13, 19 et 22 mars 1797 ; bataille du Mont-Thabor et d'Aboukir, les 16 avril et 25 juillet 1799. Ce corps fit avec une égale distinction l'expédition de Syrie, du 6 février au 18 juin 1799.

76e Demi-brigade, formée le 26 fructidor an IV (12 septembre 1796), des anciennes 61e et 76e, du 2e bataillon du 31e régiment (Aunis), et du 5e des volontaires fédérés. — Campagnes : an IV à l'armée de l'Ouest ; an V à l'armée de Rhin et Moselle ; an VI aux armées de Rhin et Moselle, d'Allemagne et d'Helvétie ; an VII aux armées d'Helvétie et du Danube ; ans VIII et IX à l'armée du Rhin. — Faits d'armes : Cette demi-brigade se fit remarquer à la défense du fort de Kehl, le 20 avril 1797, et à la bataille de l'Iller, le 5 juin 1800.

77e Demi-brigade, formée à Rennes le 25 nivôse an VII (14 janvier 1799), de détachements de différents corps de l'armée de l'Ouest, de conscrits et de réquisitionnaires. — Campagnes : ans VII, VIII et IX à l'armée de l'Ouest. Ce corps a fourni un détachement pour l'expédition de Saint-Domingue (novembre 1802).

78e Demi-brigade, formée le 4 ventôse an IV (23 février 1796), de l'ancienne 87e, des 1er et 2e bataillons de la 181e. — Campagnes : ans IV et V à l'armée de Sambre et Meuse ; an VI aux armées de Mayence et d'Italie ; an VII aux armées d'Italie, de Rome et de Naples ; ans VIII et IX à l'armée d'Italie. — Faits d'armes : A l'affaire de Sultzbach, le 17 août 1796, cette demi-brigade résista, seule, aux charges de la cavalerie ennemie. Elle fit partie de la garnison de Gênes pendant toute la durée du blocus de cette place (mai et juin 1800).

79e Demi-brigade, formée le 6 pluviôse an V (25 janvier 1797), des anciennes 79e, 89e et 198e, ou demi-brigade du Pas-de-Calais, et du 7e bataillon de volontaires de la Charente-Inférieure. — Campagnes : an V à l'armée de Rhin et Moselle ; ans VI et VII à l'armée d'Italie et garnison de Corfou ; ans VIII et IX à l'armée de l'Ouest. Le 2e bataillon de cette demi-brigade, passé à Saint-Domingue en 1802, fut incorporé dans la 7e de ligne ; un détachement qu'elle fournit vers le même temps à la Guadeloupe entra dans la composition de la 66e, organisée dans cette colonie.

80e Demi-brigade, formée le 11 thermidor an VI (29 juillet 1798), de l'ancienne 13e, des 2e et 3e bataillons de la demi-brigade du Jura et de l'Hérault, du 3e bataillon de la 7e provisoire, du 1er bataillon de volontaires des Gravilliers (Paris), d'une partie du 3e bataillon de Vaucluse et d'un détachement de la 19e demi-brigade. — Campagnes : an VI à l'armée de l'intérieur ; ans VII et VIII à l'armée d'Italie.

81e Demi-brigade, formée le 1er frimaire an V (21 novembre 1796), de l'ancienne 12e, des 1er

et 2e bataillons du 32e régiment (Bassigny), du dépôt des 1er et 2e bataillons du 37e (maréchal de Turenne), du 1er bataillon du 82e (Saintonge) et du 1er de volontaires de la Seine-Inférieure. — Campagnes : de l'an IV à l'an IX à l'armée de l'Ouest. Les 1er et 3e bataillons furent faits prisonniers de guerre en Irlande (octobre 1799); le 2e bataillon, embarqué sur l'escadre de l'amiral Bruix le 17 avril même année, rentra au Cap en octobre 1800.

82e DEMI-BRIGADE, crée le 24 pluviôse an VII (12 février 1799), et formée de détachements des 58e de ligne et 28e légère, du 2e bataillon de la 141e, d'une partie de la 31e division de gendarmerie à pied, de conscrits, de réquisitionnaires et de déserteurs étrangers. Campagnes : de l'an VII à l'an IX à l'armée de l'Ouest. Le 1er bataillon de la 82e a été incorporé dans la 10e de ligne, le 13 juin 1803; le 2e dans la 106e. Le 3e bataillon, embarqué pour la Guadeloupe et la Martinique, entra dans la composition d'un autre 82e, organisé à la Guadeloupe. Ce corps, formé de trois bataillons et mis à la disposition du ministre de la marine, fut détruit en partie. — (Voir la nouvelle 82e, à l'enrégimentement de l'an XII.)

83e DEMI-BRIGADE, formée le 16 floréal an IV (5 mars 1796), de l'ancienne 80e et du 2e bataillon de la 149e. — Campagnes : ans IV et V à l'armée de Sambre et Meuse; an VI aux armées d'Allemagne et de Mayence; an VII aux armées de Mayence et du Danube; ans VIII et IX à l'armée du Rhin. — Le 3e bataillon, passé à Saint-Domingue en 1802, fut incorporé dans la 89e demi-brigade, organisée aux colonies.

84e DEMI-BRIGADE, formée le 1er nivôse an IV (22 décembre 1795), des anciennes 36e et 116e et du 6e bataillon de volontaires de la formation d'Orléans. — Campagnes : ans IV et V à l'armée de Rhin et Moselle; an VI, aux armées d'Allemagne, de l'Ouest et de Mayence; an VII aux armées d'Helvétie et du Danube; ans VIII et IX à l'armée du Rhin. — Faits d'armes : Bataille d'Hochstedt, passage du Danube et bataille de Neubourg, les 19, 22 et 28 juin 1800. Cette demi-brigade a reçu en incorporation le 1er bataillon de la 89e. — Son 3e bataillon entra dans la composition de la 82e, organisée aux colonies.

85e DEMI-BRIGADE, formée le 1er messidor an IV (19 juin 1796), des anciennes 56e, 104e, 113e, 1er et 2e bataillons de la 209e, du 1er bataillon de volontaires de Maine-et-Loire, et du 8e de Saône-et-Loire. — Campagnes : ans IV et V à l'armée d'Italie; an VI aux armées d'Italie et d'Orient (1); an VII à l'armée d'Orient; ans VIII et IX aux armées d'Orient et d'Italie. — Faits d'armes : Bataille de la Favorite, le 16 janvier 1796; bataille de Rivoli, combat de Cembra et prise de la redoute de Neumarck, les 14 janvier, 20 et 22 mars 1797. Cette demi-brigade se signala à l'armée d'Orient et pendant l'expédition de Syrie. Elle donna de nouvelles preuves de valeur à l'armée d'Italie, après son retour d'Égypte, notamment au passage du Mincio, le 25 décembre 1800.

86e DEMI-BRIGADE, formée le 1er frimaire an V (21 novembre 1796), des 1er et 3e bataillons de l'ancienne 141e, de la 142e, du 1er bataillon du 41e régiment (la Reine), des 1er, 8e, 13e et 14e bataillons de volontaires de Seine-et-Oise, du 2e de Saint-Pol (Pas-de-Calais) et du 12e de la formation d'Orléans. — Campagnes : ans V et VI à l'armée de l'Ouest; ans VII et VIII en Corse. — Embarquée pour Saint-Domingue, en 1802, à deux bataillons, un troisième fut organisé aux colonies l'année suivante. Un autre 3e bataillon, formé en France, fut incorporé dans le 12e régiment, lors de l'enrégimentement de l'an XII.

87e DEMI-BRIGADE, formée à Metz le 8 pluviôse an VII (27 janvier 1799), de détachements provenant des 22e, 29e, 55e, 73e, 92e et 94e de ligne. — Campagnes : an VII à l'armée du Danube; an VIII aux armées d'Italie et de réserve; an IX à l'armée des Grisons.

88e DEMI-BRIGADE, formée le 1er ventôse an IV (20 février 1796), de l'ancienne 112e et du 3e bataillon de la 173e. — Campagnes : an IV à l'armée de Sambre et Meuse; an V aux armées de Sambre et Meuse et d'Italie; an VI aux armées d'Italie et d'Orient; an VII à l'armée d'Orient; an VIII aux armées d'Orient et d'Italie; ans IX et X à l'armée de Naples. — Faits d'armes : Passage de l'Isonzo et prise de Gradisca, le 19 mars 1797; bataille de Sédiman, le 8 octobre 1798; siége du Caire, avril 1800; bataille d'Alexandrie, le 21 mars 1801. Cette demi-brigade se distingua pendant toute la durée de la campagne de la Haute-Égypte.

(1) Après le départ de Toulon de l'expédition d'Égypte, on forma, en France, un bataillon supplémentaire appartenant à cette demi-brigade.

89e Demi-brigade, formée le 1er floréal an iv (20 avril 1796), du 1er bataillon de l'ancienne 4e, de l'ancienne 54e, du 3e bataillon de volontaires de la Mayenne et du bataillon de Barbezieux (Charente). — Campagnes : ans iv et v à l'armée de Rhin et Moselle; an vi aux armées d'Allemagne, du Rhin et de l'Ouest; an vii aux armées de l'Ouest et du Danube; ans viii et ix à l'armée du Rhin. — Faits d'armes: Cette demi-brigade se signala au premier passage du Rhin, le 23 juin 1796, et à la défense de la tête du pont d'Huningue, le 29 janvier 1797. Elle fut une des premières qui effectuèrent le deuxième passage du Rhin, le 20 avril 1797, et s'empara des retranchements de Kehl. Bataille d'Enghen, le 3 mai 1800. Les 2e et 3e bataillons, embarqués pour Saint-Domingue en 1802, passèrent dans la nouvelle 89e, formée aux colonies, et qui fut mise à la disposition du ministre de la marine. Le 1er bataillon, qui était resté en France, a été incorporé dans la 84e.

90e Demi-brigade, formée le 1er nivôse an vii (21 décembre 1798), des détachements des 89e et 96e, de réquisitionnaires et de conscrits. — Campagnes : ans vii, viii et ix à l'armée de Batavie. Embarquée à Rochefort, le 20 août 180 , pour Saint-Domingue, les 1er et 3e bataillons rentrèrent en France l'année suivante ; le 2e, resté à Saint-Domingue, passa dans la 86e, organisée dans cette colonie. Un détachement de la 90e, qui était à la Martinique, entra dans la 82e, également formée aux colonies.

91e Demi-brigade, formée le 11 pluviôse an vii (30 janvier 1799), de détachements des 10e et 43e, de réquisitionnaires et de conscrits. Elle reçut, le 13 pluviôse an viii (2 février 1800), le 1er bataillon auxiliaire de la Moselle. — Campagnes : an vii à l'armée du Rhin; ans viii et ix aux armées du Rhin et d'Italie.

92e Demi-brigade, formée le 16 floréal an iv (5 avril 1796), de l'ancienne 71e, du 3e bataillon de la 177e et du 3e bataillon de la 181e. — Campagnes : an iv et v à l'armée de Sambre et Meuse; an vi aux armées d'Allemagne et de Mayence; an vii aux armées d'Italie et de Naples; ans viii et ix aux armées d'Italie et de l'Ouest. —Faits d'armes : Bataille de Trébia le 16 juin 1799.

93e Demi-brigade, formée le 28 pluviôse an iv (17 février 1796), des anciennes 41e et 207e. — Campagnes : an iv à l'armée de Rhin et Moselle; an v aux armées de Rhin et Moselle et d'Italie; an vi à l'armée d'Italie; an vii aux armées d'Italie et de Naples; ans viii et ix aux armées d'Italie et de l'Ouest. — Faits d'armes : Cette demi-brigade se fit remarquer au combat de Durlach le 10 juillet 1796, et au combat de Cembra le 20 mars 1797. Elle faisait partie de la garnison de Gênes pendant le blocus de cette place en mai et juin 1800.

94e Demi-brigade, formée le 30 fructidor an iv (16 septembre 1796), de l'ancienne 171e, du 2e bataillon du 62e régiment (Salm-Salm), du 5e bataillon de volontaires du Bas-Rhin, du 7e du Jura, du 2e des Vosges, du 4e du Haut-Rhin. — Campagnes : de l'an iv à l'an vi à l'armée de l'Ouest; an vii aux armées de l'Ouest et du Danube; ans viii et ix à l'armée du Rhin.—Faits d'armes : Force le passage de la Linth, défendu par plus de 40 redoutes, et prend une part glorieuse à la bataille d'Uzenach (Helvétie), le 25 septembre 1799. Elle se signale de nouveau à la bataille d'Ochstedt et au passage du Danube les 18 et 19 juin 1800.

95e Demi-brigade, formée à Metz le 1er nivôse an vii (21 décembre 1798), des détachements des 22e, 29e, 51e et 94e, de réquisitionnaires et de conscrits. — Campagnes: an vii aux armées du Danube et du Rhin ; ans viii et ix à l'armée du Rhin. — Faits d'armes : Affaire du pont de Rechnau le 13 juillet 1800.

96e Demi-brigade, formée le 26 pluviôse an iv (15 février 1796), de l'ancienne 66e et du 1er bataillon de volontaires de l'Eure. — Campagnes : ans iv et v à l'armée de Sambre et Meuse; an vi aux armées d'Allemagne, de Mayence et de l'Ouest; ans viii et ix aux armées de réserve et d'Italie. — Faits d'armes : Bataille d'Altenkirchen le 4 juin 1796. Cette demi-brigade est une de celles qui traversèrent le mont Saint-Bernard les 16 et 17 mai 1800. Elle se distingua aux batailles de Brony, de Montébello et de Marengo, les 8, 9 et 14 juin 1800.

97e Demi-brigade, formée le 4 ventôse an iv (23 février 1796), de l'ancienne 47e, du 1er bataillon de la 204e et de la 209e. — Campagnes : ans iv et v à l'armée de Rhin et Moselle; an vi aux armées d'Allemagne, du Rhin, d'Helvétie et d'Italie; an vii aux armées d'Italie, de Rome et de Naples; ans viii et ix à l'armée d'Italie. Cette demi-brigade faisait partie de la garnison de Gênes pendant le blocus de cette place en mai et juin 1800.

98e **Demi-brigade**, formée le 1er pluviôse an vii (20 janvier 1799), de 150 hommes de différents corps, de 180 sous-officiers des 68e de ligne et 10e légère, de détachements des 27e et 70e de ligne, de réquisitionnaires et de conscrits. — Campagnes : ans viii et ix à l'armée de Batavie. Le 3e bataillon, passé à Saint-Domingue en 1802, entra dans la composition de la 74e en garnison dans cette colonie.

99e **Demi-brigade**, formée le 11 ventôse an iv (1er mars 1796), des anciennes 123e et 172e. — Campagnes : ans iv et v à l'armée de Sambre et Meuse ; an vi aux armées d'Allemagne et d'Italie; an vii aux armées d'Italie et de Naples; ans viii et ix à l'armée d'Italie. — Faits d'armes : Bataille de Limbourg le 16 septembre 1796; bataille de la Trébia le 19 juin 1799. Elle se fit remarquer à la défense du pont du Var le 22 mai 1800 et contribua, le 29 du même mois, à chasser l'ennemi de Nice et à lui faire évacuer le département des Alpes-Maritimes. Elle força, le 25 décembre suivant, le deuxième passage du Mincio.

100e **Demi-brigade**, formée le 27 pluviôse an iv (24 janvier 1796), des anciennes 6e et 203e. — Campagnes : ans iv et v à l'armée de Rhin et Moselle ; an vi aux armées d'Allemagne, de l'Ouest et de Mayence; an vii aux armées d'Helvétie et du Danube; ans viii et ix à l'armée du Rhin. — Faits d'armes : Deuxième passage du Rhin et défense du fort de Kehl les 20 avril et novembre 1796. Le 8 octobre 1799, cette demi-brigade coopéra à la déroute de l'armée russe commandée par Korsakoff.

101e **Demi-brigade**, crée à Besançon le 25 nivôse an vii (14 janvier 1799), de détachements tirés des 38e et 81e de ligne, de la 20e légère, de conscrits de l'an vii des départements du Doubs et de la Vienne, et de déserteurs tirés des prisons de Strasbourg et de Phalsbourg. — Campagnes : an vii aux armées du Danube et du Rhin; ans viii et ix aux armées du Rhin, de réserve et d'Italie. — Faits d'armes : Bataille de Marengo le 14 juin 1800.

102e **Demi-brigade**, formée le 11 ventôse an iv (1er mars 1796), de l'ancienne 59e, des 1er et 2e bataillons de la 177e. — Campagnes : ans iv et v à l'armée de Sambre et Meuse; an vi aux armées d'Allemagne et de Mayence; an vii aux armées de Mayence et du Danube; ans viii et ix aux armées du Rhin, de réserve et d'Italie. — Faits d'armes : Bataille de Zurich le 25 septembre 1799.

103e **Demi-brigade**, formée le 1er ventôse an iv (20 février 1796), des anciennes 86e et 162e. — Campagnes : ans iv et v à l'armée de Rhin et Moselle ; an vi aux armées d'Allemagne, du Rhin et d'Helvétie; an vii aux armées d'Helvétie et du Danube; ans viii et ix à l'armée du Rhin. — Faits d'armes : Défense du fort de Kehl en novembre 1799; bataille de Hohenlinden le 2 décembre 1800.

104e **Demi-brigade**, formée à Besançon le 13 pluviôse an vii (1er février 1799), d'une partie de la nouvelle 74e, de conscrits et de compagnies franches de la Vendée. — Campagnes : an vii aux armées du Danube et du Rhin ; ans viii et ix aux armées du Rhin, de réserve et d'Italie. — Faits d'armes : Elle prit une part brillante aux affaires qui eurent lieu sur les hauteurs en avant de Nice, le 22 mai 1800, et où 1,400 grenadiers ennemis restèrent sur le champ de bataille. Elle contribua, le 29 du même mois, à chasser l'ennemi de Nice et à évacuer le département des Alpes-Maritimes.

105e **Demi-brigade**, formée le 16 floréal an iv (5 mars 1796), de l'ancienne 9e et du 1er bataillon de la 149e. — Campagnes : ans iv et v à l'armée de Sambre et Meuse ; an vi aux armées d'Allemagne, de Mayence et d'Helvétie ; de l'an vii à l'an ix à l'armée d'Italie. — Faits d'armes : Cette demi-brigade est une de celles qui contribuèrent à chasser l'ennemi de Nice le 29 mai 1800, et à lui faire évacuer le département des Alpes-Maritimes.

106e **Demi-brigade**, formée le 23 pluviôse an iv (12 février 1796), des anciennes 35e et 201e, et du 12e bataillon de volontaires de la Gironde. — Campagnes : ans iv à v à l'armée de Rhin et Moselle ; an vi aux armées d'Allemagne, de Mayence et d'Helvétie; an vii aux armées d'Helvétie et d'Italie; ans viii et ix à l'armée d'Italie. — Faits d'armes : Combat de Durlach, d'Indenheim et bataille de Novi, les 10 juillet, 11 août 1796, et 15 août 1799. — Cette demi-brigade faisait partie de la garnison de Gênes pendant le blocus de cette place en mai et juin 1800.

107e **Demi-brigade**, formée à Grenoble le 1er nivôse an vii (21 décembre 1798), de détachements des 26e et 105e, de réquisitionnaires et de conscrits. — Campagnes : de l'an vii à l'an ix aux armées d'Italie et de l'Ouest. — Le 2e bataillon de cette demi-brigade,

embarqué pour Saint-Domingue en 1802, est entré dans la composition de la 82e, organisée aux colonies.

108e Demi-brigade, formée le 15 floréal an iv (4 mai 1796), des anciennes 28e et 132e. — Campagnes : ans iv et v à l'armée de Sambre et Meuse; an vi aux armées d'Allemagne et de Mayence; an vii aux armées de Mayence, du Danube et du Rhin; ans viii et ix à l'armée du Rhin. — Faits d'armes (1): Combat de Muttenthal, le 8 octobre 1799. La 108e, après avoir longtemps soutenu l'attaque de plusieurs colonnes russes, contribue à mettre en déroute l'armée de Sowarow.

109e Demi-brigade, formée le 16 ventôse an iv (6 mars 1796), des anciennes 74e et 205e. — Campagnes : ans iv et v à l'armée de Rhin et Moselle; an vi aux armées d'Allemagne et d'Helvétie; an vii aux armées d'Helvétie et du Danube; ans viii et ix à l'armée du Rhin. — Faits d'armes : Bataille de Durlach, deuxième passage du Rhin et bataille de Neubourg, les 10 juillet 1796, 20 avril 1797 et 28 juin 1800. — Le 3e bataillon fut embarqué pour l'Inde en 1802.

110e Demi-brigade, formée à Grenoble, le 20 nivôse an vii (9 janvier 1799), de détachements des 34e et 50e, de conscrits et de réquisitionnaires. — Campagnes : an vii à l'armée du Danube; ans viii et ix à l'armée du Rhin. Embarquée pour Saint-Domingue le 26 janvier 1803, le 1er bataillon fut incorporé dans la 55e les 2e et 3e dans la 86e, organisée aux colonies.

111e Demi-brigade, formée le 16 germinal an xi (6 avril 1803), de troupes piémontaises et du 1er bataillon de l'ancienne 112e.

112e Demi-brigade, formée, comme la précédente, de troupes piémontaises, fut dissoute la même année. Le 1er bataillon entra dans la formation de la 111e; le 2e dans la 31e légère.

Une nouvelle 112e Demi-brigade, créée à 3 bataillons, en septembre 1803, reçut par incorporation une partie des troupes belges admises au service de France.

INFANTERIE LÉGÈRE.

1re Demi-brigade, formée en l'an iv (1796), de l'ancienne 14e. — Campagnes : ans iv et v à l'armée du Nord; an vi aux armées d'Allemagne, de Batavie et de l'Ouest; an vii aux armées de Mayence et du Danube; ans viii et ix aux armées du Rhin, de réserve et d'Italie.

2e Demi-brigade, formée en l'an iv (1796), de l'ancienne 21e, de la compagnie franche de Seine-et-Marne, de la compagnie d'éclaireurs de la 23e de nouvelle formation. — Campagnes : ans iv et v à l'armée de Sambre et Meuse; an vi aux armées d'Italie et d'Orient; an vii à l'armée d'Orient; ans viii et ix aux armées d'Orient et de réserve. Faits d'armes : Cette demi-brigade donna des preuves de valeur à l'affaire d'Ocheim, près de Mayence, le 29 juillet 1796; au combat de Tarvis, le 22 mars 1797, et à la bataille du Mont-Thabor, le 18 avril 1799. Elle se fit remarquer pendant l'expédition de Syrie.

3e Demi-brigade, formée le 15 ventôse an iv (5 mars 1796), des anciennes 7e et 15e, et du 1er bataillon de chasseurs réunis. — Campagnes : ans iv et v à l'armée de Rhin et Moselle; an vi aux armées d'Allemagne, du Rhin et de l'Ouest; an vii aux armées de l'Ouest et d'Italie; ans viii et ix à l'armée d'Italie. — Faits d'armes : Le 23 juin 1796, au premier passage du Rhin, cette demi-brigade traversa ce fleuve des premières et s'empara des retranchements de Kehl avant l'arrivée de l'armée. Défense de la tête du pont d'Huningue, le 1er novembre 1796; deuxième passage du Rhin, le 20 avril 1797; affaire sur les hauteurs de Valeggio (Ligurie), le 10 avril 1800.

4e Demi-brigade, formée le 21 germinal an iv (10 avril 1796), des anciennes 8e, du 1er babataillon de la 52e de ligne, du 5e bataillon de volontaires de l'Isère, du 1er de la Charente et du bataillon de Nyons (Drôme). — Campagnes : ans iv et v à l'armée d'Italie; an vi aux armées d'Italie et d'Orient; de l'an vii à l'an ix à l'armée d'Orient. — Faits d'armes : La 4e légère se signala à la prise des retranchements de Céva, à la bataille de Lodi, au combat du pont de Borghetto, à la prise des retranchements de Primolano, à la bataille de Bassano et au combat de Caldiero, les 16 avril, 10 et

(1) Les grenadiers de cette demi-brigade prirent une part brillante au combat de Seltz, près de Nieder-Ulm, le 27 septembre 1796.

30 mai, 7 et 8 septembre et 12 novembre 1796; à la bataille de Rivoli, le 14 janvier 1797; pendant l'expédition de Syrie et à la bataille du Mont-Thabor, le 18 avril 1799.

5e **Demi-brigade**, formée le 1er ventôse an IV (20 février 1796), du 1er bataillon de l'ancienne 6e, de l'ancienne 22e, des 1er et 3e bataillons de la 55e de bataille, de la 201e et du 2e bataillon de la 3e provisoire. — Campagnes : ans IV et V à l'armée d'Italie; an VI aux armées d'Italie, de l'Ouest, et d'Helvétie; an VII aux armées d'Helvétie et d'Italie; ans VIII et IX aux armées d'Italie et de l'intérieur. — Faits d'armes : Siége de Mantoue, prise des retranchements de Primolano, combat de Bassano, juin, 7 et 8 septembre 1796. Partie pour Saint-Domingue en 1802, cette demi-brigade fut incorporée dans les corps organisés aux colonies.

6e **Demi-brigade**, formée le 10 ventôse an IV (29 février 1796), de l'ancienne 19e, du bataillon de chasseurs de Saône-et-Loire, du 2e de chasseurs réunis, des bataillons de chasseurs de Paris et de la Charente, du 6e de volontaires de Paris pour la Vendée, du 9e, dit de Saint-Laurent (Paris), du 11e de la République (Paris), du 2e du Morbihan, du 5e de la formation d'Orléans, de la compagnie des chasseurs d'Evreux (Eure) et de la compagnie franche de grenadiers des Côtes-du-Nord. — Campagnes : de l'an IV à l'an VII à l'armée de l'Ouest; ans VIII et IX aux armées de l'Ouest, de réserve et d'Italie. — Faits d'armes : Combat de Chiusella, le 26 mai 1800.

7e **Demi-brigade**, formée le 1er nivôse an IV (22 décembre 1795), de l'ancienne 20e, de la demi-brigade des Aurois, du 1er bataillon de la demi-brigade du Jura et de l'Hérault, de la demi-brigade de la Sarthe, du 2e bataillon de volontaires du Panthéon (Paris), du 1er du Saint-Amand (Nord), et du bataillon de Jemmapes. — Campagnes : ans IV, V et VI à l'armée d'Italie; an VII aux armées d'Italie et de Naples; ans VIII et IX aux armées de l'Ouest et d'Italie. — Faits d'armes : Cette demi-brigade prit part aux affaires qui ont eu lieu sur les hauteurs de Savone, du 6 au 13 avril 1800. Elle contribua, le 28 mai suivant, à chasser l'ennemi de Nice et du département des Alpes-Maritimes.

8e **Demi-brigade**, formée le 24 ventôse an IV (14 mars 1796), de l'ancienne 30e, du 8e bataillon de volontaires des réserves, de celui de l'Égalité (Seine-Inférieure) et du 1er des tirailleurs. — Campagnes : an IV à l'armée du Nord; an V aux armées du Nord et de Sambre et Meuse; an VI à l'armée d'Allemagne; an VII aux armées d'Italie et de Naples; ans VIII et IX à l'armée d'Italie. — Faits d'armes : Elle coopéra, le 28 mai 1800, à chasser l'ennemi de Nice et à lui faire évacuer le département des Alpes-Maritimes. Cette demi-brigade fit partie de la garnison d'Ancône en l'an VIII.

9e **Demi-brigade**, formée le 25 germinal an IV (14 avril 1796), de l'ancienne 9e. — Campagnes : ans IV et V à l'armée de Sambre et Meuse; ans VIII et IX aux armées de l'Ouest, de réserve et d'Italie. — Faits d'armes : Combat de Saint-Vandel, affaire d'Hocheim et combat de Seltz, les 23 mai, 20 juillet et 27 septembre 1796; prise de Plaisance, le 6 juin 1799. La brillante conduite de cette demi-brigade à la bataille de Marengo (14 juin 1800) lui mérita le nom d'Incomparable.

10e **Demi-brigade**, formée le 1er ventôse an IV (20 février 1796), des anciennes 11e et 20e (*bis*) légères, de la 154e de bataille, du 3e bataillon de la demi-brigade des Landes, du 5e bataillon de chasseurs à pied formé à l'armée du Nord et du 1er bataillon de volontaires de l'Aude. — Campagnes : ans IV et V à l'armée de Rhin et Moselle; an VI aux armées d'Allemagne, de Mayence et de l'Ouest; an VII aux armées de Mayence et du Danube; ans VIII et IX à l'armée du Rhin. — Faits d'armes : Bataille de Rastadt, combats d'Hindenheim et de Freising, les 5 juillet, 11 août et 4 septembre 1796; bataille de Zurich et passage de la Limath, le 25 septembre 1799; attaque et prise de Zurich, le 26 du même mois; batailles d'Enghen et d'Hochstedt, passage du Danube et combat de Neubourg les 3 mai, 18, 22 et 28 juin 1800.

11e **Demi-brigade**, formée le 11 frimaire an V (1er décembre 1796), de l'ancienne 3e et du bataillon de chasseurs des Hautes-Alpes. — Elle fut dissoute en juillet 1798 (pendant la campagne d'Italie de l'an VI) pour cause d'insubordination et incorporée dans les 5e, 12e et 33e de ligne. Une nouvelle 11e demi-brigade fut recréée à Strasbourg, le 3 mars 1799, d'un noyau de l'ancien corps et de la 24e légère, de divers dépôts, de conscrits et de réquisitionnaires. — Cette dernière a fait la campagne de l'an VII aux armées du Danube et du Rhin; celles des ans VIII et IX aux armées du Rhin et de l'intérieur. — Embarquée pour Saint-Domingue en 1802, elle y fut réorganisée à 3

bataillons. Un nouveau 3e bataillon créé en France entra dans la composition de la 28e légère. (Voyez enrégimentement de l'an XII.)

12e DEMI-BRIGADE, formée le 9 pluviôse an IV (29 janvier 1796), de l'ancienne 2e et du 1er bataillon de la 2e demi-brigade provisoire. — Campagnes : de l'an IV à l'an VI à l'armée d'Italie; an VII aux armées d'Italie et du Danube; ans VIII et IX aux armées du Rhin et de réserve.

13e DEMI-BRIGADE, formée le 1er nivôse an V (29 janvier 1796), de l'ancienne demi-brigade de Paris et Vosges, des 1er et 2e bataillons du 84e régiment (Rohan), du 2e bataillon de tirailleurs, du 17e de chasseurs ou chasseurs de la Haute-Garonne, du 22e de chasseurs ou Légion germanique, du 23e de chasseurs ou compagnie franche de Bardon, du 5e de volontaires de l'Unité (Paris), des 2e et 3e des fédérés, des 3e et 11e de la formation d'Orléans, et du 6e de la Côte-d'Or. — Campagnes : de l'an V à l'an VII à l'armée de l'Ouest; ans VIII et IX aux armées de l'Ouest, de réserve et d'Italie.

14e DEMI-BRIGADE, formée le 10 messidor an IV (26 juin 1796), de la 1re légion des Francs, d'une partie des 108e et 139e de bataille. — Campagnes : an IV à l'armée de Rhin et Moselle; an V expédition d'Irlande; an VI à l'armée d'Helvétie; an VII aux armées d'Helvétie et du Danube; ans VIII et IX à l'armée du Rhin. — Faits d'armes : Cette demi-brigade se signala par des prodiges de valeur pendant la campagne de l'an VI. Elle se fit de nouveau remarquer à la bataille de Neubourg le 28 juin 1800.

15e DEMI-BRIGADE, formée le 20 germinal an IV (9 avril 1796), de l'ancienne demi-brigade de tirailleurs. — Campagnes : ans IV et V à l'armée de Sambre et Meuse; an VI à l'armée d'Italie; an VII aux armées d'Italie, de Rome et de Naples; ans VIII et IX aux armées d'Italie et de réserve. — Faits d'armes : Affaire de Salo, le 29 juillet 1796; combat de Gradisca, le 29 mars 1797.

16e DEMI-BRIGADE, formée le 1er ventôse an IV (20 février 1796), des anciennes 12e et 23e et du 3e bataillon de la 204e de bataille. — Campagnes : ans IV et V à l'armée de Rhin et Moselle; an VI aux armées d'Allemagne, du Rhin, d'Helvétie et d'Italie; an VII aux armées d'Italie et de Naples; ans VIII et IX à l'armée d'Italie. — Faits d'armes : Au passage du Rhin (4 juillet 1796), cette demi-brigade fut une de celles qui traversèrent ce fleuve des premières et s'emparèrent des retranchements de Kehl. Elle se signala au second passage du Rhin le 20 avril 1797, et coopéra, le 28 mai 1800, à repousser l'ennemi de Nice et à le forcer d'évacuer le département des Alpes-Maritimes. La 16e demi-brigade fit partie de la garnison d'Ancône en l'an VIII.

17e DEMI-BRIGADE, formée le 21 frimaire an IV (10 avril 1796), des anciennes 1re et 32e, et d'un bataillon d'infanterie légère formé à l'armée d'Italie. — Campagnes : de l'an IV à l'an VII à l'armée d'Italie; ans VIII et IX à l'armée de réserve. — Faits d'armes : Bataille de Rivoli, le 14 janvier 1797; affaire de Bussolongo, le 26 mars 1799; 1er et 2e combats du Mont-Thonal, les 23 et 31 décembre 1800.

18e DEMI-BRIGADE, formée en l'an IV (1796), du 3e bataillon de la 180e, de la 200e et de la 12e provisoire de bataille. — Campagnes : ans IV et V à l'armée d'Italie; an VI aux armées d'Italie, de l'Ouest et de Mayence; an VII aux armées d'Helvétie et d'Italie; ans VIII et IX à l'armée d'Italie. — Faits d'armes : Bataille de Roveredo, le 4 septembre 1796.

19e DEMI-BRIGADE, organisée le 25 ventôse an VII (17 mars 1799), et formée de détachements des 3e et 6e légères; de l'ancienne 141e de ligne, d'une partie de la 31e division de gendarmerie à pied, d'une partie du 3e bataillon de volontaires de l'Aisne et d'une brigade étrangère. — Campagnes : an VII à l'armée de l'Ouest; ans VIII et IX aux armées de l'Ouest et d'Italie. — Faits d'armes : Cette demi-brigade est une de celles qui transportèrent l'artillerie à travers le mont Saint-Bernard, les 16 et 17 mai 1800. — Bataille de Marengo, le 14 juin suivant. — Partie pour Saint-Domingue en 1802, elle y reçut un bataillon de la 15e légère. — Le 1er bataillon de la 19e a été incorporé dans la 11e légère organisée aux colonies, les 2e et 3e dans la 3e de même arme.

20e DEMI-BRIGADE, formée en l'an IV (1796), de l'ancienne 10e. — Campagnes : an IV et V à l'armée de Sambre et Meuse; an VI aux armées d'Allemagne, de Mayence et d'Helvétie; de l'an VII à l'an IX à l'armée d'Italie. — Faits d'armes : Cette demi-brigade est une de celles qui, à l'affaire de Sulzbach (17 août 1796), résistèrent aux charges de la cavalerie ennemie. Le 28 mai 1800, elle coopéra à la prise des retranchements de la tête du pont du Var, et contribua, le lendemain, à chasser l'ennemi de Nice et du département des Alpes-Maritimes.

21ᵉ **Demi-brigade**, formée en ventôse an IV (février 1796), des anciennes 4ᵉ, 14ᵉ (*bis*) et 21ᵉ (*bis*). — Campagnes : ans IV et V aux armées de Rhin et Moselle et d'Italie; ans VI aux armées d'Italie et d'Orient ; an VII à l'armée d'Orient; ans VIII et IX aux armées d'Orient, de réserve et d'Italie. — Faits d'armes : Combat de Baden, bataille de Durlach et d'Hindenheim, les 4 et 10 juillet et 11 août 1796; passage de la Piave, les 10 et 11 août 1797 ; bataille de Sédiman le 8 octobre 1799.

22ᵉ **Demi-brigade**, formée le 20 messidor an IV (8 juillet 1796) de l'ancienne 16ᵉ légère et du 3ᵉ bataillon de la 52ᵉ de bataille. — Campagnes : ans IV et V à l'armée d'Italie; an VI aux armées d'Italie et d'Orient; an VII à l'armée d'Orient; ans VIII et IX aux armées d'Orient, de réserve et d'Italie. — Faits d'armes : Combat sur le plateau de Mondovi, le 22 avril 1796; bataille de Rivoli, le 14 janvier 1797; expédition de Syrie et siége de Saint-Jean-d'Acre; bataille d'Aboukir, le 25 juillet 1799; bataille de Brony, le 7 juin 1800.

23ᵉ **Demi-brigade**, formée le 1ᵉʳ germinal an V (21 mars 1797), de l'ancienne 18ᵉ (*bis*), du 3ᵉ bataillon de la demi-brigade de Lot et Landes, du 1ᵉʳ bataillon de la 7ᵉ provisoire, du 2ᵉ bataillon de volontaires de Seine-et-Oise, de celui de Saint-Denis (Paris), du 4ᵉ de l'Hérault et de trois compagnies de grenadiers de la demi-brigade de la Sarthe. — Campagnes : an V à l'armée des Alpes; an VI à l'armée d'Italie et en Corse; de l'an VII à l'an XII en Corse.

24ᵉ **Demi-brigade**, formée le 15 vendémiaire an V (6 octobre 1796), des anciennes 5ᵉ légère et et 169ᵉ de ligne, de la demi-brigade de chasseurs des montagnes, du bataillon des chasseurs francs de Cassel, de la légion des francs, des 1ᵉʳ et 2ᵉ bataillons des chasseurs du Nord, du bataillon de chasseurs du Mont-des-Chats (Nord), de la légion nantaise et du 3ᵉ bataillon de volontaires des Ardennes. — Campagnes : an V à l'armée de Sambre et Meuse ; an VI et VII à l'armée de l'Ouest ; an VIII aux armées de l'Ouest, de réserve et d'Italie; an IX à l'armée d'Italie. — Faits d'armes : Affaire de Neuhoff, le 22 avril 1797 ; expédition d'Irlande, août et septembre 1798; batailles de Brony et de Marengo, les 8 et 14 juin 1800; passage du Mincio, le 25 décembre même année. Cette demi-brigade est une de celles qui transportèrent l'artillerie à travers le Mont-Saint-Bernard, dans les journées des 16 et 17 mai 1800.

25ᵉ **Demi-brigade**, formée le 19 germinal an IV (8 avril 1796), de l'ancienne 13ᵉ. — Campagnes : ans IV et V à l'armée de Sambre et Meuse; an VI aux armées d'Allemagne et de de Mayence; an VII aux armées de Mayence et du Danube; ans VIII et IX aux armées du Rhin et d'Italie. — Faits d'armes : Bataille d'Altenkirchen, le 4 juin 1796. Cette demi-brigade fut une de celles qui effectuèrent le passage de la Linth sous le feu de 40 redoutes. Elle se distingua au combat d'Uzenach (Helvétie), le 22 octobre 1799.

26ᵉ **Demi-brigade**, formée le 25 prairial an IV (11 juin 1796), des 16ᵉ (*bis*) et 17ᵉ (*bis*). — Campagnes : an IV à l'armée de Rhin et Moselle; an V aux armées de Rhin et Moselle et d'Italie; de l'an VI à l'an IX à l'armée d'Italie. — Faits d'armes : Prise de Suze et de la Brunette, le 22 avril 1800 ; combat de Bolsano.

27ᵉ **Demi-brigade**, formée le 16 vendémiaire an V (7 octobre 1796), de la demi-brigade des Allobroges (4ᵉ légère), de l'ancienne 15ᵉ légère, du 2ᵉ bataillon de la 52ᵉ de bataille, de la 11ᵉ provisoire, du 1ᵉʳ bataillon de tirailleurs des Alpes et de la compagnie des grenadiers du 1ᵉʳ bataillon de volontaires des Gravilliers (Paris). — Campagnes : de l'an IV à l'an VI à l'armée d'Italie ; an VII aux armées d'Italie, de Rome et de Naples; ans VIII et IX aux armées de l'Ouest et de Batavie. — Faits d'armes : Passage du Tagliamento, les 15 et 16 mars 1796 ; bataille de Lodi, le 10 mai 1796; prise des retranchements de Rocca-d'Anfo.

28ᵉ **Demi-brigade**, formée le 23 floréal an V (12 mai 1797), de la demi-brigade de l'Ardèche, de celles de Gers et Gironde, de Gers et Bayonne, de Gironde, Lot-et-Garonne, des 1ᵉʳ et 2ᵉ bataillons d'infanterie légère, du 4ᵉ bataillon de volontaires de la Dordogne, du 31ᵉ des réserves, du 5ᵉ de la Charente-Inférieure, du 1ᵉʳ de Paris pour la Vendée, du bataillon de Chinon (Indre-et-Loire), du 12ᵉ de la Haute-Saône, du 14ᵉ de la formation d'Orléans, du 4ᵉ de Maine-et-Loire et du 2ᵉ de Saint-Amand (Nord). — Campagnes : ans V et VI à l'armée de l'Ouest; an VII aux armées de l'Ouest et d'Italie; ans VIII et IX à l'armée d'Italie. — Faits d'armes : Prise d'Exilles, prise de Suze et de la Brunette, les 11 et 22 avril 1800.

29 **Demi-brigade**. Sa formation, commencée le 26 floréal an V (15 mai 1797) fut définitivement

arrêtée le 14 brumaire an VI (14 novembre 1797), au moyen des 2e et 3e bataillons de l'ancienne 6e, de la 18e, et de la demi-brigade de la Haute-Saône. — Campagnes : de l'an V à l'an VII à l'armée d'Italie ; ans VIII et IX aux armées d'Italie et Gallo-Batave.

30e Demi-brigade, formée le 15 nivôse an V (4 janvier 1797), et réorganisée le 1er germinal suivant (21 mars même année). Elle reçut la demi-brigade de la Dordogne, le 3e bataillon de volontaires de la Nièvre, le 8e de la Somme, le 3e des Vosges, le 2e de la Haute-Saône, le 3e de Lot-et-Garonne, le 10e du Var, le 3e de la Charente-Inférieure, le 8e de la Sarthe, le 6e du Nord ou 1er de Cambrai, le 2e de la légion des Ardennes et le 1er du Nord. — Campagnes : an V à l'armée de l'Ouest ; an VI aux armées de l'Ouest et de Mayence ; an VII à l'armée d'Italie ; ans VIII et IX à l'armée de l'Ouest. — Le 3e bataillon de la 30e demi-brigade, parti pour la Guadeloupe en 1802, fut incorporé dans la 11e légère, réorganisée aux colonies.

31e Demi-brigade, formée le 16 germinal an XI (6 avril 1803), de troupes piémontaises et du 2e bataillon de l'ancienne 112e qui provenait de même origine.

CAVALERIE.

Dès l'année 1794 (ans II et III), les troupes à cheval des légions non amalgamées, et quelques corps-francs, furent incorporés dans les régiments de cavalerie.

Un arrêté du directoire exécutif du 18 nivôse an IV (8 janvier 1796) réduisait à 51 les régiments de cavalerie, dont 20 de cavalerie de bataille, 12 de dragons, 11 de chasseurs et 8 de hussards ; mais cet arrêté fut bientôt modifié par celui du 27 du même mois (17 janvier), qui conserve les cadres existants.

Au commencement de l'an VIII (1799), ces corps étaient au nombre de 85 ; savoir : 2 régiments de carabiniers, 25 régiments de cavalerie de bataille, 20 régiments de dragons, 25 régiments de chasseurs et 13 régiments de hussards, y compris le 7e *bis*.

Enfin, un arrêté du 2 nivôse an XI (23 décembre 1802) formait 3 régiments de cuirassiers des 5e, 6e et 7e régiments de cavalerie de bataille (1). On verra, à l'époque de l'enrégimentement de l'an XII, les changements opérés dans cette arme et les autres corps de cavalerie.

TABLEAU HISTORIQUE DES CORPS DE CAVALERIE,

DE L'AN II (1794) A L'AN XI (1803).

CARABINIERS.

1er Régiment. — Campagnes : ans IV et V à l'armée de Rhin et Moselle ; an VI aux armées de l'Ouest et de Mayence ; an VII aux armées de Mayence, du Danube et du Rhin ; ans VIII et IX à l'armée du Rhin. — Faits d'armes : Combat de Freising, le 2 septembre 1796. Ce régiment se signala d'une manière particulière à la bataille d'Hochstedt, le 19 juin 1800, et au passage du Danube, le 22 du même mois.

2e Régiment. — Ce corps a fait les mêmes campagnes et a pris part aux mêmes affaires que le premier.

(1) Le 8e, qui était cuirassé depuis son origine, porta à quatre le nombre des régiments de cette arme.

CAVALERIE DE BATAILLE.

1er Régiment. — Campagnes : an iv à l'armée de l'Ouest; ans v et vi à l'armée d'Italie; ans vii et ix aux armées d'Italie et de réserve.

2e Régiment. — Campagnes : ans iv et v à l'armée de Rhin et Moselle; an vi à l'armée d'Allemagne; ans viii et ix aux armées de réserve et d'Italie. — Faits d'armes : Bataille d'Heidenheim et combat de Freising, les 3 août et 2 septembre 1796; deuxième passage du Rhin, le 20 avril 1797; bataille de Marengo, le 14 juin 1800. Ce régiment est un des trois qui, dans cette bataille, enveloppèrent six bataillons de grenadiers autrichiens et leur firent mettre bas les armes.

3e Régiment. — Campagnes : ans iv et v à l'armée de Rhin et Moselle; an vi aux armées d'Allemagne, de Mayence et d'Helvétie; an vii à l'armée d'Italie; ans viii et ix aux armées de réserve et d'Italie.

4e Régiment. — Campagnes : an iv à l'armée de Rhin et Moselle; an v à l'armée de Sambre et Meuse; an vi aux armées d'Allemagne et de Mayence; an vii aux armées de Mayence, du Danube et du Rhin; ans viii et ix à l'armée du Rhin.

5e Régiment, cuirassé en 1802. — Campagnes : ans iv et v à l'armée des Alpes; an vi aux armées des Alpes et d'Italie; an vii aux armées d'Italie et de Naples; ans viii et ix aux armées de réserve et d'Italie.

6e Régiment, cuirassé en 1802. — Campagnes : ans iv et v à l'armée de Sambre et Meuse; an vi aux armées d'Allemagne et de Mayence; an vii aux armées de Mayence, du Danube et du Rhin ; ans viii et ix à l'armée du Rhin. — Faits d'armes : Affaire d'Hockheim, le 29 juillet 1796. Ce corps se distingua dans cinq charges consécutives, au combat sur la Selz, le 7 octobre de la même année ; bataille d'Hochstedt et passage du Danube, les 19 et 22 juin 1800.

7e Régiment, cuirassé en 1802. — Campagnes : ans iv et v à l'armée de Sambre et Meuse ; an vi aux armées d'Allemagne et de Mayence; an vii aux armées de Mayence, du Danube et du Rhin; ans viii et ix à l'armée du Rhin. — Faits d'armes : Batailles de l'Iller et d'Hochstedt, passage du Danube, les 4, 19 et 22 juin 1800.

8e Régiment. — Campagnes : ans iv et v à l'armée de Sambre et Meuse ; an vi aux armées de l'Ouest et de Mayence ; an vii aux armées de Mayence, du Danube et du Rhin ; ans viii et ix à l'armée du Rhin. — Faits d'armes : Passage de la Rednitz, le 6 août 1796 ; bataille d'Ochstedt et passage du Danube, les 19 et 22 juin 1800.

9e Régiment. — Campagnes : ans iv et v à l'armée de Rhin et Moselle ; an vi aux armées d'Allemagne et de Mayence ; an vii aux armées de Mayence, du Danube et du Rhin ; ans viii et ix à l'armée du Rhin. — Faits d'armes : Bataille d'Hochstedt et passage du Danube, les 19 et 22 juin 1800.

10e Régiment. — Campagnes : ans iv et v à l'armée de Sambre et Meuse; an vi aux armées d'Allemagne et de Mayence; an vii aux armées de Mayence, du Danube et du Rhin; ans viii et ix à l'armée du Rhin. — Faits d'armes : Affaires de Kirhberg et de Beuren, le 5 juin 1800.

11e Régiment. — Campagnes : ans iv et v aux armées de Rhin et Moselle et d'Italie; an vi à l'armée d'Italie; an vii aux armées de Rome et de Naples; ans viii et ix à l'armée d'Italie.

12e Régiment. — Campagnes : ans iv et v à l'armée de Rhin et Moselle; an vi à l'armée d'Allemagne; de l'an vii à l'an ix à l'armée du Rhin.

13e Régiment. — Campagnes : an iv à l'armée de Sambre et Meuse; an v à l'armée de Rhin et Moselle; an vi à l'armée d'Allemagne ; ans viii et ix à l'armée du Rhin. — Faits d'armes : Bataille d'Hochstedt et passage du Danube, les 19 et 22 juin 1800. — Ce régiment est devenu 22e de dragons en l'an xi.

14e Régiment. — Campagnes : ans iv et v à l'armée de Rhin et Moselle; an vi à l'armée d'Allemagne; de l'an vii à l'an ix à l'armée d'Italie. — Ce régiment est devenu 23e de dragons en l'an xi.

15e Régiment. — Campagnes : ans iv et v à l'armée de Rhin et Moselle; an vi à l'armée d'Al-

lemagne; ans VIII et IX aux armées du Rhin et d'Italie. — Faits d'armes : Bataille d'Engen, le 3 mai 1800. — Ce régiment est devenu 24e de dragons en l'an XI.

16e Régiment. — Campagnes : de l'an VII à l'an IX à l'armée du Rhin. — Ce régiment est devenu 25e de dragons en l'an XI.

17e Régiment. — Campagnes : ans IV et V à l'armée de Sambre et Meuse ; an VI aux armées d'Allemagne et de Mayence ; an VII aux armées de Mayence, du Danube et du Rhin ; ans VIII et IX à l'armée du Rhin. — Devenu 26e de dragons en l'an XI.

18e Régiment. — Campagnes : ans IV et V à l'armée de Rhin et Moselle ; an VI aux armées d'Allemagne, d'Helvétie et d'Italie ; an VII à l'armée d'Italie ; ans VIII et IX aux armées de réserve et d'Italie. — Devenu 27e de dragons en l'an XI.

19e Régiment. — Campagnes : ans IV et V à l'armée de Sambre et Meuse ; an VI à l'armée de Mayence ; an VII aux armées de Mayence, du Danube et du Rhin ; ans VIII et IX à l'armée du Rhin. — Ce régiment, licencié en l'an XI, fut incorporé dans le 1er de carabiniers, les 9e, 10e et 11e de cuirassiers.

20e Régiment. — Campagnes : ans VIII et IX aux armées de réserve et d'Italie. — Faits d'armes : Ce régiment est un des trois qui enveloppèrent, à la bataille de Marengo, le 14 juin 1800, six bataillons de grenadiers autrichiens, et qui leur firent mettre bas les armes. — Licencié en l'an XI, ce corps fut incorporé dans le 2e de carabiniers, le 12e de cuirassiers, les 22e et 23e de dragons.

21e Régiment. — Campagnes : ans IV et V à l'armée de Rhin et Moselle ; an VI à l'armée d'Allemagne ; ans VIII et IX à l'armée d'Italie. — Licencié en l'an XI et incorporé dans le 1er régiment de carabiniers, dans les 24e, 25 et 26e de dragons.

22e Régiment. — Campagnes : an IV à l'armée de Sambre et Meuse ; an VII à l'armée du Danube ; ans VIII et IX aux armées de réserve et d'Italie. — Ce régiment a été licencié en l'an XI et incorporé dans le 2e de carabiniers, les 9e et 12e de cuirassiers, 24e et 27e de dragons.

23e Régiment. — Campagnes : ans IV et V à l'armée de Sambre et Meuse ; an VI aux armées d'Allemagne et de Mayence ; an VII aux armées de Mayence, du Danube et du Rhin ; ans VIII et IX à l'armée du Rhin. — Licencié en l'an XI et incorporé dans les 5e, 6e et 7e de cuirassiers.

24e Régiment. — Campagnes : an IV à l'armée de l'Ouest ; an VII à l'armée du Rhin ; ans VIII et IX à l'armée Gallo-Batave. — Incorporé en l'an X dans les 1er et 8e régiments de cavalerie de bataille.

25e Régiment. — Campagnes : an IV à l'armée du Nord ; an V aux armées du Nord et de Sambre et Meuse ; an VI aux armées d'Allemagne et de Mayence ; an VII aux armées de Mayence, du Danube et du Rhin ; an VIII à l'armée du Rhin ; an IX à l'armée d'Italie. — Incorporé en l'an X dans les 2e, 3e et 4e de cavalerie.

DRAGONS.

1er Régiment. — Campagnes : ans IV et V à l'armée de Sambre et Meuse ; an VI aux armées de l'Ouest et de Mayence ; an VII aux armées de Mayence et du Danube ; an VIII aux armées du Rhin et d'Italie ; an IX à l'armée d'Italie.

2e Régiment. — Campagnes : ans IV et V à l'armée de Sambre et Meuse ; an VI aux armées de l'Ouest et de Mayence ; an VII aux armées de Mayence et du Danube ; ans VIII et IX à l'armée du Rhin. — Faits d'armes : Affaire de Bamberg, le 6 août 1796.

3e Régiment. — Campagnes : an V à l'armée d'Italie ; an VI aux armées d'Italie et d'Orient ; ans VII et VIII aux armées d'Orient et d'Italie ; an IX à l'armée d'Italie. — Faits d'armes : Affaire de Sprimont, le 18 septembre 1794 ; bataille d'Aboukir, le 25 juillet 1799.

4e Régiment. — Campagnes : ans IV et V à l'armée de Rhin et Moselle ; an VI aux armées d'Allemagne et de l'Ouest ; an VII à l'armée de l'Ouest ; de l'an VIII à l'an XI à l'armée Gallo-Batave. — Faits d'armes : 2e passage du Rhin, le 20 avril 1796. A l'affaire de Mosack (30 août 1796), ce régiment chargea et poursuivit la cavalerie ennemie jusqu'aux portes de Munich.

5e Régiment. — Campagnes : ans iv et v à l'armée d'Italie ; an vi aux armées d'Italie et de l'Ouest ; an vii à l'armée de l'Ouest ; an viii à l'armée de réserve ; ans ix et x au corps d'observation de la Gironde.—Faits d'armes : Affaire de Primolano et combat de Bassano, les 7 et 8 septembre 1796. Combat de Clausenne et prise du fort de Cavallo.

6e Régiment. — Campagnes : ans iv et v à l'armée du Rhin ; ans vi et vii aux armées de Mayence et du Danube ; an viii aux armées du Rhin et d'Italie ; an ix à l'armée d'Italie. — Faits d'armes : Un détachement d'environ 40 cavaliers de ce régiment et de 200 hommes de la 46e demi-brigade, firent mettre bas les armes à 1,500 Anglais débarqués, avec de l'artillerie, près d'Ostende, le 20 mai 1796. — Bataille de Rastadt, le 5 juillet même année ; bataille de Marengo, le 14 juin 1800.

7e Régiment. — Campagnes : ans iv et v à l'armée de Sambre et Meuse ; an vi aux armées de l'Ouest et de Mayence ; an vii aux armées de Mayence et d'Italie ; ans viii et ix à l'armée d'Italie.

8e Régiment. — Campagnes : ans iv et v aux armées des Alpes et d'Italie ; an vi aux armées de l'Ouest et de Mayence ; an vii aux armées de Mayence et du Danube ; ans viii et ix aux armées de réserve et d'Italie. — Ce régiment est un de ceux qui, à la bataille de Marengo (14 juin 1800), enveloppèrent six bataillons de grenadiers autrichiens et leur firent mettre bas les armes.

9e Régiment. — Campagnes : ans iv et v à l'armée des Alpes ; an vi aux armées de l'Ouest et d'Helvétie ; an vii aux armées d'Helvétie et d'Italie ; ans viii et ix aux armées de réserve et d'Italie. — Faits d'armes : Combat d'Anghiari, le 15 janvier 1798.

10e Régiment. — Campagnes : ans iv et v à l'armée de Rhin et Moselle ; an vi aux armées de Mayence et de l'Ouest ; an vii à l'armée de l'Ouest ; an viii aux armées de Batavie, de réserve et d'Italie ; an ix à l'armée des Grisons. — Faits d'armes : Bataille de Rastadt, le 5 juillet 1796 ; batailles de Berghen, d'Alkmaer et de Kastricum, les 19 septembre, 2 et 6 octobre 1799.

11e Régiment. — Campagnes : ans iv et v à l'armée de Sambre et Meuse ; an vi aux armées de l'Ouest et de Mayence ; an vii aux armées de Mayence et d'Italie ; an viii à l'armée d'Italie ; an ix à l'armée du Rhin. — Faits d'armes : Prise de Friedberg, le 10 juillet 1796 ; bataille d'Enghen, le 3 mai 1800.

12e Régiment. — Campagnes : ans iv et v à l'armée de Sambre et Meuse ; an vi aux armées de l'Ouest et de Mayence ; an vii aux armées de Mayence et d'Italie ; ans viii et ix à l'armée d'Italie. — Faits d'armes : Passage de la Lahnn, le 10 juillet 1796 ; affaires de Beuren et de Kirhberg, les 2 et 5 juin 1800.

13e Régiment. — Campagnes : an iv à l'armée de l'Ouest ; an v à l'armée de Rhin et Moselle ; an vi aux armées de l'Ouest et de Mayence ; an vii aux armées d'Helvétie et du Danube ; ans viii et ix à l'armée du Rhin. — Faits d'armes : Batailles d'Engen et de l'Iller, les 3 mai et 5 juin 1800.

14e Régiment. — Campagnes : ans iv et v à l'armée de Sambre et Meuse ; an vi aux armées d'Italie et d'Orient ; an vii à l'armée d'Orient ; ans viii et ix aux armées d'Orient et d'Italie. — Faits d'armes : Bataille d'Aboukir, le 25 juillet 1799 ; bataille d'Alexandrie, le 21 mars 1801.

15e Régiment. — Campagnes : ans iv et v à l'armée d'Italie ; an vi aux armées d'Italie et d'Orient ; ans vii, viii et ix à l'armée d'Orient. — Faits d'armes : Combats de Lonado, les 31 juillet et 3 août 1796 ; bataille d'Arcole, le 16 novembre même année.

16e Régiment. — Campagnes : an iv à l'armée du Nord ; an v aux armées du Nord et de Sambre et Meuse ; an vi aux armées de Mayence et d'Italie ; an vii aux armées d'Italie, de Rome et de Naples ; an viii à l'armée d'Helvétie ; ans ix et x à l'armée Gallo-Batave.

17e Régiment. — Campagnes : ans iv et v à l'armée de Rhin et Moselle ; an vi aux armées de l'Ouest et de Mayence ; an vii à l'armée du Danube ; ans viii et ix à l'armée du Rhin. —Faits d'armes : Bataille de Rastadt, le 5 juillet 1796 ; deuxième passage du Rhin, le 20 avril 1797.

18e Régiment. — Campagnes : an iv aux armées de l'Ouest et d'Italie ; an v à l'armée d'Italie ; an vi aux armées d'Italie et d'Orient ; de l'an vii à l'an ix à l'armée d'Orient. — Faits d'armes : Deuxième combat d'Anghiari, le 15 janvier 1797.

19ᵉ Régiment. — Campagnes : ans IV et V à l'armée de Rhin et Moselle ; an VI aux armées de Mayence, d'Italie et de Rome ; an VII aux armées d'Italie, de Rome et de Naples ; an VIII à l'armée d'Italie ; an IX aux armées d'Italie et du Midi.

20ᵉ Régiment. — Campagnes : an IV aux armées des Alpes et d'Italie ; an V à l'armée d'Italie ; an VI aux armées d'Italie et d'Orient ; ans VIII et IX à l'armée d'Orient. — Faits d'armes : Batailles de Mondovi, 16 avril 1796.

21ᵉ Régiment, formé le 5 floréal an IV (24 avril 1796), des dragons de la Manche et de la cavalerie de la légion de police. — Campagnes : an VI à l'armée d'Allemagne. — Ce régiment, licencié le 22 frimaire an VI par le général Augereau, fut incorporé dans les 1ᵉʳ, 2ᵉ, 7ᵉ, 11, 12ᵉ et 16ᵉ de dragons.

Un nouveau 21ᵉ régiment de cette arme a été formé le 28 fructidor an IX (26 août 1801) du 9ᵉ régiment de dragons piémontais.

CHASSEURS.

1ᵉʳ Régiment. — Campagnes : ans IV et V à l'armée de Sambre et Meuse ; an VI à l'armée de Mayence ; an VII aux armées de Mayence, du Danube et du Rhin ; ans VIII et IX à l'armée du Rhin. — Faits d'armes : Passage de la Rednitz, le 6 août 1796 ; bataille de l'Iller, le 5 juin 1800.

2ᵉ Régiment. — Campagnes : ans IV et V à l'armée de Rhin et Moselle ; an VI aux armées de Mayence et de l'Ouest ; an VII à l'armée de l'Ouest ; ans VIII et IX à l'armée d'Italie. — Faits d'armes : Ce corps se fit particulièrement remarquer à la bataille de Rastadt, le 5 juillet 1796, au combat d'Hindenheim et au passage du Lech, les 11 et 24 août de la même année.

3ᵉ Régiment. — Campagnes : ans IV et V à l'armée de Sambre et Meuse ; an VI à l'armée de l'Ouest ; an VII aux armées de l'Ouest et d'Italie ; de l'an VIII à l'an IX à l'armée d'Italie.

4ᵉ Régiment. — Campagnes : an IV à l'armée de Rhin et Moselle ; an V aux armées de Rhin et Moselle et d'Italie ; ans VI et VII à l'armée de l'Ouest ; an VIII aux armées de Batavie et d'Italie ; an IX à l'armée d'Italie. — Faits d'armes : Bataille de Rastadt et affaire de Caudern, les 5 juillet et 25 octobre 1796 ; bataille d'Alkmaer et de Kastricun, les 2 et 6 octobre 1799.

5ᵉ Régiment. — Campagnes : ans IV et V à l'armée du Nord ; an VI à l'armée de Batavie ; an VII aux armées de Batavie et du Danube ; ans VIII et IX à l'armée du Rhin.

6ᵉ Régiment. — Campagnes : ans IV et V à l'armée de Sambre et Meuse ; an VI à l'armée de Mayence ; an VII aux armées de Mayence, du Danube et de Naples ; ans VIII et IX à l'armée du Rhin. — Faits d'armes : Bataille d'Altenkirchen, passage de la Lahn et affaire de Zull, les 4 juin, 10 juillet et 15 août 1796 ; bataille d'Hochstedt et passage du Danube, les 19 et 22 juin 1800.

7ᵉ Régiment. — Campagnes : an IV à l'armée de l'Ouest ; an V aux armées de l'Ouest et de Sambre et Meuse ; an VI à l'armée d'Helvétie ; ans VII et VIII aux armées d'Italie, de Rome et de Naples ; ans IX et X à l'armée de Batavie. — Faits d'armes : Prise de Modène, le 12 juin 1799.

8ᵉ Régiment. — Campagnes : ans IV et V à l'armée de Rhin et Moselle ; an VI à l'armée de Mayence ; ans VII et VIII aux armées de Mayence et du Danube ; an IX à l'armée du Rhin ; an XI à l'armée de Batavie. — Faits d'armes : Batailles de Freising et de Biberach, les 2 septembre et 9 octobre 1796 ; prise de Zurich, le 25 septembre 1799 ; batailles de l'Iller et de Hohenlinden, les 5 juin et 3 décembre 1800.

9ᵉ Régiment. — Campagnes : ans IV et V à l'armée de Sambre et Meuse ; an VI à l'armée de Mayence ; an VII aux armées de Mayence et d'Italie ; ans VIII et IX à l'armée d'Italie. — Faits d'armes : Bataille d'Altenkirchen et passage de la Rednitz, les 4 juin et 6 août 1796 ; bataille de Neuwied, le 18 avril 1797.

10ᵉ Régiment. — Campagnes : an IV aux armées des Alpes et d'Italie ; an V à l'armée d'Italie ; an VI aux armées de l'Ouest et de Naples ; an VII aux armées de Mayence et du Danube ; ans VIII et IX à l'armée du Rhin. — Faits d'armes : Batailles de Roveredo et combat de Bassano, les 4 et 8 septembre 1796 ; passage de la Piave, les 12 et 13 mars 1797 ; bataille de Gradisca et passage de l'Isonzo, le 19 du même mois.

11e Régiment. — Campagnes : ans iv et v à l'armée de Sambre et Meuse; an vi aux armées de Mayence et de Batavie; an vii aux armées de Batavie et du Danube; ans viii et ix à l'armée du Rhin. — Faits d'armes : Affaire d'Hocheim, le 22 juillet 1796. Ce régiment se distingua dans quatre charges consécutives au combat de la Saltz, le 27 septembre 1799; bataille de Boxtel, passage du Danube et bataille de Neubourg, les 19, 22 et 28 juin 1800.

12e Régiment. — Campagnes : ans iv et v à l'armée de Sambre et Meuse; an vi aux armées de Mayence et d'Helvétie; an vii aux armées d'Helvétie et du Danube; ans viii et ix aux armées du Rhin et d'Italie. — Faits d'armes : Affaire de Creutzenach, le 10 novembre 1795; passage de la Lahn, le 10 juillet 1796; bataille d'Enghen le 3 mai 1800.

13e Régiment (1). — Campagnes : an iv à l'armée du Nord; an v aux armées du Nord et de Sambre et Meuse; an vi à l'armée de Mayence; an vii aux armées de Mayence et d'Italie; ans viii et ix à l'armée d'Italie. — Faits d'armes : Le 29 mai 1800, ce régiment contribua à chasser l'ennemi de Nice et à lui faire évacuer le département des Alpes-Maritimes.

14e Régiment. — Campagnes : an iv à l'armée de l'Ouest; an v à l'armée du Nord; an vii à l'armée de l'Ouest; ans viii et ix à l'armée d'Italie. — Faits d'armes : Affaire de Zell, le 13 août 1796.

15e Régiment. — Campagnes : ans iv à l'armée de l'Ouest; an v et vi à l'armée d'Italie; an vii aux armées d'Italie, de Rome et de Naples. — Faits d'armes : Affaire devant Vérone le 26 mars 1799; combat de Borgoforte dans le mois de mai suivant; affaire devant Alexandrie (Piémont) et bataille de la Trebia, les 13 et 19 juin même année.

16e Régiment. — Campagnes : an iv aux armées de l'Ouest et de Sambre et Meuse; an v à l'armée de Sambre et Meuse; an vi aux armées de Mayence et de Batavie; an vii à l'armée de Batavie; an viii aux armées de Batavie et du Rhin; an ix à l'armée du Rhin. — Faits d'armes : Attaque de Zipp ; batailles de Bergen, d'Aklmaer et de Kastricum, les 10 et 19 septembre, 2 et 6 octobre 1799.

17e Régiment. — Licencié en l'an iii (1795).

18e Régiment. — Licencié en l'an iii (1795).

19e Régiment. — Campagnes : ans iv et v à l'armée de Sambre et Meuse; ans vi et vii aux armées d'Italie, de Rome et de Naples; an viii aux armées de l'intérieur et de l'Ouest; an ix à l'armée de l'Ouest; an xi au camp de Bayonne.

20e Régiment. — Campagnes : an iv et v à l'armée de Rhin et Moselle; an vi à l'armée de Mayence; an vii aux armées de Mayence et du Danube; ans viii et ix à l'armée du Rhin. — Faits d'armes : Bataille de l'Iller, le 5 juin 1800.

21e Régiment. — Campagnes : ans viii et ix à l'armée d'Italie. — Faits d'armes : Combat de Chiusella, près d'Yvrie, le 26 mai 1800.

22e Régiment. — Campagnes : de l'an iv à l'an vi à l'armée d'Italie; ans vii et viii à l'armée d'Orient; an ix aux armées d'Orient et de Batavie. — Faits d'armes : Combat de Crémone, le 11 mai 1796.

23e Régiment. — Campagnes : ans iv et v à l'armée du Nord; de l'an vi à l'an viii aux armées de Mayence, du Danube et du Rhin; an ix à l'armée du Rhin. — Faits d'armes : Affaire de Neuhoff, le 22 avril 1797; attaque et prise de Zurich, les 25 et 28 septembre 1799; bataille de Hohenlinden, le 3 décembre 1800.

24e Régiment. — Campagnes : de l'an iv à l'an vii à l'armée d'Italie; an viii à l'armée de réserve; ans ix et x au corps d'observation de la Gironde.

25e Régiment. — Campagnes : de l'an iv à l'an vi à l'armée d'Italie; an vii aux armées d'Italie, de Rome et de Naples; an viii à l'armée d'Italie; ans ix et x au corps d'observation de la Gironde. — Faits d'armes : Bataille de Gradisca et passage de l'Isonzo, le 19 mars 1797; combat d'Anghiari, le 14 avril suivant.

26e Régiment, formé à Alexandrie, le 8 fructidor an x (26 août 1801), d'un régiment de dragons piémontais.

(1) Un 13e régiment *bis* de chasseurs, formé vers le même temps (voir la page xj), de la cavalerie de la légion du Nord, y fut réuni dans le mois de germinal an iii (avril 1795).

HUSSARDS.

1er Régiment. — Campagnes : de l'an IV à l'an VII à l'armée d'Italie; an VIII à l'armée de réserve; an IX aux armées de réserve et des Grisons. — Faits d'armes : Bataille de Roveredo, le 4 septembre 1796.

2e Régiment. — Campagnes : ans IV et V à l'armée de Sambre et Meuse; an VI aux armées de Mayence et de l'Ouest; ans VII et VIII à l'armée du Rhin. — Faits d'armes : Ce corps se distingua dans quatre charges consécutives au combat de Seltz, le 27 septembre 1796; bataille d'Enghen, le 3 mai 1800.

3e Régiment. — Campagnes : ans IV et V à l'armée du Nord; an VI aux armées de Mayence et de l'Ouest; de l'an VII à l'an IX à l'armée du Rhin. — Faits d'armes : S'est fait remarquer dans toutes les affaires auxquelles il prit part.

4e Régiment. — Campagnes : ans IV et V à l'armée de Sambre et Meuse; an VI aux armées d'Allemagne et de Mayence; an VII aux armées de Mayence et du Danube; ans VIII et IX à l'armée du Rhin. — Faits d'armes : Bataille de Neuwied, le 18 avril 1797; bataille de Stockach, le 25 mars 1797; passage de l'Alb, bataille d'Hochstedt et passage du Danube, les 29 avril, 19 et 22 juin 1800.

5e Régiment. — Campagnes : ans IV et V à l'armée du Nord; an VI aux armées de l'Ouest et de Mayence; an VII aux armées de Mayence et du Danube; ans VIII et IX à l'armée du Rhin. — Faits d'armes : Bataille de l'Iller, le 5 juin 1800.

6e Régiment. — Campagnes : an IV à l'armée de l'Ouest; an V aux armées de l'Ouest et de Sambre et Meuse; an VI à l'armée d'Allemagne; an VII à l'armée d'Italie; an VIII aux armées d'Italie et du Rhin; an IX à l'armée du Rhin; an XI à l'armée de Batavie.

7e Régiment. — Campagnes : ans IV et V à l'armée de Rhin et Moselle; an VI aux armées du Rhin et d'Helvétie; an VII à l'armée d'Helvétie; ans VIII et IX à l'armée du Rhin.

7e Régiment (*bis*). — Campagnes : ans IV et V à l'armée d'Italie; an VI aux armées d'Italie et d'Orient; de l'an VII à l'an IX à l'armée d'Orient. — Ce corps a fait avec distinction les campagnes de la haute Egypte.

8e Régiment. — Campagnes : ans IV et V à l'armée de Rhin et Moselle; an VI à l'armée d'Helvétie; an VII à l'armée du Danube; ans VIII et IX à l'armée du Rhin. — Faits d'armes : A l'affaire de Boxtel, le 16 septembre 1794, trente hussards de ce régiment firent mettre bas les armes à deux bataillons hessois.

9e Régiment. — Campagnes : ans IV et V à l'armée de Rhin et Moselle; an VII à l'armée du Danube; ans VIII et IX à l'armée du Rhin. — Faits d'armes : Bataille de Durlac, passage du Lech et combat de Freising, les 10 juillet, 24 août et 3 septembre 1796; deuxième passage du Rhin, le 20 avril 1797; bataille, attaque et prise de Zurich, les 24 et 28 septembre 1799; batailles d'Engen et d'Hochstedt, passage du Danube et bataille de Neubourg, les 3 mai, 19, 22 et 28 juin 1800.

10e Régiment. — Campagnes : an IV à l'armée de l'Ouest; de l'an VIII à l'an X à l'armée d'Italie.

11e Régiment. — Campagnes : an IV à l'armée de l'Ouest; an V à l'armée de Rhin et Moselle; an VI aux armées d'Allemagne, d'Helvétie et d'Italie; de l'an VII à l'an IX à l'armée d'Italie.

12e Régiment. — Campagnes : de l'an IV à l'an VII à l'armée de l'Ouest; ans VIII et IX à l'armée d'Italie. — Faits d'armes : Affaires de Châtillon et de la Chiusella, les 18 et 26 mai 1800. Ce régiment se fit remarquer par des prodiges de valeur à la bataille de Broni et à celle de Montebello, les 8 et 9 juin suivants.

Régiment de hussards volontaires dits volontaires de Bonaparte, créé le 1er germinal an VIII (22 mars 1800). — Campagnes : an VIII à l'armée de réserve; an IX à l'armée du Rhin. — Licencié le 25 germinal an IX (15 avril 1801).

TABLEAU HISTORIQUE DES RÉGIMENTS

DEPUIS L'ENRÉGIMENTEMENT DE L'AN XII JUSQU'EN 1815.

INFANTERIE.

Un arrêté des consuls du 1er vendémiaire an XII (24 septembre 1803) supprime la dénomination de *demi-brigade* et rétablit celle de *régiment*. Cet arrêté fixe à 90 (1) le nombre des régiments d'infanterie de ligne et à 27 (2) celui des régiments d'infanterie légère. Les numéros de 23 régiments de ligne (3) et de 5 régiments d'infanterie légère (4) restèrent vacants, et quelques-uns ne furent rétablis qu'à la fin de l'empire.

Lorsque les conquêtes de Napoléon eurent agrandi le territoire de l'empire, il fallut mettre la force des armées en harmonie avec la population et la sûreté du territoire national. C'est ainsi que l'on créa, de 1808 à 1813, 44 nouveaux régiments d'infanterie de ligne (du no 113 au no 156), et de 6 nouveaux régiments d'infanterie légère (du no 32 au no 37).

On organisa en 1809 30 demi-brigades ou régiments provisoires, dont 8 demi-brigades actives pour l'armée d'Allemagne et 22 dites de réserve, destinées pour l'armée d'Espagne. Une partie de ces corps commencèrent à se dissoudre en 1810, et les détachements qui les avaient formés rejoignirent les régiments auxquels ils appartenaient. L'autre partie concourut à la formation de nouveaux corps, ainsi qu'on le verra plus bas.

Cinq légions de réserve et plusieurs bataillons auxiliaires, créés vers le même temps, rentrèrent également dans les corps d'où ils avaient été tirés, ou contribuèrent, comme une partie des corps provisoires, à l'organisation des régiments de nouvelle formation.

La liste qui suit fera connaître la nature de la formation des nouveaux régiments, leurs campagnes de l'an XII à 1815, les corps supprimés et les numéros restés vacants à l'époque de l'enrégimentement.

INFANTERIE DE LIGNE.

1er RÉGIMENT, formé de la 1re demi-brigade. — Campagnes : de l'an XII à 1806 à l'armée d'Italie ; 1807 à l'armée de Naples; de 1808 à 1810 aux armées de Naples et d'Italie; 1812 au corps d'observation de réserve; 1813 à l'armée de Portugal et à la grande armée ; 1814 aux armées des Pyrénées et d'Italie; 1815 au 2e corps d'armée.

2e RÉGIMENT, formé de la 2e demi-brigade. Il reçut en incorporation, en l'an XII, la 78e demi-brigade. — Campagnes : embarqué sur l'escadre de Toulon de l'an XII à l'an XIV; 1806 à l'armée d'Italie; 1807 au corps d'observation de la grande armée; 1808 à la grande ar-

(1) Dont 19 à 4 bataillons et 71 à 3.
(2) Dont 3 à 4 bataillons et 24 à 3.
(3) Les 31e, 38e, 41e, 49e, 68e, 71e, 73e, 74e, 77e, 78e, 80e, 83e, 87e, 89e, 90e, 91e, 97e, 98e, 99e, 104e, 107e, 109e et 110e.
(4) Les 11e, 19e, 20e, 29e et 30e.

mée et au corps d'observation des Pyrénées (1); 1809 aux armées d'Espagne et d'Allemagne ; 1810 aux armées d'Allemagne, d'Espagne, de Catalogne et au corps d'observation de Hollande; 1811 à l'armée de Catalogne; 1812 au corps d'observation de l'Elbe et à la grande armée; 1813 et 1814 au 2e corps de la grande armée, dans les garnisons de Custrin et de Magdebourg et au corps d'observation de Menden; 1815 à la grande armée.

3e RÉGIMENT, formé de la 3e demi-brigade. Il reçut en incorporation, en l'an XII, la 83e demi-brigade. — Campagnes : ans XII et XIII aux camps de Bayonne et de Saint-Omer (armée des côtes de l'Océan); an XIV et 1806 au 4e corps de la grande armée; 1807 et 1808 à la grande armée; 1809 et 1810 à l'armée du Rhin (2e corps d'Allemagne); 1812 à l'armée d'Espagne; 1813 aux armées d'Espagne et de Portugal; grande armée (un bataillon en garnison à Dantzig); 1814 grande armée, garnison de Hambourg; 1815 campagne de France, bataille de Waterloo.

4e RÉGIMENT, formé de la 4e demi-brigade. — Campagnes : ans XII et XIII, camp de Saint-Omer; de l'an XIV à 1808 à la grande armée (un bataillon à Dantzig); 1810 à l'armée du Rhin; de 1810 à 1812 au camp de Boulogne; 1813 et 1814 à la grande armée; 1815 en France.

5e RÉGIMENT, formé de la 5e demi-brigade. — Campagnes : de l'an XII à l'an XIV à l'armée d'Italie; 1806 à 1809 aux armées d'Italie et de Dalmatie; 1810 aux armées d'Italie et d'Illyrie; de 1811 à 1813 à l'armée de Catalogne; 1814 à l'armée de réserve du Midi; 1815 au 6e corps de la grande armée.

6e RÉGIMENT, formé de la 6e demi-brigade. — Campagnes : de l'an XII à 1806 dans le royaume de Naples; de 1807 à 1810 aux îles Ioniennes (garnison de Corfou); de 1811 à 1813 à Corfou et à l'île d'Elbe; 1814 à Corfou et à l'armée d'Italie; 1815 au corps d'observation du Jura.

7e RÉGIMENT, formé de la 7e demi-brigade. Ce corps, qui était aux colonies, à été fait prisonnier de guerre le 9 frimaire an XII (1er novembre 1803), lors de l'évacuation du Cap. Réorganisé à 3 bataillons à Saint-Domingue, il reçut le 3e bataillon de la 68e et fut mis à la disposition du ministre de la marine. — Un nouveau 7e régiment a été créé à Blaye dans le mois de fructidor an XII (août 1804). Il reçut en incorporation le 1er bataillon de la 31e demi-brigade. — Campagnes : 1806 camp volant de la Vendée; 1807 à l'armée d'Italie; 1808 au corps d'observation des Pyrénées; de 1809 à 1812 aux armées d'Espagne, de Catalogne et d'Aragon ; 1813 à la grande armée; 1814 à l'armée d'Italie, au corps d'observation de réserve du Midi et à l'armée de Lyon; 1815 au 7e corps de la grande armée.

8e RÉGIMENT, formé de la 8e demi-brigade. — Campagnes : ans XII et XIII à l'armée de Hanovre; de l'an XIV à 1807 au premier corps de la grande armée; 1808, partie à Dantzig et partie en Espagne; 1809 et 1810 aux armées d'Espagne et du Rhin; 1811 et 1812 à l'armée d'Espagne; 1813 à l'armée d'Espagne, au corps d'observation de Mayence et au corps d'observation de Bavière; 1814 à la grande armée (un bataillon à Dantzig) : une portion de ce corps fut faite prisonnière de guerre à Venloo; 1815 à la grande armée.

9e RÉGIMENT, formé de la 9e demi-brigade. — Campagnes : ans XII et XIII sur la flottille de Boulogne à l'avant-garde de l'armée des côtes de l'Océan, dans le Valais et à l'armée d'Italie; de l'an XIV à 1811 à l'armée d'Italie; 1812 à l'armée d'Italie et au 4e corps de la grande armée; 1813 et 1814 à la grande armée et au corps d'observation d'Italie (garnisons de Glogau et de Magdebourg); 1815 au 9e corps d'armée.

10e RÉGIMENT, formé de la 10e demi-brigade. — Campagnes : de l'an XII à l'an XIV à l'armée d'Italie; de 1806 à 1810 aux armées d'Italie et de Naples; 1811 et 1812 au corps d'observation de réserve de l'armée d'Espagne, au corps d'armée de l'Ebre et à l'armée d'Aragon; 1813 à l'armée d'Aragon et au 11e corps de la grande armée; 1814 à l'armée des Pyrénées, à l'armée de réserve du Midi et à l'armée d'Italie; 1815 au 6e corps d'armée.

11e RÉGIMENT, formé de la 11e demi-brigade. Il a reçu en incorporation en l'an XII la 104e demi-brigade. — Campagnes : ans XII et XIII au camp d'Utrecht (armée de Batavie); ans XIV et

(1) Il est essentiel de faire remarquer, pour faire comprendre comment, souvent, le même corps avait en même temps des bataillons en Allemagne, en Espagne et en Portugal, ou dans d'autres pays de l'Europe, que, depuis 1808, quelques régiments comptaient jusqu'à 6 bataillons disséminés, par un ou par deux, dans des garnisons lointaines et dans les diverses armées mises sur pied depuis cette date jusqu'en 1815.

1806 à la grande armée, aux armées de Dalmatie et d'Italie; 1807 et 1808 aux armées de Dalmatie et d'Italie; 1809 aux armées d'Italie et de Dalmatie, et au 11e corps de l'armée d'Allemagne; 1810 à l'armée d'Illyrie; de 1811 à 1813 aux armées de Catalogne et d'Aragon; 1814 aux armées de Lyon et des Pyrénées; 1815 au 6e corps d'armée.

12e RÉGIMENT, formé de la 12e demi-brigade. — Campagnes : ans XII et XIII au camp de Bruges; de l'an XIV à 1807 au 3e corps de la grande armée; de 1808 à 1811 aux armées du Rhin et d'Allemagne (garnison de Dantzig); 1812 au corps d'observation de l'Elbe; 1813 au 1er corps de la grande armée; 1814 au 7e corps de la grande armée. Une portion de ce corps a été faite prisonnière de guerre à Anvers; 1815, 3e corps d'armée.

13e RÉGIMENT, formé de la 13e demi-brigade. — Campagnes : ans XII et XIII sur la flottille de Boulogne; de l'an XIV à 1808 aux armées de Frioul et d'Italie; de 1809 à 1812 en Italie; 1813 aux armées d'Illyrie et d'Italie; 1814 garnison de Mayence et armée d'Italie; 1815 au 9e corps de la grande armée.

14e RÉGIMENT, formé de la 14e demi-brigade. —Campagnes : ans XII et XIII au camp de Saint-Omer; de l'an XIV à 1807 aux 4e et 8e corps de la grande armée; de 1808 à 1811 à l'armée d'Espagne; 1812 aux armées de Catalogne, d'Aragon et au corps d'observation de l'Ebre; 1813 à l'armée d'Aragon; 1814 à l'armée d'Allemagne (garnison de Dantzig), à l'armée des Pyrénées et au corps de réserve du Midi; 1815 au 7e corps de la grande armée.

15e RÉGIMENT, formé de la 15e demi-brigade. Il a reçu en incorporation, en l'an XII, la 107e demi-brigade. — Campagnes : de l'an XII à 1806, garnison de Brest; 1807 6e corps de la grande armée et corps d'observation de la Gironde; 1808 à l'armée de Portugal et à la division d'observation des Pyrénées-Occidentales; 1809 aux armées d'Espagne et de Portugal; de 1810 à 1812 aux armées de Portugal et d'Espagne; 1813 aux armées d'Espagne et de Portugal, au 6e corps de la grande armée et au corps d'observation de Bavière; 1814 et 1815 à la grande armée.

16e RÉGIMENT, formé de la 16e demi-brigade. — Campagnes : an XII à l'armée d'Italie (Alexandrie); de l'an XIII à 1806 embarqué sur l'escadre de Toulon; 1807 à l'armée d'Italie et au corps d'observation de la grande armée; 1808 au 4e corps de la grande armée et au corps d'observation des Pyrénées-Occidentales; 1809 et 1810 au 7e corps de l'armée d'Espagne, au 4e corps de l'armée d'Allemagne, au corps d'observation de la Hollande et à l'armée de Catalogne; 1811 et 1812 aux armées de Catalogne et d'Aragon; 1813 à l'armée d'Aragon; 1814 au 6e corps de la grande armeé, sous Lyon, à l'armée d'Italie et à l'armée de réserve du Midi; 1815 au 9e corps de la grande armée.

17e RÉGIMENT, formé de la 17e demi-brigade. La 41e demi-brigade y fut incorporée en l'an XII. — Campagnes : ans XII et XIII aux camps d'Utrecht et de Bruges; an XIV au 3e corps de la grande armée; de 1806 à 1808 au 3e corps de la grande armée, à l'armée des Côtes et au camp de Boulogne; 1809 et 1810 à l'armée du Rhin (3e corps de l'armée d'Allemagne); 1811 et 1812 à l'armée d'Allemagne et au corps d'observation de l'Elbe; 1813 au 1er corps de la grande armée (garnison de Stettin); 1814 à la grande armée d'Allemagne (fait prisonnier de guerre); 1815 au 1er corps de la grande armée.

18e RÉGIMENT, formé de la 18e demi-brigade. — Campagnes : de l'an XIV à 1807 au 4e corps de la grande armée; 1808 au 4e corps de la grande armée et garnison de Dantzig; 1809 et 1810 aux armees du Rhin et d'Allemagne (2e et 4e corps); 1811 au 4e corps de l'armée d'Allemagne, au corps d'observation de Hollande et au camp d'Utrecht; 1812 et 1813 au 3e corps de la grande armée; 1814 au 2e corps de la grande armée et garnison de Magdebourg; 1815 à l'armée du Rhin (5e corps).

19e RÉGIMENT, formé de la 19e demi-brigade. — Campagnes : ans XII et XIII au camp de Saint-Omer et à l'armée du Hanovre; an IV et 1806 aux armées de Hanovre et de Hollande et à l'armée des Côtes; 1807 et 1808 au camp de Boulogne (1), au corps d'observation de la Gironde et au corps du prince de Ponte-Corvo; de 1809 à 1811 aux armées d'Allemagne, d'Espagne et de Portugal; de 1812 à 1814 au corps d'observation de l'Elbe (2e de la grande armée), garnison de Custrin et de Magdebourg; 1814 au 1er corps de la grande armée.

20e RÉGIMENT, formé de la 20e brigade et organisé le 1er ventôse an XII (21 février 1804). La 91e de ligne y fut incorporée en l'an XII. — Campagnes : ans XII et XIII à l'île d'Elbe, en

(1) Une portion de ce corps fut détachée au camp de Boulogne de 1807 à 1811.

Corse, en Ligurie et à Gênes; an XIV à l'armée d'Itale; 1806 à l'armée d'Italie (8e corps de la grande armée) et à l'armée de Naples; 1807 à 1810 aux armées de Naples et d'Italie; 1811 au corps d'observation de réserve de l'armée d'Espagne; 1812 et 1813 au corps d'observation de l'Ebre, aux armées de Catalogne et d'Aragon; 1814 aux armées des Pyrénées, d'Italie et de Lyon; 1815 au 7e corps d'armée.

21e Régiment, formé de la 21e demi-brigade. La 109e de ligne y fut incorporée en l'an XII. — Campagnes : ans XII et XIII à l'armée de Hollande et au camp de Bruges; de l'an XIV à 1808 au 3e corps de la grande armée; 1809 et 1810 aux armées du Rhin et d'Allemagne; de 1811 à 1813 à Hambourg et au corps d'observation de l'Elbe (1er de la grande armée); 1814, garnison d'Anvers et de Juliers (fait prisonnier de guerre); 1815 au 1er corps de la grande armée.

22e Régiment, formé de la 22e demi-brigade. — Campagnes : ans XII et XIII au camp de Saint-Omer; an XIV et 1806 au corps d'armée du centre et à l'armée du Nord; 1807 et 1808 aux 8e et 4e corps de la grande armée et garnison de Dantzig; 1809 à l'armée du Rhin (10e corps) et à l'armée d'Espagne; de 1810 à 1812 aux armées d'Espagne et de Portugal; 1813 aux armées de Portugal et du nord de l'Espagne; 1814 à l'armée de Hollande et garnison de Maestrecht.

23e Régiment, formé de la 23e demi-brigade. La 73e de ligne y fut incorporée en l'an XII. — Campagnes : ans XII et XIII sur l'escadre de Toulon; de l'an XIV à 1808 aux armées d'Italie et de Dalmatie (6e corps); 1809 au 11e corps de la grande armée; de 1810 à 1813 aux armées d'Illyrie, d'Espagne, de Catalogne et au corps d'observation de l'Ebre; 1814 aux armées sous Mayence et Lyon; 1815 aux 2e et 3e corps.

24e Régiment, formé de la 24e demi-brigade. La 49e de ligne y a été incorporée en l'an XII. — Campagnes : ans XII et XIII au camp de Brest et à l'île d'Ouessant; de l'an XIV à 1807 au 7e corps de la grande armée; 1808 à la grande armée (1) et à l'armée d'Espagne; de 1809 à 1813 à l'armée d'Espagne; 1814 à l'armée de Lyon; 1815 au 7e corps d'armée.

25e Régiment, formé de la 25e demi-brigade. — Campagnes : ans XII et XIII au camp de Bruges; an XIV au 3e corps de la grande armée; 1806 à l'armée des côtes et au 3e corps de la grande armée (2); 1807 et 1808 au 3e corps de la grande armée; 1809 et 1810 aux armées d'Allemagne et d'Espagne (3e et 8e corps); 1811 et 1812 aux armées de Portugal, d'Espagne et au corps d'observation de l'Elbe; 1813 au 1er corps de la grande armée et garnison de Stettin; 1814 aux 1er et 6e corps (prisonnier de guerre à Landrecies).

26e Régiment, formé de la 26e demi-brigade. — Une partie de la 74e de ligne y fut incorporée en l'an XII. — Campagnes : an XII camp de Bayonne, cantonnements de Saintes, d'Angoulême et de Périgueux. — Embarqué sur l'escadre d'Aix, le 21 nivôse an XIII (11 janvier 1805), pour la Guadeloupe et la Martinique, ce régiment resta aux colonies jusqu'en 1811. La portion de ce corps rentrée en France à la fin de 1806, fit, sur le continent, la campagne de 1807 au corps d'observation de la Gironde; celles de 1808 à 1812 (3) aux armées d'Espagne et de Portugal; celle de 1813 à l'armée d'Aragon et au corps d'observation de Bavière; 1814 au 2e corps de la grande armée, à Mayence et à l'armée des Pyrénées; 1815 à l'armée de la Vendée.

27e Régiment, formé de la 27e demi-brigade. — Campagnes : ans XII et XIII à l'armée d'Helvétie et au camp de Montreuil; de l'an XIV à 1807 au 6e corps de la grande armée; 1808 partie à Dantzig, partie à l'armée d'Espagne; 1809 et 1810 aux armées d'Espagne et de Portugal (6e corps) et au 2e corps de l'armée d'Allemagne; 1811 et 1812 aux armées d'Espagne et de Portugal, et au camp de Bayonne; 1813 aux armées de Portugal, d'Espagne, au corps d'observation de Mayence (14e corps de la grande armée) et au corps d'observation de Bavière; 1814 à l'armée des Pyrénées; 1815 en France (fait prisonnier à Givet).

28e Régiment, formé de la 28e demi-brigade. — Campagnes : ans XII et XIII au camp de Saint-Omer; de l'an XIV à 1807 au 4e corps de la grande armée, à l'armée des côtes et au camp

(1) La portion de ce régiment restée attachée au 7e corps de la grande armée a tenu garnison à Dantzig de 1808 à 1814 : elle y fut faite prisonnière de guerre.

(2) Le détachement de ce corps attaché à l'armée des côtes fit partie du camp de Boulogne de 1807 à 1809, époque à laquelle il se rendit en Allemagne.

(3) Les campagnes de 1812 à 1815 sont communes à tout le régiment.

de Boulogne (1); de 1809 à 1812 aux armées d'Espagne et de Portugal (au camp de Bayonne en 1811 et 1812); 1813 à l'armée d'Espagne, à la grande armée, au corps d'observation de Mayence et au corps d'observation de Bavière; 1814, 8e et 7e corps de la grande armée (fait prisonnier de guerre à Saint-Omer); 1815 au 1er corps d'armée.

29e Régiment, formé de la 29e demi-brigade. — Campagnes : an XII en Piémont et dans la Ligurie; de l'an XIII à 1810 aux armées de Naples et d'Italie; 1812 et 1813 à la grande armée; 1814 à Dantzig et à Hambourg; 1815 au 1er corps d'armée.

30e Régiment, formé de la 30e demi-brigade. — Campagnes : ans XII et XIII au camp de Bruges; de l'an XIV à 1807 au 3e corps de la grande armée; 1808, partie au 3e corps et partie à Dantzig; 1809 à 1811 aux armées du Rhin et d'Allemagne; 1812 et 1813 au corps d'observation de l'Elbe (1er de la grande armée); 1814 à Hambourg et à Luxembourg; 1815 à l'armée de la Moselle (4e corps).

31e Régiment. Le 1er bataillon de la 31e demi-brigade ayant été incorporé en l'an XII dans le 7e régiment et le 2e dans le 105e, le no 31 resta vacant.

32e Régiment, formé de la 32e demi-brigade. — Campagnes : ans XII et XIII au camp de Montreuil; an XIV et 1806 au 3e corps de la grande armée; 1807 au 1er corps de la grande armée, au camp de Saint-Malo et au corps d'observation de la Gironde; 1808 au 1er corps de la grande armée (et garnison de Dantzig), aux armées de Portugal et d'Espagne; de 1809 à 1812 à l'armée d'Espagne : 1813 à l'armée du midi de l'Espagne, au corps d'observation de Mayence et au corps d'observation de Bavière; 1814 partie à l'armée de réserve du midi de l'Espagne et à l'armée des Pyrénées, partie faite prisonnière de guerre à Mayence; 1815 à l'armée du Rhin (5e corps).

33e Régiment, formé de la 33e demi-brigade. — Campagnes : ans XII et XIII au camp de Bruges; de l'an XIV à 1808 au 3e corps de la grande armée et garnison de Dantzig; 1809 et 1810 à l'armée d'Allemagne; de 1811 à 1813 au corps d'observation de l'Elbe (1er corps); 1814, fait prisonnier de guerre à Luxembourg; 1815 au 3e corps d'armée.

34e Régiment, formé de la 34e demi-brigade. La 80e de ligne y a été incorporée en l'an XII. — Campagnes : ans XII et XIII au camp de Saint-Omer; de l'an XIV à 1808 au 5e corps de la grande armée et garnison de Dantzig (1808); de 1809 à 1813 aux armées d'Espagne et de Portugal (camp de Bayonne en 1812); 1814 à l'armée des Pyrénées et en France (fait prisonnier de guerre à Givet).

35e Régiment, formé de la 35e demi-brigade. — Il reçut en incorporation, en l'an XII, la 71e de ligne. — Campagnes : ans XII et XIII au camp d'Utrecht; an XIV au 2e corps de la grande armée; 1806 à l'armée d'Italie; 1807 aux armées du Frioul et d'Italie; de 1808 à 1811 à l'armée d'Italie; 1812 au 4e corps de la grande armée; 1813 et 1814 à la grande armée.

36e Régiment (2), formé de la 36e demi-brigade. — Campagnes : ans XII et XIII au camp de Saint-Omer; de l'an XIV à 1808 au 4e corps de la grande armée; de 1809 à 1813 aux armées d'Espagne et de Portugal; 1814 à l'armée des Pyrénées (prisonnier de guerre); 1815 à l'armée du Rhin.

37e Régiment, formé de la 37e demi-brigade. La 38e de ligne y fut incorporée en l'an XII. — Campagnes : ans XII et XIII au camp de Brest. Embarqué en l'an XIII, sur l'escadre ralliée dans le port de Brest, il débarqua en Italie en 1806 et fit la campagne suivante au corps d'observation de la grande armée; 1808 au 4e corps de l'armée d'Espagne et à l'armée des Pyrénées-Orientales (5e corps); 1809 aux armées d'Espagne et d'Allemagne (4e et 7e corps); 1810 aux armées d'Espagne, de Catalogne, d'Allemagne et au corps d'observation de Hollande; 1811 à l'armée de Catalogne; 1812 et 1813 au corps d'observation de l'Elbe (2e corps); 1814 et 1815 au 2e corps de la grande armée.

38e Régiment. La 38e demi-brigade ayant été incorporée dans le 37e régiment à l'époque de l'enrégimentement de l'an XII, le no 38 resta vacant.

39e Régiment, formé de la 39e demi-brigade. — Campagnes : ans XII et XIII au camp de Montreuil; de l'an XIV à 1807 au 6e corps de la grande armée; 1808 à l'armée d'Espagne, à la grande armée et garnison de Dantzig; 1809 aux armées d'Espagne et du Rhin (2e corps d'Allemagne); 1810 aux armées d'Espagne, de Portugal et au 2e corps de l'armée d'Alle-

(1) Une portion de ce régiment est restée au camp de Boulogne de 1807 à 1809.

(2) Une portion de ce corps, restée au camp de Boulogne de 1807 à 1812, rejoignit, à la fin de cette dernière année, le troisième corps de la grande armée.

magne; 1811 et 1812 aux armées de Portugal, d'Espagne et au camp de Bayonne; 1813 aux armées de Portugal, d'Espagne et au corps d'observation de Mayence; 1814 à l'armée des Pyrénées, à Mayence et à Dantzig (prisonnier de guerre à Landau); 1815 à l'armée du Rhin (5e corps).

40e Régiment, formé de la 40e demi-brigade. — Campagnes: ans XII et XIII au camp de Saint-Omer; de l'an XIV à 1808 au 5e corps de la grande armée et garnison de Dantzig (1808); 1809 et 1810 à l'armée d'Espagne et au 2e corps de l'armée d'Allemagne; de 1811 à 1813 à l'armée d'Espagne et au 14e de la grande armée; 1814 à l'armée des Pyrénées (réserve du midi) et au 6e corps de la grande armée; 1815 à l'armée du Rhin (6e corps).

41e Régiment. — La 41e demi-brigade ayant été incorporée en l'an XII dans le 17e régiment, le numéro 41 resta vacant.

42e Régiment, formé de la 42e demi-brigade. — Campagnes: de l'an XII à 1806 à l'armée de Naples; 1807 aux armées de Naples et d'Italie; 1808 et 1809 aux armées d'Italie et d'Espagne (5e et 7e corps); de 1810 à 1812 aux armées de Catalogne et d'Aragon; 1813 à l'armée de Catalogne et au corps d'observation d'Italie; 1814 aux armées des Pyrénées et d'Italie; 1815 au 7e corps d'armée.

43e Régiment, formé de la 43e demi-brigade. — Campagnes: an XII au camp de Saint-Omer; an XIII au corps d'armée du centre; an XIV au corps d'armée du centre et au 4e corps de la grande armée; 1806 et 1807 au 4e corps de la grande armée et à l'armée des Côtes; 1808 aux camps de Boulogne et de Rennes, et au corps de réserve de l'armée d'Espagne; de 1809 à 1812 à l'armée d'Espagne; 1813 à l'armée d'Espagne et au 4e corps de la grande armée; 1814 à l'armée des Pyrénées, au corps de réserve du Midi et au 6e corps de la grande armée; 1815 à l'armée du Rhin (8e corps).

44e Régiment, formé de la 44e demi-brigade. — Campagnes: ans XII et XIII aux camps de Montreuil et de Brest, et au corps d'Irlande; de l'an XIV à 1807 (1) aux 7e et 10e corps de la grande armée; 1808 à l'armée d'Espagne, aux camps de Boulogne et de Rennes; de 1809 à 1813 aux armées d'Espagne et d'Aragon; 1814 à Hambourg, à l'armée des Pyrénées et au corps de réserve du Midi; 1815 à l'armée de la Moselle (4e corps).

45e Régiment, formé de la 45e demi-brigade. — Campagnes: ans XII et XIII dans le Hanovre; de l'an XIV à 1807 au 1er corps de la grande armée; 1808 et 1809 à la grande armée (2), aux armées d'Espagne et du Rhin (2e corps); de 1810 à 1813 à la grande armée et à l'armée d'Espagne; 1814 à l'armée des Pyrénées et en Hollande (fait prisonnier de guerre à Maestrëcht); 1815 au 1er corps d'armée.

46e Régiment, formé de la 46e demi-brigade. — Campagnes: ans XII et XIII au camp de Saint-Omer; de l'an XIV à 1808 au 4e corps de la grande armée, à l'armée des Côtes et au camp de Boulogne; de 1809 à 1811 au camp de Boulogne, aux armées d'Allemagne (4e corps), d'Espagne et de Portugal; 1812 au camp de Boulogne et au 3e corps de la grande armée; 1813 au 3e corps de la grande armée et au corps d'observation de Minden (2e corps); 1814 à la grande armée, et garnison de Magdebourg (2e et 6e corps); 1815 au 1er corps d'armée.

47e Régiment, formé de la 47e demi-brigade. — Campagnes: ans XII et XIII au camp de Brest; embarqué à Lorient en l'an XIII et 1806; 1807 au corps d'observation de la Gironde; 1808 au corps d'observation des Pyrénées, aux armées d'Espagne et de Portugal; 1809 à l'armée d'Espagne; 1810 aux armées d'Espagne et de Portugal; 1811 et 1812 à l'armée de Portugal; 1813 aux armées de Portugal et d'Espagne, et au corps d'observation de Bavière; 1814 à l'armée des Pyrénées et à Mayence; 1815 au 6e corps d'armée.

48e Régiment, formé de la 48e demi-brigade. — Campagnes: ans XII et XIII dans le Hanovre, au camp de Bruges, à Anvers et à Berg-op-Zoom; an XIV et 1806 au 3e corps de la grande armée; 1807 et 1808 au 3e corps de la grande armée et au corps d'observation de l'Escaut; 1809 et 1810 au 3e corps de réserve de l'armée d'Allemagne; 1811 et 1812 à l'armée d'Allemagne et au corps d'observation de l'Elbe (1er de la grande armée); 1814 au 1er corps de la grande armée (Hambourg); 1815 à l'armée de Moselle (4e corps).

49e Régiment. — La 49e demi-brigade ayant été incorporée en l'an XII dans le 24e régiment, le n. 49 resta vacant.

(1) La portion de ce corps restée en Allemagne en 1807 et 1808 faisait partie de la garnison de Dantzig.
(2) Un bataillon de ce régiment a fait partie de la garnison de Dantzig de 1803 à 1814.

50e RÉGIMENT, formé de la 50e demi-brigade. — Campagnes : an XII aux armées de Hanovre et de Batavie : an XIII sur la flottille d'Anvers et au camp de Montreuil : les 1er et 2e bataillons au 3e corps d'armée; le 3e bataillon à l'armée des Côtes ; 1806 et 1807 au 6e corps de la grande armée et à l'armée des Côtes ; 1808 et 1809 au 6e corps de la grande armée, à l'armée d'Espagne et au camp de Boulogne ; 1810 aux armées d'Espagne et de Portugal, et au corps de réserve de l'armée d'Allemagne ; 1811 et 1812 aux armées d'Espagne et de Portugal; 1813 à la grande armée (3e et 14e corps) aux armées d'Espagne et de Portugal; 1814 à l'armée des Pyrénées et au 6e corps de la grande armée; 1815 à l'armée de la Moselle (4e corps).

51e RÉGIMENT, formé de la 51e demi-brigade. — Campagnes : ans XII et XIII au camp de Bruges ; de l'an XIV à 1807 à la grande armée (5e, 3e et 2e corps); 1808 au corps de réserve de l'armée d'Espagne, au camp de Boulogne (1), garnison de Magdebourg et de Dantzig; de 1809 à 1811 à l'armée d'Espagne ; 1812 à l'armée d'Espagne et au 3e corps de la grande armée; 1813 à l'armée d'Espagne, à la grande armée (9e, 6e et 1er corps) et au corps d'observation de Bavière; 1814 au 1er corps de la grande armée, à l'armée des Pyrénées, garnisons de Wesel et d'Anvers (prisonnier de guerre); 1815 à l'armée de la Moselle (1er corps).

52e RÉGIMENT, formé de la 52e demi-brigade. — Campagnes : ans XII et XIII à l'armée d'Italie; an XIV et 1806 aux armées d'Italie et de Naples; 1807 à l'armée de Naples ; 1808 aux armées de Naples et d'Italie; 1809 et 1810 à l'armée d'Italie; 1811 et 1812 à la division de réserve de l'armée d'Espagne (2); 1813 à l'armée d'Espagne et aux 12e et 7e corps de la grande armée; 1814 à l'armée d'Italie (fait prisonnier de guerre à Gênes); 1815 au corps d'observation du Jura (6e).

53e RÉGIMENT, formé de la 53e demi-brigade. — Campagnes : de l'an XII à 1811 à l'armée d'Italie (8e corps; 1812 à l'armée d'Italie (4e corps); 1813 et 1814 au corps d'observation de l'Adige (armée d'Italie); 1815 au 7e corps d'armée.

54e RÉGIMENT, formé de la 54e demi-brigade. — Campagnes : de l'an XII et XIV dans le Hanovre ; de l'an XIV à 1807 au 1er corps de la grande armée; 1808 au 1er corps de l'armée d'Espagne et garnison de Dantzig (3); 1809 et 1810 à l'armée d'Espagne et au 2e corps de l'armée d'Allemagne; 1811 et 1812 à l'armée d'Espagne; 1813 à l'armée d'Espagne, au corps d'observation de Mayence et au corps d'observation de Bavière (14e de la grande armée); 1814 au 7e corps de la grande armée, garnison de Mayence et de Maestrecht ; 1815 au 1er corps d'armée.

55e RÉGIMENT, formé de la 55e demi-brigade. Le 1er bataillon de la 110e de ligne y fut incorporé en l'an XII. — Campagnes : ans XII et XIII au camp de Saint-Omer; an XIV à l'armée des Côtes et au 4e corps de la grande armée; 1806 au 4e corps de la grande armée; 1807 au 4e corps de la grande armée et au camp de Boulogne; 1808 au camp de Boulogne et au 2e corps de l'armée d'Espagne ; de 1809 à 1811 à l'armée d'Espagne ; 1812 à l'armée d'Espagne, aux 3e et 9e corps de la grande armée; 1813 à l'armée d'Espagne; aux 9e, 6e et 1er corps de la grande armée et au corps d'observation de Bavière; 1814 à l'armée des Pyrénées, garnison de Wesel et de Dunkerque (fait prisonnier de guerre); 1814 au 1er corps d'armée.

56e RÉGIMENT, formé de la 56e demi-brigade. Il reçut en incorporation, en l'an XII, la 68e demi-brigade. — Campagnes : ce corps, qui était à Genève en l'an XII, forma la réserve des camps; de l'an XIII à 1806 à l'armée d'Italie; 1807 à l'armée d'Italie et au corps d'observation de la grande armée ; 1808 au corps d'observation de la grande armée et au corps des Pyrénées-Orientales (5e); 1809 au 7e corps de l'armée d'Espagne et au 4e de l'armée d'Allemagne; 1810 à l'armée de Catalogne, au 4e corps de l'armée d'Allemagne et au corps d'observation de Hollande; 1811 à l armée de Catalogne et au camp d'Utrecht; 1812 au corps d'observation de l'Elbe et au 2e corps de la grande armée; 1813 et 1814 au 2e corps de la grande armée ; 1815 au 3e corps d'armée.

57e RÉGIMENT, formé de la 57e demi-brigade. — Campagnes : ans XII et XIII au camp de Saint-

(1) La portion de ce corps détachée au camp de Boulogne y est restée jusqu'en 1812, inclusivement.
(2) Une partie de ce régiment fut attachée, de 1812 à 1814, à la division active du Piémont.
(3) Le bataillon de ce corps, qui était détaché à Dantzig y tint garnison jusqu'en 1814, époque à laquelle il y fut fait prisonnier.

Omer; de l'an XIV à 1808 au 4e corps de la grande armée (1); 1809 aux armées du Rhin et d'Allemagne (1er et 2e corps); 1810 au 3e corps de l'armée d'Allemagne; 1811 au 3e corps de l'armée d'Allemagne et au corps d'observation de l'Elbe; 1812 au 1er corps de la grande armée et au corps d'observation de l'Elbe; 1813 au 1er corps de la grande armée et garnison de Stettin; 1814 Strasbourg (fait prisonnier de guerre); 1815 à l'armée du Rhin (5e corps).

58e Régiment, formé de la 58e demi-brigade. — Campagnes : ans XII et XIII, réserve des camps; an XIV et 1806 aux 3e et 5e corps de la grande armée; 1807 à la grande armée, au camp de Saint-Lô et au corps d'observation de la Gironde; 1808 au corps d'observation de la grande armée, aux armées d'Espagne et de Portugal; de 1809 à 1812 à l'armée d'Espagne; 1813 à l'armée d'Espagne, au corps d'observation de Mayence et au corps d'observation de Bavière (14e de la grande armeé); 1814 à la grande armée et à l'armée des Pyrénées (prisonnier de guerre); 1815 à l'armée du Rhin (5e corps).

59e Régiment, formé de la 59e demi-brigade. — Campagnes : ans XII et XIII au camp de Montreuil; de l'an XIV à 1808 (2) au 6e corps de la grande armée; 1809 aux armées d'Espagne, du Rhin et d'Allemagne; 1810 au 2e corps d'Allemagne, aux armées d'Espagne et de Portugal; 1811 aux armées d'Espagne et de Portugal et au camp de Bayonne; 1812 et 1813 aux armées d'Espagne et de Portugal et au 14e corps de la grande armée; 1814 à l'armée des Pyrénées; 1815 à l'armée de la Moselle (4e corps).

60e Régiment, formé de la 60e demi-brigade. La 97e de ligne y fut incorporée en l'an XII. — Campagnes : de l'an XII à l'an XIV à l'armée d'Italie; 1806 à l'armée d'Italie (8e corps de la grande armée) et à l'armée de Dalmatie; 1807 et 1808 aux armées de Dalmatie et d'Italie; 1809 à l'armée de Dalmatie (11e corps d'Allemagne); 1810 à l'armée d'Illyrie; 1811 et 1812 à l'armée de Catalogne; 1813 à l'armée de Catalogne et au 14e corps de la grande armée: 1814 aux armées de Lyon et des Pyrénées (prisonnier de guerre); 1815 au 8e corps.

61e Régiment, formé de la 61e demi-brigade. — Campagnes : ans XII et XIII au camp de Bruges; an XIV au 5e corps de la grande armée; de 1806 à 1808 (3) au 3e corps de la grande armée; 1809 et 1810 à l'armée du Rhin (3e corps de l'armée d'Allemagne); 1811 et 1812 au corps d'observation de l'Elbe (1er de la grande armée); 1813 aux 1er et 13e corps de la grande armée et garnison de Stettin; 1814 à Hambourg et à Sarrelouis; 1815 au 2e corps d'armée.

62e Régiment, formé de la 62e demi-brigade. La 99e de ligne y fut incorporée en l'an XII. — Campagnes : de l'an XII à l'an XIV à l'armée d'Italie; 1806 aux armées d'Italie et de Naples; de 1807 à 1810 à l'armée de Naples; 1811 à l'armée de Naples et au corps d'observation d'Espagne; 1812 à l'armée de Portugal; 1813 aux armées de Portugal, d'Espagne et au corps d'observation de Baviere; 1814 au 6e corps de la grande armée et à l'armée d'Italie; 1815 à l'armée du Jura (6e corps).

63e Régiment, formé de la 63e demi-brigade. — Campagnes. ans XII et XIII aux camps de Montreuil et de Brest, et au corps d'Irlande; de l'an XIV à 1807 au 7e corps de la grande armée; 1808 au 1er corps de la grande armée (4) et à l'armée d'Espagne; 1809 et 1810 aux armées d'Espagne et d'Allemagne; 1811 et 1812 à l'armée d'Espagne; 1813 à l'armée d'Espagne, au corps d'observation de Mayence, au 14e corps de la grande armée et au corps d'observation de Bavière; 1814 à Mayence et à l'armée des Pyrénées (prisonnier de guerre); 1815 à l'armée de la Moselle (4e corps).

64e Régiment, formé de la 64e demi-brigade. — Campagnes : ans XII et XIII au camp de Saint-Omer; de l'an XIV à 1808 au 5e corps de la grande armée; 1809 et 1810 aux armées d'Espagne et d'Allemagne; 1811 et 1812 à l'armée d'Espagne; 1813 à l'armée d'Espagne, au corps d'observation de Mayence et au 14e corps de la grande armée; 1814 à l'armée des Pyrénées et au corps de réserve du Midi (prisonnier de guerre); 1815 aux 2e et 3e corps d'armée.

(1) Un bataillon de ce régiment fit partie de la garnison de Dantzig de 1808 à 1814, et y fut fait prisonnier de guerre à cette date.

(2) Un bataillon de ce corps, en garnison à Dantzig de 1808 à 1814, fut fait prisonnier dans cette place à la fin de cette dernière année.

(3) Un bataillon de ce régiment a fait partie de la garnison de Dantzig de 1808 à 1814.

(4) Un bataillon de ce régiment a fait partie de la garnison de Dantzig de 1808 à 1814.

65e Régiment, formé de la 65e demi-brigade. — Campagnes : ans xii et xiii au camp de Brest et au corps d'Irlande; 1806 aux armées du Nord et de Batavie (garnison d'Anvers); 1807 au 3e corps de la grande armée et au corps d'observation de l'Escaut; 1808 au 3e corps de la grande armée et garnison de Dantzig; 1809 aux armées d'Allemagne (3e corps) et d'Espagne; de 1810 à 1812 aux armées d'Espagne et de Portugal; 1813 aux armées d'Espagne et de Portugal et au 14e corps de la grande armée; 1814 aux 1er et 6e corps de la grande armée, au corps de réserve du Midi et à l'armée des Pyrénées; 1815 au 6e corps d'armée.

66e Régiment, réorganisé à la Rochelle, par arrêté du 12 floréal an xii (2 mai 1804). — Campagnes : de l'an xii à l'an xiv à la Guadeloupe (dépôt à la Rochelle); 1806 à la Guadeloupe et au camp volant de la Vendée; 1807 à la Guadeloupe et au corps d'observation de la Gironde; 1808 à la Guadeloupe et à l'armée de Portugal; 1809 et 1810 à la Guadeloupe, aux armées d'Espagne et de Portugal; 1811 et 1812 à la Guadeloupe et à l'armée de Portugal; 1813 aux armées d'Espagne, de Portugal et au corps d'observation de Bavière; 1814 au 6e corps de la grande armée et à l'armée des Pyrénées (prisonnier de guerre); 1815 au 8e corps d'armée.

67e Régiment, formé de la 67e demi-brigade. — Campagnes : ans xii et xiii (1) dans la Ligurie; an xiv et 1806 à l'armée d'Italie (camp volant d'Alexandrie); 1807 à l'armée d'Italie et au corps d'observation de la grande armée; 1808 et 1809 à l'armée d'Espagne et au 4e corps de la grande armée; 1810 aux armées d'Espagne, de Catalogne, au 4e corps de l'armée d'Allemagne et au corps d'observation de Hollande; 1811 et 1812 à l'armée de Catalogne; 1813 à l'armée de Catalogne et au 7e corps de la grande armée; 1814 à l'armée d'Italie; 1815 aux 7e et 8e corps d'armée.

68e Régiment. La 68e demi-brigade ayant été incorporée en l'an xii dans le 56e régiment, le nº 68 resta vacant.

69e Régiment, formé de la 69e demi-brigade. — Campagnes : ans xii et xiii au camp de Montreuil; de l'an xiv à 1807 au 6e corps de la grande armée; 1808 au 6e corps de la grande armée (et garnison de Dantzig) et à l'armée d'Espagne; 1809 et 1810 aux armées d'Espagne et de Portugal, et au 2e corps de l'armée d'Allemagne; 1811 et 1812 aux armées d'Espagne et de Portugal, et au camp de Bayonne; 1813 aux armées d'Espagne et de Portugal et au 14e corps de la grande armée; 1814 à l'armée des Pyrénées et au corps de réserve du Midi; 1815 à l'armée de la Moselle (4e corps).

70e Régiment, formé de la 70e demi-brigade. — Campagnes : ans xii et xiii au camp de Brest; an xiv et 1806 à l'armée des côtes de Brest (embarqué en l'an xiv); 1807 au corps d'observation de la Gironde; 1808 aux armées d'Espagne et de Portugal, et au corps d'observation des Pyrénées-Occidentales; 1809 et 1810 à l'armée d'Espagne; 1811 et 1812 à l'armée de Portugal; 1813 aux armées de Portugal et d'Espagne, au 6e corps de la grande armée et au corps d'observation de Bavière; 1814 au 6e corps de la grande armée et à l'armée des Pyrénées; 1815 au 3e corps d'armée.

71e Régiment. La 71e demi-brigade ayant été incorporée en l'an xii dans le 35e régiment, le nº 71 resta vacant.

72e Régiment, formé de la 72e demi-brigade. — Campagnes : ans xii et xiii au camp de Saint-Omer; an xiv et 1806 à l'armée du Nord et garnison d'Anvers; 1807 au 8e corps de la grande armée et au corps d'observation de l'Escaut; 1808 au 4e corps de la grande armée et garnison de Dantzig; de 1809 à 1811 au 4e corps de la grande armée (2); de 1812 à 1814 au 3e corps de la grande armée; 1815 au 2e corps d'armée.

73e Régiment. La 73e demi-brigade ayant été incorporée en l'an xii dans le 23 régiment, le nº 73 resta vacant.

74e Régiment. La 74e demi-brigade ayant été incorporée en l'an xii dans les 26e et 89e régiments (3), le nº 74 resta vacant.

75e Régiment, formé de la 75e demi-brigade. — Campagnes : ans xii et xiii au camp de Saint-Omer; an xiv au 4e corps de la grande armée; 1806 et 1807 (4) au 4e corps de la grande

(1) Le 2e bataillon a été embarqué sur l'escadre de Toulon dans le mois de germinal an xiii (avril 1805).

(2) Une portion de ce corps fit partie du camp de Boulogne de 1810 à 1812.

(3) Le 89e régiment était aux colonies et appartenait au ministère de la marine.

(4) Un détachement de ce régiment fit partie du camp de Boulogne de 1807 à 1809; une autre portion faisai partie du camp de Bayonne en 1811 et 1812.

armée et à l'armée des côtes; 1808 au 4e corps de la grande armée et à l'armée d'Espagne; de 1809 à 1811 aux armées d'Espagne et de Portugal et au corps de réserve de l'armée d'Allemagne; 1812 à l'armée d'Espagne; 1813 à l'armée d'Espagne et au 4e corps de la grande armée; 1814 à l'armée des Pyrénées et à l'armée de réserve du Midi (prisonnier de guerre); 1815 au 4e corps d'armée.

76e Régiment, formé de la 76e demi-brigade. — Campagnes : ans xii et xiii à l'armée de Hanovre; de l'an xiv à 1807 au 6e corps de la grande armée; 1808 à l'armée d'Espagne, un bataillon à Dantzig; 1809 et 1810 aux armées d'Espagne et de Portugal et au 2e corps de l'armée d'Allemagne; 1811 et 1812 aux armées de Portugal et d'Espagne et au camp de Bayonne; 1813 aux armées de Portugal, d'Espagne et au 14e corps de la grande armée; 1814 à l'armée des Pyrénées et garnison de Sarrelouis (prisonnier de guerre); 1815 à l'armée de la Moselle (4e corps).

77e Régiment. La 77e demi-brigade ayant été incorporée dans le 79e régiment en l'an xii, le no 77 resta vacant.

78e Régiment. La 78e demi-brigade ayant été incorporée en l'an xii dans le 2e régiment, le no 78 resta vacant.

79e Régiment, formé de la 79e demi-brigade. La 77e de ligne y fut incorporée en l'an xii. — Campagnes : ans xii et xiii au camp de Bayonne; de l'an xiv à 1808 au 8e corps de la grande armée, aux armées d'Italie et de Dalmatie; 1809 au 11e corps d'Allemagne; 1810 à l'armée d'Illyrie; 1811 et 1812 à l'armée de Catalogne; 1813 à l'armée de Catalogne et au 14e corps de la grande armée; 1814 aux armées des Pyrénées et de Lyon (prisonnier de guerre); 1815 au 8e corps de la grande armée.

80e Régiment. La 80e demi-brigade ayant été incorporée en l'an xii dans le 34e régiment, le no 80 resta vacant.

81e Régiment, formé de la 81e demi-brigade. — Campagnes : an xii à l'armée d'Italie; an xiii, à l'armée de réserve et sur la flottille du Havre; an xiv à l'armée d'Italie; 1806 aux armées d'Italie et de Dalmatie (8e corps de la grande armée); de 1807 à 1809 aux armées de Naples et de Dalmatie; 1810 aux armées d'Illyrie et d'Italie; 1811 et 1812 à l'armée de Catalogne et au corps d'observation de réserve; 1813 aux armées de Catalogne, d'Arragon et au 4e corps de la grande armée; 1814 aux armées des Pyrénées et de Lyon (prisonnier de guerre); 1815 au 8e corps de la grande armée.

82e Régiment (1). Il commença à se réorganiser aux Sables-d'Olonne dans le mois de frimaire an xii (décembre 1803). — Campagnes : 1807 au corps d'observation de la Gironde; 1808 à l'armée de Portugal; 1809 à l'armée d'Espagne; 1810 aux armées d'Espagne et de Portugal; 1811 et 1812 à l'armée de Portugal; 1813 à l'armée d'Espagne et au corps d'observation de Bavière; 1814 à l'armée des Pyrénées (prisonnier de guerre); 1815 au 2e corps d'armée. — Nota. La portion de ce corps restée dans les colonies y a fait les campagnes de l'an xii à 1814.

83e Régiment. Les deux premiers bataillons de la 83e demi-brigade (2) ayant été incorporés, en l'an xii dans le 3e régiment, le no 83 resta vacant.

84e Régiment, formé de la 84e demi-brigade. — Campagnes : de l'an xii à l'an xiv à l'armée de Batavie et au camp d'Utrecht; 1806 à la grande armée, aux armées de Batavie et d'Italie; de 1807 à 1811 à l'armée d'Italie; 1812 à l'armée d'Italie et au 4e corps de la grande armée; 1813 au 4e corps de la grande armée et garnison de Glogau; 1814 à l'armée d'Italie; 1815 au 6e corps d'armée.

85e Régiment, formé de la 85e demi-brigade. — Campagnes : ans xii et xiii au camp de Bruges; de l'an xiv à 1808 au 3e corps de la grande armée (3); 1809 et 1810 à l'armée du Rhin, devenue 3e corps d'Allemagne; 1811 et 1812 au corps d'observation de l'Elbe et au 1er corps de la grande armée; 1813 au 1er corps de la grande armée; 1814 au 6e corps de la grande armée (prisonnier de guerre); 1815 au 1er corps d'armée.

86e Régiment. Réorganisé à Pau et à Bayonne par arrêté du 12 floréal an xii (2 mai 1804), il reçut en incorporation les 2e et 3e bataillons de la 110e demi-brigade. — Campagnes :

(1) La nouvelle 82e demi-brigade, formée à la Guadeloupe en l'an xi, pour être mise à la disposition du ministre de la marine, avait été en partie détruite dans cette colonie.

(2) Le 3e bataillon passé à Saint-Domingue en l'an xi entra dans la composition de la 89e demi-brigade, organisée aux colonies.

(3) Un bataillon de ce corps est resté à Dantzig, de 1808 à 1814.

an XIV au camp volant de la Vendée; 1807 au corps d'observation de la Gironde; 1808 aux armées de Portugal et d'Espagne et au corps d'observation des Pyrénées-Occidentales; 1809 à l'armée d'Espagne; 1810 aux armées d'Espagne et de Portugal; 1811 à l'armée de Portugal et au corps d'observation de Bayonne; 1812 et 1813 aux armées de Portugal et de réserve de Bayonne, et au corps d'observation de Bavière; 1814 à l'armée des Pyrénées, aux 2e et 6e corps de la grande armée; 1815 au 3e corps d'armée.

87e RÉGIMENT. La 87e demi-brigade ayant été incorporée en l'an XII dans le 5e régiment, le no 87 resta vacant.

88e RÉGIMENT, formé de la 88e demi-brigade. — Campagnes : ans XII et XIII au camp de Saint-Omer; an XIV au 5e corps de la grande armée; 1806 et 1807 aux 3e, 4e et 5e corps de la grande armée; 1808 au 5e corps de la grande armée et garnison de Dantzig (1); 1809 et 1810 aux armées d'Espagne et du Rhin (2e corps de l'armée d'Allemagne); 1811 et 1812 à l'armée d'Espagne; 1813 à l'armée d'Espagne et au corps d'observation de Bavière; 1814 au 6e corps de la grande armée; 1815 au 3e corps d'armée.

89e RÉGIMENT. La 89e demi-brigade ayant été incorporée dans les corps coloniaux, le no 89 resta vacant à l'organisation de l'an XII. Les hommes non incorporés de l'ancienne 89e rentrèrent en France en décembre 1809, et rejoignirent le 86e régiment. Le cadre revenu de Saint-Domingue depuis cette époque fut réparti dans les 26e, 66e et 82e de ligne. On eut le projet de réorganiser ce corps en 1811, à Besançon, où un cadre s'était déjà rendu; mais cette mesure resta sans exécution.

90e RÉGIMENT. La 90e demi-brigade ayant été incorporée en l'an XII dans le 93e régiment à son retour de Saint-Domingue, le no 90 resta vacant.

91e RÉGIMENT. La 91e demi-brigade ayant été incorporée en l'an XII dans le 20e régiment, le no 91 resta vacant.

92e RÉGIMENT, formé de la 92e demi-brigade.—Il reçut, en incorporation en l'an XII, la 98e de ligne. — Campagnes : ans XII et XIII au camp d'Utrecht; an XIV au 2e corps de la grande armée; 1806 et 1807 aux armées du Frioul et d'Italie; de 1808 à 1811 à l'armée d'Italie; 1812 au 4e corps de la grande armée; de 1813 à 1815 à la grande armée.

93e RÉGIMENT, formé de la 93e demi-brigade.—Il reçut en incorporation, en l'an XII, la 90e de ligne. — Campagnes : de l'an XII à 1806 à l'île de Ré; 1807 à l'armée d'Italie et au corps d'observation de la grande armée; 1808 au corps d'observation de la grande armée, à l'armée d'Espagne et au corps d'observation des Pyrénées-Orientales; 1809 et 1810 aux armées d'Espagne et de Catalogne, au 4e corps d'Allemagne et au corps d'observation de Hollande; 1811 à l'armée de Catalogne, aux camps d'Utrecht et de Wesel; 1812 et 1813 au 3e corps de la grande armée et au corps d'observation de Minden; 1814 à la grande armée et garnison de Magdebourg; 1815 au 2e corps d'armée.

94e RÉGIMENT, formé de la 94e demi-brigade. — Campagnes : ans XII et XIII à l'armée de Hanovre; de l'an XIV à 1807 au 1er corps de la grande armée; de 1808 à 1812 à l'armée d'Espagne; 1813 et 1814 à l'armée d'Espagne et au corps d'observation de Bavière, 1815 en France.

95e RÉGIMENT, formé de la 95e demi-brigade. — Campagnes : ans XII et XIII à l'armée de Hanovre; de l'an XIV à 1807 au 1er corps de la grande armée; 1808 au 1er corps de la grande armée et à l'armée d'Espagne (2); 1809 et 1810 aux armées d'Espagne et du Rhin (2e corps de l'armée d'Allemagne); 1811 et 1812 à l'armée d'Espagne; 1813 à l'armée d'Espagne, au corps d'observation de Mayence (14e de la grande armée), et au corps d'observation de Bavière; 1814 à l'armée des Pyrénées et garnison de Mayence; 1815 au 1er corps d'armée.

96e RÉGIMENT, formé de la 96e demi-brigade. — Campagnes : ans XII et XIII au camp de Montreuil; de l'an XIV à 1806 au 6e corps de la grande armée; 1807 et 1808 au 1er corps de la grande armée, garnison de Dantzig (3), et armée d'Espagne; 1809 et 1810 à l'armée d'Espagne et à l'armée du Rhin (2e corps de l'armée d'Allemagne); 1811 et 1812 à l'armée d'Espagne; 1813 à l'armée d'Espagne et au 14e corps de la grande armée; 1814 à l'armée des Pyrénées et garnison de Mayence; 1815 à l'armée de la Moselle (4e corps).

(1) La portion de ce régiment restée à Dantzig y séjourna de 1808 à 1814.
(2) Un bataillon de ce régiment fit partie de la garnison de Dantzig de 1808 à 1814, et fut fait prisonnier de guerre à cette dernière date.
(3) De 1808 à 1814. Le bataillon resté à Dantzig y fut prisonnier en 1814.

97e Régiment. La 97e demi-brigade ayant été incorporée en l'an xii dans le 60e régiment, le n° 97 resta vacant.

98e Régiment. La 98e demi-brigade ayant été incorporée dans le 92e régiment, le n° 98 resta vacant.

99e Régiment. La 99e demi-brigade ayant été incorporée dans le 62e régiment, le n° 99 resta vacant.

100e Régiment, formé de la 100e demi-brigade. — Campagnes : ans xii et xiii à l'armée de Hanovre; de l'an xiv à 1808 au 5e corps de la grande armée; 1809 et 1810 à l'armee d'Espagne et au 2e corps de l'armée d'Allemagne; 1811 et 1812 à l'armée d'Espagne; 1813 à l'armée d'Espagne, au corps d'observation de Mayence et au 14e corps de la grande armée; 1814 à l'armée des Pyrénées (prisonnier de guerre); 1815 au 2e corps.

101e Régiment, formé de la 101e demi-brigade. — Campagnes : ans xii et xiii à l'armée d'Italie; de l'an xiv à 1810 aux armées d'Italie et de Naples; 1811 aux armées de Naples, d'Espagne et au corps d'observation de réserve; 1812 à l'armée de Portugal; 1813 aux armées de Portugal, d'Espagne et au 12e corps de la grande armée; 1814 au 7e corps de la grande armée, garnison de Gênes et armée d'Italie; 1815 en France.

102e Régiment, formé de la 102e demi-brigade. - Campagnes : an xii en Piémont: de l'an xiii à 1806 à l'armée d'Italie, parti de 1806 et 1807 à l'armée de Naples; 1808 à 1809 aux armées de Naples et d'Italie; 1810 en Piémont; 1811 et 1812 à l'armée de Catalogne; 1813 à l'armée de Catalogne et au corps d'observation d'Italie; 1814 aux armées des Pyrénées et d'Italie; 1815 au 6e corps d'armée (corps du Jura).

103e Régiment, formé de la 103e demi-brigade. — Campagnes : an xii à l'armée de Hanovre; an xiii à l'armée de Hollande; de l'an xiv à 1808 au 5e corps de la grande armée; 1809 au 10e corps de l'armée d'Allemagne; de 1810 à 1812 à l'armée d'Espagne, 1813 à l'armée d'Espagne et au 14e corps de la grande armée; 1814 à l'armée des Pyrénées et garnison de Mayence (prisonnier de guerre); 1815 en France.

104e Régiment. La 104e demi-brigade ayant été incorporée en l'an xii dans le 11e régiment, le n° 104 resta vacant jusqu'au 9 décembre 1813. A cette date, il fut recréé à Mayence au moyen des 3e bataillons des 52e et 67e régiments, et des 2e et 3e du 101e. — Ce corps, ainsi reconstitué, fit les campagnes de 1814 et 1815 en France.

105e Régiment, formé de la 105e demi-brigade. — Campagnes : ans xii et xiii aux camps de Bayonne et de Brest; an xiv au 1er corps de la grande armée; 1806 au 7e corps de la grande armée; 1807 et 1808 au 4e corps de la grande armée et garnison de Dantzig (1); 1809 et 1810 à l'armée du Rhin (2e corps de l'armée d'Allemagne); 1811 et 1812 au corps d'observation de réserve de l'armée d'Espagne, au corps de réserve de Bayonne et à l'armée de Portugal; 1813 aux armées de Portugal et d'Espagne; 1814 au 7e corps de la grande armée, garnison de Hambourg et armée de réserve du midi; 1815 au 1er corps d'armée.

106e Régiment, formé de la 106e demi-brigade. — Campagnes : de l'an xii à l'an xiv à l'armée d'Italie; 1806 et 1807 aux armées d'Italie et du Frioul; de 1808 à 1812 à l'armée d'Italie (8e et 4e corps de la grande armée); 1813 au corps d'observation de l'Adige; 1814 à l'armée d'Italie; 1815 au 9e corps.

107e Régiment. La 107e demi-brigade (2) ayant été incorporée en l'an xii dans le 15e régiment, le n. 107 resta vacant. — Ce corps fut recréé le 1er janvier 1814 au moyen du 3e bataillon du 6e de ligne, des 4e bataillons du 10e et 102e, et du 6e du 20e régiment. — Il a fait les campagnes de 1814 et 1815 en France.

108e Régiment, formé de la 108e demi-brigade. — Campagnes : ans xii et xiii au camp de Bruges; de l'an xiv et 1806 au 3e corps de la grande armée; 1807 au corps d'observation de l'Escaut; 1808 au 3e corps d'observation de l'armée d'Allemagne; 1809 et 1810 aux armées du Rhin et d'Allemagne, et au 3e corps de réserve; 1811 à l'armée d'Allemagne et au corps d'observation de l'Elbe; 1812 au corps d'observation de l'Elbe et au 1er corps de la grande armée; 1813 au 1er corps de la grande armée; 1814 garnison de Hambourg; 1815 au 2e corps d'armée.

(1) Le bataillon de ce régiment resté à Dantzig de 1808 à 1814 y fut fait prisonnier de guerre.

(2) Le 2e bataillon, qui était à Saint-Domingue, avait été incorporé dans la 82e demi-brigade, organisée aux colonies.

109e Régiment. La 109e demi-brigade ayant été incorporée en l'an xii dans le 21e régiment, le n° 109 resta vacant. Le 3e bataillon de la 109e, embarqué pour l'Inde en l'an x, a concouru, le 18 brumaire an xiii (9 novembre 1804), à la formation du régiment de l'Ile-de-France.

110e Régiment. Le 1er bataillon de la 110e demi-brigade ayant été incorporé en l'an xii dans le 55e régiment, les 2e et 3e dans le 86e, organisé aux colonies, le n° 110 resta vacant.

111e Régiment, formé de la 111e demi-brigade. — Campagnes : ans xii et xiii au camp de Bruges; an xiv au 3e corps de la grande armée; 1806 aux 3e et 2e corps de la grande armée et à l'armée de réserve; 1807 et 1808 au 2e corps de la grande armée et garnison de Dantzig (1): 1809 et 1810 à l'armée du Rhin et au 3e corps de l'armée d'Allemagne; de 1811 à 1813 au corps d'observation de l'Elbe et au 1er corps de la grande armée; 1814, garnison de Hambourg; 1815 au corps d'armée de la Moselle (4e).

112e Régiment, formé de la 112e demi-brigade. — Campagnes : 1807 à l'armée de réserve d'Italie; 1808 et 1809 aux armées d'Espagne et d'Italie; 1810 et 1811 aux armées d'Italie et de Catalogne; 1812 aux armées d'Espagne et d'Italie; 1813 au 11e corps de la grande armée; 1814 aux armées de Lyon et d'Italie.

113e Régiment, formé le 29 mai 1808 des troupes à pied du grand-duché de Toscane. — Campagnes : de 1808 à 1811 à l'armée d'Espagne; 1812 au 11e corps de la grande armée et à l'armée d'Espagne; 1813 à l'armée d'Espagne, à la 34e division de la grande armée, garnison de Dantzig, au corps d'observation de Mayence et au corps d'observation de Bavière; 1814 garnison de Wurtzbourg.

114e Régiment, formé le 7 juillet 1808 du 1er régiment provisoire de l'armée d'Espagne. — Campagnes : de 1808 à 1810 au 3e corps de l'armée d'Espagne; de 1811 à 1813 aux armées d'Espagne et d'Arragon et au camp de Bayonne; 1814 aux armées des Pyrénées et de réserve du Midi.

115e Régiment, formé le 7 juillet 1808 du 3e régiment provisoire de l'armée d'Espagne. — Campagnes : de 1808 à 1810 au 3e corps de l'armée d'Espagne; 1811 au 3e corps de l'armée d'Espagne, à l'armée d'Arragon et au camp de Bayonne; 1812 aux armées de Catalogne, d'Espagne, au camp de Bayonne et au corps d'observation de l'Ebre; 1813 à l'armée de Catalogne, au corps de réserve de Bayonne et à l'armée d'Espagne; 1814 aux armées des Pyrénées et de Lyon.

116e Régiment, formé le 7 juillet 1808 du 5e régiment provisoire de l'armée d'Espagne. — Campagnes : de 1808 à 1810 au 3e corps de l'armée d'Espagne; 1811 aux armées d'Espagne et d'Arragon et au camp de Bayonne; 1812 aux armées d'Arragon et de Catalogne et sur les frontières des Pyrénées ; 1813 aux armées de Catalogne et d'Arragon; 1814 aux armées de Lyon, des Pyrénées et de réserve du Midi.

117e Régiment, formé le 7 juillet 1808 du 9e régiment provisoire de l'armée d'Espagne. — Campagnes : de 1808 à 1810 au 3e corps de l'armée d'Espagne; 1811 et 1812 aux armées d'Espagne et d'Arragon et au camp de Bayonne; 1813 à l'armée d'Espagne; 1814 à l'armée des Pyrénées et à l'armée de réserve du Midi.

118e Régiment, formé le 7 juillet 1808 du 11e régiment provisoire de l'armée d'Espagne. — Campagnes : de 1808 à 1810 au 2e corps de l'armée d'Espagne; 1811 à l'armée d'Espagne et au camp de Bayonne; 1812 et 1813 aux armées d'Espagne et de Portugal et au corps de réserve de Bayonne; 1814 à l'armée des Pyrénées et au 7e corps de la grande armée.

119e Régiment, formé le 7 juillet 1808 du 13e régiment provisoire de l'armée d'Espagne. — Campagnes : de 1808 à 1810 au 2e corps de l'armée d'Espagne; 1811 à l'armée d'Espagne et au camp de Bayonne; 1812 aux armées de Portugal et d'Espagne et au corps de réserve de Bayonne; 1813 au corps de réserve de Bayonne et à l'armée d'Espagne; 1814 à l'armée des Pyrénées.

120e Régiment, formé le 7 juillet 1808 du 17e régiment provisoire de l'armée d'Espagne. — Campagnes : de 1808 à 1810 au 2e corps de l'armée d'Espagne; 1811 à l'armée d'Espagne et au camp de Bayonne; 1812 aux armées d'Espagne et de Portugal et au camp de Bayonne; 1813 aux armées de Portugal et d'Espagne et au corps de réserve de Bayonne; 1814 à l'armée des Pyrénées et au corps de réserve du Midi.

121e Régiment, formé le 1er janvier 1809 des 3e, 4e et 5e légions de réserve qui avaient formé

(1) Le bataillon de ce corps resté à Dantzig y séjourna de 1808 à 1814.

le 1er régiment supplémentaire. — Campagnes : en 1809 et 1810 à l'armée d'Espagne ; 1811 aux armées d'Espagne et d'Arragon ; 1812 aux armées d'Arragon, d'Espagne et au camp de Bayonne ; 1813 à l'armée d'Arragon, au corps de réserve de Bayonne, au 6e corps de la grande armée et au corps d'observation de Bavière, 1814 au 6e corps de la grande armée, à l'armée des Pyrénées et au corps de réserve du Midi.

122e Régiment, formé le 1er janvier 1809 des 1re et 2e légions de réserve qui avaient formé le 2e régiment supplémentaire. — Campagnes : 1809 et 1810 à l'armée d'Espagne et au camp de Bayonne ; 1812 aux armées de Portugal, d'Espagne et au corps de réserve de Bayonne, 1813 aux armées de Portugal, d'Espagne, au corps de réserve de Bayonne et au corps d'observation de Bavière ; 1814 à la grande armée.

123e Régiment, formé en septembre 1810, du 2e d'infanterie hollandais et du 2e bataillon du 6e régiment de la même nation. Une partie du 126e y fut incorporée le 21 janvier 1813 (1). — Campagnes : 1810 aux armées de Hollande et d'Espagne ; 1811 à l'armée d'Espagne et au camp de Boulogne ; 1812 au corps d'observation de l'Elbe et au 2e corps de la grande armée ; 1813 à la grande armée et au corps d'observation de Mayence ; 1814 aux armées de Hollande et d'Allemagne (fait prisonnier de guerre).

124e Régiment, formé en septembre 1810 du 3e régiment hollandais et du 1er bataillon du 7e de la même nation. — Campagnes : 1810 et 1811 à l'armée de Hollande et au camp d'Utrecht ; 1812 au corps d'observation de l'Elbe (2e de la grande armée) ; 1813 au 2e corps de la grande armée et au corps d'observation de Mayence ; 1814 aux armées de Hollande et d'Allemagne (fait prisonnier de guerre).

125e Régiment, formé en septembre 1810 du 4e d'infanterie hollandais et du 2e bataillon du 7e régiment de la même nation. — Campagnes : 1810 à l'armée de Hollande ; 1811 au camp de Suid-Laurem ; 1812 au 3e corps de la grande armée. — Incorporé le 21 janvier 1813 dans le 134e régiment.

126e Régiment, formé en septembre 1810 du 5e régiment d'infanterie hollandais et du 1er bataillon du 8e de la même nation. — Campagnes : 1810 à l'armée de Hollande ; 1811 au camp de Boulogne ; 1812 au camp de Boulogne et à la grande armée ; 1813 et 1814 au 9e corps de la grande armée.

127e Régiment, formé le 3 février 1811 d'une partie de la légion hanovrienne. — Campagnes : en 1811 garnison d'Hambourg et de Lunébourg ; 1812 au 1er corps de la grande armée ; 1813 au 1er corps de la grande armée et au corps d'observation de Mayence ; 1814 aux armées de Hollande et d'Allemagne.

128e Régiment, formé le 3 février 1811 d'une partie de la légion hanovrienne. Une partie du 129e y fut incorporée en 1813. — Campagnes : 1812 au corps d'observation de l'Elbe (2e corps de la grande armée) ; 1813 au 2e corps de la grande armée et au corps d'observation de Mayence ; 1814 à l'armée d'Allemagne (fait prisonnier de guerre).

129e Régiment, formé le 3 février 1811 d'une partie de la légion hanovrienne. — Campagnes : 1812 au 3e corps de la grande armée ; 1813 à la grande armée et au corps d'observation de Mayence. — Ce régiment a été incorporé, en 1813, dans le 128e.

130e Régiment, formé le 9 mars 1811 des 1er, 3e et 6e bataillons auxiliaires de l'armée d'Espagne. — Campagnes : 1811 et 1812 aux armées d'Espagne et de Portugal ; 1813 à l'armée d'Espagne et au corps de réserve de Bayonne ; 1814 aux armées du Midi et des Pyrénées.

131e Régiment, formé en 1812 du régiment de l'île de Walcheren, créé en 1811. — Campagnes : 1813 et 1814 aux armées de Hollande et d'Italie.

132e Régiment, formé en 1812 du régiment de l'île de Ré créé en 1811. — Campagnes : 1812 au 11e corps de la grande armée ; 1813 à la 32e division de la grande armée, aux îles d'Aix et de Ré ; 1814 à la grande armée et à l'armée d'Italie.

133e Régiment, formé en 1812 du 2e régiment de la Méditerranée, créé en 1810. — Campagnes : 1813 à la grande armée (32e division) et garnison de Modlin. — Une partie de ce corps fut faite prisonnière de guerre en 1814, le reste occupa les garnisons de Landau et de Palmanova.

(1) Deux bataillons placés à la suite du 123e de ligne ont été incorporés, par décret du 12 avril 1811, dans le 130e régiment.

134e Régiment, formé le 6 janvier 1813 du 1er régiment d'infanterie de la garde de Paris, des 4e et 5e bataillons du 125e de ligne.

135e Régiment, formé le 12 janvier 1813 des 1re, 8e, 9e et 11e cohortes du 1er ban. — Campagnes : 1813 au 5e corps de la grande armée ; 1814 aux 2e et 6e corps de la grande armée.

136e Régiment, formé le 12 janvier 1813 des 12e, 13e, 14e et 67e cohortes du 1er ban. — Campagnes : 1813 et 1814 aux 3e et 6e corps de la grande armée.

137e Régiment, formé le 12 janvier 1813 des 2e, 84e, 85e et 86e cohortes du 1er ban. — Campagnes : 1813 à la grande armée ; 1814 garnison de Gênes et de Mayence.

138e Régiment, formé le 12 janvier 1813 des 44e, 45e, 46e et 64e cohortes du 1er ban. — Campagnes : 1813 et 1814 aux 3e et 6e corps de la grande armée.

139e Régiment, formé le 12 janvier 1813 des 16e, 17e, 65e et 66e cohortes du premier ban.

140e Régiment, formé le 12 janvier 1813 des 40e, 41e, 42e et 48e cohortes du 1er ban. — Campagnes : 1813 aux 3e et 5e corps de la grande armée ; 1814 au 11e corps de la grande armée.

141e Régiment, formé le 12 janvier 1813 des 37e, 39e, 62e et 63e cohortes du 1er ban. — Campagnes : 1813 aux 3e et 5e corps de la grande armée ; 1814 au 11e corps de la grande armée.

142e Régiment, formé le 12 janvier 1813 des 5e, 36e, 38e et 61e cohortes du 1er ban. — Campagnes : 1813 et 1814 aux 2e et 3e corps de la grande armée.

143e Régiment, formé le 12 janvier 1813 des 28e, 29e, 30e et 31e cohortes du 1er ban. — Campagnes : 1813 aux 3e et 5e corps de la grande armée ; 1814 au 2e corps de la grande armée.

144e Régiment, formé le 12 janvier 1813 des 32e, 33e, 34e et 35e cohortes du 1er ban. — Campagnes : 1813 et 1814 aux 3e et 6e corps de la grande armée.

145e Régiment, formé le 12 janvier 1813 des 6e, 23e, 24e et 25e cohortes du 1er ban. — Campagnes : 1813 et 1814 aux 3e et 2e corps de la grande armée.

146e Régiment, formé le 12 janvier 1813 des 3e, 76e, 77e et 88e cohortes du 1er ban. — Campagne : 1813 au 5e corps de la grande armée.

147e Régiment, formé le 12 janvier 1813 des 15e, 71e, 78e et 87e cohortes du 1er ban. — Campagne : 1813 au 5e corps de la grande armée.

148e Régiment, formé le 12 janvier 1813 des 72e, 73e, 74e et 75e cohortes du 1er ban. — Campagne : 1813 au 5e corps de la grande armée.

149e Régiment, formé le 12 janvier 1813 des 47e, 48e, 49e et 79e cohortes du 1er ban. — Campagnes : 1813 et 1814 au 11e corps de la grande armée.

150e Régiment, formé le 12 janvier 1813 des 68e, 69e, 80e et 81e cohortes du 1er ban. — Campagnes : 1813 au 5e corps de la grande armée ; 1814 en France.

151e Régiment, formé le 12 janvier 1813 des 7e, 50e, 51e et 52e cohortes du 1er ban. — Campagnes : 1813 au 5e corps de la grande armée ; 1814 bloqué dans la place de Glogau.

152e Régiment, formé le 12 janvier 1813 des 18e, 19e, 53e et 54e cohortes du 1er ban. — Campagnes : 5e et 11e corps de la grande armée.

153e Régiment, formé le 12 janvier 1813 des 55e, 56e, 57e et 58e cohortes du 1er ban. — Campagnes : 1813 et 1814 au 5e et 11e corps de la grande armée.

154e Régiment, formé le 12 janvier 1813 des 4e, 20e, 21e et 22e cohortes du 1er ban. — Campagnes : 1813 au 5e corps de la grande armée ; 1814 en France.

155e Régiment, formé le 12 janvier 1813 des 10e, 59e, 60e et 70e cohortes du 1er ban. — Campagnes : 1813 au 14e corps de la grande armée ; 1814 au 2e corps de la grande armée.

156e Régiment, formé le 12 janvier 1813 des 26e, 27e, 82e et 83e cohortes du 1er ban. — Campagnes : 1813 aux 12e et 7e corps de la grande armée ; 1814 à l'armée de Lyon.

INFANTERIE LÉGÈRE.

1er Régiment, formé de la 1re demi-brigade légère. — Campagnes : de l'an XII à 1806 à l'armée de Naples ; 1807 aux armées de Naples et d'Italie ; 1808 à l'armée d'Italie et au 5e corps de l'armée d'Espagne ; 1809 à l'armée d'Italie et au 7e corps de l'armée d'Espagne ;

1810 au 7e corps de la grande armée, aux armées de Catalogne et d'Italie; 1811 et 1812 aux armées de Catalogne et d'Arragon et au corps d'observation de l'Ebre (1812); 1813 à l'armée d'Arragon et au 12e corps de la grande armée; 1814 aux armées de Lyon, d'Italie et au corps de réserve du Midi; 1815 au 2e corps d'armée.

2e Régiment, formé de la 2e demi-brigade. — Campagnes : ans xii et xiii à l'armée de réserve des camps; an xiv et 1806 au 5e corps de la grande armée; 1807 au corps d'armée de réserve et au corps d'observation de la Gironde; 1808 à l'armée de Portugal et au corps de réserve de l'armée d'Espagne; 1809 à l'armée d'Espagne; 1810 et 1811 aux armées d'Espagne et de Portugal; 1812 à l'armée de Portugal; 1813 aux armées d'Espagne et de Portugal; 1814 au 6e corps de la grande armée et garnison de Dantzig; 1815 au 2e corps d'armée.

3e Régiment, formé de la 3e demi-brigade. Les 2e et 3e bataillons de la 19e légère y furent incorporés en l'an xii. — Campagnes : ans xii et xiii à l'armée de réserve des camps et sur la flottille de Boulogne; an xiv garnison de Gênes; 1806 au camp volant d'Alexandrie et au 5e corps de la grande armé; 1807 à l'armée d'Italie et au corps d'observation de la grande armée; 1808 à l'armée d'Italie, au corps d'observation de la grande armée et à l'armée d'Espagne; 1809 et 1810 au 7e corps de l'armée d'Espagne et au 4e corps de l'armée d'Allemagne; 1811 à l'armée de Catalogne; 1812 aux armées de Catalogne et d'Arragon; 1813 à l'armée d'Arragon et au 11e corps de la grande armée; 1814 aux armées d'Espagne et d'Italie; 1815 au 8e corps d'armée.

4e Régiment, formé de la 4e demi-brigade. — Campagnes : ans xii et xiii à l'armée de réserve des camps; an xiv au 5e corps de la grande armée; 1806 au 8e corps de la grande armée; 1807 au 8e corps de la grande armée, aux corps d'observation de la grande armée et de la Gironde; 1808 aux armées de Portugal et d'Espagne; 1809 à l'armée d'Espagne: 1810 et 1811 aux armées d'Espagne et de Portugal; 1812 à l'armée d'Espagne; 1813 à l'armée d'Espagne et au 14e corps de la grande armée; 1814 au 6e corps de la grande armée, garnison de Dantzig et d'Anvers, et à l'armée d'Espagne; 1815 au 2e corps d'armée.

5e Régiment, formé de la 5e demi-brigade. Ce corps a été réorganisé à Pau en l'an xiii (1). Les cadres de la 11e légère, qui étaient restés aux colonies, y furent incorporés l'année suivante. — Campagnes : camp volant de la Vendée; 1806 à l'armée du Nord; 1807 au corps d'observation de la Gironde et au corps d'observation de la grande armée; 1808 aux même corps et à l'armée d'Espagne; 1809 aux armées d'Espagne et d'Allemagne (villes Anséatiques); 1810 à l'armée d'Espagne et au 4e corps de l'armée d'Allemagne; 1811 à l'armée d'Espagne; 1812 au corps d'observation de réserve de l'armée d'Espagne et à l'armée d'Arragon; 1813 aux armées d'Espagne et d'Arragon et au corps d'observation de Bavière; 1814 au 2e corps de la grande armée (garnison de Mayence) et à l'armée d'Espagne; 1815 au 6e corps d'armée.

6e Régiment, formé de la 6e demi-brigade. — Campagnes : ans xii et xiii au camp de Montreuil; an xiv, 1806 et 1807 au 6e corps de la grande armée; 1808 au 6e corps de la grande armée, garnison de Dantzig et armée d'Espagne (2); 1809 et 1810 aux armées d'Espagne, de Portugal et du Rhin (2e corps de l'armée d'Allemagne); 1811 et 1812 aux armées d'Espagne et de Portugal; 1813 au 14e corps de la grande armée, aux armées d'Espagne et de Portugal; 1814 au 6e corps de la grande armée (garnison d'Anvers) et à l'armée d'Espagne; 1815 à l'armée de la Moselle (7e corps).

7e Régiment, formé de la 7e demi-brigade. La 20e légère y fut incorporée en l'an xii. — Campagnes : ans xii et xiii aux camps de Boulogne, de Brest et de Saint-Malo; de l'an xiv à 1807 aux 7e et 3e corps de la grande armée; 1808 au 3e corps de la grande armée et garnison de Dantzig; 1809 et 1810 à l'armée du Rhin (3e corps de l'armée d'Allemagne); 1811 et 1812 au corps d'observation de l'Elbe; 1813 au 1er corps de la grande armée; 1814 à Huningue (prisonnier de guerre); 1815 au 5e corps d'armée ou armée du Rhin.

8e Régiment, formé de la 8e demi-brigade.—Campagnes : de l'an xii à l'an xiv à l'armée d'Italie; de 1806 à 1808 aux armées de Dalmatie et d'Italie; 1809 aux armées de Dalmatie et d'Italie et au 11e corps de la grande armée; 1810 à l'armée d'Illyrie; 1811 et 1812 aux armées d'Illyrie et de Catalogne et au 4e corps de la grande armée; 1813 au 4e corps de la grande armée et au corps d'observation de Mayence; 1814 aux armées de Mayence et de Lyon; 1815 au 6e corps d'armée.

(1) Voir la 5e demi-brigade légère, les 11e et 19e régiments de même arme.

(2) Le bataillon de ce régiment resté à Dantzig y séjourna de 1808 à 1814.

9e Régiment, formé de la 9e demi-brigade. — Campagnes : ans xii et xiii au camp de Montreuil; de l'an xiv à 1807 au 6e corps de la grande armée; 1808 à l'armée d'Espagne, au 1er corps de la grande armée et garnison de Dantzig; 1809 et 1810 à l'armée d'Espagne et au 2e corps d'Allemagne ; 1811 et 1812 à l'armée d'Espagne; 1813 à l'armée d'Espagne, aux 3e et 14e corps de la grande armée ; 1814 au 6e corps de la grande armée, aux armées d'Espagne et de réserve du Midi ; 1815 à l'armée de la Moselle. — Faits d'armes : Au combat de Mohringen, le 25 janvier 1807, ce régiment ayant perdu son drapeau dans la mêlée, s'élança sur l'ennemi avec le courage du désespoir et ressaisit son étendard.

10e Régiment, formé de la 10e demi-brigade. — Campagnes : ans xii et xiii au camp de Saint-Omer; de l'an xiv à 1808 au 4e corps de la grande armée (1) ; 1809 et 1810 à l'armée du Rhin (2e corps d'armée d'Allemagne) ; 1811 et 1812 au corps d'observation de réserve de l'armée d'Espagne, aux 3e et 9e corps de la grande armée ; 1813 à l'armée d'Espagne, aux 9e et 14e corps de la grande armée et au corps d'observation de Mayence ; 1814 au 7e corps de la grande armée ; 1815 au 5e corps d'armée.

11e Régiment. Ce numéro resta vacant en l'an xii. Les cadres des trois bataillons de la 11e demi-brigade, qui étaient restés aux colonies, rentrèrent en France en l'an xiv et furent incorporés dans le 5e léger.

Un nouveau 11e Régiment, réorganisé à Cherbourg en 1811, se rendit la même année à Wesel. Il fit les campagnes de 1812 à 1814 au corps d'observation de l'Elbe et au 2e corps de la grande armée ; celle de 1815 au 2e corps d'armée.

12e Régiment, formé de la 12e demi-brigade. — Campagnes : ans xii et xiii au corps de réserve des camps ; an xiv et 1806 au 5e corps de la grande armée ; 1807 au 8e corps de la grande armée, au camp de Saint-Lô (10e corps de la grande armée) et au corps d'observation de la Gironde ; 1808 aux armées d'Espagne et de Portugal ; de 1809 à 1812 à l'armée d'Espagne ; 1813 à l'armée d'Espagne et au 14e corps de la grande armée ; 1814 au 2e corps de la grande armée et à l'armée d'Espagne ; 1815 au 2e corps d'armée.

13e Régiment, formé de la 13e demi-brigade. — Campagnes : ans xii et xiii au camp de Bruges ; de l'an xiv à 1807 au 5e corps de la grande armée et au corps d'observation de l'Escaut (1807) ; 1808 au 3e corps de la grande armée ; 1809 aux armées du Rhin et d'Allemagne (réserve et 3e corps) ; 1810 au 3e corps de la grande armée, de 1811 à 1813 au corps d'observation de l'Elbe (1er corps de la grande armée) ; 1814 garnisons d'Ostende et d'Anvers (prisonnier de guerre) ; 1815 au 1er corps d'armée.

14e Régiment, formé de la 14e demi-brigade. — Campagnes : ans xiii et xiv à l'armée d'Italie ; 1806 à 1808 à l'armée de Naples ; de 1809 à 1814 garnison de Corfou (2) ; 1815 au 9e corps d'armée.

15e Régiment, formé de la 15e demi-brigade. — Campagnes : ans xii et xiii sur la flottille du Havre ; ans xiv et 1806 aux 3e et 5e corps de la grande armée ; 1807 aux 8e et 3e corps de la grande armée et au corps d'observation de la Gironde ; 1808 au 3e corps de la grande armée et à l'armée de Portugal ; 1809 et 1810 au 3e corps de l'armée d'Allemagne et à l'armée d'Espagne ; 1811 aux armées d'Espagne et de Portugal et au corps d'observation de l'Elbe ; 1812 au corps d'observation de l'Elbe et au 1er corps de la grande armée ; 1813 aux 1er et 13e corps de la grande armée ; 1814 au 2e corps de la grande armée, garnison de Hambourg et d'Anvers ; 1815 aux 2e et 3e corps d'armée.

16e Régiment, formé de la 16e demi-brigade. Il reçut en incorporation, en l'an xii, la 29e demi-brigade légère. — Campagnes : ans xii et xiii au camp de Brest ; de l'an xiv à 1807 au 7e corps de la grande armée ; 1808 au 1er corps de la grande armée et garnison de Dantzig, et à l'armée d'Espagne ; 1809 et 1810 au 1er corps de l'armée d'Espagne et au 2e corps de l'armée d'Allemagne ; 1811 et 1812 à l'armée d'Espagne ; 1813 à l'armée d'Espagne et au 14e corps de la grande armée ; 1814 aux 6e et 7e corps de la grande armée (prisonnier de guerre).

17e Régiment, formé de la 17e demi-brigade. — Campagnes : ans xii et xiii au camp de Saint-Omer ; an xiv au 4e corps de la grande armée ; de 1806 à 1808 au 5e corps de la grande armée ; 1809 à l'armée d'Espagne ; de 1810 à 1812 à l'armée de Portugal ; 1813 et 1814 aux armées d'Espagne et des Pyrénées.

(1) Un bataillon de ce régiment, en garnison à Mayence de 1808 à 1814, y fut fait prisonnier de guerre à cette dernière date.

(2) Un détachement de ce corps tint garnison à l'île d'Elbe, de 1811 à 1813.

18ᵉ Régiment, formé de la 18ᵉ demi-brigade. — Campagnes : ans xii et xiii au camp d'Utrecht; an xiv et 1806 à l'armée d'Italie (2ᵉ corps de la grande armée); 1807 à l'armée de Dalmatie ; 1808 aux armées de Dalmatie et d'Italie, et au 11ᵉ corps de l'armée d'Allemagne; 1810 à l'armée d'Illyrie ; 1811 aux armées d'Illyrie et de Catalogne; 1812 au 4ᵉ corps de la grande armée, à l'armée de Catalogne et au corps d'observation de l'Ebre ; 1813 à l'armée de Catalogne et à la grande armée; 1814 aux armées des Pyrénées, de Lyon et à l'armée de réserve du Midi.

19ᵉ Régiment. Le 1ᵉʳ bataillon de la 19ᵉ demi-brigade ayant été incorporé dans le 11ᵉ régiment, les 2ᵉ et 3ᵉ dans le 3ᵉ léger, le nº 19 resta vacant en l'an xii.

Un nouveau 19ᵉ Régiment fut recréé en 1814.

20ᵉ Régiment. La 20ᵉ demi-brigade ayant été incorporée en l'an xii dans le 7ᵉ régiment, le nº 20 resta vacant.

21ᵉ Régiment, formé de la 21ᵉ demi-brigade. — Campagnes : ans xii et xiii au camp de Bruges; an xiv à l'armée des Côtes-du-Nord ; 1806 et 1807 au 5ᵉ corps de la grande armée; 1808 au 5ᵉ corps de la grande armée et garnison de Dantzig (1); 1809 et 1810 à l'armée d'Espagne et au 2ᵉ corps de l'armée d'Allemagne; 1811 et 1812 à l'armée d'Espagne; 1813 à l'armée d'Espagne, au 14ᵉ corps de la grande armée et au corps d'observation de Bavière ; 1814 à l'armée des Pyrénées et aux garnisons de Juliers et de Mayence (prisonnier de guerre).

22ᵉ Régiment, formé de la 22ᵉ demi-brigade. — Campagnes : ans xii et xiii au corps de réserve des camps; an xiv à l'armée d'Italie; de 1806 à 1809 aux armées de Naples et d'Italie; 1810 aux armées de Naples, de Calabre et d'Illyrie ; 1811 à l'armée de Naples et au corps d'observation de l'Italie méridionale; 1812, partie au corps d'observation de l'Italie méridionale et partie à la grande armée; 1813 au 11ᵉ corps de la grande armée ; 1814 garnison de Gênes.

23ᵉ Régiment, formé de la 23ᵉ demi-brigade. — Campagnes : ans xii et xiii en Corse; ans xiv à l'armée d'Italie ; 1806 et 1807 à l'armée de Naples; 1808 et 1809 aux armées de Naples et d'Italie ; 1810 à l'armée d'Italie ; 1811 à l'armée de Catalogne et au corps de réserve de l'armée d'Espagne; 1812 aux armées de Catalogne et de Portugal ; 1813 à l'armée de Catalogne et au 6ᵉ corps de la grande armée; 1814 au 6ᵉ corps de la grande armée et à l'armée de Lyon.

24ᵉ Régiment, formé de la 24ᵉ demi-brigade. — Campagnes : an xii au camp de Saint-Omer; de l'an xiv à 1807 au 4ᵉ corps de la grande armée ; 1808 au 4ᵉ corps de la grande armée et garnison de Dantzig; 1809 à l'armée du Rhin, aux 2ᵉ et 4ᵉ corps de l'armée d'Allemagne; 1810 au corps d'observation de la Hollande ; 1812 au corps d'observation de l'Elbe, 3ᵉ corps de la grande armée ; 1813 aux 3ᵉ et 2ᵉ corps de la grande armée; 1814 au 2ᵉ corps de la grande armée et garnison de Magdebourg.

25ᵉ Régiment, formé de la 25ᵉ demi-brigade. La 30ᵉ légère y fut incorporée en l'an xii. — Campagnes : ans xii et xiii au camp de Montreuil; an xiv à l'armée des côtes; 1806 et 1807 au 6ᵉ corps de la grande armée ; 1808 au 6ᵉ corps de la grande armée, garnison de Dantzig et armée d'Espagne ; 1809 et 1810 à l'armée d'Espagne et au 2ᵉ corps de l'armée d'Allemagne; 1811 aux armées d'Espagne et de Portugal ; 1812 à l'armée de Portugal et à la grande armée; 1813 aux armées de Portugal et d'Espagne et au corps d'observation de Bavière; 1814 aux armées des Pyrénées et de Mayence (prisonnier de guerre).

26ᵉ Régiment, formé de la 26ᵉ demi-brigade. — Campagnes : ans xii et xiii au camp de Saint-Omer ; de l'an xiv à 1808 au 4ᵉ corps de la grande armée; 1809 à l'armée d'Allemagne; 1810 garnison de Berg-Op-Zoom; 1811 corps d'observation de Hollande et garnison d'Anvers; 1812 et 1813 au 2ᵉ corps de la grande armée; 1814 à la grande armée et en France.

27ᵉ Régiment, formé de la 27ᵉ demi-brigade. — Campagnes : ans xii et xiii à l'armée de Hanovre ; de l'an xiv à 1807 au 1ᵉʳ corps de la grande armée; 1808 à l'armée d'Espagne, au 1ᵉʳ corps de la grande armée et garnison de Dantzig ; 1809 et 1810 à l'armée d'Espagne, au 2ᵉ corps de l'armée d'Allemagne et à l'armée du Rhin ; 1811 à l'armée d'Espagne et au 1ᵉʳ corps de la grande armée; 1812 à l'armée d'Espagne ; 1813 à l'armée d'Espagne, au

(1) La portion de ce corps qui faisait partie de la garnison de Dantzig, y fut faite prisonnière de guerre en 1814.

corps d'observation de Mayence et au 14e corps de la grande armée; 1814 à l'armée des Pyrénées et au 1er corps de la grande armée (prisonnier de guerre).

28e Régiment, formé de la 28e demi-brigade. — Campagnes : ans xii et xiii à l'armée de réserve des camps; an xiv à l'armée des côtes; 1806 au 8e corps de la grande armée; 1807 et 1808 au 5e corps de la grande armée et garnison de Dantzig ; 1809 et 1810 aux armées d'Espagne et du Rhin (2e corps de la grande armée); 1811 et 1812 à l'armée d'Espagne; 1813 à l'armée d'Espagne et au 14e corps de la grande armée; 1814 à l'armée des Pyrénées, au 2e corps de la grande armée et garnison de Mæstricht (prisonnier de guerre).

29e Régiment. La 29e demi-brigade ayant été incorporée en l'an xii dans le 16e léger, le nº 29 resta vacant jusqu'en 1811.

Un nouveau 29e Régiment, recréé à Brest à cette date, fit la campagne de 1812 au 9e corps de la grande armée; celle de 1813 au 9e corps de la grande armée, au corps d'observation de Mayence et au corps d'observation de Bavière; celle de 1814 au 2e corps de la grande armée et garnison de Mayence (prisonnier de guerre).

30e Régiment. La 30e demi-brigade ayant été incorporée en l'an xii dans le 25e régiment, le nº 30 resta vacant. Le 3e bataillon, qui était à la Guadeloupe, avait été incorporé dans la 11e demi-brigade légère, organisée dans les colonies.

31e Régiment, formé de la 31e demi-brigade. — Campagnes : an xii à l'armée de réserve des camps ; an xiii sur la flottille du Havre; an xiv et 1806 à l'armée des côtes ; 1807 au 6e corps de la grande armée et au corps d'observation de la Gironde ; 1808 aux armées de Portugal et d'Espagne; 1809 à l'armée d'Espagne; 1810 aux armées d'Espagne et de Portugal; 1811 à l'armée de Portugal et au camp de Bayonne; 1812 au camp de Bayonne, aux armées de Portugal et d'Espagne ; 1813 aux armées de Portugal, d'Espagne, de Catalogne et au corps de réserve de Bayonne ; 1814 à l'armée des Pyrénées.

32e Régiment, formé le 29 mars 1808 des troupes à pied du grand-duché de Toscane (1). — Campagnes : 1808 aux armées de Portugal et d'Espagne; 1809 à l'armée d'Espagne; 1810 aux armées d'Espagne, de Portugal et de Catalogne ; 1811 aux armées de Portugal et de Catalogne; 1812 à l'armée de Catalogne ; 1813 à l'armée de Catalogne, au 6e corps de la grande armée et au corps d'observation de Bavière; 1814 à l'armée de Lyon.

33e Régiment, formé à Mont-de-Marsan, en septembre 1808, d'un régiment provisoire de l'armée d'Espagne et dissous dans le mois de mars 1809.

Un nouveau 33e Régiment fut formé en 1810 de troupes hollandaises. Ce corps a fait les campagnes de 1811 et 1812 à l'armée d'Allemagne et au corps d'observation de l'Elbe (1er de la grande armée) ; 1813 et 1814 au 1er corps de la grande armée.

34e Régiment, formé le 9 mars 1811 des 2e, 4e, 5e et 7e bataillons auxiliaires de l'armée d'Espagne. — Campagnes : 1811 et 1812 à l'armée d'Espagne ; 1813 à l'armée d'Espagne et au corps de réserve de Bayonne ; 1814 à l'armée des Pyrénées.

35e Régiment, formé en 1812 du 1er Régiment de la Méditerranée, créé en 1810. — Campagnes: 1813 à la grande armée et au corps d'observation de l'armée d'Italie ; 1813 aux armées d'Italie et de Lyon.

36e Régiment, formé en 1812 du Régiment de Belle-Ile, créé en 1811. — Campagnes : 1812 au 11e corps de la grande armée ; 1813 à la grande armée et au corps d'observation de l'armée d'Italie; 1814 à l'armée d'Italie.

37e Régiment, formé le 7 février 1812 de détachements provenant du fonds des compagnies de réserve. — Campagnes : 1813 et 1814 au 6e corps de la grande armée.

Observations générales relatives à l'infanterie.

Nous avons compris, dans la nomenclature ci-dessus, les campagnes de 1814 et de 1815 faites par les régiments créés sous le régime impérial, sans tenir compte des modifications opérées dans l'organisation de cette arme sous la première restauration et après le retour de Napoléon de l'île d'Elbe. Il importe, pour compléter l'historique de ces corps, de faire connaître sommairement les changements opérés à ces deux époques.

(1) Les troupes toscanes qui ont formé ce régiment avaient fait la campagne de 1806 à l'armée de de Naples et celle de 1807 au corps d'observation de la Gironde.

Une ordonnance royale du 12 mai 1814 porta à 90 le nombre des régiments d'infanterie de ligne et à 15 celui des régiments d'infanterie légère. Les 30 premiers régiments de ligne conservèrent leur numéro.

Le 32e prit le no	31	Le 59e	55	Le 86e	74
— 33e	32	— 60e	56	— 87e était vacant.	
— 34e	33	— 61e	57	— 88e prit le no	75
— 35e	34	— 62e	58	— 89e était vacant.	
— 36e	35	— 63e	59	— 90e idem.	
— 37e	36	— 64e	60	— 91e idem.	
— 38e était vacant.		— 65e	61	— 92e prit le no	76
— 39e prit le no	37	— 66e	62	— 93e	77
— 40e	38	— 67e	63	— 94e	78
— 41e était vacant.		— 68e était vacant.		— 95e	79
— 42e prit le no	39	— 69e prit le no	64	— 96e	80
— 43e	40	— 70e	65	— 97e était vacant.	
— 44e	41	— 71e était vacant.		— 98e idem.	
— 45e	42	— 72e prit le no	66	— 99e idem.	
— 46e	43	— 73e était vacant.		— 100e prit le no	81
— 47e	44	— 74e idem.		— 101e	82
— 48e	45	— 75e prit le no	67	— 102e	83
— 49e était vacant.		— 76e	68	— 103e	84
— 50e	46	— 77e était vacant.		— 104e	85
— 51e	47	— 78e idem.		— 105e	86
— 52e	48	— 79e prit le no	69	— 106e	87
— 53e	49	— 80e était vacant.		— 107e	88
— 54e	50	— 81e prit le no	70	— 108e	89
— 55e	51	— 82e	71	— 109e était vacant.	
— 56e	52	— 83e était vacant.		— 110e idem.	
— 57e	53	— 84e prit le no	72	— 111e prit le no	90
— 58e	54	— 85e	73		

Les 15 régiments d'infanterie légère gardèrent également leur numéro.

Les régiments licenciés (1) furent versés dans les corps conservés, conformément à la répartition qui en fut faite par le ministre de la guerre.

Les dix premiers régiments d'infanterie de ligne prirent les dénominations suivantes :

Le 1er celle du Roi;	Le 5e celle d'Angoulême;	Le 8e celle de Condé;
— 2e celle de la Reine;	— 6e celle de Berri;	— 9e celle de Bourbon;
— 3e celle du Dauphin;	— 7e celle d'Orléans;	— 10e celle de colonel-général;
— 4e celle de Monsieur;		

Les sept premiers régiments d'infanterie légère reçurent les dénominations ci-après :

Le 1er celle du Roi;	Le 4e celle de Monsieur;	Le 6e celle de Berri;
— 2e celle de la Reine;	— 5e celle d'Angoulême;	— 7e celle de colonel-général;
— 3e celle du Dauphin;		

A son retour de l'île d'Elbe, l'empereur réorganisa les différents corps de l'armée. Un décret du 20 avril 1815 rendit aux anciens régiments d'infanterie de ligne les numéros qu'ils avaient perdus sous la première restauration (2).

Le 31e resta vacant.		Le 45e	48e	Le 59e	63e
— 32e redevint	33e	— 46e	50e	— 60e	64e
— 33e	34e	— 47e	51e	— 61e	65e
— 34e	35e	— 48e	52e	— 62e	66e
— 35e	36e	— 49e	53e	— 63e	67e
— 36e	37e	— 50e	54e	— 64e	69e
— 37e	39e	— 51e	55e	— 65e	70e
— 38e	40e	— 52e	56e	— 66e	72e
— 39e	42e	— 53e	57e	— 67e	73e
— 40e	43e	— 54e	58e	— 68e	76e
— 41e	44e	— 55e	59e	— 69e	79e
— 42e	45e	— 56e	60e	— 70e	81e
— 43e	46e	— 57e	61e	— 71e	82e
— 44e	47e	— 58e	62e	— 72e	84e

(1) Du numéro 112 à 156 dans l'infanterie de ligne, et des nos 16 et 37 dans l'infanterie légère.

(2) Deux ordonnances datées de Gand et de Cambrai, les 17 et 27 juin 1815, créaient deux nouveaux corps d'infanterie légère sous les dénominations de *régiment de la Couronne* et de *régiment du Nord*. L'organisation de ces deux corps ne fut pas achevée.

Le 73e.	85e	Le 79e.	95e	Le 85e.	104e
— 74e.	86e	— 80e.	96e	— 86e.	105e
— 75e.	88e	— 81e.	100e	— 87e.	106e
— 76e.	92e	— 82e.	101e	— 88e.	107e
— 77e.	93e	— 83e.	102e	— 89e.	108e
— 78e.	94e	— 84e.	103e	— 90e.	111e

Ici se termine l'historique des anciens régiments d'infanterie. On verra plus bas lés nouvelles transformations que cette arme devait encore subir de 1816 à 1848.

CAVALERIE.

L'arrêté du 1er vendémiaire an XII, qui prescrivait le nouvel enrégimentement de la cavalerie, établissait de la manière suivante le nombre des régiments de cette arme : 2 régiments de carabiniers, 12 régiments de cuirassiers, 30 régiments de dragons, 26 régiments de chasseurs à cheval et 10 régiments de hussards, en tout 80 régiments. De l'an XIV à 1814, on créa deux nouveaux régiments de cuirassiers (13e et 14e), 9 régiments de chevau-légers-lanciers; 5 nouveaux régiments de chasseurs (les 27e, 28e, 29e, 30e et 31e) et 4 nouveaux régiments de hussards (les 11e, 12e, 13e et 14e), ce qui éleva à 100 le nombre des corps de cavalerie.

Les 12 premiers régiments de cuirassiers furent organisés avec les 12 premiers régiments dits de grosse cavalerie. Les 13e, 14e, 15e, 16e, 17e et 18e de cavalerie devinrent 22e, 23e, 24e, 25e, 26e et 27e de dragons.

Le 7e *bis*, les 11e et 12e régiments de hussards devinrent 28e, 29e et 30e de dragons.

Les 19e, 20e, 21e, 22e, 23e, 24e et 25e régiments de grosse cavalerie furent supprimés et incorporés, savoir :

Le 19e, dans les 9e, 10e et 11e de cuirassiers;
Le 20e, dans le 12e de cuirassiers et le 23e de dragons;
Le 21e, dans les 24e et 25e de dragons;
Le 22e, dans les 9e et 12e de cuirassiers;
Le 23e, dans les 5e, 6e et 7e de cuirassiers;
Le 24e, dans les 1er et 8e de cuirassiers;
Le 25e, dans les 2e, 3e et 4e de cuirassiers.

Indépendamment des 100 régiments de cavalerie créés de l'an XII à 1814, on forma, en 1809, 3 régiments provisoires de grosse cavalerie; 6 régiments provisoires de dragons, portés à 9 l'année suivante; 4 régiments provisoires de chasseurs et 3 régiments provisoires de hussards, en tout 16 régiments. Ces corps n'eurent qu'une durée éphémère, et rejoignirent bientôt les régiments d'où ils avaient été tirés, ou formèrent de nouveaux corps.

La liste qui suit fera connaître l'historique des régiments de cavalerie réorganisés en l'an XII et années antérieures, ainsi que le précis de leurs campagnes de cette première époque à 1815.

CARABINIERS.

1er Régiment. — Campagnes : an XIV à la grande armée; 1806 au 1er corps de cavalerie de la grande armée; 1807 et 1808 au corps de réserve de cavalerie de la grande armée; 1809 et 1810 à l'armée du Rhin et au corps de réserve de l'armée d'Allemagne; 1812 au corps d'observation de l'Elbe (2e de réserve de la grande armée); 1813 et 1814 au 2e corps de cavalerie de la grande armée; 1815 à la division de réserve de cavalerie.

2e Régiment. — Campagnes. Ce régiment a fait les mêmes campagnes et a pris part aux mêmes affaires que le premier.

CUIRASSIERS.

1er Régiment, formé du 1er régiment de cavalerie. — Campagnes : an XIV au corps de réserve de cavalerie de la grande armée; de 1806 à 1808 aux 1er et 4e corps de réserve; 1809 aux armées du Rhin et d'Allemagne (3e corps de cavalerie); 1810 au corps de réserve de l'armée d'Allemagne : 1812 au corps d'observation de l'Elbe; 1813 et 1814 au 2e corps de cavalerie de la grande armée (Hambourg); 1815 à la 1re division de réserve de cavalerie.

2e Régiment, formé du 2e régiment de cavalerie. — Campagnes : an XIII au corps de réserve de cavalerie; de l'an XIV à 1808 à la grande armée; 1809 et 1810 à l'armée du Rhin

(corps de réserve de l'Allemagne); 1811 et 1812 à l'armée d'Allemagne et au corps d'observation de l'Elbe; 1813 au 1er corps de réserve de cavalerie de la grande armée; 1814 à Hambourg (1er corps de cavalerie); 1815 à la 2e division de réserve de cavalerie.

3e Régiment, formé du 3e de cavalerie. — Campagnes : an XIV au corps de réserve de cavalerie; de 1806 à 1808 aux 1er et 4e corps de réserve; 1809 et 1810 à l'armée du Rhin; 1811 et 1812 au corps d'observation de l'Elbe; 1813 et 1814 au 1er corps de cavalerie (Hambourg); 1815 à la 2e division de réserve de cavalerie.

4e Régiment, formé du 4e de cavalerie. — Campagnes : de l'an XIII à 1806 à l'armée d'Italie; 1807 et 1808 au 3e corps de réserve de cavalerie; 1809 et 1810 au 2e corps de l'armée d'Allemagne et au 11e de réserve de cavalerie; 1811 au camp d'Utrecht; 1812 au corps d'observation de l'Elbe et au 3e corps de réserve de la grande armée; 1813 et 1814 à Hambourg (1er corps de cavalerie); 1815 à la 1re division de réserve de cavalerie.

5e Régiment, formé du 5e de cavalerie. — Campagnes : an XIV au corps de réserve de cavalerie de la grande armée; de 1806 à 1808 au 4e corps de réserve de cavalerie; 1809 au 3e corps de l'armée d'Allemagne; 1810 à la 2e division de réserve de l'armée d'Allemagne; 1812 au corps d'observation de l'Elbe; 1813 au 2e corps de cavalerie de réserve de la grande armée; 1814 au 1er corps de cavalerie; 1815 à la 3e division de réserve de cavalerie.

6e Régiment, formé du 6e de cavalerie. — Campagnes : de l'an XIII à 1806 à l'armée d'Italie; 1807 et 1808 au 3e corps de réserve de la grande armée; 1809 et 1810 au corps de cavalerie de réserve de l'armée d'Allemagne; 1811 au camp d'Utrecht; 1812 au corps d'observation de l'Elbe; 1813 et 1814 au 1er corps de cavalerie (Hambourg); 1815 à la 3e division de réserve de cavalerie.

7e Régiment, formé du 7e de cavalerie. — Campagnes : de l'an XIII à 1806 à l'armée d'Italie; en 1807 et 1808 au corps de réserve de cavalerie et au 3e corps de cavalerie de la grande armée; 1809 et 1810 à l'armée du Rhin (2e et 11e corps de cavalerie de l'armée d'Allemagne); 1811 au camp d'Utrecht; 1812 au corps d'observation de l'Elbe (3e corps de réserve de cavalerie); 1813 et 1814 à Hambourg (1er corps de cavalerie); 1815 à la 1re division de cavalerie.

8e Régiment, formé du 8e de cavalerie. — Campagnes : de l'an XIII à 1806 à l'armée d'Italie; 1807 au corps de cavalerie de réserve de la grande armée; 1808 au 3e corps de cavalerie de la grande armée; 1809 et 1810 au 2e corps de cavalerie de l'armée d'Allemagne; 1812 au corps d'observation de l'Elbe (2e de la grande armée); 1813 et 1814 au 2e corps de réserve de cavalerie et garnison de Hambourg; 1815 à la 4e division de réserve de cavalerie.

9e Régiment, formé du 9e de cavalerie. — Campagnes : an XIV au corps de cavalerie de réserve de la grande armée; de 1806 à 1808 au 1er corps de cavalerie de la grande armée; 1809 et 1810 aux armées du Rhin et d'Allemagne; 1811 et 1812 au corps d'observation de l'Elbe; 1813 et 1814 au 1er corps de réserve de cavalerie et garnison de Hambourg; 1815 à la 3e division de réserve de cavalerie.

10e Régiment, formé du 10e de cavalerie. — Campagnes : an XIV au corps de réserve de cavalerie; 1806 au 4e corps de cavalerie de réserve de la grande armée; 1807 et 1808 au 4e corps de grosse cavalerie de la grande armée; 1809 et 1810 à l'armée du Rhin et aux 3e et 2e corps de réserve de cavalerie de l'armée d'Allemagne; 1812 au corps d'observation de l'Elbe; 1813 et 1814 au 2e corps de cavalerie de la grande armée et garnison de Hambourg; 1815 à la 3e division de cavalerie de réserve.

11e Régiment, formé du 11e de cavalerie. — Campagnes : an XIV au corps de réserve de la cavalerie de la grande armée; de 1806 à 1808 au 4e corps de réserve de cavalerie; 1809 et 1810 aux armées du Rhin et d'Allemagne (3e et 2e corps de cavalerie de réserve); 1812 et 1813 au corps d'observation de l'Elbe et au 1er corps de la cavalerie de la grande armée; 1814 au 1er corps de cavalerie et garnison de Hambourg; 1815 à la 4e division de réserve de cavalerie.

12e Régiment, formé du 12e de cavalerie. — Campagnes : an XIV au corps de cavalerie de réserve de la grande armée; de 1806 à 1808 au 4e corps de réserve de cavalerie; 1809 et 1810 aux armées du Rhin et d'Allemagne (3e et 2e corps de cavalerie de réserve); 1811 et 1812 au corps d'observation de l'Elbe; 1813 et 1814 au 1er corps de cavalerie de réserve de la grande armée et garnison de Hambourg; 1815 à la 1re division de cavalerie de réserve.

13e Régiment, formé le 24 décembre 1809 des 1er et 2e régiments provisoires de grosse cavalerie. — Campagnes : 1810 à l'armée d'Espagne ; 1811 et 1812 à l'armée d'Arragon ; 1813 au 10e corps de la grande armée (3e de cavalerie) et au corps d'observation de Bavière ; 1814 au 5e corps de cavalerie et garnison de Dantzig ; 1815 au 1er corps d'armée.

14e Régiment, formé à la fin de 1809 du 2e de cuirassiers hollandais. — Campagnes : 1811 au camp d'Utrecht ; 1812 au corps d'observation de l'Elbe (3e de cavalerie de réserve de la grande armée) ; 1813 et 1814 au 1er corps de cavalerie de la grande armée.

DRAGONS.

1er Régiment. — Campagnes : ans XII et XIII au 1er corps de cavalerie de réserve ; an XIV à la grande armée ; 1806 et 1807 au corps de cavalerie de réserve et au corps d'observation de la Gironde ; 1808 à l'armée de Portugal ; de 1809 à 1811 à l'armée d'Espagne. — Devenu 1er régiment de chevau-légers-lanciers le 18 juin 1811. Numéro resté vacant.

2e Régiment. — Campagnes : ans XII et XIII à la 1re division de réserve de cavalerie ; an XIV à la grande armée ; 1806 et 1807 au corps de réserve de cavalerie de la grande armée ; de 1808 à 1812 à l'armée d'Espagne ; 1813 à l'armée d'Espagne et au corps d'observation de Bavière ; 1814 au 5e corps de cavalerie de la grande armée et garnison de Dantzig ; 1815 à la 4e division de réserve de cavalerie.

3e Régiment. — Campagnes : an XIII au 2e corps de réserve de cavalerie ; an XIV au 1er corps de cavalerie de la grande armée ; 1806 au 6e corps de reserve de cavalerie ; 1807 au corps d'observation de la Gironde ; 1808 à l'armée de Portugal ; 1809 à l'armée d'Espagne ; 1810 aux armées d'Espagne et de Portugal ; 1811 à l'armée de réserve de Portugal. — Devenu 2e de chevau-légers-lanciers le 18 juin 1811. Numéro resté vacant.

4e Régiment. — Campagnes : ans XIII et XIV au 1er corps de réserve de cavalerie ; 1806 au 8e corps de cavalerie de la grande armée ; 1807 au corps d'observation de la Gironde ; 1808 à l'armée de Portugal ; de 1809 à 1812 à l'armée d'Espagne ; 1813 à l'armée d'Espagne et au 3e corps de cavalerie de la grande armée ; 1814 au 6e corps de cavalerie ; 1815 à la 6e division de réserve de cavalerie.

5e Régiment. — Campagnes : ans XIII et XIV au 2e corps de réserve de la cavalerie de la grande armée ; 1806 au 4e corps de réserve de cavalerie ; 1807 au corps d'observation de la Gironde ; 1808 aux armées de Portugal et d'Espagne ; 1809 à l'armée d'Espagne et au corps de cavalerie de réserve de l'armée d'Allemagne ; de 1810 à 1812 à l'armée d'Espagne ; 1813 à l'armée d'Espagne et au 10e corps de la grande armée (3e de cavalerie) ; 1814 au 6e corps de cavalerie et garnison de Dantzig ; 1815 au 2e corps de cavalerie.

6e Régiment. — Campagnes : de l'an XIII à 1807 aux 2e et 6e corps de cavalerie de réserve de la grande armée ; 1808 au 4e corps de cavalerie de réserve ; 1809 à l'armée d'Espagne ; de 1810 à 1812 à l'armée de Portugal ; 1813 à l'armée de Portugal et au corps d'observation de Bavière ; 1814 au 5e corps de cavalerie de la grande armée ; 1815 à la 5e division de cavalerie de réserve.

7e Régiment. — Campagnes : de l'an XII à l'an XIV à l'armée de Naples ; 1806 aux armées de Naples et d'Italie ; de 1807 à 1811 à l'armée d'Italie ; 1812 et 1813 à l'armée d'Italie et à la 3e division de cavalerie de réserve de la grande armée ; 1814 au 1er corps de cavalerie ; 1815 à la 4e divison de réserve de cavalerie.

8e Régiment. — Campagnes : de l'an XII à l'an XIV au 2e corps de cavalerie de réserve (3e division) de la grande armée ; 1806 au 4e corps de réserve de cavalerie ; 1807 à la division de cavalerie de réserve ; 1808 à 1809 à l'armée d'Espagne ; 1810 et 1811 aux armées d'Espagne et de Portugal. Devenu 3e de chevau-légers-lanciers le 18 juin 1811. Numéro resté vacant.

9e Régiment. — Campagnes : de l'an XII à l'an XIV au 2e corps de réserve de cavalerie de la grande armée (3e division) ; 1806 au 4e corps de réserve de cavalerie ; 1807 au corps d'observation de la Gironde ; 1808 à l'armée de Portugal ; 1809 et 1810 à l'armée d'Espagne. Devenu 4e de chevau-léger-lanciers le 18 juin 1811. Numéro resté vacant.

10e Régiment. — Campagnes : ans XIII et XIV au 1er corps de cavalerie de réserve de la grande armée (2e division) ; 1806 au 6e corps de cavalerie de réserve ; 1807 à l'armée du centre et au camp de Boulogne ; 1808 au corps d'observation de la Gironde ; 1809 et 1810 à l'armée d'Espagne ; 1811 à l'armée de Portugal. Devenu 5e de chevau-légers-lanciers le 18 juin 1811. Numéro resté vacant.

11ᵉ **Régiment.** — Campagnes : ans XII et XIII en Hollande et au 1ᵉʳ corps de réserve de cavalerie (2ᵉ division); an XIV et 1806 au 6ᵉ corps de réserve de cavalerie; 1807 à la division de réserve de cavalerie de la grande armée; 1808 au 4ᵉ corps de cavalerie de la grande armée; 1809 aux armées d'Epagne et d'Allemagne; 1810 à l'armée de Portugal; 1811 et 1812 à l'armée d'Espagne; 1813 aux armées d'Espagne et d'Allemagne; 1814 et 1815 au 6ᵉ corps de cavalerie et garnison à Dantzig (1814).

12ᵉ **Régiment.** — Campagnes : ans XIII et XIV au 2ᵉ corps de réserve de cavalerie de la grande armée; 1806 et 1807 au 4ᵉ corps, puis à la division de réserve de cavalerie; de 1808 à 1812 à l'armée d'Espagne; 1813 à l'armée d'Espagne au 11ᵉ corps de la grande armée; 1814 au 6ᵉ corps de cavalerie et garnison de Dantzig; 1815 à la 6ᵉ division de réserve de cavalerie.

13ᵉ **Régiment.** — Campagnes : ans XII et XIII à la 1ʳᵉ division de réserve de cavalerie; an XIV au corps de réserve de cavalerie; 1806 et 1807 au 6ᵉ corps de cavalerie de réserve de la grande armée; de 1808 à 1813 à l'armée d'Espagne; 1814 et 1815 en France.

14ᵉ **Régiment.** — Campagnes : ans XII et XIII à la 1ʳᵉ division de cavalerie de réserve; an XIV à la grande armée; 1806 au 7ᵉ corps de cavalerie; 1807 au corps de réserve de cavalerie; 1808 à l'armée d'Espagne; 1809 aux armées d'Espagne et d'Allemagne; de 1810 à 1812 à l'armée d'Espagne; 1813 à l'armée d'Espagne et au 10ᵉ corps de la grande armée (3ᵉ de cavalerie); 1814 au 6ᵉ corps de cavalerie et garnison de Dantzig; 1815 au 6ᵉ corps de cavalerie.

15ᵉ **Régiment.** — Campagnes : ans XII et XIII au 2ᵉ corps de réserve de cavalerie (4ᵉ division); an XIV au 3ᵉ corps de réserve de cavalerie; 1806 au 1ᵉʳ corps de réserve de la grande armée; 1807 au corps d'observation de la Gironde; 1808 à l'armée de Portugal; 1809 aux armées d'Espagne et d'Allemagne; 1810 aux armées d'Espagne et de Portugal; 1811 et 1812 à l'armée de Portugal; 1813 à l'armée de Portugal et au corps d'observation de Bavière; 1814 à l'armée des Pyrénées et au 5ᵉ corps de cavalerie de la grande armée; 1815 à la 5ᵉ division de réserve de cavalerie.

16ᵉ **Régiment.** — Campagnes : ans XII et XIII au 2ᵉ corps de cavalerie; an XIV au corps de réserve de cavalerie; 1806 au 4ᵉ corps de cavalerie; 1807 à la division de réserve de cavalerie; de 1808 et 1812 à l'armée d'Espagne; 1813 à l'armée d'Espagne et au 3ᵉ corps de la grande armée; 1814 au 6ᵉ corps de cavalerie; 1815 à la 5ᵉ division de réserve de cavalerie.

17ᵉ **Régiment.** — Campagnes : ans XII et XIII au 2ᵉ corps de réserve de cavalerie (4ᵉ division); an XIV au 3ᵉ corps de cavalerie de la grande armée; 1806 et 1807 au 1ᵉʳ corps de réserve de cavalerie; 1808 à l'armée d'Espagne; 1809 aux armées d'Espagne et d'Allemagne; de 1810 à 1812 à l'armée d'Espagne; 1813 à l'armée d'Espagne et au 10ᵉ corps de la grande armée (3ᵉ de cavalerie); 1814 au 6ᵉ corps de cavalerie et garnison de Dantzig; 1815 à la 6ᵉ division de réserve de cavalerie.

18ᵉ **Régiment.** — Campagnes : ans XII et XIII au 2ᵉ corps de réserve de cavalerie; an XIV et 1806 au 1ᵉʳ corps de cavalerie de la grande armée; 1807 au corps de réserve de cavalerie; de 1808 à 1812 à l'armée d'Espagne; 1813 à l'armée d'Espagne et au corps d'observation de Bavière; 1814 au 5ᵉ corps de cavalerie; 1815 au 7ᵉ corps d'armée.

19ᵉ **Régiment.** — Campagnes : ans XII en Hollande; an XIII au 1ᵉʳ corps de réserve de cavalerie (4ᵉ division); an XIV au corps de réserve de cavalerie; 1806 et 1807 au 1ᵉʳ corps de réserve de cavalerie; 1808 à l'armée d'Espagne; 1809 aux armées d'Espagne et d'Allemagne; de 1810 à 1812 à l'armée d'Espagne; 1813 à l'armée d'Espagne, au 10ᵉ corps de la grande armée (3ᵉ de cavalerie) et au corps d'observation de Bavière; 1814 au 1ᵉʳ corps de cavalerie; 1815 au 5ᵉ corps d'armée.

20ᵉ **Régiment.** — Campagnes : ans XIII et XIV au 1ᵉʳ corps de réserve de cavalerie; 1806 au 7ᵉ corps de cavalerie de la grande armée; 1807 au corps de réserve de cavalerie; 1808 au 6ᵉ corps de cavalerie de la grande armée; 1809 aux armées d'Espagne et d'Allemagne; de 1810 à 1812 à l'armée d'Espagne; 1813 à l'armée d'Espagne, au 10ᵉ corps de la grande armée (3ᵉ de cavalerie) et au corps d'observation de Bavière; 1814 au 6ᵉ corps de cavalerie; 1815 au 1ᵉʳ corps d'armée.

21ᵉ **Régiment.**—Campagnes : ans XIII et XIV au 2ᵉ corps de réserve de cavalerie; 1806 au 4ᵉ corps de cavalerie de la grande armée (3ᵉ division); 1807 au corps de réserve de cavalerie; 1808 à l'armée d'Espagne; 1809 aux armées d'Espagne et d'Allemagne; de 1810 à 1812

à l'armée d'Espagne; 1813 à l'armée d'Espagne, au 3e corps de cavalerie de la grande armée et au corps d'observation de Bavière; 1814 au 5e corps de cavalerie.

22e Régiment, formé, en l'an XII, du 13e de cavalerie. — Campagnes : an XIV au corps de cavalerie de réserve de la grande armée; 1806 et 1807 au 6e corps de réserve de cavalerie; 1808 à l'armée d'Espagne; 1809 aux armées d'Espagne et d'Allemagne; de 1810 à 1812 à l'armée d'Espagne; 1813 à l'armée d'Espagne et au corps d'observation de Bavière; 1814 au 5e corps de cavalerie.

23e Régiment, formé, en l'an XII, du 14e de cavalerie.—Campagnes: ans XIII et XIV à l'armée d'Italie; 1806 à l'armée de Naples; 1807 et 1808 à l'armée d'Italie et à la division des côtes de l'Adriatique; de 1809 à 1811 à l'armée d'Italie, 1812 à l'armée d'Italie et à la 3e division de réserve de cavalerie de la grande armée; 1813 au 1er corps de réserve de cavalerie; 1814 au 1er corps de cavalerie.

24e Régiment, formé, en l'an XII, du 15e de cavalerie. — Campagnes : ans XII et XIII à l'armée d'Italie; an XIV aux armées d'Italie et de Naples; 1806 à l'armée de Naples; 1807 à l'armée d'Italie; 1808 et 1809 aux armées d'Italie et d'Espagne; 1810 et 1811 à l'armée de Catalogne; 1812 aux armées d'Arragon et de Catalogne; 1813 à l'armée d'Arragon et au 3e corps de cavalerie de la grande armée; 1814 à l'armée des Pyrénées (6e corps de cavalerie).

25e Régiment, formé, en l'an XII, du 16e de cavalerie. — Campagnes : an XIV au 3e corps de cavalerie de la grande armée; 1806 au 1er corps de réserve de cavalerie; 1807 au corps de réserve de cavalerie; 1808 à l'armée d'Espagne; 1809 aux armées d'Espagne et d'Allemagne; 1810 aux armées d'Espagne et de Portugal; 1811 et 1812 à l'armée de Portugal; 1813 à l'armée de Portugal et au corps d'observation de Bavière; 1814 au 5e corps de cavalerie.

26e Régiment, formé, en l'an XII, du 17e de cavalerie. — Campagnes : an XIV au corps de réserve de la grande armée; 1806 au 7e corps de cavalerie; 1808 à l'armée d'Espagne; 1809 aux armées d'Espagne et d'Allemagne; de 1810 à 1812 à l'armée d'Espagne, 1813 à l'armée d'Espagne et au 3e corps de cavalerie de la grande armeé; 1814 au 6e corps de cavalerie.

27e Régiment, formé, en l'an XII, du 18e de cavalerie. — Campagnes : an XIV au corps de réserve de cavalerie de la grande armée; 1806 au 1er corps de cavalerie; 1807 au corps de réserve de cavalerie; 1808 à l'armée d'Espagne; 1809 aux armées d'Espagne et d'Allemagne; de 1810 à 1812 à l'armée d'Espagne; 1813 aux armées d'Espagne et d'Allemagne; 1814 au 6e corps de cavalerie.

28e Régiment, formé, en l'an XII, du 7e régiment *bis* de hussards. — Campagnes : ans XII et XIII à l'armée des côtes de la Loire; an XIV aux armées d'Italie et de Naples, 1806 à l'armée d'Italie; 1807 aux armées d'Italie et de Naples; 1808 à l'armée de Naples; de 1809 à 1811 à l'armée d'Italie; 1812 à l'armée d'Italie (3e division de cavalerie de réserve de la grande armée); 1813 au 1er corps de cavalerie de la grande armée (3e division); 1814 au 1er corps de cavalerie.

29e Régiment, formé, en l'an XII, du 11e de hussards. — Campagnes : an XII dans le Piémont; an XIII à l'armée d'Italie; an XIV aux armées d'Italie et de Naples; 1806 à l'armée de Naples; 1808 aux armées de Naples et d'Italie; de 1809 à 1811 à l'armée d'Italie; devenu 6e régiment de chevau-légers-lanciers le 11 juin 1811. Numéro resté vacant.

30e Régiment, formé, en l'an XII, du 12e de hussards. — Campagnes : ans XII et XIII en Helvétie; an XIV à l'armée d'Italie; 1806 à l'armée de Naples; de 1807 à 1811 à l'armée d'Italie; 1812 à l'armée d'Italie (3e corps de cavalerie de réserve de la grande armée); 1813 au 1er corps de réserve de cavalerie; 1814 au 1er corps de cavalerie.

CHEVAU-LÉGERS-LANCIERS (1).

1er Régiment, formé, par décret impérial du 18 juin 1811, du 1er régiment de dragons. — Campagnes : 1812 au corps d'observation de l'Elbe (1er de cavalerie de réserve de la grande armée); 1813 au 1er corps de cavalerie de la grande armée; 1814 au 1er corps de cavalerie.

(1) La création de cette arme, en France, date de 1807, époque à laquelle l'empereur Napoléon incorpora dans sa garde un *pulk* polonais formé à Varsovie. Ce corps prit la dénomination de chevau-légers-lanciers et fut définitivement organisé le 16 avril de cette année.

2e RÉGIMENT, formé, le 18 juin 1811, du 3e de dragons. — Campagnes : 1812 au 2e corps de cavalerie; 1813 et 1814 à la grande armée; 1815 en France.

3e RÉGIMENT, formé, le 18 juin 1811, du 8e de dragons. — Campagnes : 1812 au corps d'observation de l'Elbe (3e de cavalerie de réserve de la grande armée); 1813 au 1er corps de cavalerie de la grande armée; 1814 au 1er corps de cavalerie.

4e RÉGIMENT, formé, le 18 juin 1811, du 9e de dragons.—Campagnes : 1812 au corps d'observation de l'Elbe (2e corps de réserve de cavalerie de la grande armée); 1813 et 1814 au 2e corps de cavalerie; 1815 au 1er corps d'armée.

5e RÉGIMENT, formé, le 18 juin 1811, du 10e de dragons. — Campagnes : 1812 au corps d'observation de l'Elbe (1er corps de cavalerie de réserve de la grande armée); 1813 et 1814 au 1er corps de cavalerie de la grande armée; 1815 au 1er corps d'armée.

6e RÉGIMENT, formé, le 18 juin 1811, du 29e de dragons. — Campagnes : 1812 au corps d'observation de l'Elbe (3e corps de la grande armée); 1813 au 3e corps de la grande armée (2e de cavalerie); 1814 au 2e corps de cavalerie; 1815 au 2e corps d'armée.

7e RÉGIMENT, formé, le 18 juin 1811, du 1er régiment de lanciers-polonais. — Campagnes : 1812 au corps d'armée du midi de l'Espagne; 1813 aux 6e et 14e corps de la grande armée; 1814 au 1er corps de cavalerie.

8e RÉGIMENT, formé, le 18 juin 1811, du 2e régiment de lanciers-polonais. — Campagnes : 1812 au corps d'observation de l'Elbe (2e de la grande armée); 1813 au 2e corps de la grande armée (1er de cavalerie); 1814 au 1er corps de cavalerie.

9e RÉGIMENT, formé, le 18 juin 1811, du 30e régiment de chasseurs à cheval. — Campagnes : partie de 1811 au corps d'observation de l'Elbe et garnison de Hambourg; 1812 au corps d'observation de l'Elbe et au 1er corps de cavalerie de réserve de la grande armée; 1813 et 1814 au 1er corps de cavalerie de réserve de la grande armée;

CHASSEURS A CHEVAL.

1er RÉGIMENT. — Campagnes : ans XII et XIII au camp de Bruges; an XIV à la grande armée (3e corps de cavalerie de réserve); de 1806 à 1808 au 3e corps de cavalerie; 1809 et 1810 à l'armée du Rhin (3e corps de l'armée d'Allemagne); 1811 et 1812 à l'armée d'Allemagne et au corps d'observation de l'Elbe (1er de la grande armée); 1813 au 1er corps de cavalerie de la grande armée; 1814 au 1er corps de cavalerie; 1815 au 2e corps d'armée.

2e RÉGIMENT.—Campagnes : an XIII au corps de réserve de cavalerie; de l'an XIV à 1808 au 3e corps de réserve de cavalerie de la grande armée; 1809 et 1810 à l'armée du Rhin (3e corps de l'armée d'Allemagne); 1811 à l'armée d'Allemagne et au corps d'observation de l'Elbe; 1812 au 1er corps de la grande armée; 1813 et 1814 au 1er corps de la grande armée (1er de cavalerie); 1815 au 5e corps d'armée.

3e RÉGIMENT. — Campagnes : ans XIV et 1806 à l'armée d'Italie; 1807 aux armées d'Italie et de Dalmatie; 1808 au corps de réserve de cavalerie de la grande armée (Silésie); 1809 au 4e corps de l'armée d'Allemagne; 1810 au corps d'observation de Hollande; 1811 et 1812 à l'armée d'Allemagne et au corps d'observation de l'Elbe (1er de la grande armée); 1813 au 1er corps de la grande armée (1er de cavalerie); 1814 au 1er corps de cavalerie; 1815 au 1er corps d'armée.

4e RÉGIMENT. — Campagnes : an XII, cantonnement de Saintes; an XIII, Piémont (1); an XIV à l'armée d'Italie; 1806 et 1807 à l'armée de Naples; 1808 aux armées de Naples et d'Italie; 1809 et 1810 à l'armée de Naples; 1811 à l'armée d'Italie; 1812 au corps d'observation de l'Elbe (3e de la grande armée); 1813 à la grande armée; 1815 au 2e corps d'armée.

5e RÉGIMENT. — Campagnes : ans XII et XIII dans le Hanovre; de l'an XIV à 1807 au 1er corps de cavalerie de réserve de la grande armée; de 1808 à 1813 à l'armée d'Espagne; 1814 à l'armée des Pyrénées; 1815 en France.

6e RÉGIMENT. — Campagnes : an XII à l'armée d'Italie; de l'an XIII à 1806 à l'armée de Naples; 1807 et 1808 à l'armée d'Italie; 1809 aux armées d'Italie et d'Allemagne; 1810 et 1811 à l'armée d'Italie; 1812 au corps d'observation de l'Elbe (3e division de cavalerie de réserve de la grande armée); 1813 à la 3e division de réserve de cavalerie et au 2e

(1) Une compagnie de ce régiment, embarquée en l'an XIII pour la Martinique, n'est rentrée en France qu'en 1812.

corps de cavalerie de la grande armée; 1814 au 1er corps de cavalerie; 1815 au 2e corps d'armée.

7e **Régiment.** — Campagnes : an xii au camp de Brest; an xiii au corps d'armée d'Irlande; an xiv et 1806 à la 3e division du 7e corps de cavalerie de réserve de la grande armée; 1807 et 1808 au corps de réserve de cavalerie; 1809 et 1810 à l'armée du Rhin (2e corps de l'armée d'Allemagne); 1811 aux armées d'Espagne et de Portugal; 1812 au corps d'observation de l'Elbe; 1813 et 1814 au 2e corps de cavalerie de la grande armée; 1815 au 5e corps d'armée.

8e **Régiment.** — Campagnes : ans xii et xiii au camp d'Utrecht; an xiv et 1806 au 2e corps de cavalerie de la grande armée; 1807 et 1808 à l'armée d'Italie; 1809 à l'armée d'Allemagne; 1810 et 1811 à l'armée d'Italie; 1812 au corps d'observation de l'Elbe; 1813 au corps de réserve de cavalerie de la grande armée (3e division); 1814 au 1er corps de cavalerie; 1815 au 4e corps d'armée.

9e **Régiment.** — Campagnes : de l'an xii à 1807 à l'armée de Naples; 1808 aux armées de Naples et d'Italie; 1809 à l'armée d'Allemagne; 1810 et 1811 aux armées de Naples et d'Italie; 1812 au corps d'observation de l'Elbe (4e de la grande armée); 1813 au 4e corps de la grande armée (1er de cavalerie); 1814 au 1er corps de cavalerie de la grande armée; 1815 au 2e corps d'armée.

10e **Régiment.** — Campagnes : ans xii et xiii au camp de Montreuil; an xiv à l'armée des côtes; 1806 et 1807 au 6e corps de cavalerie de la grande armée; 1808 au corps d'observation des Pyrénées-Occidentales et au 2e corps de l'armée d'Espagne; de 1809 à 1812 à l'armée d'Espagne; 1813 à l'armée d'Espagne et au 3e corps de cavalerie de la grande armée; 1814 à l'armée des Pyrénées; 1815 au 7e corps d'armée.

11e **Régiment.** — Campagnes : ans xii et xiii au camp de Saint-Omer; an xiv et 1806 au 4e corps de la grande armée; 1807 et 1808 au corps de réserve de cavalerie et en Silésie; 1809 à l'armée du Rhin (3e corps de l'armée d'Allemagne); 1810 au 3e corps de l'armée d'Allemagne et à l'armée d'Espagne; 1811 aux armées d'Espagne et de Portugal; 1812 au corps d'observation de l'Elbe; 1813 au 2e corps de cavalerie de réserve de la grande armée; 1814 au 2e corps de cavalerie; 1815 au 3e corps d'armée.

12e **Régiment.** — Campagnes : de l'an xiv à 1808 au 3e corps de réserve de cavalerie de la grande armée; 1809 à l'armée du Rhin (3e corps de l'armée d'Allemagne); 1810 au 3e corps de l'armée d'Allemagne et à l'armée d'Espagne; 1811 aux armées d'Espagne et de Portugal; 1812 au corps d'observation de l'Elbe; 1813 et 1814 au 2e corps de cavalerie de la grande armée; 1815 au 2e corps d'armée.

13e **Régiment.** — Campagnes : an xii en Helvétie; an xiii au corps de réserve de cavalerie; an xiv et 1806 au 5e corps de réserve de cavalerie (3e division); 1807 et 1808 au 4e corps de cavalerie de la grande armée; 1809 au corps de réserve de l'armée d'Allemagne et garnison de Hambourg; 1810 à l'armée d'Espagne et au camp de Boulogne; 1811 aux armées d'Espagne et de Portugal; 1812 à l'armée de Portugal; 1813 aux armées d'Espagne et de Portugal; 1814 à l'armée des Pyrénées; 1815 au 5e corps d'armée.

14e **Régiment.** — Campagnes : an xiii et xiv à l'armée d'Italie; 1806 à l'armée de Naples; 1807 et 1808 au corps d'observation de la Gironde; 1809 à l'armée d'Allemagne; 1812 et 1813 aux armées de Portugal et d'Espagne; 1814 et 1815 en France.

15e **Régiment.** — Campagnes : de l'an xii à 1806 à l'armée d'Italie; 1807 au 6e corps de la grande armée; 1808 et 1809 à l'armée d'Espagne; 1810 et 1811 aux armées d'Espagne et de Portugal; 1812 à l'armée d'Espagne et au corps de réserve de Bayonne; 1813 à l'armée d'Espagne et au 3e corps de cavalerie de la grande armée; 1814 à l'armée des Pyrénées et au 6e corps de cavalerie; 1815 au 8e corps d'armée.

16e **Régiment.** — Campagnes : ans xii et xiii au camp de Brest, à l'armée des côtes et au corps d'Irlande; de l'an xiv à 1808 au 4e corps de cavalerie de la grande armée (3e division de réserve); 1809 à l'armée du Rhin; 1810 au 4e corps de l'armée d'Allemagne et au corps d'observation de Hollande; 1811 à l'armée d'Allemagne; 1812 au corps d'observation de l'Elbe; 1813 et 1814 au 1er corps de cavalerie de réserve de la grande armée.

17e **Régiment.** — Licencié en 1795, le n. 17 demeura vacant jusqu'en 1811. — Ce régiment fut réorganisé à Lille dans le courant de cette dernière année.

18e **Régiment.** — Licencié en 1795, le n. 18 demeura vacant jusqu'en 1811, époque à laquelle il fut réorganisé à Metz.

19e RÉGIMENT. — Campagnes : ans XII et XIII sur les côtes du Var ; an XIV à l'armée d'Italie ; 1806 aux armées d'Italie et de Naples ; 1807 au 10e corps de la grande armée et au corps d'observation de la Gironde ; 1808 au 4e corps de réserve de cavalerie ; 1809 à l'armée d'Allemagne (4e corps) ; 1810 et 1811 à l'armée d'Illyrie ; 1812 au corps d'observation de l'Elbe (4e de la grande armée) ; 1813 au corps d'observation de l'armée d'Italie ; 1814 au 1er corps de cavalerie.

20e RÉGIMENT. — Campagnes : ans XII et XIII au camp de Brest ; an XIV au corps d'armée d'Irlande ; 1806 aux armées du Nord, de Batavie et de Hollande ; 1807 au 7e corps de la grande armée ; 1808 au corps de réserve de cavalerie de la grande armée ; 1809 à l'armée du Rhin ; 1810 à l'armée d'Espagne et au 2e corps de cavalerie de l'armée d'Allemagne ; 1811 aux armées d'Espagne, de Catalogne et de Portugal ; 1812 au corps d'observation de l'Elbe ; 1813 au 2e corps de la grande armée ; 1814 à l'armée d'Italie.

21e RÉGIMENT. — Campagnes : de l'an XIV à 1808 au 5e corps de la grande armée ; de 1809 à 1812 à l'armée d'Espagne ; 1813 à l'armée d'Espagne et au 3e corps de cavalerie de la grande armée ; 1814 au 2e corps de cavalerie.

22e RÉGIMENT. — Campagnes : an XIV au 6e corps de cavalerie de la grande armée ; 1806 et 1807 au 4e corps ; 1808 au corps d'observation des Pyrénées-Occidentales et à l'armée d'Espagne ; 1809 à l'armée d'Espagne ; 1810 aux armées d'Espagne et de Portugal ; 1811 et 1812 à l'armée de Portugal ; 1813 aux armées de Portugal, d'Espagne et au 3e corps de cavalerie de la grande armée ; 1814 à l'armée des Pyrénées.

23e RÉGIMENT. — Campagnes : de l'an XIII à 1806 à l'armée d'Italie ; 1807 et 1808 au corps d'observation de la grande armée ; 1809 au 4e corps de l'armée d'Allemagne ; 1810 au 4e corps de l'armée d'Allemagne et au corps d'observation de Hollande ; 1811 au corps d'observation de Hollande ; 1812 au corps d'observation de l'Elbe et au 2e corps de la grande armée ; 1813 au 2e corps de la grande armée, 1814 à l'armée des Pyrénées (6e corps de cavalerie de la grande armée).

24e RÉGIMENT. — Campagnes : an XIV à l'armée d'Italie ; 1806 aux armées d'Italie et de Naples ; 1807 aux armées d'Italie et de Dalmatie ; 1808 à l'armée de Dalmatie (4e corps de la grande armée) ; 1809 à l'armée de Dalmatie et au 4e corps de l'armée d'Allemagne ; 1810 au 4e corps de l'armée d'Allemagne, au camp de Boulogne et à l'armée d'Espagne ; 1811 au camp de Boulogne, aux armées d'Espagne et de Portugal et au camp d'Utrecht ; 1812 au corps d'observation de l'Elbe ; 1813 au 2e corps de la grande armée ; 1814 au 2e corps de cavalerie.

25e RÉGIMENT. — Campagnes : an XII au camp de Bayonne ; an XIII à l'armée des côtes ; an XIV à l'armée d'Italie ; de 1806 à 1808 à l'armée de Naples ; 1809 à l'armée d'Italie et au 11e corps de l'armée d'Allemagne ; 1810 à l'armée d'Illyrie ; 1811 à l'armée d'Italie ; 1812 au corps d'observation de l'Elbe ; 1813 au 3e corps de réserve de la grande armée (1er de cavalerie) ; 1814 au 2e corps de cavalerie.

26e RÉGIMENT. — Campagnes : an XIV et 1806 au 4e corps de la grande armée ; 1807 au corps d'observation de la Gironde ; 1808 aux armées de Portugal et d'Espagne ; 1809 et 1810 à l'armée d'Espagne ; 1811 aux armées d'Espagne et de Portugal ; 1812 à l'armée de Portugal et au corps de réserve de Bayonne ; 1813 à l'armée de Portugal, au 3e corps de cavalerie de la grande armée et au corps d'observation de Bavière ; 1814 au 1er corps de cavalerie.

27e RÉGIMENT, formé du régiment de chevau-légers belges du prince d'Aremberg, créé le 30 septembre 1806. Il prit le no 27 de l'arme des chasseurs en 1808. — Campagnes : de 1809 à 1812 à l'armée d'Espagne ; 1813 à l'armée d'Espagne, au 3e corps de cavalerie de la grande armée et au corps d'observation de Bavière ; 1814 au 5e corps de cavalerie.

28e RÉGIMENT, provenant des dragons toscans créés par décret impérial du 7 janvier 1808. Il devint 28e de chasseurs le 29 mai suivant. — Campagnes : de 1808 à 1811 à l'armée d'Espagne ; 1812 à l'armée de Portugal, au corps d'observation de l'Elbe et au 3e corps de la grande armée ; 1813 aux 3e et 13e corps de la grande armée ; 1814 au 5e corps de cavalerie.

29e RÉGIMENT, formé du 3e régiment provisoire créé par décret du 10 mars 1808, et organisé au moyen d'une compagnie de chacun des 14e, 15e, 19e, 23e et 24e régiments de chasseurs. Il prit le no 29 de cette arme par un second décret du 22 août 1810. — Campa-

gnes : de 1810 à 1812 à l'armée de Catalogne; 1813 à l'armée de Catalogne et au 3e corps de cavalerie de la grande armée ; 1814 garnison de Hambourg.

30e RÉGIMENT, créé, à la fin de 1810, de détachements de différents corps de cavalerie légère de l'armée d'Espagne. — Il devint 9e régiment de chevau-légers-lanciers en 1811. — Le no 30 resta vacant.

31e RÉGIMENT, formé par décret du 7 septembre 1811, des 1er et 2e régiments provisoires de cavalerie légère. — Campagnes : 1811 à l'armée de Portugal; 1812 et 1813 à l'armée d'Espagne; 1814 à l'armée d'Espagne, au 3e corps de cavalerie de la grande armée et au corps d'observation de l'armée d'Italie; 1814 en France.

HUSSARDS.

1er RÉGIMENT. — Campagnes : an XIV et 1806 au 6e corps de la grande armée; 1807 au corps de cavalerie légère de réserve; 1808 au 4e corps de cavalerie de la grande armée; 1809 à l'armée d'Espagne; 1810 et 1811 aux armées d'Espagne et de Portugal; 1812 aux armées d'Espagne, de Portugal et de Catalogne; 1813 aux armées d'Espagne, de Catalogne, de Portugal, au 3e corps de cavalerie de la grande armée et au corps d'observation de l'armée d'Italie; 1814 à l'armée d'Italie; 1815 à la 6e division de réserve de cavalerie.

2e RÉGIMENT. — Campagnes : de l'an XII à l'an XIV dans le Hanovre; 1806 et 1807 au 1er corps de la grande armée; de 1808 à 1811 à l'armée d'Espagne; 1812 aux armées d'Espagne et de Catalogne; 1813 aux armées d'Espagne et de Catalogne, et au 3e corps de cavalerie de la grande armée; 1814 à l'armée des Pyrénées et au 6e corps de cavalerie; 1815 au 5e corps d'armée.

3e RÉGIMENT. — Campagnes : ans XII et XIII au camp de Montreuil; an XIV à l'armée des côtes; 1806 et 1807 au 6e corps de la grande armée (2e de réserve de cavalerie); 1808 et 1809 à l'armée d'Espagne; de 1810 à 1812 à l'armée de Portugal; 1813 à l'armée de Portugal, au 3e corps de cavalerie de la grande armée et au corps d'observation de Bavière; 1814 au 5e corps de cavalerie; 1815 au 5e corps d'armée.

4e RÉGIMENT. — Campagnes : de l'an XII à l'an XIV en Hanovre; 1806 et 1807 au 1er corps de la grande armée; de 1809 à 1810 à l'armée d'Espagne; 1811 aux armées d'Espagne et d'Arragon; 1812 à l'armée d'Arragon; 1813 à l'armée d'Arragon et au 3e corps de la grande armée; 1814 à l'armée de Lyon (6e corps de la grande armée); 1815 au 7e corps d'armée.

5e RÉGIMENT. — Campagnes : de l'an XII à l'an XIV en Hanovre; 1806 au 1er corps de la grande armée; 1807 et 1808 au corps de réserve de cavalerie; 1809 à l'armée du Rhin (3e corps de cavalerie de réserve de l'armée d'Allemagne); 1810 au 3e corps d'Allemagne et à l'armée d'Espagne; 1811 aux armées d'Espagne et de Portugal; 1812 au corps d'observation de l'Elbe (2e corps de réserve de la grande armée); 1813 au 2e corps de réserve; 1814 au 2e corps de cavalerie; 1815 au 3e corps d'armée.

6e RÉGIMENT. — Campagnes : ans XII et XIII au camp d'Utrecht; an XIV au 2e corps de la grande armée; en 1806 et 1807 aux armées de Frioul et d'Italie; 1808 à l'armée d'Italie; 1809 à l'armée d'Allemagne; 1810 et 1811 à l'armée d'Italie; 1812 au corps d'observation de l'Elbe et à la 3e division de réserve de la grande armée; 1813 à la 3e division de réserve (1er corps de cavalerie); 1814 au 1er corps de cavalerie; 1815 au 4e corps d'armée.

7e RÉGIMENT. — Campagnes : ans XII et XIII au camp de Bruges; an XIV et 1806 au 3e corps de cavalerie de la grande armée (2e division de réserve); 1807 et 1808 au corps de réserve de cavalerie et à l'armée de Silésie; 1809 et 1810 à l'armée du Rhin (3e corps de réserve de l'armée d'Allemagne); 1811 au 3e corps de l'armée d'Allemagne et au corps d'observation de l'Elbe; 1812 au corps d'observation et au 1er corps de réserve de la grande armée; 1813 et 1814 au 1er corps de réserve de cavalerie; 1815 au 1er corps d'armée.

7e RÉGIMENT (*bis*), devenu 28e de dragons en l'an XII.

8e RÉGIMENT. — Campagnes : ans XII et XIII au camp de Saint-Omer; de l'an XIV à 1808 au 4e corps de cavalerie de la grande armée; 1809 à l'armée d'Allemagne; 1810 au corps d'observation de Hollande; 1811 à l'armée d'Allemagne; 1812 et 1813 au 1er corps de cavalerie de la grande armée; 1814 en France.

9e RÉGIMENT. — Campagnes : ans XII et XIII au camp de Saint-Omer; an XIV et 1806 au

5e corps de la grande armée; 1807 et 1808 au corps d'armée de cavalerie de réserve; 1809 à l'armée du Rhin (2e corps de l'armée d'Allemagne); 1810 au 2e corps de l'armée d'Allemagne et à l'armée d'Espagne; 1811 à l'armée d'Espagne; 1812 au corps d'observation de réserve de l'armée d'Espagne et au corps d'observation de l'Elbe; 1813 au 2e corps de réserve de la grande armée; 1814 au 2e corps de cavalerie.

9e Régiment (*bis*), créé par décret du 10 janvier 1812. Il a pris le no 12 par un second décret du 17 février 1813. — Campagnes : 1812 à l'armée d'Arragon et au corps d'observation de l'Ebre.

10e Régiment. — Campagnes : an xii au camp de Bayonne; an xiii au corps de réserve de cavalerie de la grande armée; de l'an xiv à 1808 au 5e corps de la grande armée (3e de réserve de cavalerie); de 1809 à 1811 au 5e corps de l'armée d'Espagne; 1812 aux armées d'Espagne et d'Arragon; 1813 au 11e corps de la grande armée (3e de cavalerie); 1814 au 2e corps de cavalerie de la grande armée.

11e Régiment. Devenu 29e de dragons en l'an xii et resté vacant jusqu'à la fin de 1810.

Un nouveau 11e Régiment de hussards a été formé à Arras, le 25 décembre 1810, du 2e de hussards hollandais. — Campagnes : 1812 au corps d'observation de l'Elbe (3e corps de la grande armée); 1813 au 3e corps de la grande armée (2e de cavalerie); 1814 au 2e corps de cavalerie.

12e Régiment. Devenu 30e de dragons en l'an xii. Ce numéro resta vacant jusqu'en 1812.

Un nouveau 12e Régiment a été créé le 17 février 1813 et formé du 9e *bis* de hussards. Campagnes : 1813 à l'armée d'Arragon et au 3e corps de cavalerie de la grande armée; 1814 au 6e corps de cavalerie et à l'armée de Lyon.

13e Régiment, formé le 1er janvier 1814 des hussards de Westphalie.

14e Régiment, formé le 28 janvier 1814 de différents détachements de hussards de l'armée d'Espagne.

Observations générales relatives à la cavalerie.

Sous la première Restauration, l'ordonnance du 12 mai 1814 réduisit à 57 le nombre des régiments de cavalerie, savoir : 2 de carabiniers, qui formèrent une brigade sous la dénomination de *carabiniers de Monsieur*; 12 de cuirassiers, 15 de dragons, 6 de lanciers; 15 de chasseurs et 7 de hussards. Tous ces corps furent formés des anciens premiers régiments dans chacune de ces armes.

Les 13e et 14e de cuirassiers entrèrent dans la composition des 12 régiments conservés; les 21e, 22e, 23e, 24e, 25e, 26e, 27e, 28e et 30e de dragons (1) furent répartis dans les cinq régiments conservés; les 7e et 8e de chevau-légers-lanciers, composés de Polonais, furent licenciés, et le 9e incorporé dans les six régiments conservés; les 16e, 19e, 20e, 21e, 22e, 23e, 24e, 25e, 26e, 27e, 28e, 29e et 31e de chasseurs (2) coopérèrent à la formation des quinze régiments conservés; enfin, les 8e, 9e, 10e, 11e, 12e, 13e et 14e de hussards furent incorporés dans les sept régiments conservés.

TABLEAU HISTORIQUE

DES CORPS D'INFANTERIE ET DE CAVALERIE, DEPUIS LA SECONDE RESTAURATION (1815) JUSQU'EN 1849.

L'armée ayant été licenciée par ordonnance du 13 mars 1815, deux autres ordonnances des 16 juillet et 3 août de cette année la réorganisèrent sur de nouvelles bases. On substitua, dans l'infanterie, la désignation de *légion* à celle de *régiment*. La cavalerie conserva, seule, cette dernière dénomination.

INFANTERIE.

LÉGIONS DÉPARTEMENTALES.

L'ordonnance du 3 août forma l'infanterie en 87 légions, ayant chacune 2 bataillons d'infanterie de ligne, 1 bataillon de chasseurs à pied, trois cadres de compagnies de dépôt, une

(1) Les numéros 1, 3, 8, 9, 10, et 29 étaient restés vacants.

(2) Les 17e et 18e n'étaient pas encore complétement organisés; le 30e était vacant.

compagnie d'éclaireurs à cheval et une compagnie d'artillerie. Chaque légion prit le nom du département dans laquelle elle avait été organisée et se composait d'hommes nés dans ce même département, les officiers exceptés. Les légions prirent entre elles le rang des départements où elles avaient été formées (1).

Cette institution, qui n'eut qu'une très-courte durée, ne fut pas entièrement complétée. Toutefois, elle reçut une dernière modification, en 1819, par l'adjonction de huit nouvelles légions, créées le 17 février de cette année; ainsi

8	départements eurent	2	légions à	3	bataillons,	
3	—	1	—	4	—	
48	—	1	—	3	—	
27	—	1	—	2	—	

La liste ci-après fera connaître le classement des quatre-vingt-six départements, conformément aux dispositions arrêtées par l'ordonnance du 17 février 1819 (2) :

8 départements ayant deux légions de 3 bataillons chacune (3).

Côtes-du-Nord (20).
Gironde (31).
Ille-et-Vilaine (33).
Manche (48).
Nord (58).
Pas-de-Calais (61).
Seine (72).
Seine-Inférieure (75).

3 départements ayant une légion à 4 bataillons.

Morbihan (55).
Rhin (Bas-) (66).
Somme (77).

48 départements ayant une légion à 3 bataillons.

Ain (1).
Aisne (2).
Allier (3).
Ardennes (7).
Aube (9).
Bouches-du-Rhône (12).
Calvados (13).
Charente (15).
Charente-Inférieure (16).
Côte-d'Or (19).
Dordogne (22).
Drôme (24).
Eure (25).
Eure-et-Loir (26).
Finistère (27).
Gard (28).
Garonne (Haute-) (29).
Gers (30).
Hérault (32).
Indre-et-Loire (35).
Isère (36).
Loire (40).
Loire (Haute-) (41).
Loire-Inférieure (42).
Loiret (43).
Lot (44).
Lot-et-Garonne (45).
Maine-et-Loire (47).
Marne (49).
Meurthe (52).
Meuse (53).
Moselle (56).
Oise (59).
Orne (60).
Puy-de-Dôme (62).
Pyrénées (Basses-) (63).
Rhin (Haut-) (67).
Rhône (68).
Saône (Haute-) (69).
Saône-et-Loire (70).
Sarthe (71).
Seine-et-Marne (73).
Seine-et-Oise (74).
Sèvres (Deux-) (76).
Tarn (78).
Vendée (82).
Vienne (83).
Yonne (86).

27 départements ayant une légion à 2 bataillons.

Alpes (Basses-) (4).
Alpes (Hautes-) (5).
Ardèche (6).
Ariège (8).
Aude (10).
Aveyron (11).
Cantal (14).
Cher (17).
Corrèze (18).
Creuse (21).
Doubs (23).
Indre (34).
Jura (37).
Landes (38).
Loire-et-Cher (39).
Lozère (46).
Marne (Haute-) (50).
Mayenne (51).
Corse (52).
Nièvre (57).
Pyrénées (Hautes-) (64).
Pyrénées-Orientales (65).
Tarn-et-Garonne (79).
Var (80).
Vaucluse (81).
Vienne (Haute-) (84).
Vosges (85).

Les dix légions dont les noms suivent portaient la dénomination *d'infanterie légère*. Elles se composaient, ainsi qu'on l'a vu plus haut, de deux bataillons chacune.

Alpes (Basses-) (4).
Alpes (Hautes-) (5).
Ariège (8).
Creuse (21).
Jura (37).
Corse (54).
Pyrénées (Hautes-) (64).
Pyrénées-Orientales (65).
Vienne (Haute-) (84).
Vosges (85).

(1) Il y avait, en outre, une *légion royale étrangère*, qui prit la dénomination de *Hohenlohe* en 1818. Supprimée le 5 janvier 1831, elle forma, à la même date, le 21e régiment d'infanterie légère.

(2) Le chiffre placé entre la parenthèse, indique le numéro d'ordre du département, qui était aussi celui des légions.

(3) Les légions de première formation conservèrent leur numéro; les huit autres ajoutèrent à ce numéro la désignation de *légion bis*.

FORMATION DES LÉGIONS EN RÉGIMENTS.

L'institution des légions départementales ne présentant pas les avantages d'une infanterie homogène, on revint bientôt au système régimentaire. Une ordonnance du 23 octobre 1820 prescrivit la formation de 80 régiments de cette arme, dont 60 d'infanterie de ligne et 20 d'infanterie légère. L'amalgame des nouveaux corps eut lieu dans l'ordre du tableau qui suit. On y a ajouté les régiments créés depuis l'organisation de 1820, les campagnes et les faits d'armes de ces corps depuis 1823 jusqu'en 1849 (1).

INFANTERIE DE LIGNE.

1er Régiment, formé de la légion de l'Ain. — Campagnes : 1823 au 2e corps de l'armée d'Espagne; de 1824 à 1826 au corps d'occupation d'Espagne; de 1837 à 1842 à l'armée d'Afrique. — Faits d'armes : Combat de Campillo-de-Arenas et affaires de Jaën, 28 juillet et 13 septembre 1823; combats de Mizerghin, de Tem-Salmet, de l'Oued-el-Hachem et du camp de Bridia, les 12 et 18 mars, 10 et 14 mai 1840; combat sous les murs de Mostaganem, dans la nuit du 4 au 5 juillet 1841; combats contre les Beni-Menacer les 6 et 7 juin 1842; affaires des 30 août et 4 septembre 1842.

2e Régiment, formé de la légion de l'Aisne. — Campagnes : 1823 au 4e corps de l'armée d'Espagne; 1824 et 1825 au corps de réserve de Perpignan; de 1842 à 1847 à l'armée d'Afrique. Faits d'armes : Affaire du bois de Pallau, 16 juin 1823; combat de Bar-T'outa des 15 et 18 avril 1843.

3e Régiment, formé des légions de l'Allier et de la Nièvre. — Campagnes : 1823 au 4e corps de l'armée d'Espagne; 1824 et 1825 au corps de réserve de Perpignan; 1830 à l'armée d'Afrique; 1849 à l'armée des Alpes. — Faits d'armes : Affaire de Martorel et de Molins-del-Rey, 9 juillet 1823; prise de la position de Sidi-Ferruch, et bataille de Staoueli, les 14 et 19 juin 1830; combats de Dely-Ibrahim et de Sidi-Kalef, les 24 et 29 du même mois; siége et prise d'Alger, du 30 juin au 5 juillet 1830.

4e Régiment, formé des légions de l'Aube et des Deux-Sèvres. — Campagnes : 1823 au 2e corps de l'armée d'Espagne; 1832 à l'armée du Nord; 1833 et 1834 à l'armée d'Afrique; 1848 à l'armée de Paris. — Faits d'armes : Affaires d'Alcira et de Roda, les 16 juin et 18 juillet 1823; siége et prise de la citadelle d'Anvers (23 décembre 1832); attaque du marabout entre Gouraya et Bougie, 12 octobre 1833; défense des avant-postes de Bougie, les 24 et 25 du même mois; expédition contre les Hadjoutes, du 19 au 22 mai 1844. Arrivé à Paris le 24 juin 1848 au matin, ce régiment prit part aux journées des 24, 25 et 26 contre les insurgés.

5e Régiment, formé des légions de l'Aveyron et de la Drôme. — Campagnes : 1823 au 4e corps de l'armée d'Espagne; 1824 et 1825 à l'armée d'occupation d'Espagne; 1832 à l'armée du Nord; 1845 à 1849 à l'armée d'Afrique (2). — Faits d'armes : Blocus de Figuières, 17 mai 1823; affaire sous Pampelune et combats de Llado et de Liers, 3, 15 et 16 septembre 1823; siége et prise de la citadelle d'Anvers (23 décembre 1832).

6e Régiment, formé de la légion des Bouches-du-Rhône. — Campagnes : 1823 au 3e corps de l'armée d'Espagne; de 1824 à 1828 au corps d'occupation d'Espagne; 1830 à l'armée d'Afrique; 1848 et 1849 à l'armée des Alpes. — Faits d'armes : Bataille de Staoueli, 19 juin 1830; combats de Dely-Ibrahim et de Sidi-Kalef, les 24 et 29 juin; défense des redoutes de Bone, les 6, 7, 10 et 11 août 1830; combats devant Blida et du col de Mouzaïa, les 18 et 23 novembre même année.

7e Régiment, formé de la légion du Calvados. — Campagnes : 1823 au 3e corps de l'armée d'Espagne; 1832 à l'armée du Nord; 1848 et 1849 à l'armée des Alpes. — Faits d'armes : Combat de Mataro, 24 mai 1823; affaires sous Barcelone, les 9 et 10 juillet, et 30 septembre suivant; combat de Puerto-de-Mirabete, le 30 septembre 1823; siége et prise de la citadelle d'Anvers (23 décembre 1832).

8e Régiment, formé des légions du Cantal et de la Vendée. — Campagnes : 1823 au 4e corps de l'armée d'Espagne; 1828 et 1829, expédition de Morée; 1832 à l'armée du Nord; de

(1) Pendant la courte période de leur durée (1816 à 1820), les légions départementales n'ont fait aucune campagne, ni pris part à aucun engagement.

(2) Le 5e régiment était encore en Afrique en janvier 1850.

1847 à 1849 à l'armée d'Afrique (1). — Faits d'armes : Affaires de Vich et sous Tarragone, les 26 mai et 28 juillet 1823 ; affaire de Llado et de Liers, les 15 et 16 septembre même année ; occupation de la ville et de la citadelle de Navarin, 6 octobre 1828 ; siége et prise de la citadelle d'Anvers (23 décembre 1832) ; siége et prise de Zaatcha (2).

9e Régiment, formé des légions du Cher et de l'Indre. — Campagnes : 1823 au 3e corps de l'armée d'Espagne ; de 1824 à 1828 à l'armée d'occupation d'Espagne ; 1833 et 1834 à la division des Pyrénées-Occidentales (1er et 2e bataillons) ; de 1847 à 1849 à l'armée d'Afrique (3). — Faits d'armes : Première affaire devant Pampelune, le 18 juillet 1823 ; attaque et prise du Trocadéro, 31 août suivant ; seconde affaire devant Pampelune, le 3 septembre même année.

10e Régiment, formé des légions de la Corrèze et de la Lozère. — Campagnes : 1823 au 5e corps de l'armée d'Espagne ; 1824 à 1828 à l'armée d'occupation d'Espagne.

11e Régiment, formé de la légion de la Côte-d'Or. — Campagnes : 1823 au 2e corps de l'armée d'Espagne ; 1824 et 1825 au corps d'occupation d'Espagne : 1833 et 1834 à la division des Pyrénées-Occidentales (1er et 2e bataillons) ; de 1835 à 1838 à l'armée d'Afrique. — Faits d'armes : Combat de Campillo-de-Arenas, 28 juillet 1823 ; expédition de Mascara (25 novembre au 13 décembre 1835) ; expédition de Tlemcen (janvier et février 1836) ; combat de Beni-Mered, 27 mai 1836 ; combat du camp de Ghelma, 24 mai 1837 ; siége et prise de Constantine, du 6 au 13 octobre 1837.

12e Régiment, formé de la légion des Côtes-du-Nord (1re). — Campagnes : 1823 au 2e corps de l'armée d'Espagne et à la division de l'escadre du contre-amiral Desrotours ; 1824 et 1825 à l'armée d'occupation d'Espagne ; 1832 à l'armée du Nord ; de 1837 à 1839 à l'armée d'Afrique ; 1848 à l'armée de Paris ; 1849 à l'armée d'Afrique. — Faits d'armes : Prise du fort de Santi-Petri, le 20 septembre 1823 ; siége et prise de la citadelle d'Anvers (23 décembre 1832) ; expédition de Constantine et camp de Medez-Ammar (octobre 1837) ; journées des 23, 24, 25 et 26 juin 1848 contre les insurgés.

13e Régiment, formé de la légion de la Dordogne. — Campagnes : 1823 et 1824 au 2e corps de l'armée d'Espagne ; de 1834 à 1836 à l'armée d'Afrique ; 1848 et 1849 à l'armée des Alpes et au corps expéditionnaire de la Méditerranée (4). — Faits d'armes : Expédition contre les Hadjoutes (janvier et mars 1835) ; affaire d'Ouled-Mendil (30 novembre 1835) ; siége et prise de Rome, du 4 juin au 3 juillet 1849.

14e Régiment, formé de la légion de l'Eure. — Campagnes : 1823 et 1824 au 3e corps de l'armée d'Espagne ; 1830 à l'armée d'Afrique ; 1848 et 1849 à l'armée des Alpes. — Faits d'armes : Affaire sous Pampelune, 3 septembre 1823 ; attaque et prise de la position de Sidi-Ferruch et bataille de Staoueli, les 14 et 19 juin 1830 ; combats de Dely-Ibrahim et de Sidi-Kalef, les 24 et 29 du même mois ; siége et prise d'Alger du 30 juin au 5 juillet 1830 ; combat et prise de Blida, et combat du col de Mouzaïa, les 18 et 23 novembre même année.

15e Régiment, formé de la légion du Finistère. — Campagnes : 1823 au 1er corps de l'armée d'Espagne ; de 1824 à 1828 au corps d'occupation d'Espagne ; 1830 et 1831 à l'armée d'Afrique ; 1848 à l'armée de Paris. — Faits d'armes : Affaire dans les Asturies, le 22 juin 1823 ; bataille de Staoueli, le 19 juin 1830. Ce régiment s'est fait remarquer dans tous les engagements qui ont précédé la prise d'Alger ; combat et prise de Blida, le 18 novembre 1830 ; passage et combat du col de Mouzaïa, le 23 du même mois ; combats sur le plateau d'Ouara et sur le col de Mouzaïa, les 1er et 2 juillet 1831.

16e Régiment, formé de la légion du Gard. — Campagnes : 1823 au 5e corps de l'armée d'Espagne ; de 1824 à 1828 à l'armée d'occupation d'Espagne ; 1828 et 1829, expédition et

(1) Ce régiment était encore en Afrique en janvier 1850.

(2) Ce siége, commencé le 7 octobre 1849, s'est terminé e 26 novembre suivant par la prise de la ville, après 51 jours de tranchée ouverte et deux assauts meurtriers. Voyez les 16e, 38e, 43e, 51e de ligne et 8e léger.

(3) Ce corps était encore en Afrique en janvier 1850.

(4) L'armée expéditionnaire mit à la voile du port de Marseille le 23 avril 1849 pour Civita-Vecchia, où elle débarqua le 26 du même mois. Cette armée, qui n'était d'abord composée que de six régiments, les 20e, 33e, 36e, 66e, 68e de ligne et du 22e léger, fut ensuite augmentée des 13e, 17e, 50e de ligne, des 13e, 16e et 25e léger, des 11e de dragons et 1er de chasseurs à cheval. Elle entra dans Rome le 4 juillet après un siége de 29 jours (du 4 juin au 3 juillet).

corps d'occupation de Morée; 1845 à 1849 à l'armée d'Afrique (1). — Faits d'armes : Affaires de Jorba et sous Tarragone, les 25 et 28 juillet 1823; occupation de la ville et de la citadelle de Navarin (6 octobre 1828); a pris une part brillante au siége de Zaatcha.

17ᵉ Régiment, formé de la légion de la Haute-Garonne. — Campagnes : 1823 à l'armée d'Espagne; 1830 et 1831 à l'armée d'Afrique; 1833 à 1838 à la division des Pyrénées-Orientales; 1848 et 1849 à l'armée des Alpes et au corps d'expédition de la Méditerranée. — Faits d'armes : Affaire devant Saint-Sébastien, le 19 juin 1823; combats de Dely-Ibrahim et de Sidi-Kalef, les 24 et 29 juin 1830; siége et prise d'Alger du 30 juin au 5 juillet suivant; expédition de l'Atlas, prise de Blida et de Médéah, du 17 au 19 novembre 1830; siége et prise de Rome du 4 juin au 3 juillet 1849.

18ᵉ Régiment, formé des légions du Gers et des Landes. — Campagnes : 1823 à l'armée d'Espagne; 1832 à l'armée du Nord; 1848 à l'armée de Paris. — Faits d'armes : Combat d'Altafulla et affaire sous Tarragone, les 27 août et 29 septembre 1823; siége et prise de la citadelle d'Anvers (23 décembre 1832); journées des 23, 24, 25 et 26 juin 1848 contre les insurgés.

19ᵉ Régiment, formé de la légion de la Gironde (1ʳᵉ). — Campagnes : 1823 et 1824 au 4ᵉ corps de l'armée d'Espagne; 1832 à l'armée du Nord; de 1833 à 1838 à la division des Pyrénées-Occidentales; 1848 et 1849 à l'armée des Alpes. — Faits d'armes : Affaires sous Barcelone, les 30 juillet et 12 septembre 1823; siége et prise de la citadelle d'Anvers, 23 décembre 1832.

20ᵉ Régiment, formé de la légion de l'Hérault. — Campagnes : 1823 au 1ᵉʳ corps de l'armée d'Espagne; de 1824 à 1828 à l'armée d'occupation d'Espagne; de 1830 à 1832 à l'armée d'Afrique; 1849 au corps d'expédition de la Méditerranée. — Faits d'armes : Combat de Logroño et affaire dans l'île de Léon, les 17 avril et 16 juillet 1823; prise de Sidi-Ferruch et bataille de Staoueli, les 14 et 19 juin 1830 : dans cette dernière affaire, le 20ᵉ de ligne s'empara de 20 pièces de canon; combats de Dely-Ibrahim et de Sidi-Kalef, les 24 et 29 juin 1830; siége et prise d'Alger du 30 juin au 5 juillet 1830; expédition de l'Atlas, prise de Blida et de Médéah, du 17 au 24 novembre suivant; défense de Médéah contre les Kabyles, les 27, 28 et 29 du même mois; combat sur le plateau d'Ouara, le 1ᵉʳ juillet 1831; siége et prise de Rome, du 4 juin au 3 juillet 1849.

21ᵉ Régiment, formé de la légion d'Ille-et-Vilaine (1ʳᵉ). — Campagnes : 1823 au 3ᵉ corps de l'armée d'Espagne; 1824 et 1825 au corps d'occupation d'Espagne; 1830 et 1831 à l'armée d'Afrique; 1848 à l'armée de Paris (2). — Faits d'armes : Affaires dans les Asturies les 21 et 23 juin 1823; bataille de Staoueli, le 19 juin 1830; siége et prise d'Alger du 19 juin au 5 juillet même année.

22ᵉ Régiment, formé de la légion de l'Isère. — Campagnes : 1823 au 1ᵉʳ corps de l'armée d'Espagne; 1832 à l'armée du Nord; de 1839 à 1846 à l'armée d'Afrique; 1848 et 1849 à l'armée des Alpes. — Faits d'armes : siége et prise de la citadelle d'Anvers (23 décembre 1832); expédition des Bibans (Portes-de-Fer), dans les mois d'octobre et novembre 1839; expédition contre les Ouamers (avril 1840); combats au pied du col d'Ouled-Ibrahim et de Merjazergah, les 13 septembre et 1ᵉʳ décembre 1840; défense du camp d'El-Arrouch, 20 mai 1842. — Le 22ᵉ Régiment prit part à diverses expéditions et se distingua dans tous les engagements qu'il eut à soutenir, contre les Arabes, de 1839 à 1843.

23ᵉ Régiment, formé de la légion de la Loire-Inférieure. — Campagnes : 1823 au 1ᵉʳ corps de l'armée d'Espagne; 1830 et 1831 à l'armée d'Afrique; 1834 et 1835 à la division des Pyrenées-Occidentales; de 1836 à 1841 à l'armée d'Afrique; 1848 à l'armée de Paris. — Faits d'armes : Siége et prise d'Alger, du 29 juin au 30 juillet 1830; combat et prise de Blida, le 18 novembre même année; combat du col de Mouzaïa, le 23 du même mois: combat de la Sickack, le 6 juillet 1836; défense du camp de Medjez-Ammar, les 21, 22 et 23 septembre 1837; expédition des Bibans (Portes-de-Fer) en octobre et novembre 1839; combat d'Oued-Lalleg, le 31 décembre même année; combat de Mered, engagement sur la Chiffa; attaque et prise du col de Mouzaïa; combat du bois des Oliviers; combat près du Chelif et combat devant Médéah, les 24 janvier, 4, 12 et 16 mai,

(1) Ce régiment était encore en Afrique en janvier 1850.

(2) Ce corps, arrivé d'Orléans le 24 juin 1848, prit part aux journées des 25 et 26 contre les insurgés.

24 juin et 3 juillet 1840. Pendant la campagne de 1841, ce corps se signala dans plusieurs engagements contre les Arabes et les Kabyles; journées des 23, 24, 25 et 26 juin 1848 contre les insurgés.

24e Régiment, formé de la légion de Maine-et-Loire. — Campagnes : 1823 au 2e corps de l'armée d'Espagne et à la division de l'escadre du contre-amiral Desrotours; de 1836 à 1842 à l'armée d'Afrique; 1848 à l'armée de Paris. — Faits d'armes · Combat de Campillo-de-Arenas, le 28 juillet 1823; attaque et prise du fort Santi-Petri, le 20 septembre suivant; combat de la Sickack, le 6 juillet 1836; expédition de Cherchel, du 12 au 21 mars 1840; attaque et prise du col de Mouzaïa, le 12 mai suivant; combat et prise de Milianah, le 4 octobre même année; combats de Chab-el-Gotta contre les Kabyles, et du bois des Oliviers, les 2 et 29 octobre 1841. Ce régiment a pris une part brillante dans tous les engagements partiels qu'il eut à soutenir contre les Arabes et les Kabyles, de 1836 à 1842; journées des 23, 24, 25 et 26 juin 1848 contre les insurgés.

25e Régiment, formé de la légion de la Manche (1re). — Campagnes : 1823 au 3e corps de l'armée d'Espagne; 1832 à l'armée du Nord. — Faits d'armes : Siége et prise de la citadelle d'Anvers (23 décembre 1832).

26e Régiment, formé de la légion du Morbihan. — Campagnes : 1823 à l'armée d'Espagne; de 1837 à 1845 à l'armée d'Afrique; 1848 à l'armée de Paris. — Faits d'armes : Affaire sous Barcelone, le 10 septembre 1823; seconde expédition de Constantine (octobre 1837); combat contre les Sancudjahs, le 13 août 1840; combat sous Milianah, le 3 mai 1841; cômbats du pont du Chelif (El-Kantara) et de Beni-Zug-Zug, les 4 et 5 du même mois; combats de Chab-el-Gotta et du bois des Oliviers, les 8 et 29 octobre même année; Combats dans le défilé de Keff et de Bad-Taza, les 11 mars et 29 avril 1842; combats des 19 et 20 septembre même année, dans l'Ouarensenis; combat de Taourgha, le 12 mai 1844; combat d'Ouarez-Eddin, le 17 du même mois; expédition contre les Flissa-el-Bahr, les 27 et 28 octobre 1845. Indépendamment des faits d'armes qui viennent d'être rapportés, le 26e de ligne se signala dans les diverses expéditions auxquelles il prit part de 1837 à 1844.

27e Régiment, formé de la légion de la Moselle. — Campagnes : 1823 au 1er corps de l'armée d'Espagne; de 1824 à 1828 à l'armée d'occupation d'Espagne; 1828, expédition de Morée. — Faits d'armes : Affaire devant l'île de Léon, le 16 juillet 1823; occupation de la ville et de la citadelle de Navarin (6 octobre 1828).

28e Régiment, formé de la première légion du Nord. — Campagnes : 1823 au 1er corps de l'armée d'Espagne; 1830 et 1831 à l'armée d'Afrique; 1848 à l'armée de Paris (1). — Faits d'armes : Prise de Sidi-Ferruch, le 14 juin 1830; bataille de Staoueli, le 19 du même mois; combats de Dely-Ibrahim, les 24 et 29 juin 1830; siége et prise d'Alger, du 30 juin au 5 juillet suivant; combat et prise de Blida, le 18 novembre même année; combat sur le plateau d'Ouara, le 1er juillet 1831.

29e Régiment, formé de la légion (*bis*) du Nord. — Campagnes : 1823 au 2e corps de l'armée d'Espagne; de 1824 à 1827 à l'armée d'occupation d'Espagne; 1828 au corps d'expédition de Morée; 1830 à l'armée d'Afrique; 1848 à l'armée de Paris (2). — Faits d'armes : Prise de Patras; siége et prise du château de Morée les 14 et 30 octobre 1828; bataille de Staoueli et combat de Sidi-Kalef, les 19 et 24 juin 1830; expédition de l'Atlas et de Médéah en novembre et décembre suivants.

30e Régiment, formé de la légion de l'Oise. — Campagnes : 1823 au 1er corps de l'armée d'Espagne; de 1830 à 1832 à l'armée d'Afrique; 1848 et 1849 à l'armée des Alpes. — Faits d'armes : Combats de Dely-Ibrahim et du camp de Sidi-Kalef, les 24 et 29 juin 1830; expéditions de Blida, de l'Atlas et de Médéah, du 17 au 29 novembre même année; combat sur le plateau d'Ouara, le 1er juillet 1831.

31e Régiment, formé de la légion de l'Orne. — Campagnes : 1823 au 4e corps de l'armée d'Espagne; de 1840 à 1847 à l'armée d'Afrique; 1848 et 1849 à l'armée des Alpes. — Faits d'armes : Affaire d'Altafulla, sous Tarragone, le 27 août 1823; expédition contre la tribu des Beni-Ouelbar (1841); combat contre les Hanenchas, le 7 juin 1842; engagement contre les Kabyles, le 18 mai 1843.

(1) Le 28e de ligne, arrivé de Rouen le 24 juin 1848 au secours de la capitale, prit part aux journées des 25 et 26 contre les insurgés.

(2) Ce régiment, arrivé de Vincennes dans la matinée du 24 juin 1848, prit part aux journées des 24, 25 et 26 contre les insurgés.

32e Régiment, formé de la légion du Pas-de-Calais (1re). — Campagnes : 1823 à l'armée d'Espagne; de 1842 à 1847 à l'armée d'Afrique; 1848 et 1849 à l'armée des Alpes. — Faits d'armes : Affaires en avant de Barcelone, les 13 juillet et 12 septembre 1823; expédition dans l'Oued-Ghrebel en mars 1843; expéditions d'El-Esnam (Orléansville) et de Tenez, en avril et mai 1843; Razzia sur les Flitas révoltés (mai 1843); expédition dans l'Ouarensenis (mai, juin et juillet 1843); combat de Zamora contre les Flitas, le 4 juillet même année; expédition contre le Maroc, bataille d'Isly, le 11 août 1844.

33e Régiment, formé de la légion du Puy-de-Dôme. — Campagnes : 1823 au 5e corps de l'armée d'Espagne; de 1841 à 1847 à l'armée d'Afrique; 1849 à l'armée expéditionnaire de la Méditerranée. — Faits d'armes : Expédition dans la province de Tittery (juillet 1842); expédition dans l'Ouarensenis (novembre et décembre même année); expédition contre les Beni-Djaad et les Nezlouia, dans la province de Tittery (mars 1843; prise de la Smalah d'Abd-el-Kader, le 16 mai 1843; siége et prise de Rome, du 4 juin au 3 juillet 1849.

34e Régiment, formé de la légion du Bas-Rhin. Campagnes : 1823 au 1er corps de l'armée d'Espagne; de 1824 à 1828 à l'armée d'occupation d'Espagne; 1830 à l'armée d'Afrique; 1833 et 1834 à la division des Pyrénées-Orientales; 1848 à l'armée de Paris (1). — Faits d'armes : Affaire devant l'île de Léon, le 16 juillet 1825; affaire du Trocadero, le 31 août suivant; siége et prise d'Alger du 29 juin au 5 juillet 1830; expédition de Blida, le 23 juillet; expédition de l'Atlas (du 17 au 29 novembre 1830); prise de Blida et de Médéah, le 18 du même mois. Pendant la durée de cette campagne (1830), ce régiment se distingua dans divers engagements contre les Arabes et les Kabyles.

35e Régiment, formé de la légion du Haut-Rhin. — Campagnes : 1823 au 1er corps de l'armée d'Espagne; de 1824 à 1827 à l'armée d'occupation d'Espagne; 1828 expédition de Morée; 1830 à l'armée d'Afrique. — Faits d'armes : Prise de Modon et de Coron, les 7 et 8 octobre 1828; combat du camp de Sidi-Ferruch, du 24 au 29 juin 1830; siége et prise d'Alger, du 30 juin au 5 juillet suivant; expédition de l'Atlas, du 17 au 29 novembre même année, et prise de Blida (18 novembre).

36e Régiment, formé de la légion de Saône-et-Loire. — Campagnes : 1823 au 1er corps de l'armée d'Espagne; de 1824 à 1828 à l'armée d'occupation d'Espagne; 1832 au corps d observation de la Meuse; de 1844 à 1848 à l'armée d'Afrique; 1849 à l'armée d'expédition de la Méditerranée. — Faits d'armes : Affaire devant l'île de Léon, attaque et prise du Trocadero, les 16 juillet et 31 août 1823; 1849, siége et prise de Rome, du 4 juin au 3 juillet 1849.

37e Régiment, formé de la légion de la Sarthe. — Campagnes : 1823 à l'armée d'Espagne; 1824 et 1825 à l'armée d'occupation d'Espagne; 1830 à l'armée d'Afrique; 1832 au corps d'observation de la Meuse. — Faits d'armes : Prise de Sidi-Ferruch et bataille de Staoueli, les 14 et 19 juin 1830; combats du camp de Dely-Ibrahim et de Sidi-Kalef, les 24 et 29 du même mois; siége et prise d'Alger, du 30 juin au 5 juillet 1830; expédition de l'Atlas, du 17 au 29 novembre suivant; prise de Blida (18 novembre) et de Médéah. Le 37e se fit remarquer au passage de l'Atlas et au combat du col de Mouzaïa, (23 novembre).

38e Régiment, formé de la légion de Seine-et-Oise. — Campagnes : 1823 au 1er corps de l'armée d'Espagne; de 1845 à 1849 à l'armée d'Afrique (2); affaire de Calaff, le 25 juillet 1823; siége et prise de Zaatcha.

39e Régiment, formé de la légion de la Seine-Inférieure (1re).—Campagnes : 1823 au 2e corps de l'armée d'Espagne; 1832 à l'armée du Nord; 1848 à l'armée de Paris — Faits d'armes : Combat de Jaën, le 13 septembre 1823; siége et prise de la citadelle d'Anvers (23 décembre 1832); journées des 23, 24, 25 et 26 juin 1848 contre les insurgés.

40e Régiment, formé de la légion de la Somme. — Campagnes : 1823 au 5e corps de l'armée d'Espagne; de 1824 à 1827 à l'armée d'occupation d'Espagne.

41e Régiment, formé des légions de l'Aude et d'Ille-et-Vilaine (*bis*). — Campagnes : 1823 au 5e corps de l'armée d'Espagne; de 1839 à 1847 à l'armée d'Afrique. — Faits d'armes : Combat sur les hauteurs de la rive gauche de l'Oued-el-Hachem, le 10 mai 1840; attaque

(1) Le 34e de ligne, arrivé de Melun le 24 juin 1848, prit part aux journées des 25 et 26 contre les insurgés.
(2) Le 38e régiment était encore en Afrique en janvier 1850.

et prise du col de Mouzaïa et combat de Bridia, les 12 et 14 du même mois; expédition et prise de Tagdempt, du 18 mai au 3 juin 1841; expéditions sur Tlemcen contre Abd-el-Kader (20 mars 1842), et contre les Flitas (novembre et décembre même année); expédition dans l'Ouarensenis (mai, juin et juillet 1843); combat dans la vallée du Haut-Rihou, le 19 juin de la même année; expédition contre le Maroc et bataille d'Isly (11 août 1844); défense du poste de Sebdou, le 3 octobre 1845; combat chez les Traras, les 13 et 15 du même mois. Le 41e régiment se signala, en outre, dans diverses expéditions et Razzias contre les Arabes.

42e **Régiment**, formé de la légion de la Charente. — Campagnes : 1828 au corps d'expédition de Morée; 1849 à l'armée des Alpes. — Faits d'armes: Prise de Patras, siége et prise du château de Morée, les 14 et 30 octobre 1828.

43e **Régiment**, formé des légions de la Charente-Inférieure et de la Manche (*bis*). — Campagnes: de 1845 à 1849 à l'armée d'Afrique (1). — Faits d'armes : Siége et prise de Zaatcha.

44e **Régiment**, formé des légions du Doubs et du Pas-de-Calais (*bis*). — Campagnes: de 1844 à 1849 à l'armée d'Afrique (2).

45e **Régiment**, formé de la légion d'Eure-et-Loir. — Campagnes : de 1826 à 1832 à la Martinique (1er et 2e bataillons); 1848 à l'armée de Paris.

46e **Régiment**, formé de la légion d'Indre-et-Loire. — Campagnes : 1828 au corps d'expédition de Morée. — Faits d'armes: Prise de Modon et de Corou, les 7 et 8 octobre 1828.

47e **Régiment**, formé des légions de Loir-et-Cher et de la Seine (*bis*). — Campagnes : 1833 et 1834 à la division des Pyrénées-Orientales; de 1835 à 1839 à l'armée d'Afrique. — Faits d'armes : Expédition de Mascara, du 25 novembre au 13 décembre 1835; combats de la Sickack et de Madéra, défense du poste de la Tafna, les 6 juillet, 12 octobre et 8 novembre 1836; défense du camp de la Medjezammer, les 22 et 23 septembre 1837; attaque et prise de Constantine, le 13 octobre suivant. Ce corps se signala dans diverses expéditions et engagements partiels contre les Arabes.

48e **Régiment**, formé de la légion du Loiret. — Campagnes : de 1824 à 1827 à la Guadeloupe (2e et 3e bataillons); 1830 à l'armée d'Afrique; de 1833 à 1836 à la division des Pyrénées-Orientales (1er et 2e bataillons); de 1837 à 1844 à l'armée d'Afrique; 1848 à l'armée de Paris. — Faits d'armes : Bataille de Staoueli, le 19 juin 1830; siége et prise d'Alger, du 29 juin au 5 juillet même année; défense de Boudouaou, contre des forces supérieures, le 26 mai 1837, expédition sur le Fondouch, du 18 au 20 mai 1840; combat de l'Oued-Ger, le 30 avril suivant; attaque et prise du col de Mouzaïa, et combat du bois des Oliviers, les 12 et 30 mai même année; combat contre les Kabyles, le 5 octobre 1842 (3); expédition dans l'Ouarensenis (novembre et décembre 1842); expédition contre le Maroc, bataille d'Isly, le 11 août 1844; combats de Taourgha et d'Ouarez-Eddin, les 12 et 17 mai 1844. De 1837 à 1844, le 48e de ligne prit part à toutes les opérations dirigées contre les Arabes, se signala dans les diverses expéditions auxquelles il assista. Journées des 23, 24, 25 et 26 juin 1848 contre les insurgés.

49e **Régiment**, formé des légions du Lot et de la Gironde (*bis*). — Campagnes : de 1824 à 1828 à la Martinique (1er et 2e bataillons); 1830 à l'armée d'Afrique; 1848 et 1849 à l'armée des Alpes. — Faits d'armes : Bataille de Staoueli, le 19 juin 1830; siége et prise d'Alger, du 24 juin au 5 juillet suivant; expédition et prise de Bone, le 2 août 1830; défense des redoutes de Bone, du 7 au 11 du même mois.

50e **Régiment**, formé des légions de Lot-et-Garonne et de la Seine-Inférieure (*bis*). — Campagnes: 1848 et 1849 à l'armée des Alpes et au corps expéditionnaire de la Méditerranée. — Faits d'armes : Siége et prise de Rome, du 4 juin au 3 juillet 1849.

51e **Régiment**, formé de la légion de la Marne. — Campagnes : de 1825 à 1832 à la Guadeloupe (1er et 2e bataillons); de 1846 à 1849 à l'armée d'Afrique (4). — Faits d'armes : Siége et prise de Zaatcha.

52e **Régiment**, formé de la légion de la Meurthe. — Campagnes : le 52e de ligne a fourni son

(1) Ce régiment était encore en Afrique en janvier 1850.
(2) Le 44e de ligne était encore en Afrique en janvier 1850.
(3) Le commandant Leblond y fut tué à la tête de son bataillon.
(4) Ce régiment était encore en Afrique dans le mois de janvier 1850.

2e bataillon au corps d'occupation d'Espagne, en 1825 et 1826; 1832 à l'armée du Nord; 1848 à l'armée de Paris (1). — Faits d'armes : Siége et prise de la citadelle d'Anvers, (23 décembre 1832).

53e Régiment, formé de la légion de la Meuse. — Campagnes : de 1840 à 1847 à l'armée d'Afrique; 1848 et 1849 à l'armée des Alpes. — Faits d'armes : Ce corps se signala, dans la province de Tittery, dans les divers engagements qu'il eut à soutenir contre les Arabes, les 3 avril, 3, 4 et 5 mai 1841; expédition dans l'Ouarensenis, novembre et décembre 1842; razzia du camp de Teniez-el-Had, sur les Beni-Meda, le 29 juin 1843; combat d'Ouarez-Eddin, le 17 mai 1844; expédition contre le Maroc, bataille d'Isly, 14 août 1844; expédition contre les Flitta-el-Bahr, du 17 au 28 octobre même année.

54e Régiment, formé de la légion du Rhône. — Campagnes : 1828 expédition de Morée. — Faits d'armes : Prise de Patras; siége et prise du château de Morée, les 14 et 30 octobre 1828.

55e Régiment, formé de la légion de la Seine (1re). — Campagnes : de 1824 à 1826 au corps de réserve de Bayonne; 1832 et 1833 (2) à l'armée d'Afrique; 1848 à l'armée de Paris. — Faits d'armes : Combat en avant de Bone, le 13 mars 1833; expédition contre les Ouled-Attia, le 22 avril suivant.

56e Régiment, formé de la légion de Seine-et-Marne. — Campagnes : de 1826 à 1828 à l'armée d'occupation d'Espagne (1er bataillon); de 1841 à 1847 à l'armée d'Afrique; 1848 et 1849 à l'armée des Alpes. — Faits d'armes : Expédition de Tagdempt, du 18 mai au 3 juin 1841; expédition de Tlemcen contre Abd-el-Kader, du 6 au 14 mars 1842; combat contre les Kabyles, le 6 mars 1843; expédition au sud de Mascara (mai et juin 1843); razzia sur Beni-Meniarennes-Thoutat et combat de Djeda contre Abd-el-Kader, les 21 mai et 22 juin même année.

57e Régiment, formé de la légion du Tarn. — Campagnes : de 1823 à 1826 à la Martinique; 1831 et 1832 au corps d'occupation de Morée (1er bataillon); de 1833 à 1837 à la division des Pyrénées-Occidentales; 1848 à l'armée de Paris.

58e Régiment, formé de la légion de Tarn-et-Garonne. — Campagnes : 1828, expédition de Morée; 1832 à l'armée du Nord; de 1837 à 1839 à la division des Pyrénées-Orientales; de 1840 a 1847 à l'armée d'Afrique. — Faits d'armes : Prise de Modon et de Coron, les 7 et 8 octobre 1828; siége et prise de la citadelle d'Anvers; expédition de Médéah (avril et mai 1840); combat de l'Oued-Ger, le 30 avril 1840. Le 12 mai de cette année, ce régiment, qui faisait partie de l'arrière-garde, soutint, au pied du col de Mouzaïa, plusieurs combats contre les Kabyles; expédition dans l'ouest de l'Ouarensenis (mai et juin 1843); combat d'Ouarez-Eddin, le 17 mai 1844; expédition contre les Flissa-el-Bahr, du 17 au 18 octobre 1845. Le 58e de ligne se fit remarquer dans plusieurs expéditions et dans les différents combats qu'il eut à soutenir contre les Arabes et les Kabyles.

59e Régiment, formé des légions de la Vienne et des Côtes-du-Nord (*bis*). — Campagnes : de 1833 à 1837 à l'armée d'Afrique; 1848 à l'armée de Paris. — Faits d'armes : Prise des forts et des approches de Bougie sur les Kabyles, le 22 septembre 1833. Les 24 et 25 octobre suivant, ce régiment contribue à repousser les attaques des Arabes; il fait partie de la première expédition de Constantine dans le mois de novembre 1836, et se fait remarquer dans plusieurs combats partiels contre les Kabyles; journées des 23, 24, 25 et 26 juin 1848 contre les insurgés.

60e Régiment, formé de la légion de l'Yonne. — Campagnes : 1823 au 5e corps de l'armée d'Espagne. — Faits d'armes : Affaires sous Barcelone, les 9, 10 et 13 juillet 1823; combats de Jorba et sous Tarragone, les 25 et 28 du même mois; combat de Caldès, le 14 août suivant.

61e Régiment, créé par ordonnance du 2 février 1823. — Campagnes : 1832 à l'armée du Nord; de 1837 à 1846 à l'armée d'Afrique; 1848 à l'armée de Paris. — Faits d'armes : Siége et prise de la citadelle d'Anvers (23 décembre 1832); combats de Merjazergha et du col d'Ouled-Ibrahim, les 1er et 13 septembre 1840. Pendant toute la durée des campagnes de 1840 à 1844, des détachements de ce régiment prirent part à diverses expéditions et

(1) Le 52e de ligne, arrivé de Versailles dans la matinée du 24 juin 1848, prit part aux journées des 24, 25 et 26 du même mois contre les insurgés.

(2) Le 3e bataillon de ce régiment est resté en Afrique une partie de l'année suivante.

soutinrent avec bravoure plusieurs combats contre les tribus arabes; journées des 23, 24, 25 et 26 juin contre les insurgés.

62e Régiment, créé par ordonnance du 2 février 1823. — Campagnes : de 1836 à 1841 à l'armée d'Afrique. — Faits d'armes : Combats dans la province d'Oran, le 12 juin 1836; combat de la Sickack, le 6 juillet suivant; expédition de Constantine, dans le mois de novembre même année; combat entre le camp de l'Arba et le cours de l'Arach, le 10 décembre 1839. Le 62e se fit remarquer dans les diverses expéditions auxquelles il prit part et dans toutes ses rencontres avec l'ennemi.

63e Régiment, formé par ordonnance du 2 février 1823. — Campagnes : de 1835 à 1839 à l'armée d'Afrique. — Faits d'armes : Expédition dans la Mitidja et dans la province d'Oran (octobre, novembre et décembre 1835); passage et combat du col de Mouzaïa, le 2 avril 1836; expédition de Constantine (novembre 1836). Pendant la retraite du corps expéditionnaire, le 63e se distingua à l'arrière-garde.

64e Régiment, créé par ordonnance du 2 février 1823. — Campagnes : de 1841 à 1847 à l'armée d'Afrique. — Faits d'armes : Combat d'arrière-garde, le 5 juin 1842; combat contre les Kabyles, le 5 octobre suivant; combat nocturne, dans le nord de Milianah, les 10 et 11 du même mois; expédition dans l'Ouarensenis; combat contre les Arabes, le 9 décembre 1842; expédition contre les Beni-Ferruch et les Beni-Menacer (février 1843); expédition dans l'ouest de l'Ouarensenis (mai et juin 1843); prise de la smalah d'Abd-el-Kader, le 16 mai même année.

65e Régiment, créé par ordonnance du 17 août 1830. — Campagnes : 1832 à l'armée du Nord. — Faits d'armes : Siége et prise de la citadelle d'Anvers (23 décembre 1832).

66e Régiment, créé par ordonnance du 17 août 1830. — Campagnes : 1832, expédition d'Ancône (1er et 2e bataillons); de 1833 à 1838 au corps d'occupation d'Ancône; de 1832 à 1836 à l'armée d'Afrique (3e et 4e bataillons); 1848 et 1849 à l'armée des Alpes et au corps expéditionnaire de la Méditerranée. — Faits d'armes : Les 1er et 2e bataillons, partis du port de Toulon le 7 février 1832, débarquent le 22 du même mois à Ancône et s'emparent le lendemain de la citadelle. Les 3e et 4e bataillons ont pris part, en Afrique, aux affaires ci-après : défense du parc d'Oran et combat de Sidi-Chabal, les 23 octobre et 10 novembre 1832; combat de Sidi-Kaddour-Deby, le 8 mai 1833; expédition et prise de Mostaganem, le 28 juillet suivant; défense de Mostaganem, le 5 août même année; combats sur le lac de Sebgha et de Tamezuat, les 9 octobre et 3 décembre 1833; combats de Mouly-Ismaël et de la Macta les 26 et 28 juin 1835; expédition de Tlemcen (janvier et février 1836); combat du mont Telgoat, le 25 août même année. Plusieurs détachements des 3e et 4e bataillons se distinguèrent, en Afrique, dans diverses expéditions partielles, et prirent une part glorieuse dans tous les engagements qu'ils eurent à soutenir contre l'ennemi; siége et prise de Rome, du 4 juin au 3 juillet 1849.

67e Régiment, formé à Alger par ordonnance du 4 mai 1831, des volontaires parisiens du régiment de la Charte. — Campagnes : de 1831 à 1835 à l'armée d'Afrique; 1848 et 1849 à l'armée des Alpes. — Faits d'armes : Expedition de Médéah, combat sur le plateau d'Ouara, le 1er juillet 1831; combat de Bouffarick, le 2 octobre 1832; affaires du défilé de Bouffarick, les 3 et 4 mai 1833; combats sous les murs de Bougie, les 5 et 8 décembre 1834; expédition contre les Hadjoutes (janvier 1835).

68e Régiment, formé par ordonnance du 29 septembre 1840. — Campagnes : 1848 et 1849 aux armées de Paris, des Alpes et au corps expéditionnaire de la Méditerranée. Faits d'armes : Arrivé du Havre le 24 juin 1848, ce régiment prit part aux journées des 25 et 26, contre les insurgés; siége et prise de Rome, du 4 juin au 3 juillet 1849.

69e Régiment, formé par ordonnance du 29 septembre 1840. — Campagnes : 1848 à l'armée de Paris. — Ce corps, arrivé du Havre, prit part aux journées des 25 et 26 juin contre les insurgés.

70e Régiment, formé par ordonnance du 29 septembre 1840.

71e Régiment, formé par ordonnance du 29 septembre 1840.

72e Régiment, formé par ordonnance du 29 septembre 1840.

73e Régiment, formé par ordonnance du 29 septembre 1840. — Campagnes : 1848 à l'armée de Paris; journées des 23, 24, 25 et 26 juin 1848 contre les insurgés.

74e Régiment, formé par ordonnance du 29 septembre 1840. — Campagnes : 1848 armée de Paris; 1849 à l'armée des Alpes.

75e Régiment, formé par ordonnance du 29 septembre 1840.

INFANTERIE LÉGÈRE.

1er Régiment, formé de la légion des Ardennes. — Campagnes : 1823 au 4e corps de l'armée d'Espagne; de 1824 à 1827 à l'armée d'occupation d'Espagne; 1830 à l'armée d'Afrique (le 1er bataillon seulement); 1848 à l'armée de Paris (1). — Faits d'armes : Affaire sous Tarragone, le 28 juillet 1823; combat d'Altafulla, sous Tarragone, le 27 août suivant; combats du camp de Sidi-Kalef, les 24 et 29 juin 1830; siége et prise d'Alger, du 30 juin au 5 juillet 1830.

2e Régiment, formé de la légion des Basses-Alpes. — Campagnes : 1823 aux 1er et 5e corps de l'armée d'Espagne; 1830 à l'armée d'Afrique (1er bataillon); 1833 et 1834 à la division des Pyrénées-Orientales (1er et 2e bataillons); de 1835 à 1840 à l'armée d'Afrique; 1848 à 1849 à l'armée des Alpes. — Faits d'armes : Combat du bois de Pallau, le 16 juin 1823; affaire sous Tarragone, le 29 septembre suivant; prise de Sidi-Ferruçh et bataille de Staoueli, les 14 et 19 juin 1830; combats de Sidi-Kalef, les 24 et 29 du même mois; siége et prise d'Alger, du 30 juin au 5 juillet 1830; combats sur le Sig et au bois de l'Habrach, les 1er et 3 décembre 1835; expédition de Tlemcen (janvier et février 1836); expédition de Constantine (novembre 1836) : le 3e bataillon, placé à l'arrière-garde, soutint vaillamment la retraite de l'armée devant cette place; défense du poste de Boudouaou, le 26 mai 1837; le 1er bataillon fait partie de la 2e expédition sur Constantine, (octobre 1837); expédition des Bibans (Portes-de-Fer), en octobre et novembre 1839; combat d'Oued-Lalleg, le 31 décembre même année; attaque et prise du col de Mouzaïa, premier et deuxième combat du bois des Oliviers, les 12 et 20 mai, et 15 juin 1840. Des bataillons détachés et quelques détachements du 2e léger se sont fait remarquer, de 1835 à 1840, dans des affaires partielles contre les Arabes.

3e Régiment, formé de la légion des Hautes-Alpes. — Campagnes : 1823 au 3e corps de l'armée d'Espagne; de 1824 à 1826 à l'armée d'occupation d'Espagne; 1832 à l'armée du Nord; de 1840 à 1847 à l'armée d'Afrique; 1848 et 1849 à l'armée des Alpes. — Faits d'armes : Affaires devant Pampelune, les 18 juillet et 3 septembre 1823; siége et prise de la citadelle d'Anvers (23 décembre 1832); expédition de Milianah, du 4 juin au 4 juillet 1840, engagement avec les Kabyles, près de Milianah, et combats du bois des Oliviers, les 6, 8 et 15 juin 1840; combat et razzia contre la tribu des Sbiah, le 26 mai 1842; combat d'Ouarez-Eddin, le 17 mai 1844; expédition contre le Maroc, bataille d'Isly (11 août 1844); combat chez les Traras, les 13 et 15 octobre 1845; expédition contre les Fliffa-el-Bahr, du 17 au 28 octobre 1845. Des bataillons détachés du 3e léger ont pris part, de 1840 à 1846, à diverses expéditions, et se sont fait remarquer dans tous les engagements qu'ils eurent à soutenir contre les Arabes et les Kabyles.

4e Régiment, formé de la légion de l'Ardèche. — Campagnes : 1823 au 2e corps de l'armée d'Espagne; de 1824 à 1826 à l'armée d'occupation d'Espagne; 1830 à l'armée d'Afrique (1er bataillon); de 1833 à 1839 à la division des Pyrénées-Occidentales (1er et 2e bataillons). — Faits d'armes : Combats de Lorca et de Campillo-de-Arenas, les 13 et 28 juillet 1823; affaire de Jaën, le 13 septembre suivant; combat et prise de Sidi-Ferruch et bataille de Staoueli, les 14 et 19 juin 1830; combats du camp de Dely-Ibrahim et de Sidi-Kalef, les 24 et 29 du même mois; siége et prise d'Alger, du 30 juin au 5 juillet suivant.

5e Régiment, formé de la légion de l'Ariège. — Campagnes : 1823 au 3e corps de l'armée d'Espagne; en 1824 et 1825 à l'armée d'occupation d'Espagne; 1848 et 1849 à l'armée des Alpes. — Faits d'armes : Affaire devant Saint-Sébastien, le 19 juin 1823.

6e Régiment, formé de la légion de la Creuse. — Campagnes : 1823 à l'armée d'Espagne; de 1841 à 1847 à l'armée d'Afrique; 1848 et 1849 à l'armée des Alpes. — Faits d'armes : Combat de Mataro et affaire sous Barcelone, les 24 mai et 30 juillet 1823; expédition de Tagdempt, du 18 mai au 3 juin 1841; expédition de Mascara, du 27 novembre 1841 au 29 janvier 1842; expédition dans l'Ouarensenis, du mois d'avril au mois de juillet 1843; défense du camp de l'Oued-el-Hamman, le 21 juillet 1843; expédition contre le Maroc, bataille d'Isly, le 11 août 1844; combats chez les Traras, les 13 et 15 octobre 1845. Le 6e léger prit une part brillante dans diverses expéditions entreprises de 1841 à 1843.

7e Régiment, formé de la légion du Jura. — Campagnes : 1823 au 1er corps de l'armée d'Es-

(1) Ce régiment, arrivé de Versailles dans la matinée du 24 juin 1848, prit part aux journées des 24, 25 et 26 du même mois contre les insurgés.

pagne; 1848 à l'armée de Paris (1). — Faits d'armes : Affaire dans les Asturies, le 21 juin 1823.

8e Régiment, formé de la légion de la Loire. — Campagnes : 1823 au 2e corps de l'armée d'Espagne; 1832 à l'armée du Nord; de 1847 à 1849 (2) à l'armée d'Afrique. — Faits d'armes : Combat de Campillo-de-Arenas, le 28 juillet 1823; siége et prise de la citadelle d'Anvers (23 décembre 1832); siége et prise de Zaatcha.

9e Régiment, formé de la légion de la Haute-Loire. — Campagnes : 1823 au 1er corps de l'armée d'Espagne; de 1824 à 1828 à l'armée d'occupation d'Espagne; 1830 à l'armée d'Afrique (1er bataillon); 1849 à l'armée de Paris. — Faits d'armes : Affaire de Talavera-de-la-Reina, le 27 mai 1823; prise de Sidi-Ferruch et bataille de Staouely, les 14 et 19 juin 1830; combats du camp de Dely-Ibrahim et de Sidi-Kalef, les 24 et 29 du même mois; siége et prise d'Alger, du 30 juin au 5 juillet suivant. Le premier bataillon prit part à l'expédition de Blida et aux engagements qui eurent lieu au retour.

10e Régiment, formé de la légion de la Corse. — Campagnes : de 1832 à 1835 à l'armée d'Afrique; de 1837 à 1839 à la division des Pyrénées-Occidentales (1er et 2e bataillons). — Faits d'armes : Combat de Bouffarick, le 2 octobre 1832; défense du camp d'Erlon, près Bouffarick, le 25 mars 1835. De 1833 à 1835, ce régiment prit part à plusieurs expéditions contre les Hadjoutes et d'autres tribus Arabes.

11e Régiment, formé de la légion de la Haute-Marne. — Campagnes : 1832 à l'armée du Nord ; 1848 à l'armée de Paris. — Faits d'armes : Siége et prise de la citadelle d'Anvers, (23 décembre 1832) ; journées des 23, 24, 25 et 26 juin 1848 contre les insurgés.

12e Régiment, formé de la légion de la Mayenne. — Campagnes : 1823 au 4e corps de l'armée d'Espagne; de 1845 à 1849 à l'armée d'Afrique (3). — Faits d'armes : Combat de Castel-Tersol, le 17 mai 1823; affaire sous Barcelone, le 10 septembre suivant.

13e Régiment, formé de la légion de Basses-Pyrénées. — Campagnes : 1823 à l'armée d'Espagne; 1832 au corps d'observation de la Meuse ; 1838 et 1839 à la division des Pyrénées-Orientales ; de 1840 à 1847 à l'armée d'Afrique; 1848 et 1849 à l'armée des Alpes et au corps expéditionnaire de la Méditerranée. — Faits d'armes : Combat de Talavera-de-la-Reina, le 27 mai 1823; défense du camp de Bridia, les 28 mai et 1er juin 1840 ; expédition de Tagdempt, du 18 mai au 3 juin 1841 ; expédition sur Mascara, du mois de mai au mois de septembre 1843 ; expédition contre le Maroc, bataille d'Isly, le 11 août 1844 : de 1840 à 1847, ce régiment prit part à diverses expéditions et se fit remarquer dans plusieurs razzias contre les tribus arabes; siége et prise de Rome, du 4 juin au 3 juillet 1849.

14e Régiment, formé de la légion des Hautes-Pyrénées. — Campagnes : 1848 à l'armée de Paris; journées des 23, 24, 25 et 26 juin contre les insurgés.

15e Régiment, formé de la légion des Pyrénées-Orientales. — Campagnes : 1832 au corps d'observation de la Meuse; 1837 et 1838 à la division des Pyrénées-Orientales (1er et 2e bataillons) : de 1839 à 1846 à l'armée d'Afrique ; 1848 et 1849 à l'armée des Alpes. — Faits d'armes : Le premier bataillon prend part aux combats de l'Oued-el-Hachem, à la prise du col de Mouzaïa et à l'affaire du bois des Oliviers, les 10, 12 et 20 mai 1840 ; combat de Bridia (2e bataillon), le 14 du même mois; combat sous Mostaganem, contre la cavalerie d'Ald-el-Kader, le 6 mars 1841 ; expédition de Tagdempt, du 18 mai au 3 juin 1841; expédition contre le Maroc, bataille d'Isly, le 11 août 1844; défense du poste de Sebdou, le 3 octobre 1845; combats chez les Traras, les 13 et 15 du même mois. Ce régiment se fit remarquer dans divers engagements et diverses razzias contre les Arabes et dans les combats livrés à Mazagran et à Mostaganem.

16e Régiment, formé de la légion de la Haute-Saône. — Campagnes : de 1824 à 1832 aux colonies (Cayenne et Sénégal); de 1838 à 1840 à la division des Pyrénées-Orientales; 1848 et 1849 à l'armée des Alpes et au corps de l'armée expéditionnaire de la Méditerranée. — Faits d'armes : Siége et prise de Rome, du 4 juin au 3 juillet 1849.

17e Régiment, formé de la légion du Var. — Campagnes : 1833 et 1834 à la division des

(1) Le 7e léger, arrivé de Saint-Cloud le 24 juin 1848, prit part aux journées des 24, 25 et 26 du même mois contre les insurgés.
(2) Le 8e léger était encore en Afrique en janvier 1850.
(3) Ce corps était encore en Afrique dans le mois de janvier 1850.

Pyrénées-Orientales (1er et 2e bataillons); de 1835 à 1841 à l'armée d'Afrique (1er et 2e bataillons); 1849 à l'armée des Alpes. — Faits d'armes : Combat sur la Sig, le 1er décembre 1835; combat au passage du bois d'Abrack, le 2 du même mois; expédition de Tlemcen (janvier et février 1836); combat de la Sickack, le 6 juillet 1836; seconde expédition de Constantine (octobre 1837); assaut et prise de cette place, le 13 du même mois; expédition de Sétif; combats des 16 et 17 décembre 1838; expédition des Bibens (Portes-de-Fer), en octobre et novembre 1839; combat entre le camp de Blida et la Chiffa contre les troupes régulières d'Abd-el-Kader, le 31 décembre 1839 ; combat de l'Affroun, le 27 avril 1840; attaque et prise du col de Mouzaïa, le 12 mai suivant; combat dans le défilé du bois des Oliviers, et second combat du bois des Oliviers, les 20 mai et 15 juin même année.

18e Régiment, formé de la légion de Vaucluse. — Campagnes : de 1833 à 1837 à la division des Pyrénées-Occidentales; 1848 à l'armée de Paris; journées des 23, 24, 25 et 26 juin 1848 contre les insurgés.

19e Régiment, formé de la légion de la Haute-Vienne. — Campagne : 1823 au 5e corps de l'armée d'Espagne; de 1824 et 1825 à l'armée d'occupation d'Espagne; 1832 à l'armée du Nord; de 1842 à 1847 à l'armée d'Afrique; 1848 et 1849 à l'armée des Alpes. — Faits d'armes : siége et prise de la citadelle d'Anvers (23 décembre 1832); des bataillons séparés et différents détachements de ce corps se sont fait remarquer dans plusieurs engagements qu'ils eurent à soutenir contre les tribus arabes dans la province de Constantine, et particulièrement à la défense du camp d'El-Arrouch, le 20 mai 1842.

20e Régiment, formé de la légion des Vosges. — Campagnes : 1832 à l'armée du Nord; 1848 et 1849 à l'armée des Alpes. — Faits d'armes : Siége et prise de la citadelle d'Anvers (23 décembre 1832).

21e Régiment, formé par ordonnance du 5 janvier 1831, de la légion de Hohenlohe, supprimée à la même date. — Campagnes : de 1830 à 1833 à la brigade d'occupation de Morée (1er et 2e bataillons).

22e Régiment, créé par ordonnance du 29 septembre 1840. — Campagnes : 1848 et 1849 à l'armée des Alpes et au corps expéditionnaire de la Méditerranée. — Faits d'armes : Siége et prise de Rome, du 4 juin au 3 juillet 1849.

23e Régiment, créé par ordonnance du 29 septembre 1840. — Campagnes : 1848 à l'armée de Paris ; journées des 23, 24, 25 et 26 juin 1848 contre les insurgés.

24e Régiment, créé par ordonnance du 29 septembre 1840. — Campagnes : 1848 à l'armée de Paris ; journées des 23, 24, 25 et 26 juin contre les insurgés.

25e Régiment, créé par ordonnance du 29 septembre 1840. — Campagnes : 1848 et 1849 à l'armée des Alpes et à l'armée expéditionnaire de la Méditerranée. — Faits d'armes : Siége et prise de Rome, du 4 juin au 3 juillet 1849.

CAVALERIE.

Sous la seconde Restauration, deux ordonnances des 16 juillet et 30 août 1815 constituèrent de nouveau les corps de cavalerie. Ils furent réduits à *quarante-sept* (non compris la garde (1)); savoir : *un* de carabiniers, *six* de cuirassiers, *dix* de dragons, *vingt quatre* de chasseurs à cheval et *six* de hussards. Comme précédemment, les régiments supprimés furent incorporés dans ceux conservés.

Le régiment de carabiniers conserva le nom de *carabiniers de Monsieur ;* le 1er de cuirassiers prit celui de la *Reine*, le 2e de *Dauphin*, le 3e d'*Angoulême* (devenu *Bordeaux* en 1824), le 4e de *Berri*, le 5e d'*Orléans*, le 6e de *Condé* (2)

Les régiments de dragons, ceux de chasseurs et de hussards prirent des noms de départements (3) ; savoir :

(1) La cavalerie de la garde royale se composait de 8 régiments, savoir : 2 régiments de grenadiers à cheval, 2 régiments de cuirassiers, 1 régiment de dragons, 1 régiment de chasseurs à cheval, 1 régiment de lanciers et 1 régiment de hussards.

(2) Ces dénominations furent supprimées après la révolution de Juillet 1830.

(3) Une ordonnance du 17 août 1825 conserva les noms donnés aux six premiers régiments de cuirassiers, et prescrivit qu'à l'avenir les autres corps de cavalerie ne seraient plus désignés que par leur rang de numéro dans leurs armes respectives.

DRAGONS.

1er Régiment, *du Calvados.*	5e Régiment, *de l'Hérault.*	8e Régiment, *du Rhône.*
2e — *du Doubs.*	6e — *de la Loire.*	9e — *de la Saône.*
3e — *de la Garonne.*	7e — *de la Manche.*	10e — *de la Seine.*
4e — *de la Gironde.*		

CHASSEURS A CHEVAL.

1er Régiment *de l'Allier.*	9e Régiment, *de la Dordogne.*	17e Régiment, *des Pyrénées.*
2e — *des Alpes.*	10e — *du Gard.*	18e — *de la Sarthe.*
3e — *des Ardennes.*	11e — *de l'Isère.*	19e — *de la Somme.*
4e — *de l'Ariège.*	12e — *de la Marne.*	20e — *du Var.*
5e — *du Cantal.*	13e — *de la Meuse.*	21e — *de Vaucluse.*
6e — *de la Charente.*	14e — *du Morbihan.*	22e — *de la Vendée.*
7e — *de la Corrèze.*	15e — *de l'Oise.*	23e — *de la Vienne.*
8e — *de la Côte-d'Or.*	16e — *de l'Orne.*	24e — *des Vosges.*

HUSSARDS.

1er Régiment, *du Jura.*	3e Régiment, *de la Moselle.*	5e Régiment, *du Bas-Rhin.*
2e — *de la Meurthe.*	4e — *du Nord.*	6e — *du Haut-Rhin.*

Depuis l'ordonnance du 19 février 1831, la cavalerie se divise en *cavalerie de réserve* (carabiniers et cuirassiers), en *cavalerie de ligne* (dragons et lanciers), et en *cavalerie legère* (chasseurs et hussards). La *cavalerie hors ligne* comprend 4 régiments de chasseurs d'Afrique et 3 régiments de spahis.

Enfin, en 1850, la cavalerie se compose de 54 régiments ; savoir :

2 régiments de carabineirs,	12 régiments de dragons,	13 régiments de chasseurs,
10 — de cuirassiers,	8 — de lanciers,	9 — de hussards.

Plus les 4 régiments de chasseurs d'Afrique et les 3 régiments de spahis.

La liste suivante, en indiquant les campagnes des nouveaux régiments, fera également connaître les créations et les suppressions survenues dans l'arme de la cavalerie de 1816 à 1850.

CARABINIERS.

1er RÉGIMENT (*Monsieur*). — Campagnes : 1848 à l'armée de Paris. — Ce corps, arrivé de Fontainebleau le 24 juin 1848, prit part aux journées des 25 et 26 juin 1848 contre les insurgés.

2e RÉGIMENT, créé par ordonnance du 27 février 1825 et formé de détachements provenant de tous les corps de grosse cavalerie. — Campagnes 1848 à l'armée de Paris. Le 2e de carabiniers, arrivé de Vendôme le 25 juin 1848, prit part aux journées des 25 et 26 juin 1848 contre les insurgés.

CUIRASSIERS.

1er RÉGIMENT (*la Reine*). — Campagnes : 1832 à l'armée du Nord ; 1848 à l'armée de Paris. Ce régiment, arrivé de Saint-Germain-en-Laye le 24 juin 1848, prit part aux journées des 25 et 26 contre les insurgés.

2e RÉGIMENT (*Dauphin*). — Campagnes : 1823 au corps de réserve de l'armée d'Espagne ; 1848 à l'armée de Paris. Arrivé de Versailles le 25 juin 1848, il prit part aux journées des 25 et 26 contre les insurgés.

3e RÉGIMENT (*Angoulême*). Ce régiment prit le nom de *Bordeaux* par ordonnance du 21 septembre 1824. — Campagnes : 1848 à l'armée de Paris. Arrivé de Meaux le 24 juin 1848, il prit part aux journées des 25 et 26 contre les insurgés.

4e RÉGIMENT (*Berri*). — Campagnes : 1823 au corps de réserve de l'armée d'Espagne ; 1832 à l'armée du Nord.

5e RÉGIMENT (*Orléans*). — Campagnes : 1823 au corps de réserve de l'armée d'Espagne.

6e RÉGIMENT (*Condé*). — Campagnes : 1823 au corps de réserve de l'armée d'Espagne ; 1848 à l'armée de Paris. Ce régiment, arrivé de Versailles le 25 juin, prit part aux journées des 25 et 26 contre les insurgés.

7e Régiment, créé par ordonnance du 27 février 1825 et formé du 7e de dragons. — Campagnes : 1848 et 1849 à l'armée des Alpes.

8e Régiment, créé par ordonnance du 27 février 1825 et formé du 8e de dragons.

9e Régiment, créé par ordonnance du 27 février 1835 et formé du 9e de dragons. — Campagnes : 1832 à l'armée du Nord.

10e Régiment, créé par ordonnance du 27 février 1825 et formé du 10e de dragons. — Campagnes : 1832 à l'armée du Nord ; 1848 et 1849 à l'armée des Alpes.

DRAGONS.

1er Régiment (*du Calvados*).

2e Régiment (*du Doubs*). — Campagnes : 1823 au 1er corps de l'armée d'Espagne.

3e Régiment (*de la Garonne*). — Campagnes : 1823 au 2e corps de l'armée d'Espagne.

4e Régiment (*de la Gironde*). — Campagnes : 1823 au 2e corps de l'armée d'Esgagne; 1848 à l'armée de Paris. Il prit part aux journées des 23, 24, 25 et 26 juin 1848 contre les insurgés.

5e Régiment (*de l'Hérault*). — Campagnes : 1823 au 2e corps de l'armée d'Espagne; 1832 à l'armée du Nord.

6e Régiment (*de la Loire*). — Campagnes : de 1834 à 1838 à la division des Pyrénées-Occidentales.

7e Régiment (*de la Manche*). — Campagnes : 1823 au 1er corps de l'armée d'Espagne. Devenu 7e de cuirassiers le 27 février 1825.

Un nouveau 7e Régiment, a été formé le 27 février 1825, du 19e régiment de chasseurs à cheval.

8e Régiment (*du Rhône*). — Campagnes : 1823 au 1er corps de l'armée d'Espagne. Devenu 8e de cuirassiers le 27 février 1825.

Un nouveau 8e Régiment a été formé le 27 février 1825, du 20e régiment de chasseurs à cheval. — Campagnes : 1848 à l'armée de Paris. Arrivé de Compiègne le 24 juin 1848, ce corps prit part aux journées des 25 et 26 du même mois contre les insurgés.

9e Régiment (*de la Saône*). — Campagnes : 1823 au 1er corps de l'armée d'Espagne. Devenu 9e de cuirassiers le 27 février 1825.

Un nouveau 9e Régiment a été formé le 27 février 1825 du 21e régiment de chasseurs à cheval. — Campagnes : 1848 et 1849 à l'armée des Alpes.

10e Régiment (*de la Seine*). — Campagnes : 1823 au 2e corps de l'armée d'Espagne. — Faits d'armes : Affaire de Velez-Malaga, le 14 septembre 1823. Devenu 10e de cuirassiers le 27 février 1825.

Un nouveau 10e Régiment a été formé, le 27 février 1825, du 22e régiment de chasseurs à cheval. — Campagnes : 1832 à l'armée du Nord; 1848 à l'armée de Paris. Arrivé de Melun le 25 juin 1848, le 10e de dragons prit part aux journées des 25 et 26 contre les insurgés.

11e Régiment, formé par ordonnance du 27 février 1825 du 23e régiment de chasseurs à cheval. — Campagnes : 1848 et 1849 à l'armée des Alpes et au corps d'armée expéditionnaire de la Méditerranée. — Faits d'armes : Siége et prise de Rome, du 4 juin au 3 juillet 1849.

12e Régiment, formé par ordonnance du 27 février 1825 du 24e régiment de chasseurs à cheval. — Campagnes : 1848 et 1849 à l'armée des Alpes.

LANCIERS.

1er Régiment (1), formé le 19 février 1831 du 1er régiment de chasseurs à cheval. — Campagnes : 1832, partie à l'armée du Nord et partie au corps d'observation de la Meuse.

2e Régiment, formé le 19 février 1831 du 2e régiment de chasseurs. — Campagnes : 1848 et 1849 à l'armée des Alpes.

(1) Le 1er régiment de lanciers, créé, sous le nom d'*Orléans*, le 14 août 1830, devint le 6e de l'arme le 19 février 1831.

3e Régiment, formé le 19 février 1831 du 3e régiment de chasseurs à cheval.

4e Régiment, formé le 19 février 1831 du 4e régiment de chasseurs à cheval. — Campagnes : 1832 au corps d'observation de la Meuse.

5e Régiment, formé le 19 février 1831 du 5e régiment de chasseurs à cheval. — Campagnes : 1848 à l'armée de Paris. Le 5e de lanciers prit part aux journées des 23, 24, 25 et 26 juin 1848 contre les insurgés.

6e Régiment, créé, sous le nom *d'Orléans*, le 14 août 1830. Il prit le numéro 6, le 19 février 1831, date de la transformation des cinq premiers régiments de chasseurs en régiments de lanciers.

7e Régiment, formé du 13e régiment de chasseurs à cheval par ordonnance du 27 novembre 1836.

8e Régiment, formé du 14e régiment de chasseurs à cheval par ordonnance du 27 novembre 1836.

CHASSEURS A CHEVAL.

1er Régiment (*de l'Allier*). Il prit le nom de *Nemours* par ordonnance du 17 novembre 1826. Devenu 1er de lanciers le 19 février 1831.

Un nouveau 1er Régiment a été formé, à la même date, du 6e de chasseurs. — Campagnes : 1832 à l'armée du Nord ; 1846 et 1847 à l'armée d'Afrique ; 1849 au corps d'armée expéditionnaire de la Méditerranée. — Faits d'armes : Siége et prise de Rome du 4 juin au 3 juillet 1849.

2e Régiment (*des Alpes*). — Campagnes : 1823 au 3e corps de l'armée d'Espagne. Devenu 2e de lanciers le 19 février 1831.

Un nouveau 2e Régiment a été formé, à la même date, du 7e de chasseurs. — Campagnes : 1832 au corps d'observation de la Meuse ; de 1845 à 1847 à l'armée d'Afrique.

3e Régiment (*des Ardennes*). — Campagnes : 1823 au 5e corps de l'armée d'Espagne. — Faits d'armes : Affaire sous Pampelune et combat de Tramaced, les 3 septembre et 8 octobre 1823. Devenu 3e de lanciers le 19 février 1831.

Un nouveau 3e Régiment a été formé, à la même date, du 8e de chasseurs. — Campagnes : 1828 expédition de Morée.

4e Régiment (*de l'Ariège*). — Campagnes : 1823 au 2e corps de l'armée d'Espagne. — Faits d'armes : Combats de Campillo de Arenas et de Jaën, les 28 juillet et 13 septembre 1823. Devenu 4e de lanciers le 19 février 1831.

Un nouveau 4e Régiment a été formé, à la même date, du 9e de chasseurs. — Campagnes : 1832 à l'armée du Nord.

5e Régiment (*du Cantal*). — Campagnes : 1823 au 4e corps de l'armée d'Espagne. — Faits d'armes : Affaires de Martorel et de Molins-del-Bey, le 9 juillet 1823. Devenu 5e de lanciers le 19 février 1831.

Un nouveau 5e Régiment a été formé, à la même date, du 10e de chasseurs. — Campagnes : de 1845 à 1849 à l'armée d'Afrique.

6e Régiment (*de la Charente*). — Campagnes : 1823 au 4e corps de l'armée d'Espagne. — Faits d'armes : Combat d'Altafulla, sous Tarragone, le 27 août 1823 ; affaire sous Tarragone, le 29 septembre suivant. Il prit le numéro 1er de l'armée, le 19 février 1831.

Un nouveau 6e Régiment a été formé, le 19 février 1831, du 11e de chasseurs à cheval.

7e Régiment (*de la Corrèze*). — Campagnes : 1823 au 1er corps de l'armée d'Espagne. — Faits d'armes : Combats d'Astorga et de Puerto-de-Mirabete, les 2 juin et 30 septembre 1823. Il prit le numéro 2 le 19 février 1831.

Un nouveau 7e Régiment a été formé, le 19 février 1831, du 12e de chasseurs. — Campagnes : 1832 à l'armée du Nord.

8e Régiment (*de la Côte-d'Or*). Il prit le numéro 3 le 19 février 1831.

Un nouveau 8e Régiment a été formé, à la même date, du 13e de même arme. — Campagnes : 1832 à l'armée du Nord.

9e Régiment (*de la Dordogne*). — Campagnes : 1823 à l'armée d'Espagne. — Faits d'armes : Combats de Logrono et de Talavera-de-la-Reina, les 17 avril et 27 mai 1823 ; affaire de

San-Lucar-la-Mayor, le 19 juin suivant. Le 9e de chasseurs prit le numéro 4 de cette arme, le 19 février 1831.

Un nouveau 9e Régiment a été formé, à la même date, du 14e de chasseurs. — Campagnes : 1832 au corps d'observation de la Meuse, de 1844 à 1846 à l'armée d'Afrique.

10e Régiment (*du Gard*). — Campagnes : 1823 au 2e corps de l'armée d'Espagne. — Faits d'armes : Combats d'Alcira, de Guadalhuertuna et de Jaën, les 16 juin, 28 juillet et 13 septembre 1823. Il prit le numéro 5 le 19 février 1831.

Un nouveau 10e Régiment a été formé, à la même date, du 15e de chasseurs à cheval.

11e Régiment (*de l'Isère*). Il prit le numéro 6 le 19 février 1831.

Un nouveau 11e Régiment a été formé, à la même date, du 16e de chasseurs.

12e Régiment (*de la Marne*). — Campagnes : 1823 au 3e corps de l'armée d'Espagne. Il prit le numéro 7 le 19 février 1831.

Un nouveau 12e Régiment a été formé, à la même date, du 17e de chasseurs. — Campagnes : 1831 et 1832 à l'armée d'Afrique.

13e Régiment (*de la Meuse*). — Campagnes : 1823 au 1er corps de l'armée d'Espagne. Il prit le numéro 8 le 19 février 1831.

Un nouveau 13e Régiment, formé, à la même date, du 18e de chasseurs, devint 7e de lanciers par ordonnance du 27 novembre 1836.

Un nouveau 13e Régiment fut recréé le 29 septembre 1848.

14e Régiment (*du Morbihan*). — Campagnes : 1823 au 1er corps de l'armée d'Espagne. Il prit le numéro 9 le 19 février 1831.

Un nouveau 14e Régiment a été formé, le 19 février 1831, de détachements pris dans les différents corps de chasseurs à cheval et d'hommes de nouvelles levées. Il devint 8e de lanciers le 27 novembre 1836. Le numéro 14 est resté vacant depuis cette époque.

15e Régiment (*de l'Oise*). A pris le numéro 10 le 19 février 1831. Ce numéro est resté vacant.

16e Régiment (*de l'Orne*). Il prit le numéro 11 le 19 février 1831. Le numéro 16 est resté vacant.

17e Régiment (*des Pyrénées*). — Campagnes : 1823 au 3e corps de l'armée d'Espagne. — Faits d'armes : Combats dans les Asturies, les 21 et 25 juin 1823 ; affaire en Galice, le 7 juillet suivant. Devenu 12e de l'arme le 19 février 1831, le numéro 17 est resté vacant.

18e Régiment (*de la Sarthe*). — Campagnes : 1823 à l'armée d'Espagne. — Faits d'armes : Combats de Mataro et de Calaff, les 24 mai et 25 juillet 1823. (Voir le numéro 13 de la deuxième formation.) Le numéro 18 est resté vacant.

19e Régiment (*de la Somme*). — Campagnes : 1823 au 2e corps de l'armée d'Espagne. — Faits d'armes : Combats d'Alcira, de Guadalheurtuna et de Jaën, les 16 juin, 25 juillet et 13 septembre 1823. Devenu 7e de dragons le 27 février 1825, le numéro 19 est resté vacant.

20e Régiment (*du Var*). — Campagnes : 1823 au 2e corps de l'armée d'Espagne. — Faits d'armes : Combat de Campillo-de-Arenas, le 28 juillet 1823 ; affaire de Velez-Malaga, le 4 septembre suivant. Devenu 8e de dragons le 27 février 1825, le numéro 20 est resté vacant.

21e Régiment (*de Vaucluse*). — Devenu 9e de dragons le 27 février 1825, le numéro 21 est resté vacant.

22e Régiment (*de la Vendée*). — Campagnes : 1823 au 4e corps de l'armée d'Espagne. — Faits d'armes : Combats de Llada et de Liers, les 15 et 16 septembre 1823. Devenu 10e de dragons le 27 février 1825, le numéro 22 est resté vacant.

23e Régiment (*de la Vienne*). — Campagnes : 1823 à l'armée d'Espagne. — Faits d'armes : Affaires sous Barcelone, les 9 et 10 juillet 1823. Devenu 11e de dragons le 27 février 1825, le numéro 23 est resté vacant.

24e Régiment (*des Vosges*). — Campagnes : 1823 à l'armée d'Espagne. — Faits d'armes : Affaire sous Barcelone, le 30 juillet 1823. Devenu 12e de dragons le 27 février 1825, le numéro 24 est resté vacant.

HUSSARDS.

1er Régiment (*du Jura*). Il prit le nom de hussards de Chartres le 21 septembre 1824. — Campagnes : 1823 au 1er corps de l'armée d'Espagne ; 1832 à l'armée du Nord. — Faits

d'armes : Affaires d'Astorga et de Puerto-de-Mirabete, les 2 juin et 30 septembre 1823.

2e Régiment (*de la Meurthe*). — Campagnes : 1832 à l'armée du Nord; de 1844 à 1847 à l'armée d'Afrique. — Faits d'armes : Expédition dans le Maroc, bataille d'Isly, le 11 août 1844; combat de Sidi-Brahim, le 13 octobre 1845.

3e Régiment (*de la Moselle*). — Campagnes : 1823 au 5e corps de l'armée d'Espagne; 1840 et 1849 à l'armée des Alpes. — Faits d'armes : Combat de Tramaced, le 8 octobre 1823.

4e Régiment (*du Nord*). — Campagnes : 1823 au 3e corps de l'armée d'Espagne. — Faits d'armes : Affaires dans les Asturies et en Galice, les 25 juin et 7 juillet 1823.

5e Régiment (*du Bas-Rhin*). — Campagnes : 1823 au 1er corps de l'armée d'Espagne; 1832 à l'armée du Nord; 1836 et 1837 à l'armée d'Afrique. — Faits d'armes : Combats de Logroño et de San-Lucar-lá-Mayor, les 17 avril et 19 juin 1823.

6e Régiment (*du Haut-Rhin*). — Campagnes : 1823 au 4e corps de l'armée d'Espagne. — Faits d'armes : Affaires de Martorel et de Molins-del-Bey, le 9 juillet 1823; combat de Caldès et affaire sous Barcelone, les 14 août et 10 septembre suivant.

7e Régiment, formé par ordonnance du 29 septembre 1840. — Campagnes : 1848 et 1849 à l'armée des Alpes.

8e Régiment, formé par ordonnance du 29 septembre 1840. — Campagnes : 1848 et 1849 à l'armée des Alpes.

9e Régiment, formé par ordonnance du 29 septembre 1840.

CHASSEURS D'AFRIQUE.

1er Régiment, créé par ordonnance du 17 novembre 1831 de détachements tirés des différents corps de cavalerie.

2e Régiment, créé à la même date que le 1er, et formé des mêmes éléments.

3e Régiment, créé par ordonnance du 28 novembre 1832.

4e Régiment, créé par ordonnance du 31 août 1839.

Depuis leur création, ces quatre régiments ont fait avec la plus grande valeur toutes les campagnes d'Afrique; ils se sont fait remarquer dans les diverses expéditions, razzias et engagements auxquels ils ont prit part. Leurs brillants succès contre les tribus arabes, signalés dans les rapports officiels au gouvernement et dans les ordres du jour de l'armée, leur ont mérité l'estime et la reconnaissance nationale.

SPAHIS.

Un premier corps de cavalerie indigène d'Afrique fut créé à Alger, le 10 septembre 1834, sous la dénomination de *spahis réguliers*. On en forma un second, à Bone, par ordonnance du 10 juin 1835, et un troisième, à Oran, le 12 août 1836. Une ordonnance du 21 juillet 1845 constitua ces trois corps en trois régiments, qui ont conservé leur ancienne dénomination. Un escadron supplémentaire du 1er régiment de spahis est employé au service du Sénégal.

Ces corps se sont distingués pendant toutes les guerres d'Afrique, et ont donné les plus grandes preuves de valeur dans toutes les affaires qu'ils ont eu à soutenir contre les Arabes.

Nous ne terminerons pas cette longue nomenclature historique, sans mentionner les brillants services rendus en Afrique par la Légion étrangère (1er régiment), organisée à Pau en octobre 1836 (1); nous y ajouterons les héroïques Gardes mobiles, à pied et à cheval, créées en 1848, qui ont si glorieusement combattu pendant les tristes et déplorables journées de Juin. Nous mentionnerons également les Gardes républicaines, à pied et à cheval; les Guides et la Gendarmerie mobile appelés à rendre d'importants et utiles services au pays. Nous avons indiqué, à la fin du 4e volume, l'origine et la date de la création de ces trois derniers corps.

(1) Un 2e régiment, créé en Afrique dans le mois d'avril 1841, rivalisa d'ardeur et de courage avec son devancier.

TABLE DES MATIÈRES.

LISTE ALPHABÉTIQUE

DES MILITAIRES DE TOUS GRADES QUI ONT REÇU DES ARMES D'HONNEUR.

A.

Abady (Jean), caporal au 65e régiment de ligne, un fusil d'honneur, le 10 prairial an XII pour sa conduite pendant les campagnes de 1799 à 1805.

Acier, tambour au 58e régiment de ligne, le 10 ventôse an XI, le brevet d'une paire de baguettes d'honneur pour s'être fait remarquer en battant la charge sous le feu meurtrier de l'ennemi.

Acquart (Jean-Baptiste), sergent au 40e de ligne, un fusil d'honneur, le 18 brumaire an X, pour s'être distingué à la bataille de Marengo, et avoir fait un officier prisonnier.

Adam (Nicolas), brigadier au 27e de dragons, un mousqueton d'honneur, le 28 fructidor an X, en récompense de sa conduite pendant les guerres de la révolution.

Aigout (Alexandre-Nicolas), sous-lieutenant à la 59e demi-brigade de ligne, un fusil d'honneur, le 21 nivôse an IX, pour sa brillante conduite à la bataille de Marengo, en défendant le drapeau de son régiment, qui lui avait été confié.

Aimard (François), fusilier à la 106e de ligne, un brevet d'un fusil d'honneur, le 6 vendémiaire an X, pour s'être fait remarquer par deux actions d'éclat.

Aimé, dit *Galopin* (Jacques), sergent au 105e régiment, un fusil d'honneur, le 19 ventôse an XII, pour s'être fait remarquer pendant les campagnes précédentes.

Albaret (Pierre), brigadier au 18e de dragons, un fusil d'honneur, le 28 fructidor an X, pour sa brillante conduite pendant les campagnes de 1799 à 1801.

Albert (Jean-François), grenadier à cheval dans la garde des consuls, le 28 vendémiaire an XI, un brevet d'une carabine d'honneur pour s'être fait remarquer à l'armée d'Italie pendant les campagnes des ans VIII et IX.

Albisset (Jean), caporal à la 25e demi-brigade de ligne, un fusil d'honneur, le 28 fructidor an X, pour s'être distingué dans un engagement de tirailleurs, pendant lequel il tua plusieurs soldats autrichiens et fit un officier prisonnier.

Alexandre (Barthélemy), chasseur à cheval au 25e régiment, a reçu une carabine d'honneur, le 4 pluviôse an XI, pour sa brillante conduite dans plusieurs charges de cavalerie, de 1799 à 1802.

Algeyer (Louis), maréchal-des-logis au 6e régiment d'artillerie à cheval, a obtenu, le 5 brumaire an X, le brevet d'une carabine d'honneur pour s'être fait remarquer à l'attaque d'une redoute ennemie.

Alix (Jean-Baptiste), chef d'escadron au 2e régiment de cavalerie (2e de cuirassiers), obtint un sabre d'honneur, le 4 messidor an VIII, pour sa brillante conduite pendant toutes les guerres de la révolution.

Allain (Marie), maître d'équipage à bord du vaisseau *l'Indomptable*, a eu une hache d'abordage d'honneur, le 11 brumaire an X, pour s'être distingué au combat naval d'Algésiras.

Allais (Nicolas), quartier-maître d'équipage sur le vaisseau *le Formidable*, reçut, le 11 brumaire an X, le brevet d'une hache d'honneur, pour s'être signalé au combat naval d'Algésiras.

Allard (François), lieutenant à la 5e demi-brigade légère, a reçu un sabre d'honneur, le 25 ventôse an X pour sa brillante conduite dans un engagement avec les troupes insulaires de Saint-Domingue.

Alsard (Louis), maréchal-des-logis au 5e régiment d'artillerie à cheval, obtint une grenade d'honneur, le 6 frimaire an XI, pour sa conduite dans un combat d'avant-garde.

Amblard (Antoine), adjudant sous-officier au 17e de ligne, a obtenu un sabre d'honneur, le 10 prairial an XI, pour sa bonne conduite pendant le blocus de Gênes.

Ambroise (Charles), sergent-major au 2e léger, a reçu un sabre d'honneur, le 10 prairial an XI, pour récompense de sa brillante conduite dans la campagne précédente.

Ameline (Joseph), tambour au 58e de ligne, a obtenu une paire de baguettes d'honneur, le 11 thermidor an IX, pour le sang froid et le courage qu'il déploya au combat naval d'Algésiras.

Amiet (Jean-Pierre), lieutenant au bataillon de chasseurs d'Orient, reçut un sabre d'honneur, avec double paie, le 20 thermidor an X, pour s'être fait remarquer en Egypte et en Syrie.

Amiet (Paul-Simon), sergent au 23e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an XI, pour s'être emparé de deux pièces de canon.

Amiot (Claude), fusilier au 51e de ligne, obtint, le 27 germinal an IX, le brevet d'un fusil d'honneur, pour s'être emparé, aidé de deux de ses camarades, de quatre pièces de canon.

Ancel (Jean), fusilier dans le 49e de ligne, obtint, le 10 prairial an XI, un fusil d'honneur, pour s'être signalé dans un combat partiel, et avoir fait trois prisonniers.

André (Jean-Baptiste), tambour au 45e de ligne, reçut, le 10 prairial an XI, le brevet d'une paire de baguettes d'honneur, pour s'être fait remarquer pendant la campagne précédente.

André (Pierre-Claude), sergent à la 21e demi-brigade légère, a reçu un sabre d'honneur, le 10 prairial an XI, en récompense de sa conduite à l'armée d'Egypte et en Syrie.

Andrieux (Jean), soldat au 10e régiment de vétérans, reçut un fusil d'honneur, le 4 pluviôse an XI, pour s'être signalé pendant les guerres d'Italie de 1801 et 1802.

Angèle (Gratien), fusilier au 48e de ligne, a obtenu un fusil d'honneur, le 28 frimaire an IX, pour avoir contribué à la prise du village de Kirchberg.

Angibout (Louis), caporal au 24e de ligne, a reçu un fusil d'honneur, le 21 prairial an IX, pour s'être défendu avec la plus grande valeur, à l'affaire de Montébello, contre trois officiers autrichiens.

Angos (Bastien), caporal au 8e régiment d'artillerie à pied, reçut, le 6 frimaire an XI, le brevet d'une grenade d'honneur, pour sa conduite distinguée à l'armée de l'Ouest, de l'an VII à l'an IX.

Anouilh (Esprit), chef de brigade (7e de ligne), reçut un sabre d'honneur, le 1er fructidor an XI, pour sa brillante conduite pendant toutes les guerres de la révolution.

Antignac (Gérard), sergent au 4e de ligne, obtint un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour sa conduite distinguée dans un engagement partiel.

Ardouard (Jacques), grenadier au 35e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, comme récompense de sa conduite pendant les campagnes de 1800 et 1801.

Arnaud (Jean-Laurent), sergent au 31e léger, reçut un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour être entré un des premiers dans une redoute ennemie et avoir fait cinq prisonniers.

Arnould (Jean-Baptiste), lieutenant au 18e de dragons, a reçu un sabre d'honneur, le 10 fructidor an ix, pour s'être fait remarquer à l'armée d'Orient, de l'an vi à l'an ix.

Arnould (Lambert), brigadier au 7e régiment d'artillerie à cheval, obtint une grenade d'honneur le 8 germinal an ix, pour avoir fait sauter trois caissons et démonté deux pièces ennemies pendant la campagne de l'an ix à l'armée du Rhin.

Arnoux (Charles), canonnier à la 7e demi-brigade de marine, reçut une grenade d'honneur, le 11 brumaire an x, pour sa conduite au combat naval d'Algésiras.

Astico (Antoine), caporal au 12e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 4 pluviôse an xi, pour avoir, dans une attaque d'arrière-garde, soutenu un combat disproportionné et évité, par sa résistance opiniâtre, une déroute imminente.

Astruc (Jacques), sergent-major au 4e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être fait remarquer pendant les campagnes précédentes.

Attin (Nicolas), grenadier au 33e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 7 germinal an ix, pour l'intrépidité qu'il déploya à la prise d'un retranchement ennemi.

Aubergé (Claude), fusilier à la 84e demi-brigade, reçut un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour avoir fait trois prisonniers dans une affaire d'avant-garde.

Aubert (Antoine), sergent-major à la 5e légère, reçut le brevet d'un fusil d'honneur, le 11 germinal an ix, pour s'être signalé à l'affaire du 12 floréal an viii, à l'armée d'Italie.

Aubert (Jean), fusilier à la 86e demi-brigade de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour avoir pénétré l'un des premiers dans une redoute ennemie.

Aubert (Joseph), fusilier à la 46e demi-brigade de ligne, obtint, le 3 vendémiaire an x, le brevet d'un fusil d'honneur, pour avoir déployé la plus grande bravoure dans un combat qui eut lieu le 28 thermidor an viii, devant Bologne. Quoique blessé grièvement, il refusa de quitter son poste jusqu'à la fin de l'action.

Aubert (Pierre), sergent à la 92e demi-brigade de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour sa conduite pendant la campagne de l'an iii à l'armée du Nord.

Aubert (Pierre-Nicolas-Joseph), sergent de grenadier au 8e de de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 1er fructidor an ix, pour s'être fait particulièrement remarquer pendant la campagne précédente.

Aubertin (Vincent), brigadier au 11e régiment de chasseurs à cheval, obtint un mousqueton d'honneur, le 6 vendémiaire an x, pour s'être distingué pendant la campagne de 1801.

Aubray (Jean-Baptiste), fusilier au 28e de ligne, a reçu un fusil d'honneur, le 23 frimaire an ix, pour sa brillante conduite à la bataille de Marengo.

Audelan (François), sergent-major à la 89e demi-brigade de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 12 prairial an xi, pour sa conduite distinguée à la bataille de Hohenlinden.

Audibert (Jean-Baptiste), caporal au 59e de ligne, reçut, le 28 fructidor an x, un sabre d'honneur en récompense de sa conduite pendant la campagne de 1801.

Audray (Germain), sergent au 33e de ligne, obtint, le 19 ventôse an xi, le brevet d'un fusil d'honneur, comme récompense de ses honorables services, notamment pour sa conduite à l'affaire du 9 prairial an ii.

Audrocin (Jacques), caporal au 21e léger, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour avoir dégagé son capitaine au moment où il allait être pris par l'ennemi.

Augustin (Jean), sapeur au 4e bataillon, reçut une grenade d'honneur, le 27 floréal an xi, pour s'être fait remarquer dans toutes les opérations des siéges auxquels sa compagnie prit part de 1799 à 1801.

Augustin, dit *Julien*, sergent à la 82e demi-brigade de ligne, eut un fusil d'honneur, le 10 prairial an x, pour s'être distingué dans une attaque générale, et au milieu d'un feu meurtrier d'artillerie et de mousqueterie.

Aune (Léon), sous-lieutenant à la 32e de ligne, obtint un sabre d'honneur, le 21 germinal an viii, pour s'être fait remarquer dans toutes les affaires auxquelles il prit part pendant toutes les guerres de la révolution.

Aunerveux, grenadier au 50e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 11 brumaire an x, pour s'être signalé à l'attaque d'une position ennemie.

Aupetil ou Aupetit (Georges), fusilier, puis caporal au 30e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 18 brumaire ix, pour sa conduite distinguée à la bataille de Marengo.

Auraisse, fusilier au 25e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être fait remarquer à la prise d'un retranchement ennemi.

Auzou (Jacques-Philippe), quartier-maître du 3e arrondissement maritime, eut une hache d'abordage d'honneur le 10 brumaire an x, pour sa belle conduite pendant les guerres maritimes de la révolution.

Avenière (Antoine), sergent au 59e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 21 nivôse an ix, pour s'être signalé à la bataille de Marengo, où il fut grièvement blessé.

Avoine (Catelin), tambour aux chasseurs à pied de la garde des consuls, reçut des baguettes d'honneur, le 3 thermidor an viii, pour sa conduite distinguée à la bataille de Marengo.

Baba (François), tambour à la 32e demi-brigade de ligne, reçut une paire de baguettes d'honneur, le 9 ventôse an x, pour s'être signalé au siége de Saint-Jean-d'Acre.

Babault, chasseur à pied de la garde des consuls, eut un fusil d'honneur, le 29 prairial an ix, pour avoir enlevé un drapeau à l'ennemi.

Baccot (Claude), sergent à la 16e de ligne, reçut, le 10 prairial an xi, un sabre d'honneur pour s'être fait remarquer à l'assaut d'un retranchement dans lequel il pénétra un des premiers.

Bach, sergent au 18e de ligne, obtint le brevet d'un fusil d'honneur, le 19 vendémiaire an x, pour sa brillante conduite pendant la campagne de 1800.

Babr (Jacques), maréchal-des-logis au 10e régiment de chasseurs à cheval, a reçu un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour avoir délivré deux officiers faits prisonniers par l'ennemi.

Baillarjac (Pierre), grenadier au 4e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être constamment signalé par une très-grande bravoure.

Bailly, sergent au 66e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 17 vendémiaire an xi, pour s'être signalé pendant une partie des guerres de la révolution.

Bailly (Alexandre), brigadier dans les grenadiers à cheval de la garde consulaire, reçut un fusil d'honneur, le 12 pluviôse an viii, comme récompense de sa conduite militaire pendant les campagnes de 1798 et 1799.

Ballay (Adrien), soldat à la 27e demi-brigade de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 26 prairial an ix, pour s'être fait remarquer à la bataille de Hohenlinden.

Ballin (Bernard), caporal à la 4e demi-brigade de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour le courage qu'il déploya dans un combat de tirailleurs, où il fit plusieurs prisonniers et s'empara d'une pièce de canon.

Ballon (Henri), chasseur au 10e léger, eut un fusil d'honneur, le 29 germinal an xi, pour la bravoure qu'il déploya dans une affaire d'avant-garde.

Ballon (Thomas), canonnier au 6e régiment d'artillerie à cheval, obtint le brevet d'une grenade d'honneur, le 5 brumaire an ix, pour s'être distingué dans plusieurs affaires.

Barath (Pierre), sergent au 8e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour sa brillante conduite dans un engagement partiel.

Barbanègre (Jean-Baptiste), capitaine dans les grenadiers à cheval de la garde consulaire, reçut un sabre d'honneur, le 3 thermidor an viii, pour la haute distinction avec laquelle il fit les premières campagnes de la révolution, celles d'Égypte et de Syrie, et sa conduite à la bataille de Marengo.

Bard (Bernard), sergent à la 59e demi-brigade de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 21 nivôse an ix, pour avoir contribué à la défense d'une redoute contre trois attaques de l'ennemi.

Bardin (Etienne), fusilier à la 63e demi-brigade, eut un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour avoir soutenu, dans une attaque de l'ennemi, une position dont la garde lui avait été confiée.

Barillier (Jean-Antoine), carabinier à la 6e demi-brigade d'infanterie légère, reçut un fusil d'honneur, le 23 frimaire an ix, pour s'être signalé à la bataille de Marengo.

Barlier (Alexis), sergent à la 85e demi-brigade de ligne, obtint, le 10 prairial an xi, le brevet d'un sabre d'honneur, pour sa conduite distinguée au siége de Saint-Jean-d'Acre.

Barnouin (Joseph), sergent-major à la 19e demi-brigade légère, reçut, le 10 prairial an ix, le brevet d'un sabre d'honneur, pour s'être fait remarquer à la bataille de Marengo.

Barois (Jean), grenadier à la 28e demi-brigade de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 23 frimaire an ix, pour s'être fait remarquer à la bataille de Marengo, dans plusieurs charges à la baïonnette.

Baron (Jean-Baptiste), dragon au 12e régiment, reçut un fusil d'honneur, le 4 pluviôse an ix, pour sa brillante conduite dans une charge de cavalerie dirigée sur une batterie ennemie.

Barraud-Lapècherie (Jean), sergent-major au 100e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour sa conduite et le courage qu'il avait déployé pendant toutes les guerres de la liberté.

Barré (Bernard), sergent de grenadiers à la 59e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 21 nivôse an ix, pour s'être fait particulièrement remarquer à la deuxième journée de Marengo.

Barrié (Laurent), caporal au 20e de ligne, eut un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être distingué à la prise d'un village, ou il pénétra l'un des premiers sous le feu de la mousqueterie, et fit plusieurs prisonniers.

Barth (Jacob), maréchal-des-logis au 3e de chasseurs à cheval, reçut un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être fait remarquer dans plusieurs charges exécutées par son régiment.

Barthe, gendarme de la 10e légion, obtint une carabine d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être distingué à la défense d'un convoi important.

Barthe (Jean), carabinier à la 16e demi-brigade légère, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour avoir franchi l'un des premiers une redoute ennemie, avoir encloué une pièce de canon, tué plusieurs canonniers à coup de baïonnette et fait quatre prisonniers.

Barthaux, sergent-major au 2e régiment d'artillerie à pied, eut un sabre d'honneur, le 10 prairial an ix, pour s'être distingué dans plusieurs attaques contre l'ennemi et pour son adresse dans le pointage des pièces.

Barthélemy (Jean), canonnier dans la 2e demi-brigade d'artille de marine, obtint une grenade d'honneur, le 11 brumaire an x, pour sa brillante conduite au combat naval d'Algésiras.

Bascle, fusilier au 13e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour avoir attaqué, lui cinquième un détachement ennemi qui venait de pénétrer dans un bois, et de l'en déloger.

Basle (Jacques-François), adjudant-sous-officier au 2e léger, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être fait remarquer par son brillant courage pendant la campagne d'Égypte.

Basque, caporal à la 17e demi-brigade de ligne, reçut le brevet d'un fusil d'honneur, le 10 prairial an ix, pour s'être fait remarquer à l'attaque d'une batterie ennemie.

Bassas (Guillaume), sergent au 76e de ligne, eut un sabre d'honneur, le 19 ventôse an x, pour avoir servi avec distinction pendant les campagnes des ans xi et xii.

Bastien (Théodore), canonnier au 5e régiment d'artillerie à pied, reçut une grenade d'honneur, le 5 brumaire an xi.

Bataillard (Jean-Nicolas), caporal à la 24e demi-brigade légère, obtint un fusil d'honneur, le 19 vendémiaire an ix, pour s'être distingué à la bataille de Marengo.

Bataille (Jean-Louis), sous-officier à la 85e demi-brigade, obtint un fusil d'honneur, le 10 prairial an ix, pour avoir fait, devant Peschiera, deux officiers et soixante prisonniers autrichiens.

Bataille (Léonard), caporal au 3e bataillon de sapeurs, reçut une grenade d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être distingué, pendant les travaux d'établissement d'une redoute, sous le feu meurtrier de l'ennemi.

Batalier (Pierre), maréchal-des-logis au 25e de dragons, eut un sabre d'honneur, le 4 pluviôse an xi, pour avoir fait, dans une charge de cavalerie, huit hussards hongrois prisonniers.

Batifolie (Jean), fusilier à la 32e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 9 ventôse an x, pour s'être signalé au siége de Saint-Jean-d'Acre.

Battu (Jean-Pierre), sapeur aux chasseurs à pied de la gardes des consuls, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être distingué au passage d'une rivière, en sauvant la vie à plusieurs de ses camarades.

Battu, dit *Vignot*, trompette des chasseurs à cheval de la garde des consuls, reçut une trompette d'honneur, le 6 frimaire an xi, pour s'être fait remarquer dans plusieurs charges de cavalerie, notamment à la bataille de Marengo, où il fit deux cavaliers autrichiens prisonniers.

Baudet, dragon au 28e régiment, reçut une carabine d'honneur, le 11 brumaire an x, pour s'être signalé dans une charge contre une batterie ennemie, avoir tué plusieurs canonniers et fait trois prisonniers.

Baudin, caporal à la 10e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 4 germinal an ix, pour sa conduite lors de l'attaque d'un retranchement ennemi, dans lequel il pénétra des premiers.

Baudin ou Beaudin (Joseph), sergent-major à la 26e demi-brigade de ligne, eut une grenade d'honneur, le 3 vendémiaire an x, pour sa brillante conduite pendant les précédentes campagnes.

Baudin (Philippe), grenadier à la 3e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 1er floréal an xi, pour sa conduite distinguée sur les hauteurs de Savone, où, avec trois de ses camarades, il fit mettre bas les armes à une colonne autrichienne égarée, forte de 600 hommes.

Baudin (Jean-Baptiste), caporal à la 88ᵉ de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour avoir défendu, avec 11 hommes, contre une colonne ennemie, la position dont la garde lui avait été confiée.

Baudineau (François), dit *Léger*, brigadier au 5ᵉ de chasseurs à cheval, obtint, le 4 pluviôse an xi, le brevet d'un mousqueton d'honneur, pour s'être distingué dans une charge brillante.

Baudoz (Frédéric), sous-lieutenant à la 108ᵉ de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an ix, pour sa bravoure et son intrépidité pendant toutes les guerres de la liberté.

Baudran (Philippe), tambour à la 14ᵉ légère, reçut une paire de baguettes d'honneur, le 12 germinal an ix, pour s'être signalé au siége de Gênes.

Baudry (Pierre), sergent-major au 69ᵉ de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour sa conduite distinguée à la prise d'un village.

Baumgarten, trompette-major au 22ᵉ de chasseurs à cheval, eut un sabre d'honneur, le 29 prairial an x, pour s'être emparé, auprès de Belbeys (Egypte), de plusieurs cavaliers turcs, et en avoir sabré un très-grand nombre.

Baure ou Beaure (Bernard), sergent aux chasseurs à pied de la garde des consuls, obtint un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être fait remarquer à la bataille de Marengo.

Baussier (Pierre), caporal au 22ᵉ léger, reçut un fusil d'honneur, le 28 brumaire an ix, pour sa belle conduite à la bataille de Marengo.

Bavastro (Joseph-Nicolas), capitaine du corsaire *l'Intrépide*, reçut, le 1ᵉʳ vendémiaire an xii, avec le brevet de légionnaire, une hache d'abordage, en récompense d'un trait d'héroïque courage.

Bavousset (Etienne), fusilier au 21ᵉ de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 4 pluviôse an xi, pour sa brillante conduite à l'attaque d'une redoute ennemie dans laquelle il pénétra un des premiers.

Bay-Corolles (Jean-Claude), gendarme à la 15ᵉ légion, reçut un fusil d'honneur, le 23 frimaire an ix, pour avoir sauvé la vie à un officier général qu'il était chargé d'escorter.

Bayle, chasseur à la 17ᵉ légère, reçut un fusil d'honneur, le 29 brumaire an x, pour s'être distingué à l'assaut d'une position ennemie et avoir fait deux prisonniers.

Bazanet, grenadier au 13ᵉ de ligne, obtint le brevet d'un fusil d'honneur, le 11 frimaire an xi, pour s'être fait particulièrement remarquer pendant la campagne de 1799.

Beaudoin (Joseph), sergent au 70ᵉ de ligne, eut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour la bravoure et le sang-froid qu'il déploya dans une affaire d'avant-garde.

Beaudroit, sapeur au 1ᵉʳ bataillon, reçut une grenade d'honneur, le 11 floréal an x, pour sa conduite distinguée pendant la campagne de 1799.

Beaufils (Etienne), fusilier au 72ᵉ de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 19 vendémiaire an xi, pour s'être fait remarquer à l'attaque d'un défilé.

Beaujeux, sergent à la 53ᵉ de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour avoir fait mettre bas les armes, lui quatrième, à un détachement ennemi de trente hommes.

Beaurepaire (Etienne), grenadier à pied de la garde des consuls, reçut un fusil d'honneur, le 7 fructidor an ix, pour s'être emparé d'une pièce de canon et avoir fait plusieurs prisonniers à l'ennemi.

Beaurepaire, sergent de grenadiers à la 6ᵉ demi-brigade de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 12 prairial an x, pour s'être distingué par sa bravoure à l'armée d'Orient.

Beauval (Claude), maréchal-des-logis au 2ᵉ de cuirassiers, reçut un sabre d'honneur le 10 prairial an xi, pour être entré le premier dans un carré ennemi et en avoir facilité l'accès à son régiment.

Becq (Joseph), caporal à la 16ᵉ de ligne, obtint le brevet d'un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être emparé d'un obusier et de son caisson et fait deux canonniers prisonniers.

Begues (François), caporal à la 19ᵉ demi-brigade de ligne, eut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an viii, pour sa fermeté et son courage dans le commandement d'un poste avancé.

Bel (Antoine), sous-lieutenant au 101ᵉ de ligne, obtint un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, en récompense de ses bons et honorables services.

Belleville (François), sergent-major au 25ᵉ léger, reçut un fusil d'honneur, le 21 germinal an ix, pour s'être distingué à l'affaire de Montefaccio (Ligurie), le 17 germinal an viii.

Bénitier (Jean), soldat au 1ᵉʳ bataillon principal du train d'artillerie, reçut une grenade d'honneur, le 27 frimaire an xi, pour son sang-froid et sa bravoure dans un engagement meurtrier.

Benne (Bernard), sergent à la 39ᵉ de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être fait remarquer dans le commandement d'un poste attaqué par des forces supérieures.

Benoist (Pierre), grenadier au 50ᵉ de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 19 frimaire an ix, pour être entré le premier dans une redoute et avoir contribué à la prise de deux canons.

Benoit (Louis-Nicolas), maréchal-des-logis dans le 8ᵉ de hussards, obtint le brevet d'un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour plusieurs actions d'éclat pendant les campagnes précédentes.

Benoit (Symphorien), sergent à la 72ᵉ de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 19 ventôse an xi, pour s'être distingué dans un engagement avec un parti autrichien.

Benoit (Augustin), fusilier à la 2ᵉ demi-brigade de vétérans, eut un fusil d'honneur, le 25 pluviôse an xi, pour s'être fait remarquer à la prise d'un retranchement.

Benoit (Laurent), caporal à la 21ᵉ légère, reçut un fusil d'honneur, le 3 germinal an x, pour s'être particulièrement distingué dans un combat.

•**Benoit** (Louis-Nicolas), maréchal-des-logis au 2ᵉ de carabiniers, obtint un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être fait remarquer dans une charge de cavalerie pendant laquelle il fit quatre prisonniers.

Berger (Jean-Pierre), maréchal-des-logis au 1ᵉʳ de dragons, reçut un sabre d'honneur, le 22 frimaire an ix, pour avoir traversé seul, à Marengo, un bataillon autrichien et avoir tué l'officier supérieur qui commandait.

Bernard (Léonard), sergent au 62ᵉ de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour sa brillante conduite pendant toute la durée des campagnes précédentes.

Bernard (Louis), hussard au 6ᵉ régiment, reçut un mousqueton d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être signalé pendant la campagne de l'an viii à l'armée d'Allemagne.

Bernard (Augustin), sergent au 5ᵉ d'artillerie à pied, reçut le brevet d'une grenade d'honneur, le 5 brumaire an xi, en récompense de plusieurs traits de courage.

Bernard (Pierre), sergent au 42ᵉ de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour avoir vaillamment défendu, avec 16 hommes de sa compagnie, un village dont la garde lui avait été confiée.

Bernard (Claude-François), sergent au 6ᵉ d'artillerie à pied, eut une grenade d'honneur, le 6 frimaire an xi, pour s'être fait remarquer par sa bravoure et par la justesse de son tir.

Bernard (Antoine), tambour au 14e léger, obtint une paire de baguettes d'honneur, le 27 germinal an IX, pour sa conduite distinguée pendant les campagnes de 1799 à 1801.

Bernardon (Claude), carabinier au 10e léger, reçut un fusil d'honneur, le 23 germinal an XI, pour s'être fait remarquer à l'attaque d'un bois, dans lequel il pénétra l'un des premiers sous le feu de l'ennemi.

Berne (Jean-Louis), chasseur au 10e léger, obtint un fusil d'honneur, le 29 germinal an XI, pour avoir pris une pièce de canon à l'ennemi.

Bernet (Pierre-Jean), brigadier au 20e de chasseurs à cheval, eut un fusil d'honneur, le 26 frimaire an XI, pour s'être signalé dans une charge de cavalerie contre une batterie chargée à mitraille.

Bernier (Henri-Nicolas), caporal au 24e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 21 prairial an IX, pour s'être distingué pendant le siége de Gênes, et avoir arraché des mains de l'ennemi son colonel et un chef de bataillon.

Bernier (Jean-Baptiste), sergent au 1er régiment d'artillerie à pied, reçut une grenade d'honneur, le 27 messidor an IX, pour avoir donné de nombreuses preuves de courage pendant les campagnes de 1799 à 1801.

Berrain (Joseph), sergent au 1er bataillon de sapeurs, obtint une grenade d'honneur, le 15 pluviose an XI, pour avoir rallié une partie de ses travailleurs, après une vive attaque de l'ennemi.

Berta, fusilier au 70e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 10 prairial an XI, pour sa brillante conduite dans une reconnaissance militaire d'une position ennemie.

Berthenot (Jean), adjudant sous-officier au 5e de cuirassiers, obtint un sabre d'honneur, le 28 fructidor an X, en récompense de sa conduite pendant la campagne de l'an V à l'armée d'Italie.

Bertin (Pierre), caporal au 4e d'artillerie à pied, reçut le brevet d'une grenade d'honneur, le 6 frimaire an XI, pour s'être fait particulièrement remarquer à la défense d'une position.

Bertin (Jean-Baptiste), sergent-major à la 31e légère, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an XI, pour sa conduite distinguée pendant toutes les campagnes d'Italie.

Bertrand (François), sergent au 1er régiment d'artillerie à pied, reçut le 27 messidor an IX, le brevet d'une grenade d'honneur, pour avoir fait avec distinction les campagnes de 1799 à 1801.

Bertrand, fusilier à la 106e demi-brigade de ligne, eut un fusil d'honneur, le 6 fructidor an IX, pour s'être fait remarquer pendant le blocus de Gênes.

Besson (Charles), tambour-major au 79e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an XI, pour sa conduite pendant les campagnes de l'armée du Rhin et celles de l'armée d'Orient.

Betle (Romain-Nicolas), matelot-gabier sur le vaisseau *le Desaix*, reçut une hache d'abordage d'honneur, le 11 brumaire an X, pour s'être signalé au combat naval d'Algésiras.

Bey (Jacques-Charles), chasseur à pied de la garde des consuls, obtint un fusil d'honneur, le 28 fructidor an X, pour sa bravoure à l'attaque d'une position ennemie, qu'il aborda l'un des premiers, sous un feu meurtrier.

Bich, sergent à la 96e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 21 messidor an IX, pour avoir sauvé, par un acte de courage et de dévouement, le drapeau de son régiment.

Bidoux (André), fusilier au 62e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 10 ventôse an XI, pour sa belle conduite dans une affaire d'avant-garde, où, avec deux de ses camarades, il fit plusieurs prisonniers.

Bienlouvienne (Jacques), fusilier à la 59e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 21 nivôse an IX, pour avoir rallié, à Marengo, plusieurs soldats de différents corps, et les avoir ramenés au combat.

Bigeast (Pierre), sergent-major au 2e de ligne, obtint un sabre d'honneur, le 10 prairial an XI, pour s'être fait remarquer pendant toutes les guerres d'Allemagne et d'Italie.

Bihoreau (Jean), grenadier à la 43e de ligne. A Marengo, aidé de son frère, il s'empara d'une pièce de canon, après avoir tué ou dispersé les canonniers qui la manœuvraient, la chargea à mitraille et la tourna contre l'ennemi.

Bihoreau (François), grenadier à la même demi-brigade, frère du précédent. Il partagea avec lui la gloire de cette journée. Ces deux braves reçurent un fusil d'honneur le 4 pluviôse an XI.

Billard (Denis), sergent à la 29e légère, obtint un fusil d'honneur, le 6 frimaire an XI, pour s'être signalé dans une rencontre avec l'ennemi et lui avoir fait des prisonniers.

Biller (Joseph), sergent au 24e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an XI, en récompense de ses honorables services et de sa conduite à la bataille de Bergheim.

Billet (Joseph), sergent à la 100e demi-brigade de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 10 prairial an XI, pour s'être distingué à l'attaque d'un mamelon occupé par l'ennemi.

Billon (François), maréchal-des-logis au 9e de dragons, obtint un sabre d'honneur, le 28 thermidor an X, pour s'être signalé dans une charge de cavalerie et avoir fait plusieurs prisonniers.

Binet (Pierre), caporal au 103e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 10 prairial an XI, pour avoir dégagé son capitaine, entouré d'un grand nombre d'ennemis.

Bion (Nicolas), hussard au 5e régiment, reçut un mousqueton d'honneur, le 27 messidor an VIII, pour s'être distingué d'une manière particulière à l'armée du Rhin et avoir fait un officier général autrichien prisonnier.

Biron (Armand-Jean), dragon au 1er régiment, reçut un mousqueton d'honneur, le 28 fructidor an X, pour s'être distingué dans une charge contre deux bataillons ennemis et s'être emparé d'une pièce, après avoir tué ou blessé les canonniers qui la servaient.

Bitzberger (Jean), dit *Wissemberg*, maréchal-des-logis au 15e régiment de chasseurs à cheval, eut un sabre d'honneur, le 28 fructidor an X, pour s'être fait remarquer dans plusieurs engagements.

Bizet (André), maréchal-des-logis dans l'artillerie à cheval de la garde consulaire, reçut une grenade d'honneur, le 29 messidor an VIII, pour s'être fait remarquer à Marengo.

Bizot (Martin), sergent à la 100e de ligne, reçut le brevet d'un sabre d'honneur, le 10 prairial an XI, pour sa belle conduite pendant les campagnes de 1799 à 1801.

Blac (René), caporal à la 33e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an X, pour avoir délivré une trentaine de prisonniers conduits par une escorte autrichienne, qu'il força à mettre bas les armes.

Blamard (Pierre), brigadier aux grenadiers à cheval de la garde impériale, a reçu une carabine d'honneur, le 28 vendémiaire an XII, pour s'être fait remarquer dans une charge de cavalerie contre un carré ennemi et pour avoir sabré plusieurs fantassins.

Blancard (Louis-Josep), sergent au 15e léger, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an XI, pour s'être signalé dans plusieurs combats avec l'ennemi, notamment à l'affaire de Saint-Ambroise.

Blanchabel, caporal au 4e léger, obtint un fusil d'honneur, le 10 prairial an XI, pour s'être signalé à l'attaque d'un convoi de munitions de guerre et s'être emparé de plusieurs voitures.

Blanchet (Toussaint), grenadier à cheval dans la garde des consuls, eut un sabre d'honneur, le 3 thermidor an viii, pour la brillante valeur qu'il déploya à la bataille de Marengo.

Blanchet (Louis), fusilier à la 108e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 3 vendémiaire an x, pour s'être distingué au combat de la flottille de Boulogne.

Blassel (Nicolas-Claude), maréchal-des-logis dans le 28e de dragons, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour sa brillante conduite au combat de Massano.

Blein (Claude-Charles), sergent-major au 30e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 17 brumaire an ii, pour s'être fait remarquer pendant les guerres de la révolution et à la bataille de Marengo, où il prit un drapeau et fit plusieurs prisonniers.

Bloquelle, sergent-major au 22e de ligne, eut un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être particulièrement fait remarquer dans un combat de tirailleurs.

Blot (Louis), brigadier au 11e de dragons, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être distingué dans toutes les affaires auxquelles son régiment prit part, et notamment à l'attaque d'une batterie.

Blot (Louis), caporal au 55e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 19 ventôse an x, pour sa brillante conduite au passage d'un défilé dangereux.

Blumelin (Michel), brigadier-trompette au 4e de hussards, reçut une trompette d'honneur, le 27 germinal an ii, pour avoir enlevé une pièce de canon à l'ennemi et sabré deux artilleurs.

Boban (Jean), chasseur au 11e régiment, obtint un mousqueton d'honneur, le 28 fructidor an x, pour avoir fait sept prisonniers dans une charge de cavalerie contre un carré ennemi.

Bochan, maréchal-des-logis au 20e de dragons, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour la bravoure qu'il déploya dans une charge contre plusieurs régiments de cavalerie.

Bochard, sergent à la 5e compagnie de mineurs, reçut une grenade d'honneur, le 28 fructidor an x, pour sa belle conduite pendant les campagnes de 1799 à 1801.

Bocheux (Augustin), brigadier dans les chasseurs à cheval de la garde consulaire, reçut le brevet d'un sabre d'honneur, le 20 brumaire an ix, pour s'être distingué à Marengo.

Bodin, sergent au 88e régiment de ligne, eut un fusil d'honneur, le 6 frimaire an xi, pour avoir fait six prisonniers dans une affaire de poste.

Bodesot (Jean), maréchal-des-logis au 8e de hussards, reçut un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour sa conduite distinguée au passage de la Saale, le 22 frimaire an ix.

Boeuf (Simon), soldat au 2e de cavalerie, obtint une carabine d'honneur, le 23 frimaire an ix, pour s'être distingué à la bataille de Marengo.

Bogey, sergent à la 111e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 20 brumaire an ix, pour avoir soutenu avec dix-sept hommes de sa compagnie un engagement contre un bataillon ennemi.

Boisson (Jean), chasseur à la 21e légère, reçut un fusil d'honneur, le 18 fructidor an x, pour sa conduite dans un engagement avec l'ennemi, et pour avoir fait plusieurs prisonniers.

Boisson (Claude-Marie), sergent à la 96e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 27 vendémiaire an ix, pour s'être fait remarquer à Marengo, en prenant le commandement de sa compagnie, tous ses officiers ayant été tués.

Boisson (Denis), sergent au 50e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être distingué à l'assaut d'un retranchement dans lequel il entra un des premiers.

Boisson, grenadier à la 87e de ligne, eut un fusil d'honneur, le 17 vendémiaire an xi, pour s'être défendu avec une grande bravoure dans un défilé dangereux.

Boisey (Jean-Baptiste), maréchal-des-logis au 5e d'artillerie à cheval, reçut une grenade d'honneur, le 6 frimaire an xi, pour s'être fait remarquer pendant les campagnes précédentes.

Bolban (Jean), cavalier au 10e de chasseurs à cheval, obtint un mousqueton d'honneur, le 28 fructidor an x, pour avoir sauvé l'étendard de son régiment.

Bondonneau (François), brigadier au 28e de dragons, reçut un fusil d'honneur, le 20 brumaire an ix, pour s'être signalé dans une reconnaissance vers l'ennemi.

Bonis (Pierre), caporal à la 52e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 16 germinal an viii, pour sa brillante conduite à l'affaire de Grandchamp (Vendée).

Bonnard (Pierre-Louis), chasseur à pied dans la garde des consuls, reçut un fusil d'honneur, le 20 fructidor an x, pour être entré le premier dans un retranchement ennemi.

Bonnaud (Pierre), maréchal-des-logis-chef au 1er d'artillerie à cheval, eut le brevet d'une grenade d'honneur, le 18 pluviôse an xi, pour avoir servi avec distinction pendant les guerres de l'an iv à l'an vii.

Bonnefond (Etienne-Elbouin), fusilier au 7e régiment de vétérans, reçut un fusil d'honneur, le 26 fructidor an x pour s'être signalé à l'attaque d'un mamelon.

Bonnet (Mathurin-Rodolphe), brigadier-trompette dans les chasseurs à cheval de la garde consulaire, reçut une trompette d'honneur, le 3 thermidor an ix, pour s'être fait particulièrement remarquer dans toutes les affaires auxquelles il prit part.

Bonnières (Louis), tambour à la 47e de ligne, reçut une paire de baguettes d'honneur, le 21 messidor an ix, pour la bravoure qu'il déploya à l'affaire du 22 germinal même année.

Bonnin (Claude), sergent à la 74e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 21 messidor an ii, pour avoir fait mettre bas les armes à un détachement ennemi de cinquante hommes.

Bonnin (Louis), grenadier au 12e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 4 pluviôse an xi, pour s'être signalé dans un combat partiel, dans lequel il fit douze prisonniers.

Bonnot (René), caporal à la 2e demi-brigade de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 24 thermidor an ix, pour sa brillante conduite à l'affaire de Lonato, insérée au Moniteur de l'an ii, p. 1095.

Bontemps (Joseph), soldat à la 74e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 4 pluviôse an ix, pour s'être fait remarquer à l'attaque du village d'El-Arich (Egypte), le 21 pluviose an vii.

Bonvalet (François), maréchal-des-logis-chef au 1er régiment de cavalerie, reçut une carabine d'honneur, le 25 thermidor an ix, pour s'être distingué devant Verone, où il fit cinq prisonniers.

Boramey (Jean-Baptiste), sergent-major au 8e régiment d'artillerie à pied, reçut une grenade d'honneur, le 6 frimaire an xi, pour son courage et son dévouement dans plusieurs circonstances.

Borel (Joseph), maréchal-des-logis au 22e de chasseurs à cheval, eut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour sa belle conduite dans une charge contre un carré ennemi.

Borne (Pierre), brigadier au 3e régiment d'artillerie à cheval, reçut une grenade d'honneur, le 6 frimaire an xi, pour avoir refusé de quitter son poste, quoique grièvement blessé.

Bosserelle (Antoine), brigadier aux grenadiers à cheval de la garde des consuls, obtint, le 28 vendémiaire an xi, le brevet d'une carabine d'honneur, pour la valeur qu'il déploya dans une charge de cavalerie.

Bouchard (Jacques), caporal à la 79e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être fait remarquer à l'attaque d'un retranchement ennemi, dans lequel il pénétra des premiers.

Bouchard (Jean), grenadier à la 14e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 4 pluviôse an xi, pour sa conduite dans une affaire d'avant-garde.

Boucher (Mathurin), sergent aux chasseurs à pied de la garde consulaire, obtint un fusil d'honneur, le 3 thermidor au viii, pour s'être distingué à la bataille de Marengo.

Bouchères (Charles), grenadier à la 66e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 17 vendémiaire an xi, pour avoir soutenu avec la plus grande valeur, lui septième, l'attaque d'une colonne ennemie forte de 800 hommes.

Boudier (François), grenadier à la 40e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 18 brumaire an x, pour avoir sauvé la vie, à Marengo, à un officier en tuant un cavalier prêt à le sabrer.

Boudot (Jean-Antoine), sergent au 4e régiment d'artillerie à pied, eut une grenade d'honneur, le 29 prairial an viii, pour s'être fait remarquer en Egypte et au siége de Saint-Jean-d'Acre (Syrie).

Boue (Jean-Baptiste), sergent au 57e de ligne, obtint un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour être entré l'un des premiers dans un camp retranché de l'ennemi.

Bouillet (Gaspard), sergent au 1er léger, reçut un fusil d'honneur, le 11 germinal an xi, pour sa conduite distinguée pendant les premières campagnes de la liberté.

Boulay (Joseph), soldat au 7e bataillon *bis* du train d'artillerie, reçut une grenade d'honneur, le 17 messidor an ix, pour s'être signalé à la défense du parc dont il faisait partie, menacé par une charge de cavalerie ennemie.

Boulet (Louis-Julien-François), lieutenant à la compagnie de gendarmerie de Maine-et-Loire, 5e légion, obtint un sabre d'honneur, le 5 nivôse an ix, pour la bravoure qu'il déploya contre un grand nombre d'insurgés qui ravageaient les campagnes de l'ouest de la France et qu'il ramena à Angers.

Boulet (Louis), caporal au 1er d'artillerie à pied, obtint une grenade d'honneur, le 29 germinal an xi, pour sa brillante conduite à la bataille d'Algésiras, et dans une affaire d'avant-garde.

Boulet (Joseph), sergent au 95e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour avoir fait plusieurs prisonniers et être monté le premier à l'assaut d'une redoute.

Boullant (Jacques), sergent-major à la 25e légère, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour avoir défendu avec la plus grande vigueur un poste dont la garde lui avait été confiée.

Boullet (Pierre-François), maréchal-des-logis-chef au 2e de carabiniers, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être signalé dans une charge de cavalerie, et avoir fait cinq prisonniers.

Boulogne (Jean-Baptiste), chasseur à la 25e légère, obtint un fusil d'honneur, le 2 germinal an ix, pour avoir fait, par un acte de valeur, 400 Autrichiens prisonniers.

Bouquet (Pierre-Nicolas), grenadier à la 63e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour avoir pris, aidé de trois de ses camarades, une pièce de canon à l'ennemi.

Bourdet, fusilier à la 30e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 18 brumaire an ix. Dangéreusement blessé à Marengo et au milieu des souffrances qu'il éprouvait, il trouva encore la force d'encourager ses camarades.

Bourdon (François), sergent à la 97e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être distingué à la tête de l'escorte d'un convoi de cartouches attaqué par un parti ennemi.

Bourgeois (Nicolas), sergent au 61e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 12 prairial an x, pour s'être fait remarquer à l'armée d'Orient.

Bourgeois (Jean-Baptiste), caporal au 59e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 21 nivôse an ix, pour avoir fait un officier et quinze soldats autrichiens prisonniers et s'être de nouveau distingué à Marengo.

Bourgogne (Charles), fusilier à la 8e demi-brigade de marine, obtint un fusil d'honneur, le 3 vendémiaire an x, pour s'être signalé sur la flottille de Boulogne, dans deux engagements avec les Anglais.

Bourguignon (Jean), soldat à la 32e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 29 ventôse an xi, pour s'être fait particulièrement remarquer à la prise d'un camp retranché autrichien.

Bourre (Joseph), fusilier à la 5e demi-brigade de vétérans, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être fait remarquer dans les différents combats livrés de 1798 à 1800.

Bourrier (Pierre), carabinier à la 24e légère, reçut un fusil d'honneur, le 9 vendémiaire an x, pour s'être distingué à la bataille de Montebello et au passage du Mincio.

Boursselet (Michel-Bernard), dragon au 17e régiment, reçut un mousqueton d'honneur, le 19 vendémiaire an x, pour s'être fait remarquer dans une charge de cavalerie, avoir fait trois prisonniers et pris un étendard à l'ennemi.

Boutarel (Antoine), fourrier aux chasseurs à cheval de la garde des consuls, eut une carabine d'honneur, le 29 messidor an viii, pour s'être distingué à Marengo dans une charge de cavalerie.

Bouteiller (Michel), soldat dans le 11e bataillon principal du train d'artillerie, reçut une grenade d'honneur, le 6 frimaire an xi, pour s'être fait remarquer par son courage au moment d'une charge de cavalerie.

Bouteloup (Louis), grenadier à la 89e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour être monté un des premiers à l'assaut d'un camp ennemi retranché.

Boutrais (François), capitaine dans la 4e demi-brigade de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 11 thermidor an x, pour avoir fait avec une grande distinction les guerres de 1792 à l'an x.

Bouverey (Théodore), sous-lieutenant à la 30e légère, obtint un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être signalé pendant toutes les campagnes de la révolution.

Bouvier (Jean), caporal de carabiniers à la 9e légère, obtint un fusil d'honneur, le 8 frimaire an ix, pour s'être fait remarquer à Marengo, en pénétrant dans les rangs ennemis et avoir tué plusieurs Autrichiens à la baïonnette.

Bouvier (Claude) dit *Bellerose*, sergent à la 75e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 21 messidor an ix, pour sa belle conduite à l'armée d'Egypte, au passage d'une rivière sous le feu de l'ennemi.

Bouvrain (François-Georges), maréchal-des-logis au 6e de chasseurs à cheval, reçut un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour sa brillante conduite pendant les campagnes précédentes.

Bouzereau (Charles), sergent au 5e de ligne, obtint un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour avoir franchi le premier les palissades d'une redoute ennemie.

Boyer (Jean-Pierre), chasseur à la 10e légère, reçut le brevet d'un fusil d'honneur, le 27 prairial an viii, pour plusieurs actes d'intrépide courage au passage du Rhin, le 11 floréal même année.

Boyer (Crépin), chasseur à cheval de la garde consulaire, obtint un mousqueton d'honneur, le 28 fructidor

an x, pour sa brillante conduite dans une charge de cavalerie, contre quatre batteries dont le feu à mitraille criblait notre infanterie.

Brachet (Henri), fusilier à la 85e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 1er vendémiaire an xi, pour avoir fait trois officiers autrichiens prisonniers.

Brasseur (François), sergent au 8e d'artillerie à pied, reçut le brevet d'une grenade d'honneur, le 6 frimaire an xi, pour s'être fait remarquer par sa bravoure et la justesse de son tir, pendant les guerres de 1797 à 1801.

Braud (Jean-François), grenadier à pied dans la garde des consuls, reçut un fusil d'honneur, le 27 frimaire an x, pour s'être fait particulièrement remarquer pendant la retraite de Mayence et au bombardement de Kehl.

Braud (Claude-Jean), caporal à la 43e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 10 vendémiaire an xi, pour s'être distingué dans une reconnaissance militaire faite dans un bois occupé par l'ennemi.

Bray (Claude), sergent à la 57e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 3 vendémiaire an x, pour avoir contribué à la conservation de la chaloupe canonnière *le Volcan*, sur laquelle il était embarqué.

Brédif (Laurent-Louis), fusilier à la 106e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 6 vendémiaire an x, pour action d'éclat au passage du Mincio, 4 nivôse an ix.

Breton (Jean-Baptiste-Nicolas), maréchal-des-logis au 20e régiment de cavalerie, reçut une carabine d'honneur, le 22 frimaire an ix, pour avoir, à Marengo, marché sur une batterie ennemie et s'être emparé d'une pièce de canon.

Breton (Jean), sergent au 7e d'artillerie à pied, reçut une grenade d'honneur, le 6 frimaire an xi, pour avoir défendu, avec la plus grande intrépidité, la pièce à laquelle il était attaché.

Brevet (Jean), brigadier au 2e de chasseurs à cheval, reçut le 4 prairial an xi, un mousqueton d'honneur, pour s'être fait remarquer dans une charge de cavalerie.

Bricker (Hubert), canonnier au 4e d'artillerie à cheval, obtint une grenade d'honneur, le 6 frimaire an xi, pour s'être distingué pendant les guerres de 1798 à 1800.

Bris (Claude-Marie-Joseph), matelot sur le vaisseau *le Formidable*, reçut une hache d'abordage d'honneur, pour s'être distingué d'une manière particulière au combat naval d'Algésiras.

Brishoutier (François), tambour au 60e de ligne, obtint une paire de baguettes d'honneur, le 19 ventôse an x, pour avoir battu la charge dans un moment désespéré et ramené toute la ligne en avant.

Britcher (Jacob), adjudant sous-officier au 3e d'artillerie à pied, reçut une grenade d'honneur, le 11 floréal an x, pour sa belle conduite pendant l'expédition des îles du Levant et à la défense du fort de Butrinto.

Brohant (Jean-Marie), dragon de la garde des consuls, obtint le brevet d'un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être fait remarquer dans une charge de cavalerie où il fit trois prisonniers.

Broissard (Louis-François), fusilier à la 83e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 19 ventôse an xi, pour sa belle conduite dans une reconnaissance sur Immenstaed, 2 fructidor an viii.

Broux (François), sergent à la 100e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour sa conduite pendant les campagnes de 1798 à 1801, notamment à l'attaque d'une redoute ennemie qu'il franchit l'un des premiers.

Brucker (Jean), maréchal-des-logis au 1er de cuirassiers, reçut une carabine d'honneur, le 3 fructidor an ix, pour s'être distingué par des actions d'éclat aux armées d'Allemagne et d'Italie, de 1792 à l'an ix.

Brulard, carabinier à la 22e légère, reçut un fusil d'honneur, le 29 brumaire an ix, pour avoir fait, lui cinquième, onze prisonniers autrichiens.

Brulé (Simon), chasseur à cheval dans la garde consulaire, obtint une carabine d'honneur, le 28 vendémiaire an xi, pour sa bravoure dans une attaque à la baïonnette pendant laquelle il tua un grand nombre d'Autrichiens et en fit plusieurs prisonniers.

Broqua (Pierre), sous-lieutenant au 51e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour sa conduite distinguée à la bataille de Hohenlinden, où il fit trois prisonniers.

Brossard (François), fusilier au 38e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 26 fructidor an ix, pour sa brillante conduite au passage d'une rivière, qu'il traversa à la nage sous le feu de l'ennemi.

Brot (Xavier), sergent au 43e de ligne. Un fusil d'honneur lui fut décerné, le 28 fructidor an x, par ordre du premier consul, quoique tué sur le champ de bataille le 4 nivôse an ix, pour perpétuer le souvenir de son intrépide valeur de 1792 à l'an ix.

Brouard (Nicolas), sergent à la 3e légère, obtint un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être distingué à l'attaque d'un village dans lequel il pénétra le premier.

Broudoux (François), brigadier aux chasseurs à cheval de la garde des consuls, reçut une carabine d'honneur, le 28 vendémiaire an xi, pour avoir dans une charge de cavalerie dirigée contre un carré ennemi, tué deux hommes du 1er rang.

Brouillier (Philippe), fusilier à la 106e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 26 fructidor an ix, pour s'être signalé d'une manière remarquable, au combat de Montefacio, dans un engagement de tirailleurs.

Brouthière (François), sergent-major au 89e de ligne, obtint le brevet d'un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour sa belle conduite pendant les guerres de la Vendée, aux armées d'Allemagne et à Saint-Domingue.

Brulon (Jean-Baptiste), fusilier au 28e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 23 frimaire an ix, pour sa conduite distinguée à Marengo, dans plusieurs charges à la baïonnette.

Brun (Bernard), fusilier au 17e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être fait remarquer, comme tirailleur, à l'attaque d'un bois occupé par l'ennemi.

Brun, dragon au 19e régiment, obtint un fusil d'honneur, le 23 frimaire, an ix, pour s'être signalé dans une charge de cavalerie et tué plusieurs cavaliers autrichiens.

Bruneau (Jean), dragon au 18e régiment, reçut un fusil d'honneur, le 4 fructidor an ix, pour sa conduite distinguée à la défense d'un convoi d'argent, attaqué par 250 partisans, contre une escorte de 25 dragons.

Bruneaux (Jean), chasseur à la 23e légère, reçut un fusil d'honneur, le 25 germinal an x, pour s'être fait remarquer dans une affaire contre les insurgés de l'île de Corse.

Brunel (Pierre), maréchal-des-logis aux chasseurs à cheval de la garde des consuls, reçut un sabre d'honneur, le 19 prairial an ix, pour la valeur qu'il déploya à la bataille d'Aboukir, en contribuant à la prise d'une batterie.

Brunet (Jean-Lambert), sous-lieutenant au 10e de chasseurs à cheval, obtint un sabre d'honneur, le 3 floréal an viii, pour avoir fait avec distinction les guerres de 1793 à 1800.

Brunet (Louis), lieutenant au 15e de dragons, reçut un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour avoir pris un drapeau à la bataille d'Arcole, et pour s'être signalé à l'armée d'Égypte.

Brunet (Jean-André-Nicolas), matelot sur le vaisseau *le Dix-Août*, reçut le 11 brumaire an x, une hache d'abordage, pour son courage et pour s'être exposé aux plus grands dangers, au combat d'Algésiras.

Brunon (Nicolas), maréchal-des-logis-chef au 13e de dragons, reçut un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour sa conduite distinguée pendant toutes les campagnes de la révolution.

Bruyer (François), chasseur à la 10e légère, obtint un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour avoir enlevé une pièce à l'ennemi au combat d'Hochstedt.

Buada (Georges), caporal-fourrier au 18e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être fait remarquer au combat de Bordys, où il fut blessé; à la bataille d'Aboukir, où il contribua à la prise de trois pièces de canon, et à la bataille d'Alexandrie (Egypte).

Buchet (Pierre), caporal au 2e d'artillerie à pied, reçut le brevet d'une grenade d'honneur, le 27 frimaire an xi, pour s'être fait remarquer pendant toutes les guerres de la révolution de 1796 à 1801.

Buffet (Barnabé), grenadier à la 109e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 27 germinal an xi, pour s'être emparé de deux pièces de canon à l'affaire de Kremsmunster.

Buillier (Antoine), sous-lieutenant à la 75e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 16 messidor an x, pour s'être signalé aux armées des Alpes et d'Italie, au combat d'El-Arisch et au siége de Saint-Jean-d'Acre (Egypte).

Buineau (Julien), fusilier à la 74e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 21 messidor an xi, pour s'être distingué pendant le blocus de Gênes.

Buisson (Anthelme), chasseur à la 22 légère, reçut un fusil d'honneur, le 26 thermidor an x, pour s'être fait remarquer à l'attaque d'un camp retranché, dans lequel il pénétra l'un des premiers.

Buisson (Jean-Louis), grenadier à la 96e de ligne, reçut, le 27 vendémiaire an xi, le brevet d'un fusil d'honneur pour avoir dégagé son capitaine des mains de l'ennemi.

Bujet (Sébastien), caporal à la 111e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour avoir tué trois canonniers ennemis sur leur pièce, et, aidé de ses camarades, fait les autres prisonniers.

Buland (Armand), gendarme à la 15e légion, reçut un mousqueton d'honneur, le 28 fructidor an viii, pour avoir arrêté seul cinq réfractaires armés, et les avoir conduits au chef-lieu de sa brigade.

Bulet (Jean), fusilier à la 48e de ligne, eut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an viii, pour s'être signalé à l'attaque du village de Kirchberg : il tua deux cuirassiers autrichiens, en mit trois en fuite et contribua à la prise d'une pièce de canon.

Bureau (Jean), dragon au 18e régiment, reçut un fusil d'honneur, le 4 fructidor an ix, pour s'être fait remarquer à l'armée de l'Ouest dans une charge contre la cavalerie anglaise.

Burdet (Alexis), fusilier au 30e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour sa brillante conduite à l'attaque d'une redoute ennemie dont il franchit le premier les revêtements.

Bureau (Louis), caporal au 59e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 21 ventôse an ix, pour s'être signalé à la bataille de Marengo.

Bureau (Nicolas), ancien vétéran en retraite, reçut un fusil d'honneur, le 19 ventôse an x, pour s'être distingué à l'assaut d'un retranchement ennemi, où il arriva un des premiers.

Burgstahler (Jean-Pierre), sergent-major dans la 1re compagnie d'ouvriers, reçut une grenade d'honneur, le 27 frimaire an xi, pour s'être signalé par son courage au siége de Kehl.

Buron (Louis-Augustin), aspirant de 1re classe sur la canonnière *le Vulcan*, reçut le brevet, d'une hache d'abordage d'honneur, le 3 vendémiaire an x, pour s'être distingué, quoique grièvement blessé, dans un combat livré par la flottille de Boulogne.

Burty (Jean-Joseph), sergent-major à la 69e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être fait remarquer à la bataille d'Aboukir, aux combats de Rhamanié et de Belbeys.

Busquet (Nicolas), carabinier au 24e léger, obtint un fusil d'honneur, le 19 vendémiaire an x, pour s'être fait remarquer pendant les campagnes de 1794 à 1799, notamment aux batailles de Montebello et de Marengo.

Busset (Jean), caporal à la 3e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être distingué dans un engagement de tirailleurs, où il fit sept prisonniers.

Butet, caporal au 48e régiment de ligne, reçut le brevet d'un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour sa brillante conduite à la défense d'une tête de pont, dont la garde lui était confiée.

Buthiaux (Guillaume), dragon au 3e régiment, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être fait remarquer en chargeant un carré d'infanterie ennemie.

Buy (Etienne), sergent au 44e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 19 ventôse an xi, pour sa brillante conduite à l'attaque d'une redoute défendue par six pièces de canon et par une nombreuse infanterie.

C.

Cabart (Jean-Baptiste), brigadier aux chasseurs à cheval de la garde des consuls, reçut une carabine d'honneur, le 28 vendémiaire an xi, pour s'être fait remarquer dans un engagement avec un corps de cavalerie ennemie.

Cabrol (Pierre), grenadier au 32e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 29 prairial an xi, pour s'être distingué dans un engagement général et à la bataille de Lodi.

Cacaut (Jacques), caporal au 3e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 6 frimaire an ix, pour s'être fait remarquer au blocus de Gênes et avoir puissamment contribué à la déroute d'une colonne de 600 hommes.

Caillat (François), canonnier au 1er régiment d'artillerie de marine, reçut, le 15 pluviôse an xi, le brevet d'une grenade d'honneur pour avoir fait avec distinction les guerres maritimes de la révolution.

Caillet (Antoine), brigadier au 18e de dragons, reçut un mousqueton d'honneur, le 28 fructidor an x, pour avoir pris un étendard à l'ennemi dans une charge de cavalerie.

Caillet (Victor), sapeur au 3e bataillon du génie, reçut une grenade d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être fait particulièrement remarquer par son intelligence et sa bravoure pendant les campagnes de 1797 à 1801.

Cajot (Pierre), sergent au 27e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour sa conduite distinguée pendant la campagne de 1800.

Calandre (Pierre), lieutenant au 11e régiment de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 27 frimaire an xi, pour s'être particulièrement distingué à la défense du camp de Civita-Castellana (armée de Naples), où il mit en déroute une colonne ennemie, lui fit 200 prisonniers, et lui prit 22 pièces de canon.

Calbas (Georges), sergent à la 18e demi-brigade de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être fait remarquer dans plusieurs affaires de l'armée d'Egypte.

Calbas (Joseph), maréchal-des-logis aux chasseurs à cheval de la garde des consuls, reçut un fusil d'honneur, le 28 vendémiaire an xi, pour s'être particulièrement

distingué dans une charge contre deux batteries et avoir tué quatre canonniers.

Calcieux (Nicolas), caporal à la 16e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 27 germinal an xi, pour avoir défendu seul les travaux de la coupure d'un pont qui devait arrêter la marche de l'ennemi.

Calignan (Claude), fusilier à la 85e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 1er vendémiaire an xi, pour sa conduite distinguée à l'assaut d'un retranchement ennemi, où il arriva le premier.

Callame (Philippe), maréchal-des-logis-chef au 17e de cavalerie, reçut un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être signalé par sa bravoure pendant les campagnes précédentes.

Calmain (Jean), sergent de grenadiers au 79e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour avoir servi avec honneur et distinction de 1792 à l'an x.

Camberford (Louis-Jean), sergent-major à la 32e de ligne, eut un sabre d'honneur, le 9 ventôse an x, pour sa conduite distinguée aux armées d'Italie et d'Orient, notamment au blocus de Peschiera et à la bataille des Pyramides, où il enleva un étendard aux Mamelucks.

Cambon (Etienne), chasseur à pied dans la garde des consuls, obtint un fusil d'honneur, le 17 thermidor an ix, pour sa brillante conduite dans un engagement partiel et à la bataille de Marengo.

Campfranc (Pierre), gendarme à la 11e légion, reçut le brevet d'un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être fait remarquer par son courage et son sang-froid dans une rencontre avec douze brigands qu'il dispersa, après en avoir capturé deux.

Camus (François), carabinier dans la 9e légère, obtint un fusil d'honneur, le 8 frimaire an ix, pour avoir, à Marengo, dispersé dix hussards ennemis et en avoir fait deux prisonniers.

Cancey (Pierre-Henri), sergent au 30e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 4 pluviôse an xi, pour sa conduite dans une affaire d'avant-garde, où, par un acte de bravoure et d'un sang-froid remarquables, il fit mettre bas les armes à un grand nombre de soldats autrichiens.

Caniac (Louis), caporal au 25e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être fait remarquer dans un engagement de tirailleurs, et avoir enlevé une pièce de canon.

Capellicny (Maximilien), maréchal-des-logis au 9e de chasseurs à cheval, reçut un sabre d'honneur, le 4 pluviôse an xi, pour s'être couvert de gloire dans une charge de cavalerie, et avoir enlevé un drapeau à l'ennemi.

Carias (Louis), sergent-major à la 25e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 20 thermidor an viii, pour sa brillante conduite à la prise de Malte et à la bataille des Pyramides (Egypte).

Carisch (Jean-Pierre-Victor), maréchal-des-logis aux grenadiers à cheval de la garde impériale, reçut une carabine d'honneur, le 3 thermidor an viii, pour avoir chargé avec intrépidité à Marengo sur les carrés ennemis.

Carles (Elie), sergent au 28e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 23 frimaire an ix, pour s'être distingué à la bataille de Marengo.

Carles (Jean), sergent à la 4e demi-brigade de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 4 pluviôse an xi, pour s'être distingué à l'attaque d'une colonne ennemie et avoir fait trois prisonniers.

Carlin (Jean), chasseur à pied de la garde des consuls, reçut, le 3 thermidor an viii, le brevet d'un fusil d'honneur pour sa brillante conduite à Marengo.

Carpentier (Firmin), caporal à la 22e de ligne, reçut un fusil d'honneur pour s'être emparé d'une pièce de canon à la bataille de Marengo, avec quatre de ses camarades.

Carrel (Claude-François), fusilier à la 28e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 23 frimaire an ix, pour s'être fait remarquer à Marengo, où il fit plusieurs prisonniers et prit une pièce de canon.

Carrick (Jean), chasseur à pied de la garde des consuls, eut un fusil d'honneur, le 1er pluviôse an x, pour sa belle conduite à l'attaque d'une position ennemie, et avoir fait un officier prisonnier.

Carrière (Bernard), caporal à la 32e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour avoir fait deux soldats autrichiens prisonniers dans une affaire d'arrière-garde.

Cartaux (Michel), brigadier au 4e hussards, obtint un mousqueton d'honneur, le 4 pluviôse an xi, pour avoir pris un étendard à l'ennemi dans une charge de cavalerie.

Carton (Jean-Marie), caporal à la 46e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 26 fructidor an x, pour avoir abordé le premier une position ennemie, et s'être rendu maître d'une pièce de canon.

Cassan (Germain), sergent à la 54e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être distingué dans un engagement partiel, où il fit cinq prisonniers, quoique blessé au commencement de l'action.

Casse (Joseph), sergent au 32e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 28 vendémiaire an xi, pour s'être fait remarquer dans toutes les affaires auxquelles il prit part, notamment au passage de l'Adige et à l'affaire de Segia, où il prit une pièce de canon.

Casseorain (Jean-Claude), cavalier au 6e de chasseurs à cheval, reçut un mousqueton d'honneur, le 26 frimaire an xi, pour s'être précipité sur un régiment de dragons autrichiens et lui avoir enlevé son étendard.

Castagnet (Jean), grenadier à la 75e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 1er pluviôse an x, pour s'être fait remarquer au siége du Caire contre les Anglais.

Castellan (Pierre), dragon au 25e régiment, obtint un mousqueton d'honneur, le 29 fructidor an x, pour s'être fait particulièrement remarquer à la prise d'un mamelon et avoir enlevé un drapeau à l'ennemi.

Castillon (Jacques), sergent au 4e de ligne, obtint un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour sa conduite distinguée à l'attaque d'une redoute ennemie, dans laquelle il entra un des premiers.

Castin (Pierre), sergent à la 7e demi-brigade légère, reçut un fusil d'honneur, le 19 ventôse an xi, pour s'être fait remarquer dans un engagement de tirailleurs, pendant lequel il tua un grand nombre d'Autrichiens et fit plusieurs prisonniers.

Catherine (Jean), caporal au 11e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour avoir délivré deux officiers de son bataillon faits prisonniers par l'ennemi.

Caumont (Jean-Baptiste), dragon au 2e régiment, reçut un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être fait particulièrement remarquer pendant les campagnes précédentes.

Cautray, brigadier au 16e de dragons, obtint un mousqueton d'honneur, le 10 prairial an x, pour s'être signalé dans une charge de cavalerie contre plusieurs batteries ennemies, et avoir contribué à la prise de cinq bouches à feu.

Cayol (Joseph), tambour-major au 45e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 4 thermidor an ix, pour avoir fait battre la charge dans un moment d'hésitation de la troupe, qui montait à l'assaut d'une position et s'être élancé en avant avec ses tambours.

Cazeaux (Hippolyte-Baron), capitaine à la 9e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 4 thermidor an ix, pour sa brillante conduite et plusieurs faits d'armes de 1792 à l'an ix.

Cazelin (Jean), canonnier à la 6e demi-brigade d'artillerie de marine, reçut une grenade d'honneur, le 11 brumaire an x, pour s'être signalé aux deux combats d'Algésiras des 4 et 5 juillet 1801.

Chaclet (Modeste), sergent à la 63e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 11 germinal an ix, pour s'être fait remarquer par son courage en présence de plusieurs soldats ennemis qu'il força à la retraite.

Chatout (François), chasseur au 1er léger, obtint un fusil d'honneur, le 27 messidor an ix, pour un acte d'audacieuse bravoure sur le lac de Constance, après lequel il put ouvrir la porte de Bregentz.

Chaveau (Pierre), sergent à la 3e demi-brigade d'artillerie de marine, obtint un fusil d'honneur, le 11 brumaire an x, pour s'être fait remarquer au combat d'Algésiras, sur le vaisseau *l'Indomptable*.

Chavel (Jean), caporal à la 101e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 23 frimaire an ix, pour s'être particulièrement distingué à la bataille de Marengo.

César (Jean), caporal à la 69e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être distingué dans une attaque de tirailleurs et s'être emparé d'un obusier.

Chabant (François), grenadier au 66e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 17 vendémiaire an xi, pour être monté l'un des premiers à l'assaut d'un retranchement ennemi, avoir arraché plusieurs palissades sous le feu le plus meurtrier et s'être élancé dans la redoute.

Chabaudie (Jean-Pierre), sergent à la 77e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 21 messidor an ix, pour s'être distingué au siége de Gênes, avoir fait un officier et seize soldats autrichiens prisonniers.

Chabeau (Jean), grenadier à la 72e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 19 ventôse an xi, pour avoir pris une pièce de canon à l'ennemi après une charge à la baïonnette dans laquelle il montra la plus grande bravoure.

Chabot (Jean), sergent à la 5e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 26 frimaire an xi, pour s'être vaillamment défendu, avec une vingtaine d'hommes, contre un ennemi bien supérieur en nombre.

Chaffus (Pierre), fusilier au 85e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 19 ventôse an xi, pour sa brillante conduite à l'attaque d'un bois dans lequel il pénétra un des premiers et fit trois prisonniers.

Chaillard (Benoît-Quentin), sergent à la 69e de ligne, obtint le brevet d'un sabre d'honneur, le 9 prairial an ix, pour s'être signalé à l'armée d'Orient, particulièrement à la prise de Jaffa, au siége de Saint-Jean-d'Acre et à la bataille d'Aboukir.

Chainault, caporal à la 37e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 17 ventôse an xi, pour sa brillante conduite dans un combat d'avant-garde, pendant lequel il coopéra à la prise de deux bouches à feu.

Chaix (Nicolas), sergent à la 45e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être distingué à la tête d'un poste avancé de 12 hommes, attaqué par un corps de chasseurs tyroliens, qui, trompé par sa bonne contenance, rebroussa chemin avec perte de 17 hommes blessés ou tués.

Chalvain (Paul), sergent-major au 39e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour sa belle conduite à l'attaque de Roquebarbène (2 frimaire an iii), où, aidé d'un de ses camarades, il prit deux pièces de canon et fit un officier autrichien prisonnier.

Champagnat (Simon), grenadier à la 9e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être signalé à la prise d'une redoute ennemie, et pour avoir fait deux officiers prisonniers.

Champagnol (Thomas), caporal au 6e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour avoir enlevé un drapeau à l'ennemi dans un combat d'avant-garde.

Chandelu (Pierre), maréchal-des-logis au 24e régiment de chasseurs à cheval, obtint un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être fait remarquer dans une charge contre une batterie ennemie, où il mit trois canonniers hors de combat.

Chanon (François), sergent-major de grenadiers à la 74e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 21 messidor an ix, pour avoir sauté le premier dans un retranchement qui fut pris d'assaut.

Chapelot (Jean), fusilier à la 105e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 23 frimaire an ix, pour s'être signalé au camp de Fourches (Piémont), le 13 prairial an viii, en faisant débusquer, aidé de deux de ses camarades, vingt grenadiers hongrois dont il s'empara.

Chaplain (Denis), sous-lieutenant à la 32e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 28 vendémiaire an xi, pour avoir fait avec une grande valeur les campagnes d'Italie et d'Orient, et s'être signalé à la prise de Jaffa, au siége de Saint-Jean-d'Acre et à la bataille d'Aboukir.

Chapuis (Louis), sergent-major au 5e régiment d'artillerie à pied, reçut une grenade d'honneur, le 5 brumaire an xi, pour sa brillante conduite pendant toutes les guerres de la révolution.

Chapuy (François), sapeur au 1er régiment de cuirassiers, reçut une carabine d'honneur, le 25 thermidor an ix, pour avoir tué deux hommes à l'attaque de Saint-Maxime, fait plusieurs prisonniers et coopéré à la reprise des équipages dont l'ennemi s'était emparé.

Chardet (Ambroise), brigadier au 2e d'artillerie à cheval, reçut une grenade d'honneur, le 6 frimaire an xi, pour s'être distingué dans un engagement, avoir abattu deux cavaliers avec son sabre et en avoir tué un troisième avec son pistolet.

Chardin (Manuel), maréchal-des-logis au 5e de cuirassiers, reçut un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour sa brillante conduite dans une charge de cavalerie contre un carré ennemi dans lequel il pénétra le premier.

Charel (Mathurin), maréchal-des-logis aux chasseurs à cheval de la garde des consuls, reçut une carabine d'honneur, le 3 thermidor an viii, pour s'être fait remarquer à Marengo dans une charge contre une batterie ennemie.

Charles (Adrien), sous-lieutenant au 16e de dragons, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être particulièrement distingué aux armées du Rhin, de l'Ouest, d'Italie et de Naples.

Charlin (François), chasseur à pied de la garde consulaire, reçut un fusil d'honneur, le 23 ventôse an ix, pour s'être couvert de gloire au siége de Jaffa, où il monta un des premiers.

Charlopin (Pierre-Guillaume), gendarme de la 4e légion, reçut une carabine d'honneur, le 15 pluviôse an ix, pour s'être fait remarquer dans un combat contre une troupe de brigands.

Charnier (Simon), sergent à la 3e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 1er fructidor an ix, pour avoir mis en déroute, aidé de deux de ses camarades, une colonne ennemie forte de 600 hommes et l'avoir forcée à mettre bas les armes.

Charpentier (Jacques-Mathieu), maréchal-des-logis au 3e de dragons, obtint un sabre d'honneur, le 28 germinal an ix, pour plusieurs actions d'éclat pendant les campagnes précédentes.

Charpentier (Claude-François), brigadier de gendarmerie, reçut un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour sa bravoure et sa bonne contenance dans l'escorte d'un convoi de vivres, inopinément attaqué par un corps de partisans.

Charriat (Joseph), caporal à la 22e légère, reçut un sabre d'honneur, le 23 thermidor an x, pour sa belle conduite dans un engagement de tirailleurs.

Charrière (Joseph), grenadier à la 43e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 4 pluviôse an ix, pour s'être signalé à Marengo dans différentes charges à la baïonnette.

Chasseraye (Jean-Charles), hussard au 7e régiment, reçut une carabine d'honneur, le 28 vendémiaire an xi, pour s'être distingué à la bataille d'Aboukir dans une

charge de cavalerie contre les Mamelucks, dont il mit un grand nombre hors de combat.

Chasset (François), sergent à la 8e légère, reçut un fusil d'honneur, le 29 ventôse an xi, pour avoir montré la plus grande bravoure à l'attaque d'une redoute ennemie.

Chataignier (Guillaume), sapeur au 19e de dragons, reçut un mousqueton d'honneur, le 13 frimaire an xi, pour avoir retiré son colonel des mains de l'ennemi, à la bataille de la Trébia.

Chatelain (Louis-Jacques), sergent à la 24e légère, reçut un fusil d'honneur, le 19 vendémiaire an x, pour avoir enlevé un drapeau à l'ennemi et s'être emparé d'une pièce de canon à Marengo.

Chatelain (Jacques-Edme), caporal à la 2e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être fait remarquer dans une affaire partielle pendant laquelle il fit sept prisonniers.

Chatelot (François), sous-lieutenant à la 2e demi-brigade de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 11 fructidor an xi, pour sa brillante conduite aux armées d'Italie et d'Orient.

Chaudet (Pierre), caporal à la 65e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être emparé d'une pièce ennemie au moment où elle allait faire feu.

Chaudier (Jean-Baptiste), grenadier à la 85e de ligne, obtint un fusil d'honneur pour diverses actions d'éclat pendant les premières campagnes de la révolution. Quoique compris parmi les légionnaires de droit, il n'existait plus depuis l'an vi.

Chaumet (Jean), sergent à la 69e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour sa conduite distinguée au siége de Saint-Jean-d'Acre et à la bataille de Canope (Egypte).

Chaumont (François), caporal à la 95e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être distingué à la défense d'un parc d'artillerie.

Chaussier (Joseph-Nicolas), maréchal-des-logis au 20e de chasseurs à cheval, eut un sabre d'honneur, le 26 frimaire an xi, pour avoir fait quinze prisonniers vendéens et les avoir soustraits à la fureur de plusieurs fantassins.

Chauveau (Jean), dragon au 6e régiment, obtint une carabine d'honneur, le 22 frimaire an ix, pour s'être emparé d'un caisson à Marengo et avoir fait trois cavaliers autrichiens prisonniers.

Chauvières (René), maréchal-des-logis au 2e de chasseurs à cheval, reçut un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être distingué dans une charge de cavalerie et avoir fait deux prisonniers.

Chauvin (Jean), matelot-gabier sur le vaisseau *le Desaix*, reçut le brevet d'une hache d'abordage d'honneur, le 11 brumaire an x, pour s'être fait remarquer au combat naval d'Algésiras.

Chedeville (François), maréchal-des-logis au 9e de dragons, obtint un sabre d'honneur, le 26 frimaire an xi, pour s'être fait remarquer dans un engagement de cavalerie, pendant lequel il fit plusieurs prisonniers et sauva la vie à deux de ses officiers.

Chenaux (Louis), sergent au 8e d'artillerie à pied, reçut une grenade d'honneur, le 6 frimaire an xi, pour sa conduite distinguée pendant les campagnes de 1800 et 1801.

Chenelier (Claude), chasseur à cheval de la garde impériale, obtint une carabine d'honneur, le 4 pluviôse an xi, pour s'être signalé dans une charge de cavalerie contre un carré ennemi.

Chenoux (Blaise-Etienne), sergent au 1er régiment d'artillerie à pied, eut une grenade d'honneur, le 6 frimaire an xi, pour s'être fait remarquer par sa bravoure, par la justesse de son tir et pour avoir démonté quatre pièces ennemies.

Cherbonnier (René-Pierre), sous-lieutenant au 6e de cuirassiers, reçut un sabre d'honneur, le 29 fructidor an x, pour s'être signalé pendant les campagnes précédentes.

Cherinet (André), sergent au 20e régiment de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour avoir soutenu, avec vingt-deux hommes, l'attaque d'un village par une forte colonne ennemie.

Chevalier (Joseph), dit *Beaucousin*, dragon au 5e régiment, obtint un sabre d'honneur, le 28 brumaire an ix, pour son courage, son audace et son intrépidité dans un engagement avec l'ennemi.

Chevalier (Jean-Baptiste), maréchal-des-logis au 1er de cuirassiers, obtint un sabre d'honneur, le 14 ventôse an xi, pour avoir enlevé vingt-sept pièces de canon à la tête d'un détachement de huit cuirassiers.

Chevalier (René), caporal à la 42e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour avoir tué trois hommes et fait deux prisonniers dans un combat de tirailleurs.

Chevalier (François), sergent-major au 7e d'infanterie légère, reçut un fusil d'honneur, le 9 ventôse an xi, pour s'être fait remarquer à la prise d'un retranchement qu'il franchit l'un des premiers sous le feu d'une fusillade meurtrière.

Chevasso (Charles), brigadier au 3e d'artillerie à cheval, reçut le brevet d'une grenade d'honneur, le 6 frimaire an xi, pour avoir sauvé deux bouches à feu attaquées par deux escadrons ennemis.

Cheverry (Charles), sergent au 69e régiment de ligne, obtint un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour la bravoure qu'il déploya à l'attaque d'un bourg défendu par l'ennemi et avoir fait trois prisonniers.

Chevrat (Bernard), sergent au 17e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être emparé d'une pièce de canon dans un combat d'avant-garde.

Chevrel (François), artificier au 5e régiment d'artillerie à pied, obtint une grenade d'honneur, le 6 frimaire an xi, pour avoir, au péril de sa vie, fait sauter un pont miné à l'avance afin d'assurer la retraite de l'armée.

Chevrot (Pierre), fusilier à la 38e demi-brigade de ligne, eut un fusil d'honneur, le 7 messidor an viii, pour s'être élancé, lui troisième, à Moeskirch, sur les batteries ennemies et avoir pris cinq pièces de canon.

Chevry (Joseph-Bernard), sergent de grenadiers dans la garde des consuls, reçut un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour sa brillante conduite à la bataille de Marengo.

Chibert (François), caporal au 2e régiment d'artillerie de marine, reçut le brevet d'une hache d'abordage d'honneur, le 15 pluviôse an ix, pour s'être fait remarquer sur les vaisseaux de l'Etat pendant les précédentes campagnes maritimes.

Chollet (Pierre-Nicolas), adjudant sous-officier au 67e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour sa conduite distinguée pendant toutes les guerres de la liberté.

Chopin (Pierre), sergent-major au 47e régiment de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être fait remarquer dans un combat près de Coni, et dans les guerres précédentes.

Choquet (Etienne), sapeur au 1er bataillon, obtint une grenade d'honneur, le 7 ventôse an xi, pour son intelligence et sa bravoure dans les travaux de sape au siége de Jaffa (Egypte).

Chotin (François), maréchal-des-logis au 11e de cavalerie, reçut une carabine d'honneur, le 27 germinal an ix, pour avoir pris une pièce de canon à la bataille de Hohenlinden.

Chrétien (Claude), chasseur à cheval dans la garde des consuls, reçut une carabine d'honneur, le 15 fructidor an ix, pour s'être fait remarquer à Marengo et avoir fait plusieurs prisonniers.

Chrisnacker (Pierre), dit *Chrisman*, brigadier au 3e régiment d'artillerie à cheval, obtint une grenade d'hon-

neur, le 6 frimaire an IX, pour s'être signalé au siége de Maestrëcht, au passage du Necker, devant Ulm et à l'armée des Grisons.

CHRISTEN (Jean), dit *Christian*, grenadier dans la cavalerie de la garde des consuls, reçut un sabre d'honneur, le 4 pluviôse an XI, pour sa belle conduite à Marengo, où il fit un officier prisonnier et reçut une blessure assez grave.

CIAR (Joseph-Augustin), carabinier à la 1re légère, reçut un fusil d'honneur, le 7 messidor an VIII, pour avoir arrêté seul, à Memmingen, une colonne autrichienne et avoir fait prisonniers un major et un capitaine qui se trouvaient à sa tête.

CITTÉ (Pierre), grenadier à la 18e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 1er prairial an X, pour s'être distingué au siége de Saint-Jean-d'Acre.

CLAIRAC (Dominique), sergent-major à la 65e de ligne, obtint un sabre d'honneur, le 10 prairial an XI, pour s'être fait particulièrement remarquer à l'affaire de de Bruchsal, le 17 brumaire an VIII.

CLASQUIN (Nicolas-Antoine), caporal à la 10e légère, eut un fusil d'honneur, le 29 germinal an XI, pour être sauté le premier dans un retranchement, à Fuessen, et avoir fait 15 prisonniers.

CLAUDEL (François), sergent à la 83e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an X, pour sa conduite distinguée dans un combat partiel, où il prit une pièce de canon.

CLAUDELLE (Hubert), caporal de grenadiers à la 44e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 27 vendémiaire an IX, pour avoir arrêté une colonne ennemie avec sept autres grenadiers, et s'être emparé de deux pièces de canon.

CLAUSEL (Pierre), soldat à la 5e demi-brigade de vétérans, reçut un fusil d'honneur, le 20 brumaire an IX, pour avoir fait mettre bas les armes, dans un combat de tirailleurs, à un détachement isolé commandé par un officier.

CLAVERIE (Pierre), sapeur au 2e bataillon, se signala à la prise de Jaffa, le 11 ventôse an VII, et reçut un fusil d'honneur que le général en chef Bonaparte lui décerna sur le champ de bataille.

CLERC, grenadier à la 58e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 10 prairial an XI, pour avoir, dans une affaire d'avant-garde, fait trois Autrichiens prisonniers, dont un officier.

CLERVILLE (Jean-Baptiste), capitaine au 57e de ligne, obtint un sabre d'honneur, le 14 frimaire an XI, pour sa brillante conduite et plusieurs actions d'éclat pendant toutes les guerres de la révolution.

CLEVAUX (Philibert), canonnier au 4e d'artillerie à pied, reçut une grenade d'honneur, le 30 pluviôse an XI, pour s'être fait remarquer par son courage et son sang-froid dans une attaque de cavalerie dirigée sur la pièce qu'il servait.

CLOSSET (Joseph), maréchal-des-logis au 3e de hussards, obtint un mousqueton d'honneur, le 27 vendémiaire an IX, pour avoir traversé deux fois l'armée prussienne, de Thionville à Metz et de Metz à Thionville, pendant le siége de cette dernière ville, en septembre 1792.

COEFFÉ (Jean-Baptiste), capitaine au 105e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 2 complémentaire an IX, pour avoir défendu, avec cinquante hommes, un poste important attaqué par 4,000 Autrichiens.

COFFIN (Jacques-Michel), sous-lieutenant au 3e de cuirassiers, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an XI, pour sa conduite distinguée pendant les campagnes précédentes.

COGER (Louis-Sébastien), maréchal-des-logis-chef au 2e d'artillerie à cheval, reçut une grenade d'honneur, le 6 frimaire an XI, pour s'être fait remarquer dans toutes les affaires auxquelles il prit part.

COIRET (Claude), grenadier au 5e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 20 frimaire an XI, pour s'être signalé dans un combat d'avant-garde, où il fit trois prisonniers autrichiens, et s'empara d'un obusier.

COL (Jacques), fusilier au 18e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 28 fructidor an X, pour être monté le premier à l'assaut d'une redoute défendue par de l'artillerie et un corps nombreux d'infanterie, avoir tué un canonnier et fait deux chasseurs prisonniers.

COLIBOEUF (Alain), brigadier au 21e de chasseurs à cheval, reçut, le 28 fructidor an X, le brevet d'un mousqueton d'honneur, pour s'être fait remarquer dans une charge contre un carré d'infanterie autrichienne.

COLIN (Pierre-Louis), soldat au 20e régiment de chasseurs à cheval, reçut un mousqueton d'honneur, le 4 pluviôse an XI, pour avoir délivré deux officiers de son escadron, engagés dans une mêlée de cavalerie.

COLIN (René), fusilier à la 100e demi-brigade de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 10 prairial an XI, pour s'être signalé à l'attaque d'un bois et avoir fait mettre bas les armes à un poste ennemi.

COLIN (Claude), fusilier à la 16e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 15 vendémiaire an IX, pour s'être défendu contre deux hussards ennemis, en avoir tué un et fait l'autre prisonnier.

COLIN (Louis), sapeur au 5e bataillon, obtint une grenade d'honneur, le 29 germinal an XI, pour s'être distingué à la défense d'une redoute en construction, avoir réuni six de ses camarades et fait neuf prisonniers.

COLLANGE (Antoine), maréchal-des-logis aux grenadiers à cheval de la garde des consuls, reçut une carabine d'honneur, le 28 vendémiaire an XI, pour s'être distingué à l'attaque d'une batterie et avoir pris une pièce de canon.

COLLY (Léger-Joseph), grenadier à la 39e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an X, pour s'être fait particulièrement remarquer dans un engagement avec une colonne ennemie à laquelle il fit plusieurs prisonniers.

COLMANN (Guillaume), sergent à la 101e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an XI, pour s'être signalé à la prise d'un village dans lequel il entra l'un des premiers.

COLNEAU (Jean), dragon au 3e régiment, reçut un fusil d'honneur, le 26 frimaire an XI, pour s'être distingué, à l'armée d'Égypte, dans toutes les affaires auxquelles son régiment prit part.

COLOMB (Joseph), sapeur au 1er bataillon, obtint une grenade d'honneur, le 15 pluviôse an XI, pour s'être fait remarquer à la prise de Jaffa, au siége de Saint-Jean-d'Acre, au passage du Mont-Saint-Bernard et à Marengo.

COLOMBEAU (Antoine), sergent au 5e bataillon de sapeurs, reçut une grenade d'honneur, le 29 germinal an XI, pour avoir sauvé un de ses officiers entraîné par le courant d'une rivière qu'il allait sonder.

COMBE (Claude-Alexis), adjudant-sous-officier au 2e de chasseurs à cheval, reçut un sabre d'honneur, le 28 fructidor an X, pour avoir pris une part glorieuse aux campagnes des ans VIII et IX.

COMBELLE (Jean-Antoine-François), chef de bataillon à la 9e légère (1), reçut un sabre d'honneur, le 9 ventôse an IX, pour avoir fait avec la plus grande distinction l'expédition d'Egypte et s'être fait remarquer à la prise de Malte et de Jaffa, au siége de Saint-Jean-d'Acre, et d'Alexandrie.

COMBEROUSSE (André), caporal à la 4e légère, reçut un fusil d'honneur, le 1er pluviôse an X, pour avoir soutenu, au siége de Saint-Jean-d'Acre, avec trois de ses camarades, l'attaque d'un grand nombre de Turcs.

COMBLE (Jean-Baptiste), dit *la Jeunesse*, maréchal-des-logis au 1er d'artillerie à cheval, reçut un sabre d'hon-

(1) Devenu général de division et baron de l'empire.

neur, le 18 pluviôse an xi, pour s'être signalé à la bataille de Novi, où il commandait une pièce de 4.

Compagnon, maréchal-des-logis dans la gendarmerie d'élite, obtint un mousqueton d'honneur, le 19 vendémiaire an x, pour sa brillante conduite à Marengo dans plusieurs charges contre la cavalerie ennemie.

Conchon (Antoine), sergent au 62e de ligne, obtint un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être distingué dans un combat de tirailleurs, pendant lequel il tua un grand nombre d'hommes et fit plusieurs prisonniers.

Congout (François), soldat au 14e de chasseurs à cheval, reçut un mousqueton d'honneur, le 4 pluviôse an xi, pour s'être signalé dans une charge de cavalerie dirigée contre l'artillerie ennemie.

Conrad (Guillaume), lieutenant au 2e d'artillerie à cheval, obtint un sabre d'honneur, le 4 messidor an viii, pour s'être fait remarquer à Marengo, où il eut la cuisse emportée par un boulet.

Conrot (Rémacle), sous-lieutenant au 1er régiment de cavalerie, reçut un sabre d'honneur, le 14 ventôse an xi, pour sa brillante conduite pendant les campagnes précédentes.

Consselmand (Barthélemy), dit *Grenade*, brigadier au 29e de dragons, reçut un mousqueton d'honneur, le 4 pluviôse an xi, pour s'être distingué à l'attaque d'un convoi, avoir pris trois caissons et fait plusieurs prisonniers.

Constantin (Dominique), sergent-major à la 51e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour avoir fait avec distinction les campagnes de 1793 à l'an ix, et s'être signalé à la bataille d'Arcole, où il fit mettre bas les armes à vingt Autrichiens, dont un capitaine.

Convert-Désormeaux (Charles), brigadier au 8e de dragons, reçut une carabine d'honneur, le 22 frimaire an ix, pour sa brillante conduite à la bataille de Marengo.

Coquet (Charles-François) caporal à la 79e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 11 germinal an ix, pour s'être fait remarquer dans un combat naval près de Quiberon.

Corba (Jean), caporal à la 42e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour la valeur qu'il déploya à l'attaque d'un retranchement qu'il franchit l'un des premiers et avoir fait cinq prisonniers.

Corbières (Antoine), chasseur à la 10e légère, obtint un fusil d'honneur, le 29 germinal an xi, pour sa brillante conduite dans un combat de tirailleurs et avoir fait onze prisonniers.

Cordier (Pierre), brigadier au 11e de cavalerie, reçut un mousqueton d'honneur, le 6 vendémiaire an x, pour s'être distingué au combat de Neuwied et s'être emparé de deux pièces de canon.

Corbil (François), maître d'équipage sur le vaisseau *le Formidable*, reçut le brevet d'une hache d'honneur, le 11 brumaire an x, pour s'être particulièrement fait remarquer au combat naval d'Algésiras.

Cornebois (Antoine), soldat au 3e de chasseurs à cheval, obtint une carabine d'honneur, le 28 vendémiaire an xi, pour s'être signalé à l'attaque d'une batterie ennemie, où il tua plusieurs canonniers et enleva une pièce de canon.

Corneu (Guillaume), cavalier au 11e de chasseurs, reçut un mousqueton d'honneur, le 6 vendémiaire an x, pour s'être distingué à Hohenlinden dans une charge de cavalerie, où il fit un officier supérieur prisonnier.

Cornuséat (François), maréchal-des-logis au 27e de dragons, reçut un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour sa belle conduite dans une charge de cavalerie contre plusieurs batteries, où il prit une pièce de 8.

Coron, caporal à la 89e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être fait remarquer dans un engagement de tirailleurs, où il fit plusieurs prisonniers.

Cortona (Bernard), brigadier au 26e de chasseurs à cheval, reçut un mousqueton d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être signalé dans un engagement de cavalerie, où il dégagea un de ses officiers et tua deux hussards ennemis.

Costes (Raimond-Jean), sergent au 2e bataillon de sapeurs, reçut une grenade d'honneur, le 29 germinal an xi, pour sa belle conduite à l'attaque d'un retranchement ennemi, dans lequel il pénétra des premiers.

Cotillon (Jacques), capitaine au 2e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 27 floréal an x, pour sa brillante valeur pendant toutes les campagnes de la liberté, notamment à la bataille de Montebello.

Cotteray (Antoine), brigadier au 16e de dragons, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être dégagé d'un groupe de cavaliers ennemis qui l'entourait, après avoir tué ou blessé plusieurs de ses adversaires.

Cottigny (Jean-Louis), caporal au 1er d'artillerie à pied, obtint une grenade d'honneur, le 6 frimaire an xi, pour avoir vaillamment défendu sa pièce et en être resté maître.

Coucheray (Claude), sergent au 63e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être signalé à l'attaque d'une redoute dans laquelle il pénétra l'un des premiers et où il fit quatre prisonniers.

Courtil-Dumesnil (Gabriel), tambour à la 40e de ligne, reçut, le 7 messidor an viii, le brevet d'une paire de baguettes d'honneur pour avoir contribué à la déroute d'une colonne ennemie.

Cougoul, chasseur à pied dans la garde des consuls, obtint un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être distingué à l'attaque d'une batterie, avoir tué deux canonniers et pris un obusier.

Couillier (Gabriel), adjudant-sous-officier dans le 19e de chasseurs à cheval, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour avoir fait trois prisonniers dans une charge brillante contre la cavalerie ennemie.

Coujard, sergent au 32e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 18 prairial an xi, pour avoir franchi un retranchement ennemi sous le feu de la mousqueterie et avoir fait un officier prisonnier.

Couland, sapeur au 1er bataillon, reçut une grenade d'honneur, le 4 pluviôse an ix, pour sa brillante conduite à la défense d'une batterie de campagne menacée par un fort détachement ennemi.

Coulon (Louis), sergent au 2e régiment d'artillerie de marine, obtint une grenade d'honneur, le 25 prairial an xi, pour la bravoure, l'intelligence et le sang-froid qu'il déploya pendant les guerres maritimes de 1794 à 1801.

Courcel (Zacharie), caporal à la 96e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 27 vendémiaire an ix, pour avoir fait prisonniers, à Marengo, un officier autrichien et son peloton.

Courcet (Claude-Zacharie), brigadier au 1er de dragons, reçut un fusil d'honneur, le 27 vendémiaire an ix, pour s'être fait remarquer à l'attaque d'une batterie, s'être emparé d'une pièce de canon et avoir fait plusieurs prisonniers.

Courlet (Pierre-François), sergent au 7e d'artillerie à pied, obtint une grenade d'honneur, le 6 frimaire an xi, pour s'être signalé dans un engagement général.

Courrières (Armand), maître-canonnier dans la marine nationale, reçut une grenade d'honneur, le 15 pluviôse an xi, pour s'être fait remarquer en 1800 et 1801.

Coursaux (Jean-Baptiste), sergent au 64e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour avoir enlevé deux pièces de 8, qu'il ramena devant le front de sa brigade.

Courtain (Jean), brigadier au 8e de chasseurs à che-

val, reçut un mousqueton d'honneur, le 12 fructidor an XI, pour s'être emparé seul d'un obusier ennemi prêt à faire feu.

Courtier (Nicolas), sergent à la 103ᵉ de ligne, obtint un sabre d'honneur, le 10 prairial an XI, pour s'être signalé à l'attaque d'un village où il pénétra un des premiers et fit neuf prisonniers.

Courtot (Albin), maréchal-des-logis-chef au 12ᵉ de cuirassiers, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an XI, pour avoir chargé résolument 200 Hulans à la tête de dix hommes et les avoir taillés en pièce.

Coutand (Michel), sapeur au 3ᵉ bataillon, obtint une grenade d'honneur, le 10 prairial an XI, pour s'être fait remarquer à la prise d'un retranchement et avoir enlevé une pièce de canon.

Coutin (Jean), gendarme de la 7ᵉ légion, reçut un mousqueton d'honneur, le 28 messidor an IX, pour avoir arrêté, lui second, cinq conscrits réfractaires armés, réfugiés dans un bois.

Couturier (Pierre), chasseur à pied de la garde des consuls, reçut un fusil d'honneur, le 1ᵉʳ pluviôse an X, pour s'être fait remarquer, à Marengo, dans plusieurs charges à la baïonnette.

Couvret (Guillaume), chasseur à la 23ᵉ légère, eut un fusil d'honneur, le 23 germinal an X, pour s'être distingué à différentes affaires.

Crabbé (Jean-Louis), capitaine au 17ᵉ de chasseurs à cheval, reçut un sabre d'honneur, le 28 ventôse an X, pour avoir fait prisonniers le général autrichien Sporg et son aide-de-camp.

Crabit (Jean), caporal à la 30ᵉ de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 4 pluviôse an IX, pour s'être signalé à l'attaque d'un camp retranché et avoir fait mettre bas les armes à un poste de vingt-deux hommes.

Cresson (François), fusilier à la 52ᵉ de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 28 fructidor an X, pour avoir tué trois Autrichiens et fait cinq prisonniers dans un combat d'avant-garde.

Creuzet (Pierre), dit *Charleville*, brigadier au 10ᵉ de dragons, reçut un fusil d'honneur, le 4 pluviôse an XI, pour sa brillante valeur dans une charge de cavalerie pendant laquelle il prit un étendard.

Cros (Jacques), caporal au 37ᵉ de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an XI, pour avoir fait avec distinction les campagnes précédentes et s'être fait remarquer par plusieurs faits d'armes.

Crosser (Jean), grenadier à la 44ᵉ de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 27 vendémiaire an IX, pour s'être fait particulièrement remarquer à Marengo.

Crouset (Jacques), sergent à la 54ᵉ de ligne, eut un sabre d'honneur, le 10 prairial an XI, pour s'être distingué dans un combat de tirailleurs pendant lequel il tua deux chasseurs tyroliens et fit un officier autrichien prisonnier.

Crouzeille (François), gendarme à la 8ᵉ légion, obtint un mousqueton d'honneur, le 4 pluviôse an XI, pour avoir chassé une bande de brigands qui avaient envahi le village de sa brigade.

Crouzet (Jean-Jacques), caporal à la 12ᵉ légère, reçut un fusil d'honneur, le 10 prairial an XI, pour s'être distingué à l'attaque d'un mamelon.

Crossas, caporal à la 84ᵉ de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an X, pour avoir fait deux prisonniers dans un engagement général pendant lequel il reçut deux coups de feu.

Crozillac (André), sous-lieutenant au 30ᵉ de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an XI, pour sa brillante conduite à Marengo.

Cumin (Philippe), sergent-major au 4ᵉ léger, obtint un sabre d'honneur, le 10 prairial an XI, pour s'être signalé à la bataille des Pyramides et au siége de Saint-Jean-d'Acre.

Cuveillier (Jean-François), garde-côte, reçut une grenade d'honneur, le 4 frimaire an XI, pour avoir capturé, aidé de deux de ses camarades, une embarcation anglaise.

D.

Daches (Jean), tambour à la 85ᵉ demi-brigade de ligne, eut une paire de baguettes d'honneur, le 1ᵉʳ vendémiaire an XI, pour s'être distingué au siége de Saint-Jean-d'Acre et près d'Alexandrie (Égypte).

Dains (Henri), sergent à la 63ᵉ de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 6 vendémiaire an X, pour sa conduite distinguée dans un engagement sur les frontières d'Espagne, entre vingt-cinq hommes de son régiment et une bande de brigands.

Damas ou Domas (Jean-Baptiste-Toussaint), contremaître sur le vaisseau *l'Indivisible*, reçut une hache d'abordage d'honneur, le 11 brumaire an X, pour s'être fait remarquer à la prise du vaisseau anglais *le Swiftsure*.

Daniel (Gabriel), gendarme dans la 7ᵉ légion, reçut le brevet d'un sabre d'honneur, le 28 fructidor an X, pour sa brillante conduite à l'attaque d'une bande de malfaiteurs.

Dantz (Jean), chasseur à la 28ᵉ légère, obtint un fusil d'honneur, le 10 prairial an XI, pour s'être fait remarquer pendant les guerres d'Italie, de 1799 à 1800.

Darbois (Emilien), sergent de grenadiers à la 5ᵉ de ligne, eut un sabre d'honneur, le 10 prairial an XI, pour sa conduite distinguée pendant la campagne du Rhin de 1800.

Darcs (Pierre), chasseur à cheval au 25ᵉ régiment, reçut un mousqueton d'honneur, le 28 fructidor an X, pour s'être signalé dans une charge de cavalerie.

Dardart (Georges-Henri), capitaine au 40ᵉ de ligne, obtint un sabre d'honneur, le 28 fructidor an X, se distingua à la bataille de Hohenlinden, où il fit mettre bas les armes à 150 hommes, dont cinq officiers.

Dardenner (Jean), tambour à la 25ᵉ légère, reçut le brevet d'une paire de baguettes d'honneur pour s'être signalé pendant la campagne de l'an VIII à l'armée d'Italie.

Darmagnac (Jean-Barthélemy-Claude-Toussaint), colonel de la 32ᵉ de ligne (1), reçut un sabre d'honneur, le 10 floréal an X, pour sa brillante valeur dans toutes les affaires auxquelles son régiment prit part pendant les guerres d'Italie, d'Egypte et de Syrie.

Daroz (Claude-Hugues-Nief), sergent au 96ᵉ de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 21 messidor an IX, pour sa conduite distinguée à la bataille de Marengo.

Dathin (Louis), artificier au 4ᵉ régiment d'artillerie de marine, reçut une grenade d'honneur, le 11 brumaire an X, pour s'être fait remarquer, comme chef de pièce, à la prise du vaisseau anglais le *Swiftsure*.

Datry (Louis-François), sergent-major à la 14ᵉ de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 4 prairial an XI, pour ses actions d'éclat aux armées du Rhin, d'Italie et dans le Tyrol, de 1793 à 1801.

Daubec (Joseph), fusilier à la 10ᵉ de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 4 pluviôse an IX, pour s'être fait remarquer à la défense du pont du Var, où il fit six prisonniers dans un premier engagement et cinq dans le second.

Daufresne (Michel), caporal à la 102ᵉ de ligne, eut un fusil d'honneur, le 28 thermidor an X, pour sa conduite distinguée au passage du Mincio, où il fit un officier prisonnier et s'empara d'un obusier.

(1) Successivement général de brigade et général de division.

DAUGE (Jean), fusilier à la 38e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 19 ventôse an XI, pour s'être signalé à l'affaire d'Ensidlen (Helvétie), dans laquelle, avec deux de ses camarades, il fit mettre bas les armes à 130 Autrichiens, dont cinq officiers.

DAUMAS (Benoît), caporal à la 6e légère, reçut un fusil d'honneur, le 23 frimaire an XI, pour s'être fait remarquer à la bataille de Marengo.

DAURIAC (Armand-Joseph), sergent à la 3e légère, obtint un fusil d'honneur, le 28 fructidor an X, pour sa brillante conduite pendant les précédentes guerres.

DAUTREUILE (Jacques-Privas), brigadier au 5e de chasseurs à cheval, obtint un mousqueton d'honneur, le 4 pluviôse an XI, pour s'être emparé, à l'attaque d'une colonne ennemie, d'une pièce de canon.

DAUTREPE (Louis), brigadier au 2e bataillon du train d'artillerie, reçut une grenade d'honneur, le 5 frimaire an IX, pour la bravoure et le sang-froid qu'il déploya dans une attaque générale, pendant laquelle, resté seul pour le service du train de la pièce à laquelle il était attaché, il parvint à satisfaire à toutes les manœuvres sous le feu meurtrier de l'ennemi.

DAUVERT (Guillaume), dragon au 3e régiment, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an X, pour avoir servi avec distinction aux armées du Nord, du Rhin, d'Italie et d'Egypte, notamment au combat de Naplouse et à la bataille d'Aboukir.

DAVANCE (Joseph), sous-lieutenant au 15e de dragons, obtint un sabre d'honneur, le 14 frimaire an XI, pour s'être fait particulièrement remarquer pendant les campagnes précédentes.

DAVEZAC (Paul), sergent au 1er bataillon de pontonniers, reçut une grenade d'honneur, le 6 frimaire an XI, pour sa conduite distinguée au siége de Saint-Jean-d'Acre (Syrie).

DAVID (François), carabinier au 1er régiment, reçut un mousqueton d'honneur, le 22 thermidor an VIII, pour s'être signalé au passage du Danube et avoir enlevé un drapeau à l'ennemi.

DAVID (Pierre), caporal à la 6e légère, eut un fusil d'honneur, le 23 frimaire an XI, pour s'être fait remarquer à la bataille de Marengo.

DAVION (Etienne), sergent-major à la 9e légère, obtint un sabre d'honneur, le 8 frimaire an XI, pour sa conduite distinguée à Marengo.

DAVOUX (Mathurin), caporal à la 40e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 18 brumaire an X, pour sa brillante valeur à Marengo, où il désarma plusieurs Autrichiens qu'il fit prisonniers.

DAY (Jean-Pierre), dragon au 12e régiment, reçut un mousqueton d'honneur, le 4 pluviôse an XI, pour sa belle conduite dans une charge de cavalerie, et pour avoir pris un étendard à l'ennemi.

DEBAIVRE (Jacques), caporal de grenadiers à la 22e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 22 brumaire an XI, pour s'être fait particulièrement remarquer à la bataille de Marengo.

DEBLOU (Jean-Nicolas-Bruno), capitaine au 23e de chasseurs à cheval, eut un sabre d'honneur, le 21 messidor an IX, en récompense de ses brillants faits d'armes, de 1792 à l'an IX, au siége de Marengo, dans la Vendée, à l'armée d'Italie et à Marengo.

DEBONNE (Jacques), carabinier à la 10e légère, reçut un fusil d'honneur, le 10 prairial an XI, pour s'être distingué dans un combat d'avant-garde pendant lequel il fit plusieurs prisonniers.

DECHANÉ (Pierre), dragon au 1er régiment, obtint une carabine d'honneur, le 22 frimaire an XI, pour s'être fait remarquer, quoique blessé, dans une charge de cavalerie pendant laquelle il tua un officier supérieur.

DECKENNE (Désiré), fusilier au 24e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 10 prairial an XI, pour sa belle conduite à l'attaque d'une position ennemie où il arriva l'un des premiers.

DECLIDE (Jean), fusilier à la 10e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 29 fructidor an X, pour s'être signalé dans un combat partiel dans lequel il fit cinq prisonniers et tua un officier autrichien.

DECOUPADE (Louis), carabinier à la 7e légère, obtint un fusil d'honneur, le 19 ventôse an XI, pour s'être distingué dans un combat de tirailleurs, où il fit plusieurs prisonniers et s'empara d'un obusier.

DECOURT (Joseph), caporal à la 34e de ligne, reçut le brevet d'un fusil d'honneur, le 10 prairial an XI, pour s'être fait remarquer à l'attaque d'une position dans laquelle il pénétra des premiers.

DÉCROSAS (Léonard), fusilier à la 84e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 27 germinal an XI, pour avoir résisté seul aux efforts de quatorze hussards qui cherchaient à franchir une barrière.

DEFOURNOUS (Antoine), brigadier au 10e de chasseurs à cheval, eut un mousqueton d'honneur, le 4 pluviôse an XI, pour s'être signalé au combat de Landshut, le 18 messidor an VIII.

DEFRENNE (Pierre-Joseph), maréchal-des-logis au 7e d'artillerie à cheval, reçut une grenade d'honneur, le 18 pluviôse an XI, pour sa brillante conduite distinguée pendant toutes les campagnes de 1792 à l'an X.

DEGRÈS (Jean-Charles), chasseur à pied de la garde des consuls, reçut un fusil d'honneur, le 19 vendémiaire an XI, pour sa conduite à Marengo, où, quoique blessé au commencement de l'action, il resta toute la journée sur le champ de bataille parmi les combattants.

DEGUEN (Charles), matelot-timonnier sur le vaisseau l'*Indivisible*, obtint une hache d'abordage d'honneur, le 11 brumaire an X, pour s'être fait remarquer à la prise du vaisseau anglais le *Swiftsure*.

DEHAILLE (François), canonnier au 1er d'artillerie à cheval, reçut une grenade d'honneur, le 30 thermidor an X, pour s'être distingué pendant les guerres de 1796 à 1801.

DEHAY (Jean), maître d'équipage sur la canonnière *la Méchante*, reçut une hache d'abordage d'honneur, le 2 brumaire an X, pour avoir puissamment contribué à la conservation de la canonnière dans un combat de la flottille de Boulogne.

DEL, carabinier à la 26e légère, reçut un fusil d'honneur, le 10 prairial an XI, pour s'être emparé d'une pièce de canon à l'attaque d'une forte position ennemie.

DELABY (Dominique), matelot sur le vaisseau l'*Indomptable*, reçut une hache d'abordage d'honneur, le 2 brumaire an X, pour s'être fait remarquer au combat d'Algésiras.

DELACOSTE (Jean-François), dit *Grandpré*, employé des douanes à Cherbourg, reçut un fusil d'honneur, le 10 prairial an XI, pour s'être signalé à l'attaque d'un bâtiment anglais et avoir tué deux matelots ennemis.

DELACROIX (Pierre), hussard au 9e régiment, reçut le brevet d'un fusil d'honneur, le 27 germinal an XI, pour avoir contribué, à l'affaire de Salzbourg, à la délivrance d'un chef d'escadron qui avait été fait prisonnier.

DELAIGLE (Jean), maréchal-des-logis, au 23e de cavalerie, reçut une carabine d'honneur, le 9 prairial an IX, pour s'être distingué par deux actions d'éclat de 1792 à 1794, et avoir fait quatre prisonniers.

DELAIRE (Philippe-Joseph), dragon au 14e régiment, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an X, pour s'être signalé à l'attaque d'une batterie, avoir tué deux canonniers et s'être emparé d'une pièce de 8.

DELAMARRE (Adrien), sergent-major à la 40e de ligne, obtint un sabre d'honneur, le 11 prairial an XI, pour sa conduite à l'affaire de Caldiéro (20 brumaire an V), en contribuant à l'enlèvement d'une position.

DELAMARRE (Louis), sergent-major à la 41e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an XI, pour s'être fait remarquer dans un combat de tirailleurs, où il désarma sept Autrichiens qu'il fit prisonniers.

Delaroche (Antoine-Rémy), adjudant-sous-officier à la 29e légère, reçut un sabre d'honneur, le 19 prairial an x, pour sa conduite distinguée par deux actions d'éclat au siége de Mayence et dans le Tyrol, en 1793 et en l'an v.

Delawarde, maréchal-des-logis au 20e de dragons, eut un sabre d'honneur, le 4 pluviôse an ix, pour s'être signalé dans une charge de cavalerie pendant laquelle il fit trois prisonniers, dont un officier.

Delcloque (Louis), chasseur à pied dans la garde des consuls, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être fait remarquer à Marengo par son intrépidité dans diverses charges à la baïonnette, et avoir fait deux prisonniers.

Delbau (Antoine), sergent-major au 5e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être fait remarquer à l'attaque d'un village dans lequel il entra un des premiers.

Delgas (Jean-Joseph), sergent-major dans les grenadiers à pied de la garde des consuls, reçut un fusil d'honneur, le 3 thermidor an viii, pour s'être particulièrement distingué à Marengo.

Delion (Nicolas), sergent à la 101e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour avoir franchi, l'un des premiers, un retranchement ennemi, et avoir contribué par son courage à la prise de cette position.

Deloche (Jean-Baptiste), sergent au 2e bataillon de pontonniers, obtint une grenade d'honneur, le 27 frimaire an xi, pour sa conduite distinguée au passage du Pô.

Delorme (Antoine), caporal à la 72e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 19 ventôse an xi, pour s'être signalé dans une charge à la baïonnette contre un corps vendéen auquel il fit trois prisonniers.

Delorme (Hyacinthe-Denis), sergent au 4e régiment de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 4 pluviôse an xi, pour avoir contribué à la prise d'une redoute près de Rockach.

Delpierre, grenadier à la 26e de ligne, reçut le brevet d'un fusil d'honneur, le 4 pluviôse an xi, pour s'être signalé à l'attaque d'un mamelon, avoir pris un obusier et fait trois prisonniers.

Delporte (Pierre-Louis), sergent au 1er de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour sa bravoure pendant les guerres de 1792 à l'an x.

Demachy (Joseph), caporal à la 23e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 27 germinal an ix, pour s'être emparé d'une pièce de canon et avoir tué le sous-officier qui la commandait.

Demangeon (Joseph), chasseur à pied de la garde impériale, reçut un fusil d'honneur, le 9 ventôse an x, pour s'être fait remarquer à Marengo.

Demengeon (Jacques), maréchal-des-logis-chef au 27e de dragons, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être distingué dans une charge de cavalerie pendant laquelle il fit cinq prisonniers, dont un officier.

Demignon (Jacques), caporal de carabiniers à la 21e légère, reçut un fusil d'honneur, le 1er pluviôse an viii, pour s'être signalé à l'armée d'Orient.

Demilly (François), sergent-major au 67e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 19 ventôse an xi, pour avoir, dans un engagement de tirailleurs, fait mettre bas les armes à dix Autrichiens, commandés par un sous-officier.

Demoire (René), gendarme à la 3e légion, eut un mousqueton d'honneur, le 4 floréal an ix, pour avoir défendu et sauvé, avec cinq de ses camarades qui en formaient l'escorte, un convoi d'argent attaqué par une bande de onze brigands.

Denain (Jean-Pierre), tambour des grenadiers à pied de la garde des consuls, reçut une paire de baguettes d'honneur, le 17 thermidor an ix, pour s'être distingué à Marengo en battant la charge sous le feu des batteries de l'ennemi.

Denain (Pierre), sergent au 3e bataillon de sapeurs, obtint une grenade d'honneur, le 29 germinal an xi, pour sa conduite remarquable pendant la campagne de 1800 à l'armée du Rhin.

Denis (François), brigadier au 3e d'artillerie à cheval, reçut une grenade d'honneur, le 17 thermidor an viii, pour s'être fait remarquer par son courage et par la justesse de son tir pendant la campagne de 1800.

Denis (Alexis), maréchal-des-logis au 20e de dragons, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour avoir été mis deux fois à l'ordre de l'armée d'Orient pour sa brillante conduite.

Denis (Gabriel-Joseph), fusilier au 2e régiment de la garde municipale de Paris, reçut un sabre d'honneur, le 10 messidor an x, pour avoir sauvé, au péril de sa vie, un homme qui allait se noyer dans la Seine.

Denommé (Julien-Claude), maréchal-des-logis au 3e d'artillerie à cheval, reçut une grenade d'honneur, le 6 frimaire an xi, pour avoir sauvé, dans une mêlée de cavalerie, la batterie confiée à sa garde.

Denoncin (Jean-Baptiste), maréchal-des-logis dans les grenadiers à cheval de la garde des consuls, obtint une carabine d'honneur, le 3 thermidor an viii, pour ses bons services à Marengo.

Deraux (Jean-Baptiste), sergent au 13e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 9 prairial an x, pour s'être particulièrement distingué à la prise d'Alexandrie, aux assauts de Saint-Jean-d'Acre et à la prise de Matharieh.

Dernoncourt (Louis), sergent-major au 15e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour sa brillante conduite dans un combat de tirailleurs, où il fit sept Autrichiens et deux officiers prisonniers.

Derrieux ou Desrieux (Jean-Roch), maréchal-des-logis au 1er de chasseurs à cheval, obtint une carabine d'honneur, le 26 vendémiaire an ix, pour s'être emparé d'une pièce de canon au moment où elle allait faire feu sur son régiment.

Devillers (Philippe), trompette au 13e de chasseurs à cheval, reçut, le 14 ventôse an xi, le brevet d'une trompette d'honneur, pour avoir, dans un combat de cavalerie, dégagé deux officiers de son régiment tombés au pouvoir de l'ennemi.

Dervillers (Gabriel), sergent à la 4e légère, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être signalé à l'attaque d'une redoute défendue par un bataillon autrichien, dont il tua le chef.

Desbordes (Pierre), caporal à la 24e légère, reçut un fusil d'honneur, le 17 vendémiaire an x, pour s'être fait remarquer aux batailles de Montebello et de Marengo.

Descarreaux (Jérôme), maréchal-des-logis au 3e de hussards, reçut un sabre d'honneur, le 6 frimaire an xi, pour s'être signalé dans une charge de cavalerie sur plusieurs batteries ennemies.

Deschanges (Nicolas), sergent au 43e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 4 pluviôse an ix, pour sa conduite distinguée à Marengo et au passage de l'Adige.

Desenante (Louis-Nicolas), adjudant-sous-officier au 22e de dragons, obtint un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour avoir fait un colonel prisonnier pendant la première campagne de l'armée du Nord en Hollande.

Desgrès, chasseur à pied de la garde des consuls, reçut un fusil d'honneur, le 4 pluviôse an ix, pour avoir fait cinq prisonniers à Marengo.

Deshayes (François-Joseph), maréchal-des-logis au 9e de hussards, obtint un sabre d'honneur et le grade de sous-lieutenant, le 10 prairial an xi, pour plusieurs actes de valeur, de patriotisme et d'humanité.

Desbuissart (Joseph), sergent à la 17e légère, obtint un fusil d'honneur, le 29 brumaire an x, pour avoir

soutenu un combat inégal avec l'ennemi et lui avoir tué plusieurs hommes.

Desplan (Augustin), sergent-major à la 3e demi-brigade de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour sa conduite distinguée pendant la guerre de 1792 à l'an x.

Desprez (François), caporal au 4e d'artillerie à pied, reçut une grenade d'honneur, le 29 germinal an x, pour s'être fait remarquer par son sang-froid et son courage à l'armée d'Orient.

Desrieux (Jean-Roch). Voyez Derrieux.

Dessaignes (Antoine), adjudant-sous-officier au 1er de cuirassiers, obtint un sabre d'honneur, le 4 ventôse an xi, pour s'être signalé pendant les précédentes campagnes.

Destregard (Alexis), dragon au 4e régiment, reçut un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour sa conduite distinguée dans une rencontre de son escadron avec un parti de cavalerie ennemie.

Desvallées (Pierre), fusilier à la 108e de ligne, reçut une grenade d'honneur, le 3 vendémiaire an x, pour avoir, devant Boulogne, contribué à repousser l'ennemi qui cherchait à aborder le bâtiment qu'il montait.

Dété (François), sergent-major à la 107e de ligne, obtint un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être signalé à la défense d'un port.

Détry (Joseph), vétérinaire au 1er régiment, reçut un fusil d'honneur, le 19 ventôse an xi, pour s'être fait remarquer pendant les guerres de la révolution, de 1793 à 1800.

Deutschmann (Michel), brigadier au 7e de chasseurs à cheval, reçut un mousqueton d'honneur, le 10 prairial an xi, pour sa belle conduite à l'attaque d'une position occupée par un régiment d'infanterie autrichienne.

Devaut (Louis), sergent au 22e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 28 brumaire an ix, pour s'être emparé, à Marengo, aidé de quatre de ses camarades, d'une pièce de canon qu'il tourna contre les colonnes autrichiennes.

Devaux (Joseph), tambour à la 84e de ligne, reçut une paire de baguettes d'honneur, le 10 prairial an xi, pour sa brillante conduite à l'attaque d'un bois. Une blessure au bras gauche l'ayant forcé d'abandonner sa caisse, il s'empara d'un fusil ennemi et chargea avec ses camarades.

Devin, brigadier des guides du général en chef de l'armée expéditionnaire de Saint-Domingue, reçut une carabine d'honneur, le 4 pluviôse an xi, pour sa belle conduite dans cette campagne difficile.

Devos (Henri), grenadier à cheval de la garde impériale, reçut une carabine d'honneur, le 28 fructidor an x, pour avoir pris un étendard à l'ennemi et fait prisonnier l'officier qui le portait.

Devouge (Jean-Baptiste), soldat au 1er bataillon du train d'artillerie, reçut une grenade d'honneur, le 27 frimaire an xi, pour avoir contribué à sauver deux pièces de canon au moment d'une mêlée de cavalerie.

Devoucton (Claude), caporal à la 27e de ligne, obtint le brevet d'un fusil d'honneur, le 29 prairial an ix, pour avoir enlevé une pièce de canon à l'ennemi et fait plusieurs prisonniers.

Diany (Jacob), dragon au 5e régiment, eut un fusil d'honneur, le 28 brumaire an ix, pour s'être signalé dans une charge de cavalerie, pendant laquelle il tua ou blessa un grand nombre d'Autrichiens, s'empara de trois chevaux et fit cinq prisonniers.

Didiot (Pierre), maréchal-des-logis au 1er de hussards, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être fait remarquer dans une charge contre une colonne d'infanterie à laquelle il fit plusieurs prisonniers.

Dillieux (Jacques), sous-lieutenant à la 4e légère, reçut un sabre d'honneur, le 4 pluviôse an xi, pour sa brillante conduite pendant toutes les campagnes de l'armée d'Italie, de l'an iii à l'an x.

Diot (Etienne), dragon au 5e régiment, obtint un sabre d'honneur, le 28 brumaire an ix, pour s'être distingué, devant Crémone, dans plusieurs charges de cavalerie.

Disson (Charles), chasseur à cheval dans la garde des consuls, reçut une carabine d'honneur, le 28 vendémiaire an xi, pour avoir mis en fuite vingt hussards hongrois qui s'étaient trouvés sur sa route au moment où il allait porter une dépêche importante à son général.

Ditte (Antoine), brigadier au 9e de dragons, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être fait remarquer à la prise d'une position ennemie où il fit quelques prisonniers.

Ditte (Paul), maréchal-des-logis au 11e de dragons, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être signalé dans une charge contre une batterie d'artillerie légère, et s'être emparé d'une pièce de 8.

Dogon (Guillaume), cuirassier au 1er régiment, obtint un mousqueton d'honneur, le 28 fructidor an x, pour sa brillante conduite dans une charge contre un carré d'infanterie, dans lequel il pénétra des premiers.

Doin (Joseph), sergent-major à la 85e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être fait remarquer à l'assaut de Saint-Jean-d'Acre et avoir ramené un prisonnier arabe.

Doineau (Jean), fusilier à la 44e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 27 vendémiaire an ix, pour sa brillante conduite dans un combat d'avant-garde, où il fit deux soldats et un officier autrichiens prisonniers.

Doiteau (Michel), chasseur à cheval de la garde des consuls, eut un mousqueton d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être vaillamment défendu, dans un engagement de tirailleurs, contre six cavaliers autrichiens, en avoir blessé deux mortellement et fait prendre la fuite aux quatre autres.

Domacey (Joseph), sergent à la 23e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 27 germinal an ix, pour avoir puissamment contribué à chasser l'ennemi d'une forte position.

Dommanget (Pierre-Clément), maréchal-des-logis au 10e de hussards, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être fait remarquer dans une charge de cavalerie, où il fit deux prisonniers.

Dornerond (Claude), dragon au 8e régiment, reçut un fusil d'honneur, le 12 pluviôse an x, pour sa conduite distinguée au combat de Mesle-sur-Sarthe contre les Vendéens.

Dotaché (André), soldat à la 96e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 24 vendémiaire an ix, pour avoir délivré son capitaine qui avait été fait prisonnier à Marengo.

Doubette (Joseph), grenadier à pied dans la garde impériale, reçut un fusil d'honneur, le 29 frimaire an x, pour s'être signalé, à Marengo, en enlevant un drapeau à l'ennemi.

Doucet (René), fourrier à la 4e demi-brigade de vétérans, obtint un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour avoir constamment donné des preuves de valeur pendant les guerres précédentes.

Dourtne (Jean-Baptiste), adjudant sous-officier, reçut un sabre d'honneur, le 4 pluviôse an xi, pour sa belle conduite pendant les campagnes de 1793 à l'an x.

Dozier (Tiburce), tambour à la 2e de ligne, reçut une paire de baguettes d'honneur, le 24 thermidor an ix, pour s'être signalé dans un combat à l'armée du Rhin.

Driget (Claude), sergent à la 65e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 19 ventôse an xi, pour s'être fait remarquer à l'attaque d'une colonne vendéenne et avoir tué un chef des insurgés.

Drouillet (Pierre), sergent à la 26e légère, reçut un fusil d'honneur, le 4 pluviôse an xi, pour s'être emparé d'une pièce de canon, avec l'aide de trois de ses camarades, et avoir tué trois canonniers.

Drouin (Joseph-Nicolas), maréchal-des-logis au 6e de hussards, reçut un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour sa brillante conduite dans une charge de cavalerie, pendant laquelle il fit trois prisonniers et ramena quatre chevaux pris sur l'ennemi.

Dubarthas (René), maréchal-des-logis aux grenadiers à cheval de la garde impériale, obtint une carabine d'honneur, le 28 vendémiaire an xi, pour s'être fait remarquer à l'attaque d'un convoi de munitions de guerre, et avoir contribué à la prise du matériel et de l'escorte à laquelle il tua trois cavaliers.

Dubois (Charles-Joseph-Julien), maréchal-des-logis au 5e escadron du train d'artillerie, reçut une grenade d'honneur, le 4 pluviôse an xi, pour sa conduite distinguée pendant les guerres de la liberté.

Dubois (François), grenadier à la 10e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 11 thermidor an ix, pour sa conduite à Marengo.

Dubouché (François), caporal à la 26e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 4 pluviôse an xi, pour sa brillante conduite dans un engagement de tirailleurs dans lequel il s'empara d'un obusier et fit deux prisonniers.

Dubreuil (Jean-Baptiste-Bernard), dit *Gerville*, sous-lieutenant au 4e de dragons, obtint du directoire une paire de pistolets d'honneur, et reçut du 1er consul le brevet d'un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être fait particulièrement remarquer dans plusieurs engagements.

Dubuard (Jean-Marie), dit *Martin*, maréchal-des-logis au 5e d'artillerie à cheval, reçut une grenade d'honneur, le 14 prairial an ix, pour s'être signalé à la prise de Kehl, au siége de Saint-Jean-d'Acre, à la révolte du Caire et à la bataille d'Aboukir.

Dubucq (Guilain), sergent au 65e de ligne, obtint un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être fait remarquer à l'attaque d'une position ennemie.

Dubuis (Jean-Marie), grenadier à la 58e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour sa belle conduite pendant les campagnes de 1799 à 1800.

Dubut (Jacques-François), cuirassier au 7e régiment, reçut un mousqueton d'honneur, le 4 pluviôse an xi, pour s'être conduit avec la plus grande distinction dans une charge qui décida la victoire, pour être arrivé seul sur une batterie et avoir contribué au succès de la journée.

Duchat (Augustin), sergent au 20e léger, reçut un sabre d'honneur, le 28 fructidor an viii, pour s'être signalé à l'attaque et à la prise d'un village.

Duchatel, grenadier dans la 48e de ligne, eut un fusil d'honneur, le 27 germinal an ii, pour avoir fait un officier général prisonnier à la bataille de Hohenlinden.

Duchemin (Jean-Jacques), adjudant-sous-officier au 8e bataillon du train d'artillerie, reçut une grenade d'honneur, le 6 frimaire an xi, pour avoir sauvé les pièces auxquelles il appartenait, deux fois compromises dans un engagement de cavalerie.

Duchesne (Pierre-Julien-Thierry), sergent dans le 2e bataillon franc de l'Ouest, obtint un fusil d'honneur, le 22 floréal an ix, pour être sauté le premier à l'abordage d'un bâtiment anglais qui fut capturé.

Duchoisy (Joseph), caporal à la 96e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 27 vendémiaire an ix, pour s'être fait remarquer à la bataille de Marengo.

Duclerc (Louis), grenadier à la 85e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 11 thermidor an ix, pour sa conduite distinguée dans un engagement de tirailleurs, pendant lequel il fit un officier prisonnier.

Dufaut (Pierre), grenadier à la 101e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour être arrivé l'un des premiers à l'attaque d'une redoute enlevée à la baïonnette, sous le feu meurtrier de l'ennemi.

Dufaut (Pierre), grenadier au 18e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 4 pluviôse an ii, pour s'être signalé dans un combat d'avant-garde, pendant lequel il fit plusieurs prisonniers et fut blessé de deux coups de feu.

Dufetrel (Jean-Chrysostôme), dragon au 3e régiment, reçut un mousqueton d'honneur, le 20 brumaire an ix, pour s'être fait remarquer à l'armée d'Orient.

Duffaut (Jean-Victor-Denis), grenadier à la 10e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an viii, pour être pénétré l'un des premiers dans une redoute ennemie défendue par 200 hommes.

Dufresne, maréchal-des-logis à la 25e légion de gendarmerie, obtint un mousqueton d'honneur, le 9 frimaire an ii, pour la bravoure et le sang-froid qu'il déploya, à la tête de sa brigade, dans l'arrestation d'une bande de brigands.

Dugarin (Charles), caporal à la 79e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être distingué à l'armée de l'Ouest dans un combat de nuit contre un corps vendéen, avoir fait trois prisonniers et mis vingt hommes en fuite.

Duhamel (Servain-Pierre), maître charpentier à bord du vaisseau *le Desaix*, reçut le brevet d'une hache d'abordage d'honneur pour s'être fait remarquer au combat naval d'Algésiras.

Duhand (Nicolas), tambour à la 25e légère, reçut le brevet d'une paire de baguettes d'honneur, le 10 prairial an xi, pour sa belle conduite à l'attaque d'une position ennemie.

Duhette (Marie-François), maréchal-des-logis à la 21e légion de gendarmerie, reçut un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour avoir lutté corps à corps avec six brigands dans une battue exécutée dans un bois et qui eut pour résultat l'arrestation de toute la bande.

Dumaile (Jean), fourrier à la 58e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 11 brumaire an x, pour s'être fait remarquer sur la frégate *la Muiron*, au combat naval d'Algésiras.

Dumangeon (Joseph), fourrier à la 61e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 9 vendémiaire an xi, pour sa bravoure pendant la campagne de l'armée d'Orient.

Dumont (Louis-Charles), lieutenant au 5e d'artillerie à pied, reçut une grenade d'honneur, le 28 fructidor an x, pour sa conduite distinguée sur le continent et à l'armée d'Egypte.

Dumont, sergent-major au 5e d'artillerie à pied, reçut une grenade d'honneur, le 5 brumaire an xi, pour s'être distingué à l'armée du Rhin.

Dumoulin (Lambert), armurier à la 75e de ligne, reçut une grenade d'honneur, le 9 prairial an x, pour s'être signalé à la bataille d'Aboukir.

Dunaime (Jacques), cavalier au 1er régiment de carabiniers, reçut un mousqueton d'honneur, le 22 thermidor an viii, pour la brillante conduite au passage du Danube, où il enleva un drapeau à l'ennemi et fit prisonnier celui qui le portait.

Dunand (Joseph), tambour à la 18e de ligne, reçut une paire de baguettes d'honneur, le 1er pluviôse an x, pour s'être distingué à l'armée d'Orient.

Dunois, soldat au 20e régiment de cavalerie, obtint un mousqueton d'honneur, le 19 pluviôse an viii, pour s'être signalé à l'attaque d'un carré ennemi au milieu duquel il pénétra après avoir enfoncé les deux premières files.

Dupain (François), sergent à la 62e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être précipité sur une batterie chargée à mitraille et avoir tué à coups de baïonnette plusieurs canonniers russes sur leurs pièces.

Duparc (Nicolas), maître-calfat sur le vaisseau *l'Indivisible*, reçut une hache d'abordage d'honneur, le 11 brumaire an x, pour s'être distingué à la prise du vaisseau anglais *le Swiftsure*.

Dupas, brigadier à la 6e légion de gendarmerie, reçut un mousqueton d'honneur, le 7 floréal an x, pour l'intrépidité et l'intelligence qu'il déploya dans l'arrestation de trois brigands qui infestaient un canton du Cher.

Dupille (Louis), sergent au 22e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 28 brumaire an xi, pour s'être signalé à Marengo.

Dupin, sergent à la 16e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 4 pluviôse an xi, pour s'être distingué pendant la campagne de l'armée du Rhin de 1799 et 1800.

Duplaine (Jean-Baptiste), sergent à la 85e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 1er vendémiaire an vi, pour s'être emparé d'une pièce de canon à l'affaire de Cimbra, qu'il tourna contre l'ennemi.

Duplant (Benoît), maréchal-des-logis au 1er de carabiniers, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour sa conduite distinguée pendant les premières guerres de la révolution.

Dupont (Jean-Louis), maréchal-des-logis-chef au 6e de chasseurs à cheval, eut un sabre d'honneur, le 4 pluviôse an xi, pour s'être fait remarquer aux armées du Danube et d'Helvétie.

Dupont (Jean-Baptiste), caporal au 22e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 28 brumaire an xi, pour s'être signalé à Marengo.

Dupont (Pierre), sergent-major au 15e léger, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, comme récompense de ses valeureux services aux armées d'Allemagne, d'Italie et des Grisons.

Duport (Claude-François-Marie), sergent-major au 12e léger, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour être entré l'un des premiers dans les lignes ennemies et avoir contribué à la prise de toute son artillerie.

Dupuis (Germain), sergent au 2e bataillon de pontonniers, reçut une grenade d'honneur, le 27 frimaire an xi, pour s'être signalé par son habileté et son courage pendant les campagnes des armées du Rhin et d'Helvétie de 1799 à 1801.

Dupuis (Jean-Baptiste-Etienne), matelot-timonnier sur le vaisseau *le Dix-Août*, reçut une grenade d'honneur, le 12 brumaire an x, pour s'être fait remarquer à la prise du vaisseau anglais *le Swiftsure*.

Dupuy (Guillaume), dit *Bidachon*, grenadier à pied de la garde impériale, reçut un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être signalé à la prise d'une redoute défendue par deux batteries.

Durand (Alexis), sergent au 25e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être fait remarquer pendant toutes les campagnes de l'armée d'Egypte.

Durand (Jean), sergent à la 85e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour sa belle conduite au siége de Saint-Jean-d'Acre.

Durand (Louis), sergent-major à la 96e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 27 vendémiaire an xi, pour sa conduite distinguée, à la bataille de Marengo, dans plusieurs charges à la baïonnette.

Duret (Claude), sergent de grenadiers à la 22e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 4 pluviôse an xi, pour s'être emparé d'une pièce de canon, à Marengo, et l'avoir tournée contre l'ennemi.

Duret (Jean-Nicolas), sergent-major au 108e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 9 prairial an x, pour avoir sauvé le drapeau de son régiment.

Durocher (Alexandre), sous-lieutenant au 3e de chasseurs à cheval, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, en récompense de sa bravoure pendant les dernières campagnes.

Durot (Claude), sergent à la 96e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 27 vendémiaire an xi, pour s'être distingué à Marengo.

Durpy (Jean), grenadier à la 48e de ligne, eut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour être monté le premier à l'assaut d'un retranchement et avoir tué plusieurs Autrichiens à la baïonnette.

Durret (Jean-Baptiste), gendarme, obtint le 4 pluviôse an xi, le brevet d'un mousqueton d'honneur, pour avoir, quoique grièvement blessé dans une lutte contre deux malfaiteurs, conservé assez de force et de courage pour s'en rendre maître.

Duruz (Amand), grenadier à la 53e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être distingué à l'armée du Rhin pendant les campagnes de 1799 et 1800.

Dury (Pierre), sergent à la 12e légère, reçut un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être fait particulièrement remarquer aux armées d'Italie, d'Helvétie et du Rhin, de l'an ii à l'an x.

Dusart (Léon-Joseph), dragon au 14e régiment, obtint un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour sa brillante conduite pendant les campagnes de l'armée d'Orient.

Dutemple (Joseph-Jean), brigadier au 3e bataillon du train d'artillerie, reçut une grenade d'honneur, le 6 frimaire an xi, pour s'être signalé à l'armée du Rhin et à la prise de Stuttgard, où il sauva une pièce de 8.

Duthoit (Pierre-Joseph), maréchal-des-logis dans l'artillerie à cheval de la garde des consuls, reçut une grenade d'honneur, le 4 pluviôse an xi, pour la bravoure qu'il déploya pendant les campagnes d'Egypte et de Syrie.

Duty (Antoine), sergent-major à la 63e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 6 vendémiaire an xi, pour avoir attaqué, à la tête de vingt-cinq hommes, une bande de 200 à 300 brigands sur les frontières d'Espagne et l'avoir mis en fuite.

Duval (Georges), grenadier à la 3e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être distingué à la prise d'un mamelon défendu par deux batteries.

Duval (Gilles), caporal à la 4e demi-brigade d'artillerie de marine, reçut un fusil d'honneur, le 11 brumaire an x, pour s'être fait remarquer à la prise du vaisseau anglais *le Swiftsure*.

Duval (Jean-Baptiste), gendarme à la 15e légion, obtint un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être fait remarquer à l'attaque d'une bande de brigands, qu'il parvint à repousser.

Duzas (Pierre-Martin), sergent-major, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour sa brillante conduite pendant toutes les guerres de la liberté.

E.

Eberdinger (Jean-Michel), maréchal-des-logis au 10e de chasseurs à cheval, reçut un mousqueton d'honneur, le 15 fructidor an ix, pour avoir fait mettre bas les armes à un bataillon ennemi, avec une patrouille de cinq hommes.

Eberlé (Gaspard), chef de brigade (colonel) de la 1re provisoire de l'armée d'Orient, reçut un sabre d'honneur, le 12 germinal an x, pour sa valeureuse conduite pendant toutes les guerres de 1792 à l'an x, et notamment pendant les campagnes d'Egypte et de Syrie (1).

Eberlin (Christian), maréchal-des-logis au 3e de cuirassiers, reçut un sabre d'honneur, le 29 brumaire an xii,

(1) Il devint général de brigade et chevalier de l'Empire.

pour la bravoure qu'il déploya dans plusieurs charges de cavalerie.

Edeline (Louis), sergent au 6e de ligne, obtint un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour sa conduite distinguée à l'attaque d'un village occupé par un corps vendéen, auquel il fit sept prisonniers.

Ediard (Joseph), maréchal-des-logis au 10e bataillon du train d'artillerie, reçut une grenade d'honneur, le 4 pluviôse an ix, pour s'être signalé pendant les guerres de 1795 à 1801.

Eglin (Martin), caporal à la 9e compagnie d'ouvriers d'artillerie, reçut une grenade d'honneur, le 27 frimaire an xi, pour sa belle conduite aux armées de Sambre et Meuse et du Rhin.

Elliotte (Jean), grenadier à pied dans la garde des consuls, reçut un fusil d'honneur, le 29 thermidor an vii, pour s'être distingué au siége de Saint-Jean-d'Acre.

Emault (Louis), gendarme de la garde impériale, reçut un mousqueton d'honneur, le 28 fructidor an x, pour sa brillante conduite à l'attaque de deux batteries autrichiennes, où il tua trois canonniers sur leurs pièces.

Emery (Pierre), capitaine au 75e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 1er pluviôse an x, pour s'être fait particulièrement remarquer, pendant toute la durée des campagnes des armées du Nord, du Rhin, d'Helvétie et d'Egypte, aux siéges de Toulon et de Saint-Jean-d'Acre, et à la bataille d'Aboukir.

Emmanelly (Jean-Baptiste), chasseur à pied de la garde des consuls, reçut un fusil d'honneur, le 20 fructidor an x, pour avoir chargé plusieurs fois l'ennemi à la baïonnette à la bataille de Marengo.

Encherry (Pierre), brigadier au 21e de cavalerie, obtint une carabine d'honneur, le 4 pluviôse an ix, pour s'être fait remarquer dans une charge dirigée contre un carré autrichien.

Eon (Jean), fusilier à la 42e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour avoir fait quatre prisonniers, dont un officier, à la prise d'un village ennemi.

Erhard (Philippe), maréchal-des-logis au 8e de hussards, reçut un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être fait remarquer à l'armée du Rhin (1800), dans une charge de cavalerie contre une forte colonne d'infanterie autrichienne.

Ernou (Louis-Joseph), brigadier au 5e d'artillerie à cheval, reçut une grenade d'honneur, le 4 pluviôse an ix, pour s'être signalé pendant la campagne d'Egypte, de 1799 à 1801.

Errard (Etienne), caporal à la 14e légère, obtint un fusil d'honneur, le 15 ventôse an xi, pour avoir attaqué seul un peloton de quatorze hommes, tué l'officier qui le commandait et fait cinq prisonniers.

Estienne (André), tambour à la 51e de ligne, reçut une paire de baguettes d'honneur, le 20 fructidor an x, pour sa conduite distinguée et sa bravoure éclatante aux batailles d'Arcole et de Marengo (1).

Evrard (Jean-Nicolas), sergent-major à la 20e de ligne, eut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être fait remarquer, en l'an vii, par son courage et sa présence d'esprit dans une reconnaissance de bois à l'armée du Rhin.

Evrard (Joseph-Louis), aide-canonnier sur la canonnière *le Volcan*, reçut une hache d'abordage d'honneur pour sa valeureuse conduite au combat naval d'Algésiras.

Eydière (Pierre-Joseph), brigadier au 4e bataillon du train d'artillerie, reçut une grenade d'honneur, le 6 frimaire an xi, pour avoir contribué par sa bravoure à la défense de deux pièces chargées par deux escadrons ennemis.

F.

Facdonel (Mathurin), sergent à la 43e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 4 pluviôse an ix, pour avoir, à Marengo, rallié plusieurs soldats en déroute et les avoir ramenés au combat.

Faivre (François), maréchal-des-logis au 2e d'artillerie à cheval, reçut une grenade d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être distingué à la bataille de Zurick (27 thermidor an vii).

Falcon (Honoré), maréchal-des-logis au 1er régiment d'artillerie à cheval, reçut une grenade d'honneur, le 18 pluviôse an xi, pour la bravoure qu'il déploya pendant les campagnes d'Egypte.

Falin (Jean-François), maréchal-des-logis au 5e de chasseurs à cheval, eut un sabre d'honneur, le 4 pluviôse an xi, pour s'être emparé, dans une charge de cavalerie, d'une pièce de 8 dirigée contre son régiment.

Farnot (Jean), soldat à la 53e de ligne, fut compris, quoique mort en l'an ix, pour le brevet d'un fusil d'honneur, le 27 germinal de cette année, pour s'être emparé d'une pièce de canon à la bataille de Ham (Bavière).

Faubert (Rolland), aspirant-canonnier à la 6e demi-brigade d'artillerie de marine, reçut un fusil d'honneur, le 11 brumaire an x, pour sa conduite distinguée au combat naval d'Algésiras.

Faucier (Laurent), gendarme à la 24e légion, obtint une carabine d'honneur, le 6 germinal an x, pour avoir tué dans une ferme trois brigands qui s'y étaient réfugiés, après un combat acharné.

Faure, caporal à la 12e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour être entré le premier dans un bois occupé par l'ennemi et avoir fait deux prisonniers.

Faussemagne (Jean), soldat au 4e bataillon du train d'artillerie, obtint une grenade d'honneur, le 14 ventôse an xi, pour avoir défendu avec un grand courage la pièce à laquelle il était attaché.

Fauvel, fusilier au 22e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 4 pluviôse an xi, pour s'être fait remarquer à la défense d'une position attaquée par l'ennemi.

Fauvelle (Nicolas), grenadier à cheval de la garde impériale, reçut un mousqueton d'honneur, le 10 prairial an xi, pour sa brillante conduite dans une charge de cavalerie, où il fit trois prisonniers.

Favard (Loup), fusilier à la 46e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 1er pluviôse an xi, pour s'être signalé à l'armée de l'Ouest, dans un engagement contre les Vendéens.

Favier (François), sergent à la 29e de ligne, eut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être distingué pendant toute la durée des campagnes de la révolution.

Favier (Louis), caporal au 4e d'artillerie à pied, obtint une grenade d'honneur, le 29 prairial an x, pour sa belle conduite à l'armée d'Egypte et au siége d'Aboukir.

Favre (Jean-Joseph), maréchal-des-logis au 25e de chasseurs à cheval, reçut un sabre d'honneur, le 10 pluviôse an xi, pour s'être signalé au passage du pont de la Secchia, et avoir fait des prisonniers.

Felder (Charles), maréchal-des-logis au 23e de dragons, reçut un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x,

(1) Mort tambour-major de la 10e légion de la garde nationale de Paris, le 29 décembre 1837.

pour sa conduite à l'attaque de deux batteries ennemies, sur lesquelles il arriva un des premiers.

Fradonnet (Jean-Pierre), caporal à la 55e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 26 prairial an xi, pour avoir servi avec honneur aux armées d'Allemagne et d'Italie, de 1792 à l'an xi.

Feret (Philippe), matelot-timonnier sur la canonnière *l'Etna*, reçut une hache d'abordage d'honneur, le 11 brumaire an x, pour s'être fait remarquer au combat de la flottille de Boulogne du 27 thermidor an ix, où il eut la main droite emportée par un boulet.

Ferrand (Bruno-Louis), matelot sur le vaisseau *le Dix Août*, reçut une hache d'abordage d'honneur, le 11 brumaire an x, pour s'être signalé à la prise du vaisseau anglais *le Swiftsure*.

Ferry (Jean-Baptiste), sergent au 51e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 19 ventôse an xi, pour plusieurs actions d'éclat pendant les campagnes précédentes, notamment à Hohenlinden, où il s'empara, aidé de cinq de ses camarades, de quatre pièces de canon.

Fesrin (Louis), sergent-major au 50e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 10 prairial an x, pour s'être frayé un passage à la baïonnette à travers vingt soldats autrichiens et avoir fait trois prisonniers.

Fèvre, sapeur au 4e bataillon, reçut une grenade d'honneur, le 11 brumaire an x, pour s'être distingué à l'attaque d'un retranchement ennemi, qu'il franchit l'un des premiers.

Fèvre (Nicolas), fusilier à la 22e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 28 brumaire an xi, pour s'être fait remarquer à la bataille de Marengo.

Fièvez, dit *Poinvin*, brigadier au 13e de dragons, reçut un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être signalé dans un combat de cavalerie, pendant lequel il tua ou blessa plusieurs cuirassiers autrichiens et fit cinq prisonniers, dont un officier.

Filhard (Jean-Michel), maréchal-des-logis au 20e de chasseurs à cheval, reçut un sabre d'honneur, le 4 pluviôse an xi, pour plusieurs actions d'éclat, particulièrement à Elchingen, où il fit neuf prisonniers.

Filleul (Célestin), maréchal-des-logis au 1er de hussards, obtint un mousqueton d'honneur, le 10 prairial an xi, pour avoir tué un chef d'escadron autrichien et délivré son capitaine qui venait d'être fait prisonnier.

Fillion (Claude), caporal aux chasseurs à pied de la garde des consuls, reçut un fusil d'honneur, le 27 frimaire an xi, pour s'être distingué à Marengo dans plusieurs charges à la baïonnette.

Fischer (Mathieu), grenadier à la 74e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 21 messidor an xi, pour s'être fait remarquer au siége de Gênes, en 1800.

Flamerion (François), sergent au 11e de ligne, obtint, le 19 ventôse an xi, le brevet d'un fusil d'honneur pour sa conduite distinguée pendant la campagne de 1800 à l'armée d'Italie.

Fleas (Joseph-Marie), caporal à la 88e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 9 prairial an x, pour s'être signalé au siége de Saint-Jean-d'Acre et à la bataille d'Alexandrie, armée d'Orient.

Fleury (Claude), caporal à la 24e de ligne, eut un fusil d'honneur, le 18 prairial an xi, pour sa bravoure pendant les guerres de 1796 à 1799.

Fleury (Pierre), sergent au 3e bataillon de sapeurs, obtint une grenade d'honneur, le 10 prairial an xi, pour sa conduite distinguée à l'armée du Rhin, de 1799 à 1801.

Floquet, mineur à la 5e compagnie, reçut une grenade d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être fait remarquer dans tous les travaux de siége entrepris en Egypte, pendant la durée de cette expédition.

Floux (François), quartier-maître sur la frégate *la Muiron*, reçut le brevet d'une hache d'abordage d'honneur, le 11 brumaire an x, pour la bravoure, l'intelligence et le sang-froid qu'il déploya à la bataille navale d'Algésiras.

Fonnade (Jean-François), brigadier dans les chasseurs à cheval de la garde des consuls, reçut un sabre d'honneur, le 19 pluviôse an xi, pour sa brillante conduite aux armées des Pyrénées, d'Italie et d'Egypte.

Fontaine (Nicolas), caporal à la 13e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être distingué pendant les guerres de 1793 à 1796, et à l'armée d'Egypte de 1797 à 1801.

Fontanier (Albinien), brigadier au 8e de hussards, reçut un mousqueton d'honneur, le 7 messidor an viii, pour s'être fait particulièrement remarquer à la bataille de Stokach dans une charge de cavalerie, où il fit prisonnier le colonel du régiment de Kraintz.

Fontanelle (Louis), caporal à la 28e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 4 nivôse an xi, pour avoir soutenu avec vigueur, à Marengo, plusieurs charges à la baïonnette contre les attaques réitérées de l'ennemi.

Foré (Jean-Louis), capitaine-adjudant major au 4e de dragons, obtint un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être couvert de gloire à l'affaire de Friedberg, où, avec un faible détachement, il fit trente prisonniers.

Forschtein (Michel), sergent à la 24e légère, reçut un fusil d'honneur, le 11 germinal an ix, pour sa brillante conduite à l'affaire de Bremgarten (Helvétie).

Foucault (Gervais), sergent au 28e léger, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour avoir contribué par sa bonne contenance et avec quatre hommes de sa compagnie à la prise d'une redoute et de 500 prisonniers.

Foucher (Louis), caporal à la 18e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour sa conduite distinguée à l'armée d'Egypte, et particulièrement au siége de Saint-Jean-d'Acre.

Fouilloux (Pierre), carabinier à la 18e légère, obtint un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être fait remarquer à l'armée d'Italie dans un engagement d'avant-garde pendant lequel il fit plusieurs prisonniers et s'empara d'une pièce de canon.

Foulpoin (François), fusilier à la 36e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 9 vendémiaire an xi, pour s'être signalé dans un combat de tirailleurs, pendant lequel il fit un officier et trois Autrichiens prisonniers.

Fouquet (Pierre), tambour à la 52e de ligne, reçut une paire de baguettes d'honneur, le 28 fructidor an x, pour sa valeur pendant la campagne de l'armée de l'Ouest contre les insurgés de la Vendée.

Fourcade (Jean), soldat à la 4e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 9 thermidor an x, pour avoir fait un colonel autrichien prisonnier à la bataille de Bassano, et pour sa belle conduite à Arcole.

Fourmont (Jean), dragon au 20e régiment, obtint un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être fait remarquer pendant les guerres de la révolution de 1794 à 1798, et à l'armée d'Egypte.

Fournier (Adrien), sergent à la 18e légère, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour sa belle conduite pendant les campagnes de 1793 à 1799, et à l'armée d'Italie en 1800.

Fournier (François), capitaine à la 32e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 9 ventôse an x, pour s'être distingué aux armées d'Italie et d'Orient, notamment au siége de Saint-Jean-d'Acre.

Fradel (Joseph), grenadier à la 32e de ligne, eut un fusil d'honneur, le 9 vendémiaire an xi, pour s'être fait remarquer pendant toutes les campagnes d'Egypte et de Syrie.

Fradin (Pierre), caporal à la 50e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour sa conduite distinguée à la prise d'un retranchement ennemi,

Franchet (Henri), maréchal-des-logis au 5e bataillon du train d'artillerie, reçut une grenade d'honneur, le 6 frimaire an xi, pour avoir, dans une charge de cavalerie ennemie, sauvé les pièces de la batterie à laquelle il était attaché.

François (Edme), carabinier à la 23e légère, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être particulièrement distingué pendant la campagne de 1800 en Italie.

François (Jean), grenadier à la 72e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 19 ventôse an xi, pour s'être signalé dans une rencontre avec un corps vendéen.

François (Pierre), sapeur au 4e bataillon, reçut le brevet d'une grenade d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être fait remarquer pendant la campagne de l'armée du Rhin de 1800.

Frémiot (Pierre), sergent à la 93e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour avoir déployé le plus grand courage à l'attaque d'une position ennemie.

Frénais (Jean-Baptiste), tambour à la 37e de ligne, obtint une paire de baguettes d'honneur, le 27 prairial an viii, pour sa brillante conduite à l'affaire de Mœskirch, le 15 du même mois.

Frick (Joseph), caporal au 5e d'artillerie à pied, reçut une grenade d'honneur, le 5 brumaire an xi, pour s'être conduit avec une grande valeur au passage de l'Adige et à Marengo.

Friedrich (Joseph), trompette dans les guides du général en chef de l'armée, reçut une trompette d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être signalé au passage du Necker.

Fries (Daniel), adjudant-sous-officier au 3e de hussards, eut un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour avoir chargé seul, à l'armée du Rhin, un parti ennemi, fait prisonniers un capitaine et 53 hussards qu'il ramena avec leurs chevaux.

Fritz (François), brigadier au 1er de hussards, obtint un mousqueton d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être fait remarquer à la bataille de Marengo, pendant laquelle il fit plusieurs prisonniers.

Frossard (Urbanne), sergent à la 55e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être conduit avec beaucoup de valeur et de résolution à la prise d'Ascoli (armée de Naples).

Fuchot (Jean-Baptiste), caporal à la 20e de ligne, obtint un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être fait remarquer à l'armée du Rhin dans un combat de tirailleurs, pendant lequel il fit plusieurs prisonniers, dont deux officiers.

Fuchs (Jean-Baptiste), maréchal-des-logis au 2e de hussards, reçut un fusil d'honneur, le 4 pluviôse an xi, pour avoir fait avec distinction les guerres de la révolution de 1793 à 1799, et s'être signalé à l'armée du Rhin en 1800.

G.

Gabarus (Joseph), sergent à la 28e légère, obtint un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour avoir donné des preuves de valeur de 1794 à 1799, et s'être distingué à Marengo.

Gachet (Raymond), carabinier à la 24e légère, reçut un fusil d'honneur, le 9 vendémiaire an x, pour s'être fait remarquer à Marengo, en contribuant à enlever une pièce de canon à l'ennemi.

Gacon (Antoine), carabinier à la 22e légère, reçut un fusil d'honneur, le 28 thermidor an x, pour s'être signalé au siége de Saint-Jean-d'Acre.

Gacon-Camos (Louis), carabinier à la 28e légère, obtint un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour sa belle conduite à la prise d'un retranchement ennemi, où il pénétra le premier et s'empara d'une pièce de 8.

Gadant (Nicolas-Jean-Baptiste), grenadier à la 96e de ligne, eut un fusil d'honneur, le 27 vendémiaire an xi, pour avoir, en se précipitant dans les rangs ennemis, sauvé son capitaine qui avait été fait prisonnier à Marengo.

Gagey (Claude-Jérôme), sergent au 2e d'artillerie à pied, reçut une grenade d'honneur, le 27 frimaire an xi, pour s'être signalé à l'armée d'Helvétie pendant la campagne de 1799.

Gaillau (Michel), grenadier à la 51e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 26 messidor an xi, pour sa brillante conduite dans un engagement de tirailleurs, pendant la campagne du Rhin en 1800.

Gailliot (Antoine), gendarme d'élite de la garde impériale, reçut une carabine d'honneur, le 29 messidor an ix, pour s'être emparé, à Marengo, avec l'aide de deux de ses camarades, d'une pièce de canon abandonnée.

Galbois (René), chasseur à pied de la garde des consuls, reçut un fusil d'honneur, le 5 frimaire an ix, pour s'être distingué dans une sortie de la garnison de Mayence, et avoir enlevé un drapeau et une pièce de canon à l'ennemi.

Galeu (Michel), dragon au 19e régiment, obtint un mousqueton d'honneur, le 13 frimaire an x, pour un acte de dévouement qui sauva les dépêches importantes dont était chargé un aide-de-camp qu'il escortait.

Galla (Pierre-Jean-Claude), chasseur au 11e régiment, reçut un mousqueton d'honneur, le 6 vendémiaire an x, pour s'être distingué au passage du Rhin, à Neuwice, et s'être emparé, aidé de deux de ses camarades, de deux pièces de canon.

Gallerand (Jacques), maréchal-des-logis au 6e de chasseurs à cheval, reçut un sabre d'honneur, le 4 pluviôse an xi, pour s'être fait remarquer pendant les campagnes de 1793 à 1800.

Gallet (Jean), sergent à la 63e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 6 vendémiaire an x, pour avoir contribué à disperser une bande de brigands et tué le chef de la troupe d'un coup de baïonnette.

Gallien (Etienne-Aristide), adjudant-sous-officier au 5e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour sa conduite distinguée aux armées des Alpes, d'Italie et du Rhin, de l'an ii à l'an x.

Galdout (Jean-Baptiste), sergent au 4e bataillon de sapeurs, obtint une grenade d'honneur, le 27 floréa. an xi, pour sa brillante conduite à l'armée du Rhin pendant la campagne de 1800.

Gandon (Nicolas), maréchal-des-logis au 6e de chasseurs à cheval, reçut un fusil d'honneur, le 4 pluviôse an xi, pour s'être signalé dans une charge sur une batterie autrichienne et avoir tué plusieurs canonniers.

Gannard (Guillaume), brigadier au 13e de dragons, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être précipité, dans un combat d'avant-garde sur un bataillon autrichien et en avoir tué le chef.

Gardanne (Gaspard-Amédée), général de division, reçut le brevet d'un sabre d'honneur, le 7 messidor an ix, pour ses brillants services à l'armée d'Italie, de l'an ii à la bataille de Marengo où il se couvrit de gloire.

Gariel (Etienne), maréchal-des-logis au 8e d'artillerie à cheval, reçut une grenade d'honneur, le 8 germinal an ix, pour sa conduite distinguée à l'affaire du 10 frimaire même année (armée du Rhin).

Garivet (Jean), caporal à la 57e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 25 prairial an viii, pour avoir fait un officier supérieur prisonnier à l'affaire de Memmingen (armée du Rhin).

Garnier (Hubert), fusilier à la 83e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 19 ventôse an xi, pour s'être fait remarquer à la bataille de Mœskirch, où il fit quatre prisonniers.

Garnier (Jean-Baptiste), capitaine à la 43e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 4 pluviôse an ix, pour s'être conduit avec une grande distinction aux armées du Rhin et d'Italie, de 1792 à 1801.

Garnier (Jean-Baptiste), grenadier à la 66e demi-brigade de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 17 vendémiaire an xi, pour s'être signalé à l'armée de l'Ouest, de 1801 à 1803.

Garnier (Jean-Joseph), chasseur à cheval de la garde des consuls, eut un sabre d'honneur, le 28 vendémiaire an xi, pour s'être fait remarquer à la bataille de Marengo.

Garo (Joachim), chasseur à pied à la garde des consuls, reçut un fusil d'honneur, le 19 ventôse an xi, pour s'être fait remarquer, à Marengo, dans un engagement de tirailleurs, où il fit trois prisonniers et s'empara d'une pièce abandonnée par l'ennemi.

Garreau (François), sergent à la 7e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour être pénétré l'un des premiers dans une redoute et s'être emparé d'un obusier.

Garreau (Louis), sergent à la 31e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 11 fructidor an xi, pour avoir fait avec distinction les guerres de la révolution de 1793 à 1799 et celle de 1800 à l'armée du Rhin.

Garrel (Claude-François), fusilier à la 28e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 28 frimaire an ix, pour sa conduite remarquable, à Marengo, dans plusieurs charges à la baïonnette.

Garrick (Jean), caporal au 1er bataillon de pontonniers, reçut une grenade d'honneur, le 28 vendémiaire an ix, pour s'être signalé au passage du Rhin, à Reichlingen, en 1800.

Garrigue, grenadier à la 18e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 1er pluviôse an x, pour s'être fait remarquer pendant les campagnes d'Egypte de 1798 à 1801.

Gaspard (Nicolas), tambour à la 22e légère, obtint une paire de baguettes d'honneur, le 28 fructidor an ix, pour sa grande bravoure au siége de Saint-Jean-d'Acre, dans une attaque à la baïonnette.

Gauché (François), aide canonnier au 1er bataillon d'artillerie de marine, eut une grenade d'honneur, le 11 frimaire an x, pour sa belle conduite sur le vaisseau *le Formidable*, à la bataille navale d'Algésiras.

Gauché (Pierre), caporal à la 37e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être distingué dans un combat de tirailleurs, où il fit mettre bas les armes à sept Autrichiens.

Gaudin (Claude), caporal au 1er d'artillerie à pied, obtint le brevet d'une grenade d'honneur, le 6 frimaire an xi, pour s'être signalé à l'armée de l'Ouest, par sa bravoure et la justesse de son tir.

Gaudinet (Jean-Baptiste), sergent-major au 3e d'artillerie à pied, obtint un fusil d'honneur, le 6 frimaire an xi, pour s'être fait remarquer à l'attaque du fort de Kehl, aux armées d'Helvétie et du Rhin en 1799 et 1800.

Gaudrain (Pierre-François), fusilier à la 60e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 19 ventôse an xi, pour s'être distingué, à l'armée de l'Ouest, dans une rencontre avec les Vendéens, auxquels il fit deux prisonniers.

Gaudron (Philibert), gendarme à la 1re légion, obtint un mousqueton d'honneur, le 4 pluviôse an xi, pour le sang-froid et la bravoure qu'il déploya à l'attaque d'une bande de voleurs, en avoir tué deux et arrêté un troisième.

Gaullier (François), sergent à la 6e légère, reçut un fusil d'honneur, le 23 frimaire an ix, pour s'être conduit avec beaucoup de valeur et de résolution à la bataille de Marengo.

Gauthier (Claude-Nicolas-Benoît), maréchal-des-logis au 4e de chasseurs à cheval, obtint un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être signalé par deux actions d'éclat à l'armée de Hollande, notamment dans la dernière, où il fit 400 prisonniers.

Gauthier (Jean-Pierre), dit *Leclerc*, chef d'escadron au 18e de dragon (1), reçut un sabre d'honneur, le 19 floréal an ix, pour s'être conduit avec une grande valeur pendant la campagne de l'expédition d'Egypte de l'an vi à l'an x.

Gauthier (Prothade), tambour à la 38e de ligne, reçut le brevet d'une paire de baguettes d'honneur, le 1er floréal an ix, pour s'être fait remarquer au passage de l'Inn, où il fit plusieurs prisonniers.

Gautier (Joseph-Charles), caporal au 2e d'artillerie à pied, obtint une grenade d'honneur, le 27 frimaire an xi, pour s'être signalé à l'armée du Rhin pendant la campagne de 1800.

Gay (Pierre), sergent à la 60e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 19 ventôse an xi, pour s'être emparé d'une pièce de canon dans un combat contre un corps de Vendéens.

Gay (Pierre), sergent au 4e d'artillerie à pied, eut un fusil d'honneur, le 29 germinal an x, pour s'être distingué aux siéges de Jaffa et de Saint-Jean-d'Acre, où il pénétra par l'embrasure d'une batterie et encloua trois pièces.

Gayol (Jean-Baptiste), tambour-major à la 32e de ligne, obtint une paire de baguettes d'honneur, le 9 ventôse an x, pour sa brillante conduite au siége de Saint-Jean-d'Acre.

Geay (Blaise), chasseur à pied de la garde des consuls, obtint un fusil d'honneur, le 29 germinal an x, pour s'être fait remarquer à la bataille de Marengo.

Geay (Saturnin), gendarme à la 27e légion, obtint un mousqueton d'honneur, le 10 prairial an xi, pour sa brillante conduite dans l'escorte d'un convoi, où, lui troisième, il repoussa huit brigands armés, dont deux restèrent sur le terrain.

Gebin (Jean-François), adjudant-sous-officier à la 6e légère, obtint un fusil d'honneur, le 23 frimaire an ix, pour avoir sauvé à Marengo, par son dévouement et son courage, le général en chef menacé par un escadron ennemi.

Gelé (Louis), canonnier au 4e d'artillerie à cheval, obtint une grenade d'honneur, le 6 frimaire an xi, pour s'être distingué dans toutes les affaires où il s'est trouvé, tant sur le continent qu'en Egypte.

Gellin (Jacques), caporal à la 2e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être signalé, à l'armée d'Italie, à l'attaque d'une position défendue par de l'artillerie.

Gelminger (Nicolas), hussard au 8e régiment, obtint un mousqueton d'honneur, le 28 fructidor an x, pour sa conduite distinguée pendant la campagne de 1800 à l'armée du Rhin.

Gely (Louis), sergent à la 85e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 1er vendémiaire an xi, pour s'être fait particulièrement remarquer pendant le siége de Saint-Jean-d'Acre.

Gency, maréchal-des-logis aux grenadiers à cheval de la garde des consuls, obtint une carabine d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être signalé, à Marengo, dans une charge contre une batterie ennemie qui fut enlevée.

Gendre (François), caporal à la 16e légère, obtint un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être fait remarquer dans un combat de tirailleurs pendant la campagne d'Italie de 1800.

(1) Devenu général de brigade en 1813.

GENEVOIS (Antoine), caporal à la 21e légère, eut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour sa belle conduite au passage du Mincio, 1800.

GEOFFROY (Louis), fusilier à la 76e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 28 thermidor an x, pour la bravoure qu'il déploya au siége de Kehl ; attaqué par quatre Autrichiens, il en tue deux, blesse le troisième et fait le quatrième prisonnier.

GEORGE, gendarme à la 19e légion, reçut le 28 fructidor an x, le brevet d'un mousqueton d'honneur, pour s'être distingué à l'attaque et à la prise d'une bande de brigands.

GEORGIN (François), caporal à la 44e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 27 vendémiaire an IX, pour avoir lutté, à Marengo, avec sept soldats de sa compagnie, contre un corps de cavalerie ennemie.

GÉRARD (Benoît), sergent à la 22e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 28 brumaire an IX, pour avoir fait prisonniers plusieurs soldats vendéens qu'il ramena au quartier général.

GÉRARD (Jean-François), chef d'escadron au 20e régiment de cavalerie, obtint un sabre d'honneur, le 21 messidor an IX, pour sa conduite distinguée pendant les guerres de la liberté, notamment à Marengo, où, dans diverses charges de cavalerie, il enleva à l'ennemi quatre pièces de canon, un caisson, un drapeau, et contribua par son intrépidité à la prise de 5,500 Autrichiens.

GERBAULT (Augustin), sergent au 2e bataillon de pontonniers, reçut une grenade d'honneur, le 27 frimaire an XI, pour sa conduite pendant les campagnes de 1793 à 1801.

GERRY (Pierre), gendarme à la 12e légion, obtint un mousqueton d'honneur, le 4 pluviôse an XI, pour s'être signalé à l'attaque d'une bande de brigands, en avoir tué deux et pris un troisième.

GERVAIS (Nicolas), dit *Montigny*, brigadier au 10e de dragons, reçut un mousqueton d'honneur, le 21 messidor an IX, pour être pénétré seul dans Rastadt, an IV, avoir pris seize soldats et quatre canonniers.

GEUGNOT (Louis), chasseur à la 16e légère, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être fait remarquer en 1800 à l'armée d'Italie, dans un combat de tirailleurs, où il prit un officier et cinq soldats autrichiens.

GÉVOLDE (Jean-Pierre-François), canonnier au 8e d'artillerie à pied, embarqué sur le vaisseau *l'Indivisible*, obtint un fusil d'honneur, le 11 brumaire an x, pour avoir donné des preuves du plus grand courage à la prise du vaisseau anglais *le Swiftsure*.

GIDOUIN, sergent à la 36e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour avoir montré beaucoup de résolution, à l'armée d'Helvétie, dans un combat partiel où il fit plusieurs prisonniers et contribua à la prise d'une pièce de canon.

GILBERT (Bonaventure), caporal à la 63e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 20 germinal an VIII, pour sa conduite à l'armée d'Italie en 1800.

GILBERT (Pierre), sergent à la 64e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour sa brillante conduite dans un engagement de tirailleurs pendant lequel il fit un officier prisonnier et s'empara d'une pièce de canon.

GILLES (Pierre), caporal à la 19e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être fait remarquer aux armées des Alpes et d'Italie et pendant l'occupation de l'île de Malte.

GILLES (Nicolas-Thomas), aide-canonnier sur le vaisseau *le Formidable*, obtint une grenade d'honneur, le 11 brumaire an x, pour s'être signalé au combat naval d'Algésiras.

GILLET (Jean-Baptiste), brigadier dans les chasseurs à cheval de la garde des consuls, obtint une carabine d'honneur, le 28 vendémiaire an XI, pour avoir chargé seul, à Marengo, sur une pièce de canon dont il se rendit maître, après avoir tué trois canonniers qui la servaient.

GILLET (Joseph), maréchal-des-logis au 5e bataillon du train d'artillerie, obtint une grenade d'honneur, le 4 pluviôse an XI, pour le courage dont il fit preuve de 1793 à l'an VII.

GILLET (Michel), maréchal-des-logis au 7e de dragons, obtint un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour la bravoure qu'il déploya aux armées d'Allemagne et d'Italie de 1792 à l'an IX.

GILLET (Pierre-Jean), brigadier au 11e de chasseurs à cheval, obtint une carabine d'honneur, le 27 germinal an IX, pour s'être emparé d'un obusier à la bataille de Hohenlinden.

GILLION (Pierre), sergent à la 34e de ligne, obtint un sabre d'honneur, le 19 ventôse an XI, pour s'être signalé pendant les campagnes de 1799 à 1801 à l'armée d'Italie.

GINDRE (Joseph), sergent de grenadiers à la 43e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 4 pluviôse an XI, pour avoir contribué, à Marengo, à la prise de onze soldats autrichiens.

GIOVANONI (Dominique-Marie), lieutenant à la 57e de ligne, obtint un sabre d'honneur, le 10 vendémiaire an XI, pour plusieurs actes de bravoure sur le continent et en mer de 1792 à l'an x.

GIRARD (Pierre), sergent à la 5e compagnie de mineurs, reçut un fusil d'honneur, le 29 germinal an x pour sa conduite distinguée en Egypte et en Syrie, notamment au siége de Jaffa.

GIRARDEL (Jean-Baptiste), dit *Mariot*, caporal dans les chasseurs à pied de la garde des consuls, obtint un sabre d'honneur, le 13 floréal an x, pour s'être fait remarquer aux batailles de Saint-Georges, de Caldiero et d'Arcole, où il enleva deux pièces de canon.

GIRARDOT (Jean), brigadier aux chasseurs à cheval de la garde des consuls, obtint une carabine d'honneur, le 28 vendémiaire an XI, pour les marques de valeur qu'il donna à Marengo.

GIRAUD (François), sergent-major à la 5e de ligne, obtint un sabre d'honneur, le 10 prairial an XI, pour sa conduite distinguée dans un engagement général de tirailleurs, pendant lequel il attaqua avec sept hommes un poste d'avant-garde et lui fit douze prisonniers.

GIRAUD (Michel), maître-armurier de marine sur la frégate *la Muiron*, obtint une hache d'abordage d'honneur, le 11 brumaire an x, pour sa brillante valeur au combat naval d'Algésiras.

GIRAUD (Pierre), grenadier à cheval de la garde des consuls, reçut une carabine d'honneur, le 28 fructidor an x, pour avoir pris trois pièces de canon, dans une charge contre une batterie ennemie.

GIREL (Georges), chasseur à pied dans la garde des consuls, obtint un sabre d'honneur, le 4 pluviôse an XI, pour avoir chargé à la baïonnette sur les colonnes autrichiennes, avoir tué beaucoup de monde à l'ennemi et fait deux prisonniers.

GIRONCE (Jean-Pierre), carabinier à la 28e légère, reçut un fusil d'honneur, le 10 prairial an XI, pour avoir mis en déroute, avec douze hommes, une colonne ennemie et lui avoir fait dix-sept prisonniers, dont deux officiers.

GIROUX (Pierre), brigadier au 18e de dragons, obtint un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour sa conduite distinguée à l'armée d'Egypte, particulièrement à la bataille des Pyramides.

GITTON, canonnier au 8e d'artillerie à pied, obtint une grenade d'honneur, le 28 fructidor an x, pour avoir donné des preuves de bravoure pendant les campagnes d'Egypte de 1798 à 1801.

GLADEL (Jacques), sergent à la 22e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 28 brumaire an IX, pour le courage dont il fit preuve à la bataille de Marengo.

Glain (Jacques), fusilier au 1er régiment de vétérans, obtint un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour avoir fait avec distinction les guerres de la révolution de 1792 à 1801.

Godard (Pierre), tambour à la 48e de ligne, obtint une paire de baguettes d'honneur, le 28 germinal an ix, pour s'être fait remarquer à l'armée du Rhin en 1800 et 1801, particulièrement au passage de l'Inn.

Godebin (Louis), maréchal-des-logis au 7e de dragons, eut un sabre d'honneur, le 1er pluviôse an xi, pour s'être signalé à Marengo dans une charge de cavalerie, pendant laquelle il fit deux officiers prisonniers.

Godebœuf (Antoine), soldat au 6e régiment de chasseurs à cheval, reçut une carabine d'honneur, le 27 germinal an ix, pour la bravoure qu'il déploya à la bataille de Hohenlinden, où, secondé par un de ses camarades, il fit mettre bas les armes à cinquante hommes d'infanterie.

Godefroy (Jean-Baptiste), caporal à la 6e légère, obtint un fusil d'honneur, le 29 brumaire an ix, pour s'être fait remarquer au passage du Mincio, où il fut blessé grièvement.

Godillière (François), caporal à la 42e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 27 germinal an ix, pour avoir tué plusieurs soldats et fait trois prisonniers à la bataille de Hohenlinden.

Godin (Pierre-Louis), soldat au 20e régiment de cavalerie, eut un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour les marques de valeur qu'il donna à Marengo, où il prit un drapeau à l'ennemi.

Gohin (Louis-François), sergent-major à la 14e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour plusieurs actes de bravoure et actions d'éclat pendant les campagnes d'Allemagne et d'Italie de 1792 à l'an x.

Gonin, grenadier à la 15e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être conduit avec distinction à la prise d'Alexandrie, à la bataille des Pyramides et au siége de Saint-Jean-d'Acre.

Gontard (François), sergent à la 27e légère, obtint un sabre d'honneur, le 19 prairial an xi, pour sa brillante valeur dans un engagement de tirailleurs, où il fit trois prisonniers et s'empara de deux obusiers abandonnés par l'ennemi.

Gotteraine (Pierre), gendarme à la 25e légion, reçut un sabre d'honneur, le 4 pluviôse an xi, pour avoir dissipé, avec quatre gendarmes sous ses ordres, une bande de seize brigands qui venaient attaquer l'escorte d'un convoi de munitions de guerre dont la garde lui était confiée.

Goubert (Jean-Charles), brigadier au 28e de dragons, obtint un mousqueton d'honneur, le 4 pluviôse an xi, pour avoir fait avec distinction les guerres de 1792 à 1801.

Gouget (Barthélemy), sergent à la 29e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour la bravoure qu'il déploya à la prise d'un retranchement, dans lequel il pénétra l'un des premiers, fit plusieurs prisonniers et s'empara d'une pièce de campagne.

Goujat (Antoine), soldat au 2e régiment de vétérans, obtint une grenade d'honneur, le 7 ventôse an xi, pour avoir fait avec distinction les guerres de la liberté de 1792 à 1800.

Gouroux (François), sergent au 2e bataillon de sapeurs, obtint une grenade d'honneur, le 29 germinal an xi, pour s'être signalé à l'armée d'Italie pendant es campagnes de 1799 et 1800.

Gourrat (Jean), sergent au 4e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour le courage dont il fit preuve pendant les guerres de 1792 à l'an x.

Grain (Jean), artificier au 4e d'artillerie à pied, reçut une grenade d'honneur, le 6 frimaire an xi, pour sa conduite dans les différentes affaires auxquelles il prit part.

Grand, sergent aux chasseurs à pied de la garde des consuls, obtint un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être fait remarquer à la bataille de Marengo.

Grand (Anet), sergent-major au 6e léger, obtint un fusil d'honneur, le 23 frimaire an ii, pour sa conduite distinguée à Marengo.

Grand-Barbe (Charles), fusilier à la 16e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être emparé, dans un engagement de tirailleurs, de deux pièces de canon et avoir fait onze prisonniers.

Grandcourt (Claude-Pierre), adjudant-sous-officier au 9e de cuirassiers, obtint un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour sa brillante valeur dans toutes les affaires auxquelles il prit part.

Grandjean (Dominique), fusilier dans la 31e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 26 prairial an ix, pour s'être fait remarquer à l'armée de l'Ouest, dans un engagement avec les Vendéens.

Grante (Pierre), caporal à la 23e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour avoir fait plusieurs prisonniers à l'armée du Rhin et s'être emparé d'une pièce de 8.

Gras ou Degras (Joseph), chef d'escadron dans le 3e d'artillerie à cheval, obtint un sabre d'honneur, le 16 brumaire an x, pour s'être conduit avec une grande distinction aux armées du Nord, d'Helvétie et du Rhin de 1792 à 1801.

Grasset (Jean), sergent à la 7e légère, eut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être signalé pendant les guerres de 1793 à 1799, et particulièrement en 1800, à l'armée du Rhin.

Gratien (Etienne), sergent à la 70e de ligne, obtint un sabre d'honneur, le 20 prairial an xi, pour les marques de valeur qu'il donna à l'armée de l'Ouest en 1801.

Grégoire (Henri), maréchal-des-logis au 24e de dragons, obtint un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour sa bravoure dans une charge contre une batterie d'artillerie légère, avoir fait trois prisonniers et pris une pièce de 8.

Grégoire (Jacques), grenadier à la 40e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 17 brumaire an ix, pour s'être emparé d'une pièce de canon à Marengo.

Grelet (Charles-Symphorien), sergent à la 37e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour avoir, dans un engagement de tirailleurs, tué un officier supérieur autrichien et fait quatre prisonniers.

Grellou (Alexis), sergent à la 23e légère, obtint un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être rendu maître, avec plusieurs de ses camarades, d'une position ennemie.

Grenaud (Jean-Baptiste), maréchal-des-logis au 1er d'artillerie légère, eut un sabre d'honneur, par disposition spéciale du général en chef, du 16 fructidor an v, pour sa brillante conduite à l'affaire de Castellaro, près de Mantoue.

Grenier (Louis), grenadier à la 88e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour avoir fait avec distinction les campagnes de 1796 à 1801.

Grivaud (Louis), brigadier au 11e de chasseurs à cheval, obtint un mousqueton d'honneur, le 6 vendémiaire an x, pour sa brillante conduite dans un engagement devant Mayence, pendant lequel il chargea, lui troisième, un poste de 80 pandoures auxquels il fit mettre bas les armes.

Grosjean (Antoine), adjudant-sous-officier dans la 20e de ligne, obtint un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour avoir fait avec distinction les campagnes de l'an v à l'an x aux armées du Rhin et de Batavie.

Grosot ou Grossot (Jean-Baptiste), caporal à la 10e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être signalé à la defense du pont du Var, où il fit deux Autrichiens prisonniers et encloua trois pièces d'artillerie sous le feu de l'ennemi.

GROSSELIN (Robert), grenadier à cheval dans la garde des consuls, obtint une carabine d'honneur, le 3 thermidor an VIII, pour sa conduite distinguée à Marengo, et pendant les campagnes précédentes.

GROSSIER (Jean-François), sergent à la 35e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 10 prairial an XI, pour s'être fait remarquer à l'armée d'Egypte.

GROUMELLE (Jean-Joseph), caporal à la 30e demi-brigade de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 18 brumaire an IX, pour sa belle conduite à Marengo, où il enleva un drapeau et fit plusieurs prisonniers.

GROUSELLE (François-Antoine-César), sous-lieutenant au 5e de dragons, reçut un sabre d'honneur, le 27 germinal an IX, pour plusieurs actes de bravoure aux armées d'Allemagne, d'Italie et d'Angleterre, de 1792 à l'an IX.

GUDE (Jean), tambour-major à la 32e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 10 pluviôse an X, pour sa brillante conduite au combat livré sous Alexandrie (Egypte), le 29 thermidor an IX.

GUÉANT (Célestin), grenadier à la 13e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 28 vendémiaire an XI, pour s'être conduit avec distinction pendant les guerres de 1793 à 1797 et à l'armée d'Egypte, de 1798 à 1801.

GUEIMARD (Jean), grenadier à la 93e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 10 prairial an XI, pour s'être couvert de gloire à l'attaque d'un retranchement, qu'il franchit sous le feu de la mitraille ennemie.

GUÉRIN (Charles), chasseur à la 10e légère, eut un fusil d'honneur, le 13 thermidor an VIII, pour s'être conduit avec une grande valeur au passage du Lech, à Zethen, le 23 prairial précédent.

GUERIGNOT (Etienne), chasseur à la 29e légère, obtint un fusil d'honneur, le 10 prairial an XI, pour s'être signalé dans un engagement à l'armée de Batavie, où il fit trois prisonniers.

GUEZOU (Jean) dit *Goizou*, fusilier à la 70e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 10 prairial an XI, pour sa brillante conduite pendant les campagnes de 1796 à 1801, aux armées du Rhin, d'Italie et de l'Ouest.

GUIBAUDET (François), maréchal-des-logis au 19e de dragons, obtint un mousqueton d'honneur, le 13 frimaire an X, pour s'être conduit avec une grande distinction aux batailles de la Trebia et de Novi. Dans cette dernière, il reprit, au milieu d'un bataillon hongrois, deux pièces de canon et fit trente prisonniers.

GUIBAUT (Jacques), sergent à la 48e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 28 fructidor an X, pour avoir fait mettre bas les armes, avec onze tirailleurs de sa compagnie, à une grand'garde autrichienne forte de soixante hommes.

GUIBERT (Joseph), maréchal-des-Logis dans les grenadiers à cheval de la garde consulaire, reçut un sabre d'honneur, le 19 pluviôse an IX, pour avoir contribué, à Aboukir, à l'enlèvement d'une batterie de canon et s'être fait remarquer à Marengo.

GUIBON (Louis), caporal à la 8e légère, obtint un fusil d'honneur, le 29 ventôse an XI, pour s'être fait remarquer à l'attaque d'un retranchement ennemi, dans lequel il pénétra des premiers.

GUICHARD (Jacques), sergent à la 16e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 4 pluviôse an XI, pour s'être conduit avec distinction au siége de Philisbourg.

GUICHENOT (Barthélemy), sergent à la 73e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 11 germinal an IX, pour s'être fait remarquer, en 1800, pendant toute la durée du blocus de Gênes.

GUIGARD (Louis), capitaine à la 22e légère, obtint un sabre d'honneur, le 4 pluviôse an XI, pour s'être conduit avec beaucoup de valeur et de résolution à l'armée d'Egypte.

GUILBERT (Jean), caporal à la légion expéditionnaire, obtint un fusil d'honneur, le 20 brumaire an XI, pour s'être fait remarquer au combat naval d'Algésiras sur le vaisseau *le Desaix*.

GUILGOT (Joseph), lieutenant à la 56e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 19 pluviôse an XI, pour s'être signalé à la reprise des lignes de Weissembourg, qu'il franchit l'un des premiers.

GUILLAUME (Etienne), sergent à la 106e de ligne, eut un fusil d'honneur, le 6 vendémiaire an X, pour sa brillante conduite au passage du Mincio.

GUILLAUME (Jacques), sergent à la 8e légère, obtint un fusil d'honneur, le 29 ventôse an XI, pour s'être fait remarquer au passage du Mont-Saint-Bernard et à Marengo.

GUILLAUME (Nicolas), maréchal-des-logis-chef au 12e bataillon du train d'artillerie, obtint le brevet d'une grenade d'honneur, le 6 frimaire an XI, pour son intrépidité à la bataille de Mœskirch, à la prise d'Augsbourg et du fort de Bregem.

GUILLEMIN (Jean-Claude-Vincent), lieutenant à la 46e de ligne, obtint un sabre d'honneur, le 26 messidor an XI, pour les marques de valeur qu'il donna à la bataille d'Engen et à l'affaire du Neubourg.

GUILLEMOT (François), contre-maître sur le vaisseau *le Dix-huit-Août*, reçut une hache d'abordage d'honneur, le 11 brumaire an X, pour s'être signalé à la prise du vaisseau anglais *le Swiftsure*.

GUINAUT (Joseph), caporal à la 28e légère, obtint un fusil d'honneur, le 10 prairial an XI, pour avoir fait deux prisonniers, à Marengo, dans un combat de tirailleurs.

GUISLING (Nicolas), chasseur à la 10e légère, obtint un fusil d'honneur, le 10 prairial an XI, pour avoir fait trois prisonniers à la bataille d'Hohenlinden et enlevé un obusier à l'ennemi.

GUITON (Jacques), canonnier au 8e d'artillerie à pied, obtint une grenade d'honneur, le 6 frimaire an XI, pour s'être fait remarquer à la prise d'Alexandrie, à la bataille des Pyramides, aux siéges de Jaffa et de Saint-Jean-d'Acre.

GUYOT (Cyprien), caporal à la 26e de ligne, eut un fusil d'honneur, le 4 pluviôse an XI, pour s'être couvert de gloire à la bataille de Marengo.

H.

HABOUT (Michel), brigadier dans le train d'artillerie de la garde des consuls, reçut une grenade d'honneur, le 6 frimaire an XI, pour la manière distinguée avec laquelle il fit les campagnes de l'armée d'Italie de 1799 et 1800.

HAMEL (François), brigadier au 7e d'artillerie à cheval, obtint le 8 prairial an IX, le brevet d'une grenade d'honneur, pour s'être fait remarquer au combat d'Ampfing.

HAMES (Jean-Jacques), sergent-major à la 53e de ligne, obtint un sabre d'honneur, le 28 fructidor an X, pour s'être signalé à l'attaque d'une position sur laquelle il pénétra l'un des premiers.

HANUS (Jean-François), soldat au 23e régiment de chasseurs à cheval, reçut un mousqueton d'honneur, le 27 germinal an IX, pour sa brillante valeur à Hohenlinden, où il contribua, lui cinquième, à faire 500 prisonniers.

HANY (Jean-Pierre-Firmin), caporal à la 6e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 10 prairial an X, pour la bravoure qu'il déploya pendant les campagnes de 1799 et 1800 à l'armée du Rhin et celle de 1801 à l'armée de l'Ouest.

HARDY (Georges), sergent-major au 1er d'artillerie à pied, obtint une grenade d'honneur, le 3 prairial an X, pour sa conduite à la bataille de Zurich.

HARDY (Jean-Baptiste), sergent dans les grenadiers à pied de la garde des consuls, reçut un fusil d'honneur, le 20 fructidor an X, pour s'être signalé pendant les campagnes précédentes.

HAREMBAUD (Jean-Baptiste), matelot sur la frégate *la Muiron*, reçut, le 18 brumaire an X, le brevet d'une hache d'abordage d'honneur, pour s'être fait remarquer au combat naval d'Algésiras.

HARMAND (Jacques-François), grenadier à la 28ᵉ de ligne, eut un fusil d'honneur, le 23 frimaire an II, pour s'être conduit avec distinction à la bataille de Marengo.

HASSE (Jean-Pierre), tambour à la 88ᵉ de ligne, reçut une paire de baguettes d'honneur, le 9 prairial an X, pour s'être signalé, à l'armée d'Orient, au combat du 4 fructidor an IX.

HAUDOUIN (Jean-Louis), dragon au 10ᵉ régiment, obtint un fusil d'honneur, le 4 pluviôse an XI, pour s'être emparé d'un caisson russe dans un combat d'avant-garde, après avoir tué plusieurs canonniers sur leurs pièces.

HAUTEMANIÈRE (Jean), second maître-timonnier sur le vaisseau *le Desaix*, obtint une hache d'abordage d'honneur, le 11 brumaire an X, pour sa conduite distinguée au combat naval d'Algésiras.

HAUTO (Jean), maître d'équipage sur le vaisseau *le Desaix*, reçut une hache d'abordage d'honneur, pour le courage dont il fit preuve dans vingt-trois combats, notamment à celui d'Algésiras.

HAVARD (Pierre-François), maître matelot sur le vaisseau *l'Indivisible*, reçut une grenade d'honneur, le 11 brumaire an X, pour s'être fait remarquer à la prise du vaisseau anglais *le Swiftsure*.

HÉBERT (André), grenadier à la 1ʳᵉ demi-brigade de ligne, eut un fusil d'honneur, pour s'être signalé à l'armée d'Helvétie et à la bataille de Biberach.

HÉDÉ (François), caporal à la 52ᵉ de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 25 germinal an VIII, pour s'être distingué à l'armée de l'Ouest, où il fit plusieurs Vendéens prisonniers.

HEIM (Ignace), dit *Ebersheim*, maréchal-des-logis-chef au 12ᵉ de cavalerie, obtint un sabre d'honneur, le 28 fructidor an X, pour s'être emparé d'une pièce de canon et avoir fait un officier prisonnier.

HELIOT (Jean), maréchal-des-logis-chef au 7ᵉ de dragons, reçut un sabre d'honneur, le 4 pluviôse an XI, pour avoir chargé avec intrépidité une colonne vendéenne et lui avoir fait plusieurs prisonniers.

HÉNAULT (Louis), gendarme à la 27ᵉ légion, obtint un mousqueton d'honneur, le 4 pluviôse an XI, pour s'être fait remarquer dans un engagement contre une bande de brigands, qu'il dispersa après lui avoir pris trois hommes, dont un chef.

HENNEQUIN (Jean-François), capitaine à la 108ᵉ de ligne (1), reçut un sabre d'honneur, le 9 prairial an X, pour sa brillante conduite aux armées d'Helvétie, du Danube et du Rhin de l'an VI à l'an IX.

HENNEQUIN (Nicolas-Pierre-Eustache), maître canonnier sur la canonnière *l'Etna*, reçut une hache d'abordage d'honneur, le 11 brumaire an X, pour sa conduite distinguée dans un combat de la flottille légère de Boulogne.

HENNEQUIN (Philibert), caporal-fourrier à la 7ᵉ de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 19 ventôse an XI, pour s'être fait remarquer dans un combat de tirailleurs, où il fit trois prisonniers.

HENON (Pierre), sergent au 1ᵉʳ d'artillerie à pied, reçut une grenade d'honneur, le 2 prairial an X, pour sa valeureuse conduite dans toutes les affaires des armées du Rhin, d'Helvetie et du Danube de l'an VII à l'an X.

(1) Mort général-de-brigade et baron de l'empire.

HENRION (François-Joseph), lieutenant au 1ᵉʳ régiment d'artillerie à pied (2), obtint une grenade d'honneur, le 15 prairial an X, pour plusieurs actions d'éclat aux diverses armées de la république de l'an II à l'an X.

HENROT (Jean-Nicolas), brigadier au 3ᵉ de chasseurs à cheval, obtint un mousqueton d'honneur, le 14 ventôse an XI, pour sa bravoure éclatante pendant la campagne d'Italie de 1800, et notamment à Marengo dans une charge de cavalerie, où il fit plusieurs prisonniers.

HENRY (Claude), caporal au 11ᵉ régiment de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 19 ventôse an XI, pour sa conduite distinguée dans un combat pendant lequel il fit sept prisonniers.

HENRY (Jean), brigadier dans l'artillerie de la garde des consuls, reçut une grenade d'honneur, le 3 thermidor an VIII, pour s'être fait remarquer dans plusieurs engagements.

HENRY (Jean-Baptiste), chasseur à la 24ᵉ légère, reçut un fusil d'honneur, le 9 vendémiaire an IX, pour avoir montré beaucoup de courage à la bataille de Marengo, où il fut dangereusement blessé.

HENRY (Louis-Auguste-Léopold-Constant), sergent-major à la 44ᵉ de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 27 vendémiaire an IX, pour s'être signalé à Marengo, où il contribua à la prise de deux pièces de canon.

HENRY (Pierre), sergent à la 57ᵉ de ligne, reçut une grenade d'honneur, le 3 vendémiaire an X, pour sa belle conduite, sur la chaloupe canonnière *le Volcan*, dans un engagement sur mer devant Boulogne.

HERBAULT (François), sergent à la 33ᵉ de ligne, eut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an X, pour avoir culbuté, dans un combat d'avant-garde, aidé de cinq de ses camarades, une colonne ennemie forte de 50 hommes.

HERICHY (Jean-Pierre), sergent au 4ᵉ de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an XI, pour s'être fait remarquer, à l'armée d'Italie, dans toutes les affaires auxquelles son régiment prit part de l'an IV à l'an X.

HERISSET (Pierre), sergent à la 43ᵉ de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 28 fructidor an X, pour s'être élancé, à Marengo, sur une batterie ennemie et s'être emparé d'une pièce de 8.

HERLICK (Jean), caporal au 20ᵉ de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 4 pluviôse an XI, pour sa conduite distinguée à l'armée d'Italie et surtout à la bataille de Hohenlinden (armée du Rhin), où il fit plusieurs prisonniers.

HEROTTE (Louis), canonnier au 4ᵉ d'artillerie à pied, reçut un fusil d'honneur, le 20 prairial an X, pour s'être fait remarquer à l'armée d'Orient, particulièrement à la bataille d'Alexandrie.

HERVÉ (Pierre), grenadier à la 44ᵉ de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 27 vendémiaire an IX, pour avoir pris, à Marengo, aidé de sept de ses camarades, deux pièces de canon à l'ennemi.

HERVILLY (Joseph d'), sergent aux chasseurs à pied de la garde des consuls, obtint un fusil d'honneur, le 27 frimaire an XI, pour la valeur qu'il déploya aux armées du Nord, de Sambre et Meuse, d'Helvétie, du Rhin et d'Italie, de l'an II à l'an X.

HEUDEBERT (Antoine), lieutenant de gendarmerie, reçut un mousqueton d'honneur, le 22 frimaire an X, pour avoir détruit une bande de brigands qui infestaient l'arrondissement de Bernay (Eure).

HEURPÉ (Jean-Baptiste), chasseur à la 25ᵉ légère, porté par erreur sur plusieurs listes officielles de légionnaire de droit. Il n'obtint la décoration qu'à la date du 26 frimaire an XII.

HOCHARD (Pierre-Philippe), grenadier à cheval de la garde consulaire, reçut une carabine d'honneur, le 3 thermidor an VIII, pour s'être distingué, à Marengo, en

(2) Devenu colonel directeur d'artillerie à Saint-Malo et baron de l'empire.

chargeant un corps de cavalerie qui fut mis dans la plus complète déroute.

Horant (Pierre-François-Joseph), sergent au 1er d'artillerie à pied, obtint une grenade d'honneur, le 27 thermidor an VIII, pour s'être signalé au passage du Danube, à Bentheim, le 30 prairial de cette année.

Houdard (Michel), sergent à la 96e de ligne, eut un fusil d'honneur, le 28 vendémiaire an IX, pour avoir fait plusieurs prisonniers à Marengo.

Houet (Jacques), sergent à la 72e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 19 ventôse an XI, pour avoir fait cinq prisonniers vendéens et s'être emparé d'une pièce de campagne chargée à mitraille.

Houlet (Laurent), caporal à la 8e légère, reçut un fusil d'honneur, le 29 ventôse an XI, pour avoir montré beaucoup de bravoure à Marengo dans un combat de tirailleurs pendant lequel il fit un officier prisonnier.

Houris (Pierre), sergent-major dans la 65e de ligne, obtint le brevet d'un sabre d'honneur, le 10 prairial an XI, pour sa conduite distinguée à l'armée du Rhin de l'an VII à l'an X.

Hubert (Pierre-Louis d'), maréchal-des-logis au 8e de cuirassiers, reçut un sabre d'honneur, le 28 fructidor an X, pour avoir contribué à dégager le général en chef Jourdan et son état-major, qui allaient tomber au pouvoir de l'ennemi.

Huchet (François), grenadier à la 3e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an X, pour s'être signalé à Marengo, où il prit une pièce de canon à l'ennemi.

Huet (Nicolas-Bernard), sergent à la 43e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 4 pluviôse an IX, pour sa belle conduite à Marengo.

Huc (Joseph), sergent au 8e d'artillerie à pied, reçut une grenade d'honneur, le 6 frimaire an XI, pour s'être fait remarquer par sa bravoure pendant les campagnes de l'armée d'Orient de 1798 à 1801.

Huguenin (Henri), brigadier aux chasseurs à cheval de la garde des consuls, obtint un sabre d'honneur, le 4 pluviôse an XI, pour avoir fait trois prisonniers à Marengo.

Huguenin (Pierre), sergent à la 23e de ligne, eut un sabre d'honneur, le 10 prairial an XI, pour s'être emparé à la baïonnette, à la bataille de Hohenlinden, d'un caisson de gargousses.

Hullet (Nicolas), brigadier au 4e de hussards, reçut un mousqueton d'honneur, le 10 prairial an XI, pour avoir, à la même affaire, enlevé un étendard à l'ennemi et fait un officier prisonnier.

Hullin (Jean-Michel), caporal à la 28e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 23 frimaire an IX, pour s'être distingué, à Marengo, dans différentes charges à la baïonnette.

Hulot (Antoine), sergent à la 15e légère, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an XI, pour sa belle conduite à la prise de Gradisca et à la bataille de la Trébia.

Humblot (Nicolas), soldat au 1er bataillon du train d'artillerie, reçut une grenade d'honneur, le 27 frimaire an XI, pour s'être fait remarquer aux affaires de la flottille de Boulogne les 16 et 17 thermidor an XI.

Hurteau (Nicolas), brigadier au 23e de chasseurs à cheval, reçut un mousqueton d'honneur, le 28 fructidor an X, pour sa brillante conduite dans une charge de cavalerie pendant laquelle il fit deux prisonniers (armée du Rhin, 1800).

Hutin (Jean), sergent à la 26e légère, obtint un fusil d'honneur, le 4 pluviôse an XI, pour s'être signalé à Marengo.

Hutard (Jacques), tambour à la 88e de ligne, reçut une paire de baguettes d'honneur, le 28 thermidor an X, pour s'être particulièrement distingué à l'assaut de Saint-Jean-d'Acre.

Hyvonnet (François), sergent à la 62e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 19 ventôse an XI, pour la bravoure qu'il déploya à la bataille de Novi, pendant laquelle il prit une pièce de canon et fit plusieurs prisonniers.

I.

Iragué (Jean-Joseph), chasseur à la 24e légère, obtint un fusil d'honneur, le 9 vendémiaire an IX, pour s'être fait remarquer aux batailles de Montebello et de Marengo.

Isnard (Joseph), maréchal-des-logis-chef au 9e de dragons, eut une carabine d'honneur, le 23 frimaire an IX, pour avoir enfoncé, à Marengo, un peloton ennemi et tué un officier.

Isselin (Joachim), sergent à la 3e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 28 fructidor an X, pour avoir contribué à la prise d'un détachement de cent hommes.

J.

Jacob (François), maréchal-des-logis au 6e bataillon du train d'artillerie, obtint une grenade d'honneur, le 3 pluviôse an XI, pour le courage dont il fit preuve à la bataille de Marengo.

Jacob (Honoré), maître d'équipage sur le vaisseau *le Formidable*, reçut une hache d'abordage d'honneur, le 11 brumaire an X, pour avoir donné des preuves d'un courage réfléchi au combat naval d'Algésiras.

Jacob (Mathias), soldat au 10e de chasseurs à cheval, reçut un mousqueton d'honneur, le 27 thermidor an VIII, pour avoir dissipé un détachement de hussards qui escortait deux pièces de canon et s'être emparé des deux bouches à feu et de leur caisson (armée du Rhin, 1800).

Jacob (Pierre), maréchal-des-logis dans les grenadiers à cheval de la garde des consuls, obtint une carabine d'honneur, le 28 vendémiaire an X, pour sa brillante conduite pendant les guerres de 1792 à l'an IX.

Jacquet, tambour de grenadiers à la 94e de ligne, reçut une paire de baguettes d'honneur, le 10 prairial an XI, pour s'être signalé à la prise de Fuessen, où il fit plusieurs prisonniers.

Jacquet (Denis), cuirassier au 2e régiment, reçut un mousqueton d'honneur le 10 prairial an XI, pour s'être distingué dans une charge brillante, où il tua un grand nombre de cavaliers autrichiens et fit plusieurs prisonniers.

Jacquin (Claude-Joseph), sous-lieutenant au 28e de dragons, reçut un sabre d'honneur, le 27 frimaire an XI, pour sa brillante conduite à la bataille d'Aboukir (armée d'Orient).

Jacquinet (François), vétéran de la garde des consuls, reçut un fusil d'honneur, le 3 thermidor an VIII, pour avoir fait avec distinction toutes les campagnes de 1792 à 1800.

Jacquinot (Claude), sergent-major à la 6e légère, eut un fusil d'honneur, le 23 frimaire an IX, pour son courage et son sang-froid à la bataille de Marengo.

Jacquinot (Clément), caporal à la 28e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 23 frimaire an IX, pour s'être fait remarquer, à Marengo, dans plusieurs charges à la baïonnette exécutées par son régiment.

Jacquot (François), maréchal-des-logis au 6e bataillon du train d'artillerie, reçut un sabre d'honneur, le 28

fructidor an x, pour avoir servi avec distinction de 1794 à 1798, et notamment à l'armée d'Italie de 1799 à 1801.

Jacquot (Jean-Baptiste-Jacob), dit *Bisancourt*, brigadier au 10e de chasseurs à cheval, reçut une carabine d'honneur, le 15 fructidor an x, pour avoir fait mettre bas les armes à 300 hommes qu'il fit prisonniers.

Jager (Louis), capitaine à la 94e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 17 prairial an viii, pour plusieurs actions d'éclat pendant les guerres de la révolution, notamment à la prise de Mœskirch, où il fit mettre bas les armes à 400 hommes.

Jamotte (Joseph), caporal de carabiniers à la 7e légère, reçut un fusil d'honneur, le 29 brumaire an x, pour être entré seul dans une redoute ennemie, s'y être battu longtemps contre trois Autrichiens, en avoir tué deux et fait le troisième prisonnier.

Janiaux (François), caporal à la 13e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être fait remarquer aux armées du Nord et d'Italie de 1794 à 1797 et s'être signalé à l'armée d'Orient, où il sauva la vie au commandant Tarayre, de la 85e de ligne.

Jannière (François-Paul), sergent à la 38e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 7 messidor an ix, pour avoir traversé le Lech à la nage sous le feu meurtrier de l'ennemi.

Jarris (Pierre), gendarme, reçut le brevet d'un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour avoir contribué à dissiper une bande de brigands, dont trois restèrent sur le théâtre du combat.

Jary (Nicolas), fusilier à la 8e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 3 vendémiaire an x, pour s'être fait remarquer dans deux combats de la flottille de Boulogne.

Jaussaud (Louis), capitaine à la 25e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 26 germinal an viii, pour sa conduite distinguée aux armées d'Egypte et de Syrie.

Javot (André), chasseur à la 6e légère, reçut un fusil d'honneur, le 23 frimaire an ix, pour la bravoure et le sang-froid qu'il déploya dans un engagement isolé.

Jeancy (Paul), maréchal-des-logis dans les grenadiers à cheval de la garde des consuls, obtint une carabine d'honneur, le 3 thermidor an viii, pour s'être signalé à Marengo dans une charge de cavalerie, où il tua trois Autrichiens et fit un officier prisonnier.

Jeandon (Jean-François), caporal à la 37e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 1er fructidor an viii, pour s'être emparé d'une pièce de canon, après avoir tué un canonnier autrichien et fait un deuxième prisonnier.

Jeoffrin (François), sergent-major au 1er d'artillerie à pied, reçut une grenade d'honneur, le 6 frimaire an xi, pour s'être fait particulièrement remarquer à l'armée d'Egypte de 1798 à 1801.

Jobet (André-François), brigadier au 9e de dragons, reçut une carabine d'honneur, le 23 frimaire an ix, pour avoir tué deux soldats autrichiens et fait prisonniers deux officiers, dont il refusa la bourse.

Joblot (Jean-Louis), maréchal-des-logis au 7e bataillon principal du train d'artillerie, reçut un sabre d'honneur, le 29 germinal an xi, pour s'être signalé par plusieurs faits d'armes pendant les précédentes campagnes.

Jodenet (Jean-Baptiste), maréchal-des-logis au 4e d'artillerie à cheval, obtint une grenade d'honneur, le 6 frimaire an xi, pour sa brillante conduite à Marengo, où il déploya le plus grand courage.

Jojot (Jean-Baptiste), brigadier au 5e de hussards, reçut un mousqueton d'honneur, le 28 fructidor an x, pour avoir chargé avec impétuosité sur un peloton de cuirassiers autrichiens et fait deux officiers prisonniers.

Jolivet (Joseph), trompette au 7e bataillon du train d'artillerie, reçut une grenade d'honneur, le 29 germinal an xi, pour sa conduite distinguée à l'armée d'Italie en 1799 et 1800, surtout à la bataille de Marengo, où il déploya le plus grand courage.

Jolly (François), sergent à la 93e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an x, pour s'être fait remarquer à Marengo, dans différentes charges à la baïonnette.

Joly (Louis), soldat au 21e de chasseurs à cheval, reçut un mousqueton d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être signalé à l'armée de l'Ouest en 1800, dans plusieurs engagements contre les Vendéens.

Joly (Pierre-François), sergent à la 17e légère, eut un fusil d'honneur, le 6 frimaire an xi, pour avoir fait mettre bas les armes, à la bataille de Castiglione, à seize soldats autrichiens.

Jouane (Romain), chasseur à cheval dans la garde consulaire, reçut un sabre d'honneur, le 28 germinal an viii, pour sa conduite distinguée à Marengo dans plusieurs charges de cavalerie.

Jouarisse (Jean-Joseph), adjudant sous-officier dans le 1er de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour sa belle conduite au combat de Saint-Juvin (Italie).

Joubert (Jean-Baptiste), maréchal-des-logis au 26e de chasseurs à cheval, obtint un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour avoir, avec douze chasseurs, forcé un corps d'insurgés à abandonner la position qu'ils occupaient dans la vallée d'Aoste.

Jousse (Pierre), dragon au 8e régiment, reçut une carabine d'honneur, le 23 frimaire an ix, pour avoir fait mettre bas les armes, à Marengo, à une colonne de soixante hommes, et avoir enlevé un drapeau au milieu d'un carré autrichien.

Jouveau (Antoine), sergent à la 33e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour avoir donné des preuves de la plus grande valeur pendant les campagnes de l'armée d'Italie de 1799 et 1800.

Julia (Jean), caporal à la 27e légère, reçut un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour son intrépidité pendant la campagne de 1800 à l'armée du Rhin.

Julien (Claude), caporal de carabiniers à la 2e légère, eut un fusil d'honneur, le 9 prairial an x, pour s'être fait remarquer à l'armée d'Egypte, notamment à la bataille d'Alexandrie.

Julien (Claude-Auguste), sergent à la 25e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être distingué pendant les guerres de l'expédition d'Egypte de 1798 à 1801.

Julien (Jacques), sergent à la 9e légère, reçut un fusil d'honneur, le 14 germinal an ix, pour s'être fait particulièrement remarquer à la bataille de Marengo.

Julien (Pierre), sergent à la 83e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 19 ventôse an xi, pour s'être signalé à la bataille de Hohenlinden, où il fit plusieurs prisonniers.

Julienne (François), sergent à la 55e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 26 prairial an ix, pour sa conduite distinguée et sa bravoure éclatante à l'affaire du 27 germinal an viii, pendant le blocus de Gênes.

Juliet (Joseph-Claude), caporal au 1er d'artillerie à pied, reçut une grenade d'honneur, le 6 frimaire an xi, pour sa conduite distinguée pendant les guerres de 1793 à 1797, et pendant les campagnes de l'expédition d'Egypte de 1798 à 1801.

Juno (Pierre-Joseph), hussard au 3e régiment, reçut un mousqueton d'honneur, le 28 fructidor an x, pour avoir tué deux canonniers sur leurs pièces, et enlevé un obusier avec son caisson à la bataille de Hohenlinden.

Justamont (Jean-Antoine), tambour-major à la 28e légère, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour sa conduite distinguée à Marengo.

K.

Kaltembach (Joseph), sergent-major à la 11ᵉ compagnie d'ouvriers d'artillerie, reçut une grenade d'honneur, le 27 frimaire an xi, pour s'être fait particulièrement remarquer à l'armée d'Orient.

Kappler (Jean-Philippe), maréchal-des-logis au 3ᵉ de hussards, obtint un mousqueton d'honneur, le 5 thermidor an ix, pour avoir forcé seul, à l'affaire d'Offenback, un détachement de vingt-cinq hommes à mettre bas les armes, tué deux hussards mayençais, et fait prisonnier le trompette-major de ce corps.

Keck (Frédéric), grenadier à la 50ᵉ de ligne, eut un fusil d'honneur, le 21 nivôse an ix, pour être entré le premier dans une redoute ennemie, et, aidé d'un de ses camarades, s'être emparé de deux pièces de canon.

Kelch (Valentin), brigadier au 10ᵉ de dragons, reçut un fusil d'honneur, le 4 pluviôse an xi, pour s'être vaillamment défendu contre quinze lanciers qui l'entouraient, en avoir tué sept, mis les autres en fuite, et s'être rendu maître d'une pièce de canon.

Kerveiller (Louis), sergent au 30ᵉ de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 4 pluviôse an xi, pour sa conduite distinguée aux batailles de la Trébia et de Marengo.

Kesler (Philippe), adjudant-sous-officier au 6ᵉ d'artillerie à cheval, reçut une grenade d'honneur, le 5 brumaire an xi, pour avoir fait sauter deux caissons autrichiens avec l'obusier qu'il commandait.

Kiéners (François), maréchal-des-logis au 22ᵉ de dragons, reçut un mousqueton d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être fait remarquer, à l'armée du Rhin, dans plusieurs charges de cavalerie.

Kirmann (François-Antoine), capitaine au 20ᵉ régiment de chasseurs à cheval, obtint un sabre d'honneur, le 19 fructidor an ix, pour sa brillante valeur et plusieurs actions d'éclat dans toutes les affaires auxquelles son régiment prit part.

Klein (Pierre), trompette au 11ᵉ régiment de cavalerie, reçut, le 28 fructidor an x, le brevet d'une trompette d'honneur, pour avoir contribué, par sa bravoure, à la prise de trois pièces de canon servies par les révoltés italiens, et pour s'être distingué à Marengo.

Knebihler, brigadier au 27ᵉ de dragons, reçut un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être signalé pendant les guerres de la révolution de 1792 à 1801.

Kochl (Jean), dragon au 17ᵉ régiment, eut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour sa conduite distinguée dans une charge, avec un peloton de trente hommes, sur une batterie ennemie. Il y tua trois canonniers et s'empara d'une pièce de canon.

Koentz (Jean), soldat au 8ᵉ de chasseurs à cheval, obtint un mousqueton d'honneur, le 28 fructidor an x, pour être entré le premier, à la bataille de Hohenlinden, dans un carré ennemi, avoir tué le colonel et s'être emparé d'un drapeau.

Koop (Nicolas), fusilier à la 92ᵉ de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être emparé, à Marengo, d'un poste de onze hommes qu'il fit prisonniers.

Krach (Georges), brigadier au 10ᵉ de chasseurs à cheval, reçut un mousqueton d'honneur, le 15 fructidor an ix, pour avoir contribué à la prise du général autrichien de Lusignan.

Krauser, grenadier à la 44ᵉ de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 27 vendémiaire an ix, pour le courage dont il fit preuve à Marengo en se dégageant de huit cavaliers autrichiens, après en avoir tué un et blessé un second.

Kremmer (Joseph), maréchal-des-logis au 17ᵉ de dragons, obtint un mousqueton d'honneur, le 28 fructidor an x, pour sa conduite à la bataille de Hohenlinden dans une charge de cavalerie contre une batterie ennemie, où il prit une pièce de canon après avoir tué trois canonniers.

Krettly (Elie), brigadier-trompette dans les chasseurs à cheval de la garde des consuls, reçut un sabre d'honneur, le 27 germinal an ix, pour sa conduite distinguée à l'armée d'Egypte et à Marengo.

L.

Labbé (Antoine), sergent au 18ᵉ de ligne, obtint un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être signalé à l'armée d'Italie de l'an iv à l'an x.

Labruyère (Jean), sergent à la 11ᵉ légère, reçut un fusil d'honneur, le 16 germinal an viii, pour sa brillante conduite et plusieurs actions d'éclat aux armées d'Italie et du Rhin, de 1793 à l'an ix.

Labry (Antoine), soldat au 1ᵉʳ bataillon de sapeurs, reçut une grenade d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être fait remarquer au siége de Saint-Jean-d'Acre (Egypte), aux passages du Mont-Saint-Bernard et du Pô (armée d'Italie).

Lacaze (Pierre), chasseur à cheval dans la garde des consuls, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an x, pour s'être distingué à Marengo dans une charge de cavalerie contre une batterie ennemie, et s'être emparé d'une pièce de canon, après avoir tué deux canonniers.

Lachanal (Gaspard), fourrier à la 4ᵉ demi-brigade de marine, obtint une grenade d'honneur, le 11 brumaire an x, pour avoir donné les plus grandes preuves de courage à la prise du vaisseau anglais *le Swiftsure*.

Lacombe (Alexis), grenadier à la 2ᵉ de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 10 prairial an x, pour s'être signalé à Marengo dans une charge à la baïonnette.

Lacombe (Auguste), sergent au 2ᵉ bataillon de sapeurs, obtint une grenade d'honneur, le 29 germinal an xi, pour sa conduite distinguée pendant le siége de Gênes.

Lacombe (François), caporal à la 76ᵉ de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 19 ventôse an xi, pour s'être fait remarquer aux armées du Rhin et d'Helvétie, en 1799 et 1800.

Lacomblée (Benoît), sergent à la 17ᵉ légère, eut un fusil d'honneur, le 29 messidor an x, pour la bravoure qu'il déploya aux armées d'Italie et des Grisons, de l'an vi à l'an x.

Lacroix (Martin), sergent-major à la 55ᵉ de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être signalé à l'armée d'Italie, notamment à la bataille de la Trébia.

Lacroix (Nicolas), sergent à la 3ᵉ de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour sa conduite à Marengo, où, dans un engagement de tirailleurs, il fit trois prisonniers et enleva une pièce de canon.

Lacroix (Philippe-Joseph), dit *Delacroix*, colonel du 37ᵉ de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 12 pluviôse an ix, à titre de récompense nationale, pour sa conduite et sa bravoure pendant les campagnes de 1759 à 1782, et de 1792 à l'an ix, notamment aux batailles de Norsheim (1760) et de Nordlingen.

Ladrières (Charles), caporal à la 51ᵉ de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 27 germinal an ix, pour avoir contribué, à Hohenlinden, à la prise d'une batterie de quatre pièces de canon.

Laduck (François), aide-timonnier sur le vaisseau *le Formidable*, obtint une hache d'abordage d'honneur, le 11 brumaire an x, pour sa brillante valeur au combat naval d'Algésiras.

Laferté (Jean), sergent à la 32ᵉ de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 1ᵉʳ pluviôse an x, pour s'être signalé au siége de Saint-Jean-d'Acre.

Laffond (Jean), sergent-major au 4ᵉ de ligne, obtint un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour avoir

mis en déroute, avec 50 grenadiers, à la bataille d'Engen, quatre bataillons de grenadiers autrichiens.

Lafite-Monguinet (Pierre), brigadier aux chasseurs à cheval de la garde des consuls, reçut une carabine d'honneur, le 28 vendémiaire an xi, pour avoir fait trois prisonniers à Marengo, dont un officier.

Lafolie (Nicolas), sergent à la 24e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 4 prairial an ix, pour s'être fait remarquer à l'affaire de Montefacico, où il fit plusieurs prisonniers.

Lafond (Jean), sergent-major à la 19e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour sa conduite distinguée à l'armée d'Orient, particulièrement à la bataille des Pyramides.

Lagarde (Claude), soldat au 8e bataillon du train d'artillerie, reçut une grenade d'honneur, le 6 frimaire an xi, pour avoir déployé la plus grande bravoure à l'armée d'Italie en 1800.

Lagarde (Pierre-Jean), caporal à la 32e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 28 vendémiaire an xi, pour s'être distingué à l'armée d'Orient, pendant les campagnes de 1798 à 1801.

Lahaye (Charles), maréchal-des-logis-chef au 1er régiment de hussards, eut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour avoir enlevé une pièce de canon dans une charge de cavalerie.

Lahyre (Philippe), cuirassier au 1er régiment, reçut un mousqueton d'honneur, le 5 thermidor an ix, pour avoir délivré plusieurs conducteurs de caissons, qui avaient été pris par l'ennemi.

Laine (Jean-François), dit *Putange*, brigadier au 13e de dragons, reçut un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour avoir, à Hohenlinden, pris une pièce de canon attelée, et fait plusieurs prisonniers.

Lair (Jean), fusilier à la 74e de ligne, embarqué sur le vaisseau *le Dix-huit-Août*, reçut un fusil d'honneur, le 11 brumaire an x, pour s'être signalé à la prise du vaisseau anglais *le Swiftsure*.

Lajoux (Marc), sergent dans les chasseurs à pied de de la garde des consuls, reçut un sabre d'honneur, le 13 floréal an x, pour s'être fait remarquer au combat de Primolano et à la bataille d'Arcole.

Laleu (Alexandre), sergent-major à la 48e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 29 frimaire an x, pour s'être emparé d'une pièce de 8 à Hohenlinden, après avoir tué deux canonniers.

Laleutre, matelot sur la canonnière *la Surprise*, reçut une hache d'abordage d'honneur, le 3 vendémiaire an x, pour s'être illustré dans un combat d'avant-garde de la flottille de Boulogne, contre l'escadrille anglaise.

Lallier (César-Lazare), dragon au 5e régiment, reçut un sabre d'honneur, le 28 brumaire an ix, pour sa brillante conduite pendant la campagne de 1800 à l'armée de réserve.

Lallier (Pierre), fusilier à la 18e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être signalé à l'armée d'Egypte de 1798 à 1801, notamment à l'assaut de Saint-Jean-d'Acre.

Lamare (Pierre), dragon au 2e régiment, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être emparé d'une bouche à feu à la bataille de Hohenlinden, après avoir tué plusieurs canonniers sur leurs pieces.

Lambert (Jean), fusilier à la 101e de ligne, eut un fusil d'honneur, le 23 frimaire an ix, pour s'être fait remarquer à Marengo.

Lambert (Jean), sergent à la 9e légère, reçut un fusil d'honneur, le 12 ventôse an xi, pour sa conduite distinguée aux armées du Nord, de l'Ouest et d'Italie, de 1793 à l'an ix, notamment à Marengo.

Lambert (Jean), maréchal-des-logis au 10e régiment de chasseurs à cheval, obtint un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être signalé, à Marengo, dans une charge de cavalerie, où il fit plusieurs prisonniers, dont un officier.

Lamoureux (Pierre), fusilier à la 6e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être emparé d'une pièce de canon, sur les rebelles de la Vendée, dans un engagement de tirailleurs.

Lamps (Jean), maréchal-des-logis au 8e de chasseurs à cheval, reçut un mousqueton d'honneur, le 27 germinal an ix, pour s'être signalé à la bataille de Hohenlinden, où, aidé d'un de ses camarades, il fit prisonnier le prince de Ligne.

Lanceleur (Pierre), maréchal-des-logis aux grenadiers à cheval de la garde des consuls, reçut une carabine d'honneur, le 28 vendémiaire an xi, pour avoir fait sept prisonniers et s'être emparé d'un drapeau, dans une charge de cavalerie à la bataille de Marengo.

Lancier (Pierre), caporal à la 10e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 29 fructidor an x, pour s'être fait remarquer à l'attaque du pont du Var (1799), où, seul, il contint une colonne autrichienne.

Lançon (Valentin), sergent à la 56e de ligne, eut un fusil d'honneur, le 19 ventôse an xi, pour s'être distingué, en 1801, à l'attaque d'un bois occupé par un corps vendéen.

Landais (Jean), caporal à la 106e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 6 vendémiaire an x, pour s'être conduit avec une grande valeur au passage du Mincio, le 13 prairial an iv.

Lange (Jacques), sergent-major à la 16e légère, reçut un sabre d'honneur, le 20 prairial an xi, pour sa conduite distinguée aux armées d'Allemagne et du Rhin, de 1794 à 1800.

Langlade (Jean), grenadier à cheval dans la garde des consuls, obtint une carabine d'honneur, le 28 vendémiaire an xi, pour s'etre fait remarquar à la bataille de Marengo.

Langlais (Alphonse), sergent à la 62e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 23 frimaire an ix, pour avoir lutté avec sang-froid et bravoure, à Marengo, contre cinq cavaliers autrichiens.

Langlois (François), dit *Leblond*, soldat au 10e de chasseurs à cheval, obtint un mousqueton d'honneur, le 15 fructidor an ix, pour s'être conduit avec une grande distinction au combat de Lauffen.

Langourt, soldat au 10e régiment de chasseurs à cheval, reçut un mousqueton d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être fait particulièrement remarquer dans un combat d'avant-garde.

Laniece (Jean-Louis), maître d'équipage sur la canonnière *l'Etna*, eut une hache d'abordage d'honneur, le 3 vendémiaire an x, pour sa brillante conduite dans un combat de la flottille de Boulogne.

Lapecherie (Jean), sergent-major à la 100e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être signalé à l'armée du Rhin, dans un engagement, où il fit mettre bas les armes à un détachement de 30 hommes.

Lapeyre (Jean), fusilier à la 27e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 26 prairial an viii, pour s'être fait remarquer en avant du pont de Brandebourg, où, cerné par douze ou quinze soldats ennemis, il se défendit avec la plus grande valeur et fit six prisonniers, dont un capitaine.

Laplace, dragon au 3e régiment, reçut un mousqueton d'honneur, le 9 thermidor an x, pour s'être conduit avec beaucoup de valeur et de résolution dans une affaire entre Alexandrie et Aboukir.

Laplane (Jean-Grégoire-Barthélemy Rouget-), capitaine à la 32e de ligne (1), reçut un sabre d'honneur,

(1) Devenu général de division et baron de l'empire.

le 9 ventôse an x, pour sa brillante conduite à l'armée d'Egypte.

Larivière (Jean), fusilier à la 92e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 19 ventôse an xi, pour avoir fait à Marengo, dans un combat de tirailleurs, plusieurs prisonniers et pris une pièce de canon.

Laroche (François-Auguste), brigadier dans les chasseurs à cheval de la garde des consuls, reçut une carabine d'honneur, le 28 vendémiaire an xi, pour s'être fait remarquer, à Marengo, dans plusieurs charges de cavalerie, où il fit un grand nombre de prisonniers.

Laroche (Jean), maréchal-des-logis au 13e de cavalerie, reçut un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être conduit avec beaucoup de bravoure à l'armée du Rhin en 1799 et 1800 et s'être couvert de gloire à Hohenlinden.

Larose (Nicolas), caporal au 3e d'artillerie à pied, obtint un mousqueton d'honneur, le 6 frimaire an xi, pour s'être fait remarquer aux armées du Rhin et d'Helvétie.

Larray (Jacques), sous-lieutenant au 21e de dragons, obtint un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être signalé par plusieurs actions d'éclat aux armées d'Helvetie et du Rhin.

Larrey (Denis), cavalier au 14e régiment de chasseurs à cheval, reçut un mousqueton d'honneur, le 4 pluviôse an xi, pour s'être emparé, à Marengo, d'une pièce de canon et avoir tué deux canonniers autrichiens.

Larrivée (Joseph), tambour-major de la 93e de ligne, obtint un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour sa conduite distinguée aux armées d'Helvétie, de Batavie et au corps d'observation de la Gironde.

Lartigue (Jean), soldat à la 15e compagnie d'ouvriers d'artillerie, eut une grenade d'honneur, le 5 germinal an ix, pour ses bons et honorables services pendant la campagne de 1800.

Lasalle (Antoine-Chevalier-Louis), colonel du 10e régiment de hussards (1), reçut un sabre d'honneur, le 17 thermidor an viii, pour sa brillante valeur aux armées continentales et à l'armée d'Egypte.

Latarche (Jean), sergent à la 103e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être signalé à Hohenlinden, dans un engagement de tirailleurs.

Latouche-Treville (Louis-René-Madeleine-Levasseur de), reçut un sabre d'honneur, le 6 frimaire an xi, pour s'être fait particulièrement remarquer dans toutes les affaires sur mer auxquelles il prit part.

Latour (Maurice), soldat au 22e de chasseurs à cheval, obtint un sabre d'honneur, le 12 germinal an ix, pour s'être distingué à l'armée d'Orient.

Latreille (François), sergent à la 75e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 1er pluviôse an x, pour s'être signalé à l'armée d'Egypte.

Laubchert (Jean), cavalier au 21e de chasseurs à cheval, obtint un mousqueton d'honneur, le 10 prairial an xi, pour avoir fait plusieurs prisonniers vendéens qu'il traita avec la plus grande humanité.

Laugier (Claude-Louis), maréchal-des-logis au 3e de dragons, reçut un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour sa conduite remarquable à l'armée d'Orient.

Launay (Louis), caporal de grenadiers à la 48e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 20 fructidor an viii, pour avoir contribué par son courage à la prise du village de Kirchberg, armée du Rhin.

Launois (Jean-Baptiste), maréchal-des-logis au 9e de chasseurs, obtint un sabre d'honneur, le 4 pluviôse an xi, pour s'être fait remarquer pendant les campagnes de 1792 à 1800 et pour avoir obtenu tous ses grades sur le champ de bataille.

(1) Devenu général de division et comte de l'empire.

Laurain (Sylvain), fourrier à la 21e légère, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être signalé en Egypte, aux batailles de Chebreisse et du Mont-Thabor, à la reprise du Caire et au combat de Belbeys.

Laureillard, soldat au 2e régiment de vétérans, reçut un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être distingué pendant toutes les guerres de 1792 à 1799, par sa bravoure autant que par sa conduite.

Laurent (Jean-Baptiste), sergent à la 43e de ligne, eut un fusil d'honneur, le 4 pluviôse an ix, pour s'être fait remarquer à la bataille de Marengo.

Laurent (Michel), sergent à la 21e légère, obtint un sabre d'honneur, le 5 germinal an x, pour sa conduite distinguée à la la bataille de Sédymar, Egypte.

Lauriac (Claude-Simon), brigadier au 15e régiment de dragons, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour avoir délivré le général Desaix, entouré par un corps de mamelucks, dans un combat contre Osman-Bey (Haute-Egypte.)

Lauriot (Michel), grenadier à la 95e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 12 fructidor an viii, pour sa conduite distinguée au passage du Rhin, à Rechnau.

Lauzadet (Jean-Baptiste), sergent à la 28e légère, obtint un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être emparé, à Marengo, d'un obusier en attaquant le premier à la baïonnette une batterie ennemie.

Laveau (François), soldat à la 3e demi-brigade de vétérans, eut un fusil d'honneur, le 7 ventôse an xi, pour avoir fait avec bravoure toutes les guerres de la révolution de 1792 à 1800.

Lavignac, grenadier à la 13e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 4 pluviôse an xi, pour s'être fait remarquer pendant les campagnes d'Egypte et de Syrie de 1798 à 1801.

Laville (Jean), chasseur à la 24e légère, obtint un fusil d'honneur, le 9 vendémiaire an x, pour sa belle conduite aux batailles de Montebello et de Marengo.

Lawouarde (Pierre), dragon au 20e régiment, obtint un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour avoir fait deux mamelucks prisonniers, en chargeant avec valeur à la bataille de Chebreisse (Egypte).

Laye, maréchal-des-logis au 16e dragons, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être fait remarquer aux armées de Rome et de Naples.

Lebain (Pierre), sergent à la 45e de ligne, obtint un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être signalé à l'affaire de Sospello et au blocus de Seravalle, armée d'Italie.

Lebas (François-Etienne), gendarme à la 27e légion, reçut un fusil d'honneur, le 11 thermidor an ix, pour sa conduite distinguée à l'attaque d'un convoi d'argent qu'il était chargé d'escorter avec trois de ses camarades.

Lebeau (Florentin), sergent à la 41e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être fait remarquer sur la frégate *la Vestale*, qu'il montait et à la bataille de Hohenlinden.

Leblanc (Christophe), maréchal-des-logis au 13e de cavalerie, obtint un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour avoir enlevé un étendard à l'ennemi à la bataille de Hohenlinden.

Leblanc (Pierre), soldat au 9e régiment de chasseurs à cheval, reçut un mousqueton d'honneur, le 4 pluviôse an xi, pour sa conduite distinguée pendant les campagnes de 1797 à 1801.

Lebray (Antoine), soldat au 4e bataillon du train d'artillerie, reçut une grenade d'honneur, le 14 ventôse an xi, pour s'être fait remarquer aux armées du Rhin et d'Italie de 1796 à 1800.

Lebreton (Jean), grenadier à la 19e de ligne, obtint un sabre d'honneur, le 14 brumaire an viii, pour le courage qu'il déploya aux siéges de Jaffa et de Saint-Jean-d'Acre.

Lebrice (Nicolas), fusilier à la 79ᵉ de ligne, eut un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour avoir pris un étendard à l'ennemi à la bataille des Pyramides (armée d'Egypte).

Lebrun (Antoine), dragon au 19ᵉ régiment, obtint un mousqueton d'honneur, le 13 frimaire an x, pour avoir repris deux pièces de canon à l'ennemi, à la bataille de Novi et avoir fait prisonnier le peloton qui s'en était emparé.

Lebrun (François), fusilier à la 23ᵉ de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 28 germinal an ix, pour le courage et le dévouement dont il fit preuve à l'armée du Rhin.

Lebrun (Guillaume), sergent à la 23ᵉ de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 10 ventôse an xi, pour les marques de valeur qu'il donna à l'armée du Rhin et particulièrement à Hohenlinden.

Lebrun (Joseph-Marie), canonnier dans l'artillerie de la garde des consuls, reçut une grenade d'honneur, le 6 frimaire an xi, pour s'être distingué à Marengo par sa bravoure et la justesse de son tir.

Lecanelier (Germain), quartier-maître sur la canonnière *l'Etna*, reçut une hache d'abordage d'honneur, le 3 vendémiaire an x, pour sa conduite distinguée à l'affaire de la flottille de Boulogne du 27 thermidor an ix.

Lecenne (Pierre), fourrier au 2ᵉ régiment de carabiniers, obtint un mousqueton d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être signalé au passage du Danube, dans un engagement où il fit plusieurs prisonniers, dont un officier.

Lecler (François), sergent à la 90ᵉ de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être emparé, dans un combat d'avant-garde d'une pièce d'artillerie attelée, qu'il ramena au quartier-général.

Lecler (Hubert), sergent de grenadiers à la 43ᵉ de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 4 pluviôse an ix, pour s'être emparé, à Marengo, à l'aide de trois de ses camarades, d'une pièce de canon qu'il chargea à mitraille et la dirigea contre l'ennemi.

Leclerc (Augustin), sergent à la 55ᵉ de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 26 prairial an ix, pour s'être fait remarquer d'une manière particulière au blocus de Gênes.

Leclerc (Pierre-Joseph), fourrier à la 69ᵉ de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 19 ventôse an xi, pour s'être fait remarquer à l'armée du Rhin de 1796 à 1800 et à l'armée de l'Ouest en 1801.

Lecompte (François-Antoine), maréchal-des-logis au 4ᵉ de dragons, obtint un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour sa conduite à l'armée du Rhin en 1800, dans un combat d'avant-garde, où il fit plusieurs prisonniers.

Lecompte (Louis), fusilier à la 99ᵉ de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être distingué à l'armée d'Italie pendant les campagnes de 1799 et 1800.

Lecomte (Charles), sergent dans les chasseurs à pied de la garde des consuls, reçut un fusil d'honneur, le 5 brumaire an ix, pour s'être signalé aux armées du Rhin, de Sambre et Meuse et d'Italie de 1792 à 1801.

Lecorps (Blaise), sergent au 1ᵉʳ de ligne, obtint un sabre d'honneur, le 10 floréal an xi, pour sa brillante conduite aux armées de la Moselle et de Sambre et Meuse de 1793 à 1798, et dans un engagement de tirailleurs à Hohenlinden (1800), où il fit un officier autrichien prisonnier.

Lecourt (Jean-Baptiste), caporal à la 23ᵉ de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 19 ventôse an xi, pour sa conduite distinguée à la prise d'un village, où il entra un des premiers et s'empara d'une pièce de canon.

Lecreurer (Guillaume), caporal à la 3ᵉ demi-brigade de vétérans, eut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être signalé pendant toutes les guerres de la révolution.

Lecreurer (Maurice), grenadier à la 18ᵉ de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être fait remarquer pendant l'expédition d'Egypte, notamment à l'assaut de Saint-Jean-d'Acre.

Lecureux (Jérôme), brigadier au 7ᵉ de hussards, reçut un mousqueton d'honneur, le 28 fructidor an x, pour sa brillante conduite à l'armée du Rhin, pendant la campagne de 1800.

Lecuyer (Jacques), maréchal-des-logis au 16ᵉ de cavalerie, obtint un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être fait remarquer pendant les guerres de 1792 à 1800.

Lecuyer (Pierre-François), canonnier au 6ᵉ régiment d'artillerie de marine, chef de pièce sur le vaisseau *le Formidable*, reçut une grenade d'honneur, le 11 brumaire an ix, pour le dévouement et le courage qu'il déploya au combat naval d'Algésiras.

Leclé (Pierre), grenadier à la 40ᵉ de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 18 brumaire an x, pour avoir tué quatre soldats autrichiens à Marengo, et avoir délivré quatre de ses camarades pris par l'ennemi.

Ledoré (François), maître-d'équipage sur le vaisseau *l'Indomptable*, obtint une hache d'abordage d'honneur, le 11 brumaire an x, pour sa conduite distinguée au combat naval d'Algésiras.

Lenfant (Antoine), sergent de grenadiers à la 53ᵉ de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être fait remarquer pendant la campagne de Belgique de l'an vii.

Lefebvre (Louis-François), caporal au 1ᵉʳ d'artillerie à pied, obtint une grenade d'honneur, le 3 prairial an x, pour s'être distingué au combat naval d'Algésiras, à bord du vaisseau *le Formidable*.

Lefebvre (Philippe), sergent-major à la 14ᵉ légère, reçut un fusil d'honneur, le 15 ventôse an x, pour sa belle conduite à la bataille de Hohenlinden.

Lefevre (Charles-Gabriel), fusilier à la 61ᵉ de ligne, eut un fusil d'honneur, le 19 ventôse an xi, pour s'être signalé à l'armée d'Italie de 1796 à 1797, et à l'armée d'Orient de 1798 à 1801.

Lefèvre (Etienne-Georges), sergent à la 33ᵉ de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être fait remarquer à Marengo dans plusieurs charges à la baïonnette.

Lefevre (François), dit *Sans-Gêne*, maréchal-des-logis au 2ᵉ d'artillerie à cheval, reçut une grenade d'honneur, le 4 messidor an ix, pour sa conduite distinguée à Marengo les 24 prairial an viii.

Lefevre (Nicolas), sapeur au 3ᵉ bataillon, obtint un fusil d'honneur, le 17 thermidor an viii, pour avoir enlevé, au passage du Lech, une batterie de canon, à l'aide de quelques camarades enhardis par son exemple.

Lefevre (Pierre), canonnier au 1ᵉʳ d'artillerie à pied, reçut une grenade d'honneur, le 3 prairial an x, pour s'être fait remarquer au combat naval d'Algésiras, à bord du vaisseau *le Formidable*.

Lefèvre (Pierre), grenadier à la 61ᵉ de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 19 ventôse an xi, pour avoir fait, avec une grande valeur, les campagnes d'Egypte de 1798 à 1801.

Lefort (Jean), sergent à la 46ᵉ de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 1ᵉʳ fructidor an viii, pour avoir pris un drapeau à l'ennemi, sous un feu meurtrier de mousqueterie.

Lefort (Jean), dit *Faure*, caporal à la 22ᵉ de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 28 brumaire an ix, pour s'être signalé à Marengo.

Lefranc (Jacques), devenu colonel du 27ᵉ de ligne (1), reçut un sabre d'honneur, le 15 ventôse an ix, pour s'être conduit avec une grande distinction pendant toutes les guerres de la liberté, de 1792 à 1801.

(1) Devenu général de brigade et membre du Sénat.

LEFRANC (Maurice), sergent à la 28e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 23 frimaire an x, pour avoir soutenu à Marengo, avec la plus grande ardeur, plusieurs charges à la baïonnette contre l'ennemi.

LEGALL (Laurent), matelot sur le vaisseau *l'Indivisible*, reçut une hache d'abordage d'honneur, le 11 brumaire an x, pour s'être signalé à l'attaque et à la prise du vaisseau anglais *le Swisfture*.

LEGARGASSON (Pierre), brigadier au 2e de dragons, obtint un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être fait remarquer à l'affaire de Manheim et dans un combat d'avant-garde.

LEGAY (Nicolas-Dominique), sergent à la 6e légère, reçut un fusil d'honneur, le 23 frimaire an xi, pour sa conduite distinguée aux armées de l'Ouest et d'Italie de 1793 à l'an viii.

LEGENDRE, sergent à la 16e légère, reçut un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être signalé à la bataille de Marengo.

LEGENTIL (André), tambour à la 6e légère, reçut une paire de baguettes d'honneur, le 28 brumaire an x, pour s'être fait particulièrement remarquer au passage du Mincio, le 4 nivôse an ix.

LEGOLFF (Yves), fusilier à la 18e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 14 ventôse an xi, pour sa brillante conduite au siége de Saint-Jean-d'Acre.

LEGOUSSAT (Charles), maréchal-des-logis au 12e de dragons, reçut un fusil d'honneur, le 4 pluviôse an xi, pour avoir fait trois prisonniers et tué un officier autrichien dans une charge de cavalerie à Marengo.

LEGOUT (Jacques), caporal à la 62e de ligne, eut un sabre d'honneur, le 19 ventôse an xi, pour avoir enlevé une pièce de canon à un corps vendéen.

LEGRAND (François), sergent à la 5e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être fait remarquer au combat de Lonado et à la bataille d'Alexandrie (armée d'Italie).

LEGRAND (Gilbert), chasseur à pied dans la garde des consuls, obtint un fusil d'honneur, le 6 frimaire an xi, pour s'être signalé à Marengo.

LEGRAS (Vincent-Louis), aide-canonnier d'artillerie de marine, reçut une hache d'abordage d'honneur, le 3 vendémiaire an x, pour sa conduite distinguée dans un bombardement de l'escadrille anglaise devant Boulogne.

LEGROS (Louis), caporal à la 61e de ligne, reçut le brevet d'un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour sa belle conduite dans un engagement de tirailleurs, pendant lequel il fit deux prisonniers et tua un officier.

LEGROS (Nicolas), maréchal-des-logis dans les chasseurs à cheval de la garde des consuls, reçut une carabine d'honneur, le 3 thermidor an viii, pour s'être fait remarquer à la bataille de Marengo.

LEGUAY (Pierre), sergent au 37e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour avoir donné l'exemple du courage et d'une bonne conduite pendant la guerre de 1793 à l'an xi.

LEGUEN (Mathieu), pilote-côtier sur le vaisseau *le Formidable*, reçut une hache d'abordage d'honneur, le 11 brumaire an x, pour sa brillante conduite au combat naval d'Algésiras.

LEGUENET (Pierre), sergent-major à la 56e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 19 ventôse an xi, pour avoir tué un officier et fait plusieurs prisonniers dans un engagement contre les rebelles de la Vendée.

LEJOSNE (Jean-François-Louis), sous-lieutenant à la 17e légère, obtint un fusil d'honneur, le 29 brumaire an x, pour s'être conduit avec beaucoup de valeur et de résolution aux armées de la République de 1793 à l'an x.

LELIETTE (Jean), fusilier à la 17e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour sa brillante valeur à la bataille de Hohenlinden.

LEMAIRE (François), sergent à la 40e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour avoir fait mettre bas les armes, à la bataille de Marengo, à onze soldats autrichiens.

LEMAIRE (Pierre), adjudant-sous-officier au 3e de cuirassiers, obtint un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour sa conduite distinguée dans un combat d'avant-garde, à l'armée du Rhin (1800), où il fit deux prisonniers et s'empara d'une pièce de campagne.

LEMALE (Antoine), chasseur à la 14e légère, obtint un fusil d'honneur, le 15 ventôse an x, pour s'être signalé à l'armée du Rhin.

LEMESLE (Léonard), quartier-maître sur le vaisseau *l'Indomptable*, reçut une hache d'abordage d'honneur, le 11 brumaire an x, pour avoir donné les plus grandes preuves de courage au combat naval d'Algésiras.

LENAIN (Louis), cavalier au 20e de chasseurs à cheval, reçut un mousquet d'honneur, le 4 pluviôse an xi, pour s'être distingué à Hohenlinden.

LENOBLE (Pierre), maréchal-des-logis au 4e d'artillerie à cheval, obtint une grenade d'honneur, le 6 frimaire an xi, pour sa brillante conduite pendant toute la durée de l'expédition d'Egypte.

LENOBLE (Pierre), grenadier à la 61e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 12 prairial an x, pour s'être fait remarquer à l'armée d'Egypte.

LENOIR (Amable-Emmanuel), aide-canonnier de marine, reçut une hache d'abordage d'honneur, le 3 vendémiaire an x, pour s'être signalé sur la canonnière *le Volcan*, dans un combat devant Boulogne.

LEPAGE (Frédéric), sergent-major à la 16e légère, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être emparé d'un général autrichien et de son escorte et fait mettre bas les armes à 300 hommes.

LEPAUMIER (Jean-François-Louis), fourrier dans les chasseurs à cheval de la garde consulaire, obtint une carabine d'honneur, le 28 vendémiaire an xi, pour avoir sauvé, par un acte de courage et de dévouement, le général Lefebvre qui avait été pris par trois hulans.

LEPELLETIER (Louis), second maître-canonnier de marine sur le vaisseau *l'Indomptable*, reçut une grenade d'honneur, le 11 brumaire an x, pour sa conduite remarquable au combat naval d'Algésiras.

LEPPEL (François), aspirant-canonnier dans la 6e demi-brigade d'artillerie de marine, reçut un fusil d'honneur, le 11 frimaire an x, pour s'être distingué sur le vaisseau *le Desaix*, au combat naval d'lAgésiras.

LEQUERRET, sergent à la 47e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour avoir fait plusieurs prisonniers, à Marengo, dans différentes charges à la baïonnette.

LERICHE (François), grenadier à la 13e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour sa conduite distinguée à la prise de Jaffa et au siége de Saint-Jean-d'Acre.

LEROI (Charles), sergent à la 12e légère, obtint un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être fait remarquer, à Hohenlinden, dans un combat de tirailleurs.

LEROI (François), cavalier au 10e de cuirassiers, reçut un mousqueton d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être signalé, à Hohenlinden, dans une charge de cavalerie contre une batterie ennemie.

LEROI (Honoré-Remy), sergent au 3e régiment d'artillerie à pied, reçut un fusil d'honneur, le 6 frimaire an xi, pour sa belle conduite aux armées du Rhin et d'Helvétie en 1799 et 1800.

LERONDEAU (Martin), sergent à la 22e de ligne, eut un fusil d'honneur, le 28 brumaire an ix, pour avoir forcé à Marengo, avec quatre de ses camarades, un parti ennemi à la retraite.

LEROT (Joseph), caporal au 5e d'artillerie à pied, reçut

une grenade d'honneur, le 5 brumaire an XI, pour s'être signalé pendant les guerres de la liberté, notamment au combat naval du 18 fructidor an VII, sur la frégate *la Concorde*.

Leroux (Jean-Joseph), maréchal-des-logis aux grenadiers à cheval de la garde des consuls, obtint une carabine d'honneur, le 28 vendémiaire an XI, pour s'être fait remarquer pendant les campagnes de 1794 à 1800.

Leroy (Charles), grenadier à cheval de la garde impériale, reçut une carabine d'honneur, le 28 vendémiaire an XI, pour avoir fait à Marengo, dans une charge de cavalerie, cinq prisonniers autrichiens et avoir enlevé un étendard.

Leroy (Charles), fourrier à la 96e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 27 vendémiaire an IX, pour sa conduite distinguée à Marengo, et pendant les précédentes campagnes.

Leroy (François), sergent-major à la 26e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 14 pluviôse an XI, pour avoir attaqué, lui cinquième, dans un combat de tirailleurs, à Marengo, cinquante hommes d'infanterie et leur avoir fait onze prisonniers.

Leroy (François-Juste), fusilier à la 51e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 28 germinal an IX, pour s'être emparé, avec deux de ses camarades, d'une batterie de quatre pièces de canon.

Leroy (Jean-Baptiste-Nicolas), maréchal-des-logis dans la 4e légion de gendarmerie, reçut un mousqueton d'honneur, le 28 thermidor an X, pour sa conduite distinguée et sa bravoure éclatante dans plusieurs affaires contre les brigands.

Leroy (Jean-Nicolas), sergent à la 24e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 10 prairial an XI, pour s'être précipité, à Hohenlinden, sur une batterie autrichienne, avoir tué deux canonniers et pris une bouche à feu.

Leroy (Louis), gendarme d'élite de la garde impériale, reçut un fusil d'honneur, le 27 germinal IX, pour s'être signalé, à Marengo, dans une charge exécutée sur une batterie d'artillerie légère, dont les canonniers furent presque tous entièrement détruits.

Leroy (Pierre), grenadier à la 109e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 28 germinal an IX, pour s'être fait fait remarquer à l'affaire de Kremsmunster, le 19 frimaire de la même année.

Leroy (Pierre), sergent à la 59e de ligne, eut un fusil d'honneur, le 21 nivôse an IX, pour s'être distingué, à Marengo, dans une charge à la baïonnette sur une colonne ennemie.

Leroy (Toussaint-Joseph), maréchal-des-logis-chef au 1er régiment de carabiniers, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an IX, pour les marques de valeur qu'il donna aux armées d'Allemagne de 1793 à 1800.

Leroyer (François), caporal à la 73e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 21 germinal an IX, pour s'être fait remarquer à la défense d'un défilé, où, avec huit hommes qu'il commandait, il arrêta une forte colonne ennemie.

Lesage (Jean-Baptiste), tambour à la 5e de ligne, reçut une paire de baguettes d'honneur, le 10 prairial an XI, pour le courage dont il fit preuve à la bataille de Hohenlinden.

Leseur (Jean-Pierre-Jérôme), dit *Maure*, maréchal-des-logis au 5e de dragons, reçut un fusil d'honneur, le 4 pluviôse an XI, pour sa brillante conduite pendant les campagnes précédentes, notamment au combat et à la prise de Mondovi.

Lesire (Jean), sergent de carabiniers à la 17e légère, obtint un fusil d'honneur, le 29 brumaire an X, pour les marques de valeur qu'il donna au combat de Fombio, aux batailles de Castiglione et de Rivoli.

Lespagnol (Augustin), sapeur au 2e bataillon, reçut une grenade d'honneur, le 29 germinal an XI, pour sa conduite distinguée aux armées d'Helvétie et d'Italie, en 1799 et 1800.

Lesseline (Augustin), carabinier au 1er régiment, reçut un mousqueton d'honneur, le 10 prairial an XI, pour avoir fait mettre bas les armes, étant en patrouille avec deux de ses camarades, à un poste de quinze hommes.

Lestage (Raimond), matelot sur la frégate *la Muiron*, reçut une hache d'abordage d'honneur, le 11 brumaire an X, pour son intrépidité et sa valeur au combat naval d'Algesiras.

Lestins (François), sergent à la 17e légère, obtint un fusil d'honneur, le 6 frimaire an XI, pour s'être signalé à l'armée d'Italie en 1795 et 1796, particulièrement à la bataille de Castiglione.

Leteurtre ou Teurtre (Pierre-François), matelot sur la canonnière *la Surprise*, reçut une hache d'abordage d'honneur, le 3 vendémiaire an X, pour s'être distingué sur la flottille légère de Boulogne, en se jetant à la mer au milieu d'une grêle de balles, pour amariner une péniche anglaise.

Letteé (François-Victor), aspirant de 2e classe sur la canonnière *la Surprise*, reçut une hache d'abordage d'honneur, le 3 vendémiaire an X, pour s'être fait remarquer dans un combat de la flottille légère de Boulogne.

Letuaire (Antoine), caporal à la 69e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an X, pour s'être distingué dans toutes les affaires auxquelles son régiment prit part.

Leudet (Pierre), sergent à la 40e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 27 brumaire an IX, pour sa belle conduite à Marengo, où il s'empara d'une pièce de canon.

Levalton (Lucien-Gilles), maître au petit cabotage, reçut une hache d'abordage d'honneur, le 1er vendémiaire an XI, pour s'être signalé, en 1801, sur un vaisseau de l'État.

Levasseur (Louis-Joseph), trompette au 8e de cuirassiers, reçut le brevet d'une trompette d'honneur, le 28 fructidor an X, pour avoir fait trois prisonniers, dont un officier, à la bataille de Hohenlinden.

Lévêque (Jean-Pierre), caporal de grenadiers à la 6e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 10 prairial an XI, pour s'être fait remarquer dans un engagement partiel contre les insurgés de la Vendée.

Lévêque (Pierre-Jean-François), grenadier à cheval dans la garde des consuls, obtint un mousqueton d'honneur, le 10 prairial an XI, pour avoir fait un officier général prisonnier et avoir pris un étendard à l'ennemi (1800).

Levers (François), sergent à la 6e légère, reçut un fusil d'honneur, le 23 frimaire an IX, pour avoir fait mettre bas les armes, à Marengo, à un poste autrichien de trente hommes.

Levet, chasseur à pied dans la garde des consuls, reçut un fusil d'honneur, le 10 prairial an XI, pour s'être fait remarquer, à Marengo, dans plusieurs charges à la baïonnette.

Lhotard (Fédèle), sergent de grenadiers à la 76e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 28 thermidor an X, pour deux faits d'armes remarquables au passage du Rhin et à la prise du fort de Kehl.

Lhote (Philippe), sergent à la 10e légère, obtint un fusil d'honneur, le 29 germinal an XI, pour s'être distingué à l'armée du Danube et à la bataille de Hohenlinden.

Liaigre (Jean), sergent de grenadiers à la 85e de ligne, eut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an X, pour s'être signalé au siége de Saint-Jean d'Acre, où il reçut une blessure grave.

Libaudaut (Guillaume), fusilier à la 53e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 17 germinal an IX, pour s'être emparé d'un caisson de munitions, après avoir tué ou mis en fuite les canonniers qui l'escortaient.

Libes (Jean), sergent-major à la 32e de ligne, obtint un sabre d'honneur, le 9 ventôse an x, pour sa conduite distinguée à l'armée d'Egypte, notamment à Aboukir, où il reçut sept coups de sabre.

Libotte (Joseph-Emilien), fusilier à la 46e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être fait remarquer aux armées du Danube et du Rhin en 1799 et 1800.

Libutaud (François-Pierre), sous-lieutenant à la 35e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 7 germinal an ix, pour avoir pris deux drapeaux à l'ennemi à l'affaire de Vérone du 6 germinal an vii.

Libutaud (Jean), adjudant-sous-officier au 1er bataillon de sapeurs, reçut un sabre d'honneur, le 29 germinal an xi, pour sa conduite signalée à l'armée d'Italie de l'an ii à l'an ix.

Liévaux (Gilbert), caporal au 4e d'artillerie à pied, obtint une grenade d'honneur, le 20 floréal an vii, pour avoir donné des preuves d'une éclatante bravoure de 1793 à 1801.

Ligerot, hussard au 7e régiment (*bis*), reçut un mousqueton d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être fait remarquer à la bataille des Pyramides.

Ligier (Jean), sergent à la 43e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour avoir attaqué à Marengo, avec sept hommes de sa compagnie, une batterie ennemie et s'être emparé d'une pièce de canon.

Lignet (Edme-Joseph), caporal à la 43e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 4 pluviôse an xi, pour s'être fait remarquer à la bataille de Marengo.

Lignier (Augustin), sergent à la 79e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être conduit, à l'armée de l'Ouest, avec autant de bravoure que d'humanité.

Ligny (Augustin), cavalier au 9e de chasseurs à cheval, reçut un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être fait remarquer pendant les guerres de 1794 à 1798 et à l'armée d'Italie en 1799 et 1800.

Limousin (Pierre), soldat au 16e régiment de cavalerie, obtint un mousqueton d'honneur, le 10 prairial an xi, pour être pénétré le premier, à Hohenlinden, dans un carré ennemi où il tua de sa main un officier supérieur.

Linage (Antoine), caporal aux chasseurs à pied de la garde des consuls, reçut un fusil d'honneur, le 27 frimaire an xi, pour s'être signalé à la bataille de Marengo.

Linois (Charles-Alexandre-Léon), contre-amiral (1), reçut un sabre d'honneur, le 9 thermidor an ix, pour son courage et son habileté au combat naval d'Algésiras, où, malgré son infériorité numérique, il força deux vaisseaux anglais d'amener leur pavillon, et parvint à s'emparer du vaisseau *l'Annibal*.

Lisard (Charles), caporal à la 61e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 19 ventôse an xi, pour s'être fait remarquer à l'armée d'Orient et pendant les précédentes campagnes de 1792 à 1797.

Lisbrand (Claude-Marie), chasseur à cheval dans la garde des consuls, obtint un mousqueton d'honneur, le 4 pluviôse an xi, pour s'être distingué, à Marengo, dans deux charges de cavalerie et s'être emparé d'une pièce de canon.

Litzelmann (Charles), caporal à la 21e légère, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être signalé au passage du Pô et à l'armée de l'Ouest.

Livron (François), grenadier à la 38e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 6 vendémiaire an x, pour avoir dégagé son capitaine et son lieutenant à l'affaire de Mœskirch, avec une rare intrépidité.

Lodin (Pierre-Georges), caporal à la 96e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 27 vendémiaire an ix, pour s'être conduit avec distinction à Marengo, où il ne cessa de combattre, quoique grièvement blessé.

(1) Devenu vice-amiral et comte de l'empire.

Loevenbruck (Pierre), hussard au 5e régiment, reçut un mousqueton d'honneur, le 28 fructidor an x, pour avoir contribué, à Hohenlinden, à la prise de deux pièces de canon.

Loignon (Michel), maréchal-des-logis au 6e bataillon du train d'artillerie, reçut une grenade d'honneur, le 4 pluviôse an xi, pour s'être fait remarquer à Marengo par son courage et sa présence d'esprit dans une charge de cavalerie contre la batterie à laquelle il était attaché.

Lombard (Honoré), caporal à la 69e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être particulièrement distingué aux armées d'Italie et d'Egypte de 1792 à 1801.

Loquereau (Joseph), sergent à la 47e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour avoir fait mettre bas les armes, à Marengo, à dix-huit grenadiers autrichiens, chargés de protéger deux pièces de canon, qui restèrent au pouvoir des Français.

Loriot (François), sergent à la 103e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être distingué, à Hohenlinden, dans un engagement de tirailleurs pendant lequel il fit plusieurs prisonniers et tua un officier autrichien.

Lorrain (Jean), sergent-major à la 64e de ligne, obtint un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être fait remarquer à la prise d'Andria (armée de Naples).

Lostringuer (Martin), dit *Lorrain*, cavalier au 1er régiment de chasseurs à cheval, reçut une carabine d'honneur, le 27 germinal an ix, pour avoir délivré, à Hohenlinden, un capitaine menacé par trois cuirassiers, après en avoir tué un et mis le troisième hors de combat.

Losier (Nicolas), fusilier à la 51e de ligne, eut un fusil d'honneur, le 26 messidor an xi, pour s'être signalé à la bataille de Hohenlinden.

Loüet (Victor), soldat au 17e de cavalerie, reçut un mousqueton d'honneur, le 28 fructidor an x, pour avoir fait un officier prisonnier à Hohenlinden, et s'être emparé d'une pièce de canon.

Louis (François), sergent-major à la 94e de ligne, obtint un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être emparé, au passage de Salze, de trois pièces de canon et de vingt-quatre chevaux.

Louis (François), artificier au 5e d'artillerie à pied, reçut une grenade d'honneur, le 5 brumaire an xi, pour s'être signalé au combat naval du 18 fructidor an vii sur la frégate *la Concorde*, en montant le premier à l'abordage d'un bâtiment anglais.

Louis (Joseph), maréchal-des-logis aux chasseurs à cheval de la garde des consuls, reçut une carabine d'honneur, le 10 prairial an xi, pour sa brillante conduite à Marengo dans une charge contre un carré d'infanterie.

Lucot (Jean), soldat au 4e bataillon du train d'artillerie, reçut une grenade d'honneur, le 14 ventôse an x, pour s'être fait remarquer sous les murs de Lérone et à Marengo, où il sauva par son courage et son sang froid la pièce à laquelle il était attaché.

Luette (Dominique-Joseph), chasseur à cheval dans la garde des consuls, obtint un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour avoir fait plusieurs prisonniers dans une charge de cavalerie à Marengo.

Luez, dragon au 1er régiment, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour sa conduite distinguée aux armées du Danube et du Rhin en 1799 et 1800.

Luneau (Pierre), tambour à la 89e de ligne, reçut une paire de baguettes d'honneur, le 1er fructidor an viii, pour s'être signalé à la bataille de Stockach et à l'attaque de Landshutt (armée du Rhin).

Lyonnet (Philippe), soldat au 1er régiment de cavalerie, reçut un mousqueton d'honneur, le 22 thermidor an viii, pour avoir enlevé un drapeau à l'ennemi au passage du Danube.

M.

Macort (Louis), tambour à la 61e de ligne, obtint une paire de baguettes d'honneur, le 19 ventôse an xi, pour s'être fait remarquer à l'armée d'Egypte dans toutes les affaires auxquelles son régiment prit part de 1798 à 1801.

Macquard (Joseph), sergent à la 9e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 15 prairial an ix, pour sa conduite distinguée à Marengo.

Macquart (François-Henri), sergent-major à la 2e légère, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être signalé à l'armée d'Italie.

Maffrand (Henri), gendarme d'élite à pied de la garde impériale, obtint un fusil d'honneur, le 10 vendémiaire an xi, pour s'être fait remarquer pendant les guerres de 1793 à 1800.

Magain (Jean-Baptiste), dit *Philippeville*, cuirassier au 9e régiment, reçut un mousqueton d'honneur, le 4 prairial an ix, pour avoir fait un grand nombre de prisonniers à Hohenlinden, dans une charge contre un corps de cavalerie autrichienne.

Magne (François), sergent à la 25e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 16 messidor an x, pour s'être emparé d'une pièce de canon à la prise de la redoute de Dégo, et pour avoir donné de nouvelles preuves de valeur à la prise de Jaffa et au siége de Saint-Jean-d'Acre.

Magne (Jean-Charles), adjudant sous-officier à la 70e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour sa conduite distinguée dans l'Inde (à Pondichéry), à l'expédition d'Irlande, aux armées de l'Ouest et d'Italie.

Magnis (Pascal), fusilier à la 54e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être emparé dans un combat de tirailleurs, aidé de deux de ses camarades, d'une pièce de 8, après avoir tué plusieurs canonniers.

Magnin (Désiré), sergent à la 18e légère, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être fait remarquer à l'attaque d'un retranchement ennemi dans lequel il pénétra l'un des premiers.

Magny (Pierre), canonnier au 2e d'artillerie à cheval, reçut une grenade d'honneur, le 7 prairial an viii, pour s'être signalé à l'affaire d'Engen (armée du Rhin).

Magot (Etienne), grenadier à la 38e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 14 prairial an xi, pour avoir enlevé une pièce à l'ennemi à la bataille de Hohenlinden.

Magot (Nicolas), sergent à la 28e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 23 frimaire an ix, pour s'être fait remarquer à Marengo.

Mahut (Victor-Auguste), caporal de grenadiers à la 9e légère, reçut un fusil d'honneur, le 14 prairial an ix, pour avoir sauvé à Marengo, par un acte de courage et d'intrépidité, un officier de dragons qui allait être pris par l'ennemi.

Maignant (Jean), chasseur à pied dans la garde des consuls, reçut un fusil d'honneur, le 19 ventôse an xi, pour sa conduite distinguée à Marengo.

Maillet (Jean-Louis), dragon au 3e régiment, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être fait remarquer aux armées d'Egypte et d'Italie.

Maillot (Mathieu), sergent-major dans la 23e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 12 prairial an xi, pour sa conduite signalée à l'armée du Danube et à la bataille de Hohenlinden.

Maingubt (Louis), tambour à la 7e légère, reçut une paire de baguettes d'honneur, le 28 fructidor an x, pour les marques de valeur dont il fit preuve aux armées d'Angleterre et d'Italie en 1799 et 1800.

Maingot (Guillaume), grenadier à la 18e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 6 pluviôse an x, pour sa conduite distinguée au siége de Saint-Jean-d'Acre.

Maire (Jacques), fusilier à la 101e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 25 floréal an ix, pour s'être signalé à Marengo.

Maison (Charles), sergent de grenadiers à la 53e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 7 messidor an viii, pour avoir contribué, par sa bravoure, à la prise d'une pièce de canon, à l'armée du Rhin.

Maitrot (Pierre-Louis), sergent de grenadiers à la 14e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour plusieurs actions d'éclat aux armées du Rhin et d'Italie, notamment à la bataille de Novi, de 1793 à 1800.

Malecot (Jean-Baptiste), caporal à la 40e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 1er brumaire an ix, pour s'être fait remarquer a la bataille de Marengo.

Mallet, grenadier à cheval dans la garde impériale, reçut une carabine d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être distingué de 1796 à 1798, et s'être signalé à Marengo.

Maloiseaux (François), sergent à la 5e compagnie de mineurs, eut un fusil d'honneur, le 15 pluviôse an xi, pour sa bravoure pendant les campagnes de 1795 à 1800.

Manaute (Jean-Marie), sergent à la 27e légère, obtint un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour avoir attaqué, à Hohenlinden, avec neuf hommes de sa compagnie, une batterie de quatre pièces de canon, dont il s'empara.

Manifleur, caporal de grenadiers à la 48e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 9 prairial an x, pour s'être fait remarquer à l'armée d'Egypte.

Manissier (Louis), tambour-major à la 15e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour sa conduite distinguée à la bataille de Hohenlinden.

Manoir (Nicolas), adjudant sous-officier dans le 1er bataillon du train d'artillerie, reçut une grenade d'honneur, le 27 frimaire an xi, pour s'être signalé aux armées du Rhin et du Danube, particulièrement à la prise de Zurich.

Mansoura (Théodore), chasseur à la 22e légère, obtint une carabine d'honneur, le 4 fructidor an ix, pour sa conduite remarquable à la bataille de Lodi et à l'armée d'Egypte.

Mansuy (Claude), chasseur à la 6e demi-brigade légère, reçut un fusil d'honneur, le 23 frimaire an ix, pour sa brillante valeur à la bataille de Marengo.

Manuel (Antoine-François), cavalier au 25e de chasseurs à cheval, reçut un mousqueton d'honneur, le 4 pluviôse an xi, pour avoir pris, à Marengo, deux cavaliers et un officier autrichien.

Marc, sergent à la 40e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 4 pluviôse an ix, pour avoir fait un officier prisonnier à Marengo et avoir tué un grand nombre d'hommes à l'ennemi.

Marchal (Sébastien), sergent à la 92e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 14 prairial an ix, pour s'être fait remarquer au siége de Gênes.

Marchand (Denis-Jean), maréchal-des-logis dans l'artillerie de la garde des consuls, reçut une grenade d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être signalé à Marengo.

Marchand (Jacques), caporal à la 108e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 9 prairial an x, pour sa conduite distinguée à Mœskirch, où il fit plusieurs prisonniers.

Marchand (Jean-Baptiste), canonnier dans la garde des consuls, reçut une grenade d'honneur, le 3 thermidor an viii, pour s'être fait remarquer à Marengo par sa bravoure et par la justesse de son tir.

Marchand (Jean-Charles-Honoré), sergent à la 52ᵉ de ligne, eut un fusil d'honneur, le 16 germinal an viii, pour avoir contribué, par sa bravoure, à faire mettre bas les armes à vingt-cinq Vendéens.

Marchand (Simon), lieutenant au 1ᵉʳ d'artillerie à pied, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour les marques de valeur qu'il donna pendant le siége de Saint-Jean-d'Acre.

Marcher (Jean), sergent à la 2ᵉ de ligne, obtint un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être fait remarquer au passage du Mincio.

Marck (Jean), grenadier à la 94ᵉ de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour sa belle conduite à Hohenlinden, où il fit trois prisonniers et sauva un officier de sa compagnie.

Maréchal (Amand), gendarme à la 24ᵉ légion, reçut un sabre d'honneur, le 4 pluviôse an xi, pour s'être élancé avec douze de ses camarades, contre un escadron ennemi et lui avoir fait vingt prisonniers.

Maréchal (Charles), sergent-major au 4ᵉ d'artillerie à pied, obtint une grenade d'honneur, le 6 frimaire an xi, pour avoir fait avec une grande distinction les campagnes d'Egypte et de Syrie de 1798 à 1801.

Maréchal (Jean-François), fusilier à la 96ᵉ de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 27 vendémiaire an ix, pour la bravoure qu'il déploya à la bataille de Marengo.

Margès (Jean-Sébastien), chasseur à la 24ᵉ légère, reçut un fusil d'honneur, le 9 vendémiaire an x, pour avoir fait cinq prisonniers à Marengo et délivré six de ses camarades pris par l'ennemi.

Margoté (Louis-Frédéric), fusilier à la 28ᵉ de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 23 frimaire an ix, pour s'être fait remarquer à la bataille de Marengo.

Marguerr (Toussaint), brigadier de gendarmerie dans la 27ᵉ légion, reçut un mousqueton d'honneur, le 9 pluviôse an x, pour sa conduite distinguée dans une expédition contre des brigands (Piémont).

Marin (Jean), sergent à la 23ᵉ de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour avoir contribué à Hohenlinden, à la prise de deux pièces de canon qui furent ramenées à bras.

Mariot (Jean), cavalier au 10ᵉ de chasseurs à cheval, reçut un mousqueton d'honneur, le 15 fructidor an ii, pour avoir fait, à Arcole, trois officiers autrichiens prisonniers.

Marmisia (Nicolas), sergent-major à la 60ᵉ de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour sa conduite distinguée dans le Tyrol, où il fit mettre bas les armes à soixante Autrichiens.

Marquetr (Laurent), caporal à la 22ᵉ légère, obtint un fusil d'honneur, le 26 thermidor an x, pour s'être signalé à l'assaut de Saint-Jean-d'Acre, où il fut grièvement blessé.

Marsalla (Pierre), caporal à la 32ᵉ de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 9 ventôse an x, pour s'être fait remarquer aux armées d'Italie et d'Orient de 1796 à 1801, notamment au siége de Saint-Jean-d'Acre.

Marsandeau (Elie), chasseur à la 23ᵉ légère, obtint un fusil d'honneur, le 21 germinal an ix, pour sa belle conduite lors de la reprise de l'île de Corse par les Français.

Marseille (Pierre), sergent à la 8ᵉ de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 6 frimaire an xi, pour plusieurs actes de courage à l'armée d'Orient, particulièrement au siége de Saint-Jean-d'Acre.

Marson (Louis), sous-lieutenant au 15ᵉ de dragons, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour sa brillante conduite aux armées d'Italie et d'Orient de l'an iv à l'an ix.

Martin (Gabriel-Joseph), maréchal-des-logis au 16ᵉ de dragons, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour avoir enlevé deux pièces de canon à l'affaire d'Otricoli (royaume de Naples), et fait un officier napolitain prisonnier.

Martin (Jean), sergent à la 9ᵉ de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être signalé à l'armée d'Orient.

Martin (Jean-Antoine), caporal au 7ᵉ régiment de vétérans, obtint un sabre d'honneur, le 4 pluviôse an xi, pour avoir fait avec distinction toutes les guerres de la révolution et s'être signalé à Marengo.

Martin (Jean-Baptiste), canonnier au 5ᵉ d'artillerie à cheval, eut une grenade d'honneur, le 6 frimaire an xi, pour s'être fait remarquer à l'armée d'Orient.

Martin (Jean-Baptiste-Simon), fusilier à la 22ᵉ de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 28 brumaire an ix, pour la bravoure qu'il déploya à la bataille de Marengo.

Martin (Jean-Louis), caporal de grenadiers à la 78ᵉ de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 14 prairial an ix, pour sa conduite distinguée, au siége de Gênes, où il fit un colonel autrichien prisonnier.

Martin (Joseph-Marie), sergent à la 42ᵉ de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être signalé aux armées du Nord, du Rhin et d'Helvétie de 1793 à l'an x.

Martin (Louis), canonnier à cheval dans la garde des consuls, reçut une grenade d'honneur, le 6 frimaire an xi, pour avoir donné des marques de valeur à Marengo.

Martin (Pierre), fusilier à la 54ᵉ de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour avoir donné des preuves de bravoure dans toutes les affaires auxquelles son régiment prit part de 1793 à 1800.

Martin (Pierre-François), maréchal-des-logis au 19ᵉ de dragons, reçut un mousqueton d'honneur, le 13 frimaire an x, pour s'être signalé par plusieurs actions d'éclat aux armées de l'Ouest, d'Italie et de Naples. Il sauva la vie au général Casabianca au combat de Porto-Fermo.

Martineau (Charles), sous-lieutenant à la 44ᵉ de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour sa brillante conduite aux armées de l'Ouest, du Rhin, d'Helvétie et d'Italie.

Marulaz (Jacob-François), colonel du 8ᵉ de hussards (1), reçut un sabre d'honneur, le 1ᵉʳ germinal an ix, pour s'être conduit avec une grande distinction dans toutes les armées de la république, notamment à la bataille de Stockach, où il fit 2,000 prisonniers et s'empara d'immenses magasins.

Marut (Jean), caporal à la 3ᵉ légère, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être fait remarquer à l'attaque d'un retranchement ennemi, dans lequel il pénétra l'un des premiers.

Masclet (Constant-Laurent), maréchal-des-logis au 7ᵉ d'artillerie à cheval, reçut une grenade d'honneur, le 7 messidor an viii, pour avoir enlevé une pièce de canon à l'ennemi.

Masse (Jérôme-Jean), lieutenant à la 96ᵉ de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 28 thermidor an x, pour s'être fait remarquer aux armées d'Helvétie, du Danube, du Rhin et de Hanovre.

Masse (Joseph), canonnier au 2ᵉ d'artillerie à pied, reçut une grenade d'honneur, le 27 frimaire an xi, pour avoir montré la plus grande bravoure dans toutes les affaires qui eurent lieu à l'armée d'Helvétie en 1799 et 1800.

Masse (Pierre), caporal de carabiniers à la 14ᵉ légère, reçut un fusil d'honneur, le 28 germinal an ix, pour s'être signalé au passage de la Traun (armée du Rhin), le 30 nivôse de la même année.

Masselin (Joseph-Alexandre), sergent à la 1ʳᵉ légère, obtint un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour

(1) Devenu général de division et baron de l'empire.

s'être fait remarquer à Hohenlinden dans un combat de tirailleurs, où il fit plusieurs prisonniers et contribua à la prise d'une pièce de 8.

Masson (Nicolas), cavalier au 11e régiment de chasseurs à cheval, reçut un mousqueton d'honneur, le 10 prairial an xi, pour être pénétré le premier dans un village occupé par l'ennemi et avoir fait plusieurs prisonniers dont un officier.

Mathé (François), caporal à la 88e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 9 prairial an x, pour sa conduite distinguée à l'armée d'Orient de l'an vi à l'an ix.

Mathieu (Etienne), sergent à la 43e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 4 pluviôse an x, pour s'être emparé d'une pièce de canon à Marengo, qu'il rechargea, aidé de trois de ses camarades, et la pointa sur les colonnes ennemies.

Mathieu (Jean-Corin), capitaine au 12e de chasseurs à cheval, reçut un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour sa brillante conduite au blocus de Landrecies, où, à la tête de 160 hommes, il s'empara de deux pièces de canon soutenues par un bataillon de grenadiers hongrois et trois piquets d'artillerie.

Mathieu (Pierre-François-Etienne), soldat à la 43e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 4 pluviôse an xi, pour s'être emparé à Marengo, aidé de trois de ses camarades, d'une pièce de canon qu'il dirigea contre 'ennemi.

Mathurin (Pierre), carabinier à la 8e légère, obtint un fusil d'honneur, le 29 ventôse an xi, pour sa conduite distinguée pendant les guerres de 1796 à 1800.

Mattins (François), fusilier à la 101e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 3 frimaire an ix, pour s'être fait remarquer à Marengo.

Maugin (Jacques), capitaine à la 66e de ligne, obtint un sabre d'honneur, le 17 ventôse an xi, pour s'être fait remarquer à l'affaire de Matouba (Guadeloupe).

Maurel (Jacques), sergent-major à la 95e de ligne, obtint un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être signalé dans plusieurs engagements de tirailleurs pendant la campagne de 1800 à l'armée du Rhin.

Maurice (Michel), fusilier à la 6e de ligne, eut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour la bravoure et le sang-froid qu'il déploya à l'armée de l'Ouest de 1799 à 1801.

May (Jean-Antoine), sergent à la 4e de ligne, obtint un sabre d'honneur, le 4 pluviôse an xi, pour sa conduite distinguée aux armées Gallo-Batave et d'Italie en 1799 et 1800.

Mayen (Jacques), carabinier à la 22e légère, obtint un fusil d'honneur, le 28 thermidor an x, pour s'être fait remarquer au siége de Saint-Jean-d'Acre.

Mayençon (Joseph), chasseur à la 22e légère, obtint un fusil d'honneur, le 28 thermidor an x, pour sa bravoure à la prise de Jaffa et au siége de Saint-Jean-d'Acre.

Mayeux (Alexis), sergent à la 21e légère, reçut un fusil d'honneur, le 9 vendémiaire an x, pour sa brillante valeur dans trois affaires consécutives, pendant lesquelles il s'empara de deux pièces de canon et fit plusieurs prisonniers.

Maylin (Nicolas), fusilier à la 57e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 3 vendémiaire an x, pour sa belle conduite sur la canonnière *le Volcan*, dans une affaire d'avant-garde de la flottille de Boulogne.

Mayre (Raymond) dit *Benoît*, caporal à la 32e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être fait remarquer à l'armée d'Orient de l'an vi à l'an ix.

Mazan (Nicolas), dit *Masson*, tambour à la 14e légère, reçut une paire de baguettes d'honneur, le 28 fructidor an x, pour sa brillante valeur et son dévouement à la prise d'Acqué, après avoir traversé la Bormida à la nage.

Maze (Pierre), carabinier à la 14e légère, eut un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour avoir fait avec une grande distinction les campagnes de 1799 et 1800 aux armées du Danube et du Rhin.

Mazel (Louis), sergent-major à la 45e de ligne, obtint un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être signalé à l'armée des Grisons.

Mazié (Joseph), grenadier à la 25e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 29 floréal an vii, pour s'être fait remarquer à l'armée d'Italie en 1796 et 1797.

Medoux (Toussaint), sergent à la 25e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour sa conduite distinguée dans un combat d'avant-garde.

Megard (Claude-Jean), grenadier à pied dans la garde des consuls, reçut un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être signalé à Marengo dans plusieurs charges à la baïonnette.

Meisterlet (Thibault), brigadier dans les grenadiers à cheval de la garde consulaire, reçut une carabine d'honneur, le 28 vendémiaire an xi, pour avoir déployé le plus grand courage à Marengo.

Mellinger (Jean), trompette au 2e de hussards, reçut une trompette d'honneur, le 4 pluviôse an xi, pour la bravoure qu'il déploya à la bataille de Hohenlinden.

Menant (Charles), maréchal-des-logis au 1er de carabiniers, reçut un mousqueton d'honneur, le 10 prairial an x, pour avoir fait prisonnier le général autrichien Orelly, au passage du Rhin, après avoir tué son aide-de-camp.

Menard (Antoine), sergent de carabiniers à la 4e légère, reçut un sabre d'honneur, le 6 pluviôse an x, pour sa conduite distinguée au siége et à l'assaut de Saint-Jean-d'Acre.

Menard (Jean-André), fusilier à la 109e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour avoir surpris, au passage de la Reuss un poste ennemi de 34 hommes qu'il fit prisonniers.

Mennot (François), tambour à la 2e de ligne, obtint une paire de baguettes d'honneur, le 18 fructidor an x, pour s'être signalé à l'armée du Rhin en 1799 et 1800.

Menoux (Jean-Baptiste), caporal à la 23e légère, reçut un fusil d'honneur, le 18 fructidor an x, pour s'être fait remarquer à la reprise de l'île de Corse sur les Anglais en 1796 et à l'armée d'Italie.

Mercier, grenadier à la 35e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 17 vendémiaire an xi, pour avoir donné les plus grandes preuves de valeur dans toutes les affaires auxquelles son régiment prit part.

Mercier (Louis), brigadier dans les grenadiers à cheval de la garde des consuls, reçut un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour sa rare intrépidité dans plusieurs charges de cavalerie à Marengo.

Merienne (Julien), aide-canonnier sur le vaisseau *le Desaix*, obtint une grenade d'honneur, le 11 brumaire an x, pour sa conduite distinguée au combat naval d'Algésiras.

Mérimé (Louis), cavalier au 20e de chasseurs à cheval, reçut un mousqueton d'honneur, le 15 frimaire an x, pour sa bravoure et son sang-froid, à l'armée de l'Ouest, à l'attaque d'une bande d'insurgés.

Meroux (Benoît), caporal à la 82e de ligne, eut un fusil d'honneur, le 4 vendémiaire an x, pour s'être fait remarquer à l'armée d'Italie de 1795 à 1797 et à l'armée d'Égypte de 1798 à 1801.

Merveilhau (Augustin), sous-lieutenant à la 11e de ligne, obtint un sabre d'honneur, le 18 fructidor an x, pour s'être signalé à l'armée d'Italie de l'an iv à l'an ix.

Mery (Pierre), sous-lieutenant au 12e de chasseurs à cheval, reçut un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être conduit avec une grande valeur pendant toutes les guerres de la révolution.

Métayé (Elie), sergent à la 64ᵉ de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 11 frimaire an x, pour avoir enlevé deux pièces de 8, à la prise de Naples.

Metge (Jean-François), caporal à la 18ᵉ de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 1ᵉʳ pluviôse an x, pour sa bravoure éclatante à l'armée d'Orient, et particulièrement au siége de Saint-Jean-d'Acre.

Metivier (Antoine), brigadier au 1ᵉʳ régiment de chasseurs à cheval, obtint un mousqueton d'honneur, le 6 vendémiaire an x, pour avoir forcé, devant Mayence, lui troisième, un poste de 80 pandoures à mettre bas les armes.

Métrat (René), grenadier à la 17ᵉ de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 23 fructidor an x, pour avoir fait avec distinction les guerres de 1793 à 1797 et les campagnes d'Italie et du Rhin de 1798 à 1800.

Metzinger (Jacob), capitaine (1) à la 88ᵉ de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 9 prairial an x, pour s'être fait remarquer aux armées d'Allemagne de 1793 à 1797, en Egypte et en Syrie de 1798 à 1801.

Meunier (Augustin), fusilier à la 24ᵉ de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 21 prairial an ix, pour s'être précipité, au siége de Gênes, sur une colonne ennemie et lui avoir fait plusieurs prisonniers, dont deux officiers.

Meunier (Honoré), soldat au 4ᵉ bataillon du train d'artillerie, obtint une grenade d'honneur, le 14 ventôse an xi, pour s'être signalé à la bataille de Marengo.

Meunier (Hugues), sergent-major à la 74ᵉ de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 21 messidor an ix, pour avoir fait avec distinction toutes les campagnes de la révolution.

Meunier (Jean-Pierre), soldat à la 10ᵉ de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 29 fructidor an x, pour la bravoure qu'il déploya pendant la retraite du général Moreau sur la rivière de Gênes en 1799 et à la défense du Var en 1800.

Meunier (Louis), sergent à la 92ᵉ de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 19 vendémiaire an x, pour s'être conduit avec distinction aux armées d'Allemagne, d'Italie et de l'Ouest de 1792 à 1800.

Meunier (Pierre-Clément), sergent-major à la 5ᵉ de ligne, obtint un sabre d'honneur, le 10 prairial an ix, pour ses services dans les colonies de 1785 à 1791, à l'armée de l'Ouest de 1793 à 1795 et à l'armée d'Italie de 1796 à 1800.

Mexner (Jean-Georges), brigadier dans les chasseurs à cheval de la garde des consuls, obtint une carabine d'honneur, le 28 vendémiaire an xi, pour s'être conduit avec une grande valeur pendant toutes les guerres de 1793 à 1801, particulièrement à l'armée d'Egypte.

Meyer (Augustin), adjudant-sous-officier au 9ᵉ de hussards, reçut une carabine d'honneur, le 27 germinal an ii, pour s'être distingué à l'affaire de Mœskirch, où il reprit une pièce de canon qui avait été enlevée par l'ennemi.

Meynard, fusilier à la 6ᵉ de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 4 pluviôse an xi, pour s'être conduit avec autant de distinction que d'humanité à l'armée de l'Ouest de 1799 à 1801.

Meynard (Jean-Pierre), carabinier à la 30ᵉ légère, reçut un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour être entré le premier dans un village occupé par un parti vendéen, avoir fait plusieurs prisonniers et s'être emparé d'une pièce de canon.

Meynaud, sergent à la 23ᵉ légère, obtint un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être fait remarquer à la reprise de l'île de Corse sur les Anglais.

Meyron (Benoît), grenadier à la 32ᵉ de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 9 prairial an x, pour s'être signalé à l'armée d'Orient de 1798 à 1801.

(1) Devenu colonel du 128ᵉ de ligne.

Meyssen (François), sergent-major à la 22ᵉ légère, obtint un fusil d'honneur, le 4 pluviôse an xi, pour s'être fait remarquer en Egypte et en Syrie, notamment à la bataille d'Aboukir.

Miallan (Jean), sergent au 4ᵉ bataillon de sapeurs, obtint une grenade d'honneur, le 27 floréal an xi, pour le zèle, l'activité et la bravoure dont il fit preuve aux armées du Danube et du Rhin en 1799 et 1800.

Michaud (Charles-François), sergent à la 25ᵉ légère, obtint un fusil d'honneur, le 21 germinal an ix, pour avoir contribué par son courage à rallier quelques troupes en désordre, à culbuter l'ennemi et à le mettre en fuite.

Michaud (Jean), soldat au 6ᵉ bataillon du train d'artillerie, reçut une grenade d'honneur, le 4 pluviôse an xi, pour sa belle conduite à Marengo.

Michaud (Pierre), grenadier à la 93ᵉ de ligne, eut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour avoir fait avec beaucoup de valeur les campagnes de 1793 à 1801.

Michel (Jean), dit *Laurent*, sergent à la 53ᵉ de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 28 germinal an x, pour avoir fait trois prisonniers et enlevé une pièce de canon au combat d'Ampfing (armée du Rhin).

Michel (Jean-François), contre-maître sur la frégate *la Muiron*, reçut une hache d'abordage d'honneur, le 11 brumaire an x, pour sa conduite distinguée au combat naval d'Algésiras.

Michel (Joseph), hussard au 1ᵉʳ régiment, obtint un mousqueton d'honneur, le 10 prairial an xi, pour avoir fait plusieurs prisonniers à Marengo et avoir enlevé une pièce avec son attelage.

Michel (Joseph), adjudant-sous-officier dans le 11ᵉ de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être signalé à l'armée de Naples.

Michel (Joseph), sergent à la 21ᵉ légère, obtint un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour les marques de valeur qu'il donna au passage du Pô et à l'armée d'Egypte.

Michel (Louis-François), sergent à la 53ᵉ de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 27 germinal an ix, pour s'être conduit avec une grande bravoure dans plusieurs engagements à l'armée du Rhin.

Michel (Louis-Nicolas), sergent à la 43ᵉ de ligne, obtint un sabre d'honneur, le 27 frimaire an x, pour s'être conduit avec beaucoup de valeur et de résolution à la bataille de Marengo et au passage du Mincio.

Michelet (Claude), gendarme dans la 16ᵉ légion, obtint un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour sa bravoure et son intelligence dans un engagement avec l'ennemi.

Mien (Jean-Louis-Prosper), sous-lieutenant à la 46ᵉ de ligne, obtint un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être conduit avec une grande distinction dans deux affaires à l'armée du Rhin.

Mignot, sergent à la 21ᵉ de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 28 vendémiaire an xi, pour sa conduite distinguée à l'armée de l'Ouest de 1799 à 1801.

Mignot (Nicolas), lieutenant au 11ᵉ de dragons, reçut un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour avoir mis en déroute une colonne de soixante hommes, à la tête d'une reconnaissance de vingt-cinq dragons.

Milan (André), caporal à la 13ᵉ de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être fait remarquer à l'armée d'Orient de l'an vi à l'an ix.

Milet (Jean-François), grenadier à cheval dans la garde consulaire, obtint une carabine d'honneur, le 28 vendémiaire an xi, pour avoir fait trois prisonniers à Marengo et enlevé un étendard à l'ennemi.

Mille (Gabriel), grenadier à la 25ᵉ de ligne, obtint un sabre d'honneur, le 9 prairial an x, pour sa belle conduite à l'armée d'Orient.

Millot (Etienne), brigadier au 7e *bis* de hussards, obtint un sabre d'honneur, le 10 pluviôse an x, pour sa conduite distinguée à l'armée d'Orient.

Mioux (Joseph), carabinier à la 22e légère, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour être monté l'un des premiers à l'assaut de Saint-Jean-d'Acre.

Miquel (Louis), caporal à la 100e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être signalé aux armées du Danube et du Rhin, et avoir fait deux prisonniers dans un engagement de tirailleurs.

Mirabel (Magloire), sergent dans les grenadiers à pied de la garde des consuls, obtint un fusil d'honneur, le 3 thermidor an viii, pour sa brillante valeur pendant les trois journées de Marengo.

Miremont (Nicolas), dragon au 11e régiment, obtint un fusil d'honneur, le 27 germinal an ix, pour sa belle conduite au passage du Lech.

Mirolle (Jean-Baptiste-Jacques), caporal à la 55e de ligne, eut un fusil d'honneur, le 26 prairial an x, pour un acte de courage et de dévouement pendant le blocus de Gênes.

Moegling (Edouard-Louis-Antoine), caporal à la 5e de ligne, obtint un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour avoir fait quatre prisonniers à la bataille de Hohenlinden.

Moiroux (François), caporal à la 22e légère, obtint un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être signalé aux siéges de Jaffa et de Saint-Jean-d'Acre.

Moissand (Jacques), carabinier à la 1re légère, obtint un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être emparé à Hohenlinden d'une pièce de 8 et avoir fait deux prisonniers.

Molard (Pierre), adjudant-sous-officier dans le 7e régiment d'artillerie à pied, reçut une grenade d'honneur, le 6 frimaire an xi, pour s'être fait remarquer à la bataille de Hohenlinden.

Molières (Alexis), dit *Alexis*, grenadier à la 55e de ligne, reçut un fusil d honneur, le 26 prairial an ix, pour un acte de courage et d'audace qui fit mettre bas les armes à un détachement de soixante Croates (siége de Gênes).

Moller (Alexis), adjudant-sous-officier au 13e de chasseurs à cheval, obtint un sabre d'honneur, le 4 pluviôse an xi, pour sa conduite distinguée aux armées du Nord, du Rhin et d'Italie.

Mondain (Jacques), sergent à la 17e légère, obtint un fusil d'honneur, le 29 brumaire an xi, pour s'être conduit d'une manière héroïque à la bataille de Rivoli.

Mondet (Joseph), caporal de carabiniers à la 6e légère, obtint un fusil d'honneur, le 11 germinal an ix, pour avoir fait débusquer, avec quatre de ses camarades, un poste autrichien de trente hommes, dont douze furent faits prisonniers.

Monet (François), chasseur à la 3e légère, obtint un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour avoir fait seul, dans un combat de tirailleurs, cinq prisonniers, dont un officier supérieur (Italie 1800).

Monet (François-Denis), brigadier au 2e de carabiniers, obtint un mousqueton d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être emparé, à Hohenlinden, à l'aide de trois de ses camarades, d'une pièce de 8.

Monet (Jacques-Pierre), fusilier à la 60e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 19 vendémiaire an xi, pour s'être signalé à l'armée du Rhin en 1799 et 1800.

Monin (Joseph), artificier au 2e d'artillerie à pied, obtint une grenade d'honneur, le 27 frimaire an xi, pour s'être fait remarquer aux armées d'Helvétie et du Rhin en 1799 et 1800.

Monneret (Pierre-Etienne), maréchal-des-logis au 8e de chasseurs à cheval, eut un mousqueton d'honneur, le 6 frimaire an xi, pour s'être emparé d'une pièce de canon chargée à mitraille, à l'attaque d'une position ennemie et avoir tué trois canonniers qui la servaient.

Monnet (Jean-Baptiste), maréchal-des-logis au 30e de dragons, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour avoir fait avec autant de bravoure que d'humanité, les campagnes de l'armée de l'Ouest de 1799 à 1801.

Monnet (Pierre), sergent de grenadiers à la 44e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 27 vendémiaire an ix, pour s'être emparé de deux pièces de canon à Marengo.

Monnier (François), fusilier à la 40e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 18 brumaire an x, pour le courage et le dévouement dont il fit preuve à la bataille de Marengo.

Monnois (Jean-Baptiste), caporal de grenadiers à la 61e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 19 ventôse an xi, pour sa belle conduite à l'armée d'Italie, de 1795 à 1797 et à celles d'Egypte et de Syrie, de 1798 à 1801.

Montaulon (Jean), chef-d'escadron au 8e de chasseurs à cheval, reçut un sabre d'honneur, le 1er germinal an ix, pour s'être conduit avec une grande distinction aux armées d'Allemagne, du Danube et du Rhin, et s'être signalé par plusieurs actions d'éclat.

Monte (Pierre), brigadier au 4e de hussards, obtint un mousqueton d'honneur, le 10 prairial an xi, pour un acte de bravoure et de dévouement qui sauva la vie à un colonel. Le lendemain, quoique couvert de sept blessures qu'il avait reçues la veille, il charge une batterie ennemie, tue plusieurs canonniers et s'empare de deux pièces de canon.

Monteil (Jean), caporal à la 3e légère, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être emparé d'une pièce de canon et pour sa bravoure au siége de Gênes.

Montlaurent (Thomas), sergent à la 25e légère, obtint un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être fait remarquer pendant toute la durée du blocus de Gênes.

Montmerot (Charles), capitaine à la 61e de ligne, obtint un sabre d'honneur, le 12 prairial an x, pour les marques de valeur qu'il donna à l'armée d'Egypte et particulièrement à la bataille d'Aboukir.

Montrion (Jean), caporal au 7e d'artillerie à pied, obtint une grenade d'honneur, le 6 frimaire an xi, pour s'être signalé à l'armée gallo-batave.

Moreau (François), gendarme dans la 21e légion, reçut une carabine d'honneur, le 15 nivôse an ix, pour avoir contribué par sa bravoure à l'arrestation de cinq brigands qui avaient volé une diligence et dont un fut tué par lui.

Moreau (Jérôme), sergent à la 17e légère, reçut le brevet d'un fusil d'honneur, le 29 brumaire an x, pour sa brillante valeur au combat de Montelesimo, à la défense du fort de Ceva et du pont du Tanaro.

Moreau (Louis-Auguste), sergent-major à la 67e de ligne, obtint un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour le courage qu'il déploya aux armées du Danube et du Rhin en 1799 et 1800, notamment à la bataille de Hohenlinden.

Moreau (Nicolas), maréchal-des-logis au 11e de hussards, obtint un sabre d'honneur, le 4 pluviôse an xi, pour avoir pris une pièce de canon au passage du Mincio, enlevé deux autres pièces et fait quarante prisonniers à l'affaire de Monzambano.

Morel (Jacques-Charles), aide-canonnier sur le vaisseau *l'Indomptable*, reçut une grenade d'honneur, le 11 brumaire an x, pour le courage dont il fit preuve au combat naval d'Algésiras.

Morel (Louis), sous-lieutenant à la 72e de ligne, obtint un sabre d'honneur, le 19 ventôse an xi, pour sa brillante conduite au passage du Mincio.

Morel (Nicolas), sergent à la 88e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 9 prairial an x, pour s'être conduit avec beaucoup de distinction pendant toute la durée de l'expédition d'Egypte.

Morillon (Antoine-François), sergent à la 30e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 18 brumaire an IX, pour avoir pris un drapeau et fait plusieurs prisonniers, dont un officier, à la bataille de Marengo.

Morin (Jean), caporal à la 59e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 21 nivôse an IX, pour avoir pris un drapeau à l'ennemi à l'affaire de Plaisance et s'être signalé de nouveau à Marengo.

Morin (Jean-Baptiste) sergent à la 90e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 16 germinal an VIII. Blessé à l'armée gallo-batave et envoyé à l'hôpital d'Anvers, qui manquait de fonds, il donna volontairement sa bourse pour subvenir aux besoins de ses compagnons d'armes. C'est cet acte de dévouement qui lui mérita l'arme d'honneur que lui délivra le gouvernement.

Morin (Pierre), sapeur au 1er bataillon, obtint une grenade d'honneur, le 7 ventôse an XI, pour s'être signalé pendant toutes les guerres de la liberté.

Mornet (Jean-Claude), maréchal-des-logis au 7e bataillon du train d'artillerie, reçut une grenade d'honneur, le 3 prairial an X, pour s'être distingué au passage du Mincio et à la bataille de Castel-Franco.

Mornet (Joseph), chasseur à pied dans la garde des consuls, obtint un fusil d'honneur, le 4 pluviôse an XI, pour s'être signalé à Marengo.

Mortal (Sébastien), caporal à la 6e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 10 prairial an XI, pour s'être fait remarquer au premier siége de Mantoue et à l'armée de l'Ouest, où il fit plusieurs prisonniers qu'il traita avec humanité.

Moulet (François), grenadier à la 11e de ligne, reçut une grenade d'honneur, le 4 pluviôse an XI, pour s'être emparé d'un obusier à l'attaque d'une position et avoir fait plusieurs prisonniers, aidé de trois de ses camarades.

Moulin (Jean-Pierre), sergent-major à la 72e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 19 ventôse an XI, pour avoir fait mettre bas les armes, à Hollenden, à trente-six Autrichiens.

Moura (Nicolas), brigadier au 3e d'artillerie à cheval, obtint une grenade d'honneur, le 6 frimaire an XI, pour sa belle conduite en Egypte et en Syrie.

Mourain (Charles-Joseph), lieutenant de gendarmerie, reçut un sabre d'honneur, le 26 fructidor an VIII, pour s'être fait remarquer par plusieurs actes de bravoure.

Mourency (Jacques-Jean-Joseph), tambour de grenadiers à la 94e de ligne, reçut une paire de baguettes d'honneur, le 27 thermidor an VIII, pour s'être signalé à la prise de Fuessen.

Mousse (Jean), sergent dans la 64e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 28 fructidor an X, pour s'être particulièrement distingué à l'affaire de Trani (armée d'Italie).

Mousset (Jean-François), caporal à la 3e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an X, pour avoir montré la plus grande valeur pendant le blocus de Gênes.

Mousson (Jean), soldat au 23e régiment de chasseurs à cheval, obtint un mousqueton d'honneur, le 27 germinal an IX, pour sa brillante conduite à l'armée du Rhin.

Moynet (Jean), dit *Carbe*, sergent à la 4e de ligne, eut un fusil d'honneur, le 11 prairial an XI, pour s'être signalé aux armées gallo-batave et d'Italie en 1799 et 1800.

Muller (Georges), sergent à la 31e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 26 prairial an IX, pour avoir fait un chef vendéen prisonnier, après avoir combattu corps à corps avec lui.

Muller (Jean-Nicolas), soldat au 12e bataillon du train des équipages militaires, reçut une grenade d'honneur, le 28 fructidor an X, pour sa belle conduite pendant les guerres de 1793 à 1800.

Muller (Nicolas), maréchal-des-logis au 2e de hussards, obtint un sabre d'honneur, le 4 pluviôse an XI, pour s'être fait remarquer à la bataille de Hohenlinden.

Muilot (Jacques), grenadier à la 54e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 10 prairial an XI, pour avoir fait deux prisonniers dans un combat de tirailleurs à Hohenlinden.

Mulois (Jean), maréchal-des-logis au 16e de chasseurs à cheval, reçut un sabre d'honneur, le 28 fructidor an X, pour avoir contribué dans un combat d'avant-garde, à l'armée gallo-batave, à la prise de deux pièces de canon.

Mulot (Louis), canonnier au 7e régiment d'artillerie de marine, sur le vaisseau *l'Indomptable*, reçut une grenade d'honneur, le 11 brumaire an X, pour s'être signalé au combat naval d'Algésiras.

Munaux (Jean-Nicolas), maréchal-des-logis au 22e de dragons, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an X, pour avoir fait cinq prisonniers à Hohenlinden.

Munerault (Hilaire), maréchal-des-logis dans l'artillerie de la garde impériale, obtint une grenade d'honneur, le 3 thermidor an VIII, pour s'être fait remarquer à Marengo.

N.

Najasse (Jean), caporal de grenadiers à la 42e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 28 germinal an IX, pour s'être conduit avec distinction à la bataille de Hohenlinden.

Nanne (Nicolas), sergent à la 24e de ligne, obtint un sabre d'honneur, le 10 prairial an XI, pour s'être fait remarquer pendant toute la durée du siége de Gênes.

Naudin (Pierre), sergent à la 3e légère, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an X, pour avoir fait plusieurs prisonniers dans un combat d'avant-garde à l'armée d'Italie.

Naussbraum (Jean-Baptiste), caporal au 7e régiment d'artillerie à pied, obtint une grenade d'honneur, le 8 germinal an IX, pour s'être signalé à l'armée gallo-batave.

Navaux (François), caporal à la 77e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 24 frimaire an XI, pour s'être conduit avec beaucoup de valeur pendant les campagnes de 1799 et 1800 aux armées du Danube, du Rhin et d'Helvétie.

Naze (Joseph), brigadier au 9e de dragons, obtint une carabine d'honneur, le 10 prairial an XI, pour s'être fait remarquer à l'armée de l'Ouest dans plusieurs engagements contre les Vendéens.

Naze (Louis-Charles), maréchal-des-logis au 3e de dragons, reçut un sabre d'honneur, le 28 fructidor an X, pour avoir fait avec distinction les guerres de l'an VI à l'an IX à l'armée d'Orient.

Naze (Nicolas), canonnier au 7e d'artillerie à cheval, reçut une grenade d'honneur, le 17 messidor an VIII, pour avoir contribué, par sa bravoure et son sang-froid, à la prise d'une pièce de canon.

Neige (Jean-Baptiste), fusilier à la 36e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 19 ventôse an IX, pour s'être emparé d'une pièce de 8, et s'être signalé aux armées du Danube et d'Helvétie en 1799 et 1800.

Nibille (Joseph), soldat au 18e de cavalerie, obtint une carabine d'honneur, le 4 pluviôse an XI, pour s'être fait remarquer à l'armée d'Italie de 1796 à 1800.

Nicolas (Albin), quartier-maître sur le vaisseau *le Formidable*, reçut une hache d'abordage d'honneur, le 11 brumaire an X, pour s'être distingué au combat naval d'Algésiras.

Nicolas (Jacques), sergent-major à la 2e légère, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour sa belle conduite au passage du Pô.

Nicolas (Pierre), brigadier au 11e de chasseurs à cheval, obtint un mousqueton d'honneur, le 6 vendémiaire an x, pour la bravoure qu'il déploya au combat de Nieder-Ulm, près de Mayence.

Nicole (Jean-Pierre), caporal de grenadiers à la 94e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour avoir fait, à Hohenlinden, deux grenadiers hongrois prisonniers et s'être emparé d'une pièce de canon.

Nicole (Louis), maréchal-des-logis au 8e bataillon du train d'artillerie, obtint une grenade d'honneur, le 6 frimaire an xi, pour sa conduite distinguée pendant les campagnes de 1793 à 1800.

Nicolin (Pierre), caporal à la 14e légère, reçut un fusil d'honneur, le 15 ventôse an xi, pour s'être signalé à l'armée du Rhin (1800), dans un combat d'avant-garde.

Niglis (Joseph), sergent à la 94e de ligne, obtint un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être emparé, à l'affaire de Salzbourg, d'une pièce de canon attelée.

Noblot (Louis), maréchal-des-logis au 6e d'artillerie à cheval, eut une grenade d'honneur, le 5 brumaire an xi, pour avoir donné de nombreuses preuves de valeur de 1794 à 1798 à l'armée du Nord, et de 1799 à 1800 aux armées du Rhin et du Danube.

Noel (François-Augustin), grenadier à pied dans la garde des consuls, reçut un fusil d'honneur, le 3 thermidor an viii, pour s'être distingué à la bataille de Marengo dans plusieurs charges à la baïonnette.

Noel (Georges-Louis), caporal à la 63e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 6 vendémiaire an xi, pour avoir contribué à chasser une bande de brigands qui infestaient les frontières d'Espagne.

Noel (Jean), caporal à la 18e de ligne, obtint le brevet d'un fusil d'honneur, le 1er pluviôse an x, pour s'être signalé à la prise de Jaffa et au siége de Saint-Jean-d'Acre.

Noel (Pierre-Denis), matelot sur le vaisseau *l'Indomptable*, reçut une hache d'abordage d'honneur, le 11 brumaire an x, pour sa brillante conduite au combat naval d'Algésiras.

Noel (Pierre-François), caporal dans les grenadiers à pied de la garde des consuls, obtint un fusil d'honneur, le 20 thermidor an x, pour s'être distingué à la bataille de Marengo.

Noireaux (François) brigadier au 10e de chasseurs à cheval, obtint un mousqueton d'honneur, le 15 fructidor an xi, pour s'être emparé de deux pièces de canon au combat de Landshut.

Noirot (Jean-Baptiste), sergent à la 1re légère, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être fait remarquer aux batailles de Zurich et de Marengo.

Nolot (Jacques-Joseph), sergent à la 51e de ligne, obtint un sabre d'honneur, le 28 ventôse an viii, pour s'être conduit avec une grande valeur à la prise de Jaffa, où il arracha, à travers un feu de mousqueterie, les drapeaux turcs plantés sur les remparts.

Norberg, dit *Schmidt*, trompette dans les chasseurs à cheval de la garde des consuls, obtint une trompette d'honneur, le 3 thermidor an viii, pour s'être signalé à Marengo.

Normand (Joseph), grenadier à la 20e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour avoir servi avec honneur de 1793 à 1800, dans les différentes armées de la république.

Normand (Joseph), sergent à la 1re de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être signalé aux batailles de Zurich et de Hohenlinden.

Normand (Victor), maréchal-des-logis au 2e de carabiniers, obtint un sabre d'honneur, le 10 pluviôse an x, pour sa brillante valeur aux armées du Danube et du Rhin, notamment près de Dillingen, où il fit mettre bas les armes à 200 hommes d'infanterie.

Nos (Jean), caporal au 7e d'artillerie à pied, obtint une grenade d'honneur, le 6 frimaire an xi, pour avoir fait avec distinction les guerres de la révolution de 1793 à 1800.

Notaire (Charles-Alexandre), lieutenant au 1er régiment d'artillerie de marine, monté sur le vaisseau *le Formidable*, reçut un fusil d'honneur, le 11 brumaire an x, pour s'être signalé d'une manière brillante au combat naval d'Algésiras.

Nougaret, maréchal-des-logis au 25e de chasseurs à cheval, obtint un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour avoir enlevé un étendard ennemi dans un engagement de cavalerie.

Nouvelle, caporal au 1er régiment d'artillerie à pied, reçut une grenade d'honneur, le 10 prairial an xi, pour sa conduite distinguée pendant la campagne de 1800.

Noyer (Mathurin), soldat au 11e de chasseurs à cheval, eut un mousqueton d'honneur, le 6 vendémiaire an x, pour sa belle conduite à l'armée du Rhin pendant la campagne de 1800.

Numérot, brigadier dans l'artillerie à cheval de la garde des consuls, reçut une grenade d'honneur, le 3 thermidor an viii, pour s'être fait remarquer à la bataille de Marengo.

O.

Ochard, grenadier à cheval de la garde des consuls, obtint une carabine d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être signalé à Marengo par sa bravoure et son intrépidité.

Olivier (Eloy), sergent-major à la 5e légère, obtint un fusil d'honneur, le 11 germinal an x, pour s'être conduit avec beaucoup de valeur et de résolution au siége de Gênes.

Onachten (Patrice-Richard), capitaine au 6e de hussards, reçut un sabre d'honneur, le 4 pluviôse an xi, pour s'être fait remarquer par plusieurs actions d'éclat aux armées du Nord et d'Italie, et particulièrement à la bataille de Novi.

Optez (Jacques), caporal de grenadiers à la 66e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 17 vendémiaire an xi, pour avoir fait trois prisonniers et pris une pièce de canon, dans un combat d'avant-garde à l'armée du Rhin.

Ordonneau (Louis), chef d'escadron aide-de-camp du général Duhesme (1), reçut un sabre d'honneur, le 29 prairial an x, pour s'être conduit avec la plus grande distinction aux armées de Naples, du Rhin et d'Italie.

Oudard (Michel), caporal de grenadiers à la 96e, reçut un fusil d'honneur, le 27 vendémiaire an ix, pour avoir contribué, à Marengo, à débusquer l'ennemi de la position avantageuse qu'il occupait.

Ouël (Guillaume-Noël), matelot sur le vaisseau *le Formidable*, reçut une hache d'abordage d'honneur, le 11 brumaire an x, pour s'être signalé au combat naval d'Algésiras.

Ouray (Antoine), fusilier à la 58e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 11 brumaire an x, pour s'être fait remarquer au combat naval d'Algésiras, sur le vaisseau *le Formidable*, par son courage et son sang-froid.

Oury (Jean-Pierre), soldat au 21e de chasseurs à cheval, obtint un mousqueton d'honneur, le 10 prairial an xi, pour sa conduite distinguée à Marengo (1800), et à l'armée de l'Ouest (1801).

(1) Devenu général de division et baron de l'empire.

P.

Palaist (Antoine), sergent-major à la 57e de ligne, obtint un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour avoir fait plusieurs prisonniers à Hohenlinden, et contribué à la prise d'une batterie ennemie.

Pallet (Thomas), sergent-major, à la 42e de ligne, obtint un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour sa belle conduite à l'armée d'Helvétie en 1799 et 1800, et pendant les précédentes campagnes.

Pallouet, sergent au 4e bataillon de sapeurs, reçut une grenade d'honneur, le 10 prairial an xi, pour avoir servi avec distinction de 1793 à 1798, et en 1799 et 1800.

Palluel, dit *Marmon*, maréchal-des-logis au 18e de dragons, reçut un mousqueton d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être fait particulièrement remarquer à l'armée d'Egypte.

Panier (Joseph), cavalier au 22e de dragons, reçut une mousqueton d'honneur, le 28 fructidor an x, pour avoir pris un drapeau et fait plusieurs prisonniers à Hohenlinden.

Pannaty (Baptiste-Charles), soldat à la 9e compagnie de mineurs, reçut un fusil d'honneur, le 15 pluviôse an xi, pour sa brillante conduite à l'armée d'Italie en 1799 et 1800.

Panot (Georges-Nicolas), maréchal-des-logis dans le 6e bataillon du train d'artillerie, reçut une grenade d'honneur, le 11 frimaire an x, pour avoir donné des preuves d'une grande bravoure aux armées de la Moselle, du Rhin et de la Gironde, de 1793 à 1801.

Paradis (Pierre-François), sous-lieutenant à la 51e de ligne, obtint un sabre d'honneur le 28 fructidor an x, pour avoir contribué, à Hohenlinden, à la prise de quatre pièces de canon.

Parant (Emmanuel), caporal à la 9e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour avoir donné les plus grandes preuves de valeur pendant l'expédition d'Egypte.

Parisot (Jean-Nicolas), soldat, au 20e de chasseurs à cheval, reçut une carabine d'honneur, le 27 germinal an ix, pour avoir enlevé, à l'affaire de Lambach (armée du Rhin), un étendard à l'ennemi.

Parize (Guillaume-Pierre), lieutenant à la 69e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être fait remarquer à l'armée d'Egypte dans plusieurs combats, et à la bataille d'Aboukir.

Parmentier (Jean), sergent à la 7e légère, reçut un fusil d'honneur, le 4 pluviôse an xi, pour sa conduite distinguée aux armées d'Italie et d'Angleterre en 1799 et 1800.

Pasteur (Jean-Antoine), soldat au 2e de cuirassiers, obtint une carabine d'honneur, le 4 messidor an viii, pour s'être emparé de deux pièces de canon à Marengo.

Pastre de Laval (Raimond), chef de bataillon à la 39e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être conduit avec une grande distinction à Saint-Domingue de 1781 à 1795, et au passage du Pô en 1800.

Patenôtre (Pierre), capitaine au 7e de dragons, reçut un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être signalé aux armées d'Allemagne, d'Angleterre et d'Italie.

Patet (Jean-Baptiste), soldat au 5e bataillon du train d'artillerie, reçut une grenade d'honneur, le 6 frimaire an xi, pour avoir servi avec honneur pendant les guerres de la révolution, de 1793 à 1800.

Patignier (Jean), lieutenant au 20e de cavalerie, reçut un mousqueton d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être fait remarquer à l'armée de l'Ouest.

Patonnet (Nicolas), grenadier à la 13e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour son sang-froid et sa valeur pendant toute la durée de l'expédition d'Egypte.

Patou (François), sergent à la 73e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 1er pluviôse an x, pour s'être signalé à l'armée d'Orient.

Patras (Benoît), maréchal-des-logis au 11e de chasseurs à cheval, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour avoir fait plusieurs prisonniers dans différentes charges de cavalerie à l'armée du Rhin.

Pattieu (Jean-André), lieutenant à la 50e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 7 ventôse an xi, pour sa conduite distinguée à l'armée du Rhin, où il s'empara d'une pièce de canon, après avoir traversé le Danube à la nage, sous le feu de l'ennemi.

Patzius (Jean-Charles), capitaine au 19e de cavalerie, reçut un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour avoir donné des preuves de la plus rare intrépidité dans une charge exécutée contre l'infanterie ennemie pour favoriser un mouvement de retraite.

Paugnion (Hubert), carabinier à la 25e légère, reçut un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être fait remarquer au siége de Gênes.

Paul (Bertrand), chasseur à cheval dans la garde des consuls, reçut un sabre d'honneur, le 19 pluviôse an ix, pour s'être signalé par sa bravoure à la bataille d'Aboukir.

Paulas ou Solas (François), sergent de carabiniers à la 2e légère, reçut un sabre d'honneur, le 9 prairial an x, pour sa belle conduite à l'armée d'Egypte, notamment à la bataille d'Alexandrie.

Paulus (Joseph), sous-lieutenant au 17e de dragons, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial xi, pour s'être conduit avec une grande distinction à l'armée du Rhin.

Pauquet (Jean), maréchal-des-logis au 10e de chasseurs à cheval, obtint un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être fait remarquer par son audace et son intrépidité à l'affaire de Trévise.

Pauthenier (Antoine), sergent à la 5e légère, reçut un fusil d'honneur, le 10 prairial an x, pour avoir servi avec honneur pendant les guerres de la révolution.

Pauvart (Louis), fusilier à la 46e de ligne, eut un fusil d'honneur, le 27 vendémiaire an ix, pour avoir fait un major autrichien prisonnier à la bataille de Hohenlinden.

Pauzade, sergent à la 28e légère, reçut un fusil d'honneur, le 27 vendémiaire an ix, pour s'être signalé à l'armée d'Italie pendant les campagnes de 1799 et 1800.

Pauzat (Jean), maréchal-des-logis chef au 1er régiment d'artillerie à cheval, reçut une grenade d'honneur, le 18 pluviôse an xi, pour s'être fait remarquer à la bataille d'Alexandrie (Egypte).

Pavie (Michel-Antoine), cavalier au 3e de hussards, obtint un mousqueton d'honneur, le 28 fructidor an x, pour avoir fait quatre prisonniers, dont un officier, dans un engagement de cavalerie à l'armée du Rhin (1800).

Pech (Antoine), sergent-major à la 42e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour sa conduite distinguée aux armées du Nord, du Rhin, d'Helvétie, d'Italie et de Naples, de 1793 à 1801.

Pecoul (Paul), dit *Printemps*, sergent-major à la 111e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour avoir défendu avec intrépidité deux pièces de canon et fait cinq prisonniers.

Pegon, fusilier à la 36e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour être pénétré le premier dans un village occupé par l'ennemi, et avoir fait cinq prisonniers autrichiens, dont un officier.

Peigné (Jean-Baptiste), sergent à la 15e légère, reçut

un sabre d'honneur, le 10 prairial an XI, pour sa brillante conduite à la bataille de la Trebia.

Pelle (Etienne), canonnier au 6e d'artillerie à pied, reçut une grenade d'honneur, le 6 frimaire an XI, pour avoir servi avec valeur pendant les campagnes de 1799 et 1800 à l'armée gallo-batave.

Pensbayre (Antoine), dit *Languedoc*, maréchal-des-logis-chef au 12e de hussards, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an XI, pour s'être signalé à l'armée d'Italie en 1799 et 1800.

Pepin (François-Laurent), caporal dans les chasseurs à pied de la garde consulaire, reçut un fusil d'honneur, le 27 frimaire an XI, pour s'être fait remarquer au siége de Saint-Jean-d'Acre.

Perceval (Jacques), cavalier au 11e de chasseurs à cheval, obtint une carabine d'honneur, le 27 germinal an IX, pour s'être emparé d'une pièce de canon à la bataille de Hohenlinden.

Percheron (Nicolas), hussard au 10e régiment, reçut un mousqueton d'honneur, le 28 fructidor an X, pour s'être emparé d'une pièce de canon, et avoir fait plusieurs prisonniers dans un combat d'avant-garde.

Perdrot (Mathurin), fusilier à la 106e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 6 vendémiaire an X, pour avoir déployé beaucoup d'audace et de bravoure dans une affaire partielle à l'armée d'Italie.

Perdu (Charles-Jean), sergent à la 28e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 23 frimaire an X, pour s'être distingué à Marengo dans différentes charges à la baïonnette.

Pérignon (Pierre), sergent de grenadiers à la 24e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 6 fructidor an IX, pour avoir fait évacuer, lui sixième, un poste de 20 hommes au combat de Montefacio.

Pernain (Jean), sergent-major à la 35e demi-brigade de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an XI, pour s'être fait remarquer en Egypte et en Syrie, particulièrement à la prise de Jaffa et au siége de Saint-Jean-d'Acre.

Pernier (Edme), soldat dans la 14e compagnie d'ouvriers d'artillerie, reçut un mousqueton d'honneur, le 27 frimaire an XI, pour avoir servi avec honneur pendant les campagnes de 1794 à 1800.

Pérois (Antoine), fusilier à la 28e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 23 frimaire an XI, pour sa brillante conduite à Marengo dans plusieurs charges à la baïonnette.

Pérouse (François-Joseph), fusilier à la 63e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 6 vendémiaire an X, pour avoir coopéré à l'expulsion d'une bande de brigands qui désolaient les frontières du nord de l'Espagne.

Peroux (Louis), grenadier à la 44e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 27 vendémiaire an IX, pour avoir pris et repris une pièce de canon à l'ennemi, à l'affaire de Torquemada (Espagne), en 1800.

Perrault (Jacques), hussard au 5e régiment, reçut un mousqueton d'honneur, le 4 pluviôse an XI, pour avoir enlevé une pièce de canon à Hohenlinden et s'être emparé d'un étendard.

Perret (Charles), sergent à la 18e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 10 prairial an XI, pour s'être signalé à la prise de Jaffa et à l'assaut de Saint-Jean-d'Acre.

Perret (Pierre-Antoine), grenadier à la 39e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 9 vendémiaire an X, pour sa conduite distinguée pendant la retraite du général Suchet sur le Var, en 1799 et 1800.

Perrier (Nicolas-François), carabinier au 2e régiment, reçut une carabine d'honneur, le 10 prairial an XI, pour s'être emparé d'une pièce de 8 à Hohenlinden, après avoir tué ou dispersé les canonniers qui la servaient.

Perrin (Dominique), caporal à la 14e légère, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an X, pour s'être précipité, avec cinq de ses camarades, sur une batterie autrichienne et s'être emparé d'une pièce de canon.

Perrin (Jean), sergent à la 63e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 7 ventôse an XI, pour un acte de rare intrépidité à l'attaque d'une maison crénelée et occupée par un grand nombre d'ennemis qu'il força à abandonner ce poste, aidé de son lieutenant.

Perrin (Jean-Baptiste), grenadier à la 56e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 19 ventôse an XI, pour s'être fait remarquer à l'armée de l'Ouest par son courage et ses sentiments d'humanité.

Perrin (Joseph), canonnier dans le 5e d'artillerie à cheval, reçut une grenade d'honneur, le 14 pluviôse an VII, pour sa conduite distinguée au siége de Saint-Jean-d'Acre.

Perrion (François), gendarme à la 8e légion, reçut une carabine d'honneur, le 15 pluviôse an IX, pour avoir contribué à la dispersion d'une bande de brigands.

Perron (Adrien), maréchal-des-logis au 1er d'artillerie à cheval, eut une grenade d'honneur, le 30 thermidor an X, pour sa belle conduite pendant toute la durée de l'expédition d'Egypte, de l'an VI à l'an IX.

Perron (Isidore), quartier-maître sur le vaisseau *le Formidable*, reçut une hache d'abordage d'honneur, le 11 brumaire an X, pour le sang-froid et la bravoure qu'il déploya au combat naval d'Algésiras.

Perron (Pierre-Barthélemy), sergent à la 35e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an XI, pour sa brillante conduite à l'attaque d'un retranchement ennemi.

Perronelle (Antoine), canonnier garde-côte, obtint un fusil d'honneur, le 23 frimaire an IX, pour avoir contribué, en 1800, à la prise d'une chaloupe anglaise chargée de marchandises prohibées.

Perrot (François), sous-lieutenant au 7e de chasseurs à cheval, obtint un sabre d'honneur, le 28 fructidor an X, pour avoir mis en déroute une colonne napolitaine de 11,000 hommes, et lui avoir enlevé une pièce de canon.

Perrot (Jean-Baptiste), sergent à la 10e légère, reçut un fusil d'honneur, le 13 thermidor an VIII, pour s'être signalé au passage du Lech.

Perroud (Jacques), capitaine du corsaire *la Bellone*, reçut une hache d'abordage d'honneur, le 1er vendémiaire an XI, pour avoir battu deux corvettes anglaises, qu'il força de s'éloigner.

Peruchot (Jean), lieutenant à la 85e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 9 prairial an X, pour sa belle conduite au siége de Saint-Jean-d'Acre et à la bataille d'Héliopolis, où il s'empara d'un drapeau et d'une pièce de canon.

Peruchot (Jean-Louis), grenadier à la 15e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 17 vendémiaire an XI, pour avoir pris 22 soldats autrichiens, commandés par un officier, et s'être emparé d'une pièce de canon.

Pery (Jacques), maréchal-des-logis-chef au 2e bataillon *bis* du train d'artillerie, reçut une grenade d'honneur, le 5 frimaire an XI, pour avoir servi avec distinction pendant les guerres de la révolution de 1793 à 1800.

Petiau (Louis-Henri), grenadier à la 59e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 21 nivôse an IX, pour s'être fait remarquer à Marengo dans une charge à la baïonnette contre la cavalerie ennemie.

Petiot (Jean-Pierre), brigadier au 8e de chasseurs à cheval, obtint un mousqueton d'honneur, le 28 fructidor an X, pour sa brillante conduite aux armées du Danube et du Rhin en 1799 et 1800.

Petit, brigadier dans l'artillerie de la garde des consuls, reçut une grenade d'honneur, le 3 thermidor an VIII, pour s'être signalé à la bataille de Marengo.

Petit (Jean), fusilier à la 99e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an X, pour avoir fait onze

prisonniers, dont deux officiers, dans un engagement de tirailleurs.

Petit (Jean-Nicolas), sergent-major à la 9e légère, obtint un fusil d'honneur, le 8 frimaire an ix, pour sa conduite distinguée à Marengo.

Petit (Philippe), maréchal-des-logis au 7e *bis* de hussards, obtint un sabre d'honneur, le 4 pluviôse an xi, pour plusieurs actions d'éclat aux armées du Rhin et d'Italie.

Petit (Pierre-François), sergent au 5e bataillon de sapeurs, obtint une grenade d'honneur, le 29 germinal an xi, pour ses services aux armées de la République de 1793 à 1800.

Petit (Pierre-François), sous-lieutenant à la 62e de ligne, obtint un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour sa conduite distinguée aux armées du Rhin, du Nord, de Sambre et Meuse et d'Italie.

Petit-Jean (Nicolas), dit *Mesières*, sergent au 4e d'artillerie à pied, obtint une grenade d'honneur, le 11 fructidor an xi, pour s'être signalé aux armées d'Italie et d'Egypte, particulièrement à la prise de Jaffa.

Peucnet (Jean-Baptiste), capitaine à la 14e de ligne(1), obtint un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être fait particulièrement remarquer à l'armée d'Italie, de l'an v à l'an x.

Peutel (Jean), caporal au 6e d'artillerie à pied, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être signalé à l'armée gallo-batave, en 1799 et 1800.

Peutel (Pierre), sous-lieutenant à la 61e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour sa belle conduite à la bataille de Sédiman (Egypte).

Petre (Henri), capitaine d'état-major, obtint un sabre d'honneur, le 1er messidor an ix, pour sa conduite distinguée à l'armée d'Orient, dans toutes les affaires auxquelles il prit part.

Petrot (Joseph), chef d'escadron au 19e de chasseurs à cheval, obtint un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être conduit avec une grande valeur aux armées d'Allemagne et d'Italie de 1793 à 1801.

Philippe (Romain), sergent à la 29e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour avoir fait un officier et cinq soldats autrichiens prisonniers à l'attaque d'une redoute devant Alexandrie (Piémont), et s'être emparé d'une pièce d'artillerie à la campagne d'Italie de 1800.

Pibout (Henri), sous-lieutenant dans les chasseurs à cheval de la garde des consuls, reçut une carabine d'honneur, le 28 vendémiaire an xi, pour s'être conduit avec une grande distinction à l'armée d'Egypte et à Marengo.

Picard (Jean), sergent à la 5e légère, obtint un fusil d'honneur, le 11 germinal an ix, pour être entré le premier dans les retranchements de Primolano (Italie).

Picard (Louis), brigadier dans les grenadiers à cheval de la garde des consuls, reçut un sabre d'honneur, le 3 thermidor an viii, pour avoir contribué, en Egypte, à l'enlèvement d'une batterie de canon, et s'être distingué de nouveau à Marengo.

Pichon (Charles), sergent à la 10e légère, reçut un sabre d'honneur, le 29 germinal an xi, pour s'être signalé aux armées du Danube et du Rhin de l'an vii à l'an ix.

Pichon, sergent à la 110e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour avoir fait, à l'aide de quelques-uns de ses camarades, dans un combat d'avant-garde, quatre canonniers autrichiens prisonniers et s'être emparé de leur pièce.

Picot (Julien), chasseur à la 10e légère, reçut un fusil d'honneur, le 29 germinal an x, pour s'être fait remarquer pendant les campagnes de 1799 et 1800 aux armées du Danube et du Rhin.

Picquenot (François), soldat à la 4e demi-brigade de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 17 brumaire an ix, pour sa belle conduite à Marengo.

Pidoux (François), fusilier à la 43e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 4 pluviôse an ix, pour s'être fait remarquer à Marengo dans la dernière charge à la baïonnette qui décida la victoire.

Piécoup (Jean), fusilier à la 52e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour avoir fait plusieurs prisonniers dans un engagement d'avant-garde.

Piedfort (Alexandre), grenadier au 7e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour avoir fait trois prisonniers et enlevé un drapeau à l'ennemi pendant la campagne de l'armée du Rhin de 1800.

Piedfoulu, fourrier à la 63e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour avoir fait plusieurs prisonniers et pris une pièce de canon à l'ennemi, à l'aide de ses camarades (armée d'Italie, 1800).

Pierre (Jean), fourrier au 1er d'artillerie à pied, reçut une grenade d'honneur, le 17 messidor an ix, pour s'être fait remarquer par sa bravoure et par la justesse de son tir, pendant toutes les guerres de la révolution.

Pierre (François-Charles), lieutenant au 4e de dragons, reçut un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être distingué par sa brillante valeur à l'armée gallo-batave, où il fit un grand nombre de prisonniers.

Pierron (Jean-Marguerite-Joseph), sous-lieutenant au 11e de hussards, reçut un sabre dhonneurr le 28 fructidor an x, pour sa brillante conduite à la bataille de la Trebia, et pour avoir pris un drapeau à l'ennemi au passage du Mincio.

Piessevaux (Jean), chasseur à la 9e légère, obtint un fusil d'honneur, le 14 prairial an ix, pour avoir contribué, à Marengo, au succès d'une charge à la baïonnette, qui décida le succès de la journée.

Pigne (Pierre-Etienne), sergent à la 64e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être signalé aux armées des côtes d'Angleterre et de l'Ouest de 1799 à 1801.

Pillard (Pierre-Nicolas), maréchal-des-logis au 2e de carabiniers, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour avoir chargé sur une batterie de six pièces et s'être emparé de l'une d'elles, après avoir tué plusieurs canonniers autrichiens.

Pillot (François), sergent à la 40e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 18 brumaire an x, pour avoir fait plusieurs prisonniers dans une charge à la baïonnette.

Piloteau (Antoine), sergent à la 3e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 1er floréal an xi, pour avoir contribué, par son audace et sa bravoure, à faire mettre bas les armes, sur les hauteurs de Savone, à une colonne ennemie de 600 hommes.

Pinau (Jean), fourrier à la 40e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 18 brumaire an x, pour sa brillante conduite à la bataille de Marengo.

Pindre (Joseph), sergent de grenadiers à la 43e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 4 pluviôse an ix, pour s'être distingué à Marengo.

Pinel (Antoine), caporal à la 18e légère, obtint un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être emparé d'une pièce de canon devant Mantoue, et s'être distingué à la bataille de Novi.

Pinet (Pierre), sergent à la 44e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 19 ventôse an xi, pour s'être fait remarquer à Marengo dans une charge à la baïonnette.

Pioch (Louis), dit *Puech*, sergent-major dans les chasseurs à pied de la garde des consuls, reçut un sabre d'honneur, le 9 thermidor an x, pour avoir fait cinq prisonniers dans un engagement aux environs de Mantoue.

Pionot (François), grenadier à la 40e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 18 brumaire an x, pour s'être fait remarquer à Marengo.

(1) Devenu colonel et baron de l'empire.

Piot (Nicolas), sergent à la 67e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 7 messidor an VIII, pour avoir, par sa bravoure, facilité la prise d'une pièce de canon à Dorlingen (armée du Rhin).

Piquet (Etienne), fusilier à la 36e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 19 ventôse an XI, pour avoir fait un officier supérieur prisonnier, dans un combat de tirailleurs, et s'être emparé d'un obusier.

Pitiot, gendarme dans la 12e légion, reçut un mousqueton d'honneur, le 10 prairial an XI, pour s'être signalé à l'attaque d'une bande de brigands, dont un fut tué de sa main.

Pivert (Claude) soldat dans le train d'artillerie de la garde des consuls, reçut une grenade d'honneur, le 6 frimaire an XI, pour le sang-froid et l'intelligence dont il fit preuve pendant toutes les campagnes de la révolution.

Pleinet (Jean-Joseph), sergent de carabiniers à la 2e légère, eut un sabre d'honneur, le 9 prairial an X, pour sa conduite distinguée pendant les campagnes d'Egypte.

Plisson (Charles), sergent à la 44e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 27 vendémiaire an IX, pour avoir contribué, à Marengo, à la prise de deux pièces de canon.

Plomion (Louis-Roch), sergent à la 55e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an XI, pour s'être conduit avec beaucoup de valeur et de résolution pendant toutes les guerres de la liberté.

Pluchard (Augustin), fourrier à la 96e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 27 vendémiaire an IX, pour sa belle conduite à la bataille de Marengo.

Plumelin, trompette au 4e de hussards, reçut une trompette d'honneur, le 27 germinal an II, pour s'être emparé d'une pièce de canon à Hohenlinden.

Plumon (Jean-Baptiste), capitaine adjudant-major à la 26e de ligne, obtint un sabre d'honneur, le 28 fructidor an X, pour sa valeureuse conduite à l'armée de la Moselle, à la bataille de Novi et au passage du Mincio.

Pochet (Jean), sergent à la 6e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an XI, pour sa conduite distinguée à l'armée de l'Ouest, notamment dans une mission périlleuse qu'il accomplit avec succès.

Poctier (Etienne-Nicolas), canonnier à la 6e demi-brigade de marine, reçut une grenade d'honneur, le 11 brumaire an X, pour s'être signalé à la prise du vaisseau anglais *le Swiftsure*. Il montait le vaisseau *le Dix-Août*.

Pomme (Roch), brigadier au 12e de chasseurs à cheval, reçut un mousqueton d'honneur, le 28 fructidor an X, pour avoir contribué à reprendre deux pièces de canon enlevées la veille par l'ennemi.

Porte (Jean-Nicolas), sergent au 3e d'artillerie à pied, reçut une grenade d'honneur, le 6 frimaire an XI, pour s'être signalé aux batailles de Zurich et de Hohenlinden.

Poincelet (Jean), chasseur à la 21e légère, obtint un fusil d'honneur, le 3 germinal an X, pour avoir servi avec honneur pendant toute la durée de l'expédition d'Egypte.

Poinsignon (François), maréchal-des-logis au 4e de cuirassiers, reçut un sabre d'honneur, le 4 pluviôse an XI, pour avoir fait deux officiers autrichiens prisonniers à la bataille de Hohenlinden.

Poinsignon (François), maréchal-des-logis au 3e bataillon *bis* du train d'artillerie, reçut une grenade d'honneur, le 6 frimaire an XI, pour les marques de valeur qu'il donna en 1799 et 1800.

Pointrain (Charles-Louis-Alexandre), sous-lieutenant à la 58e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 19 ventôse an XI, pour sa brillante conduite à l'affaire de Pozzolo (armée d'Italie).

Poirier (Louis), sergent à la 74e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 21 messidor an IX, pour avoir contribué, avec quatre de ses camarades, à faire soixante prisonniers (blocus de Gênes).

Poisat (Charles), maréchal-des-logis au 2e de chasseurs à cheval, reçut un sabre d'honneur, le 28 fructidor an X, pour sa conduite distinguée à la bataille de Marengo.

Pollet (Jean-Baptiste), sergent à la 40e de ligne, obtint un sabre d'honneur, le 19 ventôse an XI, pour s'être emparé d'une pièce de canon dans un engagement à l'armée de l'Ouest.

Pomarèdes (Jacques-Laurent), capitaine au 1er bataillon de sapeurs, reçut un sabre d'honneur, le 13 thermidor an IX, pour sa rare intrépidité à la prise de Malte et d'Alexandrie, à l'affaire d'El-Arich, aux siéges de Jaffa et de Saint-Jean d'Acre.

Pommier (André), sergent à la 3e légère, obtint un sabre d'honneur, le 28 fructidor an X, pour s'être signalé à l'armée d'Italie pendant les campagnes de 1799 et 1800.

Pompier (Augustin), lieutenant à la 25e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 9 floréal an IX, pour sa conduite distinguée à l'armée d'Orient de l'an VI à l'an IX.

Poncelet (Jacques), sergent à la 9e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 28 fructidor an X, pour s'être fait remarquer à l'armée de l'Ouest de 1798 à 1800.

Poncet (Philippe), hussard au 1er régiment, reçut un mousqueton d'honneur, le 28 fructidor an X, pour avoir fait plusieurs prisonniers dans un combat d'avant-garde à l'armée du Rhin en 1800.

Ponceton (Claude), sergent-major au 2e régiment d'artillerie à pied, reçut une grenade d'honneur, le 27 frimaire an XI, pour s'être conduit avec une grande valeur de 1793 à 1801, notamment au siége de Kehl, où il sauva la vie au colonel Buty, et à Marengo.

Ponet (Alexis), caporal à la 22e légère, reçut un fusil d'honneur, le 4 pluviôse an XI, pour avoir combattu avec une grande bravoure au siège du Kaire, à la prise de Jaffa et à l'assaut de Saint-Jean d'Acre.

Ponlard (Louis), soldat à la 9e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 28 fructidor an X, pour s'être fait remarquer au siége de Saint-Jean d'Acre et à la bataille d'Héliopolis.

Pons (Augustin), caporal à la 27e légère, reçut un fusil d'honneur, le 10 prairial an XI, pour s'être emparé d'une pièce de canon sous le feu de l'ennemi à l'affaire de Salo (armée d'Italie).

Ponsonnet (Jean), maréchal-des-logis au 12e de hussards, reçut un mousqueton d'honneur, le 10 prairial an XI, pour s'être distingué à l'armée d'Italie de l'an VIII à l'an XI, particulièrement aux batailles de Montebello et de Marengo.

Pont (Louis), capitaine à la 56e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 19 ventôse an XI, pour s'être couvert de gloire à la surprise de Modène par un escadron de hussards autrichiens, qui fut repoussé par son sang-froid, son intelligence et sa bravoure.

Popeillat (Pierre-Théodore-Frédéric), sergent-major à la 78e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an XI, pour s'être signalé dans deux affaires en avant de Novi.

Popineau (François), brigadier au 20e de chasseurs à cheval, reçut un mousqueton d'honneur, le 4 pluviôse an XI, pour avoir enlevé une pièce de canon dans un combat à l'armée du Rhin, en 1800.

Postel (François-Julien), brigadier au 20e régiment de cavalerie, reçut une carabine d'honneur, le 23 frimaire an IX, pour s'être emparé d'une pièce de canon à la bataille de Marengo.

Potier (Pierre), lieutenant à la 19e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 28 fructidor an X, pour sa brillante conduite, de 1793 à l'an VIII, aux armées d'Allemagne, des Alpes, d'Italie et à la prise de Malte.

Poubeau (Pierre), sergent à la 92e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 19 ventôse an X, pour s'être fait remarquer dans plusieurs affaires partielles qui eurent lieu pendant le blocus de Gênes.

Poudaille (Antoine), sergent à la 5e légère, reçut un sabre d'honneur, le 28 vendémiaire an xi, pour avoir franchi un des premiers, à l'armée d'Italie, un retranchement ennemi (1800).

Poudrroux (Barthélemy), sergent à la 26e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour sa belle conduite aux armées d'Allemagne et d'Italie de 1793 à 1800.

Poulard (Jean-Louis), fusilier à la 9e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être signalé à l'armée d'Orient dans toutes les affaires auxquelles son régiment prit part de 1798 à 1801.

Pourchet (Claude-Joseph), brigadier au 6e régiment d'artillerie à cheval, obtint une grenade d'honneur, le 29 brumaire an x, pour avoir pris une pièce de canon au combat d'Hocheim, et pour sa bravoure à l'affaire de Mulhausen.

Poussin (Jean-Baptiste), sous-lieutenant à la 57e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 10 vendémiaire an xi, pour s'être emparé d'une pièce de canon, à l'affaire de Coire, à la tête de six grenadiers, contre vingt-deux Autrichiens, auxquels il fit mettre bas les armes.

Poussin (Jean-Jacques), capitaine à la 83e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour sa conduite distinguée aux armées du Rhin, du Danube et d'Helvétie, de 1798 à 1801.

Pozac (Joseph-Simon), maréchal-des-logis-chef (1) au 12e de hussards, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour avoir donné des preuves de la plus rare intrépidité aux batailles de Montebello et de Marengo.

Pradeau (Pierre), fusilier à la 17e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 10 fructidor an x, pour avoir fait sept prisonniers, dont un officier, et s'être emparé d'une pièce de canon à la prise d'un village occupé par l'ennemi.

Preuvel (Pierre-Eloy), sergent au 1er régiment d'artillerie à pied, reçut une grenade d'honneur, l3 3 prairial an x, pour s'être signalé à l'armée du Danube, à l'affaire de Dillingen.

Prevost (Charles), sous-lieutenant au 5e de dragons, reçut un sabre d'honneur, le 5 brumaire an xi, pour avoir combattu avec une grande bravoure pendant toutes les guerres de la liberté.

Prieur (Joseph), caporal au 4e d'artillerie à pied, reçut une grenade d'honneur, le 29 thermidor an x, pour sa conduite distinguée à l'armée d'Orient.

Prinet (Joseph), maréchal-des-logis dans le 2e bataillon du train d'artillerie, obtint une grenade d'honneur, le 8 brumaire an xi, pour avoir contribué à sauver le parc d'artillerie de la division Grenier.

Priolat (Michel), carabinier au 2e régiment, reçut une carabine d'honneur, le 10 prairial an xi, pour avoir fait plusieurs prisonniers et tué un grand nombre d'ennemis dans une charge de cavalerie.

Priolet (Nicolas), sergent à la 53e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour avoir fait plusieurs prisonniers à l'attaque d'un retranchement autrichien.

Prond (Jean-Baptiste), sergent à la 54e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour avoir fait trois prisonniers et s'être emparé d'une pièce de canon dans un combat de tirailleurs.

Prues (Bernard), capitaine au 24e de chasseurs à cheval, reçut un sabre d'honneur, le 4 pluviôse an xi, pour avoir enlevé devant Cassano, à la tête de quarante chasseurs, un bataillon autrichien.

Puissant (Jean-Pierre), carabinier à la 6e légère, reçut un fusil d'honneur, le 23 frimaire an xi, pour avoir contribué à débusquer l'ennemi d'une position importante et avoir ainsi contribué au succès de la dernière journée de Marengo.

Pujet, sergent-major à la 32e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 9 prairial an x, pour s'être fait remarquer à la bataille d'Alexandrie, en Egypte.

Puton (Marc-Antoine-Joseph-Frédéric), capitaine aide-de-camp du général Brunet (2), reçut un sabre d'honneur, le 3 frimaire an xi, pour s'être signalé pendant l'expédition de Saint-Domingue.

Puzel (François), sergent à la 11e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 19 ventôse an xi, pour avoir fait plusieurs prisonniers et tué un grand nombre d'hommes dans un combat de tirailleurs à l'armée d'Italie.

(1) Devenu colonel du 1er régiment de hussards et commandant temporaire du palais du Luxembourg.

(2) Devenu adjudant-commandant et baron de l'empire.

Q.

Quemin (Emmanuel-Jean), maître d'équipage sur la canonnière *le Volcan*, reçut une hache d'abordage d'honneur, le 3 vendémiaire an x, pour sa belle conduite dans un combat sur la flottille de Boulogne.

Quenet (François), maréchal-des-logis au 3e de chasseurs à cheval, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour avoir pris deux bouches à feu dans un engagement de tirailleurs à l'armée d'Italie, en 1800.

Querret (Joseph), sergent à la 47e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour sa brillante conduite à l'armée d'Italie pendant la campagne de 1800.

Quettier (Pierre), cuirassier au 6e régiment, reçut un mousqueton d'honneur, le 10 prairial an xi, pour avoir fait avec une grande distinction les campagnes de 1799 et 1800 à l'armée du Rhin.

Quidet (Antoine), sergent-major à la 2e de ligne reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être distingué à l'armée d'Italie devant Peschiera, au passage du Mincio et à Montebello.

Quilbé (Gillet-Guillaume), aide-canonnier sur la canonnière *l'Etna*, reçut une grenade d'honneur, le 3 vendémiaire an x, pour s'être fait remarquer à l'avant-garde de la flottille de Boulogne.

Quitel (Jean-Baptiste), maréchal-des-logis au 10e de dragons, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour avoir fait trois prisonniers dans un engagement de tirailleurs à l'armée gallo-batave.

R.

Rabattu (Jean-Esprit), maître canonnier sur la frégate *la Muiron*, reçut une grenade d'honneur, le 11 brumaire an x, pour s'être signalé au combat naval d'Algésiras.

Rabier (Joseph), sergent à la 5e de ligne, obtint un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour la valeur qu'il déploya à la prise d'une position ennemie après un combat de deux heures (armée d'Italie, 1800).

Rachou (Jean), sergent à la 24e légère, reçut un fusil d'honneur, le 9 vendémiaire an x, pour avoir fait douze prisonniers à la bataille de Montebello, et avoir sauvé trente de ses camarades à Marengo.

Radix (Antoine-Pierre), tambour à la 72e de ligne, reçut une paire de baguettes d'honneur, le 28 fructidor an x, pour sa belle conduite, à Marengo, dans une charge à la baïonnette.

Rafft (Etienne), sergent à la 24e de ligne, reçut un

fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être particulièrement distingué au siège de Gênes.

Raget (Claude-Alexandre), caporal à la 40e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 18 brumaire an ix, pour avoir fait plusieurs prisonniers dans un engagement de tirailleurs, à Marengo.

Ragois (Thomas), capitaine dans les chasseurs à pied de la garde des consuls, reçut un sabre d'honneur, le 16 nivôse an ix, pour sa brillante conduite aux armées d'Italie, d'Egypte et de Syrie de 1796 à 1801.

Ragot (Jean), sergent-major à la 18e légère, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être conduit avec beaucoup de valeur et de résolution pendant la campagne d'Italie de 1800.

Ramand (Adrien), capitaine dans les chasseurs à pied de la garde des consuls, reçut un sabre d'honneur, le 5 brumaire an xi, pour s'être fait remarquer par sa bravoure et son sang-froid pendant les guerres de la révolution de 1792 à l'an ix.

Rambau (Antoine), caporal à la 38e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 6 vendémiaire an x, pour s'être emparé de deux pièces de canon et avoir fait deux officiers russes prisonniers à l'affaire de Schevanden.

Ramel (François), soldat à la 15e compagnie d'ouvriers d'artillerie, reçut une grenade d'honneur, le 27 floréal an x, pour s'être signalé à la bataille d'Aboukir.

Rampon (Antoine-Guillaume), général de brigade (1), reçut un sabre d'honneur, le 28 prairial an x, pour sa brillante conduite et sa rare intrépidité, pendant les guerres de la révolution, particulièrement à la défense de la redoute de Montelesimo (armée d'Italie) et à l'armée d'Egypte.

Ranc (Claude), sergent-major au 7e d'artillerie à pied, reçut une grenade d'honneur, le 6 frimaire an xi, pour ses services distingués aux armées du Rhin, de la Moselle et d'Italie, de 1792 à l'an ix.

Ranchon (Louis), capitaine à la 25e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 9 prairial an x, pour s'être signalé à l'armée d'Italie de 1792 à l'an v, et à l'armée d'Egypte de l'an vi à l'an ix.

Raphael (Antoine), sergent à la 21e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour avoir fait mettre bas les armes à dix-sept hommes, dans un combat contre les insurgés de la Vendée (1800).

Rapp (Joseph), trompette au 1er régiment de carabiniers, reçut une trompette d'honneur, le 10 prairial an xi, pour être pénétré le premier dans un carré ennemi, et avoir fait un officier autrichien prisonnier.

Raquet (François), sous-lieutenant au 20e de dragons, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an x, pour sa conduite distinguée aux armées du Nord, d'Italie et d'Egypte de l'an ii à l'an ix.

Rat (François), fusilier à la 18e de ligne, reçut le brevet d'un fusil d'honneur, le 19 germinal an x, pour s'être fait remarquer à l'assaut de Saint-Jean-d'Acre.

Ratier (Jean-François), brigadier au 9e de hussards, reçut une carabine d'honneur, le 27 germinal an ix, pour avoir délivré, dans un engagement à l'armée du Rhin, un chef d'escadron du 7e de hussards.

Ratz (Toussaint), caporal à la 95e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour avoir sauvé, avec deux de ses camarades, pendant la campagne du Rhin de 1800, le drapeau de son régiment.

Raulet (Jean), sous-lieutenant dans les grenadiers à cheval de la garde des consuls, reçut une carabine d'honneur, le 28 vendémiaire an x, pour sa belle conduite aux armées d'Orient et d'Italie, notamment à Marengo.

Ravenet (Jean), sergent-major au 3e d'artillerie à pied, reçut une grenade d'honneur, le 6 frimaire an xi, pour avoir servi avec honneur à l'armée du Rhin en 1800.

(1) Devenu général de division, comte de l'empire et sénateur.

Ravin (Jean), hussard au 7e régiment, reçut un mousqueton d'honneur, le 28 fructidor an x, pour sa brillante conduite dans une rencontre avec l'ennemi, pendant la campagne de 1800 à l'armée du Rhin.

Ravisseau (Louis), sergent au 6e d'artillerie à pied, reçut une grenade d'honneur, le 12 prairial an xi, pour sa conduite distinguée pendant les guerres de la révolution de 1793 à 1800.

Rebaud (François-Bernard), caporal au 2e régiment d'artillerie de marine, reçut une grenade d'honneur, le 11 brumaire an x, pour s'être fait remarquer à la prise du vaisseau anglais *le Swiftsure*.

Rebaud (Benoît-Balthazar), maître canonnier au 1er régiment d'artillerie de marine, reçut une grenade d'honneur, le 5 germinal an ix, pour s'être signalé sur différents vaisseaux de l'État pendant les guerres maritimes de 1796 à 1800.

Rebion (Jean-Baptiste), sous-lieutenant à la 30e légère, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour les marques de valeur qu'il donna aux différentes armées de la république depuis le siége de Toulon (1793) jusqu'en l'an x.

Reboul (François), grenadier à la 89e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour la bravoure qu'il déploya pendant les campagnes d'Italie de 1796 à 1800.

Rebut (Pierre-Sébastien), caporal de grenadiers à la 39e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour être entré le premier dans un village et y avoir surpris un poste de onze hommes qu'il fit prisonniers (armée d'Italie, 1800).

Regnault (Jean-Alexis), soldat au 2e bataillon du train d'artillerie, reçut le brevet d'une grenade d'honneur, le 5 frimaire an xi, pour s'être fait remarquer à l'armée du Rhin en 1799 et 1800.

Regnier (Louis), canonnier au 1er régiment d'artillerie de marine, obtint un fusil d'honneur, le 11 brumaire an x, pour sa belle conduite sur le vaisseau *l'Indomptable*, au combat naval d'Algésiras.

Reinsemer (Jean), sergent-major à la 71e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an 11, pour avoir servi avec autant de zèle que de bravoure au corps d'expédition d'Irlande et à l'armée de l'Ouest.

Reismann (Joseph), maréchal-des-logis au 2e de hussards, reçut un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être emparé d'une bouche à feu dans un engagement à l'armée du Rhin en 1800.

Rejasse (Jean), caporal à la 42e de ligne, eut un fusil d'honneur, le 18 brumaire an x, pour avoir repris, dans une charge à la baïonnette, une pièce de canon qui avait été enlevée un instant auparavant.

Remond (Edme), soldat au 3e bataillon de sapeurs, reçut une grenade d'honneur, le 10 prairial an xi, pour avoir donné des preuves de sang-froid et de valeur dans toutes les affaires auxquelles il prit part.

Remy (Claude-Charles), brigadier au 23e de cavalerie (2), reçut un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être signalé par plusieurs actions aux armées du Danube et du Rhin, en 1799 et 1800.

Remy (Dominique), maréchal-des-logis-chef au 11e de cavalerie, reçut un sabre d'honneur le 28 fructidor an x, pour s'être fait remarquer aux armées de la Moselle, du Rhin, d'Italie et de Naples, de l'an iii à l'an ix.

Remy (Jean-François), maréchal-des-logis-chef au 6e bataillon du train d'artillerie, obtint une grenade d'honneur, le 4 pluviôse an xi, pour sa conduite distinguée aux armées des Alpes, d'Italie, d'Angleterre et de Naples, de 1793 à l'an x.

Renard (Jean-Benoît), sergent à la 44e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour avoir servi avec honneur aux armées du Danube et d'Italie en 1799 et 1800, particulièrement à Marengo.

(2) Devenu capitaine et baron de l'empire.

Renaud (Alexis), adjudant-sous-officier au 4e d'artillerie à pied, eut une grenade d'honneur, le 6 frimaire an ix, pour avoir obtenu tous ses grades sur le champ de bataille, de 1793 à 1800.

Renaud (Jean), caporal de grenadiers à la 106e de igne, reçut un fusil d'honneur, le 6 frutidor an ix, pour avoir fait capituler, pendant le blocus de Gênes, avec un de ses camarades, un détachement de soixante-huit hommes, dont sept officiers.

Renaud (Jean), canonnier au 1er régiment d'artillerie à pied, reçut, sur le champ de bataille, des mains du premier consul, la première grenade d'honneur qui ait été délivrée, pour avoir fixé l'attention du général en chef, au passage du Simplon et à Marengo. Le brevet lui en fut remis le 22 fructidor an viii.

Renaud (Jean), sergent à la 8e légère, obtint un fusil d'honneur, le 29 ventôse an xi, pour avoir enlevé deux pièces de canon à l'ennemi en avant de Coni.

Renaud (Jean-Jacques), sergent à la 3e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 14 germinal an ix, pour avoir enlevé un drapeau à l'ennemi sur les hauteurs de Savone.

Renaud (Nicolas), grenadier à la 103e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour sa conduite distinguée aux armées du Danube et du Rhin pendant les campagnes de 1799 et 1800.

Renaud (Nicolas), maréchal-des-logis au 11e de dragons, reçut un sabre d'honneur, le 10 fructidor an x, pour s'être fait remarquer aux armées du Danube et du Rhin en 1799 et 1800.

Renault (Gilles), sergent à la 30e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être signalé à Marengo dans plusieurs charges à la baïonnette.

Renault, soldat dans le train d'artillerie de la garde des consuls, reçut une grenade d'honneur, le 10 prairial an xi, pour sa brillante conduite à Marengo.

Renaux (Jean), fusilier à la 15e légère, reçut un fusil d'honneur, le 28 brumaire an ix, pour s'être distingué sur les hauteurs d'Engen (armée du Rhin, 1800).

Renoud (Philippe), sergent à la 8e légère, obtint un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour avoir contribué à la prise d'une pièce de canon dans un combat d'avant-garde à l'armée d'Italie en 1800.

Reseldat (Jacob), soldat au 22e régiment de grosse cavalerie, reçut un mousqueton d'honneur, le 10 prairial an xii, pour avoir fait avec honneur les campagnes de 1793 à 1800, aux armées d'Allemagne, du Danube et du Rhin.

Restout (François), caporal à la 28e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 23 frimaire an ix, pour s'être distingué, à Marengo, dans plusieurs charges à la baïonnette.

Rethoré (Charles-Nicaise), sergent à la 17e de ligne, obtint un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour avoir fait plusieurs prisonniers à l'attaque d'une colonne ennemie, à l'armée du Rhin (1800), et s'être emparé d'un caisson de cartouches d'infanterie.

Revel (Louis), grenadier à la 48e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour avoir fait plusieurs prisonniers à Hohenlinden et s'être emparé d'une pièce de canon.

Revias (Joseph), sergent au 6e d'artillerie à pied, obtint une grenade d'honneur, le 6 frimaire an xi, pour s'être fait remarquer par son intelligence et sa bravoure à l'armée gallo-batave en 1799 et 1800.

Reynal (Blaise), canonnier au 2e d'artillerie à cheval, obtint une grenade d'honneur, le 22 fructidor an viii, pour s'être signalé à Marengo, en démontant une pièce ennemie dont il parvint à s'emparer.

Reynaud (Jean-Laurent), sergent à la 31e légère, obtint un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour sa belle conduite à Marengo, où il reçut trois blessures et fut fait prisonnier.

Reynes (Bernard), lieutenant au 15e de dragons, obtint un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être fait remarquer aux armées d'Helvétie et d'Egypte.

Riboux (Jean-Pierre), sergent à la 16e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 28 thermidor an x, pour avoir contribué à enlever à l'ennemi deux pièces de canon, huit chevaux et fait trois prisonniers.

Ricard, caporal à la 5e légère, obtint un fusil d'honneur, le 25 vendémiaire an x, pour s'être élancé un des premiers à l'attaque du fort de la Liberté, à Saint-Domingue.

Richard (Alexis), chasseur au 23e régiment, obtint un mousqueton d'honneur, le 28 fructidor an x, pour l'énergique courage dont il fit preuve dans une charge de cavalerie à l'armée du Rhin en 1800.

Richard (Claude), maréchal-des-logis au 2e de hussards, obtint un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être fait particulièrement remarquer en 1800, à l'armée du Rhin, à la prise d'une position défendue par un corps d'infanterie et par deux batteries d'artillerie.

Richard (François-Joseph), tambour de grenadiers à la 48e de ligne, obtint une paire de baguettes d'honneur, le 28 fructidor an viii, pour sa brillante conduite à l'affaire de Kirchberg (armée du Nord).

Richard (Jean-Baptiste), sergent à la 75e de ligne, obtint un sabre d'honneur, le 1er pluviôse an x, pour s'être fait remarquer à l'armée d'Egypte.

Richard (Louis-Maurice), sous-lieutenant au 10e de cuirassiers, obtint un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour sa brillante conduite pendant les précédentes campagnes aux armées du Danube et du Rhin.

Richardot, maréchal-des-logis au 12e de cavalerie, obtint un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour avoir fait plusieurs prisonniers dans une charge de cavalerie à l'armée du Rhin en 1800.

Riche (Claude-François), soldat au 2e régiment de cavalerie, obint une carabine d'honneur, le 23 frimaire an ix, pour avoir fait un général autrichien prisonnier, dans une charge de cavalerie à Marengo.

Riche (Louis), sergent de grenadiers à la 32e de ligne, obtint un sabre d'honneur, le 9 ventôse an x, pour s'être fait remarquer aux armées d'Italie et d'Egypte de 1795 à 1801.

Richecoeur (François), novice matelot sur le vaisseau *l'Indomptable*, obtint une hache d'abordage d'honneur, le 11 brumaire an x, pour s'être signalé au combat naval d'Algésiras.

Ricou (Jean), caporal au 1er bataillon de sapeurs, obtint une grenade d'honneur, le 7 ventôse an xi, pour sa conduite distinguée et sa bravoure éclatante pendant les guerres de la révolution et du consulat.

Rieux (François), fourrier à la 11e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour avoir enlevé un poste fortifié à la tête de vingt-deux hommes et avoir fait trente prisonniers.

Rigaud (Joseph), dit *Désarmes*, tambour à la 13e de ligne, obtint une paire de baguettes d'honneur, le 17 ventôse an viii, pour s'être distingué au siége et à la prise de Jaffa.

Rigoley (Antoine), maréchal-des-logis au 11e de chasseurs à cheval, obtint un mousqueton d'honneur, le 6 vendémiaire an x, pour s'être fait remarquer à l'armée d'Allemagne.

Rigoraud (Pierre), fusilier à la 52e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être signalé à l'armée d'Egypte.

Risse (Nicolas), trompette au 14e de dragons, obtint une trompette d'honneur, le 10 fructidor an x, pour sa belle conduite pendant toute la durée de l'expédition d'Egypte.

Riston (Nicolas), sous-lieutenant dans le 5e de chasseurs à cheval, obtint un sabre d'honneur, le 14 pluviôse

an XI, pour avoir servi avec honneur aux armées du Danube, d'Helvétie et du Rhin.

RITCHE (Georges), sergent à la 51e de ligne, eut un sabre d'honneur, le 29 messidor an XI, pour sa conduite distinguée dans un combat d'avant-garde à l'armée du Rhin en 1800.

RITEL, caporal dans les grenadiers à pied de la garde des consuls, obtint un fusil d'honneur, le 29 messidor an VIII, pour s'être fait remarquer à Marengo dans plusieurs charges à la baïonnette.

RITTER (Joseph-Nicolas), caporal dans la 103e de ligne (1), obtint un fusil d'honneur, le 3 thermidor an VIII, pour avoir combattu avec une grande bravoure à la bataille de Marengo.

RIVIÈRE (François), sergent à la 54e de ligne, obtint un sabre d'honneur, le 10 prairial an XI, pour avoir fait un officier et deux soldats prisonniers à l'armée du Rhin en 1800.

RIVIÈRE (Jean), brigadier au 22e de chasseurs à cheval, obtint un mousqueton d'honnneur, le 10 prairial an XI, pour s'être signalé à l'armée d'Egypte.

RIVIÈRE (Jean), sergent-major à la 57e de ligne, obtint un sabre d'honneur, le 10 prairial an XI, pour s'être emparé d'une pièce de 8 à Hohenlinden, et avoir fait plusieurs prisonniers.

RIVIÈRE (René), maréchal-des-logis au 16e de dragons, obtint un fusil d'honneur, le 28 fructidor an X, pour la bravoure qu'il déploya à l'affaire de Neukirsken (armée du Rhin, 1800).

ROBARD (Pierre), maréchal-des-logis au 9e de hussards, obtint un sabre d'honneur, le 28 fructidor an X, pour avoir fait mettre bas les armes, dans un combat d'avant-garde à l'armée du Rhin, à un détachement de cinquante hommes.

ROBBE (Georges), sergent à la 2e de ligne, obtint un sabre d'honneur, le 10 prairial an XI, pour s'être signalé au siége de Gênes, aux armées du Danube et du Rhin en 1799 et 1800.

ROBE (Jean-Noël), caporal au 5e régiment d'artillerie, obtint une grenade d'honneur, le 6 frimaire an XI, pour s'être conduit avec beaucoup de valeur et de résolution aux batailles de Jemmapes et de Neerwinden.

ROBERT (Claude-François), sergent à la 96e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 27 vendémiaire an IX, pour sa brillante conduite à Marengo.

ROBERT (François), sergent à la 44e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 27 vendémiaire an IX, pour s'être emparé de deux pièces de canon à la bataille de Marengo.

ROBERT (Jacques), fusilier à la 18e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 28 fructidor an X, pour sa conduite distinguée au siége de Saint-Jean-d'Acre.

ROBERT (Jean-Baptiste), sergent à la 37e de ligne, obtint un sabre d'honneur, le 10 prairial an XI, pour s'être élancé le premier sur un retranchement ennemi, et y avoir reçu deux blessures.

ROBERT (Joseph), chasseur à cheval dans la garde des consuls, obtint une carabine d'honneur, le 28 vendémiaire an XI, pour avoir fait plusieurs prisonniers dans diverses charges de cavalerie à Marengo.

ROBIDAT (Alexis), sergent-major dans le 5e bataillon de sapeurs, obtint un sabre d'honneur, le 29 germinal an XI, pour sa belle conduite pendant toutes les guerres de la révolution et du consulat.

ROBIN (Nicolas), caporal à la 16e légère, obtint un fusil d'honneur, le 27 prairial an VIII, pour s'être emparé d'un drapeau ennemi au combat d'Egenstein.

ROBIN (Sébastien), chasseur au 20e régiment, obtint une carabine d'honneur, le 27 germinal an IX, pour avoir délivré, à Hohenlinden, avec le chasseur Tissé, quelques grenadiers entourés par deux cents Hongrois qu'ils firent prisonniers.

(1) Devenu baron de l'empire et colonel en 1813.

ROBINET (Nicolas), fusilier à la 96e de ligne, obtint le brevet d'un fusil d'honneur, le 4 prairial an IX, pour avoir donné des preuves de la plus grande bravoure pendant les guerres d'Italie de 1796 à 1800, particulièrement au blocus de Gênes.

ROBOUAN (André), sous-lieutenant au 2e de chasseurs à cheval, obtint un sabre d'honneur, le 28 fructidor an X, pour sa brillante valeur et plusieurs actions d'éclat, pendant toutes les guerres de la liberté de 1792 à 1800.

ROCCIS (Laurent), sergent-major à la 31e légère, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an XI, pour s'être fait remarquer à l'armée d'Italie de l'an VII à l'an IX.

ROCHAT (Jean-François), sergent-major à la 10e légère, reçut un sabre d'honneur, le 29 germinal an XI, pour sa belle conduite à l'armée du Rhin pendant la campagne de 1800, et pour avoir fait trois prisonniers, dont un officier.

ROCHE (Pierre), brigadier au 8e de chasseurs à cheval, obtint un mousqueton d'honneur, le 12 fructidor an VIII, pour avoir puissamment coopéré à la prise de trois pièces de canon à l'affaire de Feldkirch.

RODERER (Georges), maréchal-des-logis aux chasseurs à cheval de la garde des consuls, reçut une carabine d'honneur, le 28 vendémiaire an XI, pour avoir chargé et défait à Marengo, avec douze de ses camarades, un escadron de 150 hommes.

ROHR (Jean), hussard au 7e régiment, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an X, pour un acte de courage et de présence d'esprit étant de grand'garde dans un village allemand.

ROLIN (Nicolas), sergent à la 43e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 4 pluviôse an IX, pour avoir contribué à Marengo, dans une dernière charge à la baïonnette, au succès de la journée.

ROMAGNY (Pierre), capitaine au 3e de cuirassiers, reçut un sabre d'honneur, le 28 fructidor an X, pour sa brillante conduite aux armées du Nord, de Sambre et Meuse, du Rhin, d'Helvétie et d'Italie, de 1792 à 1801.

RONDE (Joseph), brigadier au 3e d'artillerie à cheval, obtint une grenade d'honneur, le 6 frimaire an XI, pour s'être fait remarquer aux armées d'Helvétie et du Rhin en 1799 et 1800.

ROQUES (Pierre), sous-lieutenant à la 7e légère, reçut un sabre d'honneur, le 19 ventôse an XI, pour avoir fait prisonnier un général ennemi et s'être emparé d'un obusier.

ROSAN (Pierre), brigadier au 20e de chasseurs à cheval, reçut un mousqueton d'honneur, le 27 prairial an VIII, pour avoir fait plusieurs prisonniers dans un engagement de tirailleurs, et tué un grand nombre d'hommes à l'ennemi.

ROSLE (Claude-François), chasseur à la 10e légère, reçut un fusil d'honneur, le 29 germinal an XI, pour s'être précipité sur une batterie de six pièces de canon, avoir mis trois canonniers autrichiens hors de combat, et, aidé de quelques-uns de ses camarades, s'être emparé d'une de ces bouches à feu.

ROSSI (Jean-Baptiste), dit *Monsigoni*, chasseur à pied dans la garde des consuls, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an X, pour sa conduite distinguée à l'armée d'Egypte.

ROSSIGNOL (Jacques), sapeur à la 64e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 28 fructidor an X, pour s'être signalé pendant les guerres de 1796 à 1800.

ROSSO (Thomas), brigadier au 26e régiment de chasseurs à cheval, obtint un mousqueton d'honneur, le 10 prairial an XI, pour avoir tué de sa main, dans un combat d'avant-garde à l'armée d'Italie, un chef d'escadron autrichien.

ROTTANGER (Pierre-Martin), sergent-major au 2e bataillon de sapeurs, reçut un fusil d'honneur, le 10 nivôse an X, pour sa brillante conduite et deux actions d'éclat à l'armée d'Italie, de l'an VII à l'an IX.

Rouaix (Pierre), sergent à la 32e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 9 ventôse an x, pour avoir fait avec distinction les campagnes d'Egypte de l'an vi à l'an ix.

Rouaud (Guillaume), sergent au 1er régiment d'artillerie à pied, reçut une grenade d'honneur, le 6 frimaire an xi, pour s'être fait remarquer par son courage dans plusieurs siéges et batailles de 1794 à 1800.

Roubaud (Benoît), canonnier à la 6e demi-brigade de marine, reçut une grenade d'honneur, le 5 germinal an ix, pour s'être conduit avec distinction au combat naval d'Aboukir.

Roucairol, tambour à la 32e de ligne, obtint le brevet d'une paire de baguettes d'honneur, le 19 prairial an ix, pour s'être signalé à l'armée d'Egypte de 1798 à 1801.

Roudier (Pierre), lieutenant à la 21e légère, reçut un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour avoir enlevé, à l'affaire de Sédiman (Egypte), une batterie de mamelucks.

Rouff (Georges), capitaine au 21e régiment de cavalerie, reçut un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être fait particulièrement remarquer aux armées du Rhin et d'Italie de 1797 à 1800.

Rougelet (Antoire), maréchal-des-logis-chef au 17e de cavalerie, eut un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour sa brillante conduite aux différentes armées d'Allemagne de 1792 à l'an ix.

Rouget (François), sergent à la 50e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour avoir fait mettre bas les armes, à l'armée du Danube, à un peloton ennemi et avoir délivré plusieurs de ses camarades.

Rougiabelle (Charles), lieutenant à la 21e légère, reçut un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être distingué à l'armée d'Egypte, notamment à la bataille de Canope.

Rouot (Antoine), sergent à la 11e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 19 ventôse an xi, pour avoir fait cinq prisonniers et pris une pièce de 8 dans un engagement de tirailleurs à l'armée d'Italie en 1800.

Rouquette (Baptiste-Michel), caporal à la 63e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 1er germinal an ix, pour s'être fait remarquer sur les hauteurs de Montelesimo (armée d'Italie, 1800).

Roussard (Antoine), maréchal-des-logis au 5e de chasseurs à cheval, obtint un sabre d'honneur, le 28 brumaire an x, pour avoir fait deux officiers autrichens prisonniers dans un engagement, à l'armée du Rhin, en 1800.

Rousseau (Christophe-Charles), maréchal-des-logis au 2e d'artillerie à cheval, reçut une grenade d'honneur, le 29 messidor an x, pour s'être signalé pendant les guerres de la révolution de 1794 à 1801.

Rousseau (Jacques-Louis), grenadier à cheval dans la garde des consuls, reçut une carabine d'honneur, le 3 thermidor an viii, pour avoir fait plusieurs prisonniers et s'être emparé d'une pièce de canon dans une charge contre la cavalerie ennemie à Marengo.

Rousseau (Jean), grenadier à la 3e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 1er floréal an ix, pour avoir enlevé un drapeau à l'ennemi, sur les hauteurs de Savone, pendant le blocus de Gênes.

Rousseau (René), trompette au 10e de chasseurs à cheval, reçut une trompette d'honneur, le 15 fructidor an xi, pour avoir fait un général autrichien prisonnier à la tête de ses troupes, et s'être emparé d'un dragon ennemi dans une autre affaire.

Roussel (Auguste), caporal à la 24e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 14 prairial an ix, pour sa conduite distinguée à l'affaire de Montefacio, pendant le blocus de Gênes.

Roussel (Jacques), sergent à la 67e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour sa conduite dans un combat d'avant-garde pendant lequel il enleva un drapeau à l'ennemi et lui prit une pièce de canon.

Rousselot (Maurice), brigadier au 23e de cavalerie, reçut une carabine d'honneur, le 9 prairial an x, pour s'être signalé à l'affaire d'Offenbourg (armée du Rhin, 1800).

Routier (Denis), sergent à la 40e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 18 brumaire an x, pour avoir pris, à Marengo, le commandement de sa compagnie, dont les officiers avaient éte tués, et l'avoir dirigée avec autant d'intelligence que de bravoure.

Rouvet (Germain), soldat à la 12e compagnie d'ouvriers d'artillerie, reçut une grenade d'honneur, le 17 frimaire an xi, pour avoir servi avec honneur pendant les campagnes d'Egypte et de Syrie de l'an vi à l'an ix.

Rouvrain, maréchal-des-logis au 6e de chasseurs à cheval, reçut un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour avoir fait sept prisonniers et ramené trois chevaux autrichiens, dans un engagement, à l'armée du Rhin (1800).

Roux, maréchal-des-logis aux grenadiers à cheval de la garde des consuls, reçut un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour avoir fait plusieurs prisonniers, à Marengo, dans une charge contre la cavalerie autrichienne.

Roux (François), lieutenant au 3e de dragons, reçut un sabre d'honneur, le 13 pluviôse an xi, pour sa brillante conduite à l'armée d'Egypte, notamment à l'affaire de Loubi, où il enleva un drapeau turc.

Roux (Claude), maréchal-des-logis au 2e d'artillerie à cheval, reçut une grenade d'honneur, le 6 frimaire an xi, pour le courage dont il fit preuve à la bataille de Zurich.

Roy (Hugues), grenadier à la 45e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 10 prairial xi, pour sa conduite distinguée pendant les campagnes de 1799 et 1800 à l'armée d'Italie.

Royal (Joseph), soldat au 14e régiment de cavalerie, obtint un mousqueton d'honneur, le 28 fructidor an x, pour avoir pris un étendard à l'ennemi à la bataille de Hohenlinden et avoir fait un officier prisonnier.

Royer (Antoine), maréchal-des-logis-chef au 19e de chasseurs à cheval, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être fait remarquer à la bataille de la Trébia.

Royer (François), sergent à la 23e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 12 germinal an ix, pour avoir pris une pièce de canon, avec trois de ses camarades, dans un engagement à l'armée du Danube.

Royer (Jean), sergent-major à la 37e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être emparé de cinq pièces de canon au passage de la Limath.

Royer (Jean), canonnier au 2e d'artillerie à cheval, reçut une grenade d'honneur, le 6 frimaire an xi, pour sa conduite distinguée à la bataille de Zurich.

Roze (Antoine), sergent-major à la 106e de ligne, eut un fusil d'honneur, le 6 vendémiaire an x, pour s'être fait remarquer au passage du Mincio.

Rues (Henri), sapeur au 3e régiment de cuirassiers, reçut une carabine d'honneur, le 23 frimaire an ix, pour avoir fait un grand nombre de prisonniers à la bataille de Marengo.

Ruide (Hilarion), sergent-major à la 67e de ligne, obtint un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour avoir fait avec valeur les premières guerres de la liberté.

S.

Sabatier (Jean-François), sergent-major à la 69ᵉ de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 4 pluviôse an ix, pour sa conduite distinguée pendant le siége de Mantoue.

Sabatin (Etienne), sous-lieutenant au 3ᵉ bataillon de sapeurs, reçut un sabre d'honneur, le 17 vendémiaire an ix, pour s'être fait remarquer à l'armée d'Egypte.

Sabier (Louis), caporal au 4ᵉ régiment d'artillerie à pied, obtint une grenade d'honneur, le 29 germinal an x, pour sa belle conduite à l'armée d'Orient pendant les campagnes de l'an vi à l'an ix.

Sacaé (Joseph), capitaine-adjudant-major à la 16ᵉ de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 26 messidor an xi, pour s'être couvert de gloire à la bataille de Hohenlinden.

Saillaud (René), brigadier au 5ᵉ bataillon du train d'artillerie, reçut une grenade d'honneur, le 6 frimaire an xi, pour sa belle conduite pendant les guerres de la république et du consulat de 1795 à 1800.

Saille, canonnier au 1ᵉʳ régiment d'artillerie à cheval, obtint une grenade d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être signalé par son habileté et sa valeur aux armées d'Italie et d'Egypte de 1796 à 1801.

Sailly (Antoine), soldat au 21ᵉ de cavalerie, reçut un mousqueton d'honneur, le 28 fructidor an x, pour le courage héroïque qu'il déploya à la bataille de Marengo.

Sainglant (Paul), chef d'escadron au 3ᵉ de dragons, reçut un sabre d'honneur, le 9 thermidor an x, pour sa brillante valeur au combat de Loubi et à la bataille d'Alexandrie (Egypte).

Saint-Paul (Bernard), sergent à la 24ᵉ de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 9 ventôse an x, pour s'être signalé à la bataille de Montebello, et s'être emparé d'une pièce de canon au passage du Mincio.

Saint-Pès (Alexandre), caporal à la 24ᵉ légère, reçut un fusil d'honneur, le 9 vendémiaire an x, pour s'être fait particulièrement remarquer aux batailles de Montebello et de Marengo, et au passage du Mincio.

Salabin (Antoine), dit *Saint-Albin*, soldat à la 15ᵉ compagnie d'ouvriers d'artillerie, reçut une grenade d'honneur, le 27 prairial an viii, pour s'être fait remarquer à l'affaire de Mœskirch.

Salé (Pierre), sergent au 6ᵉ d'artillerie à pied, reçut une grenade d'honneur, le 6 frimaire an xi, pour avoir servi avec zele et honneur aux armées des Pyrénées-Orientales et gallo-batave.

Salem (Lucien), maréchal-des-logis au 16ᵉ de chasseurs à cheval, reçut un mousqueton d'honneur, le 27 germinal an ix, pour avoir fait trois prisonniers au passage de la Traun.

Salette (François), sergent à la 32ᵉ de ligne, obtint un sabre d'honneur, le 9 ventôse an x, pour avoir fait avec distinction les campagnes de l'armée d'Orient de l'an vi à l'an ix.

Salomon (Jean-François), sergent à la 10ᵉ légère, reçut un sabre d'honneur, le 29 germinal an xi, pour s'être emparé d'une pièce de canon à la bataille de Mœskirch, pris un officier et quatre artilleurs, et avoir délivré trois carabiniers de sa demi-brigade.

Salorone (Jean-François), maréchal-des-logis au 9ᵉ de chasseurs à cheval, reçut un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour avoir enlevé une pièce de canon dans un combat d'avant-garde et avoir fait plusieurs prisonniers.

Samuel (Pierre), aide-canonnier au 6ᵉ régiment d'artillerie de marine, reçut une grenade d'honneur, le 11 brumaire an x, pour avoir donné des preuves de la plus rare intrépidité au combat naval d'Algésiras.

Sancae (Barthélemy), fusilier à la 24ᵉ de ligne, eut un fusil d'honneur, le 14 prairial an ix, pour s'être signalé pendant le blocus de Gênes, particulièrement à Montefacio, où il fit sept prisonniers, dont trois officiers.

Sandel (Jean), sergent au 6ᵉ d'artillerie à pied, obtint une grenade d'honneur, le 6 frimaire an xi, pour sa conduite distinguée à l'armée gallo-batave en 1799.

Sandos (Jacques), capitaine à la 26ᵉ légère, reçut un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être fait remarquer pendant toutes les guerres de la révolution et du consulat.

Saniez (Louis), gendarme à la 6ᵉ légion, reçut un mousqueton d'honneur, le 10 prairial an xi, pour avoir montré beaucoup de bravoure et de résolution à l'attaque d'une bande de brigands, dont deux furent pris par lui après avoir terrassé l'un des chefs.

Sans-Gêne, maréchal-des-logis au 2ᵉ d'artillerie légère, obtint une grenade d'honneur, le 22 fructidor an viii, pour sa bravoure éclatante à la bataille de Marengo.

Sanson (Nicolas-Antoine), général de brigade du génie (1), reçut un sabre d'honneur, le 27 floréal an x, pour sa brillante conduite et ses éminens services aux armées d'Italie et d'Orient.

Sansot (Joseph), adjudant-sous-officier au 15ᵉ de dragons, reçut une carabine d'honneur, le 28 fructidor an x, pour avoir contribué, pendant la campagne de l'an viii, à la prise de plusieurs pièces de canon.

Sapin (Claude-Joseph), brigadier au 23ᵉ de chasseurs à cheval, obtint un mousqueton d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être signalé au siége de l'Ecluse en l'an iv, aux armées du Danube et du Rhin, en 1799 et 1800.

Sapin (Pierre), soldat au 1ᵉʳ bataillon de pontonniers, obtint une grenade d'honneur, le 6 frimaire an xi, pour s'être fait remarquer par son courage et son sang-froid à tous les passages de rivière auxquels il assista.

Sarits (Jean-Baptiste), sergent au 1ᵉʳ régiment d'artillerie à pied, obtint une grenade d'honneur le 3 prairial an x, pour avoir dégagé deux courriers du premier consul des mains des Autrichiens.

Sarlat (Roch), lieutenant à la 5ᵉ légère, obtint un sabre d'honneur, le 25 ventôse an viii, pour s'être distingué aux batailles de la Trébia et de Novi, et pendant l'expédition de Saint-Domingue.

Sarrais, maréchal-des-logis au 16ᵉ de chasseurs à cheval, eut un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour avoir fait plusieurs prisonniers et s'être emparé d'une pièce de canon et de deux caissons attelés, à l'armée gallo-batave (1799).

Sartigue, soldat à la 15ᵉ compagnie d'ouvriers d'artillerie, reçut une grenade d'honneur, le 7 floréal an x, pour sa belle conduite à l'armée d'Orient, notamment au combat d'Aboukir.

Sauce (Jean-Baptiste-Philippe-Auguste), lieutenant à la 26ᵉ légère, obtint un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être distingué à la bataille de Novi.

Saudeur (Adrien), chef de brigade de la 44ᵉ de ligne (2), obtint un sabre d'honneur, le 4 pluviôse an ix, pour s'être couvert de gloire à la bataille de Marengo à la tête de son régiment.

Saurani, fourrier à la 21ᵉ légère, obtint un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être signalé par son courage pendant la campagne d'Italie et d'Orient de 1796 à 1801.

Saure (François), matelot embarqué sur le vaisseau *le Desaix*, obtint une hache d'abordage d'honneur, le

(1) Devenu général de division et comte de l'empire.
(2) Devenu général de brigade.

11 brumaire an x, pour s'être fait particulièrement remarquer au combat naval d'Algésiras.

Sautereau (Gabriel), brigadier au 8ᵉ de hussards, reçut une carabine d'honneur, le 27 germinal an xi, pour sa belle conduite au passage du Danube dans une charge, où il força les canonniers ennemis à abandonner deux pièces de canon et un caisson.

Sauzet (François), fusilier à la 25ᵉ de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être conduit avec beaucoup de valeur pendant toute la durée des campagnes d'Egypte.

Savarin (André), fusilier à la 77ᵉ de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 24 germinal an xi, pour avoir enlevé à l'ennemi, au milieu d'une forte mousqueterie, un bateau chargé de poudre.

Sayer (Jean), tambour dans les grenadiers à pied de la garde des consuls, obtint une paire de baguettes d'honneur, le 8 thermidor an viii, pour sa conduite valeureuse à Marengo.

Sceault (Raoul), grenadier à la 42ᵉ de ligne, eut un fusil d'honneur, le 28 germinal an xi, pour s'être distingué au combat d'Ampfing et à la bataille de Hohenlinden.

Schérer (Gaspard), hussard au 1ᵉʳ régiment, obtint un mousqueton d'honneur, le 10 prairial an xi, pour avoir fait un officier prisonnier et s'être emparé d'une pièce de campagne dans une charge de cavalerie à Marengo.

Schérer (Jean), capitaine adjudant-major, au 3ᵉ de ligne, obtint un sabre d'honneur, le 4 pluviôse an xi, pour sa brillante conduite aux armées du Rhin, d'Allemagne, d'Helvétie et d'Italie de 1794 à 1801.

Schillinger (Michel), hussard au 3ᵉ régiment, obtint un mousqueton d'honneur, le 5 thermidor an ix, pour avoir fait trois hussards prisonniers dans une charge de cavalerie à l'armée du Rhin en 1800.

Schmidt (Henri), sergent à la 103ᵉ de ligne, obtint un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être élancé le premier à la prise d'une position ennemie, s'être emparé d'une pièce d'artillerie et avoir fait cinq prisonniers (armée du Rhin, 1800).

Schmidt (Joseph), maréchal-des-logis au 13ᵉ de cavalerie, obtint un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour avoir fait avec distinction les guerres de la révolution de 1792 à 1800.

Schoeny (Benoît), capitaine au 3ᵉ de hussards, obtint un sabre d'honneur, le 29 brumaire an x, pour s'être fait remarquer par plusieurs actions d'éclat aux armées du Nord, d'Allemagne et du Rhin, de 1792 à 1801.

Schouder (François), maréchal-des-logis au 14ᵉ de dragons, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être signalé à l'armée d'Orient.

Schweighard (Louis), sergent à la 24ᵉ de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 10 prairial an x, pour s'être distingué pendant toute la durée du siége de Gênes.

Schweingruber (Joseph), adjudant-sous-officier à la 16ᵉ légère, obtint un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être couvert de gloire dans la rivière de Gênes et avoir fait un grand nombre de prisonniers dans divers engagements.

Schwenck (Jean-Pieirre), brigadier au 3ᵉ de hussards, obtint un mousqueton d'honneur, le 5 thermidor an ix, pour sa belle conduite à l'armée du Rhin pendant la campagne de 1800.

Sciou (Yves-Tanguy), pilote-côtier sur le vaisseau *l'Indomptable*, obtint une hache d'abordage d'honneur, le 11 brumaire an x, pour s'être signalé au combat naval d'Algésiras.

Scoubard (François), brigadier au 12ᵉ de chasseurs à cheval, obtint un mousqueton d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être élancé sur une batterie ennemie et avoir enlevé une pièce de canon (armée du Rhin, 1800).

Sébart (François), fusilier à la 47ᵉ de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour être monté un des premiers à l'assaut d'une redoute ennemie (armée d'Italie, 1800), avoir fait trois prisonniers et tué de sa main un officier autrichien.

Seguin (Jean), hussard au 5ᵉ régiment, reçut un mousqueton d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être emparé, dans un engagement de tirailleurs devant Landshut, d'un obusier avec son atelage.

Seigneurie (Brice), sergent-major au 5ᵉ d'artillerie à pied, reçut une grenade d'honneur, le 6 brumaire an xi, pour s'être dévoué à la retraite de Mayence, en mettant le feu à un parc d'artillerie qu'on ne voulait pas laisser au pouvoir de l'ennemi.

Seignier (Emmanuel), maréchal-des-logis au 6ᵉ de hussards, obtint un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour avoir attaqué et mis en fuite, avec onze hussards, une colonne autrichienne (armée d'Italie, 1800).

Sellier (Pierre), sergent à la 40ᵉ de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 18 brumaire an x, pour sa conduite distinguée à la bataille de Marengo.

Semelin (Jean), maréchal-des-logis au 2ᵉ de chasseurs à cheval, obtint un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour avoir fait plusieurs prisonniers à Marengo, et s'être emparé d'une pièce d'artillerie légère.

Semillan (Jean), chasseur au 25ᵉ régiment, obtint un mousqueton d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être fait remarquer à l'armée du Rhin pendant les campagnes de 1799 et 1800.

Semion (Antoine), lieutenant à la 22ᵉ légère, obtint un sabre d'honneur, le 6 frimaire an xi, pour s'être signalé à l'armée d'Italie et pendant toute la durée de l'expédition d'Egypte de 1795 à 1801.

Senat (Jean-Pierre), sergent à la 49ᵉ de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 18 brumaire an x, pour sa brillante conduite à Marengo.

Sener (Dominique), canonnier au 8ᵉ régiment d'artillerie à pied, obtint une grenade d'honneur, le 6 frimaire an xi, pour avoir servi avec honneur pendant les guerres de la révolution et du consulat de 1793 à 1801.

Sensenbrenner (Joseph), lieutenant à la 12ᵉ de ligne, obtint un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être emparé de deux pièces de canon au moment où elles allaient faire feu sur les colonnes françaises.

Seron (Denis-Etienne), chef d'escadron au 4ᵉ de dragons (1), obtint un sabre d'honneur, le 28 vendémiaire an xi, pour sa brillante conduite aux armées du Danube, du Rhin et des Grisons de l'an vi à l'an ix.

Servan (Etienne), sergent à la 55ᵉ de ligne, obtint un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour avoir fait plusieurs prisonniers pendant la campagne d'Italie de 1800.

Servignon (Jean), sergent à la 84ᵉ de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour avoir franchi le premier une position ennemie retranchée dont on se rendit maître.

Seyne (Pierre-François), brigadier dans les grenadiers à cheval de la garde consulaire, obtint une carabine d'honneur, le 28 vendémiaire an xi, pour avoir fait deux officiers autrichiens prisonniers dans une charge de cavalerie.

Seyot, grenadier à la 42ᵉ de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour avoir enlevé, à l'armée du Rhin, aidé de trois de ses camarades, une pièce de 8 à l'ennemi (1800).

Sicard (François), tambour au 4ᵉ d'artillerie à pied, reçut une paire de baguettes d'honneur, le 20 germinal an xi, pour sa belle conduite à l'armée d'Orient, particulièrement aux batailles d'Aboukir et d'Alexandrie.

Sidot (Nicolas), maréchal-des-logis au 1ᵉʳ bataillon du train d'artillerie, obtint une grenade d'honneur, le 27

(1) Devenu général de brigade et baron de l'empire.

frimaire an xi, pour s'être fait remarquer par sa bravoure, son sang-froid et son intelligence dans toutes les affaires auxquelles il prit part.

Sigoulet (Pierre), sergent à la 7e demi-brigade d'artillerie de marine, obtint une grenade d'honneur, le 11 brumaire an x, pour s'être fait remarquer au combat naval d'Algésiras, sur la frégate *la Muiron*.

Siguy (Antoine), chef de bataillon à la 32e de ligne, obtint un sabre d'honneur, le 29 floréal an vii, pour sa brillante conduite au passage du Mincio (armée d'Italie), à la bataille des Pyramides, à la prise de Jaffa et au siége de Saint-Jean-d'Acre (armée d'Egypte).

Silhol (Joseph), brigadier à la 22e légion de gendarmerie, obtint un mousqueton d'honneur, le 12 brumaire an x, pour avoir contribué à la dispersion d'une bande de brigands, et à la prise de trois d'entre eux.

Silly (François), caporal au bataillon expéditionnaire de la Guadeloupe, obtint un fusil d'honneur, le 17 ventôse an xi, pour s'être fait remarquer contre les insurgés de cette colonie.

Silvain (Joseph), chasseur à la 10e légère, obtint un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour avoir fait mettre bas les armes, lui troisième, au passage du Danube à 86 hommes commandés par un officier.

Silvestre (Jean-Pierre), caporal à la 106e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 6 vendémiaire an x, pour la grande valeur qu'il déploya au blocus de Gênes, notamment à l'affaire de Montefacio, où, aidé du caporal Renaud, il fit capituler 68 Autrichiens, dont 7 officiers.

Simon (Jacques), chasseur au 1er régiment, obtint un mousqueton d'honneur, le 28 fructidor an x, pour avoir fait plusieurs prisonniers et pris un étendard à la bataille de Hohenlinden.

Simon (Jean-Baptiste-Charles), capitaine à la 81e de ligne (1), reçut un sabre d'honneur, le 23 frimaire an ix, pour avoir fait avec une grande distinction les guerres de 1792 à 1800.

Simon (Jean-Marie), maréchal-des-logis dans les chasseurs à cheval de la garde des consuls, reçut une carabine d'honneur, le 3 thermidor an viii, pour avoir fait plusieurs prisonniers à Marengo dans une charge de cavalerie.

Simon (Joseph), sergent à la 97e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour sa conduite distinguée pendant les campagnes d'Italie de 1799 et 1800, notamment au siége de Gênes.

Simonin (Augustin), capitaine à la 10e légère, obtint un sabre d'honneur, le 16 messidor an x, pour avoir combattu avec une grande valeur, et s'être fait remarquer par plusieurs actions d'éclat aux armées d'Allemagne, d'Angleterre, du Danube et du Rhin, de 1792 à 1801.

Simphorien (Charles), sergent à la 37e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour être pénétré un des premiers dans un village retranché et avoir fait deux prisonniers (armée du Rhin, 1800),

Sintin (Jacques), grenadier à la 13e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour avoir donné des preuves d'un grand courage à l'armée d'Orient, particulièrement aux siéges de Jaffa et de Saint-Jean-d'Acre.

Soissons (Charles-François), lieutenant à la 2e demi-brigade de ligne, obtint un sabre d'honneur, le 16 messidor an x, pour s'être couvert de gloire dans une sortie de Gênes et avoir contribué à faire mettre bas les armes à un corps de troupes autrichien.

Sorel (Balthazard-François), maréchal-des-logis au 9e de hussards, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour sa belle conduite aux armées du Danube et du Rhin en 1799 et 1800.

Souchon (Joseph), hussard au 7e régiment *bis*, reçut un mousqueton d'honneur, le 28 fructidor an x, pour sa rare intrépidité pendant les campagnes d'Egypte, de 1798 à 1801.

Souchon (Joseph), chasseur à cheval dans la garde des consuls, reçut un mousqueton d'honneur, le 4 pluviôse an xi, pour avoir fait preuve d'un grand courage à la bataille de Marengo.

Souhard (Julien), caporal à la 42e de ligne, obtint le brevet d'un fusil d'honneur, le 10 prairial an x, pour avoir fait plusieurs prisonniers dans un combat d'avant-garde à l'armée du Rhin en 1800.

Souilière (Bernard), canonnier au 3e d'artillerie à cheval, reçut une grenade d'honneur, le 8 germinal an ix, pour avoir sauvé, à Hohenlinden, une pièce de canon dont l'ennemi allait s'emparer.

Soulès (Jean), sergent-major à la 27e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour sa conduite distinguée à l'armée d'Italie, de 1794 à 1797, à celles d'Helvétie et gallo-batave de 1798 à 1800.

Soulès (Jérôme), chef de bataillon des grenadiers à pied de la garde (2), obtint un sabre d'honneur, le 17 thermidor an ix, pour sa brillante valeur à l'armée gallo-batave et à celle d'Italie, notamment à la bataille de Marengo.

Soulpoin, fusilier à la 36e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être fait remarquer à l'attaque d'une position dont il franchit les retranchements, sous le feu meurtrier de l'ennemi.

Soubry (Jean-Baptiste), hussard au 5e régiment, obtint une carabine d'honneur, le 27 germinal an ix, pour un acte de courage et de dévouement en avant d'Augsbourg.

Sourthe (Antoine), caporal de grenadiers à la 18e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 1er pluviôse an x, pour s'être signalé à l'armée d'Egypte pendant les campagnes de l'an v à l'an ix.

Soye (Jean-Louis), capitaine à la 26e de ligne (3), obtint un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour avoir contribué, par sa bravoure et son intrépidité, à la prise d'une redoute entre Rivoli et Vérone.

Stampfly (Alexandre), sergent à la 9e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 9 prairial an x, pour sa belle conduite à l'armée d'Egypte, et un acte de générosité envers un de ses camarades.

Steinbach (Jean-Henri), chasseur au 8e régiment, reçut un mousqueton d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être emparé d'une pièce de canon, à l'affaire de Kirchberg (armée du Rhin).

Stephany (Dominique), lieutenant à la 11e de ligne, obtint un sabre d'honneur, le 4 pluviôse an ix, pour avoir mis une colonne ennemie en déroute à Civita-Castellane, lui avoir fait 200 prisonniers et pris 22 pièces de canon.

Stobia (Joseph), maréchal-des-logis au 21e de dragons, obtint un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être signalé dans toutes les charges de cavalerie exécutées par son régiment.

Stoltz (Mathias), maréchal-des-logis au 17e de dragons, obtint un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour sa conduite distinguée aux armées du Rhin, d'Helvétie et du Danube.

Stoura (Henri), hussard au 7e régiment, obtint un mousqueton d'honneur, le 28 fructidor an x, pour avoir fait plusieurs prisonniers dans un engagement de cavalerie à l'armée du Rhin, en 1800.

Stricker (Jacques), sergent à la 83e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être emparé d'une pièce de canon à l'armée du Rhin en 1800.

Sudrie (Dominique), capitaine à la 32e de ligne, obtint un sabre d'honneur, le 9 ventôse an x, pour s'être

(1) Devenu maréchal-de-camp honoraire et nommé chevalier de l'empire par Napoléon, avec l'autorisation d'ajouter à son nom celui de La Mortière.

(2) Devenu général de division, comte de l'empire, sénateur et pair de France.

(3) Devenu général de brigade et baron de l'empire.

fait remarquer au siége de Saint-Jean-d'Acre et à la bataille d'Aboukir.

Sujet (Claude), soldat à la succursale des invalides, obtint un fusil d'honneur, le 15 pluviôse an xi, pour avoir servi avec honneur pendant toutes les guerres de la révolution.

Suss (Jacob), hussard au 3e régiment, obtint un mousqueton d'honneur, le 5 messidor an ix, pour avoir donné des preuves de valeur de 1793 à 1800. — C'est un des deux braves qui, pendant le siége de Thionville, en 1792, allèrent porter, de cette ville à Metz, à travers les rangs ennemis, des dépêches dont dépendaient le salut de la place.

T.

Tabard (Jean), canonnier au 1er régiment d'artillerie de marine, obtint un mousqueton d'honneur, le 11 brumaire an x, pour sa conduite distinguée sur le vaisseau *le Desaix*, au combat naval d'Algésiras.

Tabarin (Jean), fusilier à la 42e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour avoir fait plusieurs prisonniers dans un engagement de tirailleurs et avoir contribué à la prise d'une pièce de canon.

Taberly (Antoine), sergent à la 32e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être fait remarquer à la prise de Jaffa et au siége de Saint-Jean-d'Acre. Il avait précédemment reçu, en l'an vi, un sabre d'honneur, pour sa conduite à Dégo, à Salo et à Peschiera.

Taillard (Charles), gendarme à la 6e légion, obtint un mousqueton d'honneur, le 25 thermidor an x, pour s'être signalé à l'attaque d'une bande de brigands, dont deux furent tués.

Taillardat (Alexandre), sergent à la 40e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 17 brumaire an ix, pour sa conduite distinguée à Marengo.

Tardif de Pommeroux de Bordessoule (Etienne), chef d'escadron au 2e de chasseurs à cheval (1), obtint un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour sa brillante conduite aux armées d'Allemagne, du Rhin et d'Italie de 1792 à 1801.

Tarride (Jean), sergent à la 85e de ligne, obtint un sabre d'honneur, le 1er vendémiaire an vi, pour avoir fait mettre bas les armes à trente Autrichiens au combat du Simbra. Il se signala de nouveau à l'armée d'Orient de l'an vi à l'an ix.

Taulignon, caporal à la compagnie de réserve du département de l'Ardèche, obtint un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être fait remarquer par plusieurs actes de bravoure.

Taupin (Eloy-Charlemagne), chef de bataillon au 28e de ligne (2), obtint un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour avoir dégagé et couvert plusieurs régiments à Montebello, arrêté l'aile gauche de l'ennemi et fait un régiment autrichien prisonnier.

Tavernier (Denis), sergent-major à la 43e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 4 pluviôse an ix, pour avoir donné des preuves de la plus rare intrépidité à la bataille de Marengo.

Tavernier (Jean), sergent au 2e d'artillerie à pied, obtint une grenade d'honneur, le 27 frimaire an xi, pour avoir habilement dirigé, à Hohenlinden, la pièce à laquelle il était attaché.

Tavier, caporal au 4e d'artillerie à pied, eut une grenade d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être fait remarquer pendant la campagne de 1800 à l'armée du Rhin.

Teissier (Jean), tambour à la 18e de ligne, obtint une paire de baguettes d'honneur, le 27 thermidor an vii, pour sa belle conduite à l'affaire de Salo (armée d'Italie), et au siége de Saint-Jean-d'Acre (armée d'Orient).

Terpille (Marc), chasseur au 10e régiment, obtint un mousqueton d'honneur, le 27 thermidor an viii, pour sa bravoure éclatante au combat de Landshut (armée du Rhin).

Terras (Louis), maréchal-des-logis au 5e d'artillerie à cheval, obtint une grenade d'honneur, le 6 frimaire an xi, pour s'être distingué pendant les campagnes de 1793 à 1797, et à l'armée d'Orient de 1798 à 1801.

Tesrin, sergent-major à la 50e de ligne, obtint un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour avoir contribué à la prise d'une pièce de canon (armée du Rhin, 1800).

Tett, maréchal-des-logis au 14e de cavalerie, obtint un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour avoir fait plusieurs prisonniers dans un engagement d'avant-garde, et contribué à la prise d'une batterie de six pièces de canon.

Teulet (Jean), capitaine à la 4e de ligne (3), obtint un sabre d'honneur, le 27 frimaire an xi, pour s'être signalé par plusieurs actions d'éclat à l'armée d'Italie, de l'an iv à l'an ix.

Thain (Louis), hussard au 6e régiment, obtint un mousqueton d'honneur, le 28 fructidor an x, pour sa brillante conduite à l'armée d'Italie en 1800.

Theis (Nicolas), sergent-major au 6e d'artillerie à pied, reçut une grenade d'honneur, le 6 frimaire an xi, pour l'intelligence et le courage qu'il déploya au siége de Gertruydemberg.

Théodore (Bastien), sergent-major au 5e d'artillerie à pied, obtint une grenade d'honneur, le 6 frimaire an xi, pour s'être fait remarquer en 1800 à l'armée du Rhin, par son courage et la justesse de son tir.

Théron (Jean-Baptiste), sergent à la 76e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 28 thermidor an x, pour avoir repris à l'ennemi le drapeau de son bataillon dont l'ennemi s'était emparé.

Thérond (Hector), lieutenant au 10e de hussards, reçut un sabre d'honneur, le 4 pluviôse an xi, pour avoir coupé, avec quatorze hussards, une colonne d'infanterie ennemie forte de 3,000 hommes, dont moitié mit bas les armes.

Thevenet d'Aoust (François-Alexandre), capitaine au 1er régiment de chasseurs à cheval (4), obtint un sabre d'honneur, le 15 frimaire an x, pour sa brillante conduite au passage du Rhin et à la bataille de Hohenlinden.

Thibeaud (Jean), capitaine à la 57e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 1er brumaire an x, pour s'être signalé sur la canonnière *l'Etna*, dans la rade de Boulogne, en contribuant à repousser l'attaque des Anglais.

Thiebaud (Pierre-Joseph), maréchal-des-logis au 28e de dragons, obtint une carabine d'honneur, le 28 vendémiaire an xi, pour sa belle conduite à l'armée d'Orient de l'an vi à l'an x.

Thierry (Joseph-Alexandre), capitaine à la 33e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être fait particulièrement remarquer à l'armée de l'Ouest en l'an iv, et à l'armée d'Italie de l'an v à l'an viii.

Thinard (François), dit *Lafleur*, canonnier au 3e d'artillerie à cheval, reçut une grenade d'honneur, le 29

(1) Devenu général de division, comte de l'empire et pair de France.
(2) Devenu général de division et baron de l'empire.

(3) Devenu colonel du 67e régiment de ligne.
(4) Devenu colonel au 11e de dragons et baron de l'empire.

germinal an x, pour le courage et l'intelligence qu'il déploya à l'armée du Rhin.

Thirlot (François), sergent à la 8e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 28 germinal an x, pour s'être rendu maître d'une pièce de canon, à Hohenlinden, après avoir tué le canonnier qui allait y mettre le feu.

Thirion (François), fusilier à la 94e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 28 germinal an x, pour être arrivé le premier sur une batterie ennemie et s'être emparé seul d'une pièce de canon après avoir tué les canonniers qui la servaient.

Thiry (Nicolas-Marin), chef d'escadron au 14e de chasseurs à cheval (1), reçut un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour sa brillante conduite aux armées du Nord et d'Italie de 1793 à 1801.

Thissé (Nicolas), brigadier au 20e de chasseurs à cheval, reçut une carabine d'honneur, le 27 germinal an xi, pour s'être fait remarquer à Hohenlinden.

Tholingre (Pierre-Martin), carabinier au 1er régiment, obtint un mousqueton d'honneur, le 10 prairial an xi, pour avoir chargé sur une batterie ennemie, à Hohenlinden, et avoir contribué à s'en rendre maître.

Thomas (Jean-Baptiste), sergent à la 92e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 14 prairial an ix, pour sa conduite distinguée au siége de Gênes.

Thonnier (François), grenadier à la 35e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être signalé à l'armée d'Italie en 1800.

Thory (Louis), caporal à la 6e légère, eut un fusil d'honneur, le 23 frimaire an ix, pour sa belle conduite à Marengo.

Thouvenin (Alexis), maréchal-des-logis au 12e de chasseurs à cheval, reçut un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être fait remarquer aux armées du Danube et du Rhin en 1799 et 1800.

Thurroques (Pierre), adjudant-sous-officier au 12e de chasseurs à cheval, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être conduit avec distinction aux armées d'Italie et d'Egypte.

Thuylas (Aubin), dit *La Valeur*, canonnnier au 1er d'artillerie à pied, reçut une grenade d'honneur, le 6 frimaire an xi, pour sa bravoure et son intelligence pendant l'expédition d'Egypte.

Tibaut (Louis), sous-lieutenant à la 19e légère, reçut un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour sa brillante conduite aux armées de l'Ouest et d'Italie, notamment à la bataille de Marengo.

Tibi (Amable), brigadier au 26e de dragons, reçut un mousqueton d'honneur, le 28 fructidor an x, pour avoir fait plusieurs prisonniers dans un engagement de cavalerie à l'armée du Rhin en 1800.

Tillot (Antoine), capitaine dans la 19e légère, obtint un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour le sang-froid et l'intrépidité qu'il déploya à l'attaque de Nantes (armée de l'Ouest) contre les insurgés de la Vendée.

Timbert (Jacques-Alexandre), brigadier au 29e de dragons, reçut un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être signalé à l'armée d'Egypte dans toutes les affaires auxquelles son régiment prit part.

Tissey (Alexis), sergent-major au 4e d'artillerie à pied, reçut une grenade d'honneur, le 6 frimaire an ix, pour s'être fait remarquer à l'armée d'Egypte.

Tissot (Jacques), fourrier à la 6e légère, reçut un fusil d'honneur, le 23 frimaire an ix, pour sa conduite distinguée à Marengo.

Titard (Jacques), capitaine au 20e régiment de cavalerie, obtint un sabre d'honnenr, le 14 messidor an viii, pour avoir mis en déroute, à Marengo, un corps hongrois et lui avoir fait un grand nombre de prisonniers.

Tocip-Grigny (Achille-Claude-Marie), général de brigade, reçut un sabre d'honneur, le 9 germinal an ix, pour ses talents militaires et sa bravoure pendant toutes les guerres de la révolution et du consulat.

(1) Devenu général de brigade et baron de l'empire.

Tony (Georges), sergent à la 12e légère, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être emparé d'un poste de huit hommes, d'une pièce de canon et de son caisson (armée du Rhin, 1800).

Topsent (Noël), sergent-major à la 35e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour être entré l'un des premiers dans un village retranché par l'ennemi (armée d'Italie, 1800).

Tordeux (Augustin), fusilier à la 67e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être emparé d'un caisson et avoir fait douze prisonniers dans un combat d'avant-garde de l'armée du Rhin (1800).

Torrel (Léonard), caporal à la 8e légère, eut un fusil d'honneur, le 29 ventôse an xi, pour s'être fait remarquer à l'attaque d'une forte position ennemie sur laquelle il pénétra l'un des premiers.

Totin (Nicolas), sergent-major au 7e d'artillerie à pied, reçut une grenade d'honneur, le 6 frimaire an ix, pour sa conduite distinguée à l'armée gallo-batave en 1799.

Touchard (Jacques), sergent à la 59e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 21 nivôse an ix, pour s'être signalé à la bataille de Marengo.

Toucherier (Jean), caporal à la 63e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 5 vendémiaire an x, pour avoir contribué à dissiper une bande de brigands qui infestaient les frontières du nord de l'Espagne.

Toulancoat (Pierre-Michel), adjudant-sous-officier à la 15e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour avoir servi avec honneur de 1793 à 1801.

Toupiol (Pierre), carabinier à la 15e légère, reçut un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être emparé d'un caisson de cartouches d'infanterie et avoir fait plusieurs prisonniers dans un engagement de tirailleurs à l'armée d'Italie en 1800.

Tourny, sergent à la 6e légère, reçut un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour avoir combattu avec courage à Marengo.

Tourtel (Antoine-Saint-Ange), capitaine honoraire à l'hôtel des Invalides, reçut un sabre d'honneur, le 1er floréal an viii, pour s'être fait remarquer à la bataille d'Arcole et à l'armée d'Orient.

Toutant (Pierre), adjudant-sous-officier à la 32e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 9 ventôse an x, pour sa conduite distinguée au siége de Saint-Jean-d'Acre.

Treistz (Nicolas), sergent à la 18e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être signalé à l'armée d'Italie, à Saint-Jean-d'Acre, à Aboukir et devant Alexandrie (Egypte).

Triaire (Joseph), capitaine dans les chasseurs à cheval de la garde des consuls (2), reçut un sabre d'honneur, le 28 vendémiaire an xi, pour sa brillante conduite aux armées du Danube, du Rhin et d'Italie.

Triboulet (Jean-Baptiste), capitaine à la 46e de ligne, obtint un sabre d'honneur, le 26 messidor an xi, pour s'être fait remarquer aux armées de l'Ouest, d'Angleterre, du Danube et du Rhin.

Tridoulat (Paul-Augustin), capitaine à la 6e légère (3), reçut un sabre d'honneur, le 29 brumaire an x, pour s'être conduit avec une grande distinction à Saint-Domingue, aux armées de l'Ouest et d'Italie.

Trotet (Jean-Christophe), sous-lieutenant à la 93e de ligne, obtint le brevet d'un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour les marques de valeur qu'il donna aux armées du Rhin, d'Italie et au corps d'observation de la Gironde.

Trouillard, sapeur au 2e bataillon, reçut un fusil d'honneur, le 15 nivôse an x, pour ses bons services et sa bravoure au siége de Peschiera.

(2) Devenu général de brigade et baron de l'empire.
(3) Devenu colonel et baron de l'empire.

Trousseau (Sébastien), sergent à la 76e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 28 thermidor an x, pour avoir fait cinq prisonniers en fouillant un bois avec un détachement de son régiment.

Trouville (Jean-Baptiste), grenadier à la 37e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 29 brumaire an x, pour sa conduite distinguée à la bataille de Mœskirch.

Troyaux (Célestin), maréchal-des-logis au 3e d'artillerie à cheval, reçut une grenade d'honneur, le 6 frimaire an xi, pour s'être constamment fait remarquer par son courage, son dévouement et son sang-froid.

Truffaut (Auguste), lieutenant honoraire à l'hôtel des Invalides, eut un fusil d'honneur, le 9 thermidor an x, pour s'être signalé à l'armée d'Égypte, notamment à Aboukir, où il reçut deux coups de feu au bras gauche qui nécessitèrent l'amputation.

Turc (Augustin), grenadier à la 22e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 28 brumaire an ix, pour avoir forcé, par sa bonne contenance, étant en tirailleur, un parti de cavalerie ennemi à se retirer.

Turel (Pierre-François-Nicolas), chasseur au 11e régiment, obtint un mousqueton d'honneur, le 6 vendémiaire an xi, pour avoir contribué, à l'affaire de Mœskirch, à la prise de deux pièces de canon.

Turpin (Simon), brigadier au 3e bataillon du train d'artillerie, reçut une grenade d'honneur, le 6 frimaire an xi, pour avoir contribué, par son courage, à sauver, à Marengo, la batterie dont il faisait partie.

Tuyaux (Célestin), maréchal-des-logis au 5e d'artillerie à cheval, obtint une grenade d'honneur, le 6 frimaire an xi, pour s'être signalé pendant les guerres de 1794 à 1797, et à l'armée d'Orient de 1798 à 1801.

V.

Vaché (Bernard), capitaine au 14e de chasseurs à cheval, obtint un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour avoir fait avec distinction toutes les guerres de la révolution aux armées du Nord, de l'Ouest et d'Italie.

Vaillant (Joseph), sergent-major à la 21e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être fait remarquer à l'armée de l'Ouest par sa valeur et par son humanité envers les prisonniers vendéens.

Vaillant (Simon-Jean-Baptiste), maréchal-des-logis au 7e bataillon principal du train d'artillerie, reçut une grenade d'honneur, le 29 germinal an xi, pour sa brillante conduite aux armées du Danube et du Rhin en 1799 et 1800.

Val (Fortuné-Joseph), tambour au 1er régiment d'artillerie à pied, obtint une paire de baguettes d'honneur, le 3 prairial an x, pour s'être distingué au passage du Lech, en s'emparant, à l'aide d'un de ses camarades, d'une pièce de canon.

Valdebouse (Jean-Pierre), sergent à la 27e légère, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour avoir fait un officier et deux soldats autrichiens prisonniers, dans un combat de tirailleurs à l'armée du Rhin (1800).

Valderon (Jean), tambour à la 7e légère, reçut une paire de baguettes d'honneur, le 28 fructidor an x, pour être pénétré un des premiers, en battant la charge, dans une redoute ennemie.

Valenciennes (Jean-Louis), tambour à la 20e de ligne, obtint une paire de baguettes d'honneur, le 27 thermidor an viii, pour être marché le premier, en battant la charge, sur une colonne ennemie.

Valentin (Joseph), carabinier à la 22e légère, reçut un fusil d'honneur, le 26 thermidor an x, pour s'être distingué au siége de Saint-Jean-d'Acre.

Valette (Jean), chasseur au 14e régiment, reçut un mousqueton d'honneur, le 28 fructidor an x, pour avoir enlevé un étendard à l'ennemi, lui avoir tué beaucoup de monde et fait plusieurs prisonniers.

Vallerand (Benoît), sergent à la 17e légère, reçut un fusil d'honneur, le 29 brumaire an x, pour être entré le premier dans un retranchement ennemi, au combat de Rivoli.

Vallery (Mathieu), maréchal-des-logis au 6e bataillon du train d'artillerie, obtint une grenade d'honneur, le 4 pluviôse an xi, pour sa belle conduite pendant la campagne de 1800, où il contribua à sauver un parc d'artillerie menacé par une charge de cavalerie.

Valton (Luc-Gilles), capitaine de corsaire, reçut une hache d'abordage d'honneur, le 1er vendémiaire an xi, pour sa brillante conduite dans plusieurs rencontres avec des bâtiments anglais.

Vambre (Jean-Baptiste), cuirassier au 1er régiment, reçut une carabine d'honneur, le 25 thermidor an ix, pour sa conduite distinguée à l'armée d'Italie pendant la campagne de 1800.

Vandevelle (Etienne), carabinier à la 23e légère, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être signalé à l'affaire de Fiumorbo.

Vanroye (Pierre), maréchal-des-logis-chef au 2e de carabiniers, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour sa conduite distinguée aux armées du Danube et du Rhin en 1799 et 1800.

Varéliaud (Jean-Baptiste), sous-lieutenant au 9e de hussards (1), reçut un sabre d'honneur, le 25 nivôse an xi, pour s'être couvert de gloire par plusieurs actions d'éclat aux armées d'Helvétie, du Danube et du Rhin.

Varin (Mathieu), brigadier au 3e de cuirassiers, reçut une carabine d'honneur, le 22 brumaire an ix, pour avoir fait trois prisonniers et tué un grand nombre d'hommes dans une charge de cavalerie à Marengo.

Varocaux (Jean-Nicolas), maréchal-des-logis au 1er de cuirassiers, obtint une carabine d'honneur, le 26 thermidor an ix, pour avoir fait deux prisonniers autrichiens et avoir délivré plusieurs prisonniers français en avant de Vérone.

Vassal (Jean-Pascal), aide-canonnier sur la frégate *la Muiron*, reçut une grenade d'honneur, le 11 brumaire an x, pour sa belle conduite au combat naval d'Algésiras.

Vassy (Joseph), sergent à la 110e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 10 fructidor an x, pour avoir fait deux prisonniers et pris un drapeau à l'ennemi à la bataille de Hohenlinden.

Vatelier (Jacques-Amand), fusilier à la 106e de ligne, eut un fusil d'honneur, le 6 fructidor an ix, pour avoir fait trois prisonniers à l'affaire de Voltry (siége de Gênes).

Vatrin, maréchal-des-logis au 23e de chasseurs à cheval, reçut un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour sa bravoure et son intrépidité aux armées du Danube et du Rhin en 1799 et 1800.

Vaucher (Onésime), grenadier au 13e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 13 prairial an x, pour s'être signalé à la prise de Jaffa et au siége de Saint-Jean-d'Acre.

Vaucherol (Jean-Claude), adjudant-sous-officier à la 93e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour avoir franchi le premier, quoique blessé, les retranchements d'une redoute ennemie (armée d'Italie, 1800).

Vaucorbet (Achille), brigadier au 8e bataillon du train d'artillerie, reçut une grenade d'honneur, le 6 frimaire an xi, pour sa présence d'esprit, son courage et son sang-froid pendant les campagnes de 1796 à 1800.

Vausselle (René), sergent-major à la 84e de ligne, obtint un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être fait remarquer à la défense d'un défilé à l'armée d'Helvétie.

(1) Devint adjudant-commandant (colonel d'état-major).

Vavasseur (Jean), sergent à la 4e légère, reçut un sabre d'honneur, le 11 prairial an 11, pour s'être signalé au siége de Saint-Jean-d'Acre.

Vawran (Hubert-François), fusilier à la 60e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour avoir contribué à la prise d'un grand nombre de Vendéens.

Vecker (Jean), caporal à la 70e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être fait remarquer, à Marengo, dans diverses charges à la baïonnette.

Velay (Hippolyte), sergent-major à la 19e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 28 fructidor, an x, pour s'être distingué à l'armée d'Orient, notamment aux batailles de Chebreisse et d'Alexandrie.

Velland (Joseph), caporal à la 70e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être signalé à l'armée des côtes de l'Océan de l'an v à l'an viii, et à l'armée d'Italie en l'an ix.

Venes (Louis), grenadier à la 39e de ligne, obtint, le 10 prairial an xi, le brevet d'un fusil d'honneur, pour avoir fait mettre bas les armes, dans un combat d'avant-garde à l'armée d'Italie (1800), à un poste de vingt-cinq hommes.

Vérand (César-Jean-Baptiste), quartier-maître sur la frégate *la Muiron*, reçut une hache d'abordage d'honneur, le 11 brumaire an x, pour le courage dont il fit preuve au combat naval d'Algésiras.

Verdet (Philippe), chasseur au 4e régiment, reçut un mousqueton d'honneur, le 28 fructidor an x, pour sa belle conduite à l'armée gallo-batave.

Verdier (François), adjudant-sous-officier à la 29e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être signalé par plusieurs actes de bravoure aux armées du Danube et du Rhin en 1799 et 1800.

Verdier (Jean-Antoine), général de division (1), reçut un sabre d'honneur, le 30 fructidor an x, pour sa brillante conduite et les talents militaires qu'il développa aux armées d'Italie et d'Orient.

Verdun (Claude), sergent à la 9e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être fait particulièrement remarquer au siége de Saint-Jean-d'Acre.

Vergand (Jacques-Philippe), maréchal-des-logis-chef au 2e de chasseurs à cheval, reçut un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour avoir fait un officier supérieur prisonnier à Marengo.

Vergeau (François), caporal à la 79e de ligne, eut un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour un acte d'humanité qui sauva de la mort plusieurs prisonniers vendéens.

Vergnes (Martin), canonnier au 2e régiment d'artillerie de marine, reçut une carabine d'honneur, le 18 thermidor an vii, pour sa bravoure et son infatigable activité pendant les campagnes de 1796 à 1799.

Vergniole (Jean), caporal à la 84e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour avoir contribué, à Hohenlinden, à repousser un poste ennemi et lui avoir fait cinq prisonniers.

Verichon (Joseph-Louis), sergent à la 18e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 11 prairial an xi, pour sa conduite distinguée au siége de Saint-Jean-d'Acre.

Verne (François), caporal à la 41e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être signalé à l'armée d'Italie (1800) à l'attaque d'un village occupé par l'ennemi.

Vernet (Jean), caporal à la 4e légère, obtint un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour sa belle conduite à la bataille de Rivoli, à la prise de Jaffa et au siége de Saint-Jean d'Acre.

Vernier (Philippe), sergent à la 12e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 4 pluviôse an xi, pour s'être emparé de deux pièces de canon au combat de la Favorite, sous Mantoue, et d'une troisième pièce à la prise de Modène.

Vernier (Pierre-Jean-Claude), fusilier à la 20e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x. pour avoir fait plusieurs prisonniers et s'être emparé d'une pièce de canon dans un engagement de tirailleurs à l'armée du Rhin, 1800.

Vernus (Jean-Baptiste), sergent-major à la 70e de ligne, obtint un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être signalé, de 1792 à l'an ix, aux armées du Nord, des côtes de l'Océan et d'Italie.

Verret (Joseph), canonnier au 7e d'artillerie à pied, obtint une grenade d'honneur, le 6 frimaire an xi, pour sa brillante conduite à la bataille de Castricum.

Verrières (Nicolas-Grégoire), général de brigade d'artillerie, obtint un sabre d'honneur, le 16 germinal an viii, pour avoir servi avec la plus grande distinction aux armées du Nord, de la Moselle et d'Italie.

Verry (Louis-Paul), sergent à la 10e légère, obtint un fusil d'honneur, le 29 germinal an xi, pour s'être précipité sur une batterie ennemie et s'être emparé d'une pièce de 8 à l'armée du Danube en 1799, et pour avoir fait plusieurs prisonniers à la prise d'une redoute, en 1800, à l'armée du Rhin.

Viala (Jean), sergent à la 57e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour sa conduite distinguée aux armées d'Italie, d'Angleterre, d'Helvétie et du Rhin de 1792 à 1800.

Viaud (André), grenadier à la 35e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour être pénétré le premier dans un village occupé par l'ennemi et s'être emparé de deux fourgons chargés de vivres.

Victor (Claude-Perrin), général de division (2), reçut un sabre d'honneur, le 17 messidor an viii, pour avoir contribué aux succès des batailles de Montebello et de Marengo.

Victor (Claude), chasseur à pied de la garde des consuls, obtint un fusil d'honneur, le 19 nivôse an x, pour sa bravoure éclatante pendant la campagne de 1800 à l'armée d'Italie.

Vidal (Jacques-Marie-Barthélemy), chef de bataillon à la 34e de ligne, obtint un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour sa conduite distinguée à l'armée d'Italie de l'an viii à l'an x.

Videment (Jean-François), aide-canonnier sur le vaisseau *le Desaix*, obtint une grenade d'honneur, le 11 brumaire an x, pour s'être fait remarquer au combat naval d'Algésiras.

Viel (Antoine), maréchal-des-logis-chef au 9e de cavalerie, obtint un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour plusieurs actes de bravoure à l'armée du Rhin pendant les ans viii et ix.

Vigne (Antoine), maréchal-des-logis au 5e de chasseurs à cheval, obtint un sabre d'honneur, le 4 pluviôse an xi, pour sa brillante valeur aux armées du Nord et du Rhin de 1793 à 1800, notamment à Hohenlinden.

Vigneron (Bertrand), grenadier à la 13e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être fait remarquer à la prise de Jaffa et au siége de Saint-Jean-d'Acre.

Vigniot (Jean-François), trompette au 6e d'artillerie légère, obtint une trompette d'honneur, le 7 thermidor an viii, pour sa belle conduite au passage du Lech.

Vigny (Jean-Pierre), chasseur à la 25e légère, eut un fusil d'honneur, le 21 germinal an ix, pour s'être signalé pendant le siége de Gênes.

Vilhelm (Ignace-Jean), sergent au 4e d'artillerie à pied, obtint une grenade d'honneur, le 6 frimaire an xi, pour avoir été cité honorablement dans toutes les

(1) Devenu comte de l'empire.

(2) Devenu maréchal de l'empire et duc de Bellune.

affaires auxquelles il prit part pendant l'expédition d'Egypte.

VILLARDY (Simon), canonnier au 1er régiment d'artillerie de marine, reçut une grenade d'honneur, le 11 brumaire an x, pour la bravoure qu'il déploya au combat naval d'Algésiras sur le vaisseau *le Desaix*.

VILLAUME (Joseph), sergent à la 4e légère, obtint un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour avoir donné des preuves de valeur pendant les campagnes d'Egypte de l'an vi à l'an ix.

VILLEMENT (Charles), dit *La Grenade*, sergent à la 2e compagnie de mineurs, obtint un fusil d'honneur, le 29 germinal an x, pour avoir rendu d'importants services au siége de Saint-Jean-d'Acre.

VILLEMOT (François), caporal à la 21e de ligne, reçut un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être signalé à l'armée de l'Ouest pendant les campagnes de 1799 à 1801.

VILLIES (Jean-Baptiste), sergent à la 21e de ligne, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être emparé, à l'aide de cinq de ses camarades, de deux pièces de canon sur les Vendéens.

VINCENT (Jean), sergent à la 89e de ligne, eut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour avoir fait mettre bas les armes à un poste de vingt-cinq hommes, dans un engagement de tirailleurs à l'armée du Rhin en 1800.

VINCENT (Joseph), sergent-major à la 69e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour sa conduite distinguée aux batailles de Saint-Georges et de la Favorite, et à l'armée d'Orient.

VINOT (Jean), chasseur à la 3e légère, obtint un fusil d'honneur, le 14 prairial an ix, pour avoir fait trois prisonniers dans une charge à la baïonnette, à Marengo.

VINTIN (Jacques), grenadier à la 3e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être couvert de gloire à la prise de Jaffa et au siége de Saint-Jean-d'Acre.

VIOLONET (Nicolas), sergent-major à la 43e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 4 pluviôse an ix, pour s'être signalé, à Marengo, dans plusieurs charges à la baïonnette.

VIONNET DE MARINGONÉ (Louis-Joseph), capitaine à la 12e de ligne (1) obtint un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être conduit avec une grande valeur et beaucoup de résolution aux armées de Naples, des Grisons et d'Italie, particulièrement à Marengo.

VISSEMBERG, maréchal-des-logis au 15e de chasseurs à cheval, obtint un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour son courage et son intelligence, et pour avoir reçu chacun de ses grades sur le champ de bataille.

VIVENOT (Jean-Louis), chef de bataillon à la 28e de ligne, obtint un sabre d'honneur, le 7 pluviôse an xi, pour sa bravoure éclatante pendant toutes les guerres de la révolution et du consulat, notamment aux batailles de Montebello et de Marengo.

VOILLEMIN, sergent à la 96e de ligne, eut un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être fait remarquer à Marengo dans une charge à la baïonnette pendant laquelle il fit un officier prisonnier et s'empara d'une pièce de 8.

VOIRIN (Jean-Joseph-Georges), gendarme à la 19e légion, obtint un sabre d'honneur, le 14 ventôse an xi, pour sa bravoure et sa fermeté à l'attaque d'une bande de brigands, dont deux furent tués par lui. Il en prit un troisième après une lutte de plusieurs minutes.

VOITURIER (François), grenadier à la 13e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être signalé à la prise de Jaffa.

VOLPAIT (Jacques), carabinier à la 21e légère, obtint un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être fait remarquer au passage du Pô et à l'armée d'Orient.

VRIGNY (Pierre-Jean-François), capitaine à la 36e de ligne, obtint un sabre d'honneur, le 28 fructidor an viii, pour s'être conduit avec une grande distinction aux armées d'Allemagne et d'Helvétie.

VUATRIN (Remy), adjudant-sous-officier à la 2e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 29 brumaire an x, pour avoir donné des preuves de valeur pendant le blocus de Gênes.

VUCHER (Louis), grenadier à la 3e de ligne, eut un fusil d'honneur, le 10 prairial an xi, pour sa brillante conduite aux siéges de Jaffa et de Saint-Jean-d'Acre.

VUILLEMIN (Denis-François), sergent au 4e bataillon de sapeurs, obtint une grenade d'honneur, le 27 floréal an xi, pour s'être signalé à l'armée du Rhin, pendant la campagne de 1800.

VUILLEMOT (Bonaventure), adjudant-sous-officier à la 109e de ligne, obtint un sabre d'honneur, le 10 prairial an x, pour s'être fait remarquer aux armées du Rhin, d'Helvétie et de Batavie de 1793 à 1801.

VUILLET (Joseph), sergent à la 18e légère, obtint un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour sa conduite distinguée à l'armée d'Italie, pendant la campagne d'Italie de 1800.

VULIN (Louis-Joseph), soldat à la 11e compagnie d'ouvriers d'artillerie, obtint une grenade d'honneur, le 10 prairial an xi, pour sa belle conduite pendant les guerres de la liberté de 1796 et 1797 et celles d'Egypte de 1798 à 1801.

W.

WADELEUX (Pierre-François), capitaine aide-de-camp du général Lecourbe, obtint un sabre d'honneur, le 21 messidor an viii, pour s'être distingué à l'armée du Rhin, par des actes d'une grande valeur, et qui était revenu de l'armée d'Orient mutilé des blessures les plus honorables.

WAGNER (Antoine), maréchal-des-logis au 5e de hussards, obtint une carabine d'honneur, le 27 germinal an ix, pour avoir fait plusieurs prisonniers au combat de Lambach, et s'être emparé d'une pièce de canon.

WALLERANT (Benoît), sergent-major à la 17e légère, obtint un fusil d'honneur, le 19 brumaire an x, pour sa brillante conduite à la bataille de Castiglione et à celle de Rivoli.

WALMIN (Etienne), sergent à la 96e de ligne, obtint un fusil d'honneur, le 17 vendémiaire an xi, pour avoir donné de grandes preuves de valeur à la bataille de Marengo, où, quoique blessé, il continua à combattre avec ses camarades.

WARNIER (Noël), adjudant-sous-officier à la 2e légère, reçut un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être conduit avec une grande distinction pendant les campagnes d'Egypte de 1798 à 1801.

WATRIN (François), général de division, obtint un sabre d'honneur, le 17 messidor an viii, pour avoir fait avec une grande distinction les guerres de la liberté, et pour avoir pris une part glorieuse à la victoire de Marengo.

WATRIN (Louis), maréchal-des-logis au 23e de chasseurs à cheval, obtint un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour avoir fait cinq prisonniers dans un engagement d'avant-garde à l'armée du Rhin en 1800.

(1) Devenu baron de l'empire et lieutenant-général.

Weber (Jacob), canonnier au 3e d'artillerie à pied, obtint une grenade d'honneur, le 6 frimaire an xi, pour s'être signalé aux armées d'Helvétie et du Rhin, de 1798 à 1800.

Wentir (Jean-Louis), tambour dans les grenadiers à pied de la garde des consuls, obtint une paire de baguettes d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être fait remarquer à la bataille de Marengo.

Wrack (Joseph), trompette au 6e de chasseurs à cheval, obtint une trompette d'honneur, le 18 fructidor an viii, pour sa conduite distinguée pendant la campagne de 1800 à l'armée du Rhin.

Willaume (François-Louis), artificier au 5e d'artillerie à pied, obtint une grenade d'honneur, le 5 brumaire an xi, pour avoir donné des marques de valeur à l'armée du Rhin en 1800.

Witz (Bertrand), gendarme à la 4e légion, obtint une carabine d'honneur, le 22 nivôse an ix, pour avoir tué de sa main le chef d'une bande à l'attaque d'un parti d'insurgés.

Wutts (Jean-François), capitaine à la 16e de ligne, obtint un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour le courage dont il fit preuve pendant les précédentes campagnes.

Y.

Yvonnet (François), sergent à la 62e de ligne, obtint un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour sa belle conduite aux armées du Nord, de Sambre et Meuse et d'Italie de 1793 à 1800.

Z.

Zabern (Daniel), sergent au 1er bataillon de pontonniers, obtint une grenade d'honneur, le 6 frimaire an xi, pour sa bravoure éclatante aux armées d'Helvétie et du Rhin de 1798 à 1800.

Zeppfel (Joseph), maréchal-des-logis au 10e de chasseurs à cheval, obtint un sabre d'honneur, le 28 fructidor an x, pour avoir fait plusieurs prisonniers aux armées du Danube et du Rhin en 1799 et 1800.

Zimmermann (Joseph), hussard au 7e régiment, obtint un mousqueton d'honneur, le 4 pluviôse an xi, pour avoir fait trois prisonniers, dont un officier, à Hohenlinden, et s'être emparé d'une pièce de canon.

Zucchino (Jean-Baptiste), maréchal-des-logis au 26e de chasseurs à cheval, obtint un sabre d'honneur, le 10 prairial an xi, pour s'être fait remarquer à l'armée d'Italie de 1793 à 1801.

Zy (Denis-Nicolas), brigadier au 16e de dragons, obtint un fusil d'honneur, le 28 fructidor an x, pour s'être signalé dans un engagement à l'armée du Rhin (1800), où il fit quatre prisonniers.

A cette longue et glorieuse liste, il faut ajouter le roi Joachim Murat, les maréchaux Lannes, Lefebvre et Ney; l'amiral Decrès, le général Moreau, et un grand nombre d'autres officiers généraux, qui n'ont pu y trouver place, à défaut de la date précise de l'expédition de leur brevet.

Paris. — Imprimerie de Pommeret et Moreau, quai des Grands-Augustins, 17.



PLACEMENT DES GRAVURES.

TOME PREMIER.

TOME DEUXIÈME.

TOME TROISIÈME.

TOME QUATRIÈME.

Paris. — Imprimerie de Pommeret et Moreau, quai des Grands-Augustins, 17.

